I. G. A. 31

Digitized by Google

HISTOIRE
GÉNÉRALE
DES VOYAGES,

OU

NOUVELLE COLLECTION

DE TOUTES LES RELATIONS DE VOYAGES

PAR MER ET PAR TERRE,

QUI ONT ÉTÉ PUBLIÉES JUSQU'À PRÉSENT DANS LES DIFFÉRENTES LANGUES DE TOUTES LES NATIONS CONNUES:

CONTENANT

Ce qu'il y a de plus remarquable, de plus utile, & de mieux avéré, dans les Pays où les Voyageurs ont pénétré,

Touchant leur Situation, leur Etendue, leurs Limites, leurs Diviſions, leur Climat, leur Terroir, leurs Productions, leurs Lacs, leurs Rivières, leurs Montagnes, leurs Mines, leurs Citez & leurs principales Villes, leurs Ports, leurs Rades, leurs Edifices, &c.

AVEC LES MOEURS ET LES USAGES DES HABITANS, LEUR RELIGION, LEUR GOUVERNEMENT, LEURS ARTS ET LEURS SCIENCES, LEUR COMMERCE ET LEURS MANUFACTURES;

POUR FORMER UN SYSTÊME COMPLET D'HISTOIRE ET DE GEOGRAPHIE MODERNE, QUI REPRESENTERA

L'ÉTAT ACTUEL DE TOUTES LES NATIONS:

ENRICHIE DE CARTES GÉOGRAPHIQUES

Nouvellement compoſées ſur les Obſervations les plus autentiques;

DE PLANS, ET, DE PERSPECTIVES; DE FIGURES D'ANIMAUX, DE VEGETAUX, HABITS, ANTIQUITEZ, &c.

NOUVELLE ÉDITION,

*Revûe ſur l'*Original Anglois, *& où l'on a non-ſeulement rétabli avec ſoin ce qui a été* ſupprimé *ou* omis *par le Traducteur; exactement diſtingué ſes* Additions *du Reſte de l'Ouvrage; & corrigé les Endroits où il s'eſt écarté du vrai Sens de ſon Auteur;*

Mais même dont les Figures & les Cartes ont été gravées par & ſous la Direction de J. VANDER SCHLEY, Elève diſtingué du célèbre PICART LE ROMAIN.

TOME CINQUIÈME.

A LA HAYE,

Chez PIERRE DE HONDT,

M. DCC. XLVIII.

Avec Privilége de Sa Majeſté Impériale, & de Nos Seigneurs les Etats de Hollande & de Weſt-Friſe.

Digitized by Google

peu détaillé, que c'eſt ici la Réduction de toutes les Relations précédentes depuis le Livre VII. ſuivant le Plan qu'on s'eſt propoſé

grande utilité, qu'elle fait le principal mé de cet Ouvrage. R. d. T.

Digitized by Google

NOTA
Je nay point marqué de Limites aux différentes Provinces ou Royaumes n'ayant rien trouvé d'assez précis dans les Auteurs pour les faire avec quelque verité; Le Cours des Rivieres et l'Interieur du Pais n'étans point du tout connus des Europeens
Le Contour de la Coste est différent de ce qui a paru. Je rendray raison de ces changements et de ceux qu'on trouvera a la suite de l'histoire des Voyages.
Ik hebbe de Grenzen der onderscheide Landstreeken of Koningryken, niet aangeweezen, om dat ik daarvan niets zekers in den Schryveren gevonden hebbe: zynde de Loop der Rivieren en 't Binnenste deezes Lands, geenerwyze bekend aan den Europeren.
De omtrek der Kust verschild met alle andere Kaarten. Van deeze veranderinge, en van die welke men in 't vervolg koomt te vinden, zal ik [illegible] Reden geeven.
ROY.E DE L'[KONING
Très Puissant
BONO
VANQUE, ou WANKI
ROY.E DE [KONINGR. VAN] DINKIRA
Beaucoup affoibli par celui de l'Asiante, veel verzwakt door dat van Asiante
PAYS D
Autrefois
bevoorens
GR. [GROOT] INCASSA, aan Dinkira
WARSHAS ou WASSA, riche en Or, ryk in Goud, aan Dinkira
JUFFER, ou QUIFORO, aan Dinkira
ABRAMBO
E GUIRA, en Republ. ryk in Goud
A Eguira
ABOKROW, Republique Aboorow
PAYS D'[LAND VAN] ADOM, Vermogend. en Soort van Republiq
KABESTERRA
C. S.t Appollonia
Isernadie
VIEUX ISSINI Ruiné par Dinkirans
OUD-ISSINI Ingeval door de Dinkirans
R.E D'[KON. V]
R.E DE [KONINGR.]
50
40
30
20
10
5

HISTOIRE
GÉNÉRALE
DES VOYAGES
DEPUIS LE COMMENCEMENT DU XVe. SIÉCLE
CINQUIÈME PARTIE.
LIVRE NEUVIÈME.

DESCRIPTION DE LA GUINÉE (*a*),
CONTENANT
LA GÉOGRAPHIE ET L'HISTOIRE NATURELLE ET CIVILE DU PAYS.

CHAPITRE PREMIER.
Côte de Malaguette, ou du Poivre.

LA Guinée, que pluſieurs Voyageurs écrivent *Ghinney*, eſt une vaſte étendue de Côte, depuis la Rivière du Sénégal, juſqu'au Cap Lop-Conſalvo, & même juſqu'au Cap-Négre. Le nom de Guinée eſt inconnu aux Habitans Naturels. Il vient des Portugais, de qui tous les Européens l'ont reçu, & vraiſemblablement les Portugais l'ont tiré de celui de *Ghenchoa*, que Léon & Marmol donnent

Nom & Diviſion de la Guinée.

(*a*) On répète, en faveur des Lecteurs peu attentifs, que c'eſt ici la Réduction de toutes les Relations précédentes depuis le Livre VII. ſuivant le Plan qu'on s'eſt propoſé dans la Préface générale; Réduction d'une ſi grande utilité, qu'elle fait le principal mérite de cet Ouvrage. R. d. T.

CÔTE DE MALAGUETTE.

nent au premier Pays qui ſe trouve au Sud du Sénégal. On diviſe communément la Guinée en deux parties; celle du Sud & celle du Nord. La première s'étend depuis le Sénégal juſqu'à Sierra-Léona; & la ſeconde, depuis Sierra-Léona juſqu'aux Caps qu'on vient de nommer.

La Guinée Méridionale ſe diviſe en ſix Côtes.

LA Guinée du Sud, ou Méridionale, qui eſt celle dont il nous reſte à traiter, ſe ſubdiviſe en ſix Parties, ou en ſix Côtes: 1. La Côte de Malaguettte ou du Poivre. 2. La Côte d'Yvoire. 3. La Côte d'Or. 4. La Côte des Eſclaves. 5. La Côte de Bénin. 6. La Côte des Biafaras. [On en fait d'autres Diviſions, ſuivant la fantaiſie des Navigateurs, ou des Géographes, mais celle-ci paroît la plus juſte & la naturelle.]

DANS ſa plus grande étendue, la Côte de Malaguette prend depuis Sierra-Léona juſqu'à *Growa*, deux lieuës à l'Eſt du Cap *das Palmas*. Cet eſpace contient cent-ſoixante lieuës. Mais d'autres la font commencer au Cap-Monte, cinquante-trois lieuës à l'Eſt de Sierra-Léona. D'autres, encore, la bornent entre la Rivière de Seſtro & Growa; ce qui la réduit à cinquante-(*b*) trois lieuës.

LA Côte, depuis le Cap-Tagrim juſqu'à l'Iſle de Scherbro, eſt bordée par les Baſſes de Ste. Anne, & s'étend au Sud-Eſt quart au Sud. Elle forme la grande Baye de Ste. Anne, qui va preſque juſqu'à *Rio de Gambras*. Au côté Nord de cette Baye ſont les Iſles Bravas ou des Bananes, dont la plus grande, qui eſt auſſi la plus haute, fournit du bois, de l'eau & des proviſions. Les cinq Iſles, nommées *Sombreros*, ſont ſituées au Sud de la même Baye. Elles produiſent une grande abondance d'oranges, de limons, de *Pimento del cola*, ou de *Rabo*, ſorte de poivre long; de Palmiers vineux, de cannes de ſucre, de bananes, de miel & de cire, de bois de Cam, & d'un autre bois nommé *Angelin*, qui eſt propre à la conſtruction des Vaiſſeaux. Les Habitans de ces Iſles ſont un ſavon fort eſtimé, de l'huile & de la cendre du Palmier. [Les Portugais en font tant de cas, qu'ils n'en permettent point le tranſport en Portugal de peur de ruiner ceux qui font du ſavon dans le Royaume.] Ils prétendent qu'elles ont des Mines d'Or & de Fer, & qu'elles ont été ſéparées du Continent par un tremblement de terre (*c*).

LA profondeur de l'eau, dans la Baye, eſt depuis cinq juſqu'à huit braſſes. Le fond eſt de vaſe. Il y entre quatre Rivières, dont les bords ſont couverts de mangles, & chargés d'huîtres. La plus conſidérable, qui ſe nomme *Rio Banquo*, eſt navigable pour les grands Vaiſſeaux. Les trois autres ſont peu fréquentées, parce que le Pays eſt couvert d'épaiſſes Forêts, qui n'ont pas d'autres habitans qu'un prodigieux nombre de bêtes farouches.

A deux lieuës au Sud des Iſles Sombreros, on trouve *Rio Gomboas*, dont l'embouchure eſt fermée par une Barre. Cependant les Chaloupes s'y font un paſſage, juſqu'à la Ville de *Koucho*, qui en eſt à quinze lieuës ſur la rive.

DEPUIS cette Rivière juſqu'à celle de *Scherbro*, la Côte s'étend au Sud-Eſt.

(*b*) *Angl.* à cinquante cinq-lieuës. R. d. E.

(*c*) Deſcription de la Guinée par Barbot, pag. 106.

Eſt. L'Iſle de Scherbro laiſſe entr'elle & le Continent un Canal, dont l'entrée eſt fort large, & qui fait proprement l'embouchure de la Rivière de ce nom. A la pointe Oueſt de Scherbro ſont les trois Iſles de *Tota*, ſur la même ligne. Elles ſont baſſes & plates, environnées de Rochers au Nord-Eſt. Leurs productions ſont les mêmes que dans les parties voiſines du Continent. Les Anglois les ont nommées Iſles des Plantains, parce que ce fruit y eſt fort commun. Côte de Malaguette.

L'Isle que les Anglois nomment *Scherbro*, porte chez les Portugais le nom de *Farulba* ou *Farelloens*, chez les Hollandois celui de *S. Anna* où *Maſta-Quoja*, & chez les François celui de *Cerbera*. Elle ne s'étend pas moins de dix lieuës, Eſt-Sud-Eſt. Sa terre eſt plate. Elle porte en abondance du riz, du maïz, des ignames, des bananes, des patates, des figues d'Inde, des ananas, des citrons, des oranges, des melons d'eau & des noix de *Kola*. La volaille y foiſonne. Les éléphans y ſont en grand nombre. On y trouve des perles fines dans les huîtres; mais les Requins en rendent la pêche dangereuſe. Les Habitans ſont Idolâtres, & n'en ont pas moins l'uſage de la circonciſion.

La Compagnie Angloiſe d'Afrique a fait conſtruire un petit Fort, dans l'Iſle d'York, qui eſt fort-près de Scherbro du côté du Nord, mais près de la Pointe Eſt de cette Iſle. Il eſt monté d'onze groſſes pièces d'artillerie. A vingt pas du Fort, ſur le rivage même, les Anglois ont élevé deux grandes terraſſes, dont chacune eſt défendue par cinq canons. Tous ces Ouvrages ſont revêtus de pierre, & la Garniſon du Fort eſt de trente-cinq Blancs, avec cinquante ou ſoixante Gromettes. Avant que cette Place fût bâtie (*d*), les Anglois avoient un logement en Terre-ferme, vis-à-vis la pointe Eſt de l'Iſle de Scherbro; mais il fut abandonné en 1727, & les Facteurs ſe retirèrent à Jamaïque, Ville de la même Iſle, quatre lieuës à l'Oueſt de l'Iſle d'York (*e*). Fort Anglois à Scherbro. Autre Fort abandonné.

La Rivière de Scherbro, que les uns nomment *Madre-Bomba*, d'autres *Rio Selhoba*, & d'autres *Rio das Palmas*, eſt d'une largeur conſidérable. Elle vient de fort loin dans les terres, & ſe rend dans la Mer au travers du Pays de *Bulm-Monu* ou *Monou*, qui eſt rempli de grands Marais. Les grands Vaiſſeaux y remontent juſqu'à la Ville de Bagos (*f*), [qui eſt à vingt lieuës de la Mer;] les Anglois y ont un Comptoir. Les Chaloupes de ſoixante & quatre-vingt tonneaux pénétrent juſqu'à Kedham (*g*), qui eſt à deux cens cinquante milles de l'embouchure. Mais le Canal ſe rétrécit à meſure qu'on avance, & ſe trouve bouché dans pluſieurs endroits par les branches d'un grand nombre d'arbres qui couvrent les deux rives. D'ailleurs aux mois d'Avril & de May, ſaiſon la plus propre à recueillir le bois de *Cam*, qui croît en abondance dans le Pays, on y trouve à peine neuf ou dix pieds d'eau. Mais aux mois d'Août & de Septembre, c'eſt-à-dire, après les pluyes, la Rivière n'a jamais moins de quinze ou ſeize pieds. La Navigation y eſt encore interrompue par de fréquens *Tornados*, à l'approche deſquels les Chaloupes ſont obligées de jetter l'ancre & de s'ammarrer même contre les arbres. Les deux rives ſont habitées par des Nations Divers noms de la Rivière de Scherbro. Bagos. Kedham.

(*d*) Barbot, pag. 106.
(*e*) *Ibid.* pag. 473.
(*f*) ou *Baga*.
(*g*) *Angl.* juſqu'à trente milles au-deſſus de Khedam, qui eſt à 220 milles de l'embouchure. R. d. E.

CÔTE DE MALAGUETTE.

tions assez civiles; mais les Habitans de la Rivière sont un grand nombre de crocodiles & d'éléphans d'eau, animaux fort dangereux.

Pays de Silm-Monu.

QUINZE ou seize lieuës au-delà de Bagos, on arrive dans le Pays de *Silm-Monu*; & trente-deux lieuës au-delà de Silm, on rencontre la Ville de *Quunamora*, dont les Habitans sont fort nombreux, mais d'assez mauvais naturel. Cette Ville est située derrière un grand bois, qui en cache la vûe aux Chaloupes. Elle est grande & bien-peuplée; mal-bâtie néanmoins, à la réserve d'un vaste édifice, qui s'élève au centre, & qui sert [aux Principaux] des Négres pour leurs assemblées.

Quunamora.

LE Pays voisin est aussi fort peuplé. Les Habitans sont vêtus comme ceux de Scherbro, d'une robe de calico rayé. Leurs usages sont les mêmes. La terre y produit les mêmes plantes & nourrit les mêmes espéces d'animaux. Le bois de Cam y est d'un plus beau rouge, pour la teinture, que le bois du Brésil, & passe pour le meilleur de toute la Guinée. Il peut être employé jusqu'à sept fois.

Rivières de Torro & de Sainte-Anne.

LA Rivière de Scherbro reçoit près de la Mer celle de Torro au Nord-Ouest, & celle de Ste. Anne au Sud-Est, toutes deux d'une grandeur considérable. Celle de Torro se déborde deux fois chaque année; mais comme elle a peu de profondeur & qu'elle est bouchée par quantité de petites Isles, elle ne reçoit que de petites Barques.

DEPUIS la pointe Sud de la Rivière de Scherbro jusqu'à *Rio de Galinhas*, la Côte s'étend Est-Sud-Est l'espace d'onze lieuës. Dans cette petite étendue, elle est basse, plate, marécageuse & couverte d'arbres, mais inhabitée.

Rio de Galinhas.

RIO DE GALINHAS, que les Habitans nomment *Magualbari*, prend sa source dans le Pays de *Hando*, & coule vers la Mer par les Régions de Bulm-Monu & de Quilliga-Monu. Elle a deux Isles à son embouchure. Son nom Portugais lui vient de l'abondance de poules & d'autres volailles dont ses bords sont remplis. Les Européens tirent de cette Rivière des cuirs secs & des dents d'éléphans, qui descendent de Hondo & de Karudabo-Monu, deux Pays qui sont continuellement en guerre, quoique soûmis tous deux au Roi de *Quoja*, qui fait sa résidence près du Cap-Monte. Au long de cette Côte, la direction de la marée est fort rapide au Nord-Est, & les vents y soufflent presque toûjours du Sud-Ouest. La saison de l'hyver est depuis le mois de May jusqu'au mois d'Octobre (*b*).

Direction de la marée.

Rio Maguiba, ou Nugnez.

RIO MAGUIBA, qui suit sur la même Côte, est fermée d'une barre, qui n'en permet pas l'entrée aux grands Vaisseaux. Les Portugais l'appellent *Rio Nugnez*, ou *Nueva*. Ils y exerçoient autrefois le Commerce, & les François s'étoient accoutumés à suivre leur exemple. Mais cette Rivière n'est fréquentée aujourd'hui que par les Anglois, qui remontent dans leurs Chaloupes jusqu'au Village de *Dova-Ruja*, d'où ils tirent des dents d'éléphans. Plus loin, le Canal est interrompu par des Rochers & des chûtes d'eau.

LA Côte, depuis Rio Galinhas jusqu'au Cap-Monte, est basse & plate. Elle est bordée d'un grand nombre de Villages. Vers le Canton des Négres nommés *Galoi*, la Rivière de *Mava* ou *Massa*, qui vient des montagnes & dont le cours est d'environ trente lieuës, commence à se répandre dans un large

Rivière de Massa ou Mava

(*b*) Barbot pag. 107.

large Canal, qui traverſe le Pays de *Danevata*, une lieuë au Nord du Cap-Monte. Mais elle ſe perd dans des ſables (*i*) qui la font enfin diſparoître; de ſorte qu'elle n'arrive à la Mer qu'une fois l'année, dans le tems de ſes inondations. Côte de Malaguette.

Avant la Conquête des Folgas, cette Rivière étoit habitée par une Nation de Négres, nommés *Puy-Monus*, dont le Roi [nommé *Flambure*] faiſoit autrefois ſa réſidence ordinaire au Village de Jeg-Wonga, ſur la rive Oueſt, à quatre ou cinq milles de la Mer [& plus anciennement à *Tombi* (*k*) Ville du Cap-Monte, avant qu'il l'eut cédée au Quojas.] Le Roi des Folgas fait la ſienne dans une Iſle du Lac de *Plizoje*, pour ſe mettre à couvert d'une Nation ennemie, qui ſe nomme les *Dogas*. Vis-à-vis de Jeg-Wonga, eſt la Ville de *Tochu*, [où Flamburre ſe retira quand il ſe vit menacé d'une irruption de la part des Folgas.] Deux lieuës plus haut du même côté, eſt le Village de *Tijja*, où demeuroit autrefois le Prince *Tijji*, frère de *Flambure*. Deux lieuës plus loin, ſur la rive du Sud, on rencontre la Ville de *Kammagoja*; derrière laquelle, à la diſtance d'une lieuë, on découvre celle de Jerboſaja. Vis-à-vis de Jerboſaja, eſt un autre Village, d'où les Négres ſe ſont ouvert un chemin au travers des bois juſqu'à *Jera-Balliſa*, qui en eſt à trois lieuës vers la Mer, & qui appartenoit au fils aîné du Roi Flambure.

Jeg Wonga. Lac de Plizoje. Tochu. Tijja. Kommagoja. Jerboſaja. Jera-Balliſa.

Entre Rio Mava & Rio Maguiba, la Côte eſt couverte de Villages & de Hameaux, où les Négres font beaucoup de ſel (*l*).

Le Cap-Monte, que les Habitans nomment *Wash-Kingo*, ſe fait voir de fort loin en Mer, & ſe préſente ſous l'apparence d'une Iſle (*m*) en forme de ſelle. Snock dit que c'eſt une haute Montagne (*n*), qu'on prend de loin pour une Iſle conſidérable. Des-Marchais dit ſimplement que c'eſt une Terre haute, à dix degrés cinq minutes de latitude du Nord (*o*); qu'il ſe diviſe en deux ſommets; qu'il s'avance aſſez loin dans la Mer, & qu'en étant preſqu'environné, il forme une véritable Péninſule, dont la plus grande largeur s'étend Eſt-Sud-Eſt & Oueſt-Nord-Oueſt.

Cap Monte. Sa ſituation & ſa forme.

A trois lieuës de diſtance, on trouve trente braſſes d'eau ſur un fond de vaſe noire. Mais le meilleur ancrage eſt à trois quarts de mille au Nord-Oueſt de la Pointe, ſur huit ou douze braſſes. On y eſt à couvert du vent, quoique la Mer ſoit toûjours ſi groſſe ſur cette Côte, que les Matelots ſont obligés de deſcendre à gué & de porter au rivage les Officiers & les marchandiſes. Les Canots des Négres ſont ſouvent renverſés, pour peu que l'adreſſe ou l'attention manquent aux rameurs (*p*). Barbot prétend (*q*) que la meilleure Rade pour les grands Vaiſſeaux eſt à l'Oueſt du Cap ſur douze braſſes

Ses divers ancrages.

(*i*) Il y a de l'apparence que c'eſt celle que Snock appelle la Riviere du Cap-Monte.

(*k*) Suivant d'autres Relations & la Carte de M. d'Anville, c'eſt le Village de Jeg-Wonga, qui eſt au Cap-Monte. Tombi en eſt dans un éloignement conſidérable, au Nord-Nord-Oueſt, ſur le R. de Plizoge. R. d. E.

(*l*) Barbot, pag. 108.

(*m*) *Ibid.*

(*n*) Bosman, pag. 475.

(*o*) L'erreur eſt énorme, car ſuivant le Mémoire qui accompagne la Carte Françoiſe de l'Océan Méridional, publiée en 1739, c'eſt ſix degrés quarante-deux minutes.

La Carte de M. d'Anville publiée en 1729, donne au Cap-Monte la même Latitude, à bien peu de choſe près, que ce Mémoire. R. d. E.

(*p*) Voyage en Guinée, Vol. I. pag. 81. & 83.

(*q*) Barbot, *ubi ſup.*

CÔTE DE MALAGUETTE.

ſes d'un fond de ſable, à deux milles du rivage, vis-à-vis trois petits Villages qu'on découvre un peu dans les terres, & dont chacun eſt compoſé de dix ou douze huttes, [bien remplies d'habitans.]

Qualités du Pays.

LE Pays, qui eſt fort bas, produit, ſuivant Snock (*r*), beaucoup de millet, d'ignames, de patates & de ris (*s*). Les fruits, comme ſur la Côte d'Or, ſont des panquavers, des *bananes*, des pommes de pin, &c. Les beſtiaux n'y ſont pas en grand nombre, car on n'y trouve pas de vaches ni de porcs, & tout ſe réduit à quelques chévres & quelques moutons. La volaille y eſt auſſi fort rare, mais elle y eſt excellente. Les eléphans, les buffles, les cerfs, les tigres & d'autres bêtes feroces y ſont en abondance. La Rivière n'eſt pas moins riche en poiſſons (*t*).

LA Rivière du Cap-Monte coule au Nord-Eſt & au Sud-Oueſt, [par quantité de détours, qui lui font] arroſer un Pays très-fertile. A cent pas de la Mer, on trouve un Plaine de pluſieurs lieuës d'étendue, couverte de toutes ſortes de beſtiaux (*v*), tels que des bœufs, des vaches, des moutons, des chévres & des porcs, entre leſquels on voit paître tranquillement les daims, les chevreuils & les gazelles. Cette Plaine eſt remplie de Villages (*x*), où la volaille eſt fort abondante, c'eſt-à-dire, les poules communes, les pintades ou poules de Guinée, les oyes & les canards, qui y multiplient prodigieuſement. Le millet, le maïz, les légumes (*y*) y croiſſent merveilleuſement. Le vin de Palmier y eſt excellent; l'air très tempéré, & l'eau fort pure & fort fraîche dans une multitude incroyable de ruiſſeaux (*z*).

Naturel des Habitans.

DES-Marchais attribue aux Habitans du Cap-Monte un naturel fort doux & fort ſociable. Ils ſont généralement bien-faits (*a*), induſtrieux, fidéles & déſintéreſſés. Snock en donne la même idée. Leurs principales occupations conſiſtent à planter le ris & à faire le ſel; deux tributs qu'ils doivent à leur Roi, dont ils font gloire d'être les Eſclaves. Ils connoiſſent peu la guerre, parce que dans les différends qu'ils ont avec leurs Voiſins, ils préférent (*b*) toûjours les voies d'un paiſible accommodement.

Leurs mœurs.

Les hommes ont la liberté de prendre autant de femmes qu'ils peuvent en nourrir; mais comme les femmes ſont extrémement laborieuſes, leur entretien ne demande pas beaucoup de dépenſe. L'union eſt admirable dans les familles. Les maris ne paroiſſent pas s'offenſer beaucoup des libertés que leurs femmes peuvent prendre avec les Etrangers (*c*).

Leur Gouvernement.

L'autorité de la Juſtice & du Gouvernement eſt entre les mains des Kabaſchirs, qui ſe déterminent à la pluralité des voix. Ces Officiers de l'Etat ſont en même-tems les Chefs des Villes (*d*). C'eſt l'expérience & le courage qui leur procurent cette diſtinction.

SUIVANT

(*r*) *Angl.* peu de millet, beaucoup de ris. R. d. E.

☞(*s*) Atkins dit qu'on trouve dans le Pays beaucoup de millet, d'ignames, de ris & de ſel.

(*t*) Bosman, pag. 473. *& ſuiv.*

(*v*) Cet endroit eſt directement oppoſé au témoignage de Snock.

☞(*x*) Des Marchais dit qu'il n'y a point de Villages près de la Mer, à la réſerve de quelques huttes dans une Crique qui eſt à l'Oueſt du Cap, où les Négres font du ſel. Voi. I. pag. 81.

(*y*) *Ibid.* pag. 84. & 86.

(*z*) *Ibid.*

(*a*) *Ibid.* & Villault, p. 65.

(*b*) *Angl.* d'ordinaire. R. d. E.

(*c*) Snock, p. 474. & Boſman, p. 473.

(*d*) Atkins, p. 59.

Digitized by Google

SUIVANT Snock (*e*), l'habit du Cap-Monte eſt une ſorte de chemiſe, ou plutôt de ſurplis, avec de grandes manches qui tombent juſqu'aux genoux. Les femmes portent une eſpèce de corſet qui leur ſerre la taille, avec un pagne ſoûtenu d'une ceinture au-deſſus des hanches. Quelquefois elles ſont nues. Des-Marchais entre dans un plus grand détail. Les enfans des deux ſéxes ſont nuds, dit-il, juſqu'à l'âge de treize ou quatorze ans, & ne portent que des ceintures de raſſade ou de criſtal. En ſortant de cet âge, les mâles de quelque diſtinction prennent un pagne de coton; mais ceux du commun ne changent rien à leur nudité. Il n'y a que le Roi & ſes Officiers ou ſes Capitaines, qui ſoient (*f*) continuellement vêtus. Les femmes & les filles du commun portent des ceintures de jonc ou de feuilles de Palmier, qui ſont teintes en jaune ou en rouge. Ces ceintures ne ſont pas tiſſues, & deſcendent comme des franges, qui les couvrent depuis les hanches juſqu'aux genoux. Les plus riches ont un ou deux pagnes, qui leur cachent l'eſtomac & le reſte du corps juſqu'au milieu des jambes. Elles portent des coliers de pluſieurs rangs, & des braſſelets de raſſade aux bras, aux poignets, & juſqu'aux chevilles des pieds, où elles ſuſpendent auſſi des grelots d'argent, qui rendent un ſon fort agréable dans leurs danſes. Elles ſont paſſionnées pour cet éxercice; & l'émulation eſt extrême parmi elles, pour imiter les danſes de l'Europe (*g*). [Au reſte, elles ſont généralement plus chaſtes & plus réſervées que les autres Négreſſes, & leurs Maris, ajoute Villault, plus jaloux qu'ailleurs (*b*).]

Côte de Malaguet...

Leurs habits.

MAIS l'habit commun des deux ſéxes eſt le *Tomi*, qui eſt compoſé de laine treſſée. Les femmes ſe lient leur tomi au-deſſus des hanches, & le laiſſent tomber autour d'elles juſqu'aux genoux. Les hommes le font paſſer entre leurs cuiſſes, & l'attachent par derrière à leur ceinture. Les deux ſéxes prennent beaucoup de plaiſir à treſſer leurs cheveux, ou plutôt la laine de leur tête, en y mélant des brins d'Or & de petites pierres. Ils y employent beaucoup de tems & d'induſtrie.

LES femmes ont une autre paſſion; c'eſt de faire ce qu'elles appellent le *Fétiche*, & de ſe montrer dans la parure qui eſt propre à cette cérémonie, pour s'attirer les regards des hommes. Leur principal ornement eſt une raie autour du front, d'un vernis blanc, rouge, ou jaune, qui étant fort délié tombe en lignes ou en rayons avant que d'être ſec. Elles s'en font auſſi des cercles autour des bras & du corps, & les Négres trouvent des charmes dans cette bigarure. Les ornemens des hommes conſiſtent en braſſelets ou en manilles de cuivre, d'étain ou d'yvoire, autour des poignets, de la cheville du pied, des doigts & des orteils. Ils portent auſſi des coliers de dents de ſinges, & de petites plaques d'yvoire aux oreilles. On ne les voit guéres ſans quelqu'un de ces ornemens, & les plus diſtingués ſont ceux qui en portent un plus grand nombre (*i*).

Autres ornemens des femmes & des hommes.

ILS entretiennent beaucoup de propreté dans leurs maiſons, quoique pour la forme elles ne diffèrent pas de celles du Sénégal. Les édifices du Roi & des

Leurs Edifices. Propreté qu'ils y entretiennent.

(*e*) Boſman, p. 474.
(*f*) *Angl.* Tout-à fait vêtus. R. d. E.
(*g*) Des Marchais, Vol. I. p. 87.
(*b*) Villault pag. 65. Ceci eſt contradictoire à l'idée que Snock en donne; Cependant Des Marchais s'accorde avec Villault. R. d. E.
(*i*) Atkins, p. 61.

CÔTE DE MALAGUETTE.

des Grands ſont bâtis en long. On en voit de deux étages, avec une voûte de roſeaux ou de feuilles de Palmier, ſi bien entrelaſſés, qu'elle eſt impénétrable au ſoleil & à la pluye. L'eſpace eſt diviſé en pluſieurs appartemens. La première piéce, qui eſt la ſale d'audience, & qui ſert auſſi de ſale à manger, eſt entourée d'une eſpèce de ſopha, de terre ou d'argile, large de cinq ou ſix pieds, quoiqu'il n'en ait qu'un de hauteur. Ce banc eſt couvert de belles nattes, qui ſont un tiſſu de jonc ou de feuilles de Palmier, teint de très-belles couleurs & capable de durer fort long-tems (*k*). C'eſt le lieu où les Grands & les Riches paſſent la plus grande partie du tems, à demi-couchés, & la tête ſur les genoux de leurs femmes. Ils s'entretiennent, ils fument, ils boivent du vin de Palmier dans cette poſture (*l*). Leur chambre de lit touche à cette ſale. Ils y ont une autre eſtrade, qu'ils couvrent auſſi de nattes (*m*), mais plus épaiſſes que celles de la ſale. Elle a ſix pieds de long, & autant de large, ſur un pied de hauteur. Ils l'environnent de pagnes, couſus enſemble, ou de toiles peintes, en forme de rideaux.

Molleſſe des Grands & des Riches.

Leurs cuiſines & leurs alimens.

LES cuiſines ſont toujours ſéparées de l'habitation, & la propreté n'y régne pas moins.

LES Habitans du Cap-Monte ſont moins mal-propres dans leurs alimens & dans la manière de manger, que la plûpart des autres Négres. Ils ont des plats, compoſés d'un bois fort dur, & des baſſins de cuivre étamé, qu'ils nétoyent fort ſoigneuſement. Ils employent des broches de bois pour rôtir leur viande. Mais ils ont oublié l'art de les faire tourner, quoiqu'ils l'ayent appris des François (*n*). Ils font rôtir un côté de la viande; après quoi ils la tournent pour faire rôtir l'autre (*o*).

IL eſt certain que les Normands avoient autrefois un Commerce réglé ſur cette Côte, & qu'en 1526, la Compagnie de Rouen y avoit un Etabliſſement, quoiqu'il ſoit incertain aujourd'hui dans quel lieu, & qu'on ne ſçache pas mieux pourquoi il fut abandonné. Lorſque la Compagnie Françoiſe des Indes envoya des Vaiſſeaux au Cap-Monte, en 1666 & 1669, le Roi du Pays reçut le Commandant avec beaucoup de careſſes; & parlant encore aſſez François pour ſe faire entendre, il lui accorda la liberté du Commerce ſans éxiger aucun Droit. Ce Prince étoit un Vieillard vénérable & de fort haute taille, qui ſe nommoit *Fallam Bure* (*p*).

Commerce du Pays.

LES Anglois, les Hollandois, & d'autres Nations qui font le Commerce au Cap-Monte, y achètent quantité de belles nattes & de pagnes, & beaucoup d'yvoire, qui ne le céde en rien à celui de Sierra-Léona. Cependant celui que les Habitans du Pays tirent du côté du Nord n'eſt pas ſi blanc. Mais en récompenſe les dents ſont beaucoup plus groſſes. Il s'en trouve qui péſent juſqu'à deux cens livres. Les Négocians de l'Europe achètent ici des peaux

☞ (*k*) Villault (p. 67.) dit que ces nattes ſont d'une beauté exquiſe, & que les Hollandois en achètent un grand nombre.

☞ (*l*) Le même Auteur dit qu'ils ſe peignent & qu'ils s'ajuſtent les cheveux ſur les genoux de leurs femmes.

☞ (*m*) Villault fait la même deſcription de leurs lits.

☞ (*n*) Villault dit que de ſon tems, ils tournoient continuellement leurs broches, comme on le fait en Europe. Il parle de l'année 1667.

(*o*) Des Marchais, Vol. I. p. 87. *& ſuiv.*

(*p*) *Ibid.* Vol. I. p. 83.

peaux de Lions, de Panthères, de Tygres, & d'autres animaux féroces. On tire du même Pays douze ou quinze cens Eſclaves: mais ils y ſont amenés par les Marchands Mandingos, des Parties intérieures de l'Afrique; car l'uſage ne permet de vendre ici que les Criminels, & cette vente ſe fait au profit du Roi. Le Cap-Monte fournit auſſi de l'Or, qui paroît apporté par les mêmes Marchands, & Des-Marchais juge qu'il ſeroit avantageux d'y établir un Comptoir. Les forêts y ſont remplies de bois propre à la teinture, ſur-tout de bois rouge. Ce bois, auquel les Anglois ont donné le nom de *Cam*, eſt coupé par les Négres, qui l'apportent au rivage en blocs de quatre ou cinq pieds de long. Les Anglois en achètent beaucoup, & le préfèrent au bois du Bréſil, dont on faiſoit autrefois tant d'eſtime (*q*).

CÔTE DE MALAGUETTE.

Abondance de bois de teinture.

ATKINS obſerve que les plus hardis des Habitans du Cap venoient quelquefois ſur ſon Vaiſſeau, avec du ris, de la malaguette & des dents d'Eléphans; mais qu'ils y donnoient des marques continuelles d'inquiétude & de défiance. Ils étoient dans des Canots, compoſés du tronc d'un ſeul Cotonier, dont quelques-uns portoient juſqu'à vingt hommes. Ces Négres rament debout, avec une adreſſe & une régularité ſurprenante. S'ils conduiſent un Kabaſchir, ils chantent ſans ceſſe, pour lui marquer du reſpect. Il ne venoit point de Kabaſchir à bord, qui ne fît voir au Capitaine un certificat de quelqu'Européen, pour lui faire connoître que les Vaiſſeaux de l'Europe avoient été bien reçus dans le Pays. L'Auteur remarque à cette occaſion, que des témoignages de cette nature peuvent être fort utiles, lorſqu'ils ſont accordés avec diſcernement; mais que s'ils ſont donnés au hazard, ils ne ſervent que de prétexte aux Négres pour mandier ou pour voler (*r*).

Timidité des Habitans.

Avis de l'Auteur aux Capitaines de Vaiſſeaux.

LE Langage des Négres change un peu, à meſure qu'on avance au long de la Côte. Comme les ſciences & les arts ſont inconnus parmi eux, leur Langue n'eſt formée que d'un petit nombre de mots, qui expriment les principales néceſſités de la vie. C'eſt du moins ce qu'Atkins a conclu de la taciturnité qui régne dans leurs fêtes mêmes & dans leurs aſſemblées. Il ajoûte que dans leur Commerce, les mêmes expreſſions reviennent ſouvent, & que leurs chanſons (*s*) ne ſont qu'une répétition continuelle de cinq ou ſix mots. Villault dit que de ſon tems, ils parloient une ſorte de Portugais bâtard (*t*).

Langage du Cap-Monte.

A l'égard de leur Religion, Villault ne pût ſe procurer d'informations. Un Négre lui dit fort ſérieuſement que les Blancs adoroient Dieu, mais que ✠ les Noirs adorent le Diable. [On n'en connoît pas mieux l'idée qu'ils ſe forment de l'un & de l'autre]. Cependant le même Auteur remarque que la plûpart ſont circoncis, (*v*) & qu'ils rendent tous un culte aux Fétiches (*x*).

Religion.

DES-Marchais obſerve que ſur toute la Côte, où le Mahométiſme ne s'eſt point encore répandu, on trouve un mélange d'Idolâtrie, d'ignorance & de Superſtition. Le Diable y eſt fort reſpecté. On lui adreſſe même des prières; mais ſans l'aimer & ſans le reconnoître pour Dieu. Un Négre dit un jour à Des-Marchais: „ Les Blancs adorent Dieu (*y*), & nous prions le Diable, vous

(*q*) Le même, p. 90. *& ſuiv.*
(*r*) Voyage en Guinée par Atkins, p. 60. Il répète pluſieurs fois cette Remarque, parce qu'il la croit importante. R. d. T.
(*s*) Villault, pag. 65.
(*t*) Le même, pag. 66.
(*v*) *Angl.* & qu'ils ont chacun ſa Fétiche. R. d. E.
(*x*) le même *ibid.*
(*y*) Des-Marchais. Vol. I. pag. 92.

Côte de Malaguette.

vous êtes plus heureux que nous. „ Snock s'imagine, ſur divers témoignages, que leur Religion conſiſte à rendre beaucoup de reſpect & d'obéiſſance à leur Roi & aux Gouverneurs qu'il établit ſur eux, mais qu'ils s'embarraſſent peu, dit-il, de ce qui ſe paſſe au-deſſus de leur tête (z).

Cap-Meſurado. Sa forme, & ſa ſituation.

(a) Le Capitaine Phillips place le Cap-Meſurado à ſeize lieuës du Cap-Monte. Il n'y a point de terre haute dans cet intervalle. Le Cap, ou la Montagne, qui n'eſt connue aujourd'hui que ſous le nom de *Meſurado*, a beaucoup moins de hauteur que le Cap-Monte. Il eſt rond, & preſqu'environné (b) d'eau. Du côté de la Mer ſes bords ſont fort eſcarpés ; mais la pente eſt plus douce & l'accès plus facile du côté de la Terre. Le ſommet eſt uni, & le fonds du terroir beaucoup meilleur qu'on ne ſe l'imagineroit d'un Lieu ſi déſert. A l'Eſt, il a une grande Baye, qui eſt terminée par des terres hautes, & couvertes de fort gros arbres. A l'Oueſt, la Rivière forme une autre Baye, dont ſon embouchure eſt le centre. Ces deux Bayes ſont ſéparées par une langue de terre longue & étroite. La ſituation du Cap eſt à ſix degrés trente-quatre minutes de latitude du Nord (c). Du côté qu'il s'avance le plus dans la Mer, il regarde le Sud-Eſt. Une Rivière venant de l'Eſt, mais moins conſidérable que celle de Meſurado, tombe dans la Baye de l'Oueſt; & reçoit pendant douze ou quinze lieuës toutes ſortes de Vaiſſeaux dans les plus hautes marées. L'eau en eſt toujours mêlée, mais elle eſt remplie [d'excellent] poiſſon (d).

Ses deux Bayes & ſes Rivières.

Le ſommet du Cap eſt une plate-forme naturelle de quatre mille pas de circonférence, revêtue de pluſieurs beaux arbres. Il commande les deux Bayes. Le meilleur endroit pour l'ancrage eſt dans celle de l'Oueſt, au Nord du Cap, à une portée de fuſil du rivage, ſur huit ou dix braſſes (e), entre la pointe du Cap & l'embouchure de la Rivière. Il y a une Barre à cette embouchure, qui n'eſt pas ſans danger dans quelques endroits, mais qu'on paſſe aiſément quand on a pris la peine de la reconnoître, ſur-tout vers le pied du Cap, où l'on trouve un Village, & une ſource d'excellente eau dont l'approche eſt facile, & qui ſe conſerve long-tems en Mer. Elle forme une caſcade naturelle, en ſortant d'un Rocher qui eſt ſur le rivage même. C'eſt un lieu célèbre pour l'aiguade (f). Phillips le place à près d'un mille dans l'intérieur du Cap, au commencement d'un Banc de ſable. Il le repréſente comme un agréable Ruiſſeau, de l'eau la plus pure & la plus fraîche du monde, qui diſtile au travers des Bois & des Rochers. Il ajoûte que cinquante pas plus loin à l'Eſt, on trouve deux puits d'eau fraîche, ſous deux grandes pierres (g).

Ancrage & lieu de l'aiguade.

Le Cap tire ſon nom du mot *Miſericordia*, dont les Négres, ſuivant Des-Marchais (h), ont fait par corruption celui de *Meſurado*, en l'entendant prononcer ſans ceſſe à quelques Matelots François qu'un naufrage avoit jettés ſur leur Côte. Villault prétend, au contraire, que les Portugais lui ont donné le

(z) Boſman. pag. 474.

(a) Ici commence la Section Seconde dans l'*Anglois*. R. d. E.

(b) Phillip's pag. 190. & *ſuiv.* Voyez la Planche.

(c) Le Mémoire concernant l'Océan Méridional ne met que ſix degrés neuf minutes.

(d) Des-Marchais, Vol. I. p. 96.

(e) Phillips dit que le meilleur ancrage eſt ſur neuf braſſes, au Sud demi-Oueſt, à deux milles de la terre.

(f) Des Marchais, pag. 112.

(g) Phillips, pag. 191.

(h) Des-Marchais, pag. 94.

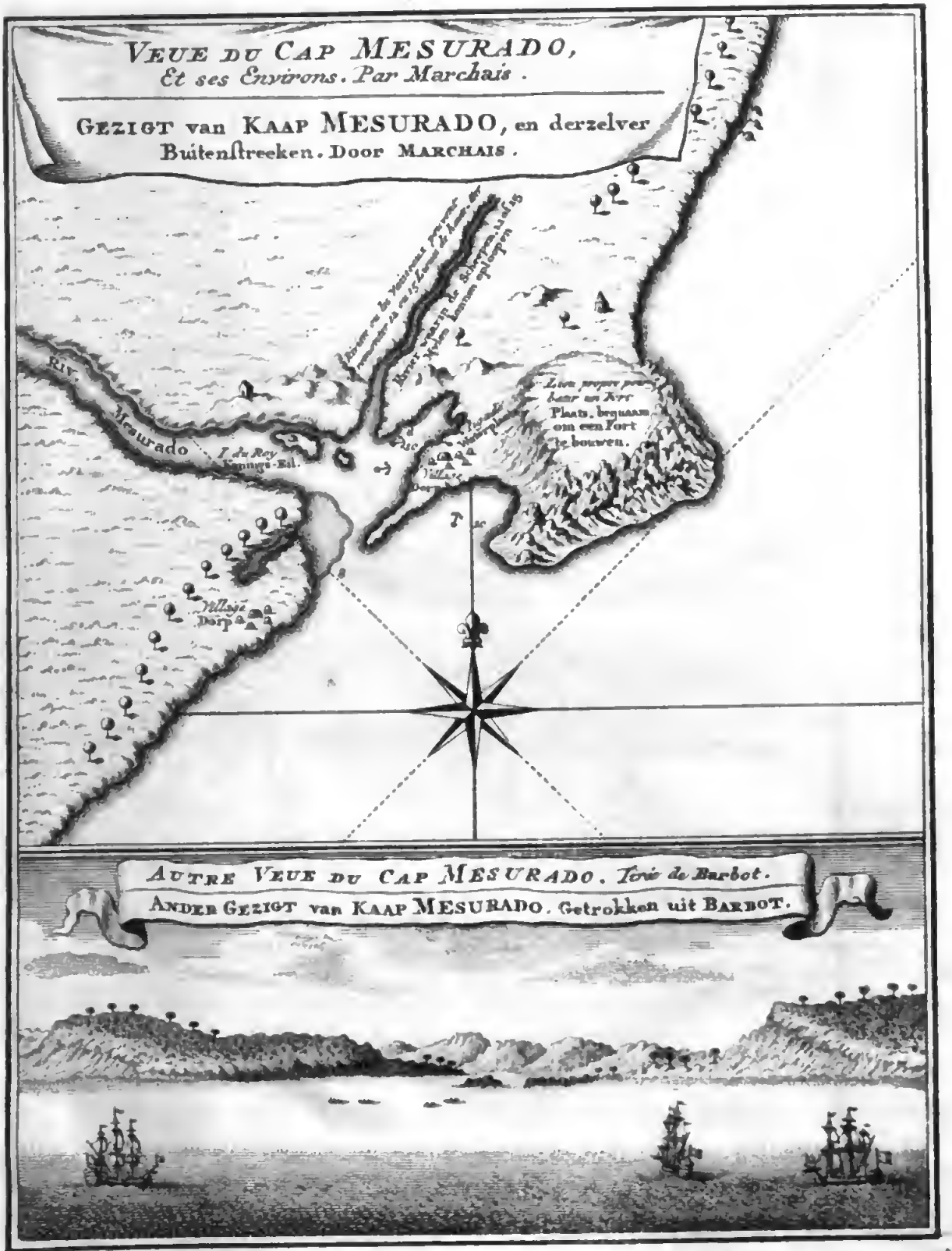
VEUE DU CAP MESURADO,
Et ses Environs. Par Marchais.
GEZIGT van KAAP MESURADO, en derzelver
Buitenstreeken. Door MARCHAIS.
Mesurado
I. du Roy
Koninges-Eil.
Dorp
Plaats, bequaam
om een Fort
te bouwen.
AUTRE VEUE DU CAP MESURADO. Tirée de Barbot.
ANDER GEZIGT van KAAP MESURADO. Getrokken uit BARBOT.

Digitized by Google

le nom de *Miſerado*, ſoit à cauſe des Rocs cachés qui l'environnent, & qui ne permettent point aux Vaiſſeaux d'en approcher à plus d'une lieuë; ſoit, dit-il, parce que pluſieurs François, qui y furent autrefois maſſacrés, répétèrent ſouvent Miſéricorde! Miſéricorde (*i*)! C'eſt en mémoire auſſi des cruautés qui furent commiſes dans cette occaſion, que les Portugais ont donné à la Rivière de Meſurado, le nom de *Rio Duro* (*k*). Cette Rivière coule d'abord au Nord-Oueſt l'eſpace de dix-huit ou vingt lieuës; après quoi elle ſe détourne au Nord-Eſt. On ne connoît pas plus loin ſon cours. Cependant le Roi du Pays fit paroître devant (*l*) Barbot pluſieurs de ſes Sujets, qui rendirent témoignage qu'ayant navigué trois mois en remontant, ils étoient arrivés dans une grande Rivière d'où ſort celle-ci, & qui coule de l'Eſt à l'Oueſt. Les rives, diſoient-ils, ſont habitées par un Peuple riche & puiſſant, qui fait un grand Commerce d'Or, d'Yvoire & d'Eſclaves. Ils ajoûtoient que la Rivière de Meſurado coule dans un fort beau Pays, mais qu'elle eſt ſi rapide, qu'après avoir mis trois mois à la remonter, ils n'avoient eu beſoin que de dix-huit jours pour revenir à l'embouchure. Les Négres du Cap donnent au Pays d'où elle vient, le nom d'*Alam* (*m*), c'eſt-à-dire, terre d'Or.

CÔTE DE MALAGUETTE.

Rivière de Meſurado, & témoignages ſur ſon cours.

A peu de diſtance de l'embouchure du Meſurado, on apperçoit deux Iſles. La plus petite eſt fort-près de la petite Rivière qui tombe dans la même Baye. L'autre eſt à l'entrée du Meſurado même, & ſe nomme *King's-Ile*, ou l'Iſle du Roi; non que le Roi du Pays y faſſe ſa demeure; mais il y entretient quelques Eſclaves, qui prennent ſoin de ſes beſtiaux & de ſa volaille. Ce (*n*) Prince fit pluſieurs préſens à l'Auteur, & le preſſa de former un Etabliſſement dans ſon Iſle, en lui repréſentant qu'elle n'eſt jamais inondée, aux mois même de Juillet, d'Août & de Septembre, qui ſont les tems où la Rivière ſe déborde ſur cette Côte, Sa longueur eſt d'environ deux lieuës, ſur trois quarts de lieuë de largeur. La beauté des arbres fait juger que le terroir eſt riche & fertile. Les vents d'Eſt & de Nord-Nord-Eſt y rendent l'air fort tempéré. Sa ſeule incommodité eſt de manquer d'eau fraîche. Elle en tire du Continent, où les ſources ſont en grand nombre.

Deux Iſles à l'embouchure du Meſurado.

Au tems des Equinoxes, la marée remonte l'eſpace d'environ vingt lieuës dans la Rivière de Meſurado. Pendant le reſte de l'année, elle ne s'y fait pas ſentir au-delà de huit ou neuf lieuës. On a obſervé que pendant les mois pluvieux, l'eau n'eſt ſalée que dans l'eſpace de trois lieuës au-deſſus de l'Iſle du Roi (*o*), parce que l'abondance des flots qui deſcendent fait prévaloir leur fraîcheur.

Qualités de cette Rivière.

PHILLIPS dit que cette Rivière porte dans les Cartes le nom de *Rio de S. Paulo*; qu'elle eſt grande & belle; qu'à un quart de mille de ſon embouchure

Elle eſt nommée auſſi Rio de S. Paulo.

(*i*) Villault, pag. 71. Des-Marchais, qui ne rapporte point l'étymologie qu'on lui attribue ici, allègue celle que nos Auteurs tirent de Villault; mais il la réfute lui Des Marchais, ou le P. Labat ſon Compilateur. R. d. E.

☞(*k*) Barbot dit que le *Duro* eſt une petite Rivière.

(*l*) Il y a ici quelque mépriſe du Traducteur; les Auteurs Anglois ne nomment point Barbot ſur ce fait, qui eſt rapporté par Des-Marchais, comme étant celui à qui le Roi procura cette Relation. R. d. E.

☞(*m*) Labat prétend que c'eſt le Royaume de Galam, que la Rivière eſt le Niger ou le Sénégal, & que ces Peuples ſont les Mandingos. R. d. E.

(*n*) *Angl.* Ce Prince en fit préſent, *ſçavoir de l'Iſle du Roi*, à l'Auteur. R. d. E.

(*o*) Des-Marchais, pag. 96. *& ſuiv.*

CÔTE DE MALAGUETTE.

bouchure on trouve une Barre, où la profondeur de l'eau eſt de quatre pieds dans les hautes marées, & de deux pieds & demi dans les baſſes; que les flots y battent avec violence, ſur-tout lorſque les vents de Mer ont un peu de force; ce qui commence ordinairement à neuf ou dix heures du matin, & continue juſqu'à la même heure au ſoir. Les parties les plus profondes de la Rivière ſont au long des deux rives.

DANS quelques endroits, continue Phillips, elle n'eſt pas moins large que la Tamiſe à Londres. Ses deux rives ſont bordées d'arbres toûjours verds, qui rendent la perſpective charmante. A trois milles dans le Canal, l'Auteur trouva l'eau très-fraîche après le reflux, & la trouva de même, à cinq milles, dans la haute marée (*p*).

Elle communique à la Rivière Junco, & celle-ci à Seſtos.

SUIVANT Snock, Rio de St. Paulo ſe jette dans la Mer environ deux lieuës au Nord-Oueſt du Cap. Elle n'a que cinq ou ſix pieds de profondeur à l'entrée, mais les Chaloupes y paſſent aiſément. Elle coule d'abord du Nord-Oueſt pendant l'eſpace de douze milles, après quoi elle deſcend de l'Eſt depuis la Rivière de *Junco*. C'eſt par ces deux Rivières que les Habitans du Cap-Monte paſſent continuellement dans celle de Seſtos, avec des dents d'éléphans & d'autres marchandiſes, parce qu'ils y trouvent plus d'avantage pour leur Commerce (*q*).

Etats du Roi de Meſurado.

QUOIQU'ON ignore quelle eſt l'étendue des Etats du Roi de Meſurado dans les Terres, au Nord & au Nord-Eſt, on juge qu'elle doit être conſidérable par le nombre de troupes qu'il eſt capable de lever dans l'occaſion. Ses limites à l'Eſt ſont la Rivière de Junko, à vingt lieuës du Cap-Meſurado. A l'Oueſt, c'eſt une petite Rivière, qui eſt à la moitié du chemin entre ce Cap & celui de Monte. Tout ce Pays eſt très-fertile. On y trouve de l'Or, ſans qu'on ait pû ſçavoir s'il vient du Pays même, ou de quel endroit il y eſt apporté. Le bois rouge n'y eſt pas plus rare qu'au Cap-Monte. Il y en a pluſieurs autres eſpèces, qui ſont très-propres aux petits ouvrages de marqueterie. Les cannes de ſucre, l'indigo & le coton y croiſſent ſans culture. Le tabac y ſeroit excellent, ſi les Négres entendoient mieux l'art de le préparer. Les lions & les tygres, qui ſont en grand nombre dans le Pays, n'empêchent pas que les beſtiaux n'y multiplient prodigieuſement; & les arbres y ſont chargés de fruit, malgré les ravages continuels des ſinges. En un mot cette Contrée eſt riche; & le Commerce, qui y eſt déja fort avantageux, pourroit y recevoir beaucoup d'accroiſſement, ſi l'on prenoit ſoin de gagner l'affection des Habitans; car il ſeroit ridicule, ajoûte l'Auteur, de prétendre s'y établir par la force (*r*).

Ses productions.

Volaille ſingulière.

ON voit dans toutes les parties du Pays une ſorte de petite volaille, de la grandeur de nos poulets, que les Habitans nomment *Kokadetos*. Les chévres y ſont auſſi d'une fort petite eſpéce. Les limons, les oranges & les pommes de pin y croiſſent en abondance. On y trouve quelques petites dents d'éléphans, mais qui méritent peu l'attention des Marchands de l'Europe (*s*).

Arbres propres à faire des mâts.

PHILLIPS pèſe particuliérement ſur la facilité d'y couper du bois. Le rivage même eſt couvert d'arbres, & l'embarquement fort commode. Il s'en trouve

(*p*) Phillips, pag. 191.
(*q*) Snock, pag. 476. & Barbot, pag. 110.
(*r*) Des-Marchais, Vol. I. pag. 109.
(*s*) Phillips, *ubi ſup.*

trouve d'aſſez grands pour ſervir de mâts à des Bâtimens de ſept cens tonneaux. L'Auteur en fit couper quelques-uns, d'un bois ſi ſolide & ſi peſant, qu'il fut obligé de les faire tranſporter ſur les Chaloupes, parce qu'ils ne pouvoient ſe ſoûtenir ſur la ſurface de l'eau (*t*). CÔTE DE MALAGUETTE.

LES Habitans ſont de belle taille, robuſtes & bien proportionnés. Ils ont l'air naturellement Martial, & leur bravoure répond à leur figure, comme ✠ leurs Voiſins & les Européens mêmes l'ont appris par expérience. [Mais ils ne penſent point à la guerre, lorſqu'ils n'y ſont pas forcés par la néceſſité de ſe défendre, car ils ſont d'ailleurs doux & humains,] (*v*) ils penſent juſte, ils expriment fort bien leurs idées, & ſur-tout ils entendent merveilleuſement leurs intérêts, comme les Normands leurs anciens amis. Figure & caractère des Habitans.

LE même Auteur dit (*x*) que les Anglois, les Hollandois & les Portugais, repréſentent les Habitans du Cap-Meſurado comme une Nation perfide, artificieuſe, vindicative & cruelle. Cependant Phillips, Capitaine Anglois, déclare qu'il les trouva doux & civils. Mais il ajoûte qu'ils ſont incommodes par leur avidité à demander (*y*); & que le Roi même, comme tous ſes Kabaſchirs, étoient ſans ceſſe à ſollicíter des *Daſchis*. C'eſt le terme qu'ils employent pour ſignifier des préſens.

SNOECK rend témoignage auſſi à la douceur de leur naturel. Mais quelques injures, dit-il, qu'ils avoient reçûes depuis peu des Anglois, les avoient rendus ſi timides qu'ils refuſoient de venir à bord, & que s'ils voyoient à terre des Matelots armés, ils prenoient auſſi-tôt la fuite. Leur reſſentiment venoit de l'injuſtice de quelque Capitaine, qui avoit enlevé pluſieurs Négres, ✠ [ſous ombre de Commerce & d'amitié.] Ils avoient fait à leur tour quelques priſonniers Anglois, qui faillirent d'être ſacrifiés à leur vengeance (*z*).

ILS cultivent ſoigneuſement leurs terres, & ne manquent ni d'ordre ni d'intelligence dans leurs affaires domeſtiques. Boſman les repréſente infatigables au travail; mais c'eſt, dit-il, lorſqu'il leur prend envie de travailler (*a*). Ils ſont capables de conſtance dans l'amitié, mais fort jaloux de leurs femmes. Cette délicateſſe ne regarde point leurs filles, auxquelles ils laiſſent au contraire la liberté de diſpoſer d'elles-mêmes (*b*); ce qui n'empêche point qu'elles ne trouvent facilement des maris. Les hommes ſeroient même fâchés de prendre une femme qui n'auroit pas donné avant le mariage quelque preuve de fécondité, & qui n'auroit pas acquis quelque bien par la diſpoſition de ſes faveurs. Ce qu'elle a gagné par cette voie ſert au mari pour ✠ l'obtenir de ſes parens. [Ainſi les femmes en ſont plus libres dans leur choix, parce qu'il dépend d'elles de donner ce qu'elles ont acquis, à l'homme qui leur plaît.] Les pères & les mères aiment leurs enfans avec tant de paſſion, que la plus ſûre voie pour leur plaire, eſt de faire quelques petits préſens à leur famille (*c*). Leurs mœurs & leurs uſages. Licence des Filles. Avantage qu'elles en retirent.

LES

(*t*) *Ibid.*

(*v*) *Angl.* C'eſt une Nation pleine d'Eſprit. R. O. E.

(*x*) Des Marchais, *ubi ſup.* pag. 100, 103.

(*y*) Phillips, pag. 191.

(*z*) Boſman, pag. 476.

☞ (*a*) Snoeck dit que les hommes ne ſe mêlent point du travail, & laiſſent cette peine à leurs femmes.

☞ (*b*) Ainſi c'eſt des filles qu'il faut entendre ce que dit Snoeck, qu'elles ont la liberté de gagner ce qu'elles peuvent par le trafic de leurs faveurs. Voyez Boſman, pag. 476.

☞ (*c*) Des-Marchais, pag. 103. *& ſuiv.*

Côte de Malaguette.

Les habits, les animaux & les productions de la terre, ſont les mêmes au Cap-Meſurado qu'au Cap-Monte. Les Kabaſchirs portent une ſorte de ſurplis rayé, qui leur tombe juſqu'aux genoux. S'ils peuvent ſe procurer de vieux chapeaux d'Europe, ils croyent que rien ne manque à leur parure. Au défaut de cet ornement, ils ont ſur la tête un bonnet d'ozier de diverſes couleurs. Les Négres du commun ont autour du corps une piéce d'étofe de coton, large d'un pied, dont le bout paſſe entre leurs cuiſſes & ſe relève par derrière juſqu'à la ceinture. D'autres n'ont même qu'un ſimple morceau d'étofe quarrée, d'un pied de grandeur, qui cache leur nudité. L'habillement de leurs femmes eſt le même qu'à S. Jago.

Habits du Pays.

Armes des Habitans.

Pour Armes (*d*), ils ont des lances, d'environ cinq pieds de long, armées de pointes de fer; de petits arcs, & des fléches auſſi minces qu'un roſeau, dont la pointe eſt infectée d'un poiſon ſi ſubtil, que s'il touche au ſang, il cauſe infailliblement la mort, à moins que la partie bleſſée ne ſoit coupée ſur le champ. Ces fléches ne ſont pas garnies de fer. Elles ſont ſans aîles. Les Négres, en tirant, ne viſent pas droit au but. Ils ſemblent tirer au hazard, ou du moins en demi-cercle, comme nous faiſons au jeu des volans, & n'en ont pas moins d'adreſſe à toucher fort près du but. Leurs targettes ſont des planches aſſez minces, longues de quatre pieds & larges de deux, avec une anſe intérieure dans laquelle ils paſſent le bras pour les ſoûtenir, ſans qu'ils l'aient moins libre pour ſe ſervir de leur arc.

Le Pays eſt fort peuplé.

Le Pays eſt fort peuplé. Si la Carte du Cap, compoſée par l'Auteur, y fait voir un grand nombre de Villages, il nous apprend que le nombre des enfans y eſt incroyable; ce qu'il attribue à la fécondité naturelle des femmes & à la polygamie. D'ailleurs, ſuivant les loix du Pays, il n'y a que les Criminels qui puiſſent être vendus pour l'Eſclavage (*e*).

Trois beaux Villages.

A deux milles du Cap, du côté de l'Oueſt, il y a trois Villages, compoſés chacun d'environ vingt maiſons, les plus belles que Snock ait vû dans toute l'Afrique. Chaque maiſon a trois appartemens fort propres, dont le toît reſſemble, dit-il, à celui des mules de foin de Hollande. Il entra dans un de ces édifices, où il vit cinquante ou ſoixante perſonnes, [fort commodément logées.] Les hommes, les femmes & les enfans y étoient mêlés ſans diſtinction; [ce qui lui fit juger qu'ils ne compoſoient qu'une même famille] (*f*).

Forme des Edifices.

Des-Marchais obſerve qu'avec peu de ſimétrie dans les édifices, on ne laiſſe pas de trouver beaucoup d'agrémens dans les Villages du Cap-Meſurado. Ils ſont ordinairement environnés d'un mur de terre, qui a plus de hauteur & d'épaiſſeur que ceux des maiſons. Ce mur eſt entouré d'un foſſé, d'où l'on a tiré la terre qui le compoſe. Le Palais du Roi n'eſt diſtingué des autres bâtimens que par l'étendue & le nombre des chambres, & par une grande ſale d'audience où il reçoit les Etrangers.

Théatre, ou lieu public d'Aſſemblée.

Au centre de chaque Village, on voit une ſorte de théatre, couvert comme une halle de Marché, qui s'élève d'environ ſix pieds, ſur lequel on monte de pluſieurs côtés par des échelles. Il porte le nom de *Kaldé*, qui ſignifie, *Place* ou *Lieu de converſation*. Comme il eſt ouvert de toutes parts, [on y peut

(*d*) Phillips, pag. 192.
(*e*) Des-Marchais, Vol. I. pag. 102. & *ſuiv.*
(*f*) Boſman, pag. 475.

peut entrer à toutes les heures du jour & de la nuit] (*g*). C'eſt-là que les Négocians s'aſſemblent pour traiter d'affaires, les Pareſſeux pour fumer du tabac, & les Politiques pour entendre ou raconter des nouvelles. Les plus riches s'y font apporter, par leurs Eſclaves, des nattes, ſur leſquelles ils ſont aſſis. D'autres en portent eux-mêmes; & d'autres en louent des Officiers du Roi, qui ſont établis dans ce lieu pour l'entretien de l'ordre (*h*). CÔTE DE MALAGUETTE.

PHILLIPS eut l'occaſion d'aller à la Ville Royale (*i*), dont le nom eſt *Andrea*. Elle eſt à ſept ou huit milles de l'embouchure de la Rivière, ſur la rive gauche (*k*), à douze ou quinze cens pas du bord. Le lieu du débarquement eſt entre deux grands arbres, au-delà deſquels on traverſe un petit bois, qui conduit dans un terrain ouvert où la Ville eſt ſituée. C'eſt le ſeul endroit du Canton qui ne ſoit pas chargé d'arbres. La ſale du Conſeil, qui ſert auſſi de Cour de Juſtice, eſt au milieu de la Ville. Ses fondemens, (*l*) comme ſa ſubſtance, ſont d'argile; [c'eſt-à-dire, que c'eſt une maſſe informe de cette matière,] élevée de quatre pieds au-deſſus de la terre, & (*m*) couverte de branches de Palmier entrelaſſées, qui ſont ſoûtenues par un certain nombre de piliers. Comme il n'y a point d'autres murs, l'air & la lumière y entrent de tous côtés. Cet eſpace n'a pas moins de ſoixante pieds dans ſon plus grand diamétre. [La ſurface en eſt fort unie, & peut ſervir également pour s'aſſeoir & s'y promener.] Andrea, Ville Royale.

LA Ville étant environnée de bois, ne peut être apperçue qu'en y entrant. Elle eſt compoſée de quarante ou cinquante maiſons, qui paroiſſent autant de *chenils*. Les murailles ſont d'argile, ou de branches entrelaſſées, & revêtues d'une eſpèce de plâtre. Les portes ſont des trous, dont le plus grand n'a pas plus de deux pieds de hauteur. Auſſi n'y entre-t-on qu'en rampant. Dans l'intérieur de l'édifice, on trouve un banc de terre, haut de deux pieds, qui eſt couvert d'une natte & qui ſert de lit aux Habitans. Ils allument rarement du feu, excepté dans la ſaiſon des pluyes; & la cheminée, ou le foyer, eſt au centre de la maiſon. Leurs nattes ſont fort belles, & variées par diverſes figures rouges & blanches. On les recherche beaucoup à la Barbade, où elles tiennent lieu de tapis de pied dans les appartemens (*n*). Forme & Edifices d'Andrea. Belles nattes des Négres.

LES maiſons du Cap-Meſurado, ſuivant Des-Marchais, ſont d'une propreté extrême, [leurs cuiſines ſont au Rez-de-Chauſſée.] Elles ſont ouvertes du côté qui eſt le plus à couvert du vent, & murées des trois autres côtés avec des pieux enduits d'argile, qui ſe ſoûtiennent fort long-tems quoique ſans aucun mélange de chaux (*o*). Les chambres de lit ſont élevées de trois pieds au-deſſus du Rez-de-chauſſée, pour les garantir de l'humidité. En général, ces maiſons reſſemblent beaucoup aux théatres de nos Opérateurs. Le devant eſt Témoignage de Des-Marchais ſur les édifices du Cap-Meſurado. Deſcription des maiſons.

(*g*) *Angl.* C'eſt-là qu'ils s'aſſemblent pour traiter toute ſorte d'affaires, tellement que ce lieu eſt comme la Bourſe du Pays, ou, tout au moins, une eſpèce de Caffé Négre; les Pareſſeux y vont fumer &c. R. d. E.

(*b*) Des-Marchais, *ubi ſup.* pag. 108.

(*i*) En 1724. le Roi ſe nommoit *Peter*, nom [commun depuis long tems, dit Des-Marchais, à tous les Rois de Meſurado &] qu'ils avoient reçu vraiſemblablement de quelque Capitaine Hollandois. *Ibid.* pag. 99.

(*k*) *Angl.* Environ un quart de mille. R. d. E.

(*l*) *Angl.* le plancher, ou, le ſol.

(*m*) *Angl.* avec une manière de toit, ou d'appentis couvert &c. R. d. E.

(*n*) Phillips, pag 191. *& ſuiv.*

(*o*) Voyez la Figure.

Côte de Malaguette.

eſt ouvert, & laiſſe voir (*p*) un eſpace de cinq ou ſix pieds de large, où les Négres paſſent le jour, aſſis ſur des nattes, avec leurs femmes & leurs enfans. Les murs de cette chambre ſont d'argile rougeâtre, de l'épaiſſeur d'un pied. Le toît, qui s'élève comme celui d'une tente, eſt compoſé de feuilles de Palmier, ou de roſeaux, ſi bien entrelaſſés, que le ſoleil & la pluie n'y peuvent trouver de paſſage. A droite & à gauche ſont deux eſtrades, ou deux bancs, d'un pied de hauteur, ſur quatre de largeur. Ces bancs ſont couverts de nattes, épaiſſes d'un pied, qui ſont revetues d'une étoſe de coton ou d'une piéce de calico, avec une autre piéce de la même matière qui les environne en forme de rideaux. La place des coffres & des armoires eſt à l'extrémité de la chambre, & les Armes ſont ſuſpendues contre le mur (*q*).

Le plancher eſt formé de groſſes ſolives rondes, fort ſerrées l'une contre l'autre, & fortement liées par les bouts [& d'eſpace en eſpace, ſur des traverſes qui ſervent de poutres,] pour les aſſûrer dans leur aſſiéte. Ces ſolives ſont couvertes de claies, ſur leſquelles on étend une couche de terre rouge épaiſſe d'un pied, qui eſt battue avec beaucoup de ſoin, & qui compoſe un fonds très-ferme & très-ſolide, que les femmes entretiennent dans une propreté continuelle. Au centre eſt la cheminée. Elle ne conſiſte qu'en une petite maſſe d'argile de ſix pouces de hauteur, & de forme quarrée, d'environ deux pieds ſur chaque face, ſur laquelle on entretient du feu jour & nuit; le jour pour allumer les pipes; la nuit, pour écarter les mouches & ſe défendre du froid & de l'humidité. Chaque maiſon (*r*) a généralement autant de chambres que le maître a de femmes. Il couche ſucceſſivement avec elles; & celle chez qui il doit paſſer la nuit, lui tient ſon ſouper prêt.

Magaſins de proviſions.

Outre les édifices qui ſont habités, les Négres ont d'autres Bâtimens pour leurs proviſions de ris, de millet, de légumes, d'huile de Palmier, d'eau-de-vie & pour leurs autres néceſſités. Ces magaſins ſont de forme ronde, comme nos pigeonniers, & le toît repréſente un cône. Ils ſont fermés avec de bonnes ſerrures, dont le maître garde la clef. Chaque jour, ou chaque ſemaine, il diſtribue à ſes femmes ce qu'il croit néceſſaire pour la ſubſiſtance de toute la famille. On voit régner entr'elles une paix admirable. A l'exception du jour qu'elles attendent leur Seigneur, elles paſſent le tems au travail, hors de la maiſon, ou dans l'intérieur du ménage. Elles prennent ſoin de leurs enfans, elles ſe rendent des ſervices mutuels. [Le vice qu'elles connoiſſent le moins eſt la pareſſe & l'oiſiveté.] Tous les édifices d'une même famille ſont renfermés dans un mur de terre, haut de ſept ou huit pieds, revêtu de nattes de roſeaux ou de feuilles de Palmier; pour le garantir de l'humidité (*s*).

Ordre entre les femmes.

La Religion du Pays eſt une Idolâtrie confuſe & ſans principes, qui admet des changemens continuels de fétiches ou de Divinités, (*t*). Cependant l'adoration du Soleil eſt plus fixe & plus conſtante. Les Négres offrent à ce bel Aſtre des ſacrifices de vin de Palmier, de fruits, & de diverſes eſpèces d'animaux. Autrefois ils lui ſacrifioient des victimes humaines; mais ce barbare

Religion du Cap Meſurado.

(*p*) *Angl.* une ſaillie, ou hors-d'œuvre. R. d. E.

(*q*) Des Marchais, Vol. I. pag. 104.

(*r*) Suivant Des-Marchais l'appartement de chaque femme & de ſes Enfans fait une caſe à part. *Voy.* Des-Marchais *ubi ſup.* R. d. E.

(*s*) *Ibid.* pag. 104. & ſuiv.

(*t*) [Ces Fétiches ſont de diverſes matières;] Les Anglois en apportèrent un à Londres en 1721.

CÔTE DE MALAGUETTE.

bare uſage a ceſſé depuis que la Nation trouve plus de profit à vendre ſes Priſonniers de guerre aux Etrangers. Les offrandes ſont préſentées par la main du Grand-Prêtre, ou du Marbut, qui en partage avec le Roi la meilleure portion. Le reſte eſt abandonné au Peuple. Jamais le Mahométiſme ne s'eſt introduit au Cap-Meſurado, quoique le titre de Marbut ſemble donner lieu de le ſuppoſer. Mais il y a beaucoup d'apparence que les Habitans l'ont reçu de quelqu'Européen (*v*).

Commerce du Pays.

SNOCK aſſûre que la principale richeſſe du Pays eſt le vin de Palmier. Il y eſt bon & dans une extrême abondance (*x*). Le ris tient le ſecond rang du Commerce. Les Habitans recherchent en échange, *des Bugis*, ou *des Kowris* (*y*), le plus précieux de tous les biens dans leur opinion. [Pour une meſure de ce Coquillage, qui ne tenoit pas plus d'une pinte, Phillips pouvoit avoir trente livres de ris.] Ils demandent enſuite des barres de fer, & des étoffes rouges. Mais ils n'ont rien d'ailleurs qui mérite l'attention des Marchands de l'Europe. Leurs dents mêmes d'éléphans ſont ſi petites & en ſi petit nombre, qu'elles n'inſpirent pas beaucoup d'ardeur pour ce Commerce (*z*). Tel eſt le témoignage de Phillips.

DES-Marchais prétend néanmoins que le Cap-Meſurado peut fournir annuellement quinze cens ou deux mille Eſclaves, quatre ou cinq cens quintaux d'yvoire; du bois de teinture, autant qu'on en deſire; & de l'Or à proportion de l'intelligence & de l'adreſſe d'un Chef de Comptoir qui ſeroit chargé de cette partie du Commerce (*a*).

Cap-Meſurado, commode pour un Etabliſſement.

LORSQUE le même Voyageur eut rejetté les offres du Roi Peter pour un Etabliſſement dans (*b*) la grande Iſle de Meſurado, [où il n'auroit point trouvé d'eau fraîche, & dont la communication n'eſt point aſſez libre avec la Mer,] ce Prince lui permit de choiſir un autre lieu pour ſon établiſſement. En examinant la Côte, il ne trouva point d'endroit ſi commode que le Cap même. On voit en effet, par la Deſcription, qu'un Fort élevé ſur la plate-forme du ſommet, défendroit parfaitement les Vaiſſeaux qui ſeroient à l'ancre dans la Rade, & qu'en ſe faiſant une route par les Rocs on ſeroit toûjours maître de l'eau, & de la communication par Mer, s'il arrivoit que le paſſage fût coupé par terre.

Ses commodités.

Les frais d'un Etabliſſement de cette nature ſeroient d'autant moins conſidérables, que le Pays produit non-ſeulement de l'argile propre à faire des briques, mais de la pierre même & du bois en abondance, & que les vivres y ſont à bon marché. Ainſi, à l'exception du vin, de l'eau-de-vie & de la farine, le Comptoir n'auroit beſoin d'aucune ſorte de proviſion. Le bœuf & le mouton y ſont communs. Le gibier, la volaille, le poiſſon & les tortues y foiſonnent. Il n'y a point de Rivière qui produiſe tant de Chevaux-Marins. La chair de ces animaux eſt une fort bonne nourriture, & leurs dents ſont plus blanches & plus eſtimées que l'Yvoire (*c*).

Rivière de Junco.

ENTRE le Cap-Meſurado & la Rivière de Seſtos, on trouve pluſieurs autres

(*v*) Des Marchais, *ibid* pag. 101.
(*x*) Boſman, pag. 476.
(*y*) *Angl.* de toutes les choſes qui entrent dans le Commerce, c'eſt celle dont ils font le plus de cas. R. d. E.
(*z*) Phillips, pag. 191.
(*a*) Des Marchais, *ubi ſup.* pag. 114.
(*b*) *Angl.* dans l'Iſle qui eſt à l'embouchure de la Rivière: *C'eſt ce qui en rend la communication moins libre avec la Mer.* R. d. E.
(*c*) Des-Marchais, Vol. I. pag. 115.

CÔTE DE MALAGUETTE.

tres Rivières. La première eſt celle de *Junco*, qui porte auſſi le nom de Rio del Punto, à cinq degrés cinquante minutes de latitude du Nord. L'embouchure eſt au Sud-Sud-Eſt. On la reconnoît à trois grands arbres, qui ſe préſentent ſur une petite élévation (*d*), à l'oppoſite de trois montagnes fort éloignées dans les terres. Quelques Voyageurs donnent quatre ou cinq cent pas de largeur à cette embouchure; mais elle a peu d'eau. Les deux rives ſont bordées d'arbres (*e*), qui forment une vûe très-agréable. Tout le Pays des deux côtés eſt couvert d'Orangers, de Citronniers & de Palmiers. Les Marchands qui viennent faire ici le Commerce, jettent ordinairement l'ancre à l'embouchure de la Rivière, & tirent un coup de canon (*f*), qui attire les Négres, ſur la Pointe, avec leurs dents de Chevaux-marins, l'yvoire, les Eſclaves & les autres (*g*) commodités du Pays.

Baye & Rivière de Tabo, où les Normands, étoient autrefois établis.

Petit Dieppe.

Six lieuës à l'Eſt de la Rivière de Junco (*h*), la Côte s'ouvre pour former une Baye conſidérable, qui ſert d'embouchure à la Rivière de Tabo. Sur la rive Eſt de cette Rivière, on apperçoit un Village, grand & bien peuplé, qui n'eſt pas néanmoins, ſi l'on en croit les Habitans, le lieu où les Normands s'étoient établis. Ils avoient leur Comptoir, qu'ils nommoient *Petit-Dieppe*, dans une petite Iſle au milieu de la Rivière. Quoiqu'il y ait un ſiécle que cet Etabliſſement eſt détruit, les Négres en conſervent encore la mémoire; & les Anglois, les Hollandois & les autres Européens, qui portent leur Commerce ſur cette Rivière, ne le diſtinguent que par ſon ancien nom. (*i*) Cette preuve ſemble ſuffire pour ne laiſſer aucun doute que les Normands ne fuſſent établis en Afrique avant que les Portugais l'euſſent découverte (*k*).

☞(*d*) Phillips dit la même choſe des marques de terre, & place la Rivière à quatorze lieuës du Cap Meſurado, à cinq degrez cinquante-cinq minutes de latitude du Nord.

☞(*e*) La Rivière eſt grande, dit l'Auteur & commode pour l'eau & le bois, pag. 194.

(*f*) *Angl.* à quoi les Négres répondent en allumant des feux ſur la pointe du Cap, lorſqu'ils ont des marchandiſes à vendre, comme des dents &c. R. d. E.

(*g*) *Angl.* productions. R. d. E.

(*h*) Barbot donne une vûe de la Rivière, & l'appelle *Rio Corſo*. pag. 107.

☞(*i*) *Angl.* [Preuve, dit l'Auteur, que les Normands &c.] R. d. E. Cependant Barbot en donne une perſpective où il l'appelle Rio Corſo. *Il y apparence d'une Equivoque; ce ne ſera pas le Comptoir, ni l'Iſle, mais la Rivière que Barbot appelle* Rio Corſo.

(*k*) Des-Marchais, *ubi ſup.* pag. 132,

CHAPITRE II.

Deſcription des Pays Intérieurs entre Sierra-Léona & Rio Seſtos (*a*).

PAYS INTERIEURS.

Diviſion & noms des Nations.

LES principales Nations connues dans cet eſpace, ſont celles de *Bulm*, de *Silm*, de *Quilliga*, de *Quoja*, de *Hondo*, de *Galas*, de *Karabao*, de *Galaveis*, de *Folgias* & de *Quabo*. A chacun de ces noms on ajoûte ordinairement, *Monou*, ou *Berkoma*. Le premier de ces deux mots ſignifie *Peuple*, & le ſecond *Terre*.

ON

(*a*) Section I. R. d. E.

PAYS INTÉRIEURS.

ON a déja vû, dans la Deſcription de Sierra-Léona, quelques circonſtances qui regardent le Pays de *Bulm*. Il eſt Maritime, & voiſin de la Rivière de (*b*) Scherbro, ou de Cerbera, que les Portugais appellent *das Palmas*, ſur les bords de laquelle on rencontre, à ſoixante milles de la Mer, la Ville de *Baga* ou *Bogos*, réſidence du Roi, juſqu'où les Anglois remontent pour le Commerce du bois de teinture.

Bulm.

SUIVANT Dapper (*c*), Silm eſt ſitué à quarante milles de la Mer au Sud-Eſt. Entre quantité de Villes qu'on y trouve ſur la Rivière, il nomme celle de *Quanamora*, qui contient cinq mille familles, mais dont les Habitans paſſent pour une Nation perfide. La Rivière de Scherbro (*d*), qui eſt la principale du Pays, ſe diviſe vers ſon embouchure en deux bras. L'un, qui coule à l'Oueſt, eſt nommé *Torro* par les Habitans. L'autre coule au Sud, & porte le nom de *Rio de S. Anna*, qu'il a reçu des Portugais. *Torro* eſt ſans eau deux ou trois fois l'année, & ſe trouve bouché par un ſi grand nombre d'Iſles, qu'il n'eſt navigable que pour les Chaloupes. L'Iſle que les Anglois nomment Scherbro eſt nommée par les Portugais *Ferula* ou *Farillons*, à cauſe de ſes délicieux boſquets. Mais elle étoit mieux connue, dans le dernier ſiécle, par le nom de Maſſokay, qui étoit celui d'un Prince Négre, Lieutenant du Roi de Quoja.

Silm.

LE Pays de Quilliga borde la Rivière de *Maqualbary*, que les Portugais nomment *das Galinhas*, ou des Poules. C'eſt ſur la même Rivière qu'eſt ſituée la Nation des *Karabados*, à deux cens trente milles de ſon embouchure. Elle prend ſa ſource dans le Pays de Hondo, qui eſt plus au Nord. Toutes ces Contrées ſont ſoûmiſes au Roi de Quoia (*e*).

Quilliga

TOUT le Pays Intérieur, depuis le Cap-Monte, ou *Wakongo*, porte le nom de Quoja. Il eſt habité par deux Nations différentes, les *Vey-Berkomas*, & les *Quoja-Berkomas*, qui ont été toutes deux ſubjuguées par les *Karrows*. Les Vey-Berkomas (*f*), ſont les reſtes des anciens Habitans de la Rivière Mava ou Maſſa, & du Cap-Monte, Nation autrefois nombreuſe & guerrière, qui s'étendoit juſqu'au Pays de *Monu* (*g*), mais qui eſt réduite à préſent preſqu'à rien.

Quoja & ſes deux Nations.

QUOJA-BERKOMA, c'eſt-à-dire, le Pays de Quoja, s'étend juſqu'au territoire de *Tomvey*, qui touche du côté du Nord & du Nord-Eſt (*b*) au *Galas*, aux *Galaveys*, aux *Hondos*, aux *Konde-Quojas*, aux *Monus*, aux *Folgias*, aux *Karrows*, ou *Karrow-Monus*. Les Galaveys ſont deſcendus des Galas; mais ayant été chaſſés de leur Pays par les Hondos, ils ſont aujourd'hui ſéparés des vrais Galas par une vaſte forêt. La Capitale des Galas ſe nomme *Galla-Falli*. Leur Pays a quantité de Villes & de Villages, dont la plûpart ſont ſitués

(*b*) *Angl.* de Selbore, ou de Scherbro. R. d. E.

☞(*c*) Dans ſa Deſcription d'Afrique. Tout cet endroit a été copié par Ogilby, qu'on ne fait pas difficulté de ſuivre ici.

(*d*) D'autres écrivent *Scherbora* & *Serbere*.

(*e*) Voy. l'Afrique d'Ogilby, pag. 377. *& ſuiv.*

☞(*f*) *Vi* ou *vey* ſignifie *demi*, & *Berkoma*, Terre ou Pays. C'eſt-à-dire, par conſéquent, une demie-Nation.

☞(*g*) *Monu* ſignifie Peuple.

☞(*b*) Dapper dit que cette Région s'étend depuis la Rivière de Maguiba, nommée par les Portugais *Rio Novo*, juſqu'à *Rio de St. Paulo* (au Cap-Meſurado) qui la ſépare du Pays de Gabbe. *Voyez* Ogilby, pag. 379. Il paroît aſſez clairement que c'eſt de lui que Barbot a tiré tout ce qu'il dit de l'Afrique ſans l'avoir nommé.

PAYS INTÉRIEURS.

tués ſur la Rivière de Maguiba, qui eſt une des quatre principales (*i*) de la Région de Quoja. Les trois autres ſont *la Mava*, *la Plizoge*, & *la Menob*, qui ſe nomme auſſi l'Aguada.

Pays de Hondo.

LA Contrée de Hondo eſt un peu au Nord (*k*) des Galaveys. Elle ſe diviſe en quatre Principautés; *Maſſilagh*, *Dedouagh*, *Dangyrno* (*l*) & *Dandi*; dont les Chefs ou les Gouverneurs ſont nommés par le Roi de *Quoja*. Ils jouiſſent d'une égale autorité, en payant à ce Prince un tribut annuel de baſſins & de chaudrons de cuivre, d'étoſes de Quaqua, d'étoſe rouge, & de ſel (*m*).

Konde-Quojas.

LES Konde-Quojas, c'eſt-à-dire, les hauts-Quojas, ſont voiſins des Hondos, & parlent un langage différent de celui des Quojas.

Folgias & Monus.

LE Pays des Folgias & celui des Monus ſont arroſés par les Rivières de Junco & d'Arvoredo, qui ſéparent les Folgias des Karrows; quoique depuis l'union de ces deux Peuples le Roi des Karrows faſſe ſa réſidence dans le Pays des Folgias (*n*). [Nous allons en donner la Deſcription, avec celle de leurs Conquêtes.]

Dépendances de ces Peuples.

LES Folgias (*o*) dépendent de l'Empereur des Monus, comme les Quojas dépendent d'eux. La puiſſance de cet Empereur des Monus s'étend ſur pluſieurs Nations voiſines, qui lui payent annuellement un tribut d'Eſclaves, de barres de fer, de verroteries & d'étoſes: mais en récompenſe, & pour leur marquer ſon affection, il leur donne des étoſes de Quaqua. Les Folgias font la même galanterie aux Folgias, lorſqu'ils reçoivent leur hommage; & les Quojas, à leur tour, en uſent de même à l'égard des Bulms & des Hondos qui ſont dans leur dépendance. Les Folgias donnent à l'Empereur des Monus, le nom de *Mandi* (*p*), qui ſignifie Seigneur; & aux Quojas, celui de *Mandi-Monu*, c'eſt-à-dire, Peuple du Seigneur. Ils croyent ſe faire honneur par ces titres, parce qu'ils ſont ſes Tributaires. Cependant chaque petit Roi jouit d'une autorité abſolue dans ſes limites, & peut faire la guerre ou la paix ſans le conſentement de l'Empereur ou de toute autre Puiſſance dont il relève.

IL paroît ſurprenant qu'un Pays auſſi mal-peuplé & d'auſſi peu d'étendue que Monu (*q*), en ait pû ſubjuguer tant d'autres, & que ſon autorité ſe ſoûtienne ſur ceux qu'il a ſoûmis, particulièrement ſur les Folgias, qui forment une Nation nombreuſe & puiſſante. On n'en trouve point d'autre cauſe que la ſituation de ces diverſes Contrées & l'excellente politique des Monus.

Pays de Quabes.

LES Quabes habitent les environs de Rio Seſtos. Ils furent conquis autrefois par *Flanſire*, Roi des Folgias; mais ayant ſecoué le joug, ils ſont demeurés dans la ſeule dépendance de l'Empereur des Monus,

§. II.

(*i*) Voyez ci-deſſus, chap. I.

(*k*) Ogilby, pag. 379. *& ſuiv.* Barbot, pag. 111.

(*l*) Ogilby, pag. 380.

(*m*) Comme il eſt incertain ſi Dapper a ſuivi des Auteurs François ou Hollandois (car à l'exemple des autres Compilateurs, il ne nomme pas ſes ſources), nous marquons les noms d'après Ogilby & Barbot, [dont le premier la traduit, & le ſecond l'a pillé.]

(*n*) Il y a dans l'Original *Mendi Manow*, mais c'eſt viſiblement une erreur.

(*o*) Dapper met *Manow*.

(*p*) Barbot, pag. 122.

(*q*) Ou *Monou*. Dapper appelle le Pays Manou, & le Peuple Monou. L'Original Anglois le ſuit, & avertit en note, qu'il le fait pour conſerver cette diſtinction, le Traducteur a préféré l'autorité de Barbot. R. d. E.

Digitized by Google

HISTOIRE NATURELLE.

§. II. (a).

Hiſtoire Naturelle des mêmes Pays.

Végétaux & Animaux.

DANS toutes ces Contrées, ſur-tout dans celle de Quoja, les végétaux & les animaux ſont preſque les mêmes que dans la première Diviſion de cette Côte. Cependant on trouve aux environs du Cap-Monte, & dans les Rivières de Maguiba & de Mava, un grand nombre d'Eléphans d'eau. Dans la Rivière de Maguiba, ces animaux portent le nom de *Kaumach*; dans l'autre, celui de *Ker-Kamonu*. Ils ſont de la grandeur d'un Cheval, mais plus gros. La Rivière de Mava produit un autre animal, de la même groſſeur, & de couleur brune, rayée de blanc, avec le col long, la taille courte, les jambes petites, & des cornes ſemblables à celles d'un jeune Taureau. Les Prêtres & les Devins du Pays, qui ſe nomment *Sova-Monus*, s'en ſervent pour leurs conjurations, & le reſpectent beaucoup; ce qui ſemble marquer, dit l'Auteur, que cet animal eſt rare. Il eſt fort agile, & ſon pas eſt un trot comme celui du chevreuil (*b*).

Eléphans d'eau.

Le Sylla Vandoch.

ON voit dans les mêmes Régions un animal de la taille du Cerf, que les Habitans nomment *Sylla-Vandoch*. Sa couleur eſt jaune, mais rayée de blanc. Il a des cornes, longues d'environ douze pouces; & dans chacune, un trou par lequel il reſpire. Il eſt plus léger que le Daim.

Le Porc-épi.

LES Porc-épics, qui ſe nomment ici *Quin-ja*, ſont de deux eſpèces; la grande & la petite. Ceux de la première ſont de la grandeur d'un Porc, armés de toutes parts, de pointes longues & dures, qui ſont rayées de blanc & de noir, à des diſtances égales. L'Auteur en apporta quelques-unes en Europe, qui n'étoient pas moins groſſes que des plumes d'oie. Lorſque ces animaux ſont en furie, ils lancent leurs dards avec tant de force qu'ils entament une planche. Leur morſure eſt terrible. Qu'on les mette dans un tonneau ou dans une cage de bois, ils s'ouvrent un paſſage avec les dents. Ils ſont ſi hardis, qu'ils attaquent le plus dangereux ſerpent. L'Auteur les croit éxactement les mêmes que le *Zatta* de Barbarie. Leur chair paſſe pour un mêts excellent parmi les Négres.

Le Quoggelo.

LE *Quoggelo*, ou le *Kquoggelo*, eſt un animal amphibie, long de ſix pieds, taillé & couvert d'écailles dures & impénétrables comme le crocodile. Il ſe défend contre les autres bêtes en dreſſant ſes écailles, qui ſont fort pointues par le bout. Sa langue, qui eſt fort grande, lui ſert à prendre des fourmis.

Quatre ſortes d'Aigles.

ON voit ici quatre ſortes d'Aigles. 1. Le *Kequolantja*, qui ſe perche dans les forêts ſur les plus grands arbres, & qui fait ſa principale proye des ſinges. 2. Le *Kequolantja-Klow*, qui a les ſerres fort crochues, & qui ſe nourrit de poiſſons dans les marais & les étangs. 3. Le *Simbi*, qui n'a point d'autre pâture que la chair des Oiſeaux. 4. Le *Poy*, qui eſt armé comme le ſecond. Son ſéjour ordinaire eſt le rivage de la Mer, où il ſe nourrit de crabbes & d'autres coquillages.

LES

(*a*) C'eſt la ſuite de la Première Section du Chapitre I. dans *l'Anglois*. R. d. E.

(*b*) Barbot, pag. 118.

HISTOIRE NATURELLE.

Perroquets bleus à queuë rouge.

Les Perroquets bleus à queuë rouge, qu'on nomme ici *Vofacy-i*, ſont en fort grande abondance. *Le Komma* eſt un très-bel oiſeau. Il a le col verd, les aîles rouges, la queuë noire, le bec crochu, & les pattes comme celles du Perroquet.

Komma.

Koſi-fou-Keghoſſi.

Le *Koſi-fou-Keghoſſi*, qui eſt de la taille d'un moineau & qui a le plumage noir, eſt regardé par les Négres comme un oiſeau de mauvais augure. Ils en racontent mille hiſtoires extravagantes. S'ils l'apperçoivent dans un voyage, ou s'ils l'entendent chanter, ils ſe hâtent de revenir ſur leurs pas. Si quelqu'un meurt ſubitement, ils prétendent que c'eſt le Keghoſſi qui l'a tué. Cet oiſeau ſe nourrit de fourmis.

Le Fanton.

Le *Fanton* eſt de la groſſeur de l'alouette. C'eſt encore un oiſeau de préſage. On prétend qu'à l'approche des Chaſſeurs, ce petit animal va ſe percher ſur l'arbre le plus proche de la bête qu'ils pourſuivent, & qu'il ſe met à chanter fort haut. Les Chaſſeurs répondent *tonton-kerre*, c'eſt-à-dire, *nous ſuivrons*;

Deux ſortes d'Hirondelles.

Les Habitans diſtinguent deux ſortes d'hirondelle; celles de jour, qu'ils nomment *Lelé-Atterenna*; & celles de nuit, qu'ils appellent *Lelé-Serena*. Mais il paroît que la dernière n'eſt que la chauve-ſouris.

Tongua, groſſe chauve-ſouris.

La Tongua, qui eſt une autre eſpèce de chauve-ſouris, de la groſſeur d'une tourterelle, paſſe pour un mêts fort délicat. Les arbres en ſont ſi chargés, qu'on voit quelquefois des branches ſe briſer ſous le poids.

On voit un autre oiſeau, de la groſſeur du moineau, qui perce par degrés le tronc des arbres avec ſon bec, & qui s'y fait un nid, où il pond ſes œufs & couve ſes petits.

Le Qſonſu.

Le *Qſonſu* eſt une eſpèce de corbeau, qui a le corps noir & le col blanc. Son nid, qu'il fait ſur les arbres, eſt compoſé de ronces & d'argile. Les Négres racontent que lorſque les petits ſont prêts d'éclore, la femelle arrache ſes plumes pour les couvrir, & que le mâle commence alors à les nourrir juſqu'à ce qu'ils ſoient en état de ſe pourvoir eux-mêmes.

Pigeons.

On compte trois eſpèces de pigeons ſauvages, que les Négres nomment Papus: les *Bollandes*, qui ont la tête couronnée; les *Kambgis*, qui l'ont chauve; & les *Duedus*, qui ont le corps noir, tacheté de blanc, & le col d'une blancheur admirable.

Le Figua.

Le Dorro.

Les Grües ſe nomment ici *Figua*. Le *Dorro*, eſt un gros oiſeau, qui fréquente les marais & les Rivières, pour ſe nourrir de poiſſon.

Le Joüa.

Le Joua, qui eſt de la groſſeur de l'alouette, fait ordinairement ſes œufs ſur les grands-chemins & dans les routes frayées. Le ſcrupule va ſi loin parmi les Négres pour la conſervation de ſes petits, qu'ils ſont perſuadés que celui qui caſſeroit ſes œufs perdroit bien-tôt tous ſes enfans. Ils mangent de toutes ſortes d'Oiſeaux, à l'exception du Joua, du Fanton & du Keghoſſi, qui paſſent pour ſacrés (*c*).

Poiſſons.

On trouve une grande variété de poiſſons ſur toute cette Côte. Le Chevalier Des-Marchais en pêcha un, près du Cap-Monte, d'une figure ſi monſtrueuſe (*d*), qu'il ne ſe trouva perſonne dans l'Equipage qui eût jamais rien vû d'approchant. Il avoit environ huit pieds de longueur, entre la tête & la

Monſtre inconnu.

Sa deſcription.

(*c*) Tout ce qui regarde les animaux précédens eſt tiré de Barbot, pag. 113. & ſuiv.

(*d*) Voyez la figure, qui doit être à cette page.

Digitized by Google

HISTOIRE NATURELLE.

la queuë, un pied & demi de diamétre, & quatre pieds & demi de circonférence. Il étoit ſans écailles. Sa peau étoit épaiſſe, dure & raboteuſe, comme celle du Requin. On le prit avec un gros crochet, attaché au bout d'une chaîne de fer. Lorſqu'on l'eut attiré prés du Vaiſſeau, on lui ſaiſit la queuë avec un nœud coulant (*e*), pour le faire arriver en vie ſur le tillac. Il avoit le goſier fort grand, armé, des deux côtés, de ſix dents pointues, & longues d'environ deux pouces. Son muſeau s'étendoit d'un demi-pied au-delà de ſa machoire inférieure, & n'étoit qu'un os, couvert de la même peau que le corps, c'eſt-à-dire, épaiſſe, dure, & de couleur griſâtre, quoique les lévres & les chairs intérieures fuſſent d'un rouge fort luiſant. Ses yeux étoient grands, rouges, & comme étincellans. Au-lieu d'ouies, il avoit, des deux côtés du corps, ſix ouvertures, comme autant d'inciſions, qui paroiſſoient s'ouvrir & ſe fermer à ſon gré. Immédiatement au-delà, commençoit une belle nâgeoire, de grandeur médiocre. Il en avoit deux autres plus petites ſous le ventre, & une beaucoup plus grande ſur le dos. Sa queuë étoit grande, forte, épaiſſe, & couverte de la même peau que le corps. Un Requin s'étant approché de lui, lorſqu'il eut avallé l'hameçon, il lui donna de ſa queuë un coup qui le fit fuir à l'inſtant (*f*).

Bécaſſe de Mer. Sa Deſcription.

LE même Auteur parle d'un poiſſon qu'il prit aux environs du Cap-Monte, & qu'il nomme la *Bécaſſe de Mer* (*g*). Sa longueur étoit d'environ dix pieds, ſur cinq de circonférence. On crut d'abord le reconnoître pour un *Souffleur* ou un *Grampus*, parce qu'il avoit ſur la tête un canal de reſpiration, par lequel il jettoit une grande abondance d'eau. Au long de ſon dos régnoit une grande nâgeoire. Il en avoit deux autres de la même grandeur au-deſſous des ouies. Sa queuë étoit grande, dentelée, épaiſſe, & très forte; ſes yeux pleins, élevés, rouges & remplis de feu; ſes ouies très-grandes, avec trois ouvertures de chaque côté, comme trois autres ouies. Sa gueule étoit grande, armée de petites dents fort ſerrées & fort aigues; & mieux armée encore par un bec d'environ vingt pouces de long, diviſé en deux parties qui ſortoient de la machoire d'enhaut & de celle d'embas. Ce bec étoit un os, entouré de cartilages, & revêtu d'une peau auſſi rude que du chagrin, & de la même dureté que celle du Requin. Tout le corps étoit couvert de la même peau. La chair reſſembloit à celle du Marſouin; c'eſt-à-dire, qu'elle étoit fort graſſe, mais entremelée de maîgre, & de fort bon goût (*h*).

Poiſſons extraordinaires.

LA Mer, aux environs du Cap-Meſurado, produit quelques poiſſons extraordinaires. Des Marchais en décrit deux. Le premier (*i*) a ſeize ou dix-ſept pouces de long depuis le muſeau juſqu'à l'extrémité de la queuë, ſept ou huit d'épaiſſeur depuis le dos juſqu'au ventre, & quatre ou cinq d'un côté à l'autre. Son muſeau eſt court; ſa gueule d'une grandeur médiocre, mais armée de dents très-fortes & très-pointues. Il ſaiſit fort avidement l'hameçon. Au deſſus de la gueule, il a deux narines & des deux côtés une élevation, qui a la forme d'un nez. Ses yeux, qui ſont ſa partie la plus ſingulière,

(*e*) *Angl.* mais on eut ſoin de le tuer avant qu'il fut à bord. Des Marchais dit qu'on prit cette précaution de crainte que le Monſtre ne cauſât du déſordre dans le Vaiſſeau, ſi on l'embarquoit vivant. Voyag. de Guinée. Tom. I. pag. 52. Edit. de Paris. R. d. E.

(*f*) Des Marchais, Vol. I. pag. 43. *& ſuiv.*

(*g*) Voyez la Planche.

(*h*) Des Marchais, *ibid.* pag. 72. *& ſuiv.*

(*i*) Voyez la Figure.

Digitized by Google

HISTOIRE NATURELLE.

gulière, ſe trouvent placés fort loin de ſa gueule, près de l'endroit où commence ſon dos. Ils ſont ronds, gros, rouges, vifs, & couverts d'une paupière qui paroît ſans ceſſe en mouvement. Ces yeux ſont au centre d'une étoile à ſix raions, de trois ou quatre pouces de longueur, auſſi gros à leur inſertion qu'une plume d'oie, & terminés en pointe obtuſe. Chaque raion eſt compoſé d'un cartilage fort dur, auſſi fléxible que ceux de la Baleine. Le même poiſſon n'a qu'une ſeule vertèbre, qui s'étend de la tête à la queuë. Ses côtes, qui deſcendent de chaque côté, ne vont pas plus loin qu'au milieu du dos. Il a cinq petites ouvertures, comme autant de petites ouies, au-deſſous de deux plus grandes, qui ont la forme des oreilles humaines, mais ſans être bordées (*k*). A l'orifice de chaque ouie eſt une nâgeoire, dont les bords ſe terminent en pointe, comme les aîles d'une chauveſouris. Sur le dos, il en régne une autre, qui eſt diviſée en deux parties; (*l*) la première haute de ſix ou ſept pouces; la ſeconde plus haute, mais toutes deux fort dures & fort pointues. Les pointes de la première diviſion, qui eſt la plus courte, ſont alternativement plus baſſes l'une que l'autre. Celles de la ſeconde diminuent graduellement juſqu'à la queuë. Cette queuë eſt fort grande, & diviſée auſſi en deux parties, dont celle qui touche au corps eſt charnue, & l'autre n'eſt qu'une nâgeoire, ſemblable à celle du dos. Sous le ventre, il a deux autres nâgeoires de la même nature. Tout ſon corps eſt ſans écailles, mais il eſt couvert d'une peau jaune, tachetée de noir, auſſi unie, auſſi douce, auſſi épaiſſe & auſſi forte que du velin. La chair eſt blanche, graſſe, ferme & de très-bon goût (*m*). Les plus gros de ces poiſſons ne pèſent pas plus de ſix ou ſept livres (*n*).

Poiſſon monſtrueux.

L'AUTRE eſpèce, qui eſt en fort grande abondance autour du Cap & dans les Rivières voiſines, eſt beaucoup plus grande que la première. Il s'en trouve de deux pieds de long, qui pèſent juſqu'à quinze & dix-huit (*o*) livres. Les plus gros ont la tête haute d'un pied dans ſa (*p*) plus épaiſſe partie, car elle eſt de forme ovale. Elle reſſemble beaucoup à celle d'une vieille femme. Le nez eſt gros, les narines rondes, la lévre d'enhaut (*q*) fort large, la gueule aſſez grande, & les dents mal-rangées. Le menton s'avance, & laiſſe un enfoncement aſſez profond entre lui & la bouche. La peau qui tombe de chaque côté au-deſſous, forme un double menton, & ſe joint à la poitrine. Les yeux ſont ronds, grands & rouges. Les ouies ſont larges, & défendues par une nâgeoire qui reſſemble à l'aîle d'une chauve-ſouris. Le corps eſt rond, mais il diminue (*r*) par degrés juſqu'à la queuë, où il commence à s'applatir, & ſe termine par une nâgeoire ſemblable à celle des ouies. Près de la queuë il a deux autres nâgeoires, l'une deſſus, & l'autre deſſous; longues chacune d'environ huit pouces. Sa peau eſt brune, rude & ſans

Sa deſcription.

(*k*) *Angl.* à l'extrémité. R. d. E.

(*l*) Selon la Deſcription de Des Marchais ces deux diviſions de l'Empennure ne ſont point de hauteur différente; mais les pointes de la première vont en diminuant juſqu'à la ſeconde, comme celles de la ſeconde juſqu'à la queuë. R. d. E.

(*m*) Des Marchais, Vol. I. pag. 121. *& ſuivantes.*

(*n*) Des Marchais parle des plus gros *qu'on ait pris*, & qui n'étoient, peut-être, pas les plus gros de l'Eſpèce. R. d. E.

(*o*) Voyez la Figure.

(*p*) *Angl.* & *Des-Marchais*, dans ſon plus grand Diamétre R. d. E.

(*q*) Des-Marchais, la lévre d'enhaut applatie R. d. E.

(*r*) *Angl.* peu à peu. R. d. E.

Digitized by Google

ſans taches; armée, de toutes parts, de pointes longues de trois ou quatre pouces, auſſi dures que la corne, & partant de la peau ſans aucun tubercule. L'animal remue ces pointes à ſon gré. On prétend même que leur bleſſure eſt dangereuſe pendant qu'il eſt en vie. Il nâge fort rapidement. On l'écorche pour le manger, & ſa chair eſt excellente. Il ſe nourrit d'herbes de Mer, de crabbes & de petits poiſſons (*r*). HISTOIRE NATURELLE.

(*r*) Des Marchais, *ubi ſup.* pag. 122.

§. III. (*a*)

Conquêtes des Karrows & des Folgias.

TANDIS que les Karrows habitoient les bords de Rio Junco & d'Aguada (*b*), ils avoient des démêlés continuels avec les Folgias; & la ſuite des années n'ayant fait que les augmenter, on en vit naître enfin des guerres ouvertes. Les Folgias, affoiblis par la perte de quelques batailles, eurent recours aux enchantemens d'un Sorcier nommé Jakelmo, qui leur conſeilla de jetter des poiſſons bouillis avec les écailles, dans un étang voiſin du Pays des Karrows. C'étoit une ancienne tradition parmi les Karrows, que le premier de leur race étoit tombé du Ciel dans cet étang. Ils faiſoient ſans ceſſe des offrandes à l'étang & au poiſſon qu'il contenoit. Mais comme il leur étoit défendu, par une loi non moins ancienne, de faire cuire ou de manger du poiſſon avec les écailles, ils crurent l'étang profané. Ce ſtratagême jetta parmi eux tant de diviſion, que les guerres civiles ayant diminué leurs forces, les Folgias en prirent avantage pour les attaquer, les défirent entièrement, & tuèrent leur Prince, qui ſe nommoit *Sogualla. Flonikerri*, ſon fils & ſon ſucceſſeur, ſe ſoûmit aux Vainqueurs avec tous ſes Sujets. Mais les Folgias, qui avoient conçu de l'eſtime pour la bravoure de leurs ennemis, les traitèrent moins en Eſclaves qu'en Alliés. Flanſire, leur Roi, épouſa *Wavalla*, ſœur de Flonikerri, & laiſſa ſon beau-frère en poſſeſſion de ſes Etats. Vers le même tems, les Quabes, Nation voiſine de Rio Seſtos, ayant attaqué les Folgias, Flonikerri ſe hâta de marcher à la défenſe de ſes Alliés, remporta une victoire ſignalée, & fit la conquête du Pays de leurs Agreſſeurs. Pendant cette guerre, *Mendino*, Roi des Monus, dont les Folgias étoient tributaires, (*c*) mourut d'une maladie ſuſpecte. Manimaſſa, ✠ ſon frère, (*d*) [accuſé d'avoir avancé la fin de ſes jours], fut forcé de ✠ boire le *Quoni*, ou la liqueur d'épreuve. Il ſe juſtifia: mais [comme il étoit haï de ſa Nation,] il ne put ſe faire rétablir dans ſes droits; & les Monus ne ſe bornant point à l'épreuve du Quoni, réſolurent de conſulter les Devins ou les Sorciers. Manimaſſa, indigné de ce nouvel outrage, leur déclara que ne pouvant le ſupporter, il alloit quitter ſa Patrie, ſous la conduite des *Eſprits*, c'eſt-à-dire, de ſes amis morts, & chercher un ſéjour ✠ [plus digne de ſon innocence.] Il ſe mit à voyager du côté du Nord. S'étant

Union des Folgias & des Karrows, à la ſuite d'une guerre.

Flonikerri, Prince des Karrows.

Flanſire, Roi des Folgias.

Manimaſſa quitte les Monus, & devient Roi de Gala.

(*a*) Seconde Section dans l'*Anglois*.

(*b*) Il paroît par les circonſtances de ce récit que l'événement doit être rapporté au milieu du dernier ſiécle.

(*c*) *Angl.* étant mort on fit ſuivant l'uſage, des recherches ſur la cauſe de cette mort R. d. E.

(*d*) *Angl.* qui étoit haï à la Cour.

PAYS INTÉRIEURS.

tant arrêté dans la Région de *Gala*, dont les Habitans vivoient ſans Chef, il s'y attira tant de conſidération par ſa douceur & ſa prudence, qu'ils l'élûrent bien-tôt pour leur Roi. [Et lui donnèrent, à ſa propre ſollicitation, ☞ quelques plantes & quelques bêtes fauves de leur Pays, par manière d'hommage.] Mais (*e*) ce reſpect dura ſi peu, qu'ayant pris le parti de les quitter, il ſe rendit à la Cour de Flanſire, Roi des Folgias, dont il avoit épouſé la fille. Flanſire embraſſa vivement ſes intérêts. Il fit marcher une Armée ſur la conduite de Flonikerri, Prince des Karrows, qui conquit la Région de Gala, & rétablit Manimaſſa ſur le trône.

FESIA, neveu de Flonikerri, avoit ſouvent parlé à ſon oncle de la beauté de *Vey-Berkoma*, ou du Pays du Cap-Monte, où il avoit voyagé. Il en avoit apporté aſſez de lumiéres, pour juger de la facilité qu'il y auroit à le conquérir. Flonikerri, d'autant plus animé par cette eſpérance, qu'il deſiroit depuis long-tems de ſoûmettre quelques Nations pour en faire ſes tributaires, demanda au Roi de Folgias la permiſſion d'entreprendre cette conquête. Elle ne lui fut accordée qu'après de longs débats dans le Conſeil; [mais la ✠ confiance étant bien établie pour ſes intentions], il reçut de Flanſire un corps de Folgias, qu'il joignit à ſes propres troupes. Il marcha au Sud du Cap-Monte vers la Ville de Tombi, & ſe rendit maître de tout le Pays des Veys: mais ce ne fut pas ſans réſiſtance, de la part d'une Nation guerriere & nombreuſe. Il livra pluſieurs batailles, dont il ne dut l'avantage qu'aux dards empoiſonnés des Karrows, qui jettèrent la conſternation parmi ſes ennemis. Ils ſe rendirent enfin, le bonnet en tête (*f*), au Fort de *Quolms*, principal Siége des Karrows, ſur la Rivière de Plizoge, & ſe proſternant le viſage contre terre, ils implorèrent la clémence du Vainqueur. Flonikerri leur accorda la vie & la liberté; mais, ſuivant l'uſage du Pays, il les foula aux pieds pour marque de ſa Victoire. Enſuite, il fit avec eux un traité, qui fut ratifié par une cérémonie bien ſingulière. Les vaincus avallèrent quelques goûtes du ſang (*g*) d'un grand nombre de poules, qui furent tuées en leur préſence; après quoi les ayant fait bouillir, il en mangèrent la chair, à la réſerve des jambes, (*h*) qui furent conſervées [par le Vainqueur] com- ✠ me un gage de leur fidélité, pour leur être repréſentées dans toutes les occaſions où ils manqueroient à leur promeſſe.

Conquêtes de Flonikerri.

Traité qu'il fait avec les vaincus.

FLONIKERRI, enflé de ſa conquête, forma bien-tôt des projets plus étendus. Mais à peine les Veys eurent commencé à vivre en paix dans leur nouvelle dépendance, que Mimiriko, fils de Manimaſſa, oubliant les obligations que ſon pére avoit à Flonikerri, vint attaquer avec une puiſſante Armée les deux Nations Alliées. Les Galas étoient en ſi grand nombre, qu'ils forcèrent les Karrows de ſe retirer. Flonikerri fit ſeul face. Il traça ſur la terre un cercle, dans lequel il mit le genouil, en jurant d'y vaincre ou d'y mourir.

Il eſt attaqué par les Galas.

(*e*) *Angl.* mais ils le traitèrent, d'ailleurs, avec ſi peu de reſpect. R. d. E.

☞(*f*) [Barbot dit que, dans ce païs-là c'eſt une marque de ſoûmiſſion de paroître devant les Grands la tête couverte.]

☞(*g*) [*Barbot* qui dit que cet uſage ſe pratique entre les Princes, auſſi-bien qu'entre ceux du commun, ajoûte qu'ils ſe font des marques avec ce ſang-là.]

(*h*) *Angl.* qui furent conſervées comme un monument du Traité, pour être préſentées à ceux qui viendroient à le violer; afin que cette vûe les fit rentrer en eux mêmes, en leur rappellant les châtimens deſtinés à la perfidie. R. d. E.

Digitized by Google

mourir. Sa défenſe fut longue & opiniâtre. Mais couvert enfin de fléches & de zagayes, il manqua de force & de vie plûtôt que de courage. Sa mort devint un aiguillon de vengeance pour des gens accoutumés à vaincre ſous ſes ordres. Ils ſe rallièrent. Ils revinrent à la charge, avec tant de furie, qu'ils ſe rendirent bien-tôt maîtres de la campagne (*i*). PAYS INTERIEURS. Il périt glorieuſement.

KILLIMANZO, frére de Flonikerri, ayant ſuccédé au commandement, attaqua l'ennemi dans ſon Camp, le força de prendre la fuite, & s'empara de *Puy-Monu*, dont il abandonna le pillage à ſon Armée. Enſuite s'avançant vers *Quoja-Monu*, qui eſt ſitué ſur les bords de la Riviére de Maguiba, ou Rio Novo, il y trouva les Habitans diſpoſés à la ſoûmiſſion. Ainſi les Karrows, avec le ſecours des Folgias, étendirent leurs Conquêtes dans toutes les Contrées voiſines, & ſe rendirent formidables.

QUELQUE-TEMS après, Killimanzo marcha vers la Riviére de *Maqualbari*, ou *das Gallinas*, & ſubjugua les Quilligas. Après tant d'heureux ſuccès, il ſe retira dans le Palais de Tombi, ſon ancienne réſidence, où il mourut [comblé de gloire,] mais avec quelque ſoupçon d'empoiſonnement. Il laiſſa pluſieurs fils dans une grande jeuneſſe, incapables par conſéquent de prendre après lui les rênes du Gouvernement. Killimanzo ſon frére lui ſuccede.

CEPENDANT l'aîné, qui ſe nommoit Flanſire, monta ſur le Trône, ſous la tutelle de *Gemmah*, ſon oncle paternel, qui ſe chargea de l'adminiſtration pendant ſa minorité. Flanſire, héritant de la valeur de ſon pére, n'eut pas plûtôt atteint l'âge de régner par lui-même, qu'il forma le deſſein d'étendre ſes Etats par de nouvelles conquêtes. Il ſe mit à la tête de ſon Armée, & paſſant le Maqualbari, il ſubjugua tout le Pays à l'Oueſt du ſien, juſqu'à Sierra-Léona, qui ne fut pas long tems non-plus à recevoir le joug. Il établit Quanquadulla dans cette dernière Contrée, pour la tenir dans la ſoûmiſſion. Du côté de la Riviére das Palmas il nomma pour ſon Lieutenant un autre Seigneur de ſa Cour, nommé *Selbore*, de qui cette Riviére prit le nom de *Selbore*, ou de *Scherbro*. Sitre eut le Gouvernement de tous les Peuples, qui ſont aux environs de Rio das Galinhas. Il meurt & laiſſe Flanſire pour ſon ſucceſſeur. Conquêtes de Flanſire.

APRÈS avoir mis un ſi bon ordre dans ſes Conquêtes, Flanſire retourna dans ſon Palais de Tombi, où il vécut long-tems dans une profonde paix. Mais lorſqu'il s'en défioit le moins, il apprit que Quanquadulla s'étoit laiſſé chaſſer de Sierra-Léona par *Dogo-Falma*, natif de Dogo dans le Pays de Hondo, & qu'il avoit été forcé de chercher une retraite dans les Iſles *Bananas*. [Cette diſgrace le réveilla dans le ſein du repos.] Il donna ordre aux Seigneurs du Pays de Bulm de raſſembler toutes leurs Forces, & de l'attendre au rendez-vous qu'il leur aſſigna. Mais ils avoient déja prêté l'oreille à quelques propoſitions de ſon frére, qui leur firent mépriſer la voix de leur Maître. Flanſire, qui n'avoit aucune défiance de cette conſpiration, laiſſa le Gouvernement dans ſon abſence à ce même frére qui le trahiſſoit; & ſe faiſant accompagner de Flambure, ſon fils aîné, aujourd'hui Roi de Quoja, il ſe hâta d'arriver au rendez-vous. [Quoiqu'il n'y vît pas les troupes qu'il s'étoit attendu d'y trouver raſſemblées, il n'attribua ce retardement qu'à leur lenteur;] & de la Riviére das Galinhas, il ſe rendit ſur des Canots dans les Iſles Bananas. Il y raſſûra ceux qui s'y étoient retirés de Sierra-Léona. Flanſire eſt attaqué par Dogo-Falma. Il marche contre lui.

(*i*) Afrique d'Ogilby, pag. 407. *& ſuiv.*

PAYS INTERIEURS.

Léona. Il les prit ſous ſes enſeignes, & ne conſultant que ſon courage, il alla débarquer avec eux dans la Rivière même de Sierra-Léona, où il entreprit, ſans autre ſecours, de faire tourner le dos à l'uſurpateur.

Origine de Dogo-Falma.

DOGO-FALMA avoit été un des principaux Seigneurs du Pays de Hondo. Mais ayant été ſurpris avec une des femmes du Roi, ce Prince, au-lieu de lui faire payer l'amende ordinaire de quelques marchandiſes & de quelques Eſclaves, lui avoit fait couper les oreilles & l'avoit banni de ſes Etats. Cependant le tems, qui affoiblit toutes les haines, l'avoit fait rappeller à la Cour. Mais, loin de gagner le cœur de ſon Maître par des ſoûmiſſions, il ne fut pas long-tems ſans l'irriter par de nouvelles inſolences. Un jour il eut celle de lui dire, que le châtiment qu'il avoit ſubi l'ayant rendu mépriſable & ridicule aux yeux du Public, il ſe croyoit en droit d'éxiger que tous ceux qui commettroient la même offenſe fuſſent condamnés à la même peine; ſans quoi il menaça de faire ſes plaintes, ſur les grands-chemins & dans les bois, aux *Jannanins* & aux *Bellis*, c'eſt-à-dire, aux Eſprits & aux Démons. Malgré ces audacieux propos, le Roi fit régler par ſon Conſeil, qu'un éxemple particulier ne deviendroit point une loi pour les autres. Mais pour accorder quelque ſatisfaction à Dogo-Falma, il lui confia la conduite de ſes Armes dans l'expédition de Sierra-Léona. Ce Général ſans oreilles eut d'abord quelque ſuccès, & balança même aſſez long-tems la fortune après l'arrivée de Flanſire. [Mais comme il devoit moins cet avantage à ſes qualités Militaires qu'au nombre de ſes troupes, Flanſire, qui apprit enfin à ne pas compter ſur les Seigneurs de Bulm,] ſe procura le ſecours de quelques Blancs, avec leſquels il attaqua la Ville de Falmaba. Il en força les portes à coups de hache, & commença par mettre le feu aux maiſons. Dogo-Falma, qui s'y étoit renfermé, n'eut pas d'autre reſſource que la fuite. Flanſire le pourſuivit, ſans pouvoir le joindre, & n'en mérita pas moins le titre de *Dogo-Falma-Jundo-Mu*, c'eſt-à-dire, *Vainqueur* ou *Terreur* de Dogo-Falma.

Inſolence de Dogo-Falma.

Il ne laiſſe pas d'être nommé Général.

Il eſt vaincu par Flanſire.

Révolte de Gammana contre Flanſire.

APRÈS avoir fait rentrer dans la ſoûmiſſion le Pays de Bolmburre & rétabli Quanquadulla à Sierra-Léona, il hâta ſa marche pour aller remédier à d'autres déſordres; lorſqu'il fut informé en chemin que *Gammana*, ſon frère, ſur lequel il s'étoit repoſé du Gouvernement dans ſon abſence, avoit uſurpé l'autorité ſouveraine, enlevé ſes femmes, & tué pluſieurs de ſes fils. Cette révolte fut ſuivie de près par l'invaſion des *Gebbes-Monus*, Nation qui habite les environs du Cap-Meſurado. Ils étoient entrés dans les Pays de Doüalla & du Cap-Monte, où ils avoient brûlé pluſieurs Villes, & pris pour l'Eſclavage tous les Habitans qui étoient tombés entre leurs mains.

Fille finit par la mort de Gammana.

FLANSIRE marcha auſſi-tôt vers la Rivière de Magualbari, en invoquant, dit l'Auteur (*k*), la juſtice des Jannanins pour la punition des coupables. Il paſſa cette Rivière avec ſon Armée, à la vûe de Gamma, qui s'étoit promis de l'arrêter au paſſage. Il lui livra bataille, & remporta une victoire complette. Enſuite s'étant campé ſur le bord de la Rivière pour obſerver les mouvemens des rebelles, il envoya Flambure, ſon fils, à la découverte dans les bois voiſins. Ce jeune Prince y ſurprit quelques Troupes, qui étoient occupées des cérémonies d'une ſépulture, & qui prirent la fuite, en abandonnant

(*k*) *Angl.* En priant *Karow* & les *Jannanins*, c'eſt à dire *Dieu & les Anges*, d'être juges entre ſon frère & lui, & de punir le Coupable. R. d. E.

nant le corps qu'ils étoient prêts d'enterrer. C'étoit celui de Gammana. ✠Trois Eſclaves, qui devoient être ſacrifiés ſur ſon tombeau, [rendirent témoignage que cet Uſurpateur avoit été tué dans le combat.] Ils furent con✠duits au Roi, qui, les ayant éxaminé ſoigneuſement, (*l*) [jugea par leurs récits que la terreur & la conſternation étoient répandues parmi les rébelles. Cependant ſa modération naturelle lui fit mépriſer un avantage qui auroit continué d'enſanglanter ſes Armes.] Il leur offrit généreuſement le pardon, qu'ils ſe crurent trop heureux d'accepter.

PAYS INTERIEURS.

Môdération du Vainqueur.

FLANSIRE, aſſuré du repentir de ſes Sujets, tourna toutes ſes forces vers le ✠Cap-Meſurado. [Quoique les Gebbes-Monus ſe fuſſent préparés à le rece✠voir,] il en fit un furieux carnage & ravagea leur Pays. [Ne s'étant propoſé que le repos pour fruit de tant de victoires,] il retourna auſſi-tôt à Tombi. Mais à peine y étoit-il arrivé (*m*), que Dogo-Falma rentra ſur ſes terres avec ✠une Armée nombreuſe (*n*). [Comme il avoit congédié la ſienne, il ſe vit forcé dans le premier trouble de chercher une retraite ſur la Rivière de Plizoge, dans une Iſle nommée *Maſſa*. Ses ennemis crurent ſa perte infaillible. Ils aſſemblèrent une flotte de Canots pour le pourſuivre. Mais le tems dont ils eurent beſoin pour ces préparatifs donna aux Généraux de Flanſire celui de rappeller leurs troupes victorieuſes. Elles arrivèrent ſi promptement au ſecours d'un Roi dont elles adoroient la valeur & la bonté, qu'elles détruiſirent la flotte & l'armée de Dogo-Falma.]

Flanſire eſt encore attaqué par Dogo Monow.

Il détruit ſon Armée.

(*l*) *Angl.* les renvoya aux Rébelles avec ordre de leur offrir leur pardon, s'ils ſe ſoûmettoient. R. d. E.

(*m*) *Angl.* que *Dogo-Monow* fit une nouvelle irruption ſur ſes terres pour venger les pertes de *Dogo-Falma*. R. d. E.

(*n*) *Angl.* d'abord il quitta ſa Ville & ſe retira dans une Iſle nommée Maſſagh, qui eſt ſur la Rivière de Plizoge. Les Ennemis l'y pourſuivirent avec leurs Canots. Mais ils furent preſqu'entiérement détruits par les Troupes de Flanſire. Afrique d'Ogilby. pag. 410. *& ſuiv.* R. d. E.

§. IV. (*a*)

Caractère, Mœurs, Uſages, Langues des Habitans de ces Régions, & particuliérement des Quojas.

✠LES Négres, en général, ſont fort livrés à l'incontinence [ce qui les rend mal-ſains, & qui abrége leur vie.] Leurs femmes, qui ne ſont pas moins paſſionnées pour les plaiſirs des ſens, employent des herbes & des écor✠ces pour exciter les forces de leurs maris. [Ces vicieux uſages régnent ici comme dans les autres Pays dont on a vû la Deſcription.] Mais les Habitans ſont d'ailleurs plus modérés, plus doux, plus ſociables que les autres Négres. Ils ne ſe plaiſent point à verſer le ſang humain, & ne penſent point à la guerre, s'ils n'y ſont forcés par la néceſſité de ſe défendre. Quoiqu'ils aiment beaucoup les liqueurs fortes, ſur-tout l'eau-de-vie, il eſt rare qu'ils en achètent. On ne leur reconnoît ce foible que lorſqu'on leur en préſente. Ils vivent entr'eux dans une union parfaite; toûjours prêts à s'entre-ſecourir, à donner à leurs amis dans le beſoin une partie de leurs habits & de leurs proviſions, & même à prévenir leurs néceſſités par des préſens volontaires. Si

Vices généraux des Négres.

Bonnes qualités des Négres de cette Diviſion.

(*a*) Troiſiéme Section dans l'*Anglois* R. d. E.

PAYS INTERIEURS. Si quelqu'un meurt ſans laiſſer dequoi fournir aux frais de ſes funérailles, vingt amis du Mort ſe chargent à l'envi de cette dépenſe. Le vol eſt très-rare entr'eux. Mais ils n'ont point à la vérité le même ſcrupule pour les Etrangers, [& ſur-tout pour les Marchands de l'Europe.]

LA Polygamie eſt en uſage ici comme dans toutes les Régions des Négres. En quelque nombre que ſoient les femmes, il y en a une qui paſſe pour la première, & qui jouit d'une ſupériorité réelle ſur toutes les autres. Elle eſt diſtinguée par le nom de *Makilma*. La cérémonie du Mariage eſt la même que dans les autres lieux, avec cette ſeule difference, que l'amant doit faire trois préſens de nôce à la fille qu'il veut épouſer. Le premier ſe nomme *Toglo*: c'eſt ordinairement un peu de corail & de verroterie. Le ſecond s'appelle *Jafin*: il conſiſte en quelques pagnes ou d'autres habits. Le troiſième, nommé *Lafing*, eſt un coffre pour renfermer ce qu'une femme a de plus précieux. Le père de l'épouſe donne au mari de ſa fille, un ou deux Eſclaves, deux habits, un carquois plein de fléches, un cimeterre avec le ceinturon, & trois ou quatre paniers de ris. Le ſoin des enfans mâles regarde les maris. Celui des filles eſt le partage des femmes. Les hommes conſidérent peu ſi l'épouſe qu'ils prennent eſt vierge, pourvû quelle leur apporte une dot honnête. Ils ſont, comme ſur la Gambra, dans l'uſage de ne plus approcher de leurs femmes, au premier ſigne qu'ils ont de leur groſſeſſe.

Leurs Mariages.

Cérémonie pour nommer les Enfans.

ILS nomment leurs Enfans dix jours après celui de la naiſſance. Pour cette fête, le père accompagné de ſes domeſtiques, armés comme lui d'arcs & de fléches, fait le tour de la Ville, en chantant ou pouſſant des cris de joie. Tous les Habitans de ſa connoiſſance ſe joignent à lui, avec des Inſtrumens de muſique. Enſuite une perſonne, chargée de la cérémonie, prend l'enfant d'entre les bras de la mère, le place à terre ſur une targette de guerre, au milieu de l'aſſemblée, & lui met un arc dans la main; après quoi il fait un long diſcours aux aſſiſtans ſur l'occaſion qui les aſſemble. Cette harangue n'eſt pas plûtôt finie, que ſe tournant vers l'enfant, il en commence une autre. Ce ſont des vœux en faveur du nouveau-né. Il ſouhaite qu'il puiſſe reſſembler quelque jour à ſon père; être comme lui induſtrieux, ami de l'hoſpitalité, capable de bâtir lui-même ſa maiſon & d'en conduire les affaires; qu'il ne porte pas ſes deſirs ſur les femmes de ſon voiſin; qu'il ne ſoit pas yvrogne, gourmand, ni ſujet à d'autres vices. Enfin, le reprenant dans ſes bras, il le nomme, & le rend à ſa mère ou à ſa nourrice. Alors l'Aſſemblée ſe ſépare. Une partie des hommes part pour la chaſſe ou la péche. Les autres vont faire une proviſion de vin de Palmier. Mais c'eſt pour ſe rejoindre à la fin du jour. La Mère de l'enfant fait cuire le gibier dans du ris, & le feſtin dure toute la nuit.

Harangues du Prêtre.

Cérémonie pour nommer les Filles.

SI c'eſt une fille qu'on ait à nommer, la Mère ou la Nourrice la porte dans l'endroit du Village où l'aſſemblée eſt la plus nombreuſe. Elle la place à terre ſur une natte, avec un petit bâton à la main; & quelqu'un l'exhorte à devenir bonne femme de ménage & bonne cuiſinière; à vivre chaſte, propre, obéiſſante; à ſe faire aimer plus tendrement de ſon mari que toutes les autres femmes; à l'aider dans ſes entrepriſes, & à l'accompagner à la chaſſe (*b*).

CEST

(*b*) Deſcription de la Guinée par Barbot, pag. 117. & ſuiv.

Digitized by Google

PAYS INTERIEURS.

C'EST l'aîné d'une famille qui hérite de tous les biens & des femmes de son père. S'il meurt sans enfans mâles, l'héritage passe au plus âgé de ses frères. Les cadets sont ordinairement partagés pendant la vie de leur père, dans la crainte qu'après sa mort ils ne soient réduits à la pauvreté. Mais un homme marié, qui meurt sans enfans mâles, voit passer son bien au fils de son frère, quoiqu'il ait plusieurs filles. S'il ne reste aucun mâle dans la famille, toute la succession appartient au Roi, avec la seule obligation de pourvoir à l'entretien des filles (*c*).

Disposition des héritages.

DANS la Division dont on traite ici, les hommes & les bêtes sont sujets à plusieurs sortes de maladies qui sont inconnues en Europe. La principale est l'*Ibathéba*, qui tue quantité d'éléphans, de buffles, de sangliers & de chiens. Mais elle ne cause pas tant de ravages parmi les hommes & les femmes.

Maladies des Négres.

LA rougeole fait périr beaucoup de monde. On raconte qu'autrefois elle dépeupla presqu'entièrement le Pays de Hondo.

LE flux de sang emporte aussi une infinité de Négres. Ils croyent que cette maladie leur est envoyée par des Sorciers. Cependant les Quojas assûrent qu'elle n'étoit pas connue parmi eux, jusqu'en 1627, qu'elle leur fut apportée de Sierra-Léona par quelques Européens.

LA petite-vérole ne fait pas ici moins de ravages. Les cancers y sont fort communs, au nez, aux lévres, aux jambes & aux bras. Le mal de tête y est très-violent. Les Habitans l'appellent *Hoende-Doengh*. Les douleurs de dents y sont furieuses & se nomment *Ji Doengh*. Aux environs de Sierra-Léona & dans le Pays de Quoja, les Négres sont sujets à des enflures très-douloureuses au *Scrotum*, qui les privent du commerce des femmes, & qui ne leur permettent pas même de marcher. Le Pays des Folgias & celui des Hondos est beaucoup moins affligé de cette maladie, qui est d'ailleurs inconnue dans toutes les autres Régions des Négres.

Culture des terres.

LA principale occupation des Négres, dans toute cette Division, est la culture de leurs terres, car ils ont peu de penchant pour le Commerce. Les Esclaves dont ils peuvent disposer sont en petit nombre; & les Vaisseaux Européens, qui passent si souvent au long de leur Côte, ont bien-tôt épuisé l'yvoire, la cire, & le bois de Cam qui se trouve dans le Pays. C'est au mois de Janvier que les Habitans commencent à préparer leurs terres basses, pour y semer le ris, qui est leur principale subsistance. Leur méthode est à peu près la même que celle d'Angleterre pour semer le bled. Celui qui sème est suivi d'un autre, qui couvre legèrement le ris de terre à mesure qu'il est semé.

CE grain commence quelquefois à sortir de terre trois jours après y avoir été renfermé. Alors on environne le champ d'une palissade, pour le défendre contre les éléphans & les buffles, qui aiment beaucoup le ris. On y met une garde, d'enfans ou d'esclaves, auxquels on donne aussi le soin de chasser les oiseaux. Le ris se coupe au mois de May. A peine cette moisson est-elle finie qu'on recommence le labourage, mais dans des terres plus dures. Cette seconde moisson se fait au commencement de Juillet. Ensuite, on se remet

Moissons.

au

(*c*) *Ibid.* pag. 121.

PAYS INTÉRIEURS.

au travail pour la troiſième, qui ſe fait au commencement de Novembre. Ce troiſième labourage regarde les terres hautes. Les pluies, qui durent depuis le mois d'Avril juſqu'au mois de Septembre, rendent le travail aiſé dans les terres les plus dures.

Emploi des Femmes.

ON les laiſſe repoſer enſuite pendant deux ou trois ans. Les femmes s'employent beaucoup à l'Agriculture. Dans certains Cantons, leur partage eſt de labourer. Dans d'autres, c'eſt de ſemer. Mais, par-tout, les hommes ſe repoſent ſur elles du ſoin de préparer le ris; c'eſt-à-dire, de le broyer, dans de longs & profonds mortiers, qui ſont compoſés d'un trone d'arbre creux, & de le faire cuire pour la famille.

IL ſe paſſe beaucoup de tems avant que le ris ſoit renfermé dans les granges ou les magaſins. Il faut du tems pour le ſécher. Il en faut pour le mettre en gerbes; & pour payer les droits au Souverain.

LES Contrées de Hondo, de Galas & de Gebbe-Monu produiſent le meilleur ris de cette Diviſion, & plus abondamment que toutes les autres Parties.

Pêche & Chaſſe des Négres.

DANS l'intervalle des moiſſons, les Négres de Quoja s'occupent de la pêche, de la chaſſe & de leurs édifices. Mais pour la chaſſe du bufle, ils ont beſoin d'une permiſſion de leur Roi, qui en tire la moitié, & le tiers de l'autre gibier. Les Eléphans d'eau appartiennent uniquement au Roi, ou au Chef du Canton. Cependant il marque ordinairement ſa reconnoiſſance au Chaſſeur par quelque préſent. Les Pêcheurs donnent auſſi quelque partie de leur poiſſon aux Prêtres, pour les *Jannanins* ou les ames de leurs amis morts (*d*).

Villes ouvertes.

LA forme des maiſons, dans le Pays de Quoja, eſt ronde comme à Ruſiſco. On y voit des Villes fortifiées & des Villes ouvertes. Celles-ci s'appellent *Fon-Serab*. Elles ſont bâties en cercle, & revêtues d'arbres, l'un fort proche de l'autre.

Villes fortifiées.

Les Villes fortifiées ſe nomment *San-Siab*. Leur force conſiſte dans quatre baſtions, qu'on appelle *Koberes*, & qu'on traverſe pour entrer & pour ſortir. La porte en eſt ſi baſſe & ſi étroite, qu'il n'y peut paſſer qu'un homme à la fois. Sur chaque porte, on place une guérite, compoſée des branches d'un arbre qui ſe nomme *Tombo-Bangoela* (*e*). Ces Villes ſont environnées, au-dehors, d'une paliſſade de pieux du même arbre. Le bois en eſt dur; & les pieux, qui ſont longs & épais, étant ſerrés de fort près, & joints par les arbres qui entourent auſſi la Ville, la vûe ne peut pénétrer au travers de cet enclos. Mais on y ménage, par intervalles, de petites ouvertures, qui ſervent à tirer dans l'occaſion, quoiqu'elles ſoient ordinairement fermées. Les rues ſont tirées d'un Kobare à l'autre, & forment ainſi des croix, au centre deſquelles eſt le Marché public. Tous les habitans des Villages & des lieux ouverts ont des maiſons dans quelque San-Siah, où ils ſe retirent à la premiere nouvelle de la guerre ou de quelque irruption de leurs ennemis (*f*).

Ponts du Pays.

LES Rivières du Pays des Quojas ſont bouchées par tant de chûtes d'eau & de Bancs de ſable, que les Canots n'y étant d'aucun uſage, on fait de diſtance

(*d*) Barbot Deſcription de la Guinée pag. 121. *& ſuiv.*

(*e*) C'eſt le Palmier-vinieux.

(*f*) C'eſt auſſi l'uſage des Chinois de la Campagne.

tance en diſtance, une ſorte de pont, de pieux de Tombo liés enſemble, avec des cordes de chaque côté pour défendre les paſſans contre le danger de tomber dans l'eau. Ces cordes ſont compoſées d'un tiſſu de diverſes racines, & liées à quelques arbres ſur les deux rives. PAYS INTERIEURS.

LE Langage qui a le plus d'étendue dans toutes ces Régions, eſt celui des Quojas. Cependant les *Tims*, les *Hondos*, les *Mendos*, les *Folgias*, les *Galas* & les *Gebbes*, ont leur Langue particulière. La plus élégante eſt celle des Folgias, qui ſe nomme par cette raiſon, *Mendisko* ou la Langue du Seigneur. Les Langues des Galas & des Gebbes diffèrent un peu de celle des Folgias & de celle des Quojas; à peu près comme le haut & le bas Allemand diffèrent enſemble. Les Seigneurs Négres ſe piquent de parler avec élégance, & la font particulièrement conſiſter dans les comparaiſons & les allégories, qu'ils appliquent aſſez heureuſement. Langage.

ILS ne diviſent pas le jour en heures. Ils connoiſſent le milieu de la nuit à cinq étoiles, qu'ils appellent *Mouja-ding*, & qui paroiſſent avec les Pléiades à la tête du Taureau (*g*). Comment les Négres connoiſſent minuit.

LES cérémonies de leurs Funérailles reſſemblent beaucoup à celles dont on a déja vû la deſcription dans d'autres Pays. Cependant il s'y trouve des circonſtances différentes. Lorſque le corps eſt bien lavé, & les cheveux treſſés fort proprement, ils placent le mort debout, en le ſoûtenant avec des appuis. Ils le revêtent des meilleurs habits qu'il ait eu pendant ſa vie, ou dont on lui ait fait préſent depuis ſon trépas. Ils lui mettent ſon arc dans une main, & dans l'autre une fléche. Alors ſes plus proches parens & ſes amis font avec leurs fléches une eſpéce d'eſcarmouche, qui dure aſſez long-tems. Enſuite ils ſe mettent à genoux autour du corps, en lui tournant le dos; & d'un air irrité ils tirent leurs fléches devant eux, pour déclarer qu'ils ſont prêts à tirer vengeance de tous ceux qui ôſeroient parler mal de leur ami, ou qui auroient été capables de contribuer à ſa mort. Après cette formalité, ils étranglent quelques Eſclaves qui lui ont appartenu, en leur recommandant de le ſervir fidellement dans l'autre Monde. On a pris ſoin auparavant de traiter ces malheureuſes victimes avec tout ce que le Pays produit de plus délicat. Circonſtances particulières des Funérailles. Eſclaves ſacrifiés.

D'UN autre côté, toutes les femmes qui ont eu quelque liaiſon avec celle du Mort, ſe rendent auprès d'elle, & ſe jettent à ſes pieds en répétant, *Byune*; c'eſt-à-dire, conſolez-vous, ou, eſſuyez vos larmes.

ENFIN le corps eſt placé ſur une planche, ou ſur une petite civière, & deux hommes le portent ſur leurs épaules au lieu de ſa ſépulture. On jette avec lui, dans la foſſe, les Eſclaves qui ont été ſacrifiés, les nattes, les chaudrons, les baſſins, & les autres uſtenciles dont il faiſoit uſage. On le couvre d'une natte, ſur laquelle on jette aſſez de terre pour arrêter l'infection de la pourriture. Les parens élèvent auſſi-tôt une petite Cabane, au deſſus du tombeau, [pour le garentir de la pluye] & plantent au coin du toît une petite verge de fer, à laquelle ils ſuſpendent les armes du Mort. Si c'eſt une femme qu'on ait enterrée, ils y attachent, au-lieu d'armes, les baſſins, [& les gobelets] dont elle ſe ſervoit. Pendant pluſieurs mois, ils apportent chaque Cérémonies de la ſépulture.

(*g*) Barbot, pag. 119.

PAYS INTERIEURS. que jour à ce Mauſolée des alimens & des liqueurs, pour nourrir le Mort dans le Monde où ils le croyent paſſé.

Lieux qui ſervent de Cimetière. L'USAGE eſt d'enterrer toutes les perſonnes d'une même famille dans le même lieu, à quelque diſtance de leur Habitation qu'elles puiſſent mourir. Les Cimetiéres ſont ordinairement dans quelque ancien Village abandonné, qui prend alors le nom de *Tomburoy*. On en trouve un grand nombre ſur la Rivière de Plizoge & dans l'Iſle Maſſa, derrière le Cap-Monte.

ILS étranglent les Eſclaves qui doivent être enterrés avec les perſonnes de diſtinction, parce qu'ils croyent le ſang humain trop précieux pour être légèrement répandu. Ils ſe ſervent d'une corde, & cette éxécution ſe fait en la ſerrant derrière le col des victimes. On brûle auſſi tout ce qui reſte des alimens qu'on leur a fait prendre avant leur mort, parce que les moindres parties de ce feſtin paſſent pour ſacrées. Cependant cette barbare coutume commence à s'affoiblir, & dans tous les Cantons où elle ſe pratique, les péres & les mères cachent leurs enfans auſſi-tôt que la vie du Roi eſt en danger par quelque maladie violente. A la vérité, ceux qui ont pris cette précaution pour ſe dérober à la mort, reçoivent des reproches à leur retour. On les accuſe d'avoir manqué de cœur; & cet outrage eſt ſanglant parmi les Négres. On leur repréſente combien il eſt injuſte, après avoir mangé le pain d'un Seigneur ou d'un Maître, de faire difficulté de mourir avec lui.

Jeûne en uſage après les funérailles. C'EST encore l'uſage, pour les plus proches parens & les amis d'un Mort, d'obſerver un jeûne après les funérailles. Il n'eſt que de dix jours pour un Mort du commun; mais il en dure trente pour le Roi ou pour une perſonne de diſtinction. Ceux qui entreprennent de l'obſerver, jurent, en levant les deux mains au Ciel, qu'ils ne mangeront point de ris dans cet eſpace de tems; qu'ils ne boiront pas plus de liqueur qu'il n'en peut tenir dans un trou qu'ils font exprès, & qu'ils ſe priveront auſſi long-tems du commerce des femmes. D'un autre côté, les femmes font vœu de ne porter que des pagnes noirs ou blancs, de laiſſer pendre leurs cheveux, & de n'avoir pas d'autre lit que la terre. A la fin du jeûne, les pénitens lèvent encore les mains au Ciel, pour le prendre à témoin qu'ils ont rempli leur engagement. Enſuite les hommes vont à la chaſſe; les femmes préparent ce qu'ils ont tué; & tous enſemble paſſent la nuit à ſe réjouir. La famille du Mort leur fait enſuite préſent d'un baſſin, d'un chaudron, d'un pagne, d'un panier de ſel & d'une barre de fer.

Politique des Quojas pour ſoûtenir leur autorité. (*b*) SI les Quojas conſervent leur autorité ſur les Pays de Silm, de Bulm & de Bulmberre, quoique ces Régions ſoient plus étendues & plus peuplées que la leur, ils n'en ont l'obligation qu'à la politique de leur Conſeil, qui eſt compoſé des hommes les plus ſages & les plus expérimentés de leur Nation. Pour entretenir leurs Vaſſaux & leurs Voiſins dans une opinion avantageuſe de leurs forces, ils ne permettent jamais à ceux du Nord de traverſer leur Pays pour aller du côté de l'Eſt, ni à ceux de l'Eſt de prendre le même paſſage pour ſe rendre à l'Oueſt. Ce réglement invariable ſert auſſi à leur donner beaucoup plus de part au Commerce. Ils ſervent de Facteurs & de Courtiers à leurs Voiſins pour faire paſſer ſur leur Territoire les marchandiſes qui vont d'un côté à l'autre. A la vérité ceux du Nord en uſent de même avec eux, & ne permettent le tranſport de marchandiſes par leurs terres qu'aux Quojas qui ſont mariés dans leur Pays.

QUOIQUE

(*b*) Ici commence la Section IV. dans *l'Anglois* R. d. E.

Digitized by Google

PAYS INTERIEURS.

QUOIQUE les Quojas ſoient dans la dépendance du Roi des Folgias, ce Prince accorde à leur Roi le titre de *Dondagh*, qu'il porte lui-même. Le Roi des Quojas le donne auſſi au Roi de Bulmberre, qui lui rend hommage, comme il le rend aux Folgias.

Titre de Dondagh.

CE titre ne ſe confère pas ſans de grandes cérémonies. Lorſque le Roi des Quojas le reçoit de celui des Folgias, il ſe proſterne à terre, & demeure dans cette ſituation juſqu'à ce que le Roi des Folgias lui ait jetté un peu de terre ſur le corps, & lui ait demandé quel nom il ſouhaite de porter. Alors il déclare le nom qu'il choiſit. Les aſſiſtans le répétent à haute voix, & le Roi des Folgias y joint le titre de Dondag, que toute l'aſſemblée fait retentir avec de grands applaudiſſemens. Le nouveau Dondagh reçoit ordre auſſitôt de ſe lever. On lui préſente un carquois plein de fléches, qu'il ſuſpend à ſon épaule, & un arc qu'il prend entre les mains, pour ſignifier qu'il eſt obligé déſormais à défendre de toutes ſes forces le Pays de ſes Souverains. Enſuite il rend hommage au Roi des Folgias, par un préſent conſidérable de toile, de chaudrons & de baſſins.

Hommage que le Roi des Quojas rend à celui des Folgias.

IL n'en eſt pas moins abſolu dans ſes propres Etats, & ſa jalouſie eſt extrême pour ſes prérogatives & ſon autorité. (*i*) [Il fait conſiſter une partie de ſa gloire dans le nombre de ſes femmes,] dont la plûpart lui ſont amenées des Régions voiſines. Lorſqu'il paroît en public, il eſt aſſis, ou debout, ſur un bouclier, que ſes Sujets nomment Koreda; pour faire connoître qu'il eſt le défenſeur de ſes domaines, le guide de ſes troupes, & le protecteur de tous les gens de bien qui ſont dans l'oppreſſion. Si quelque Seigneur, accuſé de mauvaiſe conduite, tarde à ſe préſenter devant lui, il lui envoye ſon Koreda par deux Tambours, qui ne doivent pas ceſſer de battre juſqu'à ce que le coupable ſoit déterminé à partir. Ils le ramènent en marchant devant lui. Il porte le Koreda d'une main; & de l'autre, certains préſens. S'il eſt admis à l'audience du Roi, il ſe proſterne, il ſe couvre la tête de terre, il demande grace pour ſon crime, & ſe reconnoît indigne d'être aſſis ſur le Koreda. On ne lui envoye effectivement cette arme que pour le couvrir de honte, & pour lui faire entendre, par une raillerie amère, que ne s'étant pas ſoûmis au premier ordre, c'eſt donc à lui de prendre la place de ſon Maître & d'exercer l'autorité ſouveraine.

Autorité du Roi des Quojas.

Manière dont il l'exerce à l'égard des Seigneurs coupables.

LORSQU'UN Négre de diſtinction demande l'audience du Roi, il commence par remettre ſes préſens au Chef des femmes du Palais, qui les porte à ce Prince, & qui le prie de ſouffrir que la perſonne qu'il lui nomme ſoit admiſe à ſe proſterner devant lui. Si le Roi y conſent, les préſens ſont acceptés, & le Suppliant eſt introduit. Si la demande eſt rejettée, on reſtitue ſans bruit les préſens à celui qui les offroit. Il ſe retire, & n'ôſe reparoître à la Cour juſqu'à ce qu'il ait fait ſa paix avec le Roi, par l'entremiſe de quelque ami plus favoriſé. Le pardon n'eſt pas différé long-tems pour des fautes légères; & le coupable ſe préſentant alors avec les mêmes cérémonies, eſt ſûr d'un meilleur accueil. Mais le Roi n'oublie pas facilement une offenſe conſidérable.

Audiences.

Comment elles s'obtiennent.

CELUI qui obtient enfin grace, & la liberté de reparoître devant ſon Souverain, doit s'avancer lentement vers lui, en s'inclinant de la moitié du corps.

(*i*) *Angl.* Il a un grand nombre de femmes. R. d. E.

PAYS INTÉRIEURS.

corps. Lorſqu'il eſt près de la natte où le Roi eſt aſſis, il doit mettre un genouil à terre, baiſſer la tête juſques ſur ſon bras droit, qu'il étend exprès pour cette cérémonie, & prononcer reſpectueuſement le nom de Dondagh. Alors le Roi répond *Namadi*; c'eſt-à-dire, Je vous remercie, & lui ordonne de s'aſſeoir à quelque diſtance, ſur une ſellette de bois ou ſur une natte, ſi c'eſt une perſonne du plus haut rang, ou quelque Envoyé étranger.

Réception des Ambaſſadeurs.

UN Ambaſſadeur de quelque Prince voiſin s'arrête ſur la frontière, pour faire porter à la Cour la première nouvelle de ſon arrivée. On lui dépêche un Officier, qui l'amène dans un Village voiſin de la Cour, où il attend que les préparatifs ſoient faits pour l'audience. Le jour marqué, il eſt conduit par un grand nombre d'Officiers & de Gardes, revêtus de leurs plus beaux habits, l'arc en main & le carquois ſur l'épaule. Cette marche ſe fait au bruit des Inſtrumens, avec des danſes & des ſauts continuels. En arrivant près du Palais, l'Ambaſſadeur eſt reçu entre deux lignes de Quojas armés, au long deſquelles il pénétre juſqu'à la ſalle du Conſeil. S'il vient du Pays des Folgias, les gens de ſa propre ſuite ont la liberté de danſer ſur la Place-d'Armes; mais ce privilége eſt refuſé à toute autre Nation. Auſſi-tôt que la danſe eſt finie, il entre dans la chambre de l'audience. Lorſqu'il arrive près du Simmano, ou du Trône du Roi, il lui tourne le dos, il met un genouil à terre; & dans cette poſture il tend ſon arc de toute ſa force, pour déclarer qu'il ſe croiroit heureux s'il trouvoit l'occaſion de s'en ſervir contre les ennemis du Roi. Pendant cette formalité, les gens de ſa ſuite chantent ou récitent, à voix haute, des Vers compoſés à l'honneur du Roi. Les Quojas de l'Aſſemblée font de leur côté la même choſe à l'honneur de l'Ambaſſadeur & de ſon Maître. Cette cérémonie ſe nomme *Polo*, *Polo-Sammah*. Les expreſſions les plus flateuſes, & qui reviennent le plus ſouvent dans ces occaſions, ſont, *Komme*, *Bolle-Machang*. c'eſt-à-dire, *perſonne ne peut imiter les ouvrages de ſes mains*. *Dogo Folmaa Haando Mu*, qui ſignifie; Il eſt le deſtructeur de Dogo-Falma. *Sulle tomba quarrinſch*: Je m'attache, comme [la graiſſe,] la poix [, ou le ſoulphre], au dos de ceux qui ôſent me réſiſter.

Privilége des Folgias.

Concert d'éloges à l'Audience.

APRÈS ces éloges mutuels, l'Ambaſſadeur fait avancer un de ſes Officiers, qui ſe proſterne devant le Roi; ſon caractère l'éxemptant lui-même de cette ſoûmiſſion. Pendant cette nouvelle ſcène, tous les aſſiſtans qui ſont autour du Trône, danſent & ſont mille mouvemens bizarres avec leurs arcs & leurs fléches. L'Ambaſſadeur les interrompt, pour demander que tout le monde prête ſilence. Il prononce alors ſa harangue. Le *Silli*, ou l'Interprète Royal, qui eſt ordinairement debout près du Trône, avec un arc à la main, l'explique mot à mot. Si elle concerne les affaires d'Etat, la réponſe eſt remiſe après les délibérations du Conſeil. Dans tout autre cas, elle ſe fait ſur le champ. Auſſi-tôt l'Ambaſſadeur eſt reconduit dans ſon Quartier; & lorſqu'il eſt ſorti, quelques-uns de ſes Officiers étallent devant le Roi les préſens qui lui ſont deſtinés; en expliquant à chaque article quelle en eſt la nature, & les raiſons qui les ont fait envoyer.

Harangue de l'Ambaſſadeur.

Manière dont il eſt ſervi.

LE ſoir, pluſieurs Eſclaves du Roi ſe rendent au Quartier de l'Ambaſſadeur, pour ſervir près de ſa perſonne. Enſuite les femmes mêmes du Roi, vêtues de leurs plus riches habits, lui portent pluſieurs plats de ris & de diverſes viandes. Le Roi, après avoir ſoûpé, lui envoye de ſon vin de Palmier,

mier, & des préſens pour ſon Maître, qui conſiſtent en quelques chaudrons & quelques baſſins de cuivre. Si c'eſt un Ambaſſadeur Européen qui arrive à la Cour avec des préſens de ſon pays, il a l'honneur de ſouper à la table du Roi, & la liberté de s'y faire ſervir ſuivant les uſages de ſa propre Nation. Ce qui reſte de ſon ſouper eſt réſervé pour les femmes de Sa Majeſté. PAYS INTERIEURS.

IL n'y a point de Nation parmi les Négres, où les cérémonies & les formalités ſoient en plus grand nombre que dans celle des Quojas. La méthode la plus sûre pour ſe concilier leur affection, c'eſt de marquer du goût pour leurs uſages (*k*).

Uſages ſinguliers des Quojas.

[ILS en ont pluſieurs qui font honneur à leur Légiſlature.] Une femme accuſée d'adultère, [par la ſeule dépoſition de ſon mari, eſt crue de ſon innocence ſur ſon ſerment.] Elle jure par *Belli-Paaro* qu'elle n'eſt pas coupable, en priant cet Eſprit de la confondre ſi elle bleſſe la vérité. Mais ſi elle eſt convaincue après ſon ſerment, la Loi ordonne qu'elle ſoit menée le ſoir, par ſon mari, à la Place publique, où le Conſeil eſt aſſis pour la juger. On invoque d'abord les Jannanins. Enſuite on lui couvre les yeux, pour lui dérober la vûe de ces Eſprits, qui ſont prêts à l'emporter. [On la laiſſe quelques momens dans la frayeur de cette menace.] Mais un Vieillard du Conſeil prend bien-tôt la parole, pour lui faire honte du déréglement de ſa conduite, & pour la menacer d'un ſévère châtiment ſi elle ne rentre point dans elle-même. Après quoi, on lui fait entendre un bruit confus de pluſieurs voix, qui paſſent pour celles des Jannanins, & qui lui déclarent que ſon crime, quoique digne d'une plus rigoureuſe punition, lui eſt pardonné, parce que c'eſt la première fois qu'elle s'en eſt rendue coupable. Les mêmes voix lui impoſent quelques jeûnes & quelques mortifications. Elles lui recommandent ſur-tout de vivre avec tant de retenue, qu'on ne puiſſe pas lui reprocher d'avoir reçu même un enfant mâle entre ſes bras, ni d'avoir touché l'habit d'un homme.

Punition graduelle de l'adultère.

[Juſqu'alors, les Quojas ſont perſuadés que la honte & la crainte ſont des peines qui égalent le crime.] Mais ſi la même femme retombe dans le déſordre & ne peut éviter la conviction, le *Bellimo*, c'eſt-à-dire, le Grand-Prêtre & quelques-uns des *Soggonos*, qui ſont ſes Miniſtres, ſe rendent le matin à ſa maiſon, accompagnés d'autres Officiers ſubalternes, qui font beaucoup de bruit avec une eſpéce de creſſelles. Ils ſe ſaiſiſſent d'elle, & l'aménent à la Place publique. Là, ils l'obligent de faire trois tours, au bruit des mêmes Inſtrumens. [Ceux qui ſont de la Confrairie du *Belli* peuvent être témoins de ce qui ſe paſſe, & c'eſt un Exemple pour eux (*l*).] [Sans écouter ſes plaintes ou ſes promeſſes,] ils la conduiſent au bois ſacré des Jannanins; & de ce moment, on n'entend plus jamais parler d'elle. Les Négres s'imaginent qu'elles ſont emportées par les Jannanins. Mais, ſuivant l'Auteur, il y a beaucoup d'apparence qu'elles ſont tuées (*m*) [ſur le champ dans le bois, & leurs corps enterrés avec beaucoup de précaution.]

Le Bellimo, ou le Grand-Prêtre.

UN homme accuſé de vol, ou de meurtre, ſans pouvoir être convaincu de l'un ou de l'autre de ces crimes, eſt condamné à l'épreuve du *Belli*, mélange

Epreuves pour les crimes mal vérifiés.

(*k*) Barbot, pag. 123.

(*l*) C'eſt plûtôt qu'ils ſont du ſecret, & qu'on veut entretenir dans les autres la terreur des Jannanins. R. d. E.

(*m*) *Angl.* Pour appaiſer l'indignation du Belli, conformément à l'idée qu'il s'en font. R. d. E.

PAYS INTERIEURS.

lange d'herbes & d'écorces de la compoſition du Bellimo, qu'on force l'accuſé de recevoir dans ſa main. S'il eſt coupable, les Négres ſont perſuadés que ſa peau portera ſur le champ quelques marques de feu, & qu'il ne reſſentira aucun mal s'il eſt innocent.

QUELQUEFOIS le Bellimo fait avaller aux accuſés un grand verre d'une liqueur qu'il compoſe lui-même, avec de l'écorce de *Neno* & de *Quoni*, deux arbres qui paſſent pour un parfait poiſon. Ceux qui ont la conſcience nette vomiſſent immédiatement, & ne ſe portent que mieux après cette opération. Les coupables ne jettent que de l'écume par la bouche, & ſont reconnus dignes de mort (*n*).

Exécution des Criminels.

LES Criminels convaincus ſont éxécutés dans quelque bois, ou dans quelque lieu fort éloigné de l'Habitation. On les fait mettre à genoux, la tête baiſſée, & l'Exécuteur les perce par derrière d'une petite javeline. Auſſi-tôt que le corps eſt tombé, il coupe la tête, avec une hache ou un couteau, & diviſe le tronc en pluſieurs quartiers, qu'il diſtribue aux femmes du coupable. (*o*) Elles ſont obligées d'aſſiſter à l'éxécution, pour les recevoir, & pour les aller jetter ſur quelque fumier, où ces miſérables reſtes ſervent de pâture aux oiſeaux de proie. Les amis du Mort ſont cuire ſa tête, en boivent le bouillon, & cloüent les machoires dans le lieu de leur culte (*p*); [car les Quojas ont des principes de Religion plus développés que les autres Négres.]

Partage de ſes membres.

Idée que les Quojas ont d'un premier Etre.

(*q*) ILS reconnoiſſent un Etre ſuprême, un Créateur de tout ce qui éxiſte (*r*), [& l'idée qu'ils en ont eſt d'autant plus rélevée, qu'ils n'entreprennent pas de l'expliquer.] Ils appellent cet Etre *Kanno*. Ils lui attribuent un pouvoir infini, une connoiſſance univerſelle, & l'immenſité de nature, qui le rend préſent par-tout. Ils croyent que tous les biens viennent de lui. Mais ils ne lui accordent pas une durée éternelle. Il aura pour Succeſſeur, diſent-ils, un autre Etre, qui doit punir le vice & récompenſer la vertu.

Leur culte pour les Jannanins, où les Eſprits des Morts.

ILS ſont perſuadés que les Morts deviennent des Eſprits, auxquels ils donnent le nom de *Jannanins*, c'eſt-à-dire, Patrons & Défenſeurs. L'occupation qu'ils attribuent à ces Eſprits, eſt de protéger & de ſecourir leurs parens & leurs anciens amis. Un Négre, qui évite à la chaſſe quelque preſſant danger, ſe hâte d'aller au tombeau de ſon Libérateur, où la reconnoiſſance lui fait ſacrifier un veau avec du ris & du vin de Palmier pour offrande, en préſence des parens & des autres amis du Jannanin, qui célébrent cette fête par des chants & des danſes.

Leur confiance aux Jannanins.

LES Quojas qui reçoivent quelqu'outrage, ſe retirent dans les bois, où ils s'imaginent que ces Eſprits ſont leur réſidence. Là, ils demandent vengeance à grands cris, ſoit à Kanno ſoit aux Jannanins. De même, s'ils ſe trouvent dans quelqu'embarras ou quelque danger, ils invoquent l'Eſprit auquel ils ont le plus de confiance. D'autres le conſultent ſur les événemens futurs. Par éxemple, lorſqu'ils

(*n*) Ces Uſages ont quelque rapport avec la Loi de Nomb. V. 17. Hors de-là, ces prétendues méthodes de découvrir les Coupables ne ſervent qu'à mettre les accuſés à la diſcrétion des Prêtres, qui peuvent toûjours faire réuſſir l'épreuve à leur gré.

(*o*) *Angl.* Elles l'aſſiſtent d'ordinaire à ſon éxécution. R. d. E.

(*p*) Barbot, pag 126. *& ſuiv.*

(*q*) Ici commence la V. Section dans l'*Angl.*

(*r*) *Angl.* mais ils ne peuvent s'en former aucune idée préciſe; les Négres de Bulm & de Timna, en font d'étranges repréſentations. R. d. E.

lorſqu'ils ne voyent point arriver les Vaiſſeaux de l'Europe, ils interrogent leur Jannanin pour ſçavoir ce qui les arrête, & s'ils apporteront bien-tôt des marchandiſes. Enfin leur vénération eſt extrême pour les Eſprits des Morts. Ils ne boivent jamais d'eau ni de vin de Palmier, ſans commencer par en répandre quelques goutes à l'honneur des Jannanins. S'ils veulent aſſûrer la vérité, c'eſt leur Jannanin qu'ils atteſtent. Le Roi même eſt ſoûmis à cette Superſtition ; & quoique toute la Nation paroiſſe pénétrée de reſpect pour Kanno, le culte public ne regarde que ces Eſprits. Chaque Village a dans quelque bois voiſin un lieu fixe pour les Invocations. On y porte, dans trois différentes ſaiſons de l'année, une grande abondance de proviſions pour la ſubſiſtance des Eſprits. C'eſt-là que les perſonnes affligées vont implorer l'aſſiſtance de Kanno & des Jannanins. Les femmes, les filles & les enfans, ne peuvent entrer dans ces bois ſacrés. Cette hardieſſe paſſeroit pour un ſacrilége. On leur fait croire, dès l'enfance, qu'elle ſeroit punie ſur le champ par une mort tragique. PAYS INTERIEURS.

LES Quojas ne ſont pas moins perſuadés qu'ils ont parmi eux des Magiciens & des Sorciers. Ils croyent avoir auſſi une eſpèce d'ennemis du genre humain, qu'ils appellent *Savas-Munufin*, c'eſt-à-dire, Empoiſonneurs & ſuceurs de ſang, qui ſont capables de ſucer tout le ſang d'un homme ou d'un animal, ou du moins de le corrompre, & d'y jetter la ſemence des plus dangereuſes maladies. Ils croyent avoir d'autres Enchanteurs, nommés (*s*) *Billis*, qui peuvent empêcher le ris de croître ou d'arriver à ſa maturité. Ils croyent que *Sova*, c'eſt-à-dire, le Diable, s'empare de ceux qui ſe livrent à l'excès de la mélancolie, [ou qui dans les mouvemens de quelque déſeſpoir, renoncent à la ſociété des autres hommes & ſe retirent dans les Forêts, & que là] il leur apprend à connoître les herbes & les racines qui peuvent ſervir aux enchantemens ; qu'il leur montre les geſtes, les paroles, les grimaces, & qu'il leur donne le pouvoir continuel de nuire. Auſſi la mort eſt-elle la punition infaillible de ceux qui ſont accuſés de ces noires pratiques. Les Quojas ne traverſeroient point un bois ſans être accompagnés, dans la crainte de rencontrer quelque Billi (*t*), [occupé à chercher ſes racines & ſes plantes,] ils portent avec eux une certaine compoſition, à laquelle ils croyent la vertu de les préſerver contre Sova & tous ſes Miniſtres. Les hiſtoires qu'ils en racontent ſont d'une extravagance achevée. Différentes ſortes de Sorciers parmi les Quojas. Combien ils les craignent.

SI la mort de quelqu'un eſt ſoupçonnée de violence, on ne lave point le corps ſans avoir fait d'éxactes recherches. On commence par faire un paquet de quelques morceaux des habits du Mort, auxquels on joint les rognures de ſes ongles & quelques boucles de ſes cheveux. On ſouffle deſſus de la poudre de *Mammon* ou de Cam rapé. Le paquet eſt attaché à la biére du Mort, que deux Négres portent ſur la Place publique. Là, deux Prêtres, qui le précédent, en battant deux haches l'une contre l'autre, demandent au corps, dans quel lieu, dans quel tems, & par la méchanceté de qui il a perdu la vie, & ſi Kamo l'a pris ſous ſa protection. Lorſque l'Eſprit du Mort leur a fait entendre (*v*) par divers mouvemens qu'ils prétendent reſſentir, que c'eſt Recherches ſur les morts qu'on ſoupçonne de violence.

(*s*) *Angl.* Pilli. R. d. E.

(*t*) *Angl.* auſſi-bien que quelques bêtes féroces. R. d. E.

(*v*) *Angl.* par certains mouvemens qu'il donne, à ce qu'ils prétendent, a la tête de ceux qui ont apporté le Corps. R. d. E.

PAYS INTÉRIEURS.

c'eſt un Sova-Munuſin qui a cauſé ſon malheur, ils lui demandent encore ſi le Sorcier eſt mâle ou femelle, & dans quel endroit il fait ſa demeure. Alors ſe prétendant avertis par les mêmes ſignes, il ſe rendent à l'Habitation du Sova-Munuſin, ſe ſaiſiſſent de lui, le chargent de chaînes, & l'amènent près du cadavre, pour être condamné ſur l'accuſation de l'Eſprit. S'il nie le crime, on le force d'avaller le Quoni, liqueur d'une horrible amertume. Après en avoir bû trois calebaſſes pleines, s'il vomit, il eſt abſous. Mais s'il ne paroît qu'un peu d'écume à ſa bouche, il eſt livré ſur le champ au ſupplice. Son corps eſt brûlé, & ſes cendres jettées dans la Rivière ou dans la Mer, ſans que le rang ou les richeſſes puiſſent le ſauver.

Epreuve des accuſés.

Ce que c'eſt que le Quoni.

Le Quoni eſt compoſé de certaines écorces pilées dans un mortier de bois, qu'on fait infuſer dans de l'eau commune. C'eſt une liqueur, non-ſeulement fort amère, mais extrêmement dangereuſe. On la fait prendre au Priſonnier le matin (*x*), [pour s'aſſûrer qu'il eſt à jeun.]

Circonciſion.

TOUS les Peuples de cette Diviſion circonciſent leurs enfans dès l'âge de ſix mois, ſans autre Loi qu'une tradition immémoriale, [dont ils rapportent l'origine à Kanno même.] Cependant la tendreſſe de quelques mères fait différer l'opération juſqu'à l'âge de trois ans, parce qu'elle ſe fait alors avec moins de danger. On guérit la bleſſûre avec le jus de certaines herbes.

Reſpect des Négres pour la Lune.

QUOIQU'ON n'ait jamais remarqué que les Négres adorent le Soleil ou la Lune, ils ont l'uſage, à la Campagne & dans les Villes, d'interrompre leur travail aux nouvelles Lunes, & de ne ſouffrir pendant ce tems-là aucun Etranger parmi eux. Ils donnent pour raiſon de cette conduite, que le jour de la nouvelle Lune étant un jour de ſang, leur maïs & leur ris deviendroient rouges s'ils en uſoient autrement. Ils employent ordinairement ce jour à la chaſſe.

Ecole pour les jeunes Négres.

BARBOT rapporte deux autres cérémonies fort étranges, qui ſe pratiquent également parmi tous les Négres de Hondo, de Monu, de Folgias, de Gebbe, de Seſtos, de Bulm, de Silm, & juſqu'à Sierra-Léona. Il y a dans toutes ces Nations une ſorte de Confrairie, ou de Secte, nommée *Belli*, qui paroît proprement une Ecole ou un Collége, pour l'éducation des enfans. Elle eſt renouvellée tous les vingt-cinq ans, par un ordre immédiat du Roi qui en eſt le Chef. La Jeuneſſe y apprend à danſer & à combattre. Elle y apprend l'art de la pêche & de la chaſſe, & ſur-tout un certain chant, qui s'appelle *Bellidong*, ou les louanges de Belli. Ce chant n'eſt qu'une répétition confuſe de quelques expreſſions ſales, accompagnées de geſtes & de mouvemens fort immodeſtes. Lorſqu'un jeune Négre eſt parfaitement inſtruit, il prend le titre d'aſſocié de Belli, qui le rend capable de poſſéder toutes ſortes d'emplois, & qui lui donne certains priviléges. Les *Quolgas*, c'eſt-à-dire, les Idiots qui n'ont pas reçu cette éducation ou qui n'en ont pas profité, ſont exclus de tous ces droits.

Circonſtances de cet établiſſement.

ON choiſit, par l'ordre du Roi, dans quelque bois où les Palmiers croiſſent heureuſement, un eſpace de huit ou neuf milles de circonférence. On y bâtit des cabanes, & l'on y plante tout ce qui eſt néceſſaire pour la nourriture des Ecoliers. Alors ceux qui ont quelque prétention pour la fortune de

(*x*) *Angl.* Toutes les fois qu'il y en a de ſoupçonnés de quelque grand crime. R. d. E.

de leurs enfans, les conduiſent à ce Collége; mais ce n'eſt qu'après une proclamation ſolemnelle, qui défend à toutes les femmes d'approcher de ce bois ſacré pendant tout le cours de l'inſtruction, qui dure quatre ou cinq ans. On prétend qu'il ſeroit profané par leur préſence; & pour les en éloigner plus certainement, on leur perſuade, dès l'enfance, que Belli tueroit ſans pitié celles qui violeroient une loi ſi ſainte. PAYS INTERIEURS.

LES *Soggonos*, qui ſont les Anciens de la ſecte de Belli, reçoivent du Roi la commiſſion de préſider aux Ecoles. Après avoir pris poſſeſſion de leurs Places, ils déclarent aux enfans les loix de leur aſſociation. La première leur défend de ſortir de l'enceinte, pendant le tems de leurs études, & de converſer avec ceux qui ne portent pas la marque de l'Ecole. Cette marque, qu'on leur donne auſſi-tôt, conſiſte à leur couper quelques éguillettes de chair depuis le col juſqu'à la jointure de l'épaule; opération douloureuſe, mais qui eſt guérie en peu de jours par des ſimples. Les cicatrices reſſemblent enſuite à des têtes de clous, qui ſeroient imprimées dans la chair. Après cette cérémonie, on fait prendre aux Ecoliers un nouveau nom, pour ſignifier comme une nouvelle naiſſance. Loix de l'Ecole.

PENDANT qu'ils vivent dans cette laborieuſe retraite, ils ſont entièrement nuds. Ils reçoivent leur nourriture des Soggonos, & de leurs parens, qui ont la liberté de leur apporter du ris, des bananes, & d'autres alimens.

AU jour marqué pour la fin de leurs éxercices, ils ſont conduits à quelque diſtance de leur enceinte, dans d'autres cabanes que le Roi fait bâtir exprès, où ils reçoivent la viſite de leurs parens des deux ſéxes. On leur apprend dans ce lieu à ſe laver, à s'oindre le corps, & les autres uſages de la ſociété. La retraite où ils ont vécu n'ayant pû ſervir à leur donner de la politeſſe, ils ſont tous ſi ſauvages qu'ils ont beſoin de ces leçons. Ce qui ſuccéde à cette éducation.

APRÈS s'être formés dans l'eſpace de quelques jours, ils reçoivent de leurs parens des pagnes & d'autres habits propres à leur Nation. On leur met au cou des coliers de verre, entremêlés de dents de Léopards. Leurs jambes ſont chargées d'anneaux & de grelots de cuivre. Leur tête eſt couverte d'un bonnet d'oſier, qui leur tombe preſque ſur les yeux, & tout le corps paré d'un grand nombre de plumes. Dans cet équipage, on les conduit à la Place publique de la Ville Royale. Là, ſe rangeant en fort bel ordre, au milieu d'une foule de peuple, & ſur-tout de femmes, qui ſe raſſemblent de tous les Cantons du Pays, ils commencent par ſe découvrir la tête & laiſſer flotter leurs cheveux. Cette cérémonie ſe fait ſucceſſivement, pour donner aux ſpectateurs la facilité d'obſerver leur figure. Enſuite ils répétent, l'un après l'autre, la danſe du Belli, qu'ils ont appriſe dans leur Ecole. Ceux qui ne s'acquittent pas bien de cet éxercice ſont raillés par les femmes, qui crient de tous côtés: Il a perdu ſon tems à manger du ris. Preuves publiques que les Ecoliers donnent de leurs progrès.

LORSQUE la danſe eſt finie, les Soggonos appellent chaque Ecolier, du nom qu'il a reçu en arrivant à l'Ecole, & le rend à ſon père, à ſa mère & à ſa famille.

LE *Belli*, qui donne ſon nom à la Secte, & qui s'attire tant de reſpects parmi les Négres, eſt une matière compoſée par le Bellimo, ou le Grand-Prêtre, tantôt d'une figure, tantôt d'une autre, ſuivant que le caprice ou Ce que c'eſt que le Belli.

PAYS INTERIEURS.

les circonſtances en décident. Elle eſt paîtrie (z), comme un gâteau, & l'Auteur s'imagine qu'on la mange. Mais on auroit peine à ſe figurer, dit-il, l'impreſſion qu'elle fait ſur le Peuple, qui la croit ſacrée, & capable de faire tomber les plus affreux châtimens ſur ceux qui lui manqueroient de reſpect. Dans leurs idées, néanmoins, le Belli a beſoin du conſentement du Roi, pour éxercer ſes punitions; ſans quoi il n'auroit aucune vertu. Les Rois & les Prêtres mêmes, qui ont inventé anciennement cette fraude pour contenir le Peuple dans la ſoûmiſſion, ſe ſont accoutumés à la regarder comme un myſtère redoutable; tant les longues traditions ont de force ſur des imbéciles.

Autre Confrairie des Pays Négres.

L'AUTRE Société des Négres eſt inſtituée pour les femmes. Elle tire ſon origine du Pays de Goulla.

Ecole des femmes.

DANS un certain tems, indiqué par le Roi, on bâtit au centre de quelque bois un nombre de cabanes, pour y recevoir les jeunes filles & les femmes qui veulent être initiées dans la Confrairie. Les Aſſociées ſont diſtinguées par le titre de *Sandi-Simodiſino*, ou *Filles de Sandi*. Auſſi-tôt qu'elles ſont aſſemblées, la Sogoüilli, c'eſt-à-dire, la plus ancienne femme de l'Ordre, qui eſt chargée de gouverner l'Ecole par une commiſſion expreſſe du Roi, entre en Office par un feſtin qu'elle donne à ſes Diſciples, & qui porte le nom de *Sandi-Lati*, c'eſt-à-dire, Alliance ou Confrairie de la Poule. Elle les exhorte à trouver de l'agrément dans leur retraite, qui dure ordinairement quatre mois. Enſuite elle leur raſe la tête; & leur faiſant quitter leurs habits, pour demeurer nues pendant toute la durée de ce noviciat, elle les conduit au bord d'un ruiſſeau, qui doit ſe trouver dans l'enclos; elle les lave avec beaucoup de ſoin, & les circoncit. Cette opération eſt douloureuſe. Mais elles ont des ſimples qui les guériſſent parfaitement dans l'eſpace de douze jours.

Elles ſe ſont circoncire.

DEPUIS ce jour, elles font leur continuelle occupation d'apprendre les danſes du Pays, & de réciter les Vers de Sandi. Ces Vers ou ces chants conſiſtent dans quelques termes ſales, accompagnés de mouvemens & de geſtes auſſi indécens que ridicules. Elles ne reçoivent la viſite d'aucun homme. Les femmes mêmes, qui viennent les viſiter, ne peuvent entrer que nues dans l'enclos, & laiſſent leurs habits derrière elles dans quelqu'endroit du bois.

Fruit de leurs études.

LORSQUE le tems de cette Ecole eſt fini, les parens envoyent à leurs filles des pagnes d'étoſe rouge, des coliers de verre, des grelots de cuivre, des anneaux pour les jambes, & d'autres ornemens dont elles ſe parent à l'envi. La Sogoüilli ſe met à leur tête, & les ramène à la Ville, où la curioſité aſſemble une foule de peuple pour les voir. Elles ſe rangent en fort bel ordre. La vieille Matrone eſt ſeule aſſiſe; & toutes les filles danſent l'une après l'autre au ſon d'un petit tambour. Après la danſe, elles ſont renvoyées dans leurs familles, [avec des applaudiſſemens & des éloges.] (a).

§. V.

(z) Le Lecteur aura ſenti pluſieurs rapports aſſez marqués entre les uſages de ces Négres, & quelques-uns de ceux qui ont été & qui ſont encore reçus parmi les Chrétiens. Il ſeroit à ſouhaiter que l'on ſuivit ces traces, qu'on en cherchât l'origine & le point de ſéparation, & que l'on portât cette recherche dans tous les rapports de même nature; Ils formeroient, peut-être, un des plus précieux monumens de l'Antiquité ſainte & profane. R. d. E.

(a) Barbot. pag. 125. *& ſuiv.*

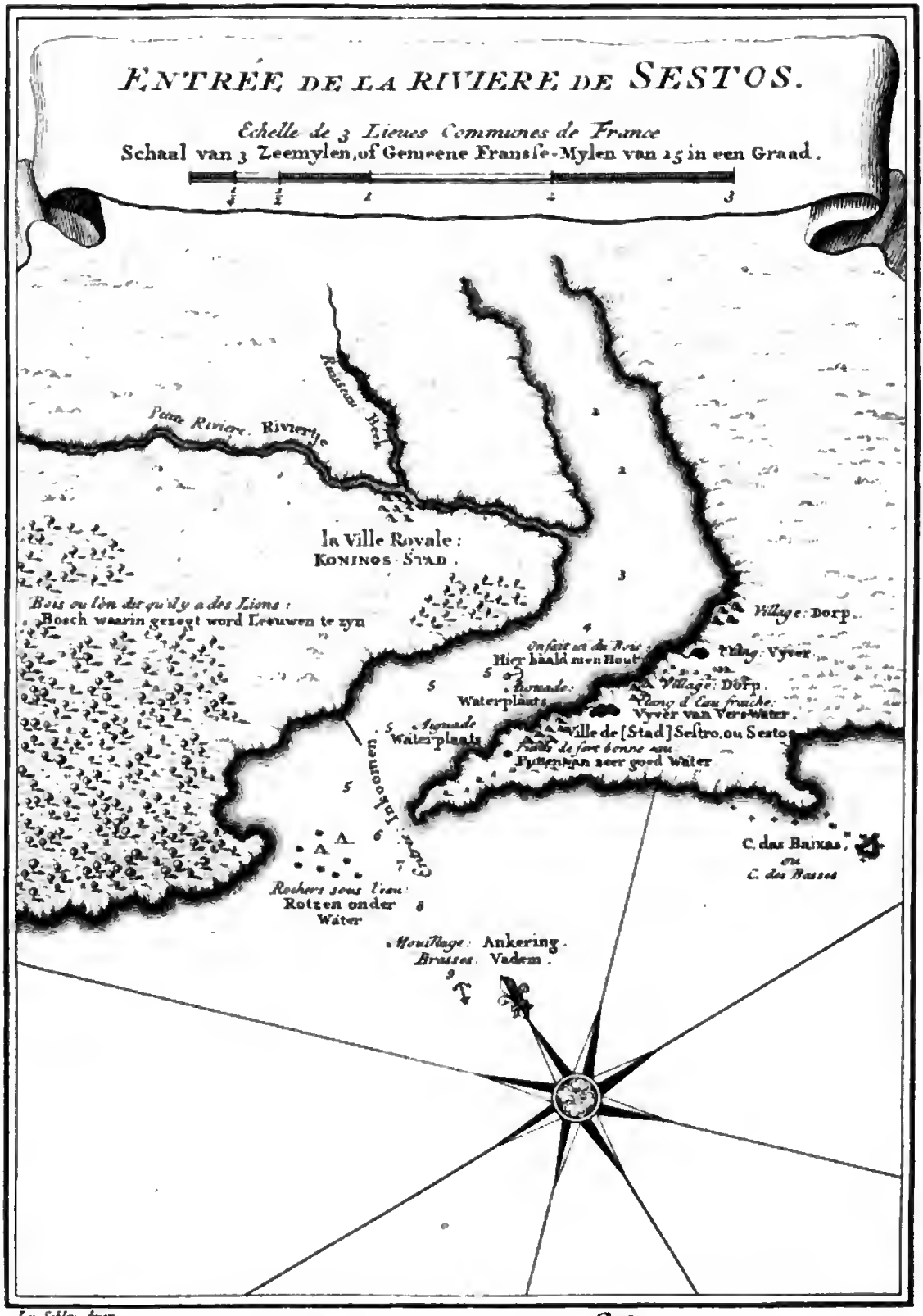

J. v. Schley direx.

INKOOMEN van de RIVIERE SESTOS.

CÔTE DE MALAGUETTE.

§. V (a).

Description de Rio Seſtos ou Seſtro, & du Pays qui en dépend.

Sa diſtance du Cap-Meſurado.

RIo Seſtos, ou la Rivière de Seſtos, eſt à dix lieuës (b) à l'Eſt du Petit Dieppe & à quarante du (c) Cap-Méſurado. Phillips n'en compte néanmoins (d) que trente-ſix; [mais on donne la préférence au témoignage du Chevalier Des Marchais, qui paroît y avoir apporté beaucoup plus d'attention.] La Côte s'étend (e) Eſt quart-Sud-Eſt. Les Hollandois nomment cette Rivière *Seſter* ou *Seſtere*; les François, *Seſtro* ou *Seſtre*; les Anglois, *Siſters*; mais c'eſt autant de corruptions de *Seſtos* ou *Sextos*, qui eſt le véritable nom qu'elle a reçu des Portugais, à cauſe de ſix petites pointes qu'ils ont cru trouver au poivre du Pays, nommé graine du Paradis ou Malaguette.

Ancrage.

PHILLIPS prit la peine de ſonder tous les environs de la Rivière, & trouva par-tout un excellent fonds, qui rend de tous côtés le mouillage facile. Cependant le meilleur endroit eſt ſur neuf braſſes, à l'embouchure, (f) vis-à-vis la Colline qui forme la pointe Eſt, & qui eſt la ſeule dans l'eſpace de quinze lieuës. Des Marchais ajoûte que la Mer eſt groſſe ſur la Côte, & que les Courans ſont impétueux au Sud-Eſt & au Nord-Oueſt (g).

Marques de terre.

SNOCK obſerve qu'avant Rio Seſtos la terre eſt fort baſſe, & qu'après avoir paſſé cette Rivière, on trouve deux Collines, dont l'une a l'apparence d'un demi-cercle ou d'un arc-en-ciel; qu'un mille à l'Oueſt, on apperçoit deux grands Rochers; & qu'à la même diſtance du côté de l'Eſt, la terre s'avance en pointe dans la Mer. Ainſi la Rivière de Seſtos eſt facile à connoître.

QUOIQUE le fond en ſoit auſſi bon que Phillips le repréſente, l'entrée du côté de la Mer eſt remplie de Rocs. Mais étant couverts de ſix pieds d'eau, à l'exception de deux, qui ſe font voir à découvert (h) & qu'il faut éviter ſoigneuſement, le paſſage eſt aiſé pour les Chaloupes chargées. Suivant Des-Marchais, l'embouchure de la Rivière n'a pas moins (i) d'une lieuë de largeur, & ſes deux rives ſont couvertes de grands arbres. L'eau en eſt ſale. Il y a quelques Rocs cachés, & d'autres qui paroiſſent; ce qui n'empêche pas, dit le même Voyageur, que les petits Vaiſſeaux ne puiſſent paſſer par le Canal Sud, ſur trois braſſes d'eau, & quelquefois ſur cinq, ſix ou ſept braſſes. Mais il aſſûre qu'avec les Chaloupes on peut y entrer ſans (k) aucun riſque (l).

Canal d'entrée.

LE vrai Canal, ſuivant Phillips, eſt entre la Pointe de la rive Eſt & le Rocher qui eſt au milieu de la Rivière. L'entrée eſt large d'un demi-cable, & ſa profondeur, de trente-ſept ou trente-huit braſſes. Au-delà de ce paſſage,

(a) Section VI. dans l'*Anglois*. R. d. E.
(b) *Angl.* à deux lieuës, mais c'eſt une mépriſe. R. d. E.
(c) Des Marchais, Vol. I. pag. 134.
(d) Phillips, pag. 195.
(e) Des Marchais, pag. 134. & Villault, pag. 81.
(f) Phillips. pag. 195.
(g) Des Marchais, Vol. I. pag. 136.
(h) Boſman, pag. 479.
(i) *Angl.* Environ une lieuë. Des Marchais dit trois quarts de lieuë. R. d. E.
(k) *Angl.* ſans grand riſque. *La Barre*, dit Des Marchais, *n'eſt pas extrêmement dangereuſe, & pourvû qu'on prenne bien ſon tems, il y a peu à riſquer.* Cela ne s'appelle pas, *ſans aucun riſque*. R. d. E.
(l) Des Marchais, *ibid.* pag. 135. *& ſuiv.*

Côte de Malaguette.

ge, on trouve une grande & belle Rivière, où les Bâtimens de cent tonneaux peuvent être ſûrement à l'ancre. Le même Auteur ajoûte qu'à une portée de canon de cette Pointe Eſt, & ſur la même rive, on trouve un puits d'excellente eau fraîche, d'où les femmes du Canton apportent la quantité qu'on leur demande, & rempliſſent même les tonneaux dans la Chaloupe. Leurs maris, qui ſont tous fort bien fournis de haches, coupent du bois, pour quelques Kowris, & l'apportent auſſi juſqu'aux Chaloupes. Mais il faut les encourager au travail par quelques bouteilles d'eau-de-vie. Avec cette précaution, il n'y a point de lieu où l'on faſſe plus promptement la proviſion d'eau & de bois qu'à Rio Seſtos (*m*).

Facilités pour l'eau fraîche & le bois.

La ſource de cette Rivière eſt fort éloignée dans les terres, vers le Nord-Nord-Eſt. Quelques Voyageurs prétendent que les Barques peuvent la remonter, l'eſpace de vingt-cinq lieuës; mais que plus haut, elle eſt bouchée par quantité de Rocs & de Baſſes, qui ne laiſſent de paſſage que pour les canots (*n*).

Snock fait une deſcription fort agréable de Rio Seſtos. Ses rives, dit-il, ſont bornées par quantité d'arbres. Les Villages y ſont en grand nombre, & l'on voit une multitude de petits Ruiſſeaux, ou de ſources d'eau fraîche, qui ſe déchargent dans la Rivière (*o*).

Agrément & qualités du Pays.

Le Pays qui la borde eſt très-fertile. La volaille y eſt en abondance. Le ris & le millet ſont la nourriture commune. Les Négres en font du pain, & portent leurs proviſions dans les Canots lorſqu'ils vont à la pêche. Le poivre, le ris, & ſur-tout l'yvoire, qui eſt excellent, offrent ici beaucoup d'avantages pour le Commerce (*p*).

La terre eſt baſſe, unie, arroſée par quantité de Rivières; de ſorte qu'il n'eſt pas ſurprenant qu'elle ſoit riche & qu'elle produiſe toutes ſortes de végétaux. Mais le climat eſt ſi mal-ſain pour les Etrangers, qu'il les expoſe à de longues & dangereuſes maladies. Outre les proviſions, qui ſont à bon marché, le Pays fournit de l'yvoire, des Eſclaves, de la poudre d'Or (*q*), & ſur-tout du poivre ou de la malaguette.

Ses productions.

On trouve dans la Rivière de Seſtos une ſorte de cailloux, ſemblables à ceux de Medoc, mais plus durs, plus clairs, & d'un plus beau luſtre. Ils coupent mieux que le Diamant, & n'ont guères moins d'éclat lorſqu'ils ſont bien taillés (*r*).

Cailloux précieux.

A cent pas de l'embouchure, on découvre une Ville de Négres (*s*), compoſée de trente ou quarante maiſons. Snock lui donne le nom de Village, & la place ſur le bord de la Rivière. Il y compte ſoixante maiſons, fort bien bâties, & ſi hautes, qu'elles peuvent être apperçues de trois milles en Mer. Elles ont plus d'étages qu'au Cap-Meſurado (*t*).

Ville des Négres.

Cette Ville, ſuivant le témoignage d'Atkins (*v*), eſt grande, & bâtie dans une autre forme que celles de la même Côte. Les maiſons ſont rondes ou quarrées, ce qui ne les diſtingue pas des autres, mais élevées de quatre pieds

Hauteur ſingulière des maiſons.

(*m*) Phillips, pag. 194.
(*n*) Des Marchais, *ibid.* pag. 135.
(*o*) Boſman, pag. 480.
(*p*) Villault, pag. 86.
(*q*) Des-Marchais, *ibid.* pag. 150. & ſuiv.
(*r*) Des-Marchais. pag. 145.
(*s*) Phillips, pag. 195.
(*t*) Boſman, pag. 480.
(*v*) Il lui donne le nom de Seſthos ou Seſthio.

pieds au-deſſus du rez-de-chauſſée, ſur des piliers ou des terre-pleins; de ſorte que le premier étage, où les Négres paſſent le jour & la nuit, eſt à couvert de l'humidité & des inſectes de terre. D'ailleurs, ils entretiennent conſtamment, au centre, un feu de charbon. Au-deſſus ils ont des greniers pour leur ris & leur bled d'Inde, qui s'élèvent en pyramide juſqu'à trente pieds de hauteur. Comme les maiſons ſont ſéparées l'une de l'autre, on les prendroit de loin pour autant de clochers (*x*). CÔTE DE MALAGUETTE.

DES-Marchais s'attache encore plus au détail, ſur la ſituation de Rio Seſtos. A droite, dit-il, en entrant dans la Rivière, on rencontre trois Villages, fort près l'un de l'autre. Entre le premier & le ſecond, on trouve un étang d'eau-fraîche. On en trouve un autre, l'eſpace d'une lieuë & demie plus loin, dans la Péninſule qui forme l'entrée de la Rivière. C'eſt dans le ſecond Village que ſe fait le principal Commerce. Les maiſons y reſſemblent à celles du Cap-Meſurado. Vis-à-vis le ſecond étang, la Rivière fait un coude, & coule du Sud au Nord. Sa largeur juſqu'à la Ville Royale eſt d'environ une lieuë, & l'on n'y trouve pas moins de cinq braſſes d'eau (*y*). Trois Villages.

BARBOT, qui rendit, en 1687, une viſite au Roi du Pays, le nomme *Barſaw*, ou *Peter*. Il dit que ſa Ville eſt ſur le bord d'un Ruiſſeau, à trois milles d'une grande Rivière où le Ruiſſeau va ſe perdre; qu'elle contient environ trente cabanes de terre, entourées d'un mur de la même matière, qui n'a pas plus de cinq pieds de haut: qu'elle eſt ſituée ſur une petite élévation, vis-à-vis l'embouchure d'un autre Ruiſſeau qui ſe joint à celui dont elle eſt arroſée. Le Pays aux environs eſt couvert de Bananiers & de Palmiers. Chaque maiſon a deux étages, & quelques-unes trois, fort proprement blanchis dans l'intérieur. Mais ces étages ſont ſi bas, qu'il faut y être aſſis ou couché. Au lieu de planches, le fond eſt de ſolives rondes, ou de branches de Palmiers jointes de fort près; ce qui fait qu'on n'y marche pas ſans difficulté. La voûte eſt compoſée des mêmes matériaux, fort ſerrés auſſi, & couverte de grandes feuilles de Bananier ou de Palmier. Ville Royale & ſa ſituation.

DANS la Salle du Conſeil, qui eſt bâtie de la même manière, l'Auteur obſerva une pièce de bois quarrée, d'environ trois pieds de diamettre, ſur laquelle il fut ſurpris de voir en bas-relief la figure d'une femme, accompagnée de celle d'un enfant. A la vérité l'ouvrage étoit digne du Pays; mais il reconnut du moins qu'on avoit voulu repréſenter une figure humaine. Aux deux côtés du bloc on avoit creuſé deux trous quarrés, qui ſervoient apparemment à placer la nourriture du Fétiche ou de l'Idole. C'étoit dans cette Salle & devant cette Image que les Négres prononçoient leurs ſermens, pour aſſûrer l'éxécution de leurs contrats ou de leurs promeſſes. Salle du Conſeil. Idole, & ſa figure.

LE Roi Peter faiſoit ſa réſidence ordinaire dans ce Village, qui n'étoit compoſé que de ſes femmes & de ſes enfans. Ce Prince étoit d'un naturel fort doux & d'une figure agréable; mais il avoit l'Eſprit ſimple & le Jugement borné. J'eus l'occaſion, dit Barbot, de le connoître parfaitement, parce qu'il ne me quitta preſque point pendant le tems que je paſſai au Village du Capitaine Jacob (*z*). Caractère du Roi Peter.

IL

(*x*) Atkins. pag. 63.
(*y*) Des-Marchais Vol. I. pag. 137.
(*z*) C'eſt le Village qui eſt à gauche en entrant dans la Rivière.

Côte de Malaguette.

Il avoit trente femmes, dont l'Auteur ne put voir que cinq ou ſix, qui ſervoient de cortège à la principale. Celle-ci n'étoit pas jeune ; mais l'âge n'avoit point encore diminué les agrémens de ſa figure. Ses bras, ſes jambes, & d'autres parties du corps, étoient ornés de figures, imprimées dans la chair avec un fer chaud, qui paroiſſoient à peu de diſtance autant de bas-reliefs. Ses compagnes avoient les mêmes ornemens; & rien n'eſt regardé dans le Pays avec tant d'admiration. Les fils & les gendres du Roi portent, comme leur père, un grand bonnet d'oſier. C'eſt la ſeule parure qui les diſtingue du commun des Négres, & qui ſoit propre au Sang Royal. Dans tout le reſte, & pour le travail même, on n'apperçoit aucune différence entr'eux & les Eſclaves. Lorſque l'Auteur avoit un Voyage à faire par eau, il étoit accompagné de pluſieurs de ces Princes, qui conduiſoient ſon Canot à la rame (*a*).

Ses femmes.

Des-Marchais dit que le Village, ou la Ville du Roi, eſt à trois lieuës de la pointe Oueſt, & à cinq de l'embouchure de la Rivière; que le terrain entre cette Ville & la Mer eſt uni, & très-fertile, quoiqu'il lui arrive ſouvent d'être inondé. On y ſéme du ris, qui croît merveilleuſement (*b*).

Témoignage de Des Marchais & de Snock.

Suivant Snock, la Ville Royale, en 1702, contenoit trente maiſons. Le Roi, qui étoit un Vieillard à cheveux gris, lui déclara que les Habitans deſcendoient de lui; ce qui bleſſoit d'autant moins la vraiſemblance, qu'ils étoient en petit nombre. Tous les Rois de cette Côte étant dans l'uſage de prendre un nom Européen, il portoit celui de Peter, [qui lui venoit ſans doute de quelque Capitaine Hollandois.] Il étoit d'une figure gracieuſe, d'un naturel doux & obligeant. Ses Sujets ſe reſſentoient de la civilité de leur Maître, & ne manquoient d'induſtrie, ni pour le travail, ni pour le Commerce (*c*). Quoique l'autorité de ce Prince ſoit abſolue, ſes punitions vont rarement à la mort, parce qu'il trouve plus de profit à vendre les Criminels pour l'Eſclavage (*d*).

Caractère de la Nation.

Des Marchais dit que les Négres ſont ici fort civils (*e*), & que pour un verre d'eau-de-vie il n'y a point de ſervices qu'ils ne ſoient prêts à rendre aux Etrangers. Il ajoûte qu'ils ſont d'une haute taille, bien-faits, robuſtes; qu'ils ont l'air Martial; que leur courage répond à leur air, & qu'ils font quelquefois des Incurſions dans les Contrées voiſines pour enlever des Eſclaves. Auſſi ne voyent-ils guéres de Marchands Négres qui s'expoſent à négocier dans leur Pays; & cette défiance, qui eſt répandue parmi leurs Voiſins, les prive du Commerce de l'Or, qu'ils pourroient partager avec eux.

Son principal éxercice.

La plûpart des Négres de Seſtos n'ont pas d'autre éxercice que la pêche. Chaque jour, au matin, on voit ſortir de la Rivière une petite flotte de Canots, qui ſe diſperſent au long de la Côte. Leur pêche ſe fait à la ligne, & jamais ils ne reviennent ſans être chargés. Le Roi lève certains droits ſur ce qu'ils rapportent (*f*). Snok aſſûre que [malgré leur courage naturel,] ils vivent en paix avec leurs Voiſins. Pendant le ſéjour qu'il fit parmi eux, il n'entendit point parler de guerre; à l'exception de quelques eſcarmouches avec une

(*a*) Barbot, pag. 130.
(*b*) Des-Marchais, Vol. I. pag. 137.
(*c*) Boſman, pag. 480.
(*d*) Des-Marchais, Vol. I. pag. 138.
(*e*) Il dit dans un autre endroit (pag. 135.) qu'ils ſont barbares.
(*f*) Des-Marchais, *ibid.* pag. 138.

une Nation plus éloignée dans les terres, qui avoit ſurpris & brûlé un de leurs Villages. Ils la repouſſèrent vigoureuſement, & lui firent quantité de Priſonniers, qu'ils vendirent aux Marchands de l'Europe. Snock obſerve encore, que les animaux & les habits des Négres de Seſtos, (Des-Marchais ajoûte, leur Religion,) (*g*) ſont les mêmes qu'aux Caps Monte & Meſurado. CÔTE DE MALAGUETTE.

SUIVANT le récit du Chevalier Des Marchais, ils ne ſe couvrent jamais la tête, & ſupportent ſans peine les plus fortes pluies & les plus exceſſives chaleurs. Leur nudité ſurpaſſe beaucoup celle des autres Habitans de la même Côte. Hommes & femmes, à peine ont-ils un léger haillon ſur le devant du corps. Ils nourriſſent quantité de beſtiaux, & de la volaille de toute eſpéce; moins cependant pour leur uſage, que pour l'entretien du Commerce avec les Vaiſſeaux qui fréquentent leur Riviére. Leur nourriture conſiſte preſqu'uniquement dans leurs légumes, leurs fruits & leur poiſſon (*b*). Elle eſt entiérement nue.

ILS ont emprunté des François l'uſage de porter des noms Chrétiens, tels que Pierre, Paul, Jean, André, & ceux de pluſieurs autres Saints, auxquels les Chefs & les Seigneurs de la Nation joignent le titre de Capitaine. Si quelqu'Européen gagne leur affection par ſes careſſes ou par ſes vices (*i*), ils lui demandent la permiſſion de donner ſon nom à leurs enfans. Il s'en trouve même, qui depuis plus d'un ſiécle ont des ſurnoms François héréditaires dans leurs familles (*k*). Noms Chrétiens qui y ſont en uſage.

LA manière de ſaluer varie peu ſur toute la Côte. Ils prennent dans leurs mains le pouce & le doigt de ceux à qui ils veulent rendre cet honneur; & les mettant dans une certaine ſituation, ils les font craquer aſſez fort, en criant *Aquio*, qui eſt l'équivalent de, Votre ſerviteur (*l*). Salutation.

ILS apportent peu de formalités à la cérémonie du Mariage. Ceux qui ſont en état d'acheter une femme s'adreſſent aux parens, après s'être accordés avec elle, & conviennent facilement des conditions. On leur livre la femme, auſſi-tôt qu'ils en ont payé le prix. Le mari, après avoir bû quelques bouteilles d'eau-de-vie avec ſes nouveaux Alliés, conduit ſon épouſe dans la Cabane qu'il lui deſtine. Là, elle eſt reçûe par les autres femmes, qui l'aident à préparer le feſtin nuptial. Elle paſſe la nuit ſuivante avec ſon mari; & le lendemain, elle ſe rend au lieu du travail avec ſes compagnes, & commence les mêmes éxercices, ſuivant la ſaiſon (*m*). Mariages.

CELLE des femmes qui donne à ſon mari le premier enfant, eſt regardée comme la favorite & comme la maîtreſſe de la famille. Mais cet honneur lui coûte bien cher; car elle eſt obligée de ſuivre le ſort du mari commun, & de ſe faire enterrer vive dans le même tombeau. L'Auteur fut témoin (*n*) de cette cérémonie. Le Capitaine, ou le Chef du Village étant mort d'un excès d'eau-de-vie, les cris de toutes ſes femmes ſe firent entendre auſſi-tôt dans toute l'étendue de l'Habitation. Toutes les autres femmes ſe rendirent auprès d'elles, & ſe mirent à crier auſſi comme des furieuſes. La favorite ſe diſtinguoit par la violence de ſes gémiſſemens. Mais ce n'étoit pas Le titre de première femme coûte cher à celle qui l'obtient.

Elle eſt enterrée vive avec ſon mari.

(*g*) Boſman, pag. 481.
(*b*) Des Marchais, *ibid.* pag. pag. 150.
(*i*) *Angl.* ou par ſes préſens. R. d. E.
(*k*) Des Marchais pag. 145.
(*l*) Villault, pag. 85.
(*m*) Des-Marchais, *ubi ſup.* pag. 144.
(*n*) *Ibid.* pag. 139. & ſuiv.

Digitized by Google

CÔTE DE MALAGUETTE.

pas ſans raiſon. Comme il s'en trouve quelquefois, dans les mêmes circonſtances, qui prennent ſagement le parti de la fuite, les autres femmes, ſous prétexte de la conſoler, l'obſervèrent de ſi-près, qu'elle ſe trouva forcée de ſe ſoûmettre à l'uſage. Les parens de ſon mari vinrent lui faire des complimens de condoléance, & lui dire le dernier adieu. Le Marbut éxamina le corps, & déclara qu'il étoit mort naturellement. Enſuite l'ayant lavé & ſoigneuſement eſſuyé, avec le ſecours de quelques autres Prêtres, il l'oignit d'une compoſition graſſe depuis la tête juſques aux pieds. Dans cet état, il l'étendit au milieu de la maiſon ſur une natte.

Circonſtances de cette funeſte cérémonie.

LES femmes ſe placèrent autour du cadavre; & la favorite ſe mit de bonne grace à la tête, comme au poſte d'honneur. D'autres femmes firent un ſecond cercle autour des premières. Elles ſembloient avoir entrepris toutes enſemble de ſe ſurpaſſer l'une l'autre, par la force de leurs cris, & par la violence avec laquelle chacune arrachoit ſes propres cheveux, & ſe déchiroit le viſage. Quelquefois elles interrompoient cette affreuſe ſcène, pour garder un moment le ſilence. D'autres récitoient alors les vertus & les belles actions du Mort; après quoi les cris & les contorſions recommençoient encore plus furieuſement. Cette infernale (*o*) muſique dura l'eſpace de deux heures. Enfin, deux Négres (*p*) fort robuſtes entrèrent dans la maiſon, prirent le corps ſans prononcer un ſeul mot, le lièrent ſur une civière de branches d'arbres; & l'ayant chargé ſur leurs épaules, ils le portèrent par toute la Ville, en courant de toutes leurs forces, & contrefaiſant les déſeſpérés ou les yvrognes, avec des geſtes & des mouvemens ſi ridicules, qu'ils ne peuvent être comparés qu'à ceux des femmes, qui ſuivoient cette folle & comique proceſſion. Le bruit étoit ſi étrange, dans tout le Village, qu'il n'auroit pas permis d'entendre le tonnerre. Après une marche, [qui dura près d'une heure,] le corps fut détaché de la civière, & dépoſé au lieu de la ſépulture. Alors les cris & les extravagances des femmes recommencèrent avec une nouvelle violence.

PENDANT que ce bruit continuoit, le Marbut fit une foſſe aſſez grande pour contenir deux corps. Il tua enſuite une chévre, & l'écorcha. Les inteſtins ſervirent à faire un ragoût, dont il mangea, avec pluſieurs des aſſiſtans. Il en fit manger auſſi à la Favorite, qui ne marqua pas beaucoup de goût pour le dernier aliment de ſa vie. Cependant elle en avalla quelques morceaux; & pendant ce repas, la chair de l'animal fut coupée en petites piéces, pilée, & diſtribuée à l'Aſſemblée. Les lamentations ſe renouvellèrent. Enfin, lorſque le Marbut eut jugé qu'il étoit tems de finir la cérémonie, il prit la favorite par les deux bras, & la mit entre les mains de deux grands Négres, qui la ſaiſirent rudement, & lui lièrent les mains par derrière. Dans cet état, ils la couchèrent ſur le dos; ils lui mirent une piéce de bois ſur la poitrine, & montant deſſus, les mains appuyées ſur les épaules l'un de l'autre, ils la foulèrent aux pieds & l'écraſèrent bientôt. Enſuite ils la jettèrent à demi-morte dans la foſſe avec les reſtes de la Chèvre. Ils jettèrent ſur elle le corps de ſon mari, & remplirent la foſſe de terre & de pierres. Les cris ceſſèrent auſſi-tôt. Un profond ſilence régna dans l'Aſſemblée,

Mort cruelle de la Favorite.

(*o*) *Angl.* cette comique Muſique. R. d. E. (*p*) *Angl.* quatre Négres. R. d. E.

ſemblée, & chacun ſe retira auſſi tranquillement que s'il n'étoit rien arrivé d'extraordinaire (*q*). CÔTE DE MALAGUETTE.

LA Langue du Pays de Seſtos (*r*) eſt la plus difficile de toute la Côte; ce qui réduit les Européens à la néceſſité d'y faire le Commerce par ſignes. Les Négres excellent dans cet art. Ils ont conſervé néanmoins quantité de mots François, qui leur ont été tranſmis par leurs Ancêtres, [mais auſſi défigurés qu'on peut ſe l'imaginer.] Ils ont appris auſſi des François l'art de tremper le fer & l'acier, ou plûtôt ils l'ont à une perfection dont les Européens n'approchent point. Les Marchands de l'Europe, qui trafiquent ſur cette Côte, ne manquent jamais de faire donner leur trempe aux ciſeaux dont on ſe ſert pour couper les barres de fer (*s*). Langue de Seſtos.

CE ſont les Portugais qui ont chaſſé la Nation Françoiſe de tous les Etabliſſemens qu'elle avoit dans cette Contrée. Ils y ont éxercé long-tems leur tyrannie ſur les Habitans. Mais les avantages qu'ils tiroient d'un riche Commerce ayant excité, en 1664 (*t*), la jalouſie des Anglois & des Hollandois, leur puiſſance commença bien-tôt à décliner. Inſenſiblement, ils y ont perdu leurs Poſſeſſions & leurs Forts, & s'étant vûs forcés de ſe retirer dans les terres, ils ont pris le parti, pour s'y maintenir, de s'allier par des mariages avec les Naturels du Pays. De-là eſt ſortie cette race de Portugais noirs ou Mulâtres qu'on rencontre ſur toute la Côte. Par politique ou par affectation, les Portugais de l'Europe les reconnoiſſent pour leurs Compatriotes, leur donnent le titre de Fidalgos ou de Gentilshommes, leur accordent l'Ordre de *Chriſt*, les admettent aux Ordres ſacrés, & leur confient le Gouvernement de leurs Forts en Afrique. Comment les Portugais s'y ſont établis.

CES Portugais Afriquains ſe ſont rendus fort puiſſans dans pluſieurs Cantons éloignés de la Mer. Leur couleur & leurs Alliances avec les Négres leur fait obtenir de tous côtés la liberté du Commerce. Ils ont pénétré fort loin, (*v*) par le Nord des Royaumes de Gago & de Bénin. Ceux qui ſont établis ſur les Rivières de Sierra-Léona, de Junco, de Seſtos & de Sanguin, portent leur Commerce juſqu'à la Gambra, la Kaſamanſa, Rio S. Domingo & Rio Grande. Un de leurs plus riches Négocians, qui faiſoit ſa réſidence à cent lieuës de la Mer, ſur les bords de la Rivière de Sierra-Léona, entreprenoit tous les ans, avec les Mandingos, un long Voyage (*x*) au-delà d'une Rivière conſidérable, qu'il prenoit pour la Gambra. Il eſt certain que tous ces avantages, joint à la conſidération que les Négres ont pour eux, les mettroient en état de faire un Commerce d'immenſe étendue, s'ils recevoient plus régulièrement des Marchandiſes de l'Europe, & s'ils travailloient plus pour eux-mêmes que pour les autres Nations (*y*). Portugais Afriquains & leur Commerce. Combien il pourroit s'étendre.

LES Vaiſſeaux qui viennent pour la traite des Eſclaves, touchent à Seſtos pour y prendre du ris. Il leur revient dans les échanges à deux ſchellings le quintal. Nos Marchands portent à la Salle du *Palaver*, ou du Conſeil, leurs chaudrons Abondance des proviſions à Seſtos.

(*q*) Des Marchais, pag. 139. *& ſuiv.*
(*r*) Barbot dit pag. 131. que leur dialecte eſt *Quabe*, & qu'ils parlent généralement du nez & fort vîte.
(*s*) Barbot, pag. 149.
(*t*) *Angl.* en 1604. R. d. E.
(*v*) *Angl.* juſques au Niger. R. d. E.
(*x*) *Angl.* ſur le Niger, au de-là d'une branche conſidérable de ce fleuve, qu'on croit être la Gambra. R. d. E.
(*y*) Barbot pag. 146. *& ſuiv.*

Côte de Malaguette. chaudrons de cuivre, leurs baſſins, leur poudre & leur plomb, leurs vieux coffres, &c. & reçoivent pour ces Marchandiſes, du ris, des chévres & de la volaille. Deux ou trois pipes, une charge de poudre, & d'autres bagatelles, leur procurent une excellente poule. Un baſſin de deux livres eſt payé par une chévre. Atkins obtint deux chévres pour un vieux coffre, qui, etant armé d'une ſerrure, paſſa pour une rareté dans le Pays, & fut viſité avec admiration par tous les Négres d'alentour (*z*).

Le Canton de Seſtos produit une ſi grande abondance de ris, que le plus gros Bâtiment peut en faire promptement ſa cargaiſon, à deux liards la livre. Mais il n'eſt pas ſi blanc ni ſi doux que (*a*) celui de Milan & de Vérone. Les Habitans les plus diſtingués en font un Commerce continuel, auquel ils joignent celui du poivre de Guinée & des dents d'Eléphans, quoique la dernière de ces trois marchandiſes ſoit aſſez rare (*b*). Elle eſt néanmoins d'une fort bonne qualité: mais le prix n'en n'eſt pas réglé, parce qu'il n'y a point de Comptoir fixe dans le Pays. Le poivre eſt à ſi bon marché, que cinquante livres ne reviennent qu'à cinq ſols en marchandiſes. Le même Auteur ajoûte, qu'à l'arrivée d'un Vaiſſeau de l'Europe, les Négres s'empreſſent de venir à bord. Si c'eſt un Vaiſſeau François, ils font éclater (*c*) leur joie par des témoignages extraordinaires. Villault (*d*) prétend qu'ayant conſervé un fond d'attachement pour la Nation Françoiſe, ils n'ont jamais voulu ſouffrir que les Hollandois ni les Portugais formaſſent des Établiſſemens dans leur Pays (*e*). Des-Marchais nous apprend que les Anglois n'ont pas laiſſé d'y établir un Comptoir, dont les ruines ſubſiſtent encore (*f*).

Affection des Habitans pour les François.

Dangers du climat. On avertit les Européens, qui relâchent à Seſtos pour faire leur proviſion d'eau & de bois, d'éviter l'intempérance dans l'uſage des fruits & de l'eau des ſources vives. Ces deux excès, joint à la fatigue du travail, & au mauvais air qui s'éxhale ſans ceſſe d'un fond marécageux, [ſur-tout dans la ☞ ſaiſon des pluyes] ruinent en peu de tems les meilleures conſtitutions. On commence par ſentir de violens maux de tête, accompagnés de vomiſſemens & de douleurs dans les os, qui tournent en fiévres violentes, avec de fréquens délires, & qui deviennent mortelles en peu de jours (*g*).

(*z*) Atkins, pag. 62.
(*a*) Barbot, pag. 132.
☞ (*b*) Boſman pag. 481.
(*c*) Des-Marchais, pag. 137. & ſuiv.
(*d*) Villault. pag. 86.
(*e*) *Angl.* Villault prétend qu'ils aiment mieux les François que les Hollandois ou les Portugais; à qui ils n'ont jamais voulu permettre de s'établir parmi eux. R. d. E.
☞ (*f*) Des-Marchais *ubi ſup.*
(*g*) Barbot, pag. 135.

§. VI. (*a*)

Supplément ſur le Pays & les Uſages de Seſtos, tiré de Barbot.

Etendue du Pays de Seſtos. Le Voyageur dont on emprunte ce Supplément, étoit à Seſtos en 1680. Il nous apprend que les terres de cette Contrée s'étendent l'eſpace d'environ trente-cinq lieuës au long de la Côte, depuis la Riviere de S. Jean ou de *Barſay*, juſqu'à *Kro*; & beaucoup plus loin au Nord-[Eſt-quart à l'Eſt,] ☞ s'il faut s'en rapporter au témoignage de pluſieurs Officiers du Roi.

Dans

(*a*) Section VII. dans *l'Anglois* R. d. E.

DANS un Bois, éloigné d'un mille de la Ville Royale, Barbot & ſes compagnons tuèrent un oiſeau de la groſſeur d'un coq-d'Inde, & dont le cri eſt fort aigu. Sa chair eſt douce, potelée, d'un goût auſſi agréable que celle du faiſan. Le tems le plus favorable pour la chaſſe de cet Oiſeau, eſt le ſoir, lorſqu'il cherche à ſe placer pour la nuit. Il ſe perche ſur un arbre particulier, où certains petits oiſeaux ſont leur nid en grand nombre, à l'extrémité des [plus petites] branches. Leur groſſeur ne ſurpaſſe pas celle du moineau; mais ils ont le plumage fort agréable. Près du Village, ou de la Ville du Capitaine Jacob, l'Auteur en vit ſur un ſeul arbre plus de mille nids. Le plus habile de tous les Artiſans n'égaleroit pas l'adreſſe de ces petits animaux dans le mélange & l'entrelaſſement des joncs & des petites branches dont ces nids ſont compoſés, & ne joindroit pas ſi bien la délicateſſe à la ſolidité. Ils y laiſſent un petit trou pour entrer & pour ſortir.

Côte de Malaguette. Oiſeau ſingulier. Autres eſpèces.

LES Hirondelles ſont ici fort petites. Elles ont la tête plate & le bec extrémement petit.

ON voit ici des Chiens, comme dans toutes les parties de la Guinée, mais en petit nombre, parce que les Négres trouvent leur chair excellente & qu'ils en mangent beaucoup. Ils ont peu de Porcs. Leurs Moutons ſont fort différens de ceux de l'Europe. Outre qu'ils n'ont pas la même groſſeur, la Nature leur a donné, au lieu de laine (*b*), du poil comme aux Chévres, avec une ſorte de crinière comme aux Lions. Leur chair eſt un aliment médiocre. Cependant ils ne ſe vendent pas moins d'une barre de fer (*c*).

Chiens de Seſtos.

LES Négres de Seſtos ſont circoncis, ſans qu'ils puiſſent en donner d'autre raiſon qu'un ancien uſage, qu'ils ont reçu de leurs Ancêtres. Les Médecins du Pays ſont les Prêtres. Ils connoiſſent fort bien la vertu des herbes & des plantes (*d*). Les femmes ont une manière fort extraordinaire de donner les clyſtéres, avec des tuyaux de canne, par leſquelles elles ſoufflent la compoſition hors de leur bouche. [L'Auteur en fit l'expérience.]

Médecins & clyſtères du Pays.

IL vit, dans cette Contrée, deux hommes fort ſinguliers. L'un, qui étoit grand & robuſte, avoit le fond de la peau de la blancheur du lait, mais entremêlé de petites taches noires, qui lui donnoient l'apparence d'un Tygre. L'autre, [au contraire, avoit le fond noir, avec de petites taches blanches. Mais ce qui rendoit celui-ci beaucoup plus curieux, c'eſt qu'il] avoit paſſé la plus grande partie de ſa vie dans la même place, ſans autre occupation que de fumer continuellement du tabac. Il avoit le ſcrotum d'une monſtrueuſe groſſeur, [& ſemblable à une groſſe Maſſe de farine détrempée avec de l'eau. Il étoit de figure ronde, & blanc avec des taches noires; quoique par-tout ailleurs il fut de la couleur des autres Habitans. On fit voir à l'Auteur une petite ouverture par où cet homme rendoit l'urine.] [Cette incommodité n'avoit fait qu'augmenter depuis ſa naiſſance.] L'Auteur ſoupçonna ces deux hommes d'être attaqués de la lépre, avec d'autant plus de fondement, que ce mal eſt aſſez commun dans le Pays. Mais il reconnut ſon erreur,

Deux hommes ſinguliers.

(*b*) Voyez les Figures.
(*c*) Barbot, pag. 131.
(*d*) Le même, pag. 135.

Côte de Malaguette. reur, après avoir remarqué qu'on s'approchoit d'eux familièrement, quoique les Négres évitent la communication des lépreux.

Funérailles d'un Négre de diſtinction à Seſtos. Aux Funérailles d'un Négre de diſtinction, tous les Habitans du Village s'aſſemblent autour de la maiſon, en courant d'un air furieux, & pouſſant des cris qui ne ſont pas plus meſurés. Les femmes ſont aſſiſes autour du corps, tenant à la main quelques feuilles de Bananier pour le garantir du Soleil, quoiqu'il ſoit couvert d'une piéce d'étoſe. Le jour de l'enterrement, toute l'Aſſemblée redouble ſes cris, ſur-tout au moment que le corps eſt renfermé dans ſon cercueil, qui ne conſiſte ordinairement que dans quelques branches entrelaſſées. On y met auſſi le cimeterre, la javeline, les colliers (*e*) & tous les habits du Mort. Lorſque le cercueil eſt [prêt à être mis] dans la foſſe, on force deux Eſclaves, un de chaque ſéxe, de manger un peu de ris, qu'on a préparé pour cette cérémonie; quoique le ſort qui les attend ne leur laiſſe de goût pour aucune nourriture. On les met enſuite, chacun de leur côté, debout dans la foſſe; qui eſt toûjours fort grande, & ſi profonde, qu'on ne leur voit plus que la tête. On prie le corps, avec des cris & des hurlemens redoublés, d'accepter cette offrande; & les Eſclaves étant aſſommés auſſi-tôt, on les place aux deux côtés du cercueil, avec quatre Chevraux qui ſont tués auſſi ſur le champ, avec quelques pots de ris & de vin de Palmier, avec des bananes & d'autres eſpéces de fruits & de plantes. On recommence enſuite à prier le Mort d'uſer librement de ces proviſions, s'il eſt preſſé de ſoif ou de faim dans ſon voyage. L'opinion des Négres eſt que la mort n'eſt qu'un paſſage, qui les conduit dans un Pays éloigné, où ils doivent jouir de toutes ſortes de plaiſirs. Pendant cette lugubre éxécution, les cris ne ceſſent pas dans l'Aſſemblée. Mais à peine eſt-elle finie, qu'on ne penſe qu'à la joie. On retourne gaiement à la maiſon du Mort, pour y boire & manger, ſoit aux dépens de la famille, ſoit à ceux des convives, ſi le Mort n'a pas laiſſé dequoi fournir aux frais de la fête. Lorſqu'un Etranger ſe préſente dans ces circonſtances, il ne peut ſe diſpenſer de faire à l'Aſſemblée quelque gratification, en liqueurs ou en alimens, qui ſurpaſſe toûjours la valeur du ſomptueux feſtin des Négres. C'eſt l'uſage, ici comme à Quoja, d'enterrer les Habitans au lieu de leur naiſſance, à quelque diſtance qu'ils ſoient morts.

Sacrifice humain.

Feſtin qui ſuit l'enterrement.

Idolâtrie ridicule. Les Négres de Seſtos ſont des Idolâtres, ignorans & groſſiers. Un jour, que l'Auteur étoit à prendre l'air vers la pointe Sud de la Riviére, à cinquante pas du Village, il trouva, dans une petite Cabane couverte de feuilles, une Figure imparfaite & groſſiére, qui repréſentoit un corps humain. Elle étoit compoſée de terre noirâtre, de la hauteur d'environ deux pieds, & de la groſſeur ordinaire de la cuiſſe. Barbot apprit que c'étoit le Fétiche du Village, & que tous les jours, au ſoir, les Habitans & le Roi même, après s'être lavés dans la Riviére, alloient ſe mettre quelques momens à genoux ou ſe proſterner devant cette Figure. A quelque diſtance de la même Cabane, on apperçoit certains Rochers, auxquels ils rendent auſſi un culte religieux, & qu'ils regardent apparemment comme leur Fétiche de Mer.

Un autre jour, que l'Auteur ſe promenoit au long de la Riviére, il vit arriver,

(*e*) *Angl.* les verroteries. R. d. E.

Autre témoignage d'Idolâtrie.

Etendue & qualités de cette Côte.

Petit-Sestos.

Baxos Suino.

Digitized by Google

CÔTE DE MALAGUETTE.

Funérailles d'un Négre de diſtinction à Seſtos.

Sacrifice humain.

Feſtin qui ſuit l'enterrement.

Idolâtrie ridicule.

Vit BARBOT.

(e) *Angl.* les verroteries. R. d. E.

arriver, des lieux voiſins, quantité de Négres dans une parure fort étrange. ☞Ils avoient le viſage barbouillé de ſang, & poudré de farine de ris. [Ce qui paſſe parmi eux pour une parure de bon goût.] Le motif de leur voyage étoit de s'aſſembler pour un ſacrifice public, qu'ils nomment *Sandi-Leté*, c'eſt-à-dire, *la Poule de l'Alliance*. Cette fête ſe célébroit pour la culture des terres, qui devoit commencer le jour ſuivant. Elle fut accompagnée de danſes & de chants devant l'Idole. Mais on attendit, pour commencer la cérémonie, que l'Auteur fût retourné à bord, parce que la préſence d'un Etranger ſeroit regardée comme une profanation. Deux jours après, Barbot remarqua qu'ils avoient coupé, à trois pieds de la terre, un fort bel Oranger. Des deux côtés du tronc, ils avoient planté deux pieux, qui étoient joints au ſommet (*f*) par une autre piéce tranſverſale, au-deſſus duquel s'élevoit un quatrième pieu, ſurmonté d'une petite baguette. Une poule égorgée, qui étoit ſuſpendue par les pieds à cette baguette, deſcendoit vers le tronc de l'Oranger, ſur lequel ſon ſang tomboit goute à goute au long du bec, dans l'endroit de l'arbre qui avoit été coupé. Elle étoit entourée de branches de Palmiers & de feuilles de Bananier, qui ſembloient ménagées exprès pour laiſſer du jour au travers. On apprit à l'Auteur, que le tronc d'Oranger étoit le Fétiche, & que le ſang de la poule lui étoit offert pour nourriture (*g*).

PAYS INTÉRIEURS.

Autre témoignage d'Idolâtrie.

(*f*) Voyez la Figure.

(*g*) Barbot, pag. 132. & ſuiv.

§. VII. (*a*)

Côte de Malaguette, ou du Poivre, proprement dite.

A parler proprement, la Côte de Malaguette (*b*) ne s'étend que depuis Rio Seſtos (*c*) juſqu'à *Greva*, un peu au-delà du Cap das Palmas; c'eſt-à dire, l'eſpace d'environ cinquante-cinq lieuës. Elle eſt généralement baſſe & plate. Le terroir en eſt humide, gras, couvert de forêts, & fort bien arroſé par quantité de Rivières ou de ruiſſeaux, à l'embouchure deſquels on trouve des Villages qui portent les mêmes noms. Les principaux & les plus fréquentés, ſont le petit *Seſtos* ou *Seſtre*, ou *Sanguin*, *Bettoüa* ou *Battaway*, *Seno*, *Seſtro* ou *Seſtra-Kro*, *Kro-Setra*, *Wappo*, *Roto* ou *Bado*, le *Grand-Seſtre*, le *Petit-Seſtre*, *Goyana* ou *Goyava*, *Garaway* & *Grova*.

Etendue & qualités de cette Côte.

LE Petit-Seſtre eſt à quatre lieuës de la Rivière (*d*) au Sud-Eſt. Dans l'intervalle, on trouve un Rocher long & montagneux, ſur lequel la Nature a placé un fort grand arbre. Il eſt ſuivi de cinq autres Rochers, au Sud, & précédé d'un ſeul du côté du Nord. Les Négres de cet eſpace ſont livrés à la pêche, & n'offrent preſque rien pour le Commerce. Deux lieuës plus loin, à l'Eſt, on rencontre la Pointe de *Baxos-Suino*, qui s'avance dans la Mer; & près

Petit-Seſtos.

Baxos Suino.

(*a*) Section VIII. dans *l'Anglois* R. d. E.

(*b*) Les gens de Mer, corrompant tous les noms, diſent indifféremment Malaguette, Maniguette, & Malagate. [On a déja remarqué que c'eſt le nom que les François ont donné au poivre du Pays.]

(*c*) Ou Seſtro. Le Capitaine Uring lui donne dans ſes Voyages le nom de Rivière de Siſteri. pag. 131.

(*d*) Barbot confond ce lieu avec le petit Paris, qui eſt beaucoup plus au Sud-Eſt.

Côte de Malaguette. près d'elle un grand Roc, dont le ſommet paroît blanc, avec la figure d'une voile, qu'on découvre, dans le beau tems, de la Rade de Seſtos.

Sanguin. Un peu au-deſſous du Roc eſt le Village de Sanguin (*e*), à l'embouchure d'une Rivière du même nom, qui ſe decharge dans la Mer au Sud-Sud-Eſt, & qui reçoit de [petits] Vaiſſeaux pendant l'eſpace de douze lieuës, quoique ſon embouchure ſoit fort étroite (*f*), & bordée de grands arbres. Le Village (*g*) contient environ cent maiſons. Autrefois les Anglois y avoient un Etabliſſement ; mais le mauvais naturel des Habitans les a forcés de l'abandonner. Le Roi du Pays eſt tributaire de celui de Seſtos. Il eſt ordinairement vêtu d'une robe bleuë, à la Moreſque, & prend plaiſir à viſiter ſouvent les Vaiſſeaux qui ſont dans la Rade. Les Portugais & les Hollandois faiſoient ici le Commerce de l'yvoire & du poivre ; mais, dans ces derniers tems, la multitude de Vaiſſeaux qui ſont venus ſur la Côte a fait tellement hauſſer le prix des marchandiſes du Pays, que les profits ſe réduiſent preſqu'à rien. L'Auteur ajoûte qu'on ſe reſſent du même mal ſur toutes les Côtes de la Guinée. Dans les occaſions preſſantes, Sanguin eſt un lieu commode pour l'eau, le bois & les proviſions.

Baffa ou Boſo. Baffa, *Bofo*, ou *Bofou*, eſt un Village, éloigné de Sanguin d'une lieuë & demie à l'Eſt. On y trouve quelques dents d'Eléphans ; (*h*) mais le poivre y eſt en abondance. On reconnoît aiſément ce lieu à ſa Pointe de ſable, qui eſt (*i*) environnée de Rocs. Quelques Négres du Canton parlent la Langue Portugaiſe ou la Lingua Franca.

Seterna ou Setres. Seterna, ou *Setres*, n'eſt qu'à deux lieuës de l'Eſt de Baffa. Sa pointe, qui eſt à l'Eſt, préſente auſſi des Rocs à quelque diſtance en Mer. Le commerce de l'yvoire & du poivre s'y fait avec aſſez d'avantage. Fort près, à l'Eſt, eſt le Village de Taſſe ou Daſſe. On rencontre enſuite *Bottoüa* ou *Battaway*, à la diſtance d'une lieuë & demie. Cette Ville ſe reconnoît facilement, à deux grands Rochers, dont l'un ſe préſente en Mer à la diſtance d'environ deux milles, à l'Oueſt, & ſe nomme [par les Portugais] *Cabo de Sino* ; l'autre eſt éloigné de la Ville d'environ quatre milles, à l'Eſt. On diſtingue encore ce lieu à pluſieurs grandes Collines, qui ſont derrière la Ville. La malaguette y eſt en abondance ; & le goût des Négres, dans les échanges, eſt pour les perpetuanes, les chaudrons de cuivre, les barres de fer & les annabaſſes. Ils ſe rendent volontiers à bord pour le Commerce ; mais la plûpart ſont des Voleurs fort adroits, qui doivent être ſans ceſſe obſervés (*k*), & qui ſe diſpenſent même, quand ils le peuvent, de payer ce qu'ils achètent.

Bottoua ou Battaway.

Cabo-Sino.

Le Village de Sino eſt au Sud-Eſt de Bottoua, à une lieuë & demie de diſtance,

(*e*) Des Marchais dit qu'il y a douze lieuës d'Ici à Rio Seſtos (Vol. I. pag. 145.) ; & Snock, qu'on diſtingue aiſément Sanguin à pluſieurs grands arbres qui ſe préſentent à l'Eſt.

(*f*) Des Marchais dit qu'elle eſt navigable l'eſpace de douze ou quinze lieuës ; que l'embouchure a cinq ou ſix cens pas de large, & que ſa latitude eſt de cinq degrés douze minutes du Nord. Vol. I. pag. 148.

(*g*) Près du rivage, dit Des Marchais, eſt un aſſez grand Village, ſitué entre de grands arbres [qui, des deux côtés, couvrent la rivière de leur ombre.] *Ibid.* pag. 148.

(*h*) *Angl.* mais beaucoup plus de poivre. R. d. E.

(*i*) Snock [& Boſman] donnent les mêmes marques. [Voyez Boſman pag. 484.]

(*k*) Boſman, pag. 485. & Barbot, pag. 136.

distance, & se reconnoît au grand Rocher qui termine une pointe de sable assez avancée dans la Mer. Derrière cette Pointe, on découvre une belle & grande Rivière, qui vient de fort loin dans les terres, & qui n'est point inférieure à celle de Sestos (*l*). CÔTE DE MALAGUETTE.

LE Village de *Souverabo*, ou de *Sabrebou*, est à une lieuë de Sino, au Sud-Est. Celui de *Sestre-Kro*, ou *Krou* (*m*), à cinq lieuës de Sabrebou, est agréable & spacieux. On le reconnoît à son Cap, formé par trois Collines [noires] & planté d'arbres, qui paroissent, de la Mer, comme autant de mâts. Ce Cap, ou cette Pointe, est environnée de Rochers, dont quelques-uns s'avancent un peu dans la Mer. On a, pour autre marque, deux Rochers sur le rivage, à deux milles l'un de l'autre. La terre est basse & plate. Dans un besoin pressant, on peut trouver de l'eau dans un enfoncement du rivage, qui se présente comme une petite Baye, [mais sans aucun abri.] Souverabo ou Sabrebou. Sestre-Krou.

WAPPO est à cinq lieuës de Sestre-Krou, situé sur une petite Rivière. Il est reconnu par une rangée de vingt ou trente arbres, qui paroissent sur un terrain haut, long & uni, à peu de distance du rivage, avec cinq Palmistes à l'extrémité. Il est remarquable aussi par une Isle plate, ou plûtôt un Rocher, qui est fort près de la Côte, & qui est environné de plusieurs autres petits Rocs. Les dents d'Eléphans sont fort grosses dans le Village qui est au-dedans la Rivière, aussi-bien qu'à Borua & à Sestre-Krou. Le Pays abonde en malaguette, & les Négres l'apportent sur les Vaisseaux dans de grands paniers (*n*), qui ont la forme d'un pain de sucre. Wappo.

DROVA-DRUE, ou *Drou*, & Niffo, sont deux autres Villages entre Wappo & le Grand-Sestre. Ils produisent une grosse quantité de malaguette, à si bon marché, que pour une barre de fer Barbot en acheta trois-cens-cinquante livres. Les Négres, aux environs de Wappo & dans les Cantons voisins, sont plus doux & plus traitables que du côté de l'Ouest, mais fort importuns à demander leurs Daschis, c'est-à-dire, des présens, avant que de commencer le Commerce. Leur langage est [presque] inintelligible. La Mer, au long de toutes ces Côtes, fournit une grande variété de poisson, qui est à peu près le même que sur la Côte d'Or. Drova. Niffo.

DEPUIS Wappo jusqu'au Grand-Sestre, le rivage s'étend au Sud-Est quart de Sud. La seconde de ces deux Places, qu'on appelle aussi *Sestre-Paris*, est un grand Village sur la Rivière nommée Rio das Escravos. [L'on y entre & l'on en sort avec la Marée. Ce Village] est à deux lieuës & demie de Drova, au Sud-Est. Ses marques sont un Rocher au Nord-Ouest, & un enfoncement dans la Côte, au-dessus duquel sont trois Palmistes dans les terres. Les Hollandois appellent ce lieu *Balletjes-Beck*, (*o*) du nom d'un Marchand Négre, qui y exerçoit autrefois le Commerce. Les Habitans ne s'approchent point d'un Vaisseau dans leurs Canots, sans crier de toutes leurs forces, avec un reste de prononciation Normande: „ Malaguette tout plein, „ Malaguette tout plein; tout plein, tant à terre de Malaguette. [Ils reconnoissent Le grand Sestre, & le petit Sestre, nommés autrement le grand & le petit Paris.

(*l*) Bosman, *ibid.*

(*m*) Quelques lieuës plus loin il y a un autre Village, nommé *Kro Sestro*, *Setra* ou *Sistra*.

(*n*) Bosman, pag. 486. [& Barbot pag. 136.]

(*o*) *Angl.* Balleties hoeck, du nom d'un Négre qui y faisoit autrefois sa résidence. R. d. E.

Côte de Malaguette. noiſſent enſuite, aux réponſes des Matelots, ſi le Bâtiment eſt François.] Les Dieppois donnèrent autrefois à cette Ville le nom de *Seſtre-Paris*, parce qu'elle eſt une des plus grandes & des plus peuplées de cette Région. Ils y avoient un Etabliſſement pour le Commerce du poivre & de l'yvoire, deux marchandiſes que le Pays produit abondamment. Le poivre des Indes n'étoit point encore connu dans l'Europe. Mais les Portugais ayant enſuite conquis l'Iſle du Prince, ſe répandirent ſur toutes les Côtes de Guinée & s'établirent ſur les ruines des Comptoirs François.

Le Grand-Seſtre ſe nommoit le Grand-Paris; comme le Petit-Seſtre, qui eſt quelques lieuës plus loin, portoit le nom de Petit-Paris. Barbot a placé mal-à-propos celui-ci près de Rio Seſtos. Tous ces noms, obſerve Des Marchais, [qui ſubſiſtent encore dans l'uſage des autres Nations & des Négres mêmes,] ne peuvent laiſſer aucun doute que les François n'ayent eu d'anciens Etabliſſemens ſur cette Côte. On a remarqué, dans le Tome Troiſième, qu'ils en font remonter l'origine en 1366, & qu'ils l'attribuent aux Marchands de Dieppe en Normandie. Ajoutez, dit le même Auteur, que les Habitans du Pays conſervent toûjours leur ancienne affection pour la Nation Françoiſe (*p*).

Epoque des Etabliſſemens François ſur cette Côte.

Goyana. On compte trois lieuës & demie depuis le Grand-Seſtre juſqu'au Village de *Goyana* ou *Goyava*; quatre enſuite juſqu'à Garouay; toutes terres baſſes; & deux de Garouay au Cap das Palmas. Les marques de Goyava ſont une haute montagne aſſez éloignée dans les terres, & une Rivière nommée *Rio de S. Clemente*, qui n'eſt pas navigable pour les Chaloupes, & qui coule intérieurement au long des Côtes. Elle a ſur la rive du Sud un petit Village, ou un Hameau, où l'eau fraîche, l'yvoire, & le poivre de Guinée ſont en abondance.

Cabo das Palmas. Cabo das Palmas, ou le Cap Palmas, a tiré ſon nom d'un grand nombre de Palmiers qui ſe préſentent dans pluſieurs endroits, ſur-tout près du rivage, & ſur deux Collines qui forment le Cap. Sa ſituation eſt éxactement à quatre degrés cinquante minutes de latitude du Nord (*q*).

Derrière ce Cap, la Côte forme un enfoncement, où les Vaiſſeaux trouvent une bonne retraite contre les vents du Sud. A la diſtance d'une lieuë vers l'Eſt, le rivage eſt bordé par un grand Rocher, à la pointe duquel on trouve une rangée de Baſſes ou de petits Rocs, dont la ſurface eſt égale à celle de l'eau. Ces écueils, qui ne s'avancent pas moins d'une lieuë dans la Mer, ont cauſé anciennement la perte de pluſieurs Vaiſſeaux. On rencontre, deux lieuës plus loin en Mer, un autre Banc, où le Courant de la marée eſt fort impétueux [à l'Eſt], ſur neuf ou dix braſſes d'eau.

Grova. Deux lieuës à l'Eſt du Cap, on trouve *Grova*, qui termine la Côte du Poivre ou de Malaguette.

Il manqueroit quelque choſe à cette Deſcription, ſi l'on n'y joignoit un petit nombre d'Obſervations générales ſur la nature du Terroir & ſur le caractère des Habitans.

Les

(*p*) Des Marchais, Vol. I. pag. 149.

(*q*) Comme Des-Marchais, & Labat après lui, ſe trompent ſouvent pour les latitudes, on ôſe à peine compter ici ſur cette obſervation.

CÔTE DE MALAGUETTE.

LES vapeurs continuelles qui s'élèvent de tant de Rivières, au long de la Côte, produiſent des fiévres malignes, qui ne ſont jamais ſans danger pour les Européens. Ce mauvais air eſt ſi pernicieux au Cap-Palmas, qu'il ſe fait quelquefois ſentir à trois ou quatre lieuës en Mer; car, pour peu que le brouillard ait d'épaiſſeur, il répand juſqu'à cette diſtance une puanteur inſuportable (*r*).

Obſervations générales ſur cette Côte.

Alimens & proviſions du Pays.

EN général, le Pays a beaucoup de pois, de féves, de courges, de limons, d'oranges, de *Bacchos*, de bananes, & une ſorte de noix dont la coque eſt fort épaiſſe [le noyau n'en n'eſt pas partagé comme celui des noix d'Europe; mais il eſt rond, tout d'une piéce ſans pellicule. C'eſt] véritablement un fruit délicieux (*s*). Il a des beſtiaux en abondance, des chévres, des porcs, de la volaille, & pluſieurs ſortes d'excellens oiſeaux à très-bon marché. Le vin de Palmier & les dattes, que les Négres aiment paſſionément, y ſont de la meilleure qualité du monde. Mais la principale richeſſe de la Côte eſt la malaguette ou le poivre de Guinée, dont l'abondance empêche toûjours la cherté. Suivant Barbot (*t*), les Négres de Seſtos l'appellent *Waizanzag*; & ceux du Cap de Palmas, *Emaneghetta* (*v*).

Origine attribuée au nom de Malaguette.

QUELQUES Ecrivains, tels que Lemery & Pomey (*x*), prétendent que la malaguette a tiré ſon nom de *Melega*, Ville d'Afrique; mais ils ne nous apprennent point comment ni d'où cette marchandiſe & le nom ſont paſſés en France.

Deſcription de cette Plante & de ſon fruit.

LA Plante qui porte le poivre de Guinée, devient plus ou moins forte, ſuivant la bonté du Terroir, & s'élève ordinairement à la qualité d'arbriſſeau. Quelquefois, faute de cet avantage, elle demeure rampante, du moins ſi elle n'eſt ſoûtenue avec ſoin, ou ſi elle ne s'attache à quelque tronc d'arbre, qui lui ſert d'appui. Alors, comme l'If (*y*) elle couvre tout le tronc. Lorſqu'elle rampe, les grains, quoique plus gros, n'ont pas la même bonté. Au contraire, plus les branches s'élèvent & ſont expoſées à l'air, plus le fruit eſt ſec & petit; mais il en eſt plus chaud & plus piquant, avec toutes les véritables qualités du poivre. La feuille de la malaguette eſt deux (*z*) fois auſſi longue que large. Elle eſt étroite à l'extrémité. Elle eſt douce, & d'un verd agréable dans la ſaiſon des pluies. Mais lorſque les pluies ceſſent, elle ſe flétrit & perd ſa couleur. Briſée entre les doigts, elle rend une odeur aromatique, comme le clou-de-girofle; & la pointe des branches a le meme effet. Sous la feuille, il ſort de petits filamens friſés, par leſquels elle s'attache au tronc des arbres ou à tout ce qu'elle rencontre. On ne peut décrire éxactement ſes fleurs, parce qu'elles paroiſſent dans un tems où l'on ne fait pas de Commerce ſur la Côte. Cependant il eſt certain que la Plante produit des fleurs, auxquelles les fruits ſuccédent en forme de figues angulaires,

(*r*) Barbot. pag. 137.
(*s*) *Angl.* C'eſt un fruit d'un doux fade. R. d. E.
(*t*) Deſcription de la Guinée, pag. 132.
(*v*) De-là vient le nom de Malaguette parmi les Européens.
(*x*) Hiſtoire des Drogues.
(*y*) *Angl. like Ivy*; Ce qui ſignifie, comme du Lierre. R. d. E.
(*z*) Barbot, [dit que les feuilles ſont épaiſſes & aſſez longues, fort ſemblables, à celles de l'Arbre, qui porte la noix Muſcade. pag. 132.]

CÔTE DE MALAGUETTE.

angulaires, de différentes groſſeurs, ſuivant la qualité ou l'expoſition du Terroir. Le dehors eſt une peau fine, qui ſe ſéche & devient fort caſſante. Sa couleur eſt un brun foncé & rougeâtre. Les Négres prétendent que cette peau eſt un poiſon. La graine qu'elle renferme eſt placée régulièrement, & diviſée par des pellicules fort minces, qui ſe changent en petits fils, d'un goût auſſi piquant que le gingembre. Cette graine [de la grandeur du Chenevis] eſt ronde, mais angulaire; rougeâtre avant ſa maturité; plus foncée, à meſure qu'elle meurit; & noire enfin, lorſqu'elle a été mouillée. C'eſt dans cet état qu'on l'emballe pour le tranſport. Cependant cette humidité produit une fermentation qui diminue beaucoup ſa vertu. Pour ſe bien vendre, il faut qu'elle ait le goût auſſi piquant que le poivre de l'Inde (*a*).

Qualités de la bonne Malaguette.

Sa forme, ſuivant Barbot.

BARBOT repréſente le fruit preſqu'ovale, mais terminé en pointe. Sa peau, dit-il, eſt fort mince; verte d'abord, & d'un bel écarlate lorſqu'elle eſt ſéche; [de la groſſeur d'une Figue;] douce & molle, parce que n'ayant point de poulpe elle n'eſt pas tendue. Dans l'intérieur eſt la malaguette, qui croît en quatre ou cinq rangées, couvertes de pellicules blanches, qui ſéparent auſſi chaque graine l'une de l'autre. Ces pellicules ſont plus âcres & plus piquantes que le poivre le plus chaud.

AVANT ſa maturité, continue le même Voyageur, le fruit eſt rouge & d'un goût aſſez agréable. Le meilleur a la couleur d'une chataigne. Il eſt gros, peſant & fort uni. Le noir eſt le plus petit. Il prend ſa couleur lorſqu'il eſt emballé à bord (*b*), car on le charge verd. La graine n'eſt ni ſi groſſe ni ſi ronde que le poivre d'Inde. Elle a pluſieurs angles (*c*). Les rameaux de la Plante tirent ſur le goût du giroſle. Mais il y a une autre ſorte de malaguette, qui croît comme l'herbe à grandes feuilles. Celle qu'on achéte depuis le milieu de Novembre juſqu'au mois de Mars, doit être vieille au moins d'une année; car la nouvelle commence à boutonner au mois de Janvier (*d*).

Tems de la cueillir.

ON cueille le fruit, lorſque l'extrémité des feuilles commence à noircir. Le poivre de Guinée a quelquefois été fort recherché en France & dans les autres Pays de l'Europe, ſur-tout lorſque celui de l'Inde y eſt cher & rare. Les Marchands [en détail] s'en ſervent auſſi pour augmenter injuſtement leur profit, en le mélant avec le véritable poivre (*e*).

LA malaguette de Rio Seſtos croît ſur une ſorte d'arbuſte, & paſſe pour la plus groſſe de toute la Côte qui en tire ſon nom. Les Plantes y ſont ſi près l'une de l'autre, que dans quelques endroits elles ont l'apparence d'un petit bois (*f*).

Sorte de Cardamome.

BOSMAN rend témoignage, qu'outre la malaguette, on trouve dans le même Pays un autre fruit, qui reſſemble au cardamome par le goût & la figure, & qu'il prend en effet pour le même fruit. Il ajoûte qu'à Bénin & dans quelques Pays intérieurs, on voit du poivre qui ne diffère pas de celui de l'Inde.

LA

(*a*) Des Marchais, Vol. I. pag. 151. & ſuiv.

(*b*) On vient de lire le contraire. Mais on doit juger que chaque Marchand a ſa méthode. R. d. T.

(*c*) Les Portugais lui en donnent ſix, & de-là vient le nom [Sextos qu'ils lui donnent, & celui de la Rivière] de Rio *Seſtos* ou *Sextos*.

(*d*) Barbot, pag. 132. & Boſman, pag. 305.

(*e*) Des Marchais, *ubi ſup.* pag. 155.

(*f*) Barbot, *ubi ſup.*

LA dernière eſpèce de poivre, qui s'appelle ici Piment, & qui porte en Europe le nom de poivre d'Eſpagne, croît en abondance ſur la Côte. L'arbuſte qui le produit eſt un peu moins haut que nos groſeillers d'Europe. Il y a deux ſortes de piment; le grand & le petit; tous deux verds d'abord: mais le petit prend enſuite un fort beau rouge, & le grand tourne ſur le noir. Ce fruit eſt plus eſtimé que le poivre noir commun, ſur-tout la petite eſpèce, qui n'a pas le quart de la groſſeur de l'autre, mais dont l'arbuſte a ſix fois plus de hauteur & d'étendue dans ſes branches. Le piment confit au vinaigre, ou au jus de limon, paſſe pour un excellent ſtomachique (*g*). CÔTE DE MALAGUETTE. Piment de la même Côte.

LES Hollandois s'étoient mis autrefois dans l'uſage de tranſporter une groſſe quantité de piment. Ils en chargeoient des Vaiſſeaux entiers. Mais ce goût paroît fort diminué dans leur Nation. L'Auteur ſe procura trois quintaux de piment à Rio Seſtos, pour une ſeule barre de fer, dont la valeur ne ſurpaſſoit pas cinq ſchellings (*b*). Aujourd'hui les Marchands de l'Europe s'arrêtent fort peu à toutes ces eſpèces de poivre, & ne prennent, ſur la Côte de Malaguette, que des dents d'Eléphans. [Ceux qui en chargent le plus ſont les Anglois & les Hollandois]. Commerce du Piment, abandonné des Européens;

MARMOL nous apprend, dans ſon Afrique (*i*), qu'avant l'arrivée des Portugais, les Marchands de Barbarie traverſoient une grande partie du Continent pour aller chercher le poivre de Guinée, & que de la Barbarie ils le tranſportoient dans toutes les parties de l'Italie, où il ſe nommoit Graine de Paradis, parce que les Italiens n'en connoiſſoient pas l'origine (*k*). Autrefois éxercé par les Marchands de Barbarie.

LES Habitans de la Côte du Poivre ſont livrés à tous les excès de l'intempérance & de la luxure. Ils n'entretiennent les Européens, & ne parlent enſemble, que des plaiſirs qu'ils prennent avec les femmes. Il s'en trouve, dit-on, qui proſtituent leurs femmes à leurs propres enfans; & lorſque les Marchands de l'Europe leur reprochent cette infamie, ils affectent d'en rire, comme d'une bagatelle. Le penchant au larcin eſt une qualité commune à toute la Nation, du moins à l'égard des Etrangers. S'ils ſont reçus à bord, ils dérobent adroitement, vivres, marchandiſes, & tout ce qui tombe ſous leurs mains, juſqu'à des pointes de cloux & des morceaux de fer briſés ou rouillés. Ils ne ſont pas moins inſuportables par leur importunité à demander des Daſchis, ou des préſens. Débauche des Habitans de cette Côte.

LEUR langage eſt ſi difficile, que [non-ſeulement les Européens n'y peuvent rien comprendre, mais qu'on ne trouve pas même d'Interprétes, pour cette Région, parmi les autres Négres. Auſſi] le Commerce ne ſe fait-il que par des ſignes & des geſtes. [C'eſt par cette voie qu'ils expriment leur goût pour la débauche & leurs idées de plaiſir.] Ils ſont généralement bien-faits & d'une phiſionomie agréable. La plûpart ne ſont couverts que d'un pagne, ou plûtôt d'une ſimple piéce d'étofe au milieu du corps. Ils ſont ſujets à des hernies fâcheuſes. L'Auteur en vit un, à qui le ſcrotum tomboit juſqu'aux genoux. Cependant ils ſont robuſtes & laborieux. Lorſqu'arrivant de différens Cantons ils ſe rencontrent au rivage ou ſur un Vaiſſeau, ils ſe prennent mutuellement par les bras, fort près de l'épaule, en prononçant le mot Difficultés de leur Langue. Leur maniére de s'entreſaluer.

(*g*) Boſman, pag. 305.
(*b*) Barbot. pag. 132.
(*i*) Chap. XXIII.
(*k*) Barbot. pag. 138.

Côte de Malaguete.

mot *Towa*. Enſuite, faiſant gliſſer leur main juſqu'au coude, ils répétent *Towa*. Après quoi, ils ſe prennent par les doigts, comme les Négres de Seſtos, & les font craquer, en prononçant pluſieurs fois *Enfanemate*, *Enfanemate*; c'eſt-à-dire, Mon ami, comment vous portez-vous?

Leurs Artiſans.

Ils ont d'excellens Forgerons, qui entendent parfaitement l'art de la trempe, & qui rendent les armes & tous les inſtrumens de fer, d'une dureté à toute éprcuve. Ils ne manquent pas d'ouvriers pour la conſtruction de leurs Canots [qu'ils ſont de differentes grandeurs & fort proprement.] L'expérience leur tient lieu de lumiéres pour l'agriculture, du moins à l'égard du ris, du millet & de la malaguette, qui ſont leur principale reſſource pour la nourriture & le Commerce. Leur *Taba*, ou leur *Taba-Seyle*, que d'autres appellent *Tabo-Seyle*, c'eſt-à-dire, leur Roi, éxerce une autorité arbitraire, & ne paroît en public qu'avec beaucoup de pompe. Ses Peuples contribuent à ſon pouvoir par des ſentimens naturels de ſoûmiſſion. Leur ſimplicité les attache beaucoup au Paganiſme. Ils rendent un culte aveugle à leurs Griſgris & aux Ames des Morts, qu'ils prient de leur accorder dans ce monde une vie paiſible. Ils ſaluent la nouvelle Lune avec des chants, des danſes & d'autres bouffonneries. Leur Superſtition eſt extrême pour les Sorciers.

Leur Roi & leur Religion.

Tems propre au Commerce de cette Côte.

Le tems le plus favorable pour le Commerce de cette Côte, eſt le mois de Février, de Mars & d'Avril. Les petits Vaiſſeaux donnent plus de facilité que les grands. On commence à ſentir les vents Sud Sud-Eſt au mois de May. Ils amènent les Tornados, & les grandes pluies, qui ſont toûjours accompagnées de tonnerres & d'éclairs terribles (*l*).

(*l*) Barbot, pag. 137. & 138.

CHAPITRE III.

DESCRIPTION DE LA CÔTE D'YVOIRE

Côte d'Yvoire.

Les gens de Mer & les Géographes ne s'accordent pas ſur l'Etendue & la Diviſion de la Côte d'Yvoire. Barbot dit que les François & les Hollandois la font commencer à Grova, deux lieuës à l'Eſt du Cap-Palmas, & continuer juſqu'à Rio de Sueiro da Coſta, où commence proprement la Côte d'Or. Ils la ſubdiviſent en trois Parties; la *Côte d'Yvoire*, la Côte de *Male-gentes*, & celle de *Quaqua*. Ils veulent, comme les Portugais, que la Côte d'Yvoire, proprement dite, s'étende depuis Grova juſqu'à la Riviére de S. André, Nord-Eſt & Sud-Oueſt; celle de Male-gentes, depuis la Riviére de S. André juſqu'à Rio Lagos, Oueſt-Sud-Oueſt & Eſt-Nord-Eſt; & celle de Quaqua, depuis Rio Lagos juſqu'à Rio de Sueiro da Coſta, de l'Oueſt-Nord-Oueſt à l'Eſt-Sud-Eſt. Toute cette étendue de Côte eſt bordée de Villages & de Hameaux (*a*).

Etendue & Diviſion de la Côte d'Yvoire.

Suivant Des-Marchais & d'autres Voyageurs, toute la Côte, depuis le Cap-

(*a*) Le même, pag. 138.

Cap-Palmas juſqu'au Cap-Très-Puntas, eſt connue des gens de Mer ſous le nom de *Côte des Dents*, ou *Côte d'Yvoire*. Les Hollandois la nomment, dans leur Langue, *Tand-Kuſt*. Elle ſe diviſe en deux Parties; celle du bon & celle du mauvais Peuple. Ces deux Nations ſont ſéparées par la Rivière de Botro. On ignore à quelle occaſion la dernière a reçu le titre de mauvaiſe; mais il eſt certain, en général, qu'à l'Eſt du Cap-Palmas, les Négres ſont méchans, perfides, voleurs & cruels. A l'égard du nom de Côte d'Yvoire, on conçoit, tout-d'un-coup, qu'il vient du grand nombre de dents d'Eléphans que les Européens achètent ſur cette Côte (*b*).

CÔTE D'YVOIRE.

Nom que les Hollandois lui donnent.

CELLE du bon Peuple commence au Cap la Hou. Les Hollandois ont donné le nom de *Quaquas* aux Habitans, juſqu'au Cap de Sainte-Apolline, parce qu'en s'approchant des Vaiſſeaux de l'Europe, ils avoient ce mot ſans ceſſe à la bouche. On a jugé qu'il ſignifie *bon-jour*, ou, *ſoyez les biens-venus*. Villault remarque qu'ils le répétent ſouvent, lorſqu'après avoir mangé ils paroiſſent contens de s'être bien rempli (*c*) l'eſtomac. Cependant Snock, qui étoit Hollandois, ſemble embarraſſé à trouver l'origine & la ſignification du même mot; à moins, dit-il, qu'on ne prétende trouver quelque reſſemblance entre l'accent de ces Négres, & le chant, ou le cri des canards. Mais il ajoûte que la Langue de cette Côte ne lui a pas paru fort différente de celle des autres Négres. Il aſſûre d'ailleurs, que les Habitans appellent leur Pays, *Ado*, & qu'ils ſe nomment eux-mêmes (*d*) Adoſiens. Smith, qui confond Boſman avec Snock, ſemble lever la difficulté, en aſſûrant que le mot de *Quaqua*, dans la Langue de ces Négres, ſignifie Dents: d'où il conclud (*e*) que Côte de Quaqua & Côte d'Yvoire ſont ſynonimes. Mais il ne produit aucune Autorité, & ne dit pas même d'où lui vient cet éclairciſſement.

Nation des Quaquas. D'où vient ce nom.

OUTRE le nom de Quaqua, les Hollandois ont donné à la même Côte celui de *Côte des ſix bandes*, parce que les pagnes, ou les piéces d'étofe de coton à raies blanches & bleuës, dont les Habitans ſont uſage, ſont compoſées de ſix largeurs, couſues enſemble [avec aſſez d'art & de propreté] (*f*).

Côte de Quaqua, nommée Côte des ſix bandes.

LES principaux Villages de la Côte d'Yvoire ſont, *Grua* ou *Grova*, *Tabo*, *Petit-Tabo*, *Grand-Drevin*, *Botro*, *Cap-la-hou*, *Cap-Apollonia* ou Sainte-Apolline, *Vallo*. Toutes ces Places ſont ſituées à l'embouchure d'autant de Rivières dont elles portent les noms. L'intérieur du Pays eſt peu connu, parce que depuis la retraite des Normands, les Naturels n'ont pas voulu ſouffrir qu'aucune Nation de l'Europe s'y établît; de ſorte que tout le Commerce s'y fait à bord, ou ſur le rivage, avec des précautions extrêmes de part & d'autre. On trouve dans chaque Canton les mêmes marchandiſes, c'eſt-à-dire, de l'Or, de l'Yvoire & des Eſclaves. Quoiqu'il n'y ait point de tarif réglé, le Commerce eſt conſidérable.

Ses principaux Villages.

ON compte trois lieuës du Cap-Palmas à Grova; trente de *Grova* à *Tabo*; quatre de *Tabo* au *Petit-Tabo*; cinq enſuite à Berbi; ſix de Berbi au Grand-Drevin; deux du Grand-Drevin à Tao; trois de Tao à la Rivière S. André; & comptant ainſi de Place en Place, ſept à Giron; huit au Petit-Drevin;

Leurs diſtances.

(*b*) Des-Marchais, Vol. I. pag 157.
(*c*) Villault, pag. 117. [& Des-Marchais, *ubi ſup.* pag. 184.
(*d*) Boſman, pag. 491.
(*e*) Smith, Voyage de Guinée, pag. 113.
(*f*) Des-Marchais, *ubi ſup.* pag. 185.

CÔTE D'YVOIRE.

vin; trois au Batrou, ſept au Cap-la-Hou; dix à *Gamo*; ce qui fait, pour toute la Côte, l'eſpace de quatre-vingt-huit lieuës depuis le Cap-Palmas juſqu'à *Gamo*. Quelques Navigateurs l'étendent juſqu'à celle du mauvais Peuple, à l'Eſt; & d'autres la terminant à Batrou, réduiſent toute la Côte du bon Peuple à vingt-cinq lieuës (*g*).

Bornes de cette Côte.

DANS la Deſcription de cette Côte, qui eſt continuellement bordée de Villes & de Villages, on ne s'arrêtera qu'à ceux qui ſont connus des Européens.

Tabo-Dune.

TABO-DUNE, qui ſuit Grova [le dernier Village de la Côte des grains,] eſt remarquable par un grand Cap-verd qui en eſt voiſin, & qui paroît couvert de bois, comme tout le Pays. Le cours des marées y eſt ordinairement Eſt-Nord-Eſt; & quelquefois néanmoins Sud, & Sud-Oueſt.

Tabo.

TABO, dix lieuës à l'Eſt de Tabo-Dune, ſe reconnoît aiſément de la Mer, au grand Rocher qu'on apperçoit dans l'éloignement, à une lieuë & demie, Oueſt de la Place. Le Cap qui en eſt voiſin, eſt couvert de grands arbres, diſperſés ſans ordre, & la Rade n'a pas moins de dix huit ou vingt braſſes, de fond. On trouve, près du Village, une petite Rivière, nommée par les Portugais *Rio de San Pedro*, qui a, du côté de l'Oueſt, quelques montagnes, auxquelles ils ont donné auſſi le nom de *Sierra de Santa Apollonia*.

Petri ou Petiero.

PETRI ou *Petiero*, autre Village, deux lieuës plus loin, à l'Eſt de Tabo, eſt diſtingué par un Rocher, qui n'en paroît pas éloigné.

Taho.

TAHO, deux lieuës à l'Eſt de Petri; & *Berbi*, autre Village, deux lieuës plus loin, ſe reconnoiſſent à la hauteur de leur montagne.

Grand Drevin.

DRUYN ou *Drevin-Petri*, nommé auſſi le *Grand Drevin* (*h*), eſt près de la Rivière St. André. On le reconnoît à quelques maiſons, qui s'apperçoivent de la Mer ſur un terrain aſſez élevé & peu éloigné du rivage; à pluſieurs grands arbres [diſperſés ça & là ſur le Cap] qu'elles ont à l'Oueſt, & à quatre Plaines qui ſe font voir au milieu des bois, une lieuë à l'Oueſt de la Ville. Les Portugais appellent ce Cap, *Cabo da Prayaba*; c'eſt-à-dire, Cap du petit rivage (*i*). La Ville eſt ſituée dans une Iſle, au milieu d'une Rivière, qui vient du Nord entre deux chaînes de montagnes, derrière leſquelles on trouve des prairies agréables, & des pâturages (*k*) qui s'étendent à perte de vûe. Outre la Ville, on découvre trois Villages, éloignés d'une demie lieuë l'un de l'autre, qui nourriſſent une prodigieuſe quantité de vaches & d'autres beſtiaux.

Caractère des Habitans.

LES Habitans de ce Canton ſont les plus ſauvages de toute la Côte. On les accuſe d'être Antropophages. Ils font gloire de porter les dents en pointe, & de les avoir auſſi aigues que des aiguilles ou des aleines. Barbot ne conſeille à perſonne de toucher à cette dangereuſe Terre. Cependant les Négres apportent à bord de fort belles dents d'Eléphans; mais [il ſemble que leur vûe ſoit de les faire ſervir d'amorce pour attirer les Etrangers ſur leur Côte, & peut-être pour les dévorer; car] ils mettent leurs marchandiſes à ſi haut prix, qu'il y a peu de Commerce à faire avec eux. D'ailleurs ils

(*g*) Le même, pag. 163.
(*h*) Uring dit qu'il y a, ſur cette Côte, pluſieurs Villes qui ſe nomment Drevin, entre leſquelles il nomme *Tabo Drevin*, pag. 134.
(*i*) Barbot, pag. 139.
(*k*) Villault, pag. 110. & Des-Marchais, pag. 165.

ils demandent avec importunité tout ce qui ſe préſente à leurs yeux, & paroiſſent fort irrités du moindre refus. Leur inquiétude & leur défiance vont ſi loin, qu'au moindre bruit extraordinaire, ils ſe précipitent dans la Mer, & retournent à leurs Canots. Ils les tiennent exprès à quelque diſtance, pour faciliter continuellement leur fuite (*l*). CÔTE D'YVOIRE.

LA Rivière de S. André n'eſt éloignée que d'environ une lieuë & demie à l'Eſt-Nord-Eſt du Grand-Drevin [où la terre s'étend en forme de Cap.] Elle ſe diviſe en deux bras, dont l'un coule au Nord-Oueſt quart-d'Oueſt, & l'autre à l'Eſt-Sud-Eſt. Les petits Vaiſſeaux peuvent la remonter l'eſpace de quatre lieuës, dans un canal large & profond; quoiqu'en Eté l'eau ſoit quelquefois ſi baſſe, que l'entrée ſe trouve bouchée par une barre de ſable. Barbot ayant entrepris d'y pénétrer, fut rebuté par la violence du battement des vagues. L'embouchure de la Rivière regarde le Sud-Eſt. Elle a, d'un côté (*m*), un Cap rond, d'une grande hauteur; & de l'autre, un arbre ſeul (*n*). Rivière de S. André.

DES-MARCHAIS prétend que la Rivière de S. André eſt de toute la Côte l'endroit le plus favorable pour bâtir un Fort. Elle eſt grande, avant même qu'elle en reçoive une autre, qui s'y décharge une lieuë au-deſſus de l'embouchure. [Celle-ci vient du Nord-Eſt; & l'autre du Nord.] Ces deux Rivières ſont bordées de grands arbres, de prairies charmantes, & de plaines fort unies. La Nature ſemble avoir formé celle de S. André pour l'érection d'un Fort, qui n'auroit pas beſoin d'autre défenſe que ſa ſituation. Elle a placé, à cent-cinquante pas au-deſſus de l'embouchure, une Pointe ou une Péninſule, que la Rivière environne, & qui n'eſt jointe au Continent que par un Iſthme de douze ou quinze braſſes de largeur. Cette Péninſule eſt un Rocher plat, qui compoſe une plate-forme d'environ quatre-cens pas de circonférence, aſſez haute pour commander les environs, ſans aucune éminence voiſine qui la commande elle-même. Elle eſt eſcarpée de toutes parts, & véritablement inacceſſible du côté de la Mer. De celui de la Rivière, c'eſt-à-dire, à l'Oueſt, la deſcente eſt plus aiſée; mais cette partie eſt défendue par des Rocs en pointe, qui embarraſſent le Canal à plus de cinquante pas, & dont les uns ſont cachés ſous l'eau & d'autres à découvert. La Mer y bat avec tant de violence, que les Vaiſſeaux n'ôſent en approcher, & que les Chaloupes mêmes ne s'y engageroient pas ſans péril. La ſeule voie, pour gagner la plate-forme, eſt l'Iſthme, ou le col qui la joint à la terre; mais (*o*) il ſeroit facile de le couper. Vûes de Des-Marchais pour un Fort. Péninſule défendue par ſa ſituation.

VILLAULT ajoûte, que du pied d'une montagne, qui couvre le Roc du côté du Nord, il ſort une ſource d'eau fraîche, & qu'un ſeul canon du Fort ſuffiroit pour la défendre. Les Villes du Grand & du petit-Drevin, de Tabo & de Giron, ne ſont guères à plus d'une lieuë. Du ſommet de la plate-forme on découvre, à l'Eſt, Giron, qui eſt ſituée au bord d'une grande & belle prairie; & Tabo, à l'Oueſt, qui termine une plaine charmante, entremêlée de bois fort agréables juſqu'au pied d'une grande montagne qu'on apperçoit auſſi du même lieu (*p*). Source d'eau fraîche.

LES

(*l*) Barbot, pag. 139.
(*m*) Uring appelle ce Cap, la Pointe noire, ou *Black Point. Ibid.*
(*n*) Barbot, *ubi ſup.*
(*o*) Villault, pag. 111. & Des-Marchais, Vol. I. pag. 165. [& ſuiv. & pag. 169. & ſuiv.]
(*p*) Villault, pag. 112. & Barbot, pag. 139.

Côte d'Yvoire.

Les marques de terre ſont ici très-claires, & rendent le Pays extrêmement facile à reconnoître. Ce ſont des arbres fort hauts & fort épais, & trois ou quatre grands Villages qui ſe préſentent d'eux-memes, à moins d'un mille l'un de l'autre. Derrière le plus reculé, paroît une haute pointe, à l'Eſt, où la terre commence à s'élever en Promontoire, entre lequel la grande Rivière de S. André vient ſe décharger dans la Mer. Elle eſt aſſez profonde pour recevoir [fort loin] les plus grandes Barques, & ne manqueroit d'aucun avantage pour le Commeree, ſi l'on pouvoit prendre un peu plus de confiance aux Habitans; mais (q) ils ſont les plus barbares de toute la Côte.

Marques de terre pour le grand Drevin.

Fertilité du Terroir.

Le Terroir, aux environs de la Rivière, eſt arroſé d'un grand nombre de ruiſſeaux, qui le rendent naturellement fertile, & propre à recevoir toutes ſortes de plantes & de grains. Le ris, le millet, le maïz, les pois, les ignames, les patates, les melons y croiſſent déja merveilleuſement. On y voit des boſquets de Palmiers, d'Orangers, de Citroniers, de Cotoniers & d'autres arbres, qui produiſent d'excellens fruits ſans culture; des Noyers d'une eſpèce ſingulière, qui portent une noix plus petite que la nôtre, du goût des meilleures amandes; des cannes de ſuere, qui parviennent naturellement à la perfection de leur eſpèce, & qui ſont plus groſſes & plus douces que celles de l'Amérique. Elles ſont abandonnées aux Eléphans, quoiqu'avec peu de ſoin on en pût (r) faire beaucoup de ſucre & de rum. Enfin, les beſtiaux ſont ici en abondance; vaches, bœufs, chévres, moutons, porcs, & toute ſorte de volaille. Un excellent bœuf s'y donne pour une douzaine de couteaux de deux ſols, & le reſte à proportion (s).

Habits des hommes & des femmes du Pays.

Barbot obſerve que le Pays produit aſſez de malaguette pour ſa proviſion (t); & Snock aſſûre que la Côte d'Or n'a rien qui ne ſe trouve ici. Les Habitans n'y ſont pas mieux vêtus que leurs voiſins de la Côte du Poivre. Ils n'ont qu'une miſérable guenille pour cacher leur nudité. Cependant les riches ne ſont jamais ſans un pagne ou deux, avec un poignard ou un grand couteau à la ceinture. Les femmes ſont généralement petites, mais bien faites. Elles ont les traits réguliers, les yeux vifs & les dents belles. Toute leur figure porte un air d'enjouement & de coqueterie, qui n'eſt pas démenti par leur conduite. Les hommes ſont robuſtes & bien-faits. Ils ne manquent ni de ſens ni de courage. Mais depuis que les Marchands de l'Europe en ont enlevé quelques-uns, leur défiance eſt extréme. Jamais ils ne hazardent de mettre le pied ſur un Vaiſſeau, avant que le Capitaine ait fait la cérémonie de ſe mettre dans l'œil quelques goutes d'eau de Mer; lorſqu'ils ſont à bord, rien (u) ne peut les engager à deſcendre ſous les ponts ou dans les cabines.

Leur paſſion pour les anneaux, les grelots & la danſe.

Tous les Négres de cette Contrée, comme leurs Voiſins, ſur-tout ceux de l'Eſt, ſont paſſionnés pour les anneaux de fer & de cuivre, montés de grelots, dont ils ſe font un ornement pour les pieds. Les femmes les portent au-deſſus de la cheville, aux bras & aux poignets. Le bruit des grelots leur fait

(q) Boſman, pag. 88.
(r) Des-Marchais, *ubi ſup.* pag. 166.
(s) Le même, pag. 174.
(t) *Angl.* produit tout ce que la Côte de Malaguette fournit pour le ſoûtien de la vie; & Snock. R. d. E.
(u) Des-Marchais, *ubi ſup.*

fait trouver plus de plaiſir à la danſe, qu'elles aiment d'ailleurs ſi paſſionnément, qu'après le tems du travail elles donnent chaque jour cinq ou ſix heures à cet éxercice. Chaque Canton a ſes modes & ſes uſages. Nos plus habiles Maîtres à danſer paſſeroient ici pour des Tortues, & trouveroient peut-être dans l'éxemple des Négres, des pas & des figures qui ſerviroient à perfectionner leur Art (*x*). CÔTE D'YVOIRE.

LES Eléphans doivent être ici d'une étrange groſſeur, puiſqu'on y achète des dents qui pèſent juſqu'à deux cens livres. On s'y procure auſſi des Eſclaves & de l'Or, mais ſans pouvoir pénétrer d'où l'Or vient aux Habitans. Ils gardent là-deſſus un profond ſecret; ou s'ils ſont preſſés de s'expliquer, ils montrent du doigt les hautes montagnes qu'ils ont à quinze ou vingt lieuës au Nord-Eſt, en faiſant entendre que leur Or vient de là. Peut-être le trouvent-ils beaucoup plus près, dans le ſable de leur Rivière même; ou, peut-être auſſi, leur vient-il des Négres de ces montagnes, qui le raſſemblent en lavant la terre, comme ceux de Bambuek (*y*). Enfin toutes les parties de cette Contrée ſeroient très-propres au Commerce, ſi les Habitans étoient ☞ d'un caractère moins farouche [& qu'ils ne miſſent pas leurs Marchandiſes à ſi haut prix.] D'où leur vient l'Or.

ON raconte qu'ils ont maſſacré, dans pluſieurs occaſions, un grand nombre d'Européens, qui n'avoient relâché ſur leur Côte que pour y faire leur proviſion d'eau & de bois. En 1677, un Vaiſſeau Anglois y perdit trois hommes. Un Portugais en perdit neuf, en 1678; & depuis peu, un Hollandois en a perdu quatorze. C'eſt cette inclination ſanguinaire qui leur a fait donner par les Portugais le nom de *Malagente*; car on eſt perſuadé, ajoûte l'Auteur, qu'ils ſont Antropophages; & loin de ſe promettre quelqu'avantage de leur Commerce, on ne doit point approcher de leur Côte, pour y prendre de l'eau ou d'autres proviſions, ſans armer les Matelots de mouſquets, ☞ de demi-piques & de tout ce qui peut ſervir à leur défenſe. [Il eſt bon même de mettre dans la Chalouple un couple de pierriers;] & la garde doit ſe faire éxactement ſur les mâts & ſur le promontoire, pour prévenir toutes ſortes de ſurpriſe (*z*).

A l'Eſt de la Rivière de S. André, on apperçoit une douzaine de petits monts rouges, qui s'étendent l'eſpace de trois ou quatre lieuës au long de la Côte. Elle eſt d'ailleurs fort eſcarpée, & ſi rouge, que les Portugais lui ont donné le nom de *Barreiras-Vermelhas*, les François celui de Falaiſes-rouges, & les Hollandois, celui de *Roode-Kliftens*. A trois milles de la terre, on trouve douze ou treize braſſes d'eau. Falaiſes-rouges.

LE Village *Dromwa-Petri*, ſitué entre le ſeptième & le huitième mont rouge, eſt remarquable par deux grands arbres, qui s'apperçoivent d'aſſez loin. Il eſt à ſept lieuës de la Rivière de S. André, & les Habitans ne ſont pas moins brutaux & moins ſauvages. L'Auteur ne remarqua point d'autre Village entre celui-ci & la Rivière de Kotro (*a*), & n'ayant vû paroître aucun Canot dans l'intervalle, il en conclut que le Pays eſt peu habité. *Kotro*, ou *Kotrou*,

(*x*) Le même, pag. 182.
(*y*) Le même, pag. 175.
(*z*) Barbot, pag. 140.
(*a*) C'eſt apparemment celle qu'Uring appelle *Cotelo*.

Côte d'Yvoire. *Kotrou*, eſt ſitué à l'Eſt de la Rivière de Lagos (*b*), d'où quantité de Canots apportent de l'Yvoire ſur les Vaiſſeaux.

Rio de Lagos. Le Cap Lahou eſt à deux lieuës de Kotro, à l'Eſt. La terre qui les ſépare eſt baſſe & couverte de bois. Le Cap même n'eſt qu'une Pointe baſſe, remplie d'arbres, entre leſquels on en diſtingue un qui s'élève au-deſſus des autres. De toute la Côte de Quaquas, c'eſt le Canton le plus favorable au Commerce. Les dents d'Eléphans y ſont groſſes, belles & en (*c*) abondance. Des Marchais obſerve que la Côte du bon Peuple commence ici; que le Cap s'avance peu dans la Mer, & que ſa latitude eſt de cinq degrés dix minutes du Nord, à diſtance preſqu'égale des Caps Palmas & Très-Puntas (*d*).

Cap-Laho.

Ville de Laho. Barbot repréſente la Ville de Lahou ou Laho, comme une Place grande & bien peuplée, qui s'étend l'eſpace d'une lieuë au long de la Côte, & dont le rivage eſt d'un fort beau ſable jaune, où la Mer bat avec aſſez de violence. Les Pays voiſins offrent toutes ſortes de proviſions, meilleures & moins chères que ſur la Côte de S. André & de Drevin. Les Habitans ſont d'un naturel doux & ſociable; mais ſujets à hauſſer le prix de leur Yvoire, ſuivant le nombre de Vaiſſeaux qu'ils voyent ſur leurs Côtes. Ils ſont viſités ſouvent par les Marchands d'Interlope, Anglois & Hollandois, & par toutes ſortes de Vaiſſeaux libres. Un peu plus d'une lieuë à l'Oueſt de Laho, eſt une grande Rivière, qui ſe diviſe en deux bras. Le principal va ſe rendre dans celle de S. André. L'autre continue de couler à l'Eſt pendant quelques lieuës (*e*). Snock ajoûte que la Ville de Laho eſt plantée, comme Axim, d'une multitude de Cocotiers; & que ſi la terre étoit auſſi haute, & le rivage défendu par un Fort, on auroit peine à diſtinguer ces deux lieux l'un de l'autre; & qu'à trois milles dans les terres, directement derrière la Ville, on voit pluſieurs hautes montagnes (*f*).

Grande Rivière.

Rivière de Jaque Laho. Après le Cap Laho, la Côte s'enfonce, & s'étend enſuite à l'Eſt-quart-Sud-Eſt. C'eſt dans cet enfoncement qu'on découvre la petite Rivière de *Jaque Laho*, (*g*), ou *das Barbas*, qui vient du Nord, mais qui n'eſt pas navigable.

Wollo. Le Village de *Wollo*, ou *Vallock*, ou *Wallatock*, eſt à ſept lieuës de la Rivière *Jaque-Laho*, Eſt-quart-Sud-Eſt. Le Commerce de l'yvoire y eſt fort médiocre. Après Wollo, on rencontre *Jack & Jacks* (*h*), qui eſt ſuivi de *Korbi-la-Hou*. Entre ces deux Places, on voit pluſieurs petits ruiſſeaux ſur la Côte, & l'on paſſe *l'Abîme ſans fond*, que les Anglois appellent *Bottomleſſ-Pit*, & les Hollandois, *Kuyl-Sonder-Grondt*. On a cru long-tems que ce lieu étoit en effet ſans fond (*i*). Il n'eſt point à plus d'une lieuë [à l'Oueſt] de Korbi-la-Hou, aſſez près du rivage. Mais des obſervations plus éxactes ont fait reconnoître qu'il n'a que ſoixante braſſes, à la portée du mouſquet de la Côte, quoique plus loin dans la Mer, la ſonde ne puiſſe trouver de fond. L'Auteur s'imagine qu'elle eſt emportée par la violence d'un Courant qui

Jack en Jacks.

Abîme ſans fond.

(*b*) La même que Smith & d'autres appellent *Black-River*, ou Rivière noire.
(*c*) Barbot, *ubi ſup.*
(*d*) Des-Marchais, pag. 185.
(*e*) Barbot, *ubi ſup* & Boſman, pag. 498.
(*f*) Boſman, *ibid.*
(*g*) Uring le met à quinze milles de ſon *Cotlebo.*
(*h*) Uring & Smith nomment cet endroit Jack à Jacks. Uring le met à douze lieuës Eſt de Jaque Laho, pag. 135.
(*i*) Atkins dit, qu'il eſt ſans fond dans l'eſpace de trois milles, pag. 69.

qui vient du Sud-Oueſt, & conſeille de ne quitter *Jaque-la-Hou* qu'avec un vent propre à faire ſurmonter cet obſtacle. Le meilleur parti, dit-il, eſt de jetter l'ancre au-delà de Gammo (*k*), qui eſt ſituée dans le Pays d'*Ado*, entre *Korbi Labo* & *Rio de Sueiro da Coſta* (*l*), une lieuë & demie à l'Eſt de Korbi. Cette Rade eſt également commode aux Habitans de ces trois lieux, pour ſe rendre à bord, avec des étoſes de Quaqua, des dents, un peu d'Or, & ſur-tout avec quantité de proviſions. Les Négres du Pays ſont excellens plongeurs. Ils alloient prendre au fond de la Rade les moindres bagatelles que l'Auteur ſe faiſoit un amuſement d'y jetter, pour les mettre à l'épreuve (*m*).

CÔTE D'YVOIRE.

Gammo, Rade commode.

DEPUIS Rio de Sueiro da Coſta juſqu'au Cap-Apollonia, la Côte eſt baſſe & unie. Elle s'étend l'eſpace de douze lieuës à l'Eſt-Sud-Eſt, continuellement bordée de grands arbres, & remplie de Villages, dont les plus remarquables ſont *Boquu*, *Iſſini-Pequena*, *Iſſini-Grande*, *Abbiony* ou *Aſſene*, *Tebbo* ou *Akanimina*. Ils appartiennent tous au Pays des Adouſiens ou de Soko.

Village entre Rio de Sueiro & le Cap-Apollonia.

BOQUU (*n*) eſt ſitué dans les bois, près de l'embouchure de *Rio Sueiro da Coſta*. *Iſſini-Pequena* ſe préſente ſur le rivage; comme Iſſini-Grande, qui eſt plus à l'Eſt. On découvre, entre ces deux Places, trois Villages moins conſidérables. Iſſini-Grande eſt à l'embouchure d'une Rivière, qui, ſe perdant dans les ſables pendant une grande partie de l'année, ne va juſqu'à la Mer que dans la ſaiſon des pluies. Cette Ville fut pillée & brulée en 1681 par les Négres de l'intérieur des terres. A l'embouchure, & fort près du rivage, eſt une petite Iſle, où l'on pourroit élever un Fort pour la ſûreté du Commerce intérieur. Les François y en bâtirent un en 1701, que d'autres raiſons leur firent abandonner en 1714. *Iſſini-Grande* eſt célébre par la bonté de ſon Or, qui vient probablement d'Aſſiente ou de Frita, vers la ſource de Rio de Sueiro da Coſta, Pays riche en Or, mais (*o*) qui n'eſt connu que depuis peu des Européens.

Boquu.

A l'Eſt d'Iſſini, on trouve les petits Territoires & les Villes d'*Albiani* & de *Tabo*; la première à ſix lieuës d'Iſſini, la ſeconde à dix. Les Vaiſſeaux marchands touchent ordinairement à ces deux Places. Elles ſont ſituées dans des Bois de Palmiers, qui ſe reconnoiſſent de fort loin en Mer.

Albiani & Tabo.

AKANIMINA eſt ſitué ſur une élévation, une demie-lieuë à l'Oueſt du Cap-Apollonia. Le Pays intérieur, entre Boquu & Akanimina, eſt montagneux. Il fournit de l'Or excellent, de l'Yvoire & quelques Eſclaves. Le mouillage, devant ces deux Places (*p*), eſt à deux milles du rivage, ſur quinze ou ſeize braſſes. Les Négres ſçavent mêler, avec tant d'adreſſe, de la poudre de cuivre à leur Or, que la prudence doit toûjours faire recourir aux épreuves. L'Yvoire & les Eſclaves ſont à fort bon marché. Le meilleur ancrage, depuis Iſſini juſqu'au Cap-Apollonia, eſt ſur ſeize braſſes, à trois quarts de lieuë du rivage. Près du Cap-Apollonia eſt le Royaume de Guiomeré, qui, [en 1703,] étoit gouverné par la Reine *Aſamouchou*, Princeſſe reſpectée de

Akanimina.

(*k*) Uring place aux environs, *Barſcham*, cinq lieuës au-delà de Jack & Jack. Smith l'appelle le grand Baſſam.

(*l*) Cette Rivière eſt de quelques lieuës à l'Oueſt d'Iſſini.

(*m*) Barbot, pag. 140. & ſuiv.

(*n*) Uring l'appelle Abako, pag. 137.

(*o*) Barbot, pag. 141.

(*p*) Le même, pag. 147. & Des-Marchais, Vol. I. pag. 219.

CÔTE D'YVOIRE.

de ſes Voiſins & chérie de ſes Sujets. Elle avoit ſuccédé à ſon frère; & ſon goût ne la portant point au mariage, elle ſuivoit ſon humeur active & guerrière, qui lui faiſoit prendre elle-même le commandement de ſes Troupes. La fortune avoit accompagné ſi conſtamment ſes Armes, que les Européens ni les Négres n'avoient jamais remporté ſur elle le moindre avantage. Elle aimoit paſſionnément les François, & le Chevalier Damon s'étoit lié avec elle par un Traité (*q*). Le Royaume de Guiomeré n'a pas beaucoup d'étendue au long de la Mer; mais il s'étend fort loin dans les Terres: il eſt bien peuplé, riche & renommé par ſon Commerce. L'Or y eſt commun, l'Yvoire en abondance; & la guerre produit toûjours à la Reine un grand nombre d'Eſclaves (*r*).

Royaume de Guiomeré.

Caractère de ſa Reine.

Ses richeſſes.

Cap Apollonia ou de Sainte Apolline.

PHILLIPS place le Cap-Apollonia, environ ſeize lieuës à l'Eſt d'Iſſini. Il le repréſente compoſé de trois petites montagnes, avec (*s*) deux ou trois Villages à l'Oueſt. Mais il ne put s'y procurer aucun Commerce.

Sa ſituation.

SUIVANT Des-Marchais, le Cap-Apollonia, qu'il appelle Sainte-Apolline, eſt ſitué à quatre degrés cinquante minutes de latitude du Nord (*t*), à diſtance égale de la Rivière de Sucre & du Cap *Tres-Puntas*. Il eſt remarquable par ſa hauteur & par les grands arbres dont il eſt couvert. Ses Habitans vivent dans une eſpèce de République, ſous la protection, ou plûtôt, ſous la tyrannie des Hollandois, qui ne leur permettent pas d'autre Commerce qu'avec eux. Auſſi cette Côte eſt-elle peu connue des autres Nations de l'Europe (*v*).

SNOCK raconte que la Côte, entre Iſſini & le Cap Apollonia, eſt fort peuplée, & remplie de grands & de petits Villages. Ce Cap, dit-il, a reçu ſon nom des Portugais, pour avoir été découvert le jour de Sainte-Apollonia, ou Sainte-Apolline. Il s'avance un peu au Sud, & paroît bas & uni vers le rivage. Mais il s'élève plus loin en trois montagnes ſéparées, qu'on découvre de dix lieuës en Mer, dans un tems ſerain. Chaque montagne préſente quelques arbres diſperſés, qui rendent la perſpective aſſez agréable. Il y a trois Villages au pied de ces montagnes, & par conſéquent fort près du rivage. Mais l'agitation continuelle des vagues, au long d'une Côte plate & ſabloneuſe, rend le débarquement difficile depuis le Cap-Apollonia juſqu'à Iſſini. Cependant le Commerce de l'Or y eſt aſſez avantageux (*x*).

Qualités de la Côte, depuis Sierra-Léona.

EN général, ſi l'on excepte deux ou trois Caps, & les hauteurs des environs de Drevin, la terre paroît, non-ſeulement baſſe, depuis Sierra-Léona juſqu'au Cap-Apollonia, mais ſi droite, avec ſi peu de Bayes & d'Iſles (*y*), que les lieux en deviennent fort difficiles à diſtinguer. L'abordage y eſt auſſi très-dangereux, parce que les vagues qui ſont amenées continuellement du vaſte Océan Méridional, s'y briſent avec beaucoup de violence. Les Négres ſont les ſeuls qui entendent parfaitement cette Mer, & qui ayent la hardieſſe d'en braver les fureurs dans leurs Canots. Depuis Rio Seſtos juſqu'à ce Cap, les flots ſont dans une telle agitation contre le rivage, qu'on eſt forcé d'employer les Canots des Habitans pour y tranſporter les marchandiſes. D'un autre côté, le fond eſt ſi rude, qu'on y perd ſouvent ſes ancres.

Dans

(*q*) Des-Marchais, *ubi ſup.* pag. 219.
(*r*) Le même, pag. 222.
(*s*) Phillips, pag. 200.
(*t*) Voyez la Figure, dans Des-Marchais (pag. 222.) Labat en loue l'exactitude, quoiqu'elle ſoit fort différente de celle de Barbot, pag. 148.
(*v*) Des Marchais, *ubi ſup.*
(*x*) Boſman, pag. 493.
(*y*) *Angl.* de Bayes & d'Anſes. R. d. E.

Digitized by Google

Côte d'Yvoire.

Dans le même eſpace, l'Auteur trouva preſque toûjours environ quatorze braſſes à une lieuë du rivage, excepté [dans l'abyme ſans fond, ſept lieuës] au-deſſous de *Jack & Jack*, où le fond, dit-il, paroît tout-d'un-coup ſans meſure. Mais il en attribue la cauſe à la longueur de la corde qui ſoûtient le plomb, & qui, touchant à l'eau dans un ſi grand nombre de parties, y trouve plus de force pour l'empêcher de deſcendre, qu'elle n'en tire de la peſanteur de ſa maſſe; ce qui ne lui permet pas d'aller bien loin vers le fond. Sans rejetter cette explication, ne pourroit-on pas croire, avec autant de vraiſemblance, que la denſité de l'eau ſous le poids augmente à meſure qu'il deſcend & qu'il la preſſe; d'où naît une plus forte réſiſtance (*z*). [Les vents de Sud ſont plus fréquens ſur cette Côte, qu'un peu au deſſus; & ils arrêtent les briſes de terre, qui apportent ordinairement des Bois, des odeurs fortes & mal-ſaines (*a*).]

Explication du Bottomleſs Pit, ou de l'Abîme ſans fond.

Terres du Cap-Apollonia, & caractère des Habitans.

ON voit aux environs du Cap-Apollonia quantité de terres défrichées, où les Négres ſément du bled-d'Inde. On prétend qu'ils ont reçu des Portugais cette eſpéce de grain. La couleur des Habitans eſt ici très-noire. L'Auteur la compare au plus beau jais. Ils ſont vifs, entreprenans, éxercés au Commerce. Leurs [pagnes, qu'ils appellent] Tomis, ſont plus grands & plus nets que ceux de leurs Voiſins. Ils portent des coliers d'ambre, des anneaux de cuivre, des Kowris & d'autres ornemens. Leur chevelure, ou la laine de leur tête, eſt diviſée en une infinité de petites treſſes, mêlées de petits brins d'écaille & de paillettes d'Or. Ils ont tous la figure d'un poignard gravée ſur la joue, & ſouvent ſur les autres parties du corps (*b*), uſage qui s'eſt communiqué à quelques autres Nations juſqu'à la Côte d'Or. Il eſt ici fort ancien, & ſert à diſtinguer les Négres maritimes, des Habitans intérieurs du Pays, que les premiers enlèvent quelquefois pour l'Eſclavage. La Loi les oblige ſeulement de payer, ſur le prix de la vente, un droit de vingt ſchellings aux Kabaſchirs, & de dix aux Membres du Palaver ou du Conſeil. Atkins en conclud (*c*) que ces enlevemens ſont ici plus fréquens que dans les Villes précédentes (*d*). Les Eſclaves reviennent dans ce Canton à huit livres ſterling.

Trois mêts des Quaquas.

Slabberſauce.

SUR toute la Côte, depuis Seſtos, il y a beaucoup de reſſemblance dans les alimens. L'Auteur donne la deſcription de trois (*e*) mêts favoris des Négres. 1. Celui qu'il appelle *Slabberſauce*. C'eſt une compoſition de ris, [de poiſſon,] de volaille, de chevreau & de chair d'Eléphant, qui n'eſt que meilleure lorſqu'elle devient un peu puante. On fait tout bouillir enſemble, avec un peu d'ocre & d'huile de Palmier. Ce ragoût paſſe pour ce qu'il y a de plus délicieux dans les feſtins du Pays. La chair de chien flatte beaucoup auſſi le goût des Négres. Le Capitaine d'un Vaiſſeau Anglois, nommé l'Hirondelle, obtint un jeune Eſclave en échange pour un Chien. Dans d'autres lieux, c'eſt la chair des ſinges qui a la préférence. 2. Le *Bonini* eſt un plat de poiſſon ſéché au ſoleil, & ſouvent à demi-pourri, qu'ils font frire, ſans ſel,

Bonini.

(*z*) Cette Phraſe eſt une note des Auteurs Anglois R. d. E.

(*a*) Atkins, pag 69. & ſuiv.

(*b*) Les Gots & d'autres Barbares éxemptoient les Chrétiens de payer le Tribut; &, pour les reconnoître, ils leur gravoient une Croix ſur la joue.

(*c*) Atkins, pag. 73.

(*d*) *Angl.* Ces enlèvemens ſe font ici d'une manière plus régulière que dans les Villes précédentes. R. d. E.

(*e*) Atkins, pag. 69. & ſuiv.

CÔTE D'YVOIRE.

ſel, dans l'huile de Palmier. L'ayant mêlé enſuite avec un peu de ris bouilli, ils le mangent avidement avec leurs doigts. 3. La ſoupe noire n'eſt pas moins eſtimée dans les Comptoirs Anglois que parmi les Négres. Elle ſe fait d'un mélange de volaille & de quantité d'excellentes herbes, qu'on fait bouillir avec de l'huile de Palmier, de l'ocre & beaucoup de poivre. De-là vient ſans doute le *Papper-pot*, ou la Terrine au poivre, qui eſt fort en uſage à la Jamaïque; mais ſans huile de Palmier, parce qu'elle manque dans cette Iſle.

Soupe noire.

Agumene. Bogio.

ON ne rencontre que deux Villages ſur la Côte, depuis le Cap-Apollonia juſqu'à la Rivière (*f*) Mankou. Ils ſe nomment *Agumene* & *Bogio*. Leur ſituation eſt entre un grand nombre de Palmiers & de Cocotiers. Mais le Commerce y eſt négligé. Le rivage ſe courbe ici pendant quelques lieuës à l'Eſt-Nord-Eſt, & celui du Fort Hollandois d'Axim reprend à l'Eſt-Sud-Eſt. Tel eſt auſſi le cours de la marée depuis le Cap-Apollonia. C'eſt près de Bogio que la Rivière de Mankou tombe dans la Mer. Elle vient d'Iguira, ſon canal [quoique large] eſt bouché par des Rocs & des chûtes-d'eau. Les Négres tirent beaucoup d'Or de ſon ſable.

Beau rivage.

ON compte neuf lieuës depuis le Cap-Apollonia juſqu'au Fort d'Axim; terre baſſe & couverte de Cocotiers & de Palmiers. Le rivage eſt fort ſpacieux. On le croiroit pavé de briques, tant le ſable eſt ferme & uni. Il eſt extrêmement commode pour les voitures, juſqu'à une lieuë d'Axim, où l'agréable Rivière de *Cabra*, nommée auſſi *Ankrober*, ſépare le Pays de *Sako* de celui d'Axim (*g*).

Rio Cabra, ou Rivière d'Ankober.

BOSMAN dit que Rio Cabra, qui prend auſſi le nom d'Ankober du Pays qu'il arroſe, eſt quatre milles au-deſſus du Fort Hollandois de S. Antoine. Son embouchure eſt fort large, & de ſi peu de profondeur, que l'Auteur doute ſi les Barques y peuvent paſſer. Mais, un peu plus loin, elle devient plus profonde en ſe rétréciſſant; & pendant pluſieurs milles, elle coule ainſi ſans aucun changement. Boſman ignore ſi elle vient de bien loin dans les terres; mais l'ayant remontée l'eſpace de trois jours, il trouva le Pays auſſi beau qu'aucun autre Canton de la Guinée, ſans excepter celui de Juida. Les deux rives ſont bordées de grands arbres, ſur leſquels on admire continuellement un nombre infini d'oiſeaux du plus beau plumage, & quantité de ſinges, qui réjouiſſent les Voyageurs par leurs ſauts & leurs grimaces. A quatre ou cinq milles de l'embouchure eſt le grand Village (*b*) d'Ankober, ſur la rive Oueſt.

BARBOT, qui fait le même récit, & manifeſtement d'après Boſman, ajoûte que plus haut, vers Iguira, on trouve des Rocs & des chûtes d'eau, où les Négres trouvent beaucoup d'Or en plongeant. Dans l'intervalle, il nomme trois Villages, habités par autant de Nations différentes: Ankober, qui eſt le plus proche de l'embouchure; *Abocro*, qui le ſuit; & *Iguira*, près des Rochers qui bouchent la Rivière. Le premier eſt la Capitale d'un Royaume. Les deux autres forment deux eſpèces de Républiques. Autrefois (*i*) les Hollandois avoient un Fort dans le Pays d'Iguira.

Ankober.

Abocro.

Iguira.

(*f*) Smith & d'autres la nomment *Mancha*.
(*g*) Barbot, pag. 148. & Snock [dans le Voyage de Boſman,] pag. 493.
(*b*) Boſman, pag. 111.
(*i*) Barbot, pag. 148.

§. II.

Digitized by Google

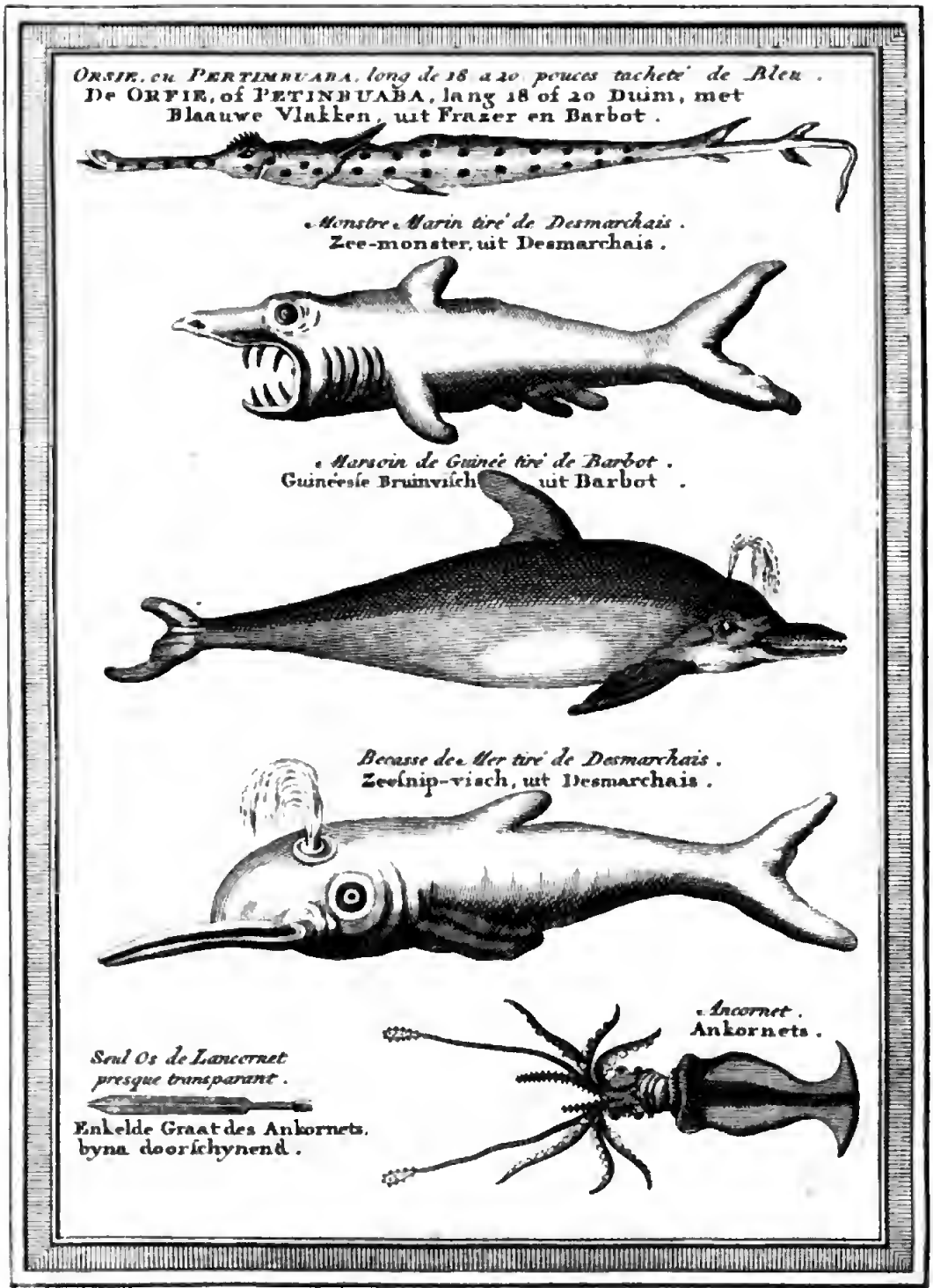

Poissons de la Côte d'Afrique.

Vischen van de Kust van Afrika.

CÔTE D'YVOIRE.

§. II.

Productions, Uſages, Langue & Mœurs de la Côte d'Yvoire.

Abondance de proviſions.

TOUTES les Parties de cette belle Côte produiſent une grande abondance de ris, de pois, de féves, [de groſeilles] de citrons, d'oranges & de noix de coco. Les Habitans apportent aux Vaiſſeaux de groſſes cannes de ſucre. En un mot, c'eſt un des meilleurs Pays de la Guinée. La perſpective des montagnes & des Villages y eſt charmante. La plûpart des Villages ſont plantés de Palmiers & de Cocotiers. La ſubſtance des montagnes eſt rouge; ce qui forme, avec la verdure perpétuelle des arbres qui les couvrent, un mélange délicieux pour la vûe. Grand-Drevin & Rio S. André ſont les deux meilleurs Cantons (*a*). Le coton & l'indigo croiſſent naturellement dans toute l'étendue de cette riche Contrée. L'huile de Palmier y eſt en abondance. Elle ſe tire du fruit d'une ſorte de Palmier nommé *Tombo*. Le même arbre donne le vin qui s'appelle Tombo ou Bourdon, que les Négres mêlent ordinairement avec de l'eau, pour modérer la force de l'un & corriger la crudité de l'autre.

Vin de Tombo.

LES beſtiaux, tels que les bœufs, les vaches, les chévres & les porcs, ſont en ſi grand nombre, qu'ils s'y donnent preſque pour rien. [On peut acheter un bœuf pour une douzaine de couteaux de la valeur d'un demi-écu.] Les daims & les chevreuils n'y ſont pas plus rares (*b*).

Trois poiſſons monſtrueux.

LA Côte abonde en poiſſon. Mais les plus remarquables, ſuivant Des Marchais, ſont le Taureau de Mer, le Marteau & le Diable de Mer. Il en prit des trois eſpèces. Le premier, qu'il nomme auſſi le *Poiſſon cornu*, étoit long de huit pieds, ſans y comprendre la queuë, qui en avoit trois. Son corps, qui étoit quadrangulaire, & de la même épaiſſeur dans toute ſon étendue, avoit environ cinq pieds de circonférence. Sa peau étoit rude & forte, quoique ſans écailles, remplie de pointes inégales, marquetée de grandes taches de différentes couleurs, entre blanc, gris & violet. Son muzeau reſſembloit beaucoup à celui du Porc; mais il ſe terminoit en trompe d'Eléphant; & l'animal n'ayant point d'autre gueule, tous ſes alimens paſſoient par cet étroit canal. On ne lui trouva dans le ventre que de l'herbe, de la mouſſe & quelques petits poiſſons. Il avoit les yeux fort gros, & bordés d'une ſorte de poil dur & épais. Son front, ou la partie ſupérieure de ſa tête, étoit armée de deux cornes, oſſeuſes, rudes, fortes, & pointues à l'extrémité, de la longueur de quinze ou ſeize pouces. Elles étoient fort droites, & paralleles à ſon dos, ſur lequel s'élevoient deux excroiſſances rondes, de trois pouces de largeur, qui régnoient depuis l'inſertion des cornes juſqu'à un pied de la queuë. Cette queuë paroiſſoit compoſée de deux parties; l'une, près du corps, charnue & couverte de la même peau: elle n'étoit même qu'une continuation de la vertébre du dos [plate & mobile.] L'autre partie étoit une grande & épaiſſe nâgeoire (*c*), de couleur brune, raiée de lignes blanches paralleles. Elle n'étoit pas ſillonnée, comme dans

Le Taureau de Mer, & ſa deſcription.

(*a*) Villault, pag. 118. & Barbot, *ibid.* pag. 143. & ſuiv.

(*b*) *Ibid.* pag. 144.

(*c*) L'Auteur l'appelle *Empennure*.

CÔTE D'YVOIRE.

dans la plûpart des poiſſons, mais elle s'élargiſſoit un peu vers l'extrémité. Elle ſembloit ſervir de défenſe à l'animal, qui étoit armé auſſi, vers le bas du ventre, de deux éperons, longs d'un pied, ronds, oſſeux & pointus comme les cornes. Ses ouies étoient grandes, chacune accompagnée d'une nâgeoire, aſſez petite en comparaiſon de la maſſe totale, mais très-forte. Il en avoit une autre, ſous le ventre, entre les deux éperons. Sur le dos, entre les excroiſſances qu'on a déja remarquées, il s'élevoit une ſorte de boſſe, d'où ſortoit encore une nâgeoire, d'un demi-pied (*d*) de diamettre & de la même hauteur, à peu près de la forme d'un éventail. La chair étoit blanche, graſſe & d'aſſez bon goût (*e*).

Le *Zigane*, ou le Marteau.

Sa deſcription.

Le *Zigana* ou le *Marteau*, qui porte en Amérique le nom de *Pantouflier*; eſt un animal du genre vorace. Il a la tête plate, & qui s'étend des deux côtés comme celle d'un marteau. Ses yeux, qui ſe trouvent placés aux deux extrémités, ſont grands, rouges, & comme étincellans. Sa gueule a deux rangées de dents fort tranchantes. Le corps eſt rond, & ſe termine par une groſſe & forte queuë (*f*), dont l'animal ſe ſert pour ſeconder la voracité de ſon goſier. Il n'a point d'écailles; mais ſa peau eſt épaiſſe & marquetée de taches rudes. Ses nâgeoires ſont grandes & vigoureuſes. Il s'élance (*g*) ſur ſa proie avec une rapidité extrême. Tout convient à ſon avidité, ſur-tout la chair humaine. C'eſt une ſorte de Requin, que les Négres ne laiſſent pas d'attaquer, & qu'ils tuent fort adroitement (*h*).

Le Diable de Mer. Sa deſcription.

Le monſtre que Des-Marchais appelle Diable de Mer, & qui ſe trouve ſur cette Côte, eſt une ſorte de Raye, longue de vingt ou vingt-cinq pieds, & large de quinze ou dix-huit, ſur trois d'épaiſſeur. Ce qu'il y a de plus remarquable dans ce monſtrueux poiſſon (*i*), c'eſt qu'il a de chaque côté des angles ſaillans, [comme des moignons de bras ou de jambe, armés de grands ongles crochus] d'une ſubſtance auſſi dure que la corne, & ſi pointus, que les coups en ſont fort dangereux. Sa queuë, qui eſt longue comme un fouet, eſt armée auſſi d'une pointe redoutable. Le dos eſt couvert de petites boſſes rondes, de la hauteur de deux pouces, avec des pointes auſſi aigues que des cloux. La tête eſt groſſe, & jointe immédiatement au corps, ſans aucune apparence de col. Elle eſt fort large, & garnie de dents plates & tranchantes. La nature a donné quatre yeux à cet animal; deux près du goſier, qui ſont ronds & fort grands: les deux autres plus haut, mais plus petits. Des deux côtés du goſier, il a trois cornes, de longueur & d'épaiſſeur inégale. Des trois qui ſont au côté droit, celle du milieu eſt longue de trois pieds, & d'un pouce & demi de diamettre à ſon inſertion. La plus grande, du côté gauche, n'a que deux pieds & demi de long, & la groſſeur proportionnée. [Mais les deux autres ſont plus grandes que du côté droit.] Ces Cornes ſont fléxibles, & par conſéquent peu capables de nuire. La chair de l'animal eſt coriaſſe & de mauvais goût. Son foye donne de fort bonne huile. La peau eſt rude & ſéche, comme celle du Requin (*k*).

La taille commune des Négres Quaquas eſt haute & bien proportionnée; mais

(*d*) *Angl.* d'un pied & demi. R. *d.* E.
(*e*) Des-Marchais, Vol. I. pag. 79.
(*f*) Voyez la Figure.
(*g*) La gueule eſt placée comme celle du Requin.
(*h*) Des-Marchais, *ubi ſup.* pag. 177.
(*i*) Voyez la Figure.
(*k*) Des-Marchais, *ubi ſup.* pag. 177.

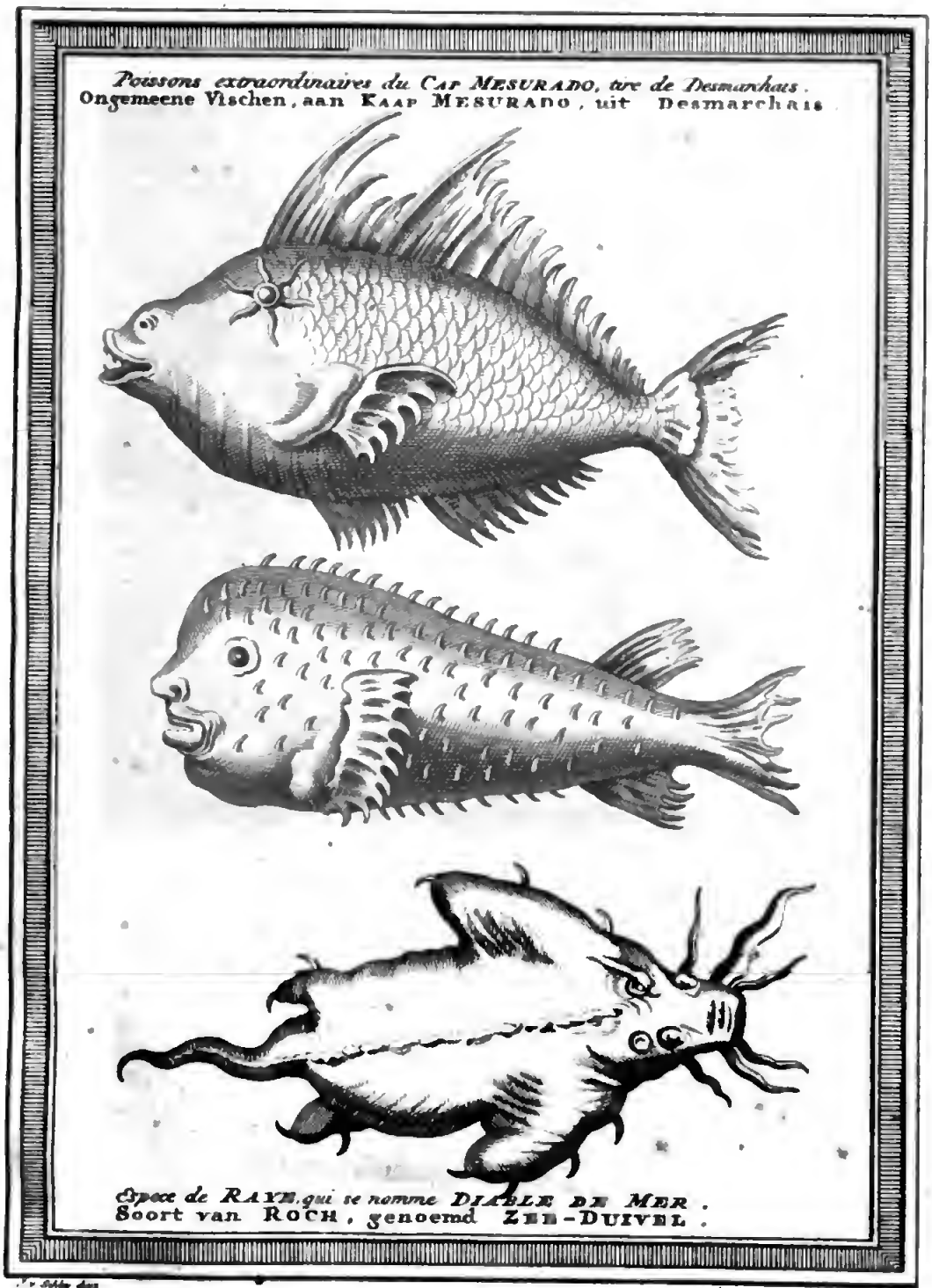

Poissons de la Côte Occidentale d'Afrique.
VISCHEN van de WESTKUST van AFRIKA.

mais leur phyſionomie eſt effrayante au premier coup-d'œil. Cependant, malgré le préjugé d'une figure barbare, l'Auteur les donne (*l*) pour le Peuple de toute la Guinée le plus civil & le plus raiſonnable. Ils jouiſſent même de cette réputation parmi leurs Voiſins (*m*). CÔTE D'YVOIRE.

Figure & caractère des Quaquas.

☩ ILS paroiſſent rudes & ſauvages, [dit un autre Voyageur;] mais, dans le Commerce, on les trouve doux, ſociables, de bonne-foi, & les plus honnêtes Négocians de la Côte. Quoiqu'ils ayent du vin de Palmier en abondance, ils ſont fort ſobres, & vendent cette liqueur à leurs Voiſins, qui ſont d'inſignes yvrognes. Ils boivent une ſorte de bierre, qu'ils nomment *Pito*, dans laquelle il entre beaucoup d'eau, & qui eſt d'un goût fort agréable, ☞ mais qui ne (*n*) laiſſe pas d'etre aſſez forte pour enyvrer. [Elle eſt auſſi ſaine que nôtre bierre d'Angleterre.] En général, ils ont tant d'averſion pour l'Yvrognerie, que la Loi impoſe des punitions publiques à ceux qui s'enyvrent juſqu'à perdre la raiſon. Auſſi marquent-ils peu d'empreſſement pour les liqueurs de l'Europe. Leur maxime eſt qu'elles altèrent la ſanté ou la raiſon, & qu'elles rendent l'homme bête ou qu'elles le tuent. S'ils boivent du vin de bourdon (*o*), qu'ils appellent *Tombo*, c'eſt en y mêlant toûjours de l'eau, quoique ce vin ſoit foible par lui-même & rafraîchiſſant (*p*).

Leur ſobriété. Loi contre l'Yvrognerie.

QUELQUES Voyageurs ont fait des Quaquas un portrait fort différent. Smith les repréſente comme des voleurs & des brutaux, qui n'ont pas leurs pareils au monde. S'ils voyent quelque choſe à bord qu'ils ne puiſſent trouver l'occaſion de voler, ils ne manquent pas du moins de le demander avec impudence. Les refuſe-t-on? ils retournent en colère au rivage, & ne ſouffrent point qu'il en vienne d'autres pour le Commerce. La Chaloupe de Smith n'alloit jamais acheter ſes proviſions, ſans être bien armée; & le plus ſouvent, elle avoit la précaution de jetter l'ancre à cent pas du rivage (*q*), où elle attendoit les Négres dans leurs Canots.

Portrait différent de la même Nation.

SUIVANT Villault, ils étoient accuſés de manger les Blancs. Ce Voyageur ajoûte, que depuis moins de treize ou quatorze ans ils avoient tué & mangé quatorze Hollandois, qui prenoient de l'eau fraîche à la Rivière de Saint André, & qui ne leur avoient pas donné le moindre ſujet de plainte. Cependant, dit-il, il n'y a point de Nation ſur toute la Côte qui craigne tant les armes à feu (*r*).

Ils ſont accuſés d'Antropophagie.

SMITH les appelle une race maudite de Cannibales. Il avoit pris, dit-il, la même idée des autres Nations de Guinée, en leur voyant manger des Chiens, des Alligators, du poiſſon puant, & d'autres alimens encore plus horribles; mais il ne trouva que les Quaquas aſſez barbares, pour faire l'aveu du goût qu'ils ont pour la chair humaine (*s*).

ILS ne peuvent ſouffrir l'uſage établi parmi les Européens, de s'embraſſer après une longue abſence ou lorſqu'ils ſont prêts à ſe quitter. Ils regardent les embraſſemens comme un affront. Leurs dents ſont fort pointues, par le ſoin qu'ils prennent ſans ceſſe de les aiguiſer; mais la plûpart les ont crochues & mal

Leurs uſages & leurs habits.

(*l*) *Angl.* les Auteurs s'accordent à les donner pour &c. R. d. E.
(*m*) Villault, pag. 115. & Barbot, pag. 143.
(*n*) Des-Marchais, pag. 185.
(*o*) *Angl.* Leur boiſſon ordinaire eſt du vin de bourdon, qu'ils. R. d. E.
(*p*) Barbot, *ubi ſup.*
(*q*) Smith, pag. 111.
(*r*) Villault, pag. 114. & 119.
(*s*) Smith, pag. 112.

Côte d'Yvoire.

mal rangées. Ils regardent comme un grand ornement de laiſſer croître leurs ongles, & de porter leurs cheveux en treſſes plates, qu'ils enduiſent d'huile de Palmier & de terre rouge. Ce ſoin de leur chevelure va juſqu'à leur faire emprunter une partie des cheveux de leurs femmes, qu'ils ont l'art d'allonger en les joignant enſemble & dont ils ſe ſont une ſorte de perruque. Quelques-uns les relèvent autour de leur tête, & leur donnent la forme d'un bonnet. Chaque jour ils s'oignent le corps du même enduit qui ſert à leur tête. On leur voit mâcher continuellement (*t*) du Betel, & prendre leur ſalive, qui ſe teint de cette couleur, pour s'en frotter les joues & le menton. Ils ſe chargent les jambes de gros anneaux de fer; [comme s'ils faiſoient gloire de leur peſanteur.] Barbot vit au Cap-Laho quantité de Négres qui en portoient ſoixante livres peſant, au long d'une ſeule jambe. Ils paroiſſent charmés du bruit qu'ils font en marchant, avec cette multitude d'anneaux (*v*); & les gens de qualité affectent de ſe diſtinguer [par le poids &] par le nombre. En un mot, conclud l'Auteur, c'eſt une Nation dont la ſeule vûe eſt capable d'effrayer, & qui joint à cette figure hideuſe beaucoup de puanteur (*x*).

Leur chevelure.

Ils font uſage du Betel.

Les gens du commun ne portent qu'une petite piéce d'étofe pour cacher leur nudité. Mais les Grands ſe diſtinguent par une eſpèce de manteau, ou de grand ſurplis, dont ils ſont couverts. Ils portent un cimeterre au côté. Leurs femmes ſe coupent les cheveux, dont les hommes ſe ſervent pour allonger ou groſſir leur chevelure (*y*).

Sur la Côte de Giron & du Petit-Drevin, les femmes avoient la curioſité de s'approcher du rivage avec leurs filles, & ſembloient regarder les Matelots avec beaucoup de complaiſance tandis qu'ils faiſoient la proviſion d'eau. Villault rend témoignage, qu'à l'exception de la couleur, elles ont les traits ſi réguliers, qu'elles paſſeroient, en Europe même, pour des beautés parfaites. Il en vit plus de cinquante, entre leſquelles il n'y en avoit pas une qui ne fût d'une taille fine & légère, au-lieu que la plûpart des hommes ſont fort gros & fort grands. L'habillement des femmes eſt un ſimple morceau d'étofe ſur le devant du corps. Il n'y a point de Nation où elles ſoient ſi nues dans toute l'étendue de la même Côte (*z*). [Les hommes ſont méchans & vindicatifs.]

Beauté de leurs femmes.

Des Marchais obſerve qu'elles ont les cheveux entrelaſſés de petits brins d'Or pur, & que les Ouvriers du Pays marquent à l'envi leur habileté dans la forme qu'ils donnent à ces petits ornemens. Il les confondent tous ſous le nom de *Manillas*, terme auſſi général parmi les Négres, que celui de joyaux en Europe, [ils ſont de différentes formes; mais en général minces & de peu de valeur. Cependant] les femmes des Négres riches en ont la tête chargée, & leur parure monte à des ſommes conſidérables. Une jeune & belle fille n'eſt pas ſans agrément dans cet état. Cependant les maris, qui ont une autorité abſolue (*a*) ſur leurs femmes, ne ſont pas difficulté de leur enlever quelquefois leurs bijoux, pour les échanger contre les marchandiſes dont ils ont beſoin.

Les

(*t*) Les Indiens Orientaux ont le même uſage.

(*v*) Villault dit qu'ils joignent des grelots à leurs braſſelets, pag. 112.

(*x*) Barbot, pag. 143.

(*y*) Villault, pag. 119, & Barbot, pag. 143.

(*z*) Villault, pag. 115.

(*a*) Des-Marchais, pag. 188.

Digitized by Google

CÔTE D'YVOIRE.

LES Exomphales, ou les ruptures du nombril, ſont ici des infirmités fort communes. Mais les autres difformités du corps ſont fort rares dans toute la Nation. Entre un grand nombre de Négres, l'Auteur n'en vit que deux qui euſſent à ſe plaindre de la Nature. L'un étoit né borgne, l'autre ſans nez (*b*).

Maladie commune dans le Pays.

LEUR Langage eſt barbare, & d'autant plus inintelligible, qu'ils parlent fort vîte [& par boutades.] Lorſqu'ils ſe rencontrent les uns les autres, ſoit au rivage, ſoit hors de leur Pays, ils ſe mettent la main ſur l'épaule, & ſe prenant par les doigts, qu'ils font craquer, ſuivant l'uſage de toute la Côte, ils répétent pluſieurs fois, à voix baſſe, le mot de Quaqua. C'eſt de-là que l'Auteur croit devoir tirer l'origine de leur nom.

Leurs Salutations.

C'EST ici l'uſage, pour les enfans, de ſuivre la profeſſion de leur père. Le fils d'un Tiſſerand éxerce le même métier, & celui d'un Facteur n'a point d'autre emploi que le Commerce (*c*). Cet ordre eſt ſi bien établi, qu'on ne ſouffriroit pas qu'un Négre ſortît (*d*) de ſa condition naturelle. Cependant ils ont peu d'Arts méchaniques. Atkins dit qu'une ſerrure paſſa pour une rareté ſi précieuſe, qu'elle attira tous les Habitans du Canton. Nos montres leur paroiſſent encore plus admirables. La fabrique du papier, dit le même Auteur, leur paroît un prodige (*e*).

Ordre établi dans les conditions.

LE fond des Pratiques Religieuſes reſſemblant à celles de la Côte d'Or, on remet cet article au Chapitre ſuivant. Si les Quaquas reſpectent beaucoup leurs Rois & leurs Prêtres, cette ſoûmiſſion vient moins de leur goût pour l'ordre, que de l'opinion qu'ils ſe forment de ces deux dignités. Ils croyent que la magie & les enchantemens ſont des qualités attachées à la Prêtriſe & à la Royauté. Le Roi de *Saka*, Pays voiſin du Cap-Laho, paſſe ſur-tout pour le plus puiſſant Magicien de l'Univers. Il obſerve, tous les ans, au commencement de Décembre, une cérémonie myſtérieuſe à l'honneur de la Mer, qui eſt la plus grande Divinité du Pays. Cette cérémonie dure juſqu'au mois d'Avril. Il envoye, par intervalles, quelques-uns de ſes gens dans un Canot, au rivage d'Axim, de Sama, de Commendo, & des autres lieux de la Côte d'Or, pour y offrir à la Mer un ſacrifice de quelques vieux haillons, de différentes ſortes de pierres, & de pluſieurs cornes de bœufs remplies de poivre. Les Prêtres chargés de cette commiſſion prononcent certains mots à voix baſſe, pour obtenir de la Mer qu'elle daigne être calme pendant la ſaiſon de l'Eté, & favorable par conſéquent à la Navigation & au Commerce des Habitans. Auſſi-tôt que le premier Canot eſt revenu, il en part un autre, qui va faire à ſon tour les mêmes cérémonies, & qui eſt relevé ſucceſſivement par d'autres juſqu'à la fin de la ſaiſon. Le premier part de *Korbi-Laho*. Il eſt immédiatement ſuivi des Facteurs Négres de ce Port, qui portent dans pluſieurs Canots leurs étoffes, [pour les vendre dans le même lieu où ſe fait le Sacrifice.] A leur retour, d'autres ſuivent auſſi le ſecond, le troiſième & tous les autres Canots du Roi. Cette méthode s'obſerve avec un ordre merveilleux,

Rois & Prêtres eſtimés Magiciens.

Pratiques ſuperſtitieuſes.

(*b*) Atkins pag. 67.

(*c*) Ils reſſemblent en cela aux Indiens Occidentaux.

(*d*) Barbot, *ubi ſup.*

(*e*) [Il faut ſuppoſer qu'on la leur explique, car on ne conçoit pas qu'ils puſſent la connoître autrement.] [Il faut remarquer que la néceſſité de cette note n'eſt fondée que ſur le ſens de la Traduction. L'Original ne dit point que ce ſoit la fabrique du papier qui leur paroiſſe admirable; Mais *l'Art de le faire parler, comme ils s'expriment*; Ce qu'il faut entendre de l'Ecriture [Voyez Atkins. pag. 64.]

CÔTE D'YVOIRE.

leux, & chacun trouve ainſi le moyen de vendre ſes marchandiſes. Vers la fin du mois d'Avril, les Canots enchanteurs laiſſent à la Mer la liberté de s'agiter à ſon gré, & les Marchands ſe hâtent de regagner chacun leur Canton (*f*).

Les Quaquas paſſionnés pour le Commerce.

QUELQUE jugement qu'on veuille porter des Négres de cette Côte, il eſt certain qu'ils ſont paſſionnés pour le Commerce. S'ils apperçoivent un Vaiſſeau ſur la Côte, ils commencent par l'obſerver ſoigneuſement, & lorſqu'ils croient leur confiance bien établie, ils s'empreſſent de porter à bord des proviſions, de l'Or, de l'Yvoire & des Eſclaves, pour leſquels ils reçoivent, en échange, des marchandiſes de l'Europe. Il eſt toûjours plus sûr de les attendre, que de tranſporter des marchandiſes au rivage, parce qu'avec la précaution de n'en recevoir à la fois qu'un certain nombre ſur le tillac, on ne court aucun danger; au-lieu qu'à terre ils ſont les plus forts, & peuvent aiſément ſuccomber à la tentation d'égorger les Marchands, pour ſe ſaiſir de leurs biens. Mais comme il leur reſte toûjours de l'inquiétude, ils obligent le Capitaine Européen de ſe mettre dans l'œil un peu d'eau de Mer; ſerment redoutable dans leur idées, après lequel ils s'approchent du Vaiſſeau beaucoup plus librement. Ils ſont perſuadés que celui qui violeroit ſa promeſſe, après cette cérémonie, perdroit auſſi-tôt les yeux. Mais quoique de leur côté, ils ne manquent pas de s'engager par le même lien, l'Auteur conſeille de ne rien négliger (*g*) pour ſe garantir de la fraude & de la ſurpriſe. Barbot obſerve auſſi que lorſqu'ils approchent des Vaiſſeaux, ils trempent la main dans l'eau ſalée & s'en font diſtiler quelques goutes dans les yeux; ce qui ſignifie qu'ils aimeroient mieux perdre les yeux (*h*) que de bleſſer la bonne-foi du Commerce (*i*).

Leurs défiances.

Circonſtances rapportées différemment par Villault.

VILLAULT repréſente cette pratique avec quelques circonſtances différentes. Il raconte qu'à leur arrivée, le Capitaine doit ſe préſenter pour les recevoir; & qu'alors mettant un pied ſur l'échelle du Vaiſſeau & tenant l'autre ſur leur Canot, ils prennent dans la Mer une poignée d'eau, qu'ils jettent au viſage du Capitaine. C'eſt la plus forte aſſûrance qu'ils puiſſent donner de leur amitié & de leur bonne-foi. Ils ſont ſi attachés à cette Superſtition, qu'ils n'entreroient pas (*k*) dans un Vaiſſeau ſans l'avoir obſervée; & lorſqu'ils veulent aſſûrer quelque choſe, ou l'atteſter ſolemnellement, ils employent la même cérémonie. On prétend que, depuis pluſieurs années, les Habitans de la Côte du mauvais Peuple ont abandonné cette formule de ſerment, & qu'elle ne ſubſiſte plus qu'à la Riviére de S. André, au Cap-Apollonia & au Cap-Laho. Dans les autres Cantons, les Négres ſe contentent d'éxaminer curieuſement un Vaiſſeau qui arrive, d'en faire pluſieurs fois le tour dans leurs Canots, en conſiderant ſa fabrique & l'habillement des Matelots; & s'ils croient reconnoître qu'on leur réponde en François, ils viennent à bord ſans aucune défiance (*l*).

CEST

(*f*) Barbot. pag. 143 & ſuiv.

(*g*) Villault, pag. 115. Il dit au contraire, dans un autre endroit (pag. 187.) qu'on peut ſe fier à eux après cette cérémonie. [Voyez auſſi *Des Marchais, Voyage en Guinée*, pag. 162].

(*h*) Barbot, *ubi ſup.*

(*i*) Atkins, pag. 73. Il ajoûte qu'ils prennent auſſi de l'eau dans la bouche, & que ſi le Capitaine du Vaiſſeau n'imite pas leur action, ils ſe retirent & renoncent au Commerce.

(*k*) Villault, pag. 116.

(*l*) Des-Marchais, *ubi ſup.*

Digitized by Google

CÔTE D'YVOIRE.

C'EST un amuſement pour les Matelots, au long de cette Côte, de ſe voir environnés d'un grand nombre de Canots, chargés de Négres, qui crient de toute leur force *Quaqua*, *Quaqua*, & qui s'éloignent auſſi promptement qu'ils ſe ſont approchés. Depuis que les Européens en ont enlevé pluſieurs, leur inquiétude eſt ſi vive, qu'on ne les engage pas facilement à monter à bord. C'eſt Barbot (*m*) qui parle ici. La meilleure méthode, pour les attirer avec leurs marchandiſes, eſt de prendre un peu d'eau de Mer & de s'en mettre quelques goûtes dans les yeux; parce que la Mer étant leur Divinité, ils regardent cette cérémonie comme un ſerment. Cependant elle ne réuſſit pas dans tous les endroits de la Côte, comme l'Auteur en fit l'expérience à Tabo.

Amuſement pour les Matelots.

LES outrages, dit Smith, qu'ils ont ſouvent reçus des Européens, leur inſpirent des ſoupçons continuels. Le Vaiſſeau de ce Voyageur s'arrêta pluſieurs fois devant différentes Villes & tira quelques coups de canon pour ✠ ſignal, ſans voir paroître un Canot, [ni même un Négre ſur le rivage.] Enfin, quelques Bâtimens de la même Nation, qui commerçoient auſſi ſur la Côte, l'informèrent que les Habitans ne s'approchoient guéres des Vaiſſeaux Anglois, dans la crainte d'être enlevés pour l'Eſclavage, & qu'ils avoient ordinairement plus de confiance aux François. Cet avis lui devint fort utile. Il prit auſſi-tôt le Pavillon de France; & faiſant le Commerce en Langue Françoiſe, non-ſeulement il ſe procura des échanges trés-avantageux, mais il reçut (*n*) continuellement une grande abondance de rafraîchiſſemens & de proviſions.

Les Anglois prennent Pavillon François pour traîter avec les Quaquas.

LES Quaquas ſont ordinairement quatre ou cinq dans un Canot. Mais il eſt rare qu'on en voye monter plus de deux à la fois ſur un Vaiſſeau. Ils y viennent chacun à leur tour, & n'apportent jamais deux dents enſemble. Celui qui ſe hazarde le premier, obſerve avec ſoin s'il y a des armes & beaucoup d'hommes ſur le tillac. Il en avertit ſes compagnons; le Commerce ſe fait alors avec aſſez de tranquilité. Mais quoiqu'ils paroiſſent guéris de leur défiance, on leur propoſeroit en vain de deſcendre dans les cabines ou ſous les ponts (*o*). Ils appréhendent tellement les armes à feu, que l'Auteur ayant fait tirer un jour ſur un Bâtiment d'Interlope, pluſieurs Négres, qui étoient ſur le tillac, ſe précipitérent dans les flots (*p*). Smith obſerve que s'ils découvrent quelqu'arme en approchant du Vaiſſeau, ils retournent droit au rivage, ſans que rien puiſſe les rappeller. Auſſi les Anglois, qui vont à terre dans la Chaloupe, prennent-ils ſoin de cacher leurs fuſils & leurs piſtolets.

Précautions pour le Commerce.

ON auroit peine à ſe figurer de quelle patience on a beſoin pour finir les affaires de Commerce avec des Peuples ſi groſſiers. Outre la férocité de leur naturel, on a toûjours l'obſtacle du Langage à ſurmonter; car, s'il eſt impoſſible de les entendre, ils paroiſſent encore moins capables d'entendre les Européens. Tout ſe fait par des geſtes, & par des ſignes de la main ou des doigts, en mettant une certaine quantité de marchandiſes près de leur Or ou de leur Yvoire. A *Dromva-Petri*, Barbot, las de perdre quantité de marchandiſes en Daſchis ou en préſens, fit retenir à bord une dent d'Eléphant,

Difficultés du Commerce ſur la Côte d'Yvoire.

(*m*) Barbot, pag. 141.
(*n*) Smith, pag. 111.
(*o*) Villault, pag. 73. Barbot, pag. 142.
(*p*) Barbot, pag. 142.

Côte d'Yvoire.

phant, qui égaloit à-peu-près la valeur de ce qu'il avoit donné. Au Cap-*Lahо*, il fit retenir deux dents, jusqu'à ce que les Daschis fussent restitués. Les Négres se déterminèrent enfin à cette restitution; mais ce ne fut pas sans une vive querelle, accompagnée de plusieurs coups, entre ceux qui avoient reçu les Daschis & celui dont on avoit retenu la marchandise. Dans le trouble, quelques-uns de ceux qui étoient à bord sautèrent dans les flots, & plongèrent si long-tems, qu'ils ne reparurent que fort loin hors de la portée du mousquet. Lorsqu'ils eurent regagné leurs Canots, ils prirent la fuite à force de rames.

Barbot se fait rendre les présens faits aux Négres.

Importance de ces présens. Leur origine.

Les Daschis, qui sont les premiers objets de l'empressement des Négres, ne paroissent pas d'abord d'une grande importance. C'est un couteau de peu de valeur, un anneau de cuivre, un verre d'eau-de-vie, ou quelques morceaux de biscuit. Mais ces libéralités, qui ne cessent point au long de la Côte, & qui se renouvellent quarante ou cinquante fois le jour, emportent à la fin cinq pour cent sur la cargaison du Vaisseau. Ce pernicieux usage vient des Hollandois, qui se crurent obligés, en arrivant sur la Côte de Guinée, d'employer l'apparence d'une générosité extraordinaire pour ruiner les Portugais dans l'esprit des Négres. Il n'y a point de Nation pour qui leur éxemple n'ait pris la force d'une Loi. Toute proposition de Commerce doit commencer par les Daschis. Ainsi ce trait de politique est devenu un véritable fardeau pour l'Europe, & pour ceux-mêmes qui l'ont inventé.

Le même usage est établi sur la Côte d'Or, & commence au Cap-Laho; avec cette différence, que les Daschis ne s'accordent qu'après la conclusion du marché, & qu'ils y portent le nom de *Dassi-mi-Dassi*. Mais sur toutes les Côtes inférieures, depuis la Rivière de Gambra, les Négres veulent que leurs Daschis soient payés d'avance. Ils ne voient pas plûtôt paroître un Vaisseau, qu'ils les demandent à grands cris (*q*).

Marchandises qu'on tire de la Côte d'Yvoire.

Les seules marchandises qui sont la matière du Commerce, dans cette Division, sont les Etofes de coton, le Sel, l'Or & l'Yvoire. Suivant Villault, les Négres fabriquent d'assez jolies étofes, à raies blanches & bleuës, d'environ trois quarts de largeur, & longues de deux ou trois aunes. Elles se vendent fort-bien sur la Côte d'Or. Les Négres du commun en font des pagnes (*r*). Des Marchais dit que ces piéces d'étofe (*s*) sont composées de six lais, cousus ensemble, chacun d'environ trois aunes de longueur, sur six pouces de largeur. De-là vient le nom de Côte des six bandes, que les Hollandois ont donné à la Côte des Quaquas. Leur teinture bleuë est fort belle & se soûtient long-tems.

Etofes fabriquées par les Négres.

Barbot s'étend un peu plus sur cet article. Il nous apprend qu'entre Korbi-Laho & la Côte de Quaqua, le Pays produit beaucoup de coton, & que les Habitans des terres intérieures le travaillent avec beaucoup d'industrie. Les étofes qui se fabriquent au Cap-Laho sont composées de six lais, ou de six bandes, longues de trois aunes & demie de France. Elles sont très-fines. Celles de Korbi-Laho n'ont que cinq bandes, de trois aunes de long, & sont plus grossières. Les Négres de la Côte servent de Facteurs à ceux

(*q*) Barbot, *ibid.*
(*r*) Villault, pag. 118.
(*s*) Des-Marchais, [Vol. I.] pag. 135.

ceux de l'intérieur des terres, pour vendre leurs étofes aux Européens, ſur-tout aux Hollandois, deſquels ils tirent en échange une ſorte de toile bleuë, nommée Alkori, dont il ſe fait un grand commerce ſur la Côte d'Or & dans les autres parties de la Guinée Méridionale. CÔTE D'YVOIRE.

QUELQUES Facteurs Négres, qui parcourent ſans ceſſe le Pays pour acheter des étofes, racontérent à l'Auteur que les Négres intérieurs en vendent une quantité conſidérable à certains Peuples blancs qui ſont fort éloignés dans les terres, & qui voyagent ordinairement ſur des mules ou ſur des ânes, armés d'épieux ou de zagaies. Il y a beaucoup d'apparence que ce ſont les Arabes de Zara, ou des rives du Niger. Peuple blanc d'Afrique, avec lequel ils ſont en Commerce.

LES Quaquas ſe font auſſi des pagnes d'une ſorte de chanvre, ou d'une Plante qui lui reſſemble beaucoup. La teinture qu'ils lui donnent eſt fort belle (*t*), & le tiſſu compoſé avec beaucoup d'art.

LES mêmes Négres font un grand Commerce de Sel avec leurs Voiſins au Nord-Eſt; & ceux-ci le tranſportent plus loin, dans des Régions où ſa rareté le rend fort cher. S'il faut s'en rapporter aux Quaquas, ce tranſport ſe fait juſqu'au-delà du Niger, dans un Pays dont les Habitans ne ſont pas noirs, & qui, ſuivant la deſcription qu'on en fit à l'Auteur, ne peuvent être que les Mores (*v*). [Au reſte on peut ſe paſſer de Sel, puiſque les *Carribes* d'Amérique n'en ont jamais eu l'uſage, ſans en recevoir néanmoins aucune incommodité.]

LES Contrées intérieures, derrière les Quaquas, fourniſſent une groſſe quantité de dents d'Eléphans, qui ſont le plus bel yvoire du monde. Elles ſont achetées conſtamment par les Anglois, les Hollandois & les François; quelquefois auſſi par les Danois & les Portugais. Mais depuis que le Commerce de la Guinée eſt ouvert à toutes les Nations, l'Angleterre en tire plus d'avantages que la Hollande. Ce nombreux & perpétuel concours de Vaiſſeaux Européens, qui viſitent annuellement la Côte, a fait hauſſer aux Négres le prix de leurs marchandiſes, ſur-tout celui de leurs groſſes dents d'Eléphans, dont quelques-unes péſent près (*x*) de deux cens livres. Le Pays en fournit une ſi étrange quantité, que, ſuivant le témoignage de Des-Marchais, il s'en eſt vendu, dans un ſeul jour, juſqu'à cent quintaux. Les Négres racontent que le Pays intérieur eſt ſi rempli d'Eléphans, ſur-tout dans les parties montagneuſes, que les Habitans ſont obligés de ſe creuſer des cavernes aux lieux les plus eſcarpés des montagnes, & d'en rendre les portes fort étroites. Ils ont recours à toutes ſortes d'artifices pour chaſſer de leurs Plantations ces incommodes animaux. Ils leur tendent des piéges, dans leſquels ils en prennent un grand nombre. Mais, ſi l'on doit ſe fier au récit des Négres, la principale raiſon qui rend l'yvoire ſi commun dans le même Pays, eſt que les Eléphans jettent leurs dents tous les trois ans; de ſorte qu'on les doit moins à la chaſſe des Négres qu'au hazard, qui les fait trouver dans les Forêts (*y*). Contrées intérieures & leurs productions. Prodigieuſe quantité d'Eléphans.

VILLAULT & Barbot rendent le même témoignage. Suivant Barbot, les Eléphans ſont en ſi grand nombre ſur toute cette Côte, que malgré la guerre qu'on leur fait continuellement, les Négres ſont obligés, pour leur ſûreté, de bâtir leurs Habitations ſous terre. On raconte, dit auſſi Barbot, que ces

(*t*) Barbot, pag. 143.
(*v*) Des-Marchais, Vol. I. pag. 180.
(*x*) Villault, pag. 118. [& Barbot pag. 141.]
(*y*) Des-Marchais, *ubi ſup.* pag. 187.

CÔTE D'YVOIRE.

ces animaux jettent leurs dents tous les trois ans ; & que vivant cent ans, & plus, la quantité de dents qui ſe trouvent ainſi dans les forêts eſt véritablement innombrable. Cependant, on obſerve qu'elle eſt fort diminuée, ſoit que les Négres aient plus de négligence à chercher les dents, ſoit que les maladies ayent emporté une grande partie des Eléphans ; & que l'une ou l'autre de ces deux raiſons, joint à la multitude de Vaiſſeaux qui abordent ſur la Côte, a fait hauſſer le prix de cette marchandiſe (*z*).

Diminution des Eléphans.

Or de la Côte d'Yvoire.

VILLAULT, après avoir admiré combien les Negres & leurs femmes portent d'Or dans leurs cheveux, ſe croit en droit de conclure que le Pays n'eſt pas ſans quelques Mines de ce précieux métal. Cependant il avoue qu'ayant demandé pluſieurs fois aux Négres, de quelle ſource ils le tirent, ils s'accordoient tous à tourner les yeux & la main vers les montagnes (*a*). Mais s'il l'a trouvé fort commun, ſur-tout vers le Cap-Apollonia, il ajoûte qu'étant en poudre, ils ont l'art de le falſifier par un mélange de poudre de cuivre. La précaution la plus sûre, lorſque le Commerce ſe fait à bord, c'eſt de leur demander ſi leur Or eſt pur, & de les menacer du plus ſévere châtiment, tel que la perte de leur liberté. S'ils perſiſtent à ſoûtenir que leur marchandiſe eſt de bon alloi, il faut la peſer devant eux, & la mettre dans l'eau-forte, qui conſume immédiatement le cuivre. Enſuite, la peſant une ſeconde fois, ſi l'on s'apperçoit de quelque fraude, on charge les fripons de chaînes, juſqu'à ce qu'ils offrent de payer leur rançon. On comprend ici, dit Villault, combien il y a d'avantage à faire le Commerce à bord. Si l'on eſt trompé à terre, il y a peu de reſſource, parce que les Rois & les Seigneurs du Pays ſont d'auſſi mauvaiſe-foi que leurs Sujets (*b*).

Tromperie des Négres, & moyens de l'éviter.

Marchandiſes qu'ils demandent.

LES marchandiſes de l'Europe qu'on demande en échange, ſur la Côte d'Yvoire & des Quaquas, ſont les mêmes qu'au Cap-Monte & à Rio Seſtos, en y ajoûtant des *Cantabrodes*, nommés auſſi *Contacarbes* ; c'eſt-à-dire, des anneaux de fer de la groſſeur du doigt, que les Négres portent aux jambes avec des grelots de cuivre, comme ils portent aux bras des anneaux de cuivre ou des braſſelets.

Facilités pour le Commerce.

POUR la facilité du Commerce, au long de la Côte, on ne doit employer que des Barques, ou d'autres petits Bâtimens, parce qu'il eſt ſouvent néceſſaire de s'arreter à chaque lieu, & de laiſſer le tems aux Négres, d'apporter leur yvoire de l'intérieur du Pays. La dépenſe d'ailleurs eſt plus légére, & les Habitans viennent plus librement à bord lorſque l'Equipage eſt moins nombreux. Mais il faut alors que la garde ſe faſſe avec ſoin, & ſur-tout qu'on ne permette jamais aux Négres de s'approcher en trop grand nombre. La facilité du pillage les tente toûjours. Combien les Portugais n'en ont-ils pas fourni d'exemples (*c*) ?

Nul Etabliſſement ſur la Côte d'Yvoire.

VILLAULT a trouvé pluſieurs Mulâtres ſur cette Côte ; mais il ne croit pas que les Européens (*d*) y ayent jamais eu d'Etabliſſement. Smith obſerve que cette Côte, auſſi-bien que celle de Malaguette, étant diviſée en pluſieurs petits Royaumes, qui n'ont point entr'eux d'intérêts capables de les diviſer, la guerre y eſt fort rare, & que par conſéquent le Commerce des Eſclaves y eſt moins avantageux que ſur la Côte d'Or & ſur celle des Eſclaves (*e*).

(*z*) Villault, *ubi ſup.* Barbot, *ubi ſup.*
(*a*) Villault, pag. 119.
(*b*) Des Marchais, pag. 189.
(*c*) Barbot, pag. 142.
(*d*) Villault, pag. 113. & 116.
(*e*) Smith. pag. 113.

CHAPITRE

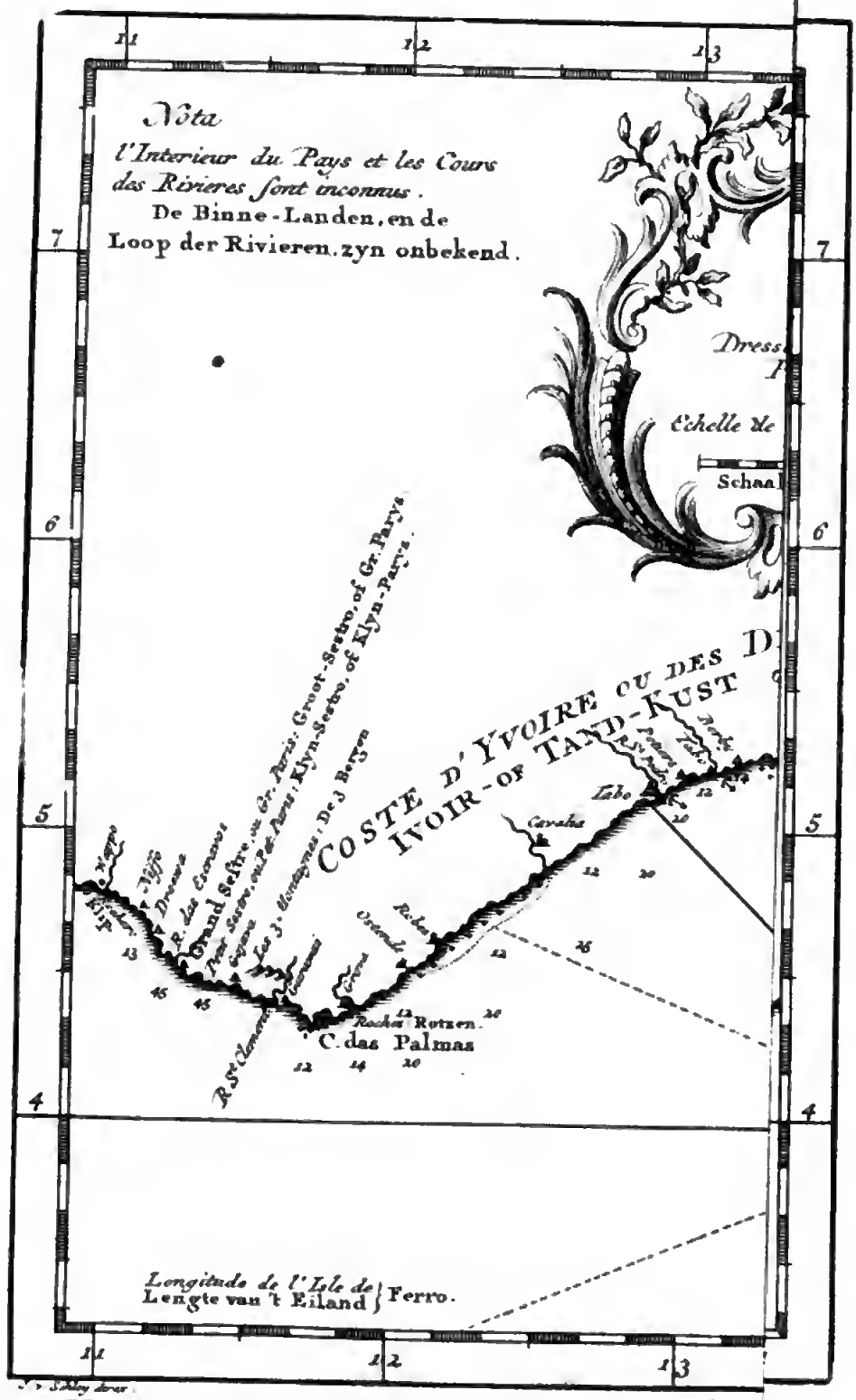

VERVOLG van de KUST van GUINÉ E
op de Daghregisters der Zeelieden. *Door*

CHAPITRE IV.

CÔTE D'OR.

Sa Découverte. Etabliſſemens des Européens.

Origine du nom.

LE nom de *Coſta del Oro*, que les Portugais ont donné à cette Côte, vient de l'immenſe quantité d'Or qu'ils en ont tiré ; & par la même raiſon, toutes les autres Nations de l'Europe l'ont nommée *Côte d'Or* dans leur Langue. Suivant nos Cartes, fondées ſur les Obſervations [les plus récentes], la ſituation de cette Côte eſt entre quatre degrés trente minutes & huit degrés de Latitude du Nord; & entre ſeize & dix-huit degrés quarante minutes de Longitude. Elle commence à la Rivière de Cobre ou d'Ankobar, & s'étend juſqu'à Rio Volta, c'eſt-à-dire, cent trente lieuës de l'Oueſt à l'Eſt.

Etendue de cette Côte.

SUIVANT Smith (*a*), la Côte d'Or commence à la Rivière de Mancha, un peu à l'Oueſt de Cobre, & s'étend vers le Sud-Eſt juſqu'à vingt lieuës du Cap Très Puntas; d'où tirant à l'Eſt-Nord-Eſt, elle continue l'eſpace de quatre-vingt-dix lieuës juſqu'à la Rivière Volta; ce qui fait cent-dix lieuës, ou trois-cens trente milles de longueur. On ne peut rien établir ſur ſa largeur, parce qu'elle n'eſt ici conſidérée que ſous le titre de Côte, ou de bord d'un vaſte Pays. Cependant on connoît dix ou onze petits Royaumes qui ſont renfermés dans cette étendue, & dont quelques-uns s'enfoncent aſſez loin dans l'intérieur des Terres (*b*).

La découverte de la Guinée eſt conteſtée entre les François & les Portugais.

ON a déja remarqué que les François & les Portugais ſe diſputent l'honneur d'avoir découvert la Guinée. Villault & Robbe aſſûrent que les François ont connu la Nigritie & la Guinée près de cent ans avant que les Portugais ayent commencé leurs Découvertes. Le premier remonte juſqu'à 1346. L'autre fixe ſa datte à 1364.

Preuves en faveur des François.

C'EST en 1364, ſuivant Robbe, que pluſieurs Marchands de Dieppe firent pluſieurs Voyages de Commerce au Cap-Verd, & pénétrèrent juſqu'à Seſtro Paris, ſur la Côte du Poivre ou de Malaguette. En 1382, les Marchands Dieppois, de concert avec ceux de Rouën, envoyèrent trois Vaiſſeaux, pour faire de nouvelles découvertes au long de la même Côte. Un de ces Bâtimens, nommé *la Vierge*, alla juſqu'à *Commendo*, & de-là juſqu'au lieu où l'on a bâti depuis la Ville de Mina, qui a tiré ce nom de la quantité d'Or qu'on y a reçu des Négres, ou de l'opinion qu'on s'eſt formée des Mines du Pays. L'année ſuivante, les mêmes Marchands établirent, dans ce lieu, une Maiſon forte, ou un Comptoir, à la garde duquel ils laiſſèrent dix ou douze de leurs gens. Cet Etabliſſement (*c*) fut quelques années à ſe

(*a*) Smith, pag. 113.
(*b*) Le même, pag. 140.
(*c*) Voyez ci-deſſus, Tome III. Liv. VI.

Côte d'Or. ſe perfectionner. En 1387, la Colonie étant conſidérablement augmentée, on y bâtit une Chapelle, & le Commerce y fut très-floriſſant juſqu'en 1413. Mais les guerres civiles de France le firent tomber dans une langueur, qui obligea bientôt les Normands d'abandonner Mina, Seſtro Paris, le Cap Monte, Sierra-Léona, le Cap-Verd, & tous leurs autres Etabliſſemens.

Une autre preuve que les François font beaucoup valoir, pour s'attribuer la fondation du Château de Mina, c'eſt qu'après tant d'années & de Révolutions, un des Baſtions de cette Place conſerve le nom de Baſtion de France, & qu'on y lit encore fort diſtinctement ces deux chiffres 13 :, qui ſemblent être les reſtes de 1383, datte de l'érection du Fort par les Normands (*d*).

Circonſtances différentes des mêmes faits. Villault rapporte cet événement avec des circonſtances différentes. Vers l'année 1346, quelques Avanturiers de Dieppe, accoutumés aux Voyages de Mer par la ſituation de leur Ville, ayant fait voile au long des Côtes de l'Europe, paſſèrent juſqu'à celles de Nigritie & de Guinée, où ils établirent diverſes Colonies, particulièrement au Cap-Verd, dans la Baye de *Rio Freſco* (*e*), & ſur la Côte de Malaguette. Ils donnèrent le nom de *Baye de France* à la Baye qui s'étend du Cap-Verd au Cap Moſto; celui de *Petit Dieppe* au Village de Rio Corſe, entre Rio Junco & Rio Seſtos; & celui de *Seſtre Paris* ou de *grand Seſtre* à un autre Village qui n'eſt pas éloigné du Cap Palmas. De tous ces lieux, ils tranſportèrent en France beaucoup de poivre de Guinée; mais ſur-tout quantité de dents d'Eléphans; & les Habitans de Dieppe en prirent le goût de faire de leur Yvoire un grand nombre d'ouvrages & de bijoux précieux, qui leur ont fait une réputation dont ils jouiſſent encore.

Fondation de Mina par les François. Le même Ecrivain aſſûre qu'en 1383, les François jettèrent les fondemens du Château de Mina ſur la Côte d'Or, & le poſſédèrent juſqu'en 1484; mais que pendant les guerres civiles de France, qui durèrent depuis 1380 juſqu'en 1461, c'eſt-à-dire l'eſpace de quatre-vingt-un ans, les François ſe trouvèrent dans une confuſion qui les obligea d'abandonner le Commerce de Guinée. Tous leurs Etabliſſemens paſſèrent ainſi aux Portugais, aux Hollandois, aux Anglois, aux Danois & aux Courlandois.

Objections de Barbot. Barbot obſerve qu'en admettant la vérité de tous ces événemens, il doit paroître fort étrange que les grands Hiſtoriens de France, tels que de Serres & Mézeray, n'en ayent fait aucune mention. Des entrepriſes de cette nature ſembloient mériter plus d'attention, ſur-tout dans un tems où es longs Voyages de Mer étoient regardés avec autant d'admiration que d'effroi. Il ajoûte qu'on ne trouve dans l'Hiſtoire Portugaiſe aucun témoignage que le Château de Mina ait été bâti en 1383 par les François; & qu'en 1484, *Azembuja*, qui entreprit de fortifier cette Place, paroît avoir ignoré qu'on y eût élevé un autre Fort, cent ans auparavant. Barbot conclut du ſilence des Hiſtoriens François & Portugais, qu'on doit ſe défier du récit de Villault. [Mais la vérité oblige de confeſſer qu'une objection de cette nature a peu de force contre des preuves directes & poſitives, telles que le Monument

(*d*) Barbot, pag. 160. *& ſuiv.*

(*e*) On en a fait par corruption Ruſiſco.

Monument de Dieppe cité par Labat (*f*), & les traces encore subsistantes de l'ancien Etablissement des François.] CÔTE D'OR.

✠ LES Portugais, [continue Villault,] qui ne connoissoient rien encore au-delà du Cap-Verd, ayant entendu vanter les grands avantages que la Compagnie de Dieppe avoit tiré du Commerce de Guinée pendant cinquante ans, équipèrent un Vaisseau à Lisbonne en 1452, sous la protection de l'Infant Dom Henri, pour faire de nouvelles Découvertes au long de cette Côte. Alphonse I. (*g*) occupoit alors le Trône de Portugal. Ce Vaisseau étant arrivé en Guinée dans la saison des grandes pluyes, tout l'Equipage peu accoutumé à l'intempérie du climat, eut beaucoup à souffrir de diverses maladies, & prit la résolution de remettre à la voile pour retourner en Portugal. Mais comme il n'avoit aucune connoissance des marées & des vents dans ces Mers, le Vaisseau fut poussé contre une Isle du grand Golfe de Guinée, où il aborda le 21 de Décembre, jour consacré à l'Apôtre Saint-Thomas, dont cette Isle prit le nom. Les provisions s'y trouvèrent en si grande abondance, que les Portugais fort embarrassés du mauvais état de ✠ leur Bâtiment, [regardèrent comme une faveur du Ciel d'avoir été jettés dans un lieu si convenable à leurs besoins. Ils s'y arrêtèrent long-tems, ils] y jettèrent les fondemens de la première Colonie Portugaise; & s'étant remis en Mer, après avoir radoubé leur Vaisseau, ils arrivèrent à Lisbonne en 1454.

Quand les Portugais ont connu la Guinée.

Quand ils découvrirent l'Isle Saint-Thomas.

LA Cour de Portugal, ardente alors pour les progrès de son Commerce, ne différa pas long-tems à faire partir d'autres Vaisseaux, qui fortifièrent cette nouvelle Colonie. Ils poussèrent leurs Découvertes jusqu'à Bénin, & par degrés ils arrivèrent dans la Rade d'Akra, sur la Côte d'Or, où ils se procurèrent une grosse quantité d'Or. A leur retour, le Gouverneur de Saint-Thomas équipa trois Caravelles, qui furent chargées d'un nombre considérable d'Avanturiers, & de matériaux pour établir des Comptoirs en différens lieux de la même Côte. Ces trois Bâtimens s'avancèrent jusqu'à Mina, quarante ans après le départ des François.

Ils pénétrent jusqu'à Mina.

MARMOL raconte que *Santeren* & *Escobar* furent les premiers qui abordèrent en 1471 dans cette Partie de la Côte d'Or. En 1681, le Roi Jean II. résolu de soûtenir le Commerce de ses Sujets, y envoya dix Caravelles, munies de toutes sortes de matériaux pour bâtir un Fort, avec cent Massons, sous le commandement de Jacques de *Azambuja*. Ce Général, en arrivant sur la Côte, fit avertir *Kasamansa*, Prince du Pays, de se rendre à bord, pour ratifier un Traité de Commerce qu'il avoit conclu avec lui dans un autre Voyage. En même tems il prit possession d'une petite éminence, qui contenoit environ cinq cens maisons, comme d'un lieu propre à l'érection d'un Fort. Il y arbora les Enseignes du Portugal, le jour de Saint Sébastien, dont le nom fut donné à la Vallée voisine, où les Portugais avoient débarqué. Ensuite apprenant que le Prince Kasamansa s'approchoit, il mit ses gens en ordre, & s'assit dans un fauteuil qu'il avoit apporté. Il étoit vêtu d'un habit de brocard

Le Château de Mina bâti par Azambuja.

(*f*) Voyez ci-dessus, Tome III. Liv. VI. Les Dieppois joignent à l'autorité de ce monument l'affection que les Nègres des mêmes lieux conservent encore pour le nom François, & quantité de mots de la Langue de France, qu'ils ont fort bien conservés, sans parler du Bastion & de l'Inscription du Château de Mina.

(*g*) *Angl.* Alphonse V.

CÔTE D'OR. brocard d'Or, avec un colier d'Or, orné de pierreries. Tout ſon cortége portoit des habits de ſoye, & formoit deux hayes devant lui, pour donner aux Négres une haute opinion de ſa grandeur. Kaſamanſa, de ſon côté, n'avoit rien oublié de ce qui pouvoit ſervir à faire connoître ſon rang & ſa puiſſance. Il étoit accompagné d'un grand nombre de Négres armés, & d'une multitude d'Inſtrumens, tels que des ſonnettes, des cornets & des tambours, qui formoient un bruit affreux. Les principaux Négres étoient vêtus, ſuivant leurs uſages, des habits qu'ils portent à la guerre, & dont on donnera la deſcription dans un autre lieu. Ils étoient ſuivis de deux Pages, dont l'un portoit un bouclier, & l'autre une ſellette ronde. Leur barbe & leur chevelure étoient entrelaſſées d'Or & d'autres ornemens (*b*).

Faſte qu'il affecte à ſon arrivée.

APRÈS les premières ſalutations, Azambuja fit un long diſcours, dans lequel il étala toute la puiſſance du Roi ſon Maître, ſon affection pour Kaſamanſa, & le deſir qu'il avoit de bâtir un Fort dans le Pays, pour entretenir un heureux Commerce avec les Sujets du Prince Négre, & lui accorder une protection qui le rendroit redoutable à tous ſes Voiſins (*i*).

Les Portugais obtiennent par leurs préſens la liberté de bâtir un Fort.

KASAMANSA, qui étoit homme ſenſé, fit pluſieurs objections contre le projet de bâtir un Fort. Mais il y conſentit enfin. Dès le jour ſuivant, Azambuja fit commencer le travail. Ses Maſſons avoient déja briſé quelques Rochers au long de la Côte, lorſque les Négres, ſoit par vénération pour les Rochers, ſoit par la répugnance qu'ils avoient à ſe voir brider par un Fort, donnèrent pluſieurs marques de reſſentiment. Cependant ils furent appaiſés à force de préſens; & les Portugais pouſſèrent ſi vivement leur travail, qu'en moins de vingt jours le Fort fut mis en état de défenſe, & la Tour élevée juſqu'à la premiére diviſion. Les matériaux qu'ils avoient apportés étoient diſpoſés avec tant d'art, qu'ils n'avoient beſoin que d'être placés l'un ſur l'autre. Azambuja n'ayant pas trouvé moins de facilité à ſe procurer de l'Or, fit bientôt partir ſes Caravelles, chargées d'immenſes richeſſes.

Traité entre l'Eſpagne & le Portugal.

PAR un Traité de paix, conclu le 4 Septembre 1479, au Château d'Alcazores, entre Ferdinand de Caſtille & Alphonſe I. (*k*) de Portugal, on étoit convenu que le Commerce & la Navigation de Guinée, avec la Conquête du Royaume de Fez, qui avoit été accordé par les Papes aux Rois de Portugal, leur apartiendroient perpétuellement à l'excluſion des Caſtillans; & que d'un autre côté les Iſles Canaries appartiendroient excluſivement à la Couronne d'Eſpagne. L'Hiſtorien Faria prétend qu'au mépris de ces articles, les Caſtillans envoyèrent une Flotte de trente Vaiſſeaux en 1481, pour éxercer le Commerce ſur la Côte de Guinée, & que le Roi Alfonſe ayant fait partir en même tems ſon Eſcadre, ſous la conduite de Correa, il y eut une action ſanglante, dont les Portugais remportèrent tout l'avantage. Barbot doute beaucoup de la vérité de ce récit; 1o. parce qu'on n'en trouve aucune trace dans les Hiſtoriens Eſpagnols; 2o. parce que les Couronnes de Portugal & de Caſtille étoient liées, cette même année, d'une étroite amitié, & qu'elles joignirent leurs forces contre les Turcs, [outre que le Roi Alphonſe mourut avant la fin de cette année;] 3o. parce que l'expédition d'Azambuja, qui arriva auſſi dans le cours de cette année, contredit manifeſtement le récit de Faria.

Doutes ſur quelques récits de Faria.

(*b*) Barbot, Deſcription de la Guinée, pag. 161. & ſuiv.

(*i*) Barbot, pag. 161.

(*k*) *Angl.* Alphonſe V.

Faria. Le même Historien assûre encore qu'en 1478, les Castillans envoyèrent sur la Côte de Guinée une Flotte de trente-cinq Voiles, sous le Commandement de Pedro de Cobines, & qu'elle revint en Espagne chargée d'Or. Mais Barbot ne trouve pas plus de vraisemblance à cet événement qu'au premier; parce que ces grandes Flottes, dit-il (*l*), n'étoient point encore en usage, & que si l'Espagne en eût envoyé de cette nature, l'admiration seule en auroit fait conserver la mémoire aux Historiens. CÔTE D'OR.

LE Roi Jean, Successeur d'Alfonse, dans la résolution de conserver le Commerce exclusif de la Guinée, accorda des Lettres Patentes à quelques Marchands, & s'associa lui-même avec eux pour cette entreprise. Trois Vaisseaux furent équipés au Port de Lisbonne, & soit que le Fort eût été bâti en 1477, ou seulement en 1481, ce qui paroît très-incertain dans les Histoires Portugaises, ce Monarque lui donna le nom de Saint-Georges, & prodigua les franchises & les priviléges à ceux qui voudroient s'y établir. Il l'honora du titre de Cité; il y fit bâtir une Eglise, qui fut dédiée au même Saint; & prenant la qualité de Seigneur de Guinée, il ordonna que tous les Portugais qui feroient de nouvelles Découvertes au long des Côtes Méridionales de l'Afrique, élevassent à chaque lieu un Monument de pierre quarré, de la hauteur de six pieds, avec les Armes de Portugal, & deux inscriptions, l'une en Latin, l'autre en Portugais, contenant l'année, le mois & le jour de la Découverte, son nom Royal, & celui du Capitaine qui commanderoit l'Escadre ou le Vaisseau. Il voulut aussi qu'au-lieu d'une croix de bois, qu'on plantoit sur le rivage dans les premiers tems, on ne plantât plus que des croix de pierre sur des piédestaux (*m*). Agrandissement du Fort de Mina & des Portugais. Ordonnances du Roi de Portugal.

QUELQUES années après, le même Prince forma une Compagnie de Guinée, avec les Priviléges d'un Commerce exclusif. Cette nouvelle Société fit des gains si considérables, que ses vûes croissant avec le succès, elle bâtit le Fort Saint-André près d'Axim, un autre petit Fort près d'Akra, & un Comptoir à Sama sur la Rivière de Saint-Georges, pour fournir des provisions à la Garnison de Saint-Georges de Mina, qui avoit été jusqu'alors entretenue aux dépens du Roi. Cependant il se réserva le droit de nommer, tous les trois ans, le Gouverneur & les Officiers de cette Ville, dans la vûe de faire servir ces Emplois de récompenses, pour quantité de braves gens qui l'avoient servi dans ses guerres d'Europe & d'Afrique, sans être mieux partagés du côté de la fortune. Compagnie Portugaise & ses progrès.

AINSI la Garnison de Mina & des autres Forts Portugais se trouva composée, par degrés, d'Officiers pauvres & avides, & de Soldats accoûtumés à la guerre & au pillage. Comme on y joignit tous les Malfaiteurs, qui avoient mérité le bannissement par leurs crimes, on ne doit pas être surpris de trouver dans tous les Historiens de ce tems-là, d'affreuses peintures des violences & des inhumanités commises par les Portugais, soit à l'égard des Habitans, soit contre les autres Nations de l'Europe qui se présentoient dans les mêmes lieux, soit entre eux & contre eux-mêmes (*n*). Désordres & violences des Portugais.

SOUS le Régne de Henri III. de France, la paix ayant succédé quelque tems

(*l*) Voyez ci-dessus, Tome I. Chap. II.
(*m*) Barbot, pag. 162.
(*n*) Barbot, pag. 165. & suiv.

Côte d'Or.

Les François retournent en Guinée.

tems aux guerres civiles, les François recommencèrent à fréquenter la Côte de Malaguette & la Côte d'Or. Dans la terreur que les Portugais avoient inſpirée aux Négres de Mina, ils ne purent leur faire agréer aucune proposition de Commerce. Mais apprenant que ceux d'Akra, pouſſés à bout par la barbarie de cette Nation, avoient ſurpris le Fort en 1578, maſſacré la Garniſon, & démoli les Fortifications juſqu'aux fondemens, ils leur firent des offres qui furent mieux reçues. Depuis ce tems, le crédit des Portugais ſur cette Côte commença ſenſiblement à décliner; & les autres Nations de l'Europe entrèrent en partage de toutes les richeſſes dont ils avoient joui ſenſiblement pendant plus d'un ſiécle. A la vérité ce ne fut pas ſans effuſion de ſang. Quantité de François perdirent la vie, non-ſeulement par la main des Portugais, mais par celles des Négres, qui recevoient d'eux une récompenſe de cent écus pour chaque tête de François qu'ils pouvoient leur apporter. Elles étoient expoſées ſur les murailles du Fort de Mina. Ces cruels excès jettèrent tant de conſternation parmi les Négocians François, qu'ils abandonnèrent encore une fois le Commerce de Guinée.

Raiſon qui leur fait abandonner ce Commerce.

Tyrannie des Portugais.

A l'égard des Négres, rien n'eſt comparable à la tyrannie que les Portugais éxerçoient ſur eux. Ils avoient établi des impôts exceſſifs ſur toutes les proviſions du Pays, & ſur la pêche. Ils forçoient les Seigneurs & juſqu'aux Rois mêmes de leur livrer leurs enfans, pour s'en faire ſervir en qualité de Domeſtiques ou d'Eſclaves. Ils n'ouvroient pas leurs Magaſins, ſi l'on ne s'y préſentoit avec quarante ou cinquante marcs d'Or; & ceux-mêmes qui venoient avec cette ſomme étoient forcés de recevoir les marchandiſes dont on jugeoit à propos de ſe défaire, au prix que les Facteurs avoient réglé. S'il ſe trouvoit quelque mélange dans l'Or des Négres, le coupable étoit puni de mort, ſans diſtinction de fortune & de rang. Le Roi de Comani ne put ſauver du ſupplice un de ſes plus proches parens. Toutes les marchandiſes que les Négres achetoient des autres Nations étoient confiſquées, avec une groſſe amende pour ceux qui avoient ôſé violer les Ordonnances du Portugal (*o*).

Ils ſont maſſacrés au Fort d'Akra.

Artus de Dantzick nous a laiſſé des éclairciſſemens fort curieux ſur la conduite des Portugais. Il raconte (*p*) les circonſtances de l'affaire d'Akra. Les Portugais avoient commencé à bâtir un Fort ſur cette Côte, ſans avoir conſulté l'inclination des Habitans. Leurs cruautés étoient déja connues; & la crainte augmentant ſans ceſſe par de nouveaux éxemples, les Négres prirent la réſolution de ſecouër le joug avant qu'il pût s'appeſantir. L'arrivée de quelques Marchands de l'intérieur des Terres leur en fit naître l'occaſion. Leurs meſures furent concertées avec tant de prudence, qu'étant entrés dans le Fort ſous le prétexte du Commerce, ils fondirent ſur les Portugais, les tuèrent juſqu'au dernier, & démolirent tous leurs ouvrages. Le Gouverneur de Mina, informé de cette diſgrace, roula de furieux projets de vengeance, & fit partir immédiatement quelques Vaiſſeaux pour Akra, en feignant de propoſer une réconciliation. Mais les Négres incapables de confiance pour des Ennemis dont ils connoiſſoient le caractère, ne leur permirent pas de débarquer.

Renouvellement du Commerce François.

Dans le même tems, les François qui avoient recommencé le Commerce ſur la Côte de Malaguette, apprenant les immenſes profits que les Portugais faiſoient

(*o*) Barbot, pag. 163.
(*p*) Artus, dans la Collection de Bry, Part. IV. pag. 107. & ſuiv.

ſoient ſur la Côte d'Or. Mais dans la contrainte où les Portugais tenoient le Pays de Mina, les Négres avouèrent naturellement qu'ils étoient prêts à prendre le parti d'y envoyer auſſi quelques Vaiſſeaux. Côte d'Or.

Nations de l'Europe. Les François qui ſe trouvoient alors ſur la Côte, ne manquèrent pas de profiter de cette diſpoſition. Ils ne furent pas plutôt reçus de ceux d'Akra, qui leur accordèrent toutes les facilités & les ſûretés qu'ils pouvoient deſirer pour leur Commerce, qu'en apprenant qu'ils étoient Ennemis des Portugais.

☞ [De leur côté les Portugais qui avoient eu juſqu'alors un Empire ſouverain ſur toutes ces Côtes, défendirent aux Négres, ſous de rigoureuſes peines, de négocier avec aucune autre Nation, & même ils en emprisonnèrent quelques-uns pour avoir désobéi à leurs ordres.] Ceux-ci ouvrirent enfin les yeux ſur la rigueur de leur Eſclavage, & commencèrent à ſe lier plus étroitement avec les François. Ils leur donnoient le nom de *Borſo Changa*, qui ſignifie tout-à-la fois, dans leur Langue, des Marchands mieux aſſortis, & des marchandiſes à meilleur marché. Cette préférence irrita ſi vivement les Portugais, qu'ils équipèrent deux Barques, pour couler à fond tous les Canots qui ſe trouveroient ſur la Côte. Mais les Négres en furent quittes pour en conſtruire de neufs, qui les mirent en état de continuer leur Commerce avec les François.

Le Gouverneur de Mina fit plus heureuſement l'eſſai d'une autre méthode. Il fit venir du Portugal deux Vaiſſeaux de guerre pour garder la Côte. L'*Eſpérance*, Vaiſſeau Dieppois, qui parut dans cette dangereuſe conjoncture, fut coulé à fond, après avoir perdu une partie de ſon Equipage. Le reſte fut condamné à l'Eſclavage. Cette diſgrace arriva aux François en 1582; & dans le tems que l'Auteur compoſoit ſa Relation, il reſtoit encore quelques-uns de ces malheureux Priſonniers au Château de Mina.

Vaiſſeau Dieppois fort maltraité par les Portugais.

Mais les défenſes & la force ne ſuffiſant pas pour faire perdre aux Négres le goût du Commerce avec les François, la Cour de Portugal tourna toutes ſes vûes à chaſſer, non-ſeulement les François, mais encore tous les autres Européens, de la Côte de Guinée. Elle réſolut de ne pas ménager davantage ceux d'entre ſes Sujets qui éxerçoient le Commerce d'Interlope. Leurs marchandiſes & leurs Vaiſſeaux furent confiſqués. L'Equipage même fut ſoûmis à la peine de mort. Un Bâtiment de Lisbonne, qui avoit fait le Commerce après cette rigoureuſe Ordonnance, fut confiſqué au profit du Roi, & tout l'Equipage condamné au dernier ſupplice (*q*).

Rigueur de la Cour de Portugal contre ſes propres Sujets.

Les Hollandois, quoique traités dans l'occaſion avec la même rigueur, furent preſque les ſeuls qui s'obſtinèrent à continuer leurs Voyages en Guinée. La grandeur du profit leur fit oublier les outrages, & remettre leur vengeance à des tems qu'ils ne pouvoient encore prévoir. Elle fut ſuſpendue juſqu'à la guerre entre la Hollande & l'Eſpagne. Mais rappellant alors toutes ☞ les injures qu'ils avoient reçues des Portugais, [alors ſujets de la Cour d'Eſ- ✠ pagne,] [& couvrant leur haine du prétexte de leur réunion avec les Eſpagnols,] ils leur enlevèrent, avec une partie du Bréſil, tous les Etabliſſemens qu'ils avoient ſur la Côte d'Or, & les forcèrent enfin de leur céder leurs deux principales Fortereſſes; le Château de Mina en 1637, & celui d'Axim en 1643 (*r*).

Les Portugais chaſſés de Guinée par les Hollandois.

Voyons à préſent quelle fut la conduite des Hollandois dans les mêmes lieux. Si l'on s'en rapporte aux Hiſtoires Portugaiſes, ils traitèrent les Peuples

Conduite des Hollandois.

(*q*) Artus, *ubi ſup.* pag. 108. & ſuiv. (*r*) Barbot, pag. 163.

CÔTE D'OR.

ples de Guinée avec plus d'injuſtice & de cruauté que [illegible] à qui l'on avoit reproché ſi long-tems ces deux vices. Les Rebelles, par l'yvrognerie, c'eſt-parlant des Hollandois, firent d'abord [illegible] de proſélytes & de pratiqueurs fortes, que par la à-dire, en prodiguant aux Négres du vin & [illegible] rendus mépriſables dans tou-voie des armes ou de la perſuaſion. Ils s'étoient que les Négres n'étoient point tes ces Régions par une [illegible]neté de co[illegible]ations de l'Europe. Cependant, con-accoûtumés à trouver dans les autres & la légéreté, qui font le caractère de tinue le même [illegible]storien, l'ignorance avoit fait recevoir tout-à-la-fois, la Reli-tous ces Peuples d'Afrique [illegible] gion à Calvin, & les marchandiſes de Hollande; lorſque les Hollandois pre-nant avantage de l'inſolence des Portugais, s'érigèrent en Maîtres, ou plûtôt en Pyrates, ſi redoutables par la force & par le nombre, qu'ils ſe ſaiſirent de *Bourtri*, à quatre lieuës d'Axim, & des Forts de *Cora*, de *Cormantin*, d'*Aldea del Fuerto*, & de *Commendo*. Enſuite s'étant emparés du Commerce de Mina même, ils continuèrent d'en jouir ſi paiſiblement, qu'ils en tiroient tous les ans deux millions d'Or, & qu'ils ſe virent ſeuls en poſſeſſion de tous les biens du Pays. La quantité de marchandiſes qu'ils y portoient de l'Europe, & le bon-marché qu'ils en faiſoient aux Négres, donnoient à ces Barbares une extrême avidité pour tout ce qui venoit de leurs mains; quoique l'Auteur ait appris, par le témoignage de pluſieurs perſonnes de diſtinction & d'honneur, que ſi les Négres achetoient d'eux, c'eſt qu'ils manquoient d'autres occaſions, & qu'ils auroient payé, dit-il, plus volontiers les marchandiſes Portugaiſes (*t*).

Progrès des Hollandois.

(*s*) Dans ſa Vie du Roi Roi Jean, Liv. II. pag. 194. & ſuiv.

(*t*) Vaſconcelos, *ubi ſup.*

§. II.

Etabliſſement des Hollandois en Guinée.

A qui ils ont l'obligation du Commerce de Guinée.

LE premier Hollandois qui ouvrit à ſa Nation le Commerce de Guinée ſe nommoit Bernard *Ericks*, ou *Erickſon*. Il étoit de *Medemblick*. Ayant été pris en Mer par les Portugais & conduit dans l'Iſle du Prince, il y entendit vanter les richeſſes que le Portugal tiroit des Côtes voiſines. Enſuite, étant retourné en Hollande, il y offrit ſes ſervices, pour un Voyage de Guinée, à quelques Marchands qui lui fournirent un Vaiſſeau avec une groſſe cargaiſon.

Leur premier Voyage, ſous Bernard Erickſon.

ERICKS (*a*) fit un Voyage fort heureux en 1595. Il parcourut toute la Côte d'Or, & forma des correſpondances avec les Négres pour l'établiſſement d'un Commerce régulier. Ces Peuples ſe trouvèrent d'autant plus de penchant à l'encourager, qu'outre le dégoût qu'ils avoient conçu pour le Gouvernement tyrannique des Portugais, ils furent plus ſatisfaits de la quantité & du prix des marchandiſes de Hollande. Cependant les Gouverneurs du Portugal n'épargnèrent rien pour ruiner de ſi dangereux Rivaux. Ils repréſentèrent les Hollandois comme des traîtres & des rebelles. Ils aſſurèrent les Négres que ces nouveaux Hôtes venoient moins pour le Commerce, que pour obſerver

(*a*) Barbot, Deſcription de la Guinée, pag. 164.

Côte d'Or.

obſerver le Pays, & chercher l'occaſion de réduire les Habitans à l'Eſclavage. Ils s'efforcèrent de les engager par de groſſes récompenſes à détruire tous les Vaiſſeaux qui s'approcheroient de leur Côte. Le Gouverneur de Mina promit cent florins à ceux qui fourniroient l'occaſion de ſurprendre un Bâtiment Hollandois. *Simon de Taye* fut la première victime. Il étoit arrivé au Cap Corſe, où les Négres lui firent un accueil favorable, & lui firent eſpérer que leur Roi viendroit le viſiter à bord. Etant ſans défiance, il envoya ſa Chaloupe avec une partie de ſes gens, pour recevoir ce Prince au rivage. Mais les Négres qui s'étoient embuſqués dans leurs Canots, fondirent ſur la Chaloupe, & maſſacrèrent tout l'Equipage, à la réſerve d'un ou deux Matelots qui ſe ſauvèrent à la nâge. A la vérité, cette trahiſon fut punie ſévèrement. Mathieu Cornelius, autre Capitaine Hollandois, commit de ſi furieux ravages ſur la même Côte, que ſon nom fit longtems trembler les Négres, [& il les corrigea en même tems de l'habitude d'altérer leur Or; ce qu'ils faiſoient à l'inſtigation des Portugais, qui cherchoient par cette nouvelle fraude à dégouter les Hollandois de ce Commerce.]

Violences que les Portugais employent contre eux.

Négres excités à la trahiſon par les Portugais.

Vers le même tems, un Gouverneur Portugais engagea quelques Négres à lui livrer pluſieurs Hollandois avec leſquels ils étoient en Commerce. Ils ſe rendirent à bord d'une Barque qui s'étoit familiariſée ſur la Côte; & ſous le voile de l'amitié, ils informèrent le Capitaine, que leur Canton étoit rempli de Daims & d'autres animaux. Les Hollandois envoyèrent auſſi-tôt trois de leurs Chaſſeurs au rivage. Dans l'intervalle, ceux qui étoient reſtés ſur la Barque careſſèrent beaucoup les Négres & commirent l'imprudence d'abandonner leurs Armes. Ces perfides, qui n'attendoient que l'occaſion de les ſurprendre, ſe jettèrent auſſi-tôt ſur eux, en tuèrent pluſieurs, précipitèrent les autres dans les flots, & les auroient fait périr tous, ſi le Charpentier qui revenoit de couper du bois, ne fût arrivé heureuſement, & n'eût employé ſa hache avec tant d'adreſſe & de furie, qu'il les força de regagner la terre à la nâge. Cependant les trois Chaſſeurs furent ſaiſis & menés au Gouverneur de Mina, qui les condamna au plus miſérable Eſclavage. Il n'avoit pas le droit de condamner ſes Priſonniers à mort, ſans un ordre exprès de la Cour de Portugal, à moins qu'ils n'entrepriſſent de rompre leurs liens par la violence ou par la fuite. Mais dans l'un ou l'autre de ces deux cas, il les faiſoit mettre dans la bouche d'un canon, & ſervir de boulet. Tel fut le ſort d'un François qui avoit tenté de ſortir du Château.

Traitement barbare de cinq Hollandois.

En 1599, cinq Hollandois qui ſe rendoient à *Mawre* ou *Mauri*, dans un Canot, furent arrêtés en Mer par le calme, à la vûe du Château de Mina. Le Gouverneur les fit attaquer auſſi-tôt par quelques Négres, qui en bleſſèrent une partie, les firent tous priſonniers, & leur coupèrent la tête en retournant au rivage. Leurs crânes furent changés en taſſes par ces Barbares; & le Gouverneur ayant fait démembrer les corps, ordonna qu'ils fuſſent expoſés ſur les murs du Château, pour inſpirer la terreur aux Hollandois.

Ce petit avantage ayant relevé l'orgueil des Portugais, ils ſurprirent, au mois de Janvier 1600, une Barque Hollandoiſe, qui fut encore trahie par les Négres. Mais ils y trouvèrent une ſi vigoureuſe réſiſtance, qu'ils ſe crurent heureux de revenir avec perte d'une partie de leurs gens. Ainſi leur haine ne perdoit pas une occaſion de s'éxercer. Cependant, comme ils recevoient peu de ſecours du Portugal, & que leur Commerce diminuoit de jour en jour,

CÔTE D'OR. ils furent bientôt réduits à demeurer renfermés dans leurs Fortereſſes, tremblant à leur tour, que les Habitans, dont ils n'ignoroient pas qu'ils étoient déteſtés, ne les livraſſent à leurs Ennemis (*b*). En effet, dans le cours de la même année, ils ſe virent attaqués par les Négres de Commendo, & de Fétu, qui étoient animés par les Hollandois, de qui ils recevoient des armes & des munitions Cette guerre coûta aux Portugais plus de trois cens hommes.

Erection du Fort de Mawri.

ENFIN les Hollandois, qui malgré la faveur des Négres avoient eu tant de difficulté juſqu'alors à s'établir ſur la Côte d'Or, réſolurent d'élever quelques Forts ſur celle de Bénin & d'Angola. Enſuite, par des intrigues ſecrétes, ils obtinrent du Roi de Sabo la permiſſion d'en bâtir un à Mawri, trois lieuës à l'Eſt du Cap Corſe. L'ayant achevé en 1624, ils en donnérent le Commandement au Capitaine Adrien Jacobus, dans un tems où le Portugal étoit en guerre avec la Hollande, ſous la domination de Philippe IV. Roi d'Eſpagne.

Entrepriſe des Hollandois ſur le Château de Mina.

AU mois de Décembre 1625, les Hollandois formérent une entrepriſe ſur le Château de Mina. Leurs forces conſiſtoient en douze cens hommes de leur propre Nation, & cent cinquante Négres de Sabo, ſous la conduite de leur Vice-Amiral *Jean Dirks Lamb*, qui fit ſa deſcente à *Terra Pequena*, ou *Ampena*, dans le Pays de Commendo. Mais ils furent entiérement défaits par les ſeuls Négres de Mina, qui ſe chargérent de défendre les Portugais. Ces Barbares ayant ſurpris l'Armée Hollandoiſe avant qu'elle ſe fût raſſemblée en corps, l'attaquérent au pied d'une montagne, un peu avant le coucher du Soleil, & lui tuérent trois cens ſoixante [& treize] Soldats & ſoixante-ſix Matelots, ſans compter la plus grande partie des Officiers, & tous les Auxiliaires de Sabo. Lamb, leur Général, fut bleſſé dangereuſement, & ne dut la vie qu'au ſecours des Négres du petit Commendo.

Ils ſont repouſſés par les Négres.

[UNE diſgrace ſi éclatante réfroidit pendant quelques années] les Etats Généraux des Provinces-Unies. Cependant lorſqu'ils eurent accordé à leur Compagnie des Indes Occidentales la propriété du Fort Naſſau à Mawri, Nicolas *Van-Ypren*, qui commandoit pour eux dans cette Place, renouvella ſes préſens & ſes intrigues, pour engager tous les Princes Négres de cette Côte à chaſſer entiérement les Portugais (*c*). Il eut l'adreſſe de faire naître des diviſions juſques dans la Garniſon de Mina. Après avoir préparé toutes ſes batteries, & diſpoſé les Kabaſchirs du Canton à favoriſer une ſeconde entrepriſe ſur le Château, il ſe hâta d'en donner avis aux Directeurs de la Compagnie. Les circonſtances étoient d'autant plus favorables, que s'étant établis l'année d'auparavant dans le Bréſil par la priſe de Saint Salvador & de Bahia, ils tournoient toutes leurs vûes à s'aſſûrer d'une Place d'armes ſur la Côte d'Afrique, pour ſe rendre maîtres de l'Océan & du paſſage aux Indes Orientales, lorſqu'ils le ſeroient des deux Pointes de ces deux Continens; après quoi tout le Commerce ſembloit devoir tomber entre leurs mains. Ils avoient cherché ſouvent un lieu de cette nature au long de la Côte d'Afrique, depuis le Cap-Verd juſqu'au Cap de Bonne-Eſpérance. Toutes leurs entrepriſes avoient échoué, ſur-tout celle de 1625 contre le Château de Mina, dont la ſituation leur avoit paru favorable à leurs deſſeins.

Intrigues de Van Ypren, leur Général.

Projet de ſe rendre maîtres du paſſage aux Indes Orientales.

EN 1637, le Comte Jean Maurice de Naſſau fut envoyé au Bréſil, avec une

(*b*) Artus, *ubi ſup.* pag. 110. & ſuiv. pag. 164. & 165.
(*c*) Deſcription de la Guinée par Barbot,

CÔTE D'OR.

une Flotte de trente-deux Voiles, dont douze étoient des Vaiſſeaux de guerre, chargés de deux mille ſept cens Soldats. La Compagnie Hollandoiſe des Indes Occidentales l'ayant nommé ſon Gouverneur Général dans l'Amérique Méridionale, il y fit pluſieurs Conquêtes. Van Ypren, informé de ſes ſuccès, lui fit donner avis, par un Vaiſſeau, de l'occaſion qui ſe préſentoit de réduire le Château de Mina, & de chaſſer enfin les Portugais de la Côte d'Or. Le Comte de Naſſau détacha auſſi-tôt, de ſon Eſcadre, neuf Vaiſſeaux de guerre, ſous le Commandement du Colonel *Hans Coine*, avec tous les ſecours néceſſaires pour cette expédition.

Jean Maurice de Naſſau, Gouverneur Général de la Compagnie Hollandoiſe.

HANS Coine ayant mouillé le 25 de Juin au Cap Laho, fit avertir le Général Van Ypren de ſon arrivée, & s'avança vers Iſſini avec ſon Eſcadre. Là, il reçut ordre de ſe rendre dans la Rade de Commendo, où le Général l'attendoit avec deux cens Canots & quelques Bâtimens de tranſport. Il avoit engagé dans les intérêts de la Compagnie toute la jeuneſſe de Commendo, par des promeſſes qui avoient ébloui les Négres. Toute la Flotte ſe mit en mouvement vers le Cap Corſe, où les Troupes furent débarquées le 24 Juillet, dans une petite Anſe, un demi-mille à l'Oueſt du Cap. On comptoit huit cens Soldats & cinq cens Matelots, ſans y comprendre les Négres auxiliaires. Ils prirent des proviſions pour trois jours, & commencèrent leur marche en trois corps. Leur première halte ſe fit à la Rivière de Dona ou de Doli, [pour ſe rafraîchir.] Coine qui conduiſoit l'arrière-garde, apprenant que les Négres de Mina s'étoient placés au nombre de mille ſous la Colline de Saint-Jago, pour l'empêcher de ſaiſir un poſte qui commandoit abſolument le Fort, fit marcher contre eux quatre Compagnies de Fuſiliers. Mais ce détachement fut taillé en piéces par les Négres, qui coupèrent la tête à tous les morts, & retournèrent au Château comme en triomphe. Cependant le Major *Bongarçon*, commandé avec d'autres Troupes, paſſa facilement à gué la Rivière de Dona; & tombant ſur les Négres, qu'il força d'abandonner leur poſte, il prit poſſeſſion de la Colline, [& ne perdit que quatre Blancs & dix Négres.] Les Portugais s'efforcèrent deux fois de l'en chaſſer, & furent toûjours repouſſés avec perte. Bongarçon les pourſuivit dans la Vallée qui eſt entre cette Colline & les montagnes, & rejoignit heureuſement l'Armée Hollandoiſe qui s'étoit avancée vers le même lieu.

Il envoye du Bréſil neuf Vaiſſeaux en Afrique.

Seconde entrepriſe des Hollandois ſur Mina.

Perte qu'ils eſſuyent d'abord.

LES Portugais & leurs Négres déſeſpérant de pouvoir tenir plus long-tems la campagne, ſe retirèrent dans une Redoute, ſur la Colline de Saint-Jago. Mais ils y furent bientôt attaqués par le Colonel Coine. La Colline étoit couverte d'un côté par des bois. Coine y fit percer deux routes; l'une qui conduiſoit à la Rivière Dona, l'autre à la Redoute même. Il fit monter par la première deux piéces de canon & un mortier, & les plaça ſi avantageuſement, que cette petite batterie commandoit entièrement le Château. Dix ou douze bombes, que les Hollandois jettèrent d'abord [comme au hazard,] tombèrent au pied du mur. Cependant ayant voulu commencer leur attaque par l'Oueſt du Château, ils y eſſuyèrent un ſi grand feu, qu'ils furent contraints de ſe retirer. D'un autre côté, les Négres de Commendo qui entreprirent d'enlever quelques beſtiaux, près de la Place, auroient été taillés en piéces dans une ſortie des Aſſiégés, ſi la bonne conduite de leurs Officiers ne les eût mis à couvert.

LE lendemain dès la pointe du jour, Van Ypren appréhendant que le délai

CÔTE D'OR.

Ils ſe rendent maîtres du Château Portugais.

lai ne fît manquer ſon entrepriſe, ſomma les Portugais de ſe rendre, & proteſta que s'ils entreprenoient de réſiſter, il paſſeroit toute la Garniſon au fil de l'épée. Le Gouverneur du Château demanda trois jours pour délibérer. Ils lui furent refuſés, & les Hollandois raſſemblant toutes leurs forces, commencèrent auſſi-tôt à faire jouër leur artillerie. Elle ne produiſit pas tout l'effet qu'ils en avoient attendu. Mais à la vûe des Grenadiers, qui marchoient déja vers le Château (*d*), le Gouverneur Portugais fit battre la chamade & députa deux de ſes Officiers pour régler les conditions. Elles furent telles qu'il plût au Général Hollandois de les impoſer.

Articles de la Capitulation.

1°. QUE le Gouverneur de la Garniſon, & tous les autres Portugais ſortiroient le même jour de la Ville avec leurs femmes & leurs enfans, [chacun avec un ſeul habit,] mais ſans enſeignes, ſans épées, & ſans autres armes.

2°. QUE les marchandiſes, l'Or & les Eſclaves demeureroient aux Hollandois, à l'exception de douze Eſclaves qui étoient accordés aux Habitans.

3°. QUE tous les Ornemens & les Vaſes de l'Egliſe ſeroient emportés, à la réſerve de ceux qui étoient d'Or ou d'Argent.

4°. QUE les Portugais & les Mulâtres ſeroient embarqués ſur l'Eſcadre avec leurs femmes & leurs enfans, pour être tranſportés dans l'Iſle Saint-Thomas.

C'EST ainſi que les Hollandois entrèrent en poſſeſſion du célèbre Château de Mina, le 29 d'Août 1637. Ils y trouvèrent trente belles pieces de canon de fonte, neuf milliers de poudre, & beaucoup d'autres munitions, mais peu d'Or & de Marchandiſes. Coine y laiſſa pour Gouverneur le Capitaine Walraven, avec une Garniſon de cent-quarante hommes, & quantité de Négres à qui l'on fit prêter le ſerment de fidélité. [Après quoi il retourna à Mawri].

Garniſon que les Hollandois mettent à Mina.

LES Commandans Hollandois réſolus de tirer d'autres avantages de la conſternation qu'une ſi prompte Conquête avoit répandu ſur toute la Côte d'Or, envoyèrent un Canot au Gouverneur de S. Antoine d'Axim, le plus important de tous les Forts Portugais, après Mina, avec une Lettre qui le ſommoit de rendre ſa Place, ſans attendre qu'il y fût contraint par la force des Armes. Ce Gouverneur, plus ferme que celui de Mina, fit réfléxion que le danger n'étoit pas preſſant dans la ſaiſon des pluyes. Il répondit qu'il étoit prêt à recevoir l'Eſcadre Hollandoiſe, lorſqu'elle paroîtroit, & qu'il promettoit au Ciel de ſe défendre juſqu'à l'extrémité. Une contenance ſi fière obligea Coine de remettre cette entrepriſe à d'autres occaſions, & le Fort d'Axim ne fut réduit par les Hollandois qu'en 1642. En retournant au Bréſil avec ſa Flotte, Coine fut reçu à Olinde & à Arracife par le Comte Jean Maurice, avec tous les honneurs du triomphe.

Tentative inutile ſur Axim.

APRÈS la réduction de Mina, les Hollandois ſe flattèrent que tout le Commerce de la Côte alloit tomber entre leurs mains. Van-Ypren reçut ordre

(*d*) Barbot, pag. 166.

ordre de la Compagnie de faire ſa réſidence dans cette importante Place, avec le titre de Gouverneur Général de Guinée & d'Angola. Il s'attacha ſoigneuſement à réparer les Fortifications. Il augmenta les édifices, & rendit ſa demeure plus belle & plus capable de défenſe qu'elle ne l'avoit jamais été du tems des Portugais. CÔTE D'OR.

Conduite qu'ils tiennent ſur la Côte d'Or.

IL traita d'abord les Habitans naturels avec beaucoup de careſſes. Mais lorſque les Anglois voulurent entrer en partage des richeſſes du Pays, & penſèrent à gagner les Négres, pour obtenir la liberté d'y former des Etabliſſemens, la douceur des Hollandois fit bientôt place à la ſévérité. Ils mirent en uſage tout ce qui pouvoit ôter aux Habitans la penſée de favoriſer des rivaux ſi redoutables. Ils allérent juſqu'à s'emparer du Fort de Cormantin, où le Directeur Général de cette Nation faiſoit ſa réſidence; & cette uſurpation fut un des motifs de la guerre de 1666 entre l'Angleterre (*e*) & la Hollande. Dans la vûe d'aſſujétir plus que jamais les Négres, ils élevérent de petits Forts à *Boutro*, à *Sama*, à *Corſe*, à *Anamabo*, à *Akra*, ſous prétexte de ſoûtenir leurs Alliés contre les Habitans des Pays intérieurs, qui les troubloient par de fréquentes incurſions. En même tems ils établirent des droits ſur la pêche des Négres d'Axim, de Dina & de Mawri, en leur défendant, ſous de rigoureuſes peines, toutes ſortes de Commerce avec les autres Nations de l'Europe. En un mot, ils s'attribuérent, par degrés, tous les droits de l'autorité abſolue, juſqu'à prendre connoiſſance de leurs affaires civiles & criminelles, & ſe rendre Juges de la mort & de la vie; quoiqu'ils ne ceſſaſſent point de payer aux Rois du Pays une ſorte de tribut annuel, pour le terrain de leurs Etabliſſemens. Avec tant de précautions, ils ne purent empêcher le Commerce des autres Européens, qu'ils traitérent en Ennemis, lorſqu'il en tomba quelques-uns entre leurs mains.

Mécontentement des Négres contre les Hollandois.

LE mécontentement des Négres de Mina, de Commendo, de Sabo, & de Feta, alloit ſi loin pendant le ſéjour que Barbot fit parmi eux, qu'ayant actuellement rompu avec les Hollandois, ils tenoient leur Général renfermé dans les murs de Mina. Cette querelle, qui dura dix mois entiers, n'eut pas d'autre effet que deux aſſauts, dans leſquels ils perdirent environ quatre-vingt hommes. Il n'en coûta pas plus de quatre aux Hollandois. Mais ſi ces Barbares euſſent mieux entendu la guerre, peut-être la Compagnie de Hollande perdoit-elle Mina pour toûjours.

Leurs plaintes adreſſées à l'Auteur.

DANS le même tems, l'Auteur voyoit arriver, chaque jour, trente ou quarante Canots chargés de Négres, qui venoient lui faire des plaintes de la tyrannie avec laquelle ils étoient traités par les Hollandois. Pluſieurs avoient été liés fort long-tems ſur les terraſſes du Château, expoſés nuds aux ardeurs brûlantes du Soleil, & aux froides roſées de la nuit. Barbot en vit trois qui étoient dans cette ſituation [depuis plus de neuf mois]; & le Gouverneur prenant plaiſir à les montrer, lui dit qu'il croyoit devoir ce châtiment à des Traîtres, qui avoient formé le deſſein de ſurprendre le Château & de le brûler. Leur complot avoit été découvert. La plûpart avoient mis le feu à leurs propres maiſons, & s'étoient retirés dans d'autres endroits de

(*e*) Deſcription de la Guinée par Barbot, pag. 166.

Côte d'Or. de la Côte. Mais comme ils avoient à ſe plaindre auſſi du Gouverneur & des Hollandois, leurs murmures éclatoient ſans ceſſe; & ſouvent ils preſſoient Barbot d'implorer pour eux la protection de la France contre des Tyrans dont le joug leur étoit inſuportable.

Jalouſie du Gouverneur Hollandois. Un jour que l'Auteur étoit à déjeuner familièrement avec le Gouverneur, il obſerva par une fenêtre de la galerie, pluſieurs Canots de Mina, qui alloient chercher ſur ſon Vaiſſeau l'occaſion de faire quelque Commerce. Le Gouverneur, qui les apperçut auſſi, entra dans une furieuſe colère, & menaça l'Auteur de faire ſaiſir ſon Vaiſſeau. Barbot, pour l'appaiſer, le pria d'envoyer demander à bord, s'il n'y avoit pas laiſſé une défenſe expreſſe de rien vendre aux Négres. Mais cette apologie même ne paroiſſant pas le ſatisfaire, il lui offrit de lui vendre le reſte de ſa cargaiſon, & le marché fut conclu ſur le champ pour dix marcs d'Or. Cette nouvelle cauſa beaucoup de chagrin à tous les Négres du Pays (*f*).

A l'égard des Anglois qui ont formé des Etabliſſemens ſur la Côte d'Or, on a déjà donné l'hiſtoire de l'origine & du progrès de leur Commerce. Il ne nous reſte pour conclure cet article, qu'à joindre ici la Liſte des Etabliſſemens Européens ſur la Côte de Guinée, de Bénin & d'Angola.

Liſte des Forts Européens ſur la Côte d'Or.

Ankobar	Hollandois	
Axim, Fort Saint Antoine	Hollandois	1 lieuë.
Frédéricksbourg	Danois	5 licuës.
Akquedah	Hollandois	
Dixcove	Anglois	8 lieuës.
Brutto, Fort S. Sebaſtien, ou Badenſteyn.	Hollandois	3 lieuës.
Takquerado	Hollandois	3 lieuës.
Suckondi	Hollandois	3 lieuës.
Suckondi	Anglois	1 mille.
Suma	Hollandois	4 lieuës.
Commendo	Anglois	5 lieuës.
Commendo	Hollandois	1 mille.
Mina, ou S. Georges del Mina	Hollandois	4 lieuës.
Conradsbourg, ou S. Jago	Hollandois	1 mille.
Château du Cap Corſe	Anglois	3 lieuës.
Philipps s' Tower	Anglois	½ mille.
Fort Royal	Anglois	1 mille.
Pointe de la Reine Anne	Anglois	1 lieue.
Fort Naſſau à Mawri	Hollandois	2 lieuës.
Anniſchan	Anglois	2 lieuës ½.
Anamabo	Anglois (*g*)	2 lieuës.
Adja ou Agga	Comptoir Anglois	1 mille.
Cormantin, ou Fort d'Amſterdam	Hollandois	2 lieuës.
Tantumquery (*b*)	Anglois	7 lieuës.
Apong	Hollandois	3 lieuës.
		Winneba.

(*f*) Barbot, *ubi ſup.* pag. 167. [On n'a point de Relations Hollandoiſes de ces Côtes.]

(*g*) Les Anglois ont abandonné cet établiſſement avant 1730, mais il leur importe de le remettre en état.

(*b*) Ce Comptoir a été bâti avant 1726.

Winneba.....	Anglois.....	5 lieuës.	CÔTE D'OR.
Barrako.....	Hollandois.....	6 lieuës.	
☞Shido.....	Comptoir Anglois [abandonné].....	4 lieuës.	
Akra, Fort James.....	Anglois.....	6 lieuës.	
Akra, Fort Crévecœur.....	Hollandois.....	1 mille.	
Akra, Chriſtiansbourg.....	Danois.....	2 milles.	
☞Alampo, tranſporté à Rio-Volta.....	Comptoir Anglois [abandonné].....	5 lieuës.	
Quita.....	Comptoir Anglois.....	15 lieuës.	
Whida, ou Fida, ou Juida.....	Anglois.....	20 lieuës.	
Jaquin.....	Comptoir Anglois, abandonné.....	3 lieuës.	
Kabenda.....	Anglois détruit en 1723 par les Portugais.....		
Leango, Ville & Forts.....	Portugais.....		

CHAPITRE V.

Géographie de la Côte d'Or.

GEOGRAPHIE.

AU long du Rivage, la Côte d'Or contient quinze Royaumes, qui ſont *Adomir*, nommé auſſi *Saku* & *Avina*; *Axim*; *Ankobar*; *Adom*, nommé auſſi *Petit Inkaſſan* ou *Warsbes*; *Jabi* ou *Jabs*; *Commendo* ou *Guaſſo*; *Fetu*; *Sabo*; *Fantin*; *Ackron*; *Agonna* ou *Anguirra*; *Akra* ou *Aquambus*; *Labbade*; *Ningo* ou *Lampi*. On doit placer le commencement de cette Côte à *Rio de Suciro da Coſta*, près *d'Iſſini*, parce que c'eſt le premier endroit où l'on achète de l'Or; & ſa fin, à Lay, dans le Pays de *Lampi*, à treize ou quatorze lieuës d'Akra, parcequ'on n'y reçoit plus d'Or que par hazard, d'un Peuple nommé *Anabo*, qui habite plus loin dans les Terres.

Quinze Royaumes au long de la Côte.

TOUTES ces Régions contiennent, une, deux ou pluſieurs Villes & Villages ſur le bord de la Mer, entre ou ſous les Forts & les Châteaux Européens; [& ces endroits ſont uniquement habités par des Négocians ou par des Pêcheurs; car] les principales Villes des Négres ſont dans les terres & beaucoup plus peuplées. Neuf de ces Royaumes ſont gouvernés par leurs propres Rois (*a*), c'eſt-à-dire, par des Princes, qui ne prenoient, à l'arrivée des Européens, que le nom de Capitaines. Les ſix autres ſont des Républiques indépendantes, ſous la direction de leurs Magiſtrats. Les Pays intérieurs ont auſſi leurs Rois ou leurs Princes (*b*).

Par qui gouvernés.

SUR la Rivière d'Ankobar, ou de Cobre qui eſt proprement le premier Pays de la Côte d'Or, on trouve un grand nombre de Villages, qui compoſent les trois différentes Contrées *d'Ankobar*, *d'Aborrel* ou *Abocro*, & *d'Eguira*.

(*a*) Boſman compte ſept Royaumes & quatre Républiques.

(*b*) Barbot, pag. 145.

Côte d'Or. Géographie.

ra. Ankobar eſt une Monarchie; & les deux autres, ſont des Républiques. Les Hollandois ont eu pendant pluſieurs années un Fort à Eguira; & leur Commerce y étoit d'autant plus conſidérable qu'outre l'Or qu'ils ſe procuroient des Pays voiſins, le Canton d'Eguira avoit ſes propres Mines. On y en découvrit de fort riches, tandis que Boſman commandoit au Fort d'Axim. Mais les Hollandois perdirent cet établiſſement par une avanture fort tragique. Leur Chef ayant pris querelle avec un des principaux Seigneurs Négres, le tenoit aſſiégé dans l'enclos de ſes propres Edifices. Enfin le Négre, hors d'état de réſiſter après avoir tiré avec de l'Or au-lieu de Plomb, fit connoître par des ſignes qu'il conſentoit à traiter, & donna des eſpérances conſidérables aux Hollandois. C'étoit un artifice de ſon déſeſpoir, pour enveloper ſes Ennemis dans ſa ruine. Il chargea un de ſes Eſclaves de mettre le feu, dans un lieu qu'il lui marqua, lorſqu'il lui entendroit frapper la terre d'un coup de pied. Enſuite ayant reçu les Hollandois pour négocier, il n'attendit pas long-tems à donner le ſignal, ni l'Eſclave à ſuivre fidellemens ſes ordres. Pluſieurs barrils de poudre, qu'il avoit diſpoſés pour cette éxécution, firent ſauter la maiſon & tous ceux qui avoient eu l'imprudence d'y entrer. Le ſeul qui eut le bonheur de ſe ſauver fut un Eſclave de la Compagnie Hollandoiſe, qui ſe défiant de quelque trahiſon à la vûe d'une mêche allumée qu'il découvrit, ſe hâta de ſortir ſans avoir averti ſes Maîtres, & porta la nouvelle de leur infortune au Château d'Axim (*c*).

Avanture tragique des Hollandois à Eguira.

Différentes prononciations d'Axim.

Huit lieuës à l'Eſt du Cap Apollonia, on rencontra un Village que les Négres nomment *Ahxem*, & les Hollandois *Atſim* ou *Atchiem*, mais que les François ont changé en *Axim* pour éviter la dureté (*d*) d'une prononciation trop gutturale. Barbot lui donne le nom d'Achembene, [ſans en expliquer la raiſon (*e*).

Diviſion du Pays d'Axim.

Suivant les idées de Pouvoir établies parmi les Négres, le Pays d'Axim étoit autrefois une puiſſante Monarchie. L'arrivée des Brandebourgeois diviſa les Habitans. Une partie ſe mit ſous la protection de ces nouveaux Hôtes, dans l'eſpérance de vivre avec plus de liberté. Les autres, qui étoient les plus honnêtes-gens de la Nation, conſervèrent leur attachement pour les Hollandois. Avant ce tems, Axim s'étendoit l'eſpace de ſept lieuës depuis *Rio Cobra*, ou la Rivière *Serpentine*, juſqu'au Village de *Boſna*, un mille à l'Oueſt du Fort Hollandois, près du Village de Boutray ou *Boutro* (*f*).

Ses productions.

Ce Canton produit beaucoup de ris, de melons d'eau, d'ananas, de cocos, de banancs, d'oranges, de limons des deux eſpéces, & d'autres fruits & de légumes. Le maïz n'y eſt ni bon ni en abondance, parceque les terres ſont trop humides. Elles ſont ſujettes à des pluyes ſi continuelles, que ſuivant le proverbe du Pays, il y pleut onze mois & vingt neuf jours de l'année; c'eſt-à-dire, qu'à peine y jouit-on d'un beau jour. Mais le ris & les arbres y croiſſent merveilleuſement. On y trouve auſſi une abondance extraordinaire de moutons, de chévres, de vaches, de pigeons domeſtiques, & de toutes ſortes de volailles, ſans parler des ſinges, & du vin

(*c*) Boſman, pag. 11.
(*d*) Des-Marchais, Vol. I. 223.
(*e*) Barbot, pag. 149.
(*f*) Boſman, pag. 35. & Barbot, *ubi ſup.*

Digitized by Google

vin de Palmier (*g*) qui y eſt excellent & à tres-bon marché. Cependant Smith aſſûre que depuis ce Canton, la plus grande partie de la Côte d'Or tire du bled des Pays voiſins, en échange pour ſon huile de Palmier (*b*). CÔTE D'OR. GEOGRAPHIE.

AXIM eſt gouverné par un Sénat de Kabaſchirs, qui ſont les Chefs du Pays; & par les Manceros, autre Cour ſubalterne. La connoiſſance des affaires civiles appartient aux premiers; mais tout ce qui concerne la paix, la guerre, la levée & l'augmentation des taxes, [qui a cependant rarement lieu,] regarde les deux corps, qui ſe réuniſſent alors dans une ſeule aſſemblée. Les Kabaſchirs ſont accuſés de ſe laiſſer ſouvent corrompre dans le jugement des cauſes. Ils tiennent leur Cour ſans Avocats & ſans Procureurs, mais ils éxaminent les témoins. Le meurtre & l'adultère ſont punis ſévérement lorſque le coupable eſt pauvre. S'il eſt riche, il en eſt quitte pour une amende. La ſeule punition pour le vol eſt de reſtituer les biens dérobés, ou de payer une amende proportionée à la qualité du coupable. Dans les cas de dette, le Créancier peut prendre au débiteur le double de la valeur; mais l'éxercice de cette loi paſſe pour une oppreſſion cruelle, & l'on ſe contente ordinairement de la reſtitution ordonnée par les Juges. Son gouvernement.

LE Pays d'Axim eſt rempli de Villages, grands & peuplés, les uns ſur le bord de la Mer, d'autres plus loin dans les Terres. Les principaux de ceux qui bordent la Côte ſont, *Achombene*, près du Fort Hollandois de S. Antoine, & *Pockqueſo*, près du mont Manſro, au Cap *Très-Puntas*. Les terres y ſont fort-bien cultivées, & la plûpart des Habitans aſſez riches, par le Commerce de l'Or, qu'ils entretiennent depuis long-tems avec les Européens. Mais les longues guerres qu'ils ont eu à ſoûtenir contre les Négres d'*Ante* ou d'Adem, l'ont beaucoup diminué depuis 1681. Beauté du Pays.

LA Ville, ou le Village (*i*) d'Achombene, eſt ſituée ſous le Canon du Fort Hollandois. Elle a, par derrière, un bois qui s'étend ſur le penchant de la Colline. Entre la Ville & la Mer, le rivage eſt ſpacieux & d'un beau ſable. Les maiſons d'Achombene ſont ſéparées par un grand nombre de Cocotiers & d'autres arbres, qui ſont plantés d'égales diſtances. Ces arbres, joint à l'etendue de la perſpective, rendent le Fort Hollandois un des plus agréables établiſſemens de toute la Guinée. Mais cet avantage eſt diminué par l'humidité de l'air, qui rend le Pays fort mal-ſain, ſur-tout dans la ſaiſon des pluies. Situation de la Capitale.

LA petite Rivière d'Axim traverſe la Ville des Négres; mais elle a ſi peu d'eau qu'à peine la diſtingue-t'on à ſon embouchure, qui eſt fort près du Fort. Elle vient du Pays d'Eguira. Le rivage de la Mer eſt défendu par quantité de grands & de petits Rochers, plus ou moins éloignés de la Côte, ce qui en rend l'accès fort dangereux par le battement continuel des vagues. La plûpart des Habitans s'éxercent à la pêche. Ils ont l'art de faire de grands Canots, qu'ils vendent aux Etrangers pour la commodité du débarquement au long des Côtes (*k*). La Côte eſt dangereuſe.

LES Négres d'Axim ſont fort induſtrieux. La Pêche, l'Agriculture & le Commerce les occupent continuellement; ſur-tout la culture du ris, dont ils Induſtrie des Habitans.

(*g*) Barbot, pag. 130.
(*b*) Smith, Voyage en Guinée, pag. 147.
(*i*) Les autres Voyageurs la nomment *Axim*.
(*k*) Barbot, pag. 249.

Côte d'Or. Geographie.

ils transportent une quantité incroyable sur toute la Côte d'Or. En échange, ils rapportent du millet, des ignames, des patates & de l'huile de Palmier; [denrées rares dans ce lieu à cause de l'humidité du terroir; car quoique le pays soit assez fertile en ris & en arbres fruitiers, il est peu propre pour les autres fruits de la terre.] A l'égard de l'Or, leur principal Commerce est avec les Vaisseaux d'Interlope, Anglois & Zélandois, malgré les rigoureuses loix des Hollandois du Fort. Ils trouvent le moyen de tromper la vigilance du Gouverneur; de sorte que la Compagnie de Hollande ne tire pas la centième partie de l'Or du Pays (*l*).

Situation du Fort Hollandois de S. Antoine.

Le Fort de S. Antoine est situé sur un Rocher [haut], qui s'avance dans la Mer en forme de péninsule. Il est environné de tant d'autres Rocs, que l'accès en est impossible de tout autre côté que celui de la terre, qui est fortifié par des parapets & un pont-levis, avec une batterie de gros canon. Le Rocher étant fort étroit, la Place ne peut avoir beaucoup d'étendue. A quelque distance en Mer, on la prendroit pour une grande & seule maison blanche. Mais à deux milles du rivage, rien n'est plus agréable que la perspective du Fort, de la Ville d'Achombene, du bois qui est par derrière, & de tous ces Rochers d'inégale grandeur qui bordent la Côte. Dans les tems de guerre, l'usage des Habitans est de mettre leurs femmes, leurs enfans & leurs richesses en dépôt sur quelqu'un de ces Rochers, pour sauver du moins ce qu'ils ont de plus précieux lorsque la fortune les abandonne.

Les Portugais, qui ont bâti le Fort de Saint Antoine, s'étoient d'abord établis, pendant le régne d'Emmanuel, sur une petite pointe qu'ils ne purent conserver long-tems contre les attaques des Négres. Ils se virent forcés de transporter leur établissement sur le Rocher, d'où ils furent chassés le 2 de Janvier (*m*) 1642 par les Hollandois. Ensuite la guerre ayant cessé entre le Portugal & la Hollande, ce Fort demeura, par le Traité, à la Compagnie Hollandoise des Indes Occidentales, qui en est encore en possession (*n*).

Quoique le Fort Saint Antoine ait peu d'étendue, il est fort-bien bâti & capable d'une bonne défense. Sa forme est triangulaire. Il a (*o*) trois batteries; une du côté de la Mer & deux vers la Terre, avec quelques Ouvrages extérieurs, qui sont de pierre noire du Pays. On y compte vingt-quatre piéces de canon de fer, sans y comprendre les *Pédereros*. La porte du Fort est basse, & défendue par un fossé creusé dans le Roc, de huit pieds de profondeur, sur lequel est un pont-levis gardé par deux Pédereros; avec un *Avancé* capable de contenir vingt hommes, & quantité de degrés, taillés aussi dans le Roc, pour la communication de l'avancé & du Fort. La maison du [Gouverneur, qui est ordinairement le] Chef du Comptoir, est bâtie de fort belles briques & d'une bonne hauteur. Elle forme un triangle; & devant une des trois faces, qui est celle de l'Oueſt, on a ménagé une petite esplanade, sur laquelle on a planté quelques Orangers. La Garnison Hollandoise est ordinairement composée de vingt-cinq Blancs & d'autant de Négres, sous un Sergent. Elle est entretenue par la Compagnie. Lorsqu'elle est

Forces du Château S. Antoine.

(*l*) Bosman, pag. 6.
(*m*) *Angl.* le 9. de Janvier.
(*n*) Barbot, pag. 149.
(*o*) Barbot dit trois, pag. 17.

eſt bien munie d'armes & de proviſions, elle ſuffit, dans une ſituation ſi avantageuſe, pour réſiſter à des Armées des Négres. Cependant le Fort d'Axim eſt ſujet au même inconvénient que tous les autres Établiſſemens de la Côte; c'eſt-à-dire que la violence des pluies altérant beaucoup les murs, il demande des réparations continuelles. Les Hollandois ont, près de la Ville, un réſervoir de ciment (*p*) qui ſert auſſi pour Mina & leurs autres Fortereſſes. Ce ciment eſt compoſé d'écailles d'huîtres, dont l'abondance eſt extrême ſur la Côte.

CÔTE D'OR. GÉOGRAPHIE.

Réſervoir de ciment pour les Hollandois.

BOSMAN, qui étoit Gouverneur de cette Place, regrette beaucoup la perte de ſon Deſſinateur. Il l'avoit employé à lever le Plan de tous les Forts qui ſont à l'Eſt de Mina; mais la mort le lui enleva tandis qu'il travailloit à celui d'Axim (*q*).

DES-MARCHAIS ajoûte quelque choſe à la deſcription de ce Fort. Après avoir remarqué que les François (*r*) poſſédérent Axim long-tems avant les Portugais, & que ceux-ci ayant formé leur premier établiſſement en 1515 ſous le Régne de leur Roi Emmanuel, furent enſuite chaſſés par les Hollandois, il repréſente le Fort Saint-Antoine comme une double redoute quarrée, qui paroît haute du côté de l'Oueſt, mais qui ne peut être apperçue à l'Eſt & au Sud, parce qu'elle eſt cachée de ces deux côtés par un grand Rocher. Sa ſituation eſt à l'Eſt de la Rivière du même nom, que les Portugais appellent *Rio manco*. Cette Rivière eſt à peine navigable pour des Canots; mais elle roule de l'Or dans ſon ſable. Les Habitans, continue le même Voyageur, font leur principale occupation de chercher ce précieux métal, & plongent quelquefois l'eſpace d'un quart d'heure. Mais la violence de cet éxercice leur cauſe ſouvent de fâcheuſes ruptures, qui deviennent mortelles ou incurables, parce qu'ils n'ont pas l'art des bandages. Leur méthode eſt de plonger, la tête la première, en tenant à la main une calebaſſe qu'ils rempliſſent de ſable ou de tout ce qui ſe trouve au fond de l'eau. Ils répétent ce travail juſqu'à ce qu'ils ſoient fatigués ou qu'ils croyent avoir tiré aſſez de matière. Alors s'aſſeyant ſur la rive, ils mettent deux ou trois poignées de leur ſable dans une gamelle de bois; & la tenant dans la Rivière, ils remuent le ſable avec la main, pour faire emporter les parties les plus légéres par le courant de l'eau. Ce qui reſte au fond de la gamelle eſt une poudre jaune & peſante, qui eſt quelquefois mêlée de grains beaucoup plus gros. C'eſt ce qu'on appelle l'Or lavé. Il eſt ordinairement fort pur; & celui d'Axim paſſe pour le meilleur de toute la Côte. On ne ſçauroit douter que la Rivière d'Axim & tous les ruiſſeaux qui s'y joignent n'ayent paſſé par des Mines d'Or, d'où elles entraînent dans leurs flots de petites parties de ce métal. Dans la ſaiſon des pluies, où l'eau groſſit beaucoup, les Négres en trouvent de plus groſſes & plus abondamment que dans les autres ſaiſons. Mais les Hollandois n'épargnent rien pour exclure les autres Nations de ce Commerce; & la difficulté de les tromper eſt d'autant plus grande pour les Négres, que le Village d'Achombene ou d'Axim eſt ſous le canon du Fort Saint Antoine. C'eſt ce qui rend le Gouvernement de Hollande fort odieux ſur toute la Côte (*s*).

Remarques de Des-Marchais ſur le même Fort.

Or que la Rivière d'Axim entraîne dans ſon ſable.

Manière dont les Négres le tirent.

L'OPPER

(*p*) *Angl.* de Chaux.
(*q*) Barbot & Boſman, *ubi ſup.*
(*r*) Il entend les Normands.
(*s*) Des-Marchais, Tom. I. pag. 252.

Côte d'Or. Géographie.

Opper Koopman, ou Chef du Comptoir Hollandois.

L'Opper Koopman, ou le Chef du Comptoir d'Axim, eſt le principal Officier de cette Contrée, après le Gouverneur général de Mina. Il s'attribue tous les droits de l'autorité ſouveraine. Il juge les cauſes des Négres. Il reçoit les amendes & les diſtribue aux perſonnes intéreſſées, en prélevant ſes propres droits, qui ſont toûjours conſidérables. Qu'un Négre ſoit condamné à cent livres d'amende, ſes droits montent aux deux tiers, & le reſte eſt pour l'aſſemblée des Kabaſchirs. Mais dans les cas de meurtre, de vol ou de dette, les trois quarts de la ſomme appartiennent à l'accuſateur, & le dernier quart tourne au profit du Facteur ou des Kabaſchirs, qui le diviſent en trois parts, deux pour le premier, & la troiſième pour les autres. Les pêcheurs payent auſſi le huitième de leur pêche; ce qui produit encore une ſomme aſſez conſidérable au Facteur (*t*).

Ses profits.

Mont Manſro.

Trois lieuës à l'Eſt du Fort Saint Antoine, on trouve le Mont Manſro, près duquel eſt un Village nommé *Pockeſo*, grand & bien peuplé, dont le Chef ou le Capitaine étoit alors connu ſous le nom de *John* ou *Jean*. Cette habitation eſt la même qu'Atkins nomme la Ville de *John Konny*. Il la place à trois milles du lieu de l'Aiguade. Elle eſt grande, dit-il, & bâtie auſſi proprement que les maiſons de Village au Nord & à l'Oueſt de l'Angleterre. Chacun a ſes Cocotiers autour de ſes édifices. L'uſage du Peuple eſt de s'aſſeoir dans les rues pour vendre des noix de cocos, des limons, du blé d'Inde, & du kankey, qui eſt une ſorte de pâtiſſerie. Elle eſt compoſée de blé d'Inde que les femmes pilent d'abord dans un mortier. Enſuite y mêlant un peu d'eau & de vin de Palmier, elles recommencent à le broyer encore ſur une grande pierre, qu'on voit pour cet uſage à la porte de chaque maiſon. On diviſe cette pâte en gâteaux, qu'on fait cuire à l'eau ou ſous la cendre, & les Voyageurs aſſûrent que c'eſt un aliment fort agréable & fort nourriſſant (*v*).

Ville de Jean Konny.

Mont Manſro, ou Mantfort.

Le Mont ou la Colline *Manſro* eſt un lieu fort commode pour un Fort, par ſa ſituation, qui eſt près de la première pointe du Cap *Tres-Puntas* (*x*). C'eſt-là que les Brandebourgeois ou les Pruſſiens ont leur principal établiſſement, nommé *Frédéricsbourg*, qui eſt grand & bien bâti, avec quatre batteries montées de 46 canons; mais dont la groſſeur ne répond point à l'importance du lieu. La porte eſt une des plus belles de toute la Côte. Cependant on lui reproche d'etre trop grande; & l'on peut appliquer ici, dit l'Auteur, ce qu'on dit comme en proverbe aux Bourgeois de Minde: „ N'oubliez pas de fermer vos portes, de peur que votre Ville ne s'enfuie „. Du côté de l'Eſt, Frédéricsbourg eſt revêtu d'un fort bel Ouvrage extérieur, qui contre l'intention même de ſes Auteurs, ſert à rendre la Place plus foible, parce qu'il peut être pris fort aiſément. Mais le plus grand défaut du Fort, eſt que les parapets ne ſont pas plus hauts, que les genoux; ce qui expoſe ſes defenſeurs à tous les coups du dehors. On ne peut approcher des batteries du côté de la Place ſans ſe trouver tout-à-fait à découvert, & preſque toûjours à la portée du mouſquet. Le reſte des ouvrages n'eſt pas mépriſable, & les édifices intérieurs ſont d'une beauté ſingulière (*y*). Barbot

Fort de Frédéricsbourg, & ſes Fortifications.

(*t*) Barbot, pag. 450. & Boſman, pag. 7.
(*v*) Atkins, pag. 77.
(*x*) Barbot, *ubi ſup.*
(*y*) Boſman, *ubi ſup.*

Digitized by Google

bot ajoûte que les murailles ſont hautes, épaiſſes, fortes, & qu'elles contiennent quantité de beaux magazins & de logemens pour les Officiers & les ſoldats. CÔTE D'OR. GEOGRAPHIE.

(z) LE Gouverneur, qui ſe qualifioit de Directeur général pour l'Electeur de Brandebourg, préſidoit ſur tous les Comptoirs Pruſſiens à *Takrama* ou *Krema*, aux Forts de Dorothea & d'Akoka, & aux Loges de Papa & de Juida ou Whida. On lit dans le même Auteur quelques remarques ſur l'origine de cet établiſſement, tirées de la Relation d'un Directeur d'Embden. En 1682 l'Electeur de Brandebourg envoya deux Frégates ſur la Côte d'Or; l'une de trente-deux piéces de canon & de ſoixante hommes, l'autre de cinquante hommes & de dix-huit piéces. La premiére étoit commandée par le Capitaine Mathieu de Vos & la ſeconde par le Capitaine *Phillip-Peter Blanco*. Ils arrivèrent au Cap Très-Puntas dans le cours du mois de Mai; & débarquant au Mont Manſro qui ſe nomme auſſi *Mantfort*, ils y élevèrent les enſeignes du Brandebourg. Blanco, qui connoiſſoit les uſages & le caractère des Habitans, employa ſon crédit avec tant d'adreſſe, qu'il obtint des Kabaſchirs la liberté d'élever un Fort ſur la Colline & d'établir un Commerce réglé dans le Pays. Après avoir débarqué ſon canon, & fait quelques retranchemens revêtus d'une paliſſade, il bâtit un petit nombre de maiſons, où il laiſſa des munitions, des vivres, & des marchandiſes. Enſuite il remit à la voile pour Hambourg, avec les deux Frégates. Quelques Kabaſchirs s'étant déterminés à l'accompagner dans ce voyage, il les conduiſit à Berlin, où l'Electeur les reçut avec beaucoup de careſſes, & leur fit voir tout ce qui pouvoit exciter leur admiration à ſa Cour & dans ſon Armée. Mais il les renvoya bientôt au Cap Très-Puntas, ſous la conduite du même Blanco, qui acheva le Fort & demeura revêtu du Gouvernement. Il y plaça trente-deux piéces de canon, & le nomma *Groote Fredericsbourgh* à l'honneur de ſon Souverain (*a*).

Origine de cet Etabliſſement Pruſſien.

Kabaſchirs Négres qui font le voyage de Berlin.

BOSMAN nous apprend les noms de ſept Gouverneurs de ce Fort, qu'il y vit ſucceſſivement. Le 6e, qui ſe nommoit Jean Viſtor, étoit un homme de ſi peu de jugement, que par l'imprudence de ſon adminiſtration, les affaires tombèrent en décadence. Enfin les Négres s'étant ſoulevés contre lui ſe ſaiſirent de ſa perſonne, lui caſſèrent les jambes, le noyèrent dans la Mer, & lui nommèrent un Succeſſeur. Ainſi les Pruſſiens, dont le pouvoir ne faiſoit plus que s'affoiblir, prirent la réſolution d'abandonner toutes leurs eſpérances. Le 28 Mars 1708, Sir *Dalby Thomas*, Gouverneur Anglois du Cap Corſe, fit avertir la Compagnie d'Afrique que le Roi de Portugal offroit au Roi de Pruſſe quarante mille livres ſterling pour ſon Fort (*b*). Cependant ce ne fut qu'en 1721 que les Pruſſiens l'abandonnèrent. Auſſi-tôt qu'ils furent partis, Jean Konny, Kabaſchir de la même Contrée, s'en mit en poſſeſſion, & ſoûtint l'attaque des Hollandois dont on a déja lû le récit (*c*).

Les Pruſſiens abandonnent Fréderics-bourg.

DES-MARCHAIS raconte que les Pruſſiens, quittèrent Frédéricſbourg en 1720, & qu'ils le remirent entre les mains de *Jean Kommain* (*d*), Roi du Cap

(z) Barbot, *ubi ſup.* pag. 431.
(a) Barbot, pag. 431.
(b) Le même, pag. 432.
(c) Ils prétendoient l'avoir acheté du Roi de Pruſſe, avec Arguim, pour la ſomme de trente mille liv. ſterling.
(d) Les Anglois l'appellent Conny. L'un ou l'autre eſt une corruption.

Côte d'Or. Géographie.

Cap Très-Puntas. Il ajoûte qu'en 1719 (*e*), cette Place fut attaquée par les Hollandois de Mina, qui avoient embarqué toutes leurs forces ſur trois grands Vaiſſeaux qui leur ſervoient de garde-Côtes. Ils allérent mouiller devant le Fort, & débarquèrent d'abord quelques Officiers pour conférer avec le Roi ſur un droit de vente qu'ils s'attribuoient. Il produiſirent même le contrat qu'ils avoient avec les Pruſſiens. Mais le Prince Négre leur répondit qu'il connoiſſoit peu ces ſortes de marché ; que les Pruſſiens lui avoient fait préſent du Fort, & n'avoient d'ailleurs aucun droit ſur une Place bâtie dans ſes terres ; enfin qu'il étoit réſolu de la conſerver pour les François & de n'avoir rien à démêler avec les Hollandois. La conférence étant ainſi rompue, les Hollandois s'approchèrent du rivage, & commencèrent leur attaque par une furieuſe canonade. Enſuite leur Commandant, qui étoit le Gouverneur de Mina, fit une deſcente à la tête de ſes troupes. Il fut reçu de bonne grace par le Roi Négre, qui lui tua cent cinquante-cinq hommes, & qui força le reſte de ſe rembarquer. Le Gouverneur même & le Commandant de la Flotte revinrent dangereuſement bleſſés. Pendant l'attaque, un Vaiſſeau François nommé la Princeſſe de Rochefort, commandé par le Capitaine Morel, étoit à l'ancre dans la Rade. Il s'approcha du rivage, après le départ des Hollandois, & fut civilement reçu par le Roi, qui lui offrit le Fort & ſa protection. Ils convinrent par un Traité formel, qu'il y reſteroit huit François, avec l'Enſeigne de leur Nation, en attendant l'occaſion d'y former un meilleur établiſſement. Mais Morel étoit d'un caractère timide, qui lui fit craindre d'abandonner ſix hommes à la diſcrétion des Négres. Auſſi-tôt qu'il fut retourné à bord, il prit le parti de remettre à la voile.

Querelle de Jean Konny, ou Kommain avec les Hollandois.

Jean Konny reçoit bien les François.

Avantages de la ſituation de Frédéricsbourg.

Des-Marchais prétend que la ſituation de Frédéricsbourg eſt une des plus avantageuſes de toute la Côte. L'ancrage y eſt bon & le débarquement facile. Il n'y a point de barre qui ferme l'entrée de la Riviére. Le climat eſt ſain, le Pays riche & bien cultivé. Quoique les Habitans excellent à plonger, & qu'ils acquièrent beaucoup d'Or par cette méthode, ils n'en ſont pas moins laborieux pour la culture des terres. Outre le Commerce de l'Or, qui eſt fort conſidérable, ils éxercent celui de l'Yvoire & des Eſclaves. Une autre de leurs richeſſes eſt le Sel, que leurs femmes font dans leur tems de loiſir. Le Gouvernement du Pays eſt bien réglé, & les Négres ont des principes d'humanité & de juſtice. En un mot (*f*) leur Commerce n'a pas moins d'agrément que d'utilité.

Vûes de la Compagnie de France.

Toutes ces raiſons font conclure à l'Auteur, qu'il ſeroit fort important pour les Colonies Françoiſes que leur Nation poſſédât le Fort de Frédéricſbourg. Il ajoûte que, dans la même perſuaſion, les Directeurs de la Compagnie Françoiſe ordonnèrent au Capitaine d'un Vaiſſeau qui faiſoit voile pour cette Côte, d'y laiſſer une garniſon & des marchandiſes propres au Commerce. Mais cet Officier perdit ou négliga l'occaſion d'éxécuter cet ordre. A ſon retour, il apporta pour excuſe qu'ayant manqué le Cap, les vents & Courans ne lui avoient pas permis de regagner cet avantage après l'avoir perdu. Les Hollandois ont été plus attentifs à leurs intérêts. Loin d'être découragés par leurs

☞(*e*) Il y a une faute dans la datte de cet événement, ou dans celle du précédent.

(*f*) Barbot dit au contraire que le commerce du Cap Très-Puntas eſt d'un avantage médiocre, parce que les Habitans ſont trompeurs & qu'ils altèrent l'Or.

Digitized by Google

Digitized by Google

J. v. Ally fec.

ZUID-GEZIGT van

leurs anciennes diſgraces, ils ont fait de nouveaux embarquemens, ils ont recommencé le ſiége du Fort; & malgré la vigoureuſe réſiſtance des Négres, ils ont (*g*) emporté la Place & s'y ſont établis avec une bonne Garniſon. Ils faiſoient le ſiége, lorſque l'Auteur paſſa par Mina en 1725 (*h*). CÔTE D'OR. GEOGRAPHIE.

Description du Cap Très-Puntas.

LE Cap Très-Puntas a reçu ce nom des Portugais à cauſe des trois pointes, ou des trois Collines, dont il eſt compoſé. Elles ſont à peu de diſtance l'une de l'autre; & dans les deux intervalles elles forment deux petites Bayes (*i*) où l'on peut jetter l'ancre. Le ſommet de chaque pointe eſt orné d'un petit Bois qui s'apperçoit de fort loin. Sa ſituation (*k*) eſt à quatre degrés dix minutes de latitude du Nord. Le rivage des deux Bayes préſente trois Villages, *Akora*, *Ackron*, & *Inſiamma*. Les Anglois donnent au dernier, [ou plûtôt au Comptoir qu'ils y ont établi,] le nom de *Dickſove*.

Akora, Ackron, Dickſcove.

AKORA, ou *Akolea*, eſt au fond de la première Baye en arrivant du côté de l'Oueſt. *Ackron* eſt ſitué ſur le panchant de la pointe ou de la colline du milieu. Dickſcove eſt dans un petit Golfe, formé par la terre, entre la même pointe & Ackron.

Beau bois jaune.

QUELQUES Voyageurs prétendent que ces trois Villages appartiennent au petit Roc de *Warsbas* ou du petit Inſlaſſan, Pays ſitué entre *Axim* & *Anta*. Toute cette Contrée eſt montagneuſe & couverte de Forêts. Entre les arbres, on eſtime beaucoup une ſorte de bois jaune dont on fait des chaiſes & des tables. Le Canton d'Akoda, derrière le Fort Pruſſien, s'eſt rempli de cette eſpèce d'arbres (*l*).

Fort Pruſſien de Takrama.

OUTRE le grand Frédéricsbourg, les Pruſſiens avoient un autre établiſſement dans le voiſinage, près d'un Village nommé *Takrama* ou *Krema*, au milieu du Cap Très-Puntas. Ils l'avoient bâti en 1674, pour la ſûreté des Aiguades voiſines. L'artillerie de ce Fort ne montoit qu'à ſix canons; & dans le tems que tout le Pays étoit ſous la protection d'un Gouverneur Pruſſien, elle ſervoit auſſi à écarter les Vaiſſeaux Etrangers que l'eſpérance du Commerce amenoit dans la Baye. Cependant en 1701 le Gouverneur accordoit, pour dix livres ſterling, la liberté d'y prendre de l'eau & du bois.

Fort de Dorothea.

LE petit Fort, nomme *Dorothea* eſt près d'Akora, Village à trois lieuës du Cap vers l'Eſt. Il reçut en 1690 des augmentations conſidérables par les ſoins des Hollandois, qui en avoient chaſſé les Pruſſiens en 1684. Huit ans après, c'eſt-à-dire en 1691, la Compagnie de Hollande le rendit aux Pruſſiens, qui l'ont encore augmenté & fortifié de divers ouvrages. L'édifice conſiſte dans une ſeule maiſon, à toît plat, ſur lequel on a placé deux batteries d'environ vingt canons; les logemens y ſont en aſſez grand nombre, mais [trop ſerrés, &] la fabrique du bâtiment eſt fort légère (*m*).

Fort Anglois de Dickſcove.

A Dickſcove (*n*), qui ſe nomme proprement *Inſiamma*, les Anglois ont bâti un petit Fort en 1691, après avoir diſputé pluſieurs fois le terrain aux Brandebourgeois, qui y avoient élevé quelque tems auparavant les Enſeignes Electorales, [mais qui enfin cédèrent de bonne grace, voyant que leur oppoſition ne leur étoit pas avantageuſe.] Ce Fort ne fut achevé que dans l'eſpace de

(*g*) On a déja rapporté cet événement.
(*h*) Des Marchais, Vol. I. pag. 257.
(*i*) Barbot a donné le Plan de ces Bayes, pag. 151.
(*k*) Barbot dit quatre degrés quinze minutes, pag. 150.
(*l*) Barbot, pag. 150.
(*m*) Barbot, pag. 432. & Boſman, pag. 10.
(*n*) Les Anglois l'appellent auſſi *Dickiske*.

Côte d'Or. Géographie.

de ſix ans; ce qui n'empêchoit point qu'il ne fut ſi peu conſidérable, qu'à peine méritoit-il le nom de Forteresſe. L'Auteur ſe rappelle d'avoir entendu ſouvent les plaintes des Anglois, qui n'y trouvoient pas beaucoup d'avantages pour le Commerce, & qui accuſoient les Habitans d'autant de mauvaiſe foi que de férocité & de barbarie. Si l'on prétend les ſoûmettre par la violence, ils ſçavent l'employer auſſi pour la repouſſer; & depuis quatre ou cinq ans, dit l'Auteur, (*o*) ils ont failli pluſieurs fois d'emporter le Fort par un ſiége.

Accord des Anglois avec les habitans, & leurs tromperies communes.

A la fin ils ont réduit les Anglois à les reſpecter, ou du moins à les laiſſer libres, & cette convention a produit entr'eux une ſi étroite alliance qu'ils s'uniſſent à préſent pour tromper les Marchands Etrangers, en altérant l'Or qu'ils leur vendent. Cette fraude s'éxerce ſur les Anglois mêmes, comme il eſt arrivé depuis peu à deux petits Batimens de cette Nation, dont l'un changea ſa cargaiſon, qui étoit d'environ dix-ſept cens livres ſterling, pour une groſſe quantité de faux Or, qui lui fit perdre tout le fruit de ſon voyage. L'autre ne fut guères mieux traité; & ce qu'il y a de plus étrange, c'eſt que les Anglois du Pays eurent autant de part à cette friponnerie que les Négres. Elle eſt devenue ſi commune, qu'on en voit chaque jour des éxemples. Mais l'Auteur ne dit pas que les Anglois y ſoient toûjours mêlés. Cependant il croit que pour l'inſtruction des Marchands de l'Europe, on devroit appeller ce lieu *la fauſſe monnoie de l'Afrique*. On y pouſſe l'infidélité juſqu'à l'honorer du nom de Commerce, qu'elle doit porter en effet, puiſque du tems de l'Auteur la valeur reçue de douze livres ſterling en faux Or étoit un écu en Or véritable (*p*).

Situation & forme du Fort de Dickſcove.

Barbot dit que le Fort Anglois de Dickſcove eſt ſitué deux lieuës à l'Eſt de Dorothea; qu'il eſt ſur le bord de la Mer, & que ſa forme eſt quarrée. Il eſt bâti de pierre & de ciment. Ses deux baſtions, qui ſont ſa principale force, ſont montés de douze piéces de canon. On y a pratiqué une citerne pour l'eau de pluie. La garniſon eſt ordinairement compoſée de ſeize Blancs, & de quatorze Gromettes, qui ſont aux gages de la Compagnie (*q*).

Ses agrandiſſemens.

En 1726, Dickſcove avoit changé de face, puiſque Smith le trouva revêtu de fortifications belles & régulières, avec quatre batteries montées de vingt canons. Ce Fort, comme tous ceux de la même Côte, eſt ſubordonné au Château du Cap Corſe. Les Commandans de ces petits Comptoirs fortifiés, ont droit de porter le pavillon de Saint-Georges, qui eſt d'argent à croix de gueule; au-lieu que celui des Gouvernemens Généraux, à Jamesfort ſur la Gambra, à Sierra Léona, au Cap Corſe & à *Juida* (*r*) eſt le pavillon de (*s*) *l'Union*. Les deux Villages qui ſont près de Dickſcove ont pour Chef un Kabaſchir, qui arbore auſſi le pavillon de Saint-Georges ſur ſa maiſon lorſqu'il le voit ſur le Fort, pour faire connoître l'affection qu'il porte aux Anglois.

Sa Baye.

La petite Baye, ou plûtôt l'anſe de Dickſcove, eſt également commode pour l'ancrage & pour le débarquement. Le Fort a pluſieurs jardins, où l'agrément & l'utilité ſe trouvent réunis (*t*).

(*o*) Il écrit en 1702.
(*p*) Boſman, pag. 14.
(*q*) Barbot, pag. 433.
(*r*) Les Anglois appellent cet endroit *Whidaw*, & les Hollandois le nomment *Fida*.
(*s*) C'eſt le Pavillon de la Compagnie. R. d. T.
(*t*) Smith, pag 119.

§. II.

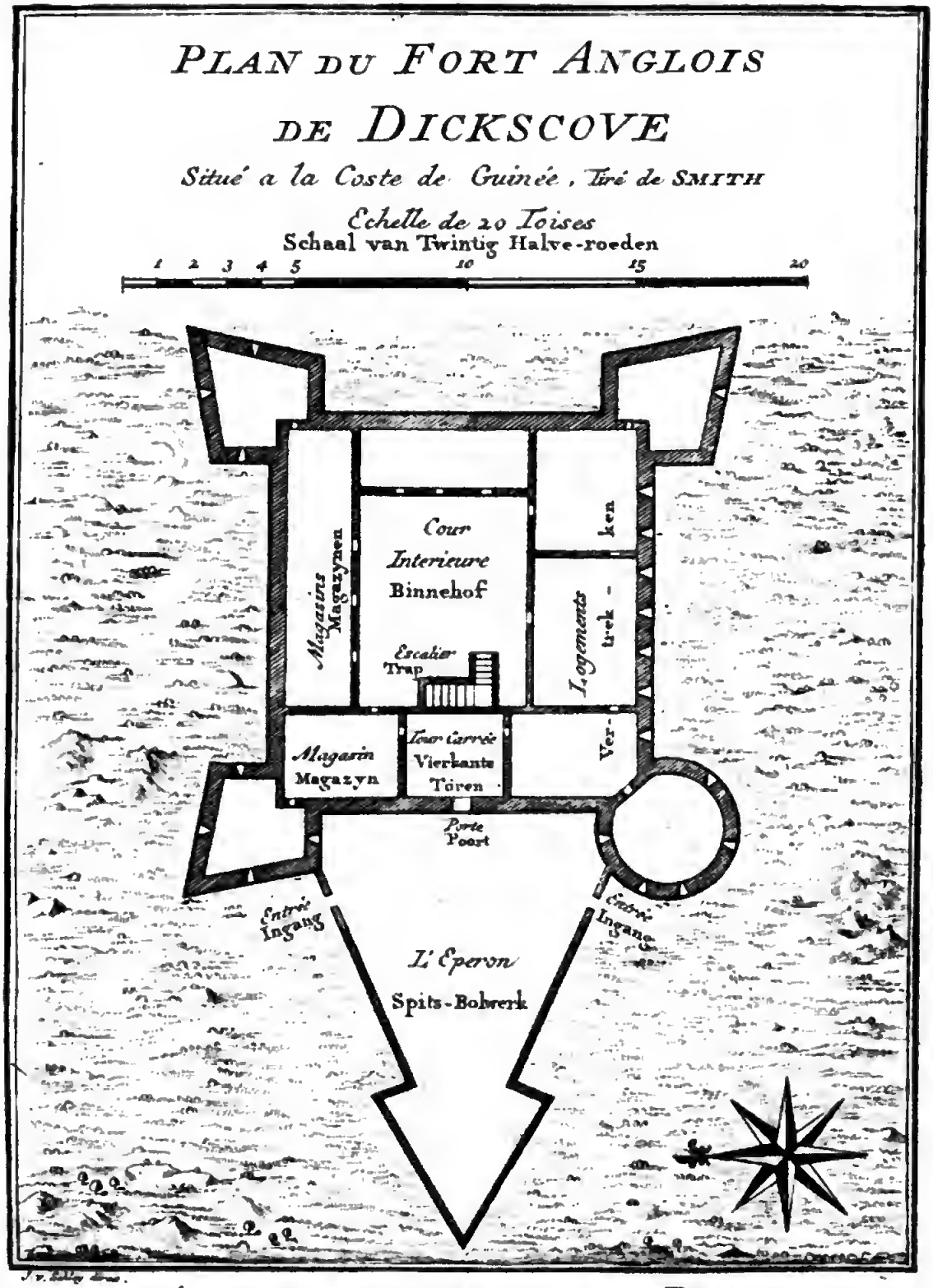

GRONDTÉKENING van 't ENGELSCH-FORT DIXKOVE,
op de KUST van GUINÉE, volgens SMITH.

CÔTE D'OR. GEOGRAPHIE.

§. II.

Pays d'Anta & de Jabs, avec leurs Villes & leurs Forts.

Etendue & ſituation d'Anta.

LE Royaume d'Anta, que les Négres appellent *Haute*, commence au Village de *Bœfira* (*a*), huit milles à l'Eſt d'*Akora*. Sa ſituation eſt entre Inſiamma & le Cap de Boutro. Il s'étend à l'Eſt juſqu'à *Sama*, où il borde le Pays de *Jabs*. Du côté du Nord il a le Pays d'Adem, celui de Mampo au Nord-Eſt, celui d'Eguira au Nord-Oueſt, celui d'Inkaſſan & d'Axim à l'Oueſt, & l'Océan au Sud & au Sud-Eſt. Sa longueur de l'Eſt à l'Oueſt eſt d'environ dix lieuës. Il eſt montagneux & couvert de grands arbres, entre leſquels il a de fort gros Villages (*b*).

AUTREFOIS il étoit diviſé en haut & bas Anta, dont Axim faiſoit la première partie. Ses Habitans étoient une Nation nombreuſe & guerrière, que le goût du pillage armoit ſouvent contre les Hollandois. Mais ſes guerres continuelles avec les Négres d'Adem & des autres Pays voiſins l'ont tellement affoiblie, qu'elle ne conſerve plus aucune trace de ſon ancienne gloire (*c*).

Richeſſe du Pays.

LE terroir du Pays d'Anta eſt fort bien arroſé. Il produit d'excellent ris, du maïz de la meilleure eſpèce, des cannes de ſucre, des ignames, & des patates beaucoup plus groſſes que dans aucun autre endroit de la Côte, ſur-tout vers la Rivière de Botro, où les Plantations produiroient autant de richeſſes qu'en Amérique, ſi la terre étoit mieux cultivée. Il donne auſſi les meilleures ſortes d'huile & de vins de Palmier; des noix de cocos, des ananas, des oranges & de petits limons. On y trouve toutes ſortes d'animaux ſauvages & privés, a-
☞vec un grand nombre d'Eléphans, [de Tigres, de Chats ſauvages, de Daims.] Les ſerpens y ſont en fort grand nombre, (*d*) & quelques-uns de la longueur de
☞vingt-quatre pieds. Mais les mêmes guerres, [que ceux d'Anta, ont eu avec les peuples des Païs d'Adom en 1690, ou 1691, &] qui ont détruit les Habitans, ont réduit le Pays à la plus miſérable condition. Les terres demeurent incultes, tandis qu'une poignée de Négres, qui s'en attribuent encore la poſſeſſion, viennent ſe réfugier ſous le canon du Fort Hollandois de *Botro*. Avant les ravages de la guerre, l'Auteur allant d'Axim à *Botro* ne pouvoit raſſaſier ſes yeux de la vûe d'une multitude de Villages bien peuplés, de l'abondance des grains qui couvroient les campagnes, & de celle des beſtiaux qui s'engraiſſoient tranquillement dans les plus fertiles pâturages. L'air de Botro eſt le plus
☞(*e*) ſain du Pays, [& pendant que l'Auteur y fut, il remarqua que le nombre des morts, y étoit beaucoup moindre qu'en tout autre endroit.] Mais la plus belle partie du Pays d'Anta eſt entre Akora & Botro. Elle eſt arroſée par une Rivière qui vient de l'intérieur des terres, & qui va ſe jetter dans la Mer près du Fort Hollandois. Ses rives ſont bordées de fort grands arbres qui la couvrent entièrement de leur ombre. Les Mangles qui croiſſent ſous ces arbres ſont chargés d'huîtres. La Rivière eſt navigable l'eſpace de quatre lieuës; mais Boſman s'aſſûra par ſa propre expérience, qu'elle eſt bouchée

Il eſt ruiné par la guerre.

Rivière qui l'arroſe.

(*a*) Boſman l'appelle *Boſua*.
(*b*) Barbot, pag. 151.
(*c*) Boſman, pag. 14.
(*d*) Barbot, *ubi ſup.*
(*e*) Boſman, pag. 17.

Côte d'Or. Géographie.

chée plus loin par quantité de Rocs & de chûtes d'eau. On y voit, des deux côtés, une multitude innombrable de ſinges. L'Auteur en apporta quelques-uns à Paris, où ils furent regardés comme les plus beaux qu'on y eut jamais vû (*f*).

Ses principaux Villages.

Les principaux Villages du Pays d'Anta au long de la Côte, ſont *Botro* ou *Boutri*, *Poyera* ou *Petri-Grande*, *Pando*, *Tokorary*, qui ſurpaſſe tous les autres en grandeur, *Sukonda*, *Anta* & *Sama* tous lieux célébres pour le Commerce.

Botro eſt ſitué ſur un petite Rivière, au pied d'une haute Colline, ſur laquelle les Hollandois ont un petit Fort irrégulier, de forme oblongue, & diviſé en deux parties, dont chacune eſt défendue par une batterie de quatre petits canons. Il fut bâti par un Officier nommé Carolos, qui étoit alors au ſervice (*g*) des Hollandois, & qui obtint du Roi d'Anta la permiſſion de leur former cet établiſſement en lui payant un petit tribut. Il le nomma *Badenſteyn*. Les deux batteries commandent le Village de Botro, qui n'eſt que médiocrement peuplé, & qui n'a guerres d'autre Commerce qu'avec les Négres d'Adem, (*h*) d'où il reçoit quelquefois de l'Or. En 1682, tandis que Barbot étoit dans le Pays, on n'y étoit pas encore revenu des horreurs de la guerre, qui n'avoit fini que l'année d'auparavant, & qui avoit jetté beaucoup de langueur dans le Commerce, & dépeuplé le Pays. Dans pluſieurs grands Villages, il ne reſtoit pas plus de dix familles.

Fort Hollandois de Badenſteyn, près de Botro.

Plantations Hollandoiſes à Botro.

Bosman dit que Boutro eſt habité par un Peuple doux & de bonne-foi, fort différent de celui (*i*) d'Inſiamma. Le 29 de Juin 1708, les Hollandois commencèrent à choiſir des terres pour former des Plantations de ſucre, & leur Général envoya un Vaiſſeau à Juida, pour en apporter deux cens Eſclaves, qu'il deſtinoit à ce travail. Il attendoit auſſi des matériaux par les premières Flottes de Hollande; & Sir Dalby Thomas fit craindre à la Compagnie, que ſi leur entrepriſe avoit quelque ſuccès, elle ne fut fort préjudiciable au Commerce des Iſles Angloiſes de l'Amérique (*k*).

Le Roi d'Anta fait ſa réſidence à quatre lieuës du Fort Hollandois. Il eſt rarement en paix avec les Négres d'Adem, dont le Pays s'étend entre les Rivières de Sama & de Cobre, qui ſont à vingt lieuës l'une de l'autre. Les Hollandois regardent l'air de Botro comme le plus ſain de toute la Côte d'Or (*l*).

Poyera, ou Petri grande.

Poyera ou *Petri grande*, & *Pandos* ou *Pompemay*, deux Villages entre Botro & Tokorari, ont peu de réputation pour le Commerce. Ils ſont habités preſqu'uniquement par des Pêcheurs & des Laboureurs. Le Pays voiſin produit beaucoup de maïz. On reconnoît ces deux Villages, en Mer, par un grand Rocher qui eſt près du rivage (*m*).

Tokorari, ſa ſituation.

Tokorari, que les Anglois nomment *Tokkorado*, eſt la principale Ville de la Côte. Sa ſituation eſt au ſommet d'une Colline, qui s'avance dans la Mer au Sud-Eſt, environnée de pluſieurs Rocs, les uns ſous l'eau, d'autres au-deſſus, juſqu'à deux milles du rivage. Ils ſont fort remarquables au battement

(*f*) Doſman & Barbot, *ubi ſup.*

(*g*) Ce Carolos que l'Auteur ne fait pas mieux connoître, paſſa, dans la ſuite au ſervice de France. [Voyez dans les Voyages de Des-Marchais. Vol. II. *vers la fin*, le récit de ce qui ſe paſſa en France, à l'occaſion de l'Ambaſſade du Roi d'Ardres.]

(*h*) Doſman, pag. 15.

(*i*) *Infuma* dans l'Original.

(*k*) Doſman, pag. 483.

(*l*) Le même, pag. 151.

(*m*) Barbot, pag. 152.

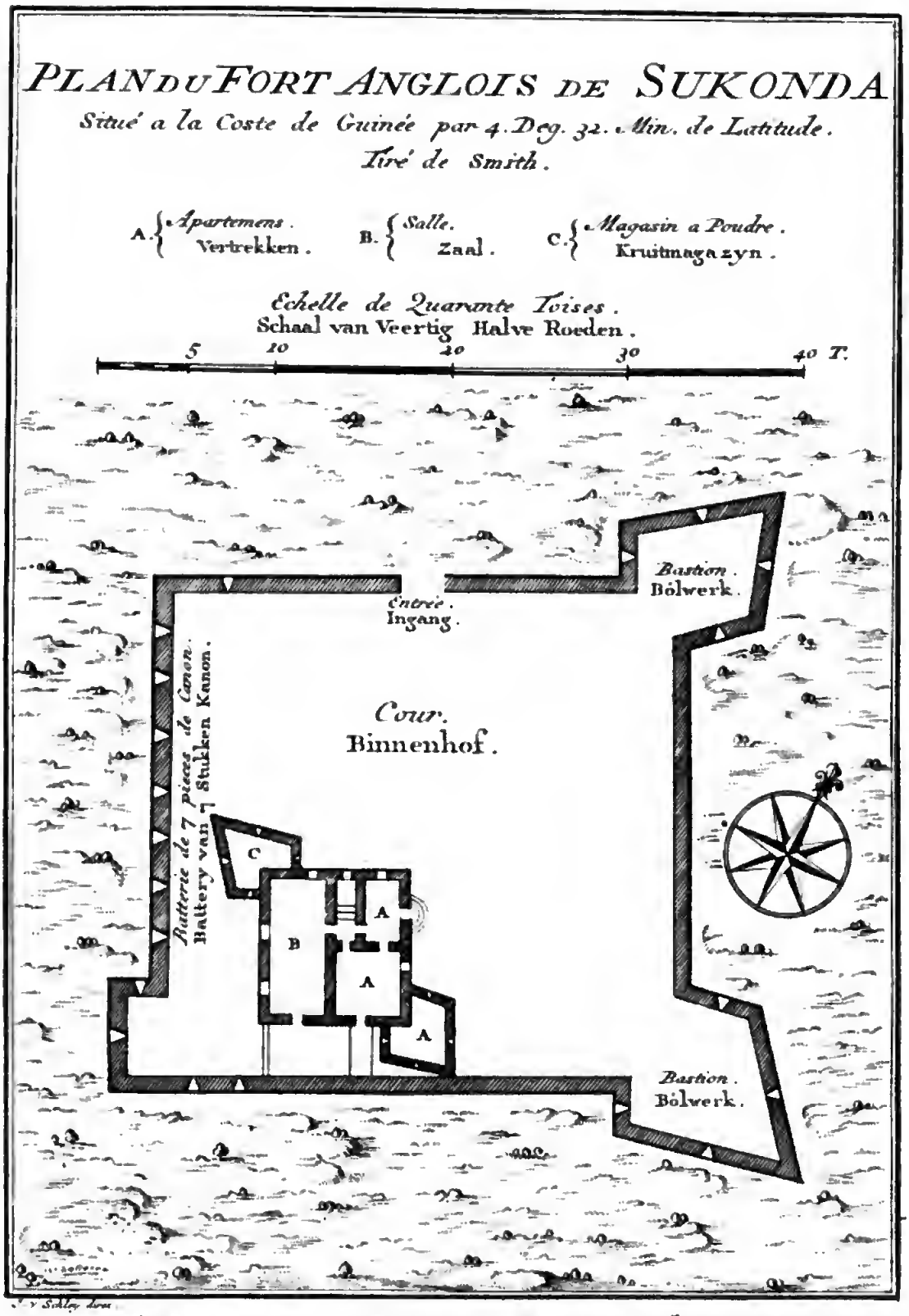

GRONDTEKENING van 't ENGELSCH-FORT te SAKKUNDA, op de KUST van GUINÉE, op 4. Gr. 32. Min., Breedte. Volgens *SMITH*.

Digitized by Google

ment des vagues. [Les Négres y vont faire leurs dévotions.] Lorſqu'on a paſſé ces Rocs, la Ville ſe découvre aiſément. Le Pays qui eſt par derriére ne le céde point à celui de Botro pour l'agrément. Ce ſont des plaines & des vallées delicieuſes, ornées de grands arbres & de charmans Boſquets. On y remarque à chaque pas les traces de divers animaux, [imprimées ſur un ſable blanc, qui couvre le terrain qui eſt entre les arbres.] Les Hollandois avoient autrefois, près de Tokorari, un Fort nommé *Witſen*, que les Anglois prirent d'aſſaut en 1664, ſous le commandement du Capitaine Holmes. L'année ſuivante, il fut repris par les Hollandois, ſous Ruyter, qui le fit ſauter, comme une Place de peu d'utilité; mais ce fut après avoir paſſé tous les Habitans au fil de l'épée & brûlé la Ville. On voit encore les ruines du Fort, qui avoit été poſſédé (*n*) ſucceſſivement par les Anglois, les Hollandois, les Danois, les Suédois & les Brandebourgeois. Quelques Auteurs François ont prétendu (*o*) que dans l'origine il avoit été bâti par des Marchands de leur Nation. Mais après quantité de recherches, Barbot déclare que cette opinion ne lui paroît fondée ſur aucune preuve.

CÔTE D'OR. GEOGRAPHIE.

Fort Hollandois.

LES Habitans du Pays ont la réputation de faire les meilleurs & les plus grands Canots de toute la Guinée. On en voit de trente pieds de long, & de ſept ou huit pieds de largeur, quoiqu'ils ſoient compoſés d'un ſeul tronc d'arbre. Ils portent dix ou douze tonneaux de marchandiſes, & dix-huit ou vingt rameurs. Les Vaiſſeaux Européens qui vont faire le Commerce ſur les Côtes de Juida & d'Ardra, achétent ordinairement quelques-uns de ces Canots pour la commodité du débarquement. Le prix des plus grands eſt de quarante ou cinquante livres ſterling en marchandiſes. On a ſi mauvaiſe opinion de la bonne-foi des Habitans de Tokorari, [qu'à la réſerve des Canots,] on fait peu de Commerce avec eux; quoique l'ancrage ſoit fort bon dans leur Baye. La Riviére de Saint Georges vient s'y décharger, une lieuë à l'Eſt de la Ville. On trouve ſur toute cette Côte quantité de grandes huîtres, dont les écailles ſervent à faire une ſorte de chaux. Elle eſt fort utile aux Anglois pour les édifices qu'ils ont dans toutes ces Contrées. Mais, en 1707, les Hollandois, dans la ſeule vûe de leur ôter ce ſecours, bâtirent ici un Fort de ſept ou huit canons, avec une garniſon [pour la garde des huîtres (*p*).]

Canots célèbres.

Chaux d'écailles d'huîtres, jalouſie des Hollandois.

BOSMAN raconte que dans les guerres d'Anta & d'Adem, Tokorari fut détruit, & que de ſon tems, il n'y reſtoit qu'un fort petit nombre d'Habitans (*q*).

LE Village de *Sukkonda*, eſt ſitué dans l'autre coin de la même Baye. Il eſt riche en Or, & renommé par la douceur & la pureté de l'air. On le place ſeize milles au-deſſus de Botro. Avant les guerres d'Adem & d'Anta, Sukkonda étoit un des plus puiſſans Villages de toute la Côte. Mais ayant eu le ſort de la plûpart des autres, ſes Habitans diſperſés ont eu beaucoup de peine à ſe raſſembler, & c'étoit depuis peu qu'on avoit commencé à le rebâtir. Le Pays, dans l'eſpace de huit ou dix milles aux environs, n'eſt pas moins agréable que les précédens. Les Vallées y ſont ſi belles que l'imagination

Sukkonda.

(*n*) Boſman, pag. 28.

(*o*) Villault, pag. 124. & Des-Marchais, pag. 234. aſſûrent que les Normands y firent un Comptoir, [dont on voit encore les ruines ſur la montagne.]

(*p*) Barbot, pag. 433.

(*q*) Boſman, *ubi ſup.*

CÔTE D'OR. GÉOGRAPHIE.

gination ne peut rien ſe repréſenter qui en ſurpaſſe l'agrément. Boſman fait la peinture d'une plaine qu'il regarde comme le chef-d'œuvre de la nature. Mais de ſi beaux lieux étant mal habités depuis la guerre, on n'y rencontre que des traces de cerfs, d'éléphans, de tigres, de chats ſauvages, & d'autres animaux féroces (*r*).

Beauté du Pays.

ON trouve près de Sukkonda une chaîne de Rocs, qui partant de la pointe Oueſt s'avance l'eſpace d'une lieuë dans la Mer, (*s*) & rend l'eau fort paiſible & fort unie dans toute cette étendue.

Forts Anglois & Hollandois.

LES François y avoient autrefois un établiſſement. Aujourd'hui les Anglois & les Hollandois y ont bâti deux Forts, c'eſt-à-dire un pour chaque Nation. Celui de Hollande, qui ſe nomme Orange, fut élevé avant l'année 1682; l'autre, quelques années après. Ils ſont de la même forme, à la portée du mouſquet l'un de l'autre. Au mois de Septembre 1694, le Fort d'Orange fut ſurpris & pillé par les Négres, qui maſſacrèrent immédiatement l'équipage d'un petit Bâtiment Hollandois que ſon malheur avoit amené dans cette Rade. En 1698, le Fort Anglois eſſuya (*t*) le même ſort. Il avoit été conſtruit (*v*) par le Capitaine Henry Nurſe, Agent de la Compagnie d'Afrique; & le nom de cet Officier en faiſoit foi dans une inſcription qu'il avoit placé ſur le mur. Phillips, qui rend témoignage de cette circonſtance (*x*) décrit le Fort, tel qu'il étoit en 1699. Ce n'étoit, dit-il, qu'une petite maiſon blanche, au milieu d'une grande cour, & ſans autre défenſe que huit ou dix canons de fer dont les affuts tomboient en pourriture. Il ne lui parut pas ſurprenant que les Négres euſſent pû s'en ſaiſir dans cet état. Mais il joint, à cette peinture, l'Hiſtoire même de la diſgrace des Anglois.

Le Fort Anglois de Sukkonda pris & pillé par les Négres.

IL y avoit cinq ou ſix ans que le Commerce étant fort affoibli, les Officiers des Forts Anglois & Hollandois de Sukkonda [devinrent ſi jaloux les uns des autres, qu'ils] vivoient dans un état miſérable, quoiqu'aux dépens des Compagnies de Hollande & d'Angleterre. Ce fut dans ces circonſtances que les Négres d'Anta prirent l'occaſion d'attaquer les Anglois. Ils en tuérent pluſieurs avec leur Commandant. Ils pillèrent le Fort, & chaſſèrent le reſte de la garniſon.

CES Barbares étoient venus ſecrétement de Mina, les uns dans leurs Canots, d'autres par terre. Ils s'approchèrent du Fort Anglois, ſous prétexte de demander le payement d'une vieille dette. Les Anglois informés d'où ils étoient partis, firent porter leurs plaintes au Général Hollandois. Il ne déſavoua pas qu'ils n'euſſent marché avec ſa participation; mais feignant d'ignorer leur deſſein, il ne leur en attribua pas d'autre que celui de ſe faire payer. En vain les députés Anglois lui repréſentèrent que leur Fort étoit menacé des dernières violences, & que ces hoſtilités bleſſoient ouvertement le dernier Traité. Dans leur route même, ſe trouvant fort preſſés du mauvais tems, ils implorèrent le ſecours d'un Vaiſſeau Hollandois qui étoit à l'ancre dans la Rade de Sukkonda. Mais le Capitaine leur répondit: Croyez-vous que nous prenions beaucoup d'intérêt à votre ſituation? Ne voyez-vous pas

(*r*) Boſman écrit *Zacende*; d'autres *Sukkonde*, *Sukkondi*.
(*s*) Boſman, pag. 19.
(*t*) Atkins, pag. 140.
(*v*) Barbot, pag. 152. & 433.
(*x*) Phillips, pag. 203.

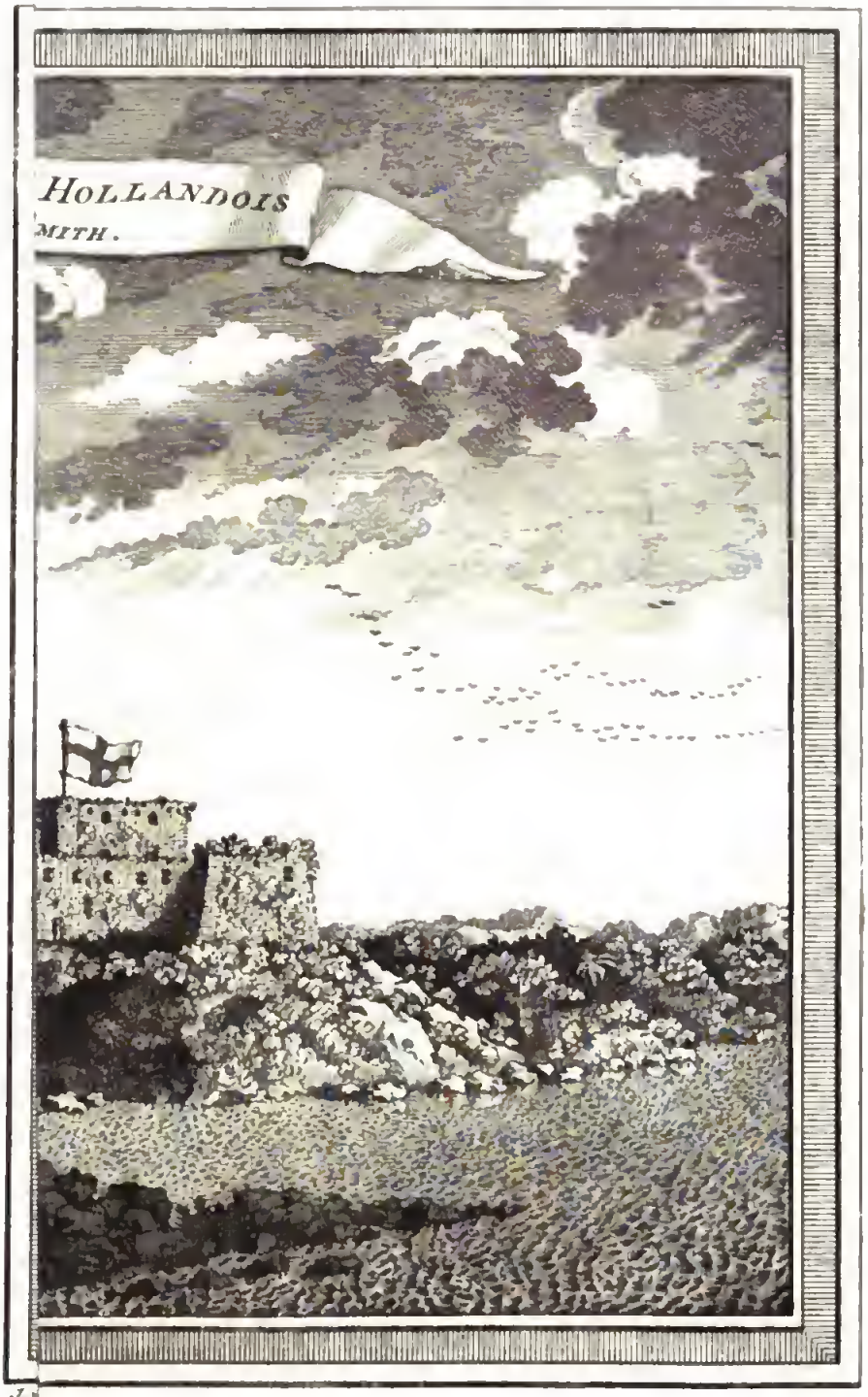

TEN te SAKKUNDI, getrokken uit SMITH.

pas que nous ſommes envoyés pour nous rendre maîtres de votre Fort? Comment pouvez-vous nous demander du ſecours? Les Anglois repliquèrent qu'il falloit donc périr. Périſſez, leur dit froidement le Hollandois; & que le Ciel ait pitié de vos ames. Mais ce qui ne laiſſe aucun doute que les Hollandois n'euſſent part à la priſe & au pillage du Fort Anglois, c'eſt que les Facteurs du Fort d'Orange reçurent le butin que les Négres apportèrent publiquement dans leurs murs, & qu'ils refuſèrent un azile aux Anglois fugitifs (*y*) en les raillant même de leur infortune.

Part que les Hollandois eurent à cette violence.

EN 1700, il ne reſtoit que les murs du Fort Anglois; mais quoique les Hollandois fuſſent devenus ſeuls maîtres du Canton, ils en tirèrent peu d'avantage, parce que les efforts continuels (*z*) des Anglois pour s'y rétablir, leur laiſſèrent peu de repos. Barbot ne put être informé dans quel tems le Fort ſe releva de ſes ruines. Il rapporte ſeulement qu'il eſt quadrangulaire, & ſitué ſur une Colline à cinquante pas de la Mer, entre deux Forts Hollandois, celui de Tokorari à l'Oueſt, & celui de Sama à l'Eſt. Il eſt bâti de briques & monté de quelques piéces de canon. La garniſon (*a*) eſt compoſée de quinze Blancs & de vingt Négres. Smith qui étoit ſur cette Côte en 1726, le repréſente plus ſpacieux & plus fort que celui de Dickſcove, quoiqu'il n'ait, dit-il, que le même nombre de canons, c'eſt-à-dire vingt piéces. Le lieu du débarquement & les jardins ne le cèdent pas non plus à ceux de Dickſcove. Mais un avantage qui lui eſt particulier, c'eſt qu'ayant le Fort Hollandois à ſi peu de diſtance, les Facteurs des deux Nations, qui vivent en bonne intelligence, peuvent ſe viſiter avec autant d'agrément que d'utilité (*b*).

Ce Fort eſt rétabli par les Anglois.

ANTA & *Boari* ſont deux Villages, où les occaſions de Commerce n'arrivent que par hazard. Leur ſituation eſt entre Sukkonda & Sama. Le Pays, par derrière, eſt montagneux & couvert de bois. *Anta* ne laiſſe pas d'être renommé, entre les Négres, par l'abondance de ſes vins de Palmier, qui attirent des Marchands de vingt lieuës à la ronde, & qui ſe tranſportent au long de toute la Côte d'Or. Le terroir eſt fertile en légumes, en racines, en fruits, & bien fourni de chévres & de volaille. Dans tout le Canton la couleur des pierres eſt brune ou noirâtre. On remarque avec ſurpriſe que les Habitans ſont dévorés par une faim canine; & ceux qui en ont recherché la cauſe croyent devoir l'attribuer au *Kriska*, ſorte de vin du Pays, dont ils boivent exceſſivement. L'Or vient ici de Mampa & d'Eguira; mais il n'y arrive qu'avec la permiſſion des Négres d'*Adem*, qui ſont maîtres de fermer les paſſages; ce qui leur donne continuellement l'occaſion de s'enrichir (*c*).

Villages d'Anta & de Boari.

APRÈS Anta, on rencontre le Village d'*Aboari*, où les Hollandois ont eu pendant quelques années un Comptoir. Mais ils en tiroient ſi peu de profit, qu'ils l'ont tranſporté à Sama (*d*) ou *Schama*, Ville aſſez grande & fort bien peuplée, quoiqu'il y ait peu d'endroits ſur toute la Côte dont les Habitans ſoient ſi pauvres.

Village & Comptoir Hollandois d'Aboari.

SAMA

(*y*) Boſman, pag. 18.
(*z*) Barbot, pag. 434. *& ſuiv.*
(*a*) Boſman, *ubi ſup.* Barbot, pag. 435.
(*b*) Smith, pag. 120.
(*c*) Barbot, pag. 152.
(*d*) Boſman & Des-Marchais écrivent *Chama*.

Côte d'Or. Géographie.

Sama eſt ſituée ſur une Colline, dont le pied eſt arroſé par la Rivière Saint George, qui ſe jette dans la Mer à peu de diſtance. Cette Ville contient environ deux cens maiſons, qui paroiſſent former trois differens Villages, dont l'un eſt ſous le Fort Hollandois de Saint Sébaſtien. Des-Marchais la regarde comme une des principales Habitations de la Côte d'Or, & la place quatre lieuës à l'Eſt de Tokorari. Il lui donne la même ſituation & le même nombre d'Habitans que Barbot. Tous les Habitans s'éxercent à la pêche; & cette raiſon, dit-il, explique la cauſe de leur pauvreté. Leur Gouvernement eſt une ſorte de République, qui a ſes Chefs, ſous la protection du Roi de *Gavi*. Ce Prince fait ſa réſidence ordinaire à quelques lieuës de la Mer vers le Nord-Eſt. Il eſt riche, & fort conſidéré de ſes Voiſins (*e*).

Il eſt tranſporté à Sama.

Fort Hollandois de S. Sébaſtien a Sama.

Le Fort Hollandois de Sama eſt de la même forme que celui de Botro, mais un peu plus long. Il a quatre petites batteries. Le nom de Saint Sébaſtien lui vient des Portugais, à qui les Hollandois l'ont enlevé. Pendant les guerres de l'Angleterre & de la Hollande, les Anglois réunis avec les Négres de Jabs l'attaquèrent pluſieurs fois & le ruinèrent ſans avoir pû s'en ſaiſir. Depuis ce tems-là, les Hollandois l'ont poſſédé ſans interruption (*f*).

Barbot dit que ce petit Fort n'eſt preſque point apperçu de la Mer, & qu'on ne le découvre pleinement que du côté du Sud, vers lequel il ſe préſente comme une maiſon blanche. Les logemens y ſont fort commodes, & la ſituation favorable pour le Commerce d'*Adem* & de *Worchas*, d'où les Négres viennent prendre des marchandiſes de l'Europe en échange pour leur Or. Ils les tranſportent fort loin dans les terres, où d'autres Marchands les achètent d'eux pour les porter encore plus loin, chez des Peuples, qu'on prend pour les Habitans du Niger, à la deſcription que les Négres font de leurs uſages & de leurs Fortereſſes.

Les Hollandois n'ont pas moins d'autorité ſur les Négres de Sama que ſur ceux d'Axim, quoiqu'ils payent un tribut annuel au Roi de Gavi pour le terrain de leurs Forts. Leurs Vaiſſeaux y trouvent en tout tems de l'eau, du bois & d'autres proviſions. Le meilleur ancrage eſt ſur neuf braſſes d'un fond de vaſe, à une lieuë du rivage, au Nord-Oueſt quart au Nord du Fort (*g*).

Rivière de Sama, nommée Rio de S. Juan.

La Rivière de Sama a reçu des Portugais le nom de Rio de Saint Juan; mais les Négres l'appellent (*h*) *Boſſum-Pra*, qui ſignifie Dieu ou Divinité, & lui rendent effectivement des adorations. Elle arroſe le Fort Hollandois, après avoir paſſé par les Pays de *Jabs*, d'*Adom* & de *Jaffer*. Les Négres prétendent qu'elle vient de plus de quatre cens milles dans les terres; & Barbot croit que, par des milles, ils entendent de véritables lieuës. Elle eſt un peu moins grande que celle d'Ankobar, mais commode pour les Barques chargées, qui peuvent remonter & deſcendre en ſûreté, ſans autre ſoin que celui d'éviter un Rocher qui eſt près de l'embouchure & que les Matelots ont nommé le le Pain de ſucre. Il eſt très dangereux dans la moindre agitation des vagues. Les Hollandois tirent beaucoup d'avantages de Rio Saint Juan; car outre l'eau fraîche, il fournit le chauffage à leur Château de Mina, & même du bois

Dangers à ſon embouchure.

(*e*) Barbot, pag. 158.
(*f*) Des-Marchais, Vol. I. pag. 235.
(*g*) Barbot, pag. 133.
(*h*) Ce doit être la même que d'autres appellent *S. Georges*.

Digitized by Google

bois de conſtruction pour les petits Bâtimens de Mer. Auſſi le principal objet du Fort eſt-il de défendre cette Rivière. Côte d'Or. Geographie.

Sur le récit des Habitans, qui la font venir de pluſieurs Pays riches en Or, les Hollandois entreprirent d'y pouſſer leurs découvertes, & firent partir dans cette vûe une Chaloupe avec ſix hommes bien armés. Treize jours après leur départ, on fut ſurpris de les voir reparoître. Ils s'étoient avancés pendant douze jours à force de rames, malgré la violence d'un Courant fort rapide; & trouvant enfin le Canal bouché par un grand nombre de Rocs, de Baſſes & de grandes chûtes d'eau, ils avoient été forcés de retourner ſur leurs traces (*i*). Entrepriſe des Hollandois pour y pouſſer leurs découvertes.

Outre le Pain de ſucre, qui eſt fort voiſin de l'embouchure, on trouve d'autres Rochers dangereux à la diſtance d'une demi-lieuë en Mer, ſur la Côte qui ſépare Boari de la Rivière de Sama.

Les Négres du petit Territoire de Tabeu, à l'Eſt, un peu dans les terres, (*k*) apportent à Sama des racines, des fruits, & de la volaille.

Le Pays de *Jabs*, que les Anglois appellent *Yabbah*, commence un peu à l'Eſt du Fort Saint Sébaſtien, & s'étend l'eſpace de quelques lieuës, tant dans les terres qu'au long de la Côte vers celui de *Commendo*. S'il a peu d'étendue, il n'a pas plus de puiſſance, [quoique ce ſoit le premier Royaume qu'on rencontre en deſcendant des Contrées hautes.] Son Roi eſt ſi pauvre, que Boſman exhorte les Marchands de l'Europe à ne lui pas faire de crédit au-delà de dix livres ſterling, dans la crainte de le trouver inſolvable. Cependant il aſſûre en même tems qu'avec la quantité de millet que le Pays produit à chaque ſaiſon, ce Prince & ſes Sujets s'enrichiroient bientôt, s'ils n'étoient expoſés aux pillages continuels de pluſieurs puiſſans Voiſins (*l*). Pays de Jabs, ou d'Yabbah.

Le Village d'Abrobi eſt le ſeul, ſur la Côte de ce Pays, qui ſoit remarquable par ſa ſituation dans la Baye. Il eſt diviſé en deux parties, avec de grandes Plaines, par derrière, qui s'étendent juſqu'au pied de pluſieurs montagnes, & qui de la Mer font paroître la Côte comme une double terre. Le Pays eſt abondant en grains & en volaille; mais il fournit peu d'Or qui ne ſoit altéré (*m*). La Baye finit au Cap d'*Aldea das Terras*. Village d'Abrobi.

(*i*) Des-Marchais dit qu'après avoir remonté l'eſpace de ſoixante lieuës, on a trouvé des obſtacles.

(*k*) Boſman, *ubi ſup.*

(*l*) Boſman, *ubi ſup.*

(*m*) Barbot, *ubi ſup.*

§. III.

Royaume de Commendo.

Ce Pays, qui porte auſſi dans les Voyageurs les noms de *Kommani*, *d'Aguaffo* & de *Guaffo*, a pour bornes à l'Oueſt, les Contrées de *Jabs* & de *Tabeu*, celui d'*Adom* au Nord-Oueſt, celui d'*Ambrambo* au Nord, à l'Eſt celui d'Oddena ou de Mina [qui eſt une petite République ſituée entre les Pays de Commendo & de Fétu,] & l'Ocean au Sud. Son étendue eſt d'environ cinq lieuës au long de la Côte. Il n'a pas plus de largeur que de longueur. Au milieu, ſur le rivage, eſt ſitué le *petit Commendo*, que les Négres nomment *Ekki-Tekki* à l'Oueſt, le Cap Aldea das Terras; *Ampeni* à l'Eſt, avec quelques Hameaux dans l'intervalle (*a*). Ses différens noms & ſon étendue.

(*a*) Barbot, pag. 154.

Côte d'Or. Géographie.

Le Royaume de Commendo ne faiſoit autrefois qu'un même Pays avec *Sabu* & *Fetu*, ſous le nom d'Adoſſenis. Sa principale Ville, ou la réſidence du Roi, ſe nomme Guaſſo. Elle eſt grande & bien peuplée. On n'y compte pas moins de quatre cens maiſons. Sa ſituation eſt ſur une Colline, à quatre lieuës du petit Commendo, dans les terres. Les Hollandois ont donné à Guaſſo le nom de Commendo grande, pour le diſtinguer du petit Commendo (*b*).

Il ſe nommoit autrefois Adoſſenis.

Beauté & forces du Pays.

[Les Pays qui ſont autour de Dickſcove, Jakkundi & Commendo produiſent peu de ris; Cependant on y trouve des Vallées auſſi fertiles qu'agréables; & des Collines couvertes de bois, qui offrent un ſpectacle charmant (*c*).] Derrière le petit Commendo, le Pays s'élève par degrés en petites Collines, couvertes d'arbres, au pied deſquelles la nature ſemble avoir pris plaiſir à diſpoſer de petites Plaines, qui ſont chargées d'arbres à fruit. Les Habitans ſont naturellement guerriers, & ſi nombreux, que dans un ſi petit eſpace, le Roi peut lever une armée de vingt mille hommes. Sa garde ordinaire eſt compoſée de cinq cens. On eſt perſuadé que cette Contrée renferme des Mines d'Or fort riches; mais que le Roi ne permet pas qu'elles ſoient ouvertes, dans la crainte qu'elles n'excitent auſſi-tôt l'avarice des Européens. Barbot raconte, d'après quelques Habitans, que fort près du Cap d'Aldea, on a découvert une Mine, & que pour ôter la penſée d'y fouiller (*d*) on a fait une Divinité de ſa Colline.

Petit Commendo. Sa ſituation.

Le petit Commendo, dit Artus, que les François, les Anglois & les Hollandois appellent également de ce nom, pour le diſtinguer de *Guaſſo*, qu'ils appellent tous auſſi *le Grand Commendo*, eſt nommé par les Portugais *Aldea das Terras* & par les Habitans naturels (*e*) *Ekki-Tekki*. Villault donne à cette Ville environ cent maiſons. Il la repréſente ſur le rivage, arroſée par un petit Ruiſſeau, qui ſe jettant dans la Mer au Sud, forme un petit Canal ou un Port pour les Canots. La rive de l'Eſt eſt baſſe. Celle de l'Oueſt s'élève en Colline, qui s'applatiſſant au ſommet, offre une ſituation fort commode pour un Fort. L'extrémité Nord-Eſt de la Ville, où les François avoient autrefois leur Comptoir, eſt bordée auſſi par de petites Collines, au pied deſquelles on découvre de belles prairies, & des Campagnes fort agréablement plantées de toutes ſortes de fruits (*f*).

Grandeur & ſituation du petit Commendo.

Le nombre des maiſons, au petit Commendo, eſt d'environ cent cinquante. Mais ce n'eſt que le reſte d'une plus grande Ville, dont la moitié fut brûlée par accident en 1675; ce qui porta quantité d'Habitans à ſe retirer dans Ampeni. Une partie de la Ville eſt ſituée ſur un Ruiſſeau qui coule juſqu'à la Mer, & qui forme à ſon embouchure un petit Port pour les Canots. Du côté de l'Oueſt, il a une petite Colline, qui forme comme un petit Cap. A l'Eſt, la terre eſt baſſe, mais le débarquement difficile à cauſe de la Barre. Le meilleur tems pour deſcendre au rivage (*g*) eſt celui du matin. Il ſe tient au petit Commendo un grand marché qui eſt le plus célébre de la Côte & peut-être le meilleur de toute l'Afrique (*h*).

Les Négres ſont ici d'un naturel turbulent, artificieux, trompeur. Il faut les

(*b*) Le même, *ibid.* & Des Marchais, Vol. I. pag. 135.
(*c*) Smith. pag. 142.
(*d*) Barbot. pag. 155.
(*e*) Atkins, dans la Collection de De Bry, Part. VI. pag. 48. écrit *Agitaki*. Des Marchais l'a corrompu en *Agata*.
(*f*) Villault, pag. 125.
(*g*) Barbot, pag. 254.
(*h*) Des Marchais, pag. 235.

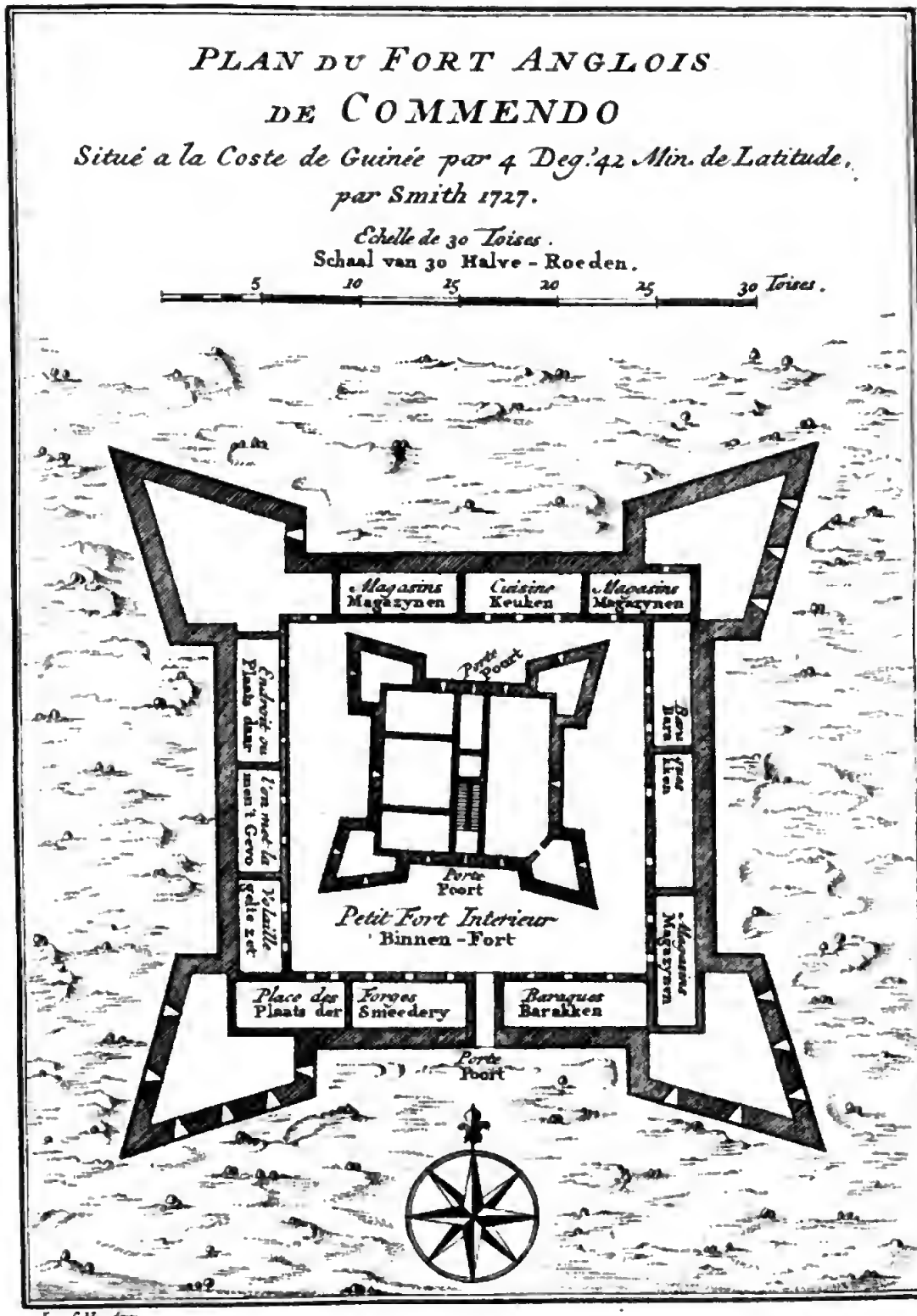

GRONDTÉKENING van 't ENGELSSE FORT te KOMMENDO, gelegen op de KUST van GUINÉE, op 4 Gr. 42 Min. Breedte, Uit SMITH. 1727.

Digitized by Google

Digitized by Google

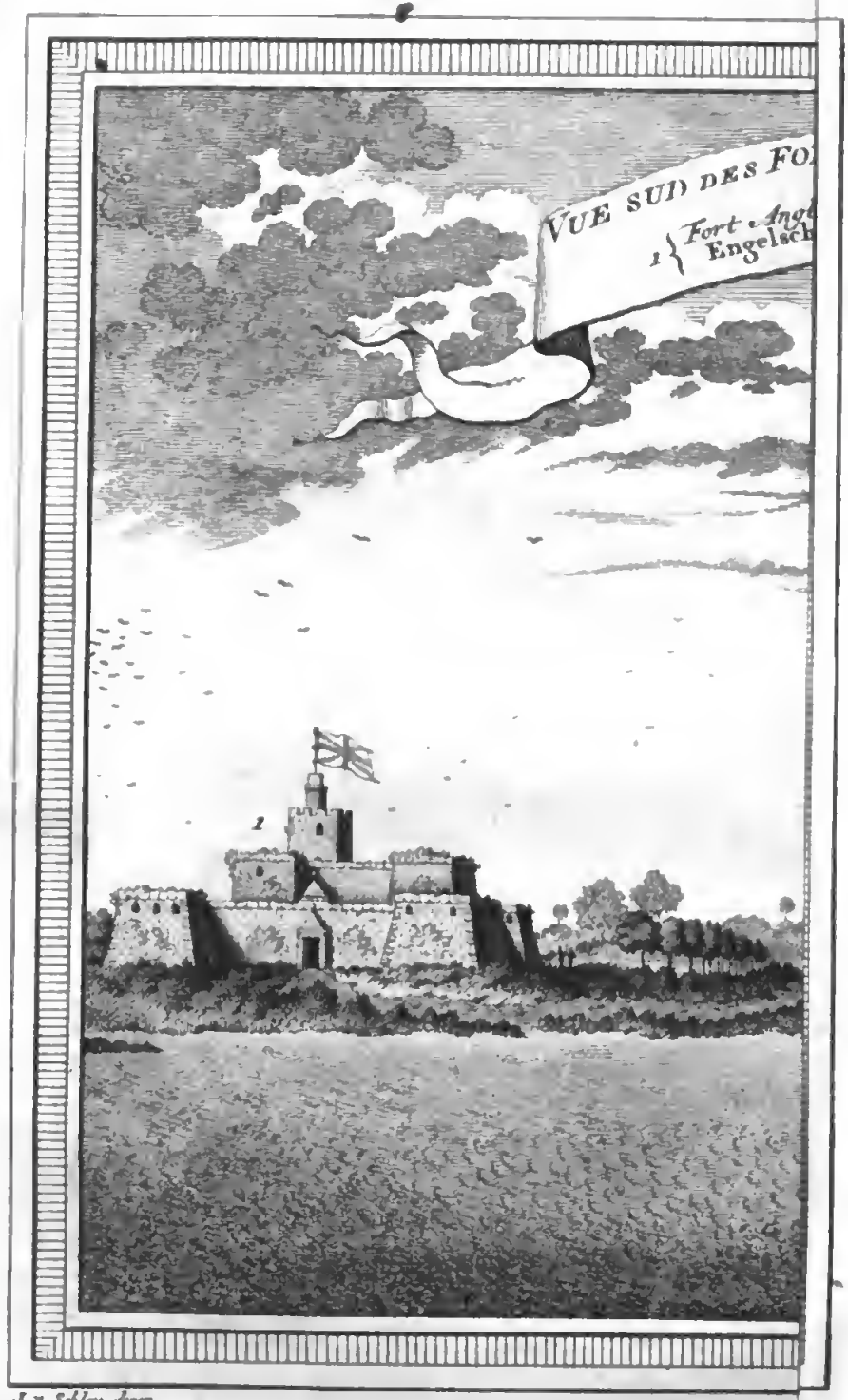

J. v. Schley direx.

ZUID-GEZIGT der ENGELSSE en H

les obſerver ſans ceſſe ſi l'on ne veut pas être volé continuellement. Leur occupation eſt ou la pêche ou le Commerce. Ils éxercent l'office de Facteurs pour les Négres voiſins, ſur-tout pour ceux d'Akamea qui viennent chaque jour au marché. Tous les matins on voit ſortir de chaque Village de la Côte ſoixante ou quatre-vingt Canots, les uns pour la pêche, d'autres pour le Commerce avec les Vaiſſeaux qui ſont dans les Rades. Ils retournent au rivage avant-midi, lorſque les vents du Sud-Oueſt commencent à ſouffler, pour s'aſſûrer la facilité de débarquer, & de diſpoſer de leur poiſſon ou de leurs marchandiſes au grand & au petit Commendo, où les Négres des terres viennent faire leurs proviſions. Ces deux marchés ſont ſi bien fournis de toutes ſortes de grains, de légumes, de racines, de poiſſon, & à ſi vil prix, que les Européens & les Négres y abondent (*i*) également, [& que les Hollandois les appellent les Marchés aux fruits.]

Côte d'Or. Geographie.

Caractère des Habitans.

Leur commerce.

Suivant Barbot, le Fort Anglois de Commendo eſt ſpacieux, & de forme quarrée, avec un baſtion à chaque angle. Dans l'intérieur du Fort, on a bâti une fort groſſe Tour [de maçonnerie.] Il eſt ſitué ſur un terrain uni, à cinquante pas de la Mer, entre les deux Forts Hollandois, de Sama à l'Oueſt, & de *Wedenbourg* à l'Eſt. Son artillerie conſiſte en vingt-quatre piéces. Il a une citerne, & ſoixante hommes de Garniſon (*k*), [tant Blancs que Gromettes.]

Fort Anglois.

Smith prétend qu'à l'exception du Cap Corſe, Commendo eſt le principal Fort que les Anglois ayent ſur la Côte d'Or. De ſon tems [c'eſt-à-dire en 1726,] l'artillerie n'étoit que de vingt-un canons, quoiqu'il y eût des préparations pour le double. Le Fort Hollandois de Wedenbourg n'en eſt qu'à la portée du mouſquet. Mais les Chefs des deux Nations n'ont pas toûjours vêcu en bonne intelligence. Un Facteur Anglois, des amis de Smith, ayant eu quelque diſpute avec le Facteur de Wedenbourg, ſe vit attaqué lâchement ſous un arbre où il étoit à ſe repoſer ſans défiance, & ne put deffendre ſa vie qu'en l'ôtant à ſon adverſaire. Le lieu du débarquement eſt ici d'une bonté médiocre; mais les jardins ſont excellens, & les deux Forts ſont accompagnés de deux gros Villages Négres (*l*).

Il eſt voiſin de Wedenbourg.

Querelle entre les deux Nations.

Le Fort Hollandois fut bâti en 1688. par *Swerts*, qui le nomma *Wedenbourg*. C'eſt un bâtiment quarré, deffendu par de bonnes batteries, qui pourroient être compoſées de trente-deux piéces de canon, ſi toutes les places étoient remplies. Il pourroit contenir auſſi une garniſon de ſoixante hommes, quoiqu'elle ne ſoit pas de la moitié, ni l'artillerie de plus de vingt piéces. En 1695, les Négres l'attaquèrent pendant la nuit, dans un tems où [la moitié des] vingt hommes qui le gardoient, ſous le commandement de Boſman, étoient accablés de maladie. Cependant après un combat de cinq heures, ils furent contraints de ſe retirer avec perte. Boſman ne perdit que deux hommes, quoique les Négres euſſent fait pleuvoir une grêle de balles par les embrazures, qui étoient malheureuſement ouvertes, ſans pouvoir être fermées. Enfin, un Négre, qui avoit entrepris de fendre la porte à conps de hache, ayant été tué [d'un coup de pique, par la fente même qu'il avoit déja faite,] tous les autres ne penſèrent qu'à

Fort Hollandois de Wedenbourg.

Il eſt attaqué par les Négres.

(*i*) Barbot, pag. 154; & Artus, *ubi ſup.* pag. 48.

(*k*) Barbot, pag. 437.

(*l*) Smith, pag. 121.

Côte d'Or. Géographie.

qu'à la fuite. Le Général de Mina, que Boſman avoit informé du péril qui menaçoit le Fort de Wedenbourg, avoit envoyé deux Bâtimens dans la Rade, pour le fournir d'hommes & de munitions; & la veille du jour de l'attaque, un des deux Capitaines avoit envoyé au rivage ſa Chaloupe remplie d'hommes. Mais à peine ce ſecours étoit-il débarqué que les Négres fondirent deſſus, en tuèrent une partie, & pourſuivirent le reſte juſqu'à la Chaloupe, ſous le canon même du Fort. L'Auteur, ſurpris de cette hardieſſe, le fut bien plus de trouver ſon artillerie enclouée. Comme il ne pouvoit en accuſer que la négligence ou la perfidie du Canonier, il l'envoya chargé de chaînes au Château de Mina; & le Général jura d'abord qu'il en feroit une punition éxemplaire. Cependant il lui rendit enſuite la liberté & le plaça même dans un meilleur poſte. Boſman ajoûte que ſi les Négres euſſent commencé leur attaque, dans le tems que s'étant apperçu du déſordre de ſon artillerie, il ne voyoit aucun reméde pour un mal ſi preſſant, le Fort n'auroit pas manqué d'être emporté. Mais ces Barbares ſe retirèrent pour manger, & lui donnèrent le tems de pourvoir à ſa défenſe (*m*).

Embarras de Boſman qui y commandoit.

Marchandiſes recherchées par les Négres de Commendo.

Les principales marchandiſes que les Négres recherchent ſur cette Côte, ſont, la raſſade, c'eſt-à-dire les grains de verre de diverſes couleurs, qu'ils diviſent en parties plus petites encore, pour les revendre dans l'intérieur du Pays; les petits baſſins de cuivre; les draps bleus; & ſur-tout les toiles larges. Cependant les ventes ne ſe font qu'en détail; de ſorte qu'en joignant à cette incommodité les daſchis ou les préſens, qu'on eſt obligé de faire en grand nombre aux Facteurs Négres & aux Rameurs, c'eſt l'endroit de toute la Côte le moins favorable au Commerce. Ajoûtez, dit l'Auteur, qu'il s'y trouve toûjours quantité de Bâtimens Hollandois (*n*).

Lorsque les Habitans ſont en guerre avec leurs voiſins, le Commrce des Eſclaves eſt aſſez avantageux. Les Négres, ſe hâtent de vendre leurs Priſonniers, pour s'épargner la dépenſe de les nourrir. Un Vaiſſeau, qui arrive dans ces conjonctures, fait heureuſement ſa cargaiſon (*o*).

Altération de l'Or dans le Commerce.

Barbot ſe plaint que l'Or eſt ſouvent altéré, aux deux Commendos; ſur-tout l'Or nommé *Krakra*. Cette fraude n'eſt pas nouvelle, car Artus obſerve (*p*) que de ſon tems, l'Or n'étoit pas ici plus pur. Après l'avoir fondu, les Négres le coupent en petites piéces, pour déguiſer mieux le mélange. Il s'en eſt trouvé qui ont pouſſé l'effronterie juſqu'à préſenter aux Hollandois du cuivre pur pour de l'Or. [Quand les Habitans de Commendo ſont en guerre avec leurs Voiſins, il y a quelquefois un grand marché d'Eſclaves, au petit Commendo; parce qu'ils vendent les priſonniers qu'ils font, le plûtôt qu'ils peuvent, afin de s'épargner la peine & la dépenſe de les nourrir: il n'y a pas long-tems qu'un Vaiſſeau Anglois a profité d'une telle occaſion (*q*).] Quoique le Commerce de l'Or ne ſoit pas ici fort conſidérable, les Normands y avoient un Comptoir, dont les Négres montrent encore les ruines ſur une Colline au Nord. Un Voyageur moderne rapporte que le Roi de Commendo, qui fait ſa réſidence à Guaffo, ayant appris l'arrivée d'un Vaiſſeau François dans ſa Rade, envoya des rafraîchiſſemens au Capitaine, & lui fit dire qu'il ne traiteroit avec

(*m*) Boſman, pag. 27. & ſuiv.
(*n*) Artus. *ubi ſup.*
(*o*) Barbot, pag. 154.
(*p*) Artus, pag. 48.
(*q*) Barbot. pag. 155.

Digitized by Google

avec aucune Nation de l'Europe auſſi long-tems qu'il auroit quelque eſpérance de voir un établiſſement François dans ſon Pays (r). CÔTE D'OR. GEOGRAPHIE.

LES Habitans marquèrent beaucoup d'affection à Barbot pour la Nation Françoiſe. A ſon ſecond Voyage, en 1682, le Roi lui envoya ſon ſecond fils pour ôtage, en le faiſant prier de ſe rendre au grand Commendo pour y traiter d'un établiſſement, quoique dans le même tems il eut refuſé aux Anglois & aux Hollandois la liberté de bâtir des Forts. Barbot, à ſon retour, propoſa cet établiſſement au Miniſtre de France, & nomma le Canton d'Ampeni, comme le meilleur endroit pour élever un Fort capable de brider Mina. Mais ſes repréſentations demeurèrent ſans effet (s). En 1688, du Caſſe arriva ſur cette Côte, avec quatre Vaiſſeaux de guerre équipés à Rochefort, dans le deſſein d'y former quelques établiſſemens pour la Compagnie Françoiſe d'Afrique, ſur-tout à Commendo dont les Habitans ne penſoient qu'à ſe vanger des Hollandois. En effet il y forma un Comptoir, & fit voile enſuite à Alampi & à Juida dans la même vûe. Mais, quelques mois après ſon départ de Commendo, les intrigues des Hollandois ſuſcitèrent, entre les Négres, une guerre où le Roi fut tué & le nouveau Comptoir pillé. Les François ſe virent forcés de chercher une retraite [chez les Anglois] au Cap-Corſe, & leur entrepriſe n'a point été renouvellée depuis cette diſgrace (t).

Affection des Négres de Commendo pour les François.

Du Caſſe y établit un comptoir, qui dure peu.

UN peu plus loin à l'Eſt, on trouve un Village nommé *Terra Piguena*, ou *Lari*. Les Hollandois n'y avoient point de Commerce en 1600, parce qu'il eſt trop voiſin du Château de Mina. Lorſque les Portugais ont beſoin de marchandiſes, ils envoyent quelques Habitans de ce lieu à Ekki-Tekki, ou à Commendo, avec de l'Or, pour en acheter des Hollandois (v). Le Village de Lari n'eſt pas plus conſidérable que celui d'Ampeni. Mais toutes ces Places ont des relations fort étroites, puiſque ce fut un Négre d'Ampeni, nommé *Kukumi*, que le Roi du grand Commendo députa au Roi de France en 1671, pour l'inviter à bâtir un Fort ſur cette Côte. Il y avoit long-tems que les Négres du Pays portoient impatiemment le joug des Hollandois de Mina, qui avoient pillé & brûlé pluſieurs de leurs Villages ſur le bord de la Côte, ſans avoir la hardieſſe de pénétrer (x) plus loin dans les terres. C'eſt ici que Boſman place le récit de la guerre de Commendo, dont il nomme les Habitans *Comméniens*, en faiſant remarquer que les affaires des Hollandois ſouffrirent beaucoup de cette révolution.

Terra Piguena ou Lari.

COMMENDO étoit dans une ſituation floriſſante, lorſque les entrepriſes des Hollandois commencèrent à révolter les Comméniens, & leur firent prendre la réſolution de deffendre leur liberté par les armes. Cependant la guerre fut quelque tems ſuſpendue par les bons offices d'un Négre, frère du Roi de Commendo, qui étoit alors au ſervice du Gouverneur de Mina. Mais cet utile médiateur ayant été congédié dans la ſuite, & même offenſé par les Hollandois, les Comméniens n'attendirent plus qu'une occaſion pour rompre ouvertement. En 1694, le Gouverneur de Mina, ayant reçu quelques Mineurs de l'Europe, leur fit faire l'eſſai de leur habileté ſur une petite Colline du Pays de Commendo, à deux milles du Fort de Wedenbourg. Les Habitans s'en trouvèrent

Guerres des Hollandois contre les Négres de Commendo.

(r) Des-Marchais, Vol. I. pag. 236.
(s) Barbot. pag. 155.
(t) Lettre de John Bloome du 7 Février 1691, écrite du Cap Corſe à Barbot.
(v) Artus, *ubi ſup.* pag. 49.
(x) Barbot, *ubi ſup.*

vèrent d'autant plus offenſés, que ce lieu étoit une de leurs Divinités. Ils attaquèrent les Mineurs, leur enlevèrent tout ce qu'ils avoient avec eux, & firent priſonniers ceux qui n'eurent point aſſez d'agilité pour s'échaper par la fuite.

Origine de ces démêlés.

Les Hollandois ſe plaignirent de cette inſulte au Roi de Commendo, qui répondit par des proteſtations d'innocence. Mais étant preſſé de punir les coupables, il fit tomber tout le blâme ſur un Négociant Négre, nommé (y) Jean *Kabes*, qui avoit ſa demeure près du Fort de Wedenbourg & qui faiſoit un Commerce conſidérable avec les Hollandois: fauſſeté manifeſte, remarque Boſman; (z) car ce Kabes étoit un homme ſans hardieſſe & ſans courage. Cependant le Gouverneur de Mina prit droit de cette déclaration pour faire avancer ſes troupes dans le Pays de Commendo, ſous prétexte d'obliger Kabes à des réparations. Au premier bruit de leur arrivée, Kabes ſortit de ſon Village, pour ſe juſtifier & leur offrir quelques préſens. Mais voyant qu'ils avoient déja commencé à ravager ſon territoire, & qu'ils paroiſſoient peu diſpoſés à l'écouter, toute la lacheté que Boſman lui attribue ne l'empêcha pas de pourvoir à ſa deffenſe. L'action fut vive, & coûta la vie à pluſieurs combattans des deux partis

Ce que c'étoit que Jean Kabes.

Cet événement jetta toutes les affaires du Pays dans la confuſion. Jean Kabes, pour tirer vengeance des Hollandois, invita les Anglois à s'établir dans le voiſinage de Commendo. Il leur offrit d'abord une demeure dans ſon propre Village; & bientôt il leur procura le moyen de réparer les ruines d'un vieux Fort qu'ils avoient autrefois poſſédé. Ils s'y ſont fortifiés avec tant de ſoin, dit Boſman, qu'il ſeroit fort difficile aujourd'hui de les en chaſſer. Cette Place eſt défendue par quatre batteries, & par une Tour ſur laquelle ils peuvent placer auſſi pluſieurs piéces de canon, qui ſeroient capables d'incommoder beaucoup les Hollandois. Boſman ajoûte que le Commerce de Hollande s'eſt déja reſſenti de cet établiſſement, & condamne beaucoup l'emportement du Gouverneur de Mina contre Jean Kabes. Mais il ſe flattoit, continue-t'il, d'acquérir, dans cette occaſion, autant d'honneur que *Swerts*, autre Gouverneur Hollandois, qui avoit pris en 1687 un aſcendant abſolu ſur les Comméniens, [après la mort de leur Roi, & de pluſieurs des principaux Seigneurs du Royaume.]

Les Anglois profitent du trouble pour s'établir à Commendo.

Cependant, pour réparer ſes fautes, il eut la prudence d'engager à ſon ſervice, pour la ſomme de cinq mille livres ſterling, une armée de Négres, des Contrées de Juffer & de Kabeſtere. Ce ſecours, qui le rendoit deux

Négres que les Hollandois louent pour leur ſervice.

(y) Suivant cette Lettre du Chevalier d'Alby Thomas, dattée le 1 Novembre 1701, Jean Kabes avoit été autrefois domeſtique des Anglois au Cap-Corſe. Il y avoit fait quelques dettes, qui l'avoient porté à ſe retirer chez les Hollandois de Mina, quoiqu'il eût anciennement coupé la tête à pluſieurs de leurs Compagnons. Mais une bourſe d'Or, qu'il offrit à Nugnez, Général Hollandois, lui fit obtenir ſa protection, & la liberté de s'établir dans un Village près du Fort de Wedenbourg. Après l'injure dont il eſt ici queſtion, il ſe remit ſous la protection des Anglois, & leur devint fort utile à l'érection du Fort qu'ils bâtirent enſuite à Commendo. Cependant, ſur quelque nouveau ſujet de plainte, il ſe lia avec les Marchands Anglois d'Interlope, & ſe mit en état par leur ſecours d'élever en 1702 une ſorte de Fort monté de dix-huit piéces de canon: ce qui n'empêcha point qu'en 1707, il ne fut ſi bien reconcilié avec les Agens de la Compagnie Angloiſe, qu'ils lui fournirent du ſecours contre les Hollandois. Barbot, pag. 439.

(z) Boſman, pag. 29. *& ſuiv.*

Digitized by Google

deux fois plus fort que les Comméniens, l'auroit mis en état de réduire & Jean Kabes & le Roi même; s'il n'eut publié mal-à-propos qu'après les avoir châtiés, il étoit réſolu de rendre une viſite aux Négres de Fantin & de Sabu. Les Habitans de ces deux Pays ſe crurent obligés de ſe joindre aux Comméniens pour éviter leur ruine. Ils formèrent un corps ſi puiſſant, qu'ayant défait pluſieurs fois les Hollandois & leurs Alliés, ils les mirent dans l'impuiſſance de former de nouvelles entrepriſes. Mais la diviſion ſe mit bientôt entre les Vainqueurs. *Tekki Ankan*, frère du Roi de Commendo, abandonnant les intérêts de ſa Patrie, paſſa dans l'Armée Hollandoiſe avec les Négres d'Adom & d'autres Auxiliaires. Un incident ſi peu prévû mit les Hollandois en état de tenter une nouvelle Bataille, où la victoire fut long-tems douteuſe. Elle parut enfin ſi déclarée pour eux, que leur armée ne penſoit plus qu'au pillage; lorſque le Roi de Commendo, un des plus braves Princes (*a*) de ſon tems, crut pouvoir profiter de la confiance même de ſes ennemis. Il rallia ſes gens, avec ordre de porter le bout de leurs mouſquets en arrière, pour faire croire qu'ils étoient du nombre de leurs Alliés & qu'ils ne s'avançoient vers eux que pour avoir part au butin. Cet artifice lui réuſſit avec tant de bonheur, qu'ayant recommencé à charger vigoureuſement, il mit les Vainqueurs en fuite, & remporta une victoire complette.

CÔTE D'OR. GEOGRAPHIE.

Valeur du Roi de Commendo. Il bat les Hollandois.

LE Gouverneur Hollandois [qui ſuccéda à celui dont nous venons de parler], n'ayant plus rien à ſe promettre de la force, eſpéra plus de ſuccès de la négociation. Il fit propoſer au Roi de Commendo une alliance perpetuelle, à la ſeule condition d'etre dédommagé, par les Comméniens, de tous les frais de la guerre. Mais les Anglois, qui avoient déja commencé leur établiſſement, & qui ne pouvoient tirer aucun avantage de cette réconciliation, prirent ſoin de repreſenter au Roi, qu'après avoir remporté pluſieurs victoires & réduit ſes Ennemis à l'extrémité, c'étoit lui qui devoit éxiger d'eux des ſatisfactions. Ils ajoûtèrent qu'il étoit aſſez fort pour leur impoſer des loix, & que la Nation Angloiſe s'offroit à le ſeconder de tout ſon pouvoir. Le Roi gagné par des propoſitions qui flattoient également ſes reſſentimens & ſon intérêt, recommença les hoſtilités, & fit aux Hollandois tout le mal qu'il put s'imaginer. Ils continuèrent quelque tems d'employer la douceur; mais recevant tous les jours de nouveaux outrages, ils s'adreſſèrent aux Négres de Fantin, qui s'engagèrent, pour la ſomme de trois cens livres ſterling, à pouſſer la guerre contre les Comméniens juſqu'à la ruine de l'une ou de l'autre Nation.

Propoſitions des Hollandois.

Les Anglois les font rejetter.

TANDIS que le Gouverneur de Mina ſe repaiſſoit de ces eſpérances, il eut le chagrin de les voir détruire par une cóntremine des Anglois du Cap-Corſe, qui offrirent la même ſomme aux Négres de Fantin pour demeurer neutres. Ainſi ces Barbares payés des deux côtés, trouvérent de l'avantage à garder fidellement leurs dernières conventions. Leur Chef fut le ſeul qui entreprit de les rappeller à leur premier engagement; mais l'ayant dépoſé dans une aſſemblée ſolemnelle, ils lui nommèrent auſſi-tôt un ſucceſſeur. Les Hollandois, plus inſultés que jamais par les Comméniens, eurent recours aux Négres d'Adom,

Les Hollandois ſont dupés par pluſieurs Nations du Pays.

(*a*) Il ſe nommoit Abe Tocki. Son frère lui ſuccéda ſur le Trône.

Digitized by Google

Côte d'Or. Géographie.

dom, & leur donnèrent cinq cens livres ſterling pour obtenir leur aſſiſtance. Ils traitèrent d'un autre côté, pour la même ſomme; avec ceux d'*Akani* & de *Kabeſtere*. L'effet de ces nouvelles négociations leur paroiſſoit infaillible, lorſqu'ils apprirent, qu'à l'occaſion même de leur argent, il s'étoit élevé des querelles & des diviſions parmi ces trois Peuples, & qu'ils étoient trop occupés de leurs affaires domeſtiques pour ſe mêler de celles d'autrui. Le Gouverneur de Mina, ſans ſe rebuter de tant d'infidélités, tourna vers les Négres de *Dinkira*, & leur fit promettre, pour la ſomme de huit cent livres ſterling, d'embraſſer plus fidellement ſes intérêts; mais lorſqu'ils paroiſſoient diſpoſés à ſe mettre en marche, ils furent arrêtés par une incurſion de quelques Nations voiſines, qui les obligea de penſer à la defenſe de leur propre Pays. Cependant ils eurent aſſez de bonne-foi pour reſtituer l'argent qu'ils avoient reçu; à l'exception de quelque partie, qui s'accrocha, dit l'Auteur, aux droits des Meſſagers. Les Négres d'Adom rendirent auſſi la plus grande partie de ce qu'ils avoient touché. Mais ceux de Fantin s'embarraſſèrent peu de la reſtitution.

Incident qui tire les Hollandois d'embarras.

Dans une ſituation ſi déſeſpérée, il ne reſtoit plus d'autre reſſource aux Hollandois que de demander humblement la paix, lorſqu'un heureux incident leur fit naître l'occaſion de ſortir d'embarras avec plus d'honneur. Le frère du Roi de Commendo, qui avoit pris parti pour eux dès le commencement de la guerre, s'étoit enſuite attiré leur mépris par quelque crime ou quelque baſſeſſe, qui l'avoit fait condamner à l'Eſclavage avec ſa femme & ſes enfans. Le Gouverneur de Mina l'avoit fait conduire à Surinam. Mais la Compagnie Hollandoiſe, informée de ſon châtiment qu'elle trouva trop rigoureux (*b*), lui fit rendre la liberté. A ſon retour, les Hollandois de Mina employèrent ſon entremiſe pour tourner l'eſprit de ſon frère à la paix. Il l'y trouva ſi diſpoſé, qu'elle fut bientôt conclue à des conditions fort honorables. Mais à peine cette nouvelle tranquillité commençoit-elle à ſe faire goûter, que les Anglois aſſaſſinèrent le Roi dans une partie de plaiſir qu'il avoit faite avec eux; triſte récompenſe pour tant de ſervices qu'ils avoient reçus de ce Prince.

Action barbare des Anglois.

Une action ſi barbare jetta ce Pays dans de nouveaux troubles. Les Comméniens prenant une haine mortelle pour les Anglois réſolurent de vanger à toutes ſortes de prix la mort de leur Roi. Au contraire Tekki Ankan, qui avoit eu part à la mort de ſon frère, abandonna ſecrétement Mina pour ſe joindre aux Anglois & pour fondre avec eux ſur les Comméniens. Ils propoſèrent néanmoins aux Hollandois d'unir leurs reſſentimens contre cette Nation; mais le Gouverneur de Mina ne voulut point ſe rengager dans une guerre qui avoit été ſi fatale à ſon Commerce. Tekki Ankan & les Anglois cherchèrent d'autres Alliés, dont le nombre, qui ſurpaſſoit beaucoup celui des Comméniens, n'empêcha point qu'ils ne fuſſent entièrement défaits. Les Comméniens eurent l'obligation de cette victoire ſignalée à leur Général *Tekki Amo*; dont la valeur égaloit celle du feu Roi.

Ils ſont défaits par les Comméniens.

Quoique les Hollandois euſſent pris le parti de la neutralité, le Général Négre fit faire un compliment civil à leur Gouverneur, & lui envoya pluſieurs crânes de ſes ennemis, pour lui témoigner qu'il vouloit vivre & mourir au ſervice de la Nation Hollandoiſe. Cette députation fut bien reçue du Gouverneur

(*b*) On doit ſuppoſer que c'eſt ici l'hiſtoire de pluſieurs années. R. d. T.

neur, & le meſſager revint chargé de préſens. Les Hollandois ne pouvoient deſirer de plus belle occaſion pour ſe vanger des Anglois, en ſe liant contr'eux avec les Comméniens. Mais leur Gouverneur étoit obſédé par un Négre, nommé *Azim*, ennemi de cette Nation, qui ne ceſſoit de lui propoſer la conquête de Commendo, comme une réparation qu'il devoit aux anciennes pertes de la Hollande. Cette raiſon eut tant de force ſur l'eſprit du Gouverneur, que ſans avoir conſulté ſon conſeil, il réſolut d'attaquer la Nation des *Fétus*, ſujette des Comméniens. Tous les droits furent violés, car il prit pour cette éxécution un jour de marché, où les Fétus apportoient leurs marchandiſes à Mina, ſous la garantie de la foi publique. Ils furent pillés avec la dernière perfidie. On en tua pluſieurs, & quatre-vingt furent faits priſonniers. Le prétexte d'une action ſi noire fut le meurtre de quelques femmes de Mina, qu'on les accuſoit d'avoir tuées aux environs du Château. Mais ils avoient proteſté ſolemnellement qu'ils n'avoient aucune part à cette violence; & pour témoignage de leur bonne-foi, ils avoient continué de venir ſans armes au marché. Il y avoit beaucoup d'apparence que les ſeuls coupables étoient Azim & Tekki Ankan, qui avoient voulu faire ſervir ce crime à leur vûes. Cependant le Conſeil de Mina ne preſſa point les informations, dans la crainte de trouver trop de preuves contre Azim, qui étoit en état de faire redouter ſa vengeance.

CÔTE D'OR. GEOGRAPHIE

Mauvaiſe conduite des Hollandois.

UNE conduite ſi odieuſe ruina tout-d'un-coup le Commerce de Mina, & laiſſa aux Comméniens & aux Fétus une haine mortelle contre les Hollandois. D'un autre côté, les Anglois s'étant fortifiés par de nouvelles Alliances crurent l'occaſion favorable pour renouveller la guerre contre les Comméniens. Ils les attaquèrent avec la ſupériorité du nombre; ce qui n'auroit pas rendu leur victoire plus certaine, ſi Tekki Amo n'eut reçu une bleſſure mortelle qui le força de ſe retirer au milieu du combat. Mais les Comméniens manquant de Chef tombèrent dans une confuſion irréparable, & perdirent enfin l'avantage d'une journée qui décidoit de leur ſort. Tekki Ankan victorieux ſe fit reconnoître Roi de Commendo. Les Anglois & les Hollandois ont retiré quelques avantages de ce changement; mais ils pouvoient en eſpérer beaucoup plus d'une meilleure conduite (*c*).

Elle ruine leur Commerce.

Tekki Ankan monte ſur le Trône de Commendo.

(*c*) Tout ce détail eſt tiré de Boſman, pag. 31. & ſuiv.

§ IV.

Royaume de Fétu.

CE Pays, que Barbot nomme *Fétu*, eſt nommé *Afuto* par Vaſconcelos, & *Fétou* par les Anglois. Il a pour bornes, à l'Oueſt, la Rivière *Benja* & le Pays de Commendo; au Nord, le Pays d'*Ati*, à l'Eſt, celui de Sabu, & l'Océan au Sud. Le Roi qui le gouverne aujourd'hui porte le nom d'*Aben Penin Asbrive*. Cette couronne eſt élective; & la Capitale, qui ſe nomme Fétu, eſt ſituée dans les terres (*a*).

Etendue & bornes du Pays.

BOSMAN donne au Royaume de Fétu cent ſoixante milles de longueur & preſqu'autant

(*a*) Barbot, pag. 268.

Côte d'Or. Géographie.

qu'autant (*b*) de largeur. Il le fait commencer à la Colline de *Saint Jago* où à la Rivière de *Sel*, & finit au deſſous du Mont Manſro ou Monfort. Cette Contrée étoit autrefois ſi puiſſante, qu'elle inſpiroit de la terreur à tous ſes Voiſins, & qu'elle avoit rendu (*c*) les Comméniens ſes tributaires. Mais elle s'eſt tellement affoiblie par ſes diviſions civiles & ſes guerres étrangères, que la fortune ayant changé de face, ſon Roi & ſa Nobleſſe n'ôſeroient aujourd'hui faire un pas ſans la permiſſion du Roi de Commendo. [Ses Habitans ayant pris parti les uns pour les Hollandois, & les autres pour les Comméniens, ils ſouffrirent des deux côtés & perdirent ſur-tout beaucoup de monde dans la dernière Bataille.] Auſſi à peine reſte-t-il dans cette Contrée aſſez d'Habitans pour cultiver ſes terres, quoique pour la fertilité & l'agrément, elle puiſſe être comparée à celle d'Anta. Avant les guerres qui ont cauſé ſa ruine, Boſman l'ayant traverſée pluſieurs fois, rend témoignage qu'elle étoit remplie de grandes Villes, & que ſes campagnes portoient de tous côtés des marques d'abondance. Les grains de toute eſpéce, les beſtiaux, l'huile & le vin de Palmier, faiſoient ſes principales richeſſes. Mais ce qu'elle avoit de plus agréable étoit la beauté de ſes arbres, qui formoient un ombrage continuel ſur toutes les routes, particuliérement depuis le Château de Mina juſqu'à Simbe, [Village du pays de Fétu,] & qui mettoient les Voyageurs à l'abri de la pluie & du ſoleil. [Les arbres dont les Collines étoient auſſi couvertes, & les Rivières dont les plaines étoient arroſées, offroient encore un ſpectacle charmant, & rendoient ce pays très propre aux établiſſemens des Hollandois & des Anglois.] Tous les Habitans s'occupoient ſans diſtinction à la culture des terres, [à faire de l'huile, où à tirer du vin des arbres de Palmier, dont le pays eſt abondamment fourni;] après quoi les uns s'éxerçoient à la pêche ou à la fabrique du Sel, & les autres au Commerce, en qualité de Facteurs pour les Négres de l'intérieur des terres (*d*).

Sa beauté avant les guerres qui l'ont ruinée.

Occupation des Habitans.

Smith dit (*e*) que le Pays aux environs de Mina & du Cap-Corſe eſt de la même beauté, mais qu'il eſt beaucoup mieux peuplé; & que plus on approche de la Côte des Eſclaves, plus le terroir paroît riche & délicieux.

Douze milles au-deſſous de Wedenbourg, on trouve la Ville & le Château de *Mina*. Mais les environs n'offrent aucune Mine, quoique ce nom ſemble l'annoncer; & vrai-ſemblablement les Portugais n'ont donné le nom de Mina au Château que pour faire connoître l'abondance d'Or (*f*) qu'ils y recevoient de toutes parts. Les Habitans appellent la Ville, *Oddena*. Elle eſt aſſez longue, mais elle a peu de largeur. Ses édifices ſont de pierres de Roc; ce qui la diſtingue beaucoup des autres Villes des Négres, qui ne ſont ordinairement que d'argile ou de bois. Vers l'année 1684 elle étoit peuplée, & ſi puiſſante par le courage & le nombre de ſes Habitans, qu'elle s'étoit rendue terrible à tous les Négres de la Côte. Mais depuis environ quinze ans, dit Boſman, la petite vérole, les guerres de Commendo, & le Gouvernement tirannique des Hollandois, l'ont tellement appauvrie & dépeuplée, qu'on auroit peine à s'imaginer

Ville & Château de Mina.

Comment la Ville s'eſt dépeuplée.

(*b*) Barbot dit qu'il n'a que cinq lieuës de largeur; c'eſt peut-être une mépriſe au-lieu de cinquante.

(*c*) Le même Auteur repréſente le Pays actuellement floriſſant; mais il faut entendre apparemment au tems de ſon Voyage, c'eſt-à-dire, en 1682.

(*d*) Boſman, pag. 47.

(*e*) Smith, pag. 142.

(*f*) Boſman, pag. 41.

Digitized by Google

s'imaginer quelle eſt à préſent (*g*) ſa foibleſſe. Il n'y reſte pas cinquante hommes capables de porter les Armes. On ne trouve point un Village ſur la Côte d'Or, qui n'ait ſervi de retraite à quelques Habitans de Mina; & la tirannie des Gouverneurs Hollandois paſſe pour la principale cauſe de cette diſperſion. Lorſque Boſman arriva pour la première fois ſur cette Côte, il comptoit ſouvent juſqu'à cinq & ſix cens Canots, qui ſortoient le matin pour la pêche; au-lieu que les années ſuivantes, il voyoit à peine la ſixième partie de ce nombre; & ce reſte de Peuple lui paroiſſoit miſérable (*b*). La Ville de Mina, ou d'Oddena, eſt ſituée (*i*) ſur la Rivière de Benja, dans une longue & baſſe Péninſule, qui a l'Océan au Sud, la Rivière au Nord, Commendo à l'Oueſt; & le fameux Château de Saint George de Mina, à l'Eſt. Elle eſt fortifiée, vers Commendo, par un gros mur de pierres de Roc, avec un large foſſé, & quelques pièces de canon ſur la porte. Ce mur commence au rivage de la Mer, & s'étend juſqu'à la Rivière de Benja, qui ſépare la Ville & le Château du mont Saint Jago. C'eſt ſur ce mont que les Hollandois ont bâti le Fort de Conradſbourg, dans une ſituation qui commande également le Château & la Ville (*k*).

CÔTE D'OR. GEOGRAPHIE.

Sa ſituation.

Fort de Conradsbourg.

LES Négres de Mina ſont bien-faits & robuſtes. Ils ont l'humeur guerrière; & l'ancienne familiarité dans laquelle ils vivent avec les Blancs les a rendus les plus polis de tous les Négres de la Côte d'Or. Leurs occupations ordinaires ſont la pêche, le Commerce & l'agriculture. Barbot remarque, comme Boſman, qu'avant les infortunes qui ont ruiné leur Ville, on voyoit ſortir en Mer au lever du ſoleil, ſept ou huit-cens Canots, dont chacun n'avoit pas moins de trois ou quatre rameurs. Ils reviennent à midi avec leur pêche, dont ils payent le cinquième aux Officiers de Hollande. Leur Commerce s'étend par Mer au long de la Côte, juſqu'à Juida. Ils ne manquent pas d'adreſſe pour altérer l'Or, & l'on prétend que cet art leur vient des Portugais. On trouve parmi eux des Fondeurs & des Orfévres, qui font avec beaucoup de propreté de petits bijoux d'Or, des boutons maſſifs ou en filigrame, des bagues, des chaînes, des poignées d'épée & d'autres ornemens curieux. Ils ſçavent auſſi fondre le verre & lui donner toutes ſortes de formes (*l*).

Ancienne ſplendeur de Mina.

Ses Artiſans.

LA Ville eſt longue. Elle eſt compoſée d'environ deux cens maiſons, toutes bâties de pierre de Roc. Mais les rues ſont étroites, irrégulières, & fort ſales dans la ſaiſon des pluies. La plûpart des maiſons n'ont qu'un étage; cependant il s'en trouve de deux & de trois, toutes ſi bien peuplées, que dans le tems dont parle l'Auteur, on y comptoit ſix mille Habitans, ſans y comprendre les enfans & les femmes, qui devoient être en fort grand nombre, puiſque ſuivant l'uſage de Guinée, la polygamie eſt dominante dans le Pays (*m*).

Ses édifices.

TROIS parties, qui diviſent la Ville, la feroient prendre pour autant de Villages différens. Chaque partie eſt gouvernée par un Chef particulier, que les Négres appellent Braffo. Il a pour aſſiſtans un Kabaſchir (*n*) & quelques Officiers

Son gouvernement.

(*g*) En 1701.
(*b*) Boſman, pag. 43.
(*i*) Barbot, pag. 442.
(*k*) Le même, pag. 156.
(*l*) Le même, *ibid.* & pag. ſuiv.
(*m*) En 1600, ſuivant Artus, il y avoit dans la Ville ſept cens Négres, dévoués aux Portugais, & mortels ennemis des Hollandois. ☞ [Les Négres étoient robuſtes, bien proportionnés, & fort adroits à manier non-ſeulement les dards & les fléches, mais auſſi toutes ſortes d'autres armes.] *Ubi ſup.* Part. VIII. pag. 117.
(*n*) Dans l'original, c'eſt *Caboccire.*

Côte d'Or. Géographie. Officiers inférieurs qui ont l'adminiſtration ordinaire de la Juſtice. Les trois Braffos, avec leur Cour, forment la Régence de cette petite République, depuis que les Portugais l'ont rendue indépendante des Rois de Fétu & de Commendo, qui partageoient autrefois la ſouveraineté du Canton. C'eſt dans cet état que les Habitans avoient trouvé le moyen de ſe rendre redoutables à leurs Voiſins, [ſous la Protection des Portugais, & enſuite ſous celle des Hollandois.] Cependant lorſque ces derniers eurent commencé à limiter leurs priviléges, & même à ſe mêler de leur Gouvernement, la bonne intelligence qui avoit rendu leur Ville ſi puiſſante, diminua par degrés & fit bientôt place à de fâcheuſes diviſions (*o*).

Sa Rivière, nommée Benja. La Rivière de Benja n'a pas plus de deux milles de cours; & ſuivant les expériences de Focquenburg, ſon eau eſt dix fois plus ſalée que les viandes de Mer qui le ſont le plus (*p*); ce qui doit être entendu néanmoins du tems de la ſéchereſſe, qui rend les terres fort nîtreuſes & la rivière fort baſſe. Il n'eſt pas ſurprenant que l'eau de Mer y entrant alors, en ait plus de facilité à ſe congeler en ſel, que dans la Mer même. Les Habitans, qui ont fait cette obſervation, en tirent un profit conſidérable. Mais aux mois de May & de Juin, qui ſont le fort de la ſaiſon des pluies, l'eau y eſt auſſi fraîche que celle de ſource (*q*), [les Torrens qui tombent dans ce tems-là des montagnes, avec une rapidité égale à celle que la marée a en y entrant, rend cet endroit très propre pour des moulins à eau, que le courant peut faire tourner aiſément.]

Deſcription du Château. Le Château de Mina eſt très-fort, & ſitué fort avantageuſement pour ſervir de protection au Commerce. Il eſt au centre de la Côte d'Or. Les lieux voiſins abondent en fruits & en beſtiaux. Sa ſituation eſt ſur un Rocher, dont une partie eſt baignée par la Mer, & deffendu du même côté par un boulevard. Il en a deux autres, du côté de la terre; mais beaucoup moins capables de deffenſe, parce qu'ils riſquent moins d'être attaqués. Le Château & les Ouvrages extérieurs ſont de pierre, & bâtis fort proprement. Vers la Mer, le mur a moins de hauteur, & n'en demande pas davantage, parce que le Rocher même qui lui ſert de fondement, en eſt un preſqu'inacceſſible. Les murs qui regardent la terre ſont fort hauts, avec un profond foſſé, qui eſt ſec vers la terre, mais qui contient aſſez d'eau, près de la Mer, pour recevoir des Barques. [On a laiſſé un eſpace pour ſe promener autour du Château, dont l'étendue égale à peu près celle de Rammekens en Zélande.]

Il y a deux portes au Château; l'une à l'Eſt, & l'autre à l'Oueſt. La ſeconde eſt la plus grande & la plus belle. Elle a ſon pont-levis, devant lequel eſt un bâtiment de pierre, ou une tour, qui forme le logement du Gouverneur. La porte de l'Eſt, qui eſt proche de la Douane, ſert de paſſage pour le tranſport des marchandiſes. Au centre du Château eſt une grande Place quarrée, où l'on a bâti nouvellement une fort belle Egliſe. L'ancienne étoit ſur une éminence, hors des murs; mais en 1596, le Château étant menacé d'un Siége, on prit le parti de la démolir.

L'Artillerie eſt nombreuſe au Château de Mina. Mais comme les Portugais (*r*) employent ſecrettement les Négres pour acheter la poudre des Hollandois

(*o*) Barbot, *ubi ſup.*
(*p*) *Angl.* que la plus forte ſaumure.
(*q*) Boſman, pag. 46.
(*r*) Artus, *ubi ſup.* pag. 116. & ſuiv.

Digitized by Google

landois, & qu'ils ne ménagent pas l'Or, on doit s'imaginer (*s*) que le Château eſt mieux fourni d'artillerie que de munitions. CÔTE D'OR. GEOGRAPHIE.

ON l'a repréſenté juſqu'ici tel qu'il étoit en 1600. Boſman, qui écrivoit cent ans après, le met, pour la force & la beauté, fort au-deſſus de tous les Forts de cette Côte.

LES Portugais ajoutèrent le nom de Saint-Georges à celui de Mina, parce qu'ils y avoient abordé le jour de cette Fête. Il eſt ſitué, dit Barbot, à l'extrémité d'une longue & étroite Péninſule, ſi près de la Ville qu'on y peut jetter une grenade avec la main, & ſur la rive Sud de la Rivière de Benja. Des deux côtés, c'eſt-à-dire au Nord & au Sud, il eſt environné de Rochers & de la Mer; de ſorte qu'il n'eſt acceſſible que du côté de l'Oueſt, par lequel il eſt couvert de la Ville. Ainſi la nature & l'art ont contribué à le fortifier, car la partie qui commande la Ville eſt deffendue par divers ouvrages; & du côté de la Mer, on ne peut s'approcher qu'au long de la Rivière, près du pont qu'on y a bâti pour communiquer au Fort de Conradsbourg. L'entrée de la Rivière eſt très-difficile, à cauſe de la Barre. Avantages naturels de Mina.

LES François s'attribuent la fondation de cette Place en 1383. Les Portugais prétendent au même honneur en 1452. Mais, ce qui n'eſt conteſté de perſonne, les Hollandois l'enlevèrent aux Portugais en 1637.

DANS l'état où Boſman & Barbot (*t*) la repréſentent, il paroît que la Compagnie de Hollande n'a rien épargné pour l'augmenter & l'embellir. L'édifice eſt quarré; & les murs ſi fermes qu'on les croit à l'épreuve du canon. [Le Fort a quatorze Verges du Rhin en largeur, & trente-deux en longueur, ſans compter les Ouvrages extérieurs, qui s'étendent depuis la Rivière de Benja, juſqu'au rivage.] Il eſt environné de quatre grands baſtions, ou de quatre batteries intérieures. Deux de ces baſtions regardent la Mer, & ſont d'une prodigieuſe hauteur; car la pointe de la Péninſule, où ils ſont ſitués, eſt celle d'un Rocher fort élevé. Les deux autres baſtions ſont du côté de la Rivière, où le terrain deſcend par degrez. Ces quatre Ouvrages ſont montés de quarante-huit gros canons de fonte & de quantité de *Pédereros*. Plus bas eſt un autre Ouvrage extérieur, qui contient un grand nombre de canons de fer pour les ſaluts. Deſcription de ſon état préſent.

LA Garniſon eſt compoſée de cent Blancs, avec un nombre proportionné d'Officiers, & de cent Négres libres, aux gages de la Compagnie.

LE pont-levis eſt deffendu par une redoute, montée de huit canons de fer, & par un foſſé taillé dans le Roc, large de dix-huit pieds ſur vingt de profondeur; avec une herſe de fer, & quatre Pédereros de fonte dans l'intérieur de la porte. Le corps de garde, qui eſt immédiatement derrière, eſt un bâtiment maſſif & de bonne deffenſe; ſans parler de pluſieurs ouvertures par où la mouſqueterie commande le pont, & rendroit le paſſage impoſſible, [ou du moins très difficile.]

DU côté de la terre, le Château a deux foſſés, qui ſont toûjours remplis d'eau de ſource ou de pluie, & qui ſuffiſent pour la proviſion du Château. Ils ont été taillés dans le Roc par les Portugais, avec une dépenſe & des peines infinies pour le creuſer, ſur-tout du côté de la Ville. Il y a d'ailleurs dans le corps de la Place trois belles citernes, qui tiennent pluſieurs tonnes d'eau.

LE

(*s*) Barbot, pag. 156.

(*t*) Barbot, pag. 42. & Boſman, pag. 158.

Côte d'Or. Géographie.

Le grand édifice quarré, qui fait le centre de la Place, eſt environné de fort beaux Magazins & d'autres bâtimens [de pierres blanches & de briques,] qui laiſſent dans l'intervalle une grande Place d'armes. L'appartement du Gouverneur, ou du Directeur Général, occupe toute la partie haute du grand édifice. On y monte par un eſcalier fort large, de pierres blanches & noires, au ſommet duquel on a placé deux canons de fonte & quatre Pédéréros, qui commandent la Place d'armes, avec un petit corps de garde. On entre dans une très-grande ſalle, qui ſert comme d'Arſenal au Château, après laquelle on trouve une gallerie, [boiſée, éclairée à chacune de ſes extrémités par de belles fenêtres, &] qui fait proprement l'entrée de l'appartement. Il eſt compoſé de pluſieurs chambres commodes. La Chapelle eſt ſpacieuſe. Outre l'Office du Dimanche, on y fait tous les jours des prières publiques, auxquelles tous les Officiers de la Garniſon ſont obligés d'aſſiſter, ſous peine d'une amende de vingt-cinq ſols pour chaque abſence, [& du double ſi c'eſt un Dimanche ou un Jeudi.] L'Infirmerie ou l'Hôpital, eſt au long du rempart, du côté de la Rivière, [& peut contenir une centaine de malades.] On y a bâti une grande Tour, qui commande la redoute, mais qui eſt ſans artillerie.

Logement du Gouverneur.

Magazins & Comptoirs.

Les Magazins, ſoit pour les marchandiſes ou pour les proviſions, ſont beaux, ſpacieux, & toûjours bien remplis. Les Comptoirs n'ont pas été plus négligés. Outre les lieux deſtinés à la garde des Livres de Compte, on y a ménagé le logement d'environ ſoixante perſonnes, qui ſont le nombre ordinaire des Agens & des domeſtiques de la Compagnie. Sur la porte d'un ancien Magazin, on lit en gros caractère *Anno* 1484. C'eſt la datte de ſa fondation, ſous le régne de Jean II. de Portugal. Les lettres, qui ſont gravées ſur une pierre de Roc, ſont auſſi fraîches qu'elles ſeroient dans un ouvrage de vingt ans.

Il eſt comparé à un Palais.

Les marchandiſes & les proviſions entrent dans le Château par une porte qui donne ſur la Mer, d'où elles ſe tirent à l'aide des grues & des poulies.

Enfin le Château de Mina a l'air aujourd'hui d'un Palais plûtôt que d'une maiſon de Commerce. Il étoit fort éloigné de cette beauté, lorſqu'il ſortit des mains des Portugais. C'eſt la Compagnie Hollandoiſe des Indes Orientales (*v*) qui l'a porté à ſa perfection, ſans avoir eu ſujet juſqu'à préſent de regréter la dépenſe. Smith confeſſe (*x*) qu'il eſt plus grand & plus fort que celui du Cap-Corſe, quoiqu'il le trouve moins agréable. On débarque ici ſur un beau Quai, que les Hollandois ont conſtruit à l'entrée de la Rivière & fort près du Château: [ils y ont fait un très beau pont-levis]. La plus grande partie de l'artillerie eſt de fonte, & la Garniſon fort bien entretenue.

Fort de Conradsbourg.

De l'autre côté, c'eſt-à-dire au Nord de la petite Rivière de Benja, la Compagnie de Hollande a fait élever le Fort de Conradsbourg, ſur une haute Colline, qui a pris le nom de Saint Jago d'une petite Chapelle que les Portugais y avoient dédiée à Saint Jaques. Les Directeurs Hollandois ont jugé apparemment cet ouvrage néceſſaire pour la ſûreté du Château, quoique d'autres ſoient perſuadés qu'il lui deviendroit fort incommode s'il étoit pris par l'ennemi. Du ſommet, la vûe s'étend dans le plus beau Pays du monde, & peut découvrir les Vaiſſeaux à trente milles en Mer (*y*).

Conradsbourg eſt ſitué dans le Pays de Fétu. Sa forme eſt quadrangulaire

(*v*) *Angl.* Indes Occidentales.
(*x*) Smith, pag. 121.
(*y*) Boſman, pag. 46. & Barbot, pag. 159.

Digitized by Google

gulaire, avec une groſſe batterie à chaque angle. La hauteur de ſes murs n'eſt que d'environ douze pieds; mais au-deſſous il a quatre autres batteries montées de douze canons. L'édifice intérieur conſiſte dans une Tour, qui commande tous les environs, & qui ſuffit pour loger commodément vingt-cinq hommes avec leur Commandant. Cette Garniſon eſt relevée de Mina une fois en vingt-quatre heures, & peut être plus nombreuſe dans les occaſions preſſantes. Comme c'eſt de ce poſte, que les Hollandois ſe ſouviennent d'avoir forcé le Château de ſe rendre, ils ſe croyent obligés de l'entretenir fort ſoigneuſement. L'accès eſt aiſé du côté de Mina, depuis qu'on a taillé dans le Roc une route du Château juſqu'au pont. Mais de l'autre côté des Forts, vers Fétu & Commendo, le Mont Saint-Jago eſt fort eſcarpé. Le pont de communication qui eſt ſur la Rivière eſt à la mode de Hollande, c'eſt-à-dire qu'il eſt coupé par un pont-levis, autant pour la ſûreté de la garde que pour le paſſage des Barques. Au pied du Mont, on a bâti une ſorte de grand Magazin pour y tenir les Canots à ſec, & pluſieurs appentis pour la commodité des Charpentiers. Près du même lieu, on voit quantité de tombes, ou de petits monumens, ornés de figures ridicules, que les Négres (z) donnent pour celles de leurs anciens Rois & de leurs grands hommes.

CÔTE D'OR. GEOGRAPHIE.

Sa deſcription.

Pont de communication.

Sous le Mont Saint-Jago, du côté du Nord, les Gouverneurs de Mina ont un grand jardin, entouré de hautes murailles, & diviſé en belles allées d'Orangers, de Limoniers, de Cocotiers, de Palmiers, de *Palma-Chriſti*, & d'autres arbres. On y voit toutes ſortes de plantes & de légumes, autant d'Europe que d'Afrique. Le centre eſt occupé par un magnifique ſallon, qui eſt ouvert de tous côtés, avec un dôme qui s'élève au milieu, & pluſieurs degrés à l'entour pour y entrer du jardin. Les oranges douces qu'on cultive dans ce lieu ne le cédent point à celles de la Chine.

Beau jardin du Gouverneur.

On a déja remarqué que le Canton de Mina eſt une petite République, ſituée entre le Pays de Commendo & celui de Fétu. Il n'eſt ſéparé du dernier que par la Rivière de Benja; mais la Ville & le Château ſont à quatre lieuës des terres de Commendo, & à deux milles de Terra Piquena. Ce petit territoire a ſes Collines & ſes Vallées, mais d'une fertilité médiocre. Les Habitans tirent leur vin de Palmier, leur maïz & leurs beſtiaux, de pluſieurs Contrées voiſines, telles que *Fétu*, *Abrambo*, *Ackanis*, & *Commendo*; partie en échange pour du poiſſon, partie pour de l'Or (a).

Qualités du Canton de Mina.

Des-Marchais dit que le Canton de Mina n'eſt pas fertile, & que c'eſt le cas de tous les Pays riches en Or. Il ajoûte que les proviſions viennent de Fétu, de Commendo & du Cap-Corſe. Outre l'Or que les Habitans tirent de leur Rivière & des ruiſſeaux, il aſſûre qu'à la diſtance de quelques lieuës au Nord & au Nord-Eſt du Château, il y a pluſieurs Mines de ce métal; mais que les Négres du Pays n'ont pas plus d'habileté à les faire valoir que ceux de Bambuck & de Tomba ont dans le Royaume de Galam. Cependant, continue-t'il, elles doivent être fort riches, pour avoir fourni depuis ſi long-tems autant d'Or que les Portugais & les Hollandois en ont tiré. Pendant que les Portugais étoient en poſſeſſion de Mina, ils ne prenoient pas la peine d'ouvrir leurs Magazins, ſi les Marchands Négres n'apportoient

Mines d'Or.

(z) Boſman, pag. 46; Barbot, pag. 159. (a) Les mêmes.

Côte d'Or. Géographie.

portoient cinquante marcs d'Or à la fois. Les Hollandois qui ſont établis dans le même lieu depuis près d'un ſiécle, en ont apporté d'immenſes tréſors. On prétend qu'ils ont fait de grandes découvertes dans l'intérieur des terres (*b*), mais qu'ils jugent-à-propos de les cacher au public.

Nous avons rapporté d'après Barbot (*c*), ou plûtôt d'après les Ecrivains de Hollande, l'Hiſtoire de la conquête de Mina par les Hollandois. L'intérêt de la juſtice & la vérité nous obligent auſſi de rapporter le même événement d'après les Portugais (*d*).

Hiſtoire de la Conquête de Mina.

Un Vaiſſeau Hollandois, que la curioſité ou le beſoin avoient amené ſur la Côte, employa le dernier de ces deux prétextes pour obtenir la liberté de mouiller dans la Rade de Mina. Il y fut bien traité par le Gouverneur Portugais. Les préſens furent accompagnés de fêtes mutuelles; & le Gouverneur acheta des Hollandois quantité de marchandiſes de l'Europe, dont il leur compta le prix en Or. L'avantage qu'il crut tirer de ce Commerce lui fit propoſer au Capitaine de revenir avec une cargaiſon plus conſidérable. Il lui promit qu'il ſeroit ſatisfait de ſon voyage, & qu'il trouveroit de l'or & de l'yvoire prêts pour ſon arrivée. Le Capitaine Hollandois ne retourna dans ſa Patrie que pour faire comprendre aux Etats Généraux de quelle importance il étoit pour eux de s'emparer du Château de Mina. Sous le voile du Commerce & de l'amitié, il avoit obſervé les moyens de faire réuſſir ce deſſein. Ses vûes furent approuvées. On fit fondre une ſorte de canons fort courts, qui furent emballés comme des marchandiſes. Les munitions & les petites armes furent déguiſées avec le même ſoin. On ne manqua point d'embarquer auſſi tout ce qui convenoit au Commerce de la Côte d'Or, avec des préſens conſidérables pour le Gouverneur Portugais. Mais au-lieu de trente ou quarante Matelots, qui ſont l'Equipage ordinaire d'un Vaiſſeau de quarante piéces de canon, les Etats donnèrent au Capitaine trois cens hommes réſolus, & diſpoſés aux plus dangereuſes entrepriſes. Dans l'eſpace de ſix mois le Vaiſſeau reparut devant Mina. La maladie de pluſieurs gens de l'Equipage & le beſoin de proviſions furent des prétextes raiſonnables pour obtenir des Portugais la liberté de dreſſer quelques tentes ſur le rivage. On ſe plaignit enſuite du mauvais air, & l'on n'eut pas plus de peine à ſe faire accorder la permiſſion de camper ſur une éminence voiſine du Château, qui étoit apparemment le Mont S. Jago. Comment le Gouverneur auroit-il refuſé une faveur ſi ſimple, à des Amis, qui lui avoient fait des préſens conſidérables, & qui n'en avoient pas uſé moins généreuſement à l'égard de ſes Officiers & de ſes Soldats? Les tentes furent tranſportées ſur le Mont. Mais la chaleur devenant inſupportable pour des malades, on propoſa d'élever des baraques; & les Portugais pouſſèrent l'honnêteté juſqu'à prêter leurs mains pour ce travail. A la verité, ils étoient payés libéralement. Les Ingénieurs Hollandois, qui ſe faiſoient paſſer pour des Chirurgiens, diſpoſérent tellement leurs baraques, qu'elles peuſſent être facilement changées en autant de batteries qui commandoient le Fort. Il ne leur fallut que deux jours pour y tranſporter leur artillerie & leurs munitions, ſous l'apparence de marchandiſes. Pendant ce tems-là, le Gouverneur & les Officiers

Artifice des Hollandois.

Leur adreſſe à ſe conduire.

Les Portugais ſe laiſſent amuſer.

(*b*) Des Marchais, Vol. I. pag. 262.

(*c*) Barbot a tiré ſon récit de l'Afrique de Dapper.

(*d*) C'eſt Des-Marchais qui leur attribue ce récit & qui le fait d'après eux, ſans faire connoître néanmoins de quelle ſource il eſt tiré.

Digitized by Google

Officiers du Château étoient traités à bord avec autant de magnificence que ☞ de politeſſe & d'affection; [tandis que d'un autre côté, on faiſoit tous les préparatifs néceſſaires pour aſſiéger la Place dans les formes, au cas qu'on ne put pas s'en rendre maître par ſurpriſe.]

POUR aſſûrer encore plus le ſuccès de leur deſſein, les Hollandois propoſèrent une partie de chaſſe à la plûpart des Officiers Portugais, & leur empruntèrent des armes, ſous prétexte qu'ils avoient laiſſé leurs fuſils à bord. A leur retour, ils les engagèrent à ſoûper dans leurs barraques, où l'abondance du vin & des liqueurs les mirent hors d'état de retourner au Fort ſans être ſoûtenus. Enfin la nuit ſuivante fut employée à découvrir les batteries, & les barraques furent abbatues. Les Matelots malades ſe métamorphoſèrent en Soldats armés & pleins de vigueur. Les Chirurgiens devinrent des Officiers; & dès la pointe du jour le Gouverneur du Château fut ſommé de ſe rendre, avec menace, pour la Garniſon, d'être paſſée au fil de l'épée ſi les ☞ portes n'étoient livrées dans une heure, [& dans le même tems le Vaiſſeau ſe mit en poſture de canonner le Fort.] Soit que le Gouverneur fût d'intelligence avec les Hollandois, ſoit que la vûe de ſes fautes & celle du danger lui fiſſent perdre la raiſon & le courage, il capitula ſur le champ, & rendit la Place ſans tirer un coup de fuſil. Les Officiers, à peine ſortis de l'yvreſſe, furent obligés de ſigner la Capitulation, & ſe virent embarquer le même jour ſur un de leurs Vaiſſeaux qui étoit dans la Rade, & qui les conduiſit dans l'Iſle de S. Thomas, ſous la Ligne (*e*).

Conclusion du ſtratagême.

LE Château de S. Georges de Mina, étant devenu le principal Etabliſſement des Hollandois ſur cette Côte, leur Directeur général, leur premier Facteur & leur Fiſcal y font leur ſéjour. Tous les Vaiſſeaux de la Compagnie y viennent jetter l'ancre & débarquent leurs marchandiſes dans les beaux magaſins dont le premier Facteur a la direction & d'où elles ſont diſtribuées dans les autres Forts. La méthode du Commerce n'eſt pas de les étaller hors des Forts. On oblige les Négres d'apporter leur Or dans l'intérieur des murs. Il y eſt mis à l'eſſai, peſé, purifié, après quoi les marchandiſes ſont livrées. Mais elles ne ſortent jamais ſans avoir été payées; ou ſi le Facteur accorde des crédits, c'eſt toûjours à ſes propres riſques. On ne lui tient pas compte non plus des préſens qu'il eſt obligé de faire aux Marchands Négres. Cependant on lui accorde beaucoup au-delà de ce qu'ils peuvent valoir, pour encourager ſa diligence & ſon zèle.

Etabliſſement des Hollandois.

Méthode de leur Commerce.

☞ [LES Négres ne ſe ſervent que d'hommes pour tranſporter leurs marchandiſes; ils en employent une cinquantaine pour porter à leurs habitations la valeur de deux ou trois cens livres en cuivre, en Fer & en Etain; ainſi les Porteurs trouvent en cela leur compte; quoiqu'ils gagnent bien leur argent, étant obligés de grimper ſur des montagnes, & de marcher par de très mauvais chemins.] Ceux qui viennent de l'intérieur du Pays pour le Commerce, ſont ordinairement des Eſclaves, entre leſquels il y en a toûjours un que les Maîtres ont choiſi pour ſervir de Chef à la Caravane. Il eſt traité avec beaucoup

A qui ils ont affaire.

(*e*) Des Marchais, Vol. I. pag. 250. Il y a ſi peu de reſſemblance entre ce récit, & celui qu'on a déja fait du même événement ſur le témoignage de Barbot & de Dapper, que ſi ce n'eſt pas une fable inventée par les Portugais, pour couvrir la honte de leur perte, on eſt embarraſſé ſur le jugement qu'on en doit porter R. d. T.

Côte d'Or. Géographie.

coup de careſſes par les Hollandois, qui ſont intéreſſés à ſe l'attacher, parce qu'il dépend de lui de s'adreſſer aux Comptoirs Anglois, ou Danois, ou Pruſſiens. Ils lui marquent plus d'attention & de reſpect (*f*) qu'ils n'en auroient pour ſes Maîtres dans toute autre occaſion.

Sujetion humiliante des Portugais.

Tous les Vaiſſeaux Portugais, qui viennent du Bréſil, pour faire le Commerce en Guinée, ſont ſujets à la viſite des autres Nations, & courent riſque d'être confiſqués s'ils apportent d'autres marchandiſes que de l'Or. Les Hollandois prétendent les obliger de faire leur déclaration à Mina ou dans quelqu'autre Comptoir, & de payer certains droits; après leſquels ils leur accordent la liberté de commercer au long des Côtes. Sans cette formalité, leurs Gardes-Côtes ne manquent pas de s'en ſaiſir. Un privilége, ſi humiliant pour les Portugais, vient à la Hollande de la ceſſion qu'elle leur a faite de tout ce qu'elle poſſédoit au Bréſil, en échange pour ce qui leur appartenoit ſur la Côte d'Or. Ce Traité, réel ou non, les a long-tems expoſés à toutes ſortes d'outrages, ſans qu'ils en ayent fait des plaintes ou qu'ils ayent employé les repréſailles, juſqu'en 1720, que le Miniſtre de Portugal à la Haye, s'efforça d'obtenir là-deſſus un nouveau réglement (*g*).

Ancien ordre de Mina ſous les Portugais.

Après la découverte de cette Côte par les Portugais, & les dépenſes qu'ils avoient faites pendant pluſieurs années pour y élever des fortereſſes, le Roi d'Eſpagne, dont ils devinrent les Sujets, ſe regardant comme le maître abſolu de tous leurs Etabliſſemens, accorda, ſous un tribut annuel de cent piéces d'Or, le Château de Mina & ſes dépendances à une Compagnie de Marchands Portugais. Il défendit en même-tems, ſous peine de mort, à tous ſes autres Sujets, de porter leur Commerce dans les mêmes lieux ſans la permiſſion de cette Compagnie. Ce fut alors que le Château fut mieux fortifié qu'il ne l'avoit été depuis ſa fondation. Les Gouverneurs, dont le Roi s'étoit réſervé la nomination, étoient changés tous les trois ans. Il choiſiſſoit, pour cet Emploi, d'anciens Officiers qui étoient demeurés ſans récompenſe après de longs ſervices, qui trouvoient dans un poſte ſi avantageux le moyen de faire promptement leur fortune (*h*).

Dignités qu'ils y avoient établies.

Les dignités qui ſuivoient le principal Commandement, étoient celles de Chapelain, de Viador, ou de premier Facteur; de Procureur du Roi, ou de Juge; de Commandant de la Garniſon; de premier Commis de la Compagnie, & d'autres Officiers ſubalternes, qui faiſoient tous leur réſidence dans le Château. Les Soldats & les Artiſans avoient leurs logemens dans la Ville voiſine, & ſe rendoient au Château pour l'éxercice de leurs fonctions, à des heures marquées. Mais lorſqu'il ne ſe trouvoit pas de Vaiſſeaux dans la Rade, la garde ſe faiſoit avec beaucoup de négligence.

De quoi leur Garniſon étoit compoſée.

La Garniſon étoit compoſée de Criminels, qui avoient été bannis pour toute leur vie. En 1600, leur nombre étoit ſi diminué, qu'il n'en reſtoit pas plus de trente, la plûpart accablés de maladies, & renfermés dans une Infirmerie, hors des murs. Cependant Artus, qui les vit dans cet état, rend témoignage (*i*) qu'il y avoit entr'eux pluſieurs perſonnes de qualité & d'honneur. Ils étoient payés par le Roi, qui s'étoit chargé de toute la dépenſe Militaire. Mais lorſque le Commerce eut commencé à languir, la Cour d'Eſpagne

(*f*) Boſman, pag. 92. & ſuivantes.
(*g*) Des Marchais, Vol. I. pag. 249.
(*h*) Artus, *ubi ſup.* pag. 113.
(*i*) Le même, pag. 117.

pagne ſe relâcha beaucoup pour l'entretien de cette Milice. La foibleſſe & la miſère de la Garniſon alloient quelquefois ſi loin, qu'un Soldat n'auroit pas ôſé ſortir du Château, dans la crainte d'être pris ou tué par les Hollandois, ou par les Négres qui avoient embraſſé leurs intérêts. Enfin la ſituation des Portugais étoit ſi triſte en 1600, qu'ils ne recevoient pas annuellement plus d'une ou deux Barques de l'Europe, & que tout le Commerce de la Côte étoit déja paſſé entre les mains des Hollandois (*k*). CÔTE D'OR. GEOGRAPHIE.

LES Flottes de Lisbonne venoient à Mina deux fois l'année; dans le cours d'Avril & de May, & dans celui de Septembre & d'Octobre, qui ſont les ſaiſons pour cette Côte. Ces Flottes conſiſtoient ordinairement en quatre ou cinq Vaiſſeaux, qui, après avoir débarqué leurs cargaiſons, paſſoient un mois ou cinq ſemaines à ſe rafraîchir & à prendre des proviſions. Les Négocians n'avoient pas d'autre peine que d'envoyer leurs marchandiſes aux Facteurs, qui leur faiſoient remettre l'Or à meſure qu'ils le recevoient en échange. Le voyage ne demandoit que huit ou neuf mois pour aller & revenir; au-lieu que les Hollandois y en mettoient ſouvent dix ou douze, & quelquefois dix-huit, parce que n'ayant point alors de Châteaux ni de Comptoirs où ils puſſent dépoſer leurs marchandiſes, ils employoient autant de tems ſur la Côte à finir leur Cargaiſon, que les Portugais à faire le Voyage entier. Cependant ils envoyoient tant de Vaiſſeaux, que dès ce tems-là le Commerce des Portugais étoit languiſſant, & ſuffiſoit à peine pour l'entretien de leurs Forts; ſans compter que les Hollandois donnoient les marchandiſes à meilleur marché que les Portugais ne les achetoient à Lisbonne. Durée des voyages de Commerce à Mina.

TANDIS que le Commerce étoit entre les mains des ſeuls Portugais, les Négres recevoient la loi d'eux pour le prix des marchandiſes, & ſe voyoient forcés, comme on l'a déja remarqué, d'apporter de l'Or juſqu'à la valeur de quatre mille florins, pour obtenir que les magaſins fuſſent ouverts. Encore n'avoient-ils pas la liberté de choiſir. Il falloit prendre tout ce qu'il plaiſoit aux Portugais de leur préſenter. Ainſi le Commerce d'Afrique devoit apporter alors des profits immenſes au Portugal. Les Habitans du Canton de Mina vivoient dans une ſi rigoureuſe contrainte, que ſur le ſoupçon du moindre Commerce avec les Hollandois, ils étoient empriſonnés & toutes leurs marchandiſes ſaiſies. Dans ce tems, où le pouvoir des Portugais étoit comme arbitraire, ils voyageoient librement dans les Pays voiſins de leurs Etabliſſemens; mais, enſuite, à peine ôſoient-ils ſortir de leurs Garniſons, & les Négres ſecouèrent le joug par degrés. Ancienne ſévérité des Portugais.

CEPENDANT il faut avouer que le Pays eſt redevable aux Portugais de pluſieurs avantages, dont il a continué de jouir après leur départ, quoique dans l'origine, ils n'y euſſent cherché que leur propre intérêt. Tel eſt celui de la multiplication de pluſieurs ſortes de beſtiaux, qui étoient tout-à-fait inconnus aux Négres de Mina; celui de la tranſplantation du maïz & des cannes de ſucre, & celui d'avoir aujourd'hui, en abondance, des bananes, & quantité d'autres fruits qui n'étoient pas plus connus ſur leur Côte. Obligation que leur a le Canton de Mina.

LES Portugais ſupportoient beaucoup mieux que les Hollandois toutes les incommodités du climat. On attribue cette différence à leur ſobriété. Mais leurs Pourquoi ils ont pris des femmes du Pays.

(*k*) *Ibid.*

Côte d'Or. Géographie.

leurs femmes ne réſiſtoient pas long-tems à l'air d'Afrique, & les plus robuſtes y étoient ſujettes à des maladies qui les emportoient en peu de mois. Auſſi les Portugais qui s'établiſſoient ſur la Côte s'accoutumoient-ils (*l*) au commerce des femmes du Pays. Bien-tôt il ſortit de ces liaiſons une race de Mulâtres, qui mit de la diſtinction parmi les femmes. Celles de la nouvelle eſpéce prirent plus de ſoin de leur parure, & ſe rendirent plus aimables par la douceur de leurs manières (*m*).

Lorsque les Hollandois eurent commencé à s'établir ſur la Côte d'Or, le premier rang, parmi eux, étoit celui des Officiers Militaires, & même des Soldats, que le Directeur-Général ne faiſoit pas difficulté d'employer aux affaires du Commerce, quand ils étoient capables de manier la plume; [& alors ils avoient treize florins par mois d'appointemens, & vingt florins pour leur nourriture.] Mais leur mauvaiſe conduite a fait abandonner cette méthode; & par un réglement particulier de la Compagnie, les Militaires ſont exclus de la Direction & des détails mêmes du Commerce.

Grades & Emplois de l'Etabliſſement Hollandois.

On s'élève aux Emplois par degrés. Celui par lequel on commence, eſt l'Office de *Sous-Facteur*, ou de *Commis*, avec vingt-quatre florins d'appointemens par mois. Ces Sous-Facteurs reçoivent la plus grande partie de l'Or, & rendent leurs comptes aux Facteurs ordinaires, ou immédiatement au principal Facteur, qui n'eſt comptable qu'à la Compagnie. Comme les magaſins généraux ſont à Mina, l'Emploi des Sous-Facteurs eſt d'autant plus important, qu'ils ont, en grande partie, l'adminiſtration des vivres & des proviſions. Auſſi les Facteurs, qui ſont reſponſables pour leurs Commis, ont-ils les yeux ſans ceſſe ouverts ſur leur conduite.

Sous-Facteurs.

C'est entre ces Commis ou ces Sous-Facteurs qu'on choiſit les Facteurs ou les Commiſſaires qui doivent réſider dans les Forts. Outre la direction du Commerce, ils y ſont revêtus du Commandement. Leurs appointemens ſont de trente-ſix florins par mois, ſans y comprendre dix florins pour l'entretien de deux domeſtiques, & vingt pour aider aux frais de leur table. Le Fort de Mawri, ou de Cormantin, étant le plus conſidérable, après Mina, c'eſt à la longueur des ſervices, qui ſuppoſe ordinairement l'âge & l'expérience, que ce Poſte [qui raporte quatre-vingt florins par mois,] eſt accordé par la Compagnie; car elle s'eſt réſervé le droit d'y nommer, comme à celui de premier Facteur de Mina, qui, n'ayant au-deſſus de lui que le Directeur-Général, jouit par mois de cent florins d'appointemens, ſans compter d'autres avantages particuliers pour l'entretien de ſa maiſon; [& la table du Directeur, où il peut avoir toûjours un couvert.]

Premier Facteur de Mina.

Ses avantages.

Un premier Facteur de Mina, qui a ſervi fidellement pendant trois ans dans cet Office, a de juſtes prétentions au Gouvernement Général, c'eſt-à-dire au premier Emploi de toute la Côte. La Compagnie, qui confie toute ſon autorité à ſon Gouverneur, apporte beaucoup d'attention à ce choix. Elle lui donne par mois trois-cens florins d'appointemens, avec quantité de Droits ſur le Commerce, qui aſſûrent la fortune d'un homme ſage & intelligent (*n*).

Jusqu'à

(*l*) Artus, dans la Collection de De Bry, Parț. VI. pag. 114. & ſuiv.

(*m*) *Angl.* & coupoient leurs cheveux comme les Hommes, ce qui étoit une marque de diſtinction.

(*n*) Tout ce qui précéde eſt tiré d'Artus, *ubi ſup.*

CÔTE D'OR. GEOGRAPHIE.

JUSQU'À l'année 1699, le Facteur de Mawri tiroit des avantages particuliers du Commerce des Eſclaves, ſur les Côtes d'Ardra & de Juida. Ces profits l'emportoient même ſur ceux du Commerce de l'Or, qui étoit tombé depuis quelque tems dans une grande langueur. Mais ſur quelques informations, que Boſman juge aſſez mal-fondées, la Compagnie s'eſt déterminée à confier le Commerce des Eſclaves aux Capitaines des Vaiſſeaux qu'elle envoye. ☞ La plûpart, dit Boſman, connoiſſant peu le génie des Négres, [& étant trop mal élevés pour ſoûtenir l'honneur de la Compagnie,] il y a peu d'apparence que ce réglement ait autant de ſuccès qu'on ſe l'imagine (*o*).

Facteur de Mawri. Suppreſſion de ſes droits.

OUTRE les emplois du Commerce, la Compagnie a d'autres Officiers au Château de Mina. Le premier eſt *le Fiſcal*, dont les appointemens ſont de cinquante florins par mois, & dix pour l'entretien de ſes domeſtiques; avec le droit de manger à la table du Général. Si ce ſalaire paroît médiocre, les profits caſuels ſont très-conſidérables. Le Fiſcal a le tiers de l'Or & des Marchandiſes, qui ſont confiſquées ſur toute la Côte. Il a de même le tiers de toutes les amendes; ce qui monte à de fort groſſes ſommes.

Autres Officiers. Fiſcal.

APRÈS lui, c'eſt le Controlleur Général, dont l'emploi conſiſte à tenir tous les livres de Compte. Ses appointemens ſont de ſoixante-dix florins par mois, dix pour l'entretien de ſes domeſtiques, & vingt-cinq pour aider aux frais de ſa table. Il a ſous lui un Lieutenant, aux appointemens de trente florins, & deux Sécretaires.

Controlleur Général.

L'OFFICIER qui le ſuit eſt le Controlleur de la Garniſon, avec trente-ſix florins d'appointemens comme les ſous-Facteurs. Mais pour ſuppléer à la médiocrité de ce ſalaire, il a cinq pour cent ſur tous les effets de ceux qui meurent ſur la Côte, & le droit de les faire vendre publiquement, lorſqu'il trouve de la difficulté à s'accorder avec les héritiers.

Controlleur de la Garniſon.

LE poſte ſuivant eſt celui de Sécretaire du Château, qui n'a d'appointemens fixes que quinze florins par mois, mais à qui l'occaſion ne manque pas de gagner beaucoup davantage. On en peut juger par le nombre de ſes Commis, qui eſt toûjours de trois ou quatre.

Sécretaire du Château.

ENFIN le dernier Office & le moins lucratif eſt celui de *ſous-Fiſcal*, ou d'Auditeur. Son emploi n'eſt pas fort honorable, parce qu'il ne conſiſte qu'à prendre des informations au déſavantage d'autrui. Ses appointemens ne ſont que de vingt florins par mois, mais il a le dixième de toutes les confiſcations. Comme les fonctions de ſon office le rendent mépriſable, la Compagnie a voulu, pour lui attirer un peu de conſidération, qu'il eut la préſéance ſur les ſous-Facteurs. C'eſt ainſi que le Fiſcal, dont l'emploi n'eſt guères plus propre à le faire aimer, prend le rang ſur tous les Facteurs, & paſſe même pour le ſecond perſonnage de toute la Côte (*p*)

Auditeur.

LES intérêts de la Religion paroiſſent aſſez négligés chez les Hollandois de la Côte d'Or, puiſque dans un eſpace de cette étendue il n'y a qu'un ſeul Miniſtre, avec un ſimple Clerc. Le Miniſtre eſt néanmoins aſſez bien payé. Ses ☞ appointemens ſont de cent florins par mois, ſans compter [dix florins pour l'entretien d'un Domeſtique, la table du Gouverneur à la quelle il a droit d'aſſiſter, &] l'amende ſpirituelle qui tourne à ſon profit. Elle eſt de vingt-cinq ſous, pour

Toute la Côte n'a qu'un Miniſtre pour la Religion.

(*o*) Boſman, pag. 93. & ſuiv.

(*p*) Boſman, pag. 96. & ſuiv.

Côte d'Or. Géographie.

pour chaque Officier qui s'abſente du Service Divin [& du double ſi c'eſt un Dimanche ou un Jeudi.] Le Clerc n'a, par mois, que vingt florins.

Enfin, voici l'ordre établi parmi les Officiers de Mina. 1. Le Directeur Général. 2. Le Miniſtre. 3. Le Fiſcal. 4. Le premier Facteur. 5. Deux ou trois autres principaux Facteurs. 6. Sept ou huit Facteurs ordinaires. 7. Neuf ou dix ſous-Facteurs. 8. Dix-neuf ou (*q*) vingt Commis aſſiſtans. 9. Le garde-Magazin. 10. Le Controlleur Général. 11. Son Lieutenant. 12. Le Controlleur de la Garniſon. 13. Le Clerc du Miniſtre. 14. Le ſous-Fiſcal ou l'Auditeur.

Gouvernement.

[Comme il n'y a pas dans toute cette Côte plus de ſoixante perſonnes, dont le tiers ſont des Commis aſſiſtans; ſi les gens ſe conduiſent bien, ils ne peuvent pas manquer d'être avancés à quelque poſte avantageux.] La principale partie du Gouvernement eſt entre les mains du Directeur Général, & les Officiers des Forts ne peuvent rien entreprendre ſans ſa participation. Cependant les affaires difficiles ou de grande importance doivent être expoſées devant le Conſeil, qui eſt compoſé du Directeur-Général, du Fiſcal, des principaux Facteurs, du Porte-Etendard & du Controlleur-Général. On y joint les Commandans des Forts, lorſqu'ils ſe trouvent à Mina, ou que la néceſſité des conjonctures les y fait appeller.

Le pouvoir du Gouvernement a trop d'étendue.

Dans cette aſſemblée, chaque membre a droit d'expliquer librement ſon opinion, ou de donner ſon ſuffrage à celle qu'il approuve. Mais comme l'autorité du Directeur-Général eſt fort étendue, & qu'il a le pouvoir de déplacer les Officiers ſur toute la Côte, ſans rendre compte de ſes motifs, chacun obſerve ſon viſage & ſe conforme ordinairement à ſes intentions. L'Auteur en conclud que les affaires de la Compagnie ne peuvent jamais proſpérer ſous de mauvais Gouverneurs. Il exhorte la Compagnie à modérer leur pouvoir, & repréſente avec force les avantages qui reviendroient d'une adminiſtration plus réguliere, où tous intérêts ſeroient ménagés avec plus de juſtice & de diſcrétion (*r*).

(*q*) Ce nombre varie, ſuivant les occaſions & la quantité des affaires.

(*r*) Boſman, pag. 98. & ſuiv.

§. V.

Deſcription du Cap-Corſe, principal Etabliſſement des Anglois en Guinée.

Ogoua, Ville des Négres.

Le petit Royaume de *Fétu*, dont le nom eſt revenu tant de fois, offre, au long de la Côte, pluſieurs Villes, dont la principale eſt *Ogoua*, près du Cap Corſe. Ce Cap, qui eſt ſitué à quatre degrés quarante-neuf minutes de latitude du Nord, eſt fameux par l'Etabliſſement des Anglois (*a*).

Sa ſituation & ſa grandeur.

Ogoua, ſuivant la Deſcription d'Artus, eſt placée ſur la pente d'un terrain qui s'élève par degrés, & deffendue par un Rocher, contre lequel les flots ſe briſent avec tant de violence, que le bruit ſe fait entendre de fort loin (*b*).

Barbot

(*a*) Barbot, pag. 168.

(*b*) Artus, *ubi ſup.* pag. 49.

CÔTE D'OR. GÉOGRAPHIE.

Barbot dit que cette Ville contient environ cinq cens maiſons, ſéparées par des rues étroites & tortues, & que de la Côte, on la prendroit pour un amphitheâtre. Elle eſt gouvernée par un Braffo, un Griffin & un Kabaſchir (*c*) Le canon du Château la commande entièrement (*d*). Des-Marchais n'y compte que deux cens maiſons. C'eſt le même nombre qu'Artus y trouva vers l'année 1600. Il ajoûte que les rues y étoient alors bien percées, & qu'il y avoit au centre de la Ville une grande Place quarrée, où, pour de l'Or, on pouvoit trouver toutes ſortes de commodités (*e*). Les maiſons ſont de terre, mais propres, & la plûpart meublées de chaiſes, de bancs, de nattes, de pots de terre & de chaudrons (*f*). Cette Ville, ſuivant Barbot, eſt renommée par l'abondance des proviſions qu'on y apporte des Cantons voiſins & qui s'y vendent tous les jours au marché. On y trouve auſſi une aſſez groſſe quantité d'Or (*g*), qui vient de Fétu, d'Abrambo, d'Aſſiento, & même de Mandingo (*h*). Artus & Villault vantent ce marché comme le plus riche de la Côte d'Or & le plus abondant pour les proviſions. Atkins dit qu'il eſt tenu par les femmes de la Ville, qui étalent leur *Kanky*, leurs papas, leur ſavon, & ſur-tout beaucoup de poiſſon, que leurs maris pêchent tous les jours dans la Rade. Elles ont des balances, qui leur ſervent à peſer juſqu'au moindre grain de poudre d'Or. Une douzaine de bâtons de cire, deux livres de ſucre, deux ou trois piéces de bœuf ſalé ſe vendent un *Akki*, c'eſt-à-dire, le tiers d'un écu d'Angleterre (*i*).

Ses Edifices.

Comment la Ville d'Ogoua s'eſt dépeuplée.

LA Ville d'Ogoua étoit autrefois fort peuplée; mais elle s'eſt reſſentie, comme les autres, de la guerre des Comméniens. D'ailleurs, la multitude des Vaiſſeaux Anglois d'Interlope lui a fait perdre un grand nombre d'Habitans. Lorſqu'ils relâchent ici, dans leur route pour Juida, ils en prennent toûjours quelques-uns, ſous prétexte d'en tirer quelque ſervice pour le Commerce des Eſclaves; & rarement leur arrive-t-il de les renvoyer. C'eſt Boſman qui les accuſe de cette perfidie, & qui repréſente Ogoua comme une Ville ruinée. Cependant il faut qu'elle ait trouvé le moyen de ſe rétablir, car Smith aſſûre (*k*) qu'il l'a trouvée grande, peuplée, & les Habitans fort ſociables. Atkins (*l*) les donne pour les meilleurs Négres de tout le Continent. Ces deux Auteurs attribuent cette bonté de caractère à la fréquentation des Européens. En effet, le commerce des Anglois & des Hollandois doit avoir changé leurs mœurs, puiſque du tems d'Artus ils étoient trompeurs & méchans; qualités, dit cet Auteur, qu'ils avoient contractées dans le commerce des Portugais (*m*). Malgré le changement qu'il leur attribue, Barbot remarque qu'ils ſont ruſés, & qu'ils entendent merveilleuſement

Elle s'eſt rétablie.

Caractère de ſes Habitans.

(*c*) Ce ſont des titres de dignité. R. d. T.
(*d*) Barbot, *ibid.*
(*e*) Des-Marchais, Vol. I. pag. 266.
(*f*) Atkins, pag. 99.
(*g*) Barbot, *ibid.*
(*h*) Le Pays de Mandingo, ou Mandinga, eſt à deux cens lieuës de Mina, dans les terres, en tirant au Nord-Oueſt, du moins ſi l'on s'en rapporte aux Négres d'*Ogoua*. Ils en repréſentent les Habitans comme une Nation ſauvage & ſanguinaire. Barbot dit que la Capitale de ce Pays ſe nomme *Songo*; qu'elle eſt à dix degrés de latitude du Nord, & vers le ſixième degré de latitude Oueſt de Londres, que le Pays eſt riche en Or, & que les Habitans en tranſportent beaucoup à Tombuto, au Nord du Sénégal. *Barbot. ubi ſupra.*
(*i*) Artus, *ubi ſup.* Villault, pag. 127.
(*k*) Smith, pag. 123.
(*l*) Atkins, pag. 99.
(*m*) Artus, *ubi ſup.*

Digitized by Google

Côte d'Or. Géographie.

ment l'art d'altérer l'Or; qu'ils ſont fort pareſſeux, ſur-tout pour la culture de leurs terres, qui leur rendroient le fruit de leur travail avec uſure; qu'ils ont le déſagréable uſage de laiſſer pourrir leur poiſſon pendant pluſieurs jours avant que de le manger, & que par le même goût de puanteur & de malpropreté ils ſe ſoulagent de leurs beſoins naturels autour de leurs maiſons & dans toutes les parties de la Ville; ce qui rend l'air infect & mal-ſain, ſur-tout dans les tems humides.

Atkins obſerve que ceux qui s'employent au travail du fer ou du cuivre, deviennent bien-tôt d'excellens ouvriers, [& que leurs Orfèvres, après un court aprentiſſage, réuſſiſſent fort bien à faire des cuilliers, des boucles, & des pommeaux de canne, &c (*n*)].

Noms qu'ils donnent à leurs enfans.

Leur uſage, pour les noms, eſt de donner à leurs enfans celui du jour auquel ils ſont nés. *Quaſcby*, *Teday*, *Kujo*, qui ſont des noms communs parmi eux, ſignifient Dimanche, Lundi, Mardi. Cependant, à l'âge viril, ils les changent ſouvent dans quelqu'autre dénomination, qui exprime leurs qualités naturelles, telle que *Perroquet*, *Lion*, *Loup*, &c. Ils nomment de même les Blancs avec leſquels ils ont quelque commerce, & les alluſions qu'ils font à leurs qualités ſont toûjours fort juſtes (*o*).

Smith vante beaucoup (*p*) leurs inclinations guerrières, quoique pendant la Paix ils faſſent leur principal éxercice de la pêche. Ils y ſont fort adroits, ſur-tout à jetter le filet, avec lequel ils prennent toutes ſortes de poiſſon ſur la ſurface de l'eau. La pêche à la ligne ne leur eſt pas moins familière. C'eſt un ſpectacle agréable, de voir ſortir chaque jour au matin une flotte de quatre-vingt ou cent Canots du Cap-Corſe, & de les voir revenir chargés de poiſſon vers le ſoir. Le Mercredi eſt le ſeul jour qui ſoit excepté du travail, parce qu'il eſt conſacré à l'honneur du Fétiche. La pluye n'eſt point un obſtacle pour la pêche, ni même la crainte des orages. Il arrive ſouvent que (*q*) les Canots ſont repouſſés par une tempête une heure ou deux après leur départ. Cette intrépidité des Habitans d'Ogoua eſt confirmée par le témoignage de Phillips. Il les a vû boire & s'enyvrer ſur des barils de poudre qu'ils achètent des Anglois, au riſque d'y laiſſer tomber quelques étincelles de leurs pipes, qu'ils ont continuellement à la bouche. Auſſi leur arrive-t-il aſſez ſouvent de ſauter; & de-là vient l'uſage établi parmi les Anglois, de faire écarter leurs Canots lorſqu'on leur a vendu de la poudre, & de les tenir à cent toiſes au moins du Vaiſſeau, juſqu'à ce que leurs affaires ſoient expédiées (*r*).

Leur intrépidité à la Pêche, & dans les autres occaſions.

Origine du nom Cap-Corſe & du Château.

Le nom de *Cap-Côte*, que les Anglois employent ſouvent, eſt une corruption de *Cabo-Corſo*, ancien nom Portugais. Ce Cap eſt formé par une Pointe angulaire, dont les côtés Sud & Eſt ſont baignés par la Mer. C'eſt ſur ce Cap, neuf Milles à l'Eſt de Mina, qu'eſt ſitué le Fort Anglois du même nom, principal Etabliſſement de la Compagnie d'Angleterre ſur la Côte d'Or.

Les Portugais s'étoient établis dans ce lieu vers l'année 1610. Ils y avoient fondé le Château de Cabo-Corſo, ſur un grand Rocher qui s'avance dans la Mer. Mais, peu d'années après, ils furent dépoſſédés par les (*s*) Hollandois,

(*n*) Atkins, pag. 99.
(*o*) Artus, *ubi ſup.*
(*p*) Smith, *ubi ſup.*
(*q*) Smith, pag. 123.
(*r*) Phillips, pag. 207.
(*s*) Smith, pag. 122.

Digitized by Google

. Ce-
t d'un
il fut
ui l'at-
ée sui-
ec une
la Cô-
perte
erling.
âteau,
possef-
ssocia-
Direc-
it tenir

Les Anglois l'enlevent aux Hollandois.

Il leur demeure par le Traité de Breda.

. Une
que les
nce &
taques
, dans
endans
ace; &

du Ro-
er, est
Reine-
Cette
res cô-
cieux,
qui est
la Pla-
Rocher
re tou-

Description de la Place.

dent la
ndé par
s, mon-
vres de
'abora,
lle, &
entiè-

côté de
la

Perspective du Château.

(t) Barbot, pag. 169. & Villault, pag. 127.
(v) Barbot, *ubi sup.*
(x) Atkins, pag. 98.
(y) En Anglois, Queen Ann's Point. R.d.T.
(z) Smith, pag. 123.
(a) Barbot, pag. 169.
(b) *Angl.* La perspective
qui est celui de Cap-Corse & non

CÔTE D'OR. GÉOGRAPHIE.

ment l'a
de leurs
ont le d
avant qu
propreté
dans tou
ſur-tout

ATK
vre, de
près un
cles, &

Noms qu'ils donnent à leurs enfans.

LEU
auquel i
parmi c
ril, ils
leurs qu
de mêm
qu'ils fo

SMI
dant la
adroits,
poiſſon
familièr
une flot
venir cl
excepté
pluye n
Il arriv
heure o
eſt conf
ſur des
tomber
bouche.
établi p
du de l
ce que

Leur intrépidité à la Pêche, & dans les autres occaſions.

Origine du nom Cap-Corſe & du Château.

LE
tion de
angulai
Cap, n
nom,

LES
voien
dans

Mais, peu d'années après,

Hollandois,

(q) Smith, pag. 123.
(r) Phillips, pag. 207.
(s) Smith, pag. 122.

pag. 99.
ubi ſup.
ubi ſup.

Digitized by Google

Hollandois, auxquels cette Place doit la plus grande partie de ſa force. Cependant quelques Ecrivains prétendent que les Hollandois l'achetèrent d'un certain *Caroief*, qui l'avoit bâti pour la Compagnie Danoiſe. En 1664, il fut détruit par les Anglois, ſous le commandement de l'Amiral *Holmes* [qui l'attaqua après ſon expédition contre le Fort Witſen, à Taborari] L'année ſuivante, *Ruyter*, Amiral Hollandois, fut chargé de venger ſa Nation avec une Eſcadre de treize Vaiſſeaux de guerre. Il attaqua les Anglois ſur toute la Côte, ruina leurs Comptoirs, & leur détruiſit quantité de Vaiſſeaux. La perte de la Compagnie d'Angleterre fut eſtimée à deux-cens mille livres ſterling. Mais les Hollandois, avec toutes leurs Forces, ne purent ſe ſaiſir du Château, quoiqu'il eût alors très-peu d'étendue. Le Traité de Bréda en aſſûra la poſſeſſion aux Anglois; & Charles II. ayant formé en 1672 une nouvelle aſſociation de Commerce; ſous le nom de Compagnie Royale d'Afrique, les Directeurs s'attachèrent à lui donner cette force & cette beauté, qui lui ſont tenir le premier rang ſur la Côte après le Château de Mina (*t*).

Les Anglois l'enlevent aux Hollandois.

Il leur demeure par le Traité de Breda.

Les murs ſont fort hauts & fort épais, ſur-tout du côté de la terre. Une partie eſt compoſée de pierres de Roc, & l'autre de grandes briques, que les Anglois fabriquent (*v*) à quelque diſtance de la Place. C'eſt l'excellence & la hauteur des murs qui fait ſa principale force, du moins contre les attaques des Négres (*x*). [C'eſt de quoi on a eu une preuve convaincante, dans une courſe que les Fantins firent contre les Naturels du Pays dépendans du Château; ceux-ci cherchèrent leur ſûreté ſous les remparts de la Place; & ils y ſurent à l'abri de toute inſulte.]

La parade intérieure, élevée de vingt pieds au-deſſus de la ſurface du Rocher, forme une Place quarrée, qui, étant ouverte à l'Eſt vers la Mer, eſt raſraîchie par des vents fort doux, & fait découvrir la pointe de la Reine-Anne (*y*) & les Vaiſſeaux qui ſe trouvent dans la Rade d'Anamabo. Cette plate-forme eſt munie de treize groſſes piéces de canon. Les trois autres côtés du quarré ſont fort-bien bâtis, & contiennent des logemens ſpacieux, avec leurs Offices & d'autres commodités; ſur-tout le côté du Sud, qui eſt occupé par une grande & belle Chapelle, appuyée contre le mur de la Place, qui, étant couvert lui-même en dehors par une grande partie du Rocher nommé *Tabora*, n'a pas beſoin de ce côté-là d'autre défenſe (*z*) contre toutes ſortes d'attaques.

Deſcription de la Place.

Les treize piéces de canon, qui ſont ſur la plate-forme, commandent la Rade & ſon entrée. Le lieu du débarquement n'eſt pas moins commandé par la mouſqueterie, de derrière les Rochers. Le Château a quatre Baſtions, montés de vingt-neuf piéces de canon, depuis le mignon juſqu'à neuf livres de balle. Il y en a dix ſur les creneaux, cinq ou ſix ſur le Rocher de Tabora, dans une tour ronde, qui ſert à tenir en reſpect les Négres de la Ville, & qui n'a pas d'autre utilité, parce que le Château même la commande entiérement (*a*).

La perſpective du Château de Mina (*b*) eſt belle & régulière du côté de la

Perſpective du Château.

(*t*) Barbot, pag. 169. & Villault, pag. 127.
(*v*) Barbot, *ubi ſup.*
(*x*) Atkins, pag. 98.
(*y*) En Anglois, Queen Ann's Point. R. d. T.
(*z*) Smith, pag. 123.
(*a*) Barbot, pag. 169.
(*b*) *Angl.* La perſpective de ce Château; *qui eſt celui de Cap-Corſe & non de Mina.* R. d. E.

CÔTE D'OR. GEOGRAPHIE.

la Mer. Ses fortifications ſont bien imaginées, & l'art a tiré tout le parti poſſible de la diſpoſition naturelle du Rocher. On y entre par une porte grande & bien munie, qui fait face à la Ville, & d'où l'on tombe auſſi-tôt ſur la parade quarrée, dans laquelle on peut ranger facilement quatre ou cinq cens hommes & les éxercer. Ses quatre baſtions communiquent de l'un à l'autre par un chemin-couvert; & la chaîne eſt une belle batterie de quinze piéces, qui ſont pointées aſſez bas pour commander la Rade (*c*). Smith obſerve que toute l'artillerie du Château (*d*) conſiſte en quarante groſſes piéces, [ſans y comprendre les demi-couleuvrines.] Phillips en compte à-peu-près le même nombre, dont la plûpart, dit-il, ſont de fonte. Il ajoute que la Garniſon eſt ordinairement compoſée de cent hommes (*e*). Suivant Barbot, elle eſt de cent Blancs, & du même nombre de Négres, avec leurs Officiers reſpectifs, tous vêtus de rouge & payés par la Compagnie (*f*). Phillips ne nomme qu'un Officier Militaire, qui commande la Garniſon ſous les Agens, & qui porte le titre de Capitaine, quoiqu'il ne ſoit que le Lieutenant du Château. Chaque nuit la porte ſe ferme à huit heures. Elle eſt gardée (*g*) régulié-rement, & la garde prend le mot du guet du principal Facteur.

Nombre total de l'artillerie.

Etat de la Garniſon.

MALGRÉ tant de témoignages, qui repréſentent avantageuſement la Garniſon, Boſman s'efforce d'en faire prendre une idée fort différente. Après avoir décrit la force & la beauté de la Place, il ajoûte que la milice y eſt toûjours dans un état miſérable, & moins capable d'inſpirer la terreur que la pitié. Il en donne pour raiſon la facilité que les Anglois ont à recevoir les Déſerteurs Hollandois, par un faux principe de bonté, qui eſt, dit-il, une infraction ouverte des Articles. D'ailleurs ils trouvent de l'avantage, continue-t-il, à recevoir des yvrognes, qui employent leur argent à boire du Pounch, liqueur trés-mal-ſaine, ſur laquelle pluſieurs de leurs Agens font un profit d'autant plus conſidérable, qu'ils la vendent aux ſoldats le double de ſon prix. Ceux qui font peu de dépenſe (*b*) peuvent compter d'être bien battus; car, ſi l'on en croit Boſman, les Agens s'embarraſſent peu ſi leurs ſoldats ont aſſez de conduite pour employer leur paye à ſe bien nourrir, pourvû qu'ils en achetent du Pounch; déſordre néanmoins qui fait périr une partie de la Garniſon, & qui donne au reſte l'air d'une troupe de Mendians. Mais l'Auteur en eſt d'autant moins ſurpris, que la plûpart des Agens mêmes & des Facteurs meurent d'un excès de gourmandiſe ou (*i*) d'yvrognerie. Au reſte, Smith ne fait pas plus de grace que Boſman à ſes Compatriotes, & les accuſe d'abréger leur vie par l'uſage continuel des liqueurs fortes.

Yvrognerie des Soldats & des Facteurs.

[LE Château eſt ſitué ſur un Cap rond, qui s'avance dans la Mer vers le Sud-Sud-Eſt; & comme il eſt environné de ce côté, auſſi-bien que de celui du Sud-Oueſt, par pluſieurs Rocs contre leſquels les flots viennent ſe briſer, il eſt preſque inacceſſible par l'un & l'autre de ces endroits.] En 1665, Ruyter ayant obſervé qu'il n'y avoit qu'une longue pointe de ſable pour débarquer au Cap-Corſe [, où cent Hommes pourroient en repouſſer mille,] & que ſi le Château ſe deffendoit ſeulement trois jours, on pouvoit leur couper l'eau & les

Ruyter ſe rebute de l'attaque du Cap-Corſe.

(*c*) Phillips, pag. 201.
(*d*) Smith, pag. 128.
(*e*) Phillips, *ubi ſup.*
(*f*) Barbot, pag. 170.
(*g*) Phillips, *ubi ſup.*
(*b*) Boſman, pag. 49.
(*i*) Boſman, *ibid.*

Digitized by Google

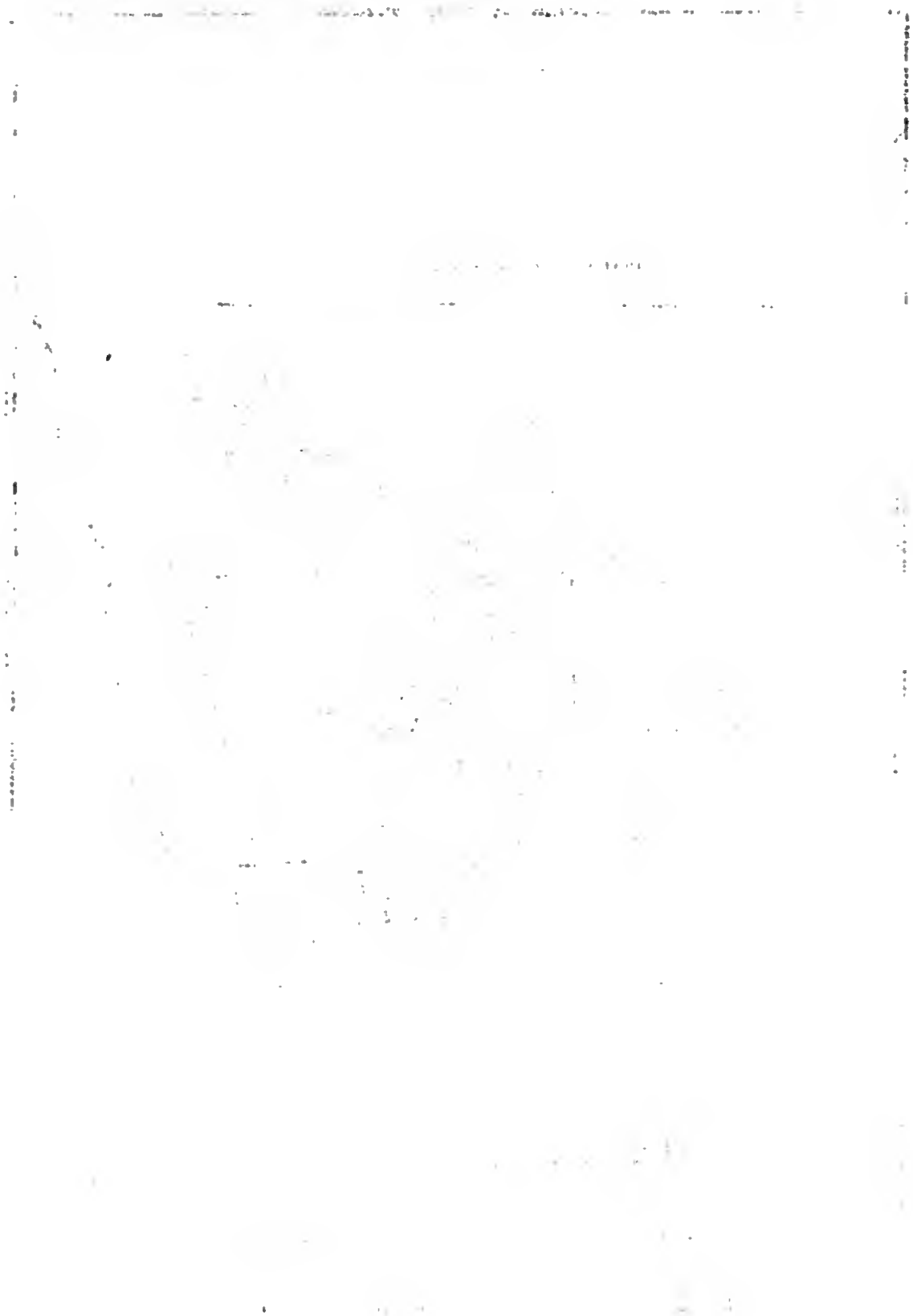

Digitized by Google

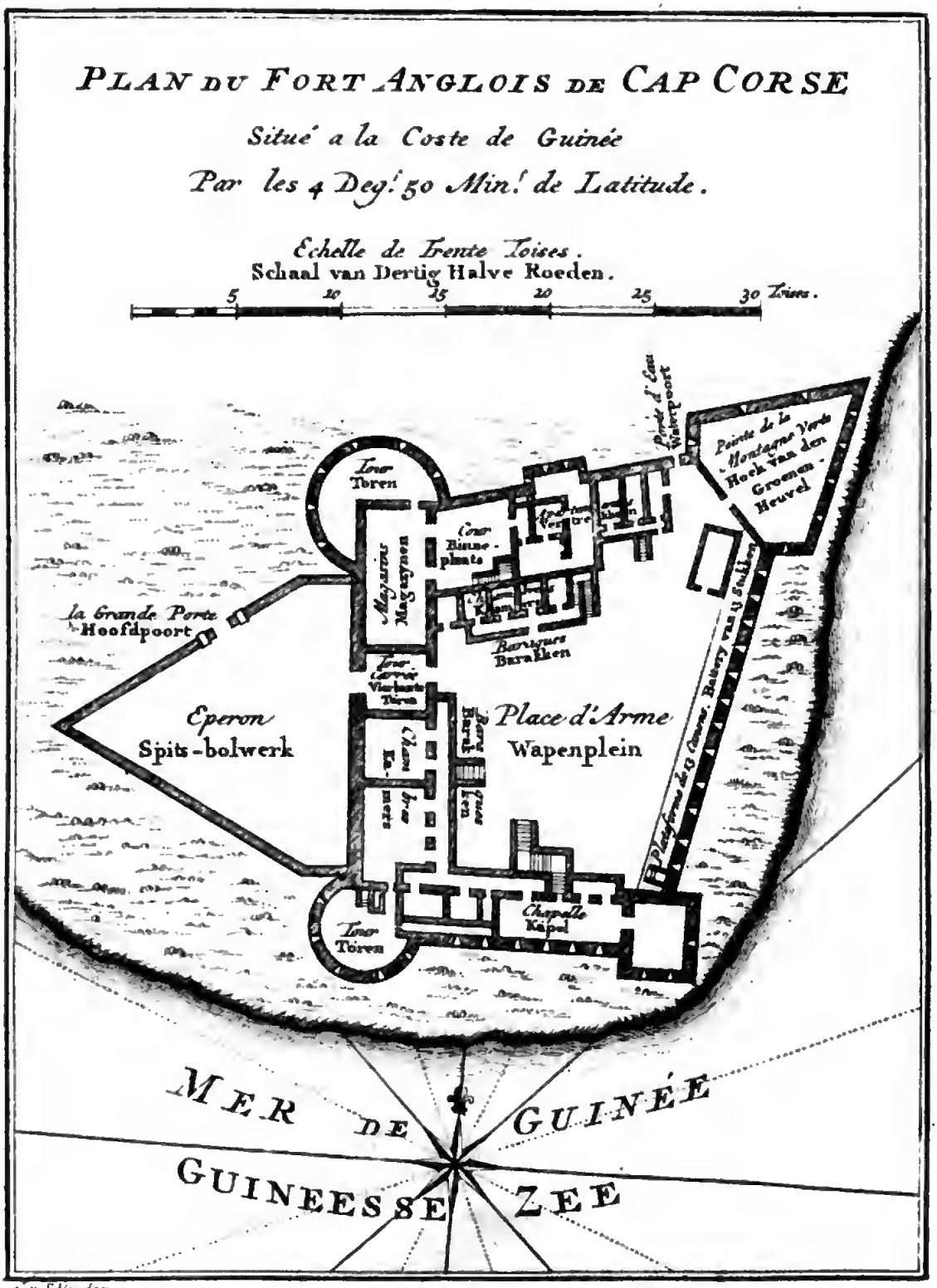

GRONDTEKENING van 't ENGELSCH-FORT te KABO KORSO,
op de KUST van GUINÉE, op 4 Gr. 50 Min. Breedte.

les vivres; apprenant d'ailleurs que les Négres de Fetu étoient déterminés à prendre parti pour les Anglois, il crut devoir abandonner ſon entrepriſe, en s'étonnant beaucoup (*k*) que les Hollandois euſſent laiſſé prendre ſi facilement poſſeſſion d'une Place de cette importance à des rivaux tels que les Anglois. Atkins obſerve qu'un des baſtions s'avance aſſez pour donner une vûe admirable au long des Côtes, & qu'avec un teleſcope on voit de fort loin les Vaiſſeaux à la voile, & ceux mêmes de la Rade de Mina (*l*). CÔTE D'OR. GEOGRAPHIE.

AVEC tous ces avantages, le Château du Cap-Corſe n'eſt pas à couvert de toutes ſortes d'ennemis. Trois grandes Collines qui n'en ſont pas éloignées, au Nord-Oueſt & au Nord-Eſt de la Ville, pourroient l'incommoder beaucoup ſi l'on y élevoit trois batteries. C'eſt cette raiſon qui rend les Anglois fort attentifs à ſe ménager l'affection des Négres du Pays. Ils n'épargnent ni careſſes ni préſens; ſans compter une ſomme qu'ils payent chaque mois au Roi de Fétu pour le privilège du terrain (*m*). Endroit foible du Château.

LES logemens du Château ſont ſpacieux & commodes. Ils ont trois faces, revêtues de fort belles briques (*n*). Les barraques mêmes des Soldats l'emportent beaucoup ſur celles de tous les autres Forts d'Afrique. Ils ſont logés deux à deux, & payés régulièrement une fois la ſemaine en poudre d'Or. On trouve d'ailleurs dans le Corps de la Place un très-grand magazin, & pluſieurs petits; des loges commodes pour les Eſclaves; une bonne forge, & un attelier bien fourni pour les ouvrages de fer; une grande cuiſine, d'autant plus néceſſaire, que les Facteurs entretiennent une table excellente. L'Auteur remarque néanmoins qu'ils ne mangent que deux fois le jour; l'une à dix heures du matin, l'autre à quatre heures après-midi. Ils ſont ordinairement ſeize à la même table; & l'on a vû des années où cette dépenſe montoit pour la Compagnie juſqu'à douze ou quinze cens livres ſterling [ce qui eſt d'autant plus extraordinaire, que les denrées ſont à bon marché.] [Cependant Phillips ne la fait pas monter ordinairement ſi haut, parce que les proviſions, dit-il, ne ſont pas chères dans le Pays (*o*).] Logemens intérieurs. Dépenſe de la table des Facteurs.

L'APPARTEMENT du Directeur-Général communique à la Chapelle, qui (*p*) n'eſt qu'une grande ſalle, à double uſage, car on y mange & l'on y fait le Service Eccléſiaſtique. [On peut voir de cet endroit ce que font ceux qui ſont au Service de la Compagnie.] Le premier étage eſt orné d'un fort beau balcon, qui régne dans toute l'étendue de la façade. On y trouve pluſieurs eſcaliers, à des diſtances réglées, & quantité de petites boutiques autour du mur, ſous le balcon. Les Comptoirs, c'eſt-à-dire, les chambres qui ſervent pour les comptes & pour la garde des livres, ont auſſi fort ſpacieux & fort commodes (*q*).

ON entretient, dans l'enceinte du Château, une Ecole pour l'inſtruction des jeunes Négres de la Ville; & ſous prétexte de leur faire apprendre à lire & à écrire, on s'efforce de leur inſpirer du goût pour la Religion Chrétienne; mais juſqu'à préſent on a tiré peu de fruit de ce travail, parce que les Parens s'y oppoſent avec beaucoup d'obſtination. Ecole des Négres.

PRÈS

(*k*) Barbot, pag. 169.
(*l*) Atkins, pag. 99.
(*m*) Barbot, pag. 170.
(*n*) Barbot, *ibid.*
(*o*) Phillips, pag. 204.
(*p*) Atkins, pag. 98.
(*q*) Barbot, *ubi ſup.*

CÔTE D'OR. GEOGRAPHIE.

PRÈS de la porte eſt un Donjon, où l'on renferme les meurtriers, les traîtres & les autres criminels, en attendant l'occaſion de les faire tranſporter en Angleterre, pour y être jugés ſuivant les loix (*r*).

Voûte pour les Eſclaves.

ENFIN, ſous la plate-forme, on a taillé dans le Roc une grande voûte, pour y renfermer les Eſclaves. Ce lieu eſt [vouté &] diviſé en pluſieurs loges, qui contiennent juſqu'à mille hommes. On ne pouvoit rien imaginer de plus heureux pour ſe garantir du ſoulevement des Eſclaves. Une grille de fer, qui eſt ſur la ſurface de la voûte, lui donne de l'air & de la lumière; mais la multitude de Vaiſſeaux, qui abordent ici pour le Commerce, ne leur laiſſe guéres le tems de s'ennuyer dans ce ſéjour. Ils ont tous l'épaule droite marquée, avec un fer chaud, de ces deux lettres, D. Y., qui ſignifient, *Duc d'Yorck* (*s*).

Belle Citerne.

LA Citerne, ſur laquelle on a placé une batterie, ne contient pas moins (*t*) de quatre-cens tonneaux. C'eſt un quarré-long taillé dans le Roc, & terraſſé par-deſſus, avec des degrés commodes pour y deſcendre. Elle eſt remplie d'eau de pluie, qui ſuffit non-ſeulement pour la proviſion du Château, mais ſouvent pour le beſoin des Vaiſſeaux de la Compagnie. Lorſqu'il commence à pleuvoir, on bouche ſoigneuſement tous les tuyaux qui aboutiſſent à la Citerne, & les Eſclaves Négres ſont employés à laver la ſurface du Château. Après une heure de pluie, qui emporte ordinairement toutes les ordures, on ouvre les paſſages; & les pluies ſont toûjours ſi longues & ſi abondantes, que la Citerne ne tarde guères à ſe remplir. Le deſſus eſt ſi-bien vouté (*v*) qu'il forme une promenade fort agréable au long de la batterie (*x*). Atkins remarque que le pavé du Château panche de toutes parts vers la Citerne (*y*).

Lieu du débarquement.

LE lieu du débarquement, ſuivant Barbot, eſt ſous la Forteresſe, dans une petite Baye, à l'Eſt, où le rivage eſt ſans Rochers, & d'un ſable plat, ſur lequel les Canots des Négres gliſſent ſans danger. Le chemin conduit au long des murs juſqu'à la principale porte, qui regarde l'Oueſt-Nord-Oueſt, c'eſt-à-dire la terre. Elle n'a ni foſſé, ni pont-levis, ni herſe; & ſa ſeule défenſe conſiſte dans les deux Baſtions qui ſont du même côté, & dans une petite batterie de ſix piéces.

Ses dangers.

SMITH aſſûre que le lieu du débarquement eſt ſi dangereux, qu'il n'y a point de Barques qui ôſent s'approcher du rivage, & qu'elles ſont obligées d'attendre que les Canots viennent prendre les paſſagers & les marchandiſes. Il arrive même aſſez ſouvent (*z*) que les Canots ſont renverſés dans le paſſage. Le lieu du mouillage eſt à deux milles de la terre. *Grenhill* trouva par de fréquentes obſervations, en 1660, que la variation étoit de vingt degrés quatorze ſecondes, Oueſt. En pleine lune, la direction de la marée eſt ici au Sud-Sud-Eſt, & le reflux au Nord-Nord-Oueſt. Dans les marées vives, l'eau s'éleve de ſix ou ſept pieds.

Salut éxigé au Cap Corſe.

LE ſalut qu'on éxige, au Cap-Corſe, de tous les Vaiſſeaux qui viennent mouiller dans la Rade, ne conſiſte point dans une décharge de leur artillerie, mais

(*r*) Phillips, pag. 207.
(*s*) Atkins, *ubi ſup.*
(*t*) Barbot dit qu'elle ne contient que trois cens tonneaux. Atkins a dit cent.
(*v*) Barbot dit que l'eau vient des plombs qui ſont ſur les Bâtimens.
(*x*) Phillips, pag. 204.
(*y*) Atkins, *ubi ſup.*
(*z*) Smith, pag. 128.

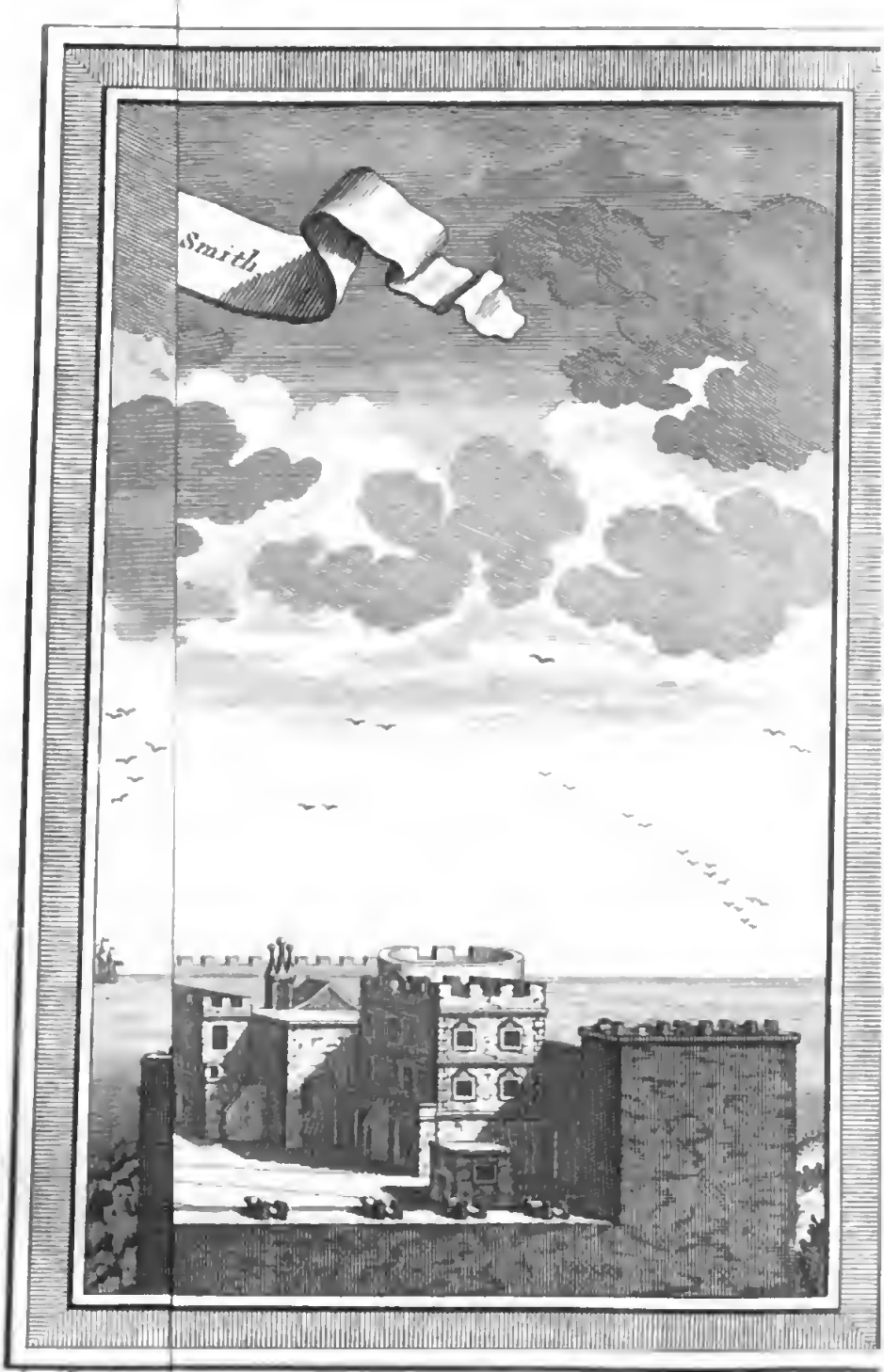

OOST-ORSO, getekend in 1727. door *SMITH*

Digitized by Google

Digitized by Google

Côte d'Or. Géographie.

l'abandonner. La Rade eſt entre la Ville même d'Anikan & le Château d'Anamabo.

Comptoir Anglois raillé par Boſman.

Le premier Comptoir des Anglois, dans cette Contrée, dit Boſman, eſt celui d'Ingheniſian, où la Garniſon eſt compoſée d'un ſeul homme de leur Nation. La Compagnie d'Angleterre, ajoûte-t-il, lui devra beaucoup de reconnoiſſance (*m*) s'il réuſſit à conſerver l'honneur de ſon Pavillon. Mais Barbot fait une peinture plus avantageuſe de ce Comptoir. Il le repréſente muni de deux piéces de canon, & gardé par une Garniſon de deux ou trois Blancs & de quelques Négres, avec les Enſeignes de la Compagnie d'Angleterre. Cependant il ne vante pas beaucoup leur Commerce.

Comptoir & Commerce Portugais.

Les Portugais, qui ſe ſont établis dans le même lieu depuis l'année 1679, y ont bâti, pour leur sûreté, une Redoute de terre, dont le Commandant, qui ſe nommoit alors *Lorenzo Perez Branco*, avoit dix ou douze Blancs ſous ſes ordres. Leur Commerce conſiſtoit en tabac & en pipes, en confitures, en ſavon, en rum, & d'autres marchandiſes de l'Amérique. Mais l'Auteur ne comprend point quel avantage ils peuvent tirer de cet Etabliſſement, à moins qu'ils n'achètent d'autres biens des Vaiſſeaux d'Interlope, ou qu'ils n'en reçoivent de Hollande par le moyen des Juifs, qui ſçavent fort-bien, dit-il, ſe procurer des paſſeports Portugais (*n*), & qui ſont traités alors comme s'ils étoient partis réellement de Portugal.

Anamabo, ou Jamiſſia.

Deux milles au-delà d'Ingheniſian, & par conſéquent à deux lieuës & demie de Mawri, & quatre à l'Eſt du Cap-Corſe, on remonte *Anamabo* ou *Jamiſſia*. Phillips la repréſente comme une grande Ville. Mais les Habitans ſont les plus trompeurs & les plus méchans de tous les Négres de cette (*o*) Côte. Il n'y a point de Canton dans la Guinée où l'Or ſoit plus mêlé de cuivre. Suivant Boſman, Anamabo eſt la plus forte Ville de la Côte. Son territoire peut fournir autant d'hommes armés, que le Royaume entier de Sabu, ou que celui de Commendo. Il ne contient que la cinquiéme partie des Habitans de Fantin (*p*).

Anamabo eſt diviſé en deux parties, l'une habitée par des pêcheurs de Mina, l'autre par ceux de Fantin, qui payent un droit au Braffo de la Ville pour obtenir la liberté de la pêche. Les Habitans ſont des fripons du premier ordre, qui doivent être obſervés ſoigneuſement, comme leur Or ne peut être éxaminé de trop près, parce qu'il eſt toûjours ou mêlé ou contrefait. Leur Ville eſt ſous le canon du Fort Anglois (*q*). Cet Etabliſſement de la Compagnie d'Angleterre eſt petit, mais en fort bon état. La Rade eſt toûjours remplie de Vaiſſeaux. La Compagnie y feroit un Commerce conſidérable, ſi les Bâtimens d'Interlope, Anglois & Zélandois ne venoient enlever continuellement l'Or & les Eſclaves. D'un autre côté, les Négres de Fantin traitent la Garniſon avec tant d'inſolence, qu'elle eſt forcée le plus ſouvent de ſe tenir renfermée dans ſes murs; &, dans les tems mêmes les plus tranquilles, s'ils prennent quelque dégoût pour le Gouverneur, ils le renvoyent, avec mépris, au Cap-Corſe, dans un Canot. Loin de pouvoir s'y oppoſer, on eſt encore obligé d'acheter la Paix par des préſens (*r*). Enfin les Négres de Fantin

Qualités du Comptoir Anglois d'Anamabo.

Caractère turbulent des Négres du Pays.

(*m*) Des-Marchais, Vol. I. pag. 271.
(*n*) Barbot, pag. 176.
(*o*) Boſman, pag. 56.
(*p*) Boſman & Barbot, *ubi ſup.*
(*q*) Les mêmes, *ibid.*
(*r*) Barbot, pag. 177.

Digitized by Google

mais à baiſſer la voile du Perroquet; & le Château tire à boulet ſur tous les Bâtimens, Anglois ou Etrangers, qui ſe diſpenſent de cette formalité. Barbot en fit l'expérience dans ſon dernier Voyage, à bord du *Joli*, Vaiſſeau de guerre François qu'il commandoit. CÔTE D'OR. GLOGRAPHIE.

OUTRE la Citerne du Château, les Vaiſſeaux de la Compagnie tirent leur eau d'un étang qui eſt à quelque diſtance de la Place, entre le Cap Corſe & Mina. Les Négres y conduiſent les Barques, & ſe chargent de rouler les tonneaux, entre les Rocs, juſqu'au lieu (*a*) qui s'appelle *Domine*. Atkins, qui rapporte la même choſe, ajoûte que les Barques ne pouvant s'approcher tout-à-fait du rivage, les Négres pouſſent les tonneaux dans la Mer, & ſe mettent à la nage pour les conduire avec beaucoup de difficulté juſqu'aux Barques. Il ne repréſente pas moins vivement l'embarras des Marchands à charger ou débarquer leurs marchandiſes. Etang voiſin du Château.

☞ [LE Directeur Général eſt la première perſonne de cet établiſſement: il a deux mille livres ſterlings d'appointement par an, deux autres Marchands à trois-cens livres de gages, & un Sécretaire à deux-cens, ſont ceux qui compoſent ſon Conſeil, qui dirigent les affaires de la Compagnie, qui établiſſent des Facteurs dans les Forts dépendans, & qui diſpoſent des emplois de ſupercargos à bord des Vaiſſeaux. Le Directeur leur fournit la table, auſſi-bien qu'au Chapelain & au Chirurgien, qui n'ont chacun que dix-huit piéces par an, & qui ſont nourris à proportion. Quoique le Général n'ait que ſa voix, quand il s'agit de quelque affaire, cependant il eſt établi, par un conſentement tacite, que c'eſt lui qui dirige à peu-près tout, & les autres ne ſont que ſigner les Ordonnances pour leurs appointemens. Il diſpoſe des emplois de Facteurs & d'Ecrivains, dont quelques-uns ſont très lucratifs; parce que ceux qui les éxercent ont outre leur paye une commiſſion pour avoir certaine part dans le Commerce, tels ſont par éxemple les Facteurs d'Akra; mais auſſi il y en a d'autres, comme ceux d'Anamabo ou de Dixcove, qui ont beaucoup de peine, & qui ſont mal-logés & mal nourris, ſans gagner beaucoup (*b*). Smith remarque que le Gouvernement du Cap-Corſe eſt quelques fois entre les mains d'un ſeul homme, qui a le titre de Capitaine Général; mais que dans le tems qu'il écrivoit, l'Etabliſſement étoit dirigé par trois perſonnes. Que le Conſeil deſtitué de toute autorité ſe conformoit en tout à l'avis de ce Triumvirat, qui avoit reçu de la Compagnie le pouvoir de diſtribuer les emplois comme il le trouveroit à propos (*c*).]

DES-MARCHAIS obſerve que le Directeur Général du Cap-Corſe ne ſe borne point au Commerce de ſa Place, & qu'employant quantité de grands & de petits Bâtimens au long de la Côte, il fait apporter dans ſes Magazins (*d*) toutes les commodités du Pays, qu'on embarque de-là pour l'Europe.

LES Jardins du Directeur Général paroiſſent mériter une deſcription plus particulière. On a déja remarqué que la Ville d'Ogoua forme une ſorte de triangle. Deux de ſes angles environnent preſqu'entiérement le Château; & le troiſième s'étend au long des murs des Jardins qui ſont au Nord du Château & Jardins des Anglois au Cap-Corſe.

(*a*) Atkins dit que l'eau de cet étang eſt fort puante, & la ſeule néanmoins qu'il y ait dans ce Canton.

(*b*) Atkins. pag. 91.

(*c*) Smith, pag. 120.

(*d*) Des-Marchais, Vol. I. pag. 266.

Digitized by Google

Côte d'Or. Géographie. & de la Ville; de ſorte que pour aller de la porte du Château à celle des Jardins, il faut traverſer cette partie de la Ville. Smith, qui leva le plan de ce Canton en 1727, fait une peinture fort agréable des Jardins du Cap-Corſe. Ils n'ont pas moins de huit milles de tour; mais, excepté du côté du Sud, qui eſt celui de la Ville, ils ſont ſans mur & ſans enclos. On a donné, dit Smith, le nom de Jardin à tout l'eſpace qui eſt planté d'arbres & cultivé. Ce terrain eſt fertile, & renferme tout ce que la nature produit dans la Zone Torride, comme des oranges, des limons, des limes, des citrons, des guaves, des papas, des plantins, des bananes, des noix de cocos, de la canelle, des tamarins, des pommes de pin, des choux d'Inde & de l'Europe, toutes ſortes de ſalades & de fournitures, des concombres, des melons d'eau, &c. Les meilleures racines ſont les ignames & les patates. Il y vient même des navets, dont on apporte la ſemence d'Angleterre (*e*).

Témoignage de Phillips. Lorsque Phillips fit le Voyage, les Anglois du Château avoient deux Jardins; l'un fort grand, [qui eſt apparemment celui que Smith a décrit.] Il étoit alors rempli d'Orangers & de Limoniers, mais fort-mal pourvû de légumes & de ſalades; ce qui ne pouvoit venir, dit l'Auteur, que d'un excès de pareſſe ou d'ignorance, car l'abondance régnant dans le Jardin (*f*) de Mina, les Anglois devoient être encouragés par l'éxemple. Mais comme le plaiſir étoit moins négligé, ils avoient un fort beau cabinet d'Eté, où ils s'aſſembloient ſouvent pour ſe réjouir. Leur ſecond Jardin étoit plus près du Château & ſe nommoit *Black jack's garden* (*g*); mais il n'étoit planté que de Cocotiers. Il ſervoit de Cimetière pour les Facteurs, & pour tous les Blancs qui mouroient dans le Pays; excepté les Directeurs-Généraux & quelques autres Officiers, qui ſouhaitoient d'être enterrés dans quelque coin du Château (*h*).

Cimetière des Blancs.

Qualités du Terroir. Barbot dit que le rivage, aux environs du Cap-Corſe, s'étend preſque de l'Eſt à l'Oueſt & que ſon expoſition eſt au midi. Le Pays eſt rempli de montagnes, qui, ſans être fort hautes, s'approchent de fort près, ce qui rend les Vallées fort étroites. Elle ſont couvertes d'une ſorte de ronces, baſſes, mais épaiſſes. Les Négres ne cultivent pas la dixième partie du terrain, & ſix mois d'interruption lui rendent toutes les ronces dont on l'avoit déchargé. Quelques Voyageurs les attribuent aux mauvaiſes qualités de l'air; d'autres à l'eau de pluie que les Négres raſſemblent dans des trous, & qui ſe filtrant dans la terre y porte une teinture de vitriol; d'autres enfin à l'excès même des pluies qui y tombent directement. Mais Phillips prétend que ce ne peut être l'humidité qui rend le Pays ſterile & mal-ſain. La ſurface, dit-il, eſt généralement de ſable ou de gravier, avec une ſorte de marle blanche au-deſſous; ce qui paſſe dans toutes les parties du Monde pour un terrain fort ſain (*i*).

Bonté du Pays de Fétu. Mais quoique le Château & la Ville du Cap-Corſe ſoient ſitués dans un Canton ſec & ſtérile, le reſte du Pays de Fétu eſt d'une fertilité ſingulière. Toutes

(*e*) Smith, pag. 126.

(*f*) Phillips obſerve à cette occaſion, qu'à la réſerve de l'honnêteté, les Hollandois de la Côte l'emportent en tout ſur les Anglois, & qu'ils n'épargnent rien pour l'utilité & l'agrément.

(*g*) Barbot dit ſeulement qu'il a l'apparence d'un jardin.

(*h*) Phillips, pag. 205. Barbot, pag. 171.

(*i*) *Ibid.*

Toutes les terres y ſont bien cultivées. Les Habitans ſont en grand nombre & diſtingués par leur induſtrie. Ceux qui ne s'employent point à la recherche de l'Or ou à la pêche, s'éxercent à l'agriculture, & fourniſſent aux autres les néceſſités de la vie. Ils portent auſſi quantité de proviſions à Mina, avec autant d'avantages pour eux-mêmes que d'utilité pour les Etrangers (*k*). On trouve ici, dit Phillips, une grande abondance d'excellent poiſſon, de volaille, & de gros canards de Moſcovie, à très-bon marché. Le mouton & le chevreau y ſont maigres & inſipides. Le bœuf y eſt rare. Les pigeons y ſont en très-grand nombre (*l*). Côte d'Or. Geographie.

A l'égard de l'air, Barbot, ſans le trouver plus mauvais que dans les autres Cantons de la Côte d'Or, ſe figure que ce qu'il y a de mal-ſain peut venir des ronces qui couvrent la terre, & d'où l'on s'apperçoit, dit-il, qu'il s'éleve, matin & ſoir, ſur-tout dans les Vallées, une ſorte de brouillard, qui ne peut être l'effet d'une bonne cauſe. Mais il attribue particuliérement la mortalité à l'intempérance & à la qualité des alimens. D'ailleurs, ajoûte-t'il, la chaleur, qui eſt exceſſive, pénétre beaucoup plus les corps qu'en France & en Angleterre. Elle ronge même beaucoup plus promptement le fer (*m*). Smith juge néanmoins que l'air du Cap-Corſe eſt le plus ſain & le plus ſupportable de toute la Guinée (*n*). Sentiment de Barbot ſur l'air du Pays.

Dans le voiſinage du Château, les Anglois ont bâti deux Forts, dont l'un ſe nomme *Phipp's Tower*, [du nom du Gouverneur ou Général qui l'a fait conſtruire,] & l'autre, Fort-Royal. Ils ſont tous deux à trois quarts de Mille de la Place. Le premier, qui eſt ſur le ſommet d'une Colline, à côté des jardins, a la Ville au Sud-Eſt. Boſman dit que de ſon (*o*) tems il étoit gardé par ſix hommes, & muni du même nombre de canons. Son uſage eſt pour tenir la Ville des Négres en reſpect, & pour la garantir des incurſions de leurs Voiſins (*p*). Deux Forts Anglois.

Phillips parle d'une Redoute, élevée ſur une Colline, à mille pas du Château, qui reſſemble, dit-il, à ces Tours qui ſont au long de la Côte [d'Eſpagne, & où l'on place les ſignaux qui avertiſſent de l'approche des Pirates Maures ou Turcs.] Elle étoit montée de deux ou trois petites piéces de canon, & gardée par deux ſoldats, avec ordre de donner l'allarme, au moindre danger. Ils y (*q*) entroient par le moyen d'une corde, qu'ils ne manquoient pas de tirer après eux. Malgré la différence des deux Deſcriptions, cette Redoute ne pouvoit être que le Fort de *Phip's-Tower*, [dont le nom ſignifie *Tour de Phillipe.*] Phipp's-Tower.

Depuis que les Européens fréquentent la Guinée, le Cap-Corſe a toûjours été célébre par le Commerce. Artus rapporte que celui des François y fut conſidérable, juſqu'en 1590 ou 91; mais qu'il fut interrompu par les Portugais de Mina, qui, s'étant ſaiſis d'un Vaiſſeau François, tuérent une partie de l'Equipage & jettérent le reſte dans l'Eſclavage. En 1592, ils firent le même traitement à la Chaloupe d'un Vaiſſeau d'Amſterdam. Cependant, vers l'an 1600, tandis qu'ils étoient en guerre avec les Négres de Mawri, le Cap-Corſe, toûjours célébre par le Commerce.

(*k*) Des Marchais, pag. 266.
(*l*) Phillips, *ubi ſup.*
(*m*) Barbot, *ubi ſup.*
(*n*) Smith, pag. 128.
(*o*) Boſman, pag. 51.
(*p*) Boſman, *ibid.*
(*q*) Phillips, pag. 207.

Côte d'Or. Géographie.

le Commerce des Hollandois reprit des forces au Cap-Corſe. On leur apportoit quantité d'Or des Contrées de *Fétu*, d'Abrambo, de Mandinga, & de pluſieurs autres Pays, qui ſont à plus de huit cens milles dans les terres. Ils le recevoient en échange pour diverſes marchandiſes de l'Europe, ſur-tout pour de la toile & de petits baſſins de cuivre (*r*).

Néceſſité du Sel.

On demande ſouvent du Sel au Comptoir Anglois du Cap-Corſe. Il le faut apporter d'*Acra*, où l'on en fabrique beaucoup. Les jours qui ſont deſtinés à ce marché reſſemblent à des jours de Foire. On aſſûra l'Auteur, que parmi les Négres, qui viennent de fort loin (*s*) pour acheter du Sel, il s'en trouve ſouvent qui ont à peine l'Yvoire ou l'Or néceſſaire pour en acheter un demi-boiſſeau.

Second Fort Anglois, nommé *Queen-Anne's*.

On a parlé d'un ſecond Fort, qui eſt à la même diſtance du Château que le premier. Il ſe nomme *Queen-Anne's-Fort*, ou Fort de la Reine Anne. Sa ſituation eſt près de la Ville de *Manfro*, ou *Manfort*, ſur une Colline nommée *Daniſtein*, ou le Mont Danois, parce que les Danois y avoient bâti un Fort nommé *Frédéricksbourg*. Par un Traité, que les Anglois firent avec eux, après avoir repris le Cap-Corſe ſur les Hollandois, il fut ſtipulé que la Compagnie Angloiſe auroit un Comptoir fortifié (*t*) près de Manfro, & que les Danois auroient la liberté d'en établir un dans la Ville d'Ogoua, avec une garniſon, & le droit d'y arborer le Pavillon de Dannemark. Ils en avoient un, du tems de Villault, à l'extrémité de la Ville (*v*).

Frédéricksbourg Fort Danois. Sa ſituation.

Fredericksbourg étoit ſitué au ſommet de la Colline, qui ſe termine en pointe. Tout le circuit de la Place n'avoit pas plus de trois cens pas. Elle commandoit le Pays voiſin; & même le Cap-Corſe, qui n'en eſt éloigné que d'une portée de mouſquet. La forme de ſon terrain étoit ronde, mais celle du Fort même étoit triangulaire. Sa défenſe conſiſtoit en trois Baſtions, dont l'un commandoit la Rade du côté du Sud; le ſecond regardoit le Cap-Corſe à l'Oueſt, & le troiſième faiſoit face au Fort Hollandois de Naſſau à l'Eſt, près de Mawri. Le pied de la Colline eſt environné de cabanes des Négres (*x*).

Reſtes de Frédéricksbourg.

Barbot obſerve que la hauteur du Mont Danois eſt d'environ trois cens pas; que le ſommet eſt plat, & fort par ſa diſpoſition naturelle, qui le rend inacceſſible. Il ajoûte que le Château de Frédéricksbourg n'étoit qu'un enclos, preſque triangulaire; que le mur ayant peu d'épaiſſeur, & n'étant compoſé que d'un mélange de pierre & d'argile, tomboit tous les jours en ruine; qu'à la vérité il avoit trois Baſtions, l'un vers la Mer, les deux autres à l'Eſt & à l'Oueſt, du côté de la Terre, mais qu'ils n'ont guéres plus de ſolidité que le mur, parce qu'ils ſont de la même matière: que leur deffenſe conſiſtoit en ſeize vieux canons de fer, & que dans l'intérieur de la Place, on ne trouvoit qu'un amas confus d'édifices d'argile, couverts de chaume comme ceux des Négres, & tous dans le beſoin d'une prompte réparation. Le logement même du Général Danois (*y*) n'avoit rien de plus remarquable, qu'un vieille galerie;

(*r*) Artus, *ubi ſup.* pag. 48.
(*s*) Atkins, pag. 39.
(*t*) *Ibid.*
(*v*) Villault, pag. 127.
(*x*) Des-Marchais, Vol. I. pag. 266.
(*y*) Des-Marchais, ou plûtôt Labat, ſon Editeur, dit que „ Frédéricksbourg eſt la ré„ ſidence du premier Facteur de la Compa„ gnie Danoiſe, qui fait toûjours paroître le „ Pavillon de ſa Nation lorſqu'il voit approcher quelque Vaiſſeau. L'Ecrivain, quel qu'il ſoit, continue de parler de ce Fort comme s'il étoit

galerie; d'où la vûe étoit aſſez belle du côté de la Terre & de la Mer. Les vents du Sud-Oueſt y faiſoient régner pendant tout le jour une fraîcheur qui étoit quelquefois exceſſive. Mais cette raiſon même rendoit le ſéjour du Fort beaucoup plus ſain que celui du Cap-Corſe. Les Danois y avoient ordinairement une Garniſon de vingt Blancs, & le même nombre de Gromettes. On a toûjours obſervé que malgré l'avantage du bon air, ils perdoient beaucoup plus de monde que les autres Européens de la Côte. L'Auteur en trouve la raiſon dans les liqueurs fortes, pour leſquelles ils ont encore plus de paſſion que les Anglois du Cap-Corſe. L'argent leur manque ſouvent pour acheter des proviſions, & l'eau-de-vie eſt alors toute leur reſſource. Les femmes Danoiſes ne vivent pas plus long-tems à Frédéricksbourg. Elles y ſont ſujettes à des pertes de ſang prodigieuſes.

CÔTE D'OR. GEOGRAPHIE.

L'air y eſt ſain, mais mortel aux Danois.

LE meilleur ancrage, à Manfro, eſt au Sud du Fort, ſur treize ou quatorze braſſes d'un excellent fond. Mais les Anglois du Cap-Corſe prétendent que cet endroit eſt renfermé dans leurs limites. Le lieu le plus commode pour le débarquement, eſt le côté Eſt de la Colline. Cependant les Barques ſont obligées de demeurer à l'ancre, hors des Rochers, pour attendre les Canots, qui viennent prendre les Paſſagers & les Marchandiſes; ſans quoi l'on ſeroit toûjours menacé de quelque danger.

Ancrage de Manfro.

LE Gouverneur du Fort a de fort beaux jardins, au Nord-Eſt de la Colline. Un peu au-delà, le Pays s'élève en montagnes, couvertes de ronces & de buiſſons, par l'indolence des Négres, qui négligent de les cultiver (z).

Raiſons qui firent acheter Frédéricksbourg aux Anglois.

LE voiſinage du Mont Danois eſt fort déſavantageux pour le Cap-Corſe, qui en eſt tellement commandé, qu'avec quelques piéces de gros canon il ſeroit aiſé de le (a) réduire en poudre. L'Auteur a diſtingué pluſieurs fois, de Frédéricksbourg, les Anglois qui étoient à ſe promener ſur la place-d'Armes au Cap-Corſe. Cette fâcheuſe dépendance leur faiſoit employer toutes ſortes de moyens pour vivre en paix (b) avec les Danois, & leur a fait trouver enfin celui d'acheter un Fort, dont ils avoient tôt ou tard quelque diſgrace à redouter. Frédéricksbourg leur fut livré en 1685 par *Harris Euck*, Directeur de la Compagnie Danoiſe. Ils lui ont donné le nom de Fort-Royal (c).

Ils l'ont nommé Fort-Royal.

QUOIQU'IL fût en ſi mauvais ordre, la Compagnie d'Angleterre s'applaudit beaucoup d'en avoir acquis la poſſeſſion. Les Anglois, dit Boſman, ne vantent pas moins leur Fort du Mont Danois, que les Hollandois celui de S. Jago près de Mina; mais on n'en voit pas la raiſon, continue-t-il, car il a moins l'air d'un Fort que d'une maſure. Ses murs ont été réparés avec de l'argile, & ſes édifices ne ſont couverts que de roſeaux, comme ceux des Négres. Il eſt ſurprenant, dit-il encore, qu'ils laiſſent dans cet état une Place ſi importante; car un ennemi, qui s'en rendroit le maître, pourroit raſer le Cap-Corſe avec ſix piéces de canon. Cependant il n'a pas changé de condition

Ils l'ont négligé long-tems.

étoit encore entre les mains des Danois, quoique voyageant en 1724. il ne dût pas ignorer qu'il avoit changé de nom & de Maîtres depuis cinquante ans. On doit juger que c'eſt le P. Labat, qui a corrompu l'Original par ſes propres erreurs. *Vol. I. pag.* 266.

(z) Barbot, pag. 173.

(a) Voyez l'article précédent, où Villault fait la même remarque.

(b) Barbot, pag. 170.

(c) Le même, pag. 445.

Côte d'Or. Géographie.

condition pendant la dernière guerre; & douze hommes auroient ſuffi pour le prendre.

Changement qu'ils y ont fait.

Enfin la Compagnie d'Angleterre, ouvrant les yeux ſur ſes intérêts, envoya des ordres, en 1699, pour le faire mettre en état de deffenſe. Il fut abattu, & rétabli ſous une nouvelle forme. Les Agens firent voir à Boſman le modèle ſur lequel on en avoit déja commencé quelque partie. Il ne renferme point un grand eſpace; mais Boſman jugea qu'il ſeroit quelque jour incomparablement plus fort qu'aucun autre Château de la Côte. Ses ouvrages, dit-il, joints à la ſituation naturelle de la Colline, qu'on ſe propoſoit de tailler de toutes parts & de rendre fort eſcarpée, en n'y laiſſant qu'un étroit paſſage, le rendront preſqu'imprenable (*d*).

Smith nous apprend que dès l'année 1698, les Agens de la Compagnie d'Angleterre avoient commencé à le fortifier; mais qu'ils ne ſuivoient pas le plan qu'on leur avoit envoyé, & qui auroit pû le rendre une des plus fortes Places de toute la Guinée. Il avoit alors vingt-une petites piéces d'artillerie, montées, dit-il, ou démontées, qui, ſervant aux ſaluts, étoient fort commodes pour les malades du Cap-Corſe, à qui elles épargnoient la peine d'entendre de trop près le bruit du canon (*e*).

Son état préſent.

Mais Fort-Royal eſt aujourd'hui un Fort quarré, de brique, monté de ſeize piéces de canon, dont onze ſont ſur la plate-forme (*f*), & gardé conſtamment par une Garniſon de ſix Blancs & de douze Gromettes. Des-Marchais, qui en rend le même témoignage, ajoûte qu'il n'eſt acceſſible que par un chemin tournant, qui forme une rue ſpirale & bordée de cabanes de Négres (*g*).

Situation & Marché de Manfro.

La Ville de Manfro eſt preſque ronde. Sa ſituation eſt ſur le rivage, auprès du Mont Danois, dans un lieu dont pluſieurs grands Rochers rendent l'accès fort difficile. Elle eſt d'ailleurs peu conſidérable, parce que ſes Habitans ne ſont occupés qu'à la péche, à l'agriculture & à faire du ſel. Il s'en trouve néanmoins quelques-uns qui ſervent de Facteurs aux Négres de l'intérieur des terres (*h*).

Son Aſſemblée de danſe.

Outre le Marché qui ſe tient tous les jours dans la Ville d'*Ogoua*, près du Cap-Corſe, il y en a un conſidérable, à *Abrambo*, grande Ville, éloignée de vingt-ſept Milles au Nord. Abrambo n'eſt pas moins célébre par une grande Aſſemblée (*i*) de danſe, où l'on ſe rend de toutes les parties du Pays, dans un tems que le Roi de Fétu indique chaque année, & qui dure pendant huit jours. On y voit un nombre incroyable de Négres, qui paſſent le jour entier & une partie de la nuit à ce fatiguant éxercice. Ce tems eſt marqué auſſi pour la déciſion des procès & des querelles qui n'ont pû être terminés par les Juſtices inférieures de leurs diſtricts reſpectifs. La Cour ſuprême eſt compoſée du Roi de Fétu, de ſon premier Miniſtre, du *Jeraffo*, du *Braffo*, & de deux Facteurs Anglois du Cap-Corſe, choiſis par le Directeur-Général. Ces deux Commiſſaires doivent paroître chaque fois au Tribunal avec un habit neuf; dépenſe qui monte tous les ans, pour la Compagnie, à trois-cens livres ſterling.

Sa Cour de Juſtice.

Aquaffo

(*d*) Boſman, pag. 52.
(*e*) Smith, pag. 127.
(*f*) Barbot, pag. 45.
(*g*) Des Marchais, Vol. I. pag. 269.
(*h*) Barbot, pag. 172.
(*i*) C'eſt ce qu'on appelle *Folgar* ſur la Côte Occidentale.

Digitized by Google

AQUAFFO eſt une autre Ville des Négres, à l'Oueſt du Cap-Corſe, qui paſſe pour grande & bien-peuplée. Il s'y tient un Marché, où les Négres achètent les Eſclaves qui doivent être ſacrifiés aux funérailles de leurs Rois & renfermés dans la même foſſe (*k*). Côte d'Or. Géographie. Village d'Aquaffo.

(*k*) Barbot, pag. 172.

§. VI.

Royaume de Sabu & de Fantin.

I. CE n'eſt pas par ſon étendue que le Pays de *Sabu*, ou de *Sabo* (*a*), s'eſt attiré l'attention des Voyageurs. Il n'a que deux lieuës de largeur au long de la Côte, en le faiſant commencer au pied du Mont Danois, d'où il s'étend juſqu'à deux milles au-deſſous de Mawri, & joint dans cet endroit le Pays de Fantin, [à l'Eſt.] On lui donne environ quatre lieuës dans les terres, vers le Nord. Ses bornes ſont, de ce côté-là, le Pays d'Atti, & celui de Fétu à l'Oueſt. Etendue de ce Pays.

SABU produit une quantité ſurprenante de bled-d'Inde, de patates, d'ignames, de bananes, d'oranges, de limons & d'autres fruits; outre l'huile (*b*) de Palmier, qu'il fournit en abondance aux Pays d'Acra & d'Axim. Les Habitans paſſent pour la plus induſtrieuſe Nation de la Côte, ſoit pour l'agriculture, la pêche, ou le Commerce avec les Européens, & la Nation d'Akkanez, qui leur apporte de l'Or en échange pour leur poiſſon & leur ſel (*c*). Sa fertilité.

BOSMAN repréſente les Négres de Sabu auſſi puiſſans que ceux de Commendo, & ne leur attribue pas plus de bonté & de droiture. Les Hollandois les accuſent d'avoir fait manquer leurs entrepriſes contre les Commeniens, & de les avoir trompés ſous de faux prétextes de médiation. Mais quoiqu'ils reconnuſſent clairement l'impoſture, ils ne s'en crurent pas moins obligés de gagner cette perfide Nation par des préſens, dans la crainte (*d*) qu'elle ne paſsât d'une amitié feinte à la déclaration d'une haine ouverte. Barbot, au contraire, n'attribue la haine des Négres pour les Hollandois, qu'à l'autorité tyrannique des Gouverneurs de Mina. Il ajoûte, qu'avec l'affection des Naturels du Pays, ils ont perdu leur Commerce; & que le Roi de Sabu, en particulier, fourniroit volontiers un ſecours de deux mille Négres à toute autre Nation de l'Europe qui entreprendroit de chaſſer les Hollandois (*e*); [& cela pour ſe vanger des diviſions qu'ils avoient tâché de ſuſciter entre lui & les Habitans de Mawri, en diſſuadant ces derniers de lui payer tribut.] Les Négres du Pays haïſſent les Hollandois.

IL paroît effectivement, par le témoignage d'Artus (*f*), que la haine des Négres pour les Hollandois, n'a pas été volontaire, & qu'ils étoient fort éloignés de vouloir troubler la paix du Commerce. Ce Voyageur raconte qu'au Ils étoient autrefois mieux diſpoſés.

(*a*) Boſman & Barbot écrivent *Saboe*. D'autres, *Sabou*.

(*b*) Boſman dit qu'ils en avoient la charge de cent Canots tous les jours.

(*c*) Barbot, pag. 174.

(*d*) Boſman, pag. 54.

(*e*) Barbot, pag. 175.

(*f*) Artus, pag. 48.

CÔTE D'OR. GEOGRAPHIE.

qu'au mois d'Avril 1598, quelques Matelots de Hollande étant descendus au rivage pour couper du bois, commencèrent par abbattre quelques arbres qui étoient les Fétiches du Pays. Plusieurs Habitans, qui frémirent de cette profanation, ne laissèrent pas que de les avertir avec douceur. Mais voyant leurs représentations mal reçûes, ils passèrent des reproches aux coups, & forcèrent, par une nuée de fléches & de dards, les Hollandois de regagner leurs Vaisseaux. Dans leur retraite, ils eurent un homme de tué, à qui les Vainqueurs coupèrent la tête. Le jour suivant, une troupe de Négres se rendit à bord, & présenta le meurtrier au Capitaine, en le priant de le traiter comme les Hollandois l'avoient été. Cette soûmission fut rejettée. Les Négres retournèrent au rivage, & n'en coupèrent pas moins la tête au coupable. Ensuite ayant coupé le corps en quatre parties, ils l'exposèrent aux bêtes farouches. Lorsque les Hollandois descendirent à terre, ils trouvèrent leur compatriote enterré décemment, & la tête du meurtrier sur la fosse au bout d'une lance. Artus conclud que le desir des Habitans étoit de vivre en bonne intelligence avec les Hollandois (*g*).

Preuve ancienne de leur droiture.

Guerres d'un Roi de Sabu.

Le père du Roi de Sabu (*h*) avoit fait longtems la guerre aux Négres d'Atti & d'Akkanez, ses Voisins du côté du Nord: mais le fils, Prince d'un caractère paisible, a fini heureusement tous les troubles. Les Négres d'Atti sont plus nombreux que ceux de Sabu. Cependant les armes à feu, dont ceux de Sabu entendent fort-bien l'usage, leur ont fait obtenir des avantages signalés; & souvent ils ont apporté les têtes de leurs Ennemis au Comptoir Hollandois de Mawri (*i*).

La Ville de Sabu, où le Roi fait sa résidence, est située à deux lieuës dans les terres. Elle est grande & bien-peuplée. Des Marchais dit que c'est un grand Village, trois lieuës au Nord-Nord-Est de Mawri (*k*).

Fort Anglois, nommé Queen-Anne's Point.

La première Place qui se présente sur la Côte, est *Queen-Anne's-Point*, Fort Anglois, bâti depuis peu de pierre & de chaux, sur une Colline qui n'est pas à plus d'un mille de *Fort-Royal* ou du Mont Danois, du côté de l'Oüest, & qui n'est qu'à deux milles du Fort Hollandois de Nassau à l'Est. Son artillerie est de cinq piéces de canon (*l*), & sa garnison, de cinq Blancs, avec six Gromettes. On trouve ensuite le Village d'*Ikon* ou de Kongo, une demi-lieuë à l'Est du Mont Danois. On y voit, sur deux petites éminences, les ruines d'un Comptoir Hollandois, dont tout l'avantage étoit de pouvoir écarter les Vaisseaux Européens qui venoient troubler le Commerce de Mawri.

Ikon, ou Kongo.

Mawri & sa situation.

Mawri est situé à deux milles de Kongo (*m*), vers l'Est, à une petite (*n*) lieuë de Fort-Royal, & à deux lieuës (*o*) de Mina. Suivant la description d'Artus, cette Ville est sur une éminence, sans en être moins sale & moins irrégulière. Son Marché est fort incommode, & n'en abonde pas moins en vin de Palmier & en toutes sortes de fruits. Elle appartient au Roi de Sabu, qui fait

(*g*) Artus pag. 48.
(*h*) C'est apparemment celui qui régnoit en 1682. pendant le voyage de Barbot.
(*i*) Barbot, *ubi sup.*
(*k*) Le même, pag. 174. & Des-Marchais, Vol. I. pag 271.
(*l*) Barbot, pag. 445.
(*m*) Bosman, pag. 53. & Barbot, pag. 174.
(*n*) Bosman, pag. 55.
(*o*) Des-Marchais, Vol. I. pag. 270.

Digitized by Google

fait lever ſes droits par les mains d'un Officier. On y voit arriver quantité de Marchands de *Cano*, & d'autres lieux fort éloignés dans les terres, qui apportent leur Or cru, c'eſt-à-dire, tel qu'il ſort de la terre, & qui le donnent en échange pour diverſes marchandiſes. Cette Place étoit peu conſidérable avant que les Hollandois s'y fuſſent établis; mais s'étant aggrandie avec le tems, elle paſſe aujourd'hui pour celle de toute la Côte où le Commerce eſt le plus floriſſant (*p*). CÔTE D'OR. GEOGRAPHIE.

VILLAULT dit que Mawri eſt compoſé d'environ deux cens maiſons, qui environnent de toutes parts le Fort Hollandois de Naſſau, excepté du côté de la Mer. De ſon tems la Ville relevoit du Roi des Akkanez, auſſi-bien que celle d'Ikon, ou de Kongo, qui n'en eſt pas à plus de trois quarts de lieuë ſur la Côte (*q*).

LA Ville, ou le Village de Mawri, n'a pas tant d'étendue que celle de Mina. Mais elle eſt mieux peuplée. La plus grande partie des Habitans étant des pêcheurs, on voit ſortir chaque jour au matin quatre ou cinq cens Canots, qui reviennent chargés de poiſſon, mais qui payent pour droit, au Facteur Hollandois, la cinquiéme partie de leur pêche. Les Hollandois lèvent cette ſorte de taxe. Cependant Boſman, après avoir reconnu de bonne foi que cette ſorte de tribut ſe lève dans trois endroits de la Côte, [à Axim, à Schama, & à Mina] & que les Hollandois le regardent comme un droit de conquête, n'ôſe aſſûrer la même choſe de Mawri. Il ajoûte ſeulement qu'ils ſont les ſeuls Européens qui éxercent cet empire abſolu ſur leurs Sujets Négres. Ceux qui ne jouiſſent pas, dit-il, du même avantage, ne doivent en accuſer qu'eux-mêmes, & ſont cauſe, par cette molleſſe, que les Hollandois ont perdu quelque choſe de leur pouvoir (*r*). Deſcription de Mawri.

BARBOT obſerve que Mawri eſt ſitué ſur une grande Pointe plate, qui s'avance un peu au Sud-Sud-Eſt, à cinq degrés de latitude (*s*) du Nord. On y voit un grand nombre d'*Akkanez*, qui s'y ſont établis pour la facilité de leur Commerce avec les Hollandois & les Habitans. Les maiſons ſont à quelque diſtance l'une de l'autre; & dans l'intervalle (*t*), on trouve des Rocs qui rendent les paſſages aſſez difficiles. On appelle Mawri le cimetière des Hollandois, parce qu'il y en eſt mort un fort grand nombre, dont on voit les ſépultures. La principale raiſon qui rend le Commerce floriſſant dans cette Ville & qui attire continuellement beaucoup de Vaiſſeaux, c'eſt qu'avec le deſſein même de commercer dans d'autres parties de la Côte, on eſt obligé de toucher ici pour prendre de l'eau & du bois. [Le meilleur mouillage eſt dans une baye, qui eſt commandée par le canon du Fort, & qui regarde l'Eſt-Nord-Eſt; Cependant on ne peut venir à terre qu'en s'embarquant dans des Canots, comme cela ſe pratique dans d'autres endroits de la Côte (*v*).]

LE Fort de Naſſau eſt ſitué ſur un Rocher, dont le pied (*x*), eſt arroſé par la Mer. Il doit ſon origine aux Hollandois (*y*), qui le regardoient comme le plus conſidérable de leurs Etabliſſemens tandis que les Portugais étoient en poſſeſſion Fort de Naſſau & ſa ſituation.

(*p*) Le même.
(*q*) Villault, pag. 135.
(*r*) Boſman, *ubi ſup.*
(*s*) Des-Marchais le met à cinq degrés dix minutes.
(*t*) Barbot, *ubi ſup.*
(*v*) Artus & Barbot, *ubi ſup.*
(*x*) Artus, pag. 75.
(*y*) Villault, pag. 131.

Digitized by Google

Côte d'Or. Géographie. poſſeſſion de Mina; mais ils ne lui donnent aujourd'hui que le ſecond rang. Sa forme eſt un quarré, dont le front eſt un peu plus long que les côtés. Il a quatre batteries de dix-huit (*z*) piéces de canon. Si l'on excepte Mina, il n'y a point de Fort, ſur toute la Côte, dont les murs ayent tant de hauteur. La courtine qui contient les deux batteries de la Mer, eſt ſi ſpacieuſe & ſi commode, qu'on y pourroit faire, comme au Cap-Corſe, une batterie qui commanderoit entiérement le rivage. Mais ſa plus grande force, & le plus bel ornement de la Place, conſiſtent dans quatre Tours quarrées qui forment la pointe des (*a*) quatre angles. Elle n'étoit jamais autrefois, ſans une Garniſon de ſoixante & dix ou quatre-vingt hommes. Quoique le nombre ſoit fort diminué, il ſuffit encore pour contenir les Négres (*b*).

Son origine. Suivant Barbot, ce Fort fut élevé en 1664 par l'ordre & aux frais des Etats-Généraux, qui lui donnèrent le nom de Naſſau à l'honneur des Princes d'Orange. On ſe propoſa, dans ſa forme, de lui faire commander la Ville de Mawri. En effet, à la réſerve du côté de l'Eſt, par lequel il regarde la Mer, il eſt environné de cette Ville comme d'un cercle. Les Etats le donnèrent enſuite à la Compagnie des Indes Occidentales; mais fort différent de ce qu'il eſt aujourd'hui. Les Ouvrages n'étant que de terre, étoient ſouvent ruinés par des pluies, & laiſſoient la Garniſon expoſée aux inſultes des Portugais de Mina. Mais auſſi-tôt que les Hollandois ſe furent emparés de Mina, ils penſèrent ſérieuſement à ſe fortifier ſur la Côte, en joignant une bonne demi-lune au Fort de Naſſau, & revêtant tous les Ouvrages de pierre. La porte eſt deffendue par un pont-levis, couvert d'une gallerie, d'où la mouſqueterie peut jouer avec beaucoup d'avantage. Dans l'intérieur, les logemens ſont propres & commodes, & la vûe fort agréable (*c*).

Elle eſt priſe & repriſe. Cette Place fut priſe en 1644 par Robert *Holmes*, Amiral Anglois; mais repriſe dès l'année ſuivante par *Ruyter*, avec le ſecours de neuf cens Négres de Mina, qui lui furent envoyés par *Valkenburgh*, Gouverneur de ce Château. [Il y laiſſa une Garniſon compoſée de Soldats Européens & de cinquante Négres.]

Le Jardin du principal Facteur eſt à peu de diſtance du Fort, vers l'Oueſt, & paſſe pour le meilleur de toute la Côte. [Il y a de belles promenades, d'agréables cabinets, & il eſt bien-pourvu d'arbres, & de plantes.] Son ſeul défaut, qui lui eſt commun avec ceux de Mina & de Manfro, c'eſt (*d*) d'être couvert par de grandes montagnes. Des-Marchais obſerve que le Fort de Naſſau eſt à la pointe Eſt de Mawri, & qu'il eſt compoſé de quatre baſtions, qui renferment quatre grandes Tours. La porte, dit-il, eſt deffendue par un Ouvrage qui reſſemble à nos Demi-lunes. Cette Piéce extérieure & les baſtions ſont revêtus de pierre, & ſitués avantageuſement ſur un terrain élevé. Il ajoûte que c'eſt le premier Etabliſſement que les Hollandois ayent formé ſur cette Côte (*e*).

Son état préſent.

Etendue du Pays de Fantin. II. Le Pays de Fantin borde celui de Sabu à l'Oueſt, & ſe termine au Mont *Iron*, deux milles au-deſſous de Mawri. L'étendue de ce Mont eſt d'un mille. Ses promenades ſont charmantes au ſommet, & couvertes d'arbres ſi touffus,

(*z*) Barbot de vingt-quatre.
(*a*) Villault les nomme quatre baſtions.
(*b*) Boſman, pag. 541. & Barbot, pag. 175.
(*c*) Voyez la Figure.
(*d*) Barbot, pag. 174. & ſuiv.
(*e*) Des-Marchais, Vol. I. pag. 270.

touffus, que le jour y eſt obſcur à-midi. C'eſt au pied (*f*) de cette montagne que Fantin commence à s'étendre. Au Nord, il a pour bornes *Acti*, *Aqua* & *Tonqua*; à l'Eſt, *Akrou*; au Sud, la Mer, au long de laquelle il s'étend l'eſpace d'environ dix lieuës. CÔTE D'OR. GEOGRAPHIE.

LES Négres de Fantin ſont naturellement artificieux & trompeurs, adroits ſur-tout (*g*) à contrefaire l'Or. Ils entretiennent un Commerce conſidérable avec toutes ſortes de Bâtimens d'Interlope, à la vûe même des Anglois & des Hollandois, qui n'ont pas la hardieſſe (*b*) de s'y oppoſer. C'eſt une Nation entreprenante & réſolue, qui eſt capable de lever en peu de tems une armée de dix mille hommes, & qui, pouvant d'ailleurs fermer le paſſage aux Négres d'Akkanez & de pluſieurs autres Pays au Nord, couperoit tout-d'un-coup le cours du Commerce, ſoit pour les marchandiſes de l'Europe, ſoit pour le poiſſon & le ſel de la Côte. Les Akkanez tirent quantité de ſel, & payent en Or certains droits au Pays de Fantin. C'eſt le ſoleil qui forme la plus grande partie de ce ſel, dans un grand étang qui n'eſt pas loin de la Ville. Caractère des Habitans.

LES Négres des Parties intérieures de Fantin ſont livrés à l'Agriculture & au Commerce. Ils portent aux Marchés, des fruits, du vin de Palmier, & du maïz, que le Pays produit en abondance, & qui (*i*) paſſe même dans d'autres Contrées. Ils ont une ſorte de vin de Palmier *Quaker*, terme qui dans leur Langue, comme en Anglois, ſignifie des mouvemens extraordinaires de gaieté, que cette liqueur communique. Il ſe vend le double du vin commun; & l'ardeur eſt ſi grande à s'en procurer, qu'on ne peut ſatisfaire tout le monde. Le Pays de Fantin eſt riche auſſi en Or & en Eſclaves. L'opulence des Habitans les rend ſi fiers, que les Européens ont beaucoup de ménagemens à garder avec eux dans le Commerce. Ils n'ont pas de Roi. Leur Chef eſt un *Braffo*, c'eſt-à-dire une eſpéce de Gouverneur, dont le pouvoir eſt reſſerré par l'autorité d'un Conſeil de Vieillards, qui, reſſemblant aſſez au Parlement d'Angleterre, agit ſouvent ſans avoir conſulté le Braffo. Chaque Canton a d'ailleurs ſon Chef, dont la ſoûmiſſion pour le Braffo ne conſiſte guéres qu'à lui accorder le premier rang. Si les Négres de Fantin n'étoient pas ſans ceſſe troublés par leurs diviſions domeſtiques (*k*), ils feroient bientôt éprouver leur puiſſance aux Nations voiſines. Ils ont un nombre extraordinaire de Villes. Les principales, au long de la Côte, ſont *Anikan* ou *Inghenifian*, *Anamabo*, *Aga*, *Cormantin*, *Ameiſa*, le *Petit-Cormantin*, *Aqua*, *Laguyo* & *Manfro* ou *Montfort*; ſans en compter pluſieurs de moindre conſidération, qui ſe trouvent entre Montfort & le Cap *Ruyge-Hoeck*. On a compté dans toutes ces Habitations plus de quatre mille pêcheurs. La Capitale du Pays eſt Fantin, que Barbot place à cinq lieuës dans les Terres (*l*), & Des-Marchais à ſix. C'eſt de cette Ville que le Pays a pris ſon nom. Leur Commerce. Leur Gouvernement. Le Pays eſt fort peuplé. Ses principales Villes.

ANIKAN, ou *Inghenifian*, eſt ſituée ſur une petite Colline, deux lieuës à l'Eſt de Mawri. Les Hollandois y avoient autrefois un Comptoir, mais trouvant que le Commerce ne répondoit point à leur dépenſe, parce que les Anglois & les Portugais le partageoient avec eux, ils ont pris le parti de l'abandonner Anikan, ou Inghenifian.

(*f*) Boſman, pag. 55.
(*g*) Barbot, pag. 175.
(*b*) Boſman, pag. 57.
(*i*) Barbot, pag. 176.
(*k*) Boſman, pag. 56.
(*l*) Barbot, pag. 175.

Côte d'Or. Géographie.

ble, & toute la figure ſi fine, que l'Auteur en apporta quelques-uns à Paris, comme un préſent digne du Roi. Ces oiſeaux ne ſe vendent qu'un écu la douzaine. Mais il eſt ſi difficile de les conſerver vivans, qu'à peine en ſauve-t'on un ſur vingt, dans le Voyage de l'Europe. Les choux verds ſont excellens autour d'Anamabo. Les papas y ſont auſſi fort eſtimés. C'eſt un fruit verd de la groſſeur d'un petit melon, qui a le goût du choux-fleur. La plus grande incommodité pour la culture des jardins eſt la rareté de l'eau fraîche, qu'on eſt obligé de faire apporter de deux lieuës par les Eſclaves. Le maïz, ou le bled d'Inde, ſe vend ici par caiſſes, dont chacune contient environ trois boiſſeaux. Le prix commun eſt d'un aki d'Or par caiſſe; mais dans les mauvaiſes années il monte juſqu'à deux ou trois akis. On a vû des tems d'abondance, ou la caiſſe de maïz ne valoit pas plus de huit tabos d'Or (*x*), qui ne ſont pas trois Schellings d'Angleterre. Le Fort d'Anamabo fut abandonné en 1733. Mais on a ſenti qu'il eſt néceſſaire de le rétablir.

Richeſſe du Terroir.

Village d'Aga ou d'Adja.

Une demi-lieuë, ou deux milles, au-delà d'Anamabo, on trouve ſur le rivage un Village nommée *Aga*, ou *Adja* (*y*). Les Hollandois y avoient autrefois un Fort, d'où ils furent chaſſés par la trahiſon des Anglois, qui ayant obtenu d'eux la permiſſion d'y demeurer, traitèrent leurs hôtes avec la dernière barbarie. Aujourd'hui la Compagnie de Hollande n'entretient qu'un Facteur, dans la maiſon d'un Négre, où le Pavillon Hollandois ne laiſſe pas d'être arboré. On pourroit rendre ici à Boſman la raillerie qu'on a lue ſur un Comptoir Anglois. Quel appui que celui d'un ſeul Facteur pour l'honneur du Pavillon Hollandois?

Phillips ne parle point d'Aga comme d'une Ville ou d'un Village. C'eſt, dit-il, une petite maiſon couverte de chaume, un mille & demi à l'Eſt d'Anamabo, ſur le rivage de la Mer, ſans autre défenſe que celle de quelques mouſquets. Il ajoûte qu'elle a néanmoins un fort grande cour & un bel étang pour les canards. Mais il eſt clair que Phillips ne repréſente ici qu'un Comptoir.

Barbot dit que le Village eſt diviſé en trois parties, dont chacune eſt compoſée de vingt-cinq ou trente maiſons. C'eſt un lieu, dit-il, qui n'eſt pas favorable au Commerce, parce que le débarquement y eſt fort dangereux. Le Pays aux environs produit de fort bon coton.

Comment les Hollandois perdirent leur Fort d'Aga.

Les Danois avoient auſſi dans ce Canton, un Comptoir, ſur les ruines duquel les Anglois ont bâti un petit Fort de terre, gardé par deux Blancs & quelques Gromettes, ſous le commandement d'un Facteur. Le Fort Hollandois n'étoit qu'une ſimple redoute, qui fut détruite en 1665 par les Anglois, le jour même que Ruyter, Amiral de Hollande, entreprit de deſcendre à Anamabo. Il y trouva des obſtacles invincibles [tant de la part des flots de la Mer qui briſoient avec trop de violence contre les Rocs, que de la part des Anglois, qui aidés par les Habitans de Fantin, l'empêchèrent par leur feu d'approcher du rivage;] mais les Anglois d'Aga ne doutant point qu'il ne revînt victorieux & qu'il ne les viſitât à ſon retour, minèrent ſecrettement le Fort de Hollande, & laiſſèrent une mêche allumée qui devoit le faire ſauter lorſque

(*x*) Barbot, pag. 176. & ſuiv.

(*y*) Phillips écrit *Aga*, Boſman *Adja*, & Barbot *Agga* & *Adja*, chacun apparemment ſuivant le génie de ſa Langue.

lorſque la Flotte y arriveroit. Mais l'effet de la poudre fut beaucoup plus prompt. Les Ecrivains Hollandois ſe plaignent beaucoup des cruautés que les Anglois ont éxercées contr'eux dans ce Canton & dans celui d'Anamabo (z).

Cormantin.

A trois lieuës de Mawri (a) on arrive au Village de *Cormantin*, qu'on a nommé le *petit Cormantin*, pour le diſtinguer d'un autre qui porte le nom de *grand*. Boſman parle du premier comme d'un lieu miſérable, qui ne mérite pas d'attention. Cependant Des-Marchais, qui le vit en 1724, aſſûre qu'il eſt plus grand & mieux bâti que le commun des Villes du Pays. Artus obſerve que Cormantin, après avoir été un marché conſidérable, étoit réduit preſqu'à rien en 1600. Le Village eſt ſitué ſur une éminence, & ſe fait reconnoître aiſément par un grand arbre, qui eſt au milieu du marché; ſans parler de cinq petites Collines qu'il a du côté de l'Oueſt & de la montagne de *Mango* qui eſt à l'Eſt. Les Portugais & les François faiſoient ici beaucoup de Commerce. Les Hollandois y participoient auſſi, juſqu'à ce que les Négres ayant entrepris d'altérer leur Or, le dégoût de cette impoſture éloigna les Européens de leur Côte. Auſſi, n'ont-ils pas aujourd'hui d'autre reſſource que Mawri (b) pour ſe procurer des marchandiſes de l'Europe. C'eſt toûjours Artus dont on cite ici le témoignage. Mais Boſman, qui parle d'un tems poſtérieur, nous apprend qu'en 1681 ou 82 les Hollandois y ont rétabli le Fort & l'ont beaucoup augmenté; [après que de Ruyter l'eut enlevé aux Anglois, en 1665.] C'eſt un édifice quarré, bâti de pierre de Roc & de chaux, & deffendu par une grande (c) batterie & trois petites, qui ſont compoſées de vingt piéces de canon. Au centre eſt une groſſe Tour, deſtinée, ſuivant le premier plan, à faire un dôme, pour y arborer les Enſeignes Hollandoiſes. Les appartemens des Officiers ſont commodes, & les logemens de la Garniſon ne le ſont pas moins. Elle eſt compoſée de vingt-cinq Blancs, & de pluſieurs Gromettes. Les parapets ſont ſpacieux. La vûe s'étend du ſommet de la Tour, ſur la Campagne & ſur la Mer. On a pratiqué, dans le corps de la Place, pluſieurs cîternes qui fourniſſent de l'eau en abondance.

Ses marques de terre.

Fort Hollandois.

Sa ſituation.

CE Fort, dit Barbot, eſt deffendu naturellement par ſa ſituation. Il eſt placé ſur un mont pierreux, dont tous les environs ſont rudes & eſcarpés, & qui n'eſt acceſſible que par un ſentier fort étroit (d).

ON apprend de Des-Marchais que les Anglois avoient ici un Fort à quatre baſtions, avant que les Hollandois s'en fuſſent rendus les maîtres en 1665. Ils trouvérent le moyen d'y rentrer; mais ils en furent chaſſés pour la ſeconde fois par les mêmes Ennemis, qui y ont établi un excellent Commerce, auſſi-bien qu'à [Adja & à Jamotia, où ils ont des Comptoirs fortifiés.] Le même Auteur ajoûte qu'au-milieu du Fort de Cormantin, il y a un gros bâtiment quarré, qui ſert de logement au Gouverneur & de Magazin, dont le toît eſt une plateforme qui peut porter du canon; que le Pays eſt riche en Or & bien peuplé; le terroir excellent; que les Habitans ſont induſtrieux, & fort amis du

(z) Barbot. pag. 177.

(a) Des-Marchais & d'autres Voyageurs s'accordent ſur cette diſtance. Mais dans les Tables des Comptoirs Anglois, on lit à ſept lieuës de Mawri & ſept milles d'Anamabo.

(b) Artus, *ubi ſup.* pag. 50.

(c) Boſman, pag. 58. Barbot, *ubi ſup.*

(d) Barbot, pag. 178.

Côte d'Or. Geographie.

du Commerce, qu'ils ont appris des Hollandois (*e*) avec l'agriculture & l'œconomie. Boſman dit que le Gouverneur du Fort eſt ici un Facteur, comme à Mawri, & que la Place pourroit être fort augmentée, avec peu de dépenſe; mais que le Commerce du Pays n'en vaut pas la peine (*f*).

Grand Cormantin.

Le *Grand Cormantin*, ſuivant le même Voyageur, eſt ſitué ſur une haute Colline, au-deſſous & à la portée du canon d'un autre Fort Hollandois nommé *Amſterdam*. Cette Ville eſt ſi grande & ſi-bien peuplée, que ſon nom lui convient à juſte titre. On fait monter le nombre des Habitans à mille ou douze cens hommes, tous Négocians ou Pêcheurs (*g*). Le Pays de Fantin continue de s'étendre, depuis cette Ville l'eſpace de vingt-deux ou vingt-trois Milles au long du rivage, & préſente quantité de petits Villages qui rendent la vûe fort agréable en paſſant dans les Canots. Les fruits & les grains y ſont en abondance, & l'air fort-ſain. On y fait une liqueur, nommée *Peta*, qui eſt une eſpèce de bierre excellente, compoſée de maïz ou de bled d'Inde. Le Pain ou le biſcuit des Habitans eſt une pâte de banane. Le maïz eſt auſſi leur aliment commun.

Sa ſituation & ſa grandeur.

Richeſſe du terroir.

Différends entre les Anglois & les Hollandois.

Autrefois, Anamabo & Cormantin étoient les deux principaux lieux de Commerce ſur la Côte, pour les Anglois & les Hollandois; parce que ces deux Places étoient extrémement fréquentées par les Akkanez, qui faiſoient ce voyage en petites Caravanes. Mais les différends qui s'élevèrent entre ces deux Nations, dans les années 1664 & 1665, leur devinrent également funeſtes (*h*). Les Hollandois ſe retirèrent à Mawri, & laiſſèrent les Anglois libres à Cormantin, où ceux-ci traitèrent ſi-mal les Négres du Pays & les Akkanez, que ces Barbares accoûtumés depuis long-tems au Gouvernement de Hollande, rappellèrent les Hollandois, & les aidèrent à bâtir un Fort, que les Anglois prirent en 1664 & firent ſauter en 1665. D'un autre côté les Facteurs Anglois, pour rendre le change à ceux de Hollande, s'efforcèrent de gagner les Braffos de Fantin & d'Akkanez. Mais ces Chefs Négres prirent leur argent, ſans éxécuter les conditions auxquelles ils s'étoient engagés. Cependant après s'être apperçus que les démêlés des Européens leur faiſoient obtenir les marchandiſes à meilleur marché, ils encouragèrent les Anglois à bâtir un Fort près d'Anamabo, pour faire tête aux Hollandois de Mawri & d'Aga.

[Mauri, Anamâbo, Anishan, & Cormantin, ſont des endroits où il ſe fait un grand débit de marchandiſes d'Europe, comme de toiles, de cuivre, de barres de fer, d'eau de vie, de baſſins d'étain, de mouſquets, de poudre &c.] Lorſque les Hollandois eurent repris le Fort de Cormantin ſur les Anglois, les Négres de Fantin marquèrent beaucoup de joie de les voir rétablis dans leur Contrée. Ils apportoient pour raiſon, que les Gouverneurs Anglois les avoient fort incommodés avec leurs Garniſons, & que les marchandiſes Hollandoiſes leur paroiſſoient à meilleur marché. Mais la vérité étoit qu'ils avoient éxigé des Hollandois, une ſomme conſidérable pour récompenſe

Variation des Négres.

(*e*) Des-Marchais, Vol. I. pag. 271.
(*f*) Boſman & Barbot, *ubi ſup.*
(*g*) *Angl.* On fait monter le nombre des Habitans à huit-cens où mille ſans compter les Marchands & les Pêcheurs.

(*h*) Barbot, pag. 178. & ſuiv. Ces petites guerres ne ſe trouvent en détail dans aucun Voyageur, & ne mériteroient pas d'être racontées, quand on nous en auroit laiſſé l'hiſtoire. R. d. T.

récompenſe de leurs ſervices, outre trois cens florins que les Facteurs de Hollande s'étoient engagés à payer pour chaque Vaiſſeau de la Compagnie qui viendroit faire le Commerce ſur la Côte, à l'exception de ceux qui feroient la traite des Eſclaves. Suivant Boſman, toute ſorte de Vaiſſeaux payent aujourd'hui la même ſomme, & les Négres de ce Pays (*i*) extorquent auſſi, tous les ans, beaucoup d'argent des Anglois. CÔTE D'OR. GEOGRAPHIE.

BARBOT raconte l'expédition de Ruyter à Cormantin, & prétend qu'elle fut entrepriſe contre l'inclination de cet Amiral. Aprés la réduction du Fort Naſſau à Mawri, il avoit eu le chagrin de ſe voir repouſſé dans l'attaque du Cap-Corſe & d'Anamabo. Mais dans un Conſeil, qui ſe tint à bord de l'Amiral, Valkenburgh ſe déclara fortement pour l'entrepriſe de Cormantin, en ſoûtenant que cette Place cauſoit plus de mal à la Compagnie Hollandoiſe des Indes Occidentales, que Holmes ne lui en avoit fait avec ſa Flotte dans la guerre de l'année précédente. Lorſqu'on ſe fut attaché à cette réſolution, Valkenburgh envoya de Mina un renfort de quatre cens Canots, chargés de Négres armés, qui entrérent dans la Rade de Cormantin avec la Flotte Hollandoiſe. La Baye, quoique ſpacieuſe, n'eſt pas ſans danger pour le débarquement; & la ſortie d'ailleurs en eſt toûjours difficile. Ruyter prit le parti de faire deſcendre à Anamabo un corps de neuf-cens hommes, ſoûtenus par les Négres de Mina. Ces Forces s'étant approchées du rivage le 7 de Février 1665, furent reçues de ſi bonne grace par les Négres de Cormantin, qui s'étoient poſtés derrière les Rocs & les Buiſſons, que les Hollandois rebutés du feu de la mouſqueterie & du canon du Fort, ne penſérent qu'à retourner vers leur Flotte, [ſoupçonnant qu'ils avoient été trahis par le Braffo d'Anamabo.] Expédition de Ruyter contre Cormantin. Ses Troupes ſont d'abord repouſſées.

CEPENDANT le courage de Ruyter ne lui permit pas d'abandonner ſon entrepriſe. D'ailleurs les Négres des Cantons d'Anamabo & d'Aga, qu'il avoit ſoupçonnés de favoriſer les Anglois, lui firent donner des aſſûrances de fidélité, & s'engagérent à le joindre avec toutes leurs Forces, pour lui faire emporter le Fort de Cormantin. Ils parurent dès le lendemain avec trois mille de leurs Alliés, qu'ils avoient loués dans cette vûe. Ruyter ne balança point à débarquer une partie de ſes troupes, qui ſe joignirent aux Négres. Une armée ſi redoutable par le nombre marcha vers le Fort en bon ordre. Chaque Négre avoit un mouchoir blanc autour du cou, pour ſe faire diſtinguer d'avec les Négres de Cormantin. On arriva vers midi à la vûe du Fort. Valkenburgh ſomma le Gouverneur Anglois de ſe rendre auſſi-tôt, & fit avancer en même tems un corps de ſes Troupes, ſur un terrain élevé, qui étoit hors de la portée du canon. Loin de perdre courage, les Aſſiégés firent un feu terrible & de fréquentes Sorties. Leur deffenſe fut ſi vigoureuſe que les paſſages ſe trouvérent bouchés par les cadavres. Trois-cens Négres, commandés par (*k*) Jean Kabès, firent des éxécutions ſurprenantes. Mais ce ſecours manquant enfin aux Anglois, parce qu'une partie ſe fit tailler en piéces, & que le reſte fut contraint de ſe précipiter vers le Fort en déſordre, Il eſt ſecouru par les Négres. Deffenſe des Aſſiégés. Le Fort eſt pris par les Hollandois.

(*i*) Boſman, pag. 59.

(*k*) C'eſt celui qui ſe trouve auſſi nommé John-Cony dans les Relations précédentes, & qui tint long-tems le Fort de Frédéricksbourg.

Côte d'Or. Géographie.

dre, Valkenburgh fit mettre le feu à la Ville. La fumée ôta quelque tems la vûe du Fort aux Hollandois & jetta les Anglois dans une ſi grande conſternation, que voyant l'ennemi s'approcher la grenade à la main & prêt à commencer l'aſſaut, ils levèrent le drapeau blanc & livrèrent auſſi-tôt leur Porte. La dépenſe des Hollandois pour cette conquête ſe réduiſit à ſoixante-deux marcs d'Or (*l*), qu'ils payèrent aux Négres auxiliaires de Fantin, & aux Braſſos d'Anamabo & d'Aga.

Amersa, *Aqua*, *Laguyo*, *Tantumqueri*, *Manfro*, & quelques autres petits Villages à l'Eſt du rivage de Fantin juſqu'au Canton d'Akron, n'ont qu'un foible Commerce. *Aqua* eſt ſitué ſur une petite rivière, deux lieuës à l'Eſt de Cormantin. La Terre aux environs, eſt baſſe & plate. Elle produit beaucoup de bled d'Inde, & fournit de l'eau & du bois aux Bâtimens qui en ont beſoin.

Laguyo.

Laguyo eſt deux lieuës plus à l'Eſt qu'*Aqua*, ſur un terrain élevé, qui deſcend vers le rivage. Le Commerce des Eſclaves y eſt médiocre, & l'Or n'y eſt pas excellent (*m*).

Tantumqueri.

Tantumqueri eſt ſept lieuës à l'Eſt de Cormantin, & par conſéquent à trois de Laguyo. Smith l'appelle un joli petit Fort, à quatre baſtions réguliers, montés de douze piéces de canon. Il eſt dans une ſituation agréable, ſur le bord de la Mer; mais le débarquement y eſt ſi (*n*) difficile, que de quinze Canots l'Auteur en vit ſept renverſés avec tout leur poiſſon, en abordant au rivage. Le Fort fut bâti en 1726.

Montfort.

Montfort, ou Mantfort, ſe trouve placé, dans la Carte de Smith, comme un Fort ou un Comptoir Anglois à l'Eſt de Tantumqueri; mais on ne voit ſon nom, ni dans le Voyage du même Auteur ni dans la Table des Comptoirs. Barbot dit ſeulement que c'eſt un Village ſitué à l'Eſt de Laguyo, qui fournit du maïs & quelques Eſclaves. Il ajoute que les autres Villages à l'Eſt de Montfort ne ſont pas plus fréquentés des Européens. Leurs Habitans ſont de pauvres pêcheurs, qui portent leur poiſſon ſur les Vaiſſeaux, comme ceux de Laguyo & de Montfort, & qui ne vantent l'abondance de leur Or & de leur Eſclaves, que pour arrêter plus long-tems les Européens dans leur Rade. [Les Vaiſſeaux Anglois ſont ceux qui navigent principalement ſur cette Côte, juſqu'à Akkra (*o*).]

Obſtacles au Commerce des Anglois.

C'est vraiſemblablement d'un des deux derniers Villages qu'on a nommés, que parle Boſman, lorſqu'il rapporte qu'en 1698, les Anglois commencèrent à bâtir un Fort vers l'extrémité du Pays de Fantin, mais qu'ayant trouvé beaucoup d'obſtacles de la part des Négres, ils prirent le parti, en 1700, d'emporter leurs matériaux. En effet, ajoûte le même Auteur, quoique les Anglois & les Hollandois ayent pluſieurs Forts dans ce Pays, ils y ont ſi peu de pouvoir, qu'au moindre mécontentement des Négres tous les paſſages du Commerce ſe trouvent fermés, & les proviſions quelquefois coupées juſqu'au renouvellement de la Paix (*p*).

Le langage des Habitans, depuis Axim juſqu'à Fantin, eſt le même, avec quelques légéres différences (*q*).

§. VII.

(*l*) C'eſt mille neuf cens quatre-vingt-quatre livres ſterling.
(*m*) Barbot, pag. 179.
(*n*) Smith, pag. 133.
(*o*) Barbot *ubi ſup.*
(*p*) Boſman, pag. 59. & Barbot, pag. 178.
(*q*) Barbot, pag. 179.

CÔTE D'OR. GEOGRAPHIE.

§. VII.

Royaumes d'Akron & d'Agouna.

LE reſte de la Côte d'Or contient trois Royaumes; *Akron*, *Agouna*, ou *Augwina*, & *Aquambo*. Celui d'Akron eſt ſitué ſur la Mer, entre Fantin & Agouna. Il s'étend à l'Eſt juſqu'au fameux Cap *Monte del Diabolo*, ou Mont du Diable. On le diviſe en deux parties, le *Grand* & le *Petit* Akron. Le premier, qui eſt dans les Terres, eſt une eſpèce de République. L'autre eſt un Royaume. Mais quoiqu'ils ſoient indépendans l'un de l'autre, ils entretiennent une parfaite union, ſous la protection des Négres de Fantin; & leur Pays étant très-fertile, ils en tirent, (*a*) par une ſoigneuſe culture, de quoi ſuppléer aux néceſſités de leurs Voiſins.

Grand & Petit Akron.

PENDANT le Voyage de l'Auteur, le Roi du Petit Akron étoit un Prince civil & d'un fort bon naturel. Son âge étoit d'environ cinquante ans. Il paſſoit pour un des plus riches Monarques de la Côte d'Or, quoique dans ſes habits il n'affectât pas plus de faſte que le moindre de ſes ſujets. [Son pouvoir eſt très-limité, puiſqu'il ne peut rien faire ſans le conſentement des Principaux d'entre ſes Sujets.] Le Pays abonde en Faiſans, en Perdrix, en Liévres & en Daims. Barbot, qui n'a fait juſqu'ici que copier Boſman, ajoûte qu'on y trouve auſſi quantité de cette eſpèce de bois jaune dont on a parlé dans l'article *d'Akoba*, près du Cap Tres-Puntas, & qu'il eſt d'une beauté admirable pour les tables & les chaiſes.

Caractère du Roi d'Akron.

SUR la Côte, au-milieu du Petit Akron, on rencontre le Village d'*Apam* ou *Apang*. La Table des Comptoirs Anglois le place à trois lieuës de Tantumqueri. Il eſt fort petit & n'a que des pêcheurs pour Habitans; mais ſa ſituation eſt avantageuſe pour le Commerce; & ſi les Négres du Canton étoient plus traitables il deviendroit bientôt une Ville fort-peuplée. Il eſt arroſé par une petite rivière d'eau ſalée, qui prend ſa ſource à quatre ou cinq milles dans les Terres, & qui vient paſſer ſous le Fort. Le poiſſon & la volaille y ſont dans une égale abondance.

Apam, ou Apang.

LE Fort d'Apam fut bâti en 1697 par les Hollandois. Ils lui donnèrent le nom de *Leydſaambeyd*, qui ſignifie *Patience*, parce qu'en le bâtiſſant, ils avoient trouvé beaucoup d'oppoſition de la part des Négres. Boſman fut trompé d'abord par l'accueil obligeant de ces Barbares. Mais ayant bientôt reconnu leur mauvaiſe diſpoſition & le peu d'avantage qu'il y avoit à tirer de leur Commerce, il ſe repentit des frais dans leſquels il s'étoit engagé. Le Fort eſt deffendu par deux batteries, qui contiennent dix-huit piéces de canon; mais ſa principale force conſiſte dans une belle Tour, qui lui ſert auſſi d'ornement (*b*).

Fort Hollandois de Leydſaambeyd.

LE Pays d'Agouna commence près du Cap *Monte del Diabolo*, que les Hollandois appellent *Ruyge Hoeck*, & qui n'eſt guères à plus d'une lieuë de la rivière ſalée d'Akron. De-là il s'étend à l'Eſt, au long du rivage, juſqu'au

Pays d'Agouna.

(*a*) Boſman, pag. 61. & Barbot, pag. 180. (*b*) *Ibid.*

Côte d'Or. Géographie. qu'au Village d'Anonſe, dans le Pays d'Aquambo ou d'Akra. Au Nord, il borde le Pays de Sonquay & l'Océan au Sud. Son étendue ſur la Côte eſt d'environ quinze lieuës.

Depuis Cormantin juſqu'au Cap Monte del Diabolo, la Côte s'allonge l'eſpace de douze lieuës au Sud-Eſt quart à l'Eſt. Enſuite elle tourne vers Barku, qui eſt à neuf lieuës de-là; & de Barku, vers la rivière d'Akra, où l'on compte encore neuf lieuës.

Le Pays qui eſt à l'Eſt de *Koecks Broothill* eſt bas & uni juſqu'à la Mer, mais aſſez montagneux dans les Terres. Quelques lieuës (*c*) plus loin à l'Eſt, il eſt couvert de bois, & la terre eſt fort ſéche. Cependant cette Contrée en général, ſe reſſent de la beauté d'une grande & fraîche rivière, qui eſt remplie d'huîtres & de poiſſon, & dont les bords ſont peuplés de ſinges & de babons, auſſi grands qu'il s'en trouve en Guinée. L'Auteur ſuppoſe (*d*) que la ſituation de cette rivière eſt un peu à l'Eſt de Barku.

Belle Rivière.

Il y a peu de différence pour la beauté entre le Pays d'Agouna & celui d'Akron. Les Habitans, qui ſont preſque tous Pêcheurs, paſſent pour une Nation audacieuſe & guerrière. Elle a beaucoup d'adreſſe à contrefaire l'Or & l'Argent. En 1682, elle étoit gouvernée par une femme d'un courage & d'une prudence extraordinaires, qui prenoit le nom de Reine. A l'âge de trente-huit ans, cette Princeſſe étoit encore (*e*) ſans mari, pour conſerver ſon autorité. Mais elle ſuppléoit à cette privation par un jeune Eſclave (*f*) qu'elle faiſoit ſervir à ſes plaiſirs. Elle lui défendoit, ſous peine de mort, toute ſorte de Commerce avec d'autres femmes; & ſi le goût qu'elle avoit eu pour lui venoit à s'éteindre, elle ne faiſoit pas difficulté de le changer pour un autre. Smith obſerve que c'eſt le ſeul Pays, de toute la Guinée, où le pouvoir ſuprême (*g*) puiſſe tomber entre les mains d'une femme. Enſuite copiant avec beaucoup de fidélité tout ce qu'on vient de lire d'après Boſman, il ajoûte que l'héritage de la Couronne deſcend en droite ligne à l'ainée des Filles, & que les enfans mâles ſont vendus pour l'Eſclavage, dans la crainte qu'ils n'apportent quelque trouble au droit établi. La jeune Princeſſe, qui eſt deſtinée à l'héritage du Trône, jouit auſſi-tôt qu'elle le ſouhaite, du privilége de faire ſervir un jeune Eſclave à ſes plaiſirs. [Les Habitans d'Agouna vivent paiſiblement ſous un tel Gouvernement, & ſont rarement en guerre.] Les Anglois ont eu, pendant quelque tems, un petit Fort près d'Agouna (*b*).

Reine d'Agouna.

Jeune Négre, qui ſert à ſes plaiſirs.

La ſucceſſion de la Couronne appartient à l'ainée des Filles.

Villes & Villages de ce Pays.

Ce Royaume a pluſieurs Villes & quantité de Villages au long de la Côte. Ses principales Places ſont *Dajou*, *Polder*, *Mango*, *Winiba*, *Wiamba*, ou *Simpa*, le vieux *Barku* ou *Barraku*, *Jakkou*, *Innya*, *Lampa*, *Sukkumma*, le nouveau ou le petit *Barku*, & *Kouks Broot*, ſitué, à deux lieuës d'Akra, ſur une haute Colline, de la forme d'un pain de ſucre. Toute cette Côte eſt dangereuſe par ſes écueils, & par la violence des vagues.

Mango ou Mont du Diable.

Dajou & *Polder* n'ont rien qui les diſtingue. *Mango*, qui les ſuit, eſt repréſenté par Barbot comme un aſſez bon Port, que les François ont fréquenté long-tems, & qu'ils ont abandonné après avoir reconnu l'habileté des Négres à faire paſſer de l'Or contrefait. Mais cet Auteur, qui eſt ici le copiſte

(*c*) Barbot, pag. 181.
(*d*) Boſman, pag. 64.
(*e*) Barbot, pag. 180.
(*f*) Boſman, *ubi ſup.*
(*g*) Voyez quelque détail ſur cette Reine, dans le Voyage de Phillips, qui eſt ci-deſſus.
(*b*) Smith, pag. 209.

Digitized by Google

piſte d'Artus, paroît l'avoir aſſez mal entendu. Artus dit que Mango eſt une montagne, & qu'il n'y a point de Commerce juſqu'à *Biamba*, par lequel il entend ſans doute *Wiamba*, *Wimba*, ou *Winniba*, que Barbot, par une autre erreur, appelle *Bremba*. CÔTE D'OR. GÉOGRAPHIE.

IL y a beaucoup d'apparence que Mango eſt la même montagne qu'on a nommée *Monte del Diabolo* ou Mont du Diable. Artus dit que les Négres y offrent des ſacrifices au Diable. Boſman obſerve que les Matelots (*i*) donnent ſouvent ce Mont au Diable, parce qu'étant fort élevé on l'apperçoit long-tems avant que d'y arriver. Barbot, qui emprunte beaucoup de ces deux Auteurs, & qui entreprend quelquefois de les accorder, dit que cette Montagne s'élève comme un grand Cap, & que les Portugais lui ont donné le nom de Mont du Diable dans la ſuppoſition mal-fondée, que les Négres y offroient des ſacrifices à cet ennemi de Dieu. Il ajoûte qu'elle eſt riche en Or, & qu'après les grandes pluies il s'en trouve beaucoup dans le ſable, d'où les Négres le tirent à force de le laver. Les Hollandois lui ont donné le nom de *Ruyge Hoeck*, parce qu'elle eſt ſi haute qu'en faiſant voile de l'Eſt à l'Oueſt on la découvre de fort loin; d'autant plus que le vent ſoufflant ici au Sud-Oueſt pendant la plus grande partie de l'année, & le cours de la marée étant à l'Eſt, on employe (*k*) beaucoup de tems à faire le tour de cette Pointe. Boſman parle d'un Anglois, nommé Baggs, qui mourut au Cap-Corſe en 1700, & qui jouiſſoit d'une récompenſe conſidérable, pour avoir appris à la Compagnie d'Afrique que cette montagne contenoit de l'Or, & s'être engagé à creuſer des Mines. Il s'y étoit rendu avec tous les inſtrumens néceſſaires à ſon projet. Mais je ſuis ſûr, dit Boſman, que s'il eût entrepris ſérieuſement d'éxécuter ſon projet, il n'eût pas été mieux traité que les Hollandois ne l'avoient été par les Comméniens. Je ſuis perſuadé, dit il encore, que ſes ſucceſſeurs y feront réfléxion plus d'une fois (*l*). Atkins apprit d'un Négre, qui faiſoit le Commerce de l'Or, qu'on voyoit quelquefois ſortir de la montagne une fumée ſemblable à celle des Volcans. D'ailleurs elle eſt infectée d'une multitude de bêtes farouches; & c'eſt apparemment par toutes ces raiſons qu'on l'a nommée le Mont du Diable (*m*).

Or qui s'y trouve. Origine de ſon nom.

Entrepriſe d'un Anglois pour y trouver de l'Or.

WINIBA, ou *Simpa*, qui s'appelloit autrefois *Viamba* ou *Vimba*, eſt ſitué cinq lieuës au-delà d'*Apang* ou d'*Apam*. Artus aſſûre que de ſon tems il n'y avoit aucun Commerce depuis Cormantin juſqu'à *Biamba*, ou *Winiba*, qui eſt, dit-il, quatre milles au-delà du Mont Mango Mais Winiba eſt environnée d'excellens pâturages, où les Habitans nourriſſent quantité de beſtiaux, qu'ils vendent au long de la Côte. Les femmes y entendent ſi-bien toutes les fonctions du ménage, que les Négres des Pays voiſins viennent s'y fournir de Servantes, & d'Eſclaves du même ſéxe. L'agriculture & le ſoin des beſtiaux (*n*) n'y diſtinguent pas moins les hommes. Boſman loue la ſituation de Winiba, qu'il repréſente environnée d'Arbres. La plûpart de ſes Habitans ſont des Pêcheurs, & le Commerce n'y eſt pas plus floriſſant que dans le Canton d'Apam. Cependant, lorſque le Pays eſt éxemt de guerre, ces deux Villes ne ſont pas mal ſituées (*o*) pour la commodité des Marchands. Phillips ne donne

Weniba, ou Simpa.

(*i*) Boſman, pag. 62.
(*k*) Barbot, *ubi ſup.*
(*l*) Boſman, pag. 62.
(*m*) Atkins, pag. 108.
(*n*) Artus, pag. 51.
(*o*) Boſman, *ubi ſup.* & Barbot, pag. 180.

Côte d'Or. Géographie.

ne que trente maiſons à la Ville de Winiba. Elle eſt environnée de champs agréables, plantés de bonnes haies, & remplis de bled d'Inde ou d'excellente herbe. Comme les Terres ſont fort baſſes, on trouve, à la diſtance d'un mille, pluſieurs grands étangs, dont les bords ſont peuplés de pintades & d'une grande abondance d'autres oiſeaux. Mais il n'y a point d'animaux en plus grand nombre que les Daims, dont l'Auteur a vû des troupeaux de cinq ou ſix cens à la fois (*p*).

Beauté du Pays.

Barbot donne à peu-près la même idée de Winiba. Mais il compte trente maiſons dans la Ville, & ſe plaint d'une quantité prodigieuſe de ſinges & de babons, qui infeſtent les campagnes.

Fort Anglois, & ſes révolutions.

A l'égard du Fort, le même Auteur le repréſente ſur le penchant d'une Colline, dans l'endroit où la Côte s'avance vers la Mer, & fort agréablement ſitué entre un grand nombre d'arbres. L'édifice, qui étoit bâti d'une double pierre, fut ſaccagé par les Négres en 1679, & les Facteurs n'eurent pas peu de peine à ſauver leur vie. Ils gagnèrent le Cap-Corſe à la faveur de la nuit. L'Auteur les y vit débarquer, dangereuſement bleſſés & couverts de ſang. On diſtingue aiſément Winiba de la Mer, à deux maiſons Angloiſes, qui ſubſiſtent encore ſur le rivage, à deux cens pas de la Ville, mais dont il ne reſte que les murs. [Mais le Fort, qu'on ne découvre pas de ſi loin, quoiqu'il ne ſoit qu'à cent-vingt pas du rivage, prit dans la ſuite une meilleure forme.] C'eſt un quarré, à quatre baſtions, qui ſont montés de dix-huit piéces d'artillerie. La garniſon eſt ordinairement de douze Blancs & de vingt-huit Gromettes. Il eſt pourvû d'une citerne, & d'une loge qui peut contenir cent Eſclaves. On compte, du Fort de Winiba, trois milles juſqu'à Schido, du côté de l'Oueſt, & trente-ſix milles à l'Eſt juſqu'au Village d'Akra (*q*).

Qualités du Fort de Winiba.

Le Fort de Winiba, ſuivant Smith, a été bâti ſur le même plan & ſur les mêmes dimenſions que celui de *Tantumqueri*, & le débarquement n'y eſt pas moins difficile. Sa ſituation, dit-il, eſt ſur un terrain qui s'élève, avec une belle avenue d'arbres qui conduit juſqu'à la porte. S'il n'eſt pas capable d'une grande deffenſe contre des attaques régulières, on y eſt du moins fort-bien à-couvert, pendant la nuit, de l'inſulte des bêtes farouches (*r*). Les jardins en ſont fort agréables. Il ne devoit pas être en fort bonne condition du tems de Boſman, puiſqu'après avoir rapporté qu'il fut bâti en 1694, il ajoûte qu'on auroit pû franchir d'un ſaut ſes Ouvrages & ſes batteries, & que ſes canons n'étoient que d'une demi-livre de balle. En un mot, dit Boſman, il reſſemble aux Forts Hollandois de Botro, de Sukkonda & de Schama, ou au Fort Anglois de Dixſcowe, qui auroient beſoin d'un autre Fort pour les deffendre (*s*).

Ville de Barku.

Barku, ou *Barraku* (*t*), eſt à ſix lieuës de Winiba ſur la Côte, ſitué ſur le ſommet d'une Colline, & fréquenté autrefois par les François. Le langage, qui eſt juſqu'ici le même au long de la Côte d'Or, commence ici à changer. Les Habitans ſont fort entendus, non-ſeulement à fondre l'Or, mais à le travailler en chaînes & en toutes ſortes de bijoux. Ils font une liqueur

(*p*) Philips, pag. 211.
(*q*) Barbot, *ubi ſup.*
(*r*) Smith, pag. 133.
(*s*) Boſman, *ubi ſup.*
(*t*) Artus écrit *Bergu.* Barbot met indifféremment *Barku*, *Barrakou* & *Barrako.*

Digitized by Google

queur qui reſſemble à la petite bierre d'Angleterre & qu'ils nomment (*v*) *Pito*. La volaille eſt ici en plus grand nombre & à meilleur marché que dans aucun autre lieu de la Côte. Les Perroquets (*x*) y ſont en abondance. Du fer que les Vaiſſeaux Hollandois apportent dans le Pays, les Négres font toutes ſortes d'armes pour leur propre uſage. Mais leur principal Commerce ſe fait aujourd'hui à Akra, où ils vont acheter, dans leurs Canots, les marchandiſes qui leur conviennent. Les terres ſont plates & unies dans l'intervalle, & remarquables par un arbre courbé, ou briſé, en forme de gibet, que les Négres honorent comme un Fétiche. Côte d'Or. Geographie.

Barbot dit que Barku eſt la principale Ville de la Côte d'Agouna, & que le Canton étant fertile & agréable (*y*), c'eſt un lieu propre à l'établiſſement d'un Comptoir. Les Anglois avoient autrefois beaucoup de conſidération dans ce Pays, & s'étoient liés avec la Reine par un contrat formel. Mais les Hollandois ont pris ſur eux tant d'avantage, qu'ils ont bâti à Barku un petit Fort triangulaire de douze piéces de canon. Le Commandant qu'ils y avoient en 1706 enleva aux Marchands Négres diverſes marchandiſes qu'ils avoient achetées des Anglois, & leur déclara qu'ils devoient s'attendre au même traitement lorſqu'ils en recevroient d'une autre main que de celle des Hollandois. Cependant le Chevalier Dalby Thomas ſe fit rendre tout ce qui avoit été confiſqué (*z*). Les Négres du Pays ont conſervé quantité de mots François, ſur-tout du Dialecte Normand, depuis le Commerce que cette Nation entretenoit autrefois avec eux, ſoit du tems des Portugais, ſoit avant leurs Découvertes. [Il y a ici autant de Perroquets qu'à Anamabo.] Fort que les Hollandois ont à Barku.

Le Petit-Barku eſt une lieuë & demie à l'Eſt du Grand, ſur le bord d'une petite Rivière. Toutes les Villes qu'on a nommées dans les Cantons d'Akron & d'Agouna, ſont ſituées avantageuſement pour le Commerce. Mais on y trouve peu d'Or & peu d'Eſclaves lorſqu'elles ſont en guerre avec leurs Voiſins. Les Négres d'Akra s'empreſſent de venir au-devant des Vaiſſeaux qui arrivent ſur la Côte, ſur-tout s'ils apprennent que les cargaiſons ſoient en toiles d'Oſnabruck (*a*), en fer & en eau-de-vie. Un bon Eſclave ſe vend ici, comme au long de la Côte Occidentale, environ deux onces d'Or, poids, ou quantité, que les Habitans appellent *Benda* (*b*). Petit-Barku.

Le Fort de *Schido*, qui appartient aux Anglois, eſt d'environ quatre lieuës à l'Eſt de Barku. Il mérite moins le nom de Fort que de Comptoir (*c*). [& même à-préſent il eſt détruit.] Fort Anglois de Schido.

(*v*) Barbot l'appelle *Peta*, & dit qu'elle eſt faite de maïz.
(*x*) Artus, *ubi ſup.* (*y*) Barbot, pag. 181.
(*z*) Barbot, pag. 447.
(*a*) L'auteur met *Oſnebrugs*.
(*b*) Barbot, pag. 181.
(*c*) Voyez le Mémoire déja cité, ſur l'importance du Commerce d'Afrique.

§. VIII.

Royaume d'Akra.

Ce Royaume eſt tributaire de celui d'Aquambo. Quoique la plus grande partie de ſon étendue ſoit dans les Terres, on le compte au nombre des Pays de la Côte, parce que le domaine du Roi s'étend plus de vingt lieuës au long de la Mer ſur pluſieurs autres Princes. Les bornes d'Akra, du côté de l'Oueſt,

Côte d'Or. Géographie.

l'Oueſt, ſont le Pays d'Agouna, dont il eſt ſéparé par une petite Rivière. Au Nord, il borde *Aboura* & *Bonu* ; à l'Eſt, *Labbade* & *Ningo* ; au Sud, l'Océan ; & dans cet eſpace, on lui donne environ ſeize lieuës de circonférence. Sa forme eſt preſque ronde ; & du côté de la Mer, il ne préſente qu'environ deux lieuës (*a*).

Bornes du Pays d'Akra.

Les Hollandois l'appellent *Kra*, tandis que toutes les autres Nations s'accordent ſur le nom d'*Akra* ou d'*Akara*. On le regardoit autrefois comme le dernier Pays de la Côte d'Or, parce qu'on ne trouve plus d'Or au-delà de la Rivière de *Volta*, qui le termine à l'Eſt. Sa diſtance de Cormantin n'eſt que de quinze lieuës à l'Eſt (*b*).

Révolutions qui ont changé la forme de ce Pays.

Akra étoit autrefois un Royaume indépendant. Mais ſes Habitans ayant été vaincus, dans pluſieurs Batailles, par les Aquambos, leurs anciens Ennemis, ſe virent forcés de chercher une retraite dans un Canton nommé le *Petit-Papa* (*c*), qui forme à préſent le Royaume d'Akra. Barbot rapporte cet événement aux années 1680 & 1681. L'ancien Pays, qui n'eſt plus (*d*) qu'une Province tributaire, produit peu d'arbres & de fruits. Le fond du terroir eſt une ſorte d'argile pâle-rouge, où les ignames, les pois & les féves croiſſent abondamment. Près des Forts Européens, on trouve quantité de groſſes fourmis, dont les nids ou les habitations peuvent être nommées proprement des tourelles, & reſſemblent, dans l'éloignement, aux petites pyramides de ſel qui ſe voyent dans l'Iſle de Rhé au commencement de la ſaiſon.

Troupes d'animaux différens.

Les terres d'Akra, dans l'eſpace de trois lieuës, depuis la Mer vers l'intérieur du Pays, forment un Canton fort uni, qui ſert comme de parc à des troupeaux de daims, de pintades, de chévres ſauvages, de liévres, de lapins, d'écureuils, & de pluſieurs autres ſortes d'animaux. Les gros & les petits beſtiaux, qui s'y trouvent auſſi, viennent de Labadde, du côté de l'Eſt. Mais les liévres y ſont ſur-tout en ſi grand nombre, que les Habitans les tuent à coups de bâtons dans les buiſſons & les ronces. Un épagneul, tel qu'il s'en trouve dans les Forts Européens, en prend autant qu'il plaît à ſon maître. Mais la chair de ces animaux eſt (*e*) inſipide.

Bêtes féroces.

Cette Contrée nourrit plus de lions, de tygres, de léopards, de chats muſqués & d'autres bêtes féroces, qu'aucune autre Région de la Guinée.

Petits daims d'une eſpéce charmante.

C'eſt dans le Pays d'Akra qu'on trouve de petits daims, qui n'ont pas plus de huit ou neuf pouces de hauteur, & dont les jambes ne ſont pas plus groſſes (*f*) que le tuyau d'une plume. Les mâles ont deux cornes, longues de deux ou trois pouces, ſans branches & ſans diviſion, mais tortues, & d'un noir auſſi luiſant que le jais. Rien n'eſt ſi doux, ſi joli, ſi privé & ſi careſſant que ces petites créatures. Mais elles ſont ſi délicates, qu'elles ne peuvent ſupporter la Mer ; & tous les ſoins qu'on a pris pour en tranſporter quelques-unes en Europe, ont été juſqu'à-préſent ſans ſuccès (*g*).

Villes intérieures du Pays d'Akra.

Le Pays d'Akra, ſuivant Phillips, contient, dans l'intérieur des Terres, pluſieurs grandes Villes, dont le *Grand-Akra* eſt la Capitale. Barbot la place à

(*a*) Barbot, pag. 181.
(*b*) Des-Marchais, Vol. I. pag. 272.
(*c*) Boſman ; pag. 68.
(*d*) Barbot, pag. 185.
(*e*) Le même, pag. 184. & Phillips, pag. 213.
(*f*) Les Habitans employent leurs pieds, ornés d'Or ou d'argent, à charger leurs pipes.
(*g*) Des-Marchais, Vol. I. pag. 276.

Digitized by Google

à quatre lieuës de la Côte, au pied d'un Canton montagneux, qui ſe découvre de fort loin en Mer. Des-Marchais dit qu'elle ſe découvre à ſix lieuës dans les terres, & qu'on lui donne le nom de Grand-Akra, pour la diſtinguer du Petit-Akra, qui eſt ſitué ſur la Côte, entre Cormantin & Rio Volta. CÔTE D'OR. GEOGRAPHIE.

DE trois Villes, que le Pays d'Akra préſente ſur la Côte, le Petit-Akra eſt celle du milieu. Les deux autres ſont *Soko* à l'Oueſt, & *Orſoko* à l'Eſt. Toutes trois ſont ſous le canon d'un Fort Européen; Soko ſous celui du Fort Anglois de James; Petit-Akra, ſous celui du Fort Hollandois de Crevecœur, & Orſoko, ſous celui du Fort Danois de Chriſtianisbourg. Ces trois Forts ſont comptés entre les meilleurs de la Côte (*b*). Ils ſont tous trois dans l'étendue d'une lieuë & demie (*i*) de terrain; chacun ſur une pointe de Rocher, qui s'avance un peu ſur le rivage. Le débarquement y eſt dangereux, mais beaucoup plus (*k*) au Petit-Akra qu'aux deux autres lieux, ſur-tout pendant le premier & le dernier quartier de la Lune. Des-Marchais place près d'Akra une petite Crique, qui, dans un cas preſſant, peut paſſer pour un Port. La Rade eſt sûre & commode. Trois Villes Maritimes, & trois Forts Européens.

SOKO étoit compoſée d'une centaine de maiſons diſperſées. Mais elle a reçu beaucoup d'augmentation en 1692, par l'arrivée d'un grand nombre de familles, [du petit-Akra,] qui la choiſirent pour retraite après les guerres d'Aquambo; & dès l'année ſuivante, elle devint une des plus belles & des plus grandes Villes de la Côte d'Or. Sa ſituation eſt ſur un terrain uni, & ſes rues ſont régulières. Elle entretient beaucoup de Commerce avec les Anglois, au préjudice de la Compagnie de Hollande. Le Fort James, qui la commande, eſt un édifice quarré, deffendu par quatre batteries. Ses murs ſont fort hauts & fort épais, ſur-tout du côté qui regarde le Fort Hollandois. Ils ſont de pierre de Roc, mais trop mal cimentés pour réſiſter aux pluies exceſſives du Pays. Les logemens ont pour toît une plate-forme, ſurmontée d'une Tour quarrée (*l*) où l'on arbore le Pavillon Anglois. L'Auteur ne compta que dix-huit petites piéces de canon de fer ſur les batteries. Vingt Blancs & trente Négres compoſent la Garniſon. Ville de Soko. Fort Anglois de James.

LA ſituation de ce Fort eſt des plus avantageuſes. Il a la Ville de Soko au Nord. Mais l'année n'a pas de ſaiſon où l'on puiſſe y débarquer ſans danger. Barbot nous apprend qu'on a fait, en 1700, des réparations conſidérables aux murs, ſur-tout du côté qui regarde le Fort Hollandois, & qu'on a augmenté l'artillerie. Les logemens & le donjon ont reçu auſſi plus d'élévation, & l'on y a joint une Citerne (*m*).

BOSMAN remarque que le Fort James, comme tous ceux, dit-il, qui appartiennent aux Anglois, eſt fort-mal en Garniſon. Cette Nation, ajoûte-t'il, s'imagine qu'il ſuffit de bâtir des Forts & d'y mettre du canon, ſans prendre ſoin de les faire garder: exemple, dit-il encore, qui n'eſt que trop ſuivi par leurs Voiſins.

PHILLIPS rend témoignage qu'en 1695, le Fort n'avoit que douze Blancs pour Garniſon. Ses divers changemens.

(*b*) Barbot, pag. 181. Boſman, pag. 67.
(*i*) Des-Marchais dit qu'ils ſont à la portée du canon l'un de l'autre. Mais Smith aſſure que le Fort Hollandois eſt à la portée du mouſquet du Fort Anglois, & que le Fort Danois eſt à deux milles du Fort Hollandois.
(*k*) *Angl.* mais beaucoup moins.
(*l*) Voyez la Figure.
(*m*) Barbot, pag. 182. & 448.

Côte d'Or. Géographie. Garniſon. C'étoit alors un ſimple quarré, dont les quatre angles avoient chacun leur batterie, qui contenoient vingt canons. L'angle, ou le baſtion du Sud, s'écroula dans le même tems, parce que la pluie avoit entraîné l'argile ou le plâtre qui ſervoit à lier les pierres au-lieu de chaux. On entreprit de le rebâtir, dit le même Auteur, mais avec auſſi peu de précaution contre le même danger (*n*). Smith, qui étoit dans le Pays en 1727, aſſûre que le Fort James eſt aujourd'hui fort grand, & d'une force égale à ſa beauté, qu'il eſt bâti ſur une Colline pierreuſe & eſcarpée, qui ſemble pendre ſur la Mer; que ſous le mur de la Place, on a fait une batterie capable de contenir vingt piéces de canon; que le Fort a d'ailleurs quatre grands baſtions, qui contiennent vingt-ſept piéces, & que la campagne, aux environs, n'étant pas trop couverte de bois, peut paſſer pour une des plus agréables de toute la Guinée. Il ajoûte qu'à peu de diſtance du Fort, il y a des étangs de ſel, qui ſuffiſent pour fournir toute la Côte (*o*), & les Vaiſſeaux mêmes qui y abordent. Atkins dit que les François (*p*), les Anglois & les Hollandois en prennent une groſſe quantité, qu'ils répandent dans les Pays intérieurs, où cette marchandiſe eſt toûjours précieuſe (*q*).

Petit-Akra. Le Petit-Akra, qui n'eſt éloigné de Soko que d'un demi-mille, avoit un Marché commode & très-fréquenté, avant qu'il eût été brûlé par les Aquambos, qui n'y ont pas laiſſé ſix (*r*) maiſons entières. *Fourri*, Roi d'Akra, préféroit ce lieu au Grand-Akra, pour ſa réſidence. L'Auteur vit pluſieurs fois ce Prince en 1697. Il avoit la phiſionomie fort belle, & beaucoup d'affection pour les Européens; mais ſon caractère inquiet cauſa ſa ruine; [car ſa Nation étant trop foible pour tenir tête aux Aquambos; ceux-ci le forcèrent enfin à abandonner ſes domaines.] Smith obſerve que les Habitans de Soko & du Petit-Akra ne peuvent vivre d'accord, & qu'ils ſe diſtinguent par des noms Anglois & Hollandois.

Fort Hollandois de Crevecœur. Le Fort Hollandois de Crevecœur, au Petit-Akra, eſt à la [demi-] portée (*s*) du canon du Fort de James, ſur une pointe de Rocher: [& quoique les Barques & les Pinaſſes puiſſent s'approcher en ſûreté du rivage, cependant le lieu du débarquement eſt bien deffendu, par l'Artillerie du Fort, & par la mouſqueterie (*t*) de la Garniſon.] Ce Fort eſt quarré & deffendu par quatre batteries, qui ſont de pierre, comme la courtine, mais ſi mal conſtruites, qu'elles ne ſoûtiendroient pas une longue attaque. D'ailleurs, il eſt commandé par le Fort James, qui le réduiroit bien-tôt en poudre. Les logemens conſiſtent dans un grand bâtiment quarré, avec une plate-forme au ſommet, & une Tour d'où l'on déploye le Pavillon de Hollande, ſuivant l'uſage de tous les Forts de Guinée, à la vûe des Vaiſſeaux qui s'approchent. La Garniſon eſt compoſée de quinze Blancs & de vingt-cinq Négres. La porte du Fort, qui regarde le Petit-Akra, & la Rade du Grand, eſt deffendue par un Corps-de-garde & par deux Barrières, mais ſans foſſé & ſans paliſſade; défaut commun à tous les Forts de la Côte, ſans exception. L'ignorance des Négres, dans l'art d'attaquer les Places, fait regarder ces déf-

Sa ſituation & ſa forme.

fenſes

(*n*) Phillips, *ubi ſup.*
(*o*) Smith, pag. 135.
(*p*) C'eſt une erreur, au-lieu des Danois
(*q*) Atkins, pag. 107.
(*r*) *Angl.* ſolxante.
(*s*) Smith dit à une portée de mouſquet.
(*t*) Barbot, pag. 182.

ſenſes extérieures comme un ſecours inutile. L'Auteur compta ſur les batteries, quatorze piéces de canon & quelques pédereros. Mais l'avantage particulier du Fort de Crevecœur (*v*) eſt de jouir d'un air beaucoup plus pur que les deux Forts Voiſins.

MALGRÉ la remarque qu'on vient de faire ſur ce qu'il auroit à redouter du Fort Anglois, Phillips, Anglois lui-même, aſſûre que celui de Crevecœur eſt plus élevé, & que dans un cas de guerre, il pourroit l'incommoder beaucoup, parce qu'il eſt mieux en Artillerie (*x*). [Boſman remarque que c'eſt par le Commerce qui ſe fait dans cet endroit qu'il faut décider, s'il eſt propre pour la réſidence d'un Gouverneur Général. Il ajoûte qu'il ſurpaſſe le Fort Anglois en étendue & par la bonté de ſon Artillerie, quoique d'ailleurs il l'égale en forces, excepté en ce que ſes remparts n'ont pas tant d'épaiſſeur (*y*)].

Ville d'Orſoko.

ORSOKO, ou *Orſuki*, s'eſt reſſenti, comme Akra, de la fureur des Aquambos. C'étoit autrefois une Ville aſſez conſidérable; mais ayant été ruinée par la guerre, les Habitans ſe ſont retirés à Papa. Le Fort de Chriſtianſbourg, qui commande ce lieu, fut bâti par les Danois, ſans qu'on ſçache dans quelle année; mais ils lui donnèrent ce nom à l'honneur de leur Roi. C'eſt un bâtiment quarré, comme ceux des deux autres Forts, & deffendu auſſi par quatre batteries de vingt piéces de canon. [Il paroît fort beau; & on le prendroit pour une ſeule batterie continuée; comme il l'eſt en effet, car étant uni, on y peut placer très-commodément le Canon par-tout (*z*).] Smith, qui le place à deux milles du Fort Hollandois, dit qu'il eſt fort (*a*) & ſpacieux. Boſman obſerve qu'il (*b*) vaut ſeul les deux autres. Cet avantage ne l'a pas garanti de pluſieurs révolutions.

Fort Danois de Chriſtianſbourg.

Révolutions de ce Fort.

EN 1670, il étoit gouverné par Jean *Ollarichs de Gluckſtad*, homme de mérite, que les Négres maſſacrèrent perfidement, à l'inſtigation d'un Grec qui avoit vécu quelques années ſous ſes ordres. Ce traître vendit enſuite la Place à Julien de Campo Baretto, ancien Gouverneur de S. Thomas, pour la ſomme de ſept marcs d'Or, qui ne ſont pas plus de deux cens vingt-quatre livres ſterling. Au commencement de l'année 1682, ce Baretto ayant été fait Priſonnier dans le Fort, par ſa propre Garniſon, qui s'étoit révoltée, l'Auteur, qui l'avoit connu trois ans auparavant dans l'Iſle du Prince, ſe crut obligé de lui rendre une viſite. Mais le Chef des mutins fit fermer l'entrée du Fort, & ſe contenta de répondre qu'il juſtifieroit quelque jour ſa conduite. Il ajoûta que ſi le Priſonnier ſouhaitoit de retourner en Europe, il en avoit la liberté. Baretto s'obſtina dans la réſolution de ne pas quitter ſon poſte ſans un ordre exprès du Roi de Portugal, & chargea Barbot d'une Lettre pour la Cour de Lisbonne. Il ſe flattoit, de jour en jour, de voir arriver quelque Vaiſſeau de guerre Portugais. Le Fort avoit reçu de lui le nom de S. François-Xavier. Mais la Garniſon étoit alors dans une miſérable ſituation. Les proviſions lui manquoient, juſqu'au pain, & les marchandiſes qui étoient dans les Magaſins ne montoient pas à la valeur de ſoixante livres ſterling; quoiqu'il en eût couté aux Portugais plus de cent marcs d'Or pour les réparations.

Les Portugais s'en ſaiſiſſent.

(*v*) Phillips, *ubi ſup.* pag. 23.
(*x*) Boſman, pag. 69.
(*y*) Barbot. *ubi ſup.*
(*z*) Boſman *ubi ſup.*
(*a*) Smith, pag. 135.
(*b*) Boſman, *ubi ſup.*

Côte d'Or. Géographie.

réparations de la Place. Les Danois de Frédéricksbourg, près du Cap-Corſe, en ſollicitèrent la reſtitution, & l'obtinrent en 1682 pour une groſſe ſomme. Ils y rétablirent leur Commerce, avec aſſez de ſuccès juſqu'en 1693, qu'ils ſe laiſſèrent ſurprendre par les Négres. Barbot fait le récit de cet événement.

Il retourne aux Danois.

Ils le perdent par la trahiſon d'un Négre.

Les Danois avoient offenſé le Roi d'Akra par quelqu'inſulte. Ce Prince, qui cherchoit l'occaſion de ſe venger, prit le tems d'une maladie, qui avoit fort affoibli la Garniſon. Il obſerva que les Danois prenoient beaucoup de confiance à l'attachement d'un Négre nommé *Aſſemi*, qui, jouiſſant d'une grande conſidération dans le Pays, avoit rendu d'importans ſervices à leur Commerce. Il ne manqua pas d'artifice pour le faire entrer dans ſon projet. Aſſemi, gagné par de flateuſes promeſſes, fit croire au Gouverneur Danois qu'il devoit lui venir un grand nombre de Marchands Négres pour acheter des armes, & lui conſeilla d'en hauſſer le prix. En effet, il parut au jour marqué, avec quatre-vingt Négres altérés de ſang, que les Danois reçurent ſans défiance. Lorſque le marché fut conclu, & que les Armes eurent été payées en Or, cette troupe perfide les ayant chargées de poudre & de balles, ſous prétexte de les mettre à l'épreuve, fondit ſur la Garniſon qui n'étoit que de vingt-cinq ou trente hommes, & trouva peu de difficulté à s'emparer du Fort. Les trente Danois furent diſperſés dans divers Cantons du Pays. Leur dépouille & celle des magazins valut au Roi d'Akra environ ſept mille livres ſterling. Le Fort fut donné au traître Aſſemi (*c*), qui, ſoûtenu d'une Garniſon de Négres, y entretint un Commerce fort avantageux avec les Vaiſſeaux de diverſes Nations de l'Europe.

Scènes comiques d'un Commandant Négre.

Bosman, après avoir déploré le ſort des Danois, prend plaiſir à raconter divers changemens comiques qui arrivèrent dans leur Fort. Aſſemi, revêtu du Commandement, prit les habits du Gouverneur Danois, & ſe fit faire des complimens ſous le même titre. Cette cérémonie produiſit pluſieurs ſcènes plaiſantes. Il fit tonner ſon artillerie à l'arrivée des Bâtimens d'Interlope, comme s'il n'eût jamais dû voir la fin de ſa poudre. Le Fort demeura quelque-tems entre ſes mains. Mais il fut obligé de le remettre à deux Vaiſſeaux Danois qui abordèrent ſur la Côte. Les Hollandois contribuèrent à cette reſtitution par leur entremiſe. Service, dit l'Auteur, qui fut payé d'ingratitude: mais ils eurent la ſatisfaction d'être bien-tôt vengés. Les Danois ayant dégarni leur Flotte, pour laiſſer une puiſſante Garniſon dans le Fort, devinrent la proie des Pyrates à la vûe même des Côtes de Guinée (*d*).

Comment les trois Forts Européens d'Akra ont été bâtis.

Quand on conſidère le courage & l'humeur Martiale des Négres de cette Contrée, il paroît fort étrange qu'ils ayent pû conſentir à ſe laiſſer brider par trois excellens Forts, à ſi peu de diſtance l'un de l'autre. Mais tel eſt le pouvoir des préſens, dans le Pays même qui produit l'Or. Le Roi d'Akra, gagné il y a quarante ans par ceux des Hollandois & des Danois, commença par leur accorder la liberté de bâtir chacun leur Magazin, & d'y mettre un Facteur, ſous l'obligation (*e*) d'un tribut annuel de ſept marcs d'Or. Après avoir obtenu cette première faveur, ils ne ceſſèrent pas d'inſinuer aux Négres,

(*c*) On trouve le même récit dans les Mémoires de Bloom, de l'année 1693.

(*d*) Boſman, pag. 68.

(*e*) Deux cens vingt-quatre livres ſterling.

gres, que leur Pays étant exposé aux courses continuelles des Aquambos, leurs mortels Ennemis, leur propre sûreté devoit leur faire souhaiter de voir les Comptoirs changés en Forts, pour mettre leurs biens & leurs familles sous la protection d'une bonne Artillerie. Ils réussirent enfin à former les Etablissemens qui subsistent aujourd'hui.

LES Hollandois furent les premiers qui choisirent un lieu convenable pour un Fort, & qui y bâtirent un Magazin de pierre de Roc, long de soixante-deux pieds, sur vingt-quatre de largeur. L'édifice fut environné de boulevarts & de murs, avec des Embrasures pour le canon. Bien-tôt les Danois obtinrent la même permission, & les Anglois (*f*) se la procurèrent à leur exemple. Cependant les Portugais avoient eu long-tems auparavant un Fort dans le Pays d'Akra, d'où leur cruauté les avoit fait chasser par les Habitans, comme on l'a déja rapporté.

Utilité que les Négres en ont tiré.

AU fond, les trois Forts Européens ont été, dans quelques occasions, d'une extrême utilité pour les Habitans, sur-tout en 1680, lorsque le Roi d'Akambo fit la Conquête d'Akra. Sans le secours qu'ils trouvèrent dans ces trois asiles, il n'en seroit pas échapé un seul à la furie du Vainqueur; & ceux qui auroient survécu à la perte de leur Pays, ne seroient point en état de faire le riche Commerce qu'on leur voit éxercer aujourd'hui. Cependant il y eut un grand nombre de familles qui cherchèrent une retraite dans les Contrées de *Lay*, de *Papa* & de *Juida*; comme leur Roi (*g*) s'étoit retiré dans celle de Fétu, pour se délivrer entièrement du pouvoir arbitraire des Aquambos, ☞[que leur Roi excitoit à piller les Pays voisins.]

LES trois Forts d'Akra reçoivent leurs provisions du Cap-Corse, de Manfro, d'Anamabo, & de Cormantin. Depuis que les ravages de la guerre ont dépeuplé le Pays, les grains y sont devenus si chers, que la caisse de maïz, de deux boisseaux, est montée jusqu'à dix piéces de huit (*h*).

Ancienne richesse du Pays d'Akra.

LE Roi d'Akra & ses Nobles, ou plûtôt ses Favoris, étoient si riches en Or & en Esclaves, que Bosman ne faisoit pas difficulté d'attribuer plus de richesses à cette seule Contrée qu'à tout le reste (*i*) de la Côte d'Or. Des-Marchais dit qu'elle étoit tout-à-la-fois riche & si puissante, qu'elle pouvoit lever en peu de tems une Armée de quinze ou seize mille hommes (*k*).

Occupations de ses Habitans.

LES principales occupations des Habitans sont le Commerce, l'agriculture & sur-tout la guerre. Quoique le terroir soit assez fertile, les provisions leur manquent ordinairement vers la fin de l'année; ce qui les met dans la ✠ nécessité d'avoir recours aux Pays voisins, [& d'enlever quelquefois à force ouverte, ce qu'ils ne peuvent obtenir par des échanges.] Ils s'embarrassent peu de la pêche ou de la fabrique du sel, quoique le sel & le poisson soient en abondance dans le Pays. Ils abandonnent ce soin aux Négres de la Côte, ou à ceux qui viennent chercher leur vie parmi eux, & qui sont en assez grand nombre pour servir à peupler plusieurs Villes. Ces Etrangers ne se bornant point aux profits du sel & de la pêche, font un Commerce considérable avec les Vaisseaux Etrangers. Il n'y a point de Canton, sur toute la Côte d'Or,

(*f*) Barbot, pag. 181.
(*g*) Nous l'avons nommé Fourri, d'après Barbot. Bosman, qui raconte son Histoire, le nomme Aferri.
(*h*) Barbot, pag. 182. & 184.
(*i*) Bosman, pag. 70.
(*k*) Des-Marchais, Vol. I. pag. 272.

Côte d'Or. Géographie.

d'Or, ſans en excepter celui d'Anamabo, qui fourniſſe plus d'Eſclaves que le Pays d'Akra. Les guerres continuelles des Habitans leur procurent ſans ceſſe un grand nombre de Priſonniers, dont la plûpart ſont vendus aux Marchands de l'Europe (*l*).

Leurs maiſons.

Smith repréſente les Habitans des trois Villes Maritimes d'Akra (*m*), comme les plus civiliſés de la Côte d'Or. Des-Marchais raconte que leurs maiſons ſont quarrées & bâties fort proprement. Les murs, dit-il, ſont de terre, mais d'aſſez belle hauteur, & les toîts couverts de paille. L'ameublement eſt des plus ſimples; car malgré leurs richeſſes, ils ſe contentent de quelques pagnes pour habillement, & leurs beſoins ſont renfermés dans des bornes fort étroites. Ils ſont laborieux. Ils entendent le Commerce. On s'apperçoit qu'ils ont retenu parfaitement les leçons des Normands, leurs anciens maîtres. La crainte que leurs Voiſins, du côté du Nord, ne viennent partager avec eux les profits du Commerce des Européens, leur fait boucher ſoigneuſement tous les paſſages. Ainſi toutes les marchandiſes qui ſe répandent au Nord paſſent néceſſairement par leurs mains. Ils ont établi un grand Marché, qui ſe tient trois fois la ſemaine à *Abeno*, Ville à deux lieuës du Grand-Akra & ſept ou huit de la Côte, où les Négres voiſins apportent en échange, pour les commodités de l'Europe, de l'Or, de l'yvoire, de la cire & du muſc; ſans compter les Eſclaves, qui viennent en fort grand nombre par cette voie. Akra fourniſſoit autrefois (*n*) un tiers de l'Or que les Européens tiroient de la Côte. Boſman obſerve que dans l'abondance de l'Or & des Eſclaves, les trois Forts vivoient en bonne intelligence, parce que chacun n'avoit rien à regretter pour ſa part, & que l'un ayant quelquefois des marchandiſes qui manquoient à l'autre, ils s'entr'aidoient mutuellement pour leur avantage commun.

Leur jalouſie pour le Commerce.

Marché qu'ils ont établi par précaution.

Guerres qui arrêtent le progrès du Commerce.

Le Commerce d'Akra n'auroit fait qu'augmenter de jour en jour, ſi les Négres d'Aquambo & d'Akim étoient capables de vivre d'accord. Mais les querelles & les guerres ſe renouvellent ſans ceſſe entre ces deux Nations. Celle d'Akim s'attribue ſur l'autre un droit féodal, & veut ſe faire payer un tribut qu'on lui refuſe. Le Roi d'Aquambo, pour ſe procurer quelques intervalles de tranquillité, a l'adreſſe de ſemer (*o*), par ſes inſinuations & ſes préſens, des diſſenſions entre les principaux Seigneurs d'Akim. Mais de part ou d'autre on eſt toûjours troublé par le bruit des Armes. Des-Marchais aſſûre (*p*) que l'Or eſt ſi commun dans le Pays d'Akra, qu'une once de poudre à tirer ſe vend deux dragmes de poudre d'Or. Suivant Barbot, il y eſt d'une pureté ſingulière; & ne le céde pas à celui d'Axim, qui vient d'Iguira. La plus grande partie ſort du Pays d'*Aboni*, & de celui de *Quako*, qui eſt plus éloigné & plus (*q*) riche encore qu'Aboni. Smith rend témoignage, que dans quelques circonſtances qu'on arrive ſur la Côte d'Akra, il eſt rare qu'on n'y trouve point un Commerce avantageux, ſur-tout en Eſclaves. Il ſuppoſe qu'on les y amène de fort loin, parce

(*l*) Boſman, *ubi ſup.*

(*m*) Smith, pag. 135. Il en fait honneur à ſa Nation.

(*n*) Des Marchais, *ubi ſup.* pag. 272. & 274.

(*o*) Boſman, pag. 68.

(*p*) Des Marchais, *ubi ſup.* pag. 276.

(*q*) Phillips dit qu'il eſt d'une pureté parfaite; pag. 213.

Digitized by Google

ce qu'il ſe trouve ordinairement un ou deux Malayens dans chaque troupe (*r*). CÔTE D'OR. GEOGRAPHIE.

LES marchandiſes qui réuſſiſſoient le mieux anciennement, étoient les draps rouges de laine, la vaiſſelle de cuivre, de toutes ſortes de forme (*s*) & les groſſes ſerges d'Eſpagne. Mais celles qu'on recherche aujourd'hui, ſont les toiles de Coëſvelt ou d'Oſnabrug, les étoffes de Siléſie, les lyats, les ſaies, les perpetuanes, les fuſils, la poudre, l'eau-de-vie, les colliers de verre, les couteaux, les petites voiles, les nicances, & d'autres commodités dont le goût s'eſt répandu parmi les Négres. Ils les portent au Marché d'Aboni, où l'on voit arriver, trois fois la ſemaine, une prodigieuſe quantité d'autres Négres, *Akkanez*, *Aquambos*, *Aquimeras*, *Quakos*, qui achétent leurs néceſſités à fort grand prix; car, ne pouvant obtenir la liberté de venir juſqu'aux Forts Européens, ils n'ont pas d'autre régle pour la valeur des marchandiſes, que la volonté des Marchands Négres d'Akra. Cependant le Roi s'eſt établi, dans ces Marchés, des Inſpecteurs, qui fixent à préſent les prix reſpectifs. Il en tire un profit conſidérable; & ces Poſtes, qui ne manquent point d'enrichir ceux qui les poſſédent, ſont fort recherchés (*t*).

Marchandiſes recherchées par les Négres d'Akra.

Inſpecteurs établis dans le Marché d'Aboni.

LA violence des vagues, qui rend le débarquement fort dangereux, eſt le plus grand obſtacle du Commerce, ſur la Côte d'Akra. Tous les Voyageurs conviennent (*v*) que le meilleur endroit pour le mouillage eſt vis-à-vis le Fort Danois. Barbot avertit les Matelots de lever l'ancre, tous les deux ou trois jours, parce que le fond eſt ſi rempli de Rocs, que les cables courent toûjours riſque d'être coupés huit ou neuf pieds au-deſſus des ancres. Les vents Sud-Oueſt, qui ſoufflent ici pendant tout le jour, depuis le mois de May juſqu'au mois de Septembre, excepté dans le tems des pluies, rendent la Mer ſi groſſe & donnent tant de force à la marée, dont le cours porte à l'Eſt, que les meilleurs Bâtimens ont peine à réſiſter ſur leurs cables. Dans la ſaiſon humide, la marée n'a point d'autre régle que la Lune & le vent. Deux ou trois jours avant & après la nouvelle & la pleine-Lune, ſa Direction eſt à l'Oueſt; comme elle eſt auſſi, lorſque le vent, après avoir ſoufflé impétueuſement au Nord-Eſt & à l'Eſt-Nord-Eſt, tourne au Sud-Sud-Oueſt ou au Sud-Oueſt. Alors elle remonte, pendant vingt-quatre heures, contre le vent. C'eſt ce que l'Auteur a vérifié plus d'une fois, tandis qu'il étoit à l'ancre devant le Cap-Corſe, Anamabo, Cormantin & Akra (*x*).

Remarques Nautiques.

ARTUS obſerve que de ſon tems, les Négres d'Akra n'avoient pas beaucoup de Canots, mais qu'ils en avoient d'une grandeur extraordinaire. Il en vit pluſieurs qui étoient longs de trente-cinq pieds, & larges de cinq, ſur autant de profondeur. Ils étoient capables de contenir juſqu'à trente hommes. Leur Commerce avec les Vaiſſeaux Hollandois étoit marqué pour certains jours de la ſemaine, & jamais ils ne ſe rendoient à bord ſans être fournis d'une bonne quantité d'Or. Le même Voyageur ajoûte, que les Bâtimens Hollandois venoient rarement ſur cette Côte, parce qu'ils redoutoient la violence de la Mer; mais qu'ils envoyoient leurs marchandiſes de Mawri & du Cap-Corſe, ſur des Barques ou des Chaloupes. Quoique la diſtance ne ſoit

Grands Canots d'Akra.

Difficultés de la Côte.

que

(*r*) Barbot, pag. 184.
(*s*) Smith, pag. 135.
(*t*) Artus, *ubi ſup.* pag. 51. & Barbot *ubi ſup.*
(*v*) Barbot, pag. 184.
(*x*) Barbot, pag. 185.

Côte d'Or. Geographie.

que de dix-huit milles, la force des Courans retenoit quelquefois ces Barques trois ſemaines ou un mois dans le Voyage (*y*).

(*y*) Artus, *ubi ſup.*

§. IX.

Royaumes de Labadde, de Ningo & de Soko. Rivière de Volta.

Etendue du Pays de Labadde.

APRÈS le Royaume d'Akra, on trouve celui de *Labadde*, qui n'ayant pas plus de quatre lieuës de circonférence, mériteroit à peine une deſcription particulière, s'il ne touchoit à la Mer, par une lieuë de Côte entre Akra & Ningo. Dans cet eſpace, il a deux Villes; *Orfo* & *Labadde*. La ſeconde eſt fort grande & fort peuplée (*a*). Elle eſt environnée d'un mur ſec de pierre. Sa ſituation eſt dans une grande & belle prairie. Les Habitans de ces deux Villes ſont généralement livrés à la culture de leurs terres & au ſoin d'un grand nombre de moutons & de porcs, qui compoſent leurs troupeaux. Ils les tirent, du Pays de Lay, & les ayant engraiſſés des fruits de leurs terres ils les vendent avantageuſement aux Négres d'Akra & de pluſieurs autres Cantons. Ils font du ſel pour leur propre uſage; mais comme (*b*) ils ont peu d'Or, leur Commerce n'eſt pas conſidérable. Ils ſont gouvernés par leur propre Roi. Le Royaume de Ningo, que les François appellent *Lempi*, ou *Lampi*, & les Anglois *Lampa* ou *Alampo*, borde à l'Oueſt celui de Labadde, & le Grand Akra; à l'Eſt, Soko, & la Mer au Sud. Il n'a pas moins de treize lieuës au long de la Côte, depuis Labadde juſqu'à la Ville de Lay ou d'Alampi. Son Chef porte le titre de Roi de Ladingkour, quoiqu'il ſoit dépendant du Roi d'Aquambo, qui éxerce une autorité arbitraire dans ſes Etats, & qui impoſe des châtimens ſévères à ſes Sujets pour les moindres fautes (*c*). Le Pays eſt d'une fertilité médiocre, & n'eſt pas mieux peuplé. Mais il nourrit beaucoup de beſtiaux, tels que des vaches, des porcs & des moutons, avec une grande quantité de volaille. Les Négres de tous les Cantons de la Côte d'Or viennent s'en fournir dans leurs Canots, à fort bon marché. Le reſte du Commerce conſiſte dans la traite des Eſclaves, que les mêmes Négres viennent acheter, lorſqu'il ne ſe préſente point de Vaiſſeaux Anglois, François (*d*) ou Portugais. Cette traite eſt quelquefois fort avantageuſe pour les Européens, ſur-tout aux environs de Lay ou d'Alampi. Mais comme elle dépend de la guerre ou de la paix des Pays intérieurs, l'incertitude arrête les Vaiſſeaux de l'Europe, & l'on ne voit guères que les Hollandois qui y touchent en paſſant. Outre le Commerce, les Habitans éxercent l'agriculture & la pêche. Mais s'ils tirent quelqu'avantage de l'agriculture, ils ont moins à ſe louer de leur pêche au long de la Côte, parce que l'agitation continuelle des flots les expoſe toûjours à quelque danger. Leur goût pour le poiſſon trouve plus aiſément à ſe ſatisfaire dans les Rocs & les Rivières, dont tout leur Territoire eſt rempli (*e*).

Différens noms du Royaume de Ningo.

Ses productions.

Occupations des Habitans.

Les

(*a*) Artus la place à quatre milles d'Akra.
(*b*) Artus, pag. 52. & Barbot, pag. 184.
(*c*) Boſman, pag. 327. & Barbot, pag. 185.
(*d*) Barbot fut informé que les François font le principal Commerce de cette Côte.
(*e*) Boſman, pag. 327. & ſuiv.

Digitized by Google

CÔTE d'OR. GÉOGRAPHIE.

Principales Villes du Pays.

LES principales Villes du Pays ſont le Petit-*Ningo*, *Tema* ou *Temina*, *Sincho* (*f*) ou *Chincka*, *Brambo*, *Pompena* ou *Ponni*, le Grand-*Ningo*, *Lay* ou *Alampi*, & *Ocka*; tous lieux ſtériles, & dont l'accès eſt fort dangereux. Les plus célébres pour le Commerce ſont *Sincho*, le *Grand-Ningo* & *Lay*, quoiqu'en 1680 les Hollandois fuſſent établis à *Tema* ou *Termina*.

Sincho ou Chinka.

SINCHO, ou *Chinka*, eſt ſituée à cinq lieuës d'Akra. Cette Ville étoit aſſez fréquentée au commencement du dernier ſiécle, lorſque les Hollandois commencèrent à la connoître; mais les Habitans ne s'occupent aujourd'hui que de la pêche, pour fournir du poiſſon au Marché de *Spiſe* (*g*), grande Ville intérieure, où ce Commerce n'eſt chargé d'aucun impôt. Les Négres achètent ici, des Vaiſſeaux Européens, beaucoup de toile & pluſieurs ſortes d'étofes, pour les répandre dans l'intérieur du Pays; & le même uſage eſt établi au long de la Côte juſqu'à la Rivière de *Volta*. Leur langage eſt différent de celui d'Akra. Entre les productions du Pays, on diſtingue les oranges par leur groſſeur & leur beauté. On prend ici des raies, qui ont quelquefois quinze pieds de longueur (*b*).

Grand-Ningo.

LA ſituation du Grand-Ningo eſt cinq lieuës à l'Eſt de *Sincho*. On n'apperçoit preſque point cette Ville de la Rade, & ſes marques de terre ſe réduiſent uniquement à la haute Montagne de *Redundo*, qui eſt dans les Terres, éxactement au Nord de Lay; c'eſt-à-dire, que ſi l'on eſt parti de Sincho, on eſt dans la Rade de Ningo lorſqu'on arrive au Sud de cette montagne. Mais on eſt bien mieux averti par l'arrivée d'un grand nombre de Canots, qui ſe détachent de la Côte auſſi-tôt qu'ils apperçoivent quelque Vaiſſeau qui vient du côté de l'Oueſt. Cette Ville offre quelquefois un Commerce fort brillant. On y trouve, ſuivant le hazard des conjonctures, un grand nombre d'Eſclaves, & quantité d'Or, qui vient de Quako, Pays intérieur, où ce précieux métal eſt en abondance. Les Habitans du Grand-Ningo & de ſon Canton engraiſſent une multitude de beſtiaux dans leurs pâturages, & les vendent aux Négres de la Côte d'Or, qui viennent les acheter; ou les tranſportent, avec beaucoup d'avantage, dans le Royaume d'Akra. Un jeune bœuf s'y vend juſqu'à trente écus.

Son Commerce.

Lay ou Alampi. Sa ſituation.

LAY, ou *Alampi*, eſt ſituée deux lieuës à l'Eſt du Grand-Ningo, & ſe fait reconnoître aiſément à la Montagne de Redundo, qui ſe préſente en forme de pain-de-ſucre au Nord-Nord-Oueſt, & qui eſt éloignée de ſix lieuës dans les Terres. L'ancrage eſt excellent à Lay, ſur un fond de ſable, mélé de petits cailloux. La Côte, aux environs, eſt bordée de Collines aſſez hautes & quelquefois fort eſcarpées, dont pluſieurs ſont ornées de Palmiers & d'autres arbres diſperſés. Sous ces Collines, le rivage eſt d'un beau ſable blanc, mais aſſez étroit dans ſa largeur. La ſituation de la Ville eſt ſur le penchant d'une Colline qui regarde le Nord; de ſorte qu'on ne découvre de la Rade qu'un petit nombre de maiſons. Les Habitans ſont doux & civiliſés, mais ſi timides & ſi défians, qu'ils n'ôſent aller à bord ſans (*i*) avoir reçu des ôtages.

Lay ou Alampi.

LAY, ou *Alampi*, qui eſt une Ville renommée pour le Commerce des Eſclaves, s'eſt vûe pendant quatre ans ſoûmiſe aux Anglois, qui y avoient un Comptoir,

(*f*) Dans l'Original c'eſt *Cincbo*. Artus met *Cbinka*.

(*g*) Dans l'Original c'eſt *Spice*.

(*b*) Artus, *ubi ſup.* pag. 52. Barbot l'a copié ici, & lui doit entiérement ſa page 185.

(*i*) Barbot, pag. 186.

Côte d'Or. Géographie.

Comptoir, gardé par cinq Blancs & par dix Gromettes. La Compagnie d'Afrique fit quelques démarches pour y faire bâtir un Fort; mais les Habitans s'y étant oppoſés avec le ſecours des Hollandois, il fut interrompu pendant quelques années. Cependant elle avoit recommencé, du tems de (*k*) l'Auteur, l'éxécution de cette entrepriſe. Lorſque les Royaumes d'Axim & d'Aquambo ſont en guerre, on trouve ordinairement ici un grand nombre d'Eſclaves. Les Négres d'Axim y amènent leurs Priſonniers; & ceux d'Aquambo conduiſent les leurs dans le Canton d'Akra. *Santi*, célébre Négociant Négre, fit long-tems ce commerce a Lay, ſous les ordres du Roi, qui l'avoit chargé de mettre le prix aux Eſclaves & aux Marchandiſes. Il commençoit par éxiger des ôtages; après quoi, ſe livrant avec aſſez de confiance, il envoyoit par degrés ſes Eſclaves à bord, & recevoit les marchandiſes à meſure qu'ils étoient délivrés. Un Vaiſſeau n'avoit ſouvent beſoin que d'un mois ou de trois ſemaines pour ſe fournir de quatre ou cinq cens Eſclaves. Du tems de l'Auteur, un bon Eſclave mâle ne coûtoit que cinquante-cinq ou ſoixante livres de Koris.

Santi, fameux Commerçant Négre.

Les François, les Anglois, & ſur-tout les Portugais, fréquentent beaucoup cette Côte, pour ſe procurer des Eſclaves & des proviſions. Cependant il arrive quelquefois dans les intervalles de paix, que les Eſclaves y ſont fort rares. En 1682, l'Auteur y fut trois jours à l'ancre ſans en pouvoir obtenir un, quoique deux mois auparavant un Vaiſſeau de guerre de ſa petite Eſcadre en eût acheté trois-cens dans l'eſpace d'une ſemaine; ce qui marque, dit-il, combien le Commerce eſt incertain à Lay.

Fertilité du Pays de Ningo.

Le Pays de Ningo eſt plat & bas, peuplé, fertile & rempli de beſtiaux, tels que des vaches, des moutons, des porcs, que les Habitans vendent continuellement dans toute l'étendue de la Côte d'Or. Les difficultés d'un rivage fort haut & preſqu'inacceſſible rendent leur pêche peu conſidérable: mais l'abondance de leurs rivières & de leurs lacs ſupplée au poiſſon de Mer.

Fin de la Côte d'Or.

Les Anglois & les Hollandois terminent la Côte d'Or à Lay, parce que le commerce de l'Or ceſſe plus loin, & que celui des Eſclaves y commence. Mais, à l'exemple d'Artus & des anciens Navigateurs, nous l'étendons juſqu'à la Riviére de Volta; & nous croyons devoir conſidérer l'eſpace qui eſt entre cette Riviére & Lay, comme une frontière, dont le Commerce eſt mêlé avec celui de ſes Voiſins à l'Eſt.

Royaume de Soko, & ſes Villes Maritimes.

Le Royaume de Soko s'étend à l'Oueſt d'*Okka*, Village à l'Eſt de Lay, & forme la Côte juſqu'à *Rio Volta*. On ignore ſon étendue dans les terres, parce que le hazard ſeul y amène les Européens. Cependant les Portugais touchent quelquefois à ſes Places Maritimes, qui ſe nomment *Angulan*, *Bribarou* ou *Bribreka*, *Baya* & *Aqualla* (*l*), pour y acheter diverſes ſortes de grains, que le Pays produit en abondance; ou des étoffes d'Akkanez, que les Négres de cette Contrée y apportent lorſqu'ils n'ont point à craindre d'être volés ſur la route. Les Négres de Kalo viennent auſſi à Soko, mais par Mer, lorſqu'ils apprennent l'arrivée de quelque Vaiſſeau de l'Europe, & ne manquent point d'amener quelques Eſclaves. Les

(*k*) Le même, pag. 449.

(*l*) Smith, dans ſa Carte, place un lieu nommé *Quitto* entre le grand Ningo & la Riviére de Volta; mais il n'en fait aucune mention dans ſon Voyage. Ce nom différe peu de *Queda*, qui eſt un des noms que Phillips donne au Royaume de Fida, ou Whida, ou Juida.

Digitized by Google

Côte d'Or. Géographie.

LES occupations des Habitans de Soko, ſont preſqu'uniquement le ſoin de leurs beſtiaux & la pêche, quoiqu'il y ait peu d'avantage à tirer de la dernière ſur une Côte ſi dangereuſe. Auſſi s'en trouve-t-il fort peu de riches, excepté quelques Négres d'Alampi, d'Akra & d'Aquambo, qui ſe ſont établis parmi eux. Ces trois Nations ayant le goût du Commerce, ſe ſont répandues auſſi à Lay, à Ningo, à Sincho, & à Pompena du côté de l'Oueſt.

Autres Habitations du même Pays.

OUTRE les quatre Villages que j'ai nommés ſur la Côte de Soko, on rencontre dans les intervalles pluſieurs Hameaux & quantité de cabanes diſperſées. Quelques Voyageurs regardent cette Contrée comme une partie du Royaume de Lampi. Le Port de Soko eſt environné d'une Côte baſſe & unie, qui s'élève par degrés & qui ſe couvre de bois vers les Terres.

Rio da Volta. D'où lui vient ce nom.

RIO DA VOLTA a reçu ce nom des Portugais, pour exprimer la rapidité de ſon cours & ſur-tout celle de ſon reflux. Un Auteur fort moderne place ſa ſource dans le Royaume d'Akan, qui borde au Sud celui de Gajo, vers le neuvième degré de latitude du Nord. Cette Rivière traverſe de-là le Pays de Tafou, dont on vante les Mines d'Or, & deſcend enſuite vers le Sud par *Quako*, *Aboura*, *Ingo*, & d'autres lieux. La Côte eſt plate & baſſe à ſon embouchure; mais on voit les terres s'élever en hautes Collines; & même en montagnes fort eſcarpées. Le rivage de la Mer eſt large & couvert d'un beau ſable. Il forme pluſieurs petites Bayes. A la diſtance d'une lieuë en Mer, on trouve par-tout environ neuf braſſes de fond. Des deux côtés de la Rivière, le Pays eſt aſſez ouvert pendant quelques milles, & préſente un grand nombre de Palmiers, qui paroiſſent plantés à des diſtances égales. Plus loin, on ne découvre que des bois, ou des arbres, entremêlés de ronces & de buiſſons (*m*).

Sa deſcription.

BOSMAN repréſente Rio da Volta comme une belle & grande Rivière, qui ſe décharge dans la Mer avec tant de violence, qu'à trois ou quatre Milles du rivage on s'apperçoit de la différence de ſes eaux. Il ignore la longueur de ſon cours dans les Terres. L'impétuoſité de ſes flots entraîne continuellement un grand nombre d'arbres, qui, s'arrêtant à ſon embouchure, redoublent le mouvement & la confuſion des vagues. Les Canots mêmes n'y peuvent paſſer que deux fois l'année. C'eſt ordinairement entre le mois d'Avril & de Novembre; c'eſt-à-dire, dans le tems qui précéde immédiatement la ſaiſon des pluies, lorſque le calme régne ſur la Côte; parce que le reflux de la Rivière eſt alors moins rapide. Mais après les pluies, il n'y a point de Négres qui ôſent en courir les riſques, [& quoiqu'ils ſoient accoûtumés à côtoyer le rivage dans des Barques, ils ne ſe hazardent pas à le faire ici, à cauſe des Tournans qu'ils ont à craindre.] L'Auteur avoit paſſé quatre fois, ſur ſon Vaiſſeau, devant l'embouchure de cette Rivière, ſans autre éclairciſſement que celui des Matelots, qui prétendoient chaque fois l'avoir apperçue. Mais en 1669, étant revenu de Juida dans un Canot, il ſe fit conduire, à force de rames, le plus près qu'il pût du rivage; & ſa ſurpriſe fut extrême, de ne pouvoir découvrir ni l'embouchure, ni la moindre apparence d'ouverture. Cette expérience lui parut une confirmation de ce qu'il avoit entendu raconter par un de ſes gens, qui avoit fait le voyage par Terre; ſçavoir, que près de la Mer,

Curioſité inutile de Barbot.

(*m*) Barbot, pag. 319.

Côte d'Or. Géographie.

Mer, Rio da Volta eſt d'une prodigieuſe largeur ; mais qu'à l'Oueſt il eſt reſſerré par une longue pointe de terre, qui ne lui laiſſe qu'un paſſage fort étroit. C'eſt apparemment cette diſpoſition de ſon embouchure qui donne tant de rapidité & de violence à ſa ſortie (*n*).

Iſle à l'embouchure de Rio Volta.

Des-Marchais dit (*o*) qu'on diſtingue ſes eaux à deux lieuës en Mer; que l'embouchure eſt fort large, mais qu'elle eſt diviſée au milieu par une petite Iſle fort eſcarpée de toutes parts, déſerte & couverte de bois; que cette Iſle eſt défendue par une Baſſe, ou un Banc de ſable, qui s'étend à deux lieuës du rivage, & contre lequel la Mer bat avec beaucoup de violence du côté de l'Eſt; que la Rivière de Volta vient de fort loin dans les Terres, ſans qu'on ſçache la longueur de ſon cours ni les Pays qu'elle traverſe; que ſes inondations cauſent beaucoup de ravage, comme on en peut juger par la quantité d'arbres qu'elle entraîne juſqu'à la Mer; enfin, qu'il eſt impoſſible alors d'y entrer ou de la traverſer, même dans les Canots, mais qu'elle eſt plus acceſſible dans les tems de ſéchereſſe. La meilleure marque, pour découvrir de la Mer l'embouchure de la Volta, eſt un petit bois ſitué ſur ſa pointe Eſt; quoique, dans l'éloignement, toute la Côte n'offre que l'apparence d'un Continent.

Erreur des Cartes Angloiſes & Hollandoiſes.

Toutes les Cartes Hollandoiſes & Angloiſes repréſentent le rivage, aux environs de la Volta, ſur-tout quelques lieuës à l'Oueſt de ſon embouchure, comme bordé d'un Banc de ſable fort large & fort élevé. Sur ce témoignage, la plûpart des Vaiſſeaux de l'Europe qui font voile de Lay à Juida, prennent le large à dix ou douze lieuës de la Côte. Mais ils abrégeroient leur Navigation s'ils étoient mieux informés; car il n'y a point d'autre écueil qu'un petit Banc, qui eſt préciſément à l'Eſt de l'embouchure de la Volta, & qui n'eſt pas marqué dans les mêmes Cartes. Ainſi toutes ſortes de Vaiſſeaux peuvent faire voile, de Lay, au long des Côtes de Soko & de Volta, ſans s'éloigner de plus d'une lieuë & demie du rivage. Il y a un autre Banc qui traverſe l'embouchure, & qui, formant comme une Barre, rend l'eau moins profonde, & contribue ſans doute, avec la violence du reflux & l'étroite diſpoſition du paſſage, à l'horrible gonflement qu'on a repréſenté.

Conſeil pour la Navigation de cette Mer.

Artifice du Gouverneur Hollandois de Mina.

Verboutert, Gouverneur Hollandois de Mina, s'étant imaginé à l'arrivée de Barbot, qu'il venoit tenter de nouvelles Découvertes ſur cette Côte, lui conſeilla de ne pas entreprendre de pénétrer dans cette Rivière, & lui en repréſenta vivement les dangers, dans la ſaiſon même où l'on étoit, c'eſt-à-dire, au mois d'Avril, qui paſſe pour la plus favorable. Mais dans le cours de la converſation, oubliant le deſſein qu'il avoit eu de l'effrayer, il ajoûta qu'il avoit pris l'uſage d'envoyer, par intervalles, ſes Chaloupes dans la Rivière de Volta, & qu'elles en apportoient des étoſes & quantité d'Eſclaves. Il continua de raconter à l'Auteur que ces étoſes venoient des Nubiens & des Abyſſins, avec leſquels les Habitans de la Volta entretenoient un Commerce fort libre, par le moyen de leur Rivière, qui vient de fort loin au Nord-Nord-Eſt. Il lui montra même quelques pièces de ces étoſes, qui reſſembloient aux bordures de nos tapiſſeries à l'aiguille. Mais Barbot jugea que ce Commerce n'étoit pas fort conſidérable, puiſque les Hollandois n'avoient pas formé d'établiſſement ſur la Rivière. Les Portugais y touchent quelquefois,

(*n*) Boſman, pag. 328.

(*o*) Des Marchais, Vol. II. pag. 2.

quelquefois, & ſe procurent quelques Eſclaves, des dents d'Eléphans, du maïz, qui y eſt en abondance, mais rarement ou jamais de l'Or, ce métal étant à peine connu des Habitans (*p*). CÔTE D'OR. GEOGRAPHIE.

ATKINS dit que la Rivière de Volta eſt remarquable par la rapidité extrême de ſon cours; qu'elle rend la Mer fort groſſe près de ſa Barre, & qu'elle roule quelque-tems ſes eaux ſans s'y mêler. C'eſt-là, conclud-il, que commence la Côte de Papa, [qui eſt baſſe & couverte de bois (*q*)]. Témoignage d'Atkins.

(*p*) Barbot, pag. 320. & ſuiv. (*q*) Atkins, pag. 109.

CHAPITRE VI.

Pays Intérieurs, derrière la Côte d'Or.

LES Européens ayant acquis peu de connoiſſances des Pays qui ſont derrière la Côte d'Or, on ne doit pas s'attendre à trouver des éclairciſſemens fort éxacts dans les Relations. Cependant, comme il s'en trouve quelques-uns de nommés dans la Deſcription des Pays Maritimes, il eſt à propos de recueillir ici ce qu'on nous a laiſſé de plus clair ſur leur ſituation. PAYS INTÉRIEURS.

LES Pays intérieurs, ſuivant le témoignage des Négres les plus ſenſés, ſont *Avina*, *Iguira*, le Grand-*Inkaſſan*, *Inkaſſia-Iggina*, *Tabeu*, *Adom*, *Mompa*, *Vaſſabs*, *Vanqui*, *Abrambo*, *Quiforo*, *Inta* ou *Aſſienta*, *Achim* ou *Akim*, *Aqua*, *Quako*, *Kammana*, *Bonu*, *Equea*, *Latabi*, *Akkaradi*, *Inſoko*, *Dankereis* ou *Dinkira*, *Kabeſterra*, & le grand Royaume des *Akkanez*, qui comprend une partie des autres, du Nord-Oueſt au Nord-Eſt; ſans compter pluſieurs petits Pays entremêlés. Toutes ces Contrées ſont fort riches en Or, [auſſi-bien que celles qui ſont le long de la Côte.] Les Habitans tirent ce précieux métal du ſein de la terre, ou des rivières, dont ils lavent le ſable. Leur ſituation eſt entre quatre degrés trente minutes & huit degrés de latitude au Nord, & entre quinze & dix-neuf degrés de longitude Eſt de l'Iſle de Fer. [Leur circonférence eſt d'environ trois cens cinquante lieuës;] petit eſpace pour un ſi grand nombre de Nations (*a*). Noms des Pays intérieurs.

1. AVINA borde *Adom*, premier Royaume de la Côte d'Or. Ses Habitans portent quantité d'Or, très-pur & très-fin, dans le Pays d'Iſſini & dans d'autres parties de la Côte. Ils ſont d'une probité rare entre les Négres, & le Commerce eſt auſſi agréable qu'utile avec eux. Avina.

2. LE Royaume d'Iguira, ou d'Eguira, touche à celui (*b*) d'Axim, [vers le Sud.] Il eſt au Nord du Grand-Inkaſſan & à l'Eſt de Mompa. On y trouve beaucoup d'Or, & de l'eſpéce la plus pure, ſoit qu'il ſorte de la terre ou des rivières. La plus grande partie ſe tranſporte ſur la Côte d'Axim ou d'Iſſini, ſuivant les occaſions qui peuvent déterminer les Négres. Auſſi l'Or de ces deux Places eſt-il fort eſtimé des Marchands de l'Europe; d'autant plus, que Iguira ou Eguira.

(*a*) Barbot, pag. 145. (*b*) Dans l'Original, on lit *Atzym*.

Pays intérieurs.

que paſſant par très-peu de mains, il eſt moins ſujet à l'impoſture. Deux Négres de Commendo firent, il y a quelques années, le voyage d'Eguira, avec des marchandiſes de l'Europe, & ſe vantèrent d'en avoir tiré un immenſe profit. Mais l'éloignement étant conſidérable, les chemins infeſtés de Voleurs, & les paſſages gardés par d'autres Nations qui font acheter à grand prix la liberté du Commerce, il eſt rare qu'on s'expoſe à tant de dangers.

Grand-Inkaſſan.

3. Le Pays du Grand-Inkaſſan eſt bordé au Sud par celui d'Eguira, à l'Eſt par ceux de Vaſſabs & de Vangui, à l'Oueſt par des Régions inconnues. Ses Habitans viennent peu ſur la Côte d'Or. Cependant il s'en trouve quelques-uns qui traverſent le Pays d'Adom, pour faire le Commerce au Petit-Commendo ou à Iſſini, ſur-tout au dernier de ces deux lieux, comme au plus proche.

Incaſſia-Iggina.

4. Le Royaume d'*Inkaſſia-Iggina* touche, du côté du Sud, à celui du Grand-Inkaſſan, & vers l'Eſt à ceux de Vaſſabs & de Vangui; mais ſes bornes ſont incertaines au Nord & à l'Oueſt. Ses Habitans n'ont aucune correſpondance avec les Négres de la Côte, & ſont même inconnus au-delà des Nations qui touchent à leur Pays.

Taben.

5. Le petit Territoire de Taben a le Royaume d'Anta au Sud, celui d'Adom à l'Oueſt & au Nord, & vers l'Eſt celui de Commendo, dont il n'eſt ſéparé que par une petite Rivière. Les Négres de Taben ſont en Commerce avec les Hollandois de Schama. Ils leur portent du grain, de la volaille & des fruits, comme ils fourniſſoient autrefois les mêmes commodités aux Portugais [de Mina, qui en tiroient auſſi] d'Axim (*c*).

Adom.

6. Le Royaume d'Adom eſt bordé par Tabeu à l'Oueſt, par Guaſſo au Sud, par Vaſſabs au Nord, & par Abrambo à l'Eſt-Nord-Eſt. Ses Négres font le Commerce avec Axim & Boutro; mais lorſque les paſſages ſont fermés, & les chemins infeſtés par des Voleurs, ils cherchent leurs avantages du côté du Petit-Commendo. Le Pays d'Adom s'étend en droite ligne au long de la Rivière de Schama, & contient pluſieurs Iſles ornées de belles Villes & de Villages. De-là il s'avance à l'Oueſt l'eſpace d'environ dix-huit lieuës, juſqu'à la Rivière d'Ankobar. Il eſt ſans Roi. Son Gouvernement conſiſte dans un Conſeil de cinq ou ſix Seigneurs, dont l'un néanmoins eſt ſi puiſſant, que, ſuivant le Proverbe du Pays, il pourroit porter le Roi de Jabi ſur ſes cornes. Cette République n'eſt qu'une ſociété de Brigands, qui ſeroient capables d'inſpirer de la terreur à tous leurs Voiſins, s'ils l'étoient de vivre entr'eux dans l'union. En 1690, ils commencèrent une guerre ſanglante contre les Négres d'Anta; & pendant trois ou quatre ans qu'ils la pouſſèrent ſans relâche, ils ruinèrent leur Pays ſans pouvoir les forcer à la ſoûmiſſion. Ils étoient en même-tems aux mains avec les trois Nations qui habitent la Rivière d'Ankobar, & les obligèrent d'acheter la Paix par un gros tribut.

Gouvernement du Pays.

Guerres des Négres d'Adom.

Dans ces expéditions, ils avoient pour Général un Négre nommé *Anqua*, né avec des inclinations ſi guerrières, qu'il ne pouvoit vivre en Paix. Cependant ſes qualités Militaires répondoient ſi-mal à ſon goût, que dans la plûpart des engagemens qu'il eut avec les Négres d'Anta, il fut réduit à chercher

(*c*) Barbot, *ubi ſup.*

chercher ſa ſûreté dans la fuite. Il auroit bien-tôt vû la fin de ſa carrière, ſi ſes compagnons n'euſſent pas été meilleurs Soldats que lui. Mais comme il étoit le plus puiſſant de la Nation, en hommes & en argent, les autres Régions n'ôſoient s'oppoſer à ſes volontés. C'étoit d'ailleurs un monſtre de cruauté. S'étant ſaiſi, en 1691, de cinq ou ſix des principaux Anteſiens, il prit plaiſir, de ſang-froid, à leur faire de ſa propre main une infinité de bleſſures. Enſuite il huma leur ſang avec une brutale fureur. Un de ces malheureux, qu'il haïſſoit particulièrement, fut lié par ſes ordres, jetté à ſes pieds, & percé de coups en mille endroits, tandis qu'avec une coupe à la main il recevoit le ſang qui ruiſſeloit de toutes parts. Après en avoir bû une partie, il offrit le reſte à ſon Dieu. C'eſt ainſi qu'il traitoit ſes Ennemis; mais, faute de victimes, il tournoit ſa rage contre ſes propres Sujets.

PAYS INTÉRIEURS.

Cruautés de leur Général.

EN 1692, pendant la ſeconde Campagne qu'il faiſoit contre les Négres d'Anta, l'Auteur lui rendit une viſite dans ſon Camp, près de Schama. Il en fut reçu fort civilement, & traité ſuivant les uſages du Pays. Mais au milieu même des amuſemens que ce Barbare procuroit à ſon hôte, il trouva l'occaſion d'éxercer ſa cruauté. Un Négre remarquant qu'une de ſes femmes étoit ornée de quelque nouvelle parure, prit le bout d'un colier de corail, dont il admira l'ouvrage, ſans que cette femme parût s'offenſer de ſa curioſité. L'uſage du Pays accorde une liberté honnête, dont le Négre ni la femme n'avoient pas paſſé les bornes. Cependant le cruel Anqua ſe trouva ſi bleſſé de cette action, qu'après le départ de Boſman, il leur fit donner la mort; &, ſuivant ſon goût monſtrueux, il but à longs traits tout leur ſang. Quelque-tems auparavant il avoit fait couper la main, pour un crime fort léger, à une autre de ſes femmes; & ſe faiſant un amuſement de ſa cruauté, il vouloit que dans cet état elle lui peignât la tête [& lui treſſât ſes cheveux.] Boſman rapporte ces traits de barbarie, comme des éxemples fort extraordinaires parmi les Négres de Guinée (*d*).

CEUX des Pays Intérieurs étant obligés de traverſer Adom pour aller commercer ſur la Côte, cette Contrée a continuellement l'occaſion de s'enrichir du travail d'autrui. Il s'y trouve d'ailleurs des Mines d'Or & d'Argent; & Boſman fut informé que trois ans auparavant on en avoit découvert une fort riche. L'abondance qui régne dans cette Nation & la multitude des Habitans l'ont rendue ſi fiére, que le Commerce y eſt fort difficile. Ses terres ſont excellentes. Elle en tire aſſez de grains & de fruits, pour être ſans ceſſe en état d'en vendre à ſes Voiſins. Les animaux, farouches & privés, y ſont en grand nombre, & les rivières remplies de poiſſon. Enfin, le Pays ne manque de rien pour la ſubſiſtance & la commodité de ſes Habitans (*e*).

Productions du Pays.

7. MONPA ou *Manpa*, eſt un Pays dont on ne connoît que les bornes. A l'Oueſt il touche Eguira; au Nord, le Grand-Inkaſſan, Vaſſabs & Adom; à l'Eſt, le Royaume d'Anta.

Monpa ou Manpa.

8. Le Pays de *Vaſſabs*, ou *Warſchabs*, comme Barbot le nomme ſouvent & comme il l'écrit dans ſa Carte, borde au Nord *Vanqui*, à l'Eſt *Quiforo* & *Abrambo*;

Vaſſabs.

(*d*) Boſman, qui fait tous ces récits, confeſſe qu'il ne parle que ſur le témoignage d'autrui, c'eſt-à-dire, de quelques Négres.

(*e*) Le même, pag. 27. & Barbot, pag. 153.

PAYS INTÉRIEURS. *Abrambo*; à l'Oueſt, le Grand-Inkaſſan, & au Nord-Oueſt, Inkaſſia-Iggina. Il eſt fameux par la grande quantité d'Or qu'on en apporte. Comme il a peu de Rivières, quelques Voyageurs ont crû que ſon Or vient de plus loin dans les Terres. Le Pays eſt ſtérile, ou ne produit rien de remarquable. L'unique occupation des Habitans eſt de ſe procurer de l'Or, ſoit qu'ils le doivent à leur travail, ou qu'ils le reçoivent d'autrui. Ils l'échangent pour les marchandiſes de l'Europe, dont ils font d'autres échanges avec leurs Voiſins.

Vanqui. 9. LE Territoire de *Vanqui*, ou Wamki, eſt bordé à l'Oueſt par Inkaſſia-Iggina; au Sud, par Vaſſabs, & au Nord par Bonu. Les Habitans ont l'art de fabriquer des étoſes d'un tiſſu d'Or, qu'ils vendent aux Arabes, vers le *Niger*, ou dans les Contrées de Gago & d'Akkani, au Nord de leur propre Pays.

Aquambo. 10. LE Royaume d'*Aquambo*, ou d'Akambu, touche à l'Oueſt Adom & Vaſſabs; au Sud, Guaſſo; à l'Eſt, Acti; Akkani au Nord, & Fétu au Sud-Oueſt. C'eſt un Pays fort peuplé, où le Commeree eſt conſidérable. Ses Habitans fréquentent beaucoup Mawri, pour y faire l'échange de leur Or contre de la toile & du fer. Pluſieurs y ſont même établis, en qualité de Facteurs & d'Agens pour leur Nation.

LES Négres d'Aquambo ſont naturellement braves & guerriers. Ils ont des différends continuels avec les Akkanez, par l'effet d'une vieille haine qui ſubſiſte entre les deux Nations (*f*).

BOSMAN obſerve que le domaine des Aquambos s'étend ſur pluſieurs Royaumes au long de la Côte, dans l'eſpace de plus de ſoixante-dix milles, & que leur Roi n'eſt pas moins abſolu ſur ces Peuples Etrangers que ſur ſes propres Sujets. Cette autorité deſpotique a fait naître un Proverbe: Il n'y a, dit-on, que deux ſortes d'hommes dans Aquambo; le Roi avec ſes amis, & leurs Eſclaves.

Arrogance des Négres d'Aquambo. CES Négres ſont d'une hauteur & d'une arrogance extrême. Ils ſont redoutés de tous leurs Voiſins, à l'exception de ceux d'Akim. Les troupes qu'ils employent pour tenir leurs Vaſſaux dans la dépendance, commettent mille déſordres, ſans que perſonne ôſe s'y oppoſer. La ſévérité du Roi eſt exceſſive contre ceux qui manquent de ſoûmiſſion pour ſes ordres, & le moindre outrage qui regarde ſes ſoldats eſt puni avec la dernière rigueur.

Ils ont été gouvernés par deux Rois. LE Royaume d'Aquambo a été gouverné quelque-tems par deux Rois, l'*Ancien* & le *Jeune*. [C'étoit par ce titre qu'ils étoient diſtingués, quoique ce ne fut au fond que le père & le fils.] Mais le jeune [à l'inſtigation de ſa propre Mère,] ayant été chaſſé par ſon oncle, le Trône ſe trouva partagé entre les deux frères. Ils régnèrent pendant quelques années dans une union qu'on ne devoit point eſpérer de ce partage. Mais les Sujets n'en furent pas plus heureux, & portèrent le joug de deux Tyrans au-lieu d'un, juſqu'en 1699, que le vieux Roi étant mort, ſon fils remonta ſur le Trône, & trouva le moyen d'en exclure entièrement ſon rival.

LE vieux Monarque des Aquambos étoit un Prince méchant par le fond du caractère, & mépriſable par la baſſeſſe de ſes inclinations. Il portoit une haine

(*f*) Barbot, pag. 188.

haine invéterée aux Européens. Quoiqu'il reçût des Anglois, des Danois & des Hollandois, une once d'Or, comme une marque de reconnoiſſance accordée à ſes Prédéceſſeurs, pour la liberté du Commerce & pour le terrain des Forts, il ne laiſſoit point échaper une ſeule occaſion de les chagriner. Sous les moindres prétextes, il leur fermoit les paſſages & troubloit leur Commerce, ſans autre vûe que de s'attirer des ſatisfactions & des hommages. Son fils, plus généreux & plus ſenſé, fit profeſſion d'aimer les Marchands de l'Europe. Il traita particulièrement les Hollandois avec une confiance diſtinguée. Dans une maladie dangereuſe, dont ſes Médecins déſeſpéroient de le guérir, il ſe fit tranſporter au Fort de Hollande ; & s'étant livré ſans précaution entre les mains des Facteurs, il y paſſa quelque-tems avec eux. A la vérité, leur Barbier, qui prenoit la qualité de Chirurgien, le traita un peu rudement dans ſes opérations. Mais il réuſſit néanmoins à lui rendre la ſanté, quoiqu'il ne pût le remettre en état de voir ſes femmes. La maladie de ce jeune Prince venoit d'un excès d'incontinence.

PAYS INTERIEURS.

Confiance du Roi d'Akambo pour les Hollandois.

Sous le Régne de ſon père, les Hollandois avoient ſouhaité paſſionnément de bâtir un Fort, & l'avoient même commencé près du Village de Pompena, ou Pouni (*g*), à l'extrémité de la Côte d'Or. Mais lorſque le Vaiſſeau qu'ils attendoient de l'Europe avec des matériaux, fut arrivé dans la Rade d'Akra, ils apprirent qu'Ado, qui partageoit alors le Trône, étoit parti à la tête d'une Armée pour combattre quelque Nation voiſine. Ce contre-tems leur fit interrompre leur entrepriſe, dans la crainte que le vieux Monarque n'éxigeât d'eux quelques nouveaux Droits. Ils s'applaudirent beaucoup d'avoir pris cette réſolution, lorſque l'avenir leur eut appris que la dépenſe du Fort auroit ſurpaſſé les profits du Commerce, & qu'ils n'avoient beſoin dans ce Canton que d'un Comptoir, avec un ou deux Facteurs.

11. QUIFORO, qui ſe nomme auſſi *Juffer*, eſt borné à l'Oueſt par Vaſſabs, au Sud par Abrambo, au Nord par Bonu, & à l'Eſt par Akkani. C'eſt une Contrée ſtérile, dont les Habitans mènent une vie ſimple & connoiſſent peu le Commerce.

Quiforo.

12. LE Pays de *Bonu*, ou *Bono*, touche du côté de l'Oueſt à *Vanqui*; du côté du Sud à *Quiforo*, & vers l'Eſt aux Pays d'*Akkani* & d'*Inta* ou d'*Aſſienta*. Ses Habitans ne fréquentent pas plus la Côte que ceux de Mompa.

Bonu, ou Bono.

13. LE Territoire d'*Atti* a, du côté de l'Oueſt, Abrambo; Fétu, Sabu, Fantin du côté du Sud; & Dabo au Nord. Ses Habitans avoient autrefois un Commerce conſidérable avec les Hollandois ; mais étant épuiſés par leurs guerres avec les Négres de Sabu, ils ſe ſont réduits à la culture de leurs Terres, qui ſont naturellement fertiles. Ils ont quelque dépendance du Royaume d'Akkani, dont les Habitans peuvent interrompre leur communication avec la Mer. Ces Akkanez, pour augmenter leur Commerce, ont établi un grand Marché dans leur Pays, où l'on vient acheter, de toutes les Contrées voiſines, les marchandiſes qu'ils vont prendre ſur la Côte.

Atti.

14. LE Royaume d'Akkani, ou d'Akkanez, eſt diviſé en deux parties ; *Akkani-Grande* & *Akkani-Pinquena*, c'eſt-à-dire, le Grand & le Petit-Akkani. Celui-ci s'étend à l'Oueſt juſqu'à *Quiforo* & Bonu. Au Sud, il borde *Dabo*, *Atti*

Akkani.

(*g*) Entre Chinka & Lay ou Alampi.

Digitized by Google

Pays intérieurs.

ti & *Abrambo*; au Nord, Inta; à l'Eſt, *Akim* ou *Achim*. La grande Ville de *Dabo* eſt ſituée ſur la frontière, près d'Atti.

Les Akkanez ſont renommés par le grand Commerce qu'ils font ſur la Côte & dans l'intérieur des Terres. Ils ſe joignent avec les Négres de Kabeſterra, Pays qui les ſépare de celui de Sabu, pour apporter ſur la Côte de l'Or d'Aſſienta, d'Akim & de leur propre Pays. Leur réputation d'intelligence & de fidélité eſt ſi bien établie, que les Marchands de Commendo & de Viamba donnent à leur Or le nom d'*Akkanez-Chienka*, parce qu'il n'eſt jamais altéré par le moindre mélange (*b*).

Caractère des Négres d'Akkani.

Le caractère des Négres Akkanez eſt naturellement fier, audacieux & guerrier; ce qui les fait chérir ou redouter de leurs Voiſins, ſuivant les occaſions qu'ils leur donnent de s'en louer ou de s'en plaindre. Mais à l'un ou l'autre de ces deux titres, ils ſont ſi bien reçus dans tous les lieux qu'ils ont à traverſer, que leur dépenſe ſe réduit preſqu'à rien pendant leurs voyages. Leurs armes ordinaires ſont la zagaie, le cimeterre & le bouclier. Leur langage reſſemble beaucoup à celui de Fétu, d'Atti, de Sabu, d'Abrambo & de Fantin; mais il eſt beaucoup plus doux à l'oreille. Les Marchands Akkanez tranſportent les marchandiſes qu'ils achètent ſur la Côte, par terre & ſur le dos de leurs Eſclaves, dans tous les Marchés d'Atti, de Sabu & des autres Pays intérieurs, en payant, à chaque paſſage, les droits établis par les Princes & par les Gouverneurs. Il leur reſte encore quelques mots Portugais, ou de la *Lingua-Franca*, que leurs Ancêtres ont retenus de leur ancien Commerce avec les Portugais. Ce qu'on appelle *Lingua-Franca* eſt une corruption du Latin, de l'Italien, du François & du Portugais.

Dinkira.

15. Le Pays de Dinkira eſt ſitué à dix journées, par terre, de la Côte d'Axim, & cinq de Mina, au Nord. Il a Kabeſterra vers l'Eſt, Adom à l'Oueſt, & Akkani au Nord. Les chemins qui y conduiſent d'Axim & de Mina, ſont fort mauvais & remplis de détours, ce qui rend le voyage plus long du double. Cet obſtacle pourroit être levé avec un peu de travail; mais on ignore ſi c'eſt l'intelligence ou la volonté qui manquent aux Négres (*i*).

Etat & Commerce de ce Pays.

Cette Contrée étoit autrefois reſſerrée dans des bornes fort étroites, & mal-pourvûe d'Habitans; mais la valeur naturelle de ſes Peuples a fort étendu leurs limites, & tellement augmenté leur puiſſance, qu'ils ſont devenus redoutables à tous leurs Voiſins, excepté néanmoins ceux d'Aſſienta & d'*Akim*, qui leur ſont encore fort ſupérieurs en nombre. Les Dinkirois ont beaucoup d'Or, & le tirent en partie de leurs propres Mines, en partie de leurs pillages. mais ſur-tout du Commerce, qu'ils entendent mieux que la plûpart des autres Négres. Lorſque les chemins ſont libres & ouverts, les Marchands de Dinkira viennent avec les Akkanez à Schama, à Commendo, à Mina, au Cap-Corſe, &c. ſuivant la ſituation & la diſtance des lieux qu'ils habitent. Mais ſi les paſſages ſont fermés, ils vont plus loin ſur la Côte & rendent le Commerce fort brillant dans les Comptoirs ſupérieurs, tandis qu'il demeure languiſſant dans les Forts du milieu. L'Or de Dinkira eſt très-fin, mais ſouvent mêlé avec l'Or de Fétiche, dont on expliquera la nature dans un des Articles ſuivans. 16.

(*b*) Boſman, pag. 77. Barbot, pag. 188.
(*i*) Boſman, *ubi ſup.* pag. 78. & Barbot, pag. 189. & ſuiv.

Digitized by Google

PAYS INTERIEURS.

Inta; ou Aſſienta.

16. Le Pays d'Inta, ou d'Aſſienta, qu'un Auteur moderne donne pour le même, eſt bordé à l'Oueſt par le Royaume de Mandingo; au Nord, par des Régions inconnues; à l'Eſt, par Akim, & au Sud par Akkani. Il eſt peu connu, parce qu'il n'a point de correſpondance immédiate avec les Négres des Côtes. On ſçait ſeulement qu'il eſt fort riche en Or, & que les Akkanez en apportent quelquefois ſur la Côte d'Or. Sa ſituation d'ailleurs, qui eſt vers la ſource de *Rio Sueiro da Coſta*, ſeroit fort avantageuſe pour le Commerce d'Iſſini & d'Akim, ſi les Habitans avoient plus de goût pour les voyages.

Akim, ou le Grand-Akkani.

17. Akam, *Akim*, *Akin* ou (*k*) *Akkani-Grande*, le Grand-Akkani, borde à l'Oueſt *Akkani-Picqueno;* au Sud, Aqua & Souquo; Inta & Akkra au Nord; Aquambo & Quaka à l'Eſt. Quelques Akkancz aſſûrent qu'il s'étend juſqu'à la Côte de Barbarie; mais cette Côte étant à plus de ſix cens lieuës, Barbot juge qu'ils prennent pour elle les rives du Niger (*l*), parce que ce Fleuve eſt fort large. Le Grand-Akkani étoit autrefois une Monarchie. Son Gouvernement s'eſt changé en République, & les diſſenſions civiles qui le troublent continuellement, l'ont rendu moins redoutable à ſes Voiſins. La plus grande partie de l'Or qui vient de ce Pays, arrive ſur la Côte d'Akra, d'où il ſe répand dans les Forts à l'Oueſt.

Caractére des Habitans. Leur Commerce.

Les Négres d'Akim & du Grand-Akkani ſont d'un caractère fort hautain, & s'attribuent une ſorte de ſupériorité ſur ceux du Petit-Akkani, parce qu'ils ſont plus riches du double en Or & en Eſclaves. Ils tournent leur principal Commerce vers les Pays qui ſont au long du Niger; d'autant plus, qu'ils ont au Nord le Pays de Mekzara, & le grand Royaume de *Gago*, célèbre par l'abondance de ſon Or, qui paſſe à Tombuto, & de-là à Maroc par la voye des Caravanes. Les Akkanez ne laiſſent pas d'en tirer beaucoup des Pays d'Aſſienta & d'Akim, qu'ils ont, le premier au Nord-Oueſt, & l'autre au Nord. Ils y portent, en échange, des étofes, du Sel & d'autres Marchandiſes. Quelquefois, au lieu de les venir acheter ſur la Côte, ils les vont prendre au Marché d'Aboni, près d'Akra, d'où ils les tranſportent dans l'intérieur des Terres. Akim a, du côté de l'Oueſt, Inta ou Aſſienta; à l'Eſt, Quaku & Tafu; au Nord, des Régions inconnues. Les Européens de la (*m*) Côte n'ont aucune correſpondance avec ſes Habitans.

Aqua.

18. *Aqua*, ou *Aka*, touche vers l'Oueſt aux Pays d'*Atti* & de *Dabui*; vers le Sud, à celui de Fantin; vers le Nord, à celui d'Akim. C'eſt une Contrée de peu d'étendue, qui a quelque dépendance du Roi de Fantin.

Sanquay.

19. Sanquay, ou *Sonquay*, borde Fantin au Sud; Akim au Nord, & Agouna à l'Eſt. Ses Négres viennent acheter du poiſſon, pour leurs Marchés, à *Monte del Diablo*, [& à Dajou ſur la Côte,] & tirent quelque profit de ce Commerce, quoique leur marchandiſe ſoit ordinairement pourrie lorſqu'elle arrive au terme. Leur Pays (*n*) eſt tributaire d'Agouna.

Aboni.

20.

(*k*) C'eſt le nom que lui donnent les Portugais.

(*l*) On ſuit ici le langage de l'Auteur; mais voyez ci-deſſus, au troiſiéme Tome, ce qu'il faut entendre par le *Niger*. R. d. T.

(*m*) Boſman, pag. 78. & Barbot, pag. 189.

(*n*) Barbot place enſuite un ſecond Aquambo, qui eſt bordé, dit-il, à l'Eſt par Aboni & Aboira; à l'Oueſt, par Akim; au Nord par Quaku, & par Agouna au Sud. Il ajoûte que ſes Habitans n'ont aucun Commerce avec les Européens.

PAYS INTÉRIEURS.

Aboni. 20. ABONI eſt un petit Territoire, qui eſt renfermé à l'Oueſt par Aquambo; au Sud, par Agouna; au Nord, par *Aboera;* à l'Eſt, par le Grand-Akra & par une partie d'Aboera. Il n'a de remarquable que le Marché extraordinaire qui ſe tient dans Aboni, ſa Capitale, & qui eſt très-fréquenté de toutes les Nations voiſines.

Quahu. 21. QUAHU, ou *Quabo*, borde à l'Oueſt Akim; au Sud, Aquambo & Axim; au Nord, Tafu; Aboera & Kammana à l'Eſt. Les Habitans ſont peu connus; mais ils paſſent pour une Nation perfide.

Taſo. 22. TAFO, ou *Tafu*, joint Akim à l'Oueſt; Quahu au Sud; à l'Eſt, Kammana & Quahu. Ce Pays eſt riche en Or, & ſes Habitans le portent quelquefois au Marché d'Aboni, quelquefois à Mawri.

Aboëta. 23. ABOERA, ou *Abura*, eſt borné à l'Oueſt par Aquambo; au Nord, par Kammana & Quahu; au Sud, par Aboni & le Grand-Akra; à l'Eſt, par *Bonu*. Les Habitans ont beaucoup d'Or, & le portent au Marché d'Aboni.

Quaku. 24. QUAKU borde Kammana & le Petit-Akra au Sud, & Tafu à l'Oueſt. Son Or, qui eſt en abondance, eſt porté au Marché d'Aboni, ou ſur les Côtes d'Akra du Grand-Ningo.

Kammana. 25 KAMMANA touche vers l'Oueſt à Quahu, & vers le Nord à Quaku: vers le Sud il joint Aboera & Bonu; & vers l'Eſt, *Latabi*, *Equea* & le Petit-Akra. Les Habitans ſont particuliérement livrés à l'agriculture, & vendent leur maïz aux Pays voiſins.

Bonu. 26 BONU a pour limites *Aboera*, du côté de l'Oueſt; Kammana, du côté du Nord; Agrana & Akra au Sud; Equea & Ningo à l'Eſt. La principale occupation des Habitans eſt l'agriculture, [& ils cultivent ſur-tout le maïz.] ☞

Equea. 27. EQUEA eſt bordé à l'Oueſt par Bonu; au Nord, par Kammana; au Nord-Eſt, par le Petit-Akra; au Sud, par Ningo & Latabi. Les Habitans ne s'attachent qu'à cultiver leurs Terres.

Latabi. 28. LATABI joint à l'Oueſt Equea & Kammana; au Nord-Eſt, le Petit-Akra; au Sud, Ningo & Labadde. Ce Pays eſt renommé par ſes Marchés, où l'on porte beaucoup d'Or, mais moins qu'au grand Marché d'Aboni.

Akkaradi. 29. AKKARADI touche vers l'Oueſt à Kammana; vers le Nord à Quaku; vers le Sud, à Latabi & Ningo. Ses Habitans portent beaucoup d'Or au Marché d'Aboni. On le trouve auſſi pur & auſſi fin que celui des Akkanez.

Inſoko. 30. INSOKO, ſuivant le récit des Akkanez, eſt à cinq grandes journées des Côtes. Ses bornes ſont peu connues au Sud, parce qu'il eſt peu fréquenté & que les chemins ſont infeſtés de Voleurs. Les Négres du Pays ſont fort bons tiſſérands. Ils fabriquent des étoſes curieuſes, & de petits pagnes, dont ils tirent beaucoup de profit dans le Commerce qu'ils ont avec les Nations voiſines. Les Akkanez aſſûrent que les Habitans d'Inſoko ne connoiſſent pas la différence du cuivre & de l'Or, & que ces métaux n'ont jamais paru dans leur Pays.

Remarque générale. TOUTES les Contrées qu'on vient de nommer n'ont pas autant de bois que le Pays de Cormantin & que les autres Cantons ſupérieurs de la Côte d'Or. Les terres n'y ſont pas non-plus ſi fertiles; mais elles ont de l'Or en abondance; ſur-tout le Pays d'Inta ou d'Aſſienta, & ceux d'Agouna, d'Eguira, de Dinkira, d'Akim & d'Akkani. C'eſt de-là que vient tout l'Or qu'on apporte ſur la Côte, en y joignant néanmoins celui que les Habitans des mêmes

mes Contrées tirent de Mandingo, de Gago & de Tafu, ſoit par la voie tranquille du Commerce & des échanges, ſoit, pendant la guerre, par le pillage & la violence (*o*). PAYS INTERIEURS.

(*o*) Barbot, pag. 190. & ſuiv.

CHAPITRE VII.

NÉGRES DE LA CÔTE D'OR.

Figure, Caractère, Habillemens, Mœurs & Uſages.

ARTUS, Villault, Boſman & Des-Marchais, ſe ſont fort étendus ſur le caractère des Négres de la Côte d'Or, en profitant des lumières de leurs Prédéceſſeurs, auxquelles ils ont joint leurs propres Remarques. Barbot a recueilli tout ce qu'on avoit publié ſur le même ſujet avant lui; & s'attachant particuliérement à ſuivre Artus, il nous a donné la Deſcription la plus complette qui ait paru de cette riche Partie de l'Afrique. NÉGRES DE LA CÔTE D'OR. Plagiat des Auteurs.

LES Négres de la Côte d'Or ſont généralement d'une taille moyenne, & bien proportionnés dans leur forme. Ils ont le viſage ovale, les yeux étincellans, les oreilles petites & les ſourcils épais. Leur bouche n'eſt pas trop large. Leurs dents ſont blanches & bien rangées; leurs lévres fraîches & vermeilles, ſans être auſſi épaiſſes que celles des Négres d'Angola; & le nez moins plat auſſi que dans la plûpart de ces Régions d'Afrique. Ils ont peu de barbe avant l'âge de trente ans. Mais au-deſſus de cet âge ils la portent aſſez longue. Ils ont communément les épaules larges, les bras gros, la main épaiſſe, les doigts longs & de grands ongles courbées, les jambes longues, le pied & les orteils fort grands, le ventre plat, les reins forts & peu de poil ſur le corps. Leur peau, ſans être parfaitement noire, eſt douce & unie. Ils ſont d'une compléxion ſi chaude, qu'ils digérent en peu de tems les nourritures les plus groſſiéres, & juſqu'aux inteſtins de la volaille, qu'ils mangent cruds avec beaucoup de voracité. Ils ſe lavent fort ſoigneuſement tout le corps, matin & ſoir, & l'oignent enſuite d'huile de Palmier. Ils croyent ce bain fort ſalutaire, & propre du moins à les garantir de la vermine, à laquelle ils ſont fort ſujets. Les vents rendus par haut ou par bas paſſent entr'eux pour une indécence horrible, & la mort même ne la leur feroit pas commettre volontairement. Figure des hommes de la Côte d'Or.

LA plûpart ont la pénétration fort vive & la mémoire excellente. Dans le plus grand trouble du péril ou des affaires, leurs idées ſont nettes & ſans confuſion. Mais ils ſont d'une indolence & d'une pareſſe, dont il n'y a que la néceſſité qui les faſſe ſortir. La bonne fortune & l'adverſité ne font pas ſur eux beaucoup d'impreſſion. Quoiqu'ils paroiſſent fort avides dans l'occaſion d'acquérir, la perte de leur bien les afflige peu. Ils ſont généralement trompeurs, artificieux, diſſimulés, portés au larcin, à l'avarice, à la flaterie, à la gourmandiſe, à l'yvrognerie & à l'incontinence. L'amour-propre & Leurs qualités d'eſprit.

NEGRES DE LA CÔTE D'OR.

& l'envie les dominent ſans exception. Ils ſe querellent pour les moindres ſujets. Ils ſont vains & fiers dans les expreſſions, dans le port, & dans les manières (*a*).

Figure des femmes, & leur naturel.

LES femmes de la Côte d'Or ſont de la même taille que les hommes, c'eſt-à-dire, de la moyenne; mais droites, bien proportionnées & d'un embonpoint raiſonnable. Elles ont la tête ronde & petite, les yeux grands & fort vifs, le nez haut pour la plûpart, & un peu courbé; les cheveux longs & naturellement friſés, la bouche petite, les dents belles, fort blanches & bien rangées; la gorge pleine & le ſein parfaitement beau. Elles ont de l'eſprit & de la vivacité. Elles parlent beaucoup; &, ſi l'on en croit le témoignage des Européens, elles ſont fort libertines. L'Auteur ajoûte qu'elles ſont intéreſſées & portées au vol. Il eſt certain, dit-il, qu'elles entendent fort bien le ménage dans leurs maiſons, où elles prennent la peine de préparer leurs grains & les autres alimens. Elles forment de bonne-heure leurs filles aux mêmes exercices. Elles ſont paſſionnées pour leurs enfans; ſobres dans l'uſage des liqueurs & des viandes, & propres dans le ſoin de leurs perſonnes (*b*).

DES-MARCHAIS obſerve qu'elles ſont bien-faites; qu'elles paroiſſent délicates, mais que leur ſanté n'en eſt pas moins bonne, ni leur compléxion moins robuſte; qu'elles ſont naturellement frugales & induſtrieuſes, ruſées, vives, engageantes, paſſionnées pour le plaiſir, mais ſi intéreſſées, qu'elles vendent leurs faveurs fort cher aux Européens: qu'il n'y a point de femmes au monde qui ſçache prendre tant d'empire ſur leurs Amans, parce qu'elles ſont fort propres & que tous leurs ſoins ſe rapportent à plaire (*c*).

Leurs dents & leurs ongles.

ARTUS remarque qu'elles prennent un ſoin extrême de leurs dents & qu'elles ſe les rendent auſſi belles que l'yvoire, en les frottant d'un bois (*d*) qui leur donne une blancheur admirable. Elles laiſſent croître leurs ongles, juſqu'à les avoir quelquefois auſſi longues que la partie du doigt qui eſt entre les deux jointures; c'eſt un ornement qui les fait reſpecter. Mais, dans cette grandeur, elles les entretiennent fort propres, & les rendent quelquefois fort utiles aux Marchands, en les faiſant ſervir, au défaut de cuillieres, pour prendre la poudre d'Or. La meſure d'un ongle eſt ordinairement une demi-once de ce métal. Elles ne ſe piquent pas la peau, comme on l'a rapporté de pluſieurs Pays. La paume de leurs mains & la plante de leurs pieds tirent ſur le blanc. Vers l'âge de trente ans elles ſont dans la perfection de leur noirceur; mais à ſoixante-dix ou quatre-vingt, cette couleur commence à ſe flétrir, leur peau devient pâle & jaune, ſe ſéche & ſe ride comme le vieux maroquin d'Eſpagne.

Autres qualités des Négres.

LES Négres ſont non-ſeulement robuſtes; mais lorſque la néceſſité leur fait ſurmonter leur indolence naturelle, ils ſont laborieux, induſtrieux, & fort adroits, ſur-tout pour l'agriculture & la pêche. C'eſt Artus même (*e*) qui parle ici. Ils ont, dit-il, l'eſprit ſi facile & la conception ſi vive, qu'ils apprennent en peu de tems tout ce qu'on leur montre. Ils n'ont pas les yeux du

(*a*) Barbot, pag. 235. & ſuiv.
(*b*) Barbot, pag. 238. & Villault, pag. 148.
(*c*) Des Marchais, Vol. I. pag. 285.
(*d*) Villault dit qu'il vient du Pays des Akanez. C'eſt le *Quelole*, qui eſt en uſage auſſi ſur les Côtes Occid. *Voyez le Tome IV.*
(*e*) Artus, dans la Collection de Bry, Partie VI. pag. 16. *& ſuiv.*

du corps moins perçans. On obſerve que ſur Mer ils découvrent les objets de beaucoup plus loin que les Hollandois. Ils ne manquent point de cette eſpèce de prudence qu'on appelle Jugement. Le progrès de leurs connoiſſances eſt ſi prompt dans les affaires de Commerce, qu'ils l'emportent bien-tôt ſur les Européens. D'un autre côté, ils ſont malins, envieux, & ſi diſſimulés qu'ils ſont capables de déguiſer leurs reſſentimens pendant des années entières. Ils mourroient plûtôt que de lâcher un vent dans une compagnie qu'ils reſpectent. Ils s'offenſent beaucoup lorſqu'ils ne voyent pas aux Européens les mêmes ménagemens pour eux. [Quand ils lâchent de l'eau, ils n'urinent pas de ſuite, mais par intervalles, comme les Cochons.] Ils ſont avides du bien d'autrui, importuns à demander; & ce qu'ils obtiennent par cette voie, ils le partagent libéralement avec leurs Compagnons, quoiqu'ils ſoient fort reſſerrés lorſqu'il eſt queſtion de leur propre bien.

Leur paſſion pour les femmes.

Ils ſe livrent avec tant d'emportement au Commerce des femmes, que les maladies honteuſes ſont ici fort communes; mais ils les comptent pour rien. [Hors du bain, après lequel ils s'eſſuyent, ou ſe ſéchent au ſoleil avec beaucoup de ſoin,] ils ne peuvent ſupporter d'avoir le corps humide. Ils ſont grands menteurs, & ſi naturellement portés au vol, ſans en excepter leurs principaux Seigneurs & leurs Rois mêmes, qu'ils paroiſſent avoir apporté cette diſpoſition en naiſſant. Il n'y a point de Nation, dit l'Auteur, qui leur puiſſe être comparée pour l'adreſſe à voler. Cependant on ne ſçauroit prétendre qu'ils acquièrent cette habileté par l'éxercice; car le châtiment du larcin eſt ſi rigoureux dans leurs Villes, qu'ils n'ôſent entr'eux ſe dérober la moindre choſe. Un Négre qui en vole un autre eſt regardé parmi eux avec déteſtation; [ce qui n'empêche pas cependant qu'il n'y ait quelquefois parmi eux des Voleurs, qui font leur coup de nuit.] Mais ils ne ſe figurent pas de crime à voler les Européens. Ils font gloire au contraire de les avoir trompés, & c'eſt aux yeux de leur Nation une preuve d'eſprit & d'adreſſe. Lorſqu'ils voyent arriver un Vaiſſeau, ils ſe rendent à bord en auſſi grand nombre qu'ils peuvent obtenir d'y être reçus, avec de grands paniers qu'ils appellent *Abaffo*. Enſuite, s'aſſeyant ſans affectation près du Capitaine, ou de l'Ecrivain, ils éxaminent les marchandiſes, comme s'ils avoient deſſein d'en acheter une groſſe quantité; & tandis que le Capitaine, dans l'eſpérance d'une bonne vente, s'empreſſe de leur déployer ſes balles ou de leur ouvrir ſes coffres, ils ſaiſiſſent, avec une légèreté ſurprenante, l'occaſion d'enlever ce qui excite leur convoitiſe. Les plus riches ſont auſſi capables de cette baſſeſſe que les pauvres. Ceux qui apportent ſept ou huit marcs d'Or pour le Commerce, n'ont pas honte de voler des cloux & les plus vils inſtrumens du Vaiſſeau. Cependant s'ils s'aperçoivent qu'on leur ait pris quelque choſe, ils font retentir leurs plaintes avec un bruit épouvantable. Lorſqu'on les ſurprend ſur le fait, ils apportent pour excuſe que les Européens ont quantité de biens ſuperflus, au-lieu que tout manque dans le Pays des Négres. Ils ajoûtent même que c'eſt rendre ſervice aux Marchands de l'Europe que de les voler, parce que c'eſt les mettre plûtôt en état de retourner dans leur Patrie. Cependant comme ces Apologies ne les mettent pas toûjours à couvert du châtiment, leur diſgrace leur attire beaucoup de railleries de leurs Compagnons, qui leur reprochent de ne s'être pas conduits plus adroitement. Ceux qui ſe voyent ſurpris, & qui peuvent évi-

Voleurs par nature.

De quelle manière ils s'y prennent pour voler.

NÉGRES DE LA CÔTE D'OR.

ter d'être arrêtés, ne balancent point à ſe précipiter dans les flots. Ils ſe ſauvent à la nâge; mais on eſt ſûr qu'ils ne reparoîtront plus à bord (*f*).

DES-MARCHAIS, pour peindre leur avidité, dit qu'ils croyent (*g*) faire un préſent conſidérable aux Européens en leur offrant quelques fruits, & qu'ils paroiſſent fâchés s'ils n'en reçoivent pas dix fois la valeur.

Leurs talens naturels.

VILLAULT leur donne une mémoire ſurprenante. Quoiqu'ils ne ſçachent ni lire ni écrire, ils conduiſent leur Commerce avec la dernière éxactitude. Un Négre ménagera, ſans aucune erreur, quatre ou cinq marcs d'Or entre vingt perſonnes, dont chacune a beſoin de cinq ou ſix ſortes de marchandiſes. Leur adreſſe ne paroît pas moins dans toutes les fonctions du Commerce. Mais, au-milieu même des ſervices qu'ils vous rendent, ils ſont d'une hauteur & d'une fierté ſingulières. Ils marchent les yeux baiſſés, ſans daigner les lever autour d'eux pour regarder ce qui ſe préſente, & ne diſtinguent perſonne s'ils ne ſont arrêtés par leurs Maîtres ou par quelque Officier ſupérieur. A ceux qu'ils regardent comme leurs inférieurs ou leurs égaux, ils ne diſent point un ſeul mot; ou s'ils leur parlent, c'eſt pour leur ordonner de ſe taire, comme s'ils ſe (*h*) croyoient déshonorés de converſer avec eux. Cependant ils ne manquent pas de complaiſance pour les Etrangers; mais elle vient moins d'humilité, que de l'eſpérance de s'attirer les mêmes témoignages de conſidération. Ils en ſont ſi jaloux, que leurs Marchands, qui ſont tous à la vérité du corps de leur Nobleſſe, ne marchent point ſans être ſuivis d'un Eſclave, qui porte une ſellette derrière eux, afin qu'ils puiſſent s'aſſeoir lorſqu'ils rencontrent quelqu'un à qui ils veulent parler. Ces Chefs de la Nation traitent le commun des Négres avec beaucoup de mépris. Au contraire ils s'efforcent de marquer toutes ſortes de reſpects aux Blancs de quelque diſtinction; & rien ne paroît égal à leur joie lorſqu'ils en reçoivent des civilités.

Leur fierté à l'égard de leurs Inférieurs.

Boſman les peint avec peu d'avantage.

BOSMAN ne fait point une peinture avantageuſe des Négres de Guinée (*i*). Il les traite ſans exception de trompeurs & de vilains, auxquels il n'eſt jamais prudent de prendre la moindre confiance, & qui rapportent tous leurs ſoins à tromper les Européens. Un Négre honnête-homme, dit-il en badinant ſur le nom, eſt en effet un Merle blanc. Leur fidélité ne s'étend pas à d'autres qu'à leur Maître. Encore n'ont-ils pas d'autre frein que la crainte du châtiment. Ils ne ſont pas plus touchés de l'adverſité que de la bonne fortune. [Toutes les marques de triſteſſe qu'ils donnent, conſiſtent à couvrir, & à raſer leur tête.] Focquenbrog les a peint parfaitement, lorſqu'il a dit d'eux qu'ils ſe réjouiſſent au milieu des Sépulcres, & que s'ils voyoient leur Pays en flammes, ils le laiſſeroient brûler, ſans interrompre leurs chants & leurs danſes. On a déja fait obſerver qu'avec toute l'avidité qu'ils ont pour acquérir, ils ne paroiſſent point affligés de perdre; & qu'on pourroit leur enlever tout leur bien ſans leur ôter un quart d'heure de repos.

Leur inſenſibilité pour les événemens.

UN des plus odieux traits de leur caractère, c'eſt qu'ils ne ſont capables d'aucun ſentiment d'humanité & d'affection. Villault rapporte qu'à peine ſoulageroient-ils d'un verre d'eau, un homme qu'ils verroient mortellement bleſſé,

(*f*) Le même, pag. 18. *& ſuiv.*
(*g*) Des-Marchais, Vol. I. pag. 188.
(*h*) Les Auteurs Anglois du Recueil demandent ici ſi les Européens ne reſſemblent pas à cette peinture.
(*i*) Boſman, pag. 117.

bleſſé, & qu'ils ſe voyent mourir les uns les autres comme des Chiens, ſans compaſſion & ſans ſecours. Leurs femmes (*k*) & leurs enfans ſont les premiers qui les abandonnent dans ces circonſtances. Rien ne marque mieux leur Barbarie, dit Des-Marchais, que l'abandon où ils laiſſent leurs Amis dans le tems de la maladie. C'eſt un uſage établi de ne leur donner aucune aſſiſtance. Les femmes abandonnent leurs maris dans ces occaſions, les enfans leur père. Le malade demeure, ſeul lorſqu'il n'a pas d'Eſclaves prêts à le ſervir, ou d'argent pour s'en procurer. Cette déſertion de ſes parens & de ſes amis n'eſt pas même regardée comme une faute. Si ſa ſanté ſe rétablit, ils recommencent à vivre avec lui comme s'ils avoient rempli tous les Droits de la Nature & de l'Amitié (*l*).

NÉGRES DE LA CÔTE D'OR.

Les Négres s'abandonnent dans les maladies.

L'HABILLEMENT des riches eſt fort varié, ſur-tout la parure de leur tête, qui eſt le principal objet de leur vanité. Mais c'eſt à leurs femmes que ce ſoin appartient. Les uns portent leurs cheveux longs, friſés & treſſés tout-à-la-fois, ou relevés ſur le ſommet de la tête. D'autres les ont en petites boucles, baignés d'huile de Palmier, & leur donnent la forme d'une roſe ou d'une couronne, entremêlée de brins d'Or, & d'une ſorte de corail qui s'appelle ſur la Côte *Conta de Terra*, & qu'ils eſtiment quelquefois beaucoup plus que l'Or. Ils employent auſſi pour ornement une eſpèce de corail bleu auquel les Européens donnent le nom (*m*) d'*Aigris*, & les Négres celui d'Akkeri. Il leur vient de Bénin; & lorſqu'il a quelque groſſeur, il vaut autant que l'Or, contre lequel on l'échange pour le même poids. Quelques-uns ſe font raſer la tête & n'y laiſſent qu'une bande de cheveux d'un pouce de largeur, en forme de croix, ou de cercle (*n*), ou de croiſſant. D'autres portent à leur chevelure un ou pluſieurs petits peignes, qui n'ont que deux, ou trois, ou quatre dents, & qui reſſemblent à de petites fourches ſans manche. L'uſage de ces peignes eſt pour ſe gratter la tête lorſqu'ils y ſentent de la vermine. Ils s'en ſervent avec beaucoup d'adreſſe, & ſans déranger la forme de leur friſure (*o*). Les jeunes-gens ſe font ſouvent raſer les cheveux, & ſe frottent la tête, chaque jour au matin, avec de l'huile de Palmier, pour y entretenir la propreté (*p*).

Variété dans leurs habillemens.

LA plupart des Négres un peu diſtingués portent des chapeaux, qu'ils achètent aſſez cher des Européens, quoique fort gros & quelquefois fort vieux. Les autres ſe font des bonnets ou des calottes de peau de chévre ou de chien (*q*), en la faiſant tremper dans l'eau pour lui donner cette forme, & la faiſant enſuite ſécher au ſoleil. Ces chapeaux ou ces bonnets, ils les ornent de petites cornes de chevreaux, de bijoux d'Or, de quelque cordon d'écorce d'arbre, & d'ongles de ſinges. Il n'y a que les Eſclaves qui ayent la tête nue. C'eſt la marque (*r*) de leur condition (*s*).

Leurs chapeaux & leurs bonnets.

LES

(*k*) Villault, pag. 260.
(*l*) Des Marchais, Vol. I. pag. 132.
(*m*) On a déja parlé de cette pierre dans l'article du Sénégal & de la Gambra.
(*n*) Artus dit qu'ils ont cinquante manières d'ajuſter leur chevelure, pag. 18.
(*o*) Boſman, pag. 119. & Barbot, pag. 236.
(*p*) Des Marchais, *ubi ſup.* pag. 286.
(*q*) Artus dit qu'ils portent des bonnets hauts & pointus, faits d'écorce d'arbres, & environnés d'un long ruban différemment coloré, qui fait le même effet que le cordon d'un chapeau.
(*r*) C'étoit auſſi-là la marque de l'Eſclavage, chez les anciens Romains.
(*s*) Artus, *ubi ſup.*

NÉGRES DE LA CÔTE D'OR.

LES Négres, dit Boſman, ſe parent le cou, les bras, & les jambes de colliers de verre, entremêlés d'Or & de Conta Terra ou d'Aigris. Ils en ont un ſi grand nombre autour du corps, que cette parure ſuffiroit pour couvrir leur nudité quand ils n'auroient aucune ſorte d'habit. Ils ne ſont jamais ſans ceinture. Leurs coliers ou leurs chaînes valent quelquefois plus de cent livres ſterling. Ils prennent auſſi plaiſir à porter, aux bras, de grandes plaques d'Yvoire, d'Or ou d'Argent. Leur bracelets ſe nomment manillas. Ils en ont ſouvent trois ou quatre, à peu de diſtance l'un au deſſus de l'autre.

Leurs autres Ornemens.

Gens du commun.

[TOUS ces Ornemens ne conviennent qu'aux perſonnes riches ou diſtinguées par le rang.] L'habillement commun des hommes conſiſte en trois ou quatre aunes d'étofe, [telle que du velours, du ſatin, de la perpétuelle, & autres étoffes ſemblables; c'eſt-là ce] qu'ils appellent *Paen* ou *Pagne*. Ils le paſſent en forme d'écharpe autour du corps, & le bout leur tombe juſqu'au milieu des jambes (*t*).

Marchands.

LEURS Marchands portent une piéce de taffetas, ou de damas des Indes, de deux ou trois aunes de long, roulée autour des reins, & laiſſent pendre, devant & derrière, les deux bouts preſqu'à terre. Quelquefois ils s'enveloppent tout le corps d'une autre piéce de la même étofe ; ou ils la paſſent ſeulement ſur leurs épaules comme (*v*) une ſorte de mantille, & portent dans leurs mains deux ou trois zagayes.

Pêcheurs & Artiſans.

[CEUX à qui on donne le nom de Manſeros, à cauſe du rang diſtingué qu'ils occupent, y ſont habillés pompeuſement ; mais les Kabaſchirs, ou Chefs, tels que ceux du Cap-Verd & de la Côte de Quaqua, ne portent qu'une toile fine, autour de leurs reins, un bonnet de peau de Daim, ſur la tête, un bâton à la main, & un collier de corail autour de leur col ; de ſorte qu'on les prendroit plûtôt pour des pauvres, que pour des gens riches.]

LES Pêcheurs & les Artiſans, c'eſt-à-dire les gens du plus bas ordre, mettent auſſi beaucoup de variété dans leur habillement ; mais il ſe reſſent toûjours de leur pauvreté. Les uns portent une aune ou deux d'étofe groſſière, de la fabrique du Pays ; qui ne fait que leur couvrir les reins, en paſſant entre leurs cuiſſes pour ſe rejoindre d'un côté & de l'autre à la ceinture. Leur tête eſt couverte d'un bonnet de peau, ou de quelque vieux chapeau qu'ils achètent des Matelots de l'Europe, & qui ne laiſſe pas de leur être fort utile contre les brûlantes ardeurs du Soleil, ou contre la fraîcheur exceſſive des tems humides. Les jeunes-gens des deux ſéxes ont rarement le corps couvert (*x*) juſqu'à l'âge de neuf ou dix ans. Des-Marchais dit qu'ils ſont nuds juſqu'à douze ou quinze ans. Dans pluſieurs Cantons, les filles ne portent pas de Pagne juſqu'au tems de leur mariage. Celles que leur laideur ou d'autres raiſons empêchent de trouver un Mari, ne ſont pas moins nues à trente ans qu'à quinze (*y*).

Nudité des filles.

Le goût de la parure leur vient des Européens.

AVANT l'arrivée des Portugais & des Hollandois, les femmes de la Côte d'Or n'avoient aucune notion de parure & d'ornemens. Elles vivoient nues juſqu'à l'âge de maturité, & les hommes l'étoient auſſi. Mais s'étant apperçues que cet état ne plaiſoit point aux Européens, elles prirent par degrés le goût

(*t*) Boſman, pag. 119. & Barbot, pag. 237. 237. & 239.
(*v*) Artus, pag. 18. & Villault, pag. 144.
(*x*) Boſman, pag. 120. & Barbot, pag.
(*y*) Des Marchais, Vol. I. pag. 290.

JOYAUX, ORNEMENS, &c. de la CÔTE de GUINÉE.

VERSCHEIDE, TOOIZELS, enz. van de KUST van GUINÉE.

goût de s'embellir par le ſecours de l'Art, d'ajuſter leur chevelure, [de la charger de bijoux, de ſe couvrir dans les endroits dont la nudité paroiſſoit choquante,] & de conſulter de petits miroirs pour ne laiſſer rien manquer à leur parure. Elles commencèrent bientôt à ſe nettoyer les cheveux avec de l'huile de Palmier, à les friſer avec de petits peignes à deux dents, qu'elles y laiſſent enſuite attachés, & qu'elles tirent de la main gauche pour ſaluer ceux qui les viſitent. Elles les remettent auſſi-tôt ; & cette formalité paſſe dans le Pays pour [une grande marque de politeſſe & de conſidération (z). NÉGRES DE LA CÔTE D'OR.

VILLAULT obſerve que chaque jour au matin, les jeunes femmes ſont fort empreſſées à ſe laver & à ſe peigner ; qu'elles ſe frottent la tête d'huile de Palmier, au-lieu d'eſſence ; qu'elles ſe la parent de rubans, quand elles ſont aſſez riches pour s'en procurer ; ou faute de rubans elles employent des brins d'Or, & une ſorte de coquillages (a) qui ſont communs dans le Pays. Artus dit qu'elles ſe font deux ou trois inciſions au front, aux yeux & aux oreilles ; qu'elles les enluminent de diverſes couleurs, & qu'elles ſe font ſur le viſage de petites taches blanches, qui paroiſſent comme autant de perles. Elles ſe coupent auſſi la peau des bras & celle du ſein en diverſes figures. Le matin, en ſe levant, elles rafraîchiſſent toutes ces peintures ; de ſorte qu'on les croiroit toûjours enveloppées d'une piéce de damas à fleurs [ou de quelqu'autre étoſe ouvragée] (b). D'autres racontent qu'elles ſe peignent le front, les ſourcils & les joues d'un mêlange de rouge & de blanc ; qu'elles ſe font de petites inciſions ſur le viſage, & qu'elles impriment ſur toutes les parties de leur corps des figures de fleurs, relevées par un vernis qui leur donne l'apparence d'un bas relief. Il ſe trouve auſſi des hommes qui ornent de cette manière leurs bras & leurs jambes. Cette opération ſe fait avec un fer chaud (c). Leurs ſcarifications & leurs peintures.

ILS portent aux oreilles, dit un autre Voyageur, de petits pendans de cuivre, de laiton ou d'étain, travaillés avec beaucoup d'art ; aux jambes & aux bras, des anneaux de cuivre & d'yvoire. Les filles à marier ont des bracelets de fer très-minces & très-propres. Quelquefois elles en portent trente ou quarante aux mêmes bras (d). Pendans d'oreilles.

VILLAULT leur donne des colliers & des bracelets de verre, enrichis de petits ouvrages d'Or, à l'honneur de leur Fétiche & conſacrés par quelques prières miſtérieuſes ; de petits cercles de joyaux au deſſus de la cheville du pied ; des cordons de corail, ou de l'écorce de quelque arbre conſacré à leur Fétiche (e). Elles ſont, dit-il, paſſionnées pour les rubans ; ſur-tout pour les rubans rouges. Suivant Des-Marchais, (f) leurs joyaux & leurs chaînes d'Or montent quelquefois à cinquante marcs. Pour habit (g), elles ſont enveloppées d'une piece d'étoſe, qui leur couvre depuis le ſein juſqu'aux genoux, & qui eſt ſoûtenue par une ceinture rouge, bleue, ou jaune, d'où pendent

(z) Artus, pag. 19. & ſuiv.
(a) Villault, pag. 148.
(b) Artus, pag. 20.
(c) Villault, pag. 149. Barbot, pag. 238. & Des-Marchais, Vol. I. pag. 285.
(d) Artus, *ubi ſup.*
(e) Villault, pag. 145.
(f) Des-Marchais pag. 286.
(g) Artus. pag. 21.

NÉGRES DE LA CÔTE D'OR.

pendent leurs couteaux, leurs bourſes, & des paquets de clés, qu'elles ne portent que pour la montre, car elles n'ont ni coffres ni armoires. Elles attachent auſſi à leurs ceintures, pluſieurs petits cordons de paille treſſée, avec de petits grains de verre entremêlés. Ces cordons ne ſont ſuſpendus que par un fil, & paſſent pour des Amulets ou des Fétiches, auxquels il y a toûjours quelque vertu ou quelque charme attaché. D'autres n'ont que des nattes ou quelque tiſſu d'écorce d'arbre pour couvrir leur nudité. Tel eſt leur habillement domeſtique. Mais lorſqu'elles doivent ſortir, pour leur plaiſir ou pour leurs affaires, elles commencent par ſe laver fort ſoigneuſement. Enſuite, elles mettent un pagne frais, avec la ceinture ; & par-deſſus, elles jettent une piéce de toile, ou d'étofe, qui les couvre depuis le ſein juſqu'aux talons, comme une robe ou un manteau. Souvent elles conſervent un bras nud, dont elles ſe ſervent pour porter quelque choſe à la main. Reviennent-elles au logis, elles ſe déshabillent auſſi-tôt. Elles ſont beaucoup plus ſobres & plus ménagéres que les hommes.

Bourſes & cleſs de ceinture.

Parure pour le dehors.

Parure des femmes de Capitaines & de Marchands.

LES femmes des Capitaines & des Marchands ne ſortent point ſans une piéce de taffetas ou de quelque autre étofe de ſoie, qui leur entoure les reins, & leur tombe juſqu'au milieu des jambes. Leur couleur favorite eſt le rouge, le bleu ou le violet. Elles ont généralement un trouſſeau de clés ſuſpendu à leur ceinture, & des bracelets d'Yvoire ou d'Or, avec un ſi grand nombre de bagues que leurs doigts en ſont cachés. Mais lorſqu'elles retournent au logis, elles ſe hâtent de quitter tous ces ornemens, pour reprendre un pagne (*b*) groſſier qui les couvre depuis le nombril juſqu'aux genoux. Boſman dit que les Dames portent de fort beaux pagnes, deux ou trois fois auſſi longs que ceux des hommes; qu'elles ſe les paſſent autour des reins, & que pour les ſoûtenir elles ont une ceinture de drap rouge ou d'autre étofe, large d'une demi-aune & longue de deux, dont les deux bouts pendent au deſſous d'un ſecond pagne, qui eſt ordinairement enrichi de dentelles d'Or ou d'argent. La partie ſupérieure du corps eſt couverte d'un voile ou de quelque toile d'Europe ou des Indes. La couleur qu'elles préfèrent pour cet habit extérieur eſt le bleu ou le verd. Elles ont auſſi la tête & les bras ornés de rubans (*i*). Cependant comme la plûpart de ces modes ſont arbitraires, d'autres portent leurs étofes ſerrées autour du corps & paſſées au deſſous de leur ſein, en les laiſſant pendre juſqu'au milieu des jambes ou beaucoup plus bas. Alors elles ont pour ceinture une piéce d'étofe pliſſée & fort agréablement entrelaſſée, d'où pend d'un côté une bourſe pleine d'Or de *Krarak*, & de l'autre un paquet de clés (*k*).

Modes arbitraires.

DANS les baſſes conditions, elles portent un voile ou une mante de ſerge de Leyde, longue de quatre ou cinq aunes, pour ſe mettre à couvert du froid & de la pluie. Elles ornent leurs bras de cercles d'étain, de cuivre & d'Yvoire; quelques-unes de cercles de fer; & les bagues, qu'elles portent en fort grand nombre, ſont auſſi de ce dernier métal (*l*).

Parure des femmes de débauche.

LES femmes de debauche, qui ſont diſtinguées, ſuivant Artus, par le nom d'*Etigafou*, ont, aux jambes & à la cheville du pied, des cercles de cuivre, où elles attachent des ſonnettes ou des grelots, pour ſe faire entendre

(*b*) Villault, pag. 150. & Des-Marchais, Vol. I. pag. 285.
(*i*) Boſman, pag. 121. & Barbot, pag. 238.
(*k*) Les mêmes.
(*l*) Les mêmes, *ibid.*

dre de loin. Villault dit qu'elles n'ont pas d'autre diſtinction dans leurs habits, & qu'elles ſont reçues volontiers dans toutes ſortes de lieux ; mais que tout l'Univers n'a pas de créatures plus avides & plus intéreſſées (*m*). NÉGRES DE LA CÔTE D'OR.

QUOIQUE les femmes de la Côte d'Or ſoient paſſionnées pour la parure, elles ménagent beaucoup leurs habits, & ne ſe ſervent des meilleurs ou des plus riches, que dans les occaſions extraordinaires Le goût naturel qu'elles ont pour l'œconomie ne leur permet pas non plus d'acheter rien d'inutile ou d'un uſage paſſager. Elles choiſiſſent toûjours les meilleures étofes & les plus durables (*n*). L'œconomie accompagne le goût de la parure.

TOUS les Négres des mêmes Pays, hommes & femmes, ſont d'une propreté admirable, dans leur perſonne comme dans leurs habits. Ils ſe lavent pluſieurs fois le jour. Dans les lieux commodes pour le bain, leur premier ſoin eſt de ſe baigner en ſortant du lit. C'eſt cette raiſon, qui leur fait choiſir ordinairement le voiſinage de la Mer, ou le bord des rivières, pour l'établiſſement de leurs maiſons & de leurs Villages. Leurs enfans ne ſont pas plûtôt nés (*o*) qu'ils courent à l'eau comme autant de petits Canards. Ils apprennent à nâger dès l'enfance & deviennent (*p*) ainſi d'excellens Plongeurs. Artus dit qu'ils ſentent continuellement l'huile de Palmier, dont ils ne manquent pas de ſe frotter tous les jours ; & que s'ils ſe lavent ſi ſouvent, c'eſt pour ſe délivrer de la vermine, à laquelle ils ſont fort ſujets (*q*). Propreté commune à tous les Négres.

ON trouve ſur la Côte d'Or, comme dans les autres parties de la Guinée, une ſorte d'hommes qui s'appellent Mulâtres ; race qui vient du Commerce des Européens avec les femmes du Pays. Cette eſpèce bâtarde forme un tas de brigands, qui n'ont aucune notion de fidélité & d'honneur, ni pour les Négres, ni même entr'eux. Ils prennent le nom de Chrétiens, quoiqu'ils ſoient les plus grands Idolâtres de la Côte. La plûpart de leurs femmes ſervent publiquement aux plaiſirs des Européens, & ſe livrent ſecrétement aux Négres. En un mot cette race eſt compoſée de tout ce qu'il y a de mauvais dans les Européens & dans les Négres. Elle en eſt comme le cloaque. Les hommes ſont fort laids ; & (*r*) les femmes encore plus, ſur-tout lorſqu'elles avancent en âge. Race de Mulâtres.

LES Négres ont donné aux Mulâtres le nom de *Tapoyers*, [ſans qu'aucun Voyageur nous apprenne ce qu'il ſignifie dans leur langue.] Le teint des Mulâtres eſt jaune & bazané, auſſi différent de la couleur des Négres que de celle des Blancs. A meſure qu'ils vieilliſſent, leur corps ſe couvre de taches blanches, brunes, & jaunes, qui leur donnent quelque reſſemblance avec les Léopards, dont ils ne ſont pas d'ailleurs fort différens par la férocité de leur naturel (*s*). Ils ſe nomment Tapoyers.

LA plûpart des hommes ſont engagés au ſervice des Hollandois, & portent l'habit de cette Nation. Mais les femmes ont une manière de ſe vêtir qui leur eſt propre. Les plus diſtinguées ont de fort belles chemiſes, & mettent, par-deſſus, un caſaquin de ſoie, ou de coton, ſans manches, [qui leur Leur habillement.

(*m*) Artus, pag. 20. & Villault, pag. 151.
(*n*) Villault, pag. 146. & Des Marchais, Vol. I. pag. 290.
(*o*) *Angl.* Leur Enfans ne ſçavent pas plûtôt marcher.
(*p*) Des-Marchais, *ibid.* pag. 282. & 285.
(*q*) Artus, pag. 17.
(*r*) Smith, pag. 213. mais il a copié Boſman.
(*s*) Barbot, page 251. Il a copié auſſi Boſman.

NÉGRES DE LA CÔTE D'OR.

leur deſcend de deſſous les bras, juſqu'aux hanches, & qui eſt attaché par deſſus l'épaule.] Sur la tête elles portent pluſieurs bonnets l'un ſur l'autre ; [& dont celui qui eſt au deſſus eſt de ſoie, & pliſſé par devant, & autour du ſommet pour qu'il tienne mieux. Par deſſus tout cela elles ont encore une eſpèce de ruban, qui fait deux ou trois fois le tour de leur tête,] cette parure n'eſt pas ſans agrément. Depuis les reins juſqu'en bas elles ſont vétues comme les Négres. Les plus pauvres ſont nues au deſſus de la ceinture (*t*).

Villes & Villages. Leur forme.

LES Villes & les Villages de la Côte d'Or ſont compoſés d'une multitude de cabanes, diſperſées en groupes, ſans aucun ordre. Elles forment entr'elles des rues étroites & tortueuſes, aboutiſſant à quelque grande Place, qui eſt ordinairement au centre de l'habitation, pour ſervir tout-à-la-fois de Marché & de lieu d'aſſemblée aux Habitans. Les Villes intérieures ſont mieux bâties que celles des Côtes, quoiqu'elles n'ayent (*v*) ni murs ni paliſſades. Leur principale défenſe conſiſte dans leur ſituation, qui eſt preſque toûjours quelque lieu marécageux ou quelque Rocher fort élevé. Elles ne ſont acceſſibles que par quelque ſentier étroit & difficile, ou par quelque bois épais. Les Villes de la Côte ſont généralement ſituées dans un terrain ſec & ſtérile, ſur quelque Rocher plat, ou dans un Canton de ſable & de gravier (*x*). Artus obſerve que les Villes intérieures ſont non ſeulement mieux bâties, mais plus grandes, plus nettes, & mieux peuplées; quoique n'ayant point de portes, ni de murs, elles ſoient ſans ceſſe ouvertes à l'invaſion. Il ajoûte que leurs Marchands font un Commerce beaucoup plus conſidérable que ceux de la Côte, où la plûpart n'ont pas d'Offices plus relevés que ceux d'Interprétes, de Facteurs, de Porteurs, de Pêcheurs, enfin de Valets ou d'Eſclaves des premiers (*y*).

Les Villes intérieures plus belles que les Maritimes.

CE qui rend les Villes Maritimes fort inférieures aux autres, c'eſt qu'outre la mauvaiſe diſpoſition des rues, elles ſont toûjours d'une ſaleté & d'une puanteur inſupportable. Les ordures des Négres, & le poiſſon à demi-pourri dont ils font des amas dans leurs maiſons, jettent une odeur qui ſe fait ſentir juſqu'en Mer, à la diſtance de deux ou trois Milles, ſur-tout pendant la nuit, lorſqu'elle eſt portée (*z*) à bord par les vents de terre. C'eſt ce qui fait choiſir aux Rois du Pays, pour le lieu ordinaire de leur réſidence, quelque place un peu éloignée de la Côte; quoique le ſoin qu'ils ont d'entretenir des Gouverneurs dans les Ports, [& les relations qu'ils y ont continuellement avec les Marchands de l'Europe, marquent aſſez qu'ils (*a*) en trouveroient le ſéjour préférable ſans cet inconvénient.] Une autre incommodité des Villes Maritimes, c'eſt que n'étant point pavées, à la réſerve des Marchés de Mina & du Cap-Corſe, les rues [qui ſont fort étroites, [en ſont impratiquables dans les tems de pluie. Ajoûtez que les Habitans, moins curieux que dans l'intérieur des terres, ne plantent point d'Arbres autour de leurs maiſons, pour s'y procurer une fraîcheur que le climat rend ſouvent néceſſaire. Axim eſt le ſeul endroit où la Ville reçoive ainſi l'ombre d'une infinité d'Arbres (*c*).

BOSMAN

(*t*) Le même, pag. 142.
(*v*) Différentes en cela de celles du Sénégal & de la Gambra.
(*x*) Barbot, pag. 242. & ſuiv.
(*y*) Artus, pag. 46. Il en eſt de même à Porto-Bello & dans les autres Ports Eſpagnols de l'Amérique.
(*z*) Barbot, pag. 253.
(*a*) Artus, *ubi ſup.*
(*b*) Barbot, pag. 254.

Digitized by Google

BOSMAN obſerve qu'en bâtiſſant leurs Villes ils n'ont point d'égard à l'agrément de la ſituation. Ils n'ont aucune notion de beauté dans la perſpective & de commodité pour la promenade. Tandis qu'ils s'établiſſent dans un terrain rude & ſtérile, ils ont quelquefois, à fort peu de diſtance, de belles Collines, des Vallées charmantes & des rivières fraîches, dont ils ne connoiſſent point le prix ni l'uſage. Ils ne paroiſſent pas moins indifférens pour les chemins, qui ſont ordinairement raboteux, coupés par des rochers ou des ravines, & ſi tortueux, que pour un mille, on eſt ſouvent obligé d'en faire deux ou trois. Malgré les avis qu'ils reçoivent des Européens & la facilité qu'ils auroient à faire certaines réparations, ils demeurent inſenſibles à leurs propres avantages, avec une indolence ſtupide dont rien ne peut les faire ſortir (*c*).

NÉGRES DE LA CÔTE D'OR.

Les Négres n'ont aucun goût de ſituation & de perſpective.

LES maiſons de la Côte ſont toutes bâties de la même forme. Elles ſont petites, baſſes, ſemblables dans l'éloignement aux barraques des Camps de l'Europe; excepté néanmoins près des Forts Européens, où elles ſont plus grandes & plus commodes. Dans le voiſinage de Mina, leur hauteur eſt de deux étages, avec (*d*) pluſieurs chambres, dont quelques-unes ſont fort bien voûtées. Ils doivent ces changemens aux Européens (*e*).

Forme de leurs maiſons.

LA forme de chaque maiſon eſt quarrée. Ils commencent par enfoncer dans la terre aux quatre coins, un pieu ou un tronc d'arbre, de ſix ou ſept pieds de hauteur, à la diſtance néceſſaire pour donner la grandeur qu'ils ſe propoſent à leur édifice. Ils les joignent par des poutres; & dans l'intervalle, ils en placent d'autres en croix. Il ne leur reſte enſuite qu'à former le mur d'une ſorte de plâtre auquel ils donnent ſept ou huit pouces d'épaiſſeur. En peu de tems, la chaleur du Soleil le rend auſſi dur & auſſi ſolide que la brique. Ils y laiſſent quelques petites ouvertures pour le paſſage de la lumière, & un trou fort étroit qui ſert de porte. Communément ils ajoutent au premier plâtre un ſecond enduit, blanc, rouge, noir, ou jaune, ſuivant leur goût ou leur caprice.

DANS l'eſpace intérieur, ils font quelques diviſions par d'autres ſolives croiſées, pour ſervir de chambres. Au-lieu de tuiles, ils couvrent l'édifice de feuilles de Palmier, tiſſues en nattes, ou de paille de riz & d'autres feuillages que le Pays leur offre. La plûpart des toîts ſont diſpoſés de manière qu'ils peuvent s'ouvrir au (*f*) ſommet. Dans le beau tems, ils les ouvrent en effet, à l'aide de quelques bâtons qui les ſoûtiennent, pour y faire entrer de la fraîcheur; on les prendroit alors pour deux ailes. Pendant la pluie, ils les tiennent ſoigneuſement fermés; mais toûjours ſoûtenus, pour leur donner une ſorte de pente; ſans quoi leurs murailles ſont ſi baſſes qu'ils ne pourroient être debout dans leurs maiſons. Des-Marchais dit que leurs plat-fonds, comme leurs toîts, ſont extrémement légers, & ne ſont compoſés que de petites branches entrelaſſées, & couvertes de feuilles de Palmier, de paille, ou de roſeaux (*g*).

Diviſions intérieurs.

Leurs toîts s'ouvrent & ſe ferment.

LA porte eſt généralement ſi baſſe, qu'il faut ſe baiſſer de la moitié du corps

Forme de leurs portes.

(*c*) Boſman, pag. 137.
(*d*) Barbot, pag. 253.
(*e*) Villault, pag. 162. & Des-Marchais, Vol. I. pag. 290.
(*f*) Artus, dans la Collection de De Bry, Part. VI. pag. 45. & Barbot, *ubi ſup.*
(*g*) Des-Marchais, *ubi ſup.*

NÉGRES DE LA CÔTE D'OR.

corps pour y entrer. Les uns ont pour porte un faiſceau de ronces applati, d'autres quelques mauvaiſes planches, liées avec des cordes, au-lieu de gonds, qui s'ouvrent en dedans ou en dehors, ſuivant que le hazard en a diſpoſé. Artus dit qu'elles ſont faites pour gliſſer dans le mur, & qu'au-lieu de ſerrure elles ne ſe ferment qu'avec une corde. Le rez de chauſſée eſt fort égal & fort uni. C'eſt un fond d'argile, auſſi dur que la pierre. Les Négres y laiſſent, au centre, un trou qui ſert à placer leur pot de vin de Palmier, lorſqu'ils veulent ſe réjouir (*b*).

Huttes qui accompagnent les maiſons.

Les maiſons du commun ſont ordinairement accompagnées de deux ou trois autres petites huttes, pour ſervir d'offices. Celles des riches en ont ſept ou huit, qui ſont un peu écartées l'une de l'autre, & dont la plûpart ſont diviſées en deux ou trois petits appartemens, par des branches entrelaſſées, & fort bien liées entr'elles. Les uns ſervent de logement aux femmes; d'autres pour les uſages de la cuiſine. La cheminée eſt au milieu, mais ſans aucune ouverture pour le paſſage de la fumée. Chaque femme a ſon logement à part avec ſes enfans (*i*).

Palais des Rois & des Seigneurs.

Les maiſons des perſonnes diſtinguées ont, par derriére, un enclos quarré ou une bonne haie de branches ou de roſeaux, de la même hauteur que les murs de l'édifice, & ſans porte, c'eſt-à-dire ſans autre paſſage que la maiſon même pour communiquer à la rue (*k*).

Les Palais des Rois & des principaux Seigneurs ſont ordinairement ſitués près du Marché, & ſéparés de tous les autres édifices. Ils ſont plus hauts & plus ſpacieux que les maiſons du Peuple, mais compoſés des mêmes matériaux. On y voit quantité de portes & de détours, qui forment un véritable labyrinthe. Au milieu de l'emplacement, il y a toûjours un portique, ou un édifice ouvert de tous côtés, mais à couvert du ſoleil par un plat-fond. C'eſt dans ce lieu que le Roi paſſe la plus grande partie du jour, aſſis ou ſe promenant avec les Seigneurs de ſa cour. A l'entrée du Palais, on voit ſans ceſſe deux pots, ou deux jarres, qu'on remplit tous les jours d'eau fraîche, & que l'Auteur croit conſacrés au Fétiche du Roi (*l*).

Quelques-uns des principaux Négres entretiennent à la porte de leur chambre, deux Eſclaves armés de zagayes, qui ſont relevés de tems en tems comme nos ſentinelles (*m*).

Incommodités des rues.

Toutes ces maiſons ſont ſituées ſans ordre; & n'étant ſéparées que par leurs haies de roſeaux, elles forment des rues ſi étroites qu'il n'y peut guéres paſſer qu'une perſonne de face. Dans les tems ſecs, elles ſont auſſi dures que ſi elles étoient pavées de pierres. Mais les pluies rendent le chemin ſi gliſſant, qu'il eſt preſque impoſſible d'y marcher. [Quand on veut entrer dans une Maiſon, il faut aller de rue en rue, juſqu'à ce qu'on trouve une porte ouverte, & alors, entrant par cette porte, on traverſe de maiſon en maiſon, juſqu'à ce qu'on ſoit parvenu à l'endroit où l'on doit être (*n*).] Une maiſon ſe bâtit ici en ſept ou huit jours, & ne coute pas plus de quarante ſchellings en charpente & en maçonnerie. Les matériaux, tels que les bois, l'argile, & les feuilles de palmier, ſe prennent librement dans le premier endroit

(*b*) Artus, Villault, & Barbot, *ubi ſup.*
(*i*) Villault, pag. 163. & Artus, *ubi ſup.*
(*k*) Artus, & Barbot, *ibid.*
(*l*) Artus, pag. 46. & Barbot, pag. 253.
(*m*) Villault, pag. 162.
(*n*) Artus, *ubi ſup.* pag. 45.

droit où elles ſe trouvent. Chaque famille a ſon grenier ou ſon Magazin hors de la Ville, où le bled d'Inde, le millet & le riz ſe renferment pour la proviſion de l'année (*o*). NÉGRES DE LA CÔTE D'OR.

LES plus diſtingués & les plus riches ont peu de délicateſſe pour l'ameublement. Tous leurs meubles conſiſtent dans un petit nombre de bancs & de ſellettes de bois, quelques pots de bois ou de terre, quelques taſſes de la même matière, & leurs armes, qui ſont ſuſpendues aux murailles. Cependant quelques-uns ont des tables. Mais pour lit, ils n'ont, au-lieu de matelats, que des feuilles de Palmier, ou de la paille de riz, qu'ils couvrent de deux nattes, entre leſquelles ils ſe couchent. Leur oreiller eſt une natte roulée, & pendant la nuit ils ont toûjours près d'eux un grand baſſin de cuivre, avec de l'eau pour ſe laver. Les pauvres ſont couchés ſur une ſimple natte, & n'ont que leur bras, ou quelque bloc de bois pour oreiller. Ils ſe lavent (*p*) hors de leurs maiſons. Villault, contraire ici à Barbot, dit qu'ils ont des peaux étendues ſur des matelats de paille, & qu'ils en ont auſſi pour leur ſervir de couverture; mais qu'il n'y a que les riches & les grands qui ſe ſervent d'oreillers. Il ajoûte que dans la ſaiſon des pluies on trouve toûjours un fort bon feu dans leur chambre de lit (*q*), pour la garantir de l'humidité, & qu'ils ſe couchent, les pieds tournés vers le foyer. Suivant Barbot, tous les meubles des perſonnes riches ſont raſſemblés dans l'appartement des femmes; & les hommes (*r*) n'ont dans leur chambre que des nattes, des ſellettes & leurs armes. Mais chez les perſonnes du commun, tout eſt mêlé confuſément avec les inſtrumens de leur profeſſion (*s*). Meubles. Lits.

CETTE pauvreté univerſelle, & cette privation de meubles & de commodités, qui paroît dans toutes les habitations des Négres, joint au penchant qu'ils ont au larcin, eſt expliqué d'une manière aſſez bizarre par les Marbuts Mahométans. Ils vous diſent, d'un air grave & ſérieux, que les trois fils de Noé, tous trois de couleur différente, comme on l'a déja rapporté ſur les mêmes témoignages, s'aſſemblèrent après la mort de leur Père pour faire entr'eux le partage de ſes biens. C'étoit de l'Or, de l'argent, des pierres précieuſes, de l'yvoire, de la toile, des étoffes de ſoie & de coton, des chevaux, des chameaux, des bœufs & des vaches, des moutons, des chévres, & d'autres animaux; ſans parler des armes, des meubles, du bled, du tabac & des pipes. Les trois frères ſoupèrent enſemble avec beaucoup d'affection, & ne ſe retirèrent qu'après avoir fumé leur pipe & bû chacun leur bouteille. Mais le Blanc, qui ne penſoit guères à dormir, ſe leva auſſi-tôt qu'il vit les deux autres enſevelis dans le ſommeil; & ſe ſaiſiſſant de l'Or, de l'argent, & des effets les plus précieux, il prit la fuite vers les Pays qui ſont habités aujourd'hui par les Européens. Le More s'apperçut de ce larcin à ſon réveil. Il ſe détermina ſur le champ à ſuivre un ſi mauvais éxemple; & prenant les tapiſſeries, avec les autres meubles, qu'il chargea ſur le dos des chevaux & des chameaux, il ſe hâta auſſi de s'éloigner. Le Négre, qui eut le malheur de s'éveiller le dernier, fut fort étonné de la trahiſon de ſes frères. Il ne lui reſtoit Comment les Marbuts expliquent la pauvreté des Négres.

(*o*) Barbot, pag. 253.
(*p*) Le même, pag. 254.
(*q*) Villault, pag. 164.
(*r*) Artus dit qu'ils enferment leurs pots de cuivre dans des armoires qu'ils achétent des Hollandois.
(*s*) Barbot, pag. 254.

NÉGRES DE LA CÔTE D'OR.

reſtoit que des pagnes de coton, des pipes, du tabac & du millet. Après s'être abandonné quelque tems à ſa douleur, il prit une pipe pour ſe conſoler, & ne penſa plus qu'à la vengeance. Le moyen qui lui parut le plus ſûr fut d'employer les repréſailles, en cherchant l'occaſion de les voler à ſon tour. C'eſt ce qu'il ne ceſſa point de faire pendant toute ſa vie; & ſon éxemple devenant une régle pour ſa poſtérité, elle a continué juſqu'aujourd'hui la même pratique (*t*).

Diéte des Négres de la Côte d'Or.

La diéte des Négres de la Côte d'Or n'eſt pas fort recherchée, ſur-tout celle des Négres du commun; & les plus riches mêmes ont ſi peu de goût pour la dépenſe, qu'ils vivent ordinairement de légumes & de poiſſon. Le bœuf, le mouton & la volaille ſont réſervés pour les jours de fête. Deux ſols par jour ſuffiſent pour l'entretien d'un Négre. Cependant l'Auteur remarque que cette ſobriété ne vient pas de leur averſion pour la bonne chère. Ils ſont d'une gourmandiſe extrême lorſqu'ils vivent aux dépens des Européens. Ainſi la ſimplicité de leur diéte n'eſt qu'un effet de leur avarice (*v*).

Leur ſobriété vient de leur avarice.

Nourriture des Négres riches.

Des-Marchais dit qu'ils mangent plus de poiſſon que de viande, & plus de légumes que de poiſſon. Artus obſerve qu'ils ont une eſpéce de féves délicieuſes; ſans compter les ignames, les patates, les bananes & d'autres fruits, qui ſont la plus grande partie de leurs alimens. Mais il prétend que les nobles & les riches ſe nourriſſent de volaille, de bœuf, de porc & de chevreau, dont la cherté ſeule empêche les pauvres de ſe nourrir auſſi. Le même Auteur aſſûre que les Négres ſont fort friands de poiſſon (*x*), juſqu'à le manger crû, ou ſeulement trempé dans l'eau chaude, avec pluſieurs poignées de poivre; après quoi ils font leurs délices d'avaller un grand verre d'eau-de-vie d'un ſeul trait. Ils mangent auſſi de la chair de chien, de chat, d'éléphant & de buffle, ſouvent puante & remplie de vers. On rapporte que dans l'intérieur des Terres ils mangent des lézards ſéchés au ſoleil. Ceux qui habitent les Côtes, quoique plus civiliſés & mieux fournis d'alimens, ſont d'une avidité qui leur fait avaller les inteſtins de la volaille. Boſman raconte qu'un jeune Négre, qui étoit demeuré en ôtage ſur un Vaiſſeau Hollandois, avoit tant de paſſion pour la chair crue, (*y*) que n'étant jamais raſſaſié de celle qu'on lui donnoit avec aſſez d'abondance, il tuoit les poules au travers des barreaux de leur cage, avec une aiguille de fer au bout d'un bâton, dans la ſeule vûe d'en obtenir les boyaux. Le Pays eſt rempli de certains petits oiſeaux, de la groſſeur de nos (*z*) rouge-queuës, qui ont le plumage brun & la tête rouge (*a*), qui bâtiſſent leurs nids à l'extrémité des branches d'arbres, pour ſe garantir de la ſurpriſe des ſerpens. Lorſque les Négres en peuvent attraper quelqu'un, ils le mangent vif, plumes & inteſtins. Ils n'ont pas moins d'avidité pour le poiſſon puant & ſéché au ſoleil. Leurs autres mêts (*b*) ſont toûjours à demi-pourris. Ils font rôtir ou bouillir la chair des beſtiaux. Leur poiſſon eſt cuit à l'eau, ou ſous la cendre, avec quantité de poivre ou de ſel (*c*).

Avidité d'un jeune Négre.

Divers ragoûts des Négres.

D'AUTRES

(*t*) Labat Afrique Occidentale, Vol. II. pag. 268. *& ſuiv.*

(*v*) Boſman, pag. 124.

(*x*) *Angl.* de viande.

(*y*) *Ibid.* Il paroît que ce jeune homme étoit d'ailleurs fort affamé; car l'Auteur ajoûte qu'il déroboit la nourriture des poules & la dévoroit. R. d. T.

(*z*) *Fringillas* ou *Peros*, en Portugais.

(*a*) C'eſt plûtôt le bec qui eſt rouge, du moins ſi ce ſont les mêmes oiſeaux qu'on nomme *Kurbalos* ſur la Gambra.

(*b*) Artus, pag. 22.

(*c*) Villault, pag. 167.

Digitized by Google

Négres de la Côte d'Or.

D'autres, après l'avoir fait bouillir à l'eau, avec du ſel & du poivre de Guinée, font rôtir des ignames & des patates, dont ils compoſent une ſorte de marmelade qui leur ſert de ſauce. Ils paitriſſent des figues vertes, qu'ils font cuire ſous la cendre, & qui leur tiennent lieu de pain. Le bled d'Inde, rôti ſur le feu, leur ſert au même uſage. Ils font bouillir du riz avec de la volaille ou du mouton. C'eſt un ragoût Portugais qu'ils aiment beaucoup, & qu'ils aſſaiſonnent avec du ſel & de l'huile de Palmier. Quelques-uns mangent la chair de buffle & d'éléphant bouillie (*d*).

Leur mêts ordinaire.

Mais la nourriture ordinaire des Négres eſt du millet bouilli en conſiſtence de pâte; ou des ignames & des patates bouillies de même, ſur leſquelles ils verſent de l'huile de Palmier, avec quelques herbes cuites à l'eau, en y joignant un peu de poiſſon pourri. Ce mêts paſſe entr'eux pour excellent. Ils en ont un autre, mais moins commun, qu'ils nomment *Malaquette*, compoſé de poiſſon, avec une poignée de bled d'Inde, autant de pâte, & un peu d'huile de Palmier, qu'ils font bouillir dans l'eau tout-à-la-fois. L'Auteur rend témoignage (*e*) que l'habitude le fait trouver aſſez agréable, & qu'il eſt fort ſain. La ſauce des Négres eſt l'huile de Palmier pour toute ſorte d'alimens. Cette huile eſt de fort-bon goût, lorſqu'elle eſt nouvelle. Auſſi-tôt qu'elle commence à s'épaiſſir, ils ne s'en ſervent plus que (*f*) pour s'oindre le corps & ſe frotter les cheveux (*g*). Barbot dit qu'elle a de l'âcreté dans le goût, & que l'odeur en eſt déſagréable aux Etrangers (*h*). Villault obſerve que les Marchands, lorſqu'ils ſont aſſez riches pour ſe faire ſervir par des Eſclaves, mangent à la manière de l'Europe, & qu'ils ont leurs potages & leurs ragoûts, auſſi-bien préparés qu'à Paris. Cet art leur vient des Cuiſiniers François (*i*). Cependant le poivre eſt toûjours leur principal aſſaiſonnement.

Qualités de l'huile de Palmier.

Leur mal-propreté en mangeant.

Ils mangent avec beaucoup de mal-propreté. Leurs ongles leur ſervent de coûteau; & n'ayant ni fourchettes ni cuilliers, ils ſe lancent, avec les doigts, chaque morceau dans le gozier. On les voit porter tous enſemble la main au plat, & prendre leurs ragoûts à poignées. Il n'y a point d'éxagération à dire qu'ils ſe les précipitent dans la bouche, car leur main ne touche point à leurs lévres; & leur adreſſe eſt ſi ſurprenante, qu'ils ne manquent jamais l'ouverture. Mais quoiqu'ils mangent avec tant d'appétit, on ne les voit jamais raſſaſiés. Ils paroiſſent toûjours affamés, ſans qu'on en puiſſe donner d'autre cauſe que la chaleur de leur eſtomac. Cependant l'Auteur s'en étonne, parce qu'un climat ſi ardent lui ſemble plus propre à rallentir la digeſtion qu'à la hâter. Il obſerve néanmoins que les Européens ont ici l'appétit plus vif qu'en Europe. Villault nomme celui des Négres une faim canine. Il a remarqué, dit-il, que ce qui ſuffit pour la nourriture de ſix Matelots ne raſſaſie point un Négre, & que ces eſtomacs barbares digérent facilement la chair crue (*k*).

Le

(*d*) Barbot, pag. 255.

(*e*) Boſman & Barbot, *ubi ſup.*

(*f*) Artus dit que le Palmier, d'où vient l'huile de Guinée, eſt le Palmier femelle, & ne donne pas de vîn. Il fait une autre deſcription de ſon fruit que celle qu'on a déja lue au Tome Troiſieme. [Il eſt, dit-il, de la groſſeur d'une prune, de couleur d'orange, & noirâtre à l'extrémité; il contient un noiau gros comme un gland, percé à un de ſes bouts de trois trous ronds & qui renferme trois amandes qui reſſemblent à des noiſettes, mais qui n'ont que peu ou point de goût.]

(*g*) Artus, pag. 23.

(*h*) Barbot, *ubi ſup.*

(*i*) Villault, pag. 167.

(*k*) Artus, pag. 24. & Villault, pag. 167.

NÉGRES DE LA CÔTE D'OR.

Les maris mangent ſeuls.

LE mari mange ordinairement ſeul dans ſa propre cabane, & ſes femmes prennent leurs repas ſéparément, dans les leurs, avec leurs enfans; à moins qu'une raiſon extraordinaire n'en raſſemble quelques-unes, ou que le mari n'appelle ſa principale femme ou (*l*) ſa favorite. Il ſe trouve quelques Négres qui prennent l'habitude de manger à table. Mais la plûpart mangent à terre aſſis les jambes croiſées, & s'appuyant ſur l'un ou l'autre coude; ou les jambes (*m*) pliées ſous eux, & le derrière ſur leurs talons.

Boiſſons des Négres.

LA boiſſon commune des Négres eſt de l'eau ſimple, ou du *Poytou*, (*n*) liqueur qui ne reſſemble pas mal à la bière, & qui ſe braſſe avec du maïz. Ils achètent auſſi du vin de Palmier, en ſe joignant cinq ou ſix pour en avoir une meſure du Pays, qui contient environ dix pots de Hollande. Ils ſe placent autour de leur calebaſſe, & boivent à la ronde. Mais avant que de commencer la Fête, chacun prend ſoin d'envoyer quelques verres de cette liqueur à la plus chère de ſes femmes. Alors celui qui doit boire le premier remplit un petit vaſe, qui ſert de taſſe, tandis que les autres ſe tenant debout autour de lui, les mains ſur la tête, prononcent en criant, *Tantoſi*. Il ne doit point avaller tout ce qui eſt dans la taſſe; mais, laiſſant quelques gouttes de la liqueur, il la répand ſur la (*o*) terre, comme une offrande au Fétiche, en répétant pluſieurs fois le (*p*) mot *jou*. Ceux qui ont leur Fétiche avec eux, ſoit qu'ils le portent aux jambes ou au bras, l'arroſent d'un peu de vin, & ſont perſuadés (*q*) que s'ils négligeoient cette cérémonie, ils ne boiroient jamais tranquillement.

Formalités en buvant du vin de Palmier.

VILLAULT dit que l'eau & le Poytou ſe boivent le matin, & que les Négres ne touchent point au vin de Palmier avant la nuit. La ſource de cet uſage eſt l'heure de la vente qui eſt toûjours l'après-midi pour le vin de Palmier. Le même Voyageur ajoûte que ce vin ne pouvant ſe garder juſqu'au jour ſuivant, parce qu'il s'aigrit dans l'intervalle, les Négres s'aſſemblent ordinairement le ſoir pour acheter ce qui en reſte aux (*r*) Marchands. Boſman rapporte qu'à quelque prix que ce ſoit, il faut qu'ils ayent de l'eau-de-vie le matin, & du vin de Palmier l'après-midi. Les Hollandois ſont obligés d'entretenir une garde à leurs Celliers, pour empêcher les Négres de voler leur eau-de-vie & leur tabac; deux paſſions auxquelles ils ne peuvent réſiſter. Leurs femmes n'y ſont pas moins livrées. Dès l'âge de trois ou quatre ans, on apprend à boire aux enfans, comme ſi c'étoit une vertu (*s*).

L'eau-de-vie ſe boit le matin, & le vin le ſoir.

Heure & nombre des repas.

L'USAGE du Pays eſt de faire deux repas par jour; l'un au lever, l'autre au coucher du ſoleil. Suivant Des-Marchais, le premier commence une heure avant le jour. Mais Barbot dit ſeulement qu'il ſe fait au matin. Il ajoûte que les Négres boivent de l'eau-de-vie au repas du matin, & du vin de Palmier à celui du ſoir.

Sage œconomie des femmes.

LE ſoin des proviſions domeſtiques appartient aux femmes, ſous la direction de celle qui tient le premier rang. Auſſi la bourſe eſt-elle confiée à leur garde.

(*l*) Villault, pag. 165. & Barbot pag. 254.
(*m*) Barbot, pag. 255.
(*n*) On a déja remarqué que Barbot l'appelle *Peto*.
(*o*) Purchaſſ dit que cet uſage leur eſt commun avec les Chinois.
(*p*) Des-Marchais aſſûre que cela ſe fait auſſi en mémoire des amis morts.
(*q*) Artus, pag. 23.
(*r*) Villault, pag. 68. & Des-Marchais, Vol. I. pag. 293.
(*s*) Boſman, pag. 125.

garde. Mais elles en uſent ſi bien, qu'elles achétent (*t*) rarement plus que la proviſion du jour, & qu'elles ne ſont jamais de dépenſes inutiles. Le partage des hommes eſt le ſoin des affaires extérieures, telles que la Pêche, le Commerce, la fabrique du vin de Palmier, ſuivant la profeſſion qu'ils éxercent. Ils remettent leur profit entre les mains de leurs femmes, qui le ménagent avec (*v*) beaucoup d'œconomie. Artus leur donne la qualité d'excellentes ménagères; & quoiqu'elles manquent de toutes les commodités qui ſont ordinaires en Europe, il prétend qu'elles n'entendent pas mal la cuiſine. Il s'en trouve quelques-unes qui ayant ſervi dans les Comptoirs Européens, y ont appris nos uſages & nos ſauces; [& l'ardeur des autres eſt extrême à s'inſtruire par leurs leçons.] La plûpart ſortent rarement de leurs maiſons, & s'occupent de l'éducation de leurs filles, pour les rendre capables de conduire, à leur tour un ménage (*x*).

Nègres de la Côte d'Or.

Le premier de leurs travaux domeſtiques eſt de faire le pain, ou ce qui tient lieu de pain dans leur Nation. Dès le ſoir du jour précédent, elles préparent la quantité de grain qui eſt néceſſaire le lendemain pour la famille. Ce ſont les Eſclaves qui l'apportent des magazins, [qui ſont ordinairement hors du Village; il y a cependant quelques particuliers qui tiennent leurs proviſions dans leur Maiſon.] A la pointe du jour, les femmes commencent à le broyer dans un tronc d'arbre, creuſé en forme de mortier, ou dans des pierres creuſes, avec un pilon de bois. Enſuite elles le vannent; & pour achever de le réduire en poudre, elles l'écraſent ſur une pierre plate, comme les peintres font leurs couleurs. Enfin, elles le mêlent avec de la fleur de millet, pour en compoſer une pâte, qu'elles diviſent en petites parties rondes, de la groſſeur du poing & qu'elles font bouillir en pleine eau dans de grands pots de terre.

Manière dont elles font le pain & d'autres pâtes.

Cette pâte ou cette eſpèce de pain eſt d'un goût ſupportable, mais extrêmement peſante ſur l'eſtomac. Elle eſt beaucoup meilleure, lorſqu'on prend la peine de la faire cuire ſur des pierres chaudes. Celle de Mina paſſe pour la plus légère de toute la Côte. On fait auſſi de cette pâte une ſorte de biſcuit, qui ſe conſerve l'eſpace de trois ou quatre mois, & qui ſert de proviſion aux grands Canots qu'on employe pour le Commerce d'Angola. On en fait encore une eſpèce de gâteau, nommé *Quanquais* ou *Kanki*, (*y*) qui ſe vend dans les Marchés & dont le goût eſt aſſez agréable.

Gâteau, nommé Quanquais.

Quoique la préparation du grain & la manière même de faire le pain ſoient fort pénibles, les femmes s'éxercent joieuſement à ce travail, & la plûpart chargées de leurs enfans, qu'elles portent ſur le dos (*z*).

(*t*) Artus, pag. 22. & Barbot, pag. 254.
(*v*) Villault, pag. 165. & ſuiv.
(*x*) Artus, pag. 20. & 23.
(*y*) Artus écrit *Kanghes*.
(*z*) Artus, pag. 22. Villault, pag. 166. & Barbot, pag. 256.

§. III.

NÉGRES DE LA CÔTE D'OR.

§. III.

Mariages & Education des Négres.

LES uſages & les formalités qui s'obſervent aux Mariages de la Côte d'Or ont quelques circonſtances différentes dans les divers Cantons, quoiqu'ils ſoient au fond les mêmes.

Fiançailles. LES Fiançailles ſe font avec peu de cérémonie. Un père, qui voit ſon fils en état de pourvoir à ſa ſubſiſtance, ne tarde guères à lui chercher une femme, lorſque le jeune homme n'a pas déja pris ce ſoin lui-même. Les parties ſe conviennent-elles ? Le père s'adreſſe aux parens de la fille, & régle avec eux le prix qu'ils en veulent tirer. On appelle un Prêtre des Fétiches, pour recevoir le ſerment des jeunes époux. La fille promet d'aimer ſon mari & de lui être fidelle. Le jeune-homme promet d'aimer ſa femme (*a*), ſans toucher à l'article de la fidélité. Après cette cérémonie, les parens, de part & d'autre, ſe font des préſens mutuels. Ils (*b*) paſſent le jour à ſe réjouir. Dès la nuit ſuivante, le mari ouvre à ſa femme l'entrée de ſa maiſon (*c*) & le mariage eſt conſommé. Artus dit que le jeune-homme ne reçoit aucune proviſion de ſon père, & qu'il n'a, pour commencer ſon établiſſement, que ce qu'il a déja pû gagner par ſa propre induſtrie; mais que les parens de ſa femme donnent à leur fille, en forme de dot, une ſomme d'Or, qui monte à quatorze Florins. Si la famille eſt riche, elle y ajoûte une demi-once d'Or; pour acheter le vin de Palmier qui ſert à la fête. Cet uſage, ajoûte Artus, eſt ſi généralement établi, que les filles mêmes des Rois ne ſont pas mieux partagées; excepté néanmoins qu'on leur donne un Eſclave ou deux pour les ſervir (*d*).

Facilité des mariages.

A quoi ſe borne la dépenſe. BOSMAN obſerve que les frais du mariage conſiſtent dans un peu d'Or, du vin de Palmier, de l'eau-de-vie, un mouton pour les parens, & des habits neufs pour la femme. Le mari tient un compte éxact de ce qu'il a dépenſé pour elle & pour ſes amis, parce que dans la ſuppoſition qu'elle vienne à le quitter, il eſt en droit de ſe faire (*e*) reſtituer tout ce qu'il a donné. Mais ſi c'eſt lui qui la congédie, il ne peut rien éxiger d'elle ni de ſes parens, à moins qu'il ne puiſſe juſtifier ſon divorce (*f*) par de bonnes raiſons.

Parure de la Mariée. Suivant le même Auteur, les réjouiſſances de la nôce ſont médiocres; mais la Mariée apporte beaucoup de recherches à ſa parure, & ſe préſente chargée de bijoux d'Or, ſoit qu'elle les tienne de ſon mari, ou qu'elle les emprunte, comme il arrive fort ſouvent; car, pour toute fortune, elle n'apporte guéres que ſa perſonne. Elle eſt conduite à la maiſon de ſon mari par quelques

(*a*) Villault, qui fut témoin d'un de ces mariages à Frédéricksbourg, fait le même récit.

(*b*) Artus confirme la même choſe.

(*c*) Villault, pag. 142. Boſman, pag. 197. & Des Marchais, Vol. I. pag. 286.

(*d*) Artus, pag. 11.

(*e*) Smith dit (pag. 145.) que ces dépenſes entre les Négres du commun, ne montent qu'à une once d'Or pour toute la famille, à deux habits neufs pour la mariée, un mouton & un chevreau gras, avec de l'eau-de-vie & du vin de Palmier pour la fête.

(*f*) Atkins dit (pag. 88.) que le mari emploie quatre onces d'Or entre les parens, qu'il engage par-là à lui ſervir de témoins en cas d'adultère.

Digitized by Google

ques jeunes femmes de ſes meilleures amies (*g*), qui demeurent une ſemaine entière à lui tenir compagnie.

NÉGRES DE LA CÔTE D'OR.

LORSQU'UNE femme ſe marie trop jeune pour la conſommation, l'uſage demande quelques autres cérémonies. Barbot fut témoin, ſur la Côte d'Akra, du mariage d'un Négre de quarante ans & d'une fille de huit. Le jour de la célébration, tous les parens des deux familles s'aſſemblèrent dans la maiſon du père de la fille, & ſe livrèrent à la joie juſqu'au ſoir. Enſuite la jeune Mariée fut conduite au lit de ſon mari, mais ſous les yeux de deux matrones, qui devoient la conſerver chaſte. Cette formalité ſe renouvella trois nuits conſécutives; après leſquelles la jeune femme fut ramenée chez ſon père, pour y demeurer juſqu'à l'âge de la conſommation. L'Auteur apprit que, ſuivant l'uſage, le Mari (*h*) donne alors un akki d'Or (*i*) à chacune des deux matrones qui ont ſervi de Gouvernantes à ſa Femme.

Formalités pour les Mariages qui ſe font avant l'âge nubile.

QUOIQUE chaque Négre puiſſe prendre autant de femmes qu'il eſt capable d'en nourrir, il eſt rare que le nombre aille au-delà de vingt. Ceux mêmes qui en prennent le plus, ſe propoſent moins le plaiſir que l'honneur & la conſidération, parce que la meſure du reſpect entre les Négres eſt le nombre de leurs femmes & de leurs enfans. Ordinairement il monte depuis trois juſqu'à dix, ſans compter les concubines, qui ſont ſouvent préférées aux femmes, quoique leurs enfans ne paſſent pas pour légitimes. Quelques riches Marchands ont vingt & trente femmes. Mais les Rois & les grands Gouverneurs en prennent (*k*) juſqu'à cent. Du tems de l'Auteur, le gendre du Roi de Fétu en avoit quarante, qui lui avoient donné quatorze garçons & douze filles. Il entretenoit cent Eſclaves pour les ſervir (*l*).

Nombre de femmes que les Négres peuvent prendre.

TOUTES ces femmes s'éxercent à la culture de la terre, excepté deux, qui ſont diſpenſées de toutes ſortes de travaux manuels, lorſque les richeſſes du mari le permettent. La principale, qui ſe nomme *la Muliere-grande*, eſt chargée du gouvernement de la maiſon. Celle qui la ſuit en dignité porte le titre de *Boſſum*, parce qu'elle eſt conſacrée au Fétiche de la famille. Les maris ſont fort jaloux de ces deux femmes, ſur-tout de la *Boſſum*, qui eſt ordinairement quelque belle Eſclave, achetée à fort grand prix. L'avantage qu'elle a d'appartenir à la Religion, lui donne certains jours réglés pour coucher avec ſon mari, tels que l'Anniverſaire de ſa naiſſance, les fêtes du Fétiche, & le jour du Sabbat, qui eſt le Mercredi. Ainſi la condition de cette femme eſt fort ſupérieure à celle de toutes les autres, qui ſont condamnées à des travaux pénibles pour entretenir leur mari, tandis qu'il paſſe ſon tems dans l'oiſiveté, à s'entretenir ou à boire du vin de Palmier avec ſes amis. [Les Hommes du commun, tels que les pêcheurs, & les vendeurs de vin de Palmier ſont plus actifs, & plus induſtrieux.]

La Muliere-grande, & la Boſſum.

Heureux ſort de la Boſſum.

LA principale femme, ou la *Muliere-grande*, prend ſoin de l'argent & des autres richeſſes de la maiſon. Loin de marquer de la jalouſie lorſqu'elle voit prendre d'autres femmes à ſon mari, elle l'en ſollicite ſouvent, parce que dans

Droit de la Muliere-grande.

(*g*) Boſman, *ubi ſup.* pag. 198. & Smith, pag. 145.
(*h*) Boſman, *ubi ſup.* & Barbot, pag. 239.
(*i*) C'eſt la ſeiziéme partie d'une once.
(*k*) Boſman, pag. 199. & Barbot, pag. 240.
(*l*) Villault, pag. 155.

NÉGRES DE LA CÔTE D'OR.

dans ces occaſions elle reçoit de la nouvelle femme un préſent de cinq akkis d'Or; ou, ſuivant Villault, parce que ſur la Côte d'Or l'honneur & la richeſſe des familles conſiſtent (*m*) dans la multitude des femmes & des enfans. D'ailleurs, il paroît, ſuivant Artus, que le mari eſt obligé d'acheter ſon conſentement par une (*n*) certaine ſomme d'Or. Toutes les femmes qu'il prend de cette manière ſont diſtinguées par le titre d'*Etigafou*, qui revient à celui de concubine. Elles ont la liberté de ſe faire un amant, ſans que le mari puiſſe le pourſuivre en Juſtice (*o*).

VILLAULT confirme ce droit d'oppoſition pour la *Muliere-grande*, par un exemple qui arriva de ſon tems à Mina. Un riche Marchand Négre, nommé *Antony*, que le Commerce amenoit ſouvent à bord, & qui n'apportoit jamais moins de dix ou de douze marcs d'Or (*p*), étoit réduit à une ſeule femme, & ne pouvoit s'en donner d'autres, parce qu'il lui manquoit le conſentement de cette impérieuſe Maîtreſſe. En faiſant à Villault l'aveu de ſon chagrin, il l'aſſûra (*q*) que la patience dans ces occaſions étoit une loi inviolable.

Diſtribution des faveurs conjugales.

ARTUS raconte que les maris ont le droit d'appeller celle de leurs femmes avec laquelle ils veulent paſſer la nuit. Elle ſe retire enſuite dans ſon appartement, avec beaucoup de précaution (*r*), pour cacher ſon bonheur, dans la crainte d'exciter quelque jalouſie. Boſman dit que l'émulation eſt fort vive entre les femmes pour les faveurs conjugales, & que le choix dépendant du mari, elles emploient tous leurs artifices & tous leurs charmes pour s'attirer la préférence. Mais, pour éviter les querelles domeſtiques, un mari ſage rend la diſtribution égale, & les reçoit toutes à leur tour. Cependant Villault aſſûre que la Muliere-grande a le privilège de paſſer trois nuits chaque ſemaine avec ſon mari, tandis que les autres partagent le reſte entr'elles, ſuivant l'ordre de l'ancienneté. Il ajoûte qu'elles (*s*) n'en vivent pas avec moins d'harmonie. Artus dit que la Muliere-grande venant à vieillir, le mari en choiſit une autre pour occuper ſa place, & qu'elle ne demeure pas moins dans la maiſon, mais qu'elle eſt réduite à l'Office de Servante (*t*).

Fécondité des femmes.

COMME les Négres font conſiſter leur richeſſe dans une famille nombreuſe, & que c'eſt le premier avantage qu'ils font valoir aux Etrangers, ils rapportent tous leurs ſoins à multiplier le nombre de leurs enfans. En général, leurs femmes ne ſont ni ſtériles ni d'une fécondité extraordinaire. Il ſe paſſe ordinairement deux ou trois années de mariage (*v*) avant qu'elles deviennent mères. Villault n'attribue ce délai qu'à leur tempéramment, & prétend avoir remarqué que les plus (*x*) fécondes ont rarement plus de quatre ou cinq enfans. Des-Marchais rapporte, comme un autre obſtacle, qu'elles ſont obligées de les nourrir de leur lait pendant quatre années entières (*y*).

Reſpect pour les femmes groſſes.

UNE femme enceinte eſt extrémement reſpectée dans la famille & traitée par ſon mari avec des attentions extraordinaires. Si c'eſt ſon premier fruit, on fait de riches offrandes au Fétiche pour ſa délivrance. Auſſi-tôt qu'elle s'apperçoit

(*m*) Boſman, *ubi ſup.* & Barbot, pag. 241.
(*n*) Villault, pag. 154.
(*o*) Artus, dans la Collection de De Bry, Part. VI. pag. 11.
☞(*p*) C'eſt à dire, la valeur de trois cens vingt, ou trois cens quatre-vingt-quatre livres ſterlings.
(*q*) Villault, *ubi ſup.* pag. 153.
(*r*) Artus, *ubi ſup.* pag. 11.
(*s*) Villault, pag. 154.
(*t*) Artus, *ubi ſup.* pag. 11.
(*v*) Le même, pag. 21.
(*x*) Villault, pag. 148.
(*y*) Des Marchais, Vol. I. pag. 287.

Digitized by Google

NÉGRES DE LA CÔTE D'OR.

s'apperçoit de ſa groſſeſſe, on la conduit au rivage de la Mer, ſuivie d'une foule d'enfans, qui lui jettent toutes ſortes d'ordures en chemin. On la lave enſuite avec beaucoup de ſoin. Sans cette cérémonie, les Négres ſont perſuadés que la mère, ou l'enfant, ou quelque parent de la famille, mourroient avant le terme ordinaire de l'accouchement (*z*).

Accouchemens.

TOUS les Voyageurs racontent, que vers le terme, il ſe raſſemble dans la chambre de la mère une foule de Négres de l'un & de l'autre ſéxe, jeunes & vieux, & que ſans aucune honte elle accouche aux yeux du Public. Le travail ne dure pas ordinairement plus d'un quart-d'heure (*a*), & n'eſt accompagné d'aucun cri ni d'aucune autre marque de douleur. Auſſi-tôt que la femme eſt délivrée, on lui préſente un breuvage compoſé de farine de maïz, d'eau, de vin de Palmier, & d'eau-de-vie (*b*) avec du poivre de Guinée. On prend ſoin de la couvrir; & dans cet état, on la laiſſe dormir trois ou quatre heures. Elle ſe lève enſuite, elle lave ſon enfant de ſes propres mains, & perdant l'idée de ſa ſituation, elle retourne à ſes éxercices ordinaires avec ſes compagnes. Villault en vit un éxemple à Frédéricksbourg (*c*). Boſman parle d'une femme, qui mit deux enfans au monde en moins d'un quart-d'heure (*d*). Barbot en vit une, ſur ſon Vaiſſeau, qui, s'étant délivrée auſſi de deux enfans, entre deux affuts de canon, les prit auſſi-tôt, les porta dans une cuve d'eau & les y lava ſoigneuſement; après quoi, s'étant repoſée l'eſpace d'une demie-heure, elle retourna au travail avec autant de vigueur que jamais, chargée de ces deux petites créatures, qu'elle portoit enveloppées ſur ſon dos. Des-Marchais s'imagine que le ſilence des femmes d'Afrique, dans ces occaſions, vient moins (*e*) d'inſenſibilité que de courage, ou de la crainte des railleries publiques; car il ſeroit ſcandaleux de les entendre crier, & l'on ne reconnoît quelles ſont accouchées qu'aux cris de l'enfant (*f*).

Courage des femmes.

Cérémonies à la naiſſance des enfans.

IL n'eſt pas plûtôt né, qu'on fait appeller le *Konſot*; c'eſt-à-dire, le Prêtre, qui commence par lui attacher ſur la tête, ſur le corps, & ſur les bras & les jambes, des petits paquets d'écorce de l'arbre Fétiche, des brins de corail & d'autres bagatelles. Il l'éxorciſe enſuite, avec d'autres cérémonies, qui paſſent pour un préſervatif contre toutes ſortes de maladies & de fâcheux accidens. On penſe alors à le nommer. Si le père eſt riche, l'enfant reçoit ordinairement trois noms; celui du jour où il eſt né; celui du grand-père ou de la grand-mère, ſuivant le ſéxe dont il eſt déclaré; & celui du père, ou de la mère, ou de quelqu'autre parent. Sur la Côte d'Akra, ce ſont les parens aſſemblés qui nomment l'enfant. Le nom qu'ils lui donnent eſt ordinairement celui qui eſt le plus commun dans la compagnie.

Noms qu'on leur donne.

LA plûpart des enfans mâles ſe nomment *Adam*, *Quaquan*, *Qua*, *Karbei*, *Keſſi*, &c. Les filles, *Kano*, *Jama*, *Aquauba*, *Hiva*, *Akaſuffa*. On y joint ſouvent un nom Européen, tel que *Jean*, *Antoine*, *Pierre*, *Jacob*, *Abraham*. Mais ce dernier uſage eſt borné aux Négres de la Côte. A meſure que les enfans croiſſent, on leur donne encore des ſurnoms, ou plûtôt des titres, qui

(*z*) Boſman, pag. 208.
(*a*) Le même, *ibid.*
(*b*) Artus dit que cette liqueur n'eſt que de l'huile de Palmier & du poivre de Guinée.
(*c*) Villault, pag. 155.
(*d*) Boſman, pag. 122. & Barbot, pag. 242.
(*e*) Des Marchais, Vol. I. pag. 281.
(*f*) Le même, *ibid.*

NÉGRES DE LA CÔTE D'OR.

qui ſont tirés de quelque action remarquable, comme d'avoir (*g*) tué un Tygre ou quelqu'ennemi. Il s'en trouve qui portent vingt de ces noms d'honneur. Le plus glorieux eſt celui qu'ils reçoivent du Public, dans les Aſſemblées qu'ils font au Marché pour boire du vin de Palmier. Mais le nom qu'on emploie pour les appeller & pour les reconnoître, eſt toûjours celui qu'ils ont reçu au tems de leur naiſſance. On les nomme quelquefois auſſi du rang numérique de leur naiſſance, c'eſt-à-dire, *huit*, *neuf*, *dix*, &c. mais c'eſt lorſqu'une femme eſt déja Mère de ſept ou huit enfans (*h*).

L'uſage de la circonciſion eſt borné.

ARTUS rapporte qu'à un certain âge ils circonciſent leurs (*i*) enfans des deux ſéxes avec de grandes réjouiſſances. Mais Boſman, & Barbot après lui, déclare que cette opération n'eſt connue ſur la Côte d'Or que dans le Canton d'Akra, & qu'elle ſe fait dans le même tems que l'enfant eſt nommé.

Si ces uſages viennent des Juifs.

Quelques Européens ont jugé que ces deux uſages viennent des Juifs, avec quelques autres, que les Négres paroiſſent avoir pris d'eux; comme d'honorer la Lune dans certains tems, d'épouſer la femme de ſon frére, &c. Pluſieurs de leurs noms ſemblent venir auſſi de l'Ancien Teſtament. Mais Boſman & Barbot croient qu'ils leur viennent plûtôt des Mahométans de (*k*) Barbarie, avec leſquels on ſçait que les Négres d'Ardra & de Juida ont des relations de Commerce. N'eſt-il pas encore plus probable qu'ils (*l*) les ont reçus des Portugais & des François? Villault & Des-Marchais nous apprennent que c'eſt un uſage aſſez commun parmi eux, de donner à leurs enfans les noms des Européens auxquels ils ont quelqu'obligation (*m*).

Education des enfans Négres.

LES enfans des Négres ſont d'une ſi bonne conſtitution, que les premiéres années de leur vie demandent peu de ſoin. Au moment de leur naiſſance, & lorſqu'ils ont été lavés dans la Mer, ou dans quelque riviére voiſine, on les enveloppe d'une piece d'étofe; & les plaçant à terre ſur une natte, on les abandonne à eux-mêmes pendant plus d'un (*n*) mois. Villault dit qu'enſuite les Méres prennent leurs enfans ſur le dos, dans une petite caiſſe de bois, les jambes liées ſous leurs aiſſelles & les bras paſſés autour de leur col. Elles ne quittent ce fardeau que pendant la nuit (*o*).

Diſtinction entre les femmes.

BARBOT les compare à ces femmes vagabondes que les Européens, nomment Egyptiennes (*p*). La fatigue du poids & celle du travail ne les empêchent pas de nourrir leurs enfans de leur lait; en les levant un peu ſur leurs épaules, & tournant vers eux le bout de leurs mammelles. Mais cette deſcription ne regarde que les femmes du commun; car celles qui ont quelque fortune en partage ne paroiſſent jamais avec leurs enfans, [qui par cette raiſon, n'ont pas le nez applati, comme les autres.] Dans toutes ſortes de rang & de condition, elles les lavent ſoigneuſement, matin & ſoir, elles les frottent d'huile de Palmier pour leur rendre les jointures fléxibles & leur tenir les pores ouverts; enfin elles n'épargnent rien pour ſeconder l'ouvrage de la Nature (*q*).

ARTUS

(*g*) L'Auteur remarque que pluſieurs noms viennent de la même origine en Europe.

(*h*) Boſman, pag. 209. & Barbot, pag. 244.

(*i*) Artus, pag. 13.

(*k*) Boſman, pag 210. & Barbot, pag. 244.

(*l*) On a déja vû plus d'une fois la même remarque.

(*m*) Villault, pag. 155. Des-Marchais, Vol. I. pag. 281.

(*n*) Artus, pag. 13. & Barbot, pag. 242.

(*o*) Villault, pag. 157.

(*p*) Artus les compare aux femmes des ſoldats Hollandois.

(*q*) Barbot, pag. 242. & Villault, *ubi ſup.*

NÉGRES DE LA CÔTE D'OR.

ARTUS admire beaucoup que la manière dont les petits ſont portés par leurs mères ne paroiſſe leur cauſer aucune incommodité & ne change rien aux proportions de leur taille. A l'âge de huit mois (*r*), on les laiſſe ramper ſur les genoux & les mains; on commence à leur donner des nourritures ſéches; & cette méthode les rend ſi vigoureux qu'ils commencent à marcher, & mêmes à parler (*s*), avant la fin de l'année. A la vérité, remarque Des-Marchais, il leur arrive ſouvent de tomber; mais ſans aucun accident fâcheux. Quoiqu'on les accoutume de ſi bonne-heure aux alimens ſolides, ils ☞ ne laiſſent pas de ſucer fort long-tems le lait de leurs mères, [qui ne les confient jamais à des nourriſſes.] On a déja remarqué que dans pluſieurs Cantons, cet uſage ne dure pas moins de quatre ans. Dans d'autres, il ne dure que deux; & Barbot aſſûre même qu'il ſe réduit quelquefois à ſix mois. Mais dès qu'un enfant commence à quitter le dos de ſa mère & qu'il eſt capable de marcher ſeul, on lui donne un morceau de pain ſec, avec lequel ou lui laiſſe la liberté de s'éloigner. S'il ne perd pas tout-d'un-coup la maiſon de vûe, il s'accoûtume par degrés à gagner la Place publique, les Champs, & ſur-tout le bord de la Mer, où il apprend à nâger par l'exemple, ou par ☞ la force de la Nature (*t*). [Boſman remarque à cette occaſion que les Négres ne ſe nourriſſent pas mieux, qu'ils ne nourriſſent leurs enfans, & que loin de mériter de paſſer pour intempérans dans leur manger, on doit au contraire les accuſer de vivre trop chichement.]

Enfance des Négres.

Dequoi ils ſont vêtus.

A l'égard de l'habillement, les petits Négres ne ſont pas plûtôt au monde, qu'on les charge de petites cottes d'écorce, de quelqu'arbre conſacré au Fétiche, d'amuletes, de chaînes, de braſſelets, pour leur procurer un ſommeil tranquille, pour les garantir des chûtes, du ſaignement de nez, & de tous les maux (*v*) qu'on appréhende de la malignité du Diable. A quatre ans, on leur entoure les bras & les jambes de branches entrelaſſées, [que les ☞ Prêtres vendent bien chérement,] comme d'un préſervatif contre les dangers & les maladies qui menacent cet âge. Boſman dit que les cordes & les chaînes, dont ils ſont chargés juſqu'à l'âge de ſept ou huit ans, leur tiennent lieu d'habit, & qu'enſuite ils ſe glorifient de prendre un petit pagne d'une demie-aune d'étoſe (*x*).

Fruit qu'ils tirent de leur oiſiveté.

Inconvéniens de leurs premières années.

C'EST ainſi qu'ils paſſent le tems de l'enfance, livrés à eux-mêmes, dans une oiſiveté continuelle, négligés par leur famille, courant en troupes dans les Champs & les Marchés, comme autant de petits pourceaux qui ſe veautrent dans la fange, & tirant pour tout fruit de leurs premières années une ☞ agilité extrême; & l'art de nâger, [& de plonger,] dans lequel ils excellent. S'ils ſe trouvent dans un Canot que le vent renverſe, ils gagnent en un inſtant le rivage. Un grand défaut dans la liberté dont on les laiſſe jouir, c'eſt qu'ils mangent ſans diſtinction tout ce qu'ils trouvent de plus infect & ☞ de plus dégoûtant, [& que ſouvent il ſurvient entr'eux de vives querelles pour le partage d'une charogne. Ils contractent ſans doute cette habitude en voyant leurs Parens manger diverſes ſortes de mêts ſales & puans.] Artus en obſerve un autre: mêlés comme ils ſont, garçons & filles, nuds & ſans aucun

☞ (*r*) Artus dit quand ils ſont ſevrés.
(*s*) Villault, *ubi ſup.* & Des-Marchais, pag. 282.
(*t*) Barbot. *ubi ſup.*
(*v*) Artus, pag. 13. & Villault, pag. 158.
(*x*) Boſman, pag. 122.

NÉGRES DE LA CÔTE D'OR.

cun frein, ils perdent tout (*y*) ſentiment naturel de pudeur ; d'autant plus que leurs parens ne les reprennent & ne les corrigent preſque jamais. Cependant le même Auteur a vû quelquefois des pères emportés contre leurs enfans, juſqu'à les maltraiter avec cruauté. Mais comme ces châtimens ſont rares, ou n'arrivent que dans des occaſions extraordinaires (*z*), l'autorité paternelle eſt fort peu reſpectée. Barbot dit que les Négres ne puniſſent leurs enfans que pour avoir battu leurs pareils ou s'être laiſſés battre eux-mêmes, & qu'ils les traitent alors ſans pitié. Pendant l'enfance, ils ſont ſous le gouvernement de leur mère, juſqu'à ce qu'ils ayent embraſſé quelque profeſſion, ou que leur père juge à-propos de les vendre pour l'Eſclavage (*a*), [comme cela arrive ſouvent.]

Ils ſont ſans correction.

A quoi ils s'emploient dans leur jeuneſſe.

A l'âge de dix ou douze ans ils paſſent ſous la conduite du père, qui entreprend de les rendre propres à gagner leur vie. Il les élève ordinairement dans la profeſſion qu'il éxerce lui-même. S'il eſt Pêcheur, il les accoûtume à l'aider dans l'uſage de ſes filets. S'il eſt Marchand, il les forme par degrés dans l'art de vendre & d'acheter. Il tire, pendant quelques années, tout le profit de leur travail. Mais lorſqu'ils arrivent à dix-huit ou vingt ans, il leur donne des Eſclaves, avec le pouvoir de conduire eux-mêmes leurs entrepriſes & de travailler pour leur propre compte. Ils abandonnent alors la maiſon paternelle, pour bâtir des cabanes qui leur appartiennent; & s'ils ont pris le métier de Pêcheur, ils achetent ou louent un Canot pour la pêche. Les premiers profits qu'ils en tirent ſont employés à l'acquiſition d'un pagne. Si leur père eſt ſatisfait de leur conduite & s'apperçoit qu'ils ayent gagné quelque choſe, il apporte tous ſes ſoins à leur procurer une honnête femme (*b*).

Education des filles.

LES filles ſont élevées à faire des paniers, des nattes, des bonnets, des bourſes, & d'autres commodités à l'uſage de la famille. Elles apprennent à teindre en différentes couleurs, à broyer les grains, à faire diverſes ſortes de pain ou de pâte, & à vendre leur ouvrage au Marché. Elles mettent leurs petits profits entre les mains de leur mère, pour ſervir quelque jour à groſſir leur dot. Tous ces éxercices, répétés de jour en jour avec de nouveaux progrès, en font naturellement d'excellentes (*c*) ménagères. Des-Marchais ajoûte qu'on leur apprend auſſi à prendre ſoin de leurs habits, lorſqu'elles ſont nées d'une famille aſſez riche pour leur en fournir; & ſur-tout, à prendre ſoin que la table de leur père ſoit toûjours ſervie à l'heure marquée (*d*).

Uſage remarquable.

LES femmes, pendant leurs incommodités lunaires, paſſent pour ſouillées, & ſont forcées de ſe retirer dans une petite hutte, à quelque diſtance de leur mari ou de leur père. Il eſt fort remarquable, dans le Pays d'Anta, qu'une femme après avoir eu dix enfans, eſt condamnée à la même retraite, où rien ne lui manque pour la commodité de la vie, mais où elle paſſe deux années entières ſans aucune ſorte de ſociété. Après l'expiration de ce terme, & lorſqu'elle a ſatisfait à certains devoirs qui lui ſont impoſés, elle retourne avec ſon mari & vit avec lui comme auparavant. C'eſt un uſage

(*y*) Artus, *ubi ſup.* Villault, pag. 159. Barbot, pag. 243.
(*z*) Artus, *ubi ſup.*
(*a*) Barbot, *ubi ſup.*
(*b*) Artus, pag. 14. & ſuivantes; Villault, pag. 160.
(*c*) Artus, pag. 15. & Villault, pag. 161.
(*d*) Des-Marchais, Vol. I. pag. 284.

uſage propre à cette Contrée, dont l'Auteur ne connoît pas d'exemple dans toutes les autres Régions d'Afrique (*e*). NÉGRES DE LA CÔTE D'OR.

LE mariage n'emporte aucune communauté de bien. Le mari & la femme partagent les frais de la ſubſiſtance; mais ceux de l'habillement regardent l'homme ſeul. De-là vient qu'aux funérailles de l'un ou de l'autre, les parens de chaque côté ſe ſaiſiſſent de tout ce qui appartenoit au Mort, & laiſſent ſouvent toute la dépenſe funébre à la charge du ſurvivant. S'il arrive même qu'un Négre ait eu quelqu'enfant d'une Eſclave, ſoit qu'elle ait porté le titre de femme ou de concubine, ſes héritiers le retiennent dans l'Eſclavage. Auſſi les pères de famille qui ont aimé leurs Eſclaves, ne manquent-ils pas d'affranchir pendant leur vie les enfans qu'ils ont eus d'elles; après quoi perſonne ne peut leur diſputer les droits de la liberté (*f*). Les femmes n'héritent point de leurs maris.

A l'égard de la ſucceſſion, Artus nous apprend qu'une femme n'a jamais de part à l'héritage de ſon mari, quoiqu'elle en ait eu des enfans. Biens & meubles, tout paſſe au frère du Mort, ou à ſon plus proche parent dans la même ligne. S'il n'a pas de frère, tout ce qu'il a poſſédé remonte à ſon père. La même Loi oblige le mari de reſtituer tout ce qu'il a reçu de ſes femmes, à leur frère ou à leurs neveux. Les femmes ont l'uſage de tous les biens de leur mari tandis qu'il eſt au monde; mais auſſi-tôt qu'il eſt mort, elles ſont obligées de pourvoir à leur propre ſubſiſtance & à celle de leurs enfans. C'eſt la rigueur de cette Loi qui porte les enfans & les mères à mettre à part tout ce qu'ils peuvent retrancher de la maſſe commune, pour ſe mettre en état de ſubſiſter après la mort de leur père ou de leur mari, dont ils ne peuvent eſpérer l'héritage (*g*). Ordre de la ſucceſſion.

BOSMAN, qui paroît s'être informé avec ſoin de tout ce qui regarde la ſucceſſion des biens parmi les Négres, obſerve qu'Akra eſt le ſeul Canton de toute la Côte d'Or où les enfans légitimes, c'eſt-à-dire, ceux qui viennent des femmes déclarées, héritent du bien & des meubles de leur père. Dans tous les autres lieux, l'aîné, s'il eſt fils du Roi ou de quelque Chef de Ville, ſuccède à l'Emploi que ſon père occupoit; mais il n'a pas d'autre héritage à prétendre que ſon ſabre & ſon bouclier. Auſſi les Négres ne regardent-ils pas comme un grand bonheur d'être nés d'un père & d'une mère riches, à moins que le père ne ſe trouve diſpoſé à faire, de ſon vivant, quelqu'avantage à ſon fils: ce qui n'arrive pas ſouvent, & qui doit être caché avec beaucoup de précaution; car, après la mort du père, ſes parens ſe font reſtituer juſqu'au dernier ſol. Recherches de Boſman ſur le même ſujet.

AUTANT que le même Auteur l'a pû découvrir, les enfans des frères & des ſœurs participent à l'héritage dans l'ordre ſuivant. Ils n'héritent pas conjointement; mais l'aîné des fils eſt l'héritier du frère de ſa mère, & l'aînée des filles hérite de ſa tante maternelle. Cette Loi eſt inviolable, ſans que les Négres puiſſent en expliquer l'origine. Mais Boſman juge qu'elle a ſa ſource dans la mauvaiſe conduite des femmes, comme dans pluſieurs Pays de l'Inde Orientale, où les Rois adoptent le fils aîné de leur ſœur & les nomment pour leur ſuccéder, parce qu'ils ſont plus ſûrs de la tranſmiſſion du ſang

(*e*) Boſman, pag. 209. & ſuiv.
(*f*) Le même, pag. 202.
(*g*) Artus, *ubi ſup.* pag. 94. & ſuiv.

NÉGRES DE LA CÔTE D'OR.

ſang par cette voie. Une femme, qui n'a aucune relation de parenté avec eux, peut les tromper, diſent-ils, & leur donner un héritier qui ne ſoit pas de leur ſang. Au défaut des aînés, ce ſont les autres enfans de la même mère qui ſuccèdent à leur tour. S'il n'en reſte aucun, c'eſt le plus proche parent de la mère du Mort qui eſt appellé à la ſucceſſion.

L'origine de ces loix eſt inconnue aux Négres.

QUOIQUE les Négres ne tombent jamais dans l'erreur ſur l'ordre des ſucceſſions, l'explication qu'ils en donnent eſt ſi obſcure & ſi confuſe, que ſi l'on en croit Boſman, il n'y a point d'Européen qui puiſſe jamais s'en former des idées bien nettes. Il s'élève quelquefois, dit-il, des difficultés ſur la poſſeſſion, parce que la force & la violence peuvent interrompre le cours de l'uſage; mais il ne (*b*) s'en éleve jamais ſur le Droit. Cependant Smith, qui a fait le voyage des mêmes Pays depuis Boſman, aſſûre que toutes ces Loix Afriquaines ont reçu beaucoup d'altération parmi les Négres qui vivent ſous le Gouvernement des Européens (*i*).

(*b*) Boſman, pag. 203. & ſuiv. (*i*) Smith, pag. 143.

§. IV.

Amours des femmes. Licence des femmes publiques. Salutations & Viſites.

Amendes pour l'adultère.

LORS QU'UNE femme donne atteinte à la fidélité du mariage, ſoit volontairement, ſoit par l'effet de quelque violence, ſon mari eſt en droit de la répudier, ſans autre explication que la preuve du fait. L'amende pour celui qui a cauſé ſa diſgrace, eſt de vingt-quatre *Peſos*, qui reviennent à neuf onces d'Or. Si le coupable eſt Européen, il n'eſt pas ſoûmis à cette punition; mais la femme eſt condamnée elle-même à payer quatre peſos. Une femme ſoupçonnée, peut ſe juſtifier en jurant par les Fétiches. Le plus grand malheur d'un Négre eſt de voir ſouiller ſon lit par la Muliere-grande, c'eſt-à-dire, par ſa principale femme. Le coupable n'évite la mort qu'en payant ſon amende au Roi. Mais le mari outragé ne vit point en repos, s'il n'oblige l'ennemi de ſon honneur à (*a*) quitter le Pays.

SUIVANT Boſman, l'amende des Négres du commun, pour avoir couché avec la femme d'autrui, eſt de quatre, cinq, ou ſix livres ſterling; mais elle eſt beaucoup plus conſidérable pour l'adultère des perſonnes riches. Ce n'eſt pas moins de cent ou deux cens livres ſterling. Ces cauſes ſe plaident avec beaucoup de chaleur & d'adreſſe devant les Tribunaux de Juſtice. L'Auteur en fut témoin cent fois, dans une Cour ſolemnelle, où il étoit revêtu lui-même de la qualité de premier Juge. Le déſaveu, dit-il, eſt le premier moyen de deffenſe qu'inſpire la Nature; & les Négres, qui n'ont pas d'autres lumières, réduiſent toûjours leurs accuſateurs à la voie des preuves. Un homme qui ſe croit trahi par ſa femme, paroît en pleine Aſſemblée, explique le fait dans les termes les plus expreſſifs, le peint de toutes ſes couleurs, repréſente le tems, le lieu, les circonſtances. Ces plaidoyers deviennent quelquefois

Manière dont ces cauſes ſe plaident.

(*a*) Artus, *ubi ſup.* pag. 11.

quelquefois fort embarraſſans, ſur-tout lorſque l'accuſé convient, comme il arrive ſouvent, qu'à la vérité il a pouſſé l'entrepriſe auſſi loin qu'on le dit, mais que faiſant réfléxion tout-d'un-coup aux conſéquences, il s'eſt retiré aſſez-tôt pour n'avoir rien à ſe reprocher. Alors on oblige la femme d'entrer dans les détails les plus obſcurs. Enfin ſi les Juges demeurent dans l'incertitude, ils éxigent le ſerment de l'accuſé. Lorſqu'il le prononce de bonne grace, il eſt déchargé de l'accuſation. S'il le refuſe, on prononce contre lui la Sentence.

NÉGRES DE LA CÔTE D'OR.

QUANTITÉ de Négres n'épouſent pluſieurs femmes que pour ſe rendre la vie plus aiſée par le fruit de leur mauvaiſe conduite, & n'ont pas honte, ſuivant l'expreſſion de Smith, de porter des cornes dorées. Ils engagent eux-mêmes leurs femmes à dreſſer leurs piéges pour attirer d'autres hommes. L'adreſſe de ces perfides créatures ne peut être repréſentée, ſur-tout à l'égard des Etrangers. Elles feignent d'être libres & indépendantes. Mais lorſqu'elles ſont arrivées à leur but, elles avertiſſent leur mari, qui ſort auſſi-tôt de ſon indifférence affectée, & qui fait repentir le Galant d'avoir été trop crédule. D'autres ne pouvant déguiſer qu'elles ſont mariées, promettent le ſecret avec de redoutables ſermens. Mais comme elles ne les prononcent que pour les violer, elles ſe hâtent d'avertir leur mari. Elles ſeroient expoſées à des ſuites fâcheuſes, s'il faiſoit lui-même cette découverte ; au-lieu qu'en l'avertiſſant de bonne-foi, elles ſatisfont ſans danger leurs inclinations déréglées, & ſe rendent utiles à l'intérêt de la famille (*b*).

Infâme commerce des Négres dans le Mariage.

LES Négres de l'intérieur du Pays ne ſont pas de ſi bonne compoſition ſur l'adultère. Celui qui débauche la femme d'autrui, court riſque, non-ſeulement de ſe ruiner ſans reſſource; mais d'entraîner tous ſes parens dans ſa ruine. Un mari riche, ou d'un rang diſtingué, ne ſe borne pas à la perte des biens; il pourſuit la vie du coupable. Si l'adultère eſt un Eſclave, il n'évite guères une mort cruelle, ſans compter une amende conſidérable qui retombe ſur ſon Maître. Les hommes, à quelque diſtance de la Côte, ne ſont pas capables du honteux marché que les Négres Maritimes ſont avec leurs femmes. Celle qu'ils ſurprennent dans le crime eſt fort menacée de perdre la vie, à moins que ſes parens ne trouvent le moyen d'appaiſer le mari furieux avec une groſſe ſomme d'argent. Si c'eſt par un Eſclave qu'elle s'eſt laiſſée ſéduire, ſa mort & celle du Galant ſont infaillibles. Ses parens ſont encore obligés de payer une groſſe ſomme au mari. Dans le cas d'une vengeance ſi juſte, chaque Négre eſt ordinairement ſon propre Juge. Eſt-il trop foible pour ſe venger ſans le ſecours d'autrui? Il emprunte l'aſſiſtance de ſes amis, qui la lui prêtent volontiers, parce qu'ils ſont sûrs d'avoir quelque part aux compenſations. Les Négres Intérieurs étant beaucoup plus riches que ceux de la Côte, ſont punis avec beaucoup plus de ſévérité pour les moindres crimes. L'Auteur parle d'une amende pour l'adultère, qui montoit à plus de cinq mille livres ſterling : au-lieu que ſur la Côte, dans tous les lieux qu'il avoit parcouru, il ne connoiſſoit pas un Négre dont tous les biens approchaſſent de cette ſomme; à l'exception, dit-il, du Roi d'Aquambo & de celui d'Akron, qui poſſédoient plus d'Or que tous les autres enſemble.

Sévérité contre l'adultere dans les Pays intérieurs.

Amendes conſidérables.

QUOIQUE

(*b*) Boſman, *ubi ſup*, pag. 205. & ſuiv.

NÉGRES DE LA CÔTE D'OR.

QUOIQUE les hommes éxigent de leurs femmes cette rigoureuſe fidélité, ils peuvent ſe livrer impunément au plaiſir & même à la débauche, ſans avoir d'autres reproches à craindre que ceux de leur principale femme. Elle eſt en droit de faire des plaintes. Elle peut y joindre la menace de ſe ſéparer. Mais l'aſcendant des hommes eſt ſi abſolu, qu'elle eſt obligée de choiſir pour ſes reproches quelque moment où ſon mari ſoit de bonne humeur (*c*).

Libertinage des femmes.

MALGRÉ des loix ſi ſévères, les femmes prennent beaucoup de liberté. Si l'on conſidère, obſerve l'Auteur, quelle eſt la chaleur naturelle de leur compléxion, & qu'elles ſe trouvent quelquefois vingt ou trente (*d*) au pouvoir d'un ſeul homme, il ne paroîtra pas ſurprenant qu'elles entretiennent des intrigues continuelles, & qu'elles cherchent, au hazard de leur vie, quelque ſoulagement au feu qui les dévore. Comme la crainte du châtiment eſt capable d'arrêter les hommes, elles ont beſoin de toutes ſortes d'artifices pour les engager dans leurs chaînes. Leur impatience eſt ſi vive, que ſi elles ſe trouvent ſeules avec un homme, elles ne font pas difficulté de ſe précipiter dans ſes bras (*e*), & de lui déchirer ſon pagne, en jurant que s'il refuſe de ſatisfaire leurs deſirs, elles vont l'accuſer d'avoir employé la violence pour les vaincre. D'autres obſervent ſoigneuſement le lieu où l'Eſclave qui a le malheur de leur plaire eſt accoutumé de ſe retirer pour dormir, & dès qu'elles en trouvent l'occaſion, elles vont ſe placer près de lui, l'éveillent, emploient tout l'art de leur ſéxe pour obtenir ſes careſſes, & ſi elles ſe voient rebutées, elles le menacent de faire aſſez de bruit pour le faire ſurprendre avec elles, & par conſéquent pour l'expoſer à la mort. D'un autre côté, elles l'aſſûrent que leur viſite eſt ignorée de tout le monde, & qu'elles peuvent ſe retirer ſans aucune inquiétude de la part de leur mari. Un jeune homme, preſſé par tant de motifs, ſe rend à la crainte plûtôt qu'à l'inclination. Mais, pour ſon malheur, il a preſque toûjours la foibleſſe de continuer cette intrigue juſqu'à ce qu'elle ſoit découverte. Les hommes, dit Boſman, qui ſont pris dans ce piége, méritent véritablement de la pitié. Les femmes (*f*), ajoûte-t-il, peuvent en mériter auſſi; car étant de chair & de ſang, la contrainte qu'on éxerce ſur elles eſt une tyrannie bien cruelle. Elles ont un autre Avocat dans Smith. Il n'a pû s'empêcher de les plaindre; ſur-tout les femmes des Rois, qui ne paſſent ſouvent que deux ou trois nuits avec leur mari, & qui ſe voient interdire enſuite tout commerce avec les hommes: défenſe ſi rigoureuſe, qu'il doute ſi les femmes Chrétiennes ſeroient capables de s'y aſſujettir contre leur inclination (*g*).

Méthodes qu'elles emploient pour ſe ſatisfaire.

Boſman & Smith font leur apologie.

Déſordre des jeunes filles.

ON voit des Négres, de l'un & de l'autre ſéxe, vivre aſſez long-tems ſans penſer au mariage. Les femmes ſur-tout paroiſſent ſe laſſer moins du célibat que les hommes, & l'Auteur en apporte deux raiſons: 1°. Elles ont la liberté, avant le mariage, de voir autant d'hommes qu'elles en peuvent attirer; [& comme ces ſortes de femmes ſe marient enſuite avec quelqu'homme du commun

(*c*) Boſman, *ibid.*

(*d*) *Angl.* dix ou vingt. R. d. E.

(*e*) Smith raconte que les femmes des Rois emploient toutes ſortes de moyens pour ſatisfaire leurs appétits déréglés. Elles ſe liguent quelquefois vingt ou trente pour enlever quelque jeune homme vigoureux. Elles le retiennent juſqu'à l'épuiſement de ſes forces, & le congédient avec de belles promeſſes. Mais elles ont l'adreſſe de le faire vendre enſuite pour l'Eſclavage. pag. 223.

(*f*) Boſman, pag. 206.

(*g*) Smith, pag. 222.

commun peuple, rarement arrive-t-il qu'elles ſe contentent uniquement de leur mari.] 2°. Le nombre des femmes l'emportant beaucoup ſur celui des hommes, elles ne trouvent pas tout-d'un-coup l'occaſion de ſe marier. Le délai d'ailleurs n'a rien d'incommode, puiſqu'elles peuvent à tous momens ſe livrer au plaiſir. L'uſage qu'elles ont fait de cette liberté ne les déshonore point, & ne devient pas même un obſtacle à leur mariage. Dans les Cantons d'*Eguira*, d'*Abokro*, d'*Ankober*, d'*Axim*, d'*Anta* & d'*Adom*, on voit des femmes qui ne ſe marient jamais. C'eſt après avoir pris cette réſolution qu'elles commencent à paſſer pour des femmes publiques ; & leur initiation dans cet infâme métier ſe fait avec les cérémonies ſuivantes.

Nègres de la Côte d'Or.

Lorsque les Manferos, c'eſt-à-dire, les jeunes Seigneurs du Pays, manquent de femmes pour leur amuſement, ils s'adreſſent aux Kabaſchirs, qui ſont obligés de leur acheter quelque belle Eſclave. On la conduit à la Place publique, accompagnée d'une autre femme de la même profeſſion, qui eſt chargée de l'inſtruire. [Là on la barbouille de terre, & on fait diverſes offrandes pour un heureux ſuccès du métier qu'elle va entreprendre. Enſuite] un jeune garçon, quoiqu'au deſſous de l'âge nubile, feint de la careſſer aux yeux de toute l'Aſſemblée, pour faire connoître qu'à l'avenir elle eſt obligée de recevoir indifféremment tous ceux qui ſe préſenteront, ſans excepter les enfans. Enſuite on lui bâtit une petite cabane dans un lieu détourné, où ſon devoir eſt [de ſe confiner pendant huit ou dix jours, &] de ſe livrer à tous les hommes qui la viſitent. Après cette épreuve, elle entre en poſſeſſion du titre d'*Abeleré* ou d'*Abelecre*, qui ſignifie femme publique. On lui aſſigne un logement dans quelque rue de l'Habitation ; & de ce jour, elle eſt ſoûmiſe à toutes les volontés des hommes, ſans pouvoir exiger d'autre prix que ce qui lui eſt offert. On peut lui donner beaucoup, par un ſentiment d'amour ou de généroſité ; mais elle doit paroître contente de tout ce qu'on lui offre (*b*).

Filles publiques. Ordre obſervé à leur réception.

Elles ſe nomment Abaleré.

Chacune des Villes qu'on a nommées n'eſt jamais ſans deux ou trois de ces femmes publiques. Elles ont un Maître particulier, à qui elles remettent l'Or ou l'argent qu'elles ont gagné par leur trafic, & qui leur fournit l'habillement & leurs autres néceſſités. Ces femmes tombent dans une condition fort miſérable, lorſqu'une proſtitution ſi déclarée leur attire quelque maladie contagieuſe, [ce qui ordinairement ne tarde pas long-tems à leur arriver.] Elles ſont abandonnées de leur Maître même, qui s'intéreſſe peu à leur ſanté s'il n'a pas plus de profit à tirer de leurs charmes, & leur ſort eſt de périr par quelque mort funeſte. Mais auſſi long-tems qu'elles joignent de la ſanté aux agrémens naturels qui les ont fait choiſir pour la profeſſion qu'elles éxercent, elles ſont honorées du Public ; & la plus grande affliction qu'une Ville puiſſe recevoir, eſt la perte ou l'enlevement de ſon Abeleré. Par éxemple, dit l'Auteur, ſi les Hollandois d'Axim ont quelque démêlé avec les Négres, la meilleure voie pour les ramener à la raiſon eſt d'enlever une de ces femmes, & de la tenir renfermée dans le Fort. Cette nouvelle n'eſt pas plûtôt portée aux Manferos, qu'ils courent chez les Kabaſchirs

Triſte ſort de ces créatures.

Combien elles ſont eſtimées des Négres.

(*b*) C'eſt-là proprement une de ces femmes que les loix Romaines nomment *Meretrix, a merendo ſtipendium.*

NÉGRES DE LA CÔTE D'OR.

baſchirs (*i*), pour les preſſer de ſatisfaire le Facteur & d'obtenir la liberté de leur Abeleré. Ils les menacent de ſe venger ſur leurs femmes, & cette crainte n'eſt jamais ſans effet. L'Auteur ajoûte qu'il en fit plus d'une fois l'expérience. Dans une occaſion, il fit arrêter cinq ou ſix Kabaſchirs, ſans s'appercevoir que leurs parens paruſſent fort empreſſés en leur faveur. Mais une autre fois, ayant fait enlever deux Abelerés, toute la Ville vint lui demander à genoux leur liberté, & les maris mêmes joignirent leurs inſtances à celles des jeunes-gens.

Reſſource des jeunes Négres qui n'ont pas d'Abelerés.

LES Pays de Commendo, de Mina, de Fétu, de Sabu & de Fantin n'ont pas d'Abelerés; mais les jeunes-gens n'y ſont pas plus contraints dans leurs plaiſirs, & ne manquent point de filles qui vont au-devant de leurs inclinations. Elles éxercent preſque toutes l'office d'Abeleré ſans en porter le titre; & le prix qu'elles mettent à leurs faveurs eſt arbitraire, parce que le choix de leurs amans dépend de leur goût. Elles ſont ſi peu difficiles, que les différends ſont rares ſur les conditions du marché. Quand cette reſſource ne ſuffiroit pas (*k*), il y a toûjours un certain nombre de vieilles matrones, qui élevent quantité de jeunes filles pour cet uſage, & les plus jolies qu'elles peuvent trouver. [Ce penchant général pour les femmes, fait auſſi que les manières d'un ſéxe à l'égard de l'autre ſont plus douces & plus civiles qu'entre les perſonnes du même ſéxe.]

Politeſſe des Négres entr'eux.

CEPENDANT les Négres ne manquent pas d'une certaine politeſſe dans le commerce qu'ils ont entr'eux. Artus rapporte qu'en ſe rencontrant le matin, ils ſe ſaluent par des embraſſemens mutuels. Ils commencent par ſe prendre les deux premiers doigts de la main droite, qu'ils ſe font craquer, comme on l'a déja raconté de pluſieurs autres Régions; & baiſſant la tête, ils répétent le mot *Aux*, qui eſt leur formule de Salutation (*l*).

Leur maniére de s'entre-ſaluer.

SUIVANT Boſman, ils s'entre-ſaluent en ſe découvrant la tête; mais, dans l'intérieur des terres, cette ſalutation n'emporte aucune marque de reſpect. Ils ſe demandent enſuite comment ils ont dormi; & la réponſe ordinaire eſt, *fort bien* (*m*). Barbot dit qu'à la rencontre d'un Européen ils ôtent leur bonnet ou leur chapeau, en faiſant de la jambe une ſorte de révérence, & qu'ils s'écrient, *Agio* (*n*) *Signor*. A Mina, le compliment des Négres de diſtinction, après la formalité commune de ſe prendre les doigts & de les faire craquer, conſiſte à répéter deux fois *Bere*, *Bere*; c'eſt-à-dire, *paix*, *paix*. Dans les viſites, la perſonne chez qui l'on entre, prend ſon hôte par la main, & lui faiſant craquer les doigts, l'aſſûre qu'il eſt le bien-venu. S'il eſt queſtion d'une ſeconde ou d'une troiſiéme viſite, l'un dit: Vous nous aviez quitté, & vous êtes revenu. L'autre répond; vous me revoyez. Tel eſt le principal fond de la politeſſe des Négres.

Uſages de leurs viſites.

LORSQU'ILS reçoivent la viſite d'un Européen ou de quelqu'autre Etranger, les femmes, ou les Eſclaves du même ſéxe, ſe hâtent, après les premiers complimens, d'apporter de l'eau, de l'huile de palmier, & une ſorte de parfum gras, pour en frotter leur hôte (*o*).

LES

(*i*) L'original porte *Cabeceroes*.
(*k*) Boſman, pag. 212. & ſuiv.
(*l*) Artus, dans la Collection de De Bry, Part. VI. pag. pag. 19.
(*m*) Boſman pag. 125.
(*n*) C'eſt ſans doute le même mot qu'Artus écrit *Anzi*, quoique Barbot répéte *Auzi* dans pluſieurs endroits.
(*o*) Barbot. pag. 257. & Boſman, pag. 126.

NÉGRES DE LA CÔTE D'OR.

Visites des Rois & des Princes.

LES visites des Rois & des autres personnes d'un rang distingué, sont accompagnées de plusieurs bizarres cérémonies. Lorsqu'un Roi, ou le Seigneur d'une Ville, est arrivé près du lieu qu'il veut honorer de sa visite, il dépêche un homme de sa suite pour avertir le Prince & les Habitans. On envoie aussi-tôt un messager, pour l'assûrer qu'on sera charmé de le voir. Dans l'intervalle, le Prince ou le Roi de la Ville range tous ses Soldats en bataille, sur la Place publique ou devant le Palais. Cette Milice, qui est ordinairement de trois ou quatre cens hommes, s'assied à terre pour attendre l'illustre Etranger; tandis que de son côté, [il avance lentement par air de grandeur, &] il est suivi d'un cortège nombreux de gens armés, qui sautent & qui dansent avec un horrible bruit d'Instrumens Militaires.

Cérémonies de la réception.

LORSQU'IL approche de la Place où il est attendu, il ne continue pas de s'avancer directement vers le Prince de la Ville; mais il détache tout ce qu'il a de gens de distinction sans armes, dans son cortège, pour saluer le Prince, en lui présentant les mains, & pour faire la même civilité à tous les Grands qui sont autour de lui. Enfin, les deux Princes faisant quelques pas l'un au devant de l'autre, se rencontrent; & si celui qui rend la visite est d'un rang supérieur, l'autre l'embrasse & lui dit trois fois successivement, qu'il est le bien-venu: s'il est inférieur, celui-ci se contente, sans l'embrasser, de lui dire qu'il est le bien-venu, & de lui présenter trois fois la main, en lui faisant craquer autant de fois le doigt du milieu. Ensuite l'Etranger s'assied, pour attendre que l'autre soit retourné à sa place, & lui envoie plusieurs de ses Grands, qui viennent le féliciter de son heureuse arrivée, lui & toutes les personnes distinguées de son cortège: Il en vient d'autres, pour s'informer de l'état de sa santé & des motifs particuliers qui l'amènent. Il répond à toutes ces politesses par des messagers qu'il députe à son tour. Toutes ces cérémonies prennent ordinairement plus d'une heure, jusqu'à ce que le Prince de la Ville se léve, & propose à son hôte d'entrer dans sa maison, où lui & tous ses Grands lui prépurent un mouton, de la volaille, des ignames, & ce que le Pays produit de meilleur; [& c'est par-là que finissent ces ennuiantes salutations, que l'Auteur nous dit avoir abrégées quelquesfois, en omettant quelques circonstances (*p*).

Esclaves domestiques du Pays.

ON voit paroître peu d'Esclaves sur la Côte, dans les fêtes ou les visites, parce que les Rois & les Nobles étant les seuls qui aient droit d'en vendre, il n'y a dans les familles que ce qui est nécessaire pour le service domestique & pour la culture des terres. [Les Rois mêmes, & ceux à qui ce Commerce appartient, n'en sont bien-fournis que par intervalles, & dans les occasions que la guerre leur donne d'en prendre ou d'en acheter. Mais alors ils ne tardent guères à les vendre aux Marchands de l'Europe.] Ceux qui servent sur la Côte sont ordinairement les pauvres du Pays, qui vendent leur liberté [aux Grands ou aux Nobles du Païs, qui sont les seuls Marchands,] pour assûrer leur subsistance. Leurs Maîtres les marquent de quelque signe qui les fait reconnoître. S'ils entreprennent de s'échaper & qu'ils soient pris dans leur fuite, ils perdent une oreille pour la première fois: la seconde fois, ils perdent l'autre; la troisième fois, leur Maître est libre de les vendre

Châtiment de ceux qui prennent la fuite.

(*p*) Bosman, pag. 126.

NÉGRES DE LA CÔTE D'OR.

dre aux Européens ou de leur couper la tête. Les Enfans qui naiſſent de ces Eſclaves ſont bornés au ſort de leur père. Mais le travail qu'on leur impoſe eſt fort doux. C'eſt la pêche, la culture des terres, la préparation des grains, & d'autres exercices qui ſe rapportent à l'entretien de la vie. Les Rois ont pluſieurs ſortes d'Eſclaves, entre leſquels on diſtingue ceux qui ſont tombés dans l'Eſclavage pour n'avoir pas payé quelqu'amende que la Loi ou la Sentence des Juges leur avoit impoſé pour leurs crimes. Ils ne portent point de chapeau ni de bonnet, & leur diſtinction eſt d'avoir ſans ceſſe la tête nue. [Ils ſont tous en général, aſſez bien traités par leurs Maîtres, qui les châtient rarement.]

Les Habitans ne veulent pas être nommés Négres.

L'AUTEUR obſerve ici que les Habitans de la Côte d'Or ne ſouffrent pas volontiers qu'on les appelle Négres (*q*), & prétendent que ce nom ne convient qu'à leurs Eſclaves. Ils veulent être nommés *Prettos* ou Noirs (*r*).

(*q*) Villault dit Mores, & Boſman Ethiopiens.

(*r*) Artus, page 99. Villault, page 206. & ſuivantes.

§. V.

Métiers, Occupations & Marchés des Négres.

IL y a peu d'Arts manuels parmi les Négres. L'induſtrie de la plûpart des hommes ſe réduit à faire des ſelles de bois, des taſſes de bois ou de terre, des nattes de roſeaux ou de feuilles de Palmier, des boëtes [de cuivre] pour renfermer leurs onguens & leurs bijoux d'Or, d'argent ou d'yvoire, leurs Fétiches & d'autres bagatelles.

Forgerons, principal métier des Négres de la Côte d'Or.

LE ſeul métier que les Négres éxercent avec ſuccès eſt la féronnerie. Avec très-peu d'outils les Forgerons, qui ſont en grand nombre à Boutro, à Commendo, à Mina & dans d'autres lieux, font toutes ſortes d'Inſtrumens Militaires, à l'exception des armes à feu. Ils forgent auſſi les Inſtrumens néceſſaires à l'agriculture & au ſervice domeſtique. Quoiqu'ils n'ayent pas d'acier, ils ſont des cimeterres & d'autres armes tranchantes. Au lieu d'enclume, ils ſe ſervent d'une pierre fort dure. Des tenailles, un petit ſouflet à trois ou quatre vents, qui eſt de leur propre invention, compoſent le fonds de leur boutique. Ils ont des limes de différentes grandeurs, auſſi dures & d'auſſi-bonne trempe qu'en Europe. Les marteaux leur viennent de Hollande & d'Angleterre. [Leurs forges ſont plus petites que les nôtres.]

Habileté de leurs Orfévres.

CEPENDANT leurs Orfévres ſurpaſſent beaucoup leurs Forgerons, parce qu'ils ont pris anciennement de bonnes leçons des François, des Portugais & des Hollandois. Ils font aujourd'hui fort proprement des braſſelets, des pendans d'oreille, des plaques, des colliers, des chaînes, des bagues, des boutons & d'autres joyaux d'Or. Ils jettent au moule, avec aſſez d'habileté, toutes ſortes d'animaux privés & ſauvages, des têtes & des ſquelettes de lions, de tygres, de vaches, de daims, de ſinges & de chévres, qui leur ſervent de Fétiches, ſoit maſſifs ou de filigrame. Mais leurs ouvrages les plus curieux ſont des cordons d'Or, d'un tiſſu ſi délicat, que les Artiſtes de l'Europe ſeroient embarraſſés à les imiter (*a*). QUOIQUE

(*a*) Boſman, Deſcription de la Guinée, pag. 128. & ſuiv. Barbot, pag. 261. & ſuiv.

NÉGRES DE LA CÔTE D'OR.

QUOIQUE la plûpart des Négres ſoient naturellement Charpentiers, Couvreurs, Potiers, Bonnetiers & Tiſſérands, c'eſt-à-dire, qu'ils éxercent tous ces métiers dans l'occaſion, il y en a pluſieurs qui s'y attachent comme à leur profeſſion particulière. D'autres ſe conſacrent au Commerce ou à la pêche. Mais tous prennent part au travail de l'agricultu e.

Charpentiers.

LA principale occupation des Charpentiers eſt de donner la forme néceſſaire au bois de conſtruction, pour les Edifices & pour les Canots. On a déja rendu compte de leur méthode & de leur goût dans les Bâtimens. On expliquera auſſi la fabrique de leurs Canots. Ils ont une façon ſingulière de ranger les feuilles de Palmier, la paille de maïz & de ris, & les roſeaux, en les joignant par faiſceaux entre des pieux de différentes groſſeurs. Ces matelats de feuille ou de paille ſe vendent tout faits, au Marché, pour ſervir de couverture aux maiſons. Ainſi ceux qui entreprennent de bâtir, vont acheter des toîts qui conviennent à leur édifice.

Potiers.

LES Négres de la Côte d'Or ont appris des Portugais l'art de tourner de la terre en poterie. Leur vaiſſelle de terre, quoique fort mince, eſt d'une dureté à toute épreuve, & propre à toutes ſortes d'uſages, dans l'eau & ſur le feu. L'argile dont elle eſt compoſée eſt d'un brun foncé, dont la couleur ſe ſoûtient ſans le ſecours d'aucun vernis.

Métiers des Négres Intérieurs.

LES Négres Intérieurs ont auſſi leurs métiers, mais ſur-tout beaucoup de Laboureurs. On voit parmi eux quantité de Bonnetiers, qui font différentes ſortes de bonnets & de chapeaux, de paille, de joncs & de peaux de bêtes. On y voit des Tiſſérands, qui, après avoir filé l'écorce de certains arbres, & l'avoir teinte de pluſieurs couleurs, en font aſſez habilement de petites piéces d'étofes. Les Habitans d'Iſſiny & des Pays voiſins ſont les meilleurs Tiſſérands de la Côte d'Or (*b*).

Pêche des Négres de la Côte d'Or.

LA Pêche tient le premier rang, ſur la Côte d'Or, après le Commerce. Il n'y a pas de profeſſion plus éxercée. On y éléve les enfans dès l'âge de neuf ou dix ans. Mais le plus grand nombre de pêcheurs eſt à Commendo, à Cormantin & à Mina. Tous les jours, à la réſerve du Mercredi, qui eſt conſacré aux Fétiches, il part de chacune de ces Villes, cinq, ſix, & quelquefois huit cens Cannots, dont le moindre a douze ou treize pieds de long ſur trois ou quatre de largeur, avec deux Négres, l'un pour la rame & l'autre pour la pêche, & bien pourvûs de filets & d'hameçons. Ils s'éloignent environ deux lieuës en Mer. Chaque pêcheur porte, dans ſon Canot, un cimeterre, du pain, de l'eau, & du feu ſur une grande pierre, pour cuire du poiſſon ſi la faim le preſſe. Leur travail dure juſqu'à-midi; & jamais plus long-tems, parce que le vent de Mer devient alors plus impétueux. Ils reviennent ordinairement bien chargés. Ceux qui arrivent les derniers diſpoſent de leur poiſſon ſur les Vaiſſeaux de l'Europe, pour de l'eau-de-vie, de l'ail, des hameçons, du fil, des aiguilles, des pipes, des épingles, du tabac, des couteaux, de vieux chapeaux & de vieux habits. Les pêcheurs Négres ſont adroits & véritablement infatigables (*c*).

Tems qu'ils y emploient.

ARTUS, dont il ſemble que les autres Ecrivains ont ici copié leurs Obſervations, remarque que les Négres joignent l'expérience à l'adreſſe dans l'éxercice

(*b*) Barbot, pag. 268.

(*c*) Le même, *ibid.* pag. 26.

Négres de la Côte d'Or.

l'éxercice de la pêche, parce qu'ils y ont été formés dès l'enfance ; qu'ils y vont tous les jours, à l'exception du Mercredi, qu'ils regardent, dit-il, comme leur Dimanche; & que, ſuivant les ſaiſons & les circonſtances, ils y emploient différentes ſortes d'inſtrumens. Outre la pêche du jour, ils en ont une de nuit, à la lumière d'un flambeau ou d'une torche, qu'ils portent d'une main, tandis que de l'autre ils tiennent un dard ou un trident, dont ils percent le poiſſon avec beaucoup d'habileté. Ces torches ſont compoſées d'un bois ſec & léger, trempé dans l'huile de Palmier, [& lié par paquets, gros comme le bras, & longs de ſix pieds: ce qui donne une lumière fort claire.] D'autres allument du feu dans leurs Canots, qui, étant percés de trois ou quatre trous ſur les côtés, jettent des flammes dont la lumière attire le poiſſon. D'autres, ſans employer leurs Canots pour la pêche de nuit, marchent au long du rivage & ſe mettent dans l'eau juſqu'à la ceinture. Ils ont leur flambeau dans une main, & dans l'autre un panier de branches entrelaſſées. Le poiſſon s'approchant à la lumière, ils le prennent facilement dans leur panier, & lui paſſant un cordon dans la gueule, ils en chargent leurs épaules juſqu'à ce qu'ils ſoient contens du fardeau. Le poiſſon qu'ils prennent ainſi, reſſemble à la carpe ou à la brême, & tire ſur le goût de ſaumon. Si la ſaiſon n'eſt pas favorable pour la pêche nocturne, ils vont en Mer de fort grand matin.

Pêche de nuit.

Eſpèces de poiſſons, ſuivant les ſaiſons.

Aux mois de Janvier, Février & Mars, ils prennent une eſpéce de petit poiſſon à grands yeux, qui ſaute & s'agite avec beaucoup de bruit, juſqu'à ce qu'il ſoit tué. Il reſſemble à la perche par la forme & la couleur. Il en a même le goût; & l'Auteur juge, à la grandeur de ſes yeux, que c'eſt l'*Oculus* ou le *Piſcis Oculatus* de Pline. On le prend à la ligne, avec deux ou trois hameçons, & de la chair puante pour amorce. Les lignes des Négres ſont d'un tiſſu d'écorce d'arbre, & longues de trois ou quatre braſſes.

Aux mois d'Avril & de Mai, ils prennent un autre poiſſon, qui n'eſt pas fort différent de la raie, & qui, s'élevant ſur la ſurface de l'eau, ſe laiſſe aiſément tromper à l'amorce.

Eſpèce de ſardines.

Pendant les mois de Juin & de Juillet, ils prennent une ſorte de harengs, qu'ils appellent *Sardines*, ſi remplis d'arrêtes, qu'on n'en peut manger ſans beaucoup de précaution. Ce poiſſon nage près de la ſurface, & ſaute, ou joue beaucoup, dans le beau tems. La méthode que les Négres employent pour le prendre, eſt d'attacher un plomb à l'extremité d'une longue ligne, qui eſt environnée de quantité d'hameçons. Ils attendent que les poiſſons paroiſſent en grand nombre; & jettant la ligne au milieu ils en prennent toujours pluſieurs d'un ſeul coup. Pendant les mêmes mois, ils prennent auſſi beaucoup d'écreviſſes de Mer, qui reſſemblent à celles de Norvége & qui ſont un fort bon aliment, mais plus ou moins graſſes, ſuivant les changemens de la Lune.

Eſpèce de maquereaux, de carpes & de mulets.

Au mois de Septembre, la Mer offre ici diverſes ſortes de poiſſons; les uns ſemblables à nos maquereaux, mais avec la tête plus longue & le corps auſſi plus allongé; d'autres avec une double gueule, qui ont à-peu-près le goût de nos carpes, [quand on les fait cuire on leur ôte la gueule ſupérieure;] d'autres fort ſemblables à nos mulets, mais barbus, & dangereuſement armés, ſur le dos, d'une nageoire qu'on prendroit pour une ſcie. La qualité en eſt ſi venimeuſe, que ſa moindre bleſſure fait enfler avec beaucoup de douleur

douleur la partie affectée, & cauſe ſouvent la perte du membre entier. La chair de ce poiſſon eſt d'un goût médiocre. On le prend avec un inſtrument particulier, [approchant de celui qu'employent les Hollandois pour la pêche de la Morue.] C'eſt une piéce de bois, à laquelle on attache une ſorte de cornet, ou de ſonnette, avec un battant. On jette cette machine dans la Mer. Le mouvement des flots agitant la ſonnette, produit un certain bruit, qui attire le poiſſon. Il veut mordre le bois, qui eſt couvert d'hameçons, & ſe prend ainſi de lui-même. NÉGRES DE LA CÔTE D'OR.

LA pêche des mois d'Octobre & de Novembre ſe fait généralement avec des filets d'écorce d'arbre, qui n'ont pas moins de vingt braſſes de long. On les tend le ſoir, au commencement de la marée, en ſe ſervant de groſſes pierres pour les faire enfoncer, & liant au ſommet quelques piéces de bois qui ſurnâgent, pour les rendre faciles à retrouver. Le matin, à leur retour, les Négres y trouvent du poiſſon en abondance. Celui qu'ils y prennent en plus grand nombre reſſemble à nos brochets. Il a les dents fort aigues, & ſa morſure eſt dangereuſe. Comme il eſt auſſi fort vorace, les Hollandois ne lui ont pas donné d'autre nom que celui de brochet. On trouve communément dans ces filets un autre poiſſon, de la forme de nos Saumons, dont la chair, quoique plus blanche, eſt de fort-bon goût. On y trouve l'Etoile de Mer, & le Chien-Marin, dont la tête eſt fort groſſe, & la gueule, dit l'Auteur, de la forme d'une baſſinoire. Le Chien-Marin a le corps marqué d'une croix. Il ne touche point aux amorces de chair pourrie. Les Négres en font ſécher la chair, & la tranſportent dans tous les Cantons du Pays. Il s'en trouve de ſi gros, qu'on eſt obligé de les mettre en piéces, pour en faire la charge de deux ou trois Canots. Brochets dangereux. Etoile de mer. Chien-Marin.

AU mois de Décembre, on prend un poiſſon qui ſe nomme *Korkofedo*, & qui paroît auſſi dans le cours du mois de Juin. Ses dimenſions ſont égales en longueur & en largeur. Sa queuë a la figure d'une Demi-lune ou du Croiſſant. Il a peu d'arrêtes, & les écailles fort petites. Sa chair eſt blanche avant que d'avoir reſſenti le feu. Mais, bouillie ou rôtie, elle devient rougeâtre, comme celle de l'Eſturgeon. Le Korkofedo ſe prend avec un hameçon fort crochu, auquel on attache une piéce de canne de ſucre, à l'extrémité d'une ligne de ſept ou huit braſſes de longueur. Les Négres ſe paſſent l'autre bout de la ligne autour de la tête, pour reconnoître l'inſtant où le poiſſon touche à l'amorce & l'attirer ſur le champ dans leur Canot. Ils en prennent ainſi vingt ou trente pendant la moitié du jour. Ce poiſſon ſe vend fort-bien parmi le commun des Habitans, de même que les moules, les huîtres, & les autres coquillages, qui ſe prennent au long des Rochers, & qui ſont auſſi bons qu'en Hollande. Korkofedo. De quelle manière on le prend.

EN arrivant au rivage, les Négres donnent pour le Roi, en forme de tribut, une partie de leur pêche, qui eſt portée immédiatement au Palais. Ils ſont ſoûmis aux mêmes droits pour le gros poiſſon qu'ils prennent dans les Lacs & les Rivières. Ils ſe ſervent de filets pour cette pêche, mais ſans les traîner d'un lieu à l'autre. Leur méthode eſt de les attacher à des pieux, dans un certain eſpace, où ils pêchent enſuite avec d'autres filets, qu'ils lévent à chaque coup, pour mettre le poiſſon qu'ils y trouvent, dans des paniers, dont ils ont toûjours un grand nombre avec eux. Ils font ainſi des Pêches fort abondantes. Mais les petits poiſſons qui ne ſont pas plus gros que la Pêche des Rivières.

NÉGRES DE LA CÔTE D'OR.

perche, ne doivent aucun tribut. Les Pêcheurs font eux-mêmes leurs filets, d'écorce d'arbre, ou de roſeaux & de joncs. Dans la chaleur extrême du climat, le poiſſon ne conſerve pas long-tems ſa fraîcheur; & les Habitans ne le trouvent bon que lorſqu'il commence à pourrir. Mais les Européens doivent ſe hâter, s'ils veulent le manger frais (*d*).

Fabrique des Canots. Lieux célébres pour ce travail.

LES Cantons les plus célébres de la Côte d'Or, pour la fabrique des Canots, ſont *Axim*, *Akron*, *Boutri* ou *Boutro*, *Takorari*, *Commendo*, *Cormantin* & *Wineba*. Ce Commerce eſt conſidérable avec les Européens & les Habitans des Contrées voiſines. Les plus grands ont quarante pieds de longueur, ſix de largeur & trois de profondeur. On en trouve enſuite de longueurs différentes, juſqu'à douze ou quatorze pieds.

LES plus grands ſe font dans le Canton d'Axim & de Takorari. Ils ſont capables de porter huit, dix, & quelquefois douze tonneaux de marchandiſes, ſans y comprendre l'équipage. On s'en ſert beaucoup pour le paſſage des Barres, & dans les lieux trop expoſés à l'agitation des vagues, tels que les Côtes d'Ardre & de Juida. Les Négres de Mina, qui ne ſont pas des plus adroits à les conduire, ne laiſſent pas que de viſiter dans ces frêles Bâtimens toutes les parties du grand Golfe de Guinée, juſqu'à la Côte même d'Angola. Ils emploient des voiles, & prennent douze ou quinze rameurs, ſuivant la grandeur du Canot. Les Canots de guerre portent quinze ou ſeize hommes, outre des munitions & des proviſions pour quinze jours. Il y a des Canots de fête & de plaiſir, qui ſont de cinq ou ſix tonneaux, & dont l'uſage n'eſt guères réſervé qu'aux Directeurs des Comptoirs de l'Europe. Le Général Danois, du tems de Barbot, en avoit un d'une rare beauté, au milieu duquel on avoit pratiqué une ſorte de cabane, environnée de rideaux bleus & rouges, à franges d'Or & d'Argent. Derrière, on avoit placé des bancs fort commodes, & couverts de tapis de Turquie.

Deſcription des Canots.

LES voiles des Canots ſont ordinairement des nattes de joncs; ou des étoffes d'écorce d'arbre, [qui comme le Coco donne des fils velus, qu'on file & dont on fait enſuite de la toile.] Les cordages ſont de feuilles de Palmier (*e*). La groſſièreté des Négres n'empêche pas qu'ils ne recherchent l'ornement dans leurs Canots. Ils ont l'art de les peindre en dedans & en dehors. Ils y mettent un grand nombre de Fétiches ou d'Idoles, qui ſont ordinairement des épics de bled-d'Inde, des têtes ſéches ou des muſeaux de Lions, de Chévres, de Singes & d'autres animaux. S'ils ont à faire un long voyage, ils ſuſpendent à l'Arrière une Chévre morte.

Prodigieuſe grandeur des arbres dont ils ſont compoſés.

ON peut juger, par la grandeur des Canots, qu'elle doit être celle des arbres du Pays, puiſque les plus ſpacieux de ces Bâtimens ne ſont compoſés que d'un ſeul tronc. On doit s'imaginer auſſi quel eſt le travail des Négres; pour abbattre de ſi grands arbres & leur donner la forme néceſſaire, avec de petits inſtrumens de fer, qui ne méritent que le nom de couteaux. On croiroit cet ouvrage impoſſible, ſi l'on ne ſçavoit que ces arbres ſont des Cocotiers (*f*), c'eſt-à-dire, un bois tendre & poreux.

LORSQUE

(*d*) Artus, pag. 73. Villault, pag. 229. & Des-Marchais, Vol. I. pag. 311.

(*e*) *Angl.* ſont de fil de Palmier. R. d. E.

(*f*) Ces Canots ne ſe font point de Cocotiers, qui ne ſont nullement propres à cet uſage, mais d'autres grands arbres, nommés *Kapots*, dont on verra la deſcription dans l'Hiſtoire Naturelle de ces Contrées. Le Traducteur a lu ſans doute dans l'Original, *Coco*, au lieu de *Copat*, qui s'y trouve. R. d. E.

NÉGRES DE LA CÔTE D'OR.

LORSQUE l'arbre eſt coupé, de la longueur dont ils veulent faire leur Canot, ils le vuident autant qu'il leur eſt poſſible, avec leurs couteaux (*g*), & cela par degrés, juſqu'à l'épaiſſeur qu'ils ſe propoſent de lui laiſſer. Enſuite ils le grattent, pour le rendre uni, avec de petits inſtrumens de leur propre invention. Le dehors n'eſt pas plus négligé que le dedans. Ils applatiſſent le fond; mais les deux côtés ſont tellement arrondis, que l'eſpace entre les deux bords eſt un peu plus étroit & le ventre beaucoup plus large, [afin qu'ils puiſſent porter plus de voiles.] L'Avant & l'Arrière ſont allongés en pointe, & même un peu courbés, pour la commodité de ceux qui veulent les tourner, ou les faire aborder au rivage.

D'où vient le nom de Canot.

LES petits Canots, que les Négres appellent *Ekem*, & les Portugais, *Almadies*, ſont excellens à Commendo. Les meilleurs ſe font à *Ekk-Jekki*, qui ſe nomme autrement le Petit-Commendo. Le nom de Canots vient proprement des Indes Occidentales, d'où les Eſpagnols l'ont tiré; & les autres Nations l'ont reçu d'eux (*b*).

Leur vîteſſe en Mer.

ARTUS obſerve, que tout légers que ſont les petits Canots, ils avancent fort vîte en Mer; mais qu'ils ſont ſi bas, que les Matelots ont la moitié du corps ſous l'eau. Ils peuvent contenir ſept ou huit perſonnes, aſſiſes l'une après l'autre; car deux n'y peuvent être de front. Chaque Négre eſt aſſis ſur une ſellette, & tient à la main ſa rame, qui reſſemble à nos pelles de four. Ils s'en ſervent avec tant d'adreſſe & de légèreté, que la vîteſſe d'une fléche ne ſurpaſſe pas celle d'un Canot, ſur-tout dans les tems calmes; car ils ſont peu capables de réſiſter aux vagues. Auſſi les Européens n'en peuvent-ils faire uſage lorſque la Mer eſt agitée. Mais les Négres craignent peu d'être renverſés. Ils ſçavent redreſſer leur voiture, ſe dégager des flots & continuer tranquillement leur voyage (*i*).

BOSMAN ne donne aux plus grands Canots que trente pieds de long & ſix de large. Ils contiennent, dit-il, environ la charge d'une Barque marchande, & ſervent aux Européens pour tranſporter leurs marchandiſes au long des Côtes. Le nombre des rameurs, ajoûte-t-il, eſt depuis deux juſqu'à quinze; & lorſque le nombre paſſe deux, il eſt toûjours impair, parce que dans ces grands Canots les rameurs ſont toûjours aſſis deux à deux, & qu'il en faut un pour gouverner. [Suivant le même Auteur, au-lieu de rame ils ſe ſervent d'un inſtrument fait en forme de bêche, & qui a un manche de la même longueur; avec cela ils frappent l'eau par deſſous main, & font avancer le Canot avec beaucoup de viteſſe.] (*k*).

Agriculture de la Côte d'Or.

A l'égard de l'agriculture & de l'œconomie domeſtique, les Négres de la Côte d'Or ſément leurs grains dans la ſaiſon des pluies. La terre ſeroit trop dure dans tout autre tems. Lorſque les pluies approchent, ils vont choiſir, dans les champs & dans les bois, le terrain qui convient à leurs vûes; car il n'y a point de propriété pour les terres. Elles appartiennent au Roi, ſans le conſentement duquel perſonne n'a droit de ſemer ni de planter. Après avoir obtenu la permiſſion, les Négres ſortent en troupes, pour aller défricher le fonds. Ils brûlent les ronces & les herbes, dont la cendre ſert de fumier.

Choix des terres.

(*g*) L'Auteur dit qu'ils ſont courbés, mais il faut entendre apparemment de petites haches. R. d. T.

(*b*) Artus, pag. 71. & Barbot, pag. 266.
(*i*) Artus, *ubi ſup.*
(*k*) Boſman, pag. 129.

NÉGRES DE LA CÔTE D'OR.

fumier. Enſuite, ayant ouvert la terre à la profondeur d'un pied, avec une ſorte de bêche, qu'ils appellent *Koldon*, ils la laiſſent repoſer dans cet état pendant huit ou dix jours, pour laiſſer le tems à leurs voiſins de finir auſſi leurs préparatifs. Alors ils s'aſſemblent, le premier jour du Fétiche, qui eſt leur Sabbat ou leur Dimanche. Ils délibèrent enſemble ſur l'ordre qui doit être obſervé pour ſemer. Le champ du Roi eſt celui par lequel on commence. Après quoi, chacun retourne au ſien, donne une nouvelle forme à la terre, & ſème enfin ſon millet ou ſon maïz.

Le travail commence par celles du Roi, & le reſte en commun.

C'EST le jour même du Fétiche, en ſortant de leur Aſſemblée, qu'ils ſément ordinairement le champ du Roi ou du Gouverneur. Leur unique ſalaire conſiſte en pluſieurs pots de vin de Palmier & quelques chevreaux, qu'il envoie, ſuivant le nombre des Laboureurs. Ils finiſſent leur travail par des chants & des danſes à l'honneur du Fétiche, pour obtenir de lui une moiſſon abondante. Le jour ſuivant ils enſemencent le champ de leurs voiſins avec autant de zèle que celui du Roi. Ce ſervice eſt récompenſé par les mêmes préſens & ſuivi de la même fête. Ils continuent ainſi de travailler en corps, juſqu'à ce que tous les champs ſoient enſemencés.

LEUR grain croît ſi vîte, qu'ils voient bien-tôt le fruit de leurs peines. Lorſqu'ils apperçoivent un épi qui commence à ſe former, ils élèvent une cabane de bois au milieu du champ, ils la couvrent de paille, & mettent leurs enfans dans ce lieu pour veiller à la ſûreté de leur moiſſon, contre les oiſeaux. Ils ne ſarclent jamais les terres. L'herbe y croît librement & tombe ſous la faux avec le grain.

AUSSI-TÔT qu'ils ont fait la moiſſon, ils en vendent une partie à ceux qui n'ont pas pris la peine de ſemer. C'eſt avec le produit de cette vente qu'ils payent leurs taxes au Souverain. Elles ne ſont pas fixées. Chacun porte au Gouverneur de la Ville ce qu'il croit ſuffiſant. Le Gouverneur, après avoir recueilli cinq ou ſix *Bendas* d'Or (*l*), les porte au Roi, qui les reçoit avec (*m*) bonté, & qui lui marque par ſes careſſes s'il eſt ſatisfait du préſent.

Avec quelle promptitude les grains y croiſſent.

DES-MARCHAIS obſerve qu'il ne faut pas plus de huit jours au ris, au maïz & aux autres grains du Pays, pour ſortir en herbe; & qu'ils parviennent à leur maturité dans l'eſpace de trois mois. Il ajoûte que les Négres choiſiſſent des lieux élevés pour y ſemer le maïz, parce que ce grain demande un terrain ſec, qui ne ſoit pas ſujet aux Inondations. Au contraire, le ris & le millet demandent des terres baſſes & humides; & le ris, ſur-tout, ne croît jamais mieux qu'après avoir été couvert d'eau (*n*).

Marchés réguliers, & leur police.

LES Habitans de la Côte d'Or trouvent toûjours facilement à ſe défaire de leurs grains & de leurs denrées, parce que dans tous les Villages il y a des Marchés régulièrement établis. La monnoie courante eſt de la poudre d'Or; & dans quelques Cantons, les *Bujis* ou les *Kowris*. Ces Marchés ſont ordinairement au milieu des Villages. Chaque marchandiſe a ſon quartier ſéparé. Les prix ſont fixés [par les Officiers du Roi:] police admirable & qui ne laiſſe aucun lieu à la confuſion. Les Marchés ſe reſſemblent dans chaque Canton. Villault nous a décrit celui de Frédéricksbourg, & Barbot celui du Cap-Corſe, [que Villault dit avoir été de ſon tems le meilleur de toute l'Afrique.]

(*l*) Dix ou douze onces d'Or.
(*m*) Artus, pag. 67. & ſuiv.
(*n*) Des-Marchais, Vol. I. pag. 331. & ſuiv.

frique.] Ils ſe tiennent tous les jours de la ſemaine, à l'exception du Mercredi, qui eſt le jour du repos. Auſſi-tôt que le jour paroît, les Négres de la Campagne apportent d'abord des cannes de ſucre, en petites bottes, & le goût en eſt ſi général, qu'elles ſont bien-tôt achetées. Enſuite, les femmes de la campagne paroiſſent avec des fruits & des racines. Les unes ont de grands paniers, remplis d'oranges, de citrons & de melons. D'autres apportent des *Bananes*, des *Bakkovens*, des *Patates*, des *Ignames*, &c. d'autres ſont chargés de grains, tels que du millet, du ris, du maïz & de la malaguette; d'autres ont de la volaille, des œufs, de la pâtiſſerie, & d'autres commodités utiles à la vie. Ce n'eſt pas ſeulement aux Négres qu'elles vendent ces marchandiſes; les Vaiſſeaux de l'Europe (*o*) en achétent une grande partie pour leur proviſion.

Négres de la Côte d'Or.

Les femmes du Pays entendent également l'art de vendre & d'acheter. Leur induſtrie ſurpaſſe l'idée qu'on pourroit s'en former. Elles viennent chaque jour au Marché, de cinq ou ſix lieuës, chargées comme des Jumens; ſouvent avec un enfant ſur le dos, & un fardeau de grain ou de fruit ſur la tête. Après avoir vendu toute la marchandiſe qu'elles apportent, elles achétent du poiſſon, des merceries de l'Europe, & d'autres commodités, avec leſquelles elles retournent auſſi chargées qu'elles ſont venues. Les merceries qu'elles achétent ſont ordinairement de la toile, des couteaux, des colliers de verre, des miroirs, des braſſelets, &c. Les Négres Intérieurs étant paſſionnés pour le poiſſon, elles le vont quelquefois revendre à deux cens milles dans les terres (*p*).

Induſtrie des femmes du Pays.

Les Marchés des Négres ſont éxemts de toutes ſortes de droits; mais ſi les gens de la campagne rencontrent, en chemin, quelque choſe qu'ils aient choiſi pour leur Fétiche, ils lui préſentent une petite partie des marchandiſes qu'ils apportent.

Nuls droits dans les Marchés.

A midi, on voit arriver les Marchands de vin de Palmier, qui apportent cette liqueur dans des pots de différentes grandeurs. Les uns ſont chargés d'un ſeul pot, d'autres de pluſieurs, ſuivant le ſuccès qu'ils ont eu pendant la nuit dans leur travail. Ils n'arrivent qu'à-midi, parce que les affaires du Commerce étant alors finies avec les Européens, ils trouvent les Négres & les Matelots de l'Europe également diſpoſés à ſe réjouir pendant le reſte du jour. Mais lorſqu'ils voient rouler l'Or avec plus d'abondance, ou que le nombre des buveurs leur paroît augmenté, ils font monter ordinairement le prix de leur liqueur au double. Ils ne viennent au Marché qu'avec [une hache à leur ceinture, &] deux ou trois zagaies à la main, parce qu'on les oblige, à leur arrivée, de laiſſer leurs autres armes à l'entrée de la Ville; mais elles leur ſont rendues fidellement lorſqu'ils en ſortent.

Vente du vin de Palmier.

On apporte auſſi, ſur le rivage des Villes, du vin de Palmier des autres Cantons, dans des Canots qui arrivent le ſoir. Comme tout le monde eſt alors délivré du travail ou des affaires, le débit en eſt fort prompt (*q*).

Le tabac ſe vend en feuilles, que les Négres font ſécher eux-mêmes, & qu'ils

(*o*) D'autres Voyageurs mettent entre ces denrées, du tabac de la production du Pays.

(*p*) Artus, *ubi ſup.* pag. 36. Villault, pag. 171. & Barbot, pag. 269.

(*q*) Artus, pag. 37.

Négres de la Côte d'Or.

qu'ils fument dans cet état, ſans avoir eu juſqu'à préſent l'induſtrie de les mettre en rouleau (*r*).

Après le Marché, qui finit ordinairement vers trois heures, on voit les femmes de la Campagne retourner gaiement à leurs Villages, en chantant & ſe réjouiſſant ſur les chemins. [Elles fourniſſent aux Equipages des Vaiſſeaux ☞ Européens les rafraîchiſſemens dont ils ont beſoin, pour de l'ail, des épingles, des petits miroirs, des rubans, des pierres à feu, des morceaux d'acier & autres bagatelles ſemblables (*s*).] Elles n'ont jamais d'inquiétude pour le crédit, car les Négres ne le connoiſſent point, & veulent toûjours être payés comptant. Si ce qu'ils achétent ou ce qu'ils vendent eſt peu conſidérable, ils péſent l'Or ſur le bout du petit doigt. S'il eſt queſtion d'une plus groſſe ſomme, ils emploient des balances. Au-lieu de poids, ils ont certains grains rouges, qu'ils appellent *Takous*, chacun du poids d'environ deux liards, avec leſquels ils péſent fort éxactement un marc d'Or. Leurs balances ſont deux petites piéces de cuivre, de la grandeur d'un écu, ſuſpendues comme les nôtres, aux deux bouts d'un petit bâton, avec un nœud de fil au milieu, pour y paſſer le pouce & les ſoûtenir. Quelques riches Marchands ont des balances d'Or, [ſemblables à celles dont les Européens ſe ſervent (*t*).] ☞

Manière de peſer l'Or.

Monnoie courante.

La monnoie courante, dans les Marchés, conſiſte en poudre d'Or, ou en petits lingots, nommés *Krakra*, qui ſont en uſage ſur toute la Côte, excepté dans le Canton d'Akra, où, pour les petites marchandiſes, on ſe ſert d'une (*v*) ſorte de groſſe épingle de fer, avec un demi-cercle à l'extrémité. Artus fait entendre que ces épingles étoient la monnoie de Mina & de toute la Côte, en 1600, & que les Négres n'en connoiſſoient pas (*x*) d'autre. Il obſerve auſſi que les Krakras ſont de petits lingots quarrés, chacun d'un ſcrupule ou d'un grain, qui ont été inventés par les Portugais de Mina pour la commodité du Commerce; car il ne ſe faiſoit d'abord que par des échanges (*y*).

Foires des Négres.

Les Négres ont d'autres Marchés, qui reſſemblent à nos Foires & qui ne ſe tiennent que deux fois l'an. Tous les Habitans du Pays s'y raſſemblent; car le tems en eſt ſi-bien réglé, que jamais ils ne tombent aux mêmes jours. On y porte toutes les marchandiſes qui s'achétent des Européens au long de la Côte, pour les diſtribuer de-là dans l'intérieur des terres (*z*).

Danſes & ornemens de ces Fêtes.

C'est dans ces Aſſemblées qu'on voit éclater particuliérement la paſſion des Négres pour la danſe. Elle eſt ſi générale, ſur-tout parmi les femmes, qu'au moindre ſon d'un Inſtrument, ou même de la voix, on leur voit quitter leurs plus pénibles éxercices & ſe mettre auſſi-tôt à danſer. C'eſt un uſage immémorial, pour la plus grande partie des Habitans d'une Ville ou d'un Village, de ſe raſſembler tous les jours au ſoir ſur la Place publique, pour danſer, chanter, & ſe réjouir l'eſpace d'une heure avant que de ſe mettre au lit. Ils ſe parent alors de leurs meilleurs habits. Les femmes, qui ſont toûjours les plus ardentes, portent aux pieds quantité de grelots. Les hommes

(*r*) Villault, pag. 171.
(*s*) Barbot *ubi ſup.*
(*t*) Villault pag. 172.
(*v*) Barbot, *ubi ſup.*
(*x*) Il paroît que les Bujes ou les Kowris n'étoient point alors en uſage.
☞(*y*) Villault. *ubi ſup.*
(*z*) Artus, *ubi ſup.*

Digitized by Google

mes ont à la main de petits éventails (*a*), d'un bout de queuë d'éléphant ou de cheval, aſſez ſemblables pour la forme aux gros pinceaux de nos Peintres, mais dorés aux deux bouts. L'heure ordinaire de leurs rendez-vous eſt le coucher du ſoleil. Leur muſique eſt compoſée de cornets, de trompettes, de tambours, de flutes & d'autres Inſtrumens. NÉGRES DE LA CÔTE D'OR.

LES hommes & les femmes, qui ſont diſpoſés à danſer, ſe partagent en couples, l'une vis-à-vis de l'autre, comme dans nos contredanſes, & formant enſuite une danſe générale, ils s'abandonnent à toutes ſortes de ſauts, de geſtes & de contorſions ridicules. Ils avancent les uns vers les autres, ils reculent, ils frappent la terre du pied, ils baiſſent la tête en paſſant l'un près de l'autre & prononcent quelques mots; ils font claquer leurs doigts, ils ſecouent leur éventail. Leurs mouvemens ſont tantôt vifs, tantôt lents, tantôt accompagnés d'une voix baſſe & (*b*) tantôt d'un cri. [Enfin c'eſt un déſordre, qui n'eſt pas ſans méthode, puiſqu'il ſe renouvelle avec une éxacte imitation, & que chacun paroît fort-bien inſtruit des pas & des attitudes qui conviennent à chaque danſe.] Deſcription de la danſe des Négres.

ARTUS & Villault ajoûtent qu'ils ſe frappent alternativement l'épaule avec leurs queuës de cheval; que les femmes ont des cordons de paille, qu'elles balancent en cercle dans leurs mains, & par-deſſus leſquels elles ſautent avec beaucoup d'adreſſe; qu'elles les jettent en l'air avec le pied, & qu'elles les reçoivent avec la main (*c*), &c. Toutes ces gambades paroiſſent leur plaire beaucoup; mais elles n'aiment pas trop à les faire devant les Etrangers, parce que les voyant rire du ſpectacle, elles prennent leurs riſées pour une raillerie. Après une heure d'éxercice, elles retournent tranquillement dans leurs cabanes (*d*).

CES danſes varient, ſuivant les tems, les circonſtances & les lieux. Celles qui ſe font à l'honneur des Fétiches, ſont plus graves & plus ſérieuſes. Il y a des danſes publiques, ordonnées par le Roi, comme celle d'Abrambo, grande Ville du Royaume de Fétu, où, pendant huit jours conſécutifs, [qu'on nomme *la ſaiſon des danſes*,] il s'aſſemble une prodigieuſe quantité de Négres des deux ſéxes. Chacun ſe pare avec ſoin pour cette ſolemnité (*e*). Variété dans les danſes & les fêtes.

ARTUS raconte qu'ils ont certains édifices ſéparés, dont l'unique uſage eſt pour y donner aux jeunes-gens des leçons de danſe & de muſique. Mais il arrive ſouvent qu'échauffés par la nature de ces éxercices & par le vin de Palmier auquel ils ſont fort livrés, ils ne ſortent de-là que pour courir armés dans toutes les rues, & pour y commettre beaucoup de déſordres. Quoiqu'ils ne prennent point aiſément querelle, ils ſont capables de beaucoup d'emportement lorſqu'ils s'offenſent, & rarement ſe ſéparent-ils ſans effuſion de ſang. Leçons de danſe & de muſique pour les jeunes-gens.

TOUTES les réjouiſſances publiques des Négres de Guinée ſe réduiſent à la danſe, à la muſique & à des combats ſimulés, qui ne laiſſent pas de ſe terminer quelquefois d'une manière ſanglante. Le 26 d'Avril 1667, on célébra au Cap-Corſe, ſous la conduite d'un Prince Négre, gendre du Roi de Fétu, qui faiſoit ſa réſidence dans ce Canton, l'anniverſaire d'une victoire qu'il avoit Fête pour l'anniverſaire d'une victoire.

(*a*) Artus dit, une queuë de cheval; Barbot, d'élephant, & Villault l'une ou l'autre.
(*b*) Artus, pag. 89. Villault pag. 217. & Barbot, pag. 375.
(*c*) Villault dit qu'elles danſent autour d'un cercle, qu'elles lancent en l'air avec le pied.
(*d*) Artus, *ubi ſup.* & Villault, pag. 218.
(*e*) Barbot, pag. 276.

Digitized by Google

NÉGRES DE LA CÔTE D'OR.

avoit remportée ſur le Roi d'Akkani & ſur le Seigneur d'Abrambo. Villault apprit du Général Danois (*f*) que cette Bataille avoit coûté la vie à cinq mille hommes. Mais la fête répondit à l'importance d'une telle victoire. Pendant tout le jour, on vit diſtribuer parmi le Peuple une profuſion de vivres & de liqueurs. A l'entrée de la nuit, le Prince rendit une viſite au Général Danois, qui étoit alors à ſoûper. Villault, qui étoit préſent, raconte qu'il ſe fit précéder d'un tambour, de quinze ou vingt trompettes, d'une douzaine de ſes femmes, & d'environ ſoixante Eſclaves. Deux Négres de belle taille portoient près de lui de grands boucliers pour le couvrir; & deux autres, ſes dards, ſon arc & ſes fléches. Les femmes étoient vêtues de damas & de taffetas, qui leur tomboit depuis le ſein juſqu'au milieu des jambes, avec quantité de Fétiches ſur la tête, de colliers, de braſſelets, & d'autres ornemens d'Or & d'yvoire. Elles étoient fort proprement coëffées à la mode du Pays. La parure du Prince étoit une piéce de taffetas bleu autour des reins, qui lui pendoit juſqu'à terre entre les jambes. On portoit devant lui un coutelas recourbé. Sur la tête, il avoit un bonnet orné des cranes de pluſieurs ennemis qu'il avoit tué de ſa propre main, & couvert de fort belles plumes. Ses jambes & ſes bras étoient parſemés de plaques d'Or; & dans les mains, il portoit deux petits éventails de crin de cheval.

Entrée des Acteurs dans la cour du Général Danois.

Il entra dans la cour du Général Danois au bruit d'une infinité d'acclamations. Les hommes de ſa ſuite ſe poſtèrent en haie d'un côté, & les femmes de l'autre. Le tambour & les trompettes firent retentir leurs Inſtrumens à ſon paſſage. Enſuite les deux haies de ſes gens, qui s'étoient écartées l'une de l'autre, commencèrent à ſe rapprocher, & ſe retirèrent avec des mouvemens fort juſtes & fort réglés. Cet éxercice Militaire dura l'eſpace d'un quart-d'heure. Enfin le Prince mettant ſes deux éventails entre les mains d'un Eſclave, prit un dard, & feignit de le jetter à ſes femmes, qui firent mine auſſi de lui lancer les leurs. Mais les Eſclaves qu'il avoit autour de lui le couvrirent auſſi-tôt de leurs boucliers. Après avoir renouvellé le même jeu pluſieurs fois, il mit la main à l'épée, & courut vers les femmes, qui vinrent au-devant de lui d'un air ferme, armées de petits bâtons. Les Eſclaves qui avoient des épées ſe jettèrent dans la mêlée, en feignant de frapper de toutes leurs forces. Il s'éleva un grand cri, & telle fut la fin de la danſe.

Combat ſimulé.

Dépenſe de cette fête.

Le Général traita l'Aſſemblée avec de l'eau-de-vie. Cette fête (*g*) ne coûta pas moins de cinq mille marcs d'Or au gendre du Roi de Fétu. Du fort, il ſe rendit à la maiſon du Chef des Négres de Frédéricksbourg, où il demeura le jour ſuivant juſqu'à-midi (*h*).

Autre fête, donnée à Barbot par les Négres.

En 1682, Barbot fut traité dans le même lieu par les Négres, aux frais du Général Danois. Les circonſtances de la fête furent les mêmes. Après un repas ſomptueux, les Facteurs Européens ſe rendirent dans le cabinet du jardin, qui étoit environné de beaux orangers. A peine y furent-ils aſſis, qu'ils virent paroître autour d'eux une centaine de Négres, armés comme en guerre, mais bizarrement ornés de chapeaux & de bonnets de peaux d'éléphans

(*f*) Des-Marchais dit quinze ou ſeize mille.

(*g*) L'Auteur évalue cette ſomme à ſeize mille livres ſterling

(*h*) Villault, pag. 219. & ſuiv. Labat l'a copié preſque mot pour mot, dans le Voyage du Chevalier des Marchais, Vol. I. pag. 306. & ſuivantes.

phans & de crocodiles, de coquilles rouges, de queuës de cheval, de chaînes de fer, & la moitié du corps blanchi; ce qui les rendoit ſemblables à des diables plûtôt qu'à des hommes. Ils commencèrent par un bruit effroyable, en choquant leurs boucliers l'un contre l'autre, faiſant feu de leurs mouſquets & baiſſant la tête juſqu'à terre. NÉGRES DE LA CÔTE D'OR.

APRÈS ce feint combat ils ſe retirèrent à quelque diſtance, pour faire un concert de muſique à leur manière. Dans l'intervalle, les concubines du Général & celles des autres Facteurs du Fort Danois, accompagnées des Dames de la Ville des Négres, vinrent faire la révérence au Général, qui leur offrit une colation de fruits, du vin de France, du vin de Palmier, du Rum & de l'eau-de-vie. Pendant cette nouvelle fête, les Négres armés recommencèrent leurs mouvemens guerriers, danſant & faiſant leurs eſcarmouches en cadence, frappant de leurs coutelas ſur leurs boucliers, tandis que d'autres redoubloient le feu de leurs mouſquets, ſautoient, ſe jettoient à terre, & s'agitoient comme des furieux ou des poſſédés.

LES Dames Négreſſes eurent leur tour, & firent éclater leur adreſſe & leur légéreté à la danſe, [d'une manière fort agréable.] D'un autre côté, l'artillerie du Fort ſe faiſoit entendre ſans relâche. Cet agréable amuſement dura juſqu'au ſoir. La Compagnie retourna au Fort ſous l'eſcorte des Négres armés, qui ſe diviſèrent pendant la route en deux Compagnies, chacune avec ſes Commandans, ſes tambours, ſes trompettes & ſes Enſeignes. A l'entrée du Fort, elles ſe rangèrent en ordre de Bataille, [pour faire paſſer l'Auteur entre les deux fronts,] & [dès que le Général parut dans la longue gallerie du Fort,] recommençant leur danſe, qui dura juſqu'à minuit, elles ne ſe ſéparèrent que pour conduire, l'une ſes Officiers juſqu'à la Ville de Manſro, l'autre les Enſeignes Danoiſes, qu'on leur avoit prêtées, & qui furent remiſes fidellement dans le Fort. Le Général leur fit diſtribuer du vin & de l'eau-de-vie. Cette fête, dit l'Auteur, lui coûta cinq *bondes* d'Or, qui reviennent à quarante livres ſterling (*i*).

LA muſique des Négres eſt fort variée dans ces occaſions. Artus parle de petits baſſins de cuivre, ſur leſquels ils frappent avec de petites baguettes; de leurs tambours, qui ne ſont que des troncs de bois creuſé, & couverts de peaux de chévres; [de certains bâtons percés de pluſieurs trous, qui rendent un ſon prodigieux quand on les frappe; de caſtagnettes;] de diverſes ſortes de creſſelles; & d'un Inſtrument qui reſſemble à la harpe, monté de ſix cordes de roſeaux, qu'ils touchent avec les deux mains (*k*). Différentes muſiques des Négres.

BARBOT nomme des baſſins, des tambours, des cornets, des creſſelles, [des Caſtagnettes] un Inſtrument à ſix cordes, qu'il appelle guittare; des flutes & des flageolets de roſeau, qui rendent beaucoup de ſon (*l*); [ce ſont apparemment les bâtons dont parle Artus, & qui ſemblent moins être faits pour qu'on les frape, que pour ſervir d'Inſtrumens à vent: peut-être y a-t-il une faute d'impreſſion dans le texte de cet Auteur.] Leurs Inſtrumens.

VILLAULT ne parle que de trois Inſtrumens: une ſorte de tambour; une canne à pluſieurs trous, qui a l'apparence d'une flute; & l'Inſtrument à ſix cordes, qui tient aſſez de la guittare (*m*).

BOSMAN

(*i*) Barbot, pag. 276.
(*k*) Artus, pag. 89.
(*l*) Barbot, pag. 275.
(*m*) Villault, pag. 217.

NÉGRES DE LA CÔTE D'OR.

BOSMAN dit que leurs Inſtrumens de muſique ſont en fort grand nombre; mais il n'en cite que trois, dont il donne la deſcription. Le premier eſt leur cornet, ou leur trompette, qui eſt compoſée d'une dent d'Eléphant. Il s'en trouve qui pèſent plus de trente livres. Elles ſont ornées de pluſieurs figures d'hommes & d'animaux, mais ſi-mal deſſinées, qu'on ne diſtingue pas facilement les eſpèces. Au plus petit des deux bouts, eſt un trou quarré, qui ſert à ſouffler, [& à l'autre extrémité eſt un bout de corde, teint en rouge avec du ſang de poule ou de brébis.] Le bruit en eſt fort étrange. Cependant, à force d'éxercice & d'habitude, les Négres trouvent le moyen d'en régler les ſons par une ſorte de meſure. Quelquefois ils y apportent tant d'art, que s'ils ne rendent pas leur muſique agréable, ils ne mettent pas du moins les Européens dans la néceſſité de ſe boucher les oreilles, comme Focquenbrog le faiſoit ſoigneuſement.

Reſſource des Européens contre les mauvais ſons.

LEUR ſecond Inſtrument eſt le tambour; mais Boſman leur en donne dix ſortes. Le plus grand nombre eſt compoſé d'un tronc d'arbre creux, couvert d'un côté, d'une peau de mouton ou de chévre, & tout ouvert de l'autre. Ils les placent à terre, comme nos tymballes, ou les portent ſuſpendus, avec le ſecours d'une corde (*n*), qu'ils ſe paſſent autour du col. Pour battre, ils ont de longues baguettes, de la forme d'un marteau, & quelquefois un bâton droit, qu'ils tiennent ſimplement à la main. Mais, de quelque manière qu'ils s'y prennent, ils en tirent un horrible bruit, qui eſt encore augmenté par les cornets, dont les tambours ſont ordinairement accompagnés. Il ne manque rien pour en faire un bruit infernal, lorſqu'ils y joignent, comme il arrive preſque toûjours, celui d'une piéce creuſe de fer, ſur laquelle un enfant frappe à grands coups avec une piéce de bois. Ce déteſtable carillon ſurpaſſe encore les tambours & les cornets réunis.

Tambour nouvellement inventé.

ILS ont inventé depuis peu une ſorte de petits tambours, couverts d'une peau des deux côtés, & de la forme d'une horloge de ſable. Le bruit qu'ils en tirent reſſemble, dit Boſman, à celui que les enfans de Hollande font les jours de fête, avec leurs pots (*o*). Seulement, comme les Négres attachent des chaînes de fer au col de leur Inſtrument, il y a quelque différence pour le ſon (*p*).

LEUR troiſiéme eſpéce eſt une piéce creuſe, de bois, longue de huit pouces, & large de quatre, qui eſt traverſée par une autre piéce de la même matière, mais ſolide, au long de laquelle s'étendent cinq ou ſix cordes; de ſorte qu'il a quelque reſſemblance avec la harpe ou l'Inſtrument des Grecs modernes. La Côte d'Or n'en a aucun dont le ſon ait tant d'agrément (*q*).

Différens ſentimens ſur cette muſique.

ARTUS obſerve (*r*) que dans les grandes Aſſemblées, où tous leurs Inſtrumens ſe réuniſſent pour former une eſpèce de concert, ils gardent les tems & les meſures. Si l'on en croit Villault, cette mélodie, accompagnée des mouvemens de la danſe (*s*), produit en effet aſſez agréable. Boſman (*t*), au

(*n*) Barbot ne leur donne qu'une ſorte de tambours, qu'ils battent de deux ou trois façons différentes.

(*o*) L'Auteur ſuppoſe qu'on eſt inſtruit des uſages de ſa Patrie. R. d. T.

(*p*) Il ſemble qu'il s'agit ici de ces petits tambours plats, environnés de ſonnettes, dont parle Barbot.

(*q*) Boſman, pag. 138.

(*r*) Artus, pag. 89.

(*s*) Villault, pag. 217.

(*t*) Boſman, *ubi ſup.*

INSTRUMENS MUSICAUX de la CÔTE D' OR.
SPEELTUIGEN van de GOUDKUST.

Digitized by Google

an-contraire, & Barbot après lui, la repréſentent comme un charivari barbare, qui n'a rien que de choquant pour les oreilles (*v*). NÉGRES DE LA CÔTE D'OR.

(*v*) Barbot, pag. 276.

§. V.

Maladies, Médecins, Remédes, Mort & Enterrement des Négres.

QUOIQUE l'air & le ſéjour de la Guinée ſoient fort mal-ſains pour les Europeens, les Habitans naturels du Pays ſont ſujets à peu de maladies. Ils ſont d'une conſtitution ſi forte, que bleſſés ou malades ils font peu d'attention à leur ſanté. Ils ne ſe rendent pas moins à leurs éxercices ordinaires, ſans faire attention ſi leurs bleſſures tournent en ulcères, ou s'ils ſont menacés d'en conſerver la cicatrice. Les Maladies les plus communes ſur la Côte d'Or, ſont celles qui portent parmi nous le nom de Vénériennes, les chancres, les vers, les maux de tête & les fiévres malignes. Maladies les plus communes.

LES Négres n'ont pas d'autres remédes contre les maux vénériens, que la ſalſepareille en décoction. Ils reçoivent des Vaiſſeaux Hollandois une groſſe quantité de ce bois, qui leur ſert auſſi pour les chancres & les vers. Contre les maux de tête, ils emploient des cataplaſmes de différentes herbes, qu'ils appliquent ſur les oreilles du Malade. Ce remède fait lever de petites tumeurs (*a*). Ils les ſcarifient avec de petits couteaux fort pointus, & mettent ſur les plaies une ſorte de terre blanche, qui les ſéche & les ferme. Mais la cicatrice demeure viſible. Comme on voit un grand nombre de Négres qui portent de ces marques au viſage, l'Auteur eſt porté à croire qu'ils ſont fort ſujets à la migraine (*b*). Maux vénériens. Maux de tête.

DES-MARCHAIS dit que pour le même mal, ils ſe ſerrent la tête autant qu'ils peuvent avec une corde, & que dans la chaleur comme dans le tremblement de la fiévre ils ſe baignent dans l'eau froide. S'ils croient s'appercevoir qu'ils ayent trop de ſang, ils ſe bleſſent d'un coup de couteau, ſans diſtinction d'aucune partie du corps, & laiſſent couler leur ſang auſſi long-tems qu'ils le jugent néceſſaire. Ils lavent enſuite la bleſſure avec de l'eau froide & la couvrent de quelque morceau de linge (*c*). Reméde des Négres.

LES Négres ne ſont pas ſi ſouvent attaqués de la colique & du flux de ventre que les Européens. Leur reméde, pour la première de ces deux maladies, eſt de boire, matin & ſoir, pendant pluſieurs jours, une grande callebaſſe de jus de limon, mêlé de poivre de Guinée. On s'imagineroit, dit l'Auteur, que ce reméde eſt ce qu'il y a de plus contraire aux beſoins du Malade, ſi l'on ne ſçavoit que les Médecins de France ordonnent la limonade pour les coliques néphrétiques. Les Européens, qui ſe trouvent ici attaqués du même mal, ont auſſi leurs remédes, tels que l'art & l'expérience les a fait croire utiles. C'eſt de ne pas dormir ou ſe coucher ſur la terre; de ſe tenir Colique, & ſes remédes. Remédes pour les Européens en Guinée.

(*a*) Artus ſemble croire que ces tumeurs ſont une maladie particulière, qui n'eſt pas l'effet du cataplaſme; [contraire en cela à Barbot, que nous avons ſuivi ici.]

(*b*) Artus, pag. 90.

(*c*) Des-Marchais, Vol. I. pag. 326. Artus, *ubi ſup.*

NÉGRES DE LA CÔTE D'OR.

nir chaudement; d'éviter les roſées du matin & du ſoir; de s'interdire l'uſage de l'eau de fontaine, du jus de limon, & de toutes ſortes d'acides. Il en faut conclure que le pounch, dont les Anglois de Guinée uſent ſi volontiers, leur eſt abſolument contraire, & que c'eſt peut-être l'excès de cette liqueur qui en fait périr un ſi grand nombre. Les drogues éprouvées pour la colique, ſont quatre ou cinq goutes de baume de ſouffre, dans une petite quantité d'eau-de-vie. Elles procurent une ſueur ſalutaire, après laquelle on ſaigne le Malade, & deux jours après on le purge doucement. On fait prendre auſſi tous les matins un peu de confection d'hyacinte & d'Alkerme. On donne par intervalles de bons cordiaux, & l'on ordonne ſur-tout d'éviter tous les excès de vin & d'eau-de-vie. L'Auteur recommande à cette occaſion la recepte qu'il obſervoit lui-même, & qui ſoûtint conſtamment ſa ſanté. Il portoit, nuit & jour, ſur l'eſtomac, une peau de liévre bien préparée. Quoiqu'elle lui procurât des ſueurs ſurprenantes, elle hâtoit beaucoup ſa digeſtion. Il ne prenoit jamais d'eau-de-vie & de liqueurs fortes à jeun; uſage pernicieux, dit-il, qui n'eſt que trop commun en Guinée parmi les Européens. S'il buvoit un verre de liqueur, [qui n'étoit jamais d'aucune de ces boiſſons corrompues dont uſent les Européens, ni] de cette eſpèce de bierre que les Négres appellent *Poyton*, ou *Peta*, c'étoit toûjours un quart-d'heure après avoir mangé. Cette méthode lui conſerva l'eſtomac fort ſain.

Autre remède.

UN autre reméde pour les coliques de Guinée, eſt le poids d'un demi-Louis d'Or de bon Orviétan, dans quatre ou cinq goutes d'huile aniſée. On y joint des lavemens déterſifs, [compoſés d'une décoction de Mauve commune, & de Guimauve, ou de Mauve des Jardins, & de Pariétaire] avec de la poudre de caſſe & dix goutes d'huile aniſée. Mais il eſt d'une extrême importance d'éviter le froid (*d*), ſur-tout pendant la nuit.

Vers qui tourmentent

SUIVANT Des-Marchais (*e*), les Négres n'ont pas d'autre reméde pour la colique que pour le mal de tête; c'eſt-à-dire qu'ils ſe ſerrent l'eſtomac avec une corde. Les ligatures, dit-il, ſont une grande partie de leur Chirurgie. Ils ſont fort tourmentés des vers, ſur-tout à Mina (*f*); tandis que trente lieuës plus loin cette maladie eſt à peine connue. Les Hollandois y firent d'abord peu d'attention, parce que leurs premiers Navigateurs eurent le bonheur de s'en garantir. D'ailleurs, elle ne ſe déclare pas tout-d'un-coup. Souvent, ils ne s'en apperçoivent que pendant leur retour, ou lorſqu'ils ont pris terre en Hollande, & quelquefois même l'eſpace d'un an après leur arrivée. Il ſe trouve des Hollandois qui n'en ſont jamais attaqués, quoiqu'ils aient fait pluſieurs fois le même voyage.

Différentes opinions ſur ces vers.

LES Anciens nous ont laiſſé pluſieurs obſervations ſur les vers dont les Afriquains ſont affligés. Ils n'ont pas douté que ce ne fuſſent des vers réels; mais ils ne ſe ſont pas expliqués ſur leur nature, ni ſur les cauſes de leur génération dans le corps humain. Les Médecins Grecs & Ethiopiens ont repréſenté particuliérement cette maladie comme Epidémique, ſans dire un ſeul mot de ſon origine. D'un autre côté, quelques Médecins modernes nient

(*d*) Barbot, pag. 277.
(*e*) Des-Marchais, *ibid.*
(*f*) Barbot dit que les Négres appellent cette maladie *Ikkon*. Tout ce que lui & Villault diſent d'ailleurs ſur ce ſujet, eſt tiré preſqu'uniquement d'Artus.

Digitized by Google

nient abſolument les vers. Mais leur opinion ſe trouve réfutée par l'expérience.

NÉGRES DE LA CÔTE D'OR.

Il n'y a point de Canton, ſur la Côte d'Or, où cette vermine faſſe plus de ravage qu'à Mawri. Celui d'Akra, du moins, en eſt (*g*) preſqu'éxemt. Ce qu'il y a d'étrange, c'eſt de ne la voir régner qu'en Afrique, & dans une autre Partie du Monde (*b*) que Linſchoten a nommée. Elle n'eſt connue, dit-il, dans aucune Iſle des Indes Orientales & Occidentales, ni à la Chine, au Bréſil, ni même dans l'Iſle de St. Thomas, qui eſt l'endroit le plus malſain de l'Univers.

Causes que les Négres en apportent.

Les Négres apportent pluſieurs cauſes du mal qui les afflige, mais incertaines, parce qu'elles ſont mal expliquées. Les uns l'attribuent à l'excès de leur incontinence; d'autres, à l'uſage trop fréquent d'une certaine eſpèce de poiſſon, dont pluſieurs ſe privent même par cette raiſon; d'autres, à la qualité de l'eau qu'ils boivent & dans laquelle ils ſe baignent; d'autres, aux propriétés du terroir & du climat; enfin d'autres au vin de Palmier & a l'eſpéce de pain ou de pâte qu'ils appellent *Kanki*. Mais ces conjectures paroiſſent d'autant plus douteuſes, que ceux qui évitent l'excès de ces alimens, ou ces uſages, ne ſont pas plus heureux à ſe garantir des vers.

Opinion la plus probable,

L'OPINION la plus probable eſt celle qui les attribue aux mauvaiſes qualités de l'eau. [que boivent les Négres, & qu'ils puiſent ordinairement dans des Mares ou dans des Etangs.] L'Iſle d'Ormuz, qui eſt le Pays dont parle Linſchoten, y eſt ſujette par la même cauſe. Ce fameux Voyageur ajoûte que ceux qui veulent s'en garantir ſont forcés de ne boire que de l'eau fraîche, & que leurs plongeurs la tirent du fond de la Mer, à dix-huit braſſes de profondeur. Cependant Artus rend témoignage qu'un grand nombre de Négres & d'Européens, qui ne buvoient que de l'eau ſur la Côte d'Or, ſe ſont heureuſement préſervés des vers (*i*).

Sentiment de Villault.

VILLAULT, qui étoit Médecin, prétend que la cauſe la plus apparente de cette maladie eſt la roſée du ſoir, dont il attribue la malignité aux vents de Mer. Elle eſt ſi froide, que les Négres ſont obligés, en ſe couchant, d'entretenir du feu à leurs pieds pendant toute la nuit. L'expérience a vérifié d'ailleurs, que rien ne contribue tant à la ſanté, dans ce Pays, que le ſoin d'éviter l'air du ſoir & de s'entretenir dans une chaleur modérée. Les mauvaiſes qualités de l'eau, [jointes à la mal-propreté de la nourriture des Négres,] dit le même Ecrivain, peuvent avoir quelque part à la génération des vers: mais ils viennent principalement de celles des vents & de la pluie. C'eſt aux mois de Juillet & d'Août qu'ils paroiſſent en abondance, & ces trois mois ſont ordinairement la ſaiſon des pluies. Chaque goute de pluie eſt ici de la groſſeur des plus gros pois. Pour peu qu'on ait été mouillé & qu'on ſe laiſſe ſécher la pluie ſur le dos, non-ſeulement les habits pourriſſent dans l'eſpace de huit jours, mais on eſt sûr d'être attaqué des vers, ou de quelqu'autre maladie dangereuſe.

L'AUTEUR ſe confirma dans ſon opinion par une expérience fort ſimple. Il expoſa

(*g*) Barbot la repréſente très-commune ſur la Côte de Cormantin & d'Apam. Il dit que la pureté de l'air en éxemte Akra.

(*b*) C'eſt Ormuz. Mais Linſchoten ſe trompe, lorſqu'il prétend que les vers ne ſont pas connus au Levant & dans les Indes Occidentales.

(*i*) Artus, *ubi ſup.* pag. 102. & ſuiv.

NÉGRES DE LA CÔTE D'OR.

exposa un morceau de chair à la roſée du ſoir & à la pluie. Le lendemain, auſſi-tôt qne le ſoleil eût lancé ſes premiers rayons, il reconnut que tout s'étoit changé en vers (*k*).

Expérience qui le confirme.

DE ces vers de chair, les uns ſont fort grands & d'autres plus petits. Les derniers ne ſont que de l'épaiſſeur d'un cheveu, & n'ont guères plus d'un demi-pied de long. Il s'en trouve néanmoins d'un pied, & même d'une aune; mais ceux-ci ſont fort rares (*l*).

Deſcription de la maladie des vers.

LA douleur que les vers cauſent eſt inſupportable. Un malheureux Négre, qui eſt affligé de ce mal, ne peut ni marcher ni ſe tenir debout. Il ne trouve pas plus de repos à s'aſſeoir ou à ſe coucher. On voit des Malades, qui deviennent fous & furieux, & qu'on eſt forcé de lier. La maladie ſe déclare par divers ſymptômes. Quelquefois, c'eſt un tremblement de fiévre froide. A d'autres, c'eſt l'ardeur la plus brûlante. Dans quelques-uns, les vers paroiſſent par de petites puſtules; dans d'autres, par de petites taches rouges, qui reſſemblent à la morſure d'une puce. Souvent, ils ſe montrent dans une groſſe tumeur, où leur forme eſt viſible. Quelquefois auſſi ils ſortent par des ulceres & des charbons. Il n'y a point de parties du corps où ils ne puiſſent ſe former. Mais ils s'engendrent ordinairement dans les plus charnues. La premiére précaution, pour ceux qui croient en être attaqués, eſt de s'abſtenir de toute ſorte de mouvement & d'éxercice, ſur-tout ſi c'eſt aux pieds qu'ils en ſont menacés. Ils doivent auſſi ſe garantir ſoigneuſement du froid. Les inciſions & les fomentations ſeroient inutiles pour hâter la ſortie des vers. Ils s'ouvrent eux-mêmes un paſſage, avec moins de danger.

Manière de tirer les vers.

LORQU'ILS ſortent aſſez pour donner quelque priſe, on ſe hâte de les rouler autour d'un petit bâton, dans la crainte qu'ils ne rentrent. Chaque mouvement qu'ils font pour ſortir eſt accompagné d'un pus fort virulent. Mais cette opération demande beaucoup d'adreſſe & de ſoin; car ſi l'on fait violence au ver en le roulant, & qu'il arrive malheureuſement de le rompre, l'enflure augmente, devient plus dangereuſe, & ſouvent mortelle (*m*).

Danger de l'opération.

QUELQUEFOIS, aprés avoir tiré entiérement un ver, il s'en préſente un autre à la même ouverture. On voit des Négres qui ſont attaqués de dix ou douze vers à la fois dans différentes parties du corps, & qui ſouffrent par conſéquent de mortelles douleurs.

LES grands vers ont quelquefois plus d'une braſſe de long. Leur groſſeur ordinaire peut être comparée à celle d'une groſſe corde de violon. Quelques-uns ſont plus petits, & de la groſſeur ſeulement d'une éguillée de ſoie.

LES Négres n'emploient pas de remédes contre les vers. Ils les laiſſent ſortir librement, & lavent enſuite la plaie avec de l'eau de Mer. [La douleur que cauſent ces vers eſt ſi grande, que l'Auteur aſſûre qu'il n'y a perſonne qui ne renonçât pour toûjours au profit que l'on tire du Commerce qui ſe fait ſur ces Côtes, plûtôt que d'être obligé de la ſouffrir.] Linſchoten eſt perſuadé, dit-il, qu'il n'y a point au monde de maladie plus horrible & plus douloureuſe. Alſanaran nous apprend là-deſſus (*n*) qu'elle eſt appellée par

(*k*) Villault, pag. 212. & ſuiv.
(*l*) *Ibid.*
(*m*) Villault dit qu'il n'y a point d'autre remédе que de couper la partie affligée.
(*n*) *In Praxi, Cap.* 2.

par quelques-uns *la maladie des Bœufs*, parce que ces animaux y ſont ſujets. Il leur croît des vers entre la chair & la peau, où ils s'étendent juſqu'à ce qu'ils trouvent un paſſage. Il n'y a point d'autre reméde que des purgations fréquentes. Lorſque le ver eſt ſorti, on frotte la plaie avec du beurre frais, mêlé d'un peu de ſel (*o*); [ce qui diminue la douleur & guérit l'ulcère.]

NÉGRES DE LA CÔTE D'OR.

Maladie des bœufs.

☞ VILLAULT donne des préſervatifs. C'eſt [de mettre de la limaille dans ſes culottes & ſes ſouliers;] de ſe tenir les pieds fort ſecs; de changer d'habit auſſi-tôt qu'on eſt mouillé; de ne pas dormir ſur la terre & d'éviter la roſée du ſoir: de ſe couvrir ſoigneuſement l'eſtomac, & de ſe tenir le corps chaud; de s'abſtenir du Commerce des femmes; de prendre ſouvent de la confection d'alkermes, d'hyacinte ou de *Clary*; enfin, de ſe garantir de la pluie, que les Négres redoutent effectivement comme la peſte. Villault parle d'une perſonne de ſa connoiſſance, qui, ayant paſſé dix-ſept ans dans le Pays, ne ſe reſſentit de cette fâcheuſe maladie que la première année, parce qu'il avoit d'abord négligé les précautions (*p*).

Préſervatifs de Villault contre les vers.

☞ QUOIQU'ARTUS [& aprés lui d'autres Auteurs;] donnent aux aux Négres une inſenſibilité pour les maux d'autrui, qui leur fait abandonner leurs plus proches parens (*q*) ſans aucun ſecours, Boſman aſſûre qu'ils prennent aſſez de ſoin des malades. Comme ils appréhendent beaucoup la mort, ils prennent tous les ſoins imaginables pour la prolongation de leur vie. S'ils avoient, dit agréablement l'Auteur, les mêmes idées des Parques que les Grecs & les Latins (*r*), il ne faut pas douter qu'ils n'en fiſſent leurs principales Divinités, & qu'ils ne chargeaſſent leurs Autels de victimes & d'offrandes.

Les Négres craignent la mort dans leurs maladies.

ARTUS aſſûre (*s*) qu'ils n'ont ni Médecins pour leur preſcrire des remédes, ni Chirurgiens pour les opérations, & qu'ils périroient tous de leurs maladies, s'ils ne recevoient quelque ſecours des Chirurgiens Hollandois. Boſman & Des-Marchais contrediſent ici Artus. Ils rapportent que le premier ſoin des Négres, dans leurs infirmités, eſt de recourir aux remédes; mais que s'ils ne les jugent pas ſuffiſans, ils regardent la Religion comme une reſſource beaucoup plus puiſſante. Leurs Docteurs en Médecine ſont en même-tems leurs Prêtres; & ces impoſteurs n'ont pas de peine à perſuader aux Malades, que pour ſe rétablir promptement ils doivent offrir quelques préſens aux Fétiches. On leur demande ce qu'ils croient capable de plaire à la Divinité. Ils conſeillent ordinairement d'offrir un mouton, un porc, un canard (*t*) & un chat, [ou tout autre mêts qui eſt le plus de leur goût.] Si le Malade eſt riche, ils y font joindre de l'Or & des étofes. Que la nature ou les remédes ſurmontent la force du mal, le Prêtre ne manque pas d'en recevoir tout l'honneur, avec des récompenſes proportionnées. Mais ſi le mal augmente, on redouble les offrandes juſqu'à la mort ou la guériſon.

Prêtres-Médecins.

Leurs impoſtures.

QUELQUEFOIS les Malades changent de Médecin, dans l'eſpérance d'être mieux ſecourus par un autre. Celui qu'on appelle à la place du premier, ſçait tirer avantage de cette confiance. Il commence, comme les Médecins de l'Europe, par condamner la méthode de ſon prédéceſſeur, qu'il fait paſſer pour

(*o*) Artus, *ubi ſup.* pag. 103.
(*p*) Villault, pag. 215. & ſuiv.
(*q*) Artus, *ubi ſup.* pag. 90.
(*r*) Boſman, pag. 221.
(*s*) Artus, *ubi ſup.* pag. 90.
(*t*) *Angl.* Un Chien. R. d. E.

NÉGRES DE LA CÔTE D'OR.

pour un ignorant. Les offrandes ſe renouvellent, avec des dépenſes qui ruinent ſouvent le Malade; car il s'en trouve qui changent de Médecin juſqu'à vingt fois; [& le nouveau venu, craignant la même deſtinée que ceux qui ont été appellés avant lui, ſe hâte de battre le fer pendant qu'il eſt chaud, & par la variété de ſes ordonnances, il ſurpaſſe même les Médecins Hollandois.] Les Négres pouſſent la ſuperſtition ſi loin, qu'ils forcent quelquefois leurs Prêtres d'accepter des préſens pour les Fétiches. Ceux qui ſont au ſervice des Hollandois [ne ſe croient pas plûtôt menacés de quelque maladie, qu'ils portent ſecrettement leurs offrandes aux Prêtres, parce qu'ils craignent de déplaire à leurs Maîtres.] S'ils voient malade quelqu'Hollandois pour lequel ils aient de l'attachement, ils lui rendent le même ſervice ſans ſa participation. On a trouvé plus d'une fois, dit Boſman, dans les chambres ou ſur le lit des principaux Facteurs, pluſieurs amuletes conſacrés par les Prêtres Négres, que les Eſclaves y avoient placés avec beaucoup de précaution.

Superſtition des Négres & de quelques Européens.

Les Mulâtres mêmes, qui veulent paſſer pour Chrétiens, ſur-tout leurs femmes, ſont extrêmement livrés à cette ſuperſtition. La maîtreſſe, ou la femme d'un Européen, lorſqu'elle ſe croit aimée & qu'elle eſt bien payée par celui qui prend ſoin de ſon entretien, ne manque point, à la moindre maladie, de faire de riches préſens au Prêtre des Fétiches, & ſouvent avec plus de zèle & de confiance que les Négres mêmes. On a vû des Européens qui n'avoient pas moins de foibleſſe, & qui envoyoient ouvertement leurs offrandes. Il s'en eſt trouvé, dit Boſman, qui n'avoient pas honte de porter autour d'eux des bagatelles conſacrées par des Prêtres Négres.

Remédes généraux des Négres.

Suivant le même Auteur, les principaux remédes des Négres ſont le jus de limon, la malaguette ou le poivre du Pays, les racines de certaines plantes, les feuilles, les gommes de certains arbres, & trente ou quarante Simples dont les propriétés ſont extraordinaires. L'Auteur remarque que ce qui paroît ſouvent pernicieux, ſuivant nos lumières, tourne à l'avantage des Négres. Par éxemple, dans une violente colique, ils prennent, matin & ſoir, pendant pluſieurs jours, une grande calebaſſe de jus de limon, avec de la malaguette. Ce remède, tout déplacé qu'il paroît dans un mal de cette nature, les guérit preſqu'infailliblement. Il n'a pas produit un effet moins heureux ſur pluſieurs Hollandois, qui étoient abandonnés de leurs propres Médecins. Boſman, qu'on eſt obligé de reconnoître pour un Ecrivain ſenſé, croit fermement que les Simples dont ſe ſervent les Négres, ont plus de vertu pour les maladies du Pays que toutes les préparations de l'Europe. Il rend témoignage qu'il en a vû des effets qui l'ont rempli d'admiration (v).

Leurs effets merveilleux.

Des-Marchais rapporte (x) que le Pays produit d'excellens Simples, des baumes, & des gommes admirables; mais que l'ignorance ou la pareſſe des Négres les empêchent d'en faire uſage. Ici l'Auteur (y) paroiſſant oublier ce qu'il vient de raconter, aſſûre qu'il ſe trouve parmi les Négres des Médecins & des Chirurgiens, qui, ſans étude & ſans degrés, font des cures dont les *Eſculapes de l'Europe* ſe feroient beaucoup d'honneur. A la verité, il n'attribue ces merveilles qu'à leurs Simples; mais il ſuppoſe du moins qu'ils en

Simples & leurs vertus.

(v) Boſman, pag. 122. Il parle ſur-tout des bleſſures, ſoit de hazard, ſoit à la guerre.

(x) Des-Marchais, Vol. I. pag. 326.

(y) Les Auteurs Anglois rejettent cette contradiction ſur l'Editeur. R. d. T.

en ont la connoiſſance. Il prétend qu'ils la déguiſent avec tant d'adreſſe, qu'en les employant pour la guériſon même des Blancs, ils ſçavent cacher le fond du remède & l'eſpèce de leurs herbes. Des-Marchais avoit fait une liaiſon étroite avec un de ces Docteurs Négres, dans l'eſpérance d'en tirer quelques lumières. Il l'avoit traité pluſieurs fois; il lui avoit fait des préſens, avec les promeſſes les plus avantageuſes pour l'avenir. Mais tous ſes empreſſemens furent inutiles. Les Docteurs laiſſent ordinairement leurs connoiſſances à leur fils aîné, après leur avoir fait jurer ſolemnellement de ne jamais révéler un ſecret, dont ils connoiſſent par conſéquent l'importance (z). NÉGRES DE LA CÔTE D'OR.

ARTUS obſerve que les Négres de Guinée vivent aſſez long-tems, autant du moins qu'on en peut juger par les apparences; car, ne faiſant aucun calcul du tems, ils ignorent eux-mêmes leur âge. Lorſqu'ils avancent vers la vieilleſſe, leur couleur change & commence à perdre ſa noirceur. Leurs cheveux griſonnent, leur peau ſe ride comme du maroquin d'Eſpagne. Cette dernière altération, ſi l'on en croit l'Auteur, vient du fréquent uſage qu'ils font de l'huile de Palmier. Elle leur donne un air de maîgreur & d'épuiſement, ſur-tout aux femmes, qui ont ordinairement les mammelles pendantes. Durée de la vie des Négres. Changemens que l'âge apporte à leur figure.

A la mort d'un Négre, les parens & les amis de la famille s'aſſemblent & font entendre leurs lamentations autour du corps. Ils font diverſes queſtions au Défunt; pourquoi il s'eſt laiſſé mourir? Quelles raiſons l'ont pû porter à quitter la vie? Enſuite ils placent le corps (a) ſur une natte d'écorce d'arbre, & l'enveloppent dans quelque vieille étoffe de coton, ſans s'embarraſſer de la couleur. Ils mettent ſous ſa tête un bloc de bois, & lui couvrent le viſage d'une peau de Bouc. Ils jettent ſur le corps quelques poignées de cendre, [faite avec de l'écorce d'arbre.] L'uſage ne permet pas de lui fermer les yeux, s'il n'eſt mort dans cette ſituation; mais on lui étend les bras & les jambes. Il demeure expoſé en plein air pendant la moitié d'un jour. La plus chère de ſes femmes eſt aſſiſe près de lui; ou, ſi la perſonne morte eſt une femme, ſon mari lui rend le même office, en pleurant à chaudes larmes, & les eſſuyant avec un peu de paille. Mort des Négres.

D'UN autre côté, les parens aſſemblés ne ceſſent pas de pouſſer des gémiſſemens. Des femmes, nommées pour cette fonction, battent ſur des chaudrons de cuivre & chantent des airs lugubres. Elles marchent autour du corps, en jettant des exclamations, en frappant des mains & faiſant un horrible bruit. Enſuite, s'approchant de la maiſon du Mort, elles font la même proceſſion autour des murs. Cette cérémonie ſe répéte trois ou quatre fois, juſqu'à ce que les porteurs enlevent le corps, & que tous les préparatifs ſoient finis pour la proceſſion. On tue d'avance une chévre, ou un mouton, avec quelques piéces de volaille, qui doivent ſervir au feſtin après l'enterrement. Circonſtances de leurs funérailles.

DANS l'intervalle, une vieille femme va de maiſon en maiſon, avec un baſſin de cuivre à la main, pour faire contribuer tous les voiſins à la dépenſe des funérailles. Chaque famille eſt obligée de donner un peu d'Or, ſans qu'on Quête & ſacrifice qu'on fait pour leur ame.

(z) Des-Marchais, Vol. I. pag. 132.
(a) Villault dit qu'on le met dans un cercueil, ou plûtôt dans un panier d'écorce ou de roſeaux.

NÉGRES DE LA CÔTE D'OR.

qu'on puiſſe éxiger néanmoins plus de quatre *Bakos*. Avec l'argent qui vient de cette quête, on achete un bœuf ou une vache, qu'on livre (*b*) au Prêtre des Fétiches. Il eſt obligé, à ce prix, d'obtenir, par ſes conjurations du repos pour l'ame du Mort, & la protection des Fétiches (*c*) dans le voyage qu'elle entreprend pour un autre Monde. Il ſacrifie cette victime, il arroſe le Mort de ſon ſang; & cette formalité paſſe pour une offrande propitiatoire (*d*).

Cérémonies ſuperſtitieuſes.

VILLAULT ajoûte qu'il place en cercle trois Fétiches de la maiſon dans un coin de la chambre, & que ſe tenant au milieu, paré de coliers de verre, de corail, & de plaques d'Or, il fait apporter une groſſe quantité de pois, de féves, de riz, de maïz & de vin de Palmier, qu'il arroſe du ſang d'un poulet. Après quoi, prononçant quelques prières, il prend, dans ſa bouche, de l'eau ou de l'huile de Palmier, qu'il crache ſur le plus ancien des trois Fétiches. Il ſe fait donner de la graiſſe ou du ſaindoux, qu'il paîtrit avec des feuilles, pour le réduire en conſiſtance; & diviſant cette maſſe, il en forme pluſieurs petits morceaux, dont il diſtribue une partie dans l'Aſſemblée. Le reſte eſt réſervé pour être enſeveli avec le corps. Cette cérémonie eſt une des plus ſolemnelles (*e*).

Proceſſion ſolemnelle.

ENFIN l'on ſe met en marche, avec le corps, qui eſt porté ſur une planche. Tout le cortège danſe & chante dans cette proceſſion. Ce ſont des hommes qui portent le cercueil; mais il n'eſt permis qu'aux femmes d'approcher des porteurs. Elles ſuivent, l'une après l'autre, appuyées chacune ſur un bâton, avec un lien de paille autour de la tête. La Favorite marche immédiatement après le corps. Si la cérémonie ſe fait pour une femme, ſon mari marche le premier, en verſant beaucoup de larmes, mais ſeul de ſon ſéxe, à moins que le lieu de la ſépulture ne ſoit fort éloigné; car il eſt alors eſcorté d'une troupe d'hommes bien-armés.

Sépulture.

LORSQU'ON arrive au cimetiére, on creuſe une foſſe de quatre pieds de profondeur, où l'on dépoſe le corps, environné de pieux fort ſerrés, & couvert d'une ſorte de toît, qui le garantiſſent de la pluie & de l'approche des bêtes farouches. Alors les femmes ſe gliſſent ſous le toît, renouvellent leurs lamentations, & font au Mort leurs derniers adieux. Elles forment enſuite ſur la foſſe un petit mont de terre quarré, ſur lequel on apporte tous ſes meubles, tels que ſes plats, ſes baſſins, ſes pelles, ſes chaudrons, & tous les uſtenciles dont il a fait uſage pendant ſa vie. On y joint ſes habits, & l'on ſuſpend ſous le toît toutes ſes armes, de peur qu'il n'en ait beſoin dans un autre Monde. Ses amis paroiſſent avec leurs préſens, qu'ils laiſſent ſur la foſſe, comme le dernier témoignage de leur affection. Si le Mort aimoit le vin, on place près de lui un pot de vin de Palmier, pour ſoulager ſa ſoif. Une femme qui ſeroit morte en mettant au monde un enfant, qui auroit eu le même ſort, ſeroit enterrée avec ſon fruit entre ſes bras.

Préſens qu'on laiſſe ſur la foſſe du Mort.

SI les amis ne peuvent ramaſſer entr'eux dequoi payer ceux qui ont fait la foſſe & les autres travaux de la ſépulture, ces Ouvriers publics ſe paient de leurs propres mains, en prenant une partie des préſens qu'on y a laiſſés. L'honneur

(*b*) On trouve quelquefois ces Prêtres nommés *Fetiyeros*.
(*c*) Ou *Fetiſſos*.
(*d*) Artus, pag. 92.
(*e*) Villault, pag. 200.

Digitized by Google

neur d'une famille augmente à proportion des richeſſes qui reſtent ſur le tombeau du Mort. NÉGRES DE LA CÔTE D'OR.

APRÈS toutes ces formalités, les femmes qui ont aſſiſté au convoi ſe rendent ſur le bord de l'eau la plus voiſine, ſoit que ce ſoit une rivière ou la Mer. Elles y entrent juſqu'au nombril; & s'entre-jettant de l'eau au viſage, elles aident mutuellement à ſe laver; tandis que le reſte du cortége, qui demeure à terre, fait retentir l'air du ſon des Inſtrumens, & d'une infinité de nouvelles lamentations. Enſuite une femme de la compagnie s'avance vers la Veuve favorite, la conduit dans l'eau, la renverſe ſur le dos & lui lave toutes les parties du corps. Toutes les autres femmes s'approchent pour la relever, & lui font un compliment de condoléance. Ainſi ſe termine la fête funébre. L'Aſſemblée retourne en bon ordre à la maiſon du Mort, & l'on ne penſe plus qu'à ſe réjouir. (*f*) Cérémonies des femmes après les funérailles.

VILLAULT fut témoin, à Frédéricksbourg, d'un enterrement, dont toutes les circonſtances furent les mêmes. Il en ajoute ſeulement deux ou trois, qui ne ſe trouvent point dans Artus. En plaçant le corps dans la foſſe, on prit ſoin que la terre n'y pût toucher. Les aſſiſtans, en quittant le tombeau, dirent adieu au Mort avec de grands cris. La femme chérie jetta les Fétiches du Mort dans la foſſe. On mit à ſon côté une grande partie de ſes meubles, telle que ſes chaudrons & ſes habits; mais ſes armes furent ſuſpendues au-deſſus de ſa tête. On mit auſſi, à côté de lui, du vin de Palmier, du riz, du maïz & d'autres proviſions. (*g*) Circonſtances différentes.

Boſman s'écarte un peu de la deſcription d'Artus & de Villault; mais on conçoit que cette différence doit être attribuée à celle des uſages, qui varient dans les divers Cantons. Suivant ce Voyageur, auſſi-tôt qu'un Négre eſt mort, le Prêtre & ſes ſuppôts doivent s'informer ſoigneuſement s'il ne s'eſt jamais parjuré. Si l'on trouve qu'il ſe ſoit rendu coupable de quelque parjure, on déclare que c'eſt la cauſe de ſa mort. Autrement, l'on continue de s'informer s'il n'avoit pas quelqu'ennemi puiſſant, qui ait pû ſuſciter contre lui la haine de ſes Fétiches. Alors on oblige ſes ennemis de paroître. Ils ſont éxaminés avec rigueur; & ſi l'on découvre dans leur conduite quelqu'entrepriſe de cette nature, quelqu'ancienne qu'elle puiſſe être, ils ont beaucoup de peine à ſe garantir du reſſentiment de la famille. L'Auteur rapporte, à cette occaſion, un éxemple arrivé ſur la Côte d'Axim. Le ſervice de la Compagnie l'obligeant d'envoyer quelqu'un de ſes gens à la Cour du Roi de Dinkira, il choiſit pour cette commiſſion ſon propre valet; qu'il chargea d'un préſent fort honnête. Les Brandebourgeois firent auſſi leur députation; & les deux Meſſagers furent reçus avec beaucoup de civilité. Mais ayant été obligés d'attendre près de deux mois à la Cour, pour l'expédition de leurs dépêches, la mort enleva le Roi dans cet intervalle, & ce contre-tems les jetta dans un fort grand danger. La famille Royale les ſoupçonna ridiculement d'avoir contribué au malheur du Pays. Ils furent arrêtés, chargés de chaînes & ſoûmis aux interrogations des Prêtres, qui les preſſèrent de déclarer ſi les préſens n'étoient pas empoiſonnés ou charmés? Cependant, après de Deſcription des mêmes cérémonies par Boſman. Informations des Prêtres ſur la mort des Négres.

(*f*) Artus, dans la Collection de De Bry, Part. VI. pag. 93.

(*g*) Villault, pag. 202.

NÉGRES DE LA CÔTE D'OR.

de longues informations, ils furent déclarés innocens, & congédiés avec des préſens.

A quel artifice ils ont recours.

SIL ne paroît aucune marque de malignité ou de poiſon, c'eſt ſur la femme, les enfans, les Eſclaves, & les autres domeſtiques du Mort que les Prêtres tournent leurs recherches, pour découvrir s'ils n'ont pas manqué de ſoin pendant ſa maladie, & s'ils n'ont pas négligé de faire aux Fétiches les offrandes ordinaires. Enfin, lorſqu'il ne ſe préſente rien qu'ils puiſſent faire regarder particulièrement comme la cauſe de ſa mort, ils ont recours à leur derniere reſſource, qui ne manque jamais de vrai-ſemblance. Ils accuſent le Mort même d'avoir négligé quelque devoir de Religion. Alors ils s'approchent du corps, & lui demandent pourquoi il eſt mort ? Au-lieu de la réponſe qu'ils ne peuvent recevoir, ils en font une eux-mêmes à leurs propres queſtions. Elle eſt ajuſtée à leurs vûes, & les parens ſe perſuadent que c'eſt le Fétiche du Mort qui répond par la bouche des Prêtres.

Manière d'interroger les Morts.

LA manière d'interroger le cadavre, varie ſuivant les Cantons. Par exemple, quelques perſonnes de l'Aſſemblée le prennent ſur leurs épaules, & le Prêtre lui demande dans cette poſture, s'il n'eſt pas vrai que telle raiſon ait été la cauſe de ſa mort? Si ceux qui le ſoutiennent font une inclination de tête, c'eſt une réponſe affirmative. S'ils demeurent immobiles, on ſuppoſe que le Mort a répondu non (*b*). Sur la Côte d'Akra, le Prêtre ſe courbe ſur l'eſtomac du cadavre, le prend par le nez, & lui fait les demandes ſuivantes: Quel motif avez-vous eu pour nous quitter? Que vous manquoit-il? Qui devons-nous accuſer de votre mort? La ſimplicité des Négres va ſi loin ſur cet article, qu'au-lieu de ſoupçonner leurs Prêtres d'impoſture, ils aſſûrent, avec une confiance étonnante (*i*), qu'ils ont vû remuer la langue, les yeux ou les lévres du Mort.

AUSSI-TÔT qu'un Malade a rendu le dernier ſoupir, il s'éleve des cris ſi perçans, que toute la Ville eſt avertie ſur le champ de ſon trépas. D'ailleurs les jeunes-gens de la famille du Mort ſe hâtent de faire éclater leur tendreſſe & leur reſpect par pluſieurs décharges de mouſqueterie (*k*).

Deuil des femmes.

A la mort d'un mari, ſes femmes ſe font couper les cheveux de fort près, ſe défigurent le corps avec de la terre blanche, & ſe couvrent de leurs plus vieux habits. Dans cet état, elles courent par toutes les rues de la Ville, comme autant de folles ou de furieuſes, leur chevelure ſuſpendue à leurs habits. Elles pouſſent des cris, elles répétent ſans ceſſe le nom du Mort, elles font le récit des plus belles actions de ſa vie; & cet exercice dure quelquefois pluſieurs jours, juſqu'au moment de la ſépulture.

Deuil pour les Guerriers.

SIL eſt queſtion de quelque Guerrier, qui ſoit mort dans une Bataille, & dont on n'ait pû rapporter le corps, ſes femmes ſont obligées de porter long-tems le deuil, & d'avoir les cheveux toujours raſés dans cet intervalle. Quoiqu'il y ait un terme réglé pour les marques de douleur, elles ſe renouvellent ſuivant les occaſions, & les cérémonies funébres recommencent quelquefois dix ou douze ans après la perte. Les femmes reprennent alors toutes les apparences du deuil, & témoignent autant d'affliction que le premier jour.

MAIS

(*b*) Boſman, pag. 226.
(*i*) Barbot. pag. 281.
(*k*) Boſman, pag. 229. & Atkins, pag. 105.

Digitized by Google

NÉGRES DE LA CÔTE D'OR.

MAIS, pour revenir aux uſages ordinaires, tels que Boſman les décrit; tandis que les femmes ſe livrent aux gémiſſemens (*l*) dans les rues, les plus proches parens ſont aſſis près du corps, où leurs cris répondent à ceux qui ſe font entendre hors de la maiſon. Ils ſe lavent, ils ſe nettoyent, avec diverſes cérémonies. Les parens & les amis abſens ſont rappellés par des meſſagers, pour aſſiſter aux funérailles; & ceux qui négligeroient de s'y rendre ſeroient fort maltraités, s'ils ne juſtifioient leur abſence par de bonnes raiſons. Les Habitans de la Ville, qui ont eu les moindres relations avec le Mort, viennent joindre leurs lamentations à celles de la famille. Ils apportent des préſens, en Or, en eau-de-vie, en étofes, pour le ſervice de leur ami dans ſa foſſe. Celui qui ſe diſtingue par la richeſſe ou la quantité de ſes offrandes, eſt le plus honoré. Pendant le concours de tant d'amis ou de ſpectateurs, on diſtribue avec profuſion, l'eau-de-vie le matin, & le vin de Palmier dans le cours de l'après-midi. Ainſi les funérailles d'un riche Négre jettent ſa famille dans de grands frais; car, outre ceux des proviſions, le corps eſt richement orné dans ſon cercueil; & l'Or, l'eau-de-vie, les étofes, qu'on porte au tombeau, montent toûjours à des ſommes conſidérables. Ces préſens funèbres ſont proportionnés à l'héritage du Mort, ou plûtôt à la fortune des héritiers. Toutes les formalités préliminaires étant finies, & les parens ou les amis aſſemblés, on conduit le corps à la ſépulture. Il eſt précédé d'une Compagnie de jeunes Soldats, qui ne ceſſent de courir & de s'agiter ſans ordre, en faiſant de continuelles décharges de leurs mouſquets. Le convoi, qui vient à la ſuite, eſt une foule de perſonnes des deux ſéxes, dont la marche n'eſt pas mieux ordonnée. Les uns gardent le ſilence, d'autres pouſſent de grands cris, tandis qu'un grand nombre ne penſe qu'à rire avec auſſi peu de ménagement; ce qui fait aſſez voir que leur dueil n'eſt qu'extérieur. Auſſi-tôt que le corps eſt enterré, chacun a la liberté de ſe retirer; mais la plûpart retournent à la maiſon du Mort, pour boire & ſe réjouir. Cette fête dure pluſieurs jours, & reſſemble à des nôces plus qu'à des funérailles (*m*).

Autres circonſtances des funérailles.

La dépenſe de ces fêtes eſt proportionnée à l'héritage.

SUIVANT Barbot, les Négres des environs du Cap Tres-Puntas ont l'uſage d'enſevelir leurs Morts dans un coffre de Mer. Comme ſa longueur n'eſt ordinairement que de quatre ou quatre pieds & demi, ils ſont obligés de plier le corps, & ſouvent de lui couper la tête, qu'ils placent à côté. Après l'enterrement, toutes les perſonnes qui compoſent le cortége ſe mettent à boire en abondance du vin de Palmier & du Rum, dans des cornes de bœuf; & ce qu'ils ne peuvent avaller à chaque coup, ils le jettent dans la foſſe (*n*).

Uſage des Négres de Tres-Puntas.

C'EST une coûtume générale de bâtir ſur le tombeau une petite cabane, ou d'y former un champ de ris. On y jette quelques mauvais meubles du Mort; mais, ſi l'on en croit Boſman, on n'y laiſſe rien d'auſſi précieux que d'autres Voyageurs le prétendent. Cet uſage, dit-il, ne ſubſiſte plus, & n'a

Images de terre ſur les tombeaux.

(*l*) Sur la Côte d'Akra, la principale femme demeure près du corps à pleurer & crier, en ſe frottant les yeux avec un peu de paille ou avec quelques feuilles de l'arbre Fétiche, [& en criant *Auzy*, *Auzy*; ſi c'eſt une femme qui eſt morte, ſon mari fait pour elle la même choſe] *Barbot*, *ubi ſup.*

(*m*) Boſman, *ubi ſup.*

(*n*) Barbot, pag. 281.

Digitized by Google

NÉGRES DE LA CÔTE D'OR.

n'a peut-être jamais été réel. Il obſerve que ſur la Côte d'Axim & dans pluſieurs autres lieux, on place ſur le tombeau pluſieurs images de terre, qui ſont lavées fort ſoigneuſement pendant le cours entier d'une année, après quoi la cérémonie funèbre ſe renouvelle avec les mêmes circonſtances.

Négres qui meurent hors de leur Pays.

Les Négres de toutes ces Contrées ſouhaitent avec une paſſion étrange d'être enterrés dans leur propre pays; & le reſpect eſt ſi grand pour les volontés des Morts, qu'on ne fait pas difficulté de les rapporter de fort loin. Cependant, ſi l'éloignement eſt exceſſif, on les enterre dans le lieu où ils ſont morts. Mais leurs amis, s'ils en ont dans le même lieu, leur coupent un bras, ou la tête, l'embaument après l'avoir fait bouillir, & portent ce triſte lambeau dans leur Patrie, où il eſt enterré avec les mêmes cérémonies qui s'obſervent pour les corps (*o*).

Oraiſons funébres des Négres.

Il paroît que les enterremens ſont accompagnés d'une Oraiſon funèbre. Le Général du Cap-Corſe, qui avoit aſſiſté aux funérailles d'une femme de diſtinction, apprit à Barbot que le Prêtre Négre avoit prononcé un diſcours fort pathétique, exhortant l'Aſſemblée à bien vivre, à n'offenſer perſonne, à remplir fidellement les promeſſes & les contrats, avec quantité d'autres inſtructions morales. Enſuite il s'étoit étendu ſur les louanges de cette femme; & prenant vers la fin de ſon diſcours une chaîne de machoires de moutons, paſſées dans une corde, dont il avoit fait deſcendre un bout dans la foſſe, tandis qu'il tenoit l'autre avec la main, il s'étoit écrié: „ Faites „ comme la Défunte. Imitez-la. Elle n'a pas manqué de ſacrifier, dans l'oc„ caſion, un grand nombre de victimes, comme ces machoires en rendent „ témoignage. Cette exhortation produiſit l'effet que l'Orateur s'étoit pro„ poſé. Pluſieurs des aſſiſtans offrirent un mouton, & lui-même en donna l'éxemple (*p*).

Sépulture refuſée aux Eſclaves.

Dans pluſieurs Cantons on n'accorde pas l'honneur de la ſépulture aux Eſclaves. Leurs cadavres ſont jettés dans quelque champ, pour y pourrir, ou ſervir de pâture aux bêtes ſauvages. Dans d'autres lieux de la Côte, on les couvre d'un peu de terre (*q*).

Cérémonies funébres du Cap-Corſe.

Atkins décrit en peu de mots les cérémonies funébres du Cap-Corſe. A la mort d'un Négre, dit ce Voyageur, ſes parens & ſes amis font entendre beaucoup de bruit & de lamentations juſqu'au jour de la ſépulture, mais ſans ſortir de leurs propres maiſons. Le corps eſt porté au tombeau dans un coffre. Pendant la marche, tous les Habitans de la Ville l'accompagnent avec une augmentation de cris & pluſieurs décharges de leurs armes à feu. Mais lorſqu'ils s'apperçoivent que tout ce bruit eſt inutile pour réveiller le Mort, ils ſe mettent à boire & à ſe réjouir; ils jettent dans la foſſe une partie de leur liqueur & de leurs pipes, & le cadavre eſt enterré avec peu d'autres cérémonies. Enſuite on porte aſſez long-tems, chaque jour au matin, quelques alimens ſur la foſſe (*r*).

Deuil des Grands. Sacrifices humains.

A l'égard des Grands, Artus dit que le deuil des Négres eſt exceſſif. Les cérémonies de l'enterrement ſont peu différentes de celles qu'on a repréſentées, mais comme la dignité du Mort demande plus de reſpect & de ſoin, il

(*o*) Boſman, pag. 232. Il faut toûjours ſe ſouvenir que les différences viennent de la variété des Cantons. R. D. T.

(*p*) Barbot, pag. 284.
(*q*) Le même, pag. 281.
(*r*) Artus, pag. 105.

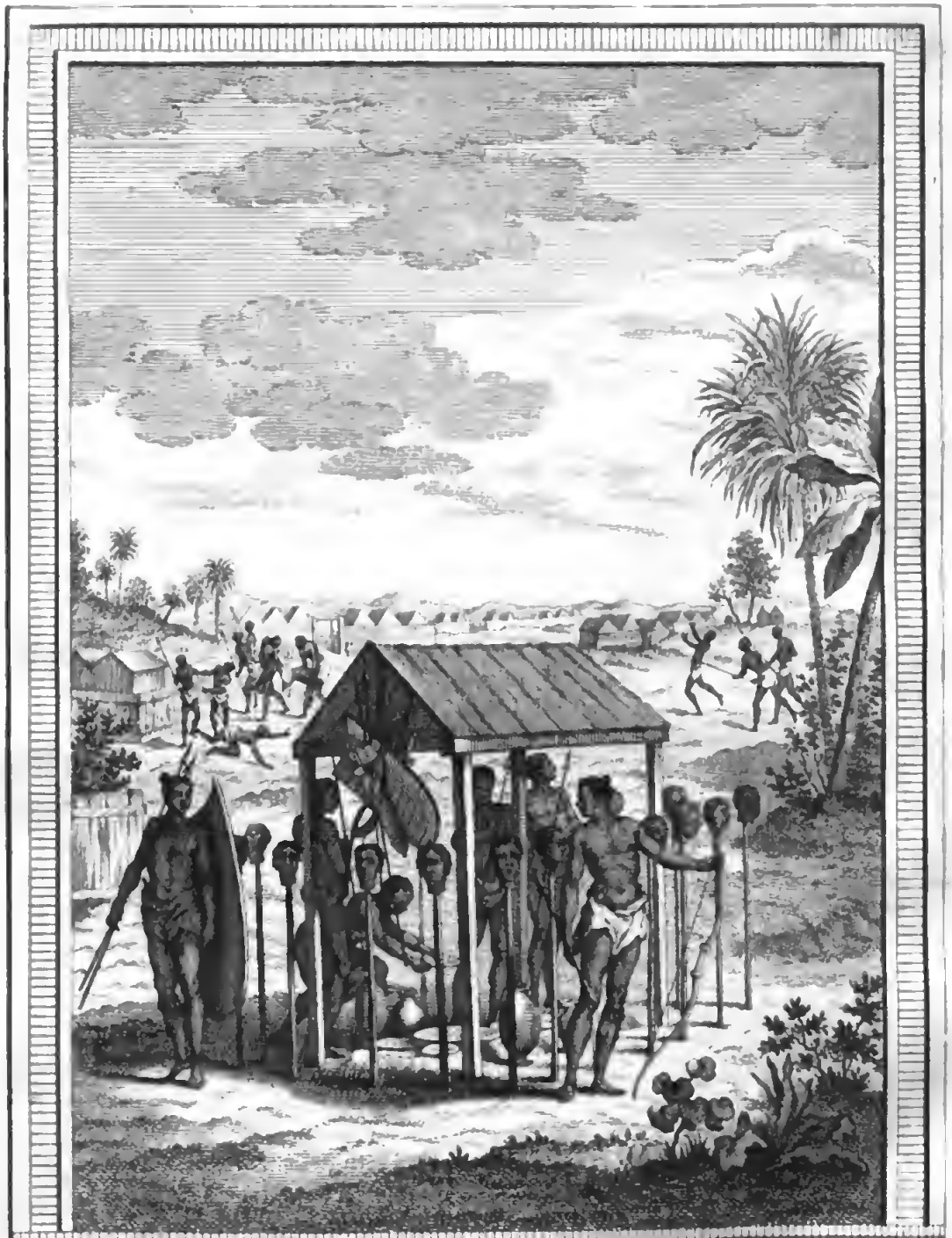

TOMBEAUX des ROYS de GUINEE tirés de BRY.

GRAFSTEDEN der GUINEESSE KONINGEN, uit de BRY.

J. v. Schley sculp.

Digitized by Google

NÉGRES DE LA CÔTE D'OR.

il eſt accompagné d'un plus grand cortége, non-ſeulement pour le conduire à ſa dernière demeure; mais encore pour le ſervir dans l'autre monde. Dans cette vûe, ſi c'eſt le Roi qui meurt, tous les Grands lui font préſent chacun d'un Eſclave. Quelques-uns lui donnent une de leurs femmes, pour faire ſa cuiſine; d'autres, un de leurs enfans. Le nombre de ces malheureuſes victimes eſt fort grand, ſans qu'elles aient la moindre défiance de leur ſort. On leur cache ſoigneuſement à qui elles ſont deſtinées; & le jour de la ſépulture, on les envoie, ſous quelque prétexte, dans le lieu où elles ſont attendues par des gens armés, qui les expédient à coups de zagaie & de fléches. Leurs cadavres ſont apportés au Palais, pour y demeurer expoſés pendant quelques heures, comme un témoignage de l'affection des Sujets pour leur Roi. Enſuite on les colore de ſang; &, dans le convoi, ils ſont portés autour du corps Royal, pour être enterrés dans la même foſſe.

LES principales femmes, ou les Favorites, demandent quelquefois l'honneur d'accompagner leur Maître au tombeau. On n'enterre point les têtes avec leurs corps. On les plante autour du Monument, ſur des pieux, comme le plus honorable de tous les ornemens funébres. On met auſſi, près de la foſſe, des liqueurs & des viandes, pour l'uſage du Roi, avec le ſoin continuel d'y porter de nouvelles proviſions, lorſque les premières ont diſparu. On les enterre avec ſes armes, ſes habits & ce qu'il avoit de plus précieux. On place autour de ces grands Tombeaux la repréſentation des principaux Courtiſans, peints au naturel, dit l'Auteur, & parés de leurs habits. Le ſépulcre des Rois occupe quelquefois autant de place que leurs Palais, & ſe trouve pourvu de tant de commodités, que ſi le Mort revenoit au monde, il n'auroit beſoin de rien. Ces Monumens ſont extrêmement reſpectés de leurs Succeſſeurs. Ils y entretiennent une garde, pour veiller ſans ceſſe aux beſoins du Mort, & donner avis ſur le champ de tout ce qui peut leur manquer (*s*).

Vaſte étendue du Tombeau des Rois.

ON a vû des Rois Négres conſervés un an entier après leur mort. Pour les garantir de la pourriture, on les place ſur un gril de bois, ſous lequel on entretient un feu lent, qui les ſéche par degrés. Quelquefois, après les avoir enterrés ſecrettement, on publie que le corps eſt conſervé de cette manière, & que dans un tems marqué, les Funérailles ſe feront avec les Cérémonies convenables. Lorſque ce jour approche, on en donne avis non-ſeulement à toute la Nation, mais aux Habitans des Contrées voiſines, qui viennent avec un concours ſurprenant pour aſſiſter à la fête. C'eſt un ſpectacle, dit Boſman, qui mérite la curioſité des Etrangers. Tous les Négres ſont parés de leurs meilleurs habits; & dans l'eſpace d'un jour, on voit plus de pompe & de richeſſes que dans le cours de pluſieurs années.

Mort conſervés hors de terre, & comment.

C'EST alors qu'on ne manque point de ſacrifier un grand nombre d'Eſclaves, pour le Service du Roi dans l'autre monde. On n'épargne pas ſur-tout les *Boſſums*, c'eſt-à-dire, ceux qu'il avoit conſacrés pendant ſa vie au culte & à l'honneur de ſes Fétiches. Celles de ſes Femmes qui appartenoit à la Religion, & ſon Eſclave favori, ſont ordinairement les premières Victimes. Mais ce qui parut le plus déteſtable à l'Auteur, c'eſt qu'on achéte dans ces occaſions

Eſclaves ſacrifiés.

(*s*) Artus, dans la Collection de De Bry, Part. VI. pag. 95. Villault, pag. 198. & Barbot, pag. 281. Tous deux Copiſtes d'Artus.

NEGRES DE LA CÔTE D'OR.

Cruauté de ces éxécutions.

sions pluſieurs Veillards qui ont paſſé le tems du travail. Ces miſérables créatures ſont tourmentées en mille façons, comme ſi l'on prenoit plaiſir à l'éxercice du droit qu'on s'eſt acquis ſur leur corps. L'Auteur ne peut ſe rappeller ſans horreur la déplorable fin de onze malheureux qu'il vit périr dans ces cruelles tortures. Il y en eut un particuliérement, qui aprés avoir longtems ſouffert, fut deſtiné à perdre la tête par les mains d'un enfant de ſix ans. La foibleſſe de l'Exécuteur, qui étoit à peine capable de ſoûtenir un ſabre, fit durer l'éxécution plus d'une heure. Comme les Hollandois ne ſouffrent pas que ces horribles uſages ſe pratiquent dans l'étendue de leur Juriſdiction, les Négres de leur dépendance ſe retirent ſecrettement dans d'autres lieux, pour commettre un crime, que l'uſage a changé pour eux en vertu (*t*).

Funérailles du Roi de Fétu.

ON lit dans Des-Marchais la deſcription ſuivante des Cérémonies qu'il vit obſerver aux Funérailles du Roi de Fétu. Le Peuple exprime d'abord ſa douleur par des chants & des cris lugubres. Enſuite on lave le corps, on le revêt d'habits magnifiques, on l'expoſe à la vûe du Public, & pendant pluſieurs jours, on lui ſert des vivres aux heures ordinaires du repas. Lorſque le cadavre commence à ſe corrompre, quatre Eſclaves l'emportent & le vont enterrer dans les bois, avec beaucoup de précautions pour cacher le lieu de ſa ſépulture. S'ils ſont obſervés & ſuivis par quelque femme du Mort, [ils emploient l'adreſſe pour s'en ſaiſir,] ils la tuent & l'enſeveliſſent avec ſon mari. Dans la même foſſe, ils jettent ſes Fétiches, ſes habits, ſes armes & ce qu'il a le plus aimé pendant ſa vie, [avec des vivres & des boiſſons.]

Enterrement ſecret.

Sort des Eſclaves qui ont fait l'enterrement.

LORSQU'ILS ont éxécuté leur office, ils reviennent au Palais; & ſans prononcer un ſeul mot, ils ſe mettent à genoux devant la porte, tendent le col à leur propre Exécuteur, dans la perſuaſion qu'ils vont ſervir leur Maître, & qu'en arrivant dans ſon nouveau Royaume, leur fidélité ſera récompenſée par les premiers emplois. Pendant qu'ils ſont occupés de ſa Sépulture, le Peuple a fait une cruelle boucherie de ceux qui ſont deſtinés à le ſervir dans l'autre Monde. On a vû des Rois chéris de leur Peuple, à la mort deſquels on a ſacrifié juſqu'à cinq ou ſix cens perſonnes des deux ſéxes. Cette barbare coutume s'obſerve avec plus ou moins de zéle, au long des Côtes de Guinée (*v*).

ATKINS apprit au Cap de Très-Puntas que c'eſt un uſage établi dans ce Canton, de ſacrifier un Eſclave ou deux à la mort des Perſonnes riches; (*x*) & Barbot raconte que dans une Ville du Royaume de Fétu, nommée Aquaſſou, à l'Oueſt du Cap-Corſe, on tient un Marché particulier pour la Vente des Eſclaves qui doivent ſervir de Victimes aux Funérailles des Grands (*y*).

(*t*) Boſman, pag. 231.
(*v*) Des-Marchais, Vol. I. pag. 205.
(*x*) Atkins, *ubi ſup.* pag. 80.
(*y*) Barbot, pag. 185.

§. VII.

NÉGRES DE LA CÔTE D'OR.

§. VII.

Religion des Négres de la Côte d'Or.

Opinion qu'ils ont de Dieu, du Diable, & de la Création.

Diverſité d'opinions entre les Négres.

LA Religion de ces Contrées eſt diviſée en pluſieurs Sectes. Il n'y a point de Villes, de Villages, ni même de Famille, qui n'ait quelque différence dans ſes opinions. Tous les Négres de la Côte d'Or croient un ſeul Dieu, auquel ils attribuent la création du Monde, & de tout ce qui éxiſte; mais cette Créance eſt (*a*) obſcure & mal-conçue, parce qu'ils ne ſont pas capables de ſe former une idée de la Divinité. Artus rapporte que ſi les Européens leur demandent quelque éclairciſſement ſur leur Religion, ils font des réponſes qui bleſſent les premiers principes de la raiſon; & lorſqu'on prend la peine de leur en faire ſentir l'abſurdité, leur replique eſt qu'ils tiennent leur Doctrine des Fétiches. A diverſes queſtions que le même Voyageur leur fit ſur la nature de Dieu, ils répondirent qu'il étoit noir & méchant, qu'il prenoit plaiſir à leur cauſer mille ſortes de tourmens; au-lieu que celui des Européens étoit un Dieu très-bon, puiſqu'il les traitoit comme ſes enfans. D'autres lui demandèrent, en murmurant, pourquoi Dieu n'avoit pas autant de bonté pour eux que pour les Hollandois, & pourquoi il ne leur donne point auſſi, de la laine, de la toile, du cuivre, du fer, de l'eau-de-vie? Il leur dit que ce Souverain Etre ne les avoit pas négligés, puiſqu'il leur avoit envoié de l'Or, du Vin de Palmier, des Fruits, du Bled, des Vaches, des Chévres, des Poules, & d'autres biens néceſſaires à la vie, qu'ils devoient regarder comme autant de bienfaits. Mais il eſt impoſſible de leur perſuader que ces commodités leur viennent de Dieu. Ils prétendent que ce n'eſt pas Dieu, mais la terre, qui leur donne de l'Or quand ils prennent la peine d'ouvrir ſon ſein; qu'elle leur fournit du maïz, & du riz, mais avec le ſecours de leur travail; qu'à l'égard des fruits, ils en ont l'obligation aux Portugais qui leur ont planté des arbres: que leurs beſtiaux produiſent eux-mêmes des petits, & que la Mer donne libéralement du poiſſon, ce qui n'empêche pas qu'ils ne ſoient obligés d'y contribuer de leur travail, ſans quoi ils ſeroient réduits à mourir de faim; & que par conſéquent, ils n'ont aucune obligation à Dieu de tous ces biens.

Leurs idées ſur la nature de Dieu.

Ils prétendent ne rien devoir à Dieu.

CEPENDANT ils confeſſent que la pluie vient de Dieu, & que c'eſt elle qui rend non-ſeulement la terre & les arbres fertiles, mais qui produit l'Or des Montagnes. Mais avec ces avantages, ils ne veulent pas convenir qu'ils ſoient auſſi heureux que les Européens, à qui Dieu donne en partage une ſi grande variété de Marchandiſes. Dans leurs idées, on n'a beſoin, en Europe, ni de travail, ni d'induſtrie pour ſe procurer toutes ſortes de commodités, & la prédilection que Dieu a pour les Blancs leur fait trouver toutes leurs richeſſes au milieu des Champs (*b*).

Ils le croient plus favorable aux Européens qu'aux Négres.

BOSMAN

(*a*) Deſcription de la Guinée, par Boſman, pag. 146. & ſuiv.

(*b*) Artus, *ubi ſup.* pag. 41. & ſuiv.

NÉGRES DE LA CÔTE D'OR.

BOSMAN a reconnu qu'ils ne font jamais la moindre offrande à Dieu, & qu'au-lieu de l'invoquer dans leurs beſoins, ils adreſſent tous leurs prières aux Fétiches; d'où il conclud que la notion imparfaite qu'ils ont de Dieu, ils l'ont reçue des (*c*) Européens (*d*).

Ils croient voir le Diable ſous la figure d'un chien noir.

SUIVANT Des-Marchais, les Habitans de la Côte d'Or prétendent que Dieu eſt noir; & leurs Prêtres aſſûrent qu'il ſe fait voir ſouvent au pied des arbres Fétiches, ſous la figure d'un gros chien de la même couleur. Mais comme les Européens leur ont fait croire que ce chien noir eſt le Diable, un Négre ne leur entend jamais faire aucune de ces imprécations qu'un mauvais uſage a rendu familières parmi les Matelots, *le Diable vous emporte*, *le Diable vous caſſe le col*, ſans être prêt à s'évanouir de frayeur (*e*).

ON trouve quantité de Négres qui font profeſſion de croire deux Dieux; l'un blanc, qu'ils appellent *Boſſum* & *Jangu-Mon*, c'eſt-à-dire, *le bon homme*. Ils le regardent comme le Dieu particulier des Européens, [auxquels il fournit toutes ſortes de bonnes choſes.] L'autre noir, qu'ils nomment d'après les Portugais *Demonio* ou *Diablo*, & qu'ils croient fort méchant & fort nuiſible. Ils tremblent à ſon ſeul nom. C'eſt à cette puiſſance maligne qu'ils attribuent toutes leurs infortunes.

Si le Diable bat des Négres.

LA plûpart des Européens, dit l'Auteur, affectant d'être peu crédules, accuſent un Voyageur d'impoſture, lorſqu'il raconte que les Négres ſont ſouvent battus par le Diable. Mais, ſans gêner la foi de perſonne, il aſſûre qu'ils s'en plaignent eux-mêmes, & qu'on les entend quelquefois crier pendant la nuit, ou qu'on les voit ſortir de leurs cabanes, ſuans & tremblans d'effroi. Quelques Négres d'Akra l'aſſurérent que non-ſeulement le Diable les maltraitoit fort ſouvent, mais qu'il leur apparoiſſoit quelquefois ſous la figure d'un chien noir, & qu'il leur parloit même, ſans ſe rendre viſible (*f*).

Quelques Voyageurs en ſont perſuadés.

DES-MARCHAIS, ou Labat ſon Editeur, qui ne trouve rien de douteux dans ces récits, en prend droit de conclure que l'empire du Diable eſt abſolu ſur les Négres, & que le pouvoir qu'il éxerce ſur eux n'eſt que trop réel. On entend leurs cris, dit-il, on voit les traces & les meurtriſſures des coups qu'ils reçoivent. Il ne leur briſe jamais les bras ni les jambes, mais il les bat avec tant de cruauté, qu'ils ſont obligés de garder le lit pendant pluſieurs mois. C'eſt alors que leurs Prêtres ſe rendent néceſſaires, & qu'ils éxigent d'eux des préſens pour appaiſer les Fétiches, en les menaçant d'être battus juſqu'à la mort s'ils leur refuſent cet hommage. Ils leur vendent de petits crochets de bois, [à peu près comme ſont ceux dont on ſe ſert pour tirer à ſoi les branches des arbres, &] qu'ils feignent d'avoir trouvé au pied des arbres Fétiches, où ils prétendent que le Diable les apporte. [Ils diſent qu'il n'eſt permis qu'à eux de les en ôter, & de les diſtribuer à ceux qui en ont beſoin.] Les uns ont la vertu de préſerver les maiſons: d'autres, les cours, les champs, les étables des beſtiaux; & quoiqu'ils ſoient tous de la même forme, l'adreſſe des Prêtres conſiſte à leur aſſigner différens uſages (*g*).

Avantages qu'en tirent leurs Prêtres.

BOSMAN dit que les Négres de Guinée non-ſeulement croient l'éxiſtence d'un

(*c*) Boſman *ubi ſup.*
(*d*) L'Auteur entend les François & les Portugais, qui ont été les premiers connus des Négres.
(*e*) Des-Marchais, Vol. I. pag. 300. & ſuiv.
(*f*) Barbot. pag. 304.
(*g*) Des-Marchais. *ubi ſup.*

d'un Diable, mais qu'ils en reçoivent ſouvent beaucoup de mal. Il ajoûte néanmoins que Dapper & d'autres Voyageurs ſe ſont laiſſés tromper par de faux témoignages, lorſqu'ils leur font pouſſer le reſpect ou la crainte juſqu'à lui offrir des préſens & lui conſacrer une partie de leurs alimens. Il aſſûre qu'ils ne le conſultent jamais, & que toutes leurs queſtions & leurs offrandes s'adreſſent à leurs Fétiches, ou plûtôt à leurs Prêtres. De même, dit-il, quoiqu'ils aient beaucoup de confiance & de docilité pour leurs Devins ou leurs Sorciers, c'eſt dans un ſens fort différent de celui de l'Europe, où l'on n'attribue leurs preſtiges qu'à la puiſſance du Diable. Les Négres ſont perſuadés au contraire que cette vertu eſt un don de Dieu, & la regardent comme une merveilleuſe communication de la Puiſſance Divine, (*b*) [ſans y ſoupçonner la moindre fourberie.]

NÉGRES DE LA CÔTE D'OR.

Témoignage ſenſé de Boſman.

Ils ont l'uſage de bannir tous les ans le Diable de leurs Villes, avec une abondance de cérémonies, qui ont leurs loix & leur ſaiſon réglées. L'Auteur en fut témoin deux fois ſur la Côte d'Axim. Il s'y fit une Proceſſion ſolemnelle, qui avoit été précédée de huit jours de Fête, [qu'on paſſa à chanter, ſauter, danſer, & à ſe réjouir en toutes ſortes de manières.] Dans cet intervalle, la Satyre eſt permiſe; & tout le monde a la liberté d'expliquer ſi naturellement ce qu'il penſe, qu'il n'y a point de récits ſcandaleux, d'imputations malignes, de fraudes ou d'impoſtures qu'on ne puiſſe hazarder avec impunité. La ſeule voie, pour fermer la bouche aux Médiſans, eſt de leur donner de quoi boire. Ils changent alors leurs invectives & leurs ſatyres en panégyriques (*i*).

Cérémonie des Négres pour chaſſer le Diable.

Le huitième jour au matin, ils commencent la chaſſe du Diable par un horrible cri, enſuite ils ſe mettent à courir tous enſemble, en faiſant pluſieurs tours, & revenant pluſieurs fois ſur leurs traces. Ils jettent devant eux des pierres, du bois, des excrémens, & tout ce qu'ils trouvent ſous leurs mains, comme s'ils voyoient fuir le Diable & qu'ils lui envoyaſſent tous ces préſens par derrière. Lorſqu'ils croyent l'avoir chaſſé aſſez loin de la Ville, ils reviennent joyeuſement, & terminent ainſi leur Fête. Mais de peur qu'il ne lui prenne envie de retourner ſur le champ dans leurs maiſons, les femmes ſe hâtent de nétoyer avec beaucoup de ſoin leur vaiſſelle de terre & de bois, pour effraier l'eſprit immonde par leur propreté.

Les Négres d'Anta chaſſent auſſi le Diable avec les mêmes cérémonies; mais ils ſe croyent tourmentés par un Eſprit plus terrible que le Diable, quoiqu'ils l'honorent du nom de Dieu. C'eſt un Géant, qui a la moitié du corps ſaine & l'autre pourrie. Ils ſont perſuadés que celui qui a le malheur d'y toucher, meurt ſur le champ; circonſtance, dit Boſman, que je crois ſans ſcrupule. Ils s'efforcent d'appaiſer ce Monſtre Divin en lui offrant toutes ſortes de vivres. Le Pays d'Anta eſt couvert en mille endroits de pots & d'autres vaiſſeaux remplis; de ſorte que le Géant doit être tourmenté lui-même d'une faim plus que canine, s'il n'eſt pas raſſaſié. Outre ces bizarres notions du Diable, ils croient les apparitions des Eſprits & des Ames, qui prennent plaiſir, diſent-ils, à les venir effrayer. Lorſqu'il eſt mort quelqu'un de

Eſprit qui tourmente les Négres d'Anta.

(*b*) Boſman, *ubi ſup.* pag. 157. & 228.
(*i*) Sur le Sénégal & ſur la Gambra, les Guiriots ou les Prêtres Muſiciens jouiſſent continuellement de ce droit. R. D. T.

NÉGRES DE LA CÔTE D'OR.

de leur connoiſſance, ils prétendent l'avoir vû paroître autour de leurs Habitations pendant pluſieurs nuits, & forgent là-deſſus mille avantures, par leſquelles ils s'épouvantent mutuellement (*k*).

Opinions des Négres ſur l'état futur.

Artus leur demanda ce qu'ils penſoient de l'état de leurs Morts, & s'ils ne s'attendoient pas à quelque jugement futur, pour la récompenſe ou la punition de leur conduite pendant la vie. Ils lui répondirent qu'ils n'avoient aucune connoiſſance de ce jugement, mais qu'ils ſçavoient que leurs Morts étoient dans un autre Monde, ſans pouvoir dire où ce Monde étoit ſitué. Ils ajoûtérent que c'étoit la différence qu'il y avoit entr'eux & les animaux; qu'ils ignoroient à la vérité ſi leurs parens & leurs amis morts étoient ſous eux ou deſſus, mais que dans quelque lieu qu'ils fuſſent, ils ſe croyoient obligés de leur fournir des liqueurs & des alimens, afin qu'ils ne manquaſſent de rien & que lorſqu'il leur arrivoit de perdre quelque choſe, ils ne doutoient pas que ce ne fuſſent les Morts qui s'en étoient ſaiſis, pour ſatisfaire à quelque beſoin (*l*).

Autres opinions.

APRÈS quantité d'informations, Boſman ne trouva pas moins de différence dans leurs idées ſur l'état futur que ſur la création de l'homme. La plûpart aſſûrent qu'en ſortant de cette vie, les Morts paſſent dans un autre Monde, où ils vivent dans les mêmes profeſſions qu'ils ont éxercées ſur la terre, & qu'ils y font uſage de tous les préſens qu'on leur offre dans celui-ci. Mais ils n'ont aucune notion de récompenſe ou de châtiment pour les bonnes ou les mauvaiſes actions de la vie. Cependant il s'en trouve d'autres qui faiſant gloire d'être mieux inſtruits, prétendent que les Morts ſont conduits immédiatement ſur les bords d'une fameuſe Rivière de l'intérieur des terres, nommées *Boſmanque*. Cette tranſmigration, diſent-ils, ne peut être que ſpirituelle, puiſqu'en quittant leur Pays, ils y laiſſent leurs corps. Là, Dieu leur demande quelle ſorte de vie ils ont menée. Si la vérité leur permet de répondre qu'ils ont obſervé religieuſement les jours conſacrés aux Fétiches, (*m*) qu'ils ſe ſont abſtenus des viandes défendues, & qu'ils ont ſatisfait inviolablement à leurs promeſſes, ils ſont tranſportés doucement, ſur la riviére, dans une Contrée où toutes ſortes de plaiſirs abondent. [& aſſez ☞ ſemblable au Paradis de Mahomet.] Mais s'ils ont violé ces trois devoirs, Dieu les plonge dans la rivière, où ils ſont noyés ſur le champ & enſevelis dans un oubli éternel.

Autres opinions.

D'autres croient qu'après la mort, ils doivent être tranſportés dans le Pays des Blancs, & prendre leur couleur. Cette idée de Métempſycoſe marque du moins qu'ils jugent leur condition fort inférieure à celle des Blancs (*n*). Barbot a connu des Négres qui ſe croyoient deſtinés, après la mort, à deſcendre ſous terre, pour être préſentés devant un ancien Génie, qu'ils appelloient *Boſſifor*, & qui doit éxaminer rigoureuſement leurs bonnes & leurs mauvaiſes actions. Ceux qui ont bien vécu entrent dans le corps de quelque Animal, & ſe voyent tranſportés, ſur la Rivière de Boſmanque, dans un beau

(*k*) Deſcription de la Guinée par Boſman, pag. 158. & ſuiv.

(*l*) Artus, dans la Collection de De Bry, pag. 42. & Villault, pag. 170.

☞ (*m*) Il y a dans l'Original *à Dieu*; ſurquoi il eſt bon de remarquer que cet Auteur ſubſtitue toûjours le mot de *Dieu* ou d'*Idole* à la place de celui de Fétiche.

(*n*) Boſman pag. 156. & Barbot, pag. 307.

beau Pays, où rien ne doit leur manquer. Les coupables ſont noyés ſans bruit dans le paſſage (*o*).

NÉGRES DE LA CÔTE D'OR.

Il ſeroit difficile de rendre un meilleur compte de leurs idées ſur la création du genre humain. Le plus grand nombre croit que l'homme fut créé par une Araignée nommée *Ananſio*. Ceux qui regardent Dieu comme l'unique Créateur, ſoûtiennent que dans l'origine il créa des Blancs & des Négres; qu'après avoir conſidéré ſon ouvrage, il fit deux préſens à ces deux eſpèces de Créatures, l'Or, & la connoiſſance des arts; que les Négres ayant eu la liberté de choiſir les premiers, ſe déterminèrent pour l'Or, & laiſſèrent aux Blancs les arts, la lecture & l'écriture: que Dieu conſentit à leur choix; mais qu'irrité de leur avarice, il déclara qu'ils ſeroient les Eſclaves des Blancs, ſans aucune eſpérance de voir changer leur condition. D'autres aſſûrent qu'à la création, l'homme n'étoit pas fait comme il l'eſt aujourd'hui, & que les parties diſtinctives des deux ſexes étoient placées dans un endroit plus viſible; mais qu'auſſi-tôt que le Monde fut aſſez peuplé pour la conſervation de l'eſpèce humaine, Dieu fit quelque changement dans l'ordre de ſon ouvrage. Enfin, d'autres paroiſſent perſuadés que les premiers hommes ſont ſortis de quelque grand trou, tel que celui du Rocher d'Acra, près du Fort Hollandois. Toutes ces opinions différentes ſont bornées dans certaines familles, & ſe tranſmettent des pères aux enfans. Boſman juge qu'il eſt impoſſible de les raſſembler toutes, particulièrement celles qui concernent les Planettes & les Etoiles. Mais il obſerve que le Père Kirker n'auroit pas eu de peine à perſuader aux Négres que les Corps Céleſtes ſont peuplés d'Habitans, ou du moins la Lune; parce qu'ils croient y avoir découvert un Homme qui bat du tambour (*p*).

Idées des Négres ſur la création du genre humain.

SUR toute la Côte d'Or il n'y a que le Canton d'Acra, où les ignames & les ſtatues ſoient honorées d'un culte. Mais les Habitans ont des Fétiches, qui leur tiennent lieu de ces Idoles.

LE mot de *Feitiſſo* ou Fétiche, comme on l'a déja fait obſerver, eſt Portugais dans ſon origine, & ſignifie proprement *Charme* ou Amulete. On ignore quand les Négres ont commencé à l'emprunter; mais, dans leur langue, c'eſt *Boſſum* qui ſignifie *Dieu* & choſe Divine, quoique pluſieurs uſent auſſi de *Baſſeſo* pour exprimer la même choſe. Fétiche eſt ordinairement emploié dans un ſens religieux. Tout ce qui ſert à l'honneur de la Divinité des Négres prend le même nom; de ſorte qu'il n'eſt pas toûjours aiſé de diſtinguer leurs Idoles, des inſtrumens de ſon culte. Les brins d'Or qu'ils portent pour ornemens, leurs parures de corail & d'yvoire, ſont autant de Fétiches (*q*).

Origine du nom Fétiche & ſa ſignification.

LOYER, d'après lequel on a déja donné quelque explication des Fétiches (*r*), blâme ceux qui accuſent les Négres de les adorer (*s*) comme des Divinités. Tous les Voyageurs conviennent que ces objets de vénération n'ont pas de forme déterminée. Un os de volaille ou de poiſſon, un caillou, une plume, enfin les moindres bagatelles prennent la qualité de Fétiches, ſuivant le caprice de chaque Négre. Le nombre n'en n'eſt pas mieux réglé. C'eſt ordinairement

Forme des Fétiches.

(*o*) Barbot, *ibid.*
(*p*) Boſman, *ubi ſup.* pag. 146. & ſuiv.
(*q*) Barbot, pag. 308. Boſman, pag. 155. & 148.
(*r*) Voyez ci-deſſus.
(*s*) Boſman, Barbot, Villault & pluſieurs autres en parlent toûjours comme de leurs Divinités.

NÉGRES DE LA CÔTE D'OR.

ordinairement deux, trois, ou plus. Tous les Négres en portent un ſur eux ou dans leur Canot. Le reſte demeure dans leurs cabanes, & paſſe de père en fils comme un héritage, avec un reſpect proportionné aux ſervices que la famille croit en avoir reçû.

Impoſture des Prêtres Négres.

LES Fétiches qu'ils portent ſur eux, ſont quelquefois un bout de corne rempli de ce qu'il y a de plus ſale, ou de petites figures qui repréſentent la tête de quelque animal. Ils les achétent à grand prix de leurs Prêtres, qui feignent de les avoir trouvés ſous les arbres Fétiches. Pour la sûreté de leurs Maiſons, ils ont à leur porte une ſorte de Fétiches, qui reſſemblent aux crochets dont on ſe ſert en Europe pour attirer les branches d'un arbre dont on veut cueillir le fruit. C'eſt l'ouvrage des Prêtres, qui les mettent pendant quelque tems ſur une pierre, auſſi ancienne, diſent-ils, que le Monde, & qui les vendent au Peuple après cette conſécration. Dans les diſgraces ou les chagrins, un Négre s'adreſſe aux Prêtres pour obtenir un nouveau Fétiche. Il en reçoit un petit morceau de graiſſe ou de ſuif, couronné de deux ou trois plumes de Perroquet. Le Gendre du Roi de Fétu avoit pour Fétiche la tête d'un Singe, [qu'il portoit continuellement.]

Abſtinences en uſage.

CHAQUE Négre s'abſtient de quelque liqueur ou de quelque ſorte particulière d'aliment, à l'honneur de ſon Fétiche. Cet engagement ſe forme au tems du mariage, & s'obſerve avec tant de ſcrupule, que ceux qui auroient la foibleſſe de le violer, ſe croiroient menacés d'une mort certaine. C'eſt par cette raiſon qu'on voit les uns obſtinés (*t*) à ne pas manger de bœuf, les autres à refuſer de la chair de chévre, de la volaille, du vin de Palmier, de l'eau-de-vie; comme ſi leur vie en dépendoit.

Reſpect des Négres pour leurs Fétiches.

SUIVANT Boſman, les péres de famille ont dans leurs maiſons un Fétiche, auquel ils croient les yeux ſans ceſſe ouverts ſur leur conduite, pour récompenſer leurs bonnes actions ou punir leurs crimes. Ils font conſiſter cette récompenſe dans le nombre de leurs femmes & de leurs Eſclaves, & la punition dans la perte de ces biens. Quoique redoutant beaucoup la mort, ils la regardent comme le plus terrible de tous les châtimens, c'eſt cette crainte qui enflamme leur zéle dans toutes les affaires de la Religion, & qui les rend ſi fidéles à leurs engagemens d'abſtinence. Le meurtre, l'adultére & le vol ne paſſent point parmi eux pour de grands crimes, parce qu'ils peuvent être expiés avec une ſomme d'argent; au-lieu que dans leurs idées, les fautes qui bleſſent la Religion ne peuvent être ſi parfaitement effacées qu'il n'en reſte quelque tache. Frédéric Cojet attribue les mêmes principes aux Habitans de l'Iſle Formoſa (*v*).

Diverſes ſortes de Fétiches.

OUTRE les Fétiches domeſtiques & perſonnels, les Habitans de la Côte d'Or, comme ceux des Contrées ſupérieures, en ont de publics, qui paſſent pour les Protecteurs du Pays ou du Canton. C'eſt quelquefois une Montagne, un Arbre, ou un Rocher; quelquefois un poiſſon, ou un oiſeau. Ces Fétiches tutélaires prennent un caractére de Divinité pour toute la Nation. Un Négre qui auroit tué, par accident, le poiſſon ou l'oiſeau Fétiche (*x*) ſeroit aſſez puni par l'excès même de ſon malheur. Un Européen qui auroit commis le même

(*t*) Villault, pag. 179. & ſui v. Labat l'a copié.

(*v*) Boſman, pag. 155.

(*x*) Peſtro de Diagro. Voyez ci-deſſous l'Hiſtoire Naturelle.

même ſacrilège verroit ſa vie expoſée au dernier danger. L'Auteur vit un de ces oiſeaux à Frédéricksbourg, de la groſſeur d'un Roitelet, avec le bec d'une Linotte, le fond du plumage brun, mais tacheté de blanc & de noir. S'il en paroît un autour de l'Habitation, c'eſt un augure favorable pour les Négres. Ils s'empreſſent pour le voir, & chacun lui jette à manger (*y*). NÉGRES DE LA CÔTE D'OR.

ARTUS dit que cet oiſeau eſt celui qui s'appelle communément *Ardea ſtellaris* (*z*) qui tire ſon nom de la variété de ſes couleurs. D'autres le nomment *Bull-bird*, parce qu'il imite le mugiſſement du Taureau ; les Négres qui le rencontrent dans leurs voyages, ſe croient deſtinés à quelque bonheur extraordinaire, & regardent l'apparition de leur Fétiche, comme la marque d'une protection déclarée. Dans cette eſpérance, ils ſe chargent, en partant, d'un petit pot d'eau & de quelques grains de bled, pour la nourriture de l'Oiſeau Divin. On trouve ſouvent, dans les champs & dans les bois, ces témoignages du reſpect qu'ils portent au Fétiche National. Barbot rapporte qu'ils ont auſſi beaucoup de vénération pour un fort petit Oiſeau, [de la groſſeur d'un Rouge-gorge] dont le plumage eſt mélé de noir, de gris & de blanc, & qu'on voit en grand nombre dans le Pays de Juida. Ils paroiſſent tranſportés de joie lorſqu'il en vient quelqu'un dans leurs Vergers ou ſur leur terrain. L'amende eſt conſidérable pour ceux qui les épouvantent ou qui leur nuiſent (*a*). Oiſeaux Fétiches.

LA Bonite (*b*), & l'Epée, ou l'Empereur, ſont les deux Poiſſons que les Négres honorent ; & leur vénération va ſi loin qu'ils évitent de les prendre. Cependant ſi le hazard fait tomber un Empereur dans leurs filets, ils lui coupent l'os qui a la forme d'épée ; & le faiſant ſécher, ils le regardent comme un Fétiche (*c*). Poiſſons Fétiches.

ENTRE les arbres, c'eſt le Palmier qui eſt conſacré au rang des Fétiches, ſur-tout l'eſpéce qui porte le nom d'*Aſſoanam*, parce qu'elle eſt la plus belle & la plus nombreuſe. On voit de toutes parts quantité de ces arbres, qui portent les marques de leur conſécration. Un Négre ne paſſe pas devant eux ſans prendre quelques lambeaux de l'écorce, qu'il roule entre ſes doigs, & dont il ſe fait une ceinture ou un bracelet (*d*), comme un merveilleux préſervatif. Villault dit qu'ils entourent ces arbres de petits cordons de paille, & qu'après quelques autres cérémonies ils attachent à ces cordons (*e*) l'Or qu'ils emploient pour ſe parer les bras & les jambes. Ils ſont perſuadés qu'on ne peut couper un Aſſoanam ſans expoſer tout le Pays à manquer de fruit, & ſans s'expoſer ſoi-même à quelque danger mortel. Le 8. de Mai 1598, huit ou dix Hollandois furent maſſacrés pour avoir conpé quelques arbres Fétiches ſans en connoître la vertu (*f*). Suivant le témoignage d'Artus, les Négres adreſſent leurs prières à ces arbres, & prétendent y voir quelquefois, ſous (*g*) la forme d'un chien noir, le Diable, qui leur répond avec une voix humaine. Arbres Fétiches.

ILS

(*y*) Villault, pag. 181. & Des-Marchais, Vol. I. pag. 242.
(*z*) Barbot l'appelle *Bittern*.
(*a*) Artus, pag. 41. & Barbot, pag. 311. & ſuivantes.
(*b*) Artus l'appelle *Tunny*.
(*c*) Barbot, pag. 309. & Artus *ubi ſup.* & Barbot *ubi ſup.*
(*d*) Villault, pag. 179.
(*e*) Villault, pag. 183.
(*f*) Villault, pag. 183.
(*g*) Artus, *ubi ſup.* & Villault, pag. 195. & Artus *ubi ſup.*

NÉGRES DE LA CÔTE D'OR.

Montagnes Fétiches.

ILS s'imaginent que les plus hautes montagnes, celles d'où ils voient partir les éclairs, ſont la réſidence de leurs Dieux. Ils y portent des offrandes de riz, de millet, de maïz, de pain, de vin, d'huile & de fruits, qu'ils laiſſent reſpectueuſement au pied. Artus aſſûre que dans leurs voyages ils n'ôſent paſſer près de ces lieux ſans y monter, pour appaiſer le Fétiche par quelques préſens (*b*).

LES pierres Fétiches reſſemblent aux bornes qui ſont en uſage dans quelques parties de l'Europe pour marquer la diſtinction des champs. Dans l'opinion des Négres, elles ſont auſſi anciennes que le Monde. C'eſt ſur ces pierres que leurs Prêtres conſacrent les petits crochets de bois qui ſervent de Fétiches aux Maiſons.

S'IL arrive que cinq ou ſix Négres ſe bâtiſſent des cabanes dans un lieu ſéparé de la Ville, ils ne manquent point de choiſir entr'eux un Fétiche, qu'ils chargent de leur ſûreté commune (*i*). Ils ne rendent pas moins de reſpect aux Rochers & aux Collines, du moins aux environs de Boutri & de Dixſcove dans le Pays d'Anta. Ils leur offrent auſſi des préſens, & les ornent de bâtons crochus, comme on le voit au grand Rocher de Tokorari, qui eſt tout couvert de ces offrandes. Les Négres de Korby le Hou & de la Côte voiſine, juſqu'à Rio de Sueiro da Coſta, viennent tous les ans, dans des tems réglés, pour faire leurs préſens à ces Divinités de la part de leurs Villes. Ils les prient d'appaiſer l'Océan, & de les garantir des Orages & des Tornados pendant la ſaiſon du Commerce (*k*).

Grand Fétiche de Frédéricksbourg.

A Frédéricksbourg, on fit voir à Villault le Fétiche général, ou le grand Fétiche, qui étoit placé au centre d'une vaſte plaine (*l*). C'étoit une fort groſſe pierre, couverte de terre. Il en découvrit une partie, ſur laquelle il trouva quantité de crochets de bois. Il en prit un, briſa une partie des autres, & s'étant rendu chez le Prêtre du Canton, il lui demanda s'il avoit des Fétiches à vendre. Le Prêtre, qui reconnut celui qu'il avoit à la main, lui dit qu'on ne le trompoit pas facilement, & demanda d'être payé. Villault prit plaiſir à le conduire juſqu'à la pierre, où le ſpectacle d'une profanation ſi déclarée lui fit pouſſer d'affreux gémiſſemens; [Villault lui dit que pour ſon payement, il avoit érigé une croix de bois à la place de ces Fétiches, & que quiconque la toucheroit, mourroit au bout d'une minute; la-deſſus tout le monde ſe retira, & Villault revint au Fort] (*l*).

Avanture de Villault.

Fétiche public du Cap-Corſe.

LE Fétiche public du Cap-Corſe eſt le Rocher de *Tabra* ou de *Tabora*, Pointe en forme de Péninſule, qui s'avance dans la Mer du pied même de la Colline où le Fort eſt ſitué, & qui rendroit le débarquement aſſez facile ſi l'agitation continuelle des vagues n'y mettoit toûjours quelque danger. Il y a quarante ou cinquante ans qu'un vent du Sud y briſa tous les Canots pêcheurs de la Ville. Ce malheur étant arrivé un Mardi, les Négres, depuis ce tems, ont renoncé au travail le même jour de chaque ſemaine, & le paſſent à danſer & à ſe réjouir dans l'oiſiveté. Le Prêtre des Fétiches ſacrifie, tous les ans, ſur ce Roc, une chévre, dont il mange lui-même une partie; & jettant

(*b*) Villault, pag. 183. & ſuiv.
(*i*) Barbot, pag. 309. Villault. pag. 183.
(*k*) Labat, qui rapporte cette Hiſtoire d'après Villault; l'a fort augmentée à ſa manière.
(*l*) Villault, pag. 187.
(*m*) Voyages d'Atkins, pag. 102.

jettant le reſte dans la Mer, avec des invocations & des grimaces fort bizarres, il déclare à l'Aſſemblée que le Fétiche lui a fait connoître de ſa propre bouche, la ſaiſon & les jours les plus favorables à la pêche. Chaque pêcheur lui marque ſa reconnoiſſance par quelque Daſchi. NÉGRES DE LA CÔTE D'OR.

LES Lacs, les Rivières & les Etangs, ont part auſſi à la ſuperſtition des Négres. L'Auteur fut témoin d'une cérémonie extraordinaire ſur le bord d'un étang, dans le Canton d'Acra, pour obtenir de la pluie dans une ſaiſon fort ſéche. Un grand nombre de Négres, aſſemblés autour de l'étang, avoient amené une brebis, que le Prêtre égorgea ſur la rive; de ſorte que le ſang de la Victime ſe mêla tout-d'un-coup avec l'eau. Le Prêtre y jetta un pot, en prononçant quelques paroles. Alors les Négres allumérent un grand feu, tandis que d'autres coupérent la brebis en piéces, firent griller la chair ſur les charbons, & la dévorérent fort avidement. Un Danois, qui étoit préſent, & qui parloit très-facilement la Langue des Négres, apprit à l'Auteur que cet étang s'attiroit leurs hommages, comme une de leurs principales Divinités; qu'il étoit le meſſager de toutes les eaux du Pays, & qu'ils l'avoient prié de porter promptement le pot aux Lacs & aux Rivières, pour leur demander du ſecours de la part des Habitans; qu'ils eſpéroient que le pot reviendroit plein, & ſeroit répandu dans leurs champs, pour leur procurer une abondante moiſſon. Lacs & Rivières Fétiches. Cérémonie des Négres pour obtenir de la pluie.

CET Etang ſacré avoit été mis à ſec par les Portugais lorſqu'ils s'étoient établis ſur la Côte d'Acra. Ils en avoient fait une Saline, malgré les repréſentations des Négres, qui, dans le chagrin de voir profaner leur Divinité, ſe retirérent en grand nombre au *Petit-Papa*, près de Juida (*n*).

ARTUS, déplorant la ſuperſtition des Négres, raconte qu'on ne les voit jamais ſans quelques lambeaux ſacrés de l'écorce des arbres Fétiches. Ils les portent autour du corps, ou de quelque membre, comme un préſervatif contre toutes ſortes de dangers. Dès le matin, ils arment leurs enfans de ces frivoles Amuletes. Enſuite, après les avoir lavés, ils leur colorent le viſage de raies blanches [& noires,] à l'honneur des Fétiches. Aux heures de leurs repas, ils réſervent, pour les mêmes Divinités, le premier morceau de leurs alimens & le premier verre de leur liqueur, qu'ils jettent ſur leurs Amuletes, ſans manquer d'en répandre quelque partie ſur ceux-mêmes qu'ils portent autour d'eux (*o*).

LE Capitaine *Tom*, Négre aſſez ſenſé du Cap-Corſe, & qui ſe faiſoit aſſez bien entendre en Anglois, ſatisfit la curioſité d'Atkins ſur les Fétiches. Il lui dit qu'ils avoient la vertu de préſerver les Négres de toutes ſortes de dangers, ſoit dans les Voyages ou dans leurs autres entrepriſes, & qu'il n'y avoit rien à redouter pour ceux qui, portant leur Fétiche ſans aucune interruption, avoient ſoin de lui faire conſtamment des préſens & des offrandes. Tom portoit le ſien à la jambe. S'il recevoit un verre de vin ou d'eau-de-vie, il n'oublioit jamais d'y tremper le doigt & d'en faire goûter à ſon Fétiche. Les Négres ſont perſuadés que leur Fétiche voit & parle; & lorſqu'ils commettent quelqu'action que leur conſcience leur reproche, ils le cachent Explication du Capitaine Tom.

(*n*) Barbot, *ubi ſup.* pag. 309. & 311. pag. 39. & ſuiv.
(*o*) Artus, dans la Collection de De Bry,

NÉGRES DE LA CÔTE D'OR.

cachent ſoigneuſement ſous leur pagne, de peur qu'il ne les trahiſſe (*p*).

Ils ſe repoſent autant ſur ſon aſſiſtance pour ſe venger de leurs ennemis que pour leur propre ſûreté. Lorſqu'ils ont reçu quelqu'injure dont ils veulent tirer raiſon, ils font éxorciſer, par le Prêtre, quelques vivres & quelques liqueurs, qu'ils jettent dans le chemin où leur adverſaire doit paſſer; perſuadés que s'il y touche, ce préſent lui deviendra funeſte. Ceux qui ſe défient d'une telle rencontre, ſe font porter dans le paſſage; car avec cette précaution, ils ſe croient sûrs que le charme ne peut leur être nuiſible; & les amis qui leur rendent ce ſervice n'ont rien à craindre d'un maléfice qui ne les regarde pas. Ainſi l'art d'empoiſonner, s'il falloit les en croire, eſt porté chez eux à ſa perfection, puiſque l'effet en eſt borné à l'ennemi qu'on veut perdre. Ils ſe flatent auſſi du pouvoir de découvrir les vols par la même voie. [Mais quiconque eſt attrapé à répandre ce poiſon, eſt puni ſévèrement, & quelques fois même de mort; quoiqu'il ne l'ait fait que pour ſe préſerver de vol, qui eſt permis dans ce païs] (*q*). Comme ils ne peuvent manquer d'être ſouvent trompés dans leur attente, [de même que cela arrive ſouvent aux Catholiques, qui font d'un Saint ou d'une Image l'objet de leur dévotion,] il ſemble qu'ils devroient ouvrir enfin les yeux ſur l'impoſture de leurs Prêtres. Mais loin d'attribuer le mauvais ſuccès de ces entrepriſes à l'impuiſſance du Fétiche, ils ſe reprochent d'en être eux-mêmes la cauſe, par leurs indévotions, ou par quelqu'autre faute dont ils ſe reconnoiſſent coupables; [ce qui eſt préciſement le même raiſonnement que fait un bon Catholique en pareil cas] (*r*). En vain s'efforceroit-on de les détromper. D'un autre côté, l'Auteur prétend que cette ſtupidité produit de fort bons effets. La crainte du Fétiche les empêche, dit-il, de ſe nuire les uns aux autres. Malheureuſement elle n'a pas la même force en faveur des Etrangers, qu'ils ne font pas difficulté de tromper, de voler, & même de tuer, lorſqu'ils y trouvent quelqu'avantage (*s*).

Le Fétiche ſert à la vengeance des Négres.

Il ſert à découvrir les vols.

Bons effets de la ſuperſtition des Négres.

Ils craignent beaucoup de jurer par les Fétiches; &, ſuivant l'opinion généralement établie, il eſt impoſſible qu'un parjure (*t*) ſurvive d'une heure à ſon crime. Lorſqu'il eſt queſtion de quelqu'engagement d'importance, celui qui a le plus d'intérêt à l'obſervation du Traité, demande qu'il ſoit confirmé par le Fétiche. En avallant la liqueur qui ſert à cette cérémonie, les Parties y joignent d'affreuſes imprécations contre eux-mêmes, s'il leur arrive de violer leur engagement. Il ne ſe fait aucun contrat qui ne ſoit accompagné de cette redoutable formalité. Les Chefs des troupes auxiliaires doivent avaller la liqueur fatale avec les mêmes imprécations; c'eſt-à-dire, en ſe dévouant à la mort, s'ils n'employent pas toutes leurs forces pour la ruine de l'ennemi. Depuis quelque-tems, remarque l'Auteur, on ne fait plus le même fonds ſur ces ſermens, parce que l'argent eſt devenu parmi les Négres une ſource continuelle de corruption. Les Généraux vont joindre l'Armée après avoir avallé le Fétiche; mais ils n'oublient point, avant leur départ, de ſe faire relever de leur ſerment & d'acheter l'abſolution du Prêtre. Cette pratique étoit

Combien ils redoutent le parjure.

Corruption qui s'eſt gliſſée dans ces uſages.

(*p*) Voyage en Guinée par Atkins, pag. 100. & ſuivantes.

(*q*) Deſcription de la Guinée par Boſman, pag. 148. & ſuiv.

(*r*) Voyage de Villault, pag. 191. & Boſman, *ubi ſup.*

(*s*) Atkins, *ubi ſup.* pag. 87.

(*t*) Villault, *ubi ſup.*

NÉGRES DE LA CÔTE D'OR.

étoit devenue ſi commune, que les Habitans d'Axim ſe ſont crus obligés, pour leur sûreté, de faire jurer leurs Prêtres, avec les imprécations ordinaires, qu'ils n'abſoudroient perſonne de ſon ſerment ſans la participation & le conſentement des parties intéreſſées. Les engagemens qui ſont formés avec cette précaution, s'éxécutent fidellement.

Sermens & leurs formes.

DANS le cas du parjure, tous les Négres ſont perſuadés, que la liqueur feroit enfler le coupable juſqu'à crever avec beaucoup de violence; ou que ceux qui ſeroient punis avec moins d'éclat tomberoient dans une maladie de langueur, qui ne finiroit que par leur mort. Ils regardent la première de ces deux punitions comme infaillible pour les femmes qui ſe parjurent par l'adultère. Sur une accuſation de vol, qui n'eſt pas clairement prouvée, on force auſſi l'accuſé de boire la liqueur Fétiche, en ſe dévouant à la mort s'il eſt coupable. Il ſeroit ennuyeux de rapporter toutes les formules de leurs ſermens; mais l'Auteur nous donne la plus ſolemnelle & la plus ſacrée; celle, en un mot, qui s'emploie dans les plus importantes occaſions.

Formule la plus ſolemnelle.

LE ſerment ſe fait devant le Fétiche du Prêtre. Celui qui doit s'engager ſe place vis-à-vis l'Idole, & demande au Prêtre (v) quel en eſt le nom, parce que chaque Fétiche a le ſien. Alors, atteſtant l'Idole par ſon nom, il récite en détail tout ce qui eſt contenu dans les articles du contrat ou du Traité; après quoi il prie le Fétiche de le punir, s'il bleſſe la vérité par ſon ſerment. Il répéte trois fois la même choſe, en faiſant le tour du tonneau. Enſuite le Prêtre prend entre les mains quelques-uns des ingrédiens dont ſon Fétiche eſt compoſé, les fait toucher aux temples, aux bras, au ventre & aux jambes du Négre; & les tenant ſur ſa tête, il tourne trois fois autour de lui. A cette cérémonie il en fait ſuccéder une autre. C'eſt de lui couper l'extrémité de l'ongle d'un doigt de chaque main, celle d'un orteil de chaque pied, & quelque partie de ſa chevelure, qu'il jette dans le tonneau, ou le baril, qui ſert de logement à ſon Idole. Lorſque toutes ces formalités ſont finies, il ne manque rien à la force du ſerment (x).

Exemple du reſpect des Négres pour leur ſerment.

VILLAULT donne deux ou trois éxemples du reſpect que les Négres ont pour ces engagemens. Tandis qu'il étoit à Iſſini, un Négre nommé *Attiro*, ſe plaignit d'avoir été volé d'un marc d'Or ſur le Vaiſſeau. Le Capitaine, qui ſe nommoit *Wantesk*, prit une croute de pain, & le preſſa de la manger, avec l'imprécation ordinaire; c'eſt-à-dire, en ſouhaitant que le Diable l'emportât dans une heure, s'il juroit contre la vérité; mais le Négre refuſa de prêter ce ſerment, & ſon refus le rendit ſi ridicule parmi les autres Négres, qu'il fut obligé de ſe cacher (y).

Autre éxemple.

UN autre jour, tandis que le même Voyageur étoit à ſouper avec le Général Danois, *Janque Seneſe*, Gendre du Roi de Fétu, entra dans la ſalle, pour ſe purger d'un ſoupçon qui le déshonoroit. Il étoit accuſé d'avoir volé une bague au Général; & dans le chagrin de cet affront, il venoit offrir de jurer par ſon Fétiche. Villault eut la curioſité de voir l'Idole de prés. C'étoit un

(v) Il reſte quelqu'obſcurité dans cette deſcription. L'Auteur n'explique point aſſez de quelle nature ſont ces Fétiches des Prêtres, & le tonneau dont il parle enſuite n'a point encore paru dans les récits des Voyageurs. R. d. T.

(x) Boſman. pag. 149. & ſuiv.

(y) Villault, pag. 191. Cet endroit de ſon Voyage eſt copié dans celui de Des-Marchais, Vol. I. pag. 306.

NÉGRES DE LA CÔTE D'OR.

un petit faiſceau d'épines, qu'un Eſclave portoit ſous ſon bras, dans un panier couvert d'une peau. Au centre du fagot étoit un petit morceau de graiſſe mêlée de cire, avec des plumes de Perroquet, de petits os de poulet brûlés, & d'autres plumes d'un oiſeau qui paſſoit pour la plus grande Divinité du Pays. Un Prêtre, qui accompagnoit le Prince, aſſûra qu'ayant fait lui-même le Fétiche, il l'avoit rendu le plus fort qu'il avoit pû, & que le Prince ne pouvoit vivre un quart d'heure s'il faiſoit un faux ſerment. Mais lorſqu'il parut diſpoſé à commencer la cérémonie, le Général affecta de s'y oppoſer, & lui épargna cette humiliation (*z*).

Précaution pour s'aſſûrer de la fidélité des femmes.

LE même Auteur obſerve qu'au départ des femmes pour le Marché ou pour quelque autre lieu, le mari prend un morceau de ſon Fétiche domeſtique & le trempe dans un verre de vin de Palmier, qu'il fait boire à ſa femme, comme un vœu de fidélité pendant ſon abſence. Il lui fait faire le même ſerment à ſon retour (*a*).

Combien les Négres craignent le tonnerre & les éclairs.

APRÈS les Fétiches, rien n'inſpire tant de frayeur aux Négres que le tonnerre & les éclairs. Dans la ſaiſon des orages, ils tiennent leurs portes ſoigneuſement fermées; & leur ſurpriſe paroît extrême de voir marcher les Européens dans les rues, ſans aucune marque d'inquiétude. Ils croient que pluſieurs perſonnes de leur Pays, dont les noms ſont demeurés dans leur mémoire, ont été enlevés par les Fétiches, au milieu d'une tempête; & qu'après ce malheur ou ce châtiment, on n'a jamais entendu parler d'eux. Leur crainte va ſi loin qu'elle les ramene dans leurs cabanes pendant la pluie & le vent. Au bruit du tonnerre, on leur voit lever les yeux & les mains vers le Ciel, où ils ſçavent que le Dieu des Européens fait ſa réſidence, en l'invoquant ſous le nom de *Juan-Goemain*, dont ils entendent ſeuls le ſens. Les Hollandois retinrent un jour à bord un Négre qu'ils accuſoient de leur avoir apporté de l'Or faux. Ils furent ſurpris de lui voir prendre de l'eau tous les matins, s'en arroſer la tête en prononçant quelques paroles, & cracher avec d'autres cérémonies dans le baſſin dont il ſe ſervoit. On lui en demanda la raiſon. Il répondit, qu'il prioit les Fétiches (*b*) de lui accorder un tems favorable, afin que ſes amis puſſent amaſſer de l'Or pour racheter ſa liberté (*c*).

Zéle de Villault contre l'Idolatrie.

[S'IL eſt arrivé quelques fois à des Proteſtans de faire les Iconoclaſtes, & de briſer ces Fétiches, ils n'ont fait que ſuivre en cela les principes de leur religion; mais il eſt ſurprenant qu'ils ſoient expoſés aux mêmes violences de la part des Catholiques, qui devroient reſpecter, les Images en quelque endroit qu'ils les trouvent. Cependant] Villault, dans le zéle qui l'animoit contre l'Idolâtrie, ſembloit avoir déclaré la guerre aux Fétiches. On a déja vu qu'il s'étoit ſignalé par un exploit fort hardi dans le Canton d'Acra. Il rapporte quelques autres traits [qui ne ſont pas moins d'honneur à ſa Religion.] Le 14 d'Avril 1667, ſe trouvant à Frédéricksbourg, il ſortit du Fort tandis que les Danois faiſoient le Service Divin ſuivant leurs uſages. Dans ſa promenade, il vit à l'entrée d'une maiſon qui étoit ſéparée du Village des Négres, un homme & une femme du Pays, occupés à tuer une poule, dont ils faiſoient couler

(*z*) Villault, pag. 193.

(*a*) Le même, pag. 192. & Des-Marchais, *ubi ſup.* pag. 304.

(*b*) Villault raconte la même avanture comme arrivée ſur ſon propre Vaiſſeau.

(*c*) Artus, dans la Collection de Bry, Part. VI. pag. 43. & ſuiv.

Digitized by Google

NÉGRES DE LA CÔTE D'OR.

couler le ſang ſur certaines feuilles qu'ils avoient rangées à terre. Après cette opération, ils ſe mirent à crier, *Me cuſa*, *me cuſa*, c'eſt-à-dire, dans leur langue, *faites-moi du bien*. Villault ne les interrompit point pendant toutes ces cérémonies; mais lorſqu'elles furent achevées, il leur demanda quelles étoient leurs intentions. Ils répondirent, que le Fétiche du Quartier les avoit battus, & que dans l'eſpérance de l'appaiſer, ils venoient de lui offrir une poule pour ſon dîner. Comme ſa curioſité lui faiſoit conſidérer les feuilles, qui étoit une ſorte d'herbe Marine, ils lui conſeillèrent de n'y pas toucher, en l'aſſûrant que ceux qui avalleroient un morceau de cette poule, mourroient infailliblement dans l'eſpace d'une heure. Villault rit de leur menace, prit la poule, la fit bouillir en leur préſence par ſon Valet, en mangea ſur le champ une partie, & jetta le reſte. Les deux Négres effraiés de ſa hardieſſe, s'attendoient à chaque moment de le voir tomber mort. Mais les ayant raſſurés, il les pria de lui faire voir leur Fétiche. Ils le conduiſirent dans une petite cour, où ils lui montrèrent une tuile envelopée de paille. C'étoit la Divinité qui les avoit battus. Il ne balança point à briſer la tuile, & ſon zèle lui fit mettre à la place une croix de bois. Il briſa de même tous les Fétiches de bois, ou les crochets qui étoient ſuſpendus autour de la maiſon. Enfin, pour joindre l'inſtruction à la pratique, il leur apprit à s'armer du ſigne de la croix, lorſque le Fétiche reviendroit les tourmenter, & les aſſûra qu'ils ſeroient plus forts que lui avec ce ſecours. Cette leçon (*d*), dit-il, produiſit tant d'effet parmi les Négres du Canton, que dès le jour ſuivant, il lui vint un grand nombre de Négres, qui demandèrent à changer leurs Fétiches contre des Crucifix. Le marché fut bien-tôt conclu. Villault en étoit quitte pour de petites Croix de bois. Mais lorſqu'il éxamina ce qu'il avoit reçu en échange, il ne trouva que des morceaux de terre, enduits de graiſſe & d'huile de Palmier (*e*), avec quelques plumes de Perroquet plantées au centre. [Après avoir fait cela, il ſe rendit auprès du grand Fétiche, ou Fétiche public, qu'il mit en piéces, comme on la déja raporté] (*f*).

Effet de ſon zéle.

Il briſe pluſieurs Fétiches.

Autre hardieſſe de Villault.

Son entretien avec un Prêtre Négre.

DANS une autre occaſion, l'Auteur ayant voulu toucher de la main le Fétiche du Prince de Fétu, un Prêtre, qui l'obſervoit, lui dit de prendre garde à ce qu'il ôſoit entreprendre, & que s'il pouſſoit la témérité plus loin, il étoit un homme mort. Villault qui avoit l'eſprit trop ferme pour ſe laiſſer effrayer par un morceau de bois ou par une plume, ſe ſaiſit du panier où le Fétiche étoit porté par un Eſclave. Alors le Prêtre hors de lui-même fit deux pas en arrière, & s'écria: Si vous y mettez la main, le feu du Ciel eſt prêt à tomber ſur vous. Villault ne mit pas moins l'Idole en piéces. Tous les Négres, ſurpris de le voir, l'aſſurèrent qu'il ſeroit mort le lendemain. Mais le Prêtre, après s'être un peu recueilli, lui déclara que s'il étoit échappé à la punition du Fétiche, il n'en avoit l'obligation qu'à ſon incrédulité: Vous êtes donc bien fol, répondit Villault, de n'être pas auſſi incrédule que moi.

(*d*) Ces Négres étoient plus raiſonnables & plus dociles que l'Auteur qui n'auroit pas été converti par un tel argument, quoique ce ſoit le meilleur qu'on puiſſe employer.

(*e*) Ces bagatelles ne valoient-elles pas bien les petits morceaux de bois qu'il avoit donné en échange?

(*f*) Villault, pag. 184. & ſuiv. Cette Hiſtoire a été copiée auſſi par Labat dans ſe Voyage de Des-Marchais, Vol. I. pag. 301.

NÉGRES DE LA CÔTE D'OR.

un petit faiſceau d'épines, qu'un Eſclave portoit ſous ſon bras, dans un panier couvert d'une peau. Au centre du ſagot étoit un petit morceau de graiſſe mêlée de cire, avec des plumes de Perroquet, de petits os de poulet brûlés, & d'autres plumes d'un oiſeau qui paſſoit pour la plus grande Divinité du Pays. Un Prêtre, qui accompagnoit le Prince, aſſûra qu'ayant fait lui-même le Fétiche, il l'avoit rendu le plus fort qu'il avoit pû, & que le Prince ne pouvoit vivre un quart d'heure s'il faiſoit un faux ſerment. Mais lorſqu'il parut diſpoſé à commencer la cérémonie, le Général affecta de s'y oppoſer, & lui épargna cette humiliation (*z*).

Précaution pour s'aſſûrer de la fidélité des femmes.

LE même Auteur obſerve qu'au départ des femmes pour le Marché ou pour quelque autre lieu, le mari prend un morceau de ſon Fétiche domeſtique & le trempe dans un verre de vin de Palmier, qu'il fait boire à ſa femme, comme un vœu de fidélité pendant ſon abſence. Il lui fait faire le même ſerment à ſon retour (*a*).

Combien les Négres craignent le tonnerre & les éclairs.

APRÈS les Fétiches, rien n'inſpire tant de frayeur aux Négres que le tonnerre & les éclairs. Dans la ſaiſon des orages, ils tiennent leurs portes ſoigneuſement fermées; & leur ſurpriſe paroît extrême de voir marcher les Européens dans les rues, ſans aucune marque d'inquiétude. Ils croient que pluſieurs perſonnes de leur Pays, dont les noms ſont demeurés dans leur mémoire, ont été enlevés par les Fétiches, au milieu d'une tempête; & qu'après ce malheur ou ce châtiment, on n'a jamais entendu parler d'eux. Leur crainte va ſi loin qu'elle les ramene dans leurs cabanes pendant la pluie & le vent. Au bruit du tonnerre, on leur voit lever les yeux & les mains vers le Ciel, où ils ſçavent que le Dieu des Européens fait ſa réſidence, en l'invoquant ſous le nom de *Juan-Goemain*, dont ils entendent ſeuls le ſens. Les Hollandois retinrent un jour à bord un Négre qu'ils accuſoient de leur avoir apporté de l'Or faux. Ils furent ſurpris de lui voir prendre de l'eau tous les matins, s'en arroſer la tête en prononçant quelques paroles, & cracher avec d'autres cérémonies dans le baſſin dont il ſe ſervoit. On lui en demanda la raiſon. Il répondit, qu'il prioit les Fétiches (*b*) de lui accorder un tems favorable, afin que ſes amis puſſent amaſſer de l'Or pour racheter ſa liberté (*c*).

Zéle de Villault contre l'Idolatrie.

[S'IL eſt arrivé quelques fois à des Proteſtans de faire les Iconoclaſtes, & de briſer ces Fétiches, ils n'ont fait que ſuivre en cela les principes de leur religion; mais il eſt ſurprenant qu'ils ſoient expoſés aux mêmes violences de la part des Catholiques, qui devroient reſpecter, les Images en quelque endroit qu'ils les trouvent. Cependant] Villault, dans le zéle qui l'animoit contre l'Idolâtrie, ſembloit avoir déclaré la guerre aux Fétiches. On a déja vu qu'il s'étoit ſignalé par un exploit fort hardi dans le Canton d'Acra. Il rapporte quelques autres traits [qui ne ſont pas moins d'honneur à ſa Religion.] Le 14 d'Avril 1667, ſe trouvant à Frédéricksbourg, il ſortit du Fort tandis que les Danois faiſoient le Service Divin ſuivant leurs uſages. Dans ſa promenade, il vit à l'entrée d'une maiſon qui étoit ſéparée du Village des Négres, un homme & une femme du Pays, occupés à tuer une poule, dont ils faiſoient couler

(*z*) Villault, pag. 193.

(*a*) Le même, pag. 192. & Des-Marchais, *ubi ſup.* pag. 304.

(*b*) Villault raconte la même avanture comme arrivée ſur ſon propre Vaiſſeau.

(*c*) Artus, dans la Collection de Bry, Part. VI. pag. 43. & ſuiv.

NÉGRES DE LA CÔTE D'OR.

couler le ſang ſur certaines feuilles qu'ils avoient rangées à terre. Après cette opération, ils ſe mirent à crier, *Me cuſa*, *me cuſa*, c'eſt-à-dire, dans leur langue, *faites-moi du bien*. Villault ne les interrompit point pendant toutes ces cérémonies; mais lorſqu'elles furent achevées, il leur demanda quelles étoient leurs intentions. Ils répondirent, que le Fétiche du Quartier les avoit battus, & que dans l'eſpérance de l'appaiſer, ils venoient de lui offrir une poule pour ſon dîner. Comme ſa curioſité lui faiſoit conſidérer les feuilles, qui étoit une ſorte d'herbe Marine, ils lui conſeillèrent de n'y pas toucher, en l'aſſûrant que ceux qui avalleroient un morceau de cette poule, mourroient infailliblement dans l'eſpace d'une heure. Villault rit de leur menace, prit la poule, la fit bouillir en leur préſence par ſon Valet, en mangea ſur le champ une partie, & jetta le reſte. Les deux Négres effraiés de ſa hardieſſe, s'attendoient à chaque moment de le voir tomber mort. Mais les ayant raſſûrés, il les pria de lui faire voir leur Fétiche. Ils le conduiſirent dans une petite cour, où ils lui montrèrent une tuile envelopée de paille. C'étoit la Divinité qui les avoit battus. Il ne balança point à briſer la tuile, & ſon zèle lui fit mettre à la place une croix de bois. Il briſa de même tous les Fétiches de bois, ou les crochets qui étoient ſuſpendus autour de la maiſon. Enfin, pour joindre l'inſtruction à la pratique, il leur apprit à s'armer du ſigne de la croix, lorſque le Fétiche reviendroit les tourmenter, & les aſſûra qu'ils ſeroient plus forts que lui avec ce ſecours. Cette leçon (*d*), dit-il, produiſit tant d'effet parmi les Négres du Canton, que dès le jour ſuivant, il lui vint un grand nombre de Négres, qui demandèrent à changer leurs Fétiches contre des Crucifix. Le marché fut bien-tôt conclu. Villault en étoit quitte pour de petites Croix de bois. Mais lorſqu'il éxamina ce qu'il avoit reçu en échange, il ne trouva que des morceaux de terre, enduits de graiſſe & d'huile de Palmier (*e*), avec quelques plumes de Perroquet plantées au centre. [Après avoir fait cela, il ſe rendit auprès du grand Fétiche, ou Fétiche public, qu'il mit en piéces, comme on la déja raporté] (*f*).

Effet de ſon zéle.

Il briſe pluſieurs Fétiches.

Autre hardieſſe de Villault.

Son entretien avec un Prêtre Négre.

DANS une autre occaſion, l'Auteur ayant voulu toucher de la main le Fétiche du Prince de Fétu, un Prêtre, qui l'obſervoit, lui dit de prendre garde à ce qu'il ôſoit entreprendre, & que s'il pouſſoit la témérité plus loin, il étoit un homme mort. Villault qui avoit l'eſprit trop ferme pour ſe laiſſer effrayer par un morceau de bois ou par une plume, ſe ſaiſit du panier où le Fétiche étoit porté par un Eſclave. Alors le Prêtre hors de lui-même fit deux pas en arrière, & s'écria: Si vous y mettez la main, le feu du Ciel eſt prêt à tomber ſur vous. Villault ne mit pas moins l'Idole en piéces. Tous les Négres, ſurpris de le voir, l'aſſurèrent qu'il ſeroit mort le lendemain. Mais le Prêtre, après s'être un peu recueilli, lui déclara que s'il étoit échappé à la punition du Fétiche, il n'en avoit l'obligation qu'à ſon incrédulité: Vous êtes donc bien fol, répondit Villault, de n'être pas auſſi incrédule que moi.

(*d*) Ces Négres étoient plus raiſonnables & plus dociles que l'Auteur qui n'auroit pas été converti par un tel argument, quoique ce ſoit le meilleur qu'on puiſſe employer.

(*e*) Ces bagatelles ne valoient-elles pas bien les petits morceaux de bois qu'il avoit donné en échange?

(*f*) Villault, pag. 184. & ſuiv. Cette Hiſtoire a été copiée auſſi par Labat dans ſe Voyage de Des-Marchais, Vol. I. pag. 301.

NÉGRES DE LA CÔTE D'OR.

moi. Ils repliquèrent que cela ne dépendoit pas d'eux parce que le Fétiche ne le ſouffriroit pas. Quel eſt donc votre Fétiche; reprit Villault. C'eſt, lui dirent-ils, un gros chien noir, qui ſe fait voir au pied d'un grand arbre. Il leur demanda s'ils l'avoient vû. Ils confeſſèrent qu'ils ne l'avoient jamais vû. mais ils ſçavoient, ajoutèrent-ils, que leurs Prêtres & le Fétiche étoient fort puiſſans, & qu'ils avoient enſemble de fréquentes conférences (*g*).

QUOIQUE les Négres n'ayent pas d'autre notion de l'année & de ſa diviſion en mois & en ſemaines, que celle qu'ils tirent de la fréquentation des Européens, ils ne laiſſent pas que de meſurer le tems par les Lunes, & d'employer ce calcul pour la connoiſſance des ſaiſons. Il paroît même qu'ils diviſent les Lunes en ſemaines & en jours; car ils ont, dans leur Langue, des termes établis pour cette diſtinction.

Diviſion du tems parmi les Négres.

LES Négres des Pays intérieurs diviſent le tems en partie heureuſes & malheureuſes. Les premières ſe ſubdiviſent en d'autres portions, de plus ou moins d'étendue. Dans pluſieurs Cantons, les plus longues portions heureuſes ſont de dix-neuf jours; & les moindres de ſept; mais elles ne ſe ſuccèdent pas immédiatement. Les jours malheureux, qui ſont au nombre de ſept, viennent entre les deux portions heureuſes. C'eſt pour les Habitans une eſpéce de vacation, pendant laquelle ils n'entreprennent aucun Voyage, ils ne travaillent point à la terre, ils ne font rien de la moindre importance, & demeurent enfin dans une oiſiveté abſolue. Les Négres d'Aquambo ſont plus attachés à cette pratique ſuperſtitieuſe que ceux de tout autre Pays; car ils refuſent, dans cet intervalle, de s'appliquer aux affaires & de recevoir même des préſens.

Jours heureux & malheureux.

BOSMAN juge (*b*) que cette diſtinction entre les jours leur eſt venue de quelque Chef reſpecté, qui, ayant crû s'appercevoir que certains jours étoient plus heureux que d'autres pour ſes entrepriſes, s'en fit une régle pour la ſuite de ſa vie. Son éxemple, après avoir paſſé d'abord en coutume, ſe changea par degrés en loi. Mais on remarque, dans chaque Pays, beaucoup de différences ſur cet article. Les jours heureux d'une Nation ne ſont pas toûjours ceux de l'autre. Parmi les Négres de la Côte, tous les jours ſont égaux.

QUOIQUE les mêmes Négres ayent des jours de réjouiſſances & de fêtes, & même des anniverſaires pour la mémoire des Morts, Boſman obſerve qu'ils n'ont que deux fêtes réglées; l'une à l'occaſion de leur moiſſon; l'autre, pour chaſſer le Diable, comme on a déja pris ſoin de le décrire.

Fêtes & éxercices de Religion.

A l'égard de leur culte religieux, Artus diſtingue le général & le particulier. Le premier regarde une Nation ou une Ville entière, dans des Aſſemblées publiques. Le ſecond eſt pour l'intérieur des familles. Les éxercices publics d'une Ville ou d'une Nation ſe font ordinairement à l'occaſion du mauvais tems, de la diſette des grains & des grandes inondations. Dans ces fâcheuſes conjonctures, les Chefs s'aſſemblent & délibèrent avec les Prêtres ſur les remèdes qu'on peut apporter aux calamités préſentes. Le réſultat de cette conférence eſt publié dans tout le Pays par un Crieur public. Celui

(*g*) Si cela eſt vrai, il faut avouer que les Négres, ont beaucoup plus de docilité, & d'humanité que les Catholiques.

(*b*) Villault, pag. 194.
(*i*) Boſman, pag. 160.

Digitized by Google

Celui qui entreprendroit de s'y oppoſer, ou qui refuſeroit de s'y ſoûmettre, ſeroit puni par une groſſe amende pécuniaire. Lorſque la pêche n'eſt pas heureuſe, on ne manque point de faire des offrandes publiques à la Mer. Mais le tems de cette fête eſt ordinairement vers les mois d'Août & de Septembre, parce que l'expérience leur ayant appris que c'eſt la ſaiſon la plus abondante en poiſſon, ils s'apperçoivent plus aiſément s'il manque quelque choſe à leurs eſpérances. Leur pêche arrive-t-elle avec ſes avantages ordinaires? ils ne laiſſent pas de les attribuer à leurs dernières offrandes. NÉGRES DE LA CÔTE D'OR.

LA plûpart des Négres ont quelque petit bois conſacré aux pratiques de religion, où les Gouverneurs & les Chefs vont faire ſouvent leurs offrandes pour le bien public ou pour leurs intérêts particuliers. Ces bois ſont ſi reſpectés, que perſonne n'auroit la hardieſſe d'en couper une branche, parce qu'outre des amandes conſidérables, il ſeroit expoſé à la malédiction publique. Bois Sacrés.

LES Négres ont généralement deux jours de fête chaque ſemaine. Ils ont donné à l'un le nom de *Boſſum*, c'eſt-à-dire (*i*), jour du Fétiche domeſtique; & dans pluſieurs Cantons ils l'appellent *Dio Santo*, d'après les Portugais. Boſman aſſûre, que ce jour-là ils ne boivent point de vin de Palmier juſqu'au ſoir. Ils prennent un pagne blanc, pour marquer la pureté de leur cœur; & dans la même vûe, ils ſe font diverſes raies ſur le viſage avec de la terre blanche. La plûpart, mais ſur-tout les Nobles, ont un ſecond jour de fête, qui eſt conſacré en général aux Fétiches. Ils font le ſacrifice d'un coq; ou, s'ils ſont riches, celui d'un mouton, qu'ils ſe contentent d'offrir verbalement à leurs Idoles, comme ſi c'étoit aſſez de l'avoir tué à leur honneur. Au reſte, le Sacrificateur n'a pas plus de part aux victimes que le Dieu; car ſes amis & ſes voiſins tombent deſſus, comme autant de chiens affamés mettent l'animal en piéces avec les doigts & les ongles, ſe jettent ſur chaque morceau, le grillent & l'avallent ſur le champ, ſans autre préparation. Les boyaux & les autres inteſtins n'excitent pas moins leur avidité. Ils les hachent fort menus, & les font bouillir avec un peu de ſel & beaucoup de poivre de Guinée. Ce mêts s'appelle parmi eux *Eynt-Juba*, & paſſe pour un de leurs plus friands ragouts (*k*). Le même Auteur nous apprend, que dans les occaſions où leurs affaires les obligent de conſulter leurs Divinités domeſtiques, ils s'écrient: *Faiſons le Fétiche, & voyons ce que notre Dieu penſe là-deſſus* (*l*). Deux jours de fête chaque ſemaine.

BOSMAN ne nous dit pas ſi c'eſt l'un ou l'autre de ces deux jours de Fête, qui tombe au Mercredi des Européens, & qui eſt comme le Sabbat des Négres. Mais tous les Voyageurs conviennent que la Fête du Mercredi eſt obſervée ſur toute la Côte d'Or; excepté dans le Canton d'Anta, où, comme chez les Mahométans, l'uſage a placé cette célébration au Vendredi, & où d'ailleurs la défenſe du travail regarde uniquement (*m*) la pêche. Mais dans les Sabbat des Négres.

(*i*) C'eſt ordinairement le jour de leur naiſſance. Atkins rapporte qu'au Cap de Très-Puntas, dans leurs beſoins preſſans, ils font ſucceſſivement une ſorte d'appel de tous leurs Fétiches, & qu'ils les mettent à leur porte chacun leur jour, pour leur adreſſer certaines dévotions. pag. 79.

(*k*) Boſman, pag. 153. & ſuiv.

(*l*) Le même, pag. 148.

(*m*) Artus dit que ce jour s'appelle *Dia Fetiſſo*, pag. 38. Barbot dit, *Dio Santo*.

Digitized by Google

NEGRES DE LA CÔTE D'OR.

les autres lieux, ce Sabbat s'obſerve avec tant de rigueur, que les marchés ſont interrompus & qu'on n'y vend pas même de vin de Palmier. Enfin l'on n'y fait aucune affaire, à la réſerve du Commerce avec les Vaiſſeaux Européens (*n*), qui eſt excepté, à cauſe du peu de ſéjour qu'ils font ſur la Côte. Ce jour-là, tous les Négres ſe lavent avec plus de ſoin que dans tout autre tems (*o*)

Adorations publiques des Fétiches.

ARTUS fait la Deſcription ſuivante des adorations qu'ils rendent aux Fétiches. Le mercredi, on éleve, au milieu de la Place publique, une table quarrée, ſoûtenue par quatre piliers de la hauteur de ſept ou huit pieds. Cette table n'eſt qu'un tiſſu de paille ou de roſeaux, en forme de natte. Les bords ſont ornés de quantité de joyaux & de petits Fétiches d'écorce d'arbre ou de branches. On étale deſſus, différentes ſortes de grains, avec quelques petits pots d'eau & d'huile de Palmier. Telle eſt l'offrande que le Public fait aux Fétiches. Toute l'Aſſemblée ſe retire; mais c'eſt pour revenir au même lieu vers le ſoir; & s'il ne reſte rien ſur la table, tout le monde eſt perſuadé que les Fétiches ont mangé ce qu'on leur avoit offert, quoiqu'il ait ſervi de pâture (*p*) aux inſectes & aux oiſeaux. On répand alors un peu d'huile ſur la table; & ſi l'on juge que les Fétiches aient encore un peu d'appétit, on recommence à leur ſervir quelque partie des mêmes alimens.

Grands jours de fêtes & leurs cérémonies.

AUX grands jours de Fête, le Prêtre, qui ſe nomme *Fetiſſero*, monte ſur la table, &, s'aſſeiant au milieu, harangue le Peuple qui eſt aſſemblé autour de lui. On l'écoute avec beaucoup d'attention. Les Hollandois ont prêté ſouvent l'oreille à ces diſcours, ſans y avoir pû rien comprendre. Si l'on demande aux Négres ce qu'ils ont entendu, ils paroiſſent conſus de cette queſtion, & ſe retirent ſans vouloir répondre.

CEPENDANT quelques Hollandois, pouſſant plus loin la curioſité, ontremarqué que le Fetiſſero a près de lui un pot rempli d'eau, dans lequel il a mis un Lézard vivant; & qu'après ſon ſermon, il arroſe de cette eau quelques femmes & quelques enfans, qui ſe préſentent pour y recevoir l'aſperſion [ce qui ſe fait peut-être, pour ſervir de préſervatif contre le Fétiche, qui eſt regardé comme la cauſe tant du mal que du bien.] A la fin de cette cérémonie, le Prêtre ſe lève, & lave la table avec l'eau de ſon pot; tandis que le Peuple battant des mains répéte à haute voix *Iou Iou* & quelques autres mots inconnus qui terminent la Fête. Le ſoir du même jour, on apporte devant le Roi une groſſe quantité de vin de Palmier, qu'il diſtribue entre les Seigneurs & les Courtiſans (*q*).

Autres fêtes.

QUELQUES Auteurs modernes, ou plûtôt Villault, qu'ils ont copié ſans honte, rapportent la même cérémonie avec quelques formalités différentes. Ils prétendent qu'aux grandes Fêtes, les Négres après s'être lavés ſoigneuſement & s'être revêtus de leurs meilleurs habits, s'aſſemblent dans une place, au milieu de laquelle eſt un arbre Fétiche; qu'on dreſſe, au pied de l'arbre, une table, dont les piliers ſont ornés de branches & de guirlandes; qu'on y apporte du riz, du millet, du maïz, des fruits, du poiſſon, du vin & de l'huile de Palmier pour en faire l'offrande aux Fétiches (*r*), & que pendant tout le

(*n*) Artus, *ubi ſup.* pag. 38.
(*o*) Barbot, pag. 318.
(*p*) Des-Marchais dit que les Prêtres le mangent eux-mêmes.
(*q*) Artus, *ubi ſup.* pag. 38. & ſuiv.
(*r*) Des-Marchais dit que le but de ces offrandes publiques eſt que les grands & les [petits] Fétiches, puiſſent ſe réjouir enſemble.

le jour on ne ceſſe point de chanter & de danſer autour de l'arbre, au bruit d'une infinité de baſſins de cuivre & des autres Inſtrumens de muſique. Le ſoir, ſuivant les mêmes Auteurs, on recommence à ſe laver. Les Négres de la Campagne apportent alors du vin de Palmier, que le Chef de la Ville ou du Village diſtribue à toute l'Aſſemblée. Enſuite chacun retourne chez ſoi à l'heure du ſouper; & l'on ne manque pas de répandre plus de vin à l'honneur du Fétiche qu'aux jours ordinaires (*s*). NÉGRES DE LA CÔTE D'OR.

DES-MARCHAIS aſſûre que tout ce qui eſt offert ſur la table appartient aux Prêtres. Mais il eſt tems d'expliquer avec un peu plus d'étendue ce qui regarde le Sacerdoce des Négres. Les Prêtres portent dans le Pays le nom de *Fetiſſeros*, qui vient des Portugais. Les Anglois leur ont donné celui de *Fetisbemen*. L'habit qui les diſtingue reſſemble beaucoup à celui des Hérault de l'Europe. Il eſt de toile groſſière ou de ſerge. Leur ceinture eſt une ſorte d'écharpe, parſemée de petits os de poulets rotis ou grillés, comme les Pélerins de ſaint-Michel portent leurs écailles. Ils ont le reſte du corps nud. Mais ils portent de grandes jarretières, de l'écorce des Arbres Fétiches (*t*). Habits & pouvoir des Prêtres.

ATKINS donne pour un principe généralement établi parmi les Négres, que leurs Prêtres converſent familièrement avec les Fétiches, & qu'ils apprennent d'eux tout ce qui ſe paſſe dans les lieux les plus ſecrets, à toutes ſortes de diſtance. Rien n'a plus de force que cette opinion pour contenir le Peuple dans la crainte & dans le reſpect. Un Négre du Cap-Corſe, nommé *Anchicove*, aſſûra l'Auteur qu'étant un jour à Sukkonda, il avoit donné trois Akis à un Prêtre qui les lui demandoit avec beaucoup d'inſtances. Sa charité fut récompenſée; car le Fétiſſero lui conſeilla d'abréger ſon voyage, & de retourner à ſa maiſon, parce qu'il avoit appris de quelques Fétiches que dans ſon abſence, ſa femme entretenoit un commerce ſcandaleux avec d'autres hommes. Anchicove partit ſur le champ, & trouva que le Prêtre étoit bien informé (*v*). Leurs communications avec les Fétiches.

VILLAULT ne doute pas que les Prêtres n'entretiennent des conférences réglées avec le Diable, qui leur apprend, dit-il, à ſéduire aiſément le Peuple. Sa preuve eſt digne de ſon opinion. C'eſt qu'en délivrant les Fétiches au Peuple, ils leurs adreſſent toûjours quelques paroles (*x*). Du tems de Boſman, les Négres d'un Pays intérieur donnèrent avis à ceux de la Côte, qu'ils avoient un Prêtre ou un grand Fétiſſero merveilleux. Les prodiges les plus ſurprenans étoient ſes éxercices familiers. Il avoit ſous ſes ordres les vents & les tempêtes. Quoique ſa maiſon fût ſans toît, il étoit toûjours à couvert de la pluie. Non-ſeulement il avoit la connoiſſance de toutes les choſes paſſées, mais il liſoit dans l'avenir comme s'il eût été préſent. Il guériſſoit toutes ſortes de maladies. Enfin rien n'étoit au-deſſus de ſes lumières & de ſa puiſſance. Les Habitans du même Pays aſſûroient que tous ceux qui avoient vécu dans ſon Canton paroiſſoient devant lui après leur mort; & [qu'étant porté à l'indulgence,] il envoyoit le plus grand nombre, [après un éxamen aſſez léger,] dans une Région Puiſſance merveilleuſe attribuée aux Prêtres Négres.

(*s*) Villault, pag. 176. & Des-Marchais, Vol. I. pag. 299.
(*t*) Villault, pag. 190. Barbot, pag. 316. & Des-Marchais, *ubi ſup.* pag. 304.
(*v*) Atkins, pag. 103.
(*x*) Villault, *ubi ſup.*

NÉGRES DE LA CÔTE D'OR.

gion de bonheur & de contentement; mais qu'ayant néanmoins le crime en horreur, il donnoit une ſeconde mort à ceux qui avoient mené une vie fort déréglée, & qu'il avoit toûjours devant ſon habitation une maſſue pour ces terribles éxécutions. Le reſpect qu'on avoit pour lui (*y*) alloit juſqu'à le faire regarder comme un Demi-Dieu; & par des meſſages adroitement répandus, il avoit trouvé le moyen de donner la même opinion de lui aux Habitans de pluſieurs Contrées voiſines.

Crédulité du Peuple pour leurs déciſions.

CES vertus extraordinaires, dont on ſuppoſe quelque partie à la plûpart des Prêtres, rendent tous les Négres, ſans en excepter les Rois, fort empreſſés à rechercher leur amitié (*z*). On s'efforce d'obtenir leur protection dans les affaires importantes, & l'on n'entreprend rien ſans les avoir conſulté. Ces conſultations ſont toûjours accompagnées de quelques préſens, tels qu'un flacon de liqueur, une chévre, une poule, ou quelques fruits, ſuivant l'importance du beſoin. Ils répondent indifféremment ſur les maladies ou ſur les affaires, & leur déciſion paſſe pour un oracle des Fétiches. Comme ils ont ordinairement plus de ſubtilité & d'expérience que le commun des Négres, ils tirent aſſez de lumières de leurs interrogations & des circonſtances pour juger de la ſuite des événemens (*a*).

Reſſource des pêcheurs dans le mauvais tems.

LORSQUE les Pêcheurs Négres voient le poiſſon rare pendant quelques jours, ils s'imaginent que le grand Fétiche eſt offenſé, & leur première reſſource eſt d'offrir un peu d'Or au Prêtre pour appaiſer leur Divinité. Alors le Fétiſſero, accompagné de toutes ſes femmes, dans leur plus riche parure, fait une proceſſion ſolemnelle au travers de la Ville, en verſant des larmes, en ſe battant la poitrine & battant des mains avec beaucoup de bruit. Auſſi-tôt qu'il eſt arrivé ſur le rivage, il ſe paſſe autour du col un colier de branches, d'un certain arbre Fétiche, auquel les Négres attribuent un domaine particulier ſur le poiſſon; ils l'appellent *Fetiſſo Daſianam* (*b*). Le Fétiſſero, pour plaire à ſon colier, prend un tambour, & bat lui-même. Enſuite, ſe tournant vers ſes femmes, il leur parle avec chaleur, comme s'il avoit quelque raiſon de gronder. Il jette alors du grain & d'autres préſens dans la Mer: après quoi la proceſſion retourne à la Ville.

Reſſource des Rois dans les diminutions du Commerce.

SI le nombre des Commerçans diminue dans une Ville, & que le Roi s'apperçoive de quelque changement dans ſes revenus, il s'adreſſe à l'arbre Fétiche. Après avoir commencé par lui envoyer des proviſions, il fait appeller le Fétiſſero, & lui donne ordre de demander à l'Arbre ſi l'on verra bientôt arriver des Marchands. Le Prêtre s'approche de l'arbre avec ſes femmes, forme un monceau de cendre en figure conique; & coupant une branche, la plante au milieu du monceau. Enſuite s'étant rempli la bouche d'eau dans un baſſin, il la jette ſur la cendre à pluſieurs repriſes. Il parle à ſes femmes. Il prononce ſeul quelques paroles. Enfin, après diverſes grimaces, il ſe barbouille tout le viſage de cendre, & le Prêtre répéte à haute voix la queſtion du Prince. Une voix, diſent-ils, ſe fait entendre auſſi clairement que la demande: c'eſt la réponſe du Fétiche; & le Prêtre ſe hâte de la porter au Roi (*c*).

LES

(*y*) Deſcription de la Guinée par Boſman, pag. 157.

(*z*) Villault, *ubi ſup.*

(*a*) Atkins, pag. 101. [Il fut témoin pluſieurs fois qu'ils avoient rencontré juſte.]

(*b*) On a vû dans un autre endroit *Aſſianam*.

(*c*) Artus, *ubi ſup.* pag. 39. & ſuiv.

Digitized by Google

NÉGRES DE LA CÔTE D'OR.

LES Négres ſe propoſent-ils de faire la guerre, d'entreprendre quelque voyage, quelque marché, ou quelqu'autre affaire d'importance? Ils penſent d'abord à conſulter le Fétiche ſur le ſuccès de leur deſſein. Les Prêtres, qui ſervent toûjours d'organe à l'Idole, font rarement une réponſe affligeante. Au contraire ils encouragent leurs cliens par des eſpérances flateuſes, que les Négres reçoivent avidement. Auſſi leurs ordres ſont-ils fidélement éxécutés. On commence toûjours par l'offrande d'un mouton, d'un porc, d'un chien, d'un chat ou de quelque piéce de volaille, c'eſt-à-dire, d'un de ces animaux; auquel on joint des pagnes, du vin & de l'Or. Ainſi les profits du Prêtre ſont certains; car il garde le préſent pour lui; & ce qu'il abandonne à ſon Dieu n'eſt que le ſang & les excrémens de la Victime. Outre l'Or, qui ne ſort point de ſes mains, il eſt fort-bien payé pour ſes peines.

Conſultations des Prêtres.

ON a déja fait obſerver que chaque Prêtre a ſon Idole particulière, qu'il compoſe & qu'il orne ſuivant ſon goût. Mais la plûpart de ces ridicules Divinités conſiſtent dans un barril rempli de terre, d'huile, de ſang, d'os de morts, de plumes, de cheveux ou de crin, en un mot de toutes ſortes d'immondices & d'excrémens, qui ſont entaſſés dans le barril ſans aucune forme. Si le Prêtre eſt diſpoſé à favoriſer ſon ſuppliant, il interroge l'Idole en ſa préſence. Il y a deux méthodes connues. La premiére, eſt de lier enſemble une vingtaine de petits cordons de cuir, au milieu deſquels le Prêtre met une petite partie des ordures qui ſont dans ſon barril. Quelques-uns de ces ingrédiens annoncent le bonheur, d'autres le mauvais ſuccès. Aprés avoir mêlé pluſieurs fois les cordons, ſi les ingrédiens heureux ſe rencontrent ſouvent enſemble, c'eſt une marque infaillible de proſpérité. Mais avec un peu d'adreſſe, dit l'Auteur, il eſt facile au Prêtre de diriger les cuirs & la matière. S'il fait quelquefois prévaloir les ſignes de malheur, c'eſt pour extorquer de nouvelles offrandes au ſuppliant, ſous prétexte d'appaiſer le Fétiche irrité.

Idoles qui leur ſont particulières.

LA ſeconde méthode pour conſulter les Fétiches, eſt de prendre une ſorte de noix ſauvage, dont le Prêtre remplit ſa main au hazard, & qu'il laiſſe tomber de même; aprés quoi, il forme ſa réponſe ſur la ſituation de chaque noix & ſur leur nombre. En un mot, les Prêtres, qui ſont généralement fins & éxercés, ne perdent pas une occaſion d'abuſer de la crédulité du Peuple, & de remplir leur bourſe. Si l'événement ſe trouve contraire à leur prédiction, ils ne manquent jamais d'excuſes. Les rites ſacrés n'ont pas été obſervés aſſez ſoigneuſement. On a négligé telle partie. On a fait quelque changement à l'autre. Le Fétiche eſt offenſé, ſes diſpoſitions ſont changées pour le ſuppliant. Il n'y a point de frivoles raiſons que les Négres ne ſoient diſpoſés à recevoir. Jamais les Prêtres ne ſont accuſés, & tout le Pays ſeroit ruiné & confondu, ſans que leur réputation en ſouffrit la moindre atteinte. Mais ſi le hazard fait réuſſir la prédiction d'un Fétiſſero, il n'y a perſonne au monde qui l'égale en ſageſſe, en ſainteté, ni qui mérite de ſi magnifiques récompenſes (*d*). La dernière reſſource des Prêtres, pour ſe diſculper des événemens, eſt d'accuſer les ſupplians de quelque crime, qui a réfroidi pour eux le Fétiche. Le Peuple Négre, dit Atkins, eſt ſi attaché à ſes Divinités tutélaires & ſi crédule pour les impoſtures de leurs Miniſtres, que ceux à qui la fortune

Excuſes des Prêtres, lorſque leurs prédictions manquent d'effet.

(*d*) Boſman, pag. 151. & ſuiv.

NÉGRES DE LA CÔTE D'OR.

tune eſt contraire s'accuſent mutuellement des fautes qui leur ont attiré leur diſgrace, & prendroient plûtôt le parti de s'accuſer eux-mêmes, que de laiſſer croire qu'ils ont été négligés par mépris (*e*).

Manière dont ils font les Fétiches.

IL eſt juſte, dit le même Auteur, qu'un Prêtre Négre connoiſſant les diſpoſitions des Fétiches, puiſqu'ils ſont l'ouvrage de ſes mains, la forme de leur conſécration varie, ſuivant les occaſions pour leſquelles ils ſont compoſés. Artus parle de ceux qu'on fait pour les Morts. Lorſqu'un Négre, dit-il, a rendu le dernier ſoupir, on lui compoſe un nouveau Fétiche, pour le conduire en ſûreté dans un autre monde. Tous ſes parens & ſes amis s'aſſemblent. On égorge une poule. Le Prêtre ſe retire dans un coin de la maiſon du Mort, ſe fait apporter tous les Fétiches, & les range en ordre, en plaçant le principal au centre. Il le pare de pois, de féves, & d'un cordon de l'écorce des arbres Fétiches, parſemé de grains de verre. On lui préſente le ſang de la poule, dont il arroſe les Divinités. Enſuite, il leur met un collier de certaines feuilles. Pendant ces préparations, on fait cuire la poule, que les femmes de la maiſon apportent dans un plat, & placent au milieu des Fétiches. Alors le Fétiſſero commence ſes enchantemens, Il prononce à voix baſſe quantité de paroles; & prenant dans ſa bouche de l'eau ou du vin de Palmier; il le crache ſur les Idoles. Auſſi-tôt il tire deux ou trois feuilles, de pluſieurs qu'il porte autour du col; & les roulant en forme de balle, il ſe les met entre les jambes, en criant d'un ton triſte *Auzy*, comme s'il imploroit l'aſſiſtance des Fétiches (*f*). Il retire la balle, pour en exprimer le jus, qu'il fait rejaillir ſur eux. Cette cérémonie eſt répétée pluſieurs fois, juſqu'à ce qu'il ait converti ſucceſſivement en balles, toutes les feuilles qu'il porte autour du col. Enfin roulant toutes ces balles, en une ſeule, il s'en eſſuie le viſage; & cette balle, compoſée de toutes les autres, devient elle-même un Fétiche. Après une ſi belle opération, le Mort doit repoſer en paix, & tous les Fétiches reprennent leur place ordinaire dans la maiſon (*g*).

Fétiche pour un Mort.

VILLAULT admire beaucoup la vénération des Négres pour leurs Prêtres. Elle ſurpaſſe, dit-il, toutes les expreſſions. Les alimens les plus délicats ſont réſervés pour eux. Ils ſont les ſeuls, dans toutes ces Nations, qui ſoient exempts de travail & nourris aux dépens du Public. Il ne manque rien d'ailleurs pour leur entretien, parce qu'ils tirent un profit conſidérable des Fétiches qu'ils vendent au Peuple (*h*).

ON apprend d'Atkins le prix de ces religieuſes impoſtures. Les Fétiches ſe vendent, à proportion de leur bonté & de leur vertu, depuis deux Akkis, juſqu'à deux Banda. C'eſt la garantie des Prêtres, pour les divers uſages auxquels ils doivent être employés, qui leur donne cette valeur.

LE même Ecrivain rapporte que dans le Canton d'Akra, il y a des Prêtreſſes qui s'attribuent la vertu de deviner les choſes les plus obſcures, & qui entreprennent de répondre à toutes ſortes de queſtions. Elles deſcendent, comme les Prêtres, d'origine Sacerdotale (*i*); car il paroît que la Prêtriſe eſt héréditaire parmi les Négres. Il ſe trouve des Fétiſſeros qui font gloire de l'ancienneté de

(*e*) Atkins, pag. 102.
(*f*) Villault a copié cet endroit de la Relation d'Artus, pag. 200. de la ſienne.
(*g*) Artus, dans la Collection de De Bry, Part. VI. pag. 40. & ſuiv.
(*h*) Villault, pag. 189.
(*i*) Atkins, pag. 104.

de leur race, & qui en tirent beaucoup d'avantages par le reſpect & la conſidération qu'elle leur procure (*k*).

NÉGRES DE LA CÔTE D'OR.

ENTRE une infinité de Superſtitions auxquelles les Négres ſont livrés, ils en ont une qui leur eſt commune avec preſque toutes les Nations du Monde. C'eſt de rapporter tout ce qui leur arrive d'extraordinaire à quelque cauſe ſurnaturelle. Boſman ſe contente d'en donner un éxemple, lorſqu'il pourroit, dit-il, en citer un nombre infini. Au mois de Novembre 1691, le Roi de Commendo, anciennement l'ennemi mortel des Hollandois, ayant été tué au Cap-Corſe par les Anglois, il arriva que le premier Facteur de Mina mourut naturellement dans les mêmes circonſtances. Tous les Négres ſe perſuadérent unanimement que c'étoit le Roi de Commendo qui l'avoit appellé à ſa ſuite; & que n'ayant pas eu le pouvoir de ſe faire accompagner, en mourant, de quelques Chefs Hollandois, le premier uſage qu'il avoit fait de ſon autorité dans l'autre monde, avoit été pour en forcer un de partir après lui; autant pour ſe venger de cette Nation, que pour diminuer le nombre de ceux qui ſe réjouiſſoient de ſa mort (*l*).

Penchant des Négres à tout rapporter aux cauſes ſurnaturelles.

ARTUS obſerve que depuis l'établiſſement des Portugais ſur la Côte d'Or, quantité de Négres avoient appris leur langue, & s'étoient civiliſés. Il ajoûte que le Commerce avec les Hollandois, a ſervi beaucoup auſſi à diminuer l'attachement qu'ils avoient pour leurs Fétiches, & leur a même fait goûter quelques principes du Chriſtianiſme. Il en nomme un, qui parloit en perfection la Langue Portugaiſe, & qui l'écrivoit de même. Ce Négre devoit ſon inſtruction à quelques Religieux Portugais de Mina. L'Ecriture Sainte lui étoit ſi familiére, qu'il étoit capable de diſputer avec les Hollandois, & de citer fort heureuſement divers paſſages pour la deffenſe de la Religion Romaine (*m*).

Juſqu'où les Négres ſe ſont civiliſés.

S'IL étoit poſſible de convertir les Négres au Chriſtianiſme, Boſman s'imagine (*n*) que les Catholiques Romains auroient plus de ſuccès que tous les Sectaires, parce que la diſcipline de leur Religion s'accorde ſur quelques articles avec celle des Négres. Ils ont des jours communs d'abſtinence, de jeûne & de privation. Ils ont la même confiance au miniſtère des Prêtres, le même reſpect pour les Traditions, &c. Un Négre ſe vante hardiment que la raiſon qui l'attache à ſes principes, eſt que depuis le commencement du Monde, ſes Ancêtres ont ſuivi ſans interruption la même doctrine. [Un fils ne mangera jamais d'un mêts dont ſon père s'eſt abſtenu, & une fille ſuit éxactement l'éxemple de ſa Mére. C'eſt-là une régle générale.] [Il n'eſt queſtion que de leur perſuader qu'elle doit faire place à de meilleures idées, qui ſont ſoûtenues enſuite auſſi fidellement.] Mais [malgré cette conformité,] leur converſion n'en eſt pas moins difficile. Tandis que les Portugais étoient maîtres de la Côte, ils y ont entretenu conſtamment des Miſſions ſans aucun fruit. Les Miſſionnaires François (*o*) ne furent pas plus heureux en 1635. Il s'étoient établis à Iſſini, au nombre de cinq. Le mauvais air du Pays en fit périr trois, & les deux autres ſe retirérent à Axim, chez les Portugais (*p*).

Raiſons qui pourroient diſpoſer les Négres à ſe convertir.

NOUS

(*k*) Barbot, pag. 316.
(*l*) Boſman, pag. 161.
(*m*) Artus, *ubi ſup.* pag. 44.
(*n*) Boſman, pag. 154.
(*o*) On a déja rendu compte de cette Miſſion.
(*p*) Barbot, pag. 305.

NÉGRES DE LA CÔTE D'OR.

Nous finirons cet article de la Religion des Négres, par une courte obſervation d'Atkins. Ils ont, dit ce Voyageur, avec l'uſage de la Circonciſion, des prières & des purifications par l'eau, [qui paroiſſent leur venir du Judaïſme. Tout le reſte vient de leur ignorance & de leur ſuperſtition, par l'impoſture de leurs Prêtres.] S'ils entretiennent quelques idées de l'avenir, elles ſont fort obſcures: cependant ils ſont perſuadés qu'après la mort, les honnêtes-gens mènent une vie heureuſe, avec une bonne femme, & de bons alimens; & que les méchans, au contraire, ſont dans une agitation perpétuelle, errans de côté & d'autre, ſans goûter jamais aucun repos. De quelque manière qu'ils le conçoivent, ce principe s'accorde dans leur eſprit avec une autre notion vulgaire, qu'après leur mort dans les Pays les plus éloignés, pluſieurs retournent dans leur propre Pays (*q*).

Obſervation d'Atkins ſur leur Religion.

(*q*) Atkins; pag. 105.

§. VIII.

Gouvernement. Nobleſſe. Degrés du Peuple.

Cinq claſſes ou cinq Ordres de Négres.

LES Négres de Guinée ſont diſtingués en cinq claſſes. Leurs Rois forment la première. La ſeconde, eſt celle des *Kabaſchirs* (*a*), ou des Chefs, qui peuvent être regardées comme les Magiſtrats civils; car leur office conſiſte uniquement à prendre ſoin du bon ordre dans les Villes, & dans les Villages, à prévenir le tumulte & les querelles, ou à les appaiſer.

LA troiſième claſſe, comprend ceux qui ont acquis la réputation d'être riches. Quelques Auteurs les ont repréſentés comme les Nobles. La quatrième, compoſe le Peuple, c'eſt-à-dire, ceux qui s'emploient à la vendange, à l'agriculture & à la pêche. La cinquième claſſe, eſt celle des Eſclaves, ſoit qu'ils ayent été vendus par leurs Parens, ou pris à la guerre, ou condamnés pour leurs crimes, ou réduits à ce triſte ſort par la pauvreté.

DANS la plûpart des Pays de la Guinée, la dignité de Roi deſcend du père au fils par héritage. Au défaut d'enfans mâles, elle paſſe au plus proche héritier du même ſang; quoique les richeſſes en Or & en Eſclaves faſſent quelquefois preferer un Etranger au légitime ſucceſſeur.

Inauguration des Rois.

L'INAUGURATION des Rois n'eſt point accompagnée de cérémonies pompeuſes. Les Négres ne connoiſſent ni couronnement, ni l'uſage de faire prêter des ſermens à ceux qui doivent les gouverner. Le nouveau Roi eſt preſenté au Peuple, & quelquefois porté dans les principaux lieux de ſon Domaine; mais un jour de joie fait ordinairement toute la durée de la fête. Cependant ſi quelque concurrent s'attribuoit les mêmes droits, chaque parti le lie à ſon Chef par un ſerment de fidélité. Mais hors de ces occaſions qui ſont fort rares, tout ſe paſſe fort paiſiblement; & les plus grandes cérémonies ſont des offrandes de Religion, qui ſe font avec les ſolemnités ordinaires.

Nombre des Kabaſchirs.

LES Chefs ou les Kabaſchirs, qui compoſent la ſeconde claſſe, ſont ordinairement en certain nombre, ſuivant qu'il eſt limité par l'uſage. Si la mort

mort le diminue, tout l'Ordre s'aſſemble, pour choiſir des ſucceſſeurs entre les perſonnes âgées de la Nation, car les jeunes-gens ſont rarement admis dans cette honorable Aſſemblée. Les Candidats ſont préſent aux Electeurs, d'une vache & de quelques flacons de vin de Palmier ou d'eau-de-vie; aprés quoi ils entrent en poſſeſſion de tous les droits de leur rang. Dans la Ville d'Axim, l'uſage exclut les Etrangers de cette dignité. Il faut non-ſeulement que le Candidat ſoit du Pays, mais qu'il ait dans la Ville une maiſon habitée par une de ſes femmes, & qu'il y réſide quelquefois lui-même, [ce qui reſſemble un peu à un uſage qui a lieu en Hollande & qui conſiſte à entretenir feu & lumière, dans une Ville où l'on veut conſerver ſon droit de bourgeoiſie.] Comme les Hollandois s'attribuent le droit de préſider à ces élections, les nouveaux Kabaſchirs doivent ſe préſenter au Fort, pour obtenir l'agrément du principal Facteur. S'il conſent au choix qu'on a fait d'eux, il leur fait prêter, ſur la Bible, un ſerment par lequel ils s'engagent à ſervir les Hollandois de tout leur pouvoir, contre toutes ſortes d'ennemis Européens ou Négres, & à ſe conduire en toutes ſortes d'occaſions comme de fidèles ſujets. Ils font enſuite le même ſerment pour leur propre ſociété, en ſouhaitant, par une imprécation ſolemnelle, que Dieu leur ôte la vie ſur le champ, s'ils jurent contre le témoignage de leur conſcience, & s'ils violent jamais leur promeſſe. Le Facteur, pour confirmer cet engagement, leur met la Bible ſur la tête & ſur la poitrine. Enſuite ayant enregiſtré leurs noms, il les reconnoît pour Membres de leur aſſemblée & leur accorde tous les droits & les priviléges que les Hollandois ont attaché à cette qualité. Lorſqu'ils ont joint les préſens ordinaires à cette cérémonie, ils jouiſſent pendant toute leur vie du titre & du rang de Kabaſchirs (*b*).

Négres de la Côte d'Or.

Cérémonies de leur création.

La troiſième eſpèce de Négres, eſt compoſée des riches, ſoit qu'ils ayent reçu leur fortune par héritage, ou qu'ils la doivent à leur propre induſtrie. Ceux qui ſe trouvent élevés à cet ordre, achètent ſept petites dents d'Eléphans, dont ils font une ſorte de trompettes ou de cornets. Ils obligent leurs enfans & leurs domeſtiques à jouer, ſur ces Inſtrumens, les airs communs du Pays. Lorſqu'ils les croient aſſez formés à cet éxercice, ils donnent avis à leurs Parens & à leurs amis, qu'ils ſont prêts à célébrer une Fête publique. Cet avis tient lieu d'invitation. Le père de famille, ſes femmes, ſes enfans, & tous ſes Eſclaves, ſont vétus avec toute la magnificence qui convient à leur fortune. Ils empruntent de leurs amis de l'or & du corail, pour donner encore plus de luſtre à leur parure. Ils diſtribuent des préſens, ils font durer les réjouiſſanees & les feſtins pendant pluſieurs jours. Cette cérémonie extravagante les engage dans une dépenſe exceſſive. Mais pour fruit de leurs libéralités, ils acquiérent le droit de ſouffler à leur gré dans leurs cornets; ce qui n'eſt permis qu'à ceux qui ſont initiés, par une fête de cette nature, dans tous les droits de la grandeur. Leur privilège eſt ſi excluſif, que les Négres ſubalternes, qui voudroient ſe réjouir avec des cornets de la même eſpèce, ſont obligés de les emprunter d'eux & d'obtenir leur permiſſion.

Nobleſſe du Pays.

En quoi elle conſiſte.

Un Négre, qui s'eſt élevé à cet honneur, achéte, ou ſe procure par d'autres

(*b*) Boſman, pag. 132. & ſuiv.

NÉGRES DE LA CÔTE D'OR.

tres voyes, de nouvelles armes & plusieurs boucliers, dont il fait une pompeuse parade aux yeux du Public. Il est obligé de faire une veille d'armes, c'est-à-dire, de passer une nuit à l'air, armé de toutes piéces, pour faire connoître qu'il ne redoute aucun danger, & qu'il est disposé à toutes sortes de fatigues. Il employe le reste de cette seconde Fête, qui dure ordinairement huit jours, à donner des preuves de son adresse ou de sa force dans tous les éxercices militaires. Ses femmes & toute sa famille ne sont pas moins parées qu'à la première Fête. Toutes ses richesses sont exposées à la vûe du Public, & changent plusieurs fois de place pour donner au Peuple la facilité de les admirer. Mais cette cérémonie lui coûte beaucoup moins que l'autre, parce qu'au-lieu de faire des présens, c'est lui qui en reçoit de tous ses amis, & que chacun se pique dans ces occasions de les faire riches & précieux. Après cette nouvelle épreuve, il acquiert le droit de porter deux boucliers à la guerre; privilége glorieux, qui n'appartient qu'aux Négres du même rang.

Veille d'armes pour les Nobles.

Idée que Bosman donne de la Noblesse des Négres.

TELLE est la Noblesse que plusieurs Ecrivains ont vanté sur cette Côte. Elle ne vient ni de la naissance ni de la création des Rois, mais uniquement du bonheur que le dernier Négre peut avoir de s'enrichir, & de l'orgueil qui lui fait souhaiter des distinctions dans sa Patrie. En un mot, tous les postes d'honneur sont également ouverts à ceux qui ont assez de bien pour en soûtenir la dépense. Dans les autres Régions de l'Afrique, la qualité de Noble engage ceux qui en sont revétus au service du Roi & de leur Pays. Mais ici, les Nobles s'embarrassent peu des affaires publiques, & n'ont pas d'autre occupation que le Commerce. Cependant ils n'en sont pas moins jaloux du titre de Nobles & de Gentilshommes. Bosman ne laisse pas d'assûrer qu'il eut pendant plusieurs années à son service, un de ces Nobles de la Côte d'Or, en qualité de simple Laquais (*c*).

Opinion de Barbot.

BARBOT pense fort différemment de Bosman; & jugeant mieux de cette Noblesse, il prétend que les cornets d'yvoire n'en sont que le caractère distinctif ou la marque. Ils sont, dit-il, gravés fort curieusement & revétus de plusieurs ornemens rares & précieux. Il en compte aussi sept (*d*). Mais d'autres Voyageurs connoissent parmi les Négres deux, trois, ou même quatre degrés de Noblesse. Elle s'obtient, suivant Villault, par les services qu'on rend à l'Etat, ou par une somme d'argent qui sert à l'acheter. Les Négres qui peuvent se procurer ce Titre, y employent tout leur bien, au risque de demeurer pauvres (*e*).

Opinion de Villault.

Opinion de Des-Marchais.

DES-MARCHAIS distingue entr'eux quatre degrés de Noblesse. La première, de ceux qui sont Nobles par le sang. La seconde, de ceux qui sont annoblis par leurs emplois. La troisième, comme à Venise, de ceux qui achettent avec une somme d'argent, la Noblesse, ou des Offices qui la donnent. Enfin, le degré de ceux qui l'ayant méritée par de grandes Actions Militaires, ou par

(*c*) Description de la Guinée par Bosman, pag. 135. & suiv.

(*d*) Barbot, pag. 251. Cet Auteur ajoûte que les Négres de Fétu ont la coutume de consacrer ces nouveaux Cornets avec du sang d'un Esclave qu'ils tuent pour cela; & que ceux qui aspirent à la Noblesse, boivent, à la vûe de tout le peuple, du vin de Palmier dans le crane de cet Esclave quelques heures après sa mort.

(*e*) Villault, pag. 250.

Digitized by Google

par d'autres ſervices rendus à l'Etat, ſont déclarés Nobles de la bouche du Roi, dans une Aſſemblée de tous les Grands. NÉGRES DE LA CÔTE D'OR.

DANS ce dernier cas, dit le même Auteur, le nouveau Noble eſt conduit devant le Roi par quelque Grand d'une ancienne Nobleſſe, par ſes amis & par quelques Officiers de la Maiſon Royale. Il ſe poſterne aux pieds du Monarque, en ſe couvrant la tête de pouſſière; & dans cette poſture, il lui fait ſes remercimens. Le Roi lui explique en peu de mots la grandeur du rang où il eſt élevé, l'exhorte à ne jamais rien faire qui le rende indigne de ſa condition, lui fait préſent d'un tambour, & de quelques trompettes d'yvoire, & lui donne le droit d'exercer le Commerce avec les Blancs, privilège propre à la Nobleſſe, avec celui d'acheter & de vendre des Eſclaves, &c. Création d'un Noble.

APRÈS cette création, le nouveau Noble eſt porté par toute la Ville ſur les épaules de ſes Eſclaves, au bruit des tambours & des autres Inſtrumens de la Nation. Ses femmes marchent devant lui, avec des chants & des danſes, accompagnées de leurs Parens, de leurs amis & de leurs voiſins, [qui font un bruit dont le premier effet ſeroit capable de rendre ſourd le nouveau Noble, s'il y étoit un peu moins accoûtumé.] Cette pompe ne ceſſe point juſqu'à ſa maiſon, où il eſt attendu par le reſte de ſa famille, dans un ſallon de feuillage, bâti exprès pour cette Fête. Il y donne un grand feſtin à la Nobleſſe & aux Officiers du Roi qui ont compoſé ſon cortége. Les divertiſſemens durent pendant trois ou quatre jours, dont le dernier eſt célébré par le Peuple comme une Fête de Religion. Le nouveau Grand fait rôtir un bœuf & diſtribuer en profuſion du vin de Palmier. Ces Fêtes ont quelquefois coûté plus de (*f*) deux cens marcs d'Or; & l'on a vû des Nobles appauvris tout-d'un-coup par les frais exceſſifs de leur Inſtallation. Fête qu'il donne à cette occaſion.

PENDANT la guerre, le commandement des armes appartient à la Nobleſſe. Les Négres ne vivent pas long-tems en paix. Leur avarice & leur fierté font naître à tous momens des occaſions de querelle; & chaque Nation ſouhaite d'en venir aux armes, pour ſe procurer des Eſclaves qui ſont vendus aux Européens.

ARTUS explique la création des Nobles, qui achètent cette qualité pour une ſomme d'argent. Il obſerve que ſans avoir beaucoup davantage à tirer de la Nobleſſe, les Négres de Guinée y aſpirent avec beaucoup d'ambition, & s'efforcent d'amaſſer aſſez d'argent, pour acheter un honneur dont le prix eſt fixé. Mais ils ſont obligés de faire trois préſens pour l'obtenir. Un chien, qu'ils appellent *Cabra-de-Matto*, ou une brebis ſauvage; une brebis privée ou une chévre, un bœuf ou une vache; ſans compter d'autres dépenſes. Ces préſens ſont partagés entre les Nobles & les Grands. Nobleſſe qui s'achète.

LA première démarche du Candidat, eſt de donner ſon nom au Lieutenant du Roi, & de faire attacher dans la Place publique un bœuf à quelque pilier. On annonce enſuite, par une proclamation ſolemnelle, que tel Habitant demande d'être annobli, & que la cérémonie doit ſe faire un certain jour. Toute la Nobleſſe ſe prépare à l'inſtallation, & le Candidat fait de ſon côté ſes préparatifs pour la Fête. Il amaſſe particuliérement de la volaille, & du vin de Palmier, parce qu'il doit envoyer à chaque Noble une poule & un pot de vin. Cérémonies pour la Nobleſſe qui s'achéte.

LE jour arrivé, tous les Habitans de la Ville s'aſſemblent au Marché. Il y a

(*f*) Six mille quatre cens livres ſterling.

NÉGRES DE LA CÔTE D'OR. Réception du nouveau Noble.

a des Places aſſignées pour les Chefs ou les Magiſtrats, qui prennent ſéance au bruit des tambours, des cornets & des autres Inſtrumens du Pays. Le Gouverneur ou le Lieutenant de Roi, ſe préſente au milieu de l'Aſſemblée, couvert de ſes armes, eſcorté de ſes Gardes, qui portent la Targete & la Zagaie, & qui ont le viſage & tout le corps barbouillé de rouge & de jaune. On introduit enfin le nouveau Noble. Il eſt accompagné de pluſieurs perſonnes du même rang, & vêtu de riches habits, dont ils ont contribué à le parer. Un jeune Négre porte ſa ſellette derrière lui. Tous ſes parens & ſes amis s'avancent, pour le ſaluer, le féliciter, & jetter ſous ſes pas chacun leur poignée de paille, de l'eſpèce qui ſert à couvrir leurs maiſons. Après les complimens des hommes, les femmes vont rendre les mêmes honneurs à la principale Epouſe du nouveau Noble. Elles aident à parer ſes cheveux de Fétiches d'Or, & ſes bras de chaînes & de bracelets. On lui met, dans une main, un petit bouclier, de la forme d'un couvercle de pot, & dans l'autre une queuë de cheval, pour chaſſer les mouches.

Marche ou proceſſion.

CES préludes ſont ſuivis de la proceſſion, dans l'ordre ſuivant. Le bœuf marche le premier, conduit par un homme. Il eſt ſuivi de tout le Peuple de l'un & de l'autre ſéxe, qui exprime ſa joie dans cette marche, par des chants, des danſes, & toutes ſortes de contorſions ridicules. Le nouveau Noble & ſa femme ſont portés par les jeunes gens, ſur deux chaiſes ou deux ſelles, au-milieu des Nobles. On parcourt toutes les rues juſqu'au ſoir. La proceſſion retourne enſuite au Marché, on attache le bœuf à ſon pilier, les tambours ſe font entendre avec un redoublement de bruit, & toute l'Aſſemblée ſe met à danſer. L'attention de tout le monde ſe tourne vers le nouveau Noble & vers ſa femme. On n'eſt occupé que du ſoin de les réjouir & de leur plaire. Il n'y a perſonne qui n'abandonne ſon travail, & qui ne ſe livre à des tranſports de joie; comme ſi chacun ſe croyoit intéreſſé à la ſplendeur & au ſuccès de la Fête. On porte enfin le Noble à ſa Maiſon & le reſte de la nuit ſe paſſe tranquillement.

MAIS le lendemain, de fort bonne heure, tous les Habitans ſe raſſemblent à ſa porte, & le reconduiſent au Marché, avec les mêmes cérémonies que le jour précédent. Ces réjouiſſances durent trois jours, pendant leſquels on voit voltiger au ſommet de ſa maiſon, une piéce de coton blanc qui eſt comme l'enſeigne de la joie publique. Le troiſiéme jour, on égorge le bœuf; & ſur le champ, il eſt diſtribué à la populace. On ne permet point au nouveau Noble, ni à la femme, de goûter de cette chair, parce qu'on eſt perſuadé qu'ils en mourroient tous deux avant la fin de l'année.

Tête de bœuf, qui ſert de preuve à la Nobleſſe.

A la fin des trois jours de Fête, on porte ſa tête du bœuf à la maiſon du Noble. Elle y eſt peinte de diverſes couleurs, farcie de paille Fétiche, & ſuſpendue comme un monument de ſa nouvelle dignité & des priviléges dont il commence à jouir. Les principaux, ſont celui d'acheter des Eſclaves, & celui d'éxercer le Commerce avec les Blancs. Rien n'approche de la fierté d'un Négre, lorſqu'il eſt parvenu à cet honneur. Il s'en vante ſans ceſſe aux Etrangers; quoiqu'il arrive aſſez ſouvent qu'après s'être ruiné par les frais de la Fête, il ſe trouve plus pauvre qu'il n'étoit en commençant l'ouvrage de ſa fortune, & qu'il eſt forcé, pour vivre, de reprendre le métier de la Pêche, ou quelqu'autre occupation, avec l'ornement d'un vain titre. Les dépenſes ordinaires, dans ces occaſions, montent à huit

Bandas,

Bandas, qui ſont une livre d'Or (*g*). Mais ſi l'on déduit de cette ſomme les préſens que le Noble reçoit de ſes amis, avec un peu de conduite & de modération, il en eſt quitte pour ſix onces. NÉGRES DE LA CÔTE D'OR.

LA Nobleſſe de la Côte d'Or eſt unie par une eſpèce de Confrairie, qui obſerve une Fête anniverſaire, à laquelle chaque Noble invite ſes amis. On renouvelle alors les peintures des têtes de bœufs ; on les pare de nouveaux Fétiches & d'autres ornemens, pour rappeller le ſouvenir des Promotions. Outre cet anniverſaire, les Nobles ont une autre Fête commune, qui tombe au 6 de Juin. Ce jour-là, ils ſe peignent le corps de rouge & de blanc, ils portent autour du col des coliers de branches vertes, comme une marque de leur qualité. Ils chargent de Fétiches les têtes de bœufs & de boucs qu'ils ont dans leurs maiſons ; & le ſoir ils s'aſſemblent à la maiſon du Gouverneur, qui leur donne un grand feſtin (*b*). Confrairie & fête anniverſaire des Nobles.

A l'égard des deux dernières Claſſes des Négres, qui ſont le Peuple & les Eſclaves, on n'a point de remarques à faire ici, ſur leur caractère & leurs occupations, qui n'aient déja trouvé place dans les différentes Sections de cet article. Cependant on doit obſerver, comme une perfection du Gouvernement de Guinée à laquelle on n'eſt point encore parvenu en Europe, que malgré la pauvreté qui régne parmi les Négres, on n'y voit point de Mendians. Les Vieillards & les Eſtropiés ſont employés, ſous la direction des Gouverneurs, à quelque travail qui ne ſurpaſſe point leurs forces. Les uns ſervent aux ſoufflets des Forgerons, d'autres à preſſer l'huile de Palmier, à broier les couleurs dont on peint les nattes, à vendre les proviſions au Marché. Les jeunes gens oiſifs ſont enrollés pour la profeſſion des armes (*i*). Claſſes inférieures. Il n'y a point de pauvres en Guinée. Pourquoi ?

MAIS Boſman paroît avoir ignoré cette méthode des Négres ; car après avoir remarqué qu'ils n'ont pas de Mendians, il en apporte une raiſon tout-à-fait différente. Un Négre, dit-il, qui ne trouve plus le moien de ſubſiſter s'engage au ſervice de ſes meilleurs amis. Le maître auquel il s'attache par cet engagement, ne l'emploie point à des travaux trop ſerviles. La ☞ principale occupation qu'il lui donne, eſt [de le deffendre dans l'occaſion, & d'avoir] le ſoin de ſes terres, c'eſt-à-dire, celui de ſemer, dans la ſaiſon, ✠ avec la liberté de ne pas travailler au-delà de ſes forces. [A cette condition, il ſe charge de ſon entretien & de ſa deffenſe, avec moins d'égard à l'intérêt qu'au devoir de l'humanité] (*k*).

MAIS après avoir parlé des Rois de la Côte d'Or, il reſte à s'étendre un peu ſur le Gouvernement. On a déja fait remarquer qu'au long de la Côte, les Etats ſont ou Monarchiques ou Républiquains. Entre les derniers, on compte ceux d'Axim, d'Anta, de Fantin, d'Akron & pluſieurs autres. Axim & Anta paroiſſent les plus réguliers. Boſman s'eſt borné à leur Deſcription, quoiqu'il reconnoiſſe que leur méthode de Juſtice & d'Adminiſtration eſt ſi confuſe, qu'il n'eſt pas aiſé de la comprendre, & moins encore de l'exprimer. Gouvernement de divers Pays de la Côte d'Or.

LE

☞ (*g*) C'eſt-à-dire environ cinquante livres ſterlings.

(*b*) Artus, dans la Collection de De Bry, Part. VI. pag. 86. & ſuiv.

(*i*) Le même, pag. 91. & Barbot, pag. 256.

(*k*) Deſcription de la Guinée par Boſman, pag. 161.

NÉGRES DE LA CÔTE D'OR.

LE gouvernement d'Axim consiste en deux corps; celui des Kabaschirs, ou des Chefs; & celui des jeunes gens, qui portent le nom de *Manseros*. Toutes les affaires civiles ressortissent à l'Assemblée des Kabaschirs: mais la connoissance des intérêts publics, tel que celui de la guerre ou de la Paix, & la levée des tributs ou des impôts, appartiennent aux deux corps; & dans ces occasions, les Manseros emportent souvent la balance, sur-tout si les Kabaschirs ne sont pas assez riches en Or & en Esclaves pour former un contrepoids de force égale. Une autorité si foible dans les Chefs de l'Etat, devient souvent la cause d'une infinité de désordres. Elle produit une administration languissante, qui jointe à quantité d'usages absurdes, donne naissance à quantité de guerres étrangères ou domestiques (*l*).

Ancien titre des Rois Négres.

COMMENDO, Fétu, Sabu, Acra & plusieurs autres Pays sont des Etats Monarchiques, dont les Rois sont électifs ou héréditaires. Avant l'arrivée des Portugais sur cette Côte, on n'y connoissoit pas de titre plus relevé que celui d'*Obin* ou d'*Abin*, qui répond dans les langues de l'Europe à celui de Capitaine. Mais les Négres entendoient toûjours par ce nom le Commandant d'un Pays, d'une Nation ou d'une Isle. Dans la suite, ces Barbares, ou peut-être les Européens mêmes, ont mis de la distinction entre la qualité de Roi, & celle de Capitaine (*m*).

Sentiment d'Artus sur leur succession.

ARTUS assûre expressément, qu'il n'y a point d'Etats héréditaires sur la Côte d'Or, c'est-à-dire de Pays où les enfans succédent sur le Trône à leur père, & les parens les plus proches au défaut des enfans; mais qu'après la mort d'un Roi, les Nobles en élisent un autre, qui (*n*) prend possession du Palais, & de toutes les richesses de son Prédécesseur. Le même Voyageur ajoûte, que si les premiers exclus sont les enfans & les parens du mort, on rejette aussi du nombre des Candidats, ceux qui l'ont offensé ou qui sont entrés pendant sa vie dans des interêts opposés au sien. Le nouveau Roi, dit-il, est immédiatement conduit au Palais, & mis en possession du trésor & des effets Royaux, comme s'ils descendoient à lui par voie d'héritage. Il ne reste aux enfans du Mort que le bien dont leur père jouissoit avant son élection, qui leur est fidellement restitué, ou divisé entr'eux suivant l'usage établi dans la Nation (*o*).

Opinion de Barbot sur le même sujet.

BARBOT, qui représente quelques Monarchies comme héréditaires, observe que dans les Royaumes électifs, le frère, ou le plus proche parent mâle est choisi pour succéder au Trône; excepté, dit-il, à Sabu, où l'on appelle toûjours à la succession, quelque Prince étranger du Sang Royal. Dans le Royaume de Fétu, on viole quelquefois cette constitution, pour élire un sujet qui ne touche point au Roi par le sang, pourvû qu'il soit assez puissant pour faire, disent les Négres, tout ce qu'il juge à-propos, & qu'il n'ayent rien à faire eux-mêmes pour son service. Dans les Pays d'Acra & de Fétu, c'est le Fatayra, ou le Capitaine des Gardes du dernier Roi, qui est choisi pour lui succéder.

Simplicité des cérémonies de la succession.

DANS le Royaume de Fétu, les Inaugurations sont fort simples. Au jour marqué, le Roi nouvellement élu sort de sa maison, où il s'est tenu renfermé

(*l*) Bosman, pag. 164. & suiv.
(*m*) Le même, pag. 167.
(*n*) Artus, dans la Collection de De Bry, Part. VI. pag. 56.
(*o*) Le même, pag. 59.

Digitized by Google

fermé depuis la mort de ſon Prédéceſſeur, & ſe montre au Peuple, avec un cortége des principaux Seigneurs du Pays. Quelquefois on le porte dans toutes les parties de ſon Etat, au bruit des acclamations & des chants du Peuple. On le conduit enſuite au Palais du Roi, où il eſt placé ſur un trône, & proclamé par ſon nom. Les Prêtres paroiſſent alors, pour faire de nouvelles Idoles, au pied deſquelles on apporte quantité d'offrandes; après quoi le Monarque entre en poſſeſſion de l'autorité, & du tréſor de ſon Prédéceſſeur. Ses femmes & ſes enfans, qu'on amène le même jour au Palais, ſont logés dans les appartemens deſtinés à leur uſage. Depuis ce moment, elles ne ſortent plus à pied, ni dans d'autres voitures que des *Hamacs*. NÉGRES DE LA CÔTE D'OR.

PENDANT ce premier jour, le Roi eſt obligé de faire de grands préſens au Peuple, & de commencer des réjouiſſances qui durent l'eſpace de 8 jours. C'eſt dans le cours de cette fête que les Princes voiſins & les Facteurs Européens félicitent le Prince par des députations & des préſens. Ils viennent enſuite lui renouveller leurs complimens de bouche (*p*).

BOSMAN raconte que les Rois de ce Pays ne ſoûtiennent leur autorité que par la force, & que le reſpect qu'on leur porte ſe meſure ſur leurs richeſſes & ſur le nombre de leurs Eſclaves. Sans ces deux appuis de leur Trône, ils trouvent ſi peu de ſoûmiſſion parmi leurs Sujets, qu'ils ſont obligés de payer leurs moindres ſervices. D'un autre côté, lorſqu'ils ſont riches & puiſſans, leur inclination ne les porte que trop ſouvent à la Tyrannie. Ils ne penſent qu'à groſſir leurs richeſſes par toutes ſortes de violences & d'exactions. Les moindres crimes ſont punis par des amendes exceſſives ou par l'Eſclavage. On trouve des Négres ſi durement traités par leur Roi, qu'ils en conſervent du reſſentiment pendant toute leur vie (*q*). Les Rois ſoûtiennent leur autorité par la force.

ARTUS penſe au-contraire que la généroſité eſt le ſeul moyen qui réuſſiſſe aux Rois Négres, pour aſſûrer leur autorité. Si le nouveau Roi, dit-il, veut gagner l'affection de ſon Peuple, il doit commencer par de libérales diſtributions de viandes & de vin de Palmier. Ils ſont paſſionnés pour un Maître dont ils ont une fois connu la bonté. Mais s'il eſt avare, ils le prennent en horreur, & ne manquent point de le détrôner tôt ou tard, pour lui donner un Succeſſeur plus convenable à leurs inclinations. Tel fut le ſort du Roi de Sabu, pendant le ſéjour que l'Auteur fit ſur cette Côte. Ce Prince, qui étoit né dans le Pays de Fantin, avoit été choiſi par les Négres de Sabu pour les gouverner. Son avarice, qui le rendoit auſſi reſſerré à donner, qu'avide à prendre ou à recevoir, révolta tellement ſes Sujets, que l'ayant dépouillé tout à la fois de ſes richeſſes & de ſon autorité, ils le forcèrent de retourner honteuſement dans ſa Patrie. La libéralité eſt donc une vertu néceſſaire aux Rois Négres; & la plûpart l'éxercent avec ſi peu de ménagement, que lorſqu'ils reçoivent des Gouverneurs, le quartier de leurs revenus, ils donnent une fête, qui leur coûte ſouvent beaucoup plus qu'on ne leur apporte. Tous les Conſeillers & les Grands du Royaume y ſont invités. Le Roi fait acheter tout le vin de Palmier du Pays, & tuer quantité de bœufs & de chèvres pour traiter le Peuple. La joie régne alors dans toutes les Villes. Après cette ſolemnité, La bonté leur réuſſit mieux. Fêtes Royales.

(*p*) Deſcription de la Guinée par Barbot, pag. 186.

(*q*) Boſman, pag. 181.

NÉGRES DE LA CÔTE D'OR.

lemnité, on place, dans le Palais Royal, les têtes des bœufs qui ont ſervi aux feſtins publics. Elles ſont peintes de diverſes couleurs, ornées de Fétiches, & ſuſpendues, à la manière de nos peintures, comme des monumens de la magnificence & de la libéralité du Roi.

Jour Fétiche des Rois.

LES Princes ont une autre fête ſolemnelle, qui eſt l'anniverſaire de leur couronnement, & qu'ils appellent leur jour Fétiche. Ils y invitent non-ſeulement les Gouverneurs & les Grands de leur Royaume, mais encore les Rois voiſins avec toute leur Cour. La dépenſe n'y eſt point épargnée. C'eſt dans ce jour que le Roi fait des ſacrifices publics à ſon Fétiche, qui eſt ordinairement le plus grand arbre du Pays. La muſique, la danſe, le vin & la bonne chère, deviennent l'amuſement de pluſieurs Nations, qui prennent la même part à cette ſolemnité. Chaque Roi faiſant la même fête à ſon tour, on prend ſoin que l'une ne tombe jamais au même jour que l'autre; & le tems qu'on choiſit eſt ordinairement celui de l'Eté. Enfin les Rois célébrent chaque ſemaine un autre jour conſacré aux Fétiches, qui répond au Sabbat des Juifs, ou à notre Dimanche. Il donne à ſouper ce jour-là aux Nobles de ſa Cour & à toute ſa maiſon. C'eſt la ſeule fois qu'il raſſemble les femmes & ſes enfans, dans le cours de la ſemaine (*r*).

Familiarité des Rois avec leurs Sujets.

BOSMAN, qui accuſe les Rois Négres de pareſſe & de débauche, n'a peut-être fondé ſon accuſation que ſur ces uſages. Dans la ſaiſon, dit-il, où le vin de Palmier arrive en abondance des Pays intérieurs, tous les Négres, Roi, Maîtres & Eſclaves, ſe rendent enſemble au Marché, s'y placent à terre, ou ſur leurs ſelles, & ſe livrent au plaiſir de boire. A meſure que la liqueur les échauffe, leur bonne humeur augmente. Ils prennent plaiſir à boire des raſades, & ſouvent à vuider d'un-ſeul-coup leurs calebaſſes, qui ſont de différentes grandeurs. Mais en buvant, ils laiſſent toûjours tomber au long de leur barbe quelque partie de la liqueur. Chacun aime à voir autour de ſoi de petits ruiſſeaux de vin, & cette profuſion paſſe pour magnificence ou galanterie. Les Européens mêmes prennent volontiers part à ces amuſemens. Pour quatre ou cinq Schellings, un Matelot peut s'enyvrer & répandre beaucoup de vin. Le tumulte de ces Aſſemblées ne peut être mieux comparé qu'à celui de la Synagogue Allemande d'Amſterdam. Les diſcours y ſont fort libres. On n'eſt point ſcandaliſé d'entendre ſortir les mêmes propos de la bouche des femmes. En un mot, dit l'Auteur, c'eſt une parfaite école de médiſance & d'obſcénité. Chacun parle ſans ménagement de ſon voiſin; avec beaucoup plus de bonne-foi qu'en Europe, où l'on ſe tient à l'écart pour médire d'autrui. Ici la raillerie & la ſatyre s'éxercent en préſence de ceux qu'elles attaquent, qui peuvent employer les mêmes armes pour ſe venger.

Yvreſſe & médiſances.

MAIS quoique les Rois vivent dans cette familiarité avec leurs Eſclaves, il arrive ſouvent que pour les moindres ſujets de plainte, ils s'emportent juſqu'à les maltraiter. On voit quelquefois des têtes caſſées, ſuivant l'expreſſion de Boſman. Les ſeuls qui ſoient à couvert de ces outrages, ſont ceux dont la réputation eſt bien établie parmi le Peuple; car il ſe trouve des Eſclaves, ajoûte le même Auteur, qui ont plus d'autorité que leurs Maîtres. Après avoir commencé par éxercer un Commerce dépendant, ils ſont parvenus à

Autorité de certains Eſclaves.

ſe

(*r*) Artus, *ubi ſup.* pag. 56. & ſuiv.

ſe procurer eux-mêmes quelques Eſclaves; & par degrés, leur induſtrie les a rendus ſi puiſſans, que leurs Patrons n'ôſent plus ſe plaindre d'eux que des yeux. Ils réſiſtent quelquefois à leur Maître avec tant d'obſtination qu'il faut des préſens pour les appaiſer (*s*). NÉGRES DE LA CÔTE D'OR.

Simplicité des Rois Négres dans leurs Palais.

LES Rois n'ont aucune majeſté dans leur Palais. On ne voit point de Gardes à leur porte, ni de Courtiſans empreſſés à les ſervir. S'ils paroiſſent dans la Ville, c'eſt ſans autre ſuite que deux ou trois Eſclaves, dont l'un porte leur ſabre, un autre leur chaiſe ou leur ſellette. Ceux qui ſe trouvent à leur rencontre ne leur donnent aucune marque de reſpect. Le plus vil Eſclave ne feroit point un pas pour leur rendre le paſſage plus facile. Mais lorſqu'ils viſitent quelqu'autre Ville, ou qu'ils reçoivent eux-mêmes la viſite de quelque perſonne de diſtinction, ils affectent d'étaler leur grandeur. Une troupe de gens armés compoſe leur cortège. On porte autour d'eux des targétes pour leur deffenſe, & des paraſols pour les garantir de la chaleur. Leurs femmes ſont parées de bijoux d'Or & d'autres ornemens. Dans la Ville de leur réſidence, un Roi & ſes femmes ſont ſi mal-vétus, qu'on les diſtingue à peine de leurs Eſclaves. Mais cette ſimplicité n'eſt pas ſurprenante. La plûpart ſont pauvres, & leurs Etats ſi petits, que ſouvent les terres de leur dépendance n'ont pas plus d'étendue que le territoire de nos Villages (*t*).

Faſte de leurs viſites.

Etat de leurs femmes.

LEURS femmes ſont ordinairement logées dans le même Palais, quoiqu'ils éloignent quelquefois les plus vieilles, après avoir établi des fonds pour leur ſubſiſtance. Celles qui vivent auprès d'eux ont des appartemens ſéparés, & des revenus aſſignés pour l'entretien de (*v*) leur famille. *Inchero*, Roi de Commendo ou de Guaſſo, avoit, du tems de Barbot, huit femmes (*x*) logées ſous ſes yeux, dans des cabanes différentes. Ce Prince, qui étoit fort riche, faiſoit pour elles une dépenſe conſidérable (*y*).

Etat de leurs enfans.

A l'égard de leurs enfans, Boſman confeſſe qu'il n'a jamais pû découvrir la moindre différence entre l'éducation Royale & celle du commun des Négres. Un Prince, qui arrive à l'âge du travail, choiſit quelque profeſſion honnête, telle que l'agriculture ou la pêche. Il en tire de quoi fournir à ſon entretien. Il n'a pas honte de porter le fruit de ſon travail au Marché. Le reſte de ſes occupations ne répond pas mieux à ſa naiſſance; & c'eſt ordinairement de ces éxercices méchaniques qu'il monte au Trône Royal de ſes Pères. ☞[Ce qui nous ſurprendroit davantage, ſi l'Hiſtoire ne nous apprenoit pas qu'on a vû des Laboureurs, des Bergers, & même un Pôtier, tel qu'Agathocles parvenir à la Royauté & la remplir avec gloire.] Souvent même on voit porter la couronne à des Négres qui ont ſervi les Européens dans les plus vils emplois. Auſſi le moindre Facteur des Comptoirs de l'Europe ſe croit-il fort ſupérieur à ces Monarques Afriquains. Il ne ſe flate pas trop, remarque l'Auteur, s'il conſidère en lui-même la puiſſance de ſa Compagnie, & l'autorité du Directeur Général dont il eſt revêtu (*z*).

Partage que les Rois font à leurs enfans.

ARTUS dit que les Rois n'ôſent faire des proviſions pour leur enfans, parce que le Peuple ne manqueroit pas de s'y oppoſer, ſur-tout les Nobles, qui nourriſſant

(*s*) Deſcription de la Guinée par Boſman, pag. 190.
(*t*) Le même, pag. 187.
(*v*) Artus, *ubi ſup.* pag. 58.
(*x*) C'eſt peut être une erreur, pour quatre-vingt.
(*y*) Barbot, pag. 290.
(*z*) Boſman, *ubi ſup.* pag. 192.

Digitized by Google

NÉGRES DE LA CÔTE D'OR.

nourriſſant toûjours l'éſpérance d'obtenir la couronne, ne ſouffriroient pas qu'on retranchât quelque choſe de la ſucceſſion. D'ailleurs le Peuple craindroit que tous ces partages du Tréſor Royal ne diminuaſſent le nombre des fêtes. Les Rois, en mariant leurs enfans, ne leur font pas d'autres avantages que les Particuliers du dernier ordre, à la réſerve d'un Eſclave ou deux qu'ils leur donnent pour les ſervir. Comme c'eſt l'unique part que les Princes aient à prétendre, ſi leur pareſſe & leurs autres vices les empêchent d'amaſſer du bien dans leur jeuneſſe, ils ne manquent point, à meſure qu'ils avancent en âge, de tomber dans le mépris & la pauvreté. Un Roi qui veut ſe rendre utile à ſes enfans, cherche l'occaſion de les employer dans les Cours voiſines, ſoit pour négocier la paix, ou pour y ſervir d'Otages à la fin d'une guerre, dans l'eſpérance que ſe faiſant connoître, ils pouront être appellés (*a*) à la ſucceſſion de quelque Couronne. A Commendo, ils obtiennent les meilleurs poſtes de l'Etat, tels que celui de *Fatayra*, ou de Capitaine des Gardes, qui leur facilite quelquefois les moiens de monter ſur le Trône après leur Père (*b*).

Partage des Princeſſes.

On s'imagineroit du moins que les Princeſſes ſont d'une compléxion trop délicate pour les fatigues de l'agriculture. Mais Boſman nous aſſûre qu'elles ne font pas difficulté de mettre la main à la charrue. Cependant celles qui ont trop de fierté pour faire le métier des Eſclaves, choiſiſſent ordinairement une profeſſion plus convenable à leur Nobleſſe. Elles ne deviennent point auſſi riches que nos Princeſſes d'Europe; mais ayant moins de beſoins, elles acquièrent aſſez de bien pour vivre contentes. D'ailleurs la plûpart ſont mariées fort jeunes, ſans aucun égard pour leur naiſſance. On n'eſt pas ſurpris que la fille d'un Roi devienne la femme d'un Eſclave. Leur inclination eſt la ſeule régle de ce choix. L'Auteur ajoûte que ſuivant les idées du Pays, il ſeroit plus ſurprenant de voir choiſir aux Princes des femmes dans l'Eſclavage, parce que les enfans ſuivent la condition de leur mère; c'eſt-à-dire, que dans le premier cas les enfans de la Princeſſe ſeroient libres; & dans le ſecond, ceux des Princes ſeroient Eſclaves.

Grands Officiers de la Maiſon du Roi.

Les Grands Officiers, qui tiennent leur dignité du Roi, ſont les *Braffos*, titre qui comprend le porte-Etendart, & le porte-Sabre; les *Fi-tis*, c'eſt-à-dire, les Crieurs publics, les Gardiens des femmes, & les Inſtrumens Militaires, tels que les trompettes & les tambours. Boſman ne donne pas d'autres Officiers à la Maiſon Royale. Chaque Seigneur, dit-il, a les mêmes, & ſouvent les Seigneurs riches l'emportent ſur (*c*) le Roi par le nombre. Cependant Barbot a remarqué quelques Offices de plus dans divers Royaumes. Le Pays de Fétu, par éxemple, eſt gouverné, après le Roi, par un Lieutenant qui porte le titre de *Di*, il a un Grand Tréſorier; un *Braffo*; un *Fatayra*, c'eſt-à-dire, un Capitaine des Gardes; un Porte-épée; des Gardiens pour les femmes du Roi; des *Fi-tis* ou des Crieurs publics; un tambour du Roi; des trompettes & d'autres inſtrumens.

Le Di.

Le *Di* repréſente le Roi dans ſon abſence, avec la même autorité dans les affaires civiles & militaires. Le grand Tréſorier (*d*) reçoit les revenus de

(*a*) Arius, pag. 59.
(*b*) Barbot, pag. 287.
(*c*) Deſcription de la Guinée par Boſman, pag. 193. & ſuiv.
(*d*) Artus dit qu'il ſe nomme *Viador*, nom emprunté des Portugais, & qu'il eſt le Chef de la Maiſon du Roi. *ubi ſup.* pag. 58.

Digitized by Google

de la Couronne, & fournit à toutes les dépenſes de la Maiſon Royale. Comme ſes fonctions l'obligent d'être ſans ceſſe auprès de la perſonne du Roi, il eſt logé au Palais. Les profits de ſon emploi ſont conſidérables. Il eſt reſpecté de tous ceux qui ont des affaires ou des eſpérances à la Cour. On le voit toûjours richement vêtu, & paré de bijoux d'Or, qui le diſtinguent des autres Officiers (*e*). NÉGRES DE LA CÔTE D'OR.

LE *Braffo* eſt une ſorte de *Maréchal*, qui doit commencer la charge dans les batailles (*f*). Le Braffo.

LE *Fatayra*, ou le Capitaine des Gardes, eſt chargé de la perſonne du Roi. Il l'accompagne dans toutes ſes expéditions; & l'occaſion qu'il a ſans ceſſe de paroître & d'agir, lui donne une conſidération qui le fait ſouvent choiſir pour ſuccéder à ſon maître. Le Fatayra.

L'OFFICE de Porte-épée, eſt ordinairement partagé entre quatre perſonnes, qui portent non-ſeulement l'épée, mais toute l'armure du Roi, aux fêtes publiques & dans les expéditions de guerre, [emploi qui approche aſſez de celui des porteurs (*g*) d'Armes, chez les Anciens.] Ce poſte n'eſt pas mépriſable, puiſque c'eſt parmi ceux qui le poſſédent que le Roi choiſit ſouvent ſes Ambaſſadeurs. Le Porte-Epée.

LES Gardiens des femmes du Roi ſont repréſentés dans la relation de Boſman, comme ſupérieurs à tous les Officiers de la Maiſon Royale. Leur principale fonction eſt d'écarter les Etrangers de l'appartement des femmes. Mais lorſqu'ils ſont jeunes & de bonne mine, l'Auteur eſt perſuadé que toutes les femmes ſont pour eux. Il en fait auſſi les Tréſoriers (*h*) ordinaires du Roi. C'eſt entre leurs mains, dit-il, que ſont les clés du tréſor. Ils en ont la garde & la direction. Après la mort du Roi, ils ſont les ſeuls qui puiſſent rendre compte de ſes richeſſes. Gardiens des femmes.

L'EMPLOI des Officiers, qu'on nomme *Fi-tis*, eſt de proclamer les Ordonnances du Roi, & de publier à grands cris les vols & les choſes perdues. Chaque Ville a deux ou trois de ces Crieurs publics, qui font auſſi l'office d'Huiſſiers au Conſeil, pour arrêter le bruit & la confuſion. Delà vient leur nom de *Fi-tis*, ou *Fie-ties* (*i*) qui ſignifie dans leur langue, *Ecoutez*, ou faites ſilence. Ils portent un bonnet de la peau d'un Singe noir, dont le poil eſt de la longueur du doigt. A la main, ils ont un faiſceau de poil, de la queuë d'un Eléphant, qui leur ſert à chaſſer les mouches. L'office d'Ambaſſadeur leur appartient plus proprement qu'aux Porte-épées. Auſſi ſont-ils ordinairement chargés des meſſages & des Négociations Publiques. Leur bonnet leur tient lieu de ſauf-conduit dans tous les lieux de leur paſſage. [leur emploi eſt à peu près le même que celui de nos Trompettes en tems de guerre (*k*)]. Les Fi-tis.

L'OFFICE de Tambour eſt un poſte où l'honneur eſt égal au profit, parce que celui qui le poſſéde eſt ſans ceſſe près du Roi. Les Trompettes ſont les moindres Officiers de la Cour (*l*). Le Tambour & les Trompettes.

SUIVANT le témoignage d'Artus, les revenus des Rois Négres conſiſtent

(*e*) Barbot, pag. 291.
(*f*) Boſman, *ubi ſup.* pag. 194.
(*g*) Barbot, *ubi ſup.*
(*h*) Dans quelques Pays ces deux Emplois peuvent être réunis [ou ſéparés.]
(*i*) Dans l'Original il y a *Tie-tie*. R. d. E.
(*k*) Boſman, pag. 194.
(*l*) Barbot, *ubi ſup.*

NÉGRES DE LA CÔTE D'OR.

tent en grains de diverſes eſpèces, en poiſſon, en huile & en vin de Palmier, en fruits & en légumes, qui leur ſuffiſent abondamment pour la ſubſiſtance de leur famille & de toute leur Maiſon. Ils ont des champs, que leurs Sujets cultivent, ſément, moiſſonnent, & dont les fruits ſont apportés dans leurs magazins, ſans qu'il leur en (*m*) coûte la moindre peine. D'autres Voyageurs les repréſentent plus riches, par les taxes qu'ils impoſent à leurs Peuples, par les amendes & les confiſcations, par les droits qu'ils prennent ſur les marchandiſes qui traverſent le Pays, & par les ſubſides qu'ils tirent de leurs Voiſins ou des Européens, pour leur fournir des ſecours pendant la guerre. Ils ſont payer auſſi leur médiation, lorſqu'ils entreprennent de rétablir la paix entre les Nations voiſines; &, ſemblables à nos gens d'affaires, ils reçoivent des deux côtés, avec le ſoin de tenir toûjours la bréche ouverte, pour tirer davantage de l'un & de l'autre Parti. Sans cette multitude de reſſources extraordinaires, il leur ſeroit impoſſible de fournir à la dépenſe de toutes leurs fêtes, & difficile même de ſubſiſter, parce que ceux qui ſont chargés de recevoir leurs revenus en détournent toûjours une partie à leur avantage (*n*). En un mot, les Rois Négres ſont ſouvent obligés de vivre de leur travail & de celui de leurs Eſclaves; d'où l'Auteur fait conclure que leur condition eſt fort malheureuſe lorſqu'ils ont peu d'Eſclaves, & que leur pauvreté eſt alors égale à leur foibleſſe. Il en a connu de ſi miſérables, qu'ils n'avoient ni argent ni crédit pour offrir un flacon de vin de Palmier aux Etrangers dont ils recevoient la viſite. [Par cet échantillon, ajoûte-t-il, on peut juger des richeſſes, & de la puiſſance de ces Roitelets, que Mr. Boudyn leur donne dans ſon Mercure] (*o*).

Revenus des Rois Négres.

Pauvreté de pluſieurs Rois.

C'EST cet excès de miſère qui les rend ſi avides du bien d'autrui, que, ſuivant Boſman, toute leur étude eſt d'arracher des préſens à leurs moindres Sujets. De-là vient auſſi que les Cuiſines Royales ne ſont guères mieux fournies que celles du commun des Négres. La nourriture ordinaire d'un Roi eſt de la pâte de maïz ou de ris & de l'huile de Palmier, avec un peu de poiſſon pourri. Pendant la plus grande partie du jour, il n'a que de l'eau pour liqueur. Il boit de l'eau-de-vie le matin, s'il peut s'en procurer. Le vin de Palmier vient fort tard dans l'après-midi. Enfin la table des Rois n'eſt pas différente de celle des plus pauvres Négres (*p*).

Mauvais état de leur table.

CEPENDANT il y a quelque choſe de plus recherché dans le ſoin qu'ils prennent de leur perſonne. Lorſqu'un Roi ſe lève, ſes femmes s'aſſemblent autour de lui, le lavent & lui frottent le corps d'huile de Palmier. On lui ſert enſuite à manger. Il s'aſſied ſur ſa ſellette ou ſur ſa natte, avec une queuë d'éléphant ou de cheval à la main, pour chaſſer les mouches. Il eſt ordinairement vêtu avec aſſez de propreté. Sa barbe eſt entremêlée de corail & d'autres bijoux. Il porte des braſſelets d'Or pur, & pluſieurs rangs de raſſades, de diverſes couleurs. Ses coliers ſont de la même matière. S'il eſt aſſez riche pour vivre dans l'oiſiveté, il paſſe tout le jour à s'entretenir avec ſes courtiſans & ſes femmes. [Quand celles-ci ſortent de chez elles, elles ſont

Ils ont plus de ſoin de leur perſonne.

(*m*) Artus, *ubi ſup.* pag. 50.
(*n*) Boſman, pag. 191. & Barbot, pag. 287.
(*o*) Le même, pag. 192.
(*p*) Le même, pag. 189.

NÉGRES DE LA CÔTE D'OR.

ſont toûjours appuyées ſur les épaules d'une d'Eſclave (*q*) & leurs enfans ſont portés par une autre.] Quant au Roi on ne le voit guères ſortir, à moins que ce ne ſoit pour s'aſſeoir à ſa porte, avec un cortège de ſes Nobles. S'il a des gardes, il les tient jour & nuit ſous les armes autour de ſon Palais (*r*), il s'en fait accompagner dans ſes moindres marches, avec beaucoup de faſte & de bruit. Matin & ſoir, le tambour & les trompettes ne manquent jamais de ſe faire entendre. Mais il y a peu de Rois qui ſoient capables de cette magnificence. Celui de Fétu, qui n'eſt pas un des plus pauvres, n'affecte l'éclat que dans quelques occaſions extraordinaires, telles que les viſites, ☞qu'il fait ou qu'il reçoit. [Quand il ſort de chez lui, il eſt rarement accompagné de plus de deux perſonnes, dont l'une lui porte ſon épée & l'autre, ſa chaiſe; & ceux qui le rencontrent dans les rues n'y font preſque aucune attention, & ne lui donnent aucune marque de reſpect.]

Viſite de Barbot au Roi de Fourri.

BARBOT, dans une viſite qu'il rendit au Roi de *Fourri*, ou d'*Afourri*, comme l'appelle Boſman, trouva ce Prince aſſis devant la porte de ſon Palais, au milieu de ſes principaux Officiers, dont les uns étoient aſſis, d'autres debout, avec une troupe de Négres armés, qui paroiſſoient compoſer ſa garde ordinaire. Il pria Barbot de s'aſſeoir vis-à-vis de lui. Ses femmes reçurent ordre de paroître, pour faire montre de ſa Grandeur. Elles ſe préſentérent auſſi-tôt. Sa Mère, qui étoit du nombre, prit place à ſa droite, & ſa femme favorite à ſa gauche. Toutes les autres ſe rangèrent des deux côtés, aſſiſes à terre; & les gardes formérent un demi-cercle autour d'elles. On apporta une grande calebaſſe de vin de Palmier, qui fut placée entre le Roi & l'Auteur. Quelques Eſclaves en ſervirent; & le Roi dit gracieuſement à l'Auteur, que s'il eût été prévenu ſur ſon arrivée, il l'auroit traité beaucoup mieux. ☞Il n'avoit pour habit qu'un ſimple manteau, d'étofe du Pays, [fait à la Moreſque, & tel que ceux qui ſont en uſage au Cap-Verd.] Mais pluſieurs de ſes Officiers & toutes ſes femmes étoient vêtus aſſez proprement. Le Gouverneur du Fort Hollandois de Crevecœur, dans le Canton d'Akra, dit à Barbot que la Cour du Roi de Fourri n'approchoit point de celles de Commendo & de Fétu pour la magnificence des habits, ni pour le nombre des Officiers & des gardes. *Inchero*, Roi de Commendo, ne paroiſſoit jamais avec moins de deux cens gardes. Le Palais du Roi de Fétu eſt le plus grand de toute la Côte d'Or. Il contient environ deux cens chambres. Ce Monarque, & celui de Commendo, ne ſortent jamais qu'en hamak, eſcortés de leurs Officiers & de leurs gardes, & précédés d'un grand nombre de tambours, de trompettes, de baſſins & de toute la muſique du Pays (*s*).

Magnificence des Cours de Commendo & de Fétu.

IL ne ſera point inutile, pour jetter du jour ſur l'état politique de la Guinée, de joindre ici ce que Villault rapporte du Roi de Fétu, d'après quelques perſonnes ſenſées, qui avoient paſſé ſix ou ſept ans à cette Cour; & ☞particulièrement d'après les Mémoires [du Général, &] du Chapelain Da- ☞nois de Frédéricksbourg. [Remarquons cependant que cette Relation, du moins un grand nombre des remarques qu'elle contient, s'accordent avec ce que

(*q*) Le Roi de Commendo ſe faiſoit toûjours porter dans un hamak, par des Eſclaves.

☞(*r*) Artus, *ubi ſup.* pag. 57. Ceci ne s'accorde pas avec ce qu'on a rapporté ci-deſſus d'après Boſman.

(*s*) Barbot, *ubi ſup.* pag. 271.

NÉGRES DE LA CÔTE D'OR.

que dit Artus, ſi même elles n'en ſont pas tirées. Quant à Barbot, Des-Marchais ou plûtôt Labat, l'Editeur des Voyages de Smith, & pluſieurs autres, il eſt certain qu'ils ont beaucoup tiré de cet Auteur, & de ces Mémoires.]

Caractère aimable du Roi de Fétu, en 1665.

LE Roi de Fétu, en 1665, étoit un homme de fort belle figure. Il aimoit les Européens, & leur avoit marqué, dans pluſieurs occaſions, le penchant qu'il avoit pour eux. Son âge étoit alors de quarante ou cinquante ans. Il étoit riche & généreux. Dans les fréquentes viſites qu'il faiſoit au Gouverneur de Frédéricksbourg, il ſignaloit toûjours ſa généroſité par quelques préſens.

SA Cour étoit nombreuſe. Il paſſoit le jour à boire & à ſe réjouir avec ſes Nobles, dans une grande ſalle, qu'il avoit fait bâtir au milieu de ſon Palais. Le ſoir, au coucher du ſoleil, il paroiſſoit à ſa porte, richement paré de coliers & de braſſelets d'Or, & vêtu des plus magnifiques étofes. Il y étoit quelque-tems avec ſes femmes, qui ſe faiſoient un amuſement d'ajuſter ce qui manquoit à ſa parure, & de ſe diſpoſer elles-mêmes pour le bal, qui duroit ordinairement toute la nuit.

CE Prince avoit trouvé l'art de s'attirer tant de reſpect & d'affection, que, par une Loi publique, ceux qui manquoient d'empreſſement pour lui obéir devenoient incapables de poſſéder aucun Office. Son autorité étoit abſolue; [mais il en devoit la meilleure partie à l'inclination de ſes Sujets.] Il avoit conſtamment une garde nombreuſe autour de ſon Palais; & l'on ne concevroit pas qu'elle pût être en petit nombre, puiſque cet édifice contenoit plus de deux cens chambres, avec pluſieurs grandes cours. Il ne ſortoit point ſans un brillant cortège, ni ſans être porté [(t) dans un hamak,] ſur les épaules de ſes Eſclaves. Dans quelque lieu qu'il parût, il ne trouvoit que de l'ardeur à lui plaire.

Loi fort honorable en ſa faveur.

IL donnoit ſouvent des fêtes à la Nobleſſe & au Peuple. S'il recevoit quelque préſent des Européens, il le diſtribuoit auſſi-tôt entre ceux qui approchoient de ſa perſonne. Les liqueurs, il les buvoit avec eux, ſans oublier jamais d'en réſerver quelque partie pour ſes femmes & ſes enfans. Ses femmes étoient logées dans des appartemens ſéparés; de ſorte qu'il étoit toûjours libre de manger avec celles qui lui plaiſoient le plus. Mais il uſoit rarement de cette liberté, [parce que ſon goût le portoit à manger en public.] Il les faiſoit appeller ſouvent dans la grande ſalle, pour y participer à ſes plaiſirs. Elles étoient fiéres, & ne ſortoient jamais de leurs appartemens que ſur le dos de leurs Eſclaves. Cependant elles mettoient toute leur gloire à laver le Roi de leurs propres mains & à le parer. Comme elles avoient auſſi quantité de perſonnes à leur ſervice, après avoir travaillé à la parure de leur Maître, elles alloient ſe livrer aux mêmes ſoins de la part de leurs Eſclaves. Elles ſe faiſoient ajuſter les cheveux avec beaucoup d'agrément & de propreté. Elles portoient des habits fort riches, & des bijoux d'Or en ſi grand nombre, qu'il étoit ſurprenant qu'elles en ſoûtinſſent le fardeau (v).

Sa complaiſance pour ſes femmes.

Efforts qu'elles faiſoient pour lui plaire.

Sort des Princes de Fétu.

PENDANT la vie du Roi de Fétu, ſes enfans ſont élevés aux frais du Public. S'ils ſortent du Palais, ils ſont portés par des Eſclaves, au ſon d'un tambour

(t) On a déja fait la Deſcription de cette voiture dans l'Article de Juida. On en verra d'autres & de pluſieurs formes dans celui de Bénin. R. d. T.

(v) Mille éxemples précédens doivent faire trouver ici de la vrai-ſemblance. R. d. T.

tambour & de quelques trompettes, qui n'appartiennent qu'à eux. Le Roi leur père, en les mariant, leur donne le titre de Nobles, & les exempte du tribut. Il feroit beaucoup plus en leur faveur, s'il n'étoit retenu par les craintes dont on a déja parlé. Son revenu, comme celui des autres Rois Négres, conſiſte en fruits, en poiſſon, en huile & en vin de Palmier, en millet, en ris, en maïz & en beſtiaux, qu'on apporte chaque jour au Palais; mais comme ſes Etats ſont aſſez grands & fort peuplés, l'abondance régne toûjours dans ſa maiſon. Il a droit ſur toutes les amendes qui ſont impoſées par ſa Cour de Juſtice, dans les cauſes civiles & criminelles. Son Tréſorier les reçoit, à chaque quartier, des Gouverneurs & des Receveurs particuliers. C'eſt le même Officier qui fait tous les payemens de la Maiſon Royale, pour les affaires d'Etat, pour la ſolde des Troupes & pour les dépenſes particulières du Roi. Il achète toutes les étoffes qui ſervent à ſes femmes & à ſes enfans. Il l'accompagne dans toutes ſes marches. Il a ſon logement au Palais. Enfin c'eſt l'Officier du Royaume qui eſt le plus reſpecté après le Roi.

NÉGRES DE LA CÔTE D'OR.

du Roc.

OUTRE le Sabat des Négres, que le Roi de Fétu, après ſes dévotions, paſſe ordinairement dans le ſein de ſa famille, l'uſage a fait recevoir pluſieurs fêtes, qu'il célébre auſſi avec ſes Nobles, ſes femmes & ſes enfans, en faiſant acheter tout le vin de Palmier & toute la volaille que les Négres de la campagne apportent au Marché. Mais ſa principale ſolemnité eſt l'Anniverſaire de ſon Couronnement, qui porte le nom de Fête des Fétiches. Il y invite non-ſeulement toute ſa Nobleſſe, mais encore les Princes voiſins, & les Européens de ſa Côte, qui ne doivent pas manquer de s'y rendre s'ils veulent conſerver ſes bonnes graces. Il les traite pendant trois jours avec des feſtins & des danſes. Dans ces occaſions, les Négres portent, au pied de quelqu'arbre ou de quelque montagne, des liqueurs & des vivres pour les Fétiches du Roi.

Fêtes Royales.

☞ [QUAND un Roi eſt mort, on expoſe en public ſon corps pendant quelques jours, & on lui ſert à manger, & à boire comme s'il étoit vivant; après cela quatre Eſclaves l'enlèvent & l'enterrent dans un bois, ſans que perſonne ſçache l'endroit où ils le mettent. Ils enterrent avec lui ſes Fétiches, ſes ornemens, ſes armes & ſes meubles; & ils laiſſent autour du tombeau du vin de Palmier & d'autres choſes dont le défunt peut avoir beſoin. Enſuite ils reviennent & ſe préſentent devant le Palais pour être tués, afin de ſuivre leur maître dans l'autre monde.] Après la mort des Rois de Fétu, on met une garde au Palais, & les portes ſont fermées, juſqu'à ce que le plus proche héritier ſoit appellé à la ſucceſſion du Trône & du Tréſor Royal. Le nouveau Roi donne un feſtin ☞ public, qui dure ordinairement quatre ou cinq jours; [& où il invite les Rois voiſins, les Européens qui ſont à portée, les Nobles, & les principaux de ſes Sujets, qui lui font tous des préſens.] Il choiſit enſuite de nouveaux Fétiches, & l'anniverſaire de ce grand avénement eſt célébré pendant toute ſa vie. Quelquefois il congédie les anciens Officiers de la Couronne, pour mettre à leur place ſes parens ou ſes amis. Mais ſi ceux qu'il trouve employés ſont avancés en âge, il les laiſſe jouir de leurs Dignités juſqu'à leur mort, moins par inclination que pour ſe rendre agréable au Peuple (x).

Changemens qui arrivent après ſa mort.

REVENONS

(x) Villault, pag. 235.

NÉGRES DE LA CÔTE D'OR.

REVENONS aux Obſervations générales qui ſont tirées de différentes ſources. Les Juges, ou les Chefs des Tribunaux de Juſtice, dans les Monarchies comme dans les Républiques, ſont choiſis entre les plus riches & les plus notables Perſonnages de l'Etat. Tels ſont les Braffos, les Kabaſchirs & les Gouverneurs des Villes & des Villages, avec l'aſſiſtance des Prêtres, qui paſſent pour leurs Subſtituts. C'eſt à ces Magiſtrats qu'appartient la connoiſſance de toutes les cauſes civiles & criminelles; mais leur déciſion n'eſt pas ſi abſolue qu'on ne puiſſe en appeller à la perſonne même du Roi; quoique ces appels ſoient fort rares. Les Rois, pour s'épargner cette peine, nomment des Commiſſaires, qui prennent le nom d'*Enes*, & qui, revêtus de l'Autorité Royale, font le tour du Pays, pour appaiſer les différends par des Sentences définitives (y).

Adminiſtration de la Juſtice ſur la Côte d'Or.

Forme des procédures.

ARTUS rapporte la forme des procédures dans quelques Pays Monarchiques. Lorſqu'il s'élève entre les Négres quelque différend civil ou criminel, qui ne peut être terminé par les voies de la douceur, ils ſe préſentent au Gouverneur de la Place & ſe ſoûmettent à ſa déciſion. Si l'accuſateur paroît ſeul, le Gouverneur fait avertir l'accuſé, par un Eſclave, & l'oblige de ſe deffendre. Chacun plaide ſa cauſe, ſans qu'il ſoit permis à l'un ni à l'autre d'interrompre ſon adverſaire. Après avoir entendu gravement les deux Parties, le Gouverneur prononce la Sentence; & dans les lieux dont parle Artus, elle eſt ſans appel. Mais ſi l'affaire touche le Roi, & que le coupable ſoit condamné à quelque amende, il eſt forcé de payer avant qu'il obtienne la liberté de ſe retirer.

Combat entre les Parties, & leur ſort.

DANS les cas difficiles, où le Juge n'ôſe ſe fier à ſa propre déciſion, la haine des Parties devient quelquefois ſi mortelle, qu'elle ſe termine par un défi. On convient d'un jour. Les deux adverſaires ſe font accompagner de quelques amis, qui ſont ſpectateurs du combat. Il finit ordinairement par la mort de l'un ou de l'autre. Alors les parens du Mort ſe réuniſſent pour tirer vengeance du meurtrier. S'il cherche un aſile dans quelqu'autre lieu, ils n'épargnent rien pour le faire tomber entre leurs mains. Il échape difficilement; à moins que la fureur de ſes ennemis ne ſe rallentiſſe, ou qu'il n'ait le bonheur de ſe cacher à leurs pourſuites. Il n'y a point de Ville, ni même de Roi, qui ſoit diſpoſé à le protéger; dans la crainte d'offenſer le Prince dont il a tué le Sujet. S'il eſt pris, on le livre à la veuve de ſon ennemi, qui a droit de le garder pour ſon ſervice, ou de le vendre pour l'Eſclavage. Un meurtrier riche s'accommode pour une ſomme d'argent avec la femme & les parens du Mort. Mais s'il les trouve inflexibles, il ne peut éviter l'Eſclavage.

Manière ſingulière d'arrêter certains coupables.

CES duels néanmoins arrivent fort rarement; & ſi l'on excepte quelques occaſions preſſantes, où l'on n'eſpère pas de réconciliation par d'autres voies, les amis n'ont pas plûtôt le moindre ſoupçon d'un défi, qu'ils s'employent de part & d'autre avec la même ardeur, pour prévenir les cataſtrophes ſanglantes.

CEUX qui violent les Ordonnances du Roi, doivent payer l'amende établie, ou s'éxiler volontairement du Royaume. Un Négre, après s'être apperçu

(y) Barbot, pag. 299. *& ſuiv.*

perçu que ſon voiſin s'eſt rendu coupable de ce crime, diſſimule quelquefois le fait pendant des années entières, juſqu'à l'occaſion de quelque injure qui le fait penſer à la vengeance. Alors il avertit le Gouverneur, qui fait battre le tambour par un de ſes Eſclaves, pour avertir les Habitans de la Ville, qu'il y a quelque cauſe importante à juger. On s'aſſemble ſur la Place publique. Les femmes y ſont aſſiſes dans un lieu ſéparé des hommes. Le Gouverneur paroît avec une eſcorte de gens armés. Si le coupable eſt préſent, il eſt arrêté au-milieu de la foule, & conduit à la maiſon du Gouverneur, où les moindres preuves le font charger de chaînes. Lorſque l'accuſation ne paroît pas être prouvée, on le met ſeulement ſous la garde d'un autre Négre qui ne lui permet pas de s'éloigner un moment, juſqu'à la Sentence. Le Gouverneur après avoir éxaminé toutes les circonſtances, avec les Nobles & les Anciens de la Ville, envoye déclarer au Priſonnier le crime & les preuves. Si ſa réponſe ne le juſtifie pas, il eſt condamné à l'amende, qu'il doit payer ſur le champ. Eſt-il inſolvable? Il devient l'Eſclave du Roi; & ſur le champ, il eſt vendu, pour ſatisfaire à l'amende par le prix de ſa liberté (z).

NÉGRES DE LA CÔTE D'OR.

Punition qui ne l'eſt pas moins.

ON trouve dans Boſman la méthode de Juſtice qui eſt en uſage dans les Républiques. Elle eſt peu différente de celle des Monarchies. Dans le Pays d'Axim, un Négre qui veut en accuſer un autre, s'adreſſe aux Kabaſchirs, avec un préſent d'Or & d'eau-de-vie. Après avoir commencé par cet hommage, il explique le cas, en demandant une prompte ſatisfaction. S'ils ſont diſpoſés à le favoriſer, le Conſeil s'aſſemble en peu de jours, en diſcute les preuves, & ſans beaucoup d'égard pour la juſtice, on porte une Sentence qui ſatisfait l'Accuſateur. Mais ſi les Juges ſont mal-diſpoſés pour lui, ou que dans l'intervalle, ils aient reçu des préſens plus conſidérables de ſon Adverſaire, la meilleure cauſe n'obtiendra rien de l'équité des Kabaſchirs. Dans un fait de la dernière évidence, où la prévarication ſeroit ſcandaleuſe, ils trouveroient le moien de faire traîner l'affaire en longueur, & de reculer perpétuellement la concluſion. Un malheureux Plaideur, après quantité de ſollicitations inutiles, eſt obligé d'attendre la mort de ſes Juges, dans l'eſpérance de trouver plus de juſtice dans leurs Succeſſeurs. Il meurt lui-même, & laiſſe à ſes héritiers un Procès, qui ſe réveille quelquefois au bout de trente ans. L'Auteur en vit pluſieurs éxemples, avec d'autant plus d'étonnement, que les Négres n'ont pas le ſecours de l'écriture, pour rappeller des faits que le tems doit avoir effacés dans leur mémoire.

Méthode de Juſtice dans les Républiques.

Combien les Plaideurs ont à ſouffrir de leurs Juges

SOUVENT, lorſqu'un Plaideur ſe croit injurié par la Sentence ou les délais de ſes Juges, il cherche l'occaſion d'enlever, non-ſeulement à ſon Adverſaire, mais au premier Habitant de la même Ville, autant d'Or & de marchandiſes, que l'injuſtice lui en a fait perdre. Alors celui qu'il offenſe, entreprend un Procès contre lui, & contre celui qui eſt la première cauſe du tort qu'il reçoit. Nouvelles ſources de chicanes, & d'injuſtice ou d'offenſes, qui produiſent quelquefois des meurtres & des guerres. Au contraire ſi la Sentence eſt juſte, ou ſi la cauſe eſt décidée au Fort Hollandois en préſence du Facteur, on n'entend aucune plainte, & le démêlé finit ſans apparence de reſſentiment. Au défaut d'évidence dans les preuves, on s'en rapporte

(z) Artus, *ubi ſup.* pag. 60 & ſuiv.

NÉGRES DE LA CÔTE D'OR.

rapporte au ſerment de l'Accuſé; & s'il refuſe de le prêter, il eſt condamné à payer ce qu'on lui demande. [Le ſerment par lequel l'accuſé ſe diſculpe eſt préféré à celui que voudroit prêter l'accuſateur. Cependant ſi ce dernier prouve ſon accuſation par un ou deux témoins, l'accuſé n'eſt point admis au ſerment. Cette coûtume occaſionne ſouvent de fâcheux accidens, le parjure n'étant pas une nouveauté parmi les Négres; & il eſt ſûr alors que celui qui a été offenſé, ſera attentif à profiter de toutes les occaſions de vengeance qui ſe préſenteront. Cependant ces ſortes d'abus n'ont guères lieu que dans l'intérieur du Païs, où les Facteurs Hollandois ne ſont pas à portée de prendre connoiſſance des querelles qui s'élevent entre les particuliers. Car tous les procès qui ſurviennent près des Forts ſont décidés par une Sentence du Facteur & des Kabaſchirs, deſquels il n'y a point d'appel, ſi ce n'eſt au Directeur Général, ſous prétexte que les Juges ont été mal-informés. Mais cela arrive rarement, & les Négres payent, pour l'ordinaire, de bonne grace l'amende à laquelle ils ont été condamnés (*a*).]

Procès d'un Négre avec une femme.

Il arriva, du tems de l'Auteur, qu'un Négre venu d'une Ville éloignée, dans une Ville de la Côte, pour ſe faire payer quelque ſomme qui lui étoit dûe, fut apperçu d'une femme mariée qu'il avoit ſéduite un an auparavant par de fauſſes promeſſes. Cette femme porta auſſi-tôt ſes plaintes au Gouverneur, & demanda que le coupable fut arrêté. Le Conſeil s'étant aſſemblé, elle parut avec audace, accuſa l'homme de lui avoir fait violence, & demanda qu'il fut condamné du moins à payer ce qu'il lui avoit promis. Le Négre au contraire prétendoit qu'elle s'étoit livrée à lui volontairement & ſans condition. Quoiqu'ils fuſſent Etrangers tous deux dans la Ville où ils étoient, on leur fit une prompte juſtice. Après quelques diſcuſſions, le *Fétiſſero*, ou le Prêtre, parut avec un vaſe rempli d'une certaine liqueur, qu'il plaça aux pieds du Gouverneur & des Kabaſchirs. La femme s'en étant approchée ſans crainte avalla une partie de la liqueur, pour confirmer la vérité de ſon accuſation. Si le Négre eut bû le premier, il auroit été renvoyé libre; mais la difficulté qu'il fit de boire parut une conviction de ſon impoſture. Auſſi reconnut-il ſa faute, & ſe ſoumit-il à payer trois Bandas ou ſix onces d'Or.

Autre procès d'un Négre.

Dans un autre tems, un Négre fut accuſé, devant le Roi, d'avoir tué le frère de ſon Adverſaire, par le moyen d'un Fétiche qu'il (*b*) avoit compoſé dans cette vûe. Le Roi le fit avertir de paroître, & le preſſa d'avouër ſon crime. Mais ſans ſe déconcerter, il proteſta ſolemnellement que dans toute ſa vie, il n'avoit pas eu de querelle avec le Mort. La liqueur lui fut préſentée de la main du Fétiſſero. Il l'avalla d'un air intrépide, comme la preuve infaillible de ſon innocence (*c*).

Liqueur qui ſert à purger les accuſés.

Cette liqueur, qui ſe nomme *Enchion Benou*, eſt compoſée des mêmes Simples & des mêmes ingrédiens que les Idoles du Pays. Quoiqu'elle n'ait rien de malin en elle-même, les Négres ſont perſuadés que par d'autres vertus qu'elle a reçues des enchantemens des Prêtres, on ne peut en boire pour ſoûtenir

(*a*) Deſcription de la Guinée par Boſman, pag. 165. & ſuiv.

(*b*) On a lû dans le Chapitre précédent, que les Négres ſe croient capables de faire périr leurs ennemis par des Fétiches qu'ils jettent ſur leur chemin R. d. T.

(*c*) Artus, dans la Collection de De Bry, Part. VI. pag. 62.

ſoûtenir le menſonge ou l'impoſture, ſans s'expoſer, aux plus affreuſes calamités (*d*).

Cérémonies des ſermens à Fétu.

LA cérémonie des ſermens n'eſt pas la même à Fétu que dans la plûpart des autres Cantons du même Pays. Le Prêtre élève une pile de petits bâtons, en forme d'autel, ſur lequel il place un petit ſac de toile, qu'il arroſe de ſang humain, & qui contient quelques os ſecs d'un cadavre. Il y joint pluſieurs morceaux de pâte, avec une calebaſſe remplie de la liqueur qui ſert au ſerment. Il éxorciſe tout cet appareil, en prononçant quelques mots, accompagnés de geſtes & de grimaces. Alors il fait jurer l'accuſé ſur la liqueur, par *Oſture*, qui eſt la principale Divinité du Pays. Si c'eſt aux Anglois, ou à d'autres Européens, qu'un Négre doit prêter ſerment, ils le font jurer ſur la Bible, avec trop peu de reſpect, peut-être, pour leur propre Religion. Dans cette cérémonie, les Négres ſe proſternent devant leurs Prêtres, embraſſent leurs pieds, en lèvent un, dont ils ſe frottent le viſage, la poitrine & les épaules, répétant pluſieurs fois la ſyllable *Iou*, *Iou*, faiſant craquer leurs doigts, baiſant les Fétiches, avec des contorſions qui viennent de leur frayeur ou de leur joie: ils avallent enſuite la liqueur. D'autres, pour prêter ſerment aux Européens, mettent deux doigts en croix, & les portant à la bouche, prononcent ces paroles Portugaiſes: *Par eſta cruz de Dios*, c'eſt-à-dire, par cette croix de Dieu (*e*).

Négres qu'on fait jurer ſur la Bible.

C'EST ainſi, remarque Boſman, que ſans Conſeil & ſans Procureur, en moins de tems, & peut-être avec autant de juſtice (*f*) que dans nos Tribunaux, les Négres de Fétu terminent leurs Procès. [Ici Labat n'a garde de perdre cette occaſion pour lâcher quelque trait de ſa façon. On ne connoît point encore en ce païs, dit-il, les Huiſſiers, Sergens, Appariteurs & autres vermines qui rongent le genre humain, non plus que les Avocats, Procureurs, Greffiers & autres ſemblables peſtes (*g*).] La punition ordinaire des crimes, ſur toute la Côte d'Or, eſt la mort, l'eſclavage, ou l'amende. Mais la peine de mort eſt très-rare. Quoique la loi l'établiſſe pour l'homicide, il n'arrive jamais qu'un meurtrier ſoit éxécuté, s'il a dequoi payer l'amende, ou s'il a des amis qui ſoient en état de lui rendre ce ſervice. Il y a deux ſortes d'amendes, pour le meurtre des perſonnes libres & pour celui des Eſclaves. Dans le Pays d'Axim, elle eſt de cinq cens écus pour la mort d'un Négre libre. Mais le coupable obtient quelque diminution, ſuivant le degré de chaleur que les parens du Mort ont pour ſa vangeance; car il dépend d'eux de réduire leurs prétentions, & c'eſt avec eux qu'il faut compoſer. Artus ſe trompe, lorſqu'il fait tourner ces amendes au profit des Rois. Ils n'y ont pas la moindre part; à moins qu'ils n'aient aidé la famille du Mort à (*h*) ſe faire payer: & dans ce cas, ils ne ſont récompenſés que de leur peine. Les cinq cens écus, ſont l'amende ordinaire pour un Négre du commun. Mais ſi le mort eſt un homme de diſtinction, elle monte quelquefois juſqu'à cinq mille écus. L'Auteur obſerve que ſans cette rigueur, quantité de Négres s'expoſeroient volontiers à payer une ſomme de cinq cens écus, pour ſe venger d'un ennemi

Amendes & punitions.

Diſtinction priſe du rang & de la qualité.

(*d*) Le même, pag. 63. & Barbot dans ſa Deſcription de la Guinée, pag. 300.
(*e*) Barbot, pag. 276.
(*f*) Boſman, pag. 167.
(*g*) Des-Marchais, Vol. I. pag. 329.
(*h*) Il dit même que le Roi en diſtribue la moitié à ſes courtiſans, pag. 62. Villault l'a copié dans cette erreur, pag. 263.

NÉGRES DE LA CÔTE D'OR.

mi puiſſant. Mais l'amende alors eſt abandonnée à la diſcrétion des Juges. Pour la punition [de la mort] d'un Eſclave elle eſt de trente-ſix écus. Encore admet-elle des réductions; & le Pourſuivant ſe contente ordinairement d'une chaîne d'Or de trente-deux écus.

Supplices cruels.

SI le Meurtrier n'eſt point en état de ſatisfaire, [il eſt remis au pouvoir des parens du Mort, qui deviennent les maîtres abſolus de ſa vie.] Ils peuvent éxiger ſang pour ſang. Lorſque la vengeance leur fait prendre ce parti, l'éxécution eſt cruelle. Ils font ſouffrir mille morts au coupable; à moins que les Facteurs Hollandois (*i*) ne le tirent d'entre leurs mains & ne le faſſent éxécuter d'un ſeul coup.

Exécution des Criminels, moins dure dans les Monarchies.

DANS les Pays gouvernés par un Roi, le ſupplice eſt plus uniforme & moins barbare. Le Criminel eſt livré à l'Exécuteur, qui lui bande auſſi-tôt les yeux & lui lie les mains derrière le dos. Il le conduit dans quelques champ, où il le fait mettre à genoux, lui fait baiſſer la tête, & le perce d'un coup de zagaye. Enſuite il lui coupe la tête avec ſa hache; & mettant le corps en piéces, il le jette aux oiſeaux de proie. Artus ajoûte, qu'après l'éxécution, les parens du Mort s'aſſemblent avec de grandes marques de douleur. Ils prennent ſa tête, & l'ayant fait bouillir dans l'eau juſqu'à ce qu'elle ſoit dépouillée de ſa chair, ils avallent le bouillon, & ſuſpendent le crane à leurs Fétiches. Les femmes pouſſent des cris, & déplorent long-tems la malheureuſe fin du coupable. Perſonne, remarque l'Auteur, n'eſt préſent à l'éxécution: mais auſſi-tôt qu'elle eſt achevée, le Peuple accourt en foule voir le corps (*k*).

Peine pour le Vol.

LE Vol eſt puni par la reſtitution des biens & par une amende, avec l'attention de proportionner l'amende à la nature des biens, au lieu où le crime s'eſt commis, & au rang de la perſonne offenſée. Par éxemple, un Voleur ſera condamné à payer cent écus, outre la reſtitution, tandis que pour le même crime (*l*) un autre ne ſera condamné qu'à vingt écus d'amende. Boſman exhorte les Facteurs Hollandois, qui ſont au nombre des Juges dans le Pays d'Axim, à ne jamais perdre de vûe (*m*) une ſi ſage inſtitution. Suivant le récit d'Artus, tous les biens d'un homme ſurpris en Adultère ſont confiſqués au profit du Roi; & la femme eſt obligée de payer à ſon mari deux ou trois onces d'Or, ſi elle ne veut pas qu'il en vienne au divorce. Tel eſt le droit des maris. Mais les parens de ſa femme ont celui de brûler la maiſon de l'Adultère, & de le pourſuivre lui-même juſqu'à le mettre dans la néceſſité de chercher une retraite hors du Pays (*n*).

Peine pour l'Adultère.

Uſage de Commendo.

A Commendo, l'uſage eſt de couper une oreille à l'Adultère, & de lui faire payer autant d'Or que la femme en a reçu pour douaire, avec quatre brebis ou quatre chèvres. S'il n'eſt pas en état de ſatisfaire à cette amende, il eſt vendu pour l'Eſclavage. Un Adultère Eſclave eſt condamné à perdre la partie qui ſert au crime. La femme paye deux onces d'Or à ſon mari, ou ſe ſoûmet au divorce. Dans d'autres Pays, le châtiment d'une Adultère eſt une amende de ſix onces d'Or, dont un tiers appartient au Roi, un tiers à ſes principaux Officiers, & l'autre au mari (*o*).

VILLAULT

(*i*) Boſman, pag. 168.
(*k*) Artus, *ubi ſup.* pag. 64.
(*l*) Artus dit que l'amende eſt de trois baudas, ou ſix onces d'Or.
(*m*) Boſman, pag. 169.
(*n*) Artus, pag. 62.
(*o*) Barbot, pag. 300.

Digitized by Google

NÉGRES DE LA CÔTE D'OR.

VILLAULT dit que l'adultère eſt puni fort ſévèrement, lorſqu'il eſt commis avec la principale femme; [& dans ce cas il arrive ſouvent qu'un Fils accuſe ſon père, ou un Père ſon fils.] Le coupable eſt condamné pour toute ſa vie à l'Eſclavage; ou s'il a le bonheur de ſe dérober au châtiment par la fuite, ſa tête eſt miſe à prix pour une ſomme conſidérable (*p*).

Vol d'Hommes & de Beſtiaux.

DU tems d'Artus, un Négre qui auroit préſenté de l'Or faux (*q*) à quelque Marchand, auroit perdu la liberté pour toute ſa vie. Le vol des enfans, eſt un crime qu'on punit ordinairement de mort. Celui des beſtiaux, n'obtient pas plus de grace, parce qu'une créature muette, diſent les Négres, n'eſt pas capable de crier au ſecours. Dans quelque Pays, [où les Européens n'ont aucun établiſſement,] la mort eſt plus ſûre pour celui qui vole un mouton, que pour le meurtrier de ſon voiſin (*r*).

Amendes au profit du Roi.

LES Amendes ſont au profit du Roi dans toutes les offenſes qui regardent ſa perſonne ou le bien de l'Etat. Les Princes puiſſans trouvent continuellement l'occaſion de punir leurs Sujets par la bourſe. Cependant ils obſervent quelque forme de juſtice. L'affaire eſt remiſe entre les mains des Kabaſchirs & ſoûmiſe à leur déciſion. Mais, connoiſſant l'intention du Roi, ils aggravent le crime au-lieu de le diminuer; & leur Jugement eſt toûjours (*s*) conforme à la volonté de leur Maître. Suivant Artus, ſi le Négre condamné n'eſt point en état de payer, & qu'il ait quelques parens ou quelques amis plus riches, qui ſoient Sujets du même Roi, ils ſont appellés en juſtice & forcés d'acquitter cette dette; à moins qu'ils ne prennent le parti d'abandonner le Pays, où ils ne peuvent rentrer ſans avoir ſatisfait le Roi. Lorſque l'amende eſt payée, le coupable rentre dans tous ſes droits, viſite ſes amis, & les prie d'oublier ſa faute. La raiſon qui porte les Rois à rendre une famille entière reſponſable d'un Particulier, n'eſt que la crainte de ſe voir importunés par des prières & des inſtances en faveur du coupable (*t*).

Manière de les faire payer.

Les péres & les maîtres répondent pour leurs Inférieurs.

DANS les cas d'injure, les péres de famille répondent toûjours pour leurs enfans, leurs neveux & leurs autres parens. Mais ils font une quête dans la famille; &, ſuivant les circonſtances, tout le monde entre volontiers dans une contribution qui ſauve la vie ou la liberté à leur parent ou leur ami. Chaque Maître eſt reſponſable auſſi pour ſon Eſclave, dans les cas mêmes de vol & d'adultère; c'eſt-à-dire, qu'il doit payer l'amende impoſée par les Juges ou par la Loi. Il arrive de-là que la multitude des Eſclaves, qui fait la gloire & la richeſſe des Négres, devient quelquefois la cauſe de leur ruine (*v*).

Modération dans les amendes.

L'ÉGARD aux perſonnes ne paſſe point ici pour une injuſtice dans l'adminiſtration; d'autant plus que la connoiſſance des richeſſes ne ſert qu'à rendre le châtiment plus ſévère. Les Négres juſtifient cet uſage par deux raiſons; premiérement, parce que dans le cas de fraude un homme riche ne peut pas trouver d'excuſe dans la néceſſité: en ſecond lieu, parce qu'il lui eſt plus facile de ſatisfaire à la Juſtice. Mais, en général, on n'impoſe point ici d'amende qui ſurpaſſe les forces du coupable; à moins qu'il ne le mérite par des crimes accumulés, qui le rendent digne de la mort ou de l'Eſclavage.

(*p*) Voyage de Villault, pag. 264.
(*q*) Artus, *ubi ſup.* pag. 64.
(*r*) Boſman, *ubi ſup.* pag. 170.
(*s*) Le même, pag. 188.
(*t*) Artus, *ubi ſup.* pag. 63.
(*v*) Boſman, pag. 204.

NÉGRES DE LA CÔTE D'OR.

clavage. C'eſt une des raiſons qui portent un Négre prudent, lorſqu'il s'eſt enrichi, à garder toûjours les apparences de la pauvreté, dans la crainte que ſes parens ſe rendant coupables de quelque crime, les Juges ne tombent ſur lui avec trop de rigueur. Dans le Pays d'Axim, les amendes ſe payent entre les mains du Facteur Hollandois, qui les diſtribue aux Parties offenſées, ſans oublier de prélever ſes Droits. Juſqu'à l'année 1700, ces Droits étoient conſidérables. Mais ils ont été réduits à huit écus, pour les cas les plus graves qui puiſſent être portés à ſon Tribunal. Boſman déclare, avec beaucoup de franchiſe, que c'eſt une injuſtice, & qu'elle étoit quelquefois pouſſée juſqu'à l'excès. Sous prétexte de marquer de la tendreſſe aux Négres, par l'intérêt qu'on prenoit à leurs affaires, les Facteurs s'attribuoient juſqu'à cent écus d'une ſeule amende; & cette lâche conduite ne leur attiroit (x) que des imprécations. Malgré le ſoin qu'on a pris de borner leurs prétentions, les Droits d'un Facteur Hollandois d'Axim, en qualité de Juge, ſont encore très-conſidérables. Sur une amende impoſée pour crime, ſa part eſt les deux tiers, & le reſte paſſe à l'aſſemblée des Kabaſchirs. Dans les cas de dette, il en tire le quart; & les trois autres parties vont au créancier. Ainſi l'Office de Juge, conclut Boſman, vaut mieux ici qu'en Hollande.

Uſurpations des Hollandois.

Cauſe ſingulière, plaidée devant Boſman.

LE même Ecrivain rapporte une Cauſe qui fut plaidée devant lui, pendant qu'il étoit Facteur d'Axim. Deux Kabaſchirs du Pays d'Ankobar, qui étoit alors dépendant de celui d'Axim, avoient depuis pluſieurs années, l'un ſur l'autre, des prétentions fort ſingulières. Chacun des deux vouloit que l'autre fût ſon eſclave, & fondoit ſa demande ſur un droit d'héritage. Les Kabaſchirs d'Ankobar ſe trouvant fort embarraſſés pour la déciſion d'une affaire de cette nature, les deux Parties convinrent de s'en rapporter au Facteur Hollandois, [qui avoit le pouvoir en main, pour faire éxécuter la ſentence qu'il prononceroit.] Boſman employa un jour entier à la diſcuſſion de cette Cauſe. Mais les témoignages, de part & d'autre, ne portant que ſur des *oui-dire*, parce que les véritables témoins étoient morts, il y trouva tant de contradictions, que dans l'impuiſſance de parvenir à la vérité, il propoſa aux deux adverſaires de ſe réconcilier. Les y trouvant aſſez diſpoſés, il éxigea d'eux qu'ils ſe reconnuſſent mutuellement pour libres, avant que de ſortir du Fort; & de plus, que celui qui renouvelleroit la querelle fût ſoumis à une groſſe amende. Ils parurent tous deux fort ſatisfaits de cette déciſion. Ils s'embraſſèrent, ils ſe promirent une amitié éternelle; & pour ne laiſſer aucun doute de leur ſincérité, ils récompenſèrent les bons Offices de l'Auteur par un fort beau préſent. Mais deux ou trois mois après, l'un des deux oubliant ſes promeſſes, fit aſſaſſiner l'autre dans ſa maiſon.

Embarras de Boſman pour faire éxécuter ſes ordres.

BOSMAN ne put apprendre cette perfidie, ſans en être vivement irrité. Il la regarda comme un éxemple de la plus dangereuſe conſéquence. Quelques Officiers Hollandois, chargés de ſes ordres, partirent auſſi-tôt pour Ankobar, & demandèrent que les coupable fuſſent livrés à la Juſtice. Les Habitans, au

(x) *Angl.* Boſman dit que cette réduction fut faite par un homme, qui affectoit de marquer de la tendreſſe pour les Négres, mais qui dans le fond n'avoit d'autre raiſon que d'empêcher les autres Officiers de la Compagnie de gagner quelque choſe & qui vouloit tout garder pour lui; car quand c'étoit à lui à décider un procès; il faiſoit monter quelques fois ces Droits à quelques centaines d'écus, ce qui ne lui attiroit &c. R. d. E.

au-lieu de reconnoître la néceſſité de cette punition, répondirent avec audace qu'ils n'étoient pas ſoûmis à la Hollande, & que le Facteur pouvoit éxercer ſon autorité dans les lieux de ſa juriſdiction.

Négres de la Côte d'Or.

Comme cette réponſe devenoit un outrage pour la Compagnie Hollandoiſe, Boſman prit le parti de ſe rendre lui-même à Ankobar, accompagné de quelques-uns de ſes gens. Mais à trois milles du Fort d'Axim, il fut ſurpris de rencontrer un Corps d'environ cinq cens Négres armés. Ces mutins s'étoient flattés de lui cauſer de l'épouvante. Cependant ils le ſaluèrent aſſez civilement, & parurent attendre ce qu'il avoit à leur dire. Il leur demanda pourquoi ils refuſoient de ſe ſoûmettre à l'autorité de la Compagnie, qui étoit capable de les exterminer au moindre ſigne de ſa volonté? Leur réponſe fut, qu'ils ne penſoient point à manquer d'obéïſſance pour la Compagnie, & qu'ils ne vouloient pas ſe priver d'une protection dont leur Pays tiroit tant d'avantage. Boſman demanda que les Meurtriers lui fuſſent livrés. Ils le refuſèrent tous d'une voix, en diſant qu'ils les puniroient peut-être de leurs propres mains. Vous avez l'audace de réſiſter à la Juſtice, leur dit Boſman, d'un ton ferme; vous êtes les protecteurs du Meurtre. C'eſt en cette qualité que je vous regarderai déſormais, & je punirai comme autant de Meurtriers tous les Habitans d'Ankobar qui tomberont entre mes mains. Il ſe tournoit pour les quitter; mais ſon diſcours avoit fait tant d'impreſſion qu'ils demandèrent du tems pour délibérer, & dans l'eſpace d'un quart-d'heure ils lui préſentèrent les criminels, en demandant pour toute grace de ne les pas faire éxécuter avant trois jours. Il leur en donna volontiers ſa parole, & retourna au Fort d'Axim très-ſatisfait de ſon expédition.

Révolte d'un Corps de Négres.

Trois jours après, tous les Chefs d'Ankobar arrivèrent au Fort, & demandèrent comment le Facteur ſe propoſoit de punir les coupables. On leur répondit qu'ils devoient avoir la tête coupée; & pour augmenter la terreur, on fit paroître l'Exécuteur avec tout ſon appareil. Cette déclaration leur fit pouſſer des cris lamentables. Ils ſupplièrent Boſman de permettre que, ſuivant l'uſage du Pays, le crime fût expié avec une ſomme d'argent. Quoiqu'il ne deſirât rien de plus, il attendit que les parens du Mort vinſſent lui témoigner eux-mêmes qu'ils ſe bornoient à cette ſatisfaction, & qu'on lui apportât l'amende. Alors pour faire valoir auſſi ſa généroſité, il ſe contenta de prendre la moitié de la ſomme, & leur rendit les criminels. Son but, dit-il, dans ce récit, eſt de faire connoître par quelles voies les Hollandois ſoûtiennent leur autorité & ménagent la ſoûmiſſion des Négres. La Compagnie eſt ſi reſpectée, que les Kabaſchirs n'ôſeroient décider la moindre Cauſe ſans la permiſſion du Facteur. Un jour que ſur la demande d'un Négre, Boſman lui avoit fait payer une ſomme qui lui étoit dûe par un autre, le débiteur vint l'informer qu'il avoit contracté cette dette par la Sentence des Kabaſchirs, pour avoir couché avec la femme de ſon adverſaire. Boſman demanda au créancier s'il ignoroit que ſa ſomme devoit être confiſquée, parce que cette affaire avoit été décidée ſans la participation des Facteurs du Fort. Le Négre en convint de bonne-foi, & ſe réduiſit à demander le quart de l'amende. Cette modération lui en fit obtenir la moitié, avec laquelle il s'en retourna fort joyeux. Les Hollandois, ajoûte l'Auteur, ſe croient obligés à cette ſévérité, pour prévenir tous les complots que les Négres pourroient former contr'eux dans leurs Aſſemblées.

Concluſion de ce différend.

Empire des Hollandois ſur leurs Négres.

NÉGRES DE LA CÔTE D'OR.

Manière odieuſe de faire payer les dettes.

DANS les Pays où les Hollandois n'ont pas d'autorité, la méthode de faire payer les dettes eſt fort odieuſe. Un créancier, au-lieu de porter ſa plainte au Tribunal de la Juſtice, enlève à ſon voiſin la première choſe dont il peut ſe ſaiſir, quoiqu'elle ſurpaſſe beaucoup la valeur de ſa dette, & dit au propriétaire qu'il peut ſe faire payer par tel autre Habitant, ſur lequel il lui explique ſes Droits. Aucune loi ne s'oppoſant à cette injuſtice, le propriétaire eſt obligé de s'adreſſer au débiteur, & le force de payer à la concurrence du vol qu'on lui a fait; de ſorte que le premier créancier gagne ſouvent beaucoup plus qu'on ne lui devoit, [& le ſecond fait monter auſſi haut qu'il veut ☞ la valeur de ce qu'on lui a pris. C'eſt ainſi que par les loix Romaines, il étoit ordonné qu'en cas de ſcandale celui qui étoit l'offenſeur payât à l'offenſé, la ſomme pour laquelle il ſe feroit ſoûmis lui-même à ſouffrir un ſemblable affront.] A la vérité, cet uſage n'a lieu que pour les petites dettes. Mais un malheureux débiteur ſe trouve ainſi dans la néceſſité de payer quelquefois douze, pour un, ſans aucune reſſource pour obtenir plus de juſtice, parce que le Roi & les Grands prennent toûjours parti pour les créanciers. Ces exemples arrivent tous les jours, & l'on voit quantité de pauvres qui s'enrichiſſent en peu de tems par ces extorſions. Il s'en trouve d'autres qui ont l'effronterie d'aller trouver un père de famille, & de ſe plaindre que ſon fils, ou ſon neveu, ou quelqu'un de ſes Eſclaves, leur a cauſé quelque dommage, en le menaçant de tuer quelqu'Habitant de la Ville, s'ils ne reçoivent (*y*) une prompte ſatisfaction. Lorſque le ſcélérat qui a fait cette menace a le courage de l'éxécuter, comme l'Auteur aſſûre qu'il en fut deux fois témoin, c'eſt le père de famille qui porte la peine du crime, comme s'il l'avoit commis lui-même (*z*).

Hardieſſe des Négres.

Tribunal ſingulier dans le Pays d'Axim.

OUTRE l'adminiſtration ordinaire de la Juſtice, le Pays d'Axim en a une fort étrange, ſous la direction des Manſeros. Ce Tribunal, dont on a déja rapporté les fonctions, s'eſt attribué, dans chaque Village, le droit de juger les petites cauſes, telles que les imprécations, les combats de main, & les autres querelles d'injures, qui ſont fort fréquentes parmi les Négres. La perſonne outragée s'adreſſe aux Manſeros dans les termes ſuivans: „ Un „ tel ma injurié (*a*). Je vous le vends & vous le livre. Puniſſez-le, comme „ il l'a mérité. Sur cette plainte, les Manſeros font arrêter le coupable. Ils l'éxaminent avec peu de rigueur & de formalité; mais ils lui impoſent une amende de quelques écus. S'il fait difficulté de payer, ſous prétexte qu'on ne l'a point entendu dans ſes deffenſes, les Manſeros vont droit au Marché, prennent ſur ſon compte la ſomme en marchandiſes, qu'il eſt forcé de payer; & comme ils choiſiſſent ordinairement de l'eau-de-vie & du vin de Palmier, l'uſage qu'ils en font eſt pour ſe réjouir enſemble. Les offenſes qui reſſortiſſent à cette Cour, ſont en ſi grand nombre & ſi ridicules dans leur eſpèce, que l'Auteur a cru devoir éviter le détail: mais il aſſûre en général que ſi le jour s'eſt paſſé ſans quelque cauſe de cette nature, les Juges ne s'aſſemblent pas

☞ (*y*) Cela reſſemble à ce que faiſoient certains voleurs qui ont commis pluſieurs déſordres en Angleterre, il n'y a pas long-tems. Ils écrivoient aux perſonnes des Lettres, dans leſquelles ils les menaçoient de tuer leurs gens, ou de mettre le feu à leur maiſon, s'ils ne trouvoient pas dans un lieu qu'ils indiquoient, une certaine ſomme.

(*z*) Boſman, pag. 169. & ſuiv.

(*a*) On a vû que les Manſeros ſont les jeunes-gens. R. d. T.

Digitized by Google

pas moins pour chercher les moyens de faire tomber quelqu'un dans leurs filets, & de ſe procurer des liqueurs par cette voie (*b*).

NÉGRES DE LA CÔTE D'OR.

LA fierté & l'ambition n'étant pas moins communes parmi les Négres de la Côte d'Or, que la pauvreté & la convoitiſe du bien d'autrui, il s'élève entr'eux des querelles fréquentes, qui deviennent l'occaſion des plus ſanglantes guerres. Lorſqu'un Roi prend la réſolution d'attaquer ſes voiſins, il fait avertir ſes Sujets, par le miniſtère des Gouverneurs (*c*), de s'aſſembler en armes, au jour & dans le lieu qu'il lui plaît d'indiquer. Là, formant un Conſeil de ſes Capitaines & de ſes Nobles, il leur expoſe le ſujet de ſes plaintes & de ſes reſſentimens, il les exhorte à ſoûtenir leur réputation de valeur, & leur faiſant eſpérer la victoire au nom des Fétiches, il leur promet un butin conſidérable. Après cette Aſſemblée, il fait partir un *Titi*, ou un Héraut, pour déclarer la guerre à ſes ennemis, en leur faiſant aſſigner auſſi le lieu, le jour & l'heure de la Bataille. Tous les Capitaines ſe rendent à la tête de leurs Troupes, qui ſont compoſées de leurs propres Eſclaves & de tous les hommes du Pays au-deſſus de vingt ans (*d*).

Guerres des Négres de la Côte d'Or.

Conſeil qui ſe tient, & déclaration de guerre.

PENDANT qu'ils s'occupent de leurs préparatifs, le Roi & les Grands retournent à la Cour, d'où ils reviennent bien-tôt avec leurs femmes & toutes leurs familles. Si la querelle eſt vive & fait prévoir une guerre ſanglante, ils commencent par détruire leurs propres Villes & leurs Villages, dans la double vûe d'ôter à l'Ennemi tous les avantages de ſa conquête, s'il eſt Victorieux, & de faire perdre à leurs Troupes l'envie de quitter les armes avant la fin de la Campagne. [Mais ſi la diſpute n'eſt pas de grande conſéquence, ils ſe contentent d'envoyer leurs familles dans quelque Ville neutre, en laiſſant leurs maiſons vuides, car perſonne ne penſe à revenir chez lui avant la fin de la Campagne (*e*)].

LES Négres de la Côte, qui vivent ſous la protection des Forts Européens, demandent aux Facteurs la permiſſion d'y réfugier leurs familles & leurs effets, avec un azile pour eux-mêmes, s'ils ont le malheur d'être vaincus. En 1687, les Habitans du Pays d'Acra auroient été détruits juſqu'au dernier par les Aquambos, ſi le Gouverneur du Fort Hollandois de Crevecœur ne les eut reçus dans ſes murs, & n'eût fait tirer ſur l'Ennemi pour l'éloigner (*f*).

Aſiles qu'ils trouvent dans les Forts Européens.

Pendant la guerre, les Rois Négres ont toûjours une garde nombreuſe autour de leur perſonne, ſoit qu'ils tiennent la campagne, ſoit que ſe fiant à leurs Généraux, ils prennent le parti de demeurer dans leurs Palais. Comme l'Auteur ne vit que cette partie de leur Milice, il en fait une Deſcription fort effrayante. La figure de tous ces Guerriers, dit-il, eſt ſi terrible, qu'on les croiroit prêts à dévorer tout ce qu'ils rencontrent. Ils affectent de grincer les dents & de mettre de la fureur dans leurs regards. Ils ſe colorent bizarrement le viſage de raies blanches, rouges & jaunes. Le reſte du corps eſt peint auſſi de diverſes figures, qu'ils croient propres à les rendre plus formidables. Ils n'oublient pas de ſe paſſer, autour des épaules, pluſieurs coliers de verre, chargés de Fétiches, pour leur propre ſûreté au milieu des

Hideuſe figure des gens de guerre.

(*b*) Boſman, *ubi ſup.*
(*c*) Artus, *ubi ſup.* pag. 52.
(*d*) Des-Marchais, Vol. I. pag. 320. & Barbot, pag. 293.
(*e*) Artus, *ubi ſup.* pag. 53.
(*f*) Barbot, pag. 294.

Digitized by Google

NÉGRES DE LA CÔTE D'OR.

des dangers. Mais ils portent, par-deſſus, un autre colier de branche, de l'épaiſſeur du bras, qui eſt capable en effet d'amortir les coups de leurs ennemis. Sur la tête, ils ont un bonnet ou un caſque, de quelque peau de Léopard ou de Crocodile. Leur pagne, ou l'eſpèce de tablier qu'ils portent autour du corps, eſt de la même matière, avec beaucoup de ſoin de le relever entre leurs jambes. Toute autre ſorte d'habit leur paroît embarraſſante. Ils ont à la ceinture, un poignard; dans la main gauche une grande rondache (*g*), qui leur couvre tout le corps & dans la droite, trois ou quatre dards, ou une zagaie, ſuivant leur rang & leur emploi. Le commun des ſoldats a pour armes des arcs & des fléches, dont ils ſe ſervent fort adroitement. Leurs carquois ſont de peau. Les Eſclaves ou les domeſtiques libres battent le tambour, & ſonnent du cornet ou de la trompette, pour commencer la charge (*h*).

Armure des Négres.

PLUSIEURS Auteurs donnent aux ſimples Soldats des ſabres, qui ſont ſuſpendus à leur ceinture (*i*) ou paſſés dans leur pagne: leur bonnet, dit-il, eſt de peau de Crocodile, orné des deux côtés d'une coquille rouge, & par derrière, d'une trouſſe de crin ou de queuë de cheval. Quelques-uns ont autour de la tête une chaîne de fer aſſez peſante. Dans cet équipage, avec les diverſes couleurs dont ils ont ſoin de ſe peindre le corps, on les prendroit moins pour des hommes, que pour autant de Diables (*k*).

Leurs diverſes Armes.

DES-MARCHAIS d'accord avec Artus, dit que les Nobles occupent les premiers poſtes de l'Armée; qu'ils portent leur ſabre devant eux, & de larges poignards aux côtés; que leurs Eſclaves marchent autour d'eux, armés d'arcs, de fléches, & de coutelas; & que les Soldats ont pour armes, avec l'arc & la fléche, des ſabres & des haches (*l*).

Ils ont beaucoup d'armes à feu.

LA plûpart néanmoins ont aujourd'hui des mouſquets ou des carabines, & s'en ſervent avec beaucoup d'adreſſe. [C'eſt un ſpectacle aſſez divertiſſant que de leur voir faire l'éxercice; l'un tire pendant que l'autre rampe ou ſe ſe couche, & il eſt étonnant qu'ils ne ſe bleſſent pas les uns les autres.] Ils ont l'obligation de ces armes aux Hollandois, qui leur en vendent une quantité preſqu'incroyable; & s'ils ne les recevoient pas des Hollandois, dit Boſman, ils en tireroient abondamment des Anglois, des Danois, & des autres Marchands de l'Europe. C'eſt un préſent funeſte, ajoute-t'il de bonne foi; car nous leur avons fourni des armes pour nous égorger.

Leurs ſabres.

LEURS ſabres ſont larges [de deux ou trois mains à l'extrémité, & environ d'une vers la poignée. Leur longueur n'eſt que de trois, ou quatre paumes au plus. Ils ſont] peſans, mais tranchent ordinairement ſi mal, qu'ils ont beſoin de pluſieurs coups pour abbattre une tête. La poignée eſt de bois, avec des gardes de la même matière, armés d'un côté, & quelquefois des deux, de petits nœuds ronds qui ſont couverts de peau. D'autres ſe contentent, pour gardes, de quelques petites cordes, teintes de ſang, avec l'ornement ordinaire d'une touffe de crin. L'épée des Négres de qualité eſt garnie d'Or. Pour fourreau, ils ont un cuir; mais ſi mal joint

(*g*) Des Marchais leur donne une zagaie dans la même main.
(*h*) Artus, *ubi ſup.*
(*i*) Des-Marchais dit qu'ils le portent devant eux.
(*k*) Boſman, pag. 185.
(*l*) Des-Marchais, Vol. I. pag. 321.

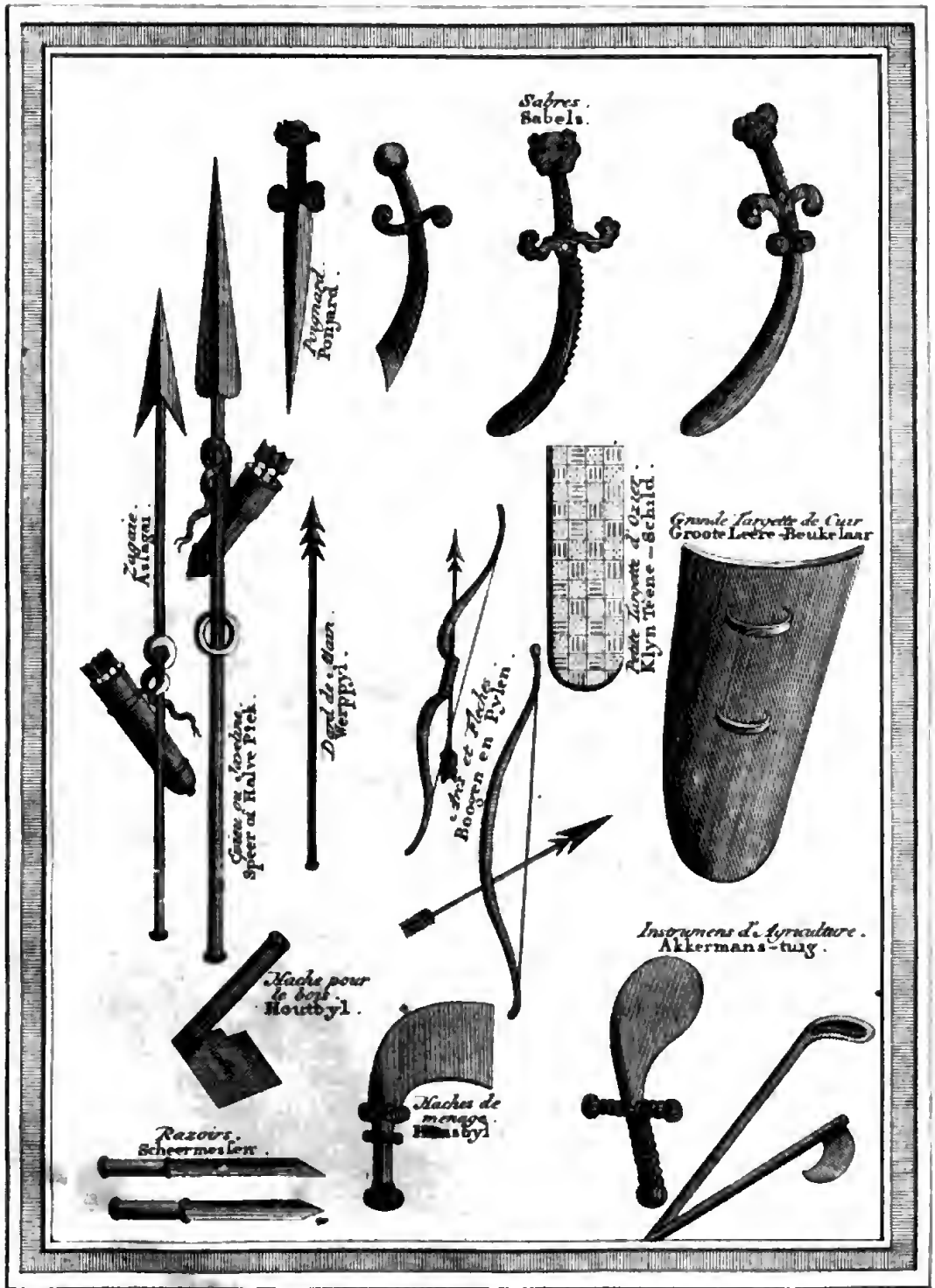

ARMES des NEGRES de la CÔTE D'OR tirées de Barbot.
KRYGS-TUIG, enz., der NEGEREN op de GOUDKUST, uit *Barbot*.

joint, qu'il laiſſe voir une partie de l'épée à nud. Ils y attachent une tête de tigre, ou une coquille rouge; deux ornemens qui ſont ici fort précieux (*m*). NÉGRES DE LA CÔTE D'OR.

ARTUS loue beaucoup leurs poignards à deux tranchans. Ils ſont longs de deux pieds, & larges de quatre pouces, avec un manche de bois, couvert de lames d'Or, ou de certaines peaux rares, qu'ils eſtiment plus que l'Or même. Le fourreau eſt de peau de chien ou de chévre. Au-lieu de chape, ils y mettent une coquille rouge de la grandeur de la main. Ceux qui ne ſont point aſſez riches pour acheter de ſi belles armes, portent un Inſtrument fort court, de la forme d'une hache, & qui ne coupe que d'un (*n*) côté, mais qui ſe rétrécit vers la pointe, comme une épée. La poignée de cette eſpéce de couteau eſt ornée d'une tête de ſinge (*o*). Leurs poignards.

IL y a deux ſortes de zagaies ou d'uſſagaies. La plus petite, eſt longue d'une aune ou d'une aune & demie. Elle eſt fort menue, & ſe lance comme les dards. La grande zagaie eſt trois fois plus longue & plus groſſe. Sa pointe eſt armée de fer, comme une pique; & quelquefois l'arme en eſt couverte, dans l'étendue de deux ou trois pieds. Les Seigneurs ont toûjours près d'eux quelque Eſclave pour la porter. Ils s'en ſervent de la main droite, en tenant leur bouclier de la gauche (*p*). Artus dit que la plûpart des zagaies ſont de fer maſſif, avec un manche de bois [au milieu], comme les deux extrémités ſont également peſantes, ils la portent en équilibre] (*q*). Leurs zagaies.

LES arcs & les fléches ſont aujourd'hui moins en uſage chez les Peuples de la Côte d'Or, à l'exception des Aquambos, qui s'en ſervent avec tant d'adreſſe, qu'on les prétend capables, à la chaſſe, de frapper un liévre dans la partie qu'ils veulent choiſir. La tête de leurs fléches eſt aîlée, & la pointe armée de fer. Les Négres du Pays d'*Avina* les empoiſonnent, avec le jus de certaines herbes. Sur la Côte, ces odieuſes pratiques ſont inconnues: & les Habitans ignorent ce que c'eſt que le poiſon (*r*). Artus dit que leurs arcs ſont compoſés d'un bois dur & raboteux, & la corde d'écorce d'arbre. Les plumes de leurs fléches ne ſont qu'un tiſſu de poil de chien, qui va juſqu'à la moitié de leur longueur. [Leur pointe eſt armée d'un fer, qu'ils aiguiſent en tems de guerre; ſuivant le même Auteur ils empoiſonnent ces fléches avec le ſuc d'une herbe venimeuſe. Cependant en tems de paix il leur eſt défendu très ſévérement de porter de pareilles armes.] Leurs carquois, qu'ils portent ſuſpendus au col, ſont de peau de bouc (*s*). Leurs arcs & leurs fléches.

ENFIN, leurs boucliers ou leurs targettes ſont une partie conſidérable de leur armure. Ils les portent dans la main gauche; & tenant leur ſabre de la droite, ils ſecouent ces deux armes & s'en couvrent avec tant d'adreſſe, ils ſe placent ſi habilement derrière, & prennent tant de poſtures différentes, qu'il eſt preſqu'impoſſible de s'approcher d'eux. La grandeur ordinaire des targettes eſt de quatre ou cinq pieds de long ſur trois de large. Elles ſont d'ozier, mais couvertes de peau & d'autres matières. Quelques-unes ſont garnies Targettes ou Boucliers.

(*m*) Boſman, pag. 164. & ſuiv.
(*n*) Purchaſſ lui donne la forme d'un jambon. *Pilgrims*, Vol. II. pag. 949.
(*o*) Artus, pag. 55.
(*p*) Boſman, pag. 186.
(*q*) Artus, *ubi ſup.*
(*r*) Boſman, *ubi ſup.* mais cela eſt contredit dans le paragraphe ſuivant.
(*s*) Artus, dans la Collection de De Bry, Part. VI. pag. 56.

Négres de la Côte d'Or.

nies de plaques de cuivre, qui les rendent capables de réſiſter à la pointe des fléches & au tranchant du ſabre, mais qui ne ſont point à l'épreuve des balles (*t*).

Artus compoſe leurs targettes d'un tiſſu d'écorce d'arbre. Il les repréſente quarrées, & leur donne ſix pieds de long & quatre de large. Elles ſont ſoûtenues, dit-il, par une croix de bois qui les traverſe intérieurement, & qui les rend plus fermes. Il ajoûte que l'anſe ou le manche eſt en dedans; qu'elles ſont couvertes de peau de bœuf, & que la croix de bois eſt garnie de plaques de fer (*v*).

Artillerie des Négres, uſage qu'ils en font.

Telles ſont les armes des Négres. Il ſe trouve parmi eux quelques piéces de Canon; mais ils entendent peu la maniére de s'en ſervir. Le Roi de Sabu en avoit un petit nombre, qu'il faiſoit traîner dans ſes marches, ſans en avoir jamais fait le moindre uſage. D'autres, aprés les avoir tirés une ſeule fois, les ont abandonnés à l'ennemi, qui n'étant plus capable de s'en ſervir, les laiſſoit ſur le champ de bataille. En général l'artillerie des Monarques Négres n'eſt employée que dans leurs réjouiſſances, parce qu'il ne faut pas beaucoup d'habileté pour tirer au hazard & pour brûler de la poudre. Le bruit amuſe beaucoup les Négres (*x*).

Trompettes & tambours.

Les Inſtrumens de leur muſique militaire ſont le tambour, la trompette, ou plûtôt le cornet, la flute & les chaudrons de cuivre, dont on a déja donné la deſcription. On auroit peine, dit Artus, à s'imaginer le bruit que ces Inſtrumens barbares font dans les batailles. Pendant la Paix, les tambours repoſent à la porte des Rois, ou Gouverneurs, & des Grands, qui jouiſſent ſeuls de ce glorieux privilège. On y voit des tambours de vingt pieds de long, dont l'uſage eſt réſervé pour les grands jours de fête (*y*).

Ordre & forme de leurs Armées.

Les Négres ignorent abſolument la manière de camper & de ſe retrancher dans un poſte. N'ayant ni tentes, ni bagage, ils couchent (*z*) en plein air. Ceux qui ont tué anciennement quelque ennemi dans une bataille paroiſſent au premier rang, la tête couverte d'un caſque, qui eſt en partie compoſé des cranes de leurs ennemis vaincus. Ceux qui ont des armes à feu ſe placent au centre du premier rang. L'armée ne forme jamais que deux lignes, ſuivant la diſpoſition du terrain. Ils combattent tous à la fois; de ſorte qu'une fois enfoncés, il leur eſt impoſſible de ſe rallier. Ils prennent la fuite, ou demeurent la proie du Vainqueur (*a*). Leurs mouvemens ſont fort irréguliers dans l'action. Chaque Chef eſt au milieu de ſes gens, qui compoſent un groupe autour de lui. Ils attaquent ainſi un autre groupe, qui ſe trouve devant eux dans le même ordre. Au-lieu de ſecourir leurs voiſins lorſqu'ils les voyent plier, c'eſt ſouvent une raiſon qui leur fait abandonner leurs propres avantages pour prendre la fuite. D'autres, effrayés du même ſpectacle, tournent le dos ſans avoir fait uſage de leurs armes. Leurs amis, qu'ils laiſſent dans l'embarras, imitent auſſi-tôt leur exemple. S'ils ſe trouvent tee ment mêlés avec l'ennemi, qu'ils ne puiſſent ſe dégager, la néceſſité les force de combattre; & c'eſt malgré eux qu'ils obtiennent ainſi la réputation de bons Soldats. Jamais ils ne combattent debout. Ils s'avancent en prêtant l'oreille, en

Leur maniére de combattre.

(*t*) Boſman, *ubi ſup.* pag. 186. & ſuiv.
(*v*) Artus, *ubi ſup.* pag. 56.
(*x*) Boſman, *ubi ſup.* pag. 187.
(*y*) Artus, *ubi ſup.* pag. 54. & 56.
(*z*) Barbot, pag. 297.
(*a*) Des-Marchais, Vol. I. pag. 327.

Digitized by Google

en ſe courbant le corps & baiſſant la tête, pour laiſſer paſſer les balles. D'autres vont en rampant juſqu'à l'ennemi, font leur décharge, & retournent auſſi-tôt vers leur Armée en courant de toutes leurs forces. Enfin leurs attitudes, leurs contorſions, leurs cris & leurs mouvemens ridicules, feroient moins prendre ces actions pour une bataille (*b*) que pour un divertiſſement de ſinges. NÉGRES DE LA CÔTE D'OR.

DES-MARCHAIS s'attache un peu plus au détail. Lorſque les Armées, dit-il, ſont à la vûe l'une de l'autre, elles pouſſent un horrible cri; après quoi, chacun lance ſa zagaie, dont ils ſont aſſez deffendus par leurs targettes, mais lorſque les fléches commencent à pleuvoir ſur leurs corps nuds, l'exécution devient terrible, ſur-tout pour ceux qui n'ont pas de boucliers. Les cris qui ſe renouvellent, joints au bruit des tambours & des trompettes, animent l'action pendant quelques momens. Ils tirent le ſabre & les poignards. S'ils s'approchent aſſez pour s'en ſervir, le carnage eſt d'autant plus ſanglant qu'ils ſont excités par leurs femmes & leurs enfans, dont les cris ſe ſont entendre derrière eux. Le Parti qui eſt forcé de plier, ignore l'art de faire une bonne retraite. Cette boucherie ne ceſſe que par la défaite entière des vaincus. Alors toute l'attention du Vainqueur eſt de faire un grand nombre de Priſonniers, & d'enlever beaucoup d'ornemens. C'eſt le principal but de toutes leurs guerres (*c*). Il ſe trouve des Négres ſi ſtupides, qu'ils ſe parent dans ces occaſions de tout ce qu'ils ont de précieux, & qu'on les voit chargés d'Or juſqu'à devenir incapables de marcher. Deſcription de leurs Batailles.

LES priſonniers qui ne ſont point en état de payer leur rançon appartiennent au Vainqueur, qui eſt le maître de les vendre pour l'Eſclavage. Ceux qui ſont diſtingués par leur rang ou par leurs richeſſes, ſont gardés avec beaucoup de ſoin, & rachétent leur liberté par une groſſe ſomme. Mais un Priſonnier de diſtinction, qui eſt ſoupçonné d'avoir contribué à la guerre, offre en vain de l'Or pour ſa rançon. On ſe délivre de lui par la mort ou par l'Eſclavage. Priſonniers de guerre, & & leur ſort.

LE Négre le plus riche & le plus puiſſant n'eſt pas toûjours à couvert d'un ſort miſérable, lorſqu'il tombe entre les mains de l'Ennemi. Outre qu'il eſt réduit à la condition d'Eſclave, juſqu'à ce que ſa rançon ſoit payée, elle eſt quelquefois miſe à ſi haut prix, que tout ſon bien, joint aux contributions de ſes parens & de ſes amis, ne ſuffit pas pour lui faire obtenir la liberté. Alors il ſe voit condamné pour toute ſa vie aux offices les plus abjects; & ſouvent, dans le chagrin de ſe voir fruſtrés de leurs eſpérances, les Vainqueurs prennent le parti de les faire périr par une mort cruelle (*d*).

DES-MARCHAIS paroît perſuadé qu'il n'y a point d'eſpérance de rançon pour les Priſonniers. Il aſſûre que de quelque rang qu'ils puiſſent être, ils n'obtiennent jamais la liberté. Un Roi, dit-il, eſt rarement expoſé à ce ſort, parce que ſes Sujets le deffendent juſqu'à l'extrémité, & que s'il périt dans l'action, ils ne ſont pas moins d'efforts pour ſauver ſon cadavre. Mais s'il a le malheur d'être pris, il ſe donne la mort de ſa propre main avant que de paroître aux yeux du Conquérant. Dans toutes ſortes de ſens, un Roi Sort des Rois priſonniers de guerre.

(*b*) Boſman, *ubi ſup.* pag. 182. (*c*) Des-Marchais, *ubi ſup.* pag. 221. & ſuiv. (*d*) Boſman, pag. 183.

NEGRES DE LA CÔTE D'OR.

Roi pris à la guerre paſſe pour mort, parce que toutes les richeſſes du monde ne le garantiroient pas du dernier ſupplice, ou d'être vendu aux Européens (*e*), ſans aucun eſpoir de retourner jamais en Afrique.

Effets cruels de la haine, entre les Négres.

SUIVANT Barbot, ſi la haine eſt irréconciliable entre les deux Partis, ils ſe traitent avec les derniers excès de cruauté. Ils ne coupent que la tête aux morts; mais ceux qui tombent vivans entre les mains de leurs ennemis doivent s'attendre à toutes ſortes de barbaries. Après les avoir long-tems tourmentés, on leur coupe, ou plûtôt on leur déchire & on leur arrache la machoire d'en bas; & ſans égard pour leur ſoûmiſſion & pour leurs larmes, on les laiſſe périr dans cet état. Un Habitant de Commendo aſſûra l'Auteur qu'il avoit traité lui-même, avec cette furie, trente-trois hommes, dans une ſeule bataille. Après leur avoir coupé le viſage, d'une oreille à l'autre, il leur avoit appuyé le genouil contre l'eſtomac, & leur avoit arraché, de toutes ſes forces, la machoire d'en bas, qu'il avoit emportée comme en triomphe. D'autres ont la cruauté d'ouvrir le ventre aux femmes enceintes, & d'en tirer l'enfant pour l'écraſer ſous la tête de ſa mère. Les Nations de Guaſſo & d'Akkanez, ſe regardent avec tant d'horreur, que leurs Batailles ſont de véritables boucheries, après leſquelles ceux qui ſurvivent n'ont pas d'autre paſſion que de ſe raſſaſier de la chair de leurs Ennemis dans un horrible feſtin, & de prendre leurs machoires & les cranes pour en orner leurs tambours & la porte de leurs maiſons (*f*).

Barbarie des Négres mêmes de la Côte d'Or.

LES Négres mêmes de la Côte d'Or, quoiqu'aſſez civiliſés par le commerce des Européens, ſont ſi cruels dans leurs haines, que ſi l'avarice ne leur faiſoit ſouhaiter de faire des Priſonniers pour les vendre, ils feroient la guerre ſans quartier. Ils ont quelquefois pouſſé la rage, juſqu'à manger leurs Ennemis ſur le champ de bataille. C'eſt un uſage établi, parmi eux, d'emporter la tête de ceux qui ſont morts par leurs mains, d'orner leurs caſques de cranes, & leurs portes de machoires. Ils n'ont pas de degré plus ſûr pour s'élever à la Nobleſſe. Un Guerrier dont la porte eſt entourée de machoires, & qui a deux ou trois caſques ornés de cranes, eſt ſûr d'être admis au rang des Nobles, & n'a plus d'autre embarras que pour les frais de ſa réception (*g*).

Ils ſurprennent les Villes & les brûlent.

MAIS leurs guerres ne ſe font pas toûjours en pleine Campagne. Ils ſe ſurprennent ſouvent dans les Villes. Ils les détruiſent par le feu, & chaſſent ou prennent les Habitans. C'eſt ainſi que dans une vive querelle entre les Négres d'*Ekki-Tekki* (*h*), ou d'*Aldea de Torto*, & ceux de *Jabbe* & de *Kamma*, ceux d'Ekki-Tekki vinrent mettre le feu, dans les ténébres, à ces deux dernières Villes, dont ils forcèrent les Habitans de ſe jetter dans leurs Canots, pour gagner le Territoire d'Anta. Ces malheureux fugitifs formèrent deux nouvelles Habitations ſur la rive Oueſt de la Rivière S. Georges.

LES Négres ne ſont pas moins experts dans les embuſcades. Artus en rapporte un éxemple. Dans le cours de l'année 1570, les Portugais, qui étoient alors maîtres de Mina, firent la guerre aux deux Nations de Commendo & de Fétu, avec une puiſſante Armée, qui ravagea leur Pays & qui détruiſit

(*e*) Voyage de Des-Marchais, Vol. I. pag. 322. & ſuiv.

(*f*) Deſcription de la Guinée par Barbot, pag. 291. & 296.

(*g*) Des-Marchais, *ubi ſup.* pag. 325.

(*h*) Ou petit Commendo. Dans de Bry on lit *Agitacky*.

truiſit une partie de leurs Villes. Les Négres s'étant raſſemblés dans un bois, attendirent leurs ennemis au paſſage, & les ſurprirent avec tant de bonheur & d'habileté, qu'ils leur tuerènt plus de trois cens hommes. Les Hollandois, après s'être mis en poſſeſſion de Mina, virent encore cinquante têtes Portugaiſes autour du tombeau d'un Roi du Pays, qui avoit perdu la vie dans cette bataille. La victoire des Négres avoit été ſi complette, que le Château même de Mina ſeroit tombé entre leurs mains, ſi le canon, qu'ils redoutent beaucoup, quoiqu'ils en aiment le bruit, n'eût ſervi à rallentir leur ardeur (*i*).

NÉGRES DE LA CÔTE D'OR.

Les frais de la guerre ne ſont pas immenſes entre les Négres, ni même pour les Européens qui ont quelque choſe à démêler avec eux. On a vû qu'une guerre de quatre ans, contre les Comméniens, ne coûta que ſix mille livres ſterling aux Hollandois, quoiqu'ils euſſent entretenu ſucceſſivement cinq Nations à leur ſolde. Quatre mille hommes ſont une armée conſidérable dans une guerre offenſive; mais la deffenſe en demande ordinairement une plus nombreuſe. Quelquefois ce que les Négres appellent une Armée ne monte pas (*k*) à plus de deux mille hommes; d'où l'on peut conclure quelles ſont leurs forces, à l'exception néanmoins des deux Nations de Fantin & d'Aquambo, dont la première eſt capable de mettre vingt-cinq mille hommes en campagne, & la ſeconde un beaucoup plus grand nombre. Cinq ou ſix Monarchies de la Contrée d'Axim n'approcheroient pas de cette puiſſance, avec toutes leurs forces réunies. Mais, s'il faut s'en rapporter au récit des Négres, les Royaumes Intérieurs, tels que ceux d'*Akim*, d'Aſſiente, &c. ſont en état de couvrir les plus grandes plaines de leurs nombreuſes Armées. La petiteſſe de celles de la Côte, joint à la lâcheté des combattans, ne permet guères qu'il y ait jamais beaucoup de morts. [Dès qu'ils voient un homme tomber à leur côté, ils prennent auſſi-tôt la fuite, & ſe retirent chez eux à toutes jambes.] On regarde la perte de mille hommes comme une journée fort ſanglante. Dans la dernière bataille des Comméniens contre deux ou trois autres Nations, Boſman ne croit pas qu'il ait péri plus de cent hommes. Cependant les Comméniens chaſſèrent leurs Ennemis du champ de bataille & remportèrent une victoire complette (*l*). A la vérité toutes leurs guerres ne ſont pas pouſſées avec la même vigueur, parce qu'elles ne ſont point entrepriſes avec la même animoſité. Elles n'ont pas ordinairement d'autre cauſe, que l'ambition, le deſir du pillage, quelque dette Nationale, ou quelque différend entre les Chefs. Boſman rend témoignage, qu'ayant eu le tems d'en voir un fort grand nombre & d'en approfondir les ſources, la plûpart étoient nées de la manière ſuivante. Un Négre de quelque diſtinction, dans un Pays, a vendu, dans le Pays voiſin des marchandiſes dont le payement lui paroît trop différé. Il s'offenſe & pour obtenir la ſatisfaction qu'il deſire, il fait enlever dans le Pays de ſon Créancier, aſſez de biens & d'hommes, libres ou Eſclaves, pour ſe payer abondamment par ſes mains. Les Priſonniers qu'il a fait ſont chargés de chaînes, & menacés de l'Eſclavage ſi leur rançon n'arrive promptement. Le Débiteur, s'il eſt honnête homme

Embuſcades & ſtratagêmes de guerre.

Pertes ordinaires dans leurs batailles.

Cauſes de leurs guerres.

Guerres d'intérêt.

(*i*) Artus, *ubi ſup.* pag. 54.

(*k*) En 1682, tandis que Barbot ſe trouvoit au Fort d'Acra, les Aquambos & les Akims étoient en guerre à douze lieuës de ce Fort, & chacune des deux Armées n'étoit que de douze cens hommes, pag. 294.

(*l*) Boſman, pag. 181.

NÉGRES DE LA CÔTE D'OR.

homme & ſi la dette eſt juſte, s'efforce auſſi-tôt de ſatisfaire ſon Créancier; ou ſi les parens des Priſonniers ont quelque autorité, ils trouvent le moyen de l'y contraindre. Mais lorſque la dette eſt douteuſe, ou lorſque le Débiteur n'eſt pas diſpoſé à payer, il perſuade aiſément à ſes compatriotes, que ſon Créancier eſt un homme injuſte, qui forme des prétentions exceſſives, ou même à qui il n'eſt redevable de rien. A-t'il fait goûter ſes impoſtures? Il commence de ſon côté à faire des repréſailles, qui aboutiſſent de part & d'autre à ſoûlever les deux Nations, & à leur faire chercher toutes les occaſions de ſe ſurprendre. Les deux Ennemis s'efforcent d'abord de faire entrer les Kabaſchirs dans leurs intérêts. Ils gagnent enſuite les Soldats. Une bagatelle rompt ainſi les plus ſaintes alliances. On prend les armes. La guerre dure juſqu'à ce qu'un Parti ait ſubjugué l'autre, ou ſi les forces ſont égales, juſqu'à ce que les Chefs ayent fait la Paix à la ſollicitation des Soldats. Les reconciliations arrivent ordinairement vers le tems où l'uſage eſt d'enſemencer les terres. Des guerriers qui n'ont aucune paye, & qui commencent leurs Campagnes ſans proviſions, ſont bien-tôt preſſés de leurs beſoins, ſur-tout lorſque le pillage ne répond point à leurs eſpérances.

Guerres d'ambition.

Si c'eſt l'ambition des Gouverneurs d'un Pays qui les fait penſer à la guerre, ou peut-être la jalouſie de voir leurs voiſins dans l'opulence, & l'envie de participer à leurs richeſſes; on aſſemble le Conſeil des Kabaſchirs & des Manſeros, dont les délibérations réunies doivent décider de ces entrepriſes. Ils entrent volontiers dans des vûes qui flattent leur avidité pour le bien d'autrui. La guerre eſt réſolue. On ſe hâte de prendre les armes, & les hoſtilités commencent ſans aucune déclaration: Le Peuple qu'on attaque eſt quelquefois détruit avant qu'il ait pû ſonger à ſa deffenſe. Mais s'il a quelque ſoupçon du malheur qui le menace, & s'il ſe croit trop foible pour réſiſter à l'invaſion, il implore l'aſſiſtance de ſes Voiſins, il loue des Troupes Auxiliaires, & fait ſouvent retomber ſur ſes Ennemis la honte & le dommage d'une injuſte entrepriſe. [Les Troupes Auxiliaires ne lui coûtent jamais au delà de deux mille livres ſterlings, mais auſſi eſt-il ſervi à proportion de l'argent qu'il leur donne; & on lui envoie des ſoldats qui ne ſçavent preſque faire autre choſe que piller. Leurs gages doivent être diſtribués entre les Kabaſchirs & les Manſeros. Mais les premiers trop chiches à l'égard de ceux-ci, ne leur donnent guères plus de cinq ſchellings par tête, & quelque fois même ne portent-ils pas leur généroſité au delà de la moitié de cette ſomme.]

Butin, & ſon partage.

A l'égard du butin, quoiqu'il doive être employé principalement aux frais de la guerre, & que ſuivant les loix établies, le reſte doive être partagé avec égalité, chacun ſe ſaiſit ordinairement de tout ce qui tombe entre ſes mains, ſans aucun égard pour le bien public. Si le pillage ne rapporte rien, les Manſeros ſe dégoûtent bien-tôt d'une expédition infructueuſe, & retournent dans leurs Villes; car ils ſont libres de quitter les armes auſſi-tôt que la guerre commence à les ennuyer; & quoiqu'ils ſoient attachés à certaines Enſeignes, les Capitaines n'ont droit de commander proprement qu'à leurs Eſclaves. Un Négre libre ne reconnoît aucune autorité, & ne ſe ſoûmettroit pas même à celle du Roi, s'il n'y étoit contraint par la force. Si le Général de l'Armée n'eſt pas moins réſolu de marcher contre l'Ennemi, il eſt le maître de ſes réſolutions; mais il trouve peu de guerriers qui le ſuivent (*m*).

DES-MARCHAIS

(*m*) Deſcription de la Guinée par Boſman, pag. 178. & ſuiv.

NÉGRES DE LA CÔTE D'OR.

DES-MARCHAIS dit que leurs guerres durent rarement plus d'une Campagne, & que la durée de cette Campagne n'eſt ordinairement que de trois ou quatre jours. Cependant Boſman remarque qu'entre deux Rois deſpotiques, dont l'autorité eſt abſolue ſur leurs Troupes, une guerre ſe prolonge quelquefois pendant pluſieurs années, & ne finit ordinairement que par la ruine de l'un ou l'autre parti. Ils demeurent campés des années entières à la vûe l'un de l'autre, ſans autre combat que des eſcarmouches paſſagères; & lorſque la ſaiſon des pluies eſt arrivée, ils retournent comme de concert dans leurs Habitations. Cette conduite vient ſouvent de l'influence de leurs Prêtres, qui ne leur conſeillent pas aiſément de s'expoſer au hazard d'une bataille. Ils font valoir les droits de la Religion; & prétendant que la volonté des Fétiches ne s'eſt point encore déclarée (*n*), ils annoncent les plus grands déſaſtres à ceux qui répandront du ſang avant leur déciſion. Mais lorſqu'ils croient leur armée ſupérieure en nombre à celle de l'Ennemi, ou qu'ils remarquent dans le Soldat une ardeur extraordinaire, ils exhortent les Chefs au combat. Si le ſuccès répond mal à leur attente, ils ſe réſervent toûjours quelque excuſe qui les juſtifie. Les Commandans ou les ſoldats ont oublié quelque devoir ou commis quelque faute. Les Fétiches ſont irrités, & toute l'armée eſt juſtement punie (*o*).

Durée des guerres.

Impoſtures des Prêtres.

PENDANT le ſéjour que Villault fit ſur la Côte d'Or, en 1663, il s'éleva une guerre fort vive, dont ce Voyageur explique l'occaſion. Le Prédéceſſeur du Roi des Abrambos, qui étoit mort depuis quatre ans, avoit impoſé des droits ſur toutes les marchandiſes qui paſſoient ſur ſes terres, & les Rois voiſins n'avoient ôſé s'y oppoſer. Après ſa mort, les Marchands du petit Akanis demandèrent à ſon ſucceſſeur la reſtitution de tout ce qu'ils avoient payé malgré eux, pendant la durée d'un tribut qu'ils attribuoient à la violence; & n'ayant pû l'obtenir, ils eurent recours à la voie des armes. Le fils unique du Roi de Fétu, que le hazard avoit alors conduit dans le Pays d'Akanis, entreprit généreuſement de ſoûtenir les prétentions des Habitans; mais il eut le malheur d'être tué dans la première bataille. Son père, déſeſpéré de cette perte, joignit ſes Troupes à celles d'Akanis, & fit entrer tous ſes Alliés dans la même querelle. Cette guerre dura quatre ans, coûta au Pays plus de ſix mille (*p*) hommes, & ruina preſqu'entièrement le Commerce. Les Anglois, les Danois & les Hollandois firent inutilement leurs efforts pour réconcilier les eſprits par leur médiation. La fête ſolemnelle qui fut célébrée au Cap-Corſe par le gendre du Roi de Fétu, & dont on a déja vû la deſcription, étoit l'anniverſaire d'une bataille, par laquelle ſon beau-père avoit terminé cette guerre. La tranquillité du Pays fut troublée dans le même tems par une querelle entre les Rois de Sabu & de Fantin, à l'occaſion d'un Seigneur Fantinois, qui avoit enlevé une Dame de Sabu dont il étoit amoureux (*q*).

Occaſion d'une guerre en 1663. Traités de paix.

A la fin d'une guerre, & lorſqu'on parvient à ſe réconcilier par un traité, les deux Rois jurent ſolemnellement de l'obſerver; & pour confirmation de leur bonne foi, ils ſe donnent mutuellement des ôtages, qui ſont pris dans la première Nobleſſe, ornés de colliers, peints de diverſes couleurs, & portés

(*n*) Boſman, pag. 183.
(*o*) Le même, pag. 653.
(*p*) *Angl.* ſoixante mille. R. d. E.
(*q*) Villault, pag. 237. & ſuiv.

NÉGRES DE LA CÔTE D'OR.

tés ſur les épaules des Gardes du Roi, dont ils deviennent volontairement les priſonniers. Il les traite honnêtement; mais il fait veiller ſoigneuſement ſur eux, dans la crainte qu'ils ne s'échappent (*s*).

Formalités de la Paix.

DES-MARCHAIS rapporte les formalités avec leſquelles la paix fut conclue entre le Roi d'Abrambo & l'Empereur d'Axim. Fatigués tous deux d'une longue guerre, ils prêtèrent enfin l'oreille à la médiation des Européens. Le jour & le lieu furent aſſignés pour la cérémonie. Le lieu étoit une grande plaine, ſur les frontières des deux Princes, qui conſentoient à ſe reconcilier. Ils s'y rendirent tous deux, armés comme s'ils euſſent touché au moment d'une bataille, & ſuivis chacun de ſes Fétiches. Les Prêtres de chaque parti les firent jurer réciproquement de ceſſer les hoſtilités, d'oublier les injures mutuelles, & de ſe donner des ôtages pour la sûreté de leurs engagemens. Mais, dans ces occaſions, les Priſonniers de guerre ſont oubliés, & l'on ne connoît aucune Nation qui ait jamais propoſé des échanges. Lorſque les ſermens ſont finis, le bruit des tambours & des trompettes commence à ſe faire entendre. De part & d'autre, on jette les armes; on s'embraſſe, on ſe mêle avec confiance. Le jour ſe paſſe à boire & à danſer. Le Commerce ſe renouvelle, comme s'il n'avoit jamais été troublé par le moindre différend. L'Auteur ajoûte, que les ôtages ſont ordinairement des enfans de Rois ou leurs principaux Nobles (*t*).

Guerre entre les Anglois & les Négres du Cap-Corſe.

BARBOT obſerve que dans des conjonctures extraordinaires, les Rois ne font point difficulté de ſe livrer eux-mêmes en ôtages, comme il arriva au Cap-Corſe en 1681. Il rapporte les circonſtances de cet incident. Dix-huit Eſclaves s'étant ſauvés du Château dans la Ville, y furent reçus ſous la protection des Habitans, qui refuſèrent de les rendre aux Anglois. Le Commandant du Château fit pointer ſes canons vers la Ville, pour effrayer les Négres. Mais loin de céder, ils s'avancèrent au nombre de ſept ou huit cens, pour attaquer le Château. Les Anglois forcés de penſer à leur defenſe firent jouër ſérieuſement leur artillerie, & leur tuérent dès les premiers coups cinquante ou ſoixante hommes. Ce ne fut pas ſans perdre auſſi quelques-uns de leurs gens, qui furent tués par la mouſquetterie des Négres. A la première nouvelle de cette guerre, le Roi de Fétu, qui paſſe pour le plus grand Monarque de la Côte d'Or, & qui étoit alors âgé d'environ ſoixante ans, ſe hâta de venir au Cap-Corſe, ſans autre ſuite que dix ou douze Gardes; & s'étant arrêté ſous un arbre conſacré à la Religion du Pays, qui eſt à la vûe du Château, il y paſſa huit jours entiers en prières, pour engager les Fétiches à lui révéler ce que les Eſclaves fugitifs étoient devenus. En même tems, il fit aſſûrer les Anglois qu'il ne prenoit point de part à la révolte; & députant deux de ſes Gardes aux Négres de la Ville, il leur fit déclarer qu'après avoir juré, par ſes Fétiches, de rendre au Comptoir, ſans diſtinction de tems & de lieux, tous les Eſclaves qui déſerteroient du Château, il étoit réſolu de ne pas quitter l'arbre ſous lequel il étoit comme priſonnier des Anglois, ſans avoir rempli ſes engagemens. Enfin ce différend fut terminé par ſon entremiſe, & l'alliance renouvellée avec les Anglois, qui avoient pris ſoin de ſa ſubſiſtance pendant tout le tems qu'il avoit paſſé ſous

Zèle du Roi de Fétu pour l'appaiſer.

(*s*) Artus, *ubi ſup.* pag. 54.

(*t*) Des-Marchais, Vol. I. pag. 323.

Digitized by Google

sous l'arbre sacré. Il étoit vêtu, dans cette occasion, d'un habit de velours noir (v). HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

(v) Barbot, pag. 344.

CHAPITRE VIII.

Histoire Naturelle de la Côte d'Or.

§. I.

Propriétés du Climat.

LA situation de la Côte d'Or étant au cinquième degré de la Ligne, on doit juger que l'ardeur du soleil y est extrême; mais le climat n'est pas aussi mal-sain que divers Voyageurs l'ont prétendu. Aux mois d'Octobre, de Novembre, Décembre, Janvier, Février & Mars, la chaleur n'a pas moins de violence qu'ils ne lui en attribuent: mais dans tout le cours des autres six mois, les Habitans & les Etrangers mêmes n'en ressentent point d'incommodité. Bosman rend témoignage qu'il y a trouvé, vers le mois de Septembre, le feu presqu'aussi nécessaire qu'en Europe; [& qu'ayant été moins habillé qu'en Hollande, pendant les dix années de séjour qu'il a fait dans ce Pays, il n'a pas sujet de se plaindre de la chaleur qu'il y a ressentie.] D'ailleurs les jours les plus chauds (a) sont suivis d'une soirée fraîche. Le même Auteur observe qu'il y a beaucoup de différence entre le froid & le chaud d'autrefois, & celui d'aujourd'hui. Anciennement, dit-il, la chaleur étoit excessive en Eté; mais elle est devenue fort supportable. Le froid, qui étoit très-vif aussi pendant la nuit, jusqu'à laisser des traces de frimats, est aujourd'hui plus modéré. Un Facteur, qui avoit précédé Bosman, assûroit qu'il avoit trouvé plusieurs fois, le matin, l'ancre gelée dans son cornet. Quoique Bosman n'ait rien éprouvé de semblable, il assûre que pendant les nuits du mois de Septembre, il a quelquefois senti le froid jusqu'à trembler. Actuellement les nuits sont encore froides, sans l'être autant qu'autrefois; mais l'hiver du Pays (b), ajoûte-t'il, est plus long qu'il ne l'a jamais été, & dure deux tiers & demi de l'année (c). Cependant Artus proteste de son côté, qu'on ne sent jamais de froid sur la Côte d'Or. Il ajoûte que les jours & les nuits sont d'une égale longueur. Le soleil se lève & se couche régulièrement à six heures, quoiqu'il ne paroisse qu'une demie-heure après son lever; de sorte que son lever & son coucher ne peuvent être calculés si exactement qu'en Europe.

Froid & chaud du Pays.

Longueur des jours & des nuits.

CE que le climat peut avoir de mal-sain, suivant Bosman, ne vient que du

(a) Description de la Guinée par Bosman, pag. 105.

(b) Le même, pag. 114. & suiv.

(c) *Angl.* & dure deux tiers, ou la moitié de l'année. R. d. E.

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

du paſſage ſoudain de la chaleur du jour au froid de la nuit ; ſur-tout pour ceux à qui l'envie de ſe rafraîchir fait quitter trop-tôt leurs habits. Artus en apporte une autre cauſe. La Côte étant aſſez montagneuſe, il s'élève chaque jour au matin, du fond des Vallées, un brouillard épais, puant & ſulphureux, particulièrement près des Rivières, & dans les lieux marécageux, qui ſe répandant fort vîte, avant que le Soleil puiſſe le diſſiper, infecte tous les lieux où il s'étend. Il eſt difficile de ne pas s'en reſſentir, ſur-tout pour les Européens, dont le corps eſt plus ſuſceptible de ces impreſſions, que celui des Habitans Naturels. Ce brouillard eſt très-fréquent pendant l'hiver, ſur-tout aux mois de Juillet & d'Août, qui ſont auſſi les plus dangereux pour la ſanté. Il reçoit un ſurcroît d'infection du pernicieux uſage qui eſt établi parmi les Négres, de laiſſer pourrir leur poiſſon pendant cinq ou ſix jours, avant que de le manger, & de ſe décharger honteuſement le ventre non-ſeulement (*d*) autour de leurs maiſons, mais dans tous les lieux publics de leurs Villes.

Brouillard infect & dangereux.

Causes des Maladies des Européens.

LA différence eſt ſi grande entre l'air de l'Europe & celui de Guinée, que la plûpart des Européens qui arrivent ſur la Côte d'Or, ſont preſqu'auſſi-tôt ſaiſis d'une maladie qui en fait périr un grand nombre. Mais la principale cauſe de leur mort eſt la mauvaiſe qualité des alimens. Les remédes mêmes qu'on apporte de l'Europe, ſe trouvent ordinairement corrompus, & les Médecins ne ſont que des Barbiers ignorans, qui augmentent le mal en travaillant à le guérir. La nature ſeule, avec le ſecours d'une diéte bien entendue & de quelques bons cordiaux, ſauveroit probablement quantité de malades. Un homme du commun n'a pas ici d'autre nourriture que du poiſſon, des poules ſéches & maîgres, du bœuf & du mouton, qui ne valent pas mieux, & qu'on mange à peine ſans dégoût dans la meilleure ſanté. Un malade, qui n'eſt pas riche, n'a pour reſſource que des potages. Le Directeur & les Principaux Facteurs ſont bien fournis de toutes ſortes de légumes & d'excellente volaille: mais ces ſecours ne ſont pas à la portée de tout le monde.

La débauche y a la plus grande part.

LES maladies ne viennent pas généralement, comme le penſent quelques Ecrivains, de la débauche & des autres excès ; puiſqu'avec beaucoup de tempérance & de régularité, on ne ſe garantit pas toûjours des attaques les plus malignes & les plus mortelles. Cependant tous les Auteurs avoûent que la plûpart des Matelots & des Soldats Européens ſe rendent coupables de leur propre mort, par l'uſage exceſſif du vin de Palmier & de l'eau-de-vie. A peine ont-ils reçu leur paye, qu'ils l'emploient à ce brutal amuſement ; & l'argent leur manquant bien-tôt, pour acheter des alimens qui pourroient ſoûtenir leur ſanté, ils ont recours au pain, ou plûtôt aux pâtes du Pays, à l'huile & au ſel, qui ne réparent pas le double épuiſement du travail & de la débauche. Ainſi leurs forces diminuent ſenſiblement, juſqu'à la naiſſance de quelque maladie violente, à laquelle ils ne ſont plus capables de réſiſter. Leurs Supérieurs mêmes, livrés à l'intempérance des femmes & des liqueurs fortes, ne ſont pas plus capables de modération.

IL n'eſt pas ſurprenant que les Négres du Pays ne ſoient pas ſujets à des maladies

(*d*) Artus, *ubi ſup.* pag. 67. & ſuiv.

maladies extraordinaires. Ils ſont faits au climat par leur naiſſance, & par l'habitude de vivre au milieu de cette infection. Leurs maladies épidémiques ſont la petite vérole & les vers. Le premier de ces deux fléaux en fait périr un nombre incroyable avant l'âge de quatorze ans ; & l'autre aſſujétit les vivans à d'affreuſes douleurs dans toutes les parties (*e*) de leur corps, mais particulièrement aux jambes. A l'égard des lieux, ceux qui ſont rafraîchis par des vents continuels & où les Négres répandent moins de puanteur, ſont ſans contredit les plus ſains. Tels ſont Boutri & Suckonda, dont le ſéjour eſt préférable par cette raiſon (*f*).

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

Les Négres y ſont moins ſujets.

ARTUS obſerve que les Négres de la Côte d'Or, n'ont pas d'autre régle pour diſtinguer les ſaiſons, que la différence du tems. Ils le partagent ainſi en Hiver & Eté. A la vérité, les arbres ſont toûjours verds, & couverts de feuilles. Il s'en trouve même un aſſez grand nombre qui produiſent des fleurs deux fois l'année. Mais, pendant l'Eté, qui eſt la ſaiſon de la ſéchereſſe, une chaleur exceſſive ſemble écorcher la terre; au-lieu que dans le tems des pluies, qui eſt l'Hiver, les champs ſont couverts d'abondantes moiſſons. Ainſi c'eſt dans l'Hiver qu'il faut marquer leur automne; c'eſt-à-dire, le tems où ils recueillent leurs grains & leurs fruits, pour remplir leurs magazins (*g*).

Comment ils réglent les ſaiſons.

BOSMAN fait commencer leur Eté au mois de Septembre, & le fait durer ſix mois. Il donne le reſte de l'année à l'Hiver; mais il le diviſe en trois parties, dont il donne deux mois à la pluie, deux au brouillard, & deux au vent. Cependant cet ordre eſt ſujet à tant d'altérations & de variété, que les Hollandois ſe ſont laſſés du calcul. Dans certaines années l'Eté arrive un mois plûtôt que dans les autres. On a fait la même remarque pour le tems des pluies & du brouillard. Enfin l'incertitude & la confuſion paroiſſent augmenter tous les ans. L'Auteur paſſa dix ans entiers ſur la Côte d'Or. A ſon arrivée, la ſucceſſion de l'Hiver & de l'Eté fut régulière, & l'Hiver lui parut beaucoup plus rude que les années ſuivantes. Les pluies furent ſi violentes pendant pluſieurs jours, que le Pays paroiſſoit menacé d'un effroiable déluge. Mais dans la ſuite, il ne les trouva ni ſi impétueuſes ni ſi violentes. Axim, qui n'eſt qu'à vingt lieuës de Mina, eſt généralement plus ſujet aux pluies (*h*) que tous les autres lieux de la Côte. Boſman fut extrémement ſurpris de leur durée. Il demanda qu'elle en ſeroit la fin. On lui répondit, qu'elle duroit ordinairement onze mois & vingt-huit jours de l'année. C'étoit, dit-il, une éxagération ; mais il aſſûre qu'elles durent la moitié de l'année & que par cette raiſon, il ne croît dans le Pays que du riz & des arbres (*i*).

Variétés dans les ſaiſons de la Côte d'Or.

LES Négres de la Côte évitent la pluie avec des ſoins extrêmes, & la croient fort dangereuſe pour leurs corps nuds. Les Hollandois s'en ſont convaincus par leur propre expérience, ſur-tout dans la ſaiſon, qu'ils nomment Travado, à l'imitation des Portugais, & qui répond à nos mois d'Avril, de May & de Juin. Dans cet intervalle, les pluies qui tombent près de la Ligne ſont tout-à-fait rouges, & d'une qualité ſi pernicieuſe, qu'on ne peut dormir

Horreur des Négres pour la pluie.

(*e*) Artus, *ubi ſup.* pag. 67.
(*f*) Boſman, pag. 105. & ſuiv.
(*g*) Artus, pag. 67.
(*h*) On verra dans la ſuite des explications plus curieuſes de cette pluie.
(*i*) Boſman, pag. 111. & ſuiv.

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

mir dans des habits mouillés, comme il arrive ſouvent aux Matelots, ſans ſe réveiller avec une maladie dangereuſe. On a vérifié que des habits dont on ſe dépouille dans cet état & qu'on renferme ſans les avoir fait ſécher parfaitement, tombent en pourriture auſſi-tôt qu'on y touche. Auſſi les Négres ont-ils tant d'averſion pour la pluie, que s'ils ſont ſurpris du moindre orage, ils mettent les bras en croix, au-deſſus de leur tête, pour ſe couvrir le corps; ils courent de toutes leurs forces juſqu'à la premiére retraite, & paroiſſent frémir à chaque goutte d'eau qui tombe ſur eux, quoiqu'elle ſoit ſi tiéde qu'à peine en reſſentent-ils l'impreſſion. C'eſt par la même raiſon qu'en dormant ſur leurs nattes, ils tiennent pendant toute la nuit leurs pieds tournés vers le feu, & qu'ils ſe frottent ſi ſoigneuſement le corps d'huile. Ils ſont perſuadés que cette onction leur tient les pores fermés, & que la pluie, qu'ils regardent comme la cauſe de toutes leurs maladies, n'y peut pénétrer (*k*).

Nature des Tornados.

LES Ouragans, que les Portugais ont nommés (*l*) *Travados* & *Tornados*, & que les Négres appellent *Agambrettous*, ſuivent ordinairement le ſoleil (*m*), qui paroît les attirer. Ce ſont des tourbillons de vent, qui s'élévent ſubitement de l'Eſt & du Sud-Eſt, & quelquefois du Nord avec quelques points d'Oueſt. Ils ſont accompagnés d'un horrible bruit du tonnerre, d'éclairs qui cauſent de l'épouvante, de groſſes pluies qui ſemblent tomber en maſſe, & d'une obſcurité extraordinaire, qui dérobe la lumière du jour en plein midi. La durée de ces Tornados, eſt d'une heure ou deux, & quelquefois davantage; mais auſſi-tôt qu'ils ſont finis, l'air devient clair & ſerein comme auparavant. S'ils arrivent dans la bonne ſaiſon, c'eſt-à-dire, dans celle de l'Eté, ils n'ont pas la même violence qu'en Hiver; cependant ils ſont plus incommodes, parce qu'ils ſont ordinairement ſuivis de pluies froides, qui durent pluſieurs jours avec une abondance qu'il eſt impoſſible de repréſenter.

Signes qui les annoncent.

EN Hiver, il y a toûjours beaucoup à craindre de ces furieux ouragans pour les Vaiſſeaux qui ſont à la voile. Mais on eſt averti de leur approche par divers ſignes, & l'expérience apprend aux Matelots à s'armer de précaution. On apperçoit dans l'éloignement une nuée fort épaiſſe & fort noire. Si elle eſt marquée de pluſieurs taches blanches, il faut s'attendre à des vents impétueux. Si ſa couleur n'eſt pas variée, c'eſt de la pluie qu'elle annonce. Telle eſt du moins l'obſervation des gens de Mer; mais les Auteurs prétendent qu'elle n'eſt pas infaillible. Il eſt certain que les Tornados ſont d'un grand ſecours à la Navigation, lorſqu'ils favoriſent la courſe d'un Vaiſſeau, & que leur violence eſt modérée: mais autrement ils deviennent un obſtacle terrible, contre lequel il n'y a point d'autre reméde que d'amarrer avec toutes ſortes de ſoins, ſi l'on peut s'approcher de la Côte, ou de baiſſer voiles & mâts & de ſe tenir ferme ſur toutes ſes ancres.

Leur ſaiſon.

LES Tornados commencent ordinairement au mois d'Avril, & continuent juſqu'au mois de Juin. Il s'en élève quelquefois pluſieurs dans le même jour, mais ils ne durent alors qu'environ deux heures, & leur grande furie n'a pas plus de quinze ou ſeize minutes. La force du vent eſt ſi exceſſive, qu'elle

(*k*) Artus, pag. 70.

(*l*) Atkins dit que ſont les Eſpagnols qui les appellent *Travados*. Mais les Travados ne ſont accompagnés que du tonnerre ſans pluie.

(*m*) Barbot, pag. 102. & ſuiv.

le a quelquefois roulé le plomb des toîts auſſi proprement qu'il pourroit l'être par la main de l'ouvrier. Le nom de Tornados ou d'ouragan fait ſuppoſer pluſieurs vents oppoſés; mais le plus fort eſt généralement celui du Sud-Eſt (*n*).

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR

ATKINS, qui avoit beaucoup voyagé, rend témoignage qu'il n'y a point de partie du monde où cette eſpèce de tempête ſoit ſi fréquente qu'en Guinée. Elle eſt annoncée, dit-il, pendant quelques heures, par une nuée fort noire, qui s'avance lentement du lieu où elle s'eſt formée. La durée des plus violens Tornados, n'eſt jamais que de trois ou quatre heures. En Guinée le vent le plus impétueux vient toûjours du rivage, entre Nord & Nord-Eſt. Il eſt plus Eſt au Golfe de Bénin, à Kallabar & au Cap Lopez. La ſeule reſſource d'un Vaiſſeau qui ne peut amarrer dans un lieu couvert, eſt d'amener toutes les voiles & de s'abandonner au vent.

Témoignage d'Atkins.

LE même Voyageur a quelquefois eſſuié deux Tornados dans un ſeul jour; & pour faire comprendre dans quel eſpace ils éxercent leur furie, il aſſûre, que de deux Vaiſſeaux, à dix lieuës l'un de l'autre, l'un eſt quelquefois tranquille tandis que l'autre eſt expoſé au plus triſte naufrage. Il ſe ſouvient même d'avoir vû l'air doux & ſerein près d'Anamabo, pendant qu'au Cap-Corſe, qui n'en eſt qu'à trois ou quatre lieuës, il étoit horriblement agité. Sans éxaminer, dit-il, s'il eſt vrai, comme les Naturaliſtes le conjecturent, que le tonnerre ne ſe faſſe jamais entendre plus loin qu'à dix lieuës, il a toûjours jugé que dans les Tornados, il doit être fort près. On peut meſurer ſon éloignement par la diſtance qui eſt entre l'éclair & le bruit. L'Auteur parle d'une occaſion, où il crut entendre à trente pieds de ſa tête, un bruit plus affreux & plus éclatant que celui de dix mille coups de fuſil. Son grand mât fut fracaſſé au même inſtant, & l'orage ſe termina par une pluie exceſſive, qui fut ſuivie d'un aſſez long calme. Les éclairs ſont communs en Guinée dans tout autre tems, ſur-tout vers la fin du jour. Leur direction eſt tantôt horizontale & tantôt perpendiculaire. L'Auteur les attribue à la quantité d'exhalaiſons nîtreuſes & ſulphureuſes, qui s'élèvent des terres, & qui forment un compoſé ſemblable à la poudre, que l'air met en feu par ſon agitation. [ſi ce compoſé eſt élaſtique, varié & inégal, & ſi les nuées qui le contiennent ſont épaiſſes, alors cette matière renfermée comme dans un Canon, s'échape avec plus de violence, & produit un Tonnerre, qui met ſouvent en pièces les mâts des Vaiſſeaux.] Il confirme cette explication par une autre remarque: c'eſt que loin du rivage on ne voit aucun de ces Phénomènes. Le vent, dit-il, peut pouſſer ces feux errans à quelque diſtance; mais à cent lieuës de la terre, on n'en apperçoit aucune trace, parce que la matière de leur compoſition ne peut ſe raſſembler ſi loin.

Comment on peut juger de l'éloignement du tonnerre.

QUELQUES Voyageurs ont parlé d'un foudre matériel, qu'on a quelquefois trouvé ſur les Vaiſſeaux ou dans d'autres lieux, tel que celui qui tomba, dit-on, en 1695 ſur la Moſquée d'Andrinople. On en montre auſſi dans les Cabinets de pluſieurs Princes. A Copenhague, par éxemple, on conſerve une aſſez groſſe pièce de ſubſtance métallique, qu'on honore du nom de pierre de foudre (*o*).

Pierre de foudre.

BOSMAN.

(*n*) Le même, pag. 540.

(*o*) Atkins, pag. 147. & ſuiv.

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR

Bosman prétend que l'impétuosité des Tornados étoit fort diminuée de son tems, & parle de ce changement avec admiration. Pendant que M. Focquenbrog, dit-il, étoit en Guinée, les orages étoient si violens, qu'un Vaisseau ne pouvoit conserver ses voiles tendues sans s'exposer à des malheurs infaillibles. Mais aujourd'hui, quoique le tonnerre, les éclairs & le vent ne soient pas moins communs, ils ne sont ni si subits ni si terribles, qu'on en puisse craindre beaucoup de dommages. Le même Auteur trouva dans quelques papiers du Directeur Walkenburg, qui regardoient l'état de la Côte, qu'en 1651. le tonnerre y avoit causé d'affreux ravages & fait croire à tout le monde que la dissolution de l'Univers approchoit. L'Or & l'argent se trouvèrent fondus dans les coffres, & les épées dans leurs fourreaux, [sans que ces derniers, fussent endommagés. Les mêmes papiers contenoient plusieurs autres détails aussi singuliers, mais à peine lisibles, tant le manuscrit étoit en mauvais état.] La principale crainte des Hollandois, étoit pour leur magazin à poudre. Il sembloit que tous les tonnerres du Pays fussent venus s'y rassembler. [Mais, par une exception fort heureuse, ce fut presque le seul endroit qui s'en trouva garanti pendant toute la saison.]

La violence des Tornados est diminuée.

En 1691, un tonnerre épouvantable renversa & mit en pièces, dans le Pays d'Anta, plusieurs milliers d'arbres & quantité de cabanes. Le pavillon du Fort Hollandois de Bourri fut dechiqueté, comme si l'on eut pris plaisir à le tailler avec cent paires de ciseaux. Les Négres, aussi effrayés que les Hollandois, apportèrent, après l'orage, une pierre à laquelle ils attribuoient toutes les découpures du pavillon. Mais l'Auteur est persuadé qu'elles venoient de la violente compression de l'air, quoiqu'il laisse, dit-il, l'explication de ce Phénomène aux Naturalistes. En 1694, le tonnerre brisa tous les verres de la chambre du Facteur, souleva le berceau dans lequel étoit un de ses enfans, & le jetta même à quelques pieds de distance. D'un autre côté, les murs du Fort Anglois d'Acra furent ébranlés & fendus dans plusieurs endroits, sans excepter ceux du Magazin à poudre; & la vaisselle d'étain se trouva réduite en masse, Pendant que Bosman commandoit à Mauri, un coup de tonnerre fendit une des tourelles du Château, & son Lieutenant reçut au bras une secousse violente, qui ne lui causa pas d'autre mal. Mais dans l'espace de trois ou quatre ans qu'il continua de demeurer sur la Côte, il ne vit rien arriver d'extraordinaire (*p*)

Autres Effets de tonnère.

Les Portugais ont donné le nom de *Terreno* à un vent de terre que les Négres appellent *Harmattan*, & qui est si fort, dès le moment de sa naissance, qu'il prend aussi-tôt l'ascendant sur les vents de Mer. Il forme des orages qui durent ordinairement deux ou trois jours, & quelquefois quatre ou cinq, comme l'Auteur en fit l'expérience à Boutri, au mois de Janvier 1682. Il est extrémement froid & perçant. Le soleil demeure caché dans l'intervalle; & l'air est si obscur, si épais & si rude, qu'il affecte sensiblement les yeux. La nudité des Négres les expose à ressentir si vivement son action, que l'Auteur les a vûs trembler comme dans l'accès d'une fiévre violente. Les Européens mêmes, qui sont nés dans un climat plus froid, le supportent à peine, & sont obligés de se tenir renfermés dans leurs chambres,

Vent nommé Terreno & Harmattan.

(*p*) Bosman, pag. 112. & suiv.

bres, avec le ſecours d'un bon feu & des liqueurs fortes. Ces Harmattans régnent à la fin de Décembre & ſur-tout pendant tout le mois de Janvier. Ils durent quelquefois juſqu'au milieu de Février, mais ils perdent alors une partie de leur violence. Jamais ils ne ſe font ſentir pendant le reſte de l'année. HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

BARBOT rapporte que pendant toute la durée des Harmattans, les Blancs & les Négres ſont également forcés de demeurer à couvert dans leurs maiſons, ou n'en ſortent que pour des beſoins preſſans. L'air, dit-il, eſt alors ſi ſuffoquant, qu'il y a peu de poitrines aſſez fortes pour y réſiſter. La reſpiration eſt embarraſſée. On avalle de l'huile pour l'adoucir. Les Harmattans ne ſont pas moins pernicieux aux animaux qu'aux hommes. Auſſi les Négres, qui connoiſſent le danger, prennent-ils des précautions pour en garantir leurs beſtiaux. Deux chévres, que le Commandant du Cap-Corſe fit expoſer à l'air, dans la ſeule vûe de s'inſtruire par l'expérience, furent trouvées mortes au bout de quatre heures. Les jointures des planchers, dans les chambres, & celles des ponts ſur les Vaiſſeaux, s'ouvrent preſqu'auſſitôt que le Harmattan commence, & demeurent dans cet état juſqu'à ſa fin. Enſuite elles ſe ferment d'elles-mêmes, comme s'il n'y étoit point arrivé de changement. La direction ordinaire de ces vents eſt Eſt-Nord-Eſt. Ils ſont rarement accompagnés de tonnerre, d'éclairs & de pluie. Leur force eſt ſi extraordinaire, qu'ils font changer le cours de la marée; & le changement eſt auſſi favorable que les Tornados aux Vaiſſeaux qui font voile de l'Eſt à l'Oueſt de la Côte (*q*). Combien il eſt pernicieux. Il fait changer ces marées.

SUIVANT les Obſervations d'Atkins, les Harmattans, qu'il appelle *Airmattans*, ſont des vents impétueux, qui s'élèvent vers Noël, & qui ſont accompagnés de brouillards, mais rarement de tonnerre & d'éclairs, comme les Tornados. La pluie les fait ceſſer. Ils reſſerrent le papier, le parchemin & le cuir, avec les mêmes effets que l'approche du feu. Quoiqu'ils ſe faſſent ſentir ſur la Côte-d'Or, ils ſont beaucoup plus fréquens ſur celle de Bénin. Leur nom paroît venir de *Mattan*, mot Négre, qui ſignifie un ſouffle (*r*).

(*q*) Barbot, pag. 193. & ſuiv.

(*r*) Voyage d'Atkins, pag. 149.

§. II.

Or & Sel de la Côte d'Or.

L'OR paſſe pour le ſeul foſſile de cette Côte; ou du moins les Européens, qui n'y ſont attirés que par ce précieux métal, n'ont pas pris la peine de pouſſer plus loin leurs recherches. Villault, & Labat ſon plagiaire, prétendent que l'Or le plus fin eſt celui d'Axim, & que naturellement on en trouve dans ce Canton à vingt-deux ou vingt-trois carats. Celui d'Acra ou de Taſore eſt inférieur. Celui d'Akanez & d'Achem ſuit immédiatement; & celui de Fétu eſt le pire. Villault ne put apprendre des Négres quelle eſt leur méthode pour le tirer du ſein de la terre. Leurs récits s'accordent ſi peu, qu'il n'y a point de fonds à faire ſur leur témoignage. Or le plus fin de la Côte.

CEPENDANT on ſçait, par la vûe même de leur travail, que ceux d'Axim & d'Achem le tirent du ſable de leurs rivières. Il eſt probable que s'ils ouvroient D'où les Négres le tirent.

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE-D'OR.

vroient la terre aux pieds des montagnes, d'où ces rivières paroiſſent ſortir, ils le trouveroient avec plus d'abondance. Ils confeſſent, & l'expérience n'en laiſſe aucun doute, qu'ils trouvent plus d'Or dans le ſable après les grandes pluies. Si l'Or leur manque, ils demandent de la pluie à leurs Fétiches par un redoublement de priéres.

Or de la Montagne de Tafu.

L'OR (*a*) d'Acra vient de la Montagne de *Tafu*, qui eſt à trois journées de la Côte; c'eſt-à-dire, à trente lieuës dans l'intérieur des terres. Un Chef des Négres paroiſſoit fort diſpoſé à conduire Villault juſqu'aux Mines, & promettoit de laiſſer ſon fils à bord pour ôtage. Mais la ſaiſon des pluies, qui ſurvint, fit manquer cette partie. Cependant le Capitaine Négre apprit à l'Auteur que la Mine appartenoit au Roi; que le travail ſe réduiſoit à fouir la terre & à recueillir l'Or qui s'y trouve mêlé; que la moitié du profit appartient aux ouvriers, & l'autre au Roi. Il ajoûta que ce Prince avoit, devant la porte de ſon Palais, un lingot d'Or, qui ſurpaſſoit en groſſeur le plus gros Fétiche du Pays. En effet, un Officier Danois, qui avoit été pluſieurs fois à la Cour de Fétu & d'Akkanez, aſſûra Villault qu'il y avoit vû des Fétiches d'Or de la groſſeur d'un picotin.

L'OR d'Akkanez & de Fétu eſt tiré de la terre, ſans autre fatigue que de l'ouvrir. Mais il ne s'y trouve pas toûjours avec la même abondance. Un Négre qui découvre une Mine, ou quelque veine d'Or, en a la moitié. Le Roi partage toûjours avec égalité. L'Or de ce Pays ne paſſe jamais vingt ou vingt-un carats. On le tranſporte ſans le fondre, & les Européens le reçoivent tel qu'il eſt ſorti de la terre.

LE Général Danois avoit un lingot d'Or de [dix] ſept marcs & un ſeptiéme d'once (*b*), qui venoit de la Montagne de Tafu. C'étoit un préſent qu'il avoit reçu du Roi d'Acra, lorſque ce Prince s'étoit réfugié dans le Fort Danois après avoir été défait dans une Bataille.

Abondance de l'Or.

LE Roi de Fétu avoit un caſque d'Or, & une armure complette du même métal, travaillée avec beaucoup d'art. Rien n'eſt ſi commun, parmi les Négres, que les braſſelets & les ornemens d'Or; mais ce ne ſont que des feuilles, auſſi minces que le papier, ou des tiſſus d'un fil d'Or, qui n'eſt pas plus gros qu'un cheveu. Leurs filiéres ſont plus belles que celles de l'Europe; & l'expérience, plûtôt que l'art, leur en fait tirer meilleur parti. [Ils prétendent imiter les Européens dans la manière dont ils lavent l'Or, & Villault aſſûre qu'en cela ils ſurpaſſent tous les autres Ouvriers qu'il a vûs.] Leurs Rois ont de la vaiſſelle d'Or de toutes ſortes de formes. Dans les danſes publiques, on voit des femmes chargées de deux cens onces d'Or, en divers ornemens, & des hommes qui en portent juſqu'à trois cens. En un mot, dit l'Auteur, l'Or eſt ſi commun dans ce Pays, qu'un Roi ne fait pas difficulté de diſtribuer à ſes Courtiſans deux cens marcs d'Or (*c*) dans une ſeule fête. Les Négres paroiſſent charmés d'avoir des Rois libéraux, parce que la circulation de l'Or tourne à l'avantage de tout le monde (*d*).

Les Négres en diſtinguent trois ſortes.

ILS diſtinguent trois ſortes d'Or: le Fétiche, les lingots & la poudre. L'Or Fétiche eſt fondu ou travaillé en différentes formes, pour ſervir de parure aux deux ſéxes; mais il s'allie communément avec quelqu'autre métal. Les lingots,

(*a*) Villault, pag. 278. & ſuiv.
(*b*) Cent trente-ſix onces un ſeptiéme.
(*c*) Six mille quatre cens livres ſterling.
(*d*) Villault, pag. 278. & ſuiv.

lingots, ſont des piéces de différends poids, tels, dit-on, qu'ils ſont ſortis de la Mine. M. Phips en avoit un qui peſoit trente onces. Cet Or eſt auſſi très-ſujet à l'alliage. La meilleure poudre d'Or eſt celle qui vient des Royaumes Intérieurs de Dinkira, d'Akim & d'Akkanez (*e*). On prétend qu'elle eſt tirée du ſable des Rivières. Les Habitans creuſent des trous dans la terre, près des lieux où l'eau tombe des montagnes, & l'Or eſt arrêté par ſon poids. Alors ils tirent le ſable avec des peines incroyables, ils le lavent & le paſſent juſqu'à ce qu'ils y découvrent quelques grains d'Or, qui les paye de leur travail, mais avec aſſez peu d'uſure. L'Auteur eſt perſuadé qu'entre une infinité de récits qui ſe combattent, c'eſt le ſeul qui ait quelque vrai-ſemblance; car ſi la nature avoit placé des Mines ſi près de la Côte, les Anglois & les Hollandois s'en ſeroient ſaiſis depuis long-tems, & ſe garderoient bien d'admettre les Négres au partage. On ajoûte que la poudre d'Or ne ſe trouve jamais en égale quantité dans toutes les parties de la même Rivière. Lorſqu'elle eſt trop éloignée des premiers flots qui ont traverſé les Mines, ſes particules s'enſeveliſſent trop avant dans le Sable, ou ſe diſperſent tellement que le fruit du travail ne répond plus à la peine.

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

LES Marchands de l'Europe prennent ordinairement un Négre à leurs gages, pour ſéparer, de l'Or véritable, un Or faux, qui ſe nomme *Krakra*. C'eſt une ſorte d'écume ſéche, ou de pouſſiére de cuivre, qui ſe trouve mêlée dans la poudre d'Or, & qui donne lieu à beaucoup de fraudes dans le Commerce.

Fraudes dans ce Commerce.

☞ [ON ſépare ce faux Or, du véritable, par le moïen de certains Inſtrumens de cuivre, faits à-peu-près comme une pêle à feu. l'Ouvrier qu'on employe à cela, y jette à la fois trois ou quatre onces de poudre d'Or, & enſuite il la ſecoûë doucement & il ſouffle deſſus pour que les parcelles les plus légéres ſe diſſipent; & quant aux grains qui ſont trop gros pour être ſéparés de cette façon, il les diſtingue aiſément, & il les tire fort adroitement avec ſes doigts; enſuite on met ce qui reſte dans des bourſes de cuir; & c'eſt ainſi que cette poudre ſe tranſporte à Londres, où les Orfévres la jettent dans un creuſet; qui a la figure d'une bouteille de verre, à cou large, & qui eſt fait d'une terre particuliére qu'on apporte d'Allemagne & qui peut ſoûtenir un très grand feu. On tient cette poudre quelque tems en fuſion, pour laiſſer évaporer l'écume, & enſuite on la coule en lingots; dont on porte un Echantillon à l'Eſſayeur de la Tour; celuici, pour une récompenſe très-modique, en aſſigne la juſte valeur, qui eſt ordinairement d'un ſchelling ou deux au-deſſus ou au-deſſous de quatre livres ſterlings pour l'once, poids d'Orfévre (*f*).] Après l'Or, le principal objet du Commerce, ſur cette Côte, eſt le Sel, qui produit des richeſſes incroyables aux Habitans. S'ils étoient capables de vivre dans une paix conſtante, cette ſeule marchandiſe attireroit ſur leur Côte tous les tréſors de l'Afrique; car les Négres des Pays Intérieurs ſont obligés d'y venir prendre du Sel, du moins ceux qui ſont en état de le payer. Les Pauvres uſent au-lieu de Sel, d'une certaine herbe qui renferme imparfaitement quelques-unes de ſes qualités. Au-delà d'Ardra, dans quelques Royaumes d'où vient la plus grande partie des Eſclaves, deux hommes ſe vendent pour une poignée de Sel.

Sel de la Côte d'Or.

DANS

(*e*) Labat dit qu'on prétend qu'il y a un Commerce pour l'Or, établi entre ces Pays & Tombuto.

(*f*) Atkins, pag. 184. & ſuiv.

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

DANS les Cantons où le rivage eſt fort élevé, la méthode des Négres, pour faire le Sel, eſt de faire bouillir l'eau de la Mer dans des chaudières de cuivre, juſqu'à ſa parfaite congélation. Mais cette opération eſt ennuyeuſe & d'une grande dépenſe. Les Négres qui ſont ſitués plus avantageuſement ſur une Côte baſſe, creuſent des foſſés & des trous, dans leſquels ils font entrer l'eau de la Mer pendant la nuit. La terre étant d'elle-même ſalée & nîtreuſe, les parties fraîches de l'eau s'éxhalent bien-tôt à la chaleur du ſoleil, & laiſſent de fort bon Sel, qui ne demande pas d'autre préparation. Dans quelques endroits, on voit des Salines régulières, où la ſeule peine des Habitans eſt de recueillir chaque jour un bien que la nature leur prodigue.

Différentes manières dont il ſe fait.

DANS les lieux hauts, où les chaudières de cuivre manquent aux Négres, ils ſe ſervent de pots de terre, dont ils rangent un certain nombre ſur deux lignes. Ils les cimentent avec de l'argile; & par deſſous, ils pratiquent une ſorte de four, où ils entretiennent continuellement du feu. Cette manière eſt non-ſeulement la plus pénible, mais elle ne produit point de ſi bon Sel, ni ſi promptement. Le Sel de Fantin, où la Côte eſt très-favorable, égale la nége en blancheur (*g*).

Sa beauté & ſa blancheur.

ARTUS aſſûre que dans la plus grande partie de la Côte d'Or, le Sel eſt d'une blancheur & d'une pureté extraordinaire. On le prendroit d'autant plus aiſément pour du ſucre, qu'on lui donne ordinairement la forme de pain. Les Négres en font beaucoup d'uſage dans tous leurs alimens, & l'enveloppent dans des feuilles vertes pour lui conſerver ſa blancheur. Ils ne ſe contentent pas, ſuivant le même Auteur, d'en vendre une quantité incroyable ſur leur Côte; ils le tranſportent dans pluſieurs Contrées, & la fatigue du voyage eſt comptée dans le prix. Il ajoûte que la meilleure eſpèce eſt celle d'Anta & de Chinka; que les Habitans de ces deux Cantons jouiſſent d'une réputation bien établie; que dans le cours de Novembre, Décembre & Janvier, ils recueillent aſſez de Sel pour fournir au Commerce pendant tout le reſte de l'année; que le profit qu'ils en tirent leur coûte peu de peine, parce que leur Sel blanchit naturellement; qu'après avoir bouilli une ſeule fois, il n'eſt point inférieur au Sel de Hollande, qui demande des préparations ſi pénibles: & que ſon unique défaut eſt de ne pouvoir ſoûtenir la chaleur du ſoleil (*h*).

Tems où les Négres le font.

VILLAULT en parle à peu près dans les mêmes termes. Leur Sel, dit-il, eſt plus blanc & meilleur que le nôtre. [Ils en font une très grande quantité dans les mois de Janvier, de Février & de Mars.] Ils en tranſportent la plus grande partie dans l'intérieur des terres; & cette fatigue leur produit des avantages conſidérables. Mais il n'eſt point à l'épreuve des grandes chaleurs. Elles le rendent trop âcre, & lui donnent une ſorte d'amertume (*i*).

(*g*) Deſcription de la Guinée par Boſman, pag. 308. & ſuiv.

(*h*) Artus, dans la Collection de De Bry, Part. VI. pag. 105.

(*i*) Voyage de Villault, pag. 277.

§. III.

§. III.

Arbres, Plantes, Racines & Grains.

BOSMAN blâme Focquenbrog, d'avoir aſſûré, dans ſa Deſcription de la Côte d'Or, qu'on ne trouve ni Arbres ni Plantes à Mina & aux environs, dans l'eſpace de pluſieurs milles. Il rend témoignage, au-contraire, que toute la Côte eſt remplie d'Arbres, de diverſes grandeurs; & que les charmans boſquets, qui ſe préſentent de tous côtés dans l'intérieur des Terres, forment des perſpectives aſſez délicieuſes pour faire ſupporter patiemment la malignité de l'air & l'incommodité des chemins. Il ajoûte qu'entre les Arbres, les uns croiſſent naturellement avec tant d'ordre, que toutes les comparaiſons feroient au déſavantage de l'Art; tandis que les autres étendent leurs branches & ſe mêlent avec tant de confuſion, que ce déſordre même a des charmes ſurprenans pour les amateurs de la promenade.

Erreur de Focquenbrog ſur les Arbres & les Plantes de la Côte d'Or.

LES Arbres vantés par Olearius, qui étoient capables de couvrir deux mille hommes de leur ombre, & ceux dont parle Kirker, qui pouvoient mettre à l'abri du ſoleil un Berger avec tout ſon troupeau, n'approchent point, ſuivant Boſman, des Arbres de la Côte-d'Or. Il en a vû pluſieurs, qui auroient couvert vingt mille hommes de leur feuillage. Il en a vû de ſi larges & de ſi touffus, qu'une balle de mouſquet auroit à peine atteint d'une extrémité des branches à l'autre. Ceux qui ſeront tentés de trouver un peu d'éxagération dans ce récit, doivent ſe rappeller ce qu'ils ont déja lu de la grandeur extraordinaire des Canots.

Prodigieuſe groſſeur de certains Arbres.

CES Arbres prodigieux ſe nomment *Kapots*. Ils tirent ce nom d'une ſorte de coton (*a*) qu'ils produiſent, & que les Négres appellent auſſi Kapot, dont l'uſage ordinaire eſt de ſervir de matelas, dans un Pays où l'excés de la chaleur ne permet pas d'employer les plumes. Leur bois qui eſt léger & poreux, n'eſt propre qu'à la conſtruction des Canots. Boſman ne doute pas que l'Arbre célébre de l'Iſle du Prince, auquel les Hollandois trouvèrent, [vers la fin du quinziéme ſiécle,] vingt-quatre braſſes de tour, ne fût un Kapot. On en voit un, près d'Axim, que dix hommes pourroient à peine embraſſer.

Ils ſe nomment Kapots.

IL ſe trouve ici pluſieurs ſortes de bois, qui pourroit être aiſément travaillé. Dans le Pays d'Anta, près du Fort Pruſſien d'*Akoda* ou de *Dorothea*, & dans le Canton d'Apam, derrière le Fort Hollandois de *Lydſambeyd*, il croît un bois jaune dont on fait des chaiſes & des tables. *Rio de Gambon* produit deux eſpéces de bois, l'un jaune & l'autre rouge, qui ſont fort propres au même uſage. On en pourroit faire auſſi des gouvernails, de petits mâts, & d'autres Inſtrumens pour la Navigation. Les mâts ſuffiroient du moins pour les Barques, les *Yachts*, & d'autres petits Bâtimens (*b*).

Bois propres à divers uſages.

SMITH dit que l'Arbre nommé *Bois-rouge* eſt ici fort gros, & que le bois en eſt très-dur. Il croit que c'eſt une eſpéce de *Magogoni*, qui ne le céde en rien à celui qui nous vient des Indes Occidentales (*c*).

LE

(*a*) On en a déja vû la deſcription au ſecond Tome.

(*b*) Boſman, pag. 294.

(*c*) Smith, pag. 160.

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

Le Papay.

Sa deſcription.

LE *Papay* croît en abondance au long de la Côte. On lit dans quelques Ecrivains, qu'il n'a ni branches ni feuilles, & qu'il ne ſurpaſſe pas la hauteur d'un homme. Boſman, pour les réfuter, en donne ici la Deſcription. Le tronc, qui a pluſieurs pieds d'épaiſſeur, eſt compoſé d'un bois ſpongieux, qu'on prendroit pour une racine, tant il en a l'apparence. Il eſt creux, & peut être abbattu facilement d'un coup de hache. Son fruit ſort d'abord du ſommet, ſans qu'il ait produit aucune branche. Mais lorſque l'arbre avance en âge, il pouſſe des branches, qui ſortent vers le ſommet & qui produiſent auſſi des fruits. Entre ces branches & le tronc, il croît d'autres petits rejettons, aſſez ſemblables au roſeau, creux & un peu courbés. L'extrémité de ces rejettons ſe couronne de larges feuilles, qui ne reſſemblent pas mal à celles de la vigne. On voit des Papays hauts de trente pieds. Le fruit, qui porte auſſi le nom de Papay, eſt à moitié gros comme la noix de Coco. Sa forme eſt ovale. Il eſt vert au dehors & blanc dans l'intérieur. Mais avec le tems, l'intérieur devient rouge & ſe remplit d'un grand nombre de pepins blancs qui ſont ſa ſemence. [Son goût approche de celui de la courge, & lui eſt même inférieur en bonté.] On diſtingue deux eſpéces de Papays; les mâles & les femelles; ou du moins, on donne aux uns le nom de mâles, parce qu'ils ne portent point de fruit & qu'ils ſont continuellement en fleurs. Ces fleurs ſont longues & blanches. La femelle en porte auſſi, mais moins longues & moins nombreuſes. Quelques Hollandois prétendent avoir obſervé que la fécondité des femelles augmente lorſqu'elles ſont près des mâles. Mais l'Auteur croit qu'on en peut douter ſans crime (*d*).

Qualités de ſon fruit.

SMITH dit que le Papay s'élève en un tronc fort droit, de ſept ou huit pieds de hauteur; & qu'au ſommet il pouſſe de petites branches vertes, qui portent des feuilles ſemblables à celles de la vigne. C'eſt entre ces branches & près du tronc qu'il place le fruit. Coupé en piéces, dit-il, bouilli avec de la chair ſalée, il fait un mêts ſupportable, pourvû que le poivre & le beurre n'y ſoient pas épargnés; car de lui-même il a peu de goût. Les Anglois & les Hollandois y mettent du jus de limon & du ſucre; & le faiſant cuire en pâte, ils lui trouvent, dit l'Auteur, la couleur & le goût d'un pâté de pommes.

Le Cinamome.

LE Cinamome reſſemble aſſez au Laurier. Son écorce intérieure eſt la plus forte & celle qui mérite le mieux le nom de canelle. L'Auteur ſe trouvant un jour au Cap-Corſe, goûta de l'écorce d'un Cinamome & la trouva fort inſipide. Mais ayant mis dans ſa poche quelques feuilles du même arbre, qu'il apporta ſéches en Europe, il fut ſurpris de leur trouver à (*e*) Londres plus d'odeur & de goût que l'écorce verte n'en avoit en Afrique.

Oranges.

AXIM offre une prodigieuſe quantité d'Oranges, douces & aigres. Les premières ſont communément aſſez bonnes; mais dans le jardin de Mina, qui en eſt rempli, elles ne cédent guéres à celles de la Chine. Dans les autres Cantons de la Côte d'Or, on trouve peu d'Orangers. La Rivière de Boutri, que l'Auteur viſita pluſieurs fois, n'en préſente pas un ſur ſes bords, quoiqu'on en découvre un petit nombre ſur les Collines, près des Forts Hollandois.

Limoniers.

LES Limoniers, qui portent ici le nom de *Brambas*, croiſſent dans toutes les

(*d*) Boſman, pag. 290. & ſuiv.

(*e*) Voyage de Smith, pag. 190.

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

les Parties de la Côte, ſur-tout à Mauri, où l'on en tire le jus dans des preſſes. Dans tout autre tems que celui des ſéchereſſes extraordinaires, le Canton donne deux cens tonneaux de ce jus, à vingt ou vingt-cinq ſchellings d'Angleterre par tonneau, & fournit la même quantité de petits limons confits, qui ſont fort recherchés en Hollande (*f*).

Grenadiers.

LES Grenadiers ont été tranſplantés ici de l'Europe; mais ils n'y réuſſiſſent pas bien. Boſman vit quelques grenades dans les jardins de Mauri. On l'aſſûra qu'elles pourriſſoient preſque toutes avant leur maturité (*g*).

Autres fruits.

IL ſe trouve quantité d'autres fruits ſur la Côte d'Or; mais comme les Européens les connoiſſent peu, parce qu'ils n'ôſent s'y fier aſſez pour en manger beaucoup, l'Auteur ne s'arrête point à leur deſcription. Cependant il parle de pluſieurs eſpéces de prunes, bleuës & blanches, qui reſſemblent aux nôtres par la forme & la couleur, mais qui ſont d'une douceur fade & trop ſéches (*b*). Il parle auſſi des Vignes de Mauri, auxquelles, dit-il, il peut donner hardiment ce nom, parce qu'il ne s'en trouve point dans aucun autre lieu de la Côte. Elles produiſent deux fois l'année; mais étant livrées au ſoin d'un Négre ignorant, la plus grande partie des grapes ſéche ou pourrit avant le tems de leur maturité. Le raiſin eſt bleu, gros & de fort bon goût. On ne ſçauroit douter qu'avec une culture mieux entendue il ne devînt auſſi bon & peut-être meilleur que celui de l'Europe. Il l'emporte déja ☞ ſur celui de Hollande, [quoiqu'il ne contienne pas autant de jus.] L'Auteur admire beaucoup que tous les moyens qu'on a tentés pour le faire croître en ✠ divers endroits de la Côte d'Or, n'ayent eu de ſuccès qu'à Mauri; [mais il n'entreprend point de rendre raiſon des bizarreries de la Nature.] Les pre- ☞ mières vignes, dit-il, y ont été plantées par les Portugais, [qui les ont tiré du Bréſil.] Il regrette qu'ils n'en ayent point apporté davantage; car on ne voit de raiſin qu'à la table du Gouverneur Hollandois, qui croit accorder une faveur extraordinaire aux Etrangers lorſqu'il leur laiſſe la liberté de voir ſes Vignes. Tels ſont les arbres fruitiers de la Côte d'Or (*i*).

Vignes de la Côte d'Or.

Leur origine.

Cannes de ſucre.

✠ LES Cannes de ſucre y croiſſent de la hauteur de ſept ou huit pieds; [c'eſt- ☞ à-dire, celles qui ſont cultivées dans le jardin du Gouverneur;] [Elles ont pluſieurs jointures. Leur moëlle eſt ſucrée & pleine de jus. Leurs feuilles ont environ deux aunes en longueur, & leur largeur eſt la même que celle des roſeaux d'Eſpagne, mais par leur couleur elles reſſemblent à celles des roſeaux communs. Ces cannes portent pluſieurs fleurs, leur racine eſt ſemblable à celle des roſeaux d'Eſpagne, mais d'un goût plus ſucré, & elle pouſſe pluſieurs rejettons qu'on coupe & qu'on tranſplante. Il leur faut un terrain humide, mais chaud; ce qui eſt cauſe qu'on ne ſçauroit les faire croître en Hollande. Quand elles ſont mûres, on les coupe comme le bled.] Les cannes ſauvages, qui viennent aſſez abondamment, ſur-tout dans le Pays d'Anta, ſont hautes de dix-huit & de vingt pieds. Artus ne doute pas qu'avec les ſoins convenables, on ne pût les conduire à leur perfection. Mais il en coûteroit beaucoup de peine, parce que leur maturité eſt fort lente, & qu'elles ont beſoin de deux ans pour arriver à leur pleine groſſeur (*k*).

LE

(*f*) Boſman, *ubi ſup.* pag. 289. & Barbot, pag. 200.
(*g*) Boſman, *ubi ſup.* pag. 292.
(*b*) Boſman, pag. 292.
(*i*) Le même pag. 293.
(*k*) Artus, pag. 82.

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

Calebaſſier.

Le Calebaſſier de la Côte d'Or n'eſt pas différent de celui dont on a déja donné la deſcription. Cependant Smith fait quelques remarques, qui méritent de n'être pas négligées. La feuille du Calebaſſier, dit-il, reſſemble à celle de la Gourde; & le fruit, quand il eſt verd, reſſemble à la Gourde auſſi. Les Calebaſſiers que les Négres cultivent près de leurs cabanes, s'élévent au long des murs, en s'y attachant, & couvrent aſſez les toîts pour leur donner de l'ombre. Lorſque le fruit eſt mur, les Négres l'expoſent au ſoleil, qui endurcit la peau extérieure, conſume tout ce qu'elle renferme, & n'y laiſſe que la graine. Il ſuffit alors de la ſecouer pour la faire ſortir. La forme naturelle des Calebaſſes, eſt celle des flacons de Florence; mais dans leur jeuneſſe il eſt aiſé de leur faire prendre toutes ſortes de figures. Il y a tant d'inégalité dans leur grandeur, qu'il s'en trouve de la meſure d'une pinte, juſqu'à celle de trente ou quarante, [celles qui ont un long col, tiennent lieu de cuilliers, lorſqu'on les partage en deux] (*l*).

Leur grandeur.

Arbres de la Côte d'Or.

La Côte d'Or a des Palmiers de toutes eſpéces, des Guaviers, des Tamarins, des Mangles, & tous les autres arbres qui ſe trouvent (*m*) ſur la Côte Occidentale d'Afrique. Elle eſt auſſi pourvûe des mêmes légumes & des mêmes racines. Artus, qui s'étend plus que Boſman ſur les fruits, [aſſûre qu'il y en a en quantité, & Villault] dit que les prunes, les poires, les oranges, les citrons & les noix de coco y ſont en abondance, mais que les figues n'y croiſſent pas ſi bien. Il loue particuliérement la pomme de Cormantin, les bananes, les ananas, & les melons d'eau (*n*).

Pomme de Cormantin.

La pomme de Cormantin tire ſon nom de ce Pays, parce qu'elle y eſt fort commune. Elle eſt de la groſſeur d'une noix dans ſa coque. Sa chair eſt jaune & tire un peu ſur le rouge. [Dans le cœur il y a quatre grands pepins noirs & plats ſéparés par la pulpe, qui eſt rouge & blanche, & d'un goût douceâtre, quoiqu'un peu piquant & tirant ſur l'acide.] Boſman a reconnu par expérience qu'elle eſt non-ſeulement fort agréable, mais rafraîchiſſante, & ſalutaire aux malades, ſur-tout à ceux qui ſont attaqués de la diſſenterie. Elle eſt fort aſtringente; & ſi on la fait cuire, dit-il, avec du vin & du ſucre, il la préfére, pour l'utilité & l'agrément, aux meilleurs Tamarins (*o*).

Différentes ſortes d'Ananas.

Nous avons déja donné (*p*) la Deſcription de la Banane. L'Ananas, [ou Pomme de Pin] ſuivant le récit d'Artus, eſt un fruit remarquable par l'excellence de ſon odeur. Il porte différens noms. Aux Canaries, on l'appelle *Annaneſa*, au Bréſil, *Nana*, dans l'Iſle d'Hiſpaniole, *Jayama*, & dans d'autres lieux *Pinas*. On diſtingue le mâle & la femelle; mais tous deux ſont de la groſſeur du melon. Leur couleur eſt fort belle: C'eſt un mélange de verd, de jaune & d'incarnat, qui dans leur parfaite maturité, ſe change en orangé. Leur qualité eſt chaude. Il faut les manger avec du vin, & ſe garder d'en faire excès, ſi l'on ne veut courir les riſques d'une violente inflammation. La Côte d'Or, & même toute la Guinée, n'en produit qu'une ſeule eſpéce, qui s'éleve de trois ou quatre pieds, & dont les feuilles reſſemblent à celles de la *Semperoive*. L'Ananas coupé en tranches, dans du vin d'Eſpagne, parut ſi délicieux à l'Auteur, qu'il

Excellence de ce fruit.

(*l*) Smith, pag. 29.
(*m*) Voyez l'Hiſtoire Naturelle au Tome quatrième.
(*n*) Villault, pag. 273.
(*o*) Boſman, pag. 292.
(*p*) Voyez l'Hiſtoire Naturelle du Tome quatrième.

HISTOIRE NATURELLE. DE LA CÔTE D'OR.

qu'il ne ſe laſſoit pas d'en manger. Son jus, dit-il, a quelque choſe de plus doux & de plus charmant que le muſc. Il ajoûte que ſi le couteau dont on s'eſt ſervi pour le couper, n'eſt pas eſſuié, il paroît taché dans l'eſpace d'une demie-heure, comme s'il avoit été frotté d'eau-forte. L'Ananas aime un terrain ſabloneux (*q*).

BOSMAN convient de la beauté (*r*) de ce fruit; mais il n'y trouve pas toute la délicateſſe que d'autres lui attribuent. Sa plante a quelque reſſemblance avec la grande Sempervive (*Houſeleik* en Anglois). Cependant les feuilles ne ſont ni ſi larges ni ſi épaiſſes. D'ailleurs, elles s'élèvent davantage; elles ſont armées de pointes; & leur couleur eſt un verd-jaune foncé; au-lieu que celle de la Sempervive, eſt d'un très-beau verd.

Sa deſcription.

LA plante de l'Ananas pouſſe entre ſes feuilles une ſorte de fleur, de la groſſeur du poignet, verte, mais ornée d'un belle couronne rouge, & environnée de petites feuilles fort agréables. Par degrés, cette fleur ſe change en fruit. Il eſt d'abord verd, & ſes feuilles jauniſſent. Mais en meuriſſant, il devient auſſi parfaitement jaune. Sa couronne lui demeure, quoiqu'elle prenne une couleur jaunâtre. [Il a environ une paume en longueur, & autant en épaiſſeur; ce qui n'eſt cependant pas fort conſtant parce qu'il y en a de grands & de petits, comme cela a lieu parmi les autres fruits.] Autour de la plante, il s'élève de petits rejettons, qui ſervent à la propagation de l'eſpèce.

Sentiment de Boſman ſur l'Ananas.

LORSQUE Boſman paroît ſe déclarer contre l'Ananas, il ne prétend pas que le goût de ce fruit ſoit déſagréable; mais après l'avoir trouvé délicieux au premier moment, il aſſûre qu'on s'en dégoûte bien-tôt. Cependant il ajoûte que cette fadeur peut être relevée avec de la canelle, du vin & du ſucre. Il croit même cet aſſaiſonnement néceſſaire, parce que l'Ananas eſt trop chaud pour être mangé ſeul. Il blâme Monardus de lui avoir attribué des qualités froides. Enfin il croit ſon jus ſi capable de cauſer des inflammations, qu'il a vû, dit-il, cracher le ſang à ceux qui en mangeoient avec excès. D'un autre côté il a reconnu, par des expériences continuelles, qu'il eſt faux (*s*) que le jus de l'Ananas pénétre & ronge le fer dans l'eſpace d'une demie-heure. A la vérité le couteau dont on s'eſt ſervi paroît un peu taché, & ſon tranchant s'émouſſe. Mais la même choſe arrive en coupant un citron, un limon, une orange, une banane, & d'autres fruits, ſur-tout lorſqu'ils ne ſont pas murs. Boſman ajoûte encore que Linſchoten s'eſt trompé, lorſqu'il donne une braſſe de hauteur à la plante. Elle n'a pas plus d'un pied & demi, & la tige du fruit un demi-pied; ce qui ne ſurpaſſe jamais la hauteur de deux pieds. De grands Voyageurs l'ont aſſûré qu'il n'y a point de différence réelle entre l'Ananas d'Afrique, d'Aſie, & d'Amérique (*t*).

Melon d'eau.

LE Melon d'eau, ſuivant le même Auteur, eſt un fruit beaucoup plus noble & plus agréable que l'Ananas. Avant ſa maturité, il eſt blanc dans l'intérieur (*u*) & verd au dehors. Mais, en meuriſſant, ſon écorce ſe couvre de taches blanches, & ſa chair eſt entremêlée de rouge. Il eſt aqueux, mais d'une ſaveur délicieuſe, & fort rafraîchiſſant. Lorſqu'il eſt vert, il ſe mange en

(*q*) Artus, *ubi ſup.* pag. 84. & ſuiv.

(*r*) Il cite à cette occaſion Linſchoten & Simon de Vries.

(*s*) C'eſt apparemment contre Artus qu'il fait cette remarque.

(*t*) Boſman, pag. 302.

(*u*) Voyez l'Hiſtoire Naturelle du troiſième Tome.

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

en ſalade, comme le concombre, avec lequel il a quelque reſſemblance. Ses pepins, qui ſont les mêmes, deviennent noirs à meſure qu'il meurit, & produiſent, avec peu de ſoin, des fruits de la même eſpèce. Le melon d'eau croît comme le concombre; Mais ſes feuilles ſont différentes. Sa groſſeur ordinaire eſt le double des melons muſqués de l'Europe. Il croîtroit en abondance ſur la Côte d'Or, ſi les Négres n'étoient trop pareſſeux pour le cultiver. Il ne s'en trouve à préſent que dans les jardins des Hollandois. Sa ſaiſon eſt le mois de Juillet & le mois d'Août. Mais dans les années abondantes, il porte deux fois du fruit (*x*).

Serpentine & tabac.

LA nature n'a point accordé au Pays les herbes qui ſont communes en Europe; excepté la ſerpentine & le tabac, qui croiſſent ici en abondance. Mais Boſman trouve le tabac de la Côte d'Or d'une puanteur inſuportable, quoique les Négres en faſſent leurs délices. La manière dont ils le fument eſt capable d'empêcher qu'il ne leur nuiſe. La plûpart ayant des tuiaux de cinq ou ſix pieds de long, les vapeurs les plus infectées peuvent perdre une partie de leur force dans ce paſſage. La tête des pipes eſt un vaiſſeau de pierre ou de terre, qui contient deux ou trois poignées de tabac. Les Négres qui vivent parmi les Européens ont du tabac du Bréſil, qui vaut un peu mieux, dit l'Auteur, quoiqu'il ſoit auſſi fort puant. La paſſion des deux ſéxes eſt égale pour le tabac. Ils ſe retrancheroient juſqu'au néceſſaire pour ſe procurer cette conſolation dans leur miſère; ce qui augmente tellement le prix du tabac, que pour une braſſe Portugaiſe, c'eſt-à-dire, pour moins d'une livre, ils donnent quelquefois juſqu'à cinq ſchellings. La feuille de tabac croît ici ſur une plante de deux pieds de haut. Elle eſt longue de deux ou trois paumes, ſur une de largeur. Sa fleur eſt une petite cloche, qui ſe change en ſemence dans ſa maturité (*y*).

Herbes & Simples, Racines & Gommes.

BARBOT nous apprend qu'on trouve ſur la Côte d'Or plus de trente ſortes d'herbes, toutes fort ſaines, avec quantité de ſimples, de racines & de gommes, qui pourroient être d'une grande utilité dans la Médecine, & qui méritent les recherches d'un habile (*z*) Botaniſte. On y trouve particuliérement une plante (*a*) que les Négres nomment *Tetie*, & qui reſſemble à nos raves par les feuilles & la racine. Le goût en eſt fort agréable & la vertu extrémement ſtomachique (*b*).

LES légumes & les ſalades des Comptoirs Européens viennent des ſemences qu'on apporte de l'Europe, & croiſſent très-heureuſement; ſur-tout les laitues romaines, les choux & les melons. Le pourpier ſauvage ſe trouve de toutes parts dans les campagnes, & ſert aux Matelots pour le potage (*c*).

Deux eſpèces de gingembre.

ON voit ici, dans pluſieurs Cantons, une ſorte de gingembre, (*d*) qui s'élève de deux ou trois paumes. Le gingembre eſt la racine. Les Négres le recueillent aux mois de Décembre & de Janvier, & le font ſécher dans des Vaiſſeaux bien luttés, parce qu'ils ont reconnu que la moindre évaporation lui fait perdre ſa force. Ils en ont une autre eſpèce, dont la tige eſt un peu plus

(*x*) Boſman, pag. 304. & Barbot, pag. 204.
(*y*) Boſman, pag. 306.
(*z*) Barbot, pag. 198.
(*a*) Barbot l'appelle une eſpèce de légume, pag. 198.
(*b*) Villault, pag. 273.
(*c*) Barbot, *ubi ſup.*
(*d*) Barbot dit que le Gingembre ne croît qu'en peu d'endroits, & en fort petite quantité.

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

plus haute, & dont la racine verte ſe mange en ſalade avec du ſel, de l'huile & du vinaigre. Le gingembre tranſplanté croît facilement dans tous les lieux chauds. Celui que la nature produit d'elle-même a peu de force. Cependant il diffère en bonté, ſuivant l'expoſition du lieu. Le meilleur vient du Bréſil & de Saint-Domingue. On eſtime beaucoup moins celui de Saint-Thomas & du Cap-Verd (*e*).

Paſſion des Négres pour l'ail.

LES Négres ont tant de paſſion pour l'ail, qu'ils l'achètent à toutes ſortes de prix. Barbot aſſûre qu'il y a gagné cinq cens pour cent (*f*), avec beaucoup de regret de n'en avoir pas apporté une plus groſſe proviſion.

Ignames.

LES racines de la Côte d'Or ſont les ignames & les patates. Le Pays eſt rempli d'ignames. Ils ont la forme de nos gros navets, & ſe ſément de la même manière. Leur peau extérieure eſt griſe ou couleur de cendres, & leur chair auſſi blanche que celle du navet, quoiqu'il y ait beaucoup de différence pour le goût. On les fait bouillir avec de la viande, & les aſſaiſonnant de ſel & d'huile, on en fait (*g*) une aſſez bonne nourriture. Ils tiennent lieu de pain aux Négres, & ſont la meilleure partie de leur ſubſiſtance (*h*). Après le riz du moins, c'eſt le plus grand avantage que le Pays ait reçu de la nature. L'igname croît ſous terre, comme le navet. Il pouſſe au dehors une longue tige verte, aſſez ſemblable à celle des haricots, mais armée de petites pointes. Cette tige s'élève au long d'une infinité de pieux, que les Négres plantent exprès en forme d'échallas, & ſert à leur faire connoître quand la racine eſt mûre. Le goût des ignames, ſuivant Boſman, ☞ tire ſur la noiſette, [quoiqu'il ne ſoit pas tout-à-fait auſſi doux, & qu'il ait quelque choſe de plus deſſéchant & de plus ferme.] Sabu eſt le Canton qui en produit le plus, & qui en fournit à ceux où la terre eſt moins fertile. A Mauri, ils valent quatorze ſchellings le cent, & ſont encore plus chers dans d'autres lieux (*i*). Smith obſerve que les ignames reſſemblent aux panais plûtôt qu'aux navets de l'Europe; mais qu'ils ſont plus gros à proportion de leur longueur. Elle eſt ordinairement d'environ douze pouces; & leur circonférence eſt à-peu-près de la même meſure (*k*) au ſommet. Rotis, ils ont le goût de la patate d'Angleterre. Au contraire, la patate de la Côte d'Or ne reſſemble à la nôtre que par la forme. Elle eſt d'un goût fade, qui n'approche point de celui des ignames (*l*). Artus en juge autrement. Il dit que les patates & les ignames diffèrent peu pour le goût; que la patate eſt rouge; mais que ces deux racines ont également le goût de la noiſette, & qu'elles ſont dans une égale (*m*) abondance. Suivant Villault, les Négres ont une grande abondance de patates, qui leur viennent des Hollandois, & qu'ils appellent artichaux des champs. Elles ont, dit-il, le même goût que les ignames (*n*).

Sa Deſcription.

Patates & leur Deſcription.

LES patates, comme les ignames, pouſſent une tête verte, qui rampe ſur la terre. Les branches qui ſortent de cette tige, n'ont beſoin que d'être coupées

(*e*) Artus pag. 83.
(*f*) Barbot, pag. 200.
(*g*) Villault dit qu'ils les coupent en pièces & les mangent comme les navets en France.
(*h*) Artus, *ubi ſup.* pag. 85.
(*i*) Boſman, pag. 299.
(*k*) Barbot (pag. 197.) dit qu'il s'en trouve de huit & de dix livres, & qu'elles ſont au dehors, d'un rouge jaunâtre.
(*l*) Smith, pag. 165.
☞(*m*) Artus, pag. 85.
☞(*n*) Villault, pag. 274.

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

coupées & plantées pour produire d'autres patates; au lieu que les ignames ne viennent que de leur racine. Les patates ſont ovales, & communément de la forme des gros & longs navets de Hollande. La peau extérieure en eſt rouge; mais la chair eſt fort blanche. Roties & bouillies, elles tiennent lieu de pain aux Négres, ſur-tout dans le Royaume de Juida; où ils n'ont preſque pas d'autre nourriture. Le plus grand nombre des Voyageurs s'accorde à les trouver beaucoup meilleures que les ignames, & d'un goût qui tire ſur celui de la châtaigne bouillie. Anta & Sabu ſont les plus fertiles en patates. On prétend qu'avant l'arrivée des Portugais, qui apportèrent le millet en Afrique, les Négres ne ſubſiſtoient que de ces deux racines; ce qui paroît d'autant plus vraiſemblable, qu'à préſent même le millet y eſt aſſez peu cultivé, & qu'une grande partie des Habitans ſe réduiſent encore à leur aliment primitif (*o*).

Féves & pois.

ILS ont néanmoins des féves & des pois de diverſes couleurs; rouges, noirs, violets & gris. On diſtingue une eſpèce de pois, qui eſt pourpre ou couleur de roſe, & qui fait un mêts délicieux, lorſqu'elle eſt aſſaiſonnée à l'huile. Mais elle n'eſt point aſſez commune pour ſervir de nourriture (*p*) ordinaire. La meilleure ſorte de féves, eſt celle que les Négres appellent *Kallavances*, de la forme & de la groſſeur de nos haricots. Fraîche ou vieille, elle ſe mange fort bien avec toutes ſortes de viandes. [Quand elle eſt féche elle a le goût du pois gris.] (*q*).

Pluſieurs eſpèces de féves.

BOSMAN parle de pluſieurs eſpèces de féves. Les premières reſſemblent (*r*) aux féves Hollandoiſes de jardin. Elles en ont à peu près la figure & le goût. La ſeconde eſpèce eſt plus groſſe. Sa coſſe eſt longue de trois quarts d'aune, & la féve eſt d'un rouge brillant. La troiſième a beaucoup de reſſemblance avec les petites féves de Hollande, qui s'appellent féves de Princeſſe, excepté qu'elles ſont d'un rouge foncé. Non-ſeulement elle eſt bonne & nourriſſante, mais elle fait une nourriture délicate. Toutes ces eſpéces croiſſent comme les haricots, en rampant, ou ſoûtenues par des rames. Mais les eſpèces ſuivantes viennent différemment. Boſman nomme d'abord les *Jojoties*, qui ſe répandent ſur la terre, comme les patates, renfermées dans de petites coſſes aſſez longues, & qui ſont fort bonnes, quand elles ſont nouvelles. Il parle d'une ſeconde eſpéce ſans la nommer. Elle croît, dit-il, ſur des arbres qui ſont de la grandeur du groſeillier. Sa coſſe reſſemble à celle de nos petits pois. Mais chaque coſſe ne contenant qu'une féve; il en faut un grand nombre pour en faire un plat. La troiſième eſpèce, que Boſman nomme *Gobbegobes*, croît ſous terre, deux féves dans chaque coſſe, & pouſſe au dehors une petite feuille; mais c'eſt la moins eſtimée, quoiqu'elle faſſe la nourriture de quantité de Négres. Enfin la dernière ſorte, eſt une féve de terre, que les Hollandois ne connoiſſoient que depuis peu d'années, & qu'ils ont nommée féve d'Angola, parce qu'elle vient originairement de cette Région. Elle eſt fort bonne ſous la braiſe, comme les châtaignes. C'eſt ſans raiſon qu'on la compte au rang des féves, puiſqu'elle ne croît point dans une coſſe, & qu'elle ne ſe mange point comme les autres. Les Hollandois lui trouvent le goût de la noiſette. Si on l'écraſe, & qu'après

Jojoties.

Cobbegobes.

Féves d'Angola.

(*o*) Boſman, pag. 299.
(*p*) Villault, *ubi ſup.*
(*q*) Artus, pag. 23.
(*r*) Smith, *ubi ſup.*

près l'avoir laiſſée tremper dans l'eau, on la preſſe dans un linge, la liqueur qui en ſort tient lieu de lait avec du ris, & n'en peut être aiſément diſtinguée ; ſur-tout ſi l'on y mêle un peu de beurre, avec de la canelle & du ſucre (*s*). HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

Le grain que les Négres appellent maïz, & qui porte ailleurs le nom de bled de Turquie (*t*), eſt célébre dans toutes les parties du monde. Les Portugais l'apportèrent, les premiers, d'Amérique dans l'Iſle de Saint-Thomas ; d'où il fut tranſplanté ſur la Côte d'Or. Il avoit été juſqu'alors inconnu aux Négres; mais il a multiplié dans leur Pays (*v*) avec tant d'abondance, que toutes ces Régions en ſont aujourd'hui couvertes. Barbot prétend que le nom de maïz eſt venu d'Amérique. Les Portugais lui donnent celui de *Milhio-Grande*, c'eſt-à-dire, grand-millet ; les Italiens le nomment (*x*) bled de Turquie, & les François bled d'Eſpagne (*y*). Maïz & ſes différens noms.

Le maïz demande un terrain chaud & humide (*z*). Il produit deux moiſſons chaque année. On ne le ſéme point comme le bled. Il ſe plante à la main, comme les pois & les féves, & dans un eſpace fort court; il s'éleve de la hauteur d'un homme. La tige reſſemble à celle des roſeaux de marais. Les Négres s'en ſervent pour couvrir leurs maiſons. Quoiqu'elle ſoit fort mince, & les épis de la groſſeur d'un concombre, elle en porte ſept ou huit, dont chacun renferme quelquefois cinq-cens cinquante grains. Son uſage & ſes qualités.

Ces grains ſont de diverſes couleurs; les uns blancs, d'autres noirs, jaunes, orangés, rouges, violets, pourpres, &c. tous dans le même épi avec cette variété. La grandeur des épis eſt fort inégale ; mais les plus grands ſont les meilleurs. En Amérique, la tige ſert à nourrir les troupeaux, (*a*).

La première moiſſon du maïz ſe fait au mois d'Août, & l'autre à la fin de l'année. Mais celle-ci eſt toûjours moins abondante, parce que les Négres n'eſpérant pas beaucoup de pluie dans cette ſaiſon, ne confient à la terre que la moitié de leur ſemence. Ce travail leur coûte peu. Un ou deux hommes, au plus, peuvent préparer autant de terre qu'une charrue en laboure dans les Pays de l'Europe. Cette eſpéce de bled prend racine aiſément; & cette facilité, joint à l'abondance des grains, qui ne ſont jamais moins de trois ou (*b*) quatre-cens, le fait multiplier avec une fécondité prodigieuſe.

Après la première moiſſon, mille tiges ne coûtent pas plus d'un écu d'Angleterre; & dans pluſieurs Cantons elles ſont encore à meilleur marché. Le bled qu'on en tire monte à cinq boiſſeaux. Quoique les grains blancs ſoient les plus beaux (*c*), les rouges paſſent généralement pour les meilleurs.

☞ La ſeconde eſpéce de grain, ſur la Côte d'Or (*d*), [ſuivant Barbot] eſt Millet de la Côte d'Or.

(*s*) Deſcription de la Guinée par Boſman, pag. 300 & ſuiv.

(*t*) On en a déja parlé dans l'Hiſtoire Naturelle du troiſième Volume.

(*v*) Artus, pag. 69. & Barbot, pag. 196.

(*x*) Smith dit qu'on l'appelle auſſi bled de Guinée.

(*y*) Barbot, pag. 197.

(*z*) Villault dit que le meilleur croît ſur les lieux élevés.

(*a*) Artus, *ubi ſup.*

(*b*) Barbot dit quatre ou cinq cens; de ſorte qu'une ſeule tige porte mille, quinze cens, & quelquefois deux mille grains.

(*c*) Boſman, pag. 296. & Smith, pag. 164.

(*d*) Boſman, & Smith après lui, dit que les Portugais nomment la ſeconde ſorte de millet, maiz; mais c'eſt une erreur.

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

eſt le véritable millet, que les Portugais appellent *Milhio-Piqueno*, ou petit millet. Artus dit que l'épi en eſt fort long, & que les grains reſſemblent par la couleur au chenevi, mais qu'ils ont un peu plus de longueur (*e*). Ils ſont renfermés dans des coſſes ſans barbe, comme le bled de Canarie. La farine en eſt blanche. Les Négres avoient du millet avant l'arrivée des Portugais. Il n'a beſoin que de trois mois pour mûrir. Après la moiſſon, l'uſage eſt de le faire ſécher au ſoleil pendant l'eſpace d'un mois. Alors on ſépare les épis de la tige; & les mettant en gerbes, on les tranſporte dans les magazins. Les tiges, ou la paille, ſervent à couvrir les cabanes; & dans pluſieurs Cantons, à faire les haies qui les environnent (*f*).

BOSMAN compare le millet de la Côte d'Or à la graine de coriandre, & prétend y trouver auſſi beaucoup de reſſemblance avec le petit ſégle de Hollande. Il eſt de bon goût & fort nourriſſant. Il croît comme le grand millet, avec cette différence, que la tige n'eſt pas ſi épaiſſe, & que l'épi n'eſt pas couvert de feuilles. Auſſi eſt-il plus expoſé à ſervir de proie aux Oiſeaux; [c'eſt pourquoi on n'en ſéme pas autant que de l'autre;] ce qui le rend de la moitié plus cher.

Différence de ſon prix.

ON trouve ſur toute la Côte d'Or (*g*) du millet des deux eſpèces. Mais il eſt moins commun & par conſéquent plus cher dans le Canton d'Axim. Celui d'Anta en produit une abondance ſurprenante dans les années fertiles. Boſman acheta le millier de tiges à ſix, ſept, huit & neuf takos. Il eſt rare que le ſac monte à plus de deux ſchellings. Ainſi, dans les tems de paix, le bled eſt la moins chère de toutes les proviſions. Mais pendant la guerre il devient quelquefois d'une cherté incroyable. L'Auteur vit donner pour mille tiges une once d'Or, qui revient preſqu'à quatre livres ſterlings. Les Négres n'en peuvent accuſer que leur propre pareſſe, qui ne leur permet jamais de porter leurs vûes au-delà du beſoin d'une année. D'ailleurs le grand nombre de Vaiſſeaux qui viennent continuellement pour la traite des Eſclaves, en achetent tous les ans pluſieurs milliers de ſacs. [Ordinairement le prix de ce bled monte à vingt Schellings, pour les mille ſacs, entre le mois de Février & le tems de la moiſſon] (*h*).

Pâtes & pain des Négres.

LES Négres compoſent une ſorte de pâte, du maïz mêlé avec le millet. Ceux qui ont vécu avec les Portugais broyent le maïz, ſeul, & ſçavent en faire d'excellent pain, qu'ils vendent aux Européens avec beaucoup d'avantage. Il ſe conſerve pluſieurs mois ſans altération. Les enfans font griller les épis de millet, & les mangent au-lieu de pain. Mais l'uſage trop fréquent de cette nourriture échauffe le ſang juſqu'à cauſer le ſcorbut ou la galle, quoiqu'elle ſoit d'ailleurs fort ſaine & qu'elle ait le goût de notre froment.

LE millet ſe broie fort aiſément, ſur-tout lorſqu'il eſt nouveau, & demande peu de peine pour en faire d'excellent pain. Lorſque la pâte eſt bien pétrie, il reſſemble à notre pain d'orge. Mais comme les Négres ignorent l'uſage des fours & ne connoiſſent pas mieux l'art de pétrir, ils ne font cuire leur pâte que ſous la cendre chaude; ce qui en fait du gâteau plûtôt que du pain. Cependant il n'eſt pas déſagréable au goût, quoique les dents ſe

(*e*) Le même Auteur l'appelle un grain excellent, pag. 69.

(*f*) Artus, pag. 67.

(*g*) Villault, pag. 276. dit que le millet aime un terrain bas.

(*h*) Boſman, pag. 297.

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

ſe reſſentent quelquefois des reſtes de gravier, qui viennent de la pierre qu'on emploie pour broyer le grain (*i*).

BOSMAN aſſûre que le pain de maïz, lorſqu'on en retranche le ſon, eſt fort peſant, faute de levain; ſans quoi il ſeroit auſſi ſain que le pain commun de l'Europe (*k*).

Qualités de quatre ſortes de pain.

VILLAULT repréſente en peu de mots les qualités de leurs différentes ſortes de pain. Leur pain de riz a beaucoup de blancheur, mais il eſt fort peſant. Leur pain de millet eſt brun & de mauvais goût. Leur pain de maïz eſt amer. Enfin le meilleur & le plus agréable eſt celui qui eſt mêlé de maïz & de millet (*l*).

Liqueur compoſée avec le maïz.

ARTUS obſerve que les Indiens de l'Amérique font de leur maïz une ſorte de liqueur qu'ils nomment Chinka, & qui eſt auſſi capable d'enyvrer que le vin. Les Négres de la Côte d'Or le font tremper dans l'eau, pour en faire une eſpèce de bierre, qu'ils nomment *Pittau*. Mais cet uſage n'eſt établi que dans les Cantons où les Négres ont beaucoup de Commerce avec les Portugais (*m*).

Riz de ſa Côte d'Or.

LE riz n'eſt pas commun dans toutes les Contrées de la Côte d'Or. Il s'en trouve très-peu hors des Cantons d'Axim & d'Anta. Mais il croît avec tant d'abondance à l'entrée de la Côte, qu'on l'y trouve, net & préparé, à moins d'un ſol la livre; tandis que dans les autres lieux, à peine l'a-t-on, mêlé & chargé de ſa paille, au même prix. Le Canton d'Axim, qui manque de millet, eſt dédommagé fort heureuſement par le ris (*n*).

Obſervations d'Artus.

AJOÛTONS à cet article les obſervations d'Artus ſur le riz de la Côte d'Or. Il croît, dit-il, ſur une tige longue & ferme, mais un peu courbée. L'épi eſt environné de barbes fort pointûes. La coſſe qui renferme les grains eſt jaune. L'Auteur donne un pied & demi de longueur à la tige. Elle reſſemble à celle de l'orge; mais la racine approche plus de celle du froment. Dans ſon origine, le riz vient des Indes Occidentales, d'où il s'eſt répandu dans toutes les Parties du Monde. Il demande un climat chaud, & ne mûrit guères qu'à la fin de Septembre. On admire qu'un grain ſi ſec & ſi ferme ne ſe plaiſe que dans un terrain humide, ou que des terres aqueuſes puiſſent produire un grain ſi ſubſtantiel & ſi nourriſſant (*o*).

Fleurs de la Côte d'Or.

A l'égard des fleurs, Villault n'en remarqua pas beaucoup ſur la Côte d'Or. Il n'en cite qu'une, qui eſt couleur de flamme, ſans odeur, & dont la tige eſt de la groſſeur du ſénevé. La même fleur eſt fort commune dans l'Iſle de S. Thomas (*p*).

(*i*) Artus, pag. 69.
(*k*) Boſman, pag. 207.
(*l*) Villault, pag. 275.
(*m*) Artus, *ubi ſup.*
(*n*) Boſman, pag. 298. & ſuiv.
(*o*) Artus, *ubi ſup.* pag. 83.
(*p*) Villault, pag. 276.

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

§. IV.

Animaux ſauvages & privés.

Taureaux, vaches, chévres, moutons, &c.

ENTRE les animaux privés, le premier rang ſemble appartenir aux taureaux, aux bœufs, aux vaches, aux chévres & aux moutons. Dinkira, Aſiante, Axim & d'autres Pays intérieurs en ſont remplis; mais ces Contrées ſont ſi éloignées de la Mer, qu'il en vient peu de bœufs & de vaches ſur la Côte. Cependant on nourrit un grand nombre de toutes ſortes de beſtiaux dans les Cantons d'Axim, de Pokerſon, de Mina & d'Akra; ſur-tout dans celui d'Akra, parce qu'on les y amène aiſément d'Aquambo & de Lampi.

Les Négres ne tirent pas le lait des vaches.

DANS les autres Cantons, il ne ſe trouve que des taureaux & des vaches. Les Négres ignorent l'art de couper les taureaux pour en faire des bœufs. Aux environs d'Axim, les pâturages ſont aſſez bons, & les beſtiaux peuvent s'y engraiſſer. Mais à Mina, qui eſt un lieu fort ſec, ils participent à la qualité du Terroir. C'eſt néanmoins le ſeul endroit (*a*) où l'on tire du lait des vaches; tant la plûpart des Négres ſont obſtinés dans leur ancienne ignorance. Maîgres & décharnés, comme on repréſente les beſtiaux de ce Canton, il n'eſt pas ſurprenant que vingt ou trente vaches ſuffiſent à peine pour fournir du lait à la table du Général. Les plus groſſes ne pèſent pas plus de deux cens cinquante livres, [quoiqu'à en juger à la vûe, on diroit qu'elles pèſent le double.] En général, tous les animaux du Pays, ſans en excepter les hommes, ſont fort légers pour leur taille; ce que l'Auteur attribue aux mauvaiſes qualités de leur nourriture, qui ne peut produire qu'une chair molle & ſpongieuſe. Auſſi celle des vaches & des bœufs y eſt-elle de fort mauvais goût. Une vache ne laiſſe pas de coûter douze livres ſterlings. Les veaux, qui devroient être beaucoup meilleurs, ont auſſi quelque choſe de déſagréable au goût, qu'on ne peut attribuer qu'au mauvais lait de leurs Méres, qu'ils n'ont pas même en abondance. Ainſi les bœufs, les vaches & les veaux de la Côte d'Or ne ſont pas une nourriture fort ſaine (*b*).

Prix des vaches.

Mauvais Chevaux du Pays.

LES Chevaux du Pays ſont de la grandeur de nos chevaux du Nord, ſans être auſſi bien-faits. On en voit peu ſur la Côte (*c*); mais ils ſont en grand nombre dans l'intérieur des Terres. Ils portent la tête & le col fort bas. Leur marche eſt ſi chancellante, qu'on les croît toûjours prêts à tomber. Ils ne ſe remueroient pas s'ils n'étoient continuellement battus; & la plûpart ſont ſi bas, que les pieds de ceux qui les montent touchent preſqu'à terre.

Aſnes & leur uſage.

LES Asnes, qui ſont auſſi en aſſez grand nombre, ont quelque choſe de plus vif & de plus agréable que les chevaux. Ils ſont même un peu plus grands. Les Hollandois en avoient autrefois quelques-uns au Fort d'Axim, pour leurs uſages domeſtiques; mais ils les virent périr ſucceſſivement, faute de nourriture. Boſman s'imagine que les Négres ne les employent point à porter ni à charier, & qu'ils ne les font ſervir que de monture.

QUOIQU'IL

(*a*) Artus, après avoir obſervé que les bœufs & les vaches ſont très-petits, ajoûte que les Négres ne peuvent traire les vaches, parce qu'elles ont à peine aſſez de lait pour nourrir leurs veaux, pag. 8.

(*b*) Boſman, pag. 235.

(*c*) Artus, pag. 198. dit qu'au bras de la Côte il n'a jamais vû de chiens ni de chevaux.

Digitized by Google

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

QUOIQU'IL y ait beaucoup de moutons ſur toute la Côte, ils y ſont toûjours chers. Leur forme eſt la même qu'en Europe, mais ils ne ſont pas de la moitié ſi gros que les nôtres, & la Nature ne leur a donné que du poil au lieu de laine. Ici, dit l'Auteur, le Monde paroit renverſé; les hommes ont de la laine & les moutons du poil.

Forme des moutons du Pays.

LA chair du mouton eſt ſi ſéche & ſi maîgre dans tous les Cantons de la Côte d'Or, qu'un Européen délicat n'eſt pas tenté d'y toucher. Cependant le prix de ces animaux n'eſt jamais au-deſſous de vingt-ſept ou vingt-huit ſchellings; ce qui ne permet guéres aux gens du commun d'en faire leur nourriture. Le Général & les principaux Facteurs prennent ſoin de les engraiſſer pour leur table, avec de l'orge grillé (*d*), qui les rend un peu plus ſupportables.

Leur chair & leur prix.

SI l'on en croit Smith (*e*), les moutons de Guinée ont ſi peu de reſſemblance avec ceux de l'Europe, Etranger, qu'un ne reconnoîtroit pas leur eſpèce à la vûe. Il faut les entendre bêler; & l'on eſt ſurpris de trouver la voix du mouton dans un animal qui eſt couvert aſſez légèrement de poil brun & noir comme le chien.

LE nombre des chèvres eſt prodigieux. Elles ne différent de celles de l'Europe que par la grandeur; car la plûpart ſont fort petites; mais elles ſont beaucoup plus graſſes & plus charnues que les moutons. Le prix d'un bon chevreau eſt ordinairement de douze ou treize ſchellings.

Chévres & leur forme.

LES Négres donnent une explication fort plaiſante à la puanteur des Boucs. Ils prétendent qu'au commencement du Monde la Terre étoit gouvernée par une certaine Déeſſe, qui étoit accoutumée à ſe frotter le corps d'une huile fort odoriférante. Les Boucs s'en étant apperçus, la prièrent de leur communiquer une ſi précieuſe faveur. Mais choquée de leur préſomption, elle feignit de vouloir les ſatisfaire, & les frotta d'une graiſſe puante dont ils conſervent l'odeur juſqu'aujourd'hui. Les Négres ajoûtent que ces vilains animaux prirent cette onction pour la faveur qu'ils avoient demandée, & s'en trouvèrent ſi contens, qu'ayant toûjours élevé leurs chevreaux dans la même opinion, c'eſt cette raiſon qui leur fait chercher à ſe mettre à couvert pendant la moindre pluie, de peur que l'eau ne leur faſſe perdre l'avantage dont ils croient jouir.

Cauſe de la puanteur des Boucs.

LE Pays ne manque point de Porcs: mais ceux qui ſont nourris par les Négres ont la chair fade & déſagréable; au-lieu que la nourriture qu'ils reçoivent des Hollandois leur donne une qualité fort différente. Cependant les meilleurs n'approchent point de ceux du Royaume de Juida, qui ſurpaſſent les Porcs mêmes de l'Europe pour la délicateſſe & la fermeté. Un porc du poid de quatre-vingt-dix livres ſe vend ici trois livres ſterlings (*f*). Artus dit que ces animaux ſe nomment *Ebbio* dans le Pays; qu'ils ſont d'une grandeur moyenne, & qu'ils font une bonne nourriture.

Porcs de la Côte d'Or.

ICI, comme en Europe, les animaux domeſtiques ſont les chats & les chiens. Mais les chiens n'aboyent & ne mordent pas comme les nôtres. Il s'en trouve de toutes ſortes de couleurs; blancs, rouges, noirs, bruns & jaunes.

Chiens & chats.

Les

(*d*) Boſman, pag. 236.
(*e*) Smith, pag. 147.
(*f*) Boſman, pag. 297, *& ſuiv.*

Digitized by Google

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

Les Négres en mangent la chair, & juſqu'aux inteſtins, de ſorte que dans pluſieurs Cantons, on les conduit en troupes au Marché comme les moutons & les porcs. Les Négres leur donnent le nom d'*Ekia*, ou d'après les Portugais celui de *Cabra-de-Matto*, qui ſignifie chèvre ſauvage. On en fait tant de cas dans le Pays, qu'un Habitant qui aſpire à la Nobleſſe, eſt obligé de faire au Roi un préſent de quelques chiens. Ceux de l'Europe ſont encore plus eſtimés, à cauſe de leur aboyement. Les Négres s'imaginent qu'ils parlent (*g*). Ils donnent volontiers un mouton pour un chien, [& ſouvent même, ils ajoûtent encore quelque choſe par-deſſus le marché, quand ils peuvent eſpérer que les petits qu'ils en auront ſe vendront plus cher.] Ils en préfèrent la chair à celle de leurs meilleurs beſtiaux. Les chiens de l'Europe dégénèrent beaucoup ici. Leurs oreilles deviennent roides & pointues comme celles du Renard. Leur couleur change par degrés. Dans l'eſpace de trois ou quatre ans, on eſt ſurpris de les trouver fort laids, & de s'appercevoir qu'au-lieu d'aboyer ils ne font plus que hurler triſtement (*b*). C'eſt le cri de ceux du Pays. Barbot qui en parle dans les mêmes termes, ajoûte qu'ils ſont fort laids, & qu'ils ont les oreilles longues & roides comme le Renard; que leur queuë eſt longue & pointue ſans aucun poil; qu'ils ont auſſi la peau du corps nue, ordinairement tachetée (*i*) & quelquefois d'une ſeule couleur; qu'ils ſont déſagréables à la vûe & plus encore au toucher; que les Négres ont appris des Portugais à les nommer Cabra-de-Matto, parce qu'ils en aiment la chair & qu'ils la préfèrent à celle du mouton; enfin qu'on les conduit au Marché deux à deux, & qu'ils s'y vendent mieux que les beſtiaux (*k*).

Les chiens de l'Europe changent de nature ſur la Côte d'Or.

Les Négres mangent la chair des chiens.

Chats nommés Ambaios.

LES Chats ſont auſſi des animaux fort eſtimés ſur la Côte d'Or, ſur-tout lorſqu'ils paroiſſent habiles à la chaſſe des ſouris, vermine dont les Négres ont beaucoup à ſouffrir. Ils ont la peau fort belle & fort douce. Leur nom dans le Pays, eſt *Ambaio*. Les Négres mangent leur chair (*l*). Cependant Boſman aſſûre que c'eſt uniquement dans les cas de néceſſité. Il remarque auſſi que les chats de la Côte d'Or ne ſont pas différens de ceux de l'Europe, & que ceux-ci ne changent point de nature, après avoir paſſé pluſieurs années en Afrique (*m*).

ON a déja vû la deſcription de l'Eléphant dans l'Hiſtoire Naturelle de l'Afrique Occidentale; mais les Voyageurs trouvent ici quelques différences remarquables, & l'on ne doit pas être ſurpris, qu'un animal ſi gros & ſi curieux donne toûjours matière à de nouvelles obſervations.

Eléphans de la Côte d'Or.

QUOIQUE les Eléphans ne ſoient nulle part en ſi grand nombre que ſur la Côte d'Yvoire, il s'en trouve beaucoup auſſi ſur la Côte d'Or, qui s'avancent de l'intérieur des Terres juſqu'au rivage de la Mer. Anta n'en eſt jamais dépourvû. On en voit moins du côté d'Acra, parce que ce Canton eſt depuis long-tems aſſez-bien peuplé; mais les ravages de la guerre ayant rendu pendant cinq ou ſix ans le Pays de Fétu très-déſert, on y a vû paroître quantité d'Eléphans; car moins il y a d'hommes dans une Contrée, plus elle ſe remplit ordinairement de bêtes farouches. [Et comme il en eſt de même de la plus grande partie du pays qui eſt aux environs d'Acra, on y tue toutes les années

(*g*) Artus, pag. 80.
(*b*) Boſman, pag. 239.
(*i*) Voyez la Figure.
(*k*) Barbot, pag. 215.
(*l*) Artus, *ubi ſup.*
(*m*) Boſman, *ubi ſup.*

années pluſieurs de ces animaux. En 1697, on en tua un d'une grandeur extraordinaire près du Fort Hollandois, & qui étoit vraiſemblablement fort âgé. Ses deux dents ou défenſes peſoient deux cens vingt livres. On peut juger par-là du poids de tout cet animal.]

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

LES Eléphans de la Côte d'Or ont douze ou treize pieds de hauteur, & ſont par conſéquent moins grands que ceux des Indes Orientales, auxquels les Voyageurs donnent le même nombre de coudées. C'eſt la ſeule différence qui mérite d'être remarquée. A l'égard de ce qu'on rapporte de leurs accouplemens, du terme de leur délivrance, de leur âge, du renouvellement de leurs dents, & de quantité d'autres obſervations, vraies ou chimériques, Boſman, qui ne perdit point une occaſion de s'éclaircir là-deſſus dans un long ſéjour en Afrique, ne vit & n'apprit rien qui lui pût faire adopter aucune de ces opinions. Quelle apparence, dit-il, que perſonne ait jamais vû deux Eléphans s'accoupler, ou qu'on ait pu ſçavoir pendant quel tems ils portent leur fruit, dans quel lieu il s'en délivrent, & s'il eſt vrai qu'ils jettent leurs dents. Il croit (*n*) que l'idée que l'on a du renouvellement de leurs dents, eſt entièrement détruite par la différence extraordinaire qu'on remarque, pour le poids, [qui varie depuis une livre, juſqu'au delà de cent,] entre celles que le hazard fait trouver dans les forêts, & qui ont donné naiſſance à cette opinion. Cependant d'autres Ecrivains apportent diverſes raiſons qui paroiſſent capables de la confirmer.

Ce que Boſman penſe des opinions communes ſur l'Eléphant.

ATKINS remarque que les dents d'Eléphans viennent des Négres intérieurs, avec leſquels ceux de la Côte font des échanges pour les marchandiſes de l'Europe. Il ajoute que *Plunket*, ancien Gouverneur de Sierra-Léona, & d'autres Anglois qui avoient acquis en Afrique une expérience de vingt ans, l'avoient aſſûré que les Eléphans changent d'habitations & de pâturages; & que pour cette tranſmigration, ils ſe raſſemblent en troupeaux fort nombreux; qu'ils en avoient vû ſur les bords de la Gambra, des légions de mille & quinze cens; que ces monſtrueux animaux ſont d'une hardieſſe qui répond à leur groſſeur; & que marchant en fort bon ordre, ils ſe croyent comme ſupérieurs aux attaques des Négres, qui ne peuvent leur faire la guerre ſans en approcher, parce que de loin, la peau d'un Eléphant eſt impénétrable aux balles du mouſquet. Or comme l'yvoire étoit le principal Commerce de Guinée, avant l'introduction des armes à feu, & que les Négres apportoient beaucoup moins de groſſes dents que de petites, Atkins conclut qu'ils ne tuoient pas les Eléphans; mais que les groſſes dents étoient celles des Eléphans qui mouroient de vieilleſſe ou de maladie; & que les petites venoient des jeunes, qui en peuvent perdre de tems en tems, comme les enfans dans l'eſpèce humaine, ou comme les Cerfs & les Daims perdent leurs cornes. Dans cette ſuppoſition, l'art des Négres ne conſiſtoit qu'à découvrir les lieux où ils pouvoient trouver cette riche dépouille (*o*).

Opinion d'Atkins.

SMITH eſt perſuadé que les Eléphans jettent leurs dents. Il obſerve que les cornes d'une Biche ou d'un Daim, ne ſont pas moins dures & moins ſolides qu'une dent d'Eléphant; & l'on ſçait bien, dit-il, qu'elles n'ont beſoin que

Opinion de Smith.

(*n*) Deſcription de la Guinée par Boſman, pag. 241.

(*o*) Voyage d'Atkins, pag. 182. & ſuiv. [Il allonge beaucoup ſon raiſonnement.]

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

que de trois mois pour croître dans toute leur grandeur. Il ajoûte, pour confirmer ſon opinion, que ſuivant le témoignage des Négres, on ne trouve jamais qu'une dent au même lieu; ce qui montre aſſez qu'elles ſont jettées par intervalles, & ſans autre régle que le hazard.

L'ÉLÉPHANT ſe nourrit particuliérement d'une ſorte de fruit qui reſſemble au papa, & qui croît ſauvage dans pluſieurs parties de la Guinée. L'Iſle de Teſſo en eſt remplie, & c'eſt apparemment ce qui invite ces animaux à s'y rendre en grand nombre. Ils paſſent le canal à la nâge. Un Eſclave de de la Compagnie bleſſa un Eléphant dans cette Iſle, & n'ignorant pas ce qu'il avoit à craindre de ſa furie, il ſe réfugia auſſi-tôt dans un bois voiſin. L'Eléphant s'efforça de le ſuivre; mais ſoit qu'il fût affoibli par ſa bleſſure, ou retardé par l'épaiſſeur des arbres, il abandonna les traces de ſon ennemi pour repaſſer le canal à la nâge. Il mourut en chemin, & les Négres profitérent de la marée pour le conduire dans la Baye de Fero, où ils commencérent par lui arracher les dents, & firent enſuite un feſtin de ſa chair. L'Auteur aſſûre que le mouvement d'un Eléphant dans l'eau, eſt plus prompt que celui d'une Chaloupe à dix rameurs, & qu'à terre il eſt auſſi léger qu'un Cheval à la courſe (*p*).

Si les dents d'Eléphant doivent être nommées cornes.

BARBOT met en queſtion ſi les dents ou défenſes d'un Eléphant ne doivent pas plûtôt porter le nom de cornes, parce qu'au-lieu de ſortir de la mâchoire, elles ſortent du crane, & qu'elles ne leur ſervent proprement que d'armes deffenſives (*q*).

Diverſes eſpéces d'Eléphans.

ON diſtingue pluſieurs eſpèces d'Eléphans; le Lybien, l'Indien, l'Eléphant de marais, celui de montagne & celui de bois. L'Eléphant de marais a les dents bleuës & ſpongieuſes, difficiles à tirer, & plus encore à travailler, parce qu'elles ſont remplies de petits nœuds. L'Eléphant de montagne eſt farouche & dangereux. Il a les dents plus petites, & la taille mieux formée. L'Eléphant qui vit dans les bois eſt le plus doux & le plus docile. Il a les plus groſſes dents & les plus blanches.

Les Négres les nomment Oſſons.

ON ne voit jamais d'Eléphans blancs ſur la Côte d'Or, quoiqu'on liſe dans quelques relations qu'il s'en trouve plus loin dans l'Afrique au long du Niger, dans l'Abiſſinie & dans le Pays de Zanjibar. Ceux de Guinée ſont ſi prompts qu'ils ſurpaſſent un cheval à la courſe. Les Négres de Mina leur donnent le nom d'*Oſſons*. La partie qui diſtingue les mâles eſt petite, à proportion de la grandeur monſtrueuſe du corps, & ne ſurpaſſe pas celle d'un étalon. Les teſticules ne paroiſſent point, & ſont cachées près des reins; ce qui les rend plus propres à la génération. L'Eléphant a le pied rond, comme le ſabot du cheval, mais beaucoup plus grand. Sa peau eſt plus dure & plus épaiſſe ſur le dos que ſous le ventre. Outre ſes défenſes, il a quatre dents qui lui ſervent à mâcher, tortues dans les mâles, & droites dans les femelles.

Femelle, & ſes propriétés.

LA femelle de l'Eléphant eſt plus forte, mais moins hardie que le mâle. Elle a deux mamelles [qui ne ſont pas ſituées ſous la poitrine, mais plus en arrière.] On prétend qu'elle a beaucoup de peine à nourrir ſes petits; & qu'elle eſt obligée alors de s'accroupir. Les uns ne lui donnent qu'un jeune à la

(*p*) Voyage de Smith, pag. 49. & ſuiv. pag. 207.
(*q*) Deſcription de la Guinée par Barbot.

la fois; d'autres lui en donnent quatre. Les petits Eléphans voient clair, dit-on, auſſi-tôt qu'ils ſont nés. Ils ſuccent le lait de leur mère; non avec leur trompe, mais avec la langue & les lévres (r).

DE LA CÔTE D'OR.

LES Tigres ſont en fort grand nombre ſur toute la Côte. Il y portent le nom de Bohen. l'Eſpéce commune eſt de la groſſeur d'un veau ordinaire. Ils ont le pied grand, les griffes très-fortes, & la (s) peau marquetée de taches jaunes & noires. La férocité de ces animaux eſt terrible. Ils cauſent ici plus de ravages que toutes les autres bêtes de proie. [Un homme qui ſe hazarde ſeul dans un bois, eſt menacé à tous momens de leurs inſultes & n'a de reſſource que dans ſon adreſſe & ſon courage.] Peu de tems avant l'arrivée de l'Auteur, un domeſtique du Facteur de Sukkonda fut dévoré à cent pas de ſon Comptoir. Dans le même tems & près du même lieu, un Négre, qui alloit couper du bois avec ſa hache, rencontra un Tigre, qui ſondit ſur lui. Mais après un combat, le Négre lui ôta la vie d'un coup de hache, & revint couvert de ſang & de bleſſures. En 1693, tandis que l'Auteur commandoit dans le même Fort, il ne ſe paſſoit pas de nuit où les Tigres n'enlevaſſent quelques moutons de ſon troupeau, & de celui des Anglois ſes voiſins. Un jour, en plein midi, un de ces furieux animaux pénétra dans la loge & dévora deux chévres. Boſman, qui s'en apperçut, ſe hâta de ſortir avec ſon canonier, deux Anglois & quelques Négres, tous armés de mouſquets. Ils pourſuivirent le monſtre; & le virent entrer dans un petit bois, où il s'arrêta tranquillement. Le Canonier eut la hardieſſe d'y entrer, pour découvrir ſon gîte; mais il revint bien-tôt, avec une vive épouvante, après avoir laiſſé derrière lui ſon chapeau, ſon ſabre & ſes ſandales. Le Tigre s'étoit jetté ſur lui, l'avoit mordu, & n'avoit lâché priſe qu'à l'occaſion d'une branche, que le bonheur du Canonier avoit fait tomber ſur lui & qui l'avoit ſans doute effrayé. Un des Anglois n'entreprit pas moins de le faire déloger. Il pénétra dans le bois, ſon mouſquet en joue; mais le Tigre ſe tint aſſis tranquillement pour lui laiſſer la liberté d'approcher, & le ſaiſiſſant tout-d'un-coup par les épaules, il l'abbattit & l'auroit infailliblement mis en piéces, ſi Boſman & ſes Négres, qui ſuivoient immédiatement n'euſſent paru aſſez-tôt pour le ſecourir. Si le monſtre prit la fuite, ce ne fut qu'après avoir ôté à ſon ennemi la force de ſe relever pendant le reſte du jour, [tant par la frayeur qu'il lui cauſa, que par la bleſſure qu'il lui fit.] Mais en fuyant hors du bois il cauſa un autre accident, que l'Auteur appelle tragi-comique. Un Facteur du Fort, qui étoit parti après les autres, avec ſon mouſquet, pour augmenter le nombre des aſſaillans, s'avançoit d'un air fort réſolu, au moment que le Tigre quittoit ſa retraite. Il le vit venir à lui; & ſon courage l'abandonnant à cette vûe, il ſe mit à courir de toute ſa force pour regagner le Comptoir. Soit frayeur ou laſſitude, il eut le malheur de tomber ſur une pierre. Le Tigre s'approcha auſſi tôt de lui. Boſman & ſes Compagnons s'arrêtérent tremblans, à quelque diſtance, ſans ôſer tirer, parce que le monſtre étoit trop près du Facteur. Ils s'attendoient à le voir déchirer à leurs yeux; lorſque le Tigre, abandonnant ſa proie, continua de fuir d'un autre côté. Ils n'attribuérent ce miracle qu'à leurs cris. [Cependant

Tigres en grand nombre.

Combien ils ſont dangereux.

Avanture d'un tigre.

on

(r) Tout ce détail a l'air d'autant plus de conjectures. R. d. T.

(s) Barbot, pag. 207.

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

on peut s'imaginer, ajoûte l'Auteur, qu'ayant dévoré deux chévres le même jour, ſa faim n'étoit pas aſſez preſſante pour animer ſa cruauté.] Quoiqu'il en ſoit, continue-t-il, cette avanture ne l'empêcha point de revenir peu de jours après, & de tuer quelques moutons. Les Hollandois, après avoir employé ſi malheureuſement la force, eurent recours à l'adreſſe. Ils firent une cage de pluſieurs grands pieux, longue de douze pieds & large de quatre, ſur laquelle ils mirent un tas de pierres pour la rendre plus ferme. Dans un coin de cette cage ils en mirent une petite, où ils renfermérent deux cochons de lait. L'entrée étoit une trappe, ſoutenue par une corde, qui devoit ſe lâcher d'elle-même au moindre mouvement de la petite cage. Ce ſtratagême eut tant de ſuccès, que trois jours après, vers minuit, le Tigre ſe jetta dans le piége. Au-lieu de pouſſer des rugiſſemens, comme on s'y attendoit, il employa d'abord ſes dents pour ſe procurer la liberté. Ses efforts lui auroient ouvert un paſſage, s'il eût pu continuer ce travail une demi-heure de plus; car il avoit déja rongé la moitié d'une paliſſade. Mais l'Auteur parut aſſez-tôt pour l'interrompre; & ſans s'amuſer à tirer pluſieurs coups inutiles, il paſſa le bout de ſon fuſil entre deux pieux. L'animal ſe jetta deſſus avec une extrême furie, & s'offrit ainſi comme de lui-même à trois balles, qui le renverſérent ſans vie. Il étoit de la grandeur d'un vean, & pourvû de dents auſſi terribles que ſes griffes. Cette victoire devint l'occaſion d'une fête, qui dura huit jours, ſuivant l'uſage du Pays, qui accorde à celui qui tue un Tigre le droit de prendre, ſans payer, tout le vin de Palmier qu'on met en vente au Marché. Boſman, qui avoit tué le monſtre, réſigna ſon privilége à ſes Négres.

Manière dont Boſman prit un Tigre.

Si les Tigres craignent le feu.

LE Pays d'Axim produit plus de Tigres qne celui d'Anta. Ils pouſſent la hardieſſe juſqu'à ſauter pendant la nuit dans les Forts Hollandois, quoique les murs n'aient jamais moins de dix pieds de hauteur; & s'il ſe préſente quelque proie, leur férocité n'épargne rien. L'Auteur obſerve qu'ils ne ſont pas auſſi effrayés du feu qu'on ſe l'imagine. Après en avoir reçu deux ou trois viſites, qui lui avoient coûté quelques moutons, il eſpéra de s'en délivrer en allumant un grand feu près de ſon parc. Cinq de ſes domeſtiques reçurent ordre de paſſer la nuit au même lieu ſous les armes. Malgré toutes ces précautions, un Tigre s'approcha ſans être entendu, tua deux moutons entre deux de ſes gens, qui s'étoient endormis; & lorſque ſe réveillant aux cris des victimes ils ſe préparoient à faire uſage de leurs armes, il eut plus de légéreté à s'échapper qu'ils n'eurent de courage à le pourſuivre. Cet incident ſemble confirmer une opinion, qui eſt commune à tous les Négres. Ils aſſûrent que jamais le Tigre ne s'attaque aux hommes lorſqu'il peut ſe ſaiſir d'une bête. Sans cela, dit Boſman, deux domeſtiques endormis auroient été plus faciles à dévorer que deux moutons (*t*).

Ils dévorent plûtôt les bêtes que les hommes.

Bufles & leurs qualités.

LES Bufles ſont ſi rares ſur la Côte d'Or, qu'à peine en voit-on quelques-uns dans l'eſpace de deux ou trois ans. Mais ils ſont en aſſez grand nombre à l'Eſt (*v*) vers le Golfe de Guinée. Ils ſont de la grandeur d'un bœuf. Leur couleur eſt rougeâtre. Leurs cornes ſont droites. Ils ſont très-légers à la courſe. Dans les bons páturages leur chair eſt un fort bon aliment. Il eſt dangereux

(*t*) Deſcription de la Guinée par Boſman, pag. 312. & ſuiv.

(*v*) Voyez l'Hiſtoire Naturelle du Quatriéme Tome.

dangereux de les bleſſer, lorſqu'on ne les tuë pas du même coup. Les Négres, inſtruits par l'expérience, montent ſur un arbre pour les tirer (*x*).

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

AVEC ces animaux farouches, le Pays eſt rempli d'eſpéces plus douces, telles que les cerfs, les gazelles ou les antilopes, les daims, les liévres, &c. Le nombre des cerfs eſt ſurprenant dans les Contrées d'Anta & d'Acra. On les rencontre en grands troupeaux. L'Auteur en a quelquefois compté juſqu'à cent. Si l'on en croit les Négres, ils ſont ſi ſubtils & ſi timides, que dans leurs marches ils détachent un d'entr'eux, pour faire l'avant-garde & travailler à la ſûreté commune. Mais on diſtingue environ vingt ſortes de ces animaux; les uns de la grandeur d'une petite vache; d'autres auſſi petits que le mouton, & même que le chat. La plûpart ſont rougeâtres, avec une raye noire ſur le dos. Il s'en trouve néanmoins de mouchetés. Leur chair eſt excellente, ſur-tout celle de deux principales ſortes, que les Hollandois trouvent fort délicate. La couleur de l'une eſt un ſouris-pâle. L'Auteur ne diſtingue pas celle de l'autre. Mais outre la couleur, elles différent encore pour la taille, quoiqu'elles ayent également deux pieds de longueur. L'une eſt plus groſſe, avec les jambes moins longues.

Cerfs, daims, gazelles, liévres, &c.

Diverſes eſpéces de cerfs.

IL parle d'une autre ſorte, qui a quatre pieds de long, la taille mince, les jambes fort allongées, la tête & les oreilles très-longues, & qui eſt de couleur d'orange rayée de blanc. Mais il n'a pas vû de plus beaux Cerfs que ceux dont la couleur eſt rouge, & qui n'ont que la moitié de la groſſeur des précédens. Ce ſont, dit-il, de charmantes créatures. Leurs cornes ſont petites & d'un noir luiſant; leurs jambes ſi menuës, qu'il les compare au (*y*) tuyau d'une pipe. C'eſt l'animal que Smith appelle un admirable Antilope. Il eſt ſi léger, qu'il paroît voltiger au milieu des buiſſons. Cependant les Négres en prennent quelquefois, & la chair en eſt aſſez bonne. Cette eſpéce de cerfs ou d'antilopes, n'a pas le corps plus gros qu'un lapin. Les Européens du Pays ſe ſervent de leurs jambes (*z*) pour arranger le tabac dans les pipes. En parlant des mêmes animaux, dans un autre lieu, on a déja fait remarquer qu'ils ſont trop délicats pour être tranſportés vivans juſqu'en Europe. On l'a tenté pluſieurs fois, en prenant la peine de les couvrir ſoigneuſement de coton; mais à peine ont-ils paſſé la Ligne qu'ils meurent en peu de jours (*a*). Le même Auteur ajoûte qu'on voit beaucoup de Gazelles dans le Pays (*b*) d'Acra, & que la chair en eſt excellente. Cet animal eſt d'une légéreté incroyable. Il aime les terres hautes, au-delà des Forts Européens. Leur taille tient le milieu entre la Chévre & le Cerf. Ils ont les cornes de la Chévre ou du Buſle (*c*).

Cerfs charmans.

Ils ne peuvent être tranſportés.

TOUTES ces eſpéces de cerfs ſont d'une légéreté qu'on auroit peine à s'imaginer, ſur-tout ceux de la dernière eſpéce, [qu'on nomme communément gazelles ou antilopes.] L'Auteur en a vû ſauter par-deſſus des murs de dix ou douze pieds de hauteur. Les Négres les appellent dans leur Langue, *Rois des Cerfs* (*d*).

Rois des Cerfs.

ARTUS

(*x*) Barbot, pag. 209.
(*y*) Boſman, pag. 248. & ſuiv.
(*z*) Boſman en envoya quelques unes en Europe.
(*a*) Smith, pag. 247.
(*b*) Voyez l'Article d'Acra, Tom. III.
(*c*) Smith, *ubi ſup.* pag. 212.
(*d*) Boſman, pag. 249.

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

Daims & Renards.

Artus dit que les daims, les renards & les liévres ſont en plus grand nombre dans certains Cantons que dans d'autres, & qu'ils ſont peu différens de ceux de l'Europe. La méthode que les Négres employent pour les prendre, eſt de veiller au bord des ruiſſeaux où la ſoif les amène. Ils les tuent, ou les font tomber facilement dans leurs piéges. Le Pays d'Acra eſt rempli de liévres, & les Habitans ont une manière de les tuer qui leur eſt propre. Ils ſe rendent en troupe dans les lieux où ces animaux ſe retirent. Chacun eſt armé d'un bâton de la longueur du bras. Cette arme leur ſert d'abord à faire un cliquetis qui effraye les liévres & qui les fait ſortir de leur retraite. Alors les Négres ſe jettent deſſus avec peu de meſure, & de leurs bâtons, ils ne manquent jamais d'en tuer un grand nombre. La chaſſe eſt libre ſur la Côte en tous tems & pour toutes ſortes d'animaux (*e*).

Liévres, manière de les tuer.

Sangliers & bonté de leur chair.

Bosman obſerve que les deux Cantons d'Apam & d'Acra ſont remplis d'une ſorte de liévres qui ne ſont pas fort différens de ceux de l'Europe. Les ſangliers, qui paſſent avec raiſon pour des bêtes voraces, n'ont point ici tant de férocité qu'en Europe; mais ils ſont rares ſur la Côte d'Or. Cependant l'Auteur en ayant quelquefois mangé, a trouvé leur chair tendre & délicieuſe. La graiſſe dit-il, en eſt extrêmement (*f*) délicate. Barbot, qui en juge de même, ajoûte que tout le Pays à l'Eſt, vers le Golfe de Guinée, raſſemble un ſi grand nombre de ces animaux, qu'on en rencontre des troupeaux de trois ou quatre cens. La chaſſe en eſt agréable, parce qu'ils ſont fort légers à la courſe. Les Négres de Mina les appellent (*g*) *Parpor*. Dans d'autres lieux, on les nomme *Koctokon*.

Jackals, ou chiens ſauvages.

Les *Jackals*, que pluſieurs Européens, dit Barbot, prennent pour des chiens ſauvages, ſont une eſpéce de Tigres très-voraces & très-furieux. Leur grandeur eſt celle d'un mouton; mais ils ont les jambes plus longues & d'une groſſeur proportionnée au corps, avec des griffes terribles. Leur poil eſt court & moucheté, leur tête large & plate, leurs dents très-aigûes. Ils ſont d'une force extraordinaire (*h*). Smith dit que le Jackal ou le chien ſauvage eſt de la taille d'un grand mâtin; mais qu'il a les jambes plus fortes & plus épaiſſes: que ſa tête eſt courte, plate & large entre les oreilles, ſon nez étroit, ſes dents longues & pointues. Quelques Européens, qui n'avoient jamais vû de loups en Europe, les ont confondus avec cet animal (*i*)

Chats ſauvages.

Bosman compte ici trois ou quatre ſortes de chats ſauvages, entre leſquels il range le chat-civette, que les Négres ont l'adreſſe de prendre fort jeune, & qu'ils vendent aux Européens pour huit ou neuf ſchellings. Il faut beaucoup de ſoins pour l'élever. La nourriture qu'on leur donne eſt de la bouillie de millet, avec un peu de viande & de poiſſon. Dès ſa jeuneſſe il produit de la civette. Mais celle du mâle eſt la meilleure, parce qu'il ſe mêle de l'urine dans celle de la femelle. Tous les chats ſauvages ſont mouchetés comme les Tigres, & très-dangereux, ſur-tout pour la volaille (*k*).

SUIVANT

(*e*) Artus, *ubi ſup.* pag. 79.
(*f*) Boſman, pag. 247.
(*g*) Barbot, pag. 211.
(*h*) Barbot, pag. 209.
(*i*) Smith, pag. 57. Il prétend que les loups ont la tête plus longue & moins large; mais cette différence ne ſuffit-elle pas pour établir celle de l'eſpéce, lorſqu'on vient de remarquer à tous momens, que dans les mêmes eſpéces il y a toûjours quelque différence des bêtes de la Côte d'Or avec les nôtres? R. d. T.
(*k*) Boſman, pag. 251. & ſuiv.

Digitized by Google

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

SUIVANT Barbot, le chat-civette, que les Négres appellent *Kankan*, & les Portugais, *Gatos de Algalia*, reſſemble au renard pour la (*l*) grandeur & la forme; mais il a les jambes plus longues, & la queuë éxactement ſemblable à celle du chat, quoique plus longue à proportion du corps. Il a le poil gris; marqueté de taches noires. Il mange plus volontiers de la chair crue ou des entrailles d'animaux, que du millet, ou d'autres grains bouillis, & cette nourriture lui fait rendre plus de muſc. Barbot fait la même obſervation que Boſman ſur le muſc de la femelle. Lorſque cet animal eſt en colère, il pouſſe la furie juſqu'à vouloir éxercer ſes griffes entre les barreaux de ſa cage. Il ſe roule ſur la viande crue qu'on lui donne, avant que de la manger. L'uſage eſt de le tourmenter & de l'agiter beaucoup avant que de lui faire rendre ſon muſc, parce que le parfum en eſt plus fort & moins ſujet à s'altérer. L'Auteur conſeille d'employer des cuillières de bois pour le tirer du petit ſac qui le contient, dans la crainte, dit-il, de bleſſer l'Animal avec une ſubſtance plus dure (*m*).

Chat-civette, nommé Kankan & Gatos de Algalia.

Manière de leur faire rendre le muſc.

ON trouve ici des porcs-épis, mais en petit nombre; ou du moins les Négres en apportent rarement aux Comptoirs de Hollande. Ces Animaux ont environ deux pieds & demi de hauteur. Leurs dents ſont ſi tranchantes, qu'il n'y a point d'ouvrages de bois qui leur réſiſtent. L'Auteur en ayant renfermé un dans un tonneau, où il le croyoit fort en ſûreté, fut ſurpris de trouver, le lendemain, que dans l'eſpace d'une nuit il s'étoit preſqu'ouvert un paſſage au travers des planches, dans l'endroit même où elles ont le plus d'épaiſſeur. Le porc-épi eſt ſi féroce ou ſi hardi, qu'il attaque les plus dangereux ſerpens. Dans ſa colère, il lance ſes pointes, qui ont environ deux paumes de longueur, avec tant de violence, que s'il ſe trouve une planche à leur rencontre, elles y pénétrent. Les Négres, & quelques Blancs mêmes, trouvent ſa chair fort délicate (*n*). Barbot aſſûre, contre le témoignage de Boſman, que les porcs-épis ſont fort communs ſur la Côte d'Or. Il n'y a point de créatures, dit-il, qu'ils ne puiſſent bleſſer (*o*) à une diſtance raiſonnable. ☞ Smith donne huit ou dix pouces de longueur à leurs épines. Elles ſont [pointues à leurs deux bouts, &] d'une ſubſtance qui tire ſur la corne, & qui reſſemble aſſez à l'écaille de tortue. Le principal uſage qu'ils en font eſt contre les ſerpens, dont ils ſont mortels ennemis (*p*). Boſman parle d'un autre animal, qui reſſemble beaucoup à l'hériſſon, mais qui n'a pas, comme lui, la propriété de ſe rouler (*q*).

Porcs épis & leur ferocité.

Nature de leurs épines.

ARTUS a vû, ſur la Côte d'Or, quantité d'animaux farouches, d'une forme extraordinaire, & non-ſeulement inconnus aux Européens, mais qui n'ont pas même de nom parmi les Négres (*r*).

IL a vû une créature, que les Habitans nomment *Potto*, & les Hollandois, *Sluggard* (*s*), qui a beſoin d'un jour entier pour avancer l'eſpace de dix pas. Quelques Ecrivains, dit-il, aſſûrent que cet animal ne laiſſe pas de grimper

Potto ou Sluggard.

(*l*) Smith, (pag. 148.) dit qu'il eſt de la grandeur & de la couleur d'un chat gris commun, mais qu'il n'a pas éxactement la même taille.

(*m*) Barbot, pag. 211.

(*n*) Boſman, pag. 219.

(*o*) Barbot, pag. 214.

(*p*) Smith, pag. 149.

(*q*) Boſman, *ubi ſup.*

(*r*) Artus, pag. 80.

(*s*) *Sluggard* ſignifie *Pareſſeux.* R. d. T.

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

grimper ſur les arbres, & qu'il s'y arrête juſqu'à ce qu'il ait dévoré, non-ſeulement le fruit, mais même toutes les feuilles. Il deſcend alors, pour ſe rendre ſur un autre arbre; mais avant qu'il ait fait ce chemin, il devient d'une maîgreur extrême; & s'il ne trouve rien dans ſon voyage, qui puiſſe lui ſervir de nourriture, il meurt infailliblement de faim en allant d'un arbre à l'autre. Mais l'Auteur ne garantit point la vérité de ce récit, quoiqu'il en ait trouvé les Négres aſſez perſuadés. Le Potto ou le Sluggard eſt d'une forme ſi affreuſe, que Boſman ne peut s'imaginer qu'il y ait rien d'approchant ſur la terre. Ses pieds de devant ſont deux véritables mains. Sa tête eſt d'une groſſeur qui n'a pas de proportion avec le corps. La Figure qu'on a fait graver repréſente un Sluggard, couleur de ſouris-pâle; mais il étoit jeune alors, & ſa peau étoit aſſez doucc; car en vielliſſant il devient rouge, & ſe couvre d'une eſpéce de poil auſſi épais que des floccons de laine. L'Auteur ajoûte que la ſeule propriété qu'il connoiſſe à cet animal, eſt de ne pouvoir être regardé ſans horreur.

Etrange propriété de cet animal.

Berbe, ou buveur de vin.

IL nomme encore trois ou quatre autres ſortes de petits quadrupédes. Le premier eſt un petit animal, qui paroît de l'eſpèce des chats, mais qui a le muzeau plus pointu & le corps plus petit. Il eſt marqueté comme le chat civette. Les Négres l'appellent *Berbe*, & les Européens *Wine-Bibber*, ou *Buveur de vin*, parce qu'il aime le vin de Palmier avec paſſion.

Autre eſpéce.

LA ſeconde ſorte eſt de la groſſeur d'un rat domeſtique. Sa couleur eſt un mélange de rouge & de gris, avec quelques petites taches blanches. Sa queuë, dont le poil eſt fort long, a trois ou quatre doigts de largeur. En la repliant ſur le dos, il la fait aiſément toucher à ſa tête. On l'appelle auſſi *Buveur de vin*, quoique le nom d'écureuil paroiſſe lui convenir mieux.

Kokobo.

LA troiſième ſorte eſt de la moitié plus groſſe que la précédente, & de couleur rouge. C'eſt un animal fort dangereux par ſes morſures. Il ſe jette ſur les hommes & ſur les bêtes, pour peu qu'il ait reçu de mal ou d'outrage. Les Négres le nomment *Kokobo*. Il perſécute cruellement la volaille, ſans avoir beſoin de beaucoup de ſubtilité pour cette chaſſe, car il eſt ſi léger, qu'il prend les poules à la courſe; & ſi fort, qu'il les emporte facilement. Boſman rend témoignage qu'il en a vû pluſieurs; mais ayant eu le tems de les éxaminer, il ne leur a pas trouvé toutes les qualités que Focquenbrog leur attribue (*t*).

Arompo, ou mangeur d'hommes.

ON voit ici, dans les bois, un animal long & menu, qui a la queuë fort longue, avec une touffe de poil à l'extrémité. Sa couleur eſt pâle, & tire un peu ſur le brun. Il a le poil du corps long & délié. Les Négres l'appellent *Arompo*, c'eſt-à dire, *Mangeur d'hommes*, parce qu'il ſe nourrit de cadavres humains, & qu'il n'eſt pas moins habile à les déterrer avec ſes ongles, qu'à découvrir les lieux de leur ſépulture. Les Négres racontent qu'après avoir tiré un corps de ſa foſſe, il ne ſe jette pas deſſus tout-d'un-coup. Il en fait pluſieurs fois le tour; comme s'il vouloit marquer, diſent les Négres, qu'on ne ſçauroit commettre une mauvaiſe action ſans y ſentir quelque répugnance (*v*) & ſans étouffer les remords. L'Auteur ſe figure que l'animal eſt ſaiſi d'une

(*t*) On n'a pû donner la figure de tous ces animaux ſur de ſimples deſcriptions hiſtoriques, & l'on ne s'eſt attaché qu'à ceux dont on trouve les Deſſeins dans les Voyageurs. R. d. T.

☞(*v*) Comme ſi les Négres connoiſſoient la maxime, *quodcumque eſt turpe, eſt etiam impoſſibile.*

Digitized by Google

d'une frayeur naturelle à toutes les brutes, & qu'il obſerve (*t*) s'il ne paroît pas quelqu'homme qui veuille lui enlever ſa proie (*v*).

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

MAIS il n'y a point d'animaux en ſi grande abondance, ſur la Côte d'Or, que les Rats & les Souris; ſur-tout les Rats, qui ne ſe rendent pas peu redoutables par leurs ravages & par leur nombre. Les Hollandois appellent *Rats ſauvages*, une autre eſpèce de bêtes, qui courent dans les bleds, où ils commettent beaucoup de déſordres, & qui ſont plus gros que les chats. Leur chair paroît extrêmement délicate aux Négres & même à quelques Européens. Elle l'eſt en effet dit l'Auteur; mais le nom de l'animal, & ſa figure, qui eſt fort choquante, révoltent ceux qui en veulent faire l'eſſai. Pour diminuer l'effet de cette prévention, on lui coupe la queuë, la tête & les pattes avant que de le ſervir à table; & tous les Blancs qui ne le connoiſſent pas, s'accordent à le trouver tendre, délicat & d'excellent goût.

Rats ſauvages.

ON voit particulièrement, près d'Axim, une autre eſpèce de Rats ſauvages, qui ſont de la même longueur que les précédens, mais qui ont le corps plus effilé, & qui ſont nommés *Boutis* dans le Pays. Il n'y a que les Négres à qui leur chair paroiſſe agréable. Ils cauſent un dommage incroyable aux magazins de millet & de riz. Dans l'eſpace d'une ſeule nuit, un ſeul de ces animaux fait dans un champ de bled le même ravage que cent Rats. Après avoir beaucoup mangé, il renverſe & détruit tout ce qu'il ne peut avaler.

Autre eſpèce.

ENTRE les Souris, on en diſtingue une eſpèce qui rend une odeur de muſc extrêmement agréable. Boſman croit que ce parfum provient de ſa peau (*x*).

Souris odoriférantes.

LES Singes ſont d'autres animaux, dont l'abondance eſt incroyable ſur la Côte d'Or. Smith aſſûre qu'on en diſtingue plus de cinquante ſortes (*y*), tous capables de cauſer une infinité de déſordres. On auroit peine, dit Artus, à compter les différentes eſpèces de ſinges. Les uns ont la barbe blanche & le corps moucheté, le poil du ventre blanc, une raie brune ſur le dos, les pieds blancs & la queuë blanche. Les Hollandois leur donnent le nom de *Singes barbus*. Ils en nomment d'autres *Blancs-nez*, parce que c'eſt la ſeule partie de leur corps qui ſoit de cette couleur. Ils ſont puans & farouches.

Singes, & leur prodigieuſe quantité.

CEPENDANT tous les Singes du Pays peuvent être réduits à deux eſpèces; la première, de ceux que leur férocité naturelle rend incapables de s'apprivoiſer. Cette eſpèce multiplie prodigieuſement. Ils ſont en ſi grand nombre, que dans pluſieurs Cantons, les Négres ſont obligés de faire la garde pour ſe défendre de leurs attaques. En général, tous les Singes ſont malins & fort portés à l'imitation de tout ce qui ſe préſente devant leurs yeux. Ils ſont paſſionnés pour leurs petits. Jamais on ne les voit tranquilles. La Nature n'a rien qui repréſente mieux le mouvement perpétuel. Comme ils approchent beaucoup de la forme humaine, les Négres ſont perſuadés que c'eſt une race d'hommes (*a*) maudits, qui pourroient parler, ſi leur malignité ne leur lioit la langue. On tend, ſur les arbres, des reſſorts & d'autres piéges pour les prendre (*b*).

On les réduit à deux eſpèces.

BOSMAN

(*t*) Le Lion tourne auſſi autour de ſa proie lorſqu'elle eſt par terre, mais c'eſt ſans doute pour voir ſi elle vit encore, & pour choiſir le meilleur morceau.
(*v*) Boſman, pag. 239.
(*x*) Le même, pag. 251.
(*y*) Voyage de Smith, pag. 147.
(*a*) Boſman rapporte la même choſe.
(*b*) Artus, *ubi ſup.* pag. 78.

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR

BOSMAN dit qu'on trouveroit plus de cent mille ſinges ſur la Côte, & qu'il y a tant de variété dans les eſpèces, qu'il ſeroit impoſſible d'en faire la deſcription. Les plus communs ont reçu des Hollandois le nom de *Smitten*. Leur couleur eſt un ſouris pâle. Ils ſont d'une prodigieuſe grandeur. L'Auteur en a vû de cinq pieds de long, c'eſt-à-dire, d'auſſi grands qu'un homme. Leur laideur, leur hardieſſe & leur méchanceté ſont incroyables. Un Facteur Anglois aſſûra Boſman que derrière le Fort de Wimba, ou Wineba, une troupe de ſinges ſe ſaiſit un jour de deux Eſclaves de la Compagnie, & leur auroit crevé les yeux avec des bâtons, qu'ils préparoient déja, ſi d'autres Eſclaves n'étoient venus à leur ſecours.

Singes nommés Smitten.

LES plus grands, après cette monſtrueuſe eſpèce, n'en approchent pas pour la hauteur; mais ils ne ſont pas moins laids. Leur meilleure qualité eſt d'apprendre parfaitement tout ce qu'on leur enſeigne.

Autres eſpèces.

LA troiſième ſorte de ſinges, eſt d'une beauté ſingulière, & n'a pas plus de hauteur (*c*). Leur poil eſt noir & de la longueur du doigt. Ils ont la barbe blanche, & ſi longue, qu'ils en ont tiré le nom de petits hommes barbus, ou de *Monkeys*, [qui ſignifie petits (*d*) moines.] On les nomme auſſi *Manikins*. Les Négres emploient leur peau à faire des *Titis*, eſpèce de bonnets dont ils ſe couvrent la tête. Elles ſe vendent (*e*) dix-huit ou vingt ſchellings dans le Pays.

ON diſtingue deux ou trois autres ſortes de ſinges, qui ſont de la même beauté; mais petits; le poil court & mêlé de gris, de noir, de blanc & de rouge. La plûpart ont la poitrine & la barbe blanche (*f*). C'eſt de cette eſpèce que parle Barbot, lorſqu'il les compare à ceux que les François appellent Marmot, [leſquels ſont la moitié plus grands] & qu'il les repréſente noirs, gris, blancs & rouges, d'autres d'un gris clair, moucheté, avec la poitrine blanche, la barbe pointue de la même couleur, une tache blanche ſur le bout du nez & une raye noire autour du front. Il en apporta un de Boutri (*g*), qui fut eſtimé vingt louis d'Or.

On en compte vingt ſortes, de la plus petite eſpèce.

DE la plus petite eſpèce, on en compte environ vingt ſortes, toutes fort belles, mais ſi délicates, qu'il eſt difficile de les conſerver long-tems, & plus encore de les tranſporter en Europe.

Adreſſe des ſinges à dérober.

TOUS ces ſinges ſont naturellement voleurs. Boſman a vû pluſieurs fois avec quelle ſubtilité, ils dérobent le millet. Ils en prennent deux ou trois tiges dans chaque main, autant ſous les bras, deux ou trois dans la bouche; & marchant ſur les pieds, ils s'enfuient avec leur fardeau. S'ils ſont pourſuivis, ils ne gardent que ce qu'ils ont dans la bouche, & laiſſent tomber le reſte, pour ſe ſauver plus légèrement. En prenant les tiges, ils éxaminent ſoigneuſement l'épi; & s'ils n'en ſont pas ſatisfaits, ils le jettent pour en choiſir un autre. Ainſi leur friandiſe (*h*) cauſe plus de dommage que leur larcin.

ATKINS obſerve que le prodigieux nombre de ſinges qui habitent la Côte d'Or rend les voyages fort dangereux par terre. Ils attaquent un paſſant lorſqu'ils

(*c*) *Angl.* & n'a communement que deux pieds de hauteur. R. d. E.
(*d*) *Monkey* eſt un mot Anglois. R. d. T.
(*e*) *Angl.* Ces ſinges ſe vendent. R. d. E.
(*f*) Boſman, pag. 254.
(*g*) Barbot, pag. 212.
(*h*) Bosman, pag. 255.

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

lorſqu'ils le voient ſeul, & le forcent de ſe réfugier dans l'eau, qu'ils craignent beaucoup. Dans quelques Cantons, on accuſe les Négres de ſe livrer aux plus honteux déſordres avec les ſinges. L'Auteur ſe rappellant pluſieurs ☞ exemples de la paſſion de ces animaux pour les femmes, [& des inclinations vicieuſes de celles-ci,] juge que cette accuſation n'eſt pas ſans vraiſemblance. Un Officier du Vaiſſeau qu'il montoit, acheta dans le Pays un ſinge, qui avoit une parfaite reſſemblance avec un enfant. Il avoit le viſage plat & uni, avec une petite chevelure. Il étoit ſans queuë. Il ne vouloit prendre pour nourriture que du lait ou de l'orge en bouillie. Il gemiſſoit continuellement, & ſes cris étoient les mêmes que ceux des enfans. Enfin, dit l'Auteur, ſa figure & ſes pleurs continuels avoient quelque choſe de ſi choquant, qu'après l'avoir gardé deux ou trois mois, ſon maître prit le parti de l'aſſommer & de le jetter dans les flots (*i*).

Eſpèce de ſinges qui reſſemblent parfaitement à l'eſpèce humaine.

IL paroît que cette eſpèce eſt la même dont Smith fait la deſcription. Il raconte que les Habitans de Scherbro l'appellent *Boggo*, & les Blancs, *Mandril*, qu'il a véritablement la figure humaine; que dans toute ſa grandeur ☞ on le prendroit pour un homme de la taille moienne; que ſes jambes [ſont ☞ plus courtes] & ſes pieds [plus longs;] ſes bras & ſes mains, ſont d'une juſte proportion: mais que la tête eſt fort groſſe, ſon viſage plat & large, ſans autre poil qu'aux ſourcils; qu'il a le nez fort petit, les lévres minces, & la bouche grande; que la peau de ſon viſage eſt blanche, mais extrêmement ridée, comme les femmes l'ont dans l'extrême vieilleſſe: que ſes dents ſont larges & fort jaunes, ſes mains blanches & unies, quoique le reſte du corps ſoit couvert d'un poil auſſi long que celui de l'Ours. Il marche droit & jamais ſur ſes quatre pattes, comme les autres ſinges. S'il reſſent quelque mouvement de colère ou de douleur, il crie comme les enfans. On prétend que les mâles de cette eſpèce ſe ſaiſiſſent des femmes, lorſqu'ils les trouvent à l'écart, & les careſſent juſqu'à l'excès. Ils ont généralement le nez morveux, & paroiſſent prendre beaucoup de plaiſir à ſe le frotter avec la langue.

Elle ſe nomme Boggo. Sa deſcription.

TANDIS que l'Auteur étoit à Scherbro (*k*) un Facteur Anglois, nommé Cummerbus, lui fit préſent d'un Boggo. C'étoit une femelle, âgée d'environ ſix mois, mais déja plus grande que cette eſpèce de ſinge qu'on appelle *Babons*. Smith chargea du ſoin de la nourrir un Eſclave Négre qui étoit propre à cette commiſſion. Mais lorſqu'elle fut à bord, les Matelots ſe firent un amuſement brutal de la tourmenter, pour entendre ſes cris. D'autres prirent ſon nez en averſion. Un jour ils demandèrent à l'Eſclave s'il ne penſoit point à la prendre pour ſa femme. „ Non, leur répondit malignement le Négre. „ Elle me convient moins qu'à vous, puiſqu'elle eſt blanche ". Cette raillerie devint apparemment funeſte au malheureux Animal: car on le trouva mort le lendemain dans ſa loge (*l*).

Avanture d'un Boggo.

ATKINS rapporte que l'*Orang Outang*, qui ſe trouve quelquefois, dans diverſes parties de la Guinée, & plus ſouvent dans l'Iſle Borneo, paſſe dans l'eſprit des Négres & même de pluſieurs Européens, pour homme ſauvage, Le

Orang-Outang, apporté en Angleterre.

(*i*) Voyage d'Atkins en Guinée, pag. 108. & ſuivantes.

(*k*) C'étoit dans ce Pays que l'animal avoit été pris; ce qui porte à croire qu'il étoit de la même eſpèce que le *Quoja-Morrou* dont on a parlé dans l'article de cette Rivière.

(*l*) Smith, pag. 52.

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

Le Capitaine Flower en apporta un d'Angola, en 1733 (*m*), qu'il avoit ſoigneuſement conſervé dans des eſprits de liqueurs. Il l'avoit eu vivant pendant quelques mois. On admira beaucoup à Londres ſon viſage, ſa petite chevelure & ſes parties naturelles, qui ne différoient pas de l'eſpèce humaine. Ses teſticules étoient extérieurs. Flower rendit témoignage, qu'il marchoit ſouvent ſur les deux jambes; qu'il s'aſſeioit ſur une chaiſe pour boire & pour manger; qu'il dormoit aſſis, les mains ſur les épaules; qu'il n'avoit pas la méchanceté des autres Singes, & que ſes mains, ſes pieds & ſes ongles reſſembloient beaucoup aux nôtres (*n*).

Lézard de pluſieurs eſpèces.

LES lézards ſont auſſi fort communs dans toutes ces Contrées & ſe diſtinguent en pluſieurs eſpèces. On met au premier rang le Quoggelo, qui habite particulièrement les bois, près de la Rivière de Saint-André. Sa longueur eſt d'environ huit pieds; mais ſa queuë ſeule en prend plus de quatre (*o*). Il eſt quadrupède. Ses écailles reſſemblent aux feuilles de l'artichaut, mais elles ſont plus pointues. Elles ſont fort ſerrées, & ſi dures qu'elles peuvent le défendre contre les attaques des autres bêtes. Ses principaux ennemis ſont les Tigres & les Léopards. Ils le pourſuivent, & ſa légéreté n'eſt pas ſi grande qu'ils aient beaucoup de peine à l'atteindre. Mais il ſe roule alors dans ſa cotte de maille, qui le rend invulnérable. Les Négres le tuent par la tête, vendent ſa peau aux Européens, & mangent ſa chair, qui eſt blanche & de bon goût. Cet animal vit de fourmis, & ſe ſert, pour les prendre, de ſa langue, qui eſt extrémement longue & gluante. Suivant Des-Marchais, c'eſt une créature douce & tranquille, qui n'eſt pas (*p*) capable de nuire. Dapper aſſûre au-contraire, que c'eſt une bête de proye, qui reſſemble beaucoup au Crocodile. Il ajoûte que ſes écailles bleſſent dangereuſement les hommes, mais qu'elles ne lui ſervent qu'à ſe défendre, contre les autres créatures; qu'il a ſept ou huit pieds de long; que ſa langue eſt fort longue (*q*) & qu'il ſe nourrit de fourmis.

Quoggelo.

S'il eſt dangereux.

Le Guana.

LE Guana eſt un autre Animal, qui a la forme d'un Crocodile, & qui a rarement plus de quatre pieds de longueur. Il eſt amphibie. Son corps eſt noir & tacheté, ſes yeux ronds, & ſa chair tendre. Il n'attaque ni les hommes ni les bêtes, à l'exception des poules, dont il fait quelquefois un grand carnage. Quantité d'Européens, qui ne font pas difficulté d'en manger, trouvent ſa chair fort au-deſſus de la meilleure volaille (*r*).

VILLAULT aſſûre qu'il ſe trouve des dragons ſur la Côte d'Or; mais il ne nous apprend pas quelle eſt leur grandeur & leur forme. Il ajoûte qu'on y voit de gros lézards, dont la chair eſt une fort bonne nourriture. Ce qu'il dit des Caméleons s'accorde avec le témoignage des autres Voyageurs. Ils ſont de la taille des lézards verds de France, & ne changent point de couleurs, comme pluſieurs Naturaliſtes ſe le ſont imaginé. Mais leur peau, qui eſt ferme & unie, a (*s*) l'effet d'un miroir pour réfléchir les objets qui en approchent.

(*m*) Cinq ou ſix ans après on en apporta un vivant à Londres, ſous le nom de Champonez; mais il étoit plûtôt ſemblable au Mandril de Guinée qu'à l'Orang-Outang de Borneo, entre leſquels il y a quelque différence pour les traits du viſage & la conformation des membres.

(*n*) Atkins, pag. 109.

(*o*) On en a déja parlé dans l'Hiſtoire Naturelle du Tome quatriéme.

(*p*) Des Marchais, Vol. I. pag. 176.

(*q*) Afrique d'Ogilby, pag. 585.

(*r*) Boſman l'appelle le *Guaen*, pag. 253.

(*s*) Villault, pag. 286.

Digitized by Google

prochent. Smith rapporte, comme une expérience averée, qu'ils peuvent vivre long-tems, c'eſt-à-dire, pluſieurs mois, ſans autre nourriture que l'Air; mais qu'on leur voit ſouvent darder la langue pour prendre des mouches (*t*). HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR

LES lézards communs ſont ici par milliers, ſur-tout au long des murs des Forts Hollandois, où ils viennent chercher, pour nouriture, des araignées, des vers, des mouches, &c. On en diſtingue de pluſieurs eſpèces. Les uns ont la queuë longue d'un pied, & large comme la main, la couleur foncée, & la moitié de la tête rouge. Les autres ſont de la même grandeur & ne diffèrent que par la couleur. Ils ſont tous d'une laideur choquante, à l'exception de deux eſpèces qui ſont plus ſupportables. La première, n'a que la moitié de la groſſeur ordinaire des autres, & ſa couleur eſt verte. L'autre, qui eſt encore plus petite, paroît d'un fort beau gris. C'eſt la dernière de ces deux eſpèces que les Blancs appellent Salamandres, ſans leur avoir reconnu néanmoins aucune propriété qui les garantiſſe du feu. Mais ils ſe gliſſent dans les chambres, où ils font la guerre à toutes ſortes de vermines. Boſman s'imagine que l'opinion commune, ſur l'incombuſtibilité des Salamandres, vient de l'averſion que ces Animaux ont pour le feu, & de la nature de leur conſtitution qui eſt extrêmement froide (*v*). Il n'eſt pas plus perſuadé que les lézards avertiſſent l'homme, lorſqu'ils le voyent menacé de la morſure d'un Serpent ou de quelque autre Animal venimeux (*x*)

Autre eſpèce de lézards.

Salamandres.

Si elles ſont incombuſtibles.

☞ [SMITH a vû de ces Salamandres s'échauſer au Soleil, ſur des pierres ſi chaudes qu'on ne pouvoit pas y tenir la main appliquée, cependant quand on manioit alors ces Animaux ils étoient froids comme de la glace (*y*)]

(*t*) Voyages de Smith, pag. 156. On a parlé ci-deſſus plus au long de cet animal.

(*v*) Thévenot en fit l'eſſai. Il remarqua que la ſalamandre éteint d'abord le feu par le moyen d'une liqueur dont elle ſe décharge, mais qu'enſuite le feu reprend ſa force & l'emporte.

(*x*) Boſman, pag. 256.

(*y*) Smith, *ubi ſup.*

§. V.

Oiſeaux & Volaille, ſauvages & privés.

ON peut diviſer les Oiſeaux de la Côte d'Or en trois claſſes: Ceux qui lui ſont communs avec l'Europe; ceux qui ſont connus en Europe, quoiqu'ils y ſoient Etrangers; & ceux qui n'y ſont pas connus.

Diviſion en trois claſſes.

LES eſpèces privées qui ſont communes à la Côte d'Or & à l'Europe, ſe réduiſent à un fort petit nombre; ce ſont les poules, les canards, les poules-d'Indes & les pigeons. Encore les deux dernières ne ſe trouvent-elles que dans les Comptoirs Hollandois; car on n'en voit point parmi les Négres (*a*).

Eſpéces communes.

ARTUS obſerve que leur volaille, auſſi-bien que leurs chèvres, leurs moutons & leurs porcs, ſont des mêmes eſpèces qui ont été apportées par les Portugais de l'Iſle Saint-Thomas. Il ajoûte que l'abondance des grains a fait multiplier prodigieuſement cette volaille, & qu'elle eſt généralement auſſi graſſe

(*a*) Boſman, pag. 240.

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

graſſe que les chapons de Hollande, quoique plus petite. Les œufs de poules ſont de la groſſeur de nos œufs de pigeons (*b*).

Volaille de table.

VILLAULT rapporte que la volaille de table ſe réduit, ſur la Côte d'Or, aux poules, aux pigeons, aux pintades, aux oyes, aux canards, aux mollards, aux faiſans & aux perdrix, qui ſont plus petites que celles de France. Il ajoûte les paons, les grues, les pigeons ramiers, les tourterelles, les merles, & les grives, qui ſont en fort grand nombre. En un mot, dit-il, tous les oiſeaux de France s'y trouvent à l'exception des alouettes, dont il ne vit pas une ſeule dans le Pays (*c*).

SMITH diviſe ici les volatiles, entre ceux qui ſe mangent, tels que les canards qu'on nomme en Angleterre canards de Moſcovie, les pigeons, les tourterelles, & les perdrix; & ceux qui ne ſe mangent pas, comme les perroquets, [les Corneilles, qui ſont blanches,] les milans, les corbeaux, les verdiers, & deux ſortes d'oiſeaux à couronne (*d*).

Coqs & poules.

LES coqs & les poules ſont fort nombreux ſur la Côte, dans les tems de paix. Pendant la guerre, dit Boſman, ces animaux diſparoiſſent, comme s'ils étoient réſolus de ne prendre aucune part à la miſére publique. Auſſi deviennent-ils beaucoup plus chers; [car quoi-qu'en tems de paix on puiſſe en acheter quatre pour quatre ſchellings & ſix ſols; en tems de guerre on les a à bon marché quand on peut en avoir une couple pour ce prix là. Ainſi on peut dire avec raiſon dans ce pays, ce que diſent les payſans de Hollande, *prenez garde à vos poules, voici les Soldats qui viennent.*] Dans le Pays d'Axim, les poules, quoique petites, ſont graſſes & de bon goût. Mais aux environs de Mina & dans les autres lieux, elles ſont ſi maîgres & ſi ſéches, elles ont ſi peu de chair, qu'un homme de bon appetit ne ſeroit pas raſſaſié après en avoir mangé trois (*e*).

Pintades.

LES pintades peuvent paſſer pour un des meilleurs volatiles privés du Pays; mais il ne s'en trouve que dans le Canton d'Acra, où l'on en nourrit un petit nombre. Elles ſont plus groſſes que les poules, & font une aſſez bonne nourriture lorſquelles ſont bien engraiſſées (*f*).

Oyes nommées Apatta.

CE ſont les Hollandois qui ont apporté des oyes ſur la Côte d'Or. Les Négres les appellent *Apatta*, nom qui exprime leur rareté, & le cas qu'ils (*g*) en font. Ils ont une autre ſorte d'oiſeau de table, que les Hollandois ne connoiſſoient point, & qui s'appelle *Portugais*, [ſans qu'on puiſſe deviner l'origine de ce nom.] Il a le corps auſſi gros que l'oye, & ſa couleur eſt ordinairement blanche (*h*).

Canards.

LES canards ne ſont connus dans le Pays que depuis quelques années. Boſman ignore de quelle partie de la Terre ils y ſont venus; mais ils n'ont aucune reſſemblance avec ceux de l'Europe. Ils ſont de la moitié plus gros. Les mâles ont au bec une excreſcence rouge, comme les coqs d'Inde, avec cette ſeule différence, qu'il eſt plus ferme, [tout-à-fait ſemblable à une ceriſe.] Leur chair eſt fort bonne lorſqu'ils ſont jeunes; mais à meſure qu'ils vieilliſſent, elle devient coriace & inſipide (*i*).

LA

(*b*) Artus, *ubi ſup.* pag. 80.
(*c*) Villault, pag. 270.
(*d*) Smith, pag. 149.
(*e*) Boſman, *ubi ſup.*
(*f*) Barbot, pag. 217.
(*g*) Artus, *ubi ſup.* pag. 81.
(*h*) Boſman, pag. 266.
(*i*) Barbot dit que les canards ont été apportés ici du Bréſil & des autres Parties de l'Amérique, mais il ne cite aucun témoignage.

Digitized by Google

HISTOIRE NATURELLE. DE LA CÔTE D'OR.

LA Côte d'Or ne manque pas de canards ſauvages. Ils y ſont même délicieux, & ne diffèrent de ceux de l'Europe, que parce qu'ils ſont plus petits. On en diſtingue de deux ſortes; mais pendant tout le ſéjour que Boſman fit dans le Pays, il n'en vit que deux de la première eſpèce, qui furent tués par le Trompette du Gouverneur. Quoiqu'ils ne ſoient pas différens des canards ordinaires par la forme, ils les ſurpaſſent beaucoup par l'éclat de leur couleur, qui eſt un verd charmant, relevé par la rougeur du bec & des pieds. L'Auteur les trouva d'une beauté ſi ſingulière, que s'ils euſſent été vivans, il n'auroit pas fait difficulté d'en donner dix livres ſterlings. Il remarque, avec étonnement, que juſqu'alors on n'en avoit point encore vû de cette eſpèce, & qu'il n'en parut plus juſqu'à ſon départ. La ſeconde, dont il ne vit qu'un ſeul, qui avoit été tué auſſi d'un coup de mouſquet, eſt de la même forme que la première, mais elle a le bec & les pieds jaunes, le corps mêlé preſqu'également de jaune & de verd; & pour la beauté, elle n'approche point de la première (*k*).

Belles eſpéces de canards ſauvages.

ON ne voit pas de coqs & de poules d'Inde parmi les Négres. Le Directeur Général en fait nourrir un petit nombre, dont la chair n'eſt pas excellente (*l*).

SUIVANT le témoignage d'Artus, la Côte d'Or eſt redevable de ſes pigeons aux Portugais. Les Négres les ont nommés, par cette raiſon, *Abronoma*, c'eſt-à-dire, dans leur langue, *Oyſeaux apportés par les Blancs*. Ils reſſemblent aux nôtres; mais ils ont la tête plus petite, & ne ſont (*m*) pas devenus fort communs. Cependant les Hollandois en nourriſſent un aſſez grand nombre dans leurs Forts, [de l'eſpèce des pigeons campagnards, & qui ſont un bon manger quand ils ſont jeunes (*n*).]

Pigeons & leur origine.

LES perdrix & les faiſans ne reſſemblent point ici (*o*) à ceux de l'Europe. Le nombre des perdrix eſt fort grand ſur toute la Côte; ce qui ne les rend pas plus communes ſur la table des Hollandois, parce qu'ils manquent de Chaſſeurs pour les prendre ou les tuer. Mais dans le Royaume de Juida, elles ſont à fort bon marché, & d'un excellent goût dans la ſaiſon. Les faiſans, tels qu'on les voit repréſentés dans la figure, ſont en fort grand nombre aux environs d'Acra & d'Apam, & dans la Province d'Aquambo. Leur grandeur ne ſurpaſſe pas celle d'une poule; mais on vante beaucoup leur beauté. Ils ont le plumage tacheté de blanc & de bleu, le col entouré d'un cercle bleu céleſte, de la largeur de deux doigts, & la tête couronnée d'une belle touffe noire. En un mot, l'Auteur les regarde comme les plus beaux oiſeaux de la nature, & comme la plus précieuſe rareté que la Guinée produiſe après l'Or.

Perdrix & Faiſans.

LE faiſan de Juida (*p*), qui a pris ce nom parce qu'il eſt fort commun dans cette Contrée, quoiqu'il s'en trouve auſſi ſur la Côte d'Or, eſt preſqu'auſſi gros que l'autre, ſans être de la même beauté. Le fond de ſon plumage eſt gris & blanc, avec quelques taches bleuës. Il a la tête chauve & couverte d'une peau dure & calleuſe. Son bec eſt jaune, & revêtu des deux côtés d'une excreſcence rouge.

Faiſan de Juida.

ON

(*k*) Boſman, pag. 263.
(*l*) Boſman, pag. 240.
(*m*) Artus, *ubi ſup.* pag. 81.
(*n*) Boſman, pag. 241.
(*o*) Artus, pag. 82.
(*p*) Voyez la Figure.

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

Tourterelles.

On diſtingue ici deux ou trois ſortes de Tourterelles; la première, petite & de couleur baye. Elle eſt fort bonne & beaucoup plus tendre que la ſeconde ſorte, qui eſt d'une couleur beaucoup plus vive. La troiſième, eſt d'un beau verd, avec le bec & les pieds blancs, quelques plumes rouges autour des yeux, & un grand cercle blanc, pour oreilles, qui eſt tacheté de bleu (*q*).

Leur retraite.

A deux ou trois portées de mouſquet du Fort Hollandois d'Axim, près d'un grand Rocher qui eſt couvert de bois, on trouve des milliers de ces deux eſpèces de Tourterelles. Mais les arbres ſont ſi ſerrés, qu'elles y trouvent des retraites inacceſſibles. Celles qu'on tire à coups de fuſil tombent & ne peuvent être trouvées. Elles ſe rendent chaque jour au ſoir dans cet aſile; & le matin elles en ſortent pour chercher leur nourriture (*r*).

Bécaſſes, Bécaſſines & Moineaux, &c.

Les Cantons marécageux ne ſont pas ſans Bécaſſes & ſans Bécaſſines; mais le nombre n'en eſt pas infini. Les pigeons-ramiers, [les merles] & les grives ſont des oiſeaux aſſez communs dans les bois, & diffèrent (*s*) peu des nôtres. Les Moincaux, dont la multitude eſt innombrable au long de la Côte, reſſemblent beaucoup auſſi à ceux de l'Europe. Ils ſont mêlés d'un grand nombre d'autres petits oiſeaux, qui mangent les grains; les uns rouges, d'autres noirs, & d'autres parés de diverſes couleurs.

Hirondelles.

Les hirondelles du Pays ſont plus petites & d'un noir plus clair que celles de l'Europe. On y voit auſſi des grues, des buttors, des pies, des cormorans. [Ces derniers ſont gris.] Les Négres regardent le buttor comme l'avant-coureur des orages (*t*).

Smith parlant des hirondelles, qui ſont pendant toute l'année en fort grand nombre ſur la Côte d'Or, raconte qu'à vingt lieuës de la terre il en vient quelquefois des légions à bord pour s'y repoſer, & qu'à la pointe du jour elles retournent à la pourſuite des inſectes, dont elles ſont leur nourriture. [Il prétend qu'elles quittent ces climats chauds avec le ſoleil, pour ſe rendre en Europe, & qu'elles y reviennent enſuite en automne, comme on a lieu de ſoupçonner que les bécaſſes quitent les climats froids pour ſe rendre dans des lieux plus (*v*) temperés.]

Bec-Figues jaunes.

On trouve ici des bec-figues (*x*) couleur de ſaffran. Ils ne fréquentent point les champs, dit l'Auteur, dans la crainte des ſerpens & des autres monſtres. Ils ſont leurs nids avec beaucoup d'art, à l'extrémité des branches, & ſe mettent ainſi à couvert de toutes ſortes de dangers. On trouve une eſpèce de petits Oiſeaux, qui reſſemblent aux linots, & que les Négres mangent avec (*y*) leurs plumes. Barbot s'imagine qu'ils le font par un mouvement de vengeance contre ces petits animaux, à cauſe du ravage qu'ils font dans les grains, au milieu deſquels ils conſtruiſent (*z*) toûjours leurs nids. On trouve des hiboux, des chouettes, des chauves-ſouris, une ſorte d'Oiſeaux qui reſſemblent à la Cigogne, des paons ſemblables à ceux de l'Europe, des grues (*a*) & des hérons. Boſman diſtingue deux ſortes de hérons, le bleu &

Oiſeaux qui ſe mangent avec les plumes.

(*q*) Artus y ajoûte quelques cercles noirs autour du col, pag. 82.
(*r*) Boſman, pag. 262.
(*s*) Artus, *ubi ſup.* pag. 82.
(*t*) Barbot, pag. 218.
(*v*) Smith, pag. 149.
(*x*) Barbot le donne pour un oiſeau très-délicat. Il fait ſon nid comme les *Cubales*, pag. 218.
(*y*) Artus, *ubi ſup.* pag. 82.
(*z*) Barbot, *ubi ſup.* Voyez la Figure.
(*a*) Artus *ubi ſup.*

Digitized by Google

& le blanc, il les compte au rang des animaux qui ſe mangent, parce qu'en effet les Blancs mêmes ne font pas difficulté d'en manger (*b*). HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

LA plûpart des Aigles reſſemblent à celles de l'Europe. Cependant il s'en trouve auſſi de différentes, telles que l'Aigle à couronne, qui fréquente beaucoup le Canton d'Acra (*c*). Artus parle d'une eſpèce, qui reſſemble par la tête au Coq-d'Inde. C'eſt un animal fier, & qui cauſe tant de mal aux Négres, qu'ils portent ſur les Rochers & dans les Montagnes du bled & de l'eau pour l'appaiſer. Ils l'appellent *Paſtro de Diegro*, c'eſt-à-dire, Oiſeau du Diable. Ces animaux ſe plaiſent dans la fange & fréquentent les lieux les plus ſales & les plus infects (*d*), où ils contractent une puanteur qui ſe communique de fort loin. Barbot s'accorde avec Artus dans la deſcription de cet Aigle; mais il prétend qu'on le nomme *Paſſoros de Dios*, c'eſt-à-dire, Oiſeau de Dieu. Il ajoûte que les Négres ont tant de vénération pour lui, qu'ils regardent comme un crime capital de le tuer, quoiqu'il ſoit le mortel ennemi de leur volaille (*e*). Aigles. Différentes eſpèces.

ON voit ſur la Côte un autre Oiſeau de proie, qui reſſemble beaucoup au Faucon, & qui, ſans être plus gros qu'un pigeon, a tant de force dans les aîles & dans les ſerres, qu'il attaque & qu'il enlève les plus gros poulets. Autres Oiſeaux de proie.

LE Milan, troiſième Oiſeau de proie de la Côte d'Or, enlève non-ſeulement les poulets, mais tout ce qu'il juge propre à lui ſervir de pâture, ſoit chair ou poiſſon. Sa hardieſſe eſt étrange. Il arrache en plein jour, au milieu des Marchés, les alimens qu'un Négre (*f*) porte à la main. Mais il s'attaque ſur-tout aux femmes.

ENTRE une infinité d'Oiſeaux, les Perroquets ſont également remarquables par leur nombre & par leur beauté. L'uſage commun des Négres eſt de les prendre jeunes dans leurs nids, de les apprivoiſer & de leur apprendre pluſieurs mots de leur Langue. Mais les Perroquets de la Côte d'Or (*g*) ne parlent pas ſi bien que les verds du (*h*) Bréſil. Quoiqu'on en trouve ſur toute la Côte, ils n'y ſont pas en ſi grand nombre que dans l'intérieur des Terres (*i*) d'où ils viennent preſque tous. Ceux de Bénin, de Kallabar & du Cap-Lopez ſont les plus eſtimés, parce qu'on les apporte de fort loin; mais outre qu'ils ſont ordinairement trop vieux, ils n'ont pas la même docilité que ceux qui naiſſent ici. Tous les Perroquets de la Côte, ceux du Promontoire de Guinée & des lieux qu'on vient de nommer (*k*), ſont bleus; &, ce qui doit paroître fort étrange, ils ſont ici plus chers qu'en Hollande. On ne fait pas difficulté de donner trois, quatre & cinq livres ſterlings pour un Perroquet qui ſçait parler (*l*). Perroquets de diverſes eſpèces.

ON y voit une eſpèce de petits Oiſeaux verds, que les Négres appellent *Aburots*, & les Hollandois, *Parrokitos*, qui ſe laiſſent prendre au filet comme les alouettes, & qui aiment à ſe raſſembler en troupes dans les champs de bled. Ils ſe portent entr'eux une ſingulière affection, comme les Tourterelles. Aburots, ou Parrokitos.

(*b*) Boſman, pag. 265.
(*c*) Barbot *ubi ſup.*
(*d*) Artus, *ubi ſup.*
(*e*) Barbot *ubi ſup.*
(*f*) Boſman, pag. 266.
(*g*) Villault prétend le contraire, pag. 270.
(*h*) Artus, pag. 81.
(*i*) Voyez la Figure.
(*k*) Villault dit néanmoins que les Perroquets gris à queuë rouge viennent de-là.
(*l*) Barbot, pag. 270.

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

relles. Ils ne ſont pas moins remarquables par la beauté de leur plumage. Ils ont le corps verd & la tête orangée (*m*). On en voit une autre ſorte, qui eſt un peu plus groſſe & qui a le plumage rouge, avec une tache noire ſur la tête & la queuë noire. (*n*).

Moineaux de Guinée.

ON donne aux Perroquets le nom de moineaux de Guinée, ſans qu'il ſoit aiſé, dit Boſman, d'en trouver la raiſon, puiſque les moineaux ordinaires (*o*) ſont ici dans une extrême abondance. Ils ne diffèrent des autres que par la couleur & le bec. Leur couleur eſt un beau verd, mêlé de rouge, & dans quelques-uns, d'un peu de jaune & de noir. Leur bec eſt rouge (*p*) & un peu courbé, comme celui des perroquets. On tranſporte en Hollande un grand nombre de ces petites créatures. Elles s'y vendent fort bien. Quoiqu'elles ne valent en Guinée qu'un écu la douzaine, il en meurt neuf ſur dix dans le paſſage; ce qui n'empêche pas, dit Boſman, qu'un certain Auteur n'ait eu la hardieſſe d'aſſûrer qu'elles vivent trente ou quarante ans (*q*).

Oiſeaux à couronne.

L'OISEAU à couronne, qui ſe trouve ſur la Côte d'Or (*r*), n'a pas moins de dix couleurs. Son plumage eſt un mélange admirable de verd, de rouge, de bleu, de brun, de noir, de blanc, &c. De ſa queuë, qui eſt fort longue, les Négres tirent des plumes dont ils ſe parent la tête. Les Hollandois leur ont donné le nom d'Oiſeaux à couronne (*s*), parce qu'ils ont ſur la tête une belle touffe, les uns bleuë, d'autres couleur d'Or. Boſman remarque (*t*) que Focquenbrog s'eſt trompé en prenant ces Oiſeaux, à Boutri, pour des paons; parce qu'il ne ſe trouve pas, dit-il, de paons ſur la Côte d'Or. Mais on a vû, par le témoignage d'Artus, déja cité dans cet article, que les paons n'y ſont pas rares; à moins qu'Artus n'ait pris lui-même les Oiſeaux à couronne pour des paons. [Au reſte, on ne doit pas être ſurpris qu'avant que les Européens fuſſent convenus des noms, ils ſe ſoient mal accordés dans l'opinion qu'ils ont eu de certains Animaux.] Il y a beaucoup d'apparence, par exemple, que c'eſt ici l'Aigle que Villault croit avoir vû dans le Pays d'Acra. (*v*) Il lui donne le plumage d'un paon, les jambes d'une cigogne, & le bec d'un héron, avec une couronne de plumes ſur la tête. Il ajoûte que le Facteur Danois de ce Canton envoya deux de ces Animaux à Frédéricksbourg. L'un, qui étoit mort, avoit la chair excellente, l'autre fut envoyé vivant au Roi de Dannemarck (*x*).

Erreur de pluſieurs Ecrivains.

Deux ſortes d'Oiſeaux à couronne.

SMITH diſtingue deux ſortes d'Oiſeaux à couronne. La première a la tête & le col verds, le corps d'un beau pourpre, les aîles & la queuë rouges, & le toupet noir. Elle eſt à peu près de la groſſeur des grands perroquets. L'autre ſorte eſt de la forme du héron, & n'a pas moins de trois pieds de hauteur. Elle ſe nourrit de poiſſon. Sa couleur eſt un mélange de blanc & de noir & la touffe dont elle eſt couronnée reſſemble moins à des plumes qu'à des ſoyes de porc (*y*).

L'OISEAU

(*m*) Villault, pag. 270. dit qu'ils ſont auſſi petits que les linots.
(*n*) Artus, *ubi ſup.*
(*o*) Voyez la Figure.
(*p*) Villault dit qu'ils ont les pieds & le bec comme les Perroquets.
(*q*) Boſman, pag. 270.
(*r*) Voyez la Figure.
(*s*) On leur a donné en France le nom de *Demoiſelles.* Voyez l'Hiſtoire Naturelle du Tome quatrième, R. d. T.
(*t*) Boſman, pag. 266.
(*v*) Barbot, pag. 218. dit qu'il vit un de ces animaux au Cap-Corſe; mais il eſt évident qu'il n'a fait que copier Villault. Il ajoûte qu'on les compte au rang des Aigles, quoiqu'ils n'en ayent pas la forme.
(*x*) Villault, pag. 269.
(*y*) Smith, pag. 149.

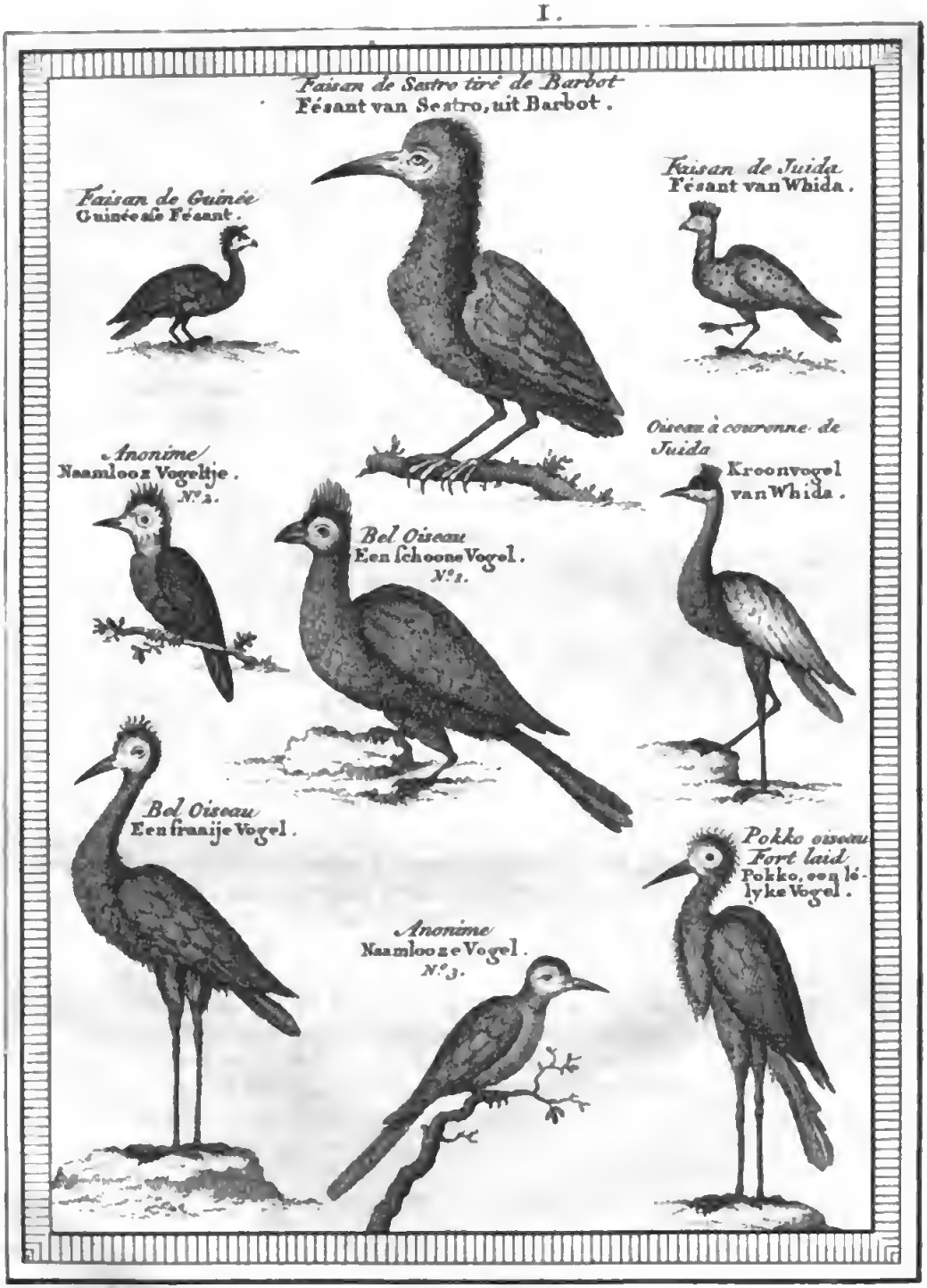

J.V. Schley. deau.

OISEAUX DE GUINÉE, tirés de BOSMAN.

GUINÉESSE VOGELS, uit BOSMAN.

Digitized by Google

L'OISEAU à couronne, dit Atkins, eſt environ de la groſſeur du Paon. Celui de la Gambra (z) eſt couronné d'une touffe de plumes roides & mouchetées. Il a les aîles rouges, jaunes, blanches & noires, & un duvet blanc ſur le devant de la tête (a). HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

BOSMAN vit ſur la Côte un Oiſeau, d'une rareté égale, dit-il, à ſa beauté. On ne le trouve que dans le Pays d'Apam, où il s'imagine qu'il doit être aſſez commun, parce que dans l'eſpace de deux jours on lui en apporta deux ſucceſſivement. Ils avoient été tués à coups de fuſil, car ces Animaux ne ſe laiſſent guères prendre vivans. Ils reſſemblent parfaitement, par le bec, aux grands perroquets. Mais l'ordre de leur plumage & la variété de leurs couleurs en font des Animaux d'une beauté incomparable. Ils ont la poitrine & tout le deſſous du corps, d'un très-beau verd. Le deſſus eſt un mélange charmant de gris, de rouge, de bleu céleſte & de bleu foncé. La tête, le col, & la queuë ſont du même verd que la poitrine. Sur la tête, il s'élève une touffe de plumes, dans la forme de la plus belle crête. Les yeux ſont grands & bien ouverts. Au deſſus & au deſſous, ils ſont entourés de deux rayes, ou de deux arcs, du plus beau rouge qu'on puiſſe ſe repréſenter: enfin l'Auteur ne connoît point de ſpectacle ſi merveilleux. Oiſeau d'une beauté ſingulière. Sa deſcription.

IL parle encore d'un Oiſeau qui habite le bord des Lacs & des Rivières, & qui peut paſſer auſſi pour un fort bel Animal (b). Sa taille eſt à-peu-près celle d'un gros poulet. La partie ſupérieure de ſon corps eſt brune & tachetée de blanc. Le deſſous eſt un jaune foncé, qui tire ſur le rouge. Il a ſur la tête une touffe de plumes tachetées, qui s'élève en forme de crête. Son bec eſt fort long, & fort mince (c) à proportion du corps. Autre Oiſeau.

LE Pokko eſt un Oiſeau, qui, malgré ſa laideur, eſt en eſtime par ſa rareté. L'Auteur aſſûre qu'il n'y a rien au monde (d) qu'on puiſſe lui comparer. Il ajoûte qu'avec quelque ſoin qu'on l'ait copié dans la figure, il y paroît plus beau qu'il ne l'eſt réellement. Il eſt éxactement de la taille d'un Oye. Ses aîles ſont d'une grandeur & d'une largeur démeſurées, couvertes de plumes brunes. Tout le deſſous du corps eſt conleur de cendre. L'Auteur n'ôſe donner le nom de plumes à l'enveloppe de cette partie. Il l'appelle volontiers du poil. Sous le col, pend nne ſorte de bourſe rouge, longue de quatre ou cinq pouces, & de la groſſeur du bras d'un homme. C'eſt dans ce réſervoir que l'Animal dépoſe ſa nourriture. Son col, qui eſt aſſez long, & cette eſpèce de ſac, ſont couverts de quelques poils, de la même nature que ceux du ventre. Sa tête eſt beaucoup trop groſſe à proportion du corps, & n'eſt couverte que d'un petit nombre des mêmes poils. Ses yeux ſont grands & noirs, ſon bec fort gros & fort long. Il ſe nourrit de poiſſon, & dans un ſeul repas il dévore ce qui ſuffiroit pour la nourriture de quatre hommes, il ſe jette avec beaucoup d'avidité ſur le poiſſon qu'on lui préſente, & le cache auſſi-tôt dans ſon ſac. Il n'aime pas moins les rats, & les avalle entiers. On prend quelqnefois plaiſir à lui faire rendre gorge. Les Hollandois avoient un de ces animaux, qu'ils laiſſoient courir dans les Ouvrages extérieurs de leur Le Pokko. Sa deſcription.

(z) Voyez la Figure, dans l'Hiſtoire Naturelle du quatriéme Tome.
(a) Atkins, pag. 115.
(b) Voyez la Figure.
(c) *Angl.* & fort épais. R. d. E.
(d) Voyez la Figure.

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

leur Fort. Ils l'avoient accoutumé à vuider quelquefois devant eux ſon réſervoir, d'où ils voyoient ſortir un rat à demi digéré. Un autre de leurs amuſemens étoit de lâcher ſur lui un chien, ou même un enfant, pour le mettre dans la néceſſité de ſe défendre. Ses ſeules armes étoient ſon bec, dont il ſe ſervoit aſſez adroitement pour pincer; mais ſans être capable de nuire beaucoup (*e*).

Comment il ſervoit à l'amuſement des Hollandois.

PENDANT le ſéjour de Boſman dans le Pays, on tua ſur la Rivière d'Apam un Oiſeau aſſez ſemblable au Pokko, mais ſi grand, lorſqu'il ſe tient ſur ſes jambes & la tête levée, qu'il ſurpaſſe beaucoup la hauteur d'un homme. Son plumage étoit mêlé de noir, de blanc, de rouge, de bleu, & de pluſieurs autres couleurs. Il avoit les yeux jaunes & très-grands. L'Auteur le regarda comme un animal fort extraordinaire, & les Négres mêmes ignoroient ſon nom.

Oiſeau extraordinaire.

L'AUTEUR ne remarqua pas moins particuliérement deux Oiſeaux qui dévorent les grains. L'un avoit le bec long & pointu, le plumage échiqueté de jaune, & d'un bleu léger, un demi-cercle autour du col, une longue queuë de plumes jaunes, bleuës & noires, & quelques plumes ſur la tête. L'autre étoit de la taille du premier, & vraiſemblablement de la même eſpèce. Mais ſa principale différence étoit dans le bec, qui étoit épais, court & noir; le deſſous du corps, noir; le dos d'un jaune admirable, & les pieds noirs comme le bec (*f*).

Oiſeaux qui dévorent les grains.

UN autre Oiſeau, ſans être fort différent du dernier, a le plumage mêlé de gris & de jaune, le bec pointu, avec les pieds & les griffes d'une longueur peu proportionnée à ſa taille.

UN autre, beaucoup plus petit, a la forme d'un moineau. Sa couleur fait toute ſa beauté. Il a la tête & la poitrine noires, les aîles & les pieds gris, & le reſte du corps d'un rouge éclatant. L'Auteur regrète que tous ces animaux ne puiſſent être tranſportés vivans.

MAIS il n'y en a point d'un éclat plus diſtingué que celui dont Boſman fit tirer le portrait par un Peintre malade, qui n'étoit point en état par conſéquent de bien repréſenter toute la variété de ſes couleurs. Il en fait la deſcription ſans le nommer. Son penchant l'arrête au long des Rivières, où il s'engraiſſe de petits poiſſons. Il a les aîles & le deſſus du corps entiérement bleus. Les plumes du col ſont fort longues & de la même couleur, auſſi-bien que la touffe qui lui couvre la tête. Celles de la poitrine ſont d'un jaune foncé, avec un mélange de bleu & de rouge. Son bec & ſes jambes, qui ſont d'un rouge luiſant, ont une longueur extraordinaire, & de la groſſeur à proportion.

Oiſeau extraordinaire.

L'AUTEUR vit encore un Oiſeau qui ravage les grains, & dont la poitrine, le ventre & le col ſont d'un jaune rougeâtre. Sa tête eſt entiérement noire, à l'exception d'une belle tache jaune qu'il a ſur le front. Le deſſus du corps & les aîles ſont noirs. La queuë eſt un mélange de noir, de jaune & de rouge. Un autre, de la moitié plus gros que le précédent, a toutes les parties inférieures d'un rouge admirable, le dos, les aîles & la queuë d'un noir parfait, & la tête d'un jaune brillant.

Autre Oiſeau.

ENFIN.

(*e*) Comme les Figures ont été tirées d'après celles de Boſman, & qu'on en a conſervé juſqu'aux moindres traits, le Lecteur les diſtinguera aiſément ſur chaque deſcription. R. d. T.

(*f*) Boſman, pag. 265. & ſuiv.

Digitized by Google

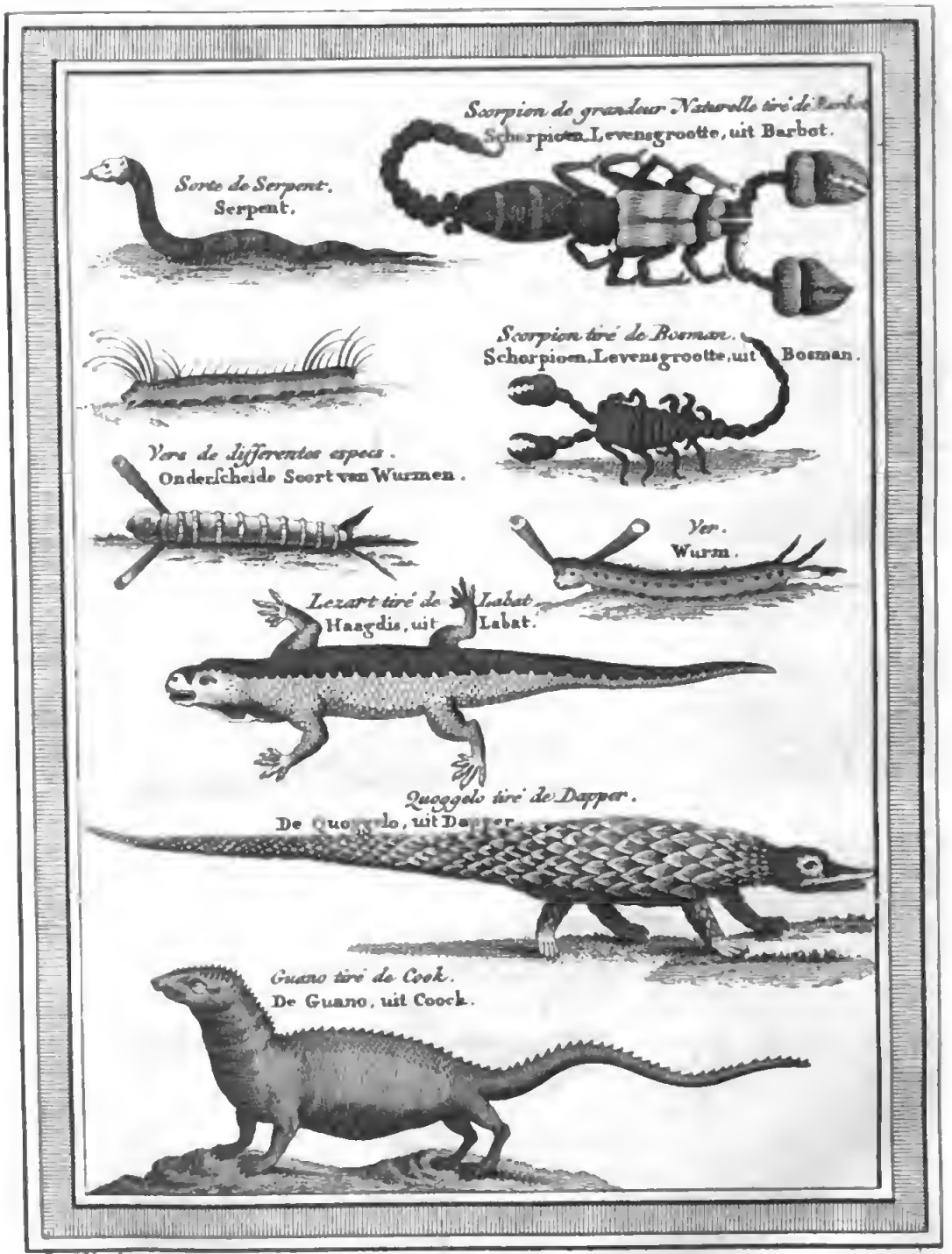

DIVERSES SORTES de SERPENS.
VERSCHEIDE SOORT van GEDIERTENS.

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

ENFIN l'on trouve ici l'Oiſeau qu'on a nommé l'Etoile. Pluſieurs Ecrivains le repréſentent comme un animal merveilleux, qui porte des étoiles ſur ſes aîles. Ils lui donnent une voix auſſi forte que celle du Taureau. Si les Négres l'entendent crier du côté gauche dans leurs voyages, ils retournent auſſi-tôt ſur leurs pas (*g*). Cet Animal eſt deux fois plus gros que le moineau. Mais Boſman ne découvrit aucune figure d'Etoiles ſur ſon plumage; à moins, dit-il, qu'on ne veuille donner ce nom à quelques taches de diverſes couleurs; & dans cette ſuppoſition, les Bois du Pays ſont remplis d'Oiſeaux qui doivent être nommés de même. Sa voix, ajoûte le même Auteur, eſt fort perçante; mais la comparer au mugiſſement du Taureau, c'eſt prétendre qu'une cloche de cent livres rend le même ſon qu'une cloche de mille (*b*).

Etrange Oiſeau, nommé l'Etoile.

(*g*) Cette particularité nous porte à croire que c'eſt-là l'Oiſeau Fétiche, dont il a été parlé ci-devant.

(*b*) Boſman pag. 268. Toutes les figures de ces différens Oiſeaux ſont ici copiées d'après cet Auteur. R. d. T.

§. VI.

Reptiles & Inſectes.

LES Reptiles de la Côte d'Or, dont on trouve le nom dans les Voyageurs, ſont les ſerpens, les crapauds, les grenouilles, les crabbes de terre, les ſcorpions, les ſauterelles, les chenilles, les moſquites, les eſcargots, les cerf-volans, les araignées, les abeilles & les fourmis.

BOSMAN reconnoît qu'il eſt impoſſible de décrire toutes les différentes eſpèces d'abeilles, de chenilles, de crillons, de ſauterelles, de vers, de fourmis & d'eſcargots (*a*), qui ſe forment & qui ſe renouvellent ſans ceſſe dans le Pays. Le nombre, dit-il, en eſt véritablement infini, & le célèbre Leuwenhoeck auroit trouvé ici plus d'éxercice que dans toute autre partie de l'Univers. Il ſe fit un amuſement de recueillir une centaine d'eſpèces, des plus rares, qu'il envoya dans une boëte à ſon correſpondant de Hollande (*b*).

Prodigieux nombre d'inſectes.

ARTUS dit que les Serpens ont ici communément vingt pieds de longueur, & cinq ou ſix de largeur, mais qu'il s'en trouve de beaucoup plus grands. Il en vit un, qui ſans avoir plus de trois pieds de longueur, étoit aſſez gros pour faire la charge de ſix hommes. La plûpart ont la gueule ſi large, qu'ils ſont capables d'avaller des poules & des oyes. Ils ſont amphibies. Lorſqu'ils ont dévoré leur proye, ils s'endorment, & deviennent très faciles à tuer. Les Négres en mangent la chair, & la préfèrent à la meilleure volaille. Le même Auteur rapporte, mais ſur le témoignage d'autrui, qu'on voit ici des Serpens aîlés, ou des Dragons, qui ont la queuë fort longue & les dents aſſez tranchantes pour dévorer les beſtiaux. Leur couleur, dit-il, eſt un mélange de bleu & de verd. Ils paſſent, dans l'eſprit des Négres, pour autant de Fétiches. La haine de ces monſtres eſt ſi déclarée contre les Eléphans, qu'ils leur font une guerre continuelle. Ils ont communément dix aunes de long; mais dans d'autres Pays, ajoûte Artus, il s'en eſt trouvé de cent verges (*c*), qui

Serpens. Leur grandeur commune.

Serpens aîlés. Leur grandeur paroît fabuleuſe.

(*a*) Ici & dans le Paragraphe précédent le Traducteur a écrit ſans doute Eſcarbot, comme porte l'Anglois. R. d. E.

(*b*) Boſman, pag. 75.

(*c*) Artus, *ubi ſup.* pag. 79. On ſentira bien ici qu'Artus étoit trop crédule. R. d. T.

Digitized by Google

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

qui étoient capables de voler assez haut pour prendre des oiseaux dans l'air. [Il faut répéter, pour l'honneur d'Artus, qu'il parle ici d'après les Négres, & qu'il n'y a par conséquent qu'un excès de crédulité à lui reprocher.]

On trouve des hommes dans le ventre des serpens.

BOSMAN s'étend, comme lui, sur le nombre & la grandeur des Serpens de la Côte d'Or. Le plus monstrueux qu'il ait vû, n'avoit pas moins de vingt pieds de longueur; mais il ajoûte qu'il s'en trouve de beaucoup plus grands dans l'Intérieur des Terres. Les Hollandois, dit-il, ont souvent trouvé dans leurs entrailles, non seulement des [Cerfs & d'autres] Animaux, mais des hommes entiers. La plûpart sont venimeux, sur-tout une espéce qui n'a pas plus d'une verge de long & de deux paumes d'épaisseur. Elle est mouchetée de blanc, de noir & de jaune. L'Auteur faillit un jour, près d'Axim, d'être mordu par un de ces serpens, qui s'étoit approché de lui sans être apperçû, tandis qu'il étoit assis tranquillement sur un Rocher.

Serpens qui marchent sur deux pattes.

CES monstres infectent non-seulement les Bois, mais les Cabanes des Négres, & jusqu'aux Forts des Européens, où l'Auteur, en tua plus d'un. Il conserva la peau d'un serpent mort, qui avoit deux têtes. Au Fort Hollandois d'Axim, on en voyoit plusieurs qu'on avoit pris soin de faire sécher, & de remplir de paille, pour leur rendre leur grandeur naturelle. La plus grande avoit quatorze pieds de longueur. A deux pieds de la queuë, on rémarquoit encore (*d*) deux pattes, sur lesquelles on prétend que ces Animaux se lévent, & courent plus vîte qu'autrement. Sa tête, qui ressembloit par la forme à celle d'un brochet, étoit armée de deux terribles rangées de dents. Il y avoit une autre peau, d'un serpent long de cinq pieds & de la grosseur du bras d'un homme, rayé de noir, de brun, de jaune & de blanc avec un mélange fort agréable. La plus curieuse partie de son corps étoit la tête, qui paroissoit fort large & fort plate. Il n'a pour arme offensive qu'une fort petite corne (*e*), ou plûtôt une dent, qui lui sort de la mâchoire d'en haut par le nez. Elle est blanche, dure, & pointue comme une aleine. Il arrive souvent aux Négres de marcher sur cet animal, lorsqu'ils vont nuds pieds dans les champs; car se rempliſſant le ventre avec beaucoup d'avidité, il tombe ensuite dans un si profond sommeil qu'il ne faut pas peu de bruit & de mouvement pour l'éveiller. Il est aisé alors de le prendre ou de le tuer (*f*).

Ceraſtes ou Serpent cornu.

VERS l'année 1689 les Négres d'Axim tuérent un serpent long de vingt-deux pieds; dans le ventre duquel on trouva un Daim (*g*) entier. Vers le même tems, on trouva dans un autre, à Boutri, les restes d'un Négre qu'il avoit dévoré (*h*).

Combat d'un serpent contre deux porcs-épis.

QUELQUES Domestiques Négres de Bosman apperçurent, près de Mauri, un Serpent de dix-sept pieds de long, & d'une grosseur proportionnée. Il étoit au bord d'un trou rempli d'eau, entre deux Porcs-épis, avec lesquels il s'engagea dans un combat fort animé. Il vomissoit son venin, tandis que ses deux adversaires lui lançoient leurs dards. Mais les Négres terminérent la

(*d*) Ce serpent avoit été pris dans le jardin de Mina, par un Esclave, qui, sans employer d'arme ni de bâton, l'avoit saisi avec ses mains & l'avoit apporté vivant dans le Fort. Bosman, pag. 274.

(*e*) C'est apparemment le *Ceraſtes* ou le serpent cornu, dont Pline fait mention.

(*f*) Bosman, pag. 273.

(*g*) Smith, pag. 154. dit qu'ils avalent aussi des moutons.

(*h*) Le même, pag. 311.

la bataille en tuant les trois champions à coup de fuſil. Ils les apportèrent à Mauri, où raſſemblant leurs camarades, ils en firent enſemble un feſtin délicieux.

Avanture d'un Maſſon Négre.

En réparant les murs du Fort Hollandois de Mauri, les Ouvriers découvrirent un grand Serpent, ſous un monceau de pierres, & réſolurent auſſitôt de le prendre. Après avoir remué une partie des pierres, un maſſon Négre voyant paſſer la queuë du Serpent, s'en ſaiſit; mais n'ayant pas la force de la tirer, il prit le parti de la couper avec ſon coutean, & ſe flattant d'avoir mis le monſtre hors d'état de lui nuire, il continua d'écarter le reſte des pierres. Auſſi-tôt que le Serpent ſe vit à découvert, il s'élança ſur le maſſon, & lui couvrit le viſage d'un venin ſi dangereux, qu'il le rendit aveugle ſur le champ. Cependant ſes yeux ſe rouvrirent, & la vûe lui revint, après avoir été quelques jours dans cette ſituation. L'Auteur obſerva ſouvent parmi les Négres, que la morſure d'un Serpent les fait d'abord enfler, & leur cauſe de vives douleurs, mais qu'ils reviennent enſuite à leur premier état; d'où il conclut que le poiſon a différens degrés de force, & que s'il eſt quelquefois mortel, il n'eſt capable ordinairement que de bleſſer. Dans le Royaume de Juida, la plûpart des Serpens ne cauſent aucun mal; ☞[celui de quatorze pieds, qui eſt ſuſpendu au Fort d'Axim, eſt de cette eſpèce.] (*i*). Smith confirme cette opinion. A Juida, dit-il, il ſe trouve de gros Serpens qui n'ont aucun venin, & que les Habitans honorent d'un culte. Mais il ajoûte qu'on y trouve auſſi des Serpens à ſonnettes. (*k*).

Serpens ſans venin.

Crapauds d'une prodigieuſe groſſeur.

Les crapauds & les grenouilles ſont non-ſeulement auſſi communs, mais de la même forme ici qu'en Europe. Cependant il s'y trouve moins de crapauds que de grenouilles; & dans quelques Cantons ils ſont d'une groſſeur prodigieuſe. Dans le Village d'*Adja*, entre Mauri & Cormantin, Boſman en vit un de la largeur d'un plat de table. Il le prit d'abord pour une tortue de terre, mais il fut bien-tôt détrompé en le voyant marcher. Le Facteur Anglois l'aſſûra qu'on en voyoit beaucoup de cette taille aux environs du même lieu. Ils ſont mortels ennemis des Serpens, & l'Auteur fut quelquefois témoin de leurs combats (*l*). Barbot raconte que dans certaines années, vers la fin du mois de May, on voit paroître au Cap-Corſe un nombre incroyable de ces hideux Animaux, qui diſparoiſſent peu de tems après (*m*).

Crabbes de terre.

On voit ici des crabbes de terre, qui ſont un fort bon aliment, & qui reſſemblent à celles des Iſles ſous-le-vent. Leur retraite eſt dans des trous qu'elles ſe creuſent (*n*).

Scorpions. Leur forme.

Les Scorpions ſont en grand nombre ſur cette Côte; les uns fort petits; d'autres de la groſſeur d'une écreviſſe. Mais la différence de la taille n'en met pas dans le venin de leur piqueure, qui (*o*) eſt preſque toûjours mortel. Boſman nous a donné la figure (*p*) d'un grand Scorpion, tirée, dit-il, d'après nature, avec une parfaite éxactitude. Mais il aſſûre qu'il en a vû de la grandeur d'une écreviſſe de Mer, avec des pattes & des pieds de la même forme,

(*i*) Le même, pag. 154. Voyez l'article des Voyages ſur la Côte de Fida, ou Juida. R. d. T.
(*k*) Voyages de Smith, pag. 154.
(*l*) Boſman, pag. 273.
(*m*) Barbot, pag. 127.
(*n*) Artus, *ubi ſup.* pag. 82.
(*o*) Voyages de Smith, pag. 155.
(*p*) Voyez la Figure.

Digitized by Google

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

forme, & le corps tout couvert d'un poil fort long. Perſonne n'ignore combien cet Animal eſt redoutable pour l'eſpèce humaine. Il a communément, vers l'extrémité de ſa queuë, une petite bourſe d'un demi-doigt de largeur, remplie d'une liqueur noirâtre qu'il lance indifféremment ſur tout ce qui le bleſſe, & dont l'effet eſt immédiatement funeſte. Celui dont Boſman donne la figure, avoit cette veſſie terrible; mais elle n'étoit pas plus groſſe qu'un pois blanc. Barbot, qui a copié la deſcription de Boſman, aſſûre que ce poiſon eſt toûjours mortel, ſi le reméde n'eſt pas apporté ſur le champ. L'antidote le plus certain eſt d'écraſer le Scorpion ſur la bleſſure; & le premier ſoin du malheureux qui ſe ſent piqué, doit être d'arrêter ſon ennemi, pour le faire ſervir à ſa guériſon. Un des gens de Barbot fut guéri par cette méthode dans l'Iſle du Prince, où il avoit été bleſſé au talon pendant qu'il étoit à couper du bois. Le même Auteur & Boſman (*q*) nous apprennent deux autres remédes, dont ils ne vantent pas moins la vertu. L'un eſt de frotter la partie bleſſée avec le *Penis* d'un enfant. La douleur ceſſe auſſitôt, & le venin ſe diſſipe. L'autre, eſt d'oindre la même partie avec une ſorte de liqueur, ou d'humidité, qui ſort du bec d'une poule.

Leur venin.

Remédes pour la piqueure du Scorpion.

TOUTES les parties de la Guinée ſont remplies de grandes & noires araignées, dont la vûe a quelque choſe d'effrayant. Boſman, ſe mettant un jour au lit, fut véritablement allarmé d'appercevoir près de lui un de ces Animaux, qui avoit le corps d'une longueur extraordinaire, la tête pointue par derrière & fort large ſur le devant, dix jambes couvertes de poil & de la groſſeur du petit doigt. [Il n'ajoûte pas de quelles armes il ſe ſervit pour tuer le monſtre.] Les Habitans ſont perſuadés que le premier homme fut l'ouvrage d'une de ces araignées, qu'ils appellent *Anauſe*. Il n'y a point de raiſonnement qui puiſſe leur faire perdre cette idée. Boſman la regarde comme le plus notable excès de leur ignorance & de leur (*r*) ſtupidité. Ici Barbot & Smith ſemblent avoir copié juſqu'aux expreſſions de ce Voyageur. Ils ajoûtent qu'au Cap-Corſe, dans les mois pluvieux de Juin & de Juillet, on voit une ſorte d'inſecte, de l'eſpèce des araignées, qui eſt de la groſſeur d'un eſcargot (*s*), & qui reſſemble à la crabbe. On lui diſtingue, au milieu du ventre, une ouverture d'où ſortent ſes toiles (*t*). Smith prenant ici la qualité de témoin oculaire, rapporte que ſe trouvant au Fort Anglois de la Gambra, il vit un de ces animaux qui étoit de la groſſeur d'une crabbe de terre. Il remarqua facilement que c'étoit une femelle. Sous le ventre, il lui pendoit une bourſe blanche, de quatre doigts de circonférence, qui paroiſſoit remplie d'œufs. Elle avoit le dos & les jambes couverts d'un beau poil couleur de ſouris, auſſi brillant que le plus beau velours. On prétend que cette monſtrueuſe araignée eſt fort venimeuſe.

Araignées monſtrueuſes.

Autre araignée.

LE même Auteur parle d'un inſecte, qu'il nomme *Cockroach*, d'un brun foncé, & de la forme d'un eſcargot (*v*). Les plus grands ont deux pouces de longueur. Ils ſont ennemis mortels des punaiſes; & Smith en fut convaincu par

Cockroach, ennemi des punaiſes.

(*q*) Boſman. pag. 274. & Barbot, pag. 221. On ne comprend point comment deux Voyageurs ſi ſenſés ont pû donner les deux remédes ſuivans pour certains, ſans les avoir éprouvés. T. d. T.

(*r*) Boſman, pag. 322.
(*s*) *Angl.* Barbot. R. d. E.
(*t*) Barbot, pag. 171. & 222.
(*v*) *Angl.* Barbot. R. d. E.

par l'expérience; ſes Vaiſſeaux, dit-il, qui étoient remplis de *Cockroachs*, n'avoient point une punaiſe (*x*).

Millepèdes.

LES *Millepèdes*, que les Portugais appellent *Centipes*, ſont ici dans une abondance prodigieuſe; & quoique leur piqueure ne ſoit pas ſi dangereuſe que celle des Scorpions, elle cauſe pendant quelques heures des douleurs fort aigues, qui ceſſent enſuite ſans qu'il en reſte aucune trace. Boſman dit que dans les Forts Hollandois il n'y a point de lieu qui ſoit éxempt de cette vermine. La longueur des plus grands eſt de trois ou quatre doigts: ils ſont rouges, plats, canelés comme la plûpart des autres vers. Ils ont deux petites cornes, ou plûtôt deux pattes qui leur ſervent à s'attacher. Leurs pieds ſont rangés des deux côtés du corps, au nombre (*y*) de trente ou quarante. Smith aſſûre qu'ils en ont vingt de chaque côté; ce qui les a fait nommer par les Anglois *Forty-legs* (*z*).

Leur deſcription.

Moſquites.

LES Moſquites, ou les Couſins, ſont un autre fléau de cette Côte, ſur-tout pendant la nuit, près des Bois & dans les lieux marécageux. Leur aiguillon eſt ſi pointu, que pénétrant auſſi-tôt la chair, il y cauſe une enflure fort douloureuſe (*a*).

Mouches lumineuſes.

LES Hollandois trouvèrent ici, dit Artus, un inſecte ſi brillant dans les ténèbres, qu'ils le prirent d'abord pour un vers luiſant. [Il n'étoit pas connu des Négres.] Il reſſembloit à la Canthariде, ou à la mouche d'Eſpagne, excepté (*b*) par ſa couleur, qui étoit noire comme le jais. Barbot obſerve qu'outre ces mouches noires, qui ſont fort groſſes, dit-il, & qui rendent pendant la nuit une ſorte de lumière, on voit ſur la Côte quantité de vers luiſans (*c*). Atkins rapporte que la *Mouche de feu*, qui eſt fort commune dans les latitudes méridionales, vole ici pendant la nuit, & répand dans l'Air autant de clarté que les vers luiſans ſur Terre (*d*).

Sauterelles.

ICI, comme ſur la Côte Occidentale, on voit arriver de l'intérieur du Pays des légions, ou plûtôt des nuées de ſauterelles, qui font des ravages incroyables, juſqu'à cauſer quelquefois la famine.

Sigarras.

LES *Sigarras* ſont une ſorte de mouches, à large tête, & ſans bec, qui s'arrêtent ordinairement ſur les Arbres, & qui ont nuit & jour un chant fort aigu. [L'Auteur, qui ne leur donne pas de bec ni de gueule, ſemble avoir oublié de nous apprendre d'où ſort ce ſon.] Mais il ajoûte qu'elles ſe nourriſſent de roſée, & qu'elles ont, pour la ſucer, une langue, longue & pointue, qui eſt placée dans leur eſtomac (*e*).

Abeilles & Fourmis.

ARTUS parle avec admiration de la multitude d'Abeilles & de Fourmis qu'on rencontre ici de toutes parts (*f*). On connoît aſſez, dit Boſman, l'excellence du miel de Guinée. Il n'eſt pas moins célèbre par ſon extrême abondance, aux environs de Rio de Gabon, du Cap-Lopez, & plus haut dans le Golfe de Guinée. Mais il n'eſt pas ſi commun ſur la Côte d'Or (*g*).

Nids de fourmis.

LES Fourmis ſont leurs nids, ou leurs loges, au milieu des champs & ſur les collines

(*x*) Smith, pag. 156. & 157.
(*y*) Boſman, pag. 275.
(*z*) Smith, pag. 155. Voyez la Figure, dont l'Auteur vante l'éxactitude.
(*a*) Barbot, pag. 221.
(*b*) Artus, dans la Collection de De Bry, Part. VI. pag. 82.
(*c*) Barbot, *ubi ſup.*
(*d*) Atkins, pag. 189.
(*e*) Barbot, *ubi ſup.*
(*f*) Artus, *ubi ſup.*
(*g*) Boſman, *ubi ſup.*

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

collines. Ces habitations, qu'elles compoſent avec un art admirable, ſont quelquefois de la hauteur d'un homme. Elles ſe bâtiſſent auſſi de grands nids ſur des Arbres fort élevés; & ſouvent elles viennent de ces lieux, dans les Forts Hollandois, en ſi grand nombre qu'elles mettent les Facteurs dans la néceſſité de quitter leurs lits. Leur voracité eſt ſurprenante. Il n'y a point d'Animal qui puiſſe s'en défendre. Elles ont ſouvent dévoré des moutons & des chèvres. Boſman rapporte que dans l'eſpace d'une nuit, elles lui ont quelquefois mangé un mouton, avec tant de propreté, que le plus habile Anatomiſte n'en auroit pas fait un ſi beau ſquellete. Un poulet n'eſt pour elles que l'amuſement d'une heure ou deux. Le rat même, quelque léger qu'il ſoit à la courſe, ne peut échapper à ces cruels ennemis. Qu'une ſeule fourmi l'attaque; il eſt perdu. Tandis qu'il s'efforce de la ſecouer, il ſe trouve ſaiſi par quantité d'autres, juſqu'à ce qu'il ſoit accablé par le nombre. Elles le traînent alors dans quelque lieu de ſûreté. Si leurs forces ne ſuffiſent pas pour cette opération, elles font venir un renfort, elles ſe ſaiſiſſent de leur proie, & la (*b*) conduiſent en bon ordre.

Etranges effets de leur voracité.

CES Fourmis ſont de pluſieurs ſortes; grandes, petites, blanches, noires & rouges. L'aiguillon des dernières cauſe une inflammation très-violente, & plus douloureuſe que celle des millepèdes. Les blanches ſont auſſi tranſparentes que le verre, & mordent avec tant de force, que dans l'eſpace d'une nuit elles s'ouvrent le paſſage dans un coffre de bois fort épais, en y faiſant autant de trous que s'il avoit été percé d'une décharge de petit plomb. Mais que ces fourmis ayent un Roi de la grandeur d'une écreviſſe, comme Focquenbrog n'a pas fait difficulté de l'écrire, c'eſt ce que Boſman ignore (*i*).

BARBOT obſerve, comme eux, que le nombre des fourmis eſt ſurprenant, ſur-tout aux environs d'Acra, où les terres ſont plates & unies. Elles y font des nids de dix ou douze pieds de haut. La forme (*k*) en eſt piramidale; & la compoſition ſi ferme & ſi ſolide, qu'il n'eſt pas aiſé de les détruire. On eſt étonné, en les démoliſſant, [de leur ſolidité, &] de la variété de loges & de diviſions qu'on y découvre. Les unes ſont remplies de proviſions; quelques-unes d'excrémens, & d'autres ſervent uniquement d'habitations.

Nids des Fourmis.

SMITH, d'accord avec Boſman, diſtingue des fourmis rouges, blanches & noires. La première ſorte reſſemble éxactement à celles de l'Europe. Les deux autres ſont beaucoup plus groſſes & n'ont pas moins d'un pouce de long. Elles bâtiſſent quelquefois dans le creux des Arbres, & quelquefois ſur terre, en élevant, dit l'Auteur (*l*), des petits monts de la hauteur de ſept ou huit pieds, mais ſi pleins de trous qu'on les prendroit pour des gauffres de miel. La circonférence de ces Edifices eſt petite, à proportion de leur hauteur. Le ſommet eſt ſi pointu, que le moindre vent paroît capable de l'abbatre. Un jour l'Auteur entreprit d'en briſer un avec ſa canne; mais l'unique effet de pluſieurs coups fut d'attirer des milliers de fourmis à leurs portes. Il prit auſſi-tôt le parti de la fuite, ſe ſouvenant que ces inſectes avoient ſouvent attaqué des poules, & quelquefois des moutons, avec tant de ſuccès

Frayeur de Smith à la vûe d'une troupe de fourmis.

(*b*) L'Auteur ne dit pas qu'il ait été témoin de ce ſpectacle. R. d. T.

(*i*) Boſman, pag. 276.

(*k*) Voyez la Figure.

(*l*) Voyage de Smith, pag. 151. & ſuiv.

cès que dans l'eſpace d'une nuit, elles n'y avoient laiſſé que les os. Il ajoûte, ſur ſa propre expérience, que la morſure d'une fourmi noire cauſe des douleurs inexprimables, quoiqu'elle n'ait pas d'autre effet dangereux.

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

✠ [LE même Auteur parle, avec plus de ménagement que Focquenbrog, de certains Chefs qui paroiſſent gouverner les fourmis.] On diſtingue aiſément, dit-il, à la tête de leurs Bataillons, trente ou quarante guides qui ſurpaſſent les autres en groſſeur, & qui dirigent leur marche. Leurs éxécutions ſe font ordinairement la nuit. Elles viſitent ſouvent les Européens dans leurs lits, & les forcent de ſe mettre à couvert dans quelqu'autre lieu. S'ils oublient derrière eux quelques proviſions de bouche, ou d'autres effets comeſtibles, ils doivent être sûrs que tout ſera dévoré avant le jour. L'armée des fourmis ſe retire enſuite avec beaucoup d'ordre, & toûjours chargée de quelque butin qu'elle a la précaution d'emporter.

Elles ont des Chefs. Tems de leurs extorſions.

PENDANT le ſéjour que l'Auteur fit au Cap-Corſe, un grand corps de cette milice vint rendre ſa viſite au Château. Il étoit preſque jour lorſque l'avant garde entra dans la Chapelle, où quelques domeſtiques Négres étoient endormis ſur le plancher. Ils furent réveillés par l'arrivée de leurs Hôtes; & l'Auteur, s'étant levé au bruit, eut peine à revenir de ſon étonnement. L'arrière-garde étoit encore à la diſtance d'un quart de mille. Après avoir tenu conſeil ſur cet incident, on prit le parti de mettre une longue traînée de poudre ſur le ſentier que les fourmis avoient tracé & dans tous les endroits où elles commençoient à ſe diſperſer. On en fit ſauter ainſi pluſieurs millions, qui étoient déja dans la Chapelle. L'arrière-garde ayant reconnu le danger, tourna tout-d'un-coup & regagna directement ſes habitations.

Viſite qu'elles font au Cap-Corſe.

Comment elles furent détruites.

SI les Fourmis n'ont point un langage, comme les Négres & pluſieurs Européens ſe le ſont imaginé; on ne peut douter, ajoûte l'Auteur, qu'elles n'aient quelque manière de ſe communiquer leurs intentions. Il s'en convainquit par l'expérience ſuivante. Ayant découvert, à quelque diſtance des nids, quatre fourmis qui paroiſſoient être à la chaſſe, il tua un Cockroach, & le jetta ſur leur chemin. Elles paſſérent quelques momens à reconnoître ſi c'étoit une proye qui leur convînt. Enſuite une d'entr'elles ſe détacha pour porter l'avis à leur habitation, tandis que les autres demeurérent à faire la garde autour du corps mort. Bien-tôt l'Auteur fut ſurpris d'en voir paroître un grand nombre, qui vinrent droit au corps & qui ne tardérent point à l'entraîner. Dans d'autres occaſions, où il prit plaiſir à renouveller la même expérience, il obſerva que ſi le premier Détachement ne ſuffiſoit pas pour la peſanteur du fardeau, les fourmis renvoyoient un ſecond meſſager, qui revenoit avec un renfort (*m*).

Preuve qu'elles s'entendent entr'elles.

(*m*) Smith, *ibid.*

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

§. VII.

Poiſſon de Mer & de Rivières.

Néceſſité du poiſſon ſur la Côte d'Or.

LA diſette ou la mauvaiſe qualité des viandes & des autres proviſions, rend ici les ſecours de la Mer fort utiles à la conſervation de la ſanté & de la vie. Il ſeroit impoſſible de ſubſiſter long-tems ſans cette reſſource; car non-ſeulement les Négres, mais la plûpart même des Européens ne vivent que de poiſſon, de pain & d'huile de Palmier. Ceux qui aiment le poiſſon peuvent ici s'en raſſaſier pour cinq ou ſix ſols; & s'ils ne s'attachent point à choiſir le plus rare & le plus beau, ils peuvent ſe ſatisfaire aiſément pour la moitié de ce prix. Si la pêche n'eſt pas heureuſe, comme il arrive ſouvent dans la ſaiſon de l'hiver ou dans le mauvais tems, la vie du Peuple eſt fort miſérable. [Mais dans d'autres tems, on peut toûjours en avoir d'une ou d'autre eſpèce; les Rivières & la Mer paroiſſant ſe diſputer l'avantage d'en produire les meilleurs.]

Poiſſon d'eau douce. Trois eſpèces remarquables dans les Rivières.

LES Rivières fourniſſent particulièrement trois ſortes de poiſſons, que l'Auteur appelle d'eau douce, pour les diſtinguer non-ſeulement du poiſſon de Mer, mais encore de celui qui vient de la Mer dans les Rivières. La première eſpèce ſe nomme *Carmon*. Dans toute ſa grandeur, elle eſt longue de trois quarts d'aune, & de l'épaiſſeur ordinaire du bras. Sa chair eſt blanche, & ſeroit délicieuſe ſi elle n'avoit quelque choſe de trop gras & de trop huileux. La ſeconde ſorte eſt le Mulet. Il n'eſt guères différent du Carmon que par la téte (*a*), qui n'eſt pas ſi épaiſſe. Il eſt auſſi moins grand. Mais il ne lui céde en rien pour la bonté. La troiſième ſe nomme *Batavia*. Les gros poiſſons de cette eſpèce ſont aſſez bons, lorſqu'ils ne ſentent point la bouë. C'eſt leur défaut commun. Quelques Européens les ont pris pour des perches; mais Boſman n'y trouve pas la moindre reſſemblance (*b*).

Poiſſons de Mer.

VILLAULT nomme, entre les poiſſons de Mer, la bonite, les *Jacos*, qui ſont de la groſſeur d'un veau, le brochet de Mer, la morue, le thon & la raye. Les petits poiſſons, ſur-tout les ſardines, y ſont dans une extrême abondance. On y voit une ſorte de poiſſon volant, qui eſt d'un fort bon goût, & blanc comme la nége. D'autres Auteurs en nomment un beaucoup plus grand nombre. Artus prétend que le meilleur poiſſon qu'on trouve dans cette Mer eſt la Dorade. Elle a le goût du ſaumon. Les Anglois lui donnent le nom de *Dauphin* (*c*) & les Hollandois, celui de poiſſon d'Or. On le regarde comme le plus léger de tous les Animaux qui nâgent. Il s'en trouve toûjours une quantité à la ſuite des Vaiſſeaux. Les Dorades ſe laiſſent prendre aiſément lorſqu'elles ſont preſſées de la faim. Elles ſont ordinairement longues de quatre ou cinq pieds; & depuis la téte juſqu'à l'extrémité de la queuë, elles ont une nageoire, qui ſert à la vivacité de leur mouvement. Leur peau eſt douce & unie, ſans la moindre écaille. Si l'on s'en rapporte à l'obſervation des Matelots Hollandois, lorſque la faim les preſſe

Dorade.

&

(*a*) Barbot en a donné la Figure, pag. 224.
(*b*) Boſman, pag. 277.
(*c*) C'eſt une erreur, car le Dauphin eſt un poiſſon différent. *Voyez* les Figures du Tome I.

& qu'elles ne trouvent pas de poiſſons volans pour pâture, elles ſe mangent les unes les autres. Dans les tems calmes on les voit en troupes ſur les baſſes; &, ſuivant les ſaiſons, elles fréquentent différens lieux. On aſſûre que leur foye, ſéché & pulvériſé, guérit de la diſſenterie, s'il eſt pris dans du vin. [Elles n'ont qu'une arrête qui s'étend tout le long de leur corps.] HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

LA Bonite eſt un fort bon poiſſon (*d*), mais inférieur à la Dorade. On la prend dans les lieux où la Mer eſt le plus agitée. Elle eſt courte & épaiſſe, avec la tête pointue, & quelques piquans qu'on ne trouve point à la Dorade. Ces deux poiſſons font également la guerre aux poiſſons volans, & ſe plaiſent à nâger autour des Vaiſſeaux. On les prend à l'hameçon, avec une amorce de quelque vieux morceau de linge, qu'ils avalent avidement. La peau des bonites eſt unie & couleur de cendre. Celles qui ſe prennent dans le mauvais tems paſſent pour les meilleures. Elles n'approchent guères du rivage; mais on en trouve un très-grand nombre en Mer, ſur-tout près de la Ligne. Bonite.

L'ALBICORE reſſemble aſſez à la Bonite, excepté qu'il (*e*) a la peau blanche & ſans écailles. Ses nâgeoires ſont jaunes & forment un beau ſpectacle dans l'eau. Il eſt beaucoup plus gros que la Bonite, car on en voit de cinq pieds de long & de la groſſeur d'un homme. Mais il a la chair ſéche & de mauvais goût. [Il n'a qu'une ſeule arrête qui régne tout le long du corps] (*f*). Albicore.

LES Anglois du Cap-Corſe regardent le *Poiſſon-Royal* comme un des meilleurs & des plus délicats de la Côte. Mais il demande d'être pris dans la ſaiſon qui lui convient. Sa pleine longueur eſt d'environ cinq pieds. Quelquefois on en découvre des troupes nombreuſes au long du rivage. Pluſieurs Ecrivains le nomment *Seffer*; d'autres, *Négre*, parce qu'il a la peau noire. Sa retraite ordinaire eſt entre les Rochers; mais, dans certains tems, il ſe tient ſur les Baſſes, & ſi près de la terre, que les Négres le percent à coups de dards dans leurs pêches au flambeau (*g*). Boſman dit que le Seffer, ou le Poiſſon-Royal, eſt extrémement gras, & que dans la ſaiſon qui lui eſt propre il a le goût de l'anguille. On le coupe en tranches, qu'on fait ſécher comme le ſaumon. Le Poiſſon Royal ou le Négre.

ON trouve aſſez abondamment, dans cette Mer, un poiſſon de la groſſeur des morues de l'Europe, qui porte ici le nom de morue du Bréſil. Il eſt fort gras & d'un excellent goût.

LES Brochets, grands & petits, ſont gras & de bon goût dans (*h*) leur ſaiſon. C'eſt apparemment le même poiſſon que les François appellent *Bekune*, & qui ſe prend, dit Barbot, au long du rivage avec de grands filets, dans le cours d'Octobre & de Novembre. Le même Auteur ajoûte que la Bekune eſt une ſorte de brochet (*i*). Brochets de Mer ou Bekunes.

LES *Carabins*, noirs & blancs, ſont ſi communs, qu'ils ſont la nourriture ordinaire du Peuple. Carabins.

ENTRE les poiſſons de taille moyenne, on nomme d'abord le *Nez-plat*, qui tire ce nom de la forme de ſon muzeau. Il a le goût de la merluche. Une autre Nez-plat.

(*d*) Figure du Tome I.
(*e*) Figure du Tome I.
(*f*) Artus, dans la Collection de De Bry, Part. VI. pag. 75, & ſuiv.
(*g*) Barbot, pag. 222.
(*h*) Boſman, pag. 277.
(*i*) Barbot, pag. 224. *Voyez* la Figure.

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

autre ſorte, mais plus petite, eſt celui que les Hollandois nomment dans leur Langue *Petit-Barbu* (*k*), parce que ſous la mâchoire il a des poils en forme de barbe.

Maquereaux ou Trezabars.

ON trouve ici des maquereaux, dans quelques ſaiſons; mais (*l*) différens des nôtres par la forme. Les François leur ont donné le nom de Trezabars. Ils paroiſſent dans l'eau d'un verd d'émeraude, mêlé d'un blanc d'argent ſur le dos.

Raye.

LA Raye eſt un poiſſon dont l'abondance ſur toute cette Côte eſt égale à ſa bonté. Les ſoles & les barbues ſont ici fort rares; mais les ſoles ſont plus grandes que celles de Hollande.

Aboïs.

BOSMAN nomme encore entre les petits poiſſons, les *Aboïs*, qui reſſemblent en quelque choſe à la truite de Hollande, mais qui ont la chair beaucoup plus ferme & plus délicate. On les prend par milliers.

Brême.

LA Brême eſt ici fort abondante. On en diſtingue de trois ou quatre ſortes, dont les deux plus eſtimées ſe nomment vulgairement *Jacob Evertzen* & *Roojeud* (*m*).

Crapaud de Mer.

LE crapaud de Mer eſt un poiſſon de taille moyenne, dont le Peuple fait ſa nourriture. Ses nâgeoires ſont extrémement curieuſes (*n*). Il tire ſon nom de ſa tête, qui reſſemble à celle du crapaud.

Eſpèce de Sardines.

AUX mois de Juin, de Juillet & d'Août, on prend ſur les Côtes de Commendo & de Mina une prodigieuſe quantité de petits poiſſons, qui ont le goût de la ſardine, mais qui ſont remplis d'arrêtes. Il s'en trouve de plus gros, de la même eſpèce (*o*).

Limandes, Plies, Carlets.

LES limandes & les plies ne ſont pas ici des poiſſons communs; mais les carlets ſont en abondance, quoiqu'ils n'ayent ni l'épaiſſeur ni la bonté de ceux de Hollande, dont ils ſont auſſi fort différens pour la forme. Barbot croit que la plie de cette Côte eſt le même poiſſon que les François de Gorée appellent Demie-lune du Cap-Verd (*p*).

Piſipamphers.

ON voit une autre ſorte de poiſſon plat, qui ſurpaſſe tous les autres, & qui ſe trouve nommé *Piſipamphers*, [ſans qu'on nous apprenne l'origine de ce nom.] Boſman l'aſſocie avec un autre de la même eſpèce, mais plus rond, qui eſt diſtingué, dit-il, par le nom obſcène de *Couvreur*. Il parle auſſi de deux ſortes de mélettes, l'une grande, l'autre petite, qui ſont toutes deux fort graſſes dans leur ſaiſon, mais dont la première eſt ſi cordée qu'on en fait peu de cas. L'autre eſt fort agréable, ſoit mariné, comme le thon; ſoit ſéché, comme les harangs rouges; & les Hollandois en font de groſſes proviſions (*q*).

Couvreurs.

Melettes.

Deux eſpèces de tortues.

IL y a ici deux eſpèces de tortues; l'une, qui vit ſur terre; l'autre, amphibie, qui s'accommode des deux élémens. Celle-ci eſt un animal lourd & pareſſeux, qu'on trouve ſouvent endormi ſur l'eau. Lorſqu'il ſe ſent incommodé de la chaleur du ſoleil, il ſe tourne ſur le dos pour ſe rafraîchir. Au moindre preſſentiment de quelque danger, il deſcend au fond de l'eau; mais il n'y peut demeurer long-tems (*r*).

LES

(*k*) On en verra ci-deſſous la deſcription.
(*l*) Voyez la Figure.
(*m*) Boſman, pag. 278.
(*n*) Voyez la Figure.
(*o*) Barbot, pag. 223. & ſuiv.
(*p*) Boſman & Barbot, *ubi ſup.*
(*q*) Boſman, pag. 278.
(*r*) Artus, pag. 76.

Les homars, les crabbes, les langouſtes, les chevretes & les moules ſont ici fort communs. Barbot dit que les homars ſont peu différens, pour la forme, de ceux du Cap-Verd; mais que les huitres ſont beaucoup plus grandes (*s*). Au contraire, Villault aſſûre que les plus grandes huitres, dont l'abondance eſt extrême ſur la Côte d'Or, ne ſont pas plus groſſes que les petites huitres de France. Il ajoûte qu'elles ſont excellentes (*t*).

Histoire Naturelle de la Côte d'Or.

Homars, Crabbes, Langouſtes, &c.

Outre les Poiſſons précédens, qui ſervent de nourriture commune aux Habitans de la Côte, il y en a différentes ſortes, qui paroiſſent fort remarquables par leur grandeur, leur force & leurs autres qualités.

Le plus monſtrueux eſt le *Grampus*, qui a reçu des Hollandois le nom de *Noord-Kapers*, & des François celui de *Souffleur*, parce qu'en s'élevant ſur la ſurface de la Mer il ſouffle en effet une abondance d'eau par les narines. Les Baſſes du Golfe de Guinée ſont couvertes de ces monſtres, qui ſe font voir dans les tems calmes comme autant de maiſons flotantes. On n'en trouve pas moins dans pluſieurs autres endroits, au Sud de la Ligne. La plûpart ont trente-cinq ou quarante pieds de longueur. C'eſt une eſpèce de baleine, quoiqu'ils ſoient moins gros à proportion de leur longueur. Leur vîteſſe eſt ſurprenante, pour une telle maſſe (*v*). Boſman en vit un de quarante pieds aux environs de Rio Gabon, & fut effrayé de l'appercevoir ſi près du Vaiſſeau, qu'on l'auroit aiſément touché avec un long croc. Il en découvrit de ☞ plus grands encore dans d'autres lieux. [Ils nagent ordinairement à fleur d'eau.] Les vieux ſont ordinairement accompagnés d'un ou de deux jeunes, qui lancent auſſi de l'eau en montant ſur la ſurface des flots. Ces jets-d'eau naturels s'élèvent plus haut, dit l'Auteur, que ceux des Maiſons Royales de France, & cauſent autant d'agitation dans la Mer que le mouvement d'un Navire à pleines voiles. Il eſt fort remarquable que ſi ces ſouffleurs ou ces grampus s'approchent des Côtes, pendant la ſaiſon de la pêche, ils cauſent tant d'épouvante aux autres poiſſons, qu'il n'en paroît pas le jour ſuivant. L'Auteur s'imagine qu'ils les pourſuivent, pour en faire leur proye (*x*).

Le Grampus ou le Souffleur.

Le *Marſouin*, dont on a déja donné la deſcription (*y*), eſt en fort grand nombre auſſi ſur cette Côte. Sa longueur eſt d'environ cinq pieds. Il a beaucoup de chair, mais trop de graiſſe. Sa tête eſt un fort bon mets, lorſqu'après avoir été ſalée durant quelques jours, elle eſt cuite à l'eau & bien aſſaiſonnée. Cependant les eſtomacs foibles la trouvent encore trop graſſe & ☞ trop peſante. [La chair du corps d'un de ces Poiſſons, coupée par tranches, miſes dans une forte ſaumure pendant quelques jours, & enſuite ſuſpendue & ſéchée au Soleil, ne laiſſe pas que d'avoir encore un goût fade & dégoûtant.] Sa peau eſt de couleur de poix, comme celle de la baleine. La forme du corps eſt ronde & potelée, le muzeau aſſez long, avec deux rangées de dents fort aigues dans la gueule, qui ont de loin l'apparence d'une ſcie. Cependant ces animaux ne ſont pas voraces. Lorſqu'on les jette ſur le tillac, après la pêche, ils pouſſent une ſorte de gémiſſement juſqu'à ce qu'ils expirent. Leur ſang eſt auſſi chaud que celui des animaux terreſtres, & coule en abondance; ce qui eſt contraire à la nature du poiſſon. Les parties qui leur ſervent

Le Marſouin.

(*s*) Barbot, pag. 224.
(*t*) Villault, pag. 271.
(*v*) Barbot, pag. 225.
(*x*) Boſman, *ubi ſup.* pag. 280. & 407.
(*y*) Voyez l'Hiſtoire Naturelle du quatrième Tome.

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

ſervent à la génération paroiſſent diſtinctement dans le mâle & la femelle. Ils s'accouplent comme l'eſpéce humaine.

Le Schark ou le Requin.

A la deſcription (z) qu'on a déja donnée du ſchark ou du Requin, on ſe contentera d'ajoûter, après Barbot, qu'il a les yeux petits à proportion du corps, qu'il les a ronds & fort enflammés. Les os de ſa machoire ont un reſſort ſi ſingulier, qu'il peut ouvrir la gueule ſuivant la groſſeur de ſa proie & lui donner une largeur prodigieuſe. On obſerve qu'après avoir manqué l'amorce, il y retourne juſqu'à trois fois, quoique déchiré juſqu'au ſang par le croc de fer qui ſert d'hameçon. Barbot rapporte qu'on trouva dans le ventre d'un requin un couteau & une livre de lard.

Propriétés de cet animal.

CE Monſtre Marin ſe trouve en abondance entre les Tropiques, particuliérement depuis Arguim, au long de la Côte, juſqu'au Royaume d'Angola. Sa peau eſt d'un brun-foncé dans toutes les parties du corps, excepté ſous le ventre, où elle eſt blanchâtre. Elle n'a point d'écailles, mais elle eſt revêtue d'une ſorte d'enduit, dur, épais, & grenelé comme le chagrin, diviſé par des rayes ou des lignes qui ſe croiſent régulièrement. Il n'y a point de créature plus difficile à tuer. Après l'avoir coupé en pièces, toutes ſes parties ſe remuent encore. Il a dans la tête une ſorte de moëlle, qu'on fait ſécher au ſoleil & qu'on réduit en poudre. Priſe avec du vin blanc, elle eſt excellente pour la colique. La chair des petits Requins, de huit ou dix pieds de long, n'eſt pas un manger déſagréable, lorſqu'après l'avoir fait cuire à l'eau & l'avoir beaucoup preſſée, on la fait étuver au poivre & au vinaigre. Les Matelots Européens s'en accommodent volontiers dans le beſoin. Le Requin eſt ordinairement accompagné d'une eſpéce de poiſſons de la groſſeur de la ſardine, mais d'une forme plus ronde, qui marchent devant lui ſans en recevoir le moindre mal. On les a nommés pilotes, & pluſieurs Ecrivains remarquent qu'en prenant un Requin, on lui trouve ſouvent quelques-uns de ces petits animaux attachés au dos. On y trouve quelquefois auſſi la Remore, que les François nomment *Sucet* ou *Arretenef* (a), & les Anglois *Sucking-Fish* & *Lamproie de Mer*. La partie ſupérieure de ſa tête eſt tout-à-fait plate, avec douze petites fentes (b) qui vont d'un bout à l'autre, & qui lui ſervent comme de dents pour s'attacher, comme les lamproies, au bois ou à la pierre; de ſorte que le reſte du corps ſe trouve ſuſpendu. Sa machoire d'en bas eſt un peu plus longue que celle d'enhaut. On prétend que ſa chair eſt ſupportable lorſqu'elle eſt bien aſſaiſonnée. Il ſe trouve des *Sucets* d'environ trois pieds de longueur. Barbot eſt porté à croire qu'ils ſe multiplient par le même accouplement que les Requins. Il ajoûte que dans le Golfe de Guinée, ils s'attachent à ſuivre les Vaiſſeaux pour recueillir les excrémens humains, & que les Bâtimens (c) qui font la traite des Eſclaves en ont toûjours un grand nombre à leur ſuite. Villault dit que les Hollandois les nomment dans leur Langue poiſſon d'ordure, parce qu'ils ſe nourriſſent des immondices qu'on jette d'un Vaiſſeau. Leur peau, qui eſt ſans écailles, reſſemble à celle de l'anguille. On les écorche, & leur chair tire auſſi ſur le même

Poiſſons nommés Pilotes. Leurs propriétés.

(z) Voyez l'Hiſtoire Naturelle du Tome quatrième.

(a) *Ibid.*

(b) *Ibid.* On y verra auſſi la figure d'une partie de tous ces animaux, ſur-tout de ceux dont la différence n'eſt pas aſſez grande pour mériter une nouvelle Planche. R. d. T.

(c) Barbot, pag. 226. & ſuiv.

même goût. Ils s'attachent, suivant le même Auteur, à la quille des Bâtimens, par une membrane large de trois doigts & longue de huit, qu'ils ont à la tête. Toutes les forces d'un homme ne peuvent leur faire quitter cette situation. On en trouve un grand nombre depuis le Cap-Verd jusqu'à l'Isle S. Thomas (*d*). HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

LE Poisson qu'on nomme l'*Epée* n'est pas rare sur la Côte d'Or. L'os qui lui sort du museau, & dont il tire son nom, est long d'un aune (*e*) & de la largeur de la main. Il est armé, des deux côtés, de dix-sept, dix-neuf, & quelquefois d'un plus grand nombre de dents pointues de la longueur du doigt. Le corps de ce monstre est long de huit, neuf, ou dix pieds, & d'une grosseur proportionnée. On parle de ses combats contre la Baleine; mais l'Auteur déclare qu'il ne peut confirmer cette opinion par son témoignage (*f*). L'Epée & sa Description

LA *Manatée* & le *Machoran* fréquentent aussi la même Côte. On a déja décrit le premier de ces deux poissons. L'autre qui doit son nom de Machoran aux François, a reçu des Anglois celui de *Horn-Fish* ou *Poisson cornu*, & des Hollandois celui de *Baerd-Mannetie* ou *Petit homme barbu* (*g*), à cause de cinq excrescences assez longues, qui lui tombent sous la mâchoire en forme de barbe. Il en a une aussi des deux côtés de la gueule, immédiatement au-dessous des yeux. Ses deux nâgeoires, dont l'une régne au long du dos, & l'autre sous le ventre, sont armées d'une corne dure & pointue, dont la piqueure fait enfler les parties blessées, avec une violente douleur. Cette raison le fait rejetter comme une nourriture dangereuse, aux Isles sous le Vent, où il se trouve en abondance. On y est persuadé aussi que se nourrissant de manzanilles au long du rivage, cette espèce de pomme lui communique ses funestes qualités. Mais sur la Côte d'Afrique, c'est un poisson fort sain & de très-bon goût. Il paroît gémir & soûpirer lorsqu'il est pris (*h*). Le Machoran.

LA Lune d'Afrique, qu'on appelle de ce nom parce qu'elle a quelque ressemblance (*i*) avec un poisson qui se nomme de même en Afrique, a dix-huit ou vingt pouces de long depuis la tête jusqu'à la queuë, douze ou treize pouces de large & deux ou trois d'épaisseur. C'est un poisson plat, qui seroit ☞ presqu'ovale sans sa queuë, [qui est large & échancrée.] Il a la peau blanche & comme argentée, la face plate & la gueule petite, mais armée de deux rangées de dents. Une petite élévation, qu'il a sous les yeux, présente assez l'apparence d'un nez & de deux narines. Le front large & ridé; les yeux ronds, grands & fort rouges. Il n'a que deux nâgeoires, mais fort ☞ grandes, qui commencent à côté des ouyes; [avec deux empennures dont l'une a son origine au milieu du dos, & se termine à la queuë; l'autre est moins longue, & est dessous le ventre.] Sa chair est blanche, ferme, tendre, nourrissante & de bon goût. La Lune ne mord point à l'hameçon dans les Mers de l'Amérique; mais elle ne se prend point autrement sur cette Côte (*k*). La Lune d'Afrique.

BARBOT dit qu'au mois de Décembre on prend ici quantité de Lunes, que les

(*d*) Villault, pag. 272.
(*e*) Artus le représente beaucoup plus long.
(*f*) Bosman, pag. 280. Voyez l'Histoire Naturelle du Tome IV.
(*g*) On en a déja parlé dans ce même article.
(*h*) Barbot, pag. 224.
(*i*) Voyez la Figure au Tome IV. dans l'Histoire Naturelle [& le Voyage de Labat aux Isles de l'Amérique. On donne encore à ce Poisson les noms de Poisson argenté, & de Carcovado.]
(*k*) Des-Marchais, Vol. II. pag. 19. & suiv.

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

les Portugais (*l*) nomment *Carcovados*. Elles ſont, dit-il, de couleur blanchâtre, preſque plattes, mais d'une certaine épaiſſeur vers le dos. Leur forme, qui eſt preſque ronde, leur a fait donner le nom de Lunes. On les prend avec des cannes de ſucre pour amorce. Dans le cours du même mois, on prend un poiſſon qui ſe nomme *Corango* ou *Carangou*, dont on diſtingue deux eſpèces; l'une, qui a les yeux fort grands, & l'autre petits (*m*).

Les Portugais la nomment Carcovados.

LE Poiſſon-Fétiche (*n*) a tiré ce nom du reſpect ou de l'eſpèce de culte que les Négres lui rendent. C'eſt un poiſſon d'une rare beauté. Sa peau, qui eſt brune ſur le dos, devient plus claire & plus brillante près de l'eſtomac & du ventre. Il a le muſeau droit & terminé par une eſpèce de corne dure & pointue, de trois paumes de longueur. Ses yeux ſont grands & vifs. Des deux côtés du corps, immédiatement après les ouyes, on découvre quatre ouvertures en longueur, dont on ignore l'uſage. Celui dont Barbot a donné la figure, avoit ſept pieds de long. Il ne lui fut pas poſſible d'en goûter, parce que rien ne peut engager les Négres à le vendre; mais ils lui permirent de le tirer au crayon (*o*).

Le poiſſon Fétiche.

Le Diable.

PENDANT le ſéjour qu'Atkins fit dans la Baye du Cap *Très-Puntas*, il vit régulièrement, vers le ſoir, un affreux poiſſon, qui ſe remuoit peſamment autour du Vaiſſeau. Ce monſtre étoit diviſé en huit ou neuf parties différentes, dont chacune avoit l'apparence d'une grande Raie. Les Matelots le nomment Diable. Il s'enfonçoit dans les flots chaque fois qu'on lui jettoit l'amorce (*p*).

(*l*) Ils en nomment d'autres *Corcobados*, & les Anglois, *Gilt-Fish* ou poiſſon doré.
(*m*) Voyez la Figure.
(*n*) Voyez la Figure.
(*o*) Barbot, pag. 224.
(*p*) Atkins, pag. 189.

HISTOIRE

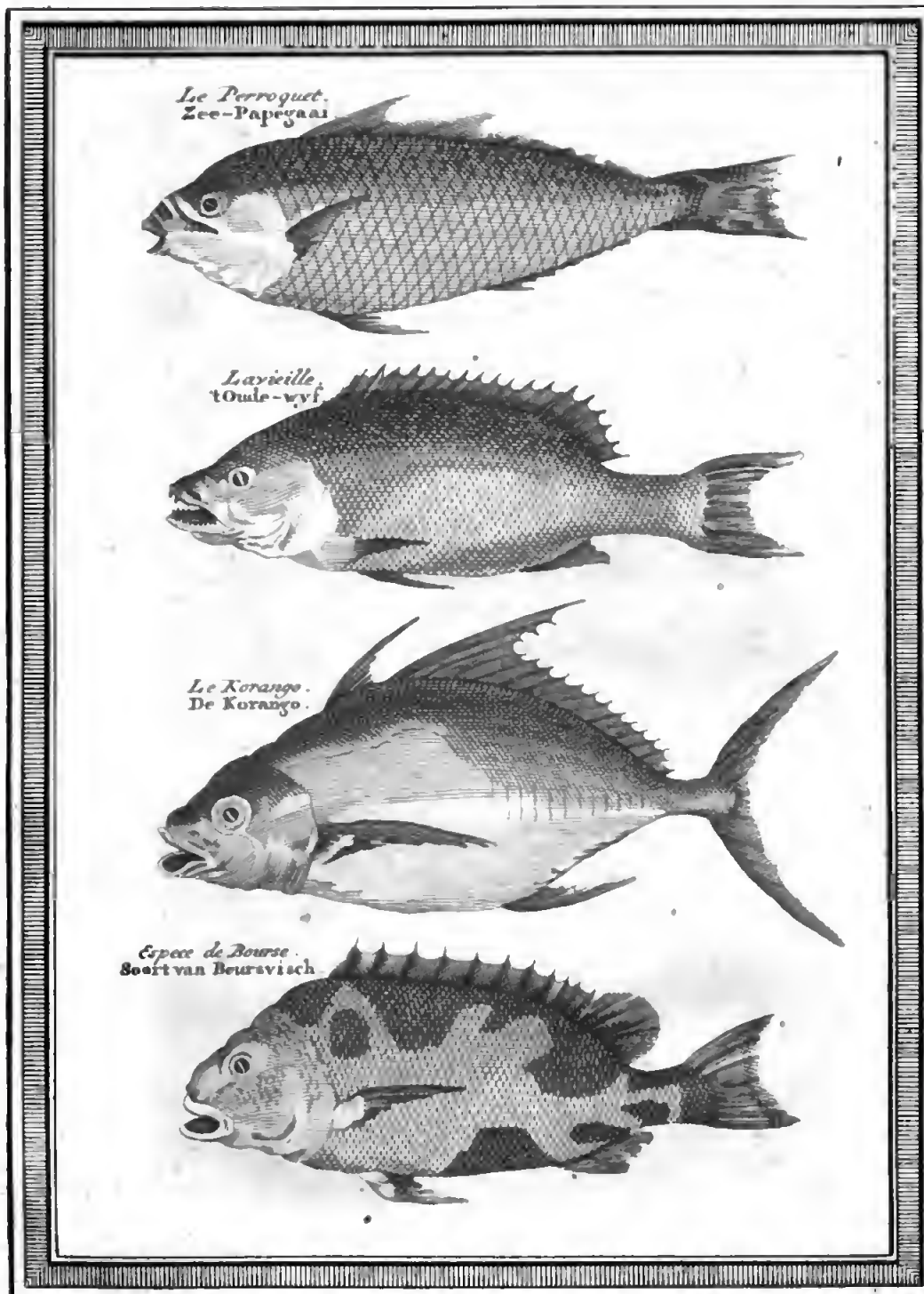

POISSONS de la CÔTE de SIERRA LEONA.

VISCHEN van de KUST van SIERRA LEONA.

Digitized by Google

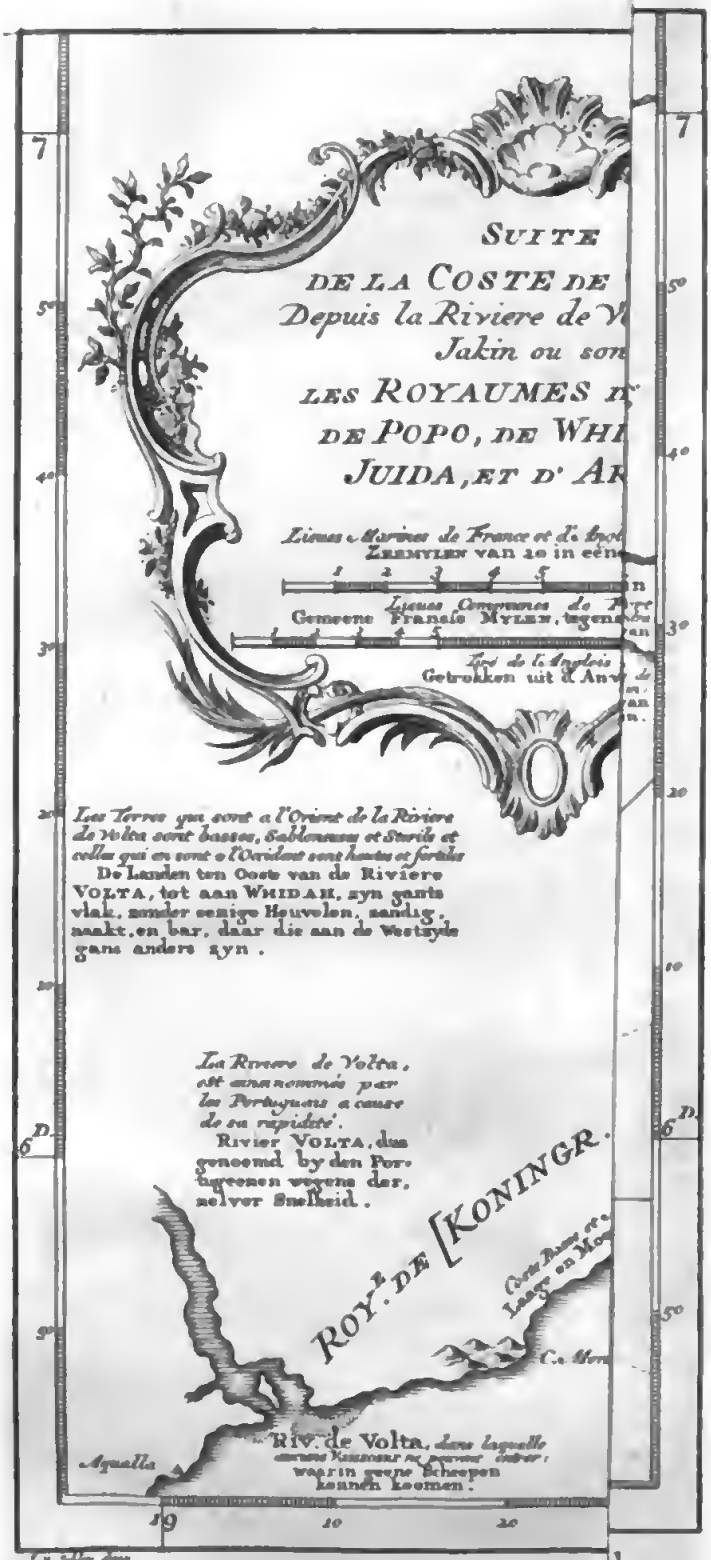

VERVOLG van de KUST van G den
de KONI

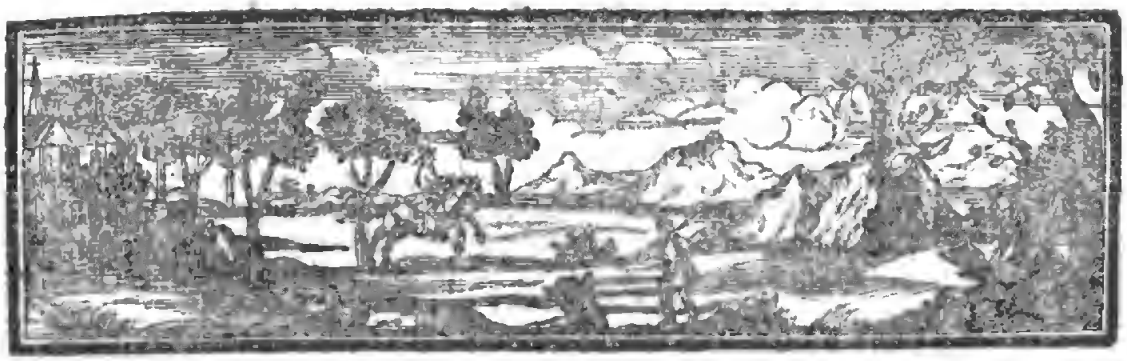

HISTOIRE
GÉNÉRALE
DES VOYAGES
DEPUIS LE COMMENCEMENT DU XVe. SIÉCLE.
CINQUIÈME PARTIE.

LIVRE DIXIÈME.

CONTENANT

LA DESCRIPTION DES CÔTES, DEPUIS RIO DA VOLTA JUSQU'AU CAP LOPE CONSALVO (*a*).

CHAPITRE PREMIER.
CÔTE DES ESCLAVES.
Royaume de Koto & de Poto.

CÔTE DES ESCLAVES.

Etendue & forme de cette Côte.

LES Navigateurs Européens étendent la Côte des Eſclaves depuis *Rio da Volta*, où finit la Côte d'Or, juſqu'à Rio Lagos dans le Royaume de Bénin. La Côte ſuivante prend le nom de Grand-Bénin. Celle d'après porte celui de *Douarre*, & s'étend vers le Sud juſqu'au Cap-Formoſe. De-là elle tourne à l'Eſt juſqu'à Rio del Rey, d'où elle reprend au Sud juſqu'au Cap-Conſalvo, au-delà de l'Equateur,

(*a*) Barbot met Lopez-Conſalvez, [mais c'eſt une erreur.] Deſcription de la Guinée, pag. 519.

Côte des Esclaves.

l'Equateur, & forme le Golfe de Guinée. Ainſi dans toute ſon étendue, qui eſt de trois cens cinquante lieuës, elle forme un grand arc. Sa plus grande partie, du moins juſqu'à la Rivière de Kamarones qui eſt au fond du Golfe, pourroit être compriſe dans la Côte des Eſclaves, puiſqu'elle en fournit un grand nombre, ſur-tout au vieux & au nouveau *Kalabar* juſqu'à *Rio del Rey*. Mais du tems d'Artus, l'yvoire étoit le ſeul Commerce des Rivières de Volta, d'Ardra & de Lay. Il y étoit même en ſi petite quantité, qu'il ne valoit pas la peine & le danger de toucher au rivage (*b*).

Etabliſſemens Européens ſur cette Côte.

L'Europe n'a que trois établiſſemens ſur cette Côte. Le premier, qui ſe nomme *Quita*, eſt un Comptoir Anglois de la Compagnie Royale d'Afrique, éloigné de quinze lieuës à l'Eſt de *Lay* ou d'*Alampo* ſur la Côte d'Or. Le ſecond, ſe nomme *Fida* ou *Juida*, les Anglois, les François & les Hollandois y ont des Comptoirs, & des Forts. [Le Fort Anglois s'appelle Guillaume; & eſt environ à vingt lieuës à l'Eſt de Quita.] Le troiſième établiſſement, qui s'appelle *Jakin*, eſt un Comptoir Anglois, trois lieuës à l'Eſt de Juida. Mais diverſes raiſons l'ont fait abandonner, ſans qu'on ait penſé depuis à le rétablir (*c*).

La Côte des Eſclaves comprend les Côtes de *Koto*, de *Poto*, de *Juida*, & d'*Ardra*; quatre Royaumes qui ſe ſuivent immédiatement.

Diſtance & poſition des lieux.

Suivant le récit de Boſman, *Koto* eſt nommé par la plûpart des Négres *Terre de Lampi*: Il le fait commencer à l'Eſt de Rio de Volta (*d*), & Des-Marchais ſuit la même opinion. Barbot marque ſes bornes à l'Oueſt de cette Rivière (*e*), avec d'autant plus de vraiſemblance que le Pays de Lampi eſt effectivement ſitué ſur les deux bords de la Volta. Mais la partie de ce Pays qui eſt à l'Oueſt porte proprement le nom de *Ladingbur*, comme on le voit dans notre Carte.

Koto s'étend l'eſpace de ſeize ou dix-ſept lieuës depuis cette Rivière, juſqu'au Cap de Monte, ſur les bords du Royaume de Popo. Barbot lui donne ſeize lieuës d'étendue, depuis le lieu où il le fait commencer à l'Oueſt de Volta, juſqu'à la Ville de *Koto* ou de *Verbu*; & Boſman compte quatorze milles de Hollande, [qui reviennent à dix lieuës] (*f*), depuis la Rivière de Volta juſqu'à la même Ville, mais ſans prétendre que cette Ville ſoit l'extrémité du Royaume.

Les Hollandois donnent à la Côte d'Or, depuis Lay juſqu'à Rio-Volta, Nord-Eſt & Nord-Eſt quart d'Eſt, environ (*g*) douze milles de Hollande. Mais Barbot aſſûre qu'elle s'étend Eſt quart Nord-Eſt, & quelquefois Eſt quart Sud-Eſt, l'eſpace de dix-ſept ou dix-huit lieuës. Il eut l'occaſion d'acquérir cette connoiſſance en faiſant voile au long de la même Côte dans un Yacht, à ſept ou huit braſſes du rivage. Il y vit des feux continuels depuis Lay juſqu'à Rio de Volta, parce qu'on étoit alors dans la ſaiſon des ſemences.

Village des Négres du Cap-Montego.

Depuis la pointe Eſt de Rio-Volta juſqu'au Cap *Montego* ou *Monte da Rapoſa*, la Côte s'étend Eſt-Sud-Eſt environ quatre lieuës. Le Village ou l'Habitation

(*b*) Barbot, pag. 319.
(*c*) Voyez le Diſcours déja cité ſur l'importance des Forts de la Compagnie d'Afrique, pag. 30.
(*d*) Boſman, pag. 329.
(*e*) Barbot, pag. 321.
(*f*) Des-Marchais, qui ſemble copier ici Boſman, dit treize ou quatorze.
(*g*) Boſman, *ubi ſup.* pag. 329.

bitation des Négres eſt ſitué ici ſur le rivage, une lieuë & demie à l'Oueſt du mont, & ſe fait reconnoître par un bois fort grand & fort épais qu'il a vers le Nord-Eſt. Le ſable des ſondes eſt auſſi fin que la pouſſière. CÔTE DES ESCLAVES.

DEPUIS le Cap-Montego à l'Eſt, la Côte eſt fort agitée pendant l'eſpace de dix lieuës, juſqu'au Cap *Saint-Paul*, près duquel eſt le Village de *Quilla*, qu'on reconnoît par un petit bois, & par trois Palmiſtes qui s'y élévent. Le ſable eſt extrémement fin dans toutes ces ſondes, & les vagues ſi enflées ſur le rivage, qu'elles empêchent les Habitans de ſe hazarder dans leurs Canots. La Côte paroît brûlée dans pluſieurs endroits, & la terre marécageuſe, comme elle ne ceſſe pas de l'être depuis Rio-Volta juſqu'ici. Les eaux qu'on y voit de toutes parts la feroient prendre pour un lac continuel. Au milieu de cette Côte on découvre une petite Rivière, qui ne coule pas juſqu'à la Mer, mais qu'on diſtingue aux arbres qu'elle a ſur ſes deux rives, & à quelques petites Iſles qu'elle paroît former. Côte fort agitée.

LA Côte de Koto, depuis le Cap Paolo ou Saint Paul, juſqu'au (*b*) Cap-Monte, s'étend Eſt-Nord-Eſt. C'eſt une terre baſſe, platte, unie, ouverte, qui n'offre qu'un petit nombre de buiſſons. Près de ce Cap, on apperçoit, au rivage, une ſéparation qui a l'apparence d'une rivière. L'un des deux bords eſt bas & ouvert, l'autre élevé, avec quantité de hutes ou de maiſons qui ſemblent border la rive. Mais il n'en vient jamais aucun Canot, & les Habitans n'entretiennent point de Commerce avec les Européens. Le Village de *Beguo* n'eſt pas éloigné de ce lieu (*i*). Côte du Cap-Paolo ou S. Paul.

LA Ville de Koto ou de Verhu, qu'on a déja nommée, étoit autrefois la réſidence du Roi de Koto. Boſman y vit ce Prince en 1698; & Des-Marchais nous apprend que c'étoit encore la Ville Royale en 1725. Ville de Koto ou Verhu.

LE Pays de Koto eſt d'une nature entièrement oppoſée à celle de la Côte d'Or. On n'y trouve pas la moindre Colline. C'eſt un terroir plat, ſabloneux, ſec, ſtérile, & ſans autres arbres que des Palmiers & des Cocotiers ſauvages, qui y croiſſent en abondance. Il s'y trouve néanmoins aſſez de beſtiaux (*k*) pour la ſubſiſtance des Habitans. Le poiſſon d'eau douce n'y manque pas non plus; mais l'agitation continuelle des vagues, au long de la Côte, en écarte le poiſſon de Mer. Le Commerce du Pays ſe réduit à la traite des Eſclaves, quoiqu'on n'y en trouve jamais un aſſez grand nombre pour charger un Vaiſſeau. L'uſage des Habitans eſt de les voler dans les Pays Intérieurs, & de les vendre aux Portugais, qui fréquentent plus cette Côte que tous les autres Marchands de l'Europe. Cependant comme ce Commerce eſt incertain, & qu'il n'y a point de Comptoir Européen dans le Pays, il ſe paſſe quelquefois des années entières ſans qu'on en puiſſe tirer un Eſclave (*l*). Boſman trouva ici des Négres d'un fort bon naturel, & vante les civilités (*m*) qu'il en reçut. S'étant ouvert à leur Roi ſur le deſſein qu'il avoit Propriétés du Pays de Koto.

(*b*) Barbot étend ce Royaume juſqu'au Cap-Monte.

(*i*) Barbot, pag. 321.

(*k*) Des-Marchais [ne] dit [pas] la même choſe: [car il aſſûre qu'on y trouve à peine du bétail ſuffiſamment pour la nourriture des habitans.]

(*l*) Boſman, pag. 330. Barbot, *ubi ſup.* Des-Marchais, Vol. II. pag. 4. [Si Koto eſt le même lieu que Quita, dont il a été parlé ci-devant, comme les diſtances & l'affinité des noms ſemblent l'indiquer, il y a dans cet endroit un établiſſement Anglois.]

(*m*) Suivant Des-Marchais, on peut ſe louer de leurs manières, mais ſans y prendre trop de confiance.

CÔTE DES ESCLAVES.

avoit de retourner par terre [en venant de] Juida, ce Prince lui offrit [de le recevoir à l'entrée de ſon Pays, &] de le conduire avec toutes ſes forces juſqu'à la frontière de ſes Etats, pour le garantir de l'inſulte des brigands. Mais les Négres du petit Popo, qui s'étoient engagés auſſi à l'eſcorter au travers de leur Pays, le diſſuadèrent de ce dangereux voyage, en lui faiſant repréſenter par un Ambaſſadeur qu'il auroit le tems d'être inſulté ou pillé avant qu'ils puſſent le joindre. [Mais comme en même tems l'Ambaſſadeur lui conſeilloit en ſon particulier de ſe mettre en route; il lui fit comprendre que le deſſein de ceux qui l'avoient envoyé, étoit de le tuer en chemin, & de piller ſon bagage.] Il perdit ainſi l'occaſion d'acquérir des connoiſſances utiles & curieuſes. Entre celles qu'il put ſe procurer à Koto, il remarqua que pour la Religion, la politique & l'œconomie, les Habitans diffèrent peu de ceux de la Côte d'Or. Il ne leur trouva de plus, qu'une prodigieuſe quantité de Fétiches (*n*). Des-Marchais rend témoignage auſſi qu'ils font conſiſter leurs richeſſes dans la multitude de ces Idoles, & qu'un Négre paſſe pour être extrémement pauvre lorſqu'il n'en a pas du moins une douzaine. Leurs maiſons, les grands chemins, & les moindres ſentiers en ſont couverts; ſans qu'on puiſſe juger, dit l'Auteur, en quoi cette profuſion de Fétiches contribue à leur fortune & à leur bonheur (*o*). Ils ont le même langage que les Négres d'Acra, avec peu d'altération. Leur Commerce étant ſi borné, il ſe trouve peu de perſonnes riches dans la Nation. Le profit qu'ils tirent par intervalle, de la vente de quelques Eſclaves, ne change preſque rien à leur pauvreté naturelle. Ils ne ſont pas plus forts que riches, ſur-tout depuis les guerres qu'ils ont ſoûtenues pendant pluſieurs années contre le Royaume de Popo. Ces deux Etats ſont diviſés ſi continuellement, qu'étant d'ailleurs de la même force, il n'y a que la ruine de l'un ou de l'autre, qui puiſſe terminer leurs querelles. Juſqu'à préſent, la Nation des Aquambos, qui a quelque intérêt à tenir la balance égale, s'eſt fait une loi d'arrêter les ſuites de chaque victoire, en ſe déclarant auſſi-tôt pour le parti vaincu. Cependant lorſqu'Aquambo étoit gouverné par deux maîtres, comme on l'a déja rapporté, le vieux Monarque embraſſa la cauſe de Popo & le jeune celle de Koto. Ce fut dans cette occaſion (*p*) que l'armée du petit Popo ayant ſurpris celle de Koto, la mit dans la néceſſité d'abandonner ſon propre Pays. Il étoit encore dans cette eſpèce d'éxil à l'arrivée de Boſman ſur cette Côte. Mais Boſman ne douta point que les Aquambos ne fiſſent bien-tôt leurs efforts pour rétablir l'égalité (*q*).

Boſman veut traverſer le Pays par terre.

Superſtition des Habitans.

Guerres entre Koto & Popo.

Politique des Aquambos.

DES-MARCHAIS rapporte, à-peu-près dans les mêmes termes, que le Royaume de Koto auroit été entièrement conquis, ſi la politique, plûtôt que l'amitié, n'eût porté les Aquambos (*r*) à le ſecourir. Il ajoûte que cette dernière Nation étant riche en Mines d'Or, craint également les Peuples de Koto & de Popo, & qu'elle s'efforce par cette raiſon de les tenir ſans ceſſe aux mains, en nourriſſant leur haine mutuelle; mais qu'elle prend ſoin de fournir du ſecours aux plus foibles, ſuivant les divers ſuccès de leurs armes (*s*).

LE

(*n*) Boſman, pag. 330.
(*o*) Des-Marchais, Vol. II. pag. 4.
(*p*) En 1700.
(*q*) Boſman, pag. 330. & ſuiv.
(*r*) Il donne le nom d'Abrambours à cette Nation. [Mais on a fait remarquer mille fois que tous les Voyageurs écrivent les noms différemment.]
(*s*) Des-Marchais, Vol. II. pag. 3. & ſuiv.

CÔTE DES ESCLAVES.

LE Royaume de *Popo* ou de *Papa* s'étend depuis le Cap-Monte juſqu'au Royaume de Juida. On lui donne dix lieuës dans cet eſpace. Il eſt diviſé en deux parties, le grand & le petit Popo; celui-ci à l'Oueſt du premier. Barbot aſſûre que depuis le Cap-Monte dans le Pays de Koto, juſqu'au petit Popo, la Côte s'étend au Nord-Eſt l'eſpace d'environ cinq lieuës, & que cette terre eſt plate, ſabloneuſe & ſtérile. Il ajoûte que le petit Popo eſt une fort petite Contrée, qui porte le nom de Royaume, & qui eſt ſitué entre Koto & le grand Popo ſur le bord de la Mer. Cependant il confeſſe qu'on ne connoît pas ſon étenduë dans les terres (*t*).

Etendue du Royaume de Popo ou Papa.

BOSMAN compte dix milles depuis Koto juſqu'au petit Popo. Il repréſente auſſi le terroir, plat & ſec, ſans aucune apparence d'arbres & de collines, & ſi ſabloneux que les alimens mêmes s'en reſſentent. Il en fit l'expérience, lorſqu'ayant reçu quelques proviſions de bouche de la part du Roi, il les trouva mêlées de tant de ſable, qu'il fut obligé de ſe faire apporter des vivres de ſon Vaiſſeau. Cette abondance de ſable rend le Pays ſtérile, & met les Habitans dans la néceſſité de tirer la plus grande partie de leurs proviſions du Pays de Juida. Ils ſont tourmentés auſſi par une prodigieuſe quantité de Rats (*v*).

Effet de l'abondance du ſable dans ce Pays.

LA Ville du *petit Popo* eſt ſituée ſur le rivage de la Mer, quatre lieuës à l'Oueſt du grand Popo (*x*), près d'une petite Rivière ou d'une Anſe. Les Habitans ſont un reſte du Royaume d'Acra, dans cette partie qui eſt derrière le Fort Hollandois. Ils vinrent ici chercher un aſile, après avoir été chaſſés par le Roi d'Aquambo, & les apparences ne promettent pas qu'ils ayent jamais la liberté de retourner dans leur Patrie. Sans être fort nombreux, ils ont la réputation d'être extrémement guerriers. *Aforri*, frère & prédéceſſeur du Roi (*y*) étoit un Prince belliqueux, qui s'étoit fait craindre & reſpecter par ſa valeur. La plus belle occaſion qu'il eut de ſe ſignaler fut contre le Fidalgo (*z*) d'*Offra* (*a*), qui, ayant ſecoué le joug du Roi d'Ardra, porta l'inſolence juſqu'à maſſacrer le Facteur Hollandois nommé *Holkwerf*. Aforri, ſollicité par le Roi d'Acra de marcher contre le rebelle avec toutes ſes forces, battit les troupes d'Offra, ravagea le Pays, & ſe ſaiſit du coupable, qu'il remit entre les mains de ſon maître. Après cette victoire, il ſe laiſſa perſuader par les mêmes ſollicitations, d'attaquer le Pays de Juida. Il y fit entrer ſon armée; & s'étant campé à la vûe de la Capitale, il n'attendoit qu'une proviſion de poudre qu'il avoit demandée au Roi d'Ardra, & que ce Prince lui envoyoit ſous une bonne eſcorte. Mais les Généraux de Juida, informés de l'approche du convoi, détachèrent ſecrettement un parti conſidérable qui défit l'eſcorte & ſe ſaiſit de la poudre. Aforri n'eut pas d'autre reſſource qu'une prompte retraite. Il la fit avec autant d'intelligence que de fermeté; & ſes ennemis, aſſez contens de ſe voir délivrés du danger, n'eurent pas la hardieſſe de le pourſuivre.

Ville du Petit-Popo & ſes Habitans.

Valeur du Roi Afori, & les guerres.

A

(*t*) Deſcription de Guinée par Barbot, pag. 329. & ſuiv.

(*v*) Boſman, pag. 332. & Barbot, *ubi ſup.*

(*x*) Suivant notre Carte, elle eſt ſur la rive Oueſt de l'Euphrate, Rivière qui traverſe les Royaumes d'Ardra & de Juida.

(*y*) En 1700.

(*z*) Mot Portugais qui ſignifie Gentilhomme, & que les Négres ont pris de cette Nation.

(*a*) Offra eſt une Ville & un Canton près de Jakin.

Digitized by Google

CÔTE DES ESCLAVES.

A ſon retour, ayant appris que les Peuples de Koto, ſes voiſins, s'étoient propoſé de ſecourir ceux de Juida s'il eut fait un plus long ſéjour dans leur Pays, ſon reſſentiment lui fit reprendre les armes. Il marcha contr'eux, malgré la ſupériorité de leurs forces, & leur livra bataille. Mais ils ſoûtinrent ſon attaque avec tant de vigueur, qu'ils firent mordre la pouſſière à la plus grande partie de ſes gens. Le déſeſpoir de ſon malheur le précipita dans la plus épaiſſe mêlée, où il périt lui-même, après avoir vendu ſa vie bien cher. Son frère, qui lui ſuccéda ſur le Trône, quoique moins propre à la guerre, entreprit de le venger avec plus de prudence que d'emportement & de valeur. Il attendit, pour attaquer ſes voiſins, qu'ils fuſſent affoiblis par d'autres pertes, & ménageant par degrés ſes avantages, il réuſſit enfin à les chaſſer de leur Pays (*b*).

Il périt glorieuſement dans une bataille.

Bosman, de qui ce récit eſt tiré, ajoûte que la Nation du petit Popo n'a pas d'autre éxercice que le pillage & le Commerce des Eſclaves. Elle l'emporte des deux côtés ſur celle de Koto, parce qu'avec beaucoup plus de valeur, elle eſt plus heureuſe ordinairement dans ſes brigandages. Cependant la cargaiſon d'un Vaiſſeau demande un ſéjour de pluſieurs mois ſur la Côte. En 1697, l'Auteur ne put s'y procurer trois Eſclaves, dans l'eſpace de trois jours. Mais on ne lui demanda que trois jours de plus pour lui en donner deux cens. Il n'ôſa ſe fier à cette promeſſe. Cependant il apprit en arrivant à Juida que les Négres du petit Popo avoient ramené de leurs incurſions plus de deux cens Eſclaves, & que faute d'autres Marchands, ils avoient été obligés de les vendre aux Portugais. Cette Nation, ajoûte l'Auteur, ſurpaſſe toutes les autres pour le vol & la fraude. Elle vous dira qu'elle a des Eſclaves en grand nombre, dans la ſeule vûe de vous attirer au rivage, & de vous y retenir pendant pluſieurs mois, par divers prétextes. Les Portugais y ſont plus ſouvent trompés que toute autre Nation: mais ils ne ſe rebutent pas d'y porter leur Commerce, parce qu'ils trouvent peu d'autres Négres qui veuillent recevoir leurs miſérables marchandiſes.

Penchant des Négres de Popo au vol.

En 1698, Boſman trouva ſur cette Côte un Vaiſſeau Danois, qui attendit plus long-tems, pour ſe procurer cinq cens Eſclaves, qu'il n'auroit fait à Juida pour deux mille; & dans cet intervalle, il eſſuya tant d'injuſtices & de tromperies, qu'au jugement de l'Auteur, il y a peu d'apparence que les Danois y reviennent jamais. Quelques mois auparavant les Négres du petit Popo avoient traité de même un Vaiſſeau Anglois. Mais le Capitaine chercha l'occaſion de ſe venger, & la trouva fort heureuſement. Etant retourné ſur la Côte, du tems de Boſman, il y demeura quelques jours à l'ancre, pour exciter l'impatience des Habitans. En effet leur avidité en amena bien-tôt pluſieurs à bord. Il y avoit parmi eux quelques Chefs de la Nation, & le fils même du Roi. Le Capitaine Anglois les fit arrêter, & les tint renfermés à fond de calle, juſqu'à ce qu'il fut non-ſeulement rembourſé de ſes pertes, mais dédommagé de ſon tems & des outrages qu'il avoit eſſuyés. Pendant le régne du frère d'Aforri, le Commerce étoit plus aiſé avec cette Nation, parce que ce Prince ne permettoit à ſes ſujets de tromper les Européens qu'après

Vengeance d'un Capitaine Anglois.

(*b*) Des-Marchais raconte le même événement; mais il fait mal-à-propos *Aforri* Roi de Koto, & change ainſi les noms. Il paroît qu'ayant ici pillé Boſman, il n'a fait que le corrompre. Vol. II. pag. 6. & ſuiv.

Digitized by Google

près avoir terminé avec eux ſes propres affaires. [Comme il étoit lui-même d'aſſez bonne foi, on pouvoit s'accorder promptement avec lui, & quitter le rivage ſans ſe laiſſer ſéduire par d'autres eſpérances.] Ce fut ainſi que du tems de Boſman, un Vaiſſeau de la Compagnie Hollandoiſe ſe procura plus de cinq cens Eſclaves dans l'eſpace d'onze jours. Mais aujourd'hui les Marchands ſe flatteroient en vain du même bonheur; & quiconque aura quelque choſe à déméler avec cette trompeuſe Nation, doit s'attendre à quelque perte ou quelque outrage. Il ſeroit d'ailleurs inutile de s'étendre ſur ſes loix & ſes uſages, parce qu'étant originaire d'Acra, elle a conſervé la Religion & le Gouvernement de ſon ancienne Patrie (*c*). CÔTE DES ESCLAVES.

LE Royaume du grand Popo touche du côté de l'Eſt à celui du petit Popo. On y trouve beaucoup de fruits, de racines, de beſtiaux & de volailles dans l'intérieur des terres; mais, vers la Mer, le Pays eſt marécageux, & par conſéquent fort bas, comme on l'a déja fait obſerver (*d*). Cette Côte eſt preſqu'inacceſſible. La Mer y bat avec tant de violence pendant la plus grande partie de l'année, que (*e*) les Canots & les Chaloupes n'ôſent en approcher. Du Port qu'on a nommé *Petit-Popo*, juſqu'à celui du grand Popo à l'Eſt, on compte environ cinq lieuës. En arrivant de l'Oueſt, on reconnoit aiſément le dernier de ces deux Ports à deux drapeaux ou deux pavillons, qui ſont conſtamment déployés ſur les deux pointes de la Rivière de *Tari* ou de *Torri*. Celui de la pointe Eſt appartient au Comptoir ou à la Loge Hollandoiſe. L'autre, qui eſt un drapeau blanc, vient des Négres, qui ne manquent point de l'élever à la pointe Oueſt, lorſqu'ils voient quelque Navire approcher du même côté. La Ville de Popo eſt ſituée près de l'embouchure, dans une Iſle formée par des étangs & des marais, qui donnent au Pays l'apparence d'un grand Lac & qui l'ont fait nommer par les Portugais *Terra-Anegada*, c'eſt-à-dire, terre noyée. D'autres l'appellent *Terra-Gazella*. La Ville eſt diviſée en trois parties, ſéparées diſtinctement l'une de l'autre. L'entrée de la Rivière de Tari, que les Portugais nomment *Rio-de-Poupou*, eſt bouchée par une Barre, que les Canots paſſent facilement. Les maiſons ou les cabanes ſont de la même forme que celles du Cap-Verd. (*f*). Etendue & propriété du Royaume de Popo. Ville de Popo & ſa ſituation.

DES-MARCHAIS fait conſiſter toute la force de cette Ville dans ſa ſituation. Elle eſt à dix lieuës de Koto; & c'eſt la ſeule Place du Pays qui mérite le nom de Ville ou de Village. [Elle eſt bâtie dans une Iſle, au milieu d'une rivière conſidérable, qui porte le même nom.] Toutes les autres ne ſont que des Hameaux de dix ou douze maiſons, dont les Habitans ſe retirent à Popo dans les moindres dangers (*g*). Le Palais Royal eſt d'une fort grande étendue. Il eſt compoſé d'une infinité de petites Hutes, qui environnent le principal appartement. On traverſe trois cours pour y arriver. Elles ſont gardées par autant de Compagnies armées; & la dernière, où ſont les logemens du Roi, eſt ornée d'un grand ſallon, qui ſert à ce Prince pour ſes audiences, & pour ſes entretiens familiers avec les Seigneurs ou les Officiers de ſa Cour. Mais il mange toûjours ſeul. Ses femmes ſont en grand nombre. Il en a toûjours deux près de lui, qui le rafraîchiſſent avec une ſorte d'éventail. Ses occupations Palais du Roi.

(*c*) Boſman, pag. 332.
(*d*) Barbot, pag. 323.
(*e*) Voyage de Des-Marchais, Vol. II, pag. 6.
(*f*) Barbot, pag. 322. & ſuivantes.
(*g*) Des-Marchais, *ubi ſup.* pag. 5.

CÔTE DES ESCLAVES.

pations ou ſes amuſemens pendant la plus grande partie du jour conſiſtent à fumer du tabac, à badiner avec ſes femmes, & à s'entretenir avec ſes Officiers. Toutes les femmes qu'il honore de ſon affection ſont nourries au Palais, avec autant d'abondance que de variété dans leurs alimens (*b*).

Ses femmes.

Le Pays eſt mal-peuplé.

SUIVANT le récit de Boſman, toute la Nation du grand Popo n'a preſque pas d'autre habitation que la Ville Royale, & l'Iſle où elle eſt ſituée. Le Pays eſt ſi mal-peuplé, & troublé ſi continuellement par les incurſions des Négres de Juida, que les terres y demeurent ſans culture. Auſſi les Habitans manquent-ils ſouvent de proviſions. Ils mourroient de faim, dit l'Auteur, s'ils ne tiroient leur ſubſiſtance de leurs ennemis mêmes, à qui l'avidité du gain fait riſquer leur vie dans ce commerce illicite (*i*).

Témoignage oppoſé.

BARBOT aſſûre au contraire (*k*) que ce Pays n'eſt pas dépourvû d'habitations fixes; [& s'expliquant avec la certitude d'un Voyageur qui a vérifié ſon récit par ſes propres yeux,] il obſerve que ſur les bords du Tari on rencontre le Village de Koulain-Ba, & pluſieurs Hameaux; que cette rivière deſcendant de la Contrée d'Ardra paſſe dans celle de Juida pour ſe rendre à la Mer, ſans s'éloigner, dans cette courſe, à plus d'un quart de mille de la Côte; qu'elle a ſi peu de profondeur qu'on peut la paſſer continuellement à gué, & que débordant ſur des rives fort plates, elle forme ces grands marais qui durent l'eſpace de pluſieurs lieuës, & qui s'étendent juſques dans [le Païs de Tari, ou Torri, à travers] le Royaume de Juida.

AU-DESSUS de Koulain-Ba, on trouve la Ville de Jackain (*l*), ſur le bord d'une autre rivière, qui coule dans le Pays d'Ardra, mais pour y perdre ſes eaux par degrés, juſqu'à diſparoître preſque entiérement dans le ſable. Toutes ces Villes ou ces Villages ne s'apperçoivent pas facilement de la Mer, ſi l'on ne monte au ſommet des mâts en faiſant voile au long du rivage (*m*).

Démembrement du Royaume d'Ardra.

QUELQUES Voyageurs rapportent que le Royaume du Grand Popo étoit autrefois ſi puiſſant, qu'il avoit forcé Juida même de lui payer un tribut. Mais c'eſt une erreur ſans fondement. Il eſt certain au-contraire que les Royaumes de Juida, de Popo & de Koto, ſont des démembremens de celui d'Ardra, contre lequel ils ſont fort ſouvent en guerre, mais plus ſouvent encore les uns contre les autres, avec une variété de ſuccès qui ne ſert qu'à les affoiblir (*n*). Celui de Popo particuliérement ne doit ſa conſervation & ſa ſûreté qu'à la ſituation avantageuſe de ſa Capitale. Elle eſt dans une Iſle, formée par une rivière que ſes ennemis ne peuvent paſſer que dans leurs Canots, & la plûpart de leurs attaques ne tournent qu'à leur propre ruine (*o*).

Popo attaqué par le Roi d'Ardra.

BOSMAN, [d'accord avec Des-Marchais, ſi l'on n'aime mieux penſer que Des-Marchais eſt ici ſon copiſte,] nous apprend, ſur de bonnes informations, que le petit Royaume du Grand Popo, nommé *Poupou* par les Portugais, étoit autrefois ſoûmis, comme celui de Juida, au puiſſant Monarque d'Ardra. Mais ce Prince ayant établi ſur le Trône de Popo le Roi qui régne aujourd'hui, à la place de ſon frère, dont il avoit reçu quelque offenſe, ne trouva qu'un ingrat & un rebelle dans un Vaſſal qu'il avoit comblé de bienfaits.

(*b*) Barbot, pag. 323.
(*i*) Boſman, pag. 336.
(*k*) *Ubi ſuprà.*
(*l*) On prendroit cette Ville pour celle de *Jakin*, ſi la ſituation n'en étoit différente. Mais l'Auteur recueillant ici ce qu'il a trouvé dans pluſieurs autres, eſt fort éloigné d'être éxact.
(*m*) Barbot, *ubi ſup.*
(*n*) Des Marchais. Vol. 2. pag. 7.
(*o*) Barbot, pag. 323.

Digitized by Google

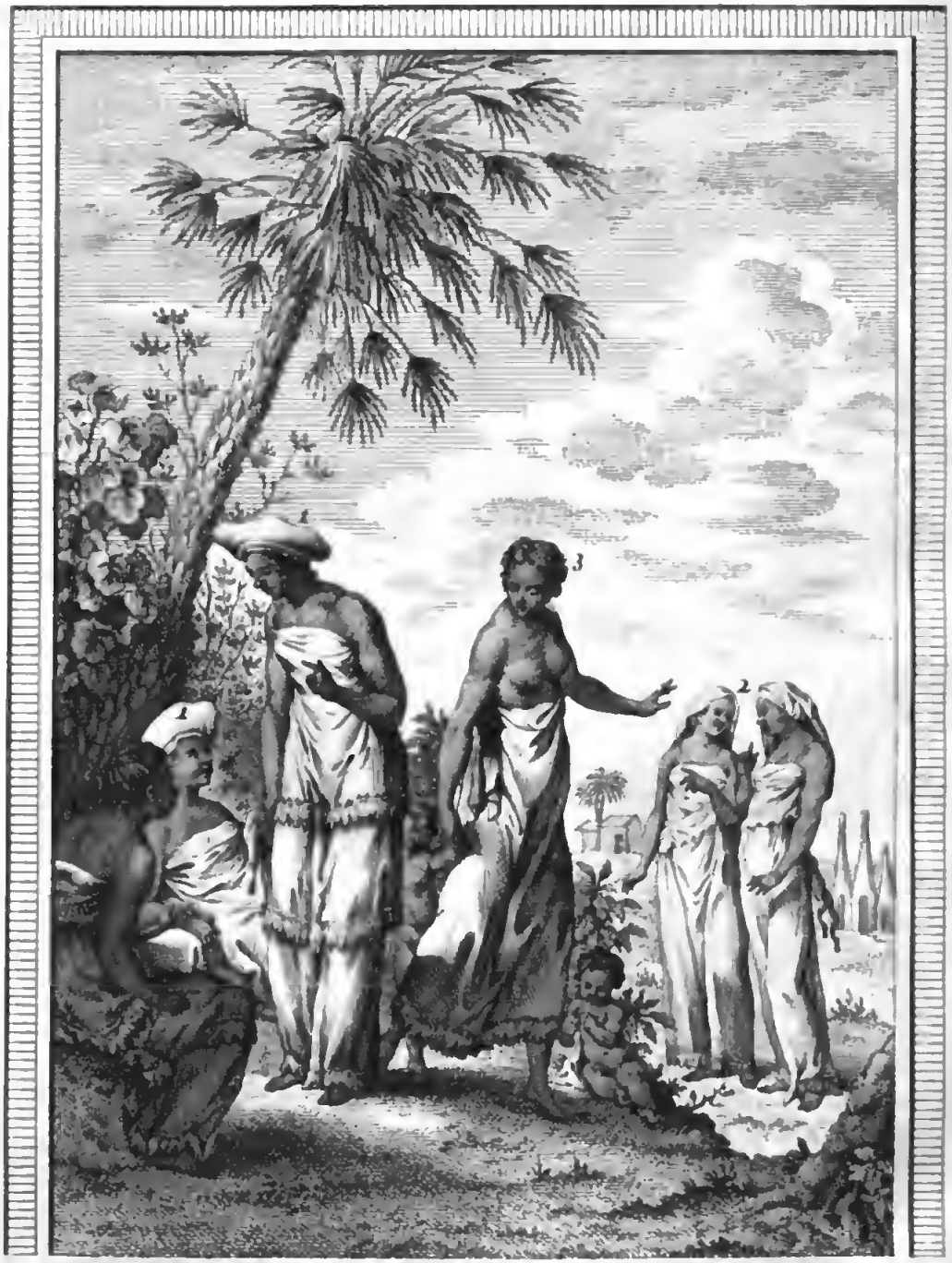

FEMMES d' AFRIQUE, en differens HABITS.
AFRIKASE VROUWEN, in onderſcheide GEWAAD.

1 { *Femmes de Qualité.* Vrouwen van Aanzien. } 2 { *Femmes du Commun.* Gemeene Vrouwen. } 3 { *Esclaves.* Slaavinnen. }

J. v. Schley. sculp.

Digitized by Google

bienfaits. Il fit marcher (*p*) contre lui une armée nombreuſe; & ſecondé par quelques Vaiſſeaux François qui lui fournirent de la poudre & d'autres munitions, il ne ſe propoſoit rien moins que d'exterminer ſon ennemi. Mais la Capitale de Popo étant ſituée au milieu d'une rivière, il falloit une Flotte de Canots pour l'attaquer. Les Habitans ſe défendirent avec tant de vigueur, & profitèrent ſi-bien de l'avantage qu'ils avoient de pouvoir tirer ſur la Flotte ſans ſortir de leurs maiſons, qu'après avoir tué un grand nombre d'hommes aux Aſſiégeans, ils les forcèrent de ſe retirer. Pluſieurs François qui s'étoient joints au Roi d'Ardra (*q*) périrent dans cette occaſion, & l'Auteur ajoûte qu'étant moins légers que les Négres à la fuite ou à la nage, tous les autres auroient eu le même ſort, ſi les Rebelles n'euſſent manqué de hardieſſe pour les ſuivre. Depuis cette diſgrace, le Roi d'Ardra (*r*) n'ayant pas jugé à propos de renouveller ſon entrepriſe s'eſt contenté d'engager, à force d'argent, d'autres Nations dans ſa querelle. Mais après avoir reconnu qu'il étoit la dupe de ceux qu'il employoit, il s'eſt déterminé à laiſſer le Roi de Popo tranquille dans la poſſeſſion de ſon Iſle (*s*).

CÔTE DES ESCLAVES

Il eſt forcé de ſe retirer.

LE Prince qui régnoit à Popo, tandis que Barbot ſe trouvoit ſur cette Côte, étoit un homme de haute taille & fort bien-fait, dont la phiſionomie avoit quelque choſe de plus relevé que celle du commun des Négres. Il portoit ordinairement une longue robe de Brocatelle, avec un bonnet d'ozier ſur la tête. Ses peuples n'avoient pas pour lui moins d'affection que de reſpect. En 1682 il ſoûtint la guerre contre les Négres réunis de Koto & de Juida. Mais dans la crainte de ne pouvoir réſiſter à cette double Puiſſance, il fit la paix avec les derniers, & ſe joignit avec eux pour attaquer le Roi de Koto (*t*).

Portrait du Roi de Popo.

LES Habitans du Grand Popo font le commerce des Eſclaves; & s'il ne leur vient aucun Vaiſſeau de l'Europe, ils les vendent à leurs voiſins du petit Popo. Mais leur principal commerce eſt celui du poiſſon qu'ils prennent dans leur Rivière (*v*) & qu'ils vendent aux Négres Intérieurs. Lorſqu'ils étoient dépendans d'Ardra, ils avoient peu de relation avec les Européens, parce que le Roi les obligeoit de lui amener tous leurs Eſclaves, pour aſſûrer le payement de ſes droits. Il y a beaucoup d'apparence que cette tyrannie devint la ſource de leur révolte. Auſſi n'ont-ils pas ceſſé, depuis la révolution, d'entretenir un commerce aſſez avantageux. Les échanges qu'ils prennent pour leurs Eſclaves ſont des toiles, du fer, des coliers de verre, & d'autres merceries de l'Europe. Le penchant qu'ils ont pour le vol a fait perdre aux François & aux Anglois l'envie de former des établiſſemens dans leur Pays. Les Hollandois ſont les ſeuls qui en ayent voulu courir les riſques; mais avec la précaution d'éxiger du Roi, qu'il ſe chargeât de régler tous les différends qui pourroient naître entr'eux & ſes Sujets (*x*) & qu'il ſe rendît caution pour toutes leurs dettes. Ce Traité même n'a point empêché qu'à l'occaſion des troubles de Juida, ils n'ayent pris le parti, après la mort de leur

Commerce des Habitans.

Comptoir Hollandois abandonné.

(*p*) *Angl.* Cependant le Roi de Juda fit marcher. R. d. E.
(*q*) *Angl.* au Roi de Juda R. d. E.
(*r*) *Angl.* le Roi de Juda R. d. E.
(*s*) Boſman, pag. 335. & ſuiv.
(*t*) Barbot, pag. 323.
(*v*) Boſman, pag. 337.
(*x*) Barbot, *ubi ſup.*

CÔTE DES ESCLAVES.

leur Facteur, d'abandonner (*y*) entièrement le Pays. Depuis ce tems-là, le beſoin d'Eſclaves y a conduit les François. Des-Marchais rend témoignage qu'il y laiſſa deux Agens, & quelques Domeſtiques Négres, ſubordonnés à leur Directeur Général de Juida, de qui ils reçoivent des marchandiſes, & à qui ils envoyent les Eſclaves. Mais ce commerce ſe fait par terre, avec beaucoup de meſures pour le garantir des brigandages du chemin. Le plus ſûr moyen qu'ils ayent imaginé eſt d'obliger les Négres mêmes qui vendent ou qui achétent, de lui ſervir d'eſcorte juſqu'aux frontières de Juida, où leurs perſonnes & les marchandiſes ſont en ſureté (*z*).

Les François s'y établiſſent avec des précautions.

Confiance des Négres de Popo pour leurs Prêtres.

Les Négres de Popo, comme les autres Habitans de toutes ces Régions, ont une aveugle confiance pour leurs Prêtres. Ils les appellent *Domine*, nom Latin qu'ils ont ſans doute emprunté de quelque Nation de l'Europe. Ces Prélats Afriquains ſont ordinairement vêtus d'une longue robe blanche, & portent toûjours à la main une ſorte de Croſſe Epiſcopale. Tous les Vaiſſeaux de commerce leur payent un certain droit, ſous le nom de préſent, pour encourager les Négres du Pays, par ce témoignage du reſpect qu'on a pour leurs Prêtres, à favoriſer la cargaiſon. En effet, ces imbécilles humains, perſuadés que l'intérêt de leurs Prêtres eſt d'obtenir la protection de leurs Divinités pour ceux qui les traitent ſi-bien, ne refuſent aucun ſecours aux Marchands de l'Europe. Ils les aident à tranſporter les marchandiſes & les Eſclaves. Pendant cet éxercice, ils ont au rivage, un Prêtre, qui leur jette quelques poignées de ſable ſur la tête, comme un préſervatif infaillible pour la ſûreté de leurs Canots au paſſage de la Barre (*a*).

Langage du Pays.

Popo eſt proprement le premier Canton de la Côte, qui appartienne au Pays d'Ardra. On y parle la même Langue, avec peu d'altération, & la forme du Gouvernement y eſt auſſi la même (*b*).

(*y*) Boſman, *ubi ſup.*
(*z*) Des-Marchais, Vol. II. pag. 67.
(*a*) Barbot, pag. 323.
(*b*) Boſman, *ubi ſup.*

CHAPITRE II.

Royaume de Juida, ou Fida, ou Whida.

Divers noms de ce Royaume.

DES-MARCHAIS obſerve (*a*) que ce Pays eſt nommé *Whida* par les Anglois, par les Portugais, & par les Habitans; *Juda* par les François, & *Fida* par les Hollandois. Phillips prétend que ſon véritable nom eſt *Whida* ou *Queda*; [ainſi il différeroit peu de celui de Quitta, dont il a été parlé ci-devant, & où les Anglois ont un Comptoir.] Les Voyageurs mêmes qui s'accordent pour Whida l'écrivent différemment. Phillips & Snelgrave mettent *Whidaw*; Atkins & Smith *Whidah*, & quelques François *Ouida*. Cependant Barbot dit que les François appellent ce Royaume (*b*) *Juida*. [Dans le doute où ce partage m'a laiſſé, il eſt naturel, qu'écrivant en François, je me détermine

(*a*) Des-Marchais, *ubi ſup.* pag. 194.
(*b*) Barbot, pag. 327.

J. v. Schley direx.

pA, uit Des MARCHAIS.

détermine ici pour *Ouida*, ou *Juda* ou *Juida*, puiſque la différence des François n'eſt qu'entre ces trois prononciations; & je m'attache à Juida, parce qu'il a plus de rapport avec le Whida des Habitans & des Anglois. Il eſt clair d'ailleurs que le nom de Juda n'eſt qu'une mauvaiſe corruption, ou peut-être une plaiſanterie fondée ſur l'alluſion.] CÔTE DES ESCLAVES.

BOSMAN, qui paſſa trois mois entiers dans ce Royaume, employa tous ſes ſoins pour découvrir quelle eſt ſon étendue. Mais il n'apprit qu'imparfaitement qu'il s'étend l'eſpace de neuf ou dix lieuës au long du rivage, & qu'au centre il a ſix ou ſept lieuës de largeur: après quoi, dit-il, il ſe diviſe en deux bras, qui, dans quelques endroits, ſont larges de dix ou douze lieuës, & beaucoup plus étroits dans d'autres (*c*). Son étendue & ſes limites.

SUIVANT Des-Marchais, il commence à cinq ou ſix lieuës du Village de Popo, & s'étend quinze ou ſeize lieuës au long de la Côte. Sa largeur eſt de huit ou neuf lieuës dans les Terres. Il eſt à ſix degrés (*d*) vingt minutes de latitude du Nord. Ses bornes ſont le Royaume de Popo (*e*) au Nord-Oueſt, & celui d'Ardra au Sud-Eſt (*f*).

D'AUTRES ne donnent au Pays de Juida, que ſeize lieuës de circonférence; & d'autres encore lui donnent dix lieuës d'étendue au long de la Côte, en y comprenant le Canton de Torri (*g*).

QUELQUES Voyageurs repréſentent Juida comme une partie du Royaume d'Ardra, qu'ils étendent depuis la frontière de Bénin à l'Eſt, juſqu'au grand Popo à l'Oueſt. Mais l'erreur eſt manifeſte, car le Royaume de Juida & de Torri ſont entre ceux de Popo & d'Ardra; & celui de Juida bordant à l'Oueſt le grand Popo, s'étend au long du rivage juſqu'à celui de Torri du côté de l'Eſt (*h*). Depuis le grand Popo juſqu'au Port de Juida, la Côte s'étend l'eſpace d'environ cinq lieuës à l'Eſt-Nord-Eſt. Dans cet intervale on trouve ſur le rivage la petite Ville d'Oy, un quart de lieuë à l'Eſt d'une petite Rivière qui vient ſe décharger dans la Mer. L'agitation extraordinaire des vagues rend ſans ceſſe toute cette Côte inacceſſible (*i*).

LE Pays eſt arroſé par deux ruiſſeaux, qui méritent néanmoins le nom de Rivières, & qui deſcendent tous deux du Royaume d'Ardra. Celui qui eſt le plus au Sud coule à la diſtance d'une lieuë & demie de la Mer, & porte le nom de Jakin, qu'il tire d'une Ville du Royaume d'Ardra. L'eau en eſt jaunâtre. Il n'eſt navigable que pour les Canots. A peine a-t'il trois pieds de profondeur; & dans pluſieurs endroits il en a beaucoup moins. Deux Rivières. Le Jakin.

LE ſecond, qui ſe nomme *Eufrates*, arroſe la Ville d'Ardra, & va paſſer à la diſtance d'une lieuë [au Sud] de *Sabi* ou *Xavier*, Capitale du Royaume de Juida. Il eſt plus large & plus profond que le premier. Son eau eſt excellente; & s'il n'étoit pas bouché par quelques Bancs de ſable, il ſeroit navigable. Les Rois de Juida ont établi depuis long-tems à tous ces gués une ſorte de Douane, où tous les Paſſans ſont obligés de payer deux *Bugis* ou *Kowris*. L'Eufrates.

Les

(*c*) Boſman, pag. 339.
(*d*) Phillips (pag. 114.) met ſix degrés dix minutes; mais il parle de la Rade de Juida.
(*e*) Suivant la Carte, Popo eſt au Sud-Oueſt & Ardra au Nord-Oueſt.
(*f*) Des-Marchais, *ubi ſup.* pag. 10.
(*g*) Barbot, pag. 327.
(*h*) Le même, *ibid.*
(*i*) Le même, pag. 323.

CÔTE DES ESCLAVES.

Les Grands du Pays, & les Européens mêmes ne ſont pas éxempts de ce Droit (*k*).

Situation du Pays.

VERS la Mer, le terrain eſt fort marécageux (*l*). C'eſt une plaine d'environ trois lieuës de largeur, ſans la moindre apparence d'élévation. Elle continue l'eſpace de quinze lieuës au long de la Côte. Mais les terres s'élévent inſenſiblement vers l'intérieur du Pays; & ſi l'on y fait cinq ou ſix lieuës, on ſe trouve au pied d'une chaîne de montagnes, qui le bornent au Nord-Eſt. Elles le ſéparent de pluſieurs Etats voiſins, ſur-tout du Royaume d'Ardra, qui régne au long de Juida, de Popo, & de Koto, juſqu'à Rio de Volta. Cette étendue eſt aſſez conſidérable (*m*).

Son incomparable beauté.

TOUS les Européens qui ont fait le Voyage de Juida conviennent que c'eſt une des plus délicieuſes Contrées de l'Univers. Les arbres y ſont d'une grandeur & d'une beauté admirable, ſans être offuſqués, comme dans les autres parties de la Guinée, par des buiſſons & de mauvaiſes plantes. La verdure des Campagnes, qui ne ſont diviſées, que par des boſquets, ou par des ſentiers fort agréables, & la multitude des Villages qui ſe préſentent dans un ſi bel eſpace, forment la plus charmante perſpective qu'on puiſſe s'imaginer. Il n'y a ni montagnes, ni collines, qui arrêtent la vûe. Tout le Pays s'élève doucement juſqu'à trente ou quarante milles de la Côte, comme un large & magnifique amphithéâtre; où, de chaque point les yeux ſe promènent juſqu'à la Mer. Plus on avance, plus on le trouve peuplé. C'eſt la véritable image des Champs Eliſés, quoiqu'il ne produiſe point d'Or, & qu'on n'y (*n*) envoye pas d'autre que celui des Portugais du Bréſil, qui l'apportent pour la traite des Eſclaves (*o*).

PHILLIPS déclare avec admiration que le Royaume de Juida eſt le plus délicieux Pays qu'il ait vû dans toute la Guinée. Il n'eſt compoſé, dit-il, que de belles campagnes, d'une pente inſenſible, qui ſont ornées de boſquets toûjours verds, d'Orangers, de Limoniers, & d'autres arbres; arroſés de pluſieurs Rivières, & de quantité de ruiſſeaux où le poiſſon eſt en abondance (*p*). A ceux qui viennent de la Mer, cette Contrée, dit Des-Marchais préſente un ſpectacle charmant. C'eſt un mélange de petits bois & de grands arbres. Ce ſont des groupes de Bananiers, de Figuiers, d'Orangers, &c. au travers deſquels on découvre les toîts d'un nombre infini de Villages, dont les maiſons couvertes de paille & couronnées de cannes forment un paſſage admirable (*q*).

Culture & fécondité du Pays de Juida.

CE Pays, dit Boſman, eſt ſans ceſſe orné d'une belle verdure, autant par ſes plantes & ſes grains, que par ſes arbres. On y voit croître en abondance trois ſortes de bled, des pois, des féves, des patates, & toutes ſortes de fruits. Les richeſſes de la terre ſont ſi ſerrées, que dans la plûpart des champs il ne reſte qu'un petit ſentier ſans culture. Les Négres de Juida ſont fort induſtrieux. Ils n'abandonnent que les terres abſolument ſtériles. Tout eſt cultivé, ſemé, planté, juſqu'aux enclos de leurs Villages & de leurs maiſons. Leur avidité

(*k*) Des-Marchais, *ubi ſup.*

(*l*) Voyage de Phillips en Guinée, pag. 214.

(*m*) Des-Marchais, Vol. II. pag. 14.

(*n*) Boſman eſt perſuadé que l'Univers n'a point de Canton qui l'égale. Tous les Voyageurs tiennent le même langage & font à peu près le même tableau.

(*o*) Boſman, pag. 339. & Des-Marchais, Vol. II. pag. 194.

(*p*) Phillips, pag. 214.

(*q*) Des-Marchais, pag. 16.

Digitized by Google

avidité va ſi loin, que le jour d'après leur moiſſon, ils recommencent à ſemer (*r*), ſans laiſſer à la terre un moment de repos. Auſſi leur terroir eſt-il ſi fertile, qu'il produit deux ou trois fois l'année. Les pois ſuccédent au riz. Le millet vient après les pois; le bled de Turquie après le millet; les patates & les ignames après le bled de Turquie. Les bords des foſſés, des hayes, & des enclos ſont plantés de melons & de légumes. Il ne reſte pas un pouce de terre en friche. Leurs grands chemins ne ſont que des ſentiers. [On ne connoît point dans ce païs fertile la néceſſité de laiſſer repoſer le terrain.] La méthode commune pour la culture des terres eſt de l'ouvrir en ſillons, [ceux des terres du Roi ſont plus élevés que ceux des particuliers.] La roſée, qui ſe raſſemble au fond de ces ouvertures, & l'ardeur du Soleil, qui en échauffe les côtés, hâtent beaucoup plus les progrès de leurs plantes & de leurs ſémences que dans un terroir plat (*s*). CÔTÉ DES ESCLAVES.

AVEC ſi peu d'étendue, le Royaume de Juida eſt diviſé en vingt-ſix Provinces, ou Gouvernemens, qui tirent leurs noms des principales Villes. Ces petits États ſont diſtribués entre les principaux Seigneurs du Pays, & deviennent héréditaires dans leurs familles. Le Roi, qui n'eſt que leur Chef, gouverne particuliérement la Province de *Sabi* ou *Xavier*, c'eſt-à-dire celle qui paſſe pour la première du Royaume, comme la Ville du même nom eſt la Capitale. Des-Marchais nous apprend les noms & les titres de toutes les autres (*t*): Diviſion des Provinces.

Noms des Provinces & de leurs Villes Capitales, & qualités de leurs Gouverneurs.

1. Xavier ou Sabi,	le Roi.		
2. Xavier-Goga,	un Prince Viceroi.		
3. Beti,	le Grand-Prêtre	17. Walonga,	un Seigneur.
4. Aploga,	un Prince.	18. Danio,	un Seigneur.
5. Niapou,	un Prince.	19. Zingha,	un Seigneur.
6. Xavier-Zante,	un Prince.	20. Koulaſoute,	un Seigneur.
7. Gregoué-Zante,	un Seigneur.	21. Zoga,	un Seigneur.
8. Abinga,	un Seigneur.	22. Hamar,	le Général des Troupes.
9. Gourga,	un Seigneur.		
10. Doboé,	un Seigneur.	23. Kouagouga,	le Commandant des Gardes du Roi.
11. Abingato,	un Seigneur.		
12. Karté,	un Seigneur.		
13. Agou,	l'Intrepréte-Royal.	24. Agrikoquou,	le Tambour-Major.
14. Aſſou,	un Prince.	25. Ghiaga,	l'Exécuteur de la Juſtice.
15. Ouſſaga,	un Seigneur.		
16. Pagne,	le premier Valet-de-chambre du Roi.	26. Babo,	Oncle du Roi.

Nom des Provinces & titres des Gouverneurs.

CHACUN de ces vingt-ſix Cantons a pluſieurs Villages, qui dépendent de la principale Ville. Quoique le Royaume ſoit auſſi petit qu'on l'a repréſenté, Combien le Pays eſt peuplé.

(*r*) Boſman, *ubi ſup.*
(*s*) Des-Marchais, pag. 13. & ſuiv.
(*t*) Le même, *ibid.*

Digitized by Google

CÔTE DES ESCLAVES.

ſenté, & que par conſéquent chaque Province n'ait qu'une étendue proportionnée, tout le Pays eſt néanmoins ſi rempli de Villages, & ſi peuplé, qu'il ne paroît compoſer qu'une ſeule Ville, diviſée en autant de quartiers, & partagée ſeulement par des terres cultivées, qu'on prendroit pour des jardins (*v*).

BOSMAN repréſente le Royaume de Juida ſi peuplé, que chaque Capitale, dit-il, contient autant d'Habitans que les Royaumes ordinaires de la Côte d'Or. Il ajoûte qu'outre ces grandes Villes, on rencontre de toutes parts une multitude innombrable de petits Villages, qui ne ſont éloignés l'un de l'autre que d'une portée de mouſquet (*x*), parce que les Habitans des Villes ont la liberté de s'établir dans les lieux qui leur plaiſent: Ainſi chaque famille peut former un Village, qui augmente en grandeur à meſure qu'elle ſe multiplie.

Rade & Port de Juida.

LES Européens connoiſſent peu les Parties Intérieures du Royaume de Juida. La plûpart bornent leur curioſité à la Rade, qui eſt ſituée entre le Port du Pays & la Capitale. Tous les Voyageurs conviennent que cette Rade (*y*) a le fond excellent, & que les ſondes y diminuent par degrés. Le mouillage le plus sûr eſt par huit braſſes, vis-à-vis une grande touffe d'arbres, qui ſe préſente à un mille & demi du rivage. Mais l'agitation des vagues y eſt toûjours ſi violente (*z*), que le débarquement n'eſt jamais ſans danger. Boſman obſerve que ſur-tout aux mois d'Avril, de May & de Juillet, le péril eſt ſi grand, qu'il faut avoir, dit-il, deux vies pour en riſquer une. Les flots s'élèvent & s'entrepouſſent avec tant de furie, qu'un Canot eſt renverſé & briſé dans l'eſpace d'une minute. Alors les marchandiſes & les Paſſans ſont perdus ſans reſſource. Heureux les Rameurs mêmes, s'ils peuvent ſe ſauver à la nage. Ces funeſtes accidens ſe renouvellent tous les jours. En 1698, l'Auteur vit périr, avec pluſieurs Eſclaves, un Capitaine Portugais, un Ecrivain de Vaiſſeau, & trois Matelots Anglois. Deux autres Capitaines, qui furent rapportés vivans au rivage, y expirèrent au même inſtant. Ce Port a coûté des ſommes conſidérables à l'Auteur, ou plûtôt à la Compagnie de Hollande. Il ne doit pas avoir été moins fatal aux François, & aux Anglois, qui n'ont pas ordinairement de ſi bons Rameurs. Mais auſſitôt qu'on a gagné la terre, on ſe croit tranſporté de l'enfer dans un lieu de délices, parce qu'on trouve le plus beau Pays du monde à cent pas du rivage (*a*).

Dangers du débarquement.

Marques de terre.

DES-MARCHAIS dit que le débarquement eſt ici d'autant plus difficile que la Rade eſt ouverte; & que pour marque de terre on n'y apperçoit que des touffes d'arbres. Cependant on découvre, au coin de la plus grande, le pavillon du Fort-François de *Gregoué*, ſur un baſtion. L'Auteur ajoûte que la meilleure direction eſt celle des Bâtimens qui ſont amarrés dans la Rade. Il eſt rare qu'il ne s'y en trouve pas pluſieurs, vis-à-vis la grande touffe d'arbres, à une lieuë du rivage, ſur un fond d'argile de douze braſſes. On amarre également du côté de l'Eſt & de l'Oueſt; mais les Bâtimens de chaque Nation

(*v*) Des-Marchais, *ubi ſup.* pag. 11.
(*x*) Boſman, pag. 339.
(*y*) Barbot dit que les François l'appellent *le Praye*, nom qui vient du Portugais *la Praya*, c'eſt-à-dire, gréve ou rivage.
(*z*) Phillips, pag. 228.
(*a*) Boſman, pag. 337.

Nation mouillent ordinairement les uns près des autres, pour être à portée de s'entr'aider mutuellement dans le beſoin (*b*). CÔTE DES ESCLAVES.

A l'Eſt de la touffe d'arbres, on découvre, ſuivant Barbot, une petite maiſon ſur le rivage, & près d'elle un étendart ou un pavillon, au ſommet d'un poteau. On voit ordinairement pluſieurs Canots à ſec, aux environs de cette maiſon. L'Auteur conſeille de mouiller au Nord du poteau, comme ſur le meilleur fond; parce qu'un peu plus loin à l'Eſt on trouve quantité de pierres & de Rocs cachés ſous l'eau, qui endommagent beaucoup les cables. Les Vaiſſeaux François, qui font voile à Juida, tirent ordinairement un coup de canon lorſqu'ils arrivent trois lieuës à l'Eſt de Popo. C'eſt un ſignal pour leur Facteur de Juida, qui fait planter auſſi-tôt ſon pavillon ſur le rivage. Les Facteurs Anglois ont imité cet exemple à l'arrivée des Vaiſſeaux de leur Nation, & l'uſage du poteau eſt commun aux deux Comptoirs (*c*). Marque de terre obſervée par Barbot.

AUSSI-TÔT que les Négres voyent entrer dans la Rade un Vaiſſeau de l'Europe, ils mépriſent tous les dangers pour apporter à bord du poiſſon & des fruits. L'expérience les rend sûrs d'être bien payés, & d'obtenir quelques verres d'eau-de-vie par-deſſus. C'eſt par ces Canots que les Capitaines de chaque Nation écrivent aux Directeurs Généraux, pour leur donner avis de leur arrivée. Le Chevalier Des-Marchais, après avoir réglé les ſignaux de Mer & de Terre, & fait dreſſer des tentes ſur le rivage, ſe mit dans ſa chaloupe pour s'avancer à cent pas de la Barre, c'eſt-à-dire, juſqu'au lieu où commence la grande agitation des vagues. Il y trouva un Canot qui l'attendoit. Les perſonnes ſenſées ſe dépouillent de leurs habits, juſqu'à la chemiſe, parce que le moindre de tous les maux qu'on peut craindre eſt d'être bien mouillé de la troiſième vague; toute l'adreſſe des Rameurs ne put garantir le Canot d'être couvert d'eau, & le Chevalier fut mouillé depuis la tête juſqu'aux pieds. Heureuſement le Canot ne fut pas renverſé. On gagna la terre. Les Négres ſautèrent dehors; & ſecondés par ceux qui les attendoient au rivage (*d*), ils mirent le Canot & tous les Paſſans ſur le ſable. La Barre de Juida, ſuivant Barbot, eſt par-tout auſſi périlleuſe que celle du petit Ardra, ſur-tout dans la haute ſaiſon, & pendant la pleine Lune, lorſque le mouvement des vagues eſt ſi impétueux, que le paſſage eſt impraticable pendant douze ou quinze jours (*e*). Empreſſement des Négres à l'arrivée des Vaiſſeaux. Comment Des-Marchais paſſa la Barre.

IL ne ſera point inutile ici d'expliquer ce que c'eſt que cette Barre qui régne au long de toute la Côte de Guinée (*f*), & qui eſt plus ou moins dangereuſe, ſuivant la poſition des Côtes, & ſuivant la nature des vents auxquels elle eſt expoſée.

PAR le terme de Barre, on entend l'effet produit par trois vagues qui viennent ſe briſer ſucceſſivement contre la Côte, & dont la dernière eſt toûjours la plus dangereuſe, parce qu'elle forme une ſorte d'Arcade, aſſez haute & d'un aſſez grand diamétre pour couvrir entiérement un Canot, le remplir d'eau, & l'abîmer avant qu'il puiſſe toucher au rivage. Les deux premières vagues ne s'enflent pas tant, & ne forment point d'Arche en approchant Ce que c'eſt que la Barre en Guinée.

(*b*) Des Marchais, Vol. II. pag. 17.
(*c*) Barbot, pag. 324.
(*d*) Des-Marchais, Vol. II. pag. 23. & ſuivantes.
(*e*) Barbot, pag. 346.
(*f*) Le même Auteur dit qu'elle régne depuis Rio da Volta juſqu'au petit Ardra.

CÔTE DES ESCLAVES.

prochant du rivage; la première, parce qu'elle n'eſt pas repouſſée par une vague précédente qui ait eu le tems de ſe briſer avant qu'elle arrive; la ſeconde, parce que le retour ſeul de la première n'a pas aſſez de force pour repouſſer fort impétueuſement celle qui la ſuit. Mais la troiſième, qui trouve le repouſſement de la ſeconde augmenté par celui de la première, forme cette Arche terrible qui porte proprement le nom de Barre, & qui a cauſé la perte de tant de malheureux.

En quoi conſiſte l'habileté des Rameurs Négres.

Ces vagues commencent à une portée de fuſil de la Côte, parce que la Mer trouve dans ce lieu un Banc plat, mais élevé, après lequel il ne reſte rien à craindre, & les Canots au contraire ſont portés au rivage avec une rapidité incroyable. L'adreſſe des Rameurs Négres conſiſte ici à ſauter promptement dans l'eau, & à ſoutenir le Canot des deux côtés, pour empêcher qu'il ne tourne. Cette opération le conduit à terre en un moment, avec autant de ſûreté pour les Paſſagers, que pour les marchandiſes. Depuis que les Européens éxercent le commerce à Juida, les Négres du Pays ont eu le tems de ſe familiariſer avec ce dangereux paſſage. Il eſt rare à préſent qu'un Canot y périſſe. Il arrive encore plus rarement que les Rameurs ayent quelque riſque à courir, parce qu'ils ſont excellens Nageurs, & qu'étant nuds; ils comptent pour rien d'être un peu ſecoués par les flots. Leur hardieſſe eſt ſi tranquille, qu'ils profitent ſouvent de l'occaſion pour dérober de l'eau-de-vie ou des kowris. S'ils n'ont pas quelque Européen qui les obſerve, ils ceſſent quelque tems d'avancer, en ſoûtenant le Canot avec leurs rames, tandis qu'un des plus adroits perce les barils, & fert de l'eau-de-vie à tous les autres; enſuite ils recommencent à ramer de toutes leurs forces; & lorſqu'ils arrivent au rivage, ils racontent froidement, pour excuſer leur lenteur, que le Canot a fait une voie d'eau, & qu'ayant été forcés de la boucher, ils ont eu beaucoup de peine à ſurmonter les difficultés.

Friponneries qu'ils éxercent au paſſage.

Matière & diſpoſition de leurs Canots.

On a déja fait remarquer que les Canots ſont d'une ſeule piéce, & compoſés d'un tronc d'arbre, aſſez légérement creuſé. Leur longueur ordinaire eſt de quinze ou dix-huit pieds, & leur largeur de trois ou quatre, ſur autant de profondeur. Ils ſont conduits par dix Négres, avec une ſorte de rames qui reſſemblent à nos pelles de four, & qui ſont longues de quatre ou cinq pieds. La partie la plus large a quinze pouces de longueur, ſur huit de largeur. [Elles ſont faites d'une ſeule piéce & d'un bois ferme.] Les Rameurs ſont aſſis deux à deux, le viſage tourné vers le terme de leur courſe. Celui qui gouverne l'arrière s'entend avec le Pilote, qui eſt aſſis à l'avant, & c'eſt ordinairement le plus habile de l'équipage. Ceux qui rament ont pour ſiége des bambous, ou des cannes fort groſſes, qui traverſant le Canot y ſont attachées par les deux bouts. Le Pilote régle de la voix tous les mouvemens des Rameurs, & preſſe ou retarde leur courſe. C'eſt un ſpectacle agréable que de leur voir doubler la meſure, pour avancer quelquefois de toutes leurs forces, avec une vîteſſe dont nos chaloupes ne peuvent approcher.

Manière d'y tranſporter les Européens.

Lorsqu'ils ont des Européens à tranſporter au rivage, ils les font aſſeoir au fond du Canot, du côté de l'Avant, l'un derrière l'autre. Si c'eſt à bord qu'ils les conduiſent, ils les placent de même, mais à l'Avant. Cette méthode eſt prudente, parce qu'en allant au rivage elle expoſe moins les Paſſans aux vagues, qui prennent alors le Canot par derrière. Ils n'y ſont pas plus expoſés au retour, parce que dans ces occaſions, elles prennent le Canot pardevant

vant. Les Négres prennent beaucoup de ſoin des Etrangers; & lorſqu'on s'abandonne à leur conduite, il n'arrive preſque jamais de fâcheux accidens. Mais au contraire, avec quelque attention qu'on puiſſe veiller ſur les marchandiſes, il eſt preſque impoſſible de ſe garantir de leurs larcins. Il donneroient des leçons d'effronterie & de ſubtilité à nos plus habiles Voleurs. S'ils ſont obſervés de ſi-près qu'ils ne puiſſent tromper, ils ont l'art de renverſer le Canot dans quelque lieu où les barils & les caiſſes coulent à fond; & la nuit ſuivante ils reviennent les pêcher. Côte des Esclaves.

Après avoir débarqué les Marchandiſes, on les place dans des tentes, que les Capitaines font dreſſer ſur le rivage. Au ſommet de ces tentes, on éléve des pavillons, qui ſervent à donner les ſignaux réglés entre les Marchands qui ſont à terre, & les Barques qui demeurent à l'ancre au-delà de la Barre; car, à ſi peu de diſtance, il n'en eſt pas moins impoſſible de ſe faire entendre en criant, & même avec le porte-voix. Le bruit des vagues, qui ſe briſent inceſſamment contre la Rade, l'emporte ſur celui du tonnerre (*g*). Signaux du rivage.

Autrefois les Anglois & les Hollandois étoient ſeuls en poſſeſſion du Commerce de Juida. Mais les François obtinrent par degrés la liberté d'y bâtir un Fort; & l'adreſſe des Habitans a fait ouvrir enfin leur Port à toutes les Nations. Il en réſulte un effet très-déſavantageux pour la Compagnie Angloiſe d'Afrique: Le prix des Eſclaves, qui étoit anciennement réglé pour elle, à trois livres ſterling par tête, eſt monté dans ces derniers tems juſqu'à vingt (*b*). Le Port eſt ouvert à toutes les Nations.

(*g*) Des Marchais, Vol. II. pag. 24. & ſuivantes.

(*b*) Importance des Forts de la Compagnie d'Afrique, pag. 30. & ſuiv.

§. II.

Marchés, Commerce & Voitures de Juida.

Il ſe tient tous les quatre jours un grand Marché à *Sabi* ou *Xavier*, dans différens endroits de cette Ville. Il s'en tient un autre dans la Province d'*Aploga*, où le concours eſt ſi grand qu'on n'y voit pas ordinairement moins de cinq ou ſix mille Marchands (*a*). Marchés de Sabi & d'Aploga.

Phillips ajoûte au témoignage de Des-Marchais, qu'entre pluſieurs Foires qui ſe tiennent à Sabi, il n'y en a pas de plus célébre que celle du Mercredi & du Samedi. Mais au-lieu de la placer dans la Ville, il la met à la diſtance d'un mille, au Nord-Eſt, en pleine campagne, ſous des arbres épais, où il s'aſſemble, dit-il, un grand nombre d'hommes, de femmes & d'enfans. Les femmes mêmes du Roi ont la liberté de s'y trouver, pour vendre leurs étoffes & d'autres ouvrages de leurs mains (*b*). Ces Marchés ou ces Foires ſont réglés avec tant d'ordre & de ſageſſe qu'il ne s'y paſſe jamais rien contre les loix. Chaque eſpéce de Marchands & de Marchandiſes a ſa place aſſignée. Il eſt permis à ceux qui achétent, de marchander auſſi long-tems qu'il leur plaît, mais ſans tumulte & ſans fraude. Le Roi nomme un Juge, aſſiſté de Foire champêtre & ſes circonſtances.

(*a*) Des-Marchais, Vol. I. pag. 162.

(*b*) Phillips, pag. 222.

CÔTE DES ESCLAVES.

de quatre Officiers, bien-armés, qui a non-ſeulement le droit d'inſpection ſur toutes ſortes de Commerce, mais celui d'écouter les plaintes & de les terminer par une courte déciſion, en vendant pour l'Eſclavage ceux qui ſont convaincus de Vol, ou d'avoir troublé le repos public. Outre ce Magiſtrat, un Grand du Royaume, nommé le *Konagongla*, eſt chargé du ſoin de la Monnoie ou des Bujis. Il en faut quarante pour faire un *Toqua*. Cet Officier éxamine les cordons; & s'il y trouve une coquille de moins, il les confiſque au profit du Roi.

Alimens, denrées & marchandiſes qui s'y vendent.

LES Marchés ſont environnés de petites baraques, qui ſont occupées par des Cuiſiniers ou des Traiteurs, pour la commodité du Public. Mais ils ne peuvent vendre que certaines ſortes de viandes, telles que du bœuf, du porc, de la chair de chévre ou de chien. Ce ſont des femmes qui ont le privilège de vendre, dans d'autres loges, du pain, du riz, du millet, du maïz & du kuskus. D'autres vendent du *Pito*, qui eſt une eſpèce de bierre rafraîchiſſante & de fort bon goût. Le vin de Palmier & l'eau-de-vie ſe vendent auſſi par d'autres mains. Ceux que l'appetit preſſe, ſont obligés de payer d'avance les liqueurs & les alimens qu'ils achètent, [& quand ils ont la marchandiſe, ils vont la manger où ils jugent-à-propos.] Il ne manque aucune proviſion dans tous ces Marchés. On y vend des Eſclaves de tous les âges & des deux ſéxes; des bœufs & des vaches, des moutons, des chévres, des chiens, de la volaille & des Oiſeaux de toutes eſpèces; des ſinges & d'autres Animaux; des draps de l'Europe, des toiles, de la laine & du coton, des calicos ou toiles des Indes, des étofes de ſoie, des épices, des merceries, de la porcelaine de la Chine, de l'Or en poudre & en lingots, du fer en barre & en œuvre, enfin toutes ſortes de marchandiſes de l'Europe, d'Aſie & d'Afrique, à des prix fort raiſonnables. Cette abondance eſt d'autant plus ſurprenante, qu'une partie de tous ces biens eſt achetée de la ſeconde ou de la troiſiéme main, par des Marchands qui les vont revendre à trois ou quatre cens lieuës du même Pays (*c*).

Marchandiſes du Pays.

LES principales marchandiſes du Royaume de Juida ſont les étofes de la fabrique des femmes, les nattes, les paniers, les cruches pour le Pito, les calebaſſes de toutes ſortes de grandeur, les plats & les taſſes de bois, le papier (*d*) rouge & bleu, la malaguette, le ſel, l'huile de palmier, le Kanki & d'autres denrées (*e*).

Par qui le Commerce eſt éxercé.

LE Commerce des Eſclaves eſt éxercé par les hommes, & celui de toutes les autres marchandiſes par les femmes. Nos plus fins Marchands pourroient recevoir des leçons de ces habiles Négreſſes, ſoit dans l'art du débit, ſoit dans celui des comptes. Auſſi les hommes ſe repoſent-ils (*f*) entiérement ſur leur conduite.

LA monnoye courante dans tous les Marchés eſt de la poudre d'Or ou des bujis. Comme on ne connoît pas l'uſage du crédit, les Marchands n'ont pas l'embarras des Livres de Compte (*g*).

LES

(*c*) Des-Marchais, *ubi ſup.* pag. 165.

(*d*) Les Compilateurs Anglois croient que c'eſt une faute, au lieu de *Perpetuane*; [mais obſervez en même tems que la Remarque de ces mêmes Compilateurs ne tombe point ſur le mot de papier, qui n'eſt pas dans l'original, mais ſur celui de *poivre*. R. d. E.]

(*e*) Phillips, *ubi ſup.*

(*f*) Des-Marchais, pag. 166.

(*g*) Le même, *ibid.*

CÔTE DES ESCLAVES.

LES *Bujis* ou les *Kowris*, que la plûpart des François appellent *Bauges*, par corruption, ſont de petites coquilles d'un blanc de lait, & de la grandeur d'une olive. Les Habitans des Maldives les employent pour leſter leurs Bâtimens, dans les voyages qu'ils font à Goa, à Cochin, & dans d'autres lieux, d'où les Européens, ſur-tout les Hollandois, les apportent en Europe, & s'en ſervent fort avantageuſement pour le commerce de Guinée & d'Angola. Le prix de ces utiles bagatelles augmente ou diminue en Angleterre & en Hollande, ſuivant leur abondance ou leur rareté. Elles s'y vendent par quintal. L'Auteur ne peut s'imaginer pourquoi cette vente ſe fait au poids plûtôt qu'à la meſure.

Monnoie courante.

CES Bujis ſont de différentes grandeurs. Les plus petits ne ſont pas plus gros qu'un pois commun. Les plus grands ont la groſſeur d'une noix; mais ils ſont en petit nombre à proportion des autres. Ordinairement les grands & les petits ſont mêlés. On les apporte des Indes Orientales en pelotons bien enveloppés, mais les Anglois & les Hollandois les mettent dans des barils, pour la facilité du tranſport en Guinée (*b*).

Groſſeur des bujis.

DANS les Contrées de Juida & d'Ardra, les bujis ſervent également de parure & de monnoie. Les Habitans percent chaque coquille avec un fer propre à cet uſage. Ils les enfilent au nombre de quarante dans un cordon (*i*), qu'ils appellent *Senre*, & les Portugais (*k*) *Toquos*. Cinq de ces cordons de quarante Bujis ſont ce que les Portugais nomment *Gallinha* (*l*), & les Négres *Fore*. Deux cens ſenres ou cinquante fores compoſent un *alkove*, & dans le langage des Négres de Juida, un guinbatton. Chaque alkove péſe ordinairement ſoixante livres, & contient quatre mille bujis.

Uſage qu'on en fait dans le Pays.

AVEC ces toques ou ces ſenres de quarante bujis, les Négres achétent & vendent entr'eux toutes ſortes de marchandiſes, comme on le fait en Europe avec l'or, l'argent, & le cuivre. Ils ont tant d'eſtime pour ces coquilles, que dans le commerce & pour leurs parures ils les préférent à l'Or. Ils évaluent leurs richeſſes par le nombre d'Eſclaves & de bujis qu'ils poſſédent. Le prix d'un Eſclave eſt un alkove ou un guinbatton de bujis (*m*). Des-Marchais rapporte que ſuivant le prix du Marché, un Eſclave ſe vend depuis dix-huit juſqu'à vingt *Kabaſches*, c'eſt-à-dire, entre ſoixante-dix & quatre-vint mille bujis, qui péſent environ cent quatre-vingt livres du poids de Paris (*n*).

LES Européens, les Seigneurs de Juida, & les Négres riches ſe font porter dans des Hamacs (*o*) ſur les épaules de (*p*) leurs Eſclaves. C'eſt du Bréſil que viennent les plus beaux hamacs. Ils ſont de coton. Les uns ſont d'une étoſe continue, comme le drap; les autres à jour, comme nos filets pour la pêche. Leur longueur ordinaire eſt de ſept pieds, ſur dix, douze, & quatorze de largeur. Aux deux extrémités, il y a cinquante ou ſoixante nœuds; d'un

Hamacs ou voitures de Juida.

(*b*) Barbot, pag. 339.

(*i*) Phillips dit qu'ils les enfilent dans des joncs.

(*k*) Phillips les appelle *Toggys*, Atkins, *Toccies*; Des-Marchais *Toques*.

(*l*) Les mêmes Auteurs écrivent *Gallinas*, & font l'évaluation ſuivante: quarante bugis ſont une toque; cinq toques une gallina; & vingt gallinas un grand kobeche, qu'Atkins appelſe quibesh, & qui revient à l'alkove de Barbot; c'eſt à dire, à quatre mille bujis.

(*m*) Barbot, pag. 326. & 339. & Phillips, pag. 228.

(*n*) Des-Marchais, Vol. II. pag. 32.

(*o*) Hamak eſt un mot Bréſilien, qui ſignifie un filet. Atkins, pag. 112.

(*p*) Voyez la Figure.

CÔTE DES ESCLAVES.

d'un tiſſu de ſoye, de coton, ou de pitte, que les Négres appellent rubans, chacun de la longueur de trois pieds. Tous les rubans de chaque bout s'uniſſent pour compoſer une chaîne, au travers de laquelle on paſſe une corde, qu'on attache des deux côtés au bout d'une canne de bambou, longue de quinze ou ſeize pieds, de ſorte que le hamac ſuſpendu prend la forme d'un demi-cercle. Deux Eſclaves portent les deux extrémités de la canne ſur leur tête. La perſonne qui ſe fait porter, s'aſſied ou ſe couche de toute ſa longueur dans le hamac; mais elle ne ſe met pas en ligne directe, parce que dans cette ſituation elle auroit le corps plié, & les pieds auſſi hauts que la tête. Sa poſition eſt diagonale, c'eſt-à-dire, qu'ayant la tête & les pieds d'un coin à l'autre (*q*), elle eſt auſſi commodément que dans un lit. Les perſonnes de diſtinction ſe ſervent d'un oreiller qui leur ſoûtient la tête.

Leur deſcription.

Ils viennent du Bréſil.

LES hamacs qu'on apporte du Bréſil ſont de différentes couleurs, & fort bien travaillés, avec des ſouſpentes & des franges de la même étoffe, qui tombent des deux côtés, & qui leur donnent fort bonne grace. On s'y ſert ordinairement d'un paraſol, qu'on tient à la main. Si l'on voyage pendant la nuit, on paſſe ſur la canne une toile cirée, pour ſe garantir de la roſée, qui eſt dangereuſe dans le Pays. Il n'y a point de litière où l'on dorme ſi commodément que dans cette voiture.

Voitures & marches des Directeurs Européens.

LES Directeurs Européens, & quelques Seigneurs du Pays ont des hamacs de la forme des ſerpentins du Bréſil, dont Frézier nous a donné la deſcription (*r*), & que Durret confond mal-à-propos avec les Palanquins des Indes Orientales. Le ſerpentin ne diffère du hamac que parce qu'il eſt couvert d'une ſorte de dais, ou d'une arche qui a toute la longueur du hamac, ſur environ quatre pieds de largeur. Cette eſpèce de toît eſt compoſée [de carton, ou] de petites planches d'un bois fort léger, & couverte d'une belle étoſe de ſoye ou de toile cirée, avec des rideaux de taffetas qui ſe tirent des deux côtés. Lorſque les Directeurs ſortent du Comptoir, pour la promenade ou pour quelque Voyage, ils ſont toûjours eſcortés d'un Capitaine Négre, ou d'un Seigneur qui protége leur Nation, & qui ſuit immédiatement leurs ſerpentin dans ſon hamac. A la tête du convoi, un Négre porte l'enſeigne de la Nation. Il eſt ſuivi d'une garde de cent ou deux cens Négres, avec leurs tambours & les trompettes. Ceux qui ont des fuſils tirent continuellement. Les Tambours battent, les Trompettes ſonnent, & la marche n'eſt qu'une danſe continuelle. Le Pavillon & le Directeur François jouiſſent ici du premier rang dans toutes ſortes d'occaſions. C'eſt un droit dont ils ſont en poſſeſſion depuis un tems immémorial (*s*).

Deſcription des hamacs, par Phillips.

PHILLIPS s'étend encore plus particulièrement ſur la manière de voyager. Les hamacs, dit-il, ſont ordinairement d'étoſe de coton; mais les Facteurs en ont de ſoye, ou du plus beau drap. Leur longueur eſt d'environ neuf pieds, ſur ſix ou ſept de large. Ils ont aux deux extrémités de petites cordes, ou des rubans, qui les reſſerrent comme une bourſe, & par leſquels ils ſont ſuſpendus

(*q*) L'uſage de la Côte d'Or eſt très-différent. Le Voyageur y eſt aſſis avec les jambes pendantes d'un côté, & les bras paſſés ſur la canne ou le pieu qui ſoutient le hamac. Ses Eſclaves marchent à côté & portent des paraſols pour le garantir du ſoleil. *Smith*, pag. 158.

(*r*) Voyage de Frézier à la Mer du Sud.

(*s*) Des-Marchais, Vol. II. pag. 212, & ſuivantes.

CÔTE DES ESCLAVES.

pendus aux deux bouts d'une piéce de la même longueur. Le voyageur, aſſis, ou couché de ſon long, ſuivant la poſture qu'il choiſit, eſt porté entre deux Négres, qui ſoûtiennent les deux bouts du pieu, ſur un petit paquet de toile ou d'étoffe qu'ils ont ſur la tête. Avec ce fardeau ils marchent auſſi vîte qu'un cheval puiſſe trotter, chantant de concert & comme en partie. Lorſqu'ils ſe trouvent fatigués, deux autres Négres leur ſuccédent. Un hamac en a toûjours ſix à la ſuite. On loue à fort bon marché des Négres de cette profeſſion. Mais les Seigneurs & les riches Particuliers en ont habituellement à leurs gages, & les offrent quelquefois aux Facteurs Européens pour les conduire du Palais Royal à leurs Comptoirs. Il en coûte beaucoup moins de les louer au prix commun, parce que ces porteurs prêtés éxigent, avec des ſollicitations fort importunes, de l'eau-de-vie & d'autres préſens. Ils ne s'en trouvent pas beaucoup mieux, ajoûte l'Auteur; car leurs maîtres ne font pas difficulté, à leur retour, de leur enlever tout ce qu'ils ont reçu.

Porteurs de louage & porteurs gagés.

LA qualité du climat ne laiſſe point aux Européens le choix d'une autre voiture. Un Anglois, dit Phillips, ne pourroit faire un mille à pied dans l'eſpace d'un jour, ſans être affoibli très-dangereuſement par l'excés de la chaleur; au-lieu qu'il eſt fort ſoulagé dans un hamac par la toile qui le couvre, & par le mouvement de l'air que ſes Porteurs agitent continuellement. L'Auteur rend témoignage qu'il y a dormi fort tranquillement dans ſes Voyages, & que le plus ſouvent on n'a point d'autre lit en Amérique. Lorſqu'un Seigneur Négre eſt en voyage, il ſe fait accompagner de dix ou douze Négres armés de fuſils, qui environnent ſon hamac, & qui font retentir le bruit de leurs armes, avec d'autres marques de zèle & de gaieté. En arrivant au terme, l'uſage eſt de faire une décharge générale; & cette cérémonie paſſe pour une marque de grandeur (*t*).

Néceſſité des hamacs pour les Européens.

ATKINS dit que la voiture la plus commode, dans le Royaume de Juida, eſt le ſerpentin, avec des rideaux qui garantiſſent un Voyageur de la chaleur & des mouches. Il eſt porté, dit-il, par deux hommes, & ſuivi de deux autres qui ſont prêts à leur ſuccéder. Le prix du loyer eſt de ſix ſchellings par jour (*v*).

Commodités du Serpentin.

SNELGRAVE, dans ſon voyage de Jakin au Canton d'Aſſem, avoit ſix porteurs, qui ſe relevoient ſucceſſivement. Quoique la diſtance fût d'environ quarante milles, il en fut quitte, pour trois jours de marche, à quatre milles par heure. Mais à ſon retour, la diligence de ſes porteurs fut prodigieuſe. Ils firent le même chemin entre neuf heures du matin & cinq heures après midi (*x*).

Viteſſe des porteurs.

(*t*) Phillips, pag. 214. & ſuiv.
(*v*) Atkins, pag. 112.
(*x*) Snelgrave, pag. 24, 26 & 81.

CHAPITRE

CÔTE DES ESCLAVES.

CHAPITRE III.

Négres du Royaume de Juida.

Leur figure, leur habillement, leur caractère & leur nourriture.

Taille & couleur des Négres de Juida.

LES Habitans naturels de cette Contrée ſont généralement de haute taille, bien-faits & robuſtes. Leur couleur n'eſt pas d'un noir de jais ſi luiſant que ſur la Côte d'Or, & l'eſt encore moins que ſur le Sénégal & ſur la Gambra. Mais ils ſont beaucoup plus induſtrieux (*a*) & plus capables de travail. Au reſte, ils ne ſont pas moins ignorans. Ils n'ont aucune diſtinction de tems, aucune fête, aucune diviſion d'heures, de jours, de ſemaines, de mois & d'années. Ils comptent le tems de leurs ſemences par les Lunes; & tous les (*b*) trois jours ils ſçavent qu'ils ont un grand jour de marché. Sans plume & ſans encre, ils calculent les plus groſſes ſommes avec autant d'éxactitude que les Européens (*c*). Le Commerce en eſt plus facile avec eux. Des-Marchais groſſit beaucoup cette peinture de leur ignorance. Les plus raiſonnables, dit-il, ignorent juſqu'à leur âge. Si vous leur demandez quel eſt celui d'un de leurs enfans, ils répondent qu'il eſt venu au monde lorſque tel Directeur eſt arrivé de France, ou lorſqu'il eſt parti. Voulez-vous ſçavoir dans quel tems de l'année? C'eſt dans la ſaiſon des ſemences ou dans celle de la moiſſon. Telles ſont les époques du Pays, & leurs connoiſſances ne s'étendent pas plus loin (*d*).

Leur ignorance.

Politeſſe admirable de cette Nation.

AVEC ſi peu de lumières, les Négres de Juida ſont plus civiliſés & plus polis que la plûpart des autres Nations du Monde, ſans en excepter les Européens. Boſman les met fort au-deſſus de tous les autres Négres, autant pour les mauvaiſes que pour les bonnes qualités. Il obſerve d'abord qu'ils traitent ſa Nation avec les manières les plus engageantes; qu'au-lieu de les importuner ſans ceſſe, comme tous les autres Négres, pour en obtenir des préſens, ils ſe contentent le matin d'un verre d'eau-de-vie; qu'ils prennent plus de plaiſir à donner qu'à recevoir, & qu'ils ſentent avec beaucoup de reconnoiſſance les avantages qu'ils tirent du commerce des Hollandois. Mais Boſman ajoûte que leur attachement eſt fort opiniâtre (*e*) pour leurs anciennes coutûmes & pour leurs opinions.

Comment ils en uſent avec leurs Supérieurs.

LES devoirs mutuels de la civilité ſont ſi-bien établis entr'eux, & leur reſpect va ſi loin pour leurs Supérieurs, que dans les viſites qu'ils leur rendent

(*a*) Barbot, pag. 830.
(*b*) C'eſt plûtôt le quatrième jour, comme on l'a vû dans l'article précédent.
(*c*) Boſman, pag. 352.
(*d*) Des-Marchais, Vol. II. pag. 161. & ſuivantes.
(*e*) Atkins en donne pour preuve, qu'une femme du Pays, qui vit avec un Européen, en qualité de *Kouſa* ou de maîtreſſe, ſuivant l'uſage commun des Facteurs, n'en demeure pas moins fidelle au culte de ſes Dieux; page 116.

Digitized by Google

dent, ou dans une ſimple rencontre, l'Inférieur ſe jette à genoux, baiſe trois fois la terre, en frappant des mains, ſouhaite le bon jour à celui qu'il ſe croit obligé d'honorer, & le félicite ſur ſa ſanté, ou ſur d'autres avantages dont il le voit jouir. De l'autre côté le Supérieur, ſans changer de poſture, fait une réponſe obligeante, bat doucement des mains, & ſouhaite auſſi le bon jour. L'Inférieur ne ceſſe pas de demeurer aſſis à terre ou proſterné, juſqu'à ce que l'autre le quitte, ou lui témoigne que c'eſt aſſez. Si c'eſt l'Inférieur que ſes affaires obligent de partir le premier, il en demande la permiſſion, & ſe retire en rampant; car on regarderoit comme un crime, dans la Nation, de paroître debout, ou de s'aſſeoir ſur un banc, devant ſes Supérieurs. Les enfans ne ſont pas moins reſpectueux pour leur père, & les femmes pour leur mari. Ils ne leur préſentent & ne reçoivent rien d'eux, ſans ſe mettre à genoux, & ſans employer les deux mains; ce qui paſſe encore pour une plus grande marque de ſoûmiſſion. S'ils leur parlent, c'eſt en ſe couvrant la bouche de la main, dans la crainte de les incommoder par leur haleine.

CÔTE DES ESCLAVES.

Reſpect des enfans pour leurs pères, & des femmes pour leurs maris.

DEUX perſonnes d'égale condition, qui ſe rencontrent, commencent par ſe mettre à genoux & frappent des mains; après quoi ils ſe ſaluent, en faiſant des vœux pour leur bonheur & leur ſanté mutuelle. Cette cérémonie s'éxécute de ſi bonne grace, que le ſpectacle en eſt fort agréable. Qu'une perſonne de diſtinction éternue, tous les aſſiſtans tombent à genoux, baiſent la terre, frappent des mains & lui ſouhaitent toutes ſortes de proſpérités. Un Négre, qui reçoit quelque préſent de ſon Supérieur, frappe des mains, baiſe la terre & fait un remercîment fort affectueux. Enfin les diſtinctions de rang & les proportions de reſpect ſont auſſi-bien obſervées entre les Négres de Juida que dans aucun autre endroit du Monde; bien différens, ajoûte l'Auteur, de ceux de la Côte d'Or, qui vivent enſemble comme des brutes, ſans aucune idée de bienſéance & de politeſſe (*f*).

Civilités entre les égaux.

SUIVANT Des-Marchais, les mêmes cérémonies ſe répètent ſcrupuleuſement chaque fois qu'on ſe rencontre, fût-ce vingt fois le jour; & la négligence, dans ces uſages, eſt punie par une amende (*g*). Toute la Nation, dit le même Auteur (*h*), marque une complaiſance & une conſidération ſinguliére pour les François. Le dernier Roi de Juida portoit ſi loin ce ſentiment, qu'un de ſes principaux Officiers ayant inſulté un François & levé la canne pour le frapper, il lui fit couper la tête ſur le champ, ſans ſe laiſſer fléchir par les ardentes ſollicitations du Directeur François en faveur du coupable.

Egards ſinguliers pour la Nation Françoiſe.

LES Chinois mêmes, aſſûre le même Auteur, ne portent pas plus loin les formalités du cérémonial & ne les obſervent pas avec plus de rigueur. Un Négre de Juida, qui ſe propoſe de rendre viſite à ſon Supérieur, envoie d'abord chez lui pour faire demander ſa (*i*) permiſſion & l'heure qui lui convient. Après avoir reçu ſa réponſe, il ſort accompagné de tous ſes domeſtiques

Les Négres de Juida comparés aux Chinois.

Cérémonies d'une viſite.

(*f*) Boſman, pag. 341. & Barbot, pag. 330.

(*g*) Des-Marchais, Vol. II. pag. 184.

(*h*) Les Auteurs Anglois de ce Recueil remarquent ici, avec beaucoup de politeſſe, que cette prédilection pour les François n'eſt pas ſurprenante, parce qu'ils ſont la Nation la plus civile de l'Europe: *It is true, they may lick the French beſt, as being the moſt polite of all the European Nations.* R. d. T.

(*i*) Cet uſage reſſemble aux billets de viſite des Chinois.

CÔTE DES ESCLAVES.

ques & de ſes Inſtrumens muſicaux, ſi ſa condition lui permet d'en avoir. Ce cortége marche devant lui, lentement & en fort bon ordre. Il ferme la marche, porté par deux Eſclaves ſur ſon hamac. Lorſqu'il eſt arrivé à quelques pas du terme, il deſcend & s'avance à la première porte, où il trouve les domeſtiques du maître de la maiſon. Alors il fait ceſſer ſa muſique, & ſe proſterne à terre avec tout ſon train. Les domeſtiques qui ſont venus pour le recevoir, ſe mettent dans la même poſture. On diſpute long-tems qui ſe lèvera le premier. Il entre enfin dans la première cour, il y laiſſe le gros de ſes gens, & n'en prend qu'un petit nombre à ſa ſuite.

LES domeſtiques de la maiſon l'ayant introduit dans la ſalle d'audience, il y trouve le maître, aſſis, qui ne fait pas le moindre mouvement pour quitter ſa ſituation. Il ſe met à genoux devant lui, baiſe la terre, frappe des mains, & ſouhaite à ſon Seigneur une longue vie avec toutes ſortes de proſpérités. Il répète trois fois cette cérémonie; après quoi, l'autre, ſans ſe remuer, lui dit de s'aſſeoir, & le fait placer vis-à-vis de lui, ſur une natte ou ſur une chaiſe, ſuivant la manière dont il eſt aſſis lui-même. Il commence alors la converſation. Lorſqu'elle a duré quelque-tems, il fait ſigne à ſes gens d'apporter des liqueurs, & les préſente à ſon hôte. C'eſt le ſignal de la retraite, comme le caffé & les parfums en Turquie. L'Etranger recommence alors ſes génuflexions avec les mêmes complimens, & ſe retire. Les domeſtiques de la maiſon le conduiſent juſqu'à la porte, & le preſſent de remonter dans ſon hamac. Mais il s'en défend; & de part & d'autre on ſe proſterne comme à l'arrivée (*k*). Il monte enſuite dans le hamac, ſes Inſtrumens recommencent à jouer, & le convoi ſe remet en marche dans le même ordre qu'il eſt venu (*l*).

Etrange marque de politeſſe.

ATKINS fait obſerver, comme une grande marque de politeſſe, que les deux ſéxes s'accroupiſſent pour uriner, & que les femmes ont droit de faire mettre à l'amende un homme qui ſe découvriroit avec indécence pour ſatisfaire à ſes beſoins naturels (*m*).

Induſtrie & diligence des Négres de Juida.

LES Négres de Juida ne l'emportent pas moins par l'induſtrie que par la politeſſe ſur toutes les autres Nations des mêmes Pays. La pareſſe & le goût de l'oiſiveté ſont la paſſion favorite des Habitans de la Côte d'Or, au-lieu qu'ici l'ardeur du travail régne dans les deux ſéxes. On n'y voit perſonne qui abandonne ſes occupations avant que de les avoir finies. Tout le monde cherche à s'employer, pour gagner de l'argent & pour augmenter ſon bien. La diligence eſt une vertu ſi commune à Juida, que les Européens mêmes en ſont ſurpris. Ce n'eſt pas, remarque Des-Marchais (*n*), que ce Peuple aime proprement la fatigue du travail; mais lorſqu'il entreprend quelqu'ouvrage, il le pouſſe avec une ardeur incroyable; & l'on eſt étonné de voir dix mille arpens de terre cultivés, qui étoient en friche deux jours auparavant. Outre l'agriculture, dont le Roi & quelques Seigneurs ſont ſeuls éxemts, leurs ouvrages manuels conſiſtent à filer du coton, à fabriquer des étoffes, à faire des calebaſſes, des uſtenciles de bois, des zagaies, des inſtrumens de fer, & pluſieurs autres ſortes de marchandiſes, les unes beaucoup plus parfaitement que ſur la Côte d'Or, d'autres qui n'y ſont pas même connues. Tandis

Leurs occupations.

(*k*) On s'imagineroit que tous ces uſages ſont copiés de la Chine.
(*l*) Des-Marchais, Vol. II. pag. 182.
(*m*) Atkins, pag. 112.
(*n*) Des-Marchais, *ubi ſup.* pag. 207.

dis que les hommes s'occupent avec cette ardeur, les femmes ne demeurent pas oiſives. Elles braſſent de la bierre, elles préparent des alimens, ſoit pour la ſubſiſtance de leur famille, ſoit pour les vendre au Marché avec les fruits du travail des maris. L'émulation ſemble animer les deux ſéxes. Auſſi vivent-ils ſplendidement & ne ſe refuſent-ils rien ; pendant que les Négres de la Côte d'Or n'ôſent manger un morceau qui leur coûte quelque choſe (*o*). CÔTE DES ESCLAVES.

PHILLIPS obſerve que les femmes s'occupent particuliérement à faire des étoffes qui portent le nom de Juida, des nattes, des paniers, du kanki, du pito, & à planter ou ſemer leur bled, leurs ignames, leurs patates, &c. L'étoffe, ou le drap de Juida, eſt long d'environ deux aunes & large d'un quart. L'uſage eſt d'en joindre trois piéces enſemble. On en fait de diverſes couleurs ; mais ordinairement il eſt à raies blanches & bleuës. Pour une livre de tabac, quelque mauvais qu'il pût être, l'Auteur achetoit une meſure de cette étoffe, qui auroit coûté plus d'un écu à la Barbade. Il en obtenoit la même quantité pour huit couteaux, qui ne lui revenoient qu'à vingt-quatre ſols la douzaine. [Pour faire ces étoffes, particuliérement celles qui ſont avec des raies bleuës, les Négres défilent les perpetuanes qu'ils achétent des Anglois] (*p*). Occupations des femmes.

LES gages des ouvriers ſont fort médiocres ; mais ils veulent être payés d'avance. Le principal ſervice qu'ils rendent aux Hollandois, conſiſte à tranſporter leurs marchandiſes du rivage à la Ville Royale, où la Compagnie de Hollande a ſon Comptoir. La diſtance eſt de trois lieuës ; & le prix, pour chaque fardeau, eſt depuis huit juſqu'à douze ſols, ſuivant ſa peſanteur. On ne ſçauroit ſe plaindre de la cherté ; mais les porteurs ſe dédommagent en pillant, comme on l'a déja fait obſerver. Avec un poids de huit cens (*q*) ſur la tête, ils marchent ſi légérement, que les Hollandois, ſans aucune charge, ont peine à les ſuivre. Salaire des ouvriers.

CEUX qui ont acquis des richeſſes conſidérables ne ſe bornent point à l'agriculture, dont ils laiſſent le ſoin à leurs femmes & à leurs domeſtiques. Ils éxercent le commerce des Eſclaves & de diverſes ſortes de marchandiſes (*r*).

MAIS ſi les Habitans de Juida ſurpaſſent tous les autres Négres en induſtrie comme en politeſſe, ils l'emportent beaucoup auſſi par le goût & la ſubtilité qu'ils ont pour le vol. A l'arrivée de Boſman dans ce Comptoir, le Roi lui déclara que ſes Sujets ne reſſembloient point à ceux d'Ardra & des autres Pays voiſins, qui étoient capables, au moindre mécontentement, d'empoiſonner les Européens. C'eſt, lui dit (*s*) le Prince, ce que vous ne devez jamais craindre ici. Mais je vous avertis de prendre garde à vos marchandiſes, car mon peuple eſt fort éxercé au vol, & ne vous laiſſera que ce qu'il ne pourra prendre. Boſman, charmé de cette franchiſe, réſolut d'être ſi attentif qu'on ne pût le tromper aiſément. Mais il éprouva bien-tôt, confeſſe-t'il lui-même, *qu'il avoit compté ſans ſon Hôte*, & que l'adreſſe des Habitans ſurpaſſoit toutes ſes précautions (*t*). Il ajoûte qu'à l'exception de deux ou trois des Inclination de ce Peuple au vol. Exemples des larcins de Juida.

(*o*) Boſman, *ubi ſup.* pag. 342.
(*p*) Phillips, pag. 220.
(*q*) *Angl.* Avec un poids de cent livres. R. d. E.
(*r*) Boſman, pag. 343.
(*s*) Le même *ibid.*
(*t*) Boſman, *ubi ſup.*

CÔTE DES ESCLAVES.

des principaux Seigneurs du Pays, toute la Nation de Juida n'eſt qu'une troupe de Voleurs, d'une expérience ſi conſommée dans leur profeſſion, que de l'aveu des François, ils entendent mieux cet art que les plus habiles filoux de Paris. A ſon départ, dit-il encore, il avoit fait ſes paquets avec beaucoup de ſoin, & les avoit enfermés juſqu'au jour ſuivant dans le magazin du Comptoir; & s'étant pourvû auſſi de quantité de poulets pour le voyage, il les tenoit au même lieu dans des cages. Mais le lendemain il ne retrouva ni ſes poulets ni ſes marchandiſes, quoique le Magazin fut un édifice ſolide & bien fermé. Toutes ſes recherches ne purent lui faire juger quelle méthode les Négres avoient employée pour ce vol. Ils lui avoient pris dans une autre occaſion la valeur de ſoixante livres ſterling en marchandiſes; mais il avoit découvert au toît du Magazin, qui n'étoit que de roſeaux couverts d'argile, un trou, par lequel ils avoient tiré leur proie avec un long croc. Un jour, le magazin François fut volé de même, & le trou étoit aſſez grand pour le paſſage d'un homme. Les Anglois ayant une groſſe quantité de bujis à faire tranſporter du rivage à la Ville, s'étoient aviſés, pour les garantir du vol, de coudre leurs barils dans des ſacs. Mais cette précaution fut inutile. Les Négres trouvèrent le moyen d'ouvrir les ſacs & d'enfoncer les barils avec des cizeaux de fer. Ils ont mille voies, dont il eſt impoſſible de ſe défier, & qui trompent la vigilance des Gardes. S'ils ſont pris quelquefois ſur le fait, ils demandent avec une effronterie ſurprenante ſi l'on les croit capables de travailler pour un ſi petit ſalaire, ſans l'eſpérance qu'ils ont de piller.

On n'obtient ni juſtice ni reſtitution.

Il ſert peu de porter ſes plaintes au Roi. On n'obtient ni juſtice ni reſtitution. Si ce Prince ordonne qu'on faſſe quelque recherche, perſonne n'ôſe l'entreprendre, parce qu'on a toûjours à redouter quelque Seigneur qui participe au vol, & qui protége les Voleurs (v).

ATKINS leur a vû pouſſer l'effronterie juſqu'à dérober les pagnes des Eſclaves qu'on amène de l'intérieur des Terres (x).

Habillemens de cette Nation.

LES Négres de Juida ſont généralement mieux vétus que ceux de la Côte d'Or, mais ils n'ont pas d'ornemens d'Or & d'argent. Leur Pays ne produit aucun de ces précieux métaux, & les Habitans n'en connoiſſent pas même le prix. Ils portent, l'un ſur l'autre, cinq ou ſix habits de différentes ſortes. Celui qu'ils ont par-deſſus n'a pas moins de ſept ou huit aunes de long, & ſert à les envelopper fort décemment. Le droit de porter le rouge n'appartient qu'à la famille Royale. Les femmes portent auſſi pluſieurs robes, ou pluſieurs pagnes, mais qui n'ont pas plus d'une aune de longueur. Leur uſage eſt de les fermer ſur le ventre avec une boucle ou un bouton. Les Négres mêmes badinent ſur cette mode, qui eſt, de l'invention de leurs femmes, & pour laquelle il faut ſuppoſer, diſent-ils, qu'elles ont de bonnes raiſons.

Nudité des filles & des garçons.

LES hommes, les femmes, & les enfans ont la tête raſée dans tout le Pays de Juida, & ne ſe la couvrent jamais, malgré la différence des ſaiſons. Ils en ont la barbe (y) beaucoup plus forte (z). Phillips dit que les filles ſont nues juſqu'au tems du mariage, & que c'eſt la preuve de leur virginité. L'habitude les rend ſi peu ſenſibles à cette indécence, qu'il en a vû plus de

200

(v) Le même, pag. 348. & ſuiv.
(x) Voyage d'Atkins. pag. 112. On a déja vû d'autres détails dans ſa Relation, Tom. IV. R. d. T.
(y) *Angl.* la Téte. R. d. E.
(z) Boſman, pag. 350. & ſuiv.

Digitized by Google

300 dans cet état. Les jeunes garçons ne gardent pas plus de meſures. L'Auteur s'imagine que cet uſage eſt inſtitué dans quelque vûe ſérieuſe ; telle, dit-il, que d'aſſûrer la paix & la durée des mariages par la connoiſſance que les deux Parties ont de leurs perfections mutuelles (*a*). CÔTE DES ESCLAVES.

DES-MARCHAIS ne s'accorde pas tout-à-fait avec Boſman ſur l'habillement des Négres de Juida. Il traite d'ailleurs cet article avec un peu plus d'étendue. L'habillement du Roi (*b*) & celui des Grands, dit-il, eſt preſque le même. Il conſiſte dans une piéce d'étoſe blanche de coton, longue de trois aunes, qu'ils ſe paſſent autour de la ceinture, & qu'ils laiſſent tomber juſqu'aux pieds en forme de jupon. Ils mettent par-deſſus une piéce d'étoſe de ſoye, qui tombe de même ; & par-deſſus celle-ci une autre piéce plus riche, & longue de ſix ou ſept aunes, qu'ils croiſent par les deux bouts autour de leur ceinture ; de manière, qu'un des bouts tombe ſur le genoux droit, & l'autre deſcend juſqu'à terre où elle traîne en forme de queuë. Ils portent des bracelets & des coliers de Perles, d'Or & de Corail, des chaînes d'Or, & d'autres joyaux. La plûpart ont la tête nue. Mais quelques-uns ſe la couvrent d'un chapeau à la Françoiſe, avec un plumet, & portent une canne à la main. La plus grande partie eſt nue, à l'exception de la ceinture, qui eſt environnée d'un pagne groſſier d'étoſe de coton ou de natte, de la grandeur ordinaire de nos ſerviettes. Les femmes de diſtinction ont autour de la ceinture cinq ou ſix pagnes l'un ſur l'autre, mais diſpoſés de manière que ceux de deſſus ſont les plus courts, & laiſſent voir celui de deſſous, qui a l'air d'un jupon de flanelle. L'Auteur remarque, [je ne ſçais ſur quel fondement,] que la même mode régnoit autrefois en France (*c*), & qu'elle y étoit venue apparemment des Dames de Juida. Les femmes du Roi, & celles des Grands, ſont nues, comme les autres, juſqu'à la ceinture. Mais leurs pagnes ſont d'une étoſe plus précieuſe, & celui de deſſous leur tombe juſqu'à la cheville du pied. Tous ces pagnes ſont fort larges. Ils forment autour des reins une ſorte de couſſin ou de bourlet qui leur donne aſſez l'air des paniers, dont l'uſage eſt ſi général en France. Elles portent auſſi des chaînes & des anneaux à la cheville du pied, comme les femmes du Sénégal, & pluſieurs rangs de coliers & de bracelets au poignet & aux bras. Sur la tête, elles ont, en forme de bonnet, une petite corbeille d'ozier ou de roſeaux, travaillée & peinte avec beaucoup de propreté. Sa figure eſt à peu près celle d'une ruche d'abeilles, ou de la thiare du Pape. Leurs cheveux ſont rangés avec beaucoup d'art (*d*), & les boucles entremêlées de paillettes d'Or, & de petits morceaux de verre ou corail. Habits du Roi & des Seigneurs. Habits des femmes de diſtinction.

LES Négres, ſur toute la Côte, ſont beaucoup plus ſobres que les Anglois, dans l'uſage de la chair des Animaux. Ils ont peu de moutons & de chévres. Le bled d'Inde, le riz, les bananes, les plantins, les dattes ou les noix de Palmier, les pommes de pin, les racines, avec un peu de poiſſon puant, & quelques Nourriture ordinaire des Négres de Juida.

(*a*) Phillips, pag. 222.

(*b*) Barbot dit que le Roi eſt vétu à la Moreſque, d'une longue robe de ſoie, qui eſt quelquefois enrichie d'Or, & de couleur violette ; pag 334.

(*c*) Cette mode a eu lieu auſſi en Angleterre.

(*d*) Des-Marchais, Vol. II. pag. 47. & ſuiv.

CÔTE DES ESCLAVES.

quelques piéces de volaille, ſont leur principale nourriture (*e*). Ils n'ont aucune ſorte de boucherie pour la viande.

Prix des proviſions.

JUIDA eſt le Pays de toute la Côte où les proviſions ſoient en plus grande abondance. Cependant elles n'y ſont point à bon marché (*f*), & les beſtiaux n'y ont rien d'extraordinaire pour la groſſeur. Une vache du poids de trois cens livres y paſſe pour un bel animal, & ſe vend deux grands *Cabeches* ou *Quibeſches*. Le prix d'un veau de quatre-vingt livres eſt un cabeche, & celui d'un mouton de douze livres, huit *Gallinas*. Cinq poules valent un écu. Une douzaine d'oiſeaux ſauvages & un porc reviennent au même prix.

Conſeil pour les Voyageurs.

Mais il ne faut pas oublier, dans le Voyage de Juida, de ſe pourvoir de bujis ou de kowris, qui ne coutent qu'un ſchelling la livre, & qui ſe revendent ici deux ſchellings & demi. C'eſt la monnoye la plus commode pour le trafic des denrées; d'autant plus qu'à cette diſtance de l'Europe, l'Or ou l'argent monoyé ne fait jamais un commerce avantageux (*g*).

Goût que les Négres ont pour la chair de chien.

PHILLIPS dit que les Négres de Juida préfèrent la chair de chien à celle de tous les autres animaux, & qu'il en vit de fort gras qu'on expoſoit en vente (*h*) au Marché. Des-Marchais rend le même témoignage. On voit, dit-il, dans tous les Marchés de Guinée un grand nombre de chiens gras, liés deux à deux, que les Marchands de cette profeſſion engraiſſent pour la table des Grands. Il ne reſſemblent pas moins aux Chinois ſur cet article que ſur celui de la civilité. Les Sauvages du Nord de l'Amérique ont le même goût. Labat déclare, à cette occaſion, que celui qui refuſeroit de manger de la chair de chien, lorſqu'il a bon appétit, mériteroit de mourir de faim; & que lui-même, excité ſouvent par la vûe & l'odeur d'un chien bouilli ou roti, il en auroit mangé avec plaiſir, s'il n'avoit été retenu par la crainte des réfléxions. Cependant comme les chiens (*i*), dit-il, ſont de fidels animaux domeſtiques, il conſeille de les épargner.

Pain de Juida.

LE Pain des Négres de Juida eſt de bled d'Inde. Ils ont l'art de le moudre entre deux pierres, qu'ils appellent *Pierres de Kanki*, à peu près comme les Peintres broient leurs couleurs. [Après l'avoir laiſſé tremper quelque-tems dans l'eau, ils en prennent trente ou quarante grains, qu'ils mettent ſur une de ces Pierres qui eſt unie & large, & avec l'autre Pierre, qui eſt aſſez épaiſſe pour qu'on puiſſe la manier avec la main, ils réduiſent le blé en farine, en jettant ſouvent de l'eau deſſus pour l'humecter.] De la farine, paitrie avec un peu d'eau, ils compoſent des pièces de pâte, qu'ils font bouillir dans un pot de terre, ou cuire au feu ſur un fer ou une pierre. Cette eſpèce de Pain, qu'ils appellent *Kanki*, ſe mange avec un peu d'huile de Palmier. Une calebaſſe de pito, & quelques ignames ou quelques patates qu'ils y joignent, ſont la nourriture ordinaire du plus grand nombre (*k*).

(*e*) Voyage d'Atkins, pag. 130. & ſuiv.

(*f*) Phillips dit (pag. 221.) qu'elles ſont bonnes & à bon marché; [mais on conçoit que les prix peuvent varier.]

(*g*) Atkins, pag. 112.

(*h*) Phillips, *ubi ſup.* pag. 221.

(*i*) [Ce ſont des réflexions que Labat mêle dans le texte d'autrui.] *Voyez* Des-Marchais, Vol. II. pag. 164.

(*k*) Voyage de Snelgrave, pag. 3. & 79.

CHAPITRE

CHAPITRE IV.

Mariages, Amuſemens, Maladies & Funérailles du Royaume de Juida.

LA plûpart des uſages de Juida ont beaucoup de reſſemblance avec ceux de la Côte d'Or, à l'exception de ce qui regarde le culte religieux & le fond des mœurs. Par rapport aux femmes, tandis que les Habitans de la Côte d'Or n'en ont qu'une, ou deux, ou trois, & que les plus diſtingués ne vont guères au-delà de vingt, le commun des Négres de Juida en prend quarante ou cinquante; les Chefs en ont trois ou quatre cens, quelquefois le double; & le Roi n'en a pas moins de quatre (*a*) ou cinq mille. Phillips rapporte, ſur le témoignage du Capitaine *Tom* ſon interpréte, que de ſon tems, ce Prince avoit trois mille femmes; & loin d'en douter, il ajoûte que ce récit lui parut vraiſemblable à la vûe de celles des Kabaſchirs, ou des Seigneurs du Pays, qui ſont (*b*) en auſſi grand nombre qu'ils ſont capables d'en nourrir. Excès de Polygamie.

SNELGRAVE aſſûre qu'il eſt fort ordinaire pour un Seigneur de Juida, d'entretenir pluſieurs centaines de femmes, ou de concubines (*c*), & que le peuple jouit de la même liberté à proportion de ſes forces (*d*).

IL y a d'ailleurs très-peu de Pays où les mariages ſe faſſent à moins de frais & avec moins de cerémonies. On n'y connoît point les Contrats, les douaires, les rentes établies, ni les preſens mutuels. Les Négres de la Côte Occidentale d'Afrique achétent leurs femmes aſſez cher, en beſtiaux & en marchandiſes. S'ils ne les trouvent pas vierges, ils ſont libres de les congédier & de reprendre leurs préſens. Ici les idées ſont tout-à-fait différentes. Comme la fécondité n'eſt pas trop ordinaire dans le Pays, une fille qui a fait ſes preuves avant le mariage eſt toûjours préférée par les hommes; mais il ne leur en coûte rien pour l'obtenir de ſes parens. Des-Marchais nous apprend la forme de ces mariages (*e*). Simplicité des mariages de Juida.

LORSQU'UN homme a pris de l'inclination pour une fille, il la demande familiérement au père, qui ne refuſe guères ſon conſentement, ſi ſa fille eſt en âge d'être mariée. Les parens ſont chargés, par l'uſage, de la conduire à la maiſon du mari. A ſon arrivée, il lui préſente un pagne neuf. C'eſt ordinairement le premier qu'elle ait porté; car elle n'a pas d'autre fortune que ſes qualités perſonnelles; & ſi par ſes épargnes elle avoit acquis quelque bien, elle eſt obligée de le laiſſer à la maiſon paternelle. Le mari tue un mouton, qu'il mange avec les parens de ſa femme. L'uſage ne lui permettant pas de manger avec elle, il a ſoin de lui envoyer une portion de ce feſtin. Les parens, après avoir bû avec lui quelques flacons de liqueurs fortes, ſe retirent tranquillement, Manière dont un Négre ſe choiſit une femme.

(*a*) Deſcription de la Guinée par Boſman, pag. 344.

(*b*) Phillips, pag. 219.

(*c*) Le même Auteur obſerve que le Général du Roi de Dahomé, qui fit la conquête de Juida & d'Ardra, avoit cinq cens femmes.

(*d*) Voyage de Snelgrave, pag. 3. & 79.

(*e*) Des-Marchais, Vol. II. pag. 177. & ſuivantes.

Digitized by Google

CÔTE DES ESCLAVES.

tranquillement, & lui abandonnent leur empire ſur leur fille. Lorſqu'elle n'a point encore atteint l'âge nubile, ſon mari la laiſſe entre les mains de ſes parens, ſans fournir le moindre ſecours pour ſon entretien ; & l'engagement qu'ils ont pris avec lui ne leur ôte pas le pouvoir de diſpoſer d'elle, s'il ſe préſente un meilleur parti.

PHILLIPS compare les mariages du Royaume de Juida à ceux des premiers âges du monde. Un homme, dit-il, qui prend du goût pour une jeune femme, la demande, l'obtient, lui fait préſent de quelques coliers de rangos, mêlés de corail, invite les amis des deux familles, qu'il traite avec du pito ; & le mariage ſe trouve accompli ſans autre formalité (*f*).

Prudence des Négres.

CETTE diſpenſe de toutes ſortes de frais & de cérémonies ſomptueuſes paroît un uſage fort prudent. Sans une loi ſi favorable, au-lieu de trois ou quatre cens femmes, les Grands ſeroient réduits, comme ſur la Côte d'Or, à ſe contenter d'une douzaine, ou ſe ruineroient preſque tous par des excès de dépenſe. Des-Marchais, qui fait cette réfléxion, ajoûte que les Négres de Juida ne ſont jamais incommodés de la multitude de leurs femmes, à moins qu'elles ne ſoient du nombre des *Betas*, c'eſt-à-dire, des Prêtreſſes du Serpent. On verra dans un autre lieu l'explication de ce titre.

Mariage des Eſclaves.

UN Eſclave qui veut épouſer une fille de la même condition, s'adreſſe à ſon Maître, ſans être obligé d'obtenir l'approbation de ſes parens. Les enfans mâles qui naiſſent de ces mariages appartiennent au Maître de la femme, & les filles au Maître du mari (*g*).

Jalouſie ordinaire à Juida.

LES Négres ſont ici fort jaloux de leurs femmes. Celles du Roi ſont ſi reſpectées, qu'il eſt défendu ſous de rigoureuſes peines de les toucher, & de (*h*) lever même les yeux ſur elles. Celles des Grands ſont conſidérées à proportion. Un Négre du commun, qui entre dans la maiſon d'un Grand, eſt obligé de crier *Ago*, terme qui ſert d'avis aux femmes pour ſe retirer à l'écart. Les Grands ont droit de punir par la baſtonade ceux qui manquent à cette loi. Mais ſi quelqu'un rencontre & touche une de leurs femmes, ils portent leurs plaintes au Roi, qui leur accorde une prompte juſtice (*i*).

Partage du travail entre les hommes & les femmes.

TOUS les profits que les hommes tirent de leur commerce & de leur induſtrie ſont employés à ſe pourvoir d'habits, eux & leur famille. Ce ſoin eſt leur unique partage. Tous les autres embarras d'une maiſon tombent ſur les femmes. Elles s'employent ſi conſtamment au travail, qu'on a peine à concevoir comment elles peuvent réſiſter à tant de fatigues (*k*). En un mot, la condition d'une femme n'eſt guères différente ici de l'Eſclavage. La plûpart ſont obligées, ſuivant Boſman, de cultiver la terre, ſans en excepter celles du Roi. Si les plus belles demeurent reſſerrées dans leurs maiſons, ce n'eſt pas pour y vivre dans l'oiſiveté. Elles s'occupent des travaux domeſtiques, ſans compter les ſervices qu'elles doivent rendre à leurs maris. Il n'y a point de Négre un peu diſtingué qui permette l'entrée (*l*) de ſa maiſon à d'autres hommes. Sur le moindre ſoupçon d'infidélité, chacun eſt en droit de vendre ſes femmes pour l'Eſclavage, quand le reproche de galanterie tomberoit ſur le Roi

(*f*) Voyages de Phillips, pag. 220.
(*g*) Des-Marchais, Vol. II. pag. 179. & ſuivantes.
(*h*) Voyez ci-deſſous l'article des Rois.
(*i*) Des-Marchais, *ubi ſup.* pag. 179.
(*k*) Le même, pag. 181.
(*l*) Boſman, pag. 344. & Des-Marchais, *ubi ſupra.*

Digitized by Google

Roi même. Ici les droits du mariage ſont ſi reſpectés, que le voiſin d'un homme riche, qui auroit ſéduit une de ſes femmes, ſe verroit expoſé non-ſeulement à perdre la vie, mais à voir tomber toute ſa famille dans l'Eſclavage (*m*). CÔTE DES ESCLAVES.

CEPENDANT les Maris ſont toûjours libres de quitter leurs femmes par le divorce: [ce qui ſe fait ſans autre cérémonie que de les mettre hors de leur Maiſon.] Mais, dans ce cas, ils doivent payer aux parens le double de ce que la fête du mariage leur a coûté. [Cette coûtume, dit Labat, eſt commode pour les Maris qui ſont las de leurs femmes; ſi elle étoit reçue en Europe, on n'y verroit pas tant de mariages diſcordans.] Les femmes ſont dédommagées de la rigueur de cette loi par la liberté qu'elles ont auſſi de quitter leur Mari, ſans autre obligation pour les parens, que de lui reſtituer la dépenſe qu'il a faite le jour de ſa nôce (*n*). Liberté mutuelle pour le divorce.

UNE autre loi, qui n'eſt pas moins rigoureuſe pour les femmes, c'eſt celle qui leur défend ſous peine de Mort, ou d'Eſclavage, pendant le tems de leurs mois, d'entrer au Palais Royal, & dans les maiſons des Grands (*o*).

DES-MARCHAIS paroît perſuadé que les Négres de Juida ont emprunté des Juifs la loi de ſéparation qu'ils font obſerver aux femmes dans ces tems périodiques. Dès qu'elles s'apperçoivent de leur état, elles ſont obligées de quitter la maiſon de leurs péres ou de leurs maris, & de renoncer à toute communication avec les hommes pendant la durée de cette indiſpoſition. Chaque famille a, vers l'extrémité de ſon enclos, une ou pluſieurs maiſons, où elles paſſent ce tems ſous la conduite de quelque vieille Matrone. Elles ne retournent près de leur mari qu'après avoir été lavées & ſoigneuſement purifiées (*p*). Qui s'imagineroit que malgré tant d'obſtacles & de ſévéres châtimens, les femmes de Juida aiment mieux en courir tous les riſques que de vivre ſans galanterie? Ce Pays, dit l'Auteur, fourniroit une riche matière pour des Annales galantes. Séparation légale des femmes.

Leur penchant à la Galanterie.

LES jeunes filles ont la liberté de diſpoſer d'elles-mêmes. Leurs parens mêmes n'ont pas droit de les blâmer lorſqu'ils les ſurprennent avec un galant. Loin d'être déshonorées, comme on l'a déja fait remarquer, par une groſſeſſe qui précéderoit leur mariage, c'eſt une recommandation pour trouver un mari, parce qu'elles n'ont pas de meilleure preuve à donner de leur fécondité, & que l'avantage d'une nombreuſe famille va de pair ici avec les richeſſes. Cependant il eſt rare que les femmes de Juida ayent plus de deux ou trois enfans. Celles qui en ont eu cinq ou ſix obtiennent une conſidération fort diſtinguée. Elles ceſſent ordinairement (*q*) d'être propres à la génération vers l'âge de vingt-ſix ans. Liberté des filles.

LE même Auteur obſerve dans un autre endroit que la condition laborieuſe & pénible des femmes engage ici quantité de filles dans le libertinage. Comme elles peuvent diſpoſer abſolument d'elles-mêmes, elles quittent leurs parens pour vivre en liberté, & ſe proſtituent à ceux qui les payent, avec la certitude de n'en recevoir aucune (*r*) tache. Les filles de débauche ſont en fort grand nombre dans le Royaume de Juida, & moins chères que ſur la Côte d'Or. L'Auteur a vû, ſur les grands chemins, des cabanes de neuf ou dix Elle ſe charge en libertinage.

Femmes de débauche.

(*m*) Boſman, *ubi ſup.*
(*n*) Des-Marchais, *ubi ſup.* pag. 179.
(*o*) Boſman, pag. 353.
(*p*) Des-Marchais. *ubi ſup.* pag. 180.
(*q*) Le même, pag. 70.
(*r*) Le même, pag. 181.

CÔTE DES ESCLAVES.

dix pieds de longueur, & larges de ſix, où elles ſont obligées de ſe trouver à leur tour, certains jours de la ſemaine, pour ſe livrer aux Paſſans. Comme le Pays eſt fort peuplé, que le nombre des Eſclaves eſt très-grand, & que les femmes mariées vivent dans la contrainte, ces miſérables créatures ne manquent pas d'éxercice. On aſſûra l'Auteur que les plus accréditées recevoient juſqu'à trente hommes par jour.

LE prix ordinaire, & comme établi, eſt de trois bujis (*s*); qui reviennent à moins d'un liard; ſur quoi elles ſont obligées de pourvoir à leur ſubſiſtance. Mais elles peuvent prendre quelques jours pour travailler; car ne dépendant de perſonne, elles ne ſont pas initiées ſolemnellement, comme ſur la Côte d'Or. Cependant c'eſt un uſage aſſez commun parmi les femmes de diſtinction, quand elles ſont au lit de la mort, d'acheter quelques Eſclaves femelles pour en faire préſent au Public. Cette libéralité paſſe pour une action ſainte, dont les Négres croyent fermement qu'elles ſeront récompenſées. La fin de toutes ces malheureuſes victimes de l'incontinence publique, eſt encore plus miſérable que ſur la Côte d'Or, parce qu'étant ſujettes à plus de fatigue, elles ſont ſi-tôt infectées, qu'elles arrivent rarement à la moitié ordinaire de la vie (*t*).

Nombre des enfans dans les familles.

D'UN ſi grand nombre de femmes on peut attendre un nombre extraordinaire d'enfans, car ſans être extrémement fécondes, elles ſont fort éloignées d'être ſtériles; & non-ſeulement les Hommes ſont ſanguins, robuſtes, & de bon appétit, mais ils employent divers ingrédiens pour exciter la nature. L'Auteur a vû des Négres qui ſe glorifioient d'avoir plus de deux cens enfans. Ayant demandé, un jour, au Capitaine *Agoci*, qui ſervoit depuis pluſieurs années d'interpréte aux Hollandois, ſi ſa famille étoit nombreuſe, parce qu'il étoit toûjours ſuivi de quantité d'enfans, le Négre répondit avec un ſoupir qu'il n'en avoit que ſoixante-dix, & qu'il lui en étoit mort le même nombre. Le Roi, qui étoit témoin de cette converſation, aſſûra l'Auteur qu'un de ſes Vicerois avoit repouſſé un puiſſant ennemi, ſans autre ſecours que ſes fils & ſes petits fils avec tous ſes Eſclaves; & que cette famille avoit été compoſée de deux mille hommes, au nombre deſquels il ne comptoit ni les filles ni pluſieurs enfans morts. On ne doit pas être ſurpris, conclut Boſman, que le Pays ſoit ſi peuplé, & qu'il en ſorte annuellement un ſi grand nombre d'Eſclaves (*v*).

Motifs dont les Négres autoriſent la Polygamie.

SMITH obſerve qu'il eſt ici fort commun de voir dans une famille deux cens Enfans pleins de ſanté & de force. Il ajoûte qu'un homme ſe trouve ſouvent Père d'une douzaine d'Enfans dans le même jour. Jamais les maris n'ont de commerce avec leurs femmes pendant qu'elles ſont groſſes, ou qu'elles ont leurs infirmités périodiques. Cette ſeule raiſon eſt un grand motif pour la Polygamie. D'ailleurs, les richeſſes conſiſtent ici dans la multitude des enfans; mais les pères en diſpoſent à leur gré; & ne réſervant quelquefois que l'aîné des mâles, ils vendent tout le reſte pour l'Eſclavage. Un Royaume de ſi peu d'étendue fournit tous les mois un millier d'Eſclaves au Marché (*x*).

CEPENDANT Des-Marchais, ou ſon Editeur, ne fait pas difficulté de donner

(*s*) Il y a dans l'Original *Boeſſes*. R. d. E.
(*t*) Boſman, pag. 315.
(*v*) Le même, pag. 347.
(*x*) Voyages de Smith, pag. 202.

ner ſur cet article (y) un démenti formel aux Voyageurs qu'on a cités. Il n'y a point, dit-il, de Nation ſur la terre qui ait pour ſes enfans plus de tendreſſe & des ſentimens plus paternels que les Négres. A la vérité ils vendent leurs femmes; mais ils mettent beaucoup de différence entre leurs femmes & leurs enfans. Les premières ne ſont proprement que leurs Eſclaves. Ils ne ſont gênés par aucune loi pour le nombre. Ils les tiennent ſous le joug par la crainte du châtiment; & lorſqu'ils ſe trouvent fatigués d'une femme vieille & ſtérile, ils ſont sûrs, avec le prix qu'ils tirent de ſa vente à la moindre faute, de pouvoir ſe procurer une douzaine de jeunes filles, jolies, ſoûmiſes, & laborieuſes, qui augmentent leurs richeſſes & leur famille. Ils vendent auſſi les enfans de leurs Eſclaves, parce qu'ils ont le même droit ſur eux que ſur leurs péres. Mais pour leurs propres enfans, ſuſſent-ils venus d'une mère eſclave, ils les regardent comme libres, & ne mettent pas de différence entre ceux qui naiſſent de leurs ſimples concubines ou de leurs épouſes légitimes. La loi de Juida, continue le même Auteur, s'accorde encore ici avec celle des Juifs, & ne lie pas moins le Prince que le dernier de ſes Sujets. D'un autre côté le reſpect des enfans eſt extreme pour leur père. Ils ne leur parlent jamais qu'à genoux. Les femmes ſont aſſujetties à la même humiliation, excepté les Betas ou les Prêtreſſes; car la loi eſt renverſée en faveur de celles-ci, & leur conſécration les met en droit d'éxiger de leurs maris les mêmes marques de reſpect & de ſoûmiſſion.

CÔTE DE: ESCLAVES.

Les Négres de Juida ne vendent point leurs enfans. Ils peuvent vendre leurs femmes.

Reſpects qu'ils en reçoivent.

LES Cadets des deux ſéxes ſont obligés de rendre auſſi cette ſorte d'hommage à leur Frère aîné, ſous peine d'une amande qu'il régle à ſon gré. Mais il ne paroît pas que les enfans ayent le même reſpect pour leur Mère que pour leur Père. Entre les femmes, les formalités de la politeſſe ſont les mêmes qu'entre les hommes; & comme ce ſéxe a plus de goût que le nôtre pour les cérémonies, il y a beaucoup d'apparence que les détails de civilité ſont encore pouſſés plus loin. Ce qu'il y a de plus triſte, ſuivant Des-Marchais, pour les Dames de Juida, c'eſt que les hommes n'ont pas pour elles les mêmes complaiſances qu'en Europe (z).

Soûmiſſion des Cadets pour leur frére aîné.

LA Circonciſion des enfans eſt une pratique établie dans cette Contrée, ſans que les Habitans en puiſſent apporter d'autre raiſon que l'uſage de leurs péres, dont ils en ont reçu l'éxemple. On ſoûmet même quelques filles à cette cérémonie ſanglante; ſur quoi Boſman renvoie ſes Lecteurs aux Obſervations d'Arnold van Overbeck ſur les Hottentots du Cap de Bonne-Eſpérance. Il n'y a point d'uniformité entre les Négres pour le tems de l'opération. Les uns la ſouffrent à quatre ans, d'autres à cinq, à ſix, à huit, & même à dix ans (a).

Circonciſion des mâles & de quelques filles.

A la mort d'un Père, l'aîné des Fils hérite, non-ſeulement de tous ſes biens & de ſes beſtiaux, mais même de ſes femmes, avec leſquelles il commence auſſitôt à vivre en qualité de mari. Sa Mère ſeule eſt exceptée (b). Elle devient maîtreſſe d'elle-même, dans un logement ſéparé, avec un fond réglé pour ſa ſubſiſtance

L'aîné des fils hérite des biens & des femmes de ſon Père.

(y) Il ſemble même que ſa réflexion s'étende à tous les Négres de l'Afrique, & dans cette ſuppoſition elle contredit tous les autres Voyageurs. [Mais on doit l'attribuer vraiſemblablement à Labat ſon Editeur, dont on a déja fait remarquer les déciſions hazardées ſur mille choſes qu'il n'avoit pas vûes.]

(z) Des-Marchais, Vol. II. pag. 185. & ſuivantes.

(a) Boſman, pag. 353. Atkins le cite à la même occaſion.

(b) Des Marchais excepte auſſi ſa grand-mère paternelle.

CÔTE DES ESCLAVES.

ſubſiſtance. Cet uſage n'eſt pas moins établi pour (*c*) le peuple que pour le Roi & les Seigneurs. Mais un Sujet n'eſt pas le maître de brûler la maiſon de ſon père, ni d'honorer ſes funérailles par le ſacrifice de ſes femmes & de ſes Eſclaves, ſuivant l'uſage qui ſe pratique encore à la mort des Rois. Il eſt obligé d'obtenir le conſentement du Roi, qui ne l'accorde preſque jamais (*d*).

Le Roi hérite des Seigneurs.

PHILLIPS obſerve qu'après la mort du Roi, toutes ſes femmes paſſent au ſucceſſeur qu'on lui donne par la voie de l'élection; & que les femmes & tous les biens d'un Kabaſchir qui meurt, appartiennent au Roi. Ainſi les enfans des Rois & des Seigneurs, plus à plaindre que ceux d'une condition privée, demeurent ſans autre bien que ce qu'ils ont pû enlever ſecrettement pendant la maladie de leur Père (*e*).

Paſſion des Négres de Juida pour le jeu.

L'APPLICATION extraordinaire que les Négres de Juida apportent au commerce & au travail de l'agriculture, ne leur ôte pas le goût du plaiſir & de l'amuſement. Leur principale paſſion, dans ce genre, eſt pour le jeu. Boſman rapporte qu'ils y riſquent volontiers tout ce qu'ils poſſèdent; & qu'après avoir perdu leur argent & leurs marchandiſes, ils ſont capables de jouer leurs femmes, leurs enfans, & de finir par ſe jouer eux-mêmes (*f*).

DES-MARCHAIS obſerve qu'avec autant de paſſion pour le jeu que les Chinois, ils ſe diſpenſent de les imiter ſur un ſeul point; c'eſt qu'au-lieu de ſe pendre après avoir tout perdu, ils jouent leur propre corps, & ſont vendus par celui que la fortune favoriſe. Ce déſordre avoit obligé le dernier Roi de défendre tous les jeux de hazard, ſous peine de l'Eſclavage. Il tint la main pendant tout ſon régne à l'éxécution de cette Loi. Mais ſon ſucceſſeur ferma les yeux ſur le renouvellement du mal; quoiqu'on ſe flattât, dit l'Auteur, qu'il feroit revivre la défenſe auſſi-tôt que ſa nouvelle autorité ſeroit mieux établie (*g*).

Jeux de hazard des Négres.

LES Habitans ont pluſieurs jeux de hazard & d'autres de ſimple éxercice. Le plus célébre, de la première eſpèce, eſt celui qu'ils appellent *Atripoé*, c'eſt-à-dire, *Jeu des ſix bujis*. Ils s'aſſemblent douze ou quinze, & prenant ſéance autour d'une grande natte, qui eſt étendue à terre, chacun tient à la main trois bujis, qui portent ſa marque. On convient de la valeur du jeu: ce n'eſt jamais moins de cinq gallinas de bujis, qui font environ quatre livres de France. On joue argent comptant. Un des joueurs prend les trois bujis de ſon voiſin, & les ayant ſecoués dans la main avec les ſiens, il les jette tous ſix ſur la natte. Si les trois ſiens ſe trouvent oppoſés à ceux de ſon adverſaire, il gagne le coup. S'il ne s'en trouve qu'un, il perd. S'il y en a deux, le coup paſſe pour nul & l'on recommence, en doublant le fonds du jeu. Si le coup eſt encore nul, on triple le jeu, & l'on continue de même juſqu'à ce que l'un des deux joueurs l'emporte. Le vainqueur tient table juſqu'à ce qu'il ait perdu lui-même. Alors il perd la main, & ne la reprend qu'à ſon tour.

Autre jeu.

UN autre jeu de hazard eſt avec quatre bujis. Il eſt peu différent du premier; excepté que pour gagner il faut que deux bujis ſe trouvent d'un côté &

(*c*) Boſman, *ubi ſup.* pag. 346.
(*d*) Des-Marchais, *ubi ſup.* pag. 168.
(*e*) Voyage de Phillips, pag. 219.
(*f*) Boſman, pag. 354. Il les compare aux Chinois, comme le Voyageur ſuivant.
(*g*) Des-Marchais, Vol. II. pag. 172. & ſuivantes.

& deux de l'autre; ſans quoi le coup eſt nul & le prix du jeu double. Ce jeu eſt plus aiſé que le premier. L'Auteur eſt ſurpris que les Européens n'aient point introduit ici l'uſage des dez, qui préviendroit, dit-il, mille tromperies inévitables avec les bujis. CÔTE DES ESCLAVES.

Troiſième jeu de hazard.

LES Négres ont un troiſième jeu de hazard, avec des cailloux ronds, de la groſſeur d'un œuf [de pigeon,] ou avec de la graine de Palmier, marqués comme les bujis. Le nombre des joueurs peut être de trois, ou ſix, ou neuf [ou douze]. Chacun a ſon argent devant ſoi. Trois des acteurs commencent le jeu, avec leurs boules ou leurs pierres, ſur la table, à peu près comme les enfans jouent en France au *Toton*. Si l'une des balles, en tournant, pouſſe les deux autres hors de la natte, celui à qui elle appartient gagne le jeu contre ſes deux adverſaires. Si ſa balle n'en pouſſe qu'une, il n'en gagne qu'une; & ſi elle n'en pouſſe aucune des deux, le jeu recommence & double toûjours. Le vainqueur joue enſuite contre deux autres adverſaires, juſqu'à ce qu'il perde ou qu'il ait fini la main. Ce jeu demande beaucoup d'habileté, & les joueurs gardent un ſilence, qui peut être comparé à celui des Ridotti de Veniſe.

Jeu d'exerciſce & d'adreſſe.

DES-MARCHAIS parle d'un autre jeu, qui n'eſt pas défendu, parce qu'il eſt de ſimple éxercice & qu'il dépend de l'adreſſe. On plante un pieu, à quarante ou cinquante pas du lieu où ſe tiennent les acteurs. Sur le ſommet, on fixe une boule de bois tendre & léger, d'un pouce & demi de diamettre. On propoſe des paris. Il eſt queſtion d'emporter la boule, en deux, trois ou quatre coups. Celui qui manque ſon but, dans le nombre de coups dont on eſt convenu, perd le jeu, qui n'eſt jamais moins de quatre ou cinq écus d'Or en bujis.

TELS ſont les jeux des Négres de Juida, [où les Spectateurs perdent autant que les Acteurs par leurs paris.] Ils y riſquoient ſi ſouvent leur fortune & leur liberté, que le dernier Roi eut recours aux châtimens les plus rigoureux pour couper le cours à cette pernicieuſe paſſion.

Autres amuſemens.

CEUX qui ont aſſez de ſageſſe & de modération pour ſe borner à des amuſemens moins dangereux, s'aſſemblent ſous des arbres, & forment ce qu'ils appellent un (*b*) *Kaldé*, où ils paſſent les jours entiers à s'entretenir, à fumer & à boire du vin de Palmier ou de l'eau-de-vie (*i*). Dans certains tems, leurs divertiſſemens ſont le chant & la danſe. Ils ſont auſſi paſſionnés que tous les autres Négres pour ces éxercices, & les regardent comme un délaſſement (*k*) après le travail. Phillips dit que leur danſe eſt fort groteſque. Ce ſont des ſauts continuels, avec des geſtes & des mouvemens bizarres.

Muſique de Juida.

LEUR muſique reſſemble à celle de la Côte d'Or (*l*); mais elle eſt plus régulière & mieux entendue. Ils s'en ſervent auſſi avec plus de retenue, car dans leurs tems de dueil on n'eſt pas fatigué du ſon continuel de leurs Inſtrumens (*m*). Ils ont des tambours, des tymbales, des trompettes & des flutes.

Tambours & leur forme.

Leurs tambours ne ſont que des troncs d'arbres creuſés, qu'ils ouvrent d'un côté, & qu'ils bouchent de l'autre avec une piéce du même bois. Le diamétre

(*b*) C'eſt le nom du lieu où ils s'aſſemblent, dont ils ont fait celui de l'Aſſemblée même.
(*i*) Des-Marchais, pag. 172.
(*k*) Le même, pag. 205.
(*l*) Phillips, pag. 223.
(*m*) Boſman, pag. 254.

CÔTE DES ESCLAVES.

mètre eſt de douze ou treize pouces, ſur environ deux pieds de longueur. On choiſit le bois le plus doux & le plus léger. Du côté qu'ils ſont ouverts, on les couvre d'une peau de chévre ou de mouton, bien préparée & liée avec des cordes de jonc [que l'on bande avec des chevilles de bois.] Ils ſont entourés d'une petite piéce de coton, ou d'autre étofe, comme nos tymbales, avec une bande de coton roulé (*n*) pour les ſuſpendre au col. On ne ſe ſert que d'une baguette, qui eſt d'un bois fort dur, & qu'on tient de la main droite; mais la main gauche ne demeure pas oiſive. Elle bat des doigts, & quelquefois du poing. Le ſon de ces tambours eſt ſourd & peſant. Ceux de l'Europe plaiſent beaucoup plus aux Négres; mais ils ne peuvent s'accoûtumer à manier les baguettes des deux mains. Le Roi ſe ſert, dans la muſique [de ſa chambre], d'une ſorte de tymbale, qui différe peu des tambours pour la forme, mais qui eſt beaucoup plus groſſe & plus longue. [Chaque Timbalier n'en a qu'une, qu'il ne porte point au col, comme les tambours, mais qui eſt ſuſpendue au plancher avec des cordes.]

Trompettes.

LES Trompettes ſont d'yvoire & de différentes grandeurs. On leur donneroit plus juſtement le nom de cornet, car leur ſon n'a pas plus d'agrément que celui de nos cornets à bouquin. Cependant la fabrique de ces Inſtrumens demande beaucoup de tems & de travail. Ils rendent différens ſons; mais il n'y en a pas d'aſſez harmonieux pour mériter le nom de ſon muſical.

Flutes.

LES flutes ſont des cannes, compoſées de plaques de fer fort minces, dont les côtés n'ont qu'un ſeul trou. Le ſon en eſt proportionné à la grandeur de leur diamétre. Elles ſont limées avec beaucoup de propreté; mais le bruit aigu qu'elles rendent ne peut être agréable qu'à l'oreille d'un Négre.

LE Roi & les Grands ont un autre Inſtrument de muſique; c'eſt un panier d'oſier, de la forme d'une groſſe bouteille, & de ſept ou huit pouces de diamétre ſur dix de hauteur, ſans y comprendre le col, qui eſt long d'environ cinq pouces & qui ſert comme de manche. On remplit ce panier de coquilles, qui ſont apparemment des bujis. Le joueur tient de la main gauche le col de cet Inſtrument, & ſecoue les coquilles en meſure, tandis que de la main droite il bat le corps du panier. Le ſon eſt tel qu'on peut ſe l'imaginer, [& ne reſſemble pas mal à celui que rendent ces petits tambours à manche, qu'on donne aux enfans en Europe, & où l'on renferme de petites Pierres.]

Autres Inſtrumens de muſique.

UN autre Inſtrument de Juida eſt un cylindre de fer, d'un pouce de diametre, qui tourne en ſpirale autour d'un bâton, & qui eſt ouvert à l'extrêmité. Le ſommet du bâton a pour ornement un coq de cuivre. L'embouchure de l'Inſtrument eſt du côté oppoſé, & l'on s'en ſert comme d'une flute.

Tambour des femmes.

LES Négres de Juida ont une ſorte de tambour, dont le corps eſt un pot de terre rond, d'un pied de diamétre, avec une ouverture de ſix pouces de largeur, qui eſt bordée d'un cercle de la hauteur d'un pouce. Cette ouverture, ou cette bouche, eſt couverte de parchemin ou d'une peau bien préparée, qui s'attache au cercle. L'uſage de cet Inſtrument eſt réſervé aux femmes. Elles s'accroupiſſent à terre, & le tenant devant elles, une baguette

(*n*) Voyez la Figure.

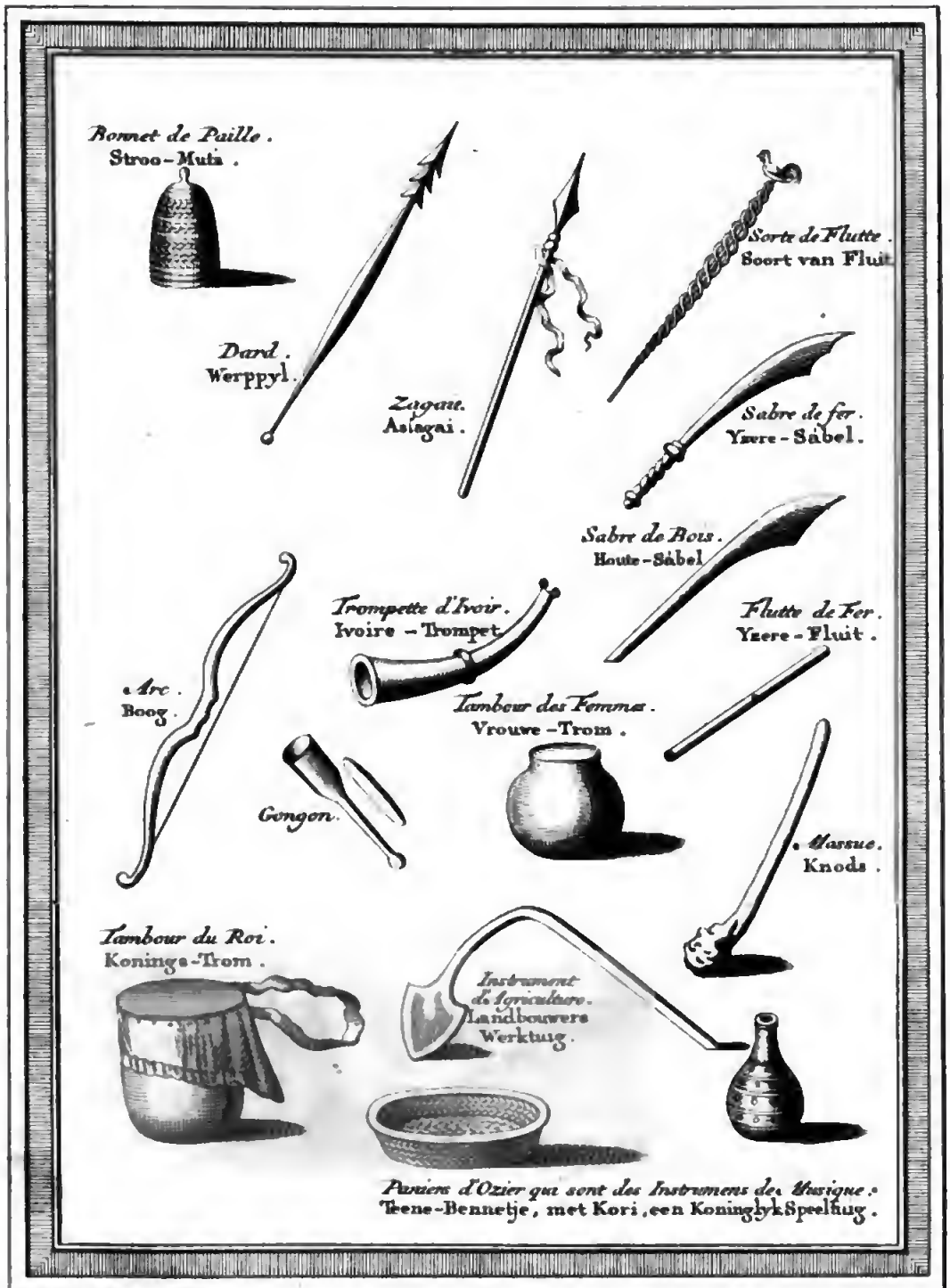

J. v. Ellen del.

ARMES et INSTRUMENS de MUSIQUE du ROYAUME de JUIDA.

KRYGS-en SPEELTUIG, van 't KONINGRYK WHIDA.

Digitized by Google

guette qu'elles ont à la main leur ſert à frapper contre le pot. Tandis qu'elles battent de la main droite, les doigts de leur main gauche agiſſent ſur le parchemin ou ſur la peau. Mais cet Inſtrument n'eſt pas plus agréable que les précédens. L'Auteur admire que les Européens établis à Juida, particulièrement les François, qui ont introduit dans cette Contrée le luxe de la table & des ameublemens, n'aient point mis leur muſique à la mode parmi les Habitans. Cette entrepriſe ſeroit aiſée, dit-il; car ils ont le goût fort bon & l'oreille délicate (*o*). Phillips n'en donne pas une idée ſi favorable. Il repréſente quatre ou cinq Négres, qui ſoufflent dans une dent creuſe d'Eléphant, pendant qu'un autre frappe, avec un bâton, ſur une pièce de cuivre ou de fer. Ce bruit lui paroît ſemblable aux mugiſſemens d'une troupe de bœufs (*p*).

CÔTE DES ESCLAVES.

Harmonie barbare.

CE Royaume a des maladies qui lui ſont propres, comme des jeux & des plaiſirs. Les Blancs ne s'en reſſentent que trop, ſur-tout de celle des vers, dont ils guériſſent moins facilement que les Négres. Outre ceux qui en ſont attaqués dans le Pays, il eſt arrivé à pluſieurs Hollandois d'en rapporter de fatales ſemences en Europe, qui n'ont produit leur effet qu'un an ou quinze mois après leur retour (*q*).

Maladies du Royaume de Juida.

SMITH attribue des qualités fort malignes à l'air de Juida, ſur-tout depuis que le Pays ayant été dépeuplé par les ravages du Roi de Dahomay & les terres étant demeurées ſans culture, il en eſt ſorti quantité d'herbes (*r*) empoiſonnées. Suivant Des-Marchais, on reconnoît la malignité de l'air à la roſée qui tombe ſur le tillac d'un Vaiſſeau avant le lever du ſoleil. Elle y produit immédiatement quantité de petits inſectes, qui reſſemblent aux lézards, aux crapauds & aux ſerpens. A la vérité, dit-il, l'ardeur du ſoleil les ſéche & les diſſipe preſqu'auſſi-tôt. Cependant une ſi mauvaiſe diſpoſition de l'air doit produire des effets très-pernicieux ſur les Européens qui ont l'imprudence de s'y expoſer, en cherchant le frais pendant la nuit ſur le tillac. Le plus sûr préſervatif eſt de ſe tenir ſoigneuſement renfermé, de ſe bien couvrir la tête & la poitrine, de mener un vie ſobre, d'éviter les travaux pénibles pendant la grande chaleur du jour; & ſur-tout d'uſer avec modération des liqueurs fortes, des femmes & des fruits du Pays. Les Négres ſont accoutumés à recevoir les rayons du ſoleil à tête nue; mais l'effet en eſt ſi dangereux pour les Européens, qu'ils tombent dans des fiévres malignes, avec de furieux délires, qui deviennent mortels en trois jours. Un Capitaine, qui veut conſerver ſes gens, ne peut veiller avec trop de ſoin ſur leur conduite.

Malignité de l'air.

Fiévres chaudes.

CES fiévres empeſtées cauſent leurs plus grands déſordres aux mois de Juin, de Juillet & d'Août. Elles ſe déclarent par de grandes douleurs de tête & de reins, par des maux de cœur, des ſaignemens de nez, [par une ſoif inſupportable,] & des ſéchereſſes de langue qui vont juſqu'à la rendre tout-à-fait noire. Des-Marchais nous donne le plus heureux des remédes dont il fit l'expérience. Il commençoit par purger le Malade avec une infuſion de ſéné, ſix grains de tartre ſtibié & une once de ſirop roſat. Enſuite il leur

Leur ſaiſon & leurs remédes.

(*o*) Des-Marchais, Vol. II. pag. 197.
(*p*) Phillips, pag. 223.
(*q*) Des-Marchais, *ubi ſup.* pag. 121.
(*r*) Smith, pag. 199.

Côte des Esclaves.

leur faiſoit prendre des lavemens rafraîchiſſans, qui doivent être continués juſqu'à la diminution de la fiévre. Dans l'intervalle, il ordonnoit la ſaignée du pied, pour prevenir le délire, qui arrive ordinairement le troiſième jour. Quelquefois il eſt néceſſaire d'appliquer les ventouſes. La diéte du Malade doit être conſtamment de l'eau d'orge [& de réglisſe,] avec un peu de nitre purifié. Lorſque le danger paroît fini, il faut ſe purger avec de la manne & du ſirop de roſes, en deux verres, qui doivent être pris alternativement d'heure en heure.

Diſſenterie commune.

Outre ces fiévres chaudes, qui ſont toûjours malignes & [les fiévres] intermittentes [qu'on traite comme en Europe,] la diſſenterie eſt ici fort commune, & paroît devoir être attribuée aux fruits & à l'eau du Pays. Labat eſt perſuadé néanmoins qu'elle vient uniquement de l'excès de l'eau-de-vie & des liqueurs fortes. Cette maladie eſt d'autant plus difficile à guérir, qu'elle attaque les Etrangers dans toutes les ſaiſons de l'année. Elle naît même quelquefois à la ſuite d'une fiévre intermittente. La meilleure méthode pour la guérir, à Juida, eſt de purger le Malade tous les trois jours avec de la rhubarbe pure priſe en bol ou dans du bouillon,] & de ne pas ceſſer juſqu'à la diminution des humeurs qui cauſent le mal. Lorſqu'on s'apperçoit de quelque changement, il faut joindre avec la rhubarbe ſix grains de catholicon, ſans oublier chaque jour l'uſage des clyſtères aſtringens. On ſe ſert auſſi avec beaucoup de ſuccès, contre cette maladie, de la racine de ſimarouba, qui ſe nomme bois-amer dans les Iſles ſous-le-Vent, & que les Sauvages de la Cayenne employent comme un ſpécifique contre le même mal. Un Jéſuite François en ayant envoyé au Collége de Paris, le célébre Frère *du Soleil*, qui étoit chargé de la Pharmacie de cette maiſon, la garda long-tems comme un ſecret, avec lequel il fit des cures merveilleuſes (*s*).

Son reméde.

Reſſource des Négres dans leurs maladies.

Mais ce n'eſt pas dans les lumiéres de la Médecine que les Négres cherchent du ſecours contre leurs maladies. Ils s'adreſſent à leurs Fétiches, avec plus d'aveuglement que ceux de la Côte d'Or; & les jours entiers s'employent à des opérations ſuperſtitieuſes. Leurs remédes ſont les mêmes que ſur la Côte d'Or; mais leurs offrandes ſont différentes. Chaque Négre choiſit, en plein air, une place, qu'il entoure de roſeaux & d'autres Plantes. C'eſt dans ce lieu conſacré qu'ils font des ſacrifices continuels pour obtenir la ſanté & la fortune. Ils appréhendent tellement la mort, qu'ils ne peuvent en entendre parler, dans la crainte de hâter ſon arrivée en prononçant ſon nom. C'eſt un crime capital de la nommer devant le Roi & les Grands. Boſman ſe diſpoſant à partir, dans ſon premier Voyage, demanda au Roi, qui lui devoit environ cent livres ſterling, de qui il recevroit cette ſomme à ſon retour, en cas de mort. Tous les aſſiſtans parurent extrêmement ſurpris à cette queſtion. Mais le Roi, qui entendoit un peu la Langue Portugaiſe, conſidérant que l'Auteur ignoroit les uſages du Pays, lui répondit avec un ſourire; Soyez là-deſſus ſans inquiétude: Vous ne me trouverez pas mort, car je vivrai toûjours. Boſman s'apperçut fort bien qu'il avoit commis une imprudence. Lorſqu'il fut retourné au Comptoir, ſon Interpréte lui apprit qu'il étoit défendu, ſous peine de la vie, de parler de mort en préſence du Roi, & bien plus de

Défenſe de parler de mort devant le Roi de Juida.

de

(*s*) Des-Marchais, Vol. II, pag. 121, & ſuivantes.

de parler de la ſienne. Cependant, étant devenu plus familier avec ce Prince, dans ſon ſecond & dans ſon troiſième Voyage, il prit la liberté de railler ſouvent les Seigneurs de ſa Cour, ſur la crainte qu'ils ont de la mort. Il parvint à les faire rire de leur propre foibleſſe; & le Roi même prenoit plaiſir à l'entendre. Mais les Négres n'en étoient pas moins réſervés & n'ôſoient ouvrir la bouche ſur le même ſujet (*t*). CÔTE DES ESCLAVES.

Sépulture des Grands.

LA ſépulture des Grands du Royaume eſt dans une galerie que les enfans font conſtruire exprès pour leur père. On place le corps au milieu, & l'on met ſur la foſſe le bouclier, l'arc, les fléches, & le ſabre du mort, entourés de ſes Fétiches & de ceux de ſa famille. Le Mauſolée a d'autant plus de grandeur qu'on y voit plus d'armes & de Fétiches. Mais quoique les fuſils & les piſtolets ſoient en uſage dans le Pays, on n'en place jamais ſur les tombeaux. Un uſage inviolable de l'héritier, après la mort de ſon père, c'eſt de paſſer une année entière ſans habiter ſa maiſon, & d'attendre la fin de ce deuil pour entrer en poſſeſſion de ſes femmes. Il doit vivre à part, dans cet intervalle, quitter ſa parure ordinaire, & ne porter ni coliers, ni bagues, ni bracelets. La loi, ou l'uſage, ne lui accorde qu'un pagne de natte, qui eſt comme le ſymbole de l'infortune & de la douleur (*v*).

Deuil de l'héritier.

(*t*) Boſman, pag. 250. & ſuiv.

(*v*) Des-Marchais, pag. 168.

CHAPITRE V.

Religion, Culte, Opinions des Négres de Juida.

BOSMAN croit avoir vérifié que la Religion du Royaume de Juida n'eſt fondée que ſur un principe d'intérêt & de ſuperſtition; & plus, dit-il, qu'aucune autre idolâtrie: car ſi les Payens des autres Pays ont trente mille Divinités, le peuple de cette Région a plus de quatre fois le même nombre. Cependant l'Auteur ne ſe croit pas moins certain que les Négres de Juida ont quelque foible idée du véritable Dieu, auquel ils attribuent la Toute-puiſſance & l'Ubiquité. Ils ſont perſuadés qu'il éxiſte un Etre, dont l'Univers eſt l'ouvrage, & qui mérite par conſéquent (*a*) d'être préféré aux Fétiches, qui ſont eux-mêmes ſes créatures. Mais ils ne le prient point & ne lui offrent point de ſacrifices. Ce grand Dieu, diſent-ils, eſt trop élevé au-deſſus d'eux pour s'occuper de leur ſituation. Il a confié le Gouvernement du Monde aux Fétiches, qui ſont des Puiſſances ſubordonnées (*b*) auxquelles les Négres doivent s'adreſſer. Enfin il paroît clairement, comme Loyer l'obſerve auſſi avec plus d'étendue (*c*), qu'ils ne prennent les Fétiches que pour des ſubſtances matérielles, revêtues, par l'Etre Suprême, de certaines vertus pour l'avantage du genre-humain. [Apologie qui eſt la même que celle dont ſe ſervent les Catholiques Romains en parlant de leurs Images.]

Ils ont quelqu'idée d'un Souverain Etre.

Divers témoignages ſur ce point.

DES-MARCHAIS

(*a*) Boſman employe toûjours les termes de Dieux & d'Idoles, pour ſignifier les Fétiches.

(*b*) Boſman, pag. 367. & ſuiv.

(*c*) Voyez le Tome IV. de cette Collection, Article d'*Iſſini*.

CÔTE DES ESCLAVES.

DES-MARCHAIS prétend que les Négres les plus ſenſés de Juida, du moins entre les Grands, ont une idée confuſe de l'éxiſtence d'un ſeul Dieu, qu'ils placent dans le Ciel. Ils lui attribuent le ſoin de punir le mal, & de récompenſer le bien. Ils croyent que le tonnerre vient de lui. Ils reconnoiſſent, ſuivant le même Auteur, que les Blancs, qui lui adreſſent leur culte, ſont beaucoup plus heureux que les Négres, dont le partage eſt de ſervir le Diable, méchante & pernicieuſe puiſſance, qu'ils n'ont pas la hardieſſe d'abandonner, parce qu'ils redoutent les fureurs de la populace. On peut juger ſur ces idées, conclut Des-Marchais, que le zèle des Miſſionnaires ſeroit ici fort inutile (*d*). Dans un autre endroit, paroiſſant oublier le jugement qu'il a porté, il confirme le récit de Boſman (*e*). Ces Négres, dit-il, reconnoiſſent un Souverain Etre, Créateur de l'Univers, qui réſide au Ciel, d'où il gouverne le Monde, & dont la juſtice & la bonté ſont infinies. Il aſſûre auſſi qu'ils ont recours à ſa puiſſance dans les calamités publiques; mais c'eſt après s'être adreſſés en vain à celle du ſerpent. Ils reviennent donc à lui comme au Dieu ſupérieur. Ils employent les jours & les nuits aux danſes & aux chants qu'ils font à ſon honneur. Ils lui ſacrifient, non-ſeulement des animaux, mais de jeunes perſonnes des deux ſéxes. *Aſſou*, Capitaine Négre, qui vivoit du tems de l'Auteur, avoit offert au Dieu du Ciel un ſacrifice d'hommes & d'enfans pour obtenir la guériſon de ſon Père (*f*).

Opinion des Grands du Pays.

Opinions des Négres de Juida ſur l'Enfer.

LES Habitans de Juida ont quelques notions de l'Enfer, du Diable, & de l'apparition des eſprits. Ils mettent l'enfer dans un lieu ſouterrain, où les méchans ſont punis par le feu. Cette opinion avoit été confirmée parmi eux depuis quelques années, par l'arrivée d'une vieille ſorcière, qui faiſoit des récits fort étranges de l'Enfer. Elle y avoit vû, diſoit-elle, pluſieurs perſonnes de ſa connoiſſance, & particuliérement l'ancien (*g*) Miniſtre du Roi, qui y étoit cruellement tourmenté (*h*).

Manière dont ils circonciſent leurs enfans.

QUOIQUE les Négres de Juida ne ſoient ni Juifs ni Mahométans, on a fait remarquer qu'ils ont l'uſage de la circonciſion; mais c'eſt avec la moitié moins de cérémonies que les Négres du Sénégal. Lorſque leurs enfans paroiſſent aſſez forts pour ſupporter l'opération, ils les conduiſent chez un Chirurgien Négre, le père prend ſon fils ſur ſes genoux, lui tire le prépuce, que le Chirurgien coupe, & n'employe que de l'eau fraîche pour arrêter le ſang. Dans l'eſpace de trois jours, la playe eſt guérie ſans autre remède. Loin de regarder cet uſage comme une pratique de Religion, les Négres reconnoiſſent qu'ils en ignorent l'origine, & qu'ils n'ont pas d'autre raiſon pour l'obſerver que l'exemple de leurs Ancêtres (*i*).

Diviſion des Fétiches en deux claſſes.

LES Fétiches de Juida peuvent être diviſés en deux claſſes; celle des grands & celle des petits. La première claſſe eſt celle des Fétiches publics, que Des-Marchais réduit à quatre; le *Serpent*, les *Arbres*, la *Mer* & l'*Agoye*. Il croit néanmoins qu'on peut en ajoûter un cinquième, qui eſt la principale Rivière du Pays, nommée l'Eufrates. Atkins & Boſman ne comptent que trois grands Fétiches, & ne parlent point de l'Agoye. Le Serpent eſt ſans contredit le plus célébre

(*d*) Des-Marchais, Vol. I. pag. 129.
(*e*) Loyer, *ubi ſup.*
(*f*) Des-Marchais, *ubi ſup.* pag. 215.
(*g*) L'Auteur l'appelle le premier Capitaine du Roi.
(*h*) Boſman, pag. 385.
(*i*) Des-Marchais, Vol. I. pag. 127.

célébre & le plus honoré; mais comme on ſe propoſe d'en parler avec étendue dans les articles ſuivans, il ſuffira ici de l'avoir nommé (*k*). CÔTE DES ESCLAVES.

Premier Fétiche.

LE ſecond Fétiche public conſiſte dans quelques grands Arbres, qu'il ſemble que la nature ait pris plaiſir à former. On ne leur adreſſe des prières & des offrandes que dans le tems des maladies, & pour le rétabliſſement de la ſanté. Les Négres croyent que l'empire de ce Fétiche s'étend particuliérement ſur toutes ſortes de fiévres. Ils n'oublient pas néanmoins le Serpent; car dans les cas mêmes où ſon pouvoir eſt borné pour le bien, ils s'imaginent qu'il peut leur nuire. La confiance qu'ils ont aux arbres n'empêche pas qu'ils n'ayent recours à d'autres remédes imaginaires pour la guériſon de leurs maladies. Ils font divers ſacrifices aux Fétiches inférieurs. Quelquefois, ils tuent un Eſclave & mangent une partie de ſa chair. Boſman rend témoignage que ce barbare reméde fut tenté deux fois de ſon tems, à l'occaſion d'une maladie du Roi. Ils ont d'autres méthodes auſſi extravagantes, dont la répétition ſeroit ennuyeuſe (*l*). Les offrandes que les malades font aux arbres, ſont, ſuivant Des-Marchais, des pâtes de millet, de maïz, & de riz. C'eſt au Prêtre qu'appartient le droit de les placer au pied de l'arbre qui fait l'objet de la dévotion du malade; après quoi, il peut les emporter pour ſon propre uſage, à moins que le malade ne le paye pour les laiſſer au même lieu juſqu'à ce que les chiens, les porcs, & les oiſeaux les ayent dévorées (*m*).

Second Fétiche.

Pourquoi les Négres l'invoquent, & de quelle manière.

ATKINS raconte que les boſquets ont part dans certaines occaſions aux offrandes & aux vœux des Négres, ou plûtôt, qu'ils appartiennent au Serpent par une conſécration particuliére. Quelque idée qu'ils attachent à cette dévotion, pluſieurs Grands ont, dans un endroit de quelque petit bois, une Tour quarrée, où ils portent leurs Daſchis & leurs préſens. On en découvre une fort élevée, dans le voiſinage de Sabi, où le Roi & le peuple font tous les ans de riches offrandes (*n*).

Les boſquets ſont auſſi révérés.

LE troiſième Fétiche de la première claſſe eſt la Mer. Il a ſon département particulier, comme les arbres. Mais ces deux Fétiches n'ont rien à démêler avec le Serpent, qui a droit au contraire de les corriger lorſqu'on ſe plaint de leur pareſſe & de leur négligence (*o*).

Troiſième Fétiche.

DANS la ſaiſon des tempêtes, où l'agitation des flots s'oppoſe à la pêche, & au débarquement des marchandiſes de l'Europe; dans les tems où les Vaiſſeaux ſont attendus & tardent trop long-tems à paroître, les Négres font de grandes offrandes à la Mer, en y jettant des biens de toutes les eſpéces. Mais les Prêtres n'excitent pas beaucoup le peuple à ces ſacrifices, parce qu'il n'en reſte rien qui puiſſe tourner à leur avantage. Le dernier Roi du grand Ardra ayant fait un jour des préſens conſidérables à la Mer, fut ſi choqué d'apprendre qu'elle ne répondoit point à ſes eſpérances, qu'il devint furieux, comme Xerxès, & ſe vengea par divers outrages (*p*). Cependant la Nation n'en eſt pas moins conſtante dans ſon culte. Si le tems s'obſtine à demeurer contraire au commerce, on conſulte le Grand Sacrificateur; & ſuivant ſa réponſe, on fait une proceſſion ſolemnelle, qui ſe termine par le ſacrifice

Sacrifices qu'on fait à la Mer.

(*k*) On parlera de ſon Culte & de ſes Temples. R. d. T.
(*l*) Boſman, pag. 368. & 383.
(*m*) Des-Marchais, Vol. II. pag. 131.
(*n*) Voyage d'Atkins, pag. 118.
(*o*) Boſman, pag. 368.
(*p*) Le même, pag. 383. C'eſt lui qui emploie la comparaiſon de Xerxès. R. d. T.

CÔTE DES ESCLAVES.

ſacrifice d'un bœuf ſur le rivage. On fait couler le ſang dans les flots, & l'on y jette, auſſi loin qu'il eſt poſſible, un anneau d'or pour appaiſer la Mer. L'anneau n'eſt pas aſſez gros pour être regretté. Mais la victime appartient au grand Sacrificateur, qui en diſpoſe à ſon gré.

Proceſſion qu'on fait à l'honneur de la rivière.

ON fait chaque année une autre proceſſion ſur les bords de l'Eufrates, principale Rivière du Royaume de Juida (*q*), qui paſſe auſſi pour un Fétiche. Mais elle n'approche point de celle du Serpent, dont on lira bien-tôt la deſcription. Elle commence par un Corps de quarante Mouſquetaires de la garde Royale, qui ſont ſuivis de dix-huit femmes du Roi, [du troiſième ordre,] chargées des préſens de ce Prince. Après les femmes, on voit paroître ſeul le Grand Maître des cérémonies, environné de vingt Tambours, de vingt Trompettes, & de vingt Flutes de la muſique du Roi. Ce convoi eſt attendu au bord de la Rivière par le grand Sacrificateur avec ſes Prêtres. Ils y reçoivent les préſens, & jettent dans l'eau, avec les cérémonies ordinaires, la part qui eſt deſtinée au Fétiche: c'eſt ordinairement quelques poignées de riz, de maïz, & de millet (*r*); mais ils ont la prudence de garder le reſte pour eux-mêmes.

Agoye, Divinité des Conſeils.

L'AGOYE, qui eſt le quatrième Fétiche de la première claſſe, eſt une hideuſe figure de terre noire, qui a l'apparence d'un crapaud (*s*) plus que celle d'un homme: Elle eſt placée, ou plûtôt accroupie ſur un piedeſtal d'argile rouge, vêtue d'une piéce de drap rouge, qui eſt bordé de bujis. Sa tête eſt couronnée de Lézards & de Serpens, entremêlés de plumes rouges; & l'on voit ſortir, au ſommet, le fer ou la pointe d'une zagaie, qui traverſe un gros lézard, au-deſſous duquel eſt un croiſſant d'argent. Le col de la figure eſt entouré d'une bande de drap écarlate, d'où pendent quatre bujis. Cette Idole eſt ſur une table, dans la maiſon du grand Sacrificateur. Elle a vis-à-vis d'elle trois plats de bois, ou trois demi-calebaſſes, dont l'une contient quinze ou vingt petites boules de terre.

Sa figure.

Son culte & ſon office.

L'AGOYE eſt la Divinité (*t*) qui préſide aux conſeils. L'uſage eſt de la conſulter avant que de former une entrepriſe. Ceux qui ont beſoin de ſes inſpirations, s'adreſſent d'abord au Sacrificateur, & lui expliquent le ſujet qui les améne. Enſuite, ils offrent leur préſent à l'Agoye, ſans oublier de payer les droits du Prêtre, qui doit lui ſervir d'interpréte. S'il eſt ſatisfait; il prend les boules de terre, il fait quantité de grimaces, que le Suppliant regarde avec beaucoup de reſpect, il jette les balles au hazard, d'un plat dans l'autre, juſqu'à ce que le nombre ſe trouve impair dans chaque plat. Il répéte pluſieurs fois cette opération, & ſi le nombre continue d'être impair; il déclare que l'entrepriſe eſt heureuſe. La prévention des Négres eſt ſi forte, que ſi leurs eſpérances ſont trompées, comme il arrive ſouvent, ils en rejettent la faute ſur eux-mêmes, ſans accuſer jamais l'Agoye. Les femmes, ſur-tout, ne ceſſent pas de conſulter l'Oracle, & d'enrichir le Prêtre par leurs préſens. L'Auteur donne à cette ſtatue environ dix-huit pouces de hauteur, un pied à ſa couronne, & la même grandeur au piedeſtal (*v*).

On

(*q*) Des-Marchais lui donne le nom de Divinité.

(*r*) Des-Marchais, *ubi ſup.* pag. 160. & ſuivantes.

(*s*) Voyez la Figure.

(*t*) L'Auteur l'appelle Dieu des conſeils.

(*v*) Des-Marchais, *ubi ſup.* pag. 161.

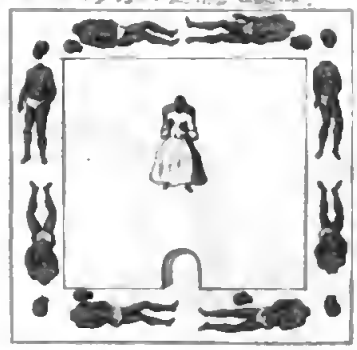

1. { *Habit des Femmes du Roy.* / Gewaad van 't Konings Wyven.
2. { *Habit des Grands.* / Gewaad der Grooten.
3. { *Femmes favorite du Roy.* / 't Konings begunstigde Vrouw.
4. { *Agoye Dieu des Conseils.* / Agoye, God des Raads.
5. { *Tombeau du Roy.* / Graftée des Konings.

J. v. Schley sculp.

On ne fait pas de proceſſion publique à l'honneur de l'Agoye. C'eſt un culte ſecret, qui n'a pour témoins que le Prêtre & la Divinité (*x*). [Ceux qui ont beſoin des conſeils de cette dernière l'honorent en particulier, ou mettent leurs offrandes entre les mains des Prêtres, qui ſçavent trop bien leur métier, pour ſurcharger de biens leurs Divinités, qui deviendroient d'un abord trop difficile, ſi on les rendoit plus riches qu'il ne faut.]

Fétiches de la ſeconde claſſe.

MAIS le reſpect qu'on porte aux grands Fétiches eſt extrémement partagé, par la multitude innombrable de petites Idoles que chaque particulier choiſit à ſon gré. Les plus communes, ſuivant Barbot, ſont de terre graſſe, parce qu'il eſt aiſé de faire prendre toutes ſortes de formes à cette terre. Les maiſons & les chambres des Négres, les champs, les grands chemins, les ſentiers, dans toutes les parties du Pays, ſont remplies de ces figures, qu'on prend ſoin de placer religieuſement ſous des hutes de terre, ou dans des niches. Avec cette eſpèce de chapelles, on en voit un grand nombre d'autres, qui ſont deſtinées à ſervir de repoſoir aux Serpens, lorſque le hazard en fait rencontrer. Les Négres donnent à ces hutes le nom de *Caſas de Dios*, à l'imitation des Portugais (*y*).

Autres Fétiches inférieurs.

LES autres Fétiches, d'un rang inférieur, ſont de pierre, d'os, de bois, &c. Mais la dévotion eſt moins aveugle ici pour ces petites Idoles, que dans les autres parties de la Côte. Quoique le premier ſoin des Habitans ſoit de les conſulter dans leurs moindres entrepriſes, ils les traitent ſuivant le ſuccès; c'eſt-à-dire, que ſi la fortune répond à leurs déſirs, ils les comblent d'honneur & de préſens; mais autrement, ils les chaſſent de leur maiſon (*z*).

Manière de les choiſir.

Boſman raconte, d'après un Négre fort ſenſé, que leur uſage commun, en commençant une affaire d'importance, eſt de chercher quelque nouveau Fétiche qui puiſſe leur attirer du bonheur. Ils prennent la première créature qu'ils rencontrent; un chien, un chat, ou le plus vil animal; & s'il ne s'en préſente aucun, leur choix tombe ſur une pierre, une pièce de bois, enfin ſur le premier objet qui flatte leur caprice. Ce nouveau Fétiche eſt d'abord comblé de préſens, avec une promeſſe ſolemnelle de l'honorer comme un Patron chéri, s'il répond à l'opinion qu'on a de ſa puiſſance. En effet, ſi le hazard fait tourner heureuſement l'entrepriſe, on lui prodigue les careſſes & les préſens. Mais ſi le contraire arrive, il eſt regardé comme une machine inutile, & replongé dans ſon premier ſort (*a*).

Tentatives des François pour convertir les Négres de Juida.

DES-MARCHAIS prétend avoir obſervé, dans les différens Voyages qu'il fit au Royaume de Juida, que les Habitans, malgré leur ignorance & leur paſſion effrénée pour les femmes, ſont bien diſpoſés pour le Chriſtianiſme (*b*). Au contraire, Boſman déclare que la Polygamie eſt pour eux un obſtacle inſurmontable, & qu'en ſuppoſant que toutes les autres difficultés puſſent être vaincues, il ne faudroit jamais eſpérer de les réduire à l'uſage d'une (*c*) ſeule femme. L'idée confuſe qu'ils ont d'un premier Etre, avoit fait concevoir tant d'eſpérance aux François qui s'établirent dans le Pays en 1666, que M.

(*x*) Labat badine ici ſur l'adreſſe des Prêtres Négres, ſans faire attention que cette matière eſt fort délicate. R. d. T.

(*y*) Des-Marchais dit que ces Idoles ſont de petits marmouſets de figure groteſque, hauts de cinq ou ſix pouces, Vol. II. pag. 153.

(*z*) Atkins, pag. 118. & ſuiv.

(*a*) Boſman, pag. 367. & ſuiv.

(*b*) Des-Marchais, *ubi ſup.* pag. 215.

(*c*) Boſman, pag. 385.

CÔTE DES ESCLAVES.

M. du Caſſe ſe fit accompagner de deux Capucins dans le Vaiſſeau *la Tempête*. Ces deux Miſſionnaires apprirent la Langue du Pays, & prêchèrent d'abord avec des marques ſi viſibles de la bénédiction du Ciel, qu'ils diſpoſèrent le Roi même à recevoir le Batême. On ne ſçauroit douter, ſuivant Des-Marchais ou Labat ſon Editeur, que la converſion de ce Prince n'eût été ſuivie de celle du Peuple. Mais les Proteſtans, établis ſur la même Côte, ſe perſuadèrent qu'un événement de cette nature cauſeroit infailliblement la ruine de leur commerce. Ils cabalèrent avec tant de force, & gagnèrent les Prêtres Négres par des préſens ſi conſidérables, qu'ils ſuſcitèrent un ſoulévement contre les deux Capucins. La veille même du jour où le Roi devoit être baptiſé, le peuple excité à la ſédition, mit le feu à la Chapelle Catholique, environna le Palais Royal, & n'auroit pas ménagé la vie des Miſſionnaires, ſi le Roi ne les eut mis à couvert de ce furieux emportement. Il conçut lui-même que la ſienne n'étoit pas en ſûreté; & cédant à ſa frayeur, il promit aux Prêtres Négres de demeurer fidéle à la Religion de ſes Pères. Des deux Capucins, l'un mourut de chagrin, ou de poiſon, au bout de quelques jours. L'autre fut obligé de s'embarquer, & ſon départ fit renaître la tranquillité.

Obſtacles qu'ils trouvent de la part des Proteſtans.

EN 1670, la Compagnie Françoiſe de 1664 fit partir deux Jacobins pour renouveller la même entrepriſe. Ils reçurent tout ce qui étoit néceſſaire à leur deſſein; ils apprirent la Langue du Pays, & les apparences ſembloient promettre beaucoup. Mais les mêmes Européens recommencèrent leurs oppoſitions. Il fut impoſſible aux Miſſionnaires d'obtenir la moindre audience du Roi & des Grands. Le peuple refuſa de les écouter, lorſqu'ils voulurent prêcher l'Evangile. Ils moururent tous deux, & l'on ne douta point que le poiſon n'eût abrégé leur vie, comme celle du Capucin. Les François n'ont rien tenté depuis, & leur Comptoir n'a qu'un ſeul Chapelain (*d*) pour le ſervice ordinaire de la Religion.

Tentatives des Portugais.

ON ne doute pas que les Portugais n'ayent eu le même zèle. Boſman rapporte qu'étant ſur la Côte de Juida, en 1698 & 1699, il y vint un Moine Auguſtin de l'Iſle S. Thomas, pour convertir les Négres, & que les mêmes raiſons firent échouer ſon entrepriſe. Ce Miſſionnaire propoſa au Roi d'écouter ſes inſtructions. Mais dans la première viſite que l'Auteur rendit à ce Prince, il lui demanda ce qu'il penſoit de cette propoſition. Je la loue, lui dit le Roi, & ce Miſſionnaire me paroît fort honnête-homme, mais je ſuis réſolu de m'en tenir à mes Fétiches. Le même Religieux ſe trouvant avec Boſman dans la compagnie d'un Seigneur, qui paſſoit pour homme d'eſprit, déclara d'un ton menaçant, " que ſi le peuple de Juida perſiſtoit dans ſes „ fauſſes opinions, & dans ſes mœurs déréglées, il ne pouvoit éviter de „ tomber dans les flammes de l'Enfer, pour y brûler éternellement avec le „ Diable. Le Seigneur Négre répondit froidement. " Nous ne valons pas „ mieux que nos Ancêtres. Ils ont mené la même vie, & profeſſé le même culte. „ Si nous ſommes condamnés à brûler, notre conſolation ſera de brûler avec eux. „ Cette réponſe fit perdre toute eſpérance au Miſſionnaire. Il pria Boſman de lui obtenir du Roi ſon audience de congé; & quelque tems après, il remit à la voile (*e*).

Réponſe d'un Grand du Pays à un Miſſionnaire.

§. II.

(*d*) Des-Marchais, Vol. II. pag. 216. & ſuivantes.

(*e*) Boſman, pag. 385. & ſuiv.

CÔTE DES ESCLAVES.

§. II.

Le Serpent de Juida & ſon culte.

DES-MARCHAIS donne une deſcription fort éxacte du Serpent, qui fait le principal objet de la Religion de Juida. Cette eſpèce a la tête groſſe & ronde, les yeux beaux & fort ouverts, la langue courte & pointue comme un dard, le mouvement d'une grande lenteur, excepté lorſqu'elle attaque un Serpent venimeux. Elle a la queuë petite & pointue, la peau fort belle. Le fond de ſa couleur eſt un blanc ſale, avec un mélange agréable de raies, [ondées] & de taches jaunes, bleuës & brunes. Ces ſerpens ſont d'une douceur ſurprenante. On peut marcher ſur eux ſans crainte. Ils ſe retirent ſans aucune marque de colère (*a*). Deſcription du Serpent Fétiche.

BOSMAN dit qu'ils ſont raiés de blanc, de jaune & de brun. Le plus grand qu'il eût vû, dans un long ſéjour ſur la Côte, n'avoit qu'une braſſe de longueur, & n'étoit pas plus gros que le bras d'un homme. Il ajoûte qu'ils aiment beaucoup la chair des rats, & qu'il a pris ſouvent plaiſir à cette chaſſe. Mais lorſqu'ils ont ſaiſi leur proie, ils ont beſoin d'une heure pour l'avaler. Leur gozier, qui eſt naturellement fort étroit, paroît encore ſe reſſerrer dans ces occaſions.

LORSQU'UN de ces Serpens eſt ſous le toît d'une maiſon, il ne peut ſe dégager aſſez vîte pour ſurprendre un rat. Il ſemble que ces petites bêtes s'en apperçoivent; & l'Auteur aſſûre qu'il en a quelquefois vû paſſer pluſieurs devant leur ennemi, qui ſe trouvoit dans cet embarras, y repaſſer cent fois, le railler même par leurs ſauts & leur poſture, tandis que ſiflant, & s'efforçant en vain d'avancer plus vîte, il arrivoit toûjours trop tard (*b*).

LES Serpens Fétiches ne nuiſent à perſonne. Ils ſont ſi privés, qu'ils ſe laiſſent prendre & manier. Leur unique antipathie eſt contre les Serpens venimeux, dont la morſure eſt dangereuſe. Ils les attaquent, dans quelque lieu qu'ils les rencontrent, & ſemblent prendre plaiſir à délivrer les hommes de leur poiſon. Les Blancs mêmes ne font pas difficulté de manier ces innocentes créatures, & badinent avec elles ſans le moindre danger. Il ne faut pas craindre de les confondre avec les autres. L'eſpèce des ſerpens venimeux eſt noire, longue de deux braſſes, & d'un pouce & demi de diamétre. Ils ont la tête plate, & deux dents crochues. Ils rampent toûjours la tête levée, & la gueule ouverte, attaquant furieuſement tout ce qui ſe préſente. L'Auteur les croit du genre vipère, comme ceux de la Martinique, de Sainte Lucie, & de Begnia. Douceur naturelle des Serpens-Fétiches.

LE Serpent ſacré a moins de longueur. Il n'a point ordinairement plus de ſept pieds & demi; mais il eſt auſſi gros que la cuiſſe d'un homme. Les Negres aſſûrent que le premier pére de cette race eſt encore vivant, & qu'il eſt d'une prodigieuſe groſſeur (*c*). Leur grandeur.

BOSMAN prétend avoir obſervé que ces Serpens ne peuvent mordre ni piquer,

(*a*) Des-Marchais, *ubi ſup.* pag. 236.
(*b*) Boſman, pag. 330.
(*c*) Des Marchais, Vol. II. pag. 135. & ſuivantes.

CÔTE DES ESCLAVES.

quer. Il traite de chimère l'opinion des Négres, qui regardent leur morſure comme un préſervatif contre celle des autres ſerpens. Il aſſûre au-contraire qu'ils ne peuvent ſe défendre eux-même du poiſon des autres; & que dans les combats qu'ils leur livrent ſouvent, quoique beaucoup plus gros & plus vigoureux, ils ſeroient rarement vainqueurs, ſi ces rencontres n'arrivoient ordinairement près des Villes & des Villages, où le ſecours de leurs Adorateurs les fait triompher de leur ennemi (*d*).

Leurs combats contre d'autres Serpens.

Snelgrave dit qu'une des principales raiſons qui les a fait choiſir aux Négres pour l'objet de leur culte, eſt la bonté de leur naturel. C'eſt un crime capital de leur nuire, ou de les outrager volontairement; mais s'il arrive par hazard qu'on marche deſſus, ils ſe retirent avec plus de frayeur que de colère, ou s'ils ſe ſervent de leurs dents pour mordre (*e*), la bleſſûre eſt toûjours ſans danger.

Origine de cette ſuperſtition.

LES Négres de Juida racontent qu'ils ont découvert leur Serpent ſacré depuis un grand nombre d'années. Il avoit quitté, diſent-ils, une autre Région, dont les Habitans faiſoient auſſi profeſſion de l'adorer, mais s'étoient rendus indignes d'une protection ſi ſainte, par leur méchanceté & par leurs crimes. Ceux de Juida, charmés de la préférence que le Serpent leur accordoit, le reçurent avec des témoignages incroyables de joie & de reſpect, & le portérent ſur un tapis de ſoye (*f*) dans le Temple, où il eſt actuellement.

Hiſtoire du premier Serpent-Fétiche.

Des-Marchais confirme le récit de Boſman par un détail encore plus particulier. Il eſt certain, dit-il (*g*), que ce Serpent vient d'Ardra dans ſon origine, quoiqu'on ignore à quel tems il faut rapporter ici l'introduction de ſon culte. L'armée de Juida étant préte, ſuivant cet Auteur, à livrer bataille à celle d'Ardra, il ſortit de celle-ci un gros Serpent, qui ſe retira dans l'autre. Non-ſeulement ſa forme n'avoit rien d'effrayant, mais il parut ſi doux & ſi privé, que tout le monde fut porté à le careſſer. Le grand Sacrificateur le prit dans ſes bras, & le leva pour le faire voir à toute l'armée. La vûe de ce prodige fit tomber tous les Négres à genoux. Ils adorérent leur nouvelle Divinité; & fondant ſur leurs ennemis, avec un redoublement de courage, ils remportérent une victoire complette. Toute la Nation ne manqua point d'attribuer un ſuccès ſi mémorable à la vertu du Serpent. Il fut rapporté avec toutes ſortes d'honneurs. On lui bâtit un Temple, on aſſigna un fond pour ſa ſubſiſtance; & bien-tôt ce nouveau Fétiche prit l'aſcendant ſur toutes les anciennes Divinités. Son culte ne fit enſuite qu'augmenter, à proportion des faveurs dont on ſe crut redevable à ſa protection. Les trois anciens Fétiches avoient leur département ſéparé: On s'adreſſoit à la Mer pour obtenir une heureuſe pêche, aux Arbres pour la ſanté, & à l'Agoye pour les conſeils; mais le ſerpent préſide au commerce, à la guerre, à l'agriculture, aux maladies, à la ſtérilité, &c.

Quelles ſont ſes vertus & ſes fonctions.

Son Temple & ſes Prêtres.

Le premier édifice qu'on avoit bâti pour le recevoir, parut bien-tôt trop petit. On prit le parti de lui élever un nouveau Temple, avec de grandes cours, & des appartemens ſpacieux. On établit un grand Pontife, & des Prêtres (*b*) pour

(*d*) Boſman, pag. 379.
(*e*) Snelgrave, pag. 47.
(*f*) Deſcription de la Guinée par Boſman, pag. 370.
(*g*) Des-Marchais, *ubi ſup.* pag. 133.

☞ (*b*) Dans l'Original on lit *Marabous*, au lieu de *Marbuts*, c'eſt une faute dans laquelle Des-Marchais, ou Labat ſon Editeur tombe ſouvent.

pour le ſervir. Tous les ans on choiſit quelques belles filles, qui lui ſont conſacrées. Ce qu'il y a de plus remarquable, c'eſt que les Négres de Juida ſont perſuadés que le Serpent qu'ils adorent aujourd'hui eſt le même qui fut apporté par leurs Ancêtres, & qui leur fit gagner une glorieuſe victoire. La poſtérité de ce noble animal eſt devenue fort nombreuſe, & n'a pas dégénéré des bonnes qualités de ſon premier Père. Quoiqu'elle ſoit moins honorée que le Chef, il n'y a pas de Négre qui ne ſe croye fort heureux de rencontrer des Serpens de cette eſpèce, & qui ne les loge ou les nourriſſe avec joie. Ils les traitent avec du lait. Si c'eſt une femelle, & qu'ils s'apperçoivent qu'elle ſoit pleine, ils lui conſtruiſent un nid pour mettre ſes petits au monde, & prennent ſoin de les élever, juſqu'à ce qu'ils ſoient en état de chercher leur nourriture. Comme ils ſont incapables de nuire, perſonne n'eſt porté à les inſulter. Mais s'il arrivoit à quelqu'un, Négre ou Blanc, d'en tuer ou d'en bleſſer un, toute la Nation ſeroit ardente à ſe ſoûlever. Le coupable, s'il étoit Négre, ſeroit aſſommé ou brûlé ſur le champ, & tous ſes biens confiſqués. Si c'étoit un Blanc, & qu'il eût le bonheur de ſe dérober à la furie du peuple, il en coûteroit une bonne ſomme à ſa Nation pour lui procurer la liberté de reparoître (*i*).

Côte des Esclaves.

Sort de ſa poſtérité.

La force de cette ſuperſtition fit naître un accident fort tragique, qui eſt confirmé par le témoignage réuni de Boſman & de Barbot. Lorſque les Anglois commencèrent à s'établir dans le Royaume de Juida, un Capitaine de leur Nation ayant débarqué ſes marchandiſes ſur le rivage, ſes gens trouvèrent la nuit, dans le magazin, un Serpent Fétiche, qu'ils tuèrent innocemment, & qu'ils jettèrent devant leur porte, ſans ſe défier des conſéquences. Le lendemain, quelques Négres, qui reconnurent le ſacrilége, & qui en apprirent les auteurs, par la confeſſion même des Anglois, ne tardèrent point à répandre cette funeſte nouvelle dans la Nation. Tous les Habitans du Canton s'aſſemblèrent. Ils fondirent ſur le Comptoir naiſſant, maſſacrèrent les Anglois juſqu'au dernier, & détruiſirent, par le feu, l'édifice & les marchandiſes (*k*).

Accident tragique arrivé aux Anglois.

Cette barbarie éloigna pendant quelque tems les Anglois de la Côte. Dans l'intervalle, les Négres prirent l'habitude de montrer aux Européens, qui arrivoient dans leur Pays, quelques-uns de leurs Serpens Fétiches, & les ſupplioient de les reſpecter, parce qu'ils étoient ſacrés. Une précaution ſi néceſſaire a garanti les Etrangers de toutes ſortes d'accidens. Mais un Blanc, qui tueroit aujourd'hui quelque Serpent Fétiche, n'auroit pas d'autre reſſource que de s'adreſſer promptement au Roi, & de lui proteſter qu'il l'a fait ſans deſſein. Son crime paroîtroit expié par le repentir, & par une amende qu'on l'obligeroit de payer aux Prêtres. Encore l'Auteur ne lui conſeille-t'il pas de s'expoſer dans ces circonſtances, aux yeux de la populace, qui devient capable de toutes ſortes d'outrages, lorſqu'elle eſt excitée par les Prêtres.

Parti à prendre pour un Blanc qui auroit tué un Serpent.

Vers le même tems, un Négre d'Aquambo, qui ſe trouvoit dans le Pays de

(*i*) Le même, *ibid.* Boſman dit (pag. 376.) qu'un Négre qui toucheroit un de ces ſerpens du bout d'un bâton, pour l'offenſer, ſeroit condamné au ſupplice du feu.

(*k*) Deſcription de la Guinée par Boſman, pag. 376. & Deſcription de la Guinée par Barbot, pag. 341.

CÔTE DES ESCLAVES.

de Juida, prit un Serpent ſur ſon bâton, parce qu'il n'ôſoit y toucher de la main, & le porta dans ſa cabane (*l*), ſans lui avoir cauſé le moindre mal. Il fut apperçu par deux Négres du Pays, qui pouſſérent auſſi-tôt des cris affreux, & capables de ſoulever tout le Canton. On vit courir à la Place publique un grand nombre d'Habitans, armés de maſſues, d'épées, & de zagaies, qui auroient maſſacré ſur le champ le malheureux Aquambo, ſi le Roi, informé de ſon innocence, n'eût envoyé quelques Seigneurs pour l'arracher à cette troupe de furieux.

Danger d'un Négre d'Aquambo.

Familiarité des Serpens dans les maiſons.

QUOIQUE les Serpens ne ſoient pas capables de nuire, ils ne laiſſent pas d'être fort incommodes, par l'excès de familiarité à laquelle ils s'accoûtument. Dans les grandes chaleurs, ils entrent quelquefois, cinq ou ſix enſemble, juſqu'au fond des maiſons; ils ſe gliſſent ſur les chaiſes, ſur les bancs, ſur les tables, & même dans les lits. S'ils trouvent dans un lit, qui n'eſt pas bien remué, quelque place où ils puiſſent ſe nicher, ils y demeurent cinq ou ſix jours entiers, & ſouvent ils y font leurs petits. A la vérité, l'embarras n'eſt pas grand pour s'en défaire. On appelle un Négre, qui prend doucement ſes Fétiches, & qui les met à la porte. Mais s'ils ſe trouvent placés ſur quelque ſolive, ou dans quelque lieu élevé des maiſons, quoiqu'elles ne ſoient ici que d'un ſeul étage, il n'eſt pas aiſé d'engager le Négre à les en chaſſer. On eſt obligé fort ſouvent de les y laiſſer tranquilles, juſqu'à ce qu'ils en ſortent d'eux-mêmes (*m*). Suivant Barbot, lorſqu'un Négre eſt fatigué de voir trop longtems quelqu'un de ces Dieux dans ſa maiſon, il appelle le Prêtre voiſin, qui doit le porter au Temple du grand Serpent; [& ſi on lui demande où il ſe propoſe de le mettre, il ne manque pas de répondre que le Serpent ſçaura bien ſe conduire à la place où il veut être (*n*).] Mais en ſuppoſant, avec Boſman, qu'il ſoit permis aux Négres de les tirer de la maiſon d'un Blanc, on a peine à concevoir pourquoi il n'auroit pas la même liberté dans la ſienne.

Avanture de Boſman.

UN Serpent ſe plaça un jour au-deſſus de la table, où Boſman étoit accoutumé à prendre ſes repas; & quoiqu'il fut à la portée de la main, il ne ſe trouva perſonne qui eut la hardieſſe d'y toucher. Pluſieurs jours après, Boſman eut à dîner chez lui quelques Seigneurs du Pays. On parla du Serpent. Il leva les yeux ſur celui qui étoit au-deſſus de ſa tête; & le faiſant remarquer à ſes Hôtes, il leur dit que ce pauvre Fétiche n'ayant pas mangé depuis douze ou quinze jours, étoit menacé de mourir de faim, s'il ne changeoit de quartier. Ils répondirent qu'ils le croyoient plus ſenſé, & qu'il ne falloit pas douter qu'en ſecret il ne trouvât le moyen de s'approcher des plats. La raillerie ne fut pas pouſſée plus loin. Mais le jour ſuivant, Boſman ſe plaignit au Roi, devant les mêmes Seigneurs, qu'un de ſes Fétiches eût pris la hardieſſe de manger depuis quinze jours à ſa table ſans être invité. Il ajoûta que ſi cet effronté paraſite ne payoit pas quelque choſe pour ſa penſion & ſon logement, les Hollandois ſeroient forcés de le congédier. Le Roi, qui aimoit cette eſpéce de badinage, le pria de laiſſer le Fétiche tranquille, & promit de contribuer à ſa ſubſiſtance. Dès le ſoir, il envoya un bœuf gras à Boſman (*o*).

LES

(*l*) *Angl.* hors de ſa cabane. R. d. E.
(*m*) Boſman, *ubi ſup.* pag. 377.
(*n*) Barbot, *ubi ſup.* pag. 242.
(*o*) Boſman, pag. 378.

CÔTE DES ESCLAVES.

LES Animaux, qui tueroient ou bleſſeroient un Serpent, ne ſeroient pas plus à couvert du châtiment que les Hommes. En 1697, un porc, qui avoit été tourmenté par un Serpent, ſe jetta deſſus & le dévora. Nicolas Pell, Facteur Hollandois, qui fut témoin de cette ſcène, ne put être aſſez prompt pour l'empêcher. Les Prêtres portèrent leurs plaintes au Roi, & perſonne n'ôſant prendre la défenſe des porcs, ils obtinrent de ce Prince une Sentence qui condamnoit à mort tous les porcs de ſon Royaume. Des milliers de Négres, armés d'épées & de maſſues, commencèrent auſſi-tôt cette ſanglante éxécution. En vain les maîtres repréſentèrent l'innocence de leurs troupeaux. Toute la race eût été détruite, ſi le Roi, qui n'avoit pas l'humeur ſanguinaire, n'eût arrêté le maſſacre par un contre-ordre. Le motif qu'il apporta aux Prêtres, pour juſtifier ſon indulgence, fut qu'il y avoit aſſez de ſang innocent répandu, & que le Fétiche devoit être ſatisfait d'un ſi beau ſacrifice. Boſman dans ſon ſecond Voyage (*p*), vit un autre carnage de porcs à la même occaſion; [& il remarque en paſſant, qu'on eſt expoſé à cette ſorte d'actes tyranniques, dans les gouvernemens deſpotiques où les Prêtres ont beaucoup de crédit ſur l'eſprit du Prince.] Auſſi-tôt que le maïz commence à verdir, & qu'il eſt de la hauteur d'un pied, il eſt ordonné de tenir les porcs renfermés, ſous peine de confiſcation. C'eſt dans cette ſaiſon que les Serpens mettent bas leurs petits; & le lieu qu'ils choiſiſſent eſt ordinairement quelque champ de verdure [ſi donc on lâchoit les porcs dans ce tems là, ils feroient un double mal, tant en gâtant le maïz qu'en mangeant les Serpens.] Les Gardes & les domeſtiques du Roi, parcourent alors tout le Pays. Ils font main-baſſe ſur les porcs, avec d'autant plus de rigueur, que tout ce qu'ils tuent leur appartient. Les Serpens noirs détruiſent encore plus de Fétiches que les porcs, ſans quoi, dit l'Auteur, ces ridicules Divinités multiplieroient tant, que tout le Royaume en ſeroit couvert (*q*).

Sentence de mort contre tous les porcs de Juida, pour avoir tué un Fétiche.

Précaution contre les porcs en faveur des ſerpens.

MALGRÉ les éxemples continuels, qui devroient convaincre les Négres que ces animaux peuvent être tués comme d'autres créatures, l'ignorance & la ſuperſtition les diſpoſe à croire certaines hiſtoires, que leurs Prêtres inventent pour entretenir leur vénération. Des-Marchais en rapporte deux. Un Portugais, arrivé depuis peu ſur la Côte, eut la curioſité d'emporter un Serpent Fétiche au Bréſil. Lorſque ſon Vaiſſeau fut prêt à partir, il ſe procura ſecrettement un de ces animaux, qu'il renferma dans une boëte; & s'étant mis dans un Canot avec ſa proie, il comptoit de ſe rendre droit à bord. La Mer étoit calme. Cependant le Canot fut renverſé, & le Portugais ſe noya. Les Rameurs Négres ayant rétabli leur Canot, retournèrent au rivage, [& négligèrent d'autant moins la boëte, qu'ils avoient vû le Portugais fort attentif à la garder.] Ils l'ouvrirent avec de grandes eſpérances. Quel fut leur étonnement d'y trouver un de leurs Fétiches! Leurs cris attirèrent un grand nombre d'Habitans, qui furent informés auſſi-tôt de l'audace du Portugais. Mais comme le coupable étoit mort, les Prêtres & la populace fondirent ſur tous les Marchands de ſa Nation qui étoient dans le Pays, maſſacrèrent [ceux qui ne purent ſe ſauver & ſe cacher chez les autres Européens,] & pillèrent

Un Portugais enleve un ſerpent de Juida.

(*p*) Boſman, pag. 381. copié par Des-Marchais, Vol. II. pag. 143.

(*q*) Des-Marchais, Vol. II. pag. 141.

CÔTE DES ESCLAVES.

pillèrent leurs magazins. Ce ne fut qu'après de longues difficultés, & même à force de préſens, qu'ils ſe laiſſèrent engager à permettre que les Portugais continuaſſent leur commerce.

Embarras d'un Anglois pour avoir tué un Serpent.

La ſeconde hiſtoire n'eſt pas moins ſurprenante. Un Anglois, nouvellement débarqué, trouva un de ces Serpens dans ſon lit. Il ignoroit qu'ils ne ſont pas redoutables; & n'étant pas mieux informé du reſpect qu'on leur porte dans le Pays, il tua celui qui venoit troubler ſon repos. La nuit étoit fort ſombre, & perſonne n'avoit été témoin de ſon avanture. Cependant, en moins d'un quart d'heure, on entendit d'horribles clameurs autour du Comptoir. La populace menaçoit d'enfoncer les portes, en criant qu'un impie avoit eu l'audace de tuer leur Fétiche. Le Directeur allarmé prit d'abord le parti de faire paſſer ſecrettement ſon Anglois au Comptoir de France; il donna ordre en même-tems que le Fétiche fût enterré, & ſe préſentant enſuite à la troupe furieuſe, il promit de punir le coupable, ſi l'on pouvoit prouver que quelque Fétiche eut été tué. Deux ou trois Prêtres obtinrent la liberté d'entrer, pour faire leurs recherches. La ſurpriſe du Directeur fut extrême, en les voyant aller directement à la foſſe qu'on avoit creuſée pour l'animal, & l'en tirer, comme s'il y eut été mis de leurs propres mains. Il ſe vit dans la néceſſité d'employer les préſens pour les engager au ſilence, en attendant qu'il eût fait avertir le Roi, & le Capitaine, Protecteur de ſa Nation. Le peuple reçut ordre de ſe retirer. Mais lorſque le tumulte fut appaiſé, les Prêtres emportèrent le Serpent, & l'enterrèrent avec les cérémonies ordinaires (*r*).

Etranges effets de la ſuperſtition.

Enfin, rien n'approche du reſpect des Négres pour les Serpens. Si la pluie manque dans la ſaiſon des ſemences, ou le beau tems dans celle de la moiſſon, on ne voit ſortir perſonne après la fin du jour, parce qu'on ſuppoſe le Serpent irrité, & qu'on croit ſa colère encore (*s*) plus redoutable dans les ténèbres. Lorſqu'on veut écarter des Négres incommodes, il ſuffit de parler mal du Serpent. Ils ſe bouchent les oreilles, & fuient auſſi-tôt vers la porte. Cependant, pour uſer de cette méthode, il faut être sûr qu'on a quelque part à leur affection; car un Blanc qu'ils n'aimeroient pas ſeroit expoſé à des ſuites funeſtes. Dans l'incendie de quelque maiſon, s'il arrive que le feu conſume un Serpent, tous les Négres qui apprennent ce malheur donnent de l'argent aux Prêtres, pour les réconcilier avec le Fétiche, dont ils attribuent le malheur à leur propre négligence. D'ailleurs, ils ſont perſuadés qu'il doit revenir bien-tôt, & qu'il ne manquera pas de venger ſa mort ſur ceux qui en ont été l'occaſion (*t*).

Temples dédiés aux Serpens dans tout le Pays.

Barbot nous apprend que dans toutes les parties du Royaume, il y a des loges ou des Temples pour l'habitation & l'entretien des Serpens. C'eſt apparemment l'explication qu'il faut donner aux termes d'Atkins, lorſqu'il dit que les Serpens ſont chéris dans leurs maiſons, qui s'appellent (*v*) *Derboys*. Barbot aſſûre (*x*) que perſonne ne paſſe près de leurs loges, ſans s'y arrêter pour leur rendre un culte, & pour leur demander leurs ordres. Il ajoûte que chacune de ces loges a ſa Prêtreſſe, qui eſt une vieille femme, entretenue des proviſions

(*r*) Le même, pag. 137. & ſuiv.
(*s*) Atkins, pag. 114.
(*t*) Boſman, pag. 381.
(*v*) Atkins, pag. 113.
(*x*) Barbot, pag. 342.

Digitized by Google

CÔTE DES ESCLAVES.

proviſions qu'on offre aux Serpens, & qui répond à voix baſſe aux queſtions des adorateurs. Elle conſeille aux uns de s'abſtenir, dans certains jours, de manger de la volaille, du bœuf, ou du mouton; aux autres, de ne pas boire du vin de Palmier, ni de la bière. Ces avis ſont obſervés religieuſement, avec une crainte continuelle de s'expoſer à la vengeance du Serpent par la moindre négligence (*y*).

Temple principal du Serpent.

MAIS la principale Loge, ou le Temple Cathédral, eſt ſitué à deux milles (*z*) de la Ville Royale de *Sabi*, ou de Xavier, ſous un grand & bel arbre. C'eſt dans ce Sanctuaire que le Chef & le plus gros des Serpens fait ſa réſidence. Il doit être fort vieux, ſuivant le récit des Négres, qui le regardent comme le premier Père de tous les autres. On aſſûre qu'il eſt de la groſſeur d'un homme, & d'une longueur incroyable (*a*).

Chemin qui y conduit.

DES-MARCHAIS dit que le Temple & le Palais du Grand Serpent ne ſont point à plus d'une demi-lieuë à l'Oueſt de Xavier ou Sabi, Capitale du Royaume de Juida; que la route qui y conduit eſt la plus large du Royaume, quoiqu'elle le ſoit beaucoup moins que les grands chemins de France; que ſi elle étoit pavée de grandes pierres, elle reſſembleroit beaucoup aux reſtes des anciens chemins d'Italie, parce qu'elle eſt tout à la fois droite & étroite: Que le Pays n'ayant point d'autres voitures, que des hamacs, portés par deux Négres, il ſeroit inutile qu'elle eût plus de largeur (*b*).

Vœux & offrandes qu'on adreſſe au grand Serpent.

LES Habitans de Juida invoquent le Grand ſerpent dans les pluies, & dans les ſéchereſſes exceſſives, pour la fertilité des terres & l'heureux ſuccès de leurs moiſſons; dans les affaires qui concernent le bien public & le gouvernement; dans les maladies de leurs beſtiaux, ou pour obtenir qu'ils en ſoient préſervés; enfin, dans toutes les néceſſités & les peines qui leur paroiſſent ſurpaſſer le pouvoir de leurs Fétiches ordinaires. Avec une ſi haute opinion du ſien, il n'eſt pas ſurprenant qu'ils lui faſſent des offrandes conſidérables. Le Roi ſur-tout, à la ſollicitation des Prêtres & des Grands, lui envoie de riches préſens, dont les Prêtres profitent (*c*). C'eſt ordinairement des bujis, des étofes de coton & de ſoye, des commodités de l'Europe & de l'Afrique, des beſtiaux, des vivres, & des liqueurs. Mais ces demandes ſont ſi ſouvent répétées, que le Roi s'en laſſe quelquefois, & les rejette. L'Auteur en rapporte un éxemple, dont il fut témoin. Un jour qu'il avoit trouvé ce Prince de fort mauvaiſe humeur, il lui demanda ce qui pouvoit le chagriner. Sa réponſe fut qu'il avoit envoyé au Serpent, dans le cours de l'année, des préſens fort riches, pour obtenir un abondante récolte, & qu'un de ſes Grands ne laiſſoit pas de lui en demander d'autres de la part des Prêtres, en le menaçant d'une année ſtérile, s'il les refuſoit. Il ajoûta qu'il en arriveroit tout ce qu'il plairoit au Serpent, mais qu'il étoit réſolu de ne pas donner davantage; d'autant plus, que la moitié de ſes grains étant déja pourrie dans les champs, il ne pouvoit guères être plus maltraité (*d*).

Plaintes du Roi contre les Prêtres.

LES

(*y*) Barbot, *ibid.*

(*z*) Ce ſont des milles Hollandois, qui en valent ſept ou huit d'Angleterre. [Des-Marchais ſe trompe ici. *Voyez* quelques lignes plus bas.]

(*a*) Boſman, pag. 370.

(*b*) Des Marchais, Vol. II. pag. 155.

(*c*) Snelgrave dit que ſuivant leur tradition, ils ont toûjours été délivrés de toutes ſortes de maux en invoquant le Serpent, pag. 47.

(*d*) Boſman, pag. 369.

CÔTE DES ESCLAVES.

LES Préſens qu'on fait aux Serpens ſont beaucoup plus conſidérables que ceux qu'on offre aux autres Fétiches. Ils ne ſe bornent point à des beſtiaux, de la volaille, & des fruits. Le grand Sacrificateur éxige ſouvent une groſſe quantité de marchandiſes précieuſes, telles que des barils de bujis, de la poudre, de l'eau-de-vie, avec des hecatombes de bœufs, de moutons, & de chévres. Ces demandes ſont toûjours proportionnées aux caprices, aux beſoins, & à l'avarice du grand Prêtre, qui les tourne uniquement à ſon uſage, car le Serpent eſt fort ſatisfait d'un mouton, ou de quelques piéces de volaille qu'on lui ſert pour ſes repas. Quelquefois le grand Prêtre demande un Sacrifice de quelques hommes, ou de quelques femmes. Comme perſonne n'ôſe entrer dans le Temple avec lui & ſes Miniſtres, il leur eſt toûjours fort aiſé d'emporter les offrandes des Fidéles, & de les appliquer à leurs beſoins. D'ailleurs, la ſuperſtition du peuple s'aveugle d'elle-même en leur faveur (*e*).

Fêtes ſolemnelles à l'honneur du Serpent.

LES plus grandes Fêtes qu'on célébre à l'honneur du Serpent, ſont deux proceſſions ſolemnelles, qui ſuivent immédiatement le couronnement du Roi. C'eſt la Mére de ce Prince qui préſide à la premiére, & trois mois après, il conduit lui-même la ſeconde. Chaque année il s'en fait une autre, qui a le Grand Maître de la Maiſon du Roi pour guide. A l'exception des événemens extraordinaires, tels que les pluies & les ſéchereſſes exceſſives, une peſte, une famine, ou d'autres calamités publiques, le Serpent ſe contente du culte journalier (*f*) de ſes Prêtres, qui conſiſte en chants & en danſes, dont ils accompagnent les offrandes & les préſens du peuple. Des-Marchais ayant été témoin de la proceſſion qui ſe fit le 16 d'Avril 1725, après le couronnement du Roi, nous en a laiſſé la deſcription ſuivante (*g*).

Ordre & détail d'une Proceſſion.

AUSSI-TÔT que ces Proceſſions ſont annoncées dans les Provinces, la preſſe eſt ſi grande aux environs de la Ville Capitale, qu'il ſeroit impoſſible de paſſer entre le Temple & la Ville, ſi la Cour ne donnoit des ordres pour faire ranger le peuple aux deux côtés du grand chemin. On fait marcher d'abord un grand nombre d'Archers ou de Bedeaux, armés de longues gaules, qui ſont chargés de tenir le chemin ouvert, d'y faire régner l'ordre, & de forcer le peuple à s'aſſeoir en ſilence ſur les talons. Ces Archers ſont ſuivis d'un Corps régulier de [quarante] Mouſquetaires, marchant quatre à quatre, avec leurs Officiers à leur tête. On voit paroître après eux le Trompette Major du Roi, environné de vingt autres Trompettes. Le Tambour Major ſuit immédiatement, avec vingt autres Tambours, & les Flutes continuent de ſuivre en même nombre. Ces trois bandes d'Inſtrumens, qui compoſent la muſique ordinaire du Roi, font tout le bruit dont ils ſont capables, en ſe faiſant entendre alternativement, ou tous enſemble. Enſuite, on voit venir douze des femmes du Roi [de la troiſiéme claſſe,] qui portent, deux à deux, les préſens de Sa Majeſté au Serpent, c'eſt-à-dire, des bujis, de l'eau-de-vie, de la toile, des calicos, & des étoſes de ſoye. Le Valet de Chambre

(*e*) Smith dit que chaque Kabaſchir, ou homme de qualité, a un ſerpent pour lui en particulier, & qu'il le garde dans une hute bâtie dans quelques petit bois; le Peuple ſe raſſemble la nuit autour de ces hutes, & rend ſes hommages à la Divinité au ſon des tambours & des trompettes. Voyez *Smith.* pag. 196.

(*f*) Des-Marchais, Voi II. pag. 144.

(*g*) Le même Voyageur remarque que toute la différence, lorſque le Roi s'y trouve en perſonne, c'eſt qu'il marche à la même place que ſa mère, environné de cinq Princes. *Ibid.* pag. 153.

Digitized by Google

J.V. Schley fecit

TS, volgens Des MARCHAIS.

bre du Roi ſuit ſeul, une canne à la main, la tête nue, & couvert, comme les Grands, d'un pagne qui traîne à terre. Vingt Trompettes viennent après lui, marchant trois à trois. Ils ſont ſuivis de quarante ſoldats, qui marchent quatre à quatre; ceux-ci de vingt Tambours, deux à deux, & de vingt Flutes dans le même ordre. Douze femmes du Roi paroiſſent enſuite, avec de grands paniers de roſeaux ſur la tête, dans leſquels ſont les vivres que le Roi préſente au Serpent. Trois Nains du Roi leur ſuccédent, vêtus richement, avec des pagnes fort longs, qui ſervent encore à les faire paroître plus petits. Après eux vient le Grand Maître des cérémonies, tête nue, la canne à la main, comme les autres Grands. Quarante Mouſquetaires, quatre à quatre, vingt Tambours, vingt Trompettes; & vingt Flutes rempliſſent l'intervalle ſuivant. Douze femmes du Roi s'avancent enſuite, chargées des préſens de la Reine-Mère. Trois Valets de Chambre de la Reine-Mère paroiſſent avec ſon fauteuil. Le dos de cette chaiſe eſt attaché aux épaules d'un des trois Valets, & les pieds ſont ſoutenus par les deux autres. Ils ſont ſuivis par trois Nains du Roi, vêtus comme les premiers. Enfin, la Reine-Mère paroît ſeule, avec une canne à la main. Elle eſt vêtue magnifiquement. Ses pagnes traînent fort loin par-derrière. Sa tête eſt couverte d'un bonnet rouge (*b*), travaillé avec beaucoup d'art & de propreté. Trois Dames du Palais la ſuivent, en habits fort riches, mais la tete nue. Douze Trompettes; douze Tambours, & douze Flutes du même ſéxe marchent deux à deux après elles. Le grand Sacrificateur vient le dernier, tête nue, la canne à la main, & vêtu comme les Grands. Cette proceſſion eſt fermée par un Corps de quarante Mouſquetaires, & par un grand nombre d'Archers ou de Bedeaux, qui contiennent le peuple. L'Auteur compta deux cens ſoixante-ſix hommes, & cent ſoixante-ſeize femmes, qui formoient en tout un cortège de quatre cens quarante-deux perſonnes.

CÔTE DES ESCLAVES.

Tous ces différens Corps arrivèrent au Palais du Serpent, où ſans entrer dans la cour, ils ſe proſternèrent à la porte, le viſage contre terre, frappant des mains, ſe couvrant la tête de pouſſière, & pouſſant des cris de joie. Les Muſiciens des deux ſéxes ſe rangèrent des deux côtés, & redoublèrent le bruit de leurs Inſtrumens, tandis que les ſoldats firent un feu continuel de leurs mouſquets. Les femmes qui étoient chargées des préſens du Roi, & de ceux de la Reine-Mère, entrèrent enſuite dans la Cour extérieure, & ſe rangèrent ſur deux lignes pour attendre la Princeſſe. Elle entra auſſi, & délivra les préſens au grand Sacrificateur. L'Auteur vit entrer avec elle le Valet de Chambre du Roi, le Maître des cérémonies, & les trois Dames du Palais. Mais cette Princeſſe même ne fut pas admiſe à l'honneur de voir le Serpent. C'eſt une faveur que les Prêtres n'accordent pas même au Roi. Il ne lui eſt pas permis d'entrer dans l'édifice. Il rend ſes adorations par la bouche du Grand-Prêtre, qui lui apporte les réponſes de la Divinité. Enſuite la Proceſſion retourne à Sabi dans le meme ordre (*i*).

Hommages rendus au Serpent.

Perſonne n'entre dans le Temple.

A l'égard de celle qui ſe fait annuellement, Boſman obſerve que les Rois de Juida célébroient autrefois cette fête avec beaucoup de magnificence. Non-ſeulement ils envoyoient des offrandes conſidérables au Serpent; mais ils

(*b*) *Angl.* d'un chapeau de jonc. R. d. E. (*i*) Des-Marchais Vol. II. pag. 153. *& ſuiv.*

CÔTE DES ESCLAVES.

ils diſtribuoient de riches préſens aux Seigneurs de leur Cour, & l'uſage les engageoit ainſi dans des dépenſes exceſſives. Le Roi qui occupoit le Trône, du tems de ce Voyageur, ſe laſſa d'un joug ſi peſant; & l'interruption d'une année devint comme une régle pour les années ſuivantes. Dans la dernière Proceſſion que ce Prince avoit faite au Temple du Serpent, l'Auteur apprit qu'au grand ſcandale des Européens, il avoit été accompagné d'un Capitaine François, nommé *Ducas*, qui n'avoit pas fait difficulté de ſe revêtir d'une peau de tygre, & d'autres ornemens du Pays, pour ſuivre le Roi dans ce pélerinage. Aujourd'hui ce Prince laiſſe le ſoin des cérémonies à ſes femmes; ce qui le diſpenſe d'une infinité de frais, qu'il ne pouvoit éviter lorſqu'il s'y trouvoit lui-même.

Diminution de ferveur dans le Roi.

Revenu que le Roi tire du culte du Serpent.

CEPENDANT le revenu qu'il tire de ce culte n'eſt pas tout-à-fait mépriſable. Tous les ans, depuis le tems où l'on ſéme le maïz, juſqu'à ce qu'il ſoit élevé de la hauteur d'un homme, le Roi & les Prêtres, dit le même Auteur, profitent ſucceſſivement de la ſuperſtition publique. Le peuple, dont la crédulité n'a pas de bornes, s'imagine que dans cet intervalle le Serpent ſe fait une occupation, tous les ſoirs, & pendant la nuit, de rechercher toutes les jolies filles pour leſquelles il conçoit de l'inclination, & qu'il leur inſpire une eſpéce de fureur, qui demande de grands ſoins pour leur guériſon. Alors les parens ſont obligés de mener ces filles dans un édifice qu'on bâtit près du Temple, où elles doivent paſſer pluſieurs mois pour attendre le rétabliſſement de leur ſanté. Ils leur fourniſſent pendant cette retraite toutes les proviſions néceſſaires à leur ſubſiſtance; & le zéle eſt ſi grand pour cette contribution, que les Prêtres n'ont pas beſoin alors d'autre ſecours pour leur entretien. Lorſque le tems des remédes eſt expiré, & que les filles ſe croyent guéries d'un mal, dont elles n'ont pas reſſenti la moindre atteinte, elles obtiennent la liberté de ſortir; mais ce n'eſt qu'après avoir payé les frais prétendus du logement, & des autres ſoins. L'une portant l'autre, cette dépenſe monte à la valeur de cinq livres ſterlings; & comme le nombre des priſonnières eſt toûjours fort grand (*k*), la ſomme totale doit être conſidérable. Chaque Village a ſon édifice particulier pour cet uſage, & les plus peuplés en ont deux ou trois. L'opinion du peuple eſt que toutes ces ſommes appartiennent au Serpent; mais l'Auteur aſſûre que le Roi en tire la meilleure part (*l*).

Filles aimées par le ſerpent.

Elles ſont renfermées dans un édifice particulier.

DANS le premier Voyage que Boſman fit ſur cette Côte, on lui raconta qu'une fille n'avoit pas été plûtôt touchée du Serpent, qu'elle devenoit furieuſe. Il compare cette fureur à celle des anciennes Bacchantes, ou des Prêtreſſes qui rendoient les Oracles. On l'aſſûra que dans leurs tranſports elles briſoient tout ce qui tomboit ſous leurs mains, & que juſqu'au moment qu'elles étoient renfermées, elles commettoient mille actions Diaboliques. Aux doutes qu'il témoignoit ſur la vérité de ces récits, on répondoit qu'il ignoroit toute la puiſſance du Serpent, & que ce grand Fétiche étoit capable de faire venir une fille à lui, avec quelque ſoin qu'on pût la lier ou l'enchaîner dans ſa maiſon. Mais un Négre aſſez ſenſé, dont l'Auteur s'attira la confiance & l'amitié,

Explication du myſtère.

(*k*) Boſman, *ubi ſup.* pag. 371.

(*l*) Des-Marchais raconte la même choſe, avec quelques circonſtances différentes, Vol. II. pag. 174.

mitié, lui découvrit naturellement le fond du myſtère. Les Prêtres ont l'adreſſe d'engager, par des préſens ou des menaces, les filles qui n'ont point encore eu de commerce avec le Serpent, à pouſſer des cris affreux dans les rues, pour feindre enſuite qu'il les a touchées, & qu'il leur a commandé de ſe rendre à l'édifice. Avant qu'on ait pû venir au ſecours, elles prétendent que le Serpent a diſparu; & continuant de donner les mêmes marques de fureur, elles mettent leurs parens dans la néceſſité d'obéir à l'ordre du Fétiche. Lorſqu'elles ſortent du lieu de leur retraite, elles ſont menacées d'être brûlées vives ſi elles révélent le ſecret. La plûpart s'en trouvent aſſez bien pour n'avoir aucun intérêt à le découvrir; & celles mêmes qui auroient eu quelque ſujet de mécontentement, ſont perſuadées que les Prêtres ſont aſſez puiſſans pour éxécuter leurs menaces. CÔTE DES ESCLAVES.

LE même Négre apprit à l'Auteur ce qui lui étoit arrivé avec une de ſes propres femmes. Elle étoit jolie; & s'étant laiſſée ſéduire par quelque Prêtre, elle s'étoit miſe à crier pendant la nuit, à faire la furieuſe, & à briſer tout ce qui ſe préſentoit autour d'elle. Mais le Négre, qui n'ignoroit pas la cauſe de ſa maladie, la prit par la main, comme s'il eût été réſolu de la mener au Temple du Serpent, & la conduiſit au contraire à quelques Marchands Brandebourgeois, qui faiſoient alors leur cargaiſon d'Eſclaves ſur la Côte. Lorſqu'elle s'apperçut qu'il étoit diſpoſé ſérieuſement à la vendre, ſa folie l'abandonna au même inſtant. Elle ſe jetta aux pieds de ſon mari, elle lui demanda pardon avec beaucoup de larmes, & lui ayant promis ſolemnellement de ne jamais retomber dans la même faute, elle obtint grace pour la premiére. Le Négre convenoit que cette démarche avoit été fort hardie, & que ſi les Prêtres en avoient eu le moindre ſoupçon, elle lui auroit peut-être couté la vie. Avanture d'un Négre avec ſa femme.

PENDANT que l'Auteur étoit à Juida, le Roi fit renfermer une de ſes filles dans l'édifice du Serpent. Elle avoit donné auſſi des ſignes de fureur. Cependant elle n'y demeura qu'auſſi long-tems que l'uſage le demande, & toutes les autres filles qui s'y trouvèrent avec elle, obtinrent la liberté à ſon occaſion. Le jour qu'on lui accorda celle de ſortir, elle fut ramenée au Palais avec beaucoup de magnificence, accompagnée de celles qui étoient ſorties dans le même tems. L'Auteur la vit dans ſa marche. Elle étoit nue, & ſans autre Pagne qu'une écharpe de ſoye, paſſée entre les jambes. Sa tête & ſes bras étoient fort ornés de Bijoux. S'étant arrêtée avec ſes compagnes dans la premiére cour du Palais, elle y fit toutes ſortes d'extravagances, au bruit de pluſieurs Inſtrumens de muſique. Quelques Négres firent remarquer à l'Auteur que c'étoit un reſte de ſa premiére folie, dont il ne ſeroit pas aiſé de la guérir, parce qu'elle étoit ſortie du Temple avant le terme. Tous les Habitans de quelque diſtinction s'empreſſérent de lui apporter des préſens; & la foule fut ſi grande, que chacun ne pouvant trouver l'accès libre, ces libéralités durèrent pendant trois jours. Ainſi, de quelque maniére qu'on veuille expliquer cette avanture, la Princeſſe reçut des ſommes conſidérables pour ſa guériſon, tandis que les autres filles étoient obligées d'acheter la même faveur à grand prix. Une fille du Roi eſt aimée du ſerpent. But de cet artifice.

S'IL ſe trouve quelques Négres aſſez raiſonnables pour reconnoître l'impoſture, le déſir de plaire au Roi & la crainte des Prêtres les forcent au ſilence. L'Auteur en fut témoin dans ſon dernier Voyage. La femme du Capitai-

CÔTE DES ESCLAVES.

ne Thom, Négre de la Côte d'Or, que ſa conduite avoit fait choiſir par les Anglois pour leur interpréte, avec la qualité de Capitaine, devint furieuſe ou folle, & rejetta ſur le Serpent la cauſe de ſa maladie (*m*). Thom, pour qui la Religion du Pays étoit étrangère, au-lieu d'envoyer ſa femme au Temple du Serpent, la chargea de chaînes, & la tint renfermée. Elle en conçut une fureur ſi réelle, qu'elle trouva le moyen de faire porter ſes plaintes juſqu'aux Prêtres. La qualité d'Etranger, & la différence des Religions ne leur permirent point de ſe venger ouvertement du mari, mais ils l'empoiſonnèrent ſecrétement; & ſi le Poiſon n'eût pas la force de lui ôter la vie, il le fit tomber du moins dans une Paralyſie, qui lui ôta l'uſage de la langue & de tous les membres. Boſman, qui le laiſſa dans cette triſte ſituation à ſon départ, ignora toûjours s'il s'étoit rétabli (*n*).

Avanture du Capitaine Thom.

Division du Sacerdoce entre les deux ſéxes.

LE miniſtère de la Religion eſt partagé ici entre les deux ſéxes. Les Prêtres & les Prêtreſſes ſont ſi reſpectés, que ce ſeul titre les met à couvert du dernier ſupplice pour toutes ſortes de crimes. Cependant le dernier Roi ne fit pas difficulté de violer cet uſage, du conſentement de tous les Grands. Un Prêtre s'étant engagé dans une conſpiration contre l'Etat, & contre la perſonne du Roi (*o*), ce Prince le fit punir de mort, avec pluſieurs autres coupables.

Grand-Prêtre du Serpent.

LES *Fétichères* ou les Prêtres ont, ſuivant Atkins, un Chef qui les gouverne, & qui n'eſt pas moins conſidéré que le Roi. Son pouvoir balance même aſſez ſouvent l'autorité Royale, parce que dans l'opinion qu'il converſe familièrement avec le grand Fétiche, tous les Habitans le croyent capable de leur cauſer beaucoup de mal ou de bien. Il profite habilement de cette prévention pour humilier le Roi, & pour forcer également le Maître & les Sujets de fournir à tous ſes beſoins (*p*).

DES-MARCHAIS obſerve que ce grand Prêtre, ou ce grand Sacrificateur, eſt le ſeul qui puiſſe entrer dans l'appartement ſecret du Serpent, & que le Roi même ne voit cette Idole redoutée qu'une fois dans le cours de ſon régne, lorſqu'il lui préſente les offrandes, trois mois après ſon couronnement (*q*). Suivant le même Auteur, le grand Sacerdoce eſt héréditaire dans une même famille, dont le Chef joint cette dignité ſuprême à celle de Grand du Royaume, & de Gouverneur de Province. Tous les autres Prêtres ſont dépendans de lui, & ſoûmis à ſes ordres (*r*). Leur Tribu eſt fort nombreuſe. Les mâles ſe trouvent Prêtres, par le droit de leur naiſſance. Il eſt aiſé de les reconnoître aux marques & aux cicatrices qu'on leur fait ſur le corps dès leur première jeuneſſe. Leur habit ordinaire n'eſt pas différent de celui du peuple; mais ils ont le droit de ſe vêtir comme les Grands, lorſqu'ils ſont capables de cette dépenſe.

Cette dignité eſt héréditaire.

Occupations des Prêtres.

LES Prêtres du Royaume de Juida, & le grand Sacrificateur même n'ont aucun revenu fixe. Ils éxercent le trafic, comme le commun des Négres. Si le hazard les favoriſe, & que par le nombre de leurs femmes, de leurs enfans, & de leurs eſclaves, ils puiſſent cultiver une grande étendue de terres,

(*m*) C'eſt ainſi qu'il y a en Eſpagne des femmes qui ſe diſent poſſédées.
(*n*) Boſman, *ubi ſup.* pag. 371. & ſuiv.
(*o*) Le même, pag. 384.
(*p*) Atkins, pag. 113. & ſuiv.
(*q*) Des-Marchais, Vol. I. pag. 236.
(*r*) Le Grand Prêtre s'appelle Béti, apparemment parce qu'il eſt Gouverneur de la Province de ce nom.

Digitized by Google

res, nourrir beaucoup de beſtiaux, acheter des Eſclaves, & les revendre avec avantage ; la conſidération qu'on a pour eux augmente avec leur fortune. Mais le plus sûr de leurs revenus vient de la crédulité du peuple, qu'ils pillent à leur gré par toutes ſortes d'artifices. On voit des familles entières, ruinées par leurs extorſions. La plûpart des Grands, qui ſont les eſprits forts, ou plûtôt qui n'ont aucun principe de Religion, regardent leurs Prêtres comme autant d'impoſteurs & de fripons (*s*). Ils en font l'aveu aux Blancs, qui s'attirent leur confiance. Mais leur conduite eſt fort oppoſée à leurs ſentimens. La crainte du peuple, qui eſt le jouet continuel de l'adreſſe des Prêtres & l'inſtrument de leur malignité, les force de ſe couvrir en public d'un maſque de Religion (*t*). CÔTE DES ESCLAVES.

Prêtreſſes nommées Bétas.

LES femmes, qui ſont élevées à l'Ordre de Bétas ou de Prêtreſſes, affectent beaucoup de fierté, quoiqu'elles ſoient nées ſouvent d'une concubine Eſclave. Elles ſe qualifient particulièrement du titre d'*Enfans de Dieu*. Tandis que toutes les autres femmes rendent à leurs maris des hommages ſervils, les Bétas éxercent un empire abſolu ſur eux & ſur leurs biens. Elles ſont en droit d'éxiger qu'ils les ſervent, & qu'ils leur parlent à genoux. Auſſi les plus ſenſés d'entre les Négres n'épouſent-ils guères de Prêtreſſes, & conſentent-ils encore moins que leurs femmes ſoient élevées à cette dignité. Cependant s'il arrive qu'elles ſoient choiſies ſans leur participation, la loi leur défend de s'y oppoſer, ſous peine d'une rigoureuſe cenſure, & de paſſer pour gens irréligieux, qui veulent troubler l'ordre du culte public (*v*).

Etranges formalités de leur élection.

DES-MARCHAIS rapporte les formalités qui s'obſervent dans l'élection des Prêtreſſes. On choiſit, chaque année, un certain nombre de jeunes vierges, qui ſont ſéparées des autres femmes, & conſacrées au Serpent. Les vieilles Prêtreſſes ſont chargées de ce ſoin. Elles prennent le tems où le maïz commence à verdir ; & ſortant de leurs maiſons, qui ſont à peu de diſtance de la Ville, armées de groſſes maſſues, elles entrent dans les rues en pluſieurs bandes de trente ou quarante, elles y courent comme des furieuſes, depuis huit heures du ſoir juſqu'à minuit, en criant *Nigo bodiname*, c'eſt-à-dire dans leur langue, *Arrêtez prenez*. Toutes les jeunes filles, de l'âge de huit ans juſqu'à douze, qu'elles peuvent arrêter dans cet intervalle, leur appartiennent de droit ; & pourvû qu'elles n'entrent point dans les cours ou dans les maiſons, il n'eſt permis à perſonne de leur réſiſter. Elles ſeroient ſoûtenues par les Prêtres, qui acheveroient de tuer impitoyablement ceux qu'elles n'auroient pas déja tués de leurs maſſues.

Sort des jeunes filles qui ſont choiſies.

CES vieilles Furies conduiſent dans leurs cabanes les jeunes perſonnes qu'elles ont enlevées. Elles ont des appartemens qui ne ſont deſtinés qu'à cet uſage, où elles les tiennent renfermées pour les inſtruire, & pour leur donner la marque du Serpent. Les parens néanmoins doivent être avertis du lieu où ſont leurs filles ; & loin de s'en affliger, la plûpart ſe croyent fort honorés de voir tomber le choix ſur leur ſang. Il s'en trouve même qui offrent volontairement une fille ou deux au Service du Serpent. Les Prêtreſſes

(*s*) Smith, pag. 106. fait une comparaiſon un peu éxagérée de ces Prêtres, avec ceux d'une certaine ſecte de Chrétiens.

(*t*) Des-Marchais, Vol. II. pag. 151.

(*v*) Deſcription de la Guinée par Boſman, pag. 384. & ſuiv.

CÔTE DES ESCLAVES.

Prêtreſſes parcourent ainſi toutes les parties du Royaume. Elles employent ordinairement quinze jours à cette courſe; à moins que le nombre de filles qui leur manque ne ſoit rempli plûtôt. S'il ne l'eſt pas, dans l'eſpace même de quinze jours, elles continuent leurs enlevemens nocturnes.

Leur éducation.

LES jeunes filles ſont traitées d'abord avec beaucoup de douceur dans leur cloître. On leur fait apprendre les danſes & les chants ſacrés qui ſervent au culte du ſerpent. Mais la dernière partie de ce noviciat eſt très-ſanglante. Elle conſiſte à leur imprimer dans toutes les parties du corps, avec des poinçons de fer, des figures de fleurs, d'animaux, & ſur-tout de Serpens. Comme cette opération ne ſe fait point ſans de vives douleurs, & ſans une grande effuſion de ſang, elle eſt ſuivie fort ſouvent de fiévres dangereuſes. Les cris touchent peu ces impitoyables vieilles; & perſonne n'ôſant approcher de leurs maiſons, elles ſont sûres de n'être pas troublées dans cette barbare cérémonie. La peau devient fort belle après la guériſon de tant de bleſſures. On la prendroit pour un ſatin noir à fleurs. Mais ſa principale beauté, aux yeux des Négres, eſt de marquer une conſécration perpétuelle au ſervice du Serpent. Cette qualité attire à ces jeunes filles le reſpect du peuple, & leur donne quantité de Privilèges, dont le principal eſt de tenir dans une profonde ſoûmiſſion les hommes qui ſont la folie de les épouſer. Un Mari qui entreprendroit de corriger ou de répudier une femme de cette claſſe, s'expoſeroit à la fureur de tout le Corps des Prêtreſſes (*x*). Auſſi-tôt que l'inſtruction eſt achevée, & les bleſſûres parfaitement guéries, on aſſûre les jeunes Bétas que c'eſt le Serpent qui les a marquées. Quelque idée qu'elles ayent de leur ſort, elles feignent de croire tout ce qu'on leur dit; ſur-tout, lorſqu'on leur répéte avec beaucoup de force, que ſi elles répondent mal à leur élection, ou ſi elles révélent les miſtères qu'on leur a communiqués, elles ſeront emportées & brûlées vives par le Serpent. Alors, leurs Maîtreſſes prennent l'occaſion de quelque nuit fort obſcure, pour les reconduire dans leurs familles. Elles les laiſſent à la porte, avec ordre d'appeller leurs parens, qui ne manquent guéres de les recevoir avec joie, & d'aller rendre graces au Serpent de l'honneur qu'il a fait à leur famille. Quelques jours après, les vieilles Prêtreſſes viennent demander aux parens le prix qu'elles jugent à propos d'éxiger pour le logement & le maintien de leurs élèves. Il n'en faut rien rabattre, ſi l'on ne veut qu'il ſoit doublé ou triplé, ſans aucune eſpérance de diminution. Ces contributions ſe diviſent en trois parts, dont l'une appartient au grand Sacrificateur, l'autre aux Prêtres, & la troiſième aux Prêtreſſes.

Manière dont elles retournent dans leur famille.

Leur mariage avec le Serpent.

LES jeunes filles rentrent dans l'ordre de leurs familles, avec la liberté de retourner quelquefois au lieu de leur conſécration, pour y répéter les inſtructions qu'elles ont reçues. Lorſqu'elles deviennent nubiles, c'eſt-à-dire, vers l'âge de quatorze ou quinze ans, on célébre la cérémonie de leurs nôces avec le Serpent. Les parens, fiers d'une ſi belle alliance, leur donnent les plus beaux pagnes, & la plus riche parure qu'ils puiſſent ſe procurer dans leur condition. Elles ſont menées [en cérémonie,] au Temple. Dès la nuit ſuivante,

(*x*) A cette occaſion Des-Marchais raconte, mais avec quelque varieté, l'Hiſtoire qu'on a rapportée ci-devant d'après Doſman, d'un Négre qui voulut vendre ſa femme qui ſe diſoit touchée du Serpent.

vante, on les fait deſcendre [deux ou trois à la fois] dans un caveau bien vouté, [qui a des ſouterrains à droite & à gauche,] où l'on dit qu'elles trouvent deux ou trois Serpens qui les épouſent par commiſſion [pour le grand Serpent.] Pendant que le miſtère s'accomplit, leurs compagnes, & les autres Prêtreſſes, danſent & chantent au ſon des Inſtrumens, mais trop loin du caveau pour entendre ce qui s'y paſſe. Une heure après, elles ſont rappellées, ſous le nom de femmes du grand Serpent, qu'elles continuent de porter toute leur vie. On ne ſçauroit douter, remarque l'Auteur, que ces Commiſſaires du Serpent ne ſoient des créatures plus propres au mariage que les Reptiles; d'autant plus, que les fruits de cette avanture ſont toûjours de l'eſpéce humaine. Le jour ſuivant, on reconduit les jeunes Prêtreſſes dans leur famille; & du même jour elles participent à toutes les offrandes qui ſont préſentées au Serpent leur Mari. S'il ſe préſente quelque Négre pour les épouſer, il les obtient auſſi facilement qu'une fille ordinaire; mais c'eſt à condition de les reſpecter, [comme le Serpent même, dont elles portent l'empreinte.] Il eſt obligé de ne leur parler qu'à genoux, de leur accorder tout ce qu'elles deſirent, & de ſe ſoûmettre conſtamment à leur autorité. Ces femmes ſont diſtinguées par le nom de Bétas. Elles demeurent rarement ſans maris, ſur-tout lorſqu'elles ont un peu d'agrément naturel. Celles qui ne trouvent pas l'occaſion de ſe marier vendent leurs faveurs au public (y).

CÔTE DES ESCLAVES.

Explication de leur impoſture.

Les vieilles Prêtreſſes ſont celles qui ayant perdu leurs maris, ou ne s'étant jamais mariées, ſe retirent dans des habitations particulières, qui peuvent être comparées à nos Couvents. Atkins les regarde comme autant de vieilles débauchées, qui font un trafic infâme des jeunes filles qu'elles prennent ſous leur conduite. Il fut informé, dit-il, que les riches Kabaſchirs font ordinairement les premiers qui compoſent avec elles pour la ſéduction de ces jeunes victimes. Elles perſuadent ſans peine à ces innocentes créatures, qu'ayant eu des conférences avec le Serpent, il leur a déclaré ſes intentions & ſes ordres. Après leur avoir fait connoître celui qui doit être favoriſé, elles leur montrent l'art de ſe rendre plus aimable à ſes yeux, pour ſe mettre en droit d'augmenter le prix, à meſure qu'elles échauffent ſes deſirs. Elles font enviſager aux jeunes filles, pour fruit de leur complaiſance, des récompenſes extraordinaires dans le Pays du Serpent, qu'elles leur repréſentent comme un lieu de délices. Elles ajoutent que le Serpent même y paroîtra beaucoup plus aimable, & qu'il ne prend ici ſa plus laide forme, que pour donner plus de mérite à leur obéïſſance. La moindre indiſcrétion d'une fille, continue le même Auteur, ſeroit punie de mort; & perſonne n'ôſeroit accuſer une Prêtreſſe, ou ſoûtenir quelque choſe en Juſtice contre ſon témoignage (z).

Infâme trafic des vieilles Prêtreſſes.

Leur habileté à ſéduire les jeunes.

Il eſt à propos d'obſerver que Boſman parle des filles qui ſont renfermées à titre de furieuſes, & qu'il les diſtingue de celles qu'on arrête pour le Sacerdoce. Atkins fait ſoigneuſement la même diſtinction; au-lieu que Des-Marchais les confond toutes ſous le nom de Prêtreſſes, ſans dire un ſeul mot de celles qui ne ſont que furieuſes. Cette différence ne peut venir que d'un peu plus ou moins d'exactitude dans les informations; car leurs récits ſont les mêmes,

(y) Des-Marchais, Vol. II. pag. 144. & ſuivantes.

(z) Voyage d'Atkins, pag. 114. & ſuiv.

CÔTE DES ESCLAVES.

mêmes, à l'exception de quelques circonſtances. Ainſi, faute d'attention, l'un peut avoir compris que les filles furieuſes devenoient Prêtreſſes; & l'autre avoit conçu, que les Prêtreſſes étoient ſujettes à des accès de fureur; [ce qui paroît le plus vraiſemblable.]

Réfléxions d'Atkins ſur l'origine du culte du Serpent.

CONCLUONS cet article par quelques réfléxions d'Atkins, ſur l'origine du Serpent & de ſon culte. Cet Ecrivain, qui ignoroit apparemment la tradition des Négres, ou qui la regardoit comme une fable ridicule, remonte juſqu'au tems de Salomon; & ſuppoſant qu'Ophir, où ce Prince envoyoit ſes Flottes, ne pouvoit être que Sophola, il s'imagine qu'elles alloient juſqu'à la Côte d'Or, & qu'elles y laiſſérent quelques notions du Serpent, que Moyſe éleva dans le déſert. Les paons, dont parle le Texte Sacré, étoient, ſuivant le même Auteur, des oiſeaux à couronne. Il conçoit, dit-il, que Gordon (*a*) peut ne s'être pas trompé, lorſqu'il a jugé que la loi de Moyſe s'eſt introduite autrefois dans quelques Régions de la Nigritie. Cette conjecture lui paroît extrêmement fortifiée par la reſſemblance de pluſieurs dénominations, & de certaines coutumes que les Négres ont reçues vraiſemblablement des Juifs, ſur-tout de celle de la Circonciſion, qui eſt en uſage dans preſque toutes les parties de la Côte. Il croît auſſi fort probable que les Egyptiens, de qui Abraham l'avoit empruntée, puiſſent l'avoir tranſmiſe eux-mêmes, avec leur commerce, dans toutes ces Régions de l'Afrique. Il ne voit, dit-il, que deux objections à former contre cette opinion; la première, que la communication de ces uſages auroit pu ſe faire plus aiſément par les Malayens ou les Turcs Négres qui habitent le milieu de l'Afrique; la ſeconde, que chez les Mahométans la Circonciſion n'eſt pas obſervée comme un précepte, mais comme une ſimple tradition.

Autre explication du même culte.

D'AUTRES ſe ſont figurés que le culte du Serpent parmi les Négres de Juida, comme celui du Bœuf, de la Vache, du Crocodile, & du Chat parmi les Egyptiens, ne doit ſa naiſſance qu'à l'utilité de toutes ces créatures. En Egypte, les Crocodiles & les Chats faiſoient la guerre aux reptiles qui ravageoient les fruits. Ici les Serpens, que les Négres honorent, combattent d'autres eſpèces de Serpens venimeux, & détruiſent différentes ſortes de vermines qui nuiſent beaucoup aux productions de la terre (*b*).

(*a*) Voyez ſa Grammaire Géographique, pag. 327.

(*b*) Atkins, pag. 115. & ſuiv.

CHAPITRE VI.

Gouvernement du Royaume de Juida.

Adminiſtration de la Juſtice.

C'EST entre les mains du Roi & de ſes Grands que réſide l'autorité ſuprême, avec l'adminiſtration civile & militaire. Mais dans les cas de crime, le Roi fait aſſembler ſon Conſeil, qui eſt compoſé de pluſieurs perſonnes choiſies, leur expoſe le fait & recueille les opinions. Si la pluralité des ſuffrages s'accorde avec ſes idées, la Sentence eſt éxécutée ſur le champ. S'il n'approuve

Digitized by Google

n'approuve pas le réſultat du Conſeil, il ſe réſerve le droit de juger, en vertu de ſon autorité ſuprême. CÔTE DES ESCLAVES.

IL y a peu de Crimes capitaux dans le Royaume de Juida. Le meurtre & l'adultère avec les femmes du Roi ſont les ſeuls qui ſoient diſtingués par ce nom. Quoique les Négres craignent beaucoup la mort, ils s'y expoſent quelquefois par l'une ou l'autre de ces deux voies. Dans l'eſpace de cinq ou ſix ans, Boſman vit éxécuter deux meurtriers. Ils furent éventrés vifs, leurs entrailles arrachées & brûlées. Enſuite, les corps furent remplis de ſel, & placés ſur un pieu au milieu de la place publique. Quatre ans après, un Négre qui avoit été ſurpris dans un commerce familier avec une des femmes du Roi, fut conduit au lieu de l'éxécution, c'eſt-à-dire, en plein champ. Là, il fut placé ſur une petite élévation, pour ſervir de but à pluſieurs Grands, qui s'éxercèrent à lui lancer leurs zagaies. Il ſouffrit beaucoup dans ce barbare amuſement. Enſuite, aux yeux de la coupable, qui fut amenée près de lui, on lui coupa la partie qui l'avoit rendu criminel, & on l'obligea de la jetter lui-même au feu. On leur lia auſſi-tôt à tous deux les mains & les pieds. Ils furent jettés dans une foſſe aſſez profonde; & l'Exécuteur de la Juſtice puiſant de l'eau bouillante dans une chaudière voiſine, les en arroſa par degrés, juſqu'à ce que la chaudière fut à demi-vuide. Alors il verſa le reſte de l'eau dans la foſſe, qui fut bouchée de terre auſſi-tôt, & les deux coupables ſe trouvèrent enſevelis.

Crimes capitaux du Pays.

Supplice des meurtriers.

DEUX ans après cette éxécution, le Roi fit arrêter dans ſon Palais un jeune homme qui s'y étoit renfermé en habit de femme, & qui avoit obtenu les faveurs de pluſieurs Princeſſes. La crainte d'être découvert lui avoit fait prendre la réſolution de paſſer dans quelqu'autre Pays; mais un reſte d'inclination l'ayant retenu deux jours près d'une femme, il fut pris avec elle ſur le fait. Il n'y eut point de ſupplice aſſez cruel pour lui arracher le nom de ſes autres maîtreſſes. Il fut condamné au feu. Mais lorſqu'il fut au lieu de l'éxécution, il ne pût s'empêcher de rire en voyant pluſieurs femmes, qui avoient eu de la foibleſſe pour lui, fort empreſſées à porter du bois pour ſon bucher. Il déclara publiquement quelles étoient là-deſſus ſes idées, mais ſans faire connoître les coupables par leur nom (*a*).

Jeune homme arrêté au Palais en habit de femme.

LA rigueur de la Loi, ſur cet article, rend les femmes extrémement circonſpectes dans leurs intrigues, ſur-tout les femmes du Roi. Elles ſe croient obligées de s'aider mutuellement par toutes ſortes de ſervices. Mais l'attention des hommes eſt ſi éxacte ſur leur conduite, qu'elles évitent rarement de fâcheuſes découvertes. La ſentence de mort ſuit immédiatement le crime, & les circonſtances de l'éxécution ſont terribles. Les Officiers du Roi font creuſer deux foſſes, longues de ſix ou ſept pieds, ſur quatre de largeur & cinq de profondeur. Elles ſont ſi près l'une de l'autre, que les deux criminels (*b*) peuvent ſe voir & ſe parler. Au milieu de l'une, on plante un pieu, auquel on attache la femme, les bras derrière le dos. Elle eſt liée auſſi par les genoux & par les pieds. Au fond de l'autre foſſe, les femmes du Roi [de la troiſième claſſe,] font un amas de petits fagots. On plante, aux deux bouts, deux petites fourches de bois. L'amant [dépouillé tout

Supplice de deux adultères.

(*a*) Deſcription de la Guinée par Boſman, pag. 357. & ſuiv.

(*b*) Voyez la Figure, [qui eſt copiée d'après Boſman.]

CÔTE DES ESCLAVES.

tout nud,] eſt lié contre une broche de fer, & ſerré ſi fortement qu'il ne peut ſe remuer. On place la broche ſur les deux fourches de bois, qui ſervent comme de chenets. Alors on met le feu aux fagots. Ils ſont diſpoſés de manière, que l'extrémité de la flamme touche au corps & rôtit le coupable par un feu lent. Ce ſupplice ſeroit d'une horrible cruauté, ſi l'on ne prenoit ſoin de lui tourner la tête vers le fond de la foſſe; de ſorte qu'il eſt quelquefois étouffé par la fumée avant qu'il ait pû reſſentir l'ardeur du feu (*c*). Lorſqu'il ne donne plus aucun ſigne de vie, on délie le corps, on le jette dans la foſſe, & ſur le champ elle eſt remplie de terre.

AUSSI-TÔT que l'homme eſt mort, les femmes [du troiſième ordre,] ſortent du Palais au nombre de cinquante ou ſoixante, auſſi richement vêtues qu'aux plus grands jours de fête. Elles ſont eſcortées par les gardes du Roi, au ſon des tambours & des flutes. Chacune porte ſur la tête un grand pot rempli d'eau brûlante, qu'elles vont jetter, l'une après l'autre, ſur la tête de leur malheureuſe compagne, [& quand elles ont verſé l'eau, elles jettent le pot après de toutes leurs forces.] Comme il eſt impoſſible qu'elle ne meure pas dans le cours de ce ſupplice, on délie auſſi-tôt le corps, on arrache le pieu & l'on jette l'un & l'autre dans la foſſe, qui eſt remplie de pierres & de terre.

Punition pour les femmes des Grands.

SI c'eſt la femme d'un Grand qui eſt ſurprife en adultère, le mari eſt en droit de la punir de mort, ou de la vendre aux Européens. Lorſqu'il ſe détermine à lui ôter la vie, il lui fait couper la tête ou la fait étrangler par l'Exécuteur public, ſans être obligé de rendre compte au Roi de ſa conduite, pourvû qu'il paye les frais de l'éxécution. Mais comme ſon pouvoir ne s'étend point ſur l'homme qui l'a déshonorée, à moins que le prenant ſur le fait il ne lui ôte auſſi-tôt la vie, il implore la juſtice du Roi, qui condamne ordinairement le coupable à mort.

Exécution dont Des-Marchais fut témoin.

EN 1725, Des-Marchais fut témoin d'une éxécution de cette nature. Un Grand s'étant plaint au Roi qu'un Particulier avoit débauché ſa femme, ce Prince, après avoir éxaminé les preuves, porta une Sentence qui condamnoit l'offenſeur, dans quelque lieu qu'il pût ſe trouver, à être battu juſqu'à la mort & ſon corps expoſé aux bêtes ſauvages. Les Officiers de la Juſtice de Sabi commencèrent ſur le champ leurs recherches; & l'ayant trouvé qui rentroit dans ſa propre maiſon, ils l'aſſommèrent à coups de maſſues, & laiſſèrent le corps expoſé dans le même lieu. Ce préſent chagrina beaucoup les voiſins. Ils repréſentèrent au Grand-Maître du Palais qu'un cadavre infectoit le quartier, & le ſupplièrent d'obtenir des ordres du Roi pour le faire tranſporter en plein champ. Cet Officier, qu'on n'avoit pas manqué d'intéreſſer par quelques préſens, fit des ſollicitations fort preſſantes. Mais le Roi répondit: „ Que ſi l'adultère n'étoit pas puni avec rigueur, le repos „ des familles ſeroit troublé continuellement; que le corps demeureroit „ dans le même lieu juſqu'à ce qu'il fût pourri ou dévoré; que c'étoit au „ Peuple à profiter de cette leçon, pour ne jamais ſouiller le lit d'autrui. Il permit néanmoins que pendant le jour on couvrît le cadavre d'une natte, en laiſſant le viſage expoſé à la vûe du Public, afin que le Criminel fût connu

(*c*) *Angl.* avant qu'il ſoit entièrement grillé. R. d. E.

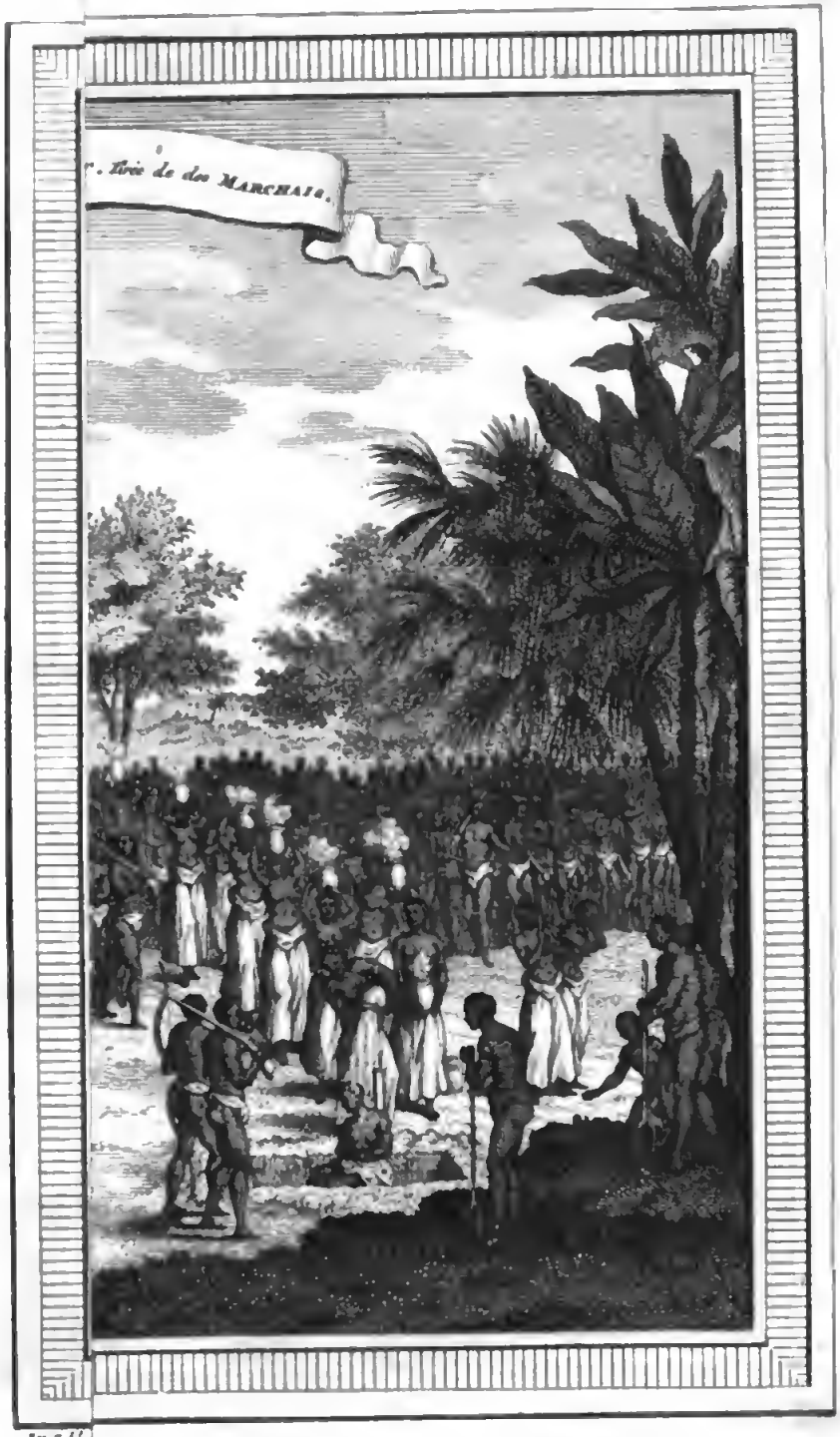

n derselver MINNAAR, uit des MARCHAIS.

nu auſſi long-tems qu'on pourroit diſtinguer ſes traits. Cette punition s'étendit plus loin; car il fit préſent à l'offenſé de tous les effets du coupable, de ſes femmes & de ſes Eſclaves, avec la liberté de les vendre ou d'en diſpoſer à ſon gré (*d*). CÔTE DES ESCLAVES.

Sentences exécutées par des femmes.

LE Roi ſe ſert quelquefois de ſes femmes, pour l'éxécution des arrêts qu'il prononce. Il en détache trois ou quatre-cens, avec ordre de piller la maiſon du Criminel & de la détruire juſqu'aux fondemens. Comme il eſt défendu de les toucher, ſous peine de mort, elles rempliſſent tranquillement leur commiſſion. A l'arrivée de l'Auteur, un Négre de ſa connoiſſance fut informé qu'on le chargeoit de certains crimes, & que les ordres étoient déja donnés pour le pillage & la ruine de ſa maiſon. Son malheur étoit ſi preſſant, qu'il ne lui reſtoit pas même le tems de ſe juſtifier. Mais ſe rendant témoignage de ſon innocence, loin de prendre la fuite, il réſolut d'attendre chez lui les femmes du Roi. Elles parurent bien-tôt; & ſurpriſes de le voir, elles le preſſèrent de ſe retirer, pour leur laiſſer la liberté d'éxécuter leurs ordres. Au-lieu d'obéir, il avoit placé autour de lui deux milliers de poudre; & leur déclarant qu'il n'avoit rien à ſe reprocher, il jura que ſi elles s'approchoient, il alloit ſe faire ſauter, avec tout ce qui ſeroit autour de lui. Cette menace leur cauſa tant d'effroi, qu'elles ſe hâtèrent de retourner au Palais, pour rendre compte au Roi du mauvais ſuccès de leur entrepriſe. Les amis du Négre l'avoient ſervi dans l'intervalle (*e*), & les preuves de ſon innocence parurent ſi claires, qu'elles firent revoquer la ſentence. Suivant le même (*f*), c'eſt toûjours à ſes femmes [de la troiſième claſſe] que le Roi confie l'éxécution de ſa juſtice dans la Ville de Sabi. Lorſqu'il a condamné quelqu'un au châtiment, il les fait partir en troupe, armées chacune d'une longue gaule. Dans ces occaſions, elles ſont ſuivies de la populace, qui les reſpecte beaucoup, [& qui trouve toûjours quelque choſe à gagner dans ces éxécutions.] En arrivant à la maiſon du Criminel, elles lui déclarent les ordres du Roi. Jamais elles n'y trouvent d'oppoſition; & ſe mettant à piller, à détruire ou à brûler, c'eſt l'ouvrage de quelques minutes. Les Rois ont établi la même méthode, pour humilier quelquefois les Grands, lorſqu'ils ſont choqués de leur orgueil. Ils en uſent rarement; car, malgré tous les droits d'une autorité deſpotique, ils craignent leur Nobleſſe (*g*). Cependant lorſqu'ils peuvent donner une couleur de juſtice au prétexte, ils envoyent deux ou trois mille (*h*) femmes pour ravager les terres de ceux qui manquent de ſoûmiſſion pour leurs ordres, ou qui rejettent des propoſitions raiſonnables. Le reſpect va ſi loin pour ces femmes, que perſonne ne pouvant les toucher ſans ſe rendre coupable d'un nouveau crime, le rébelle aime mieux prêter l'oreille à des propoſitions d'accommodement, que de ſe voir dévorer par une légion de furies, ou que de violer une loi fondamentale de l'Etat. Les priviléges des Grands, ajoûte le même Voyageur, produiſent quelquefois de fâcheux effets dans le Royaume de Juida (*i*).

Manière dont le Roi humilie les Grands.

LA plûpart des autres crimes ſont punis par des amendes pécuniaires au profit

(*d*) Des-Marchais, Vol. II. pag. 66. & ſuivantes.
(*e*) Boſman, *ubi ſup.* pag. 367.
(*f*) *Angl.* ſuivant Des-Marchais. R. d. E.
(*g*) Des-Marchais pag. 77.
(*h*) Boſman dit ſeulement deux ou trois cens.
(*i*) Des-Marchais, *ubi ſup.* pag. 200.

CÔTE DES ESCLAVES.

profit du Roi. Du tems de Boſman, il n'employoit pas d'autres miniſtres pour l'éxécution de ces petites ſentences, que le Capitaine *Carter*, ſon principal Favori, que l'Auteur a crû pouvoir nommer l'*Ame du Roi*, parce que ce Prince n'entreprenoit rien ſans ſa participation. Ce Carter étoit revêtu du titre de *Capitaine Blanco*, en qualité d'Agent Général, ou de Miniſtre, pour toutes les affaires qui regardoient les Européens & leur Commerce. [Il joignoit de la droiture à beaucoup d'habileté & d'expérience.]

Amendes pécuniaires.

Ce que c'étoit que le Capitaine Carter.

Epreuve & purgation des accuſés.

DANS une accuſation ſans preuves, le Coupable eſt obligé de ſe juſtifier par les Fétiches, avec les mêmes formalités que ſur la Côte d'Or, ou de ſubir une autre épreuve, qui eſt beaucoup plus commune. On le conduit ſur le bord d'une Rivière, qui coule près du Palais Royal, & dont la propriété, ſuivant l'opinion des Négres, eſt de noyer ſur le champ tous ceux qui ont la conſcience chargée de quelque crime; [opinion directement oppoſée à celle qu'on a en Europe par rapport aux Sorciers qu'on éprouve de cette manière.] Mais comme les Négres ſont habiles nâgeurs, Boſman, qui fut témoin pluſieurs fois de cette cérémonie, ne vit jamais aucune preuve de la qualité des eaux. L'accuſé, après s'être juſtifié, n'en paye pas moins une certaine ſomme au Roi; & l'Auteur s'imagine que cette méthode de purgation n'a pas d'autre but. Les Vicerois ou les Gouverneurs de Province s'attribuent les mêmes droits dans leur Gouvernement (*k*) & font tourner à leur profit toutes les amendes impoſées pour les crimes. Barbot, qui fait le même récit, ajoûte que ſi le Criminel ſe noye par quelqu'accident, les Négres font bouillir ſon corps, & le mangent en haine du crime. Mais il n'aſſûre pas, dit-il, que cet uſage ſoit certain. Il parle, avec plus de certitude, d'une autre cérémonie, qui ſe pratique ordinairement dans les contrats, & que les Négres appellent *boire dios*, par un mélange de François & de Portugais. Les deux Parties font chacune leur petit trou dans la terre. Elles y ſont tomber quelques goutes de leur propre ſang; & les mêlant avec un peu de terre, elles en avalent une petite partie. Cette manière de promettre ou de répondre, paſſe pour l'engagement le plus ſacré. Deux Négres, liés par ce ſerment, n'ont plus que les mêmes intérêts & la même fortune. Ils n'ont rien de ſecret l'un pour l'autre, & tous deux ſont perſuadés que la moindre infidélité leur couteroit la vie (*l*).

Autre épreuve.

Crédit, dettes, & manière dont les créanciers ſe font payer.

QUOIQUE le crédit ſoit ici peu connu dans le Commerce, on eſt quelquefois forcé de l'employer. Mais ſi le débiteur ſe reconnoît inſolvable, le Roi accorde au créancier le droit de le vendre, lui, ſa femme & ſes enfans, juſqu'à la concurrence de la ſomme. Les créanciers jouiſſent ici d'un droit fort extraordinaire, dont le Roi même & les Grands ne ſont pas diſpenſés. S'il a demandé trois fois, en préſence de quelques témoins, ce qui lui eſt dû juſtement par une perſonne que ſon rang ou ſa puiſſance ne lui permettent pas d'arrêter, & ſi ce débiteur refuſe de le ſatisfaire, il a droit de ſe ſaiſir du premier Eſclave qu'il rencontre, ſans s'informer à qui il appartient (*m*). Les Eſclaves des Européens ſont ſeuls à couvert de cette étrange loi. Mais, en mettant la main ſur ſa proie, il doit dire à haute voix: " J'arrête cet Eſ- „ clave par la tête, pour telle ſomme qui m'eſt dûe par un tel. Les maîtres de

(*k*) Boſman, pag. 359.
(*l*) Deſcription de la Guinée par Barbot, pag. 337. & ſuiv.
(*m*) L'uſage eſt le même ſur la Côte d'Or.

de l'Eſclave ſont obligés de payer la ſomme en vingt-quatre heures, ſans quoi le créancier peut le vendre, pour ſe payer de ſes propres mains. Dans ce dernier cas, c'eſt le maître de l'Eſclave qui devient le créancier du débiteur. Auſſi ceux qui ont recours à cette méthode, ne manquent-ils pas de ſaiſir l'Eſclave de quelque perſonne riche & puiſſante, parce qu'ils en ſont plus sûrs du recouvrement de ce qui leur eſt dû. Si ce n'eſt point aſſez d'un Eſclave, le créancier a droit d'en arrêter plus d'un. Cette pratique a ſes inconvéniens comme ſes avantages. Elle procure une eſpèce de Juſtice au créancier; mais elle expoſe ſouvent le riche à payer la dette du pauvre. CÔTE DES ESCLAVES.

LE même Auteur obſerve que la Loi du Talion eſt ici fort en uſage. Le meurtre eſt puni par la mort du meurtrier, & la mutilation par la perte du même membre. A force de ſollicitations, on obtient quelquefois du Roi le changement du dernier ſupplice en un banniſſement perpétuel; [c'eſt-à-dire que le coupable eſt vendu aux Européens;] ſes biens & ſa famille ſont confiſqués au profit du Roi; c'eſt ainſi que les innocens ſont enveloppés dans le châtiment du Criminel. Les Incendiaires ſont punis par le feu. Ce crime n'eſt pas commun dans le Pays; mais ſi le vol y étoit puni avec la même rigueur, le Royaume de Juida ſeroit déſert depuis long-tems. Cependant un voleur convaincu, qui ne peut reſtituer ce qu'il a pris, eſt vendu pour l'Eſclavage (*n*). La loi du Talion fort en uſage.

LE Roi & les Grands ont des priſons pour la garde des criminels & des Eſclaves qu'on leur confie. On convient avec eux d'un certain prix; mais ils répondent alors du dépôt, & doivent payer la valeur de chaque priſonnier qui s'échape (*o*). Priſons.

ON lit dans Des-Marchais un détail fort circonſtancié de toutes les cérémonies qui s'obſervent au Couronnement des Rois. Il aſſûre d'abord que le Royaume eſt héréditaire & paſſe toûjours à l'aîné des fils, à moins que par des raiſons eſſentielles à l'Etat, les Grands ne ſe croient obligés de choiſir un de ſes frères, comme on en vit l'exemple en 1725. Dans toutes les Régions habitées par les Négres, depuis le Sénégal juſqu'à Rio Volta, quoique les Rois ſoient toûjours pris dans la famille Royale, la ſucceſſion deſcend aux enfans des ſœurs. Mais les Habitans du Royaume de Juida ont meilleure opinion de la ſageſſe des femmes, & la ſucceſſion mâle eſt admiſe ſans exception; avec cette ſeule réſerve, qu'elle tombe ſur le premier fils qui eſt né au Roi depuis ſon couronnement, & que ceux qu'il avoit auparavant n'ont aucune prétention à la Couronne. Succeſſion & Couronnement des Rois.

UNE autre loi, qui n'eſt pas moins inviolable, c'eſt qu'auſſi-tôt que le ſucceſſeur eſt né, les Grands le tranſportent dans la Province de *Zingbé* (*p*), ſur la frontière du Royaume, à l'Oueſt, pour y être élevé comme un homme privé, ſans aucune connoiſſance de ſon rang & des droits de ſa naiſſance, & ſans les inſtructions qui conviennent au Gouvernement. Perſonne n'a la liberté de le viſiter ni de recevoir ſes viſites. Ceux qui ſont chargés de ſa conduite, n'ignorent pas qu'il eſt fils du Roi; mais ils ſont obligés, ſous peine de mort, de ne lui en rien apprendre & de le traiter comme un de leurs enfans. Education fort étrange de l'héritier préſomptif de la Couronne.

(*n*) Des-Marchais, Vol. II. pag. 169.
(*o*) Le même, pag. 201.
(*p*) Quelques Cartes mettent *Zuigué*.

CÔTE DES ESCLAVES.

enfans. Le Roi qui occupe aujourd'hui le Trône gardoit les pourceaux du Négre qu'il prenoit pour ſon père, lorſque les Grands vinrent le reconnoître pour leur Souverain (q), après la mort de ſon prédéceſſeur. Il eſt aiſé, dit l'Auteur, de pénétrer les motifs d'une éducation ſi ſingulière. Comme il ſe trouve appellé au Gouvernement d'un Royaume dont il ignore les intérêts & les maximes, il eſt obligé de prendre l'avis des Grands, dans toutes ſortes d'occaſions, & de ſe remettre ſur eux du ſoin de l'adminiſtration. Ainſi le pouvoir ſe perpétue d'autant plus ſûrement entre leurs mains, que leurs dignités & leurs titres ſont héréditaires, & que c'eſt toûjours l'aîné des enfans mâles qui ſuccéde au rang & à la fortune de ſon père (r).

Tems du Couronnement des Rois de Juida.

Le nouveau Roi n'eſt pas couronné immédiatement après ſon acceſſion au Trône, c'eſt-à-dire, en arrivant de Zinghé. Il ſe paſſe pluſieurs mois, & quelquefois des années entières avant cette cérémonie. Les Grands, qui ont le droit d'en fixer le tems, prennent là-deſſus leur intérêt pour régle. Cependant ils ne peuvent différer plus de ſept ans. Mais, dans cet intervalle, l'adminiſtration eſt entre leurs mains. Le Roi eſt ſervi & reſpecté, ſans avoir la liberté de ſortir du Palais. Enfin, lorſque le jour du Couronnement eſt indiqué, ce Prince aſſemble un Conſeil de tous les Grands, où la conduite qu'ils ont tenue juſqu'alors eſt approuvée. Une décharge de dix-huit piéces d'artillerie avertit le Public, à onze heures du ſoir, que le Conſeil eſt fini. Les cris de joie retentiſſent auſſi-tôt dans la Ville de *Sabi* ou *Xavier*, & ſe répandent ſi promptement de Village en Village, que dans un Royaume ſi peuplé ils paſſent en moins d'une heure juſqu'aux Parties les plus éloignées de la Capitale.

Demandes du Grand-Sacrificateur.

Dès le jour ſuivant, le *Beti*, ou le Grand-Sacrificateur, ne manque point de ſe rendre au Palais à dix heures du matin, & de déclarer au Roi, de la part du Serpent, qu'il faut commencer par le juſte hommage qu'il doit au grand Fétiche du Royaume. Comme perſonne n'ignore que ce redoutable Dieu eſt muet, on n'eſt pas ſurpris qu'il faſſe connoître ſes intentions par ſon Miniſtre. Mais s'il demandoit, dans cette occaſion, les plus belles & les plus chères femmes du Roi, ce Prince ſeroit obligé de les lui abandonner. L'Auteur n'apprit point qu'il eût jamais pouſſé ſi loin la cruauté. Au Couronnement d'Amar, qui régne aujourd'hui à Juida, il fut aſſez raiſonnable pour ſe contenter d'un bœuf, d'un cheval, d'un mouton & d'une poule. Ces quatre animaux furent ſacrifiés dans l'enceinte du Palais, & portés enſuite, avec beaucoup de cérémonies, au milieu de la Place publique. Des deux côtés de ces victimes, on plaça neuf petits pains de millet, enduits d'huile de Palmier. Le Grand-Sacrificateur planta, de ſes propres mains, un pieu de neuf ou dix pieds de long, ſur lequel il arbora une piéce d'étoffe en forme d'étendart ou de pavillon. Toute la cérémonie ſe paſſa au bruit des tambours, des flutes & des trompettes, accompagné des acclamations du Peuple. Les carcaſſes des quatre bêtes furent abandonnées aux Oiſeaux de proie, avec défenſe à tous les Négres d'y toucher, ſous peine de mort.

AUSSI-TÔT

(q) Ce Réglement doit être fort moderne, car vingt cinq ans auparavant Boſman vit les trois fils aînés du Roi à Sabi.

(r) Des-Marchais, Vol. II. pag. 42. & ſuivantes.

CÔTE DES ESCLAVES.

AUSSI-TÔT que les victimes furent exposées, les femmes du Roi, de la troisième classe, c'est-à-dire, celles qui par leur âge ou par d'autres raisons ne peuvent plus servir aux plaisirs du Roi (*s*), sortirent du Palais au nombre de dix-huit (*t*), sous une escorte de quarante mousquetaires, précédées des flutes du Roi & de quatre tambours. La principale marchoit la dernière, & portoit une statue de terre, qui représentoit un enfant assis. En arrivant à la Place publique, elle déposa la statue près des victimes. Les femmes chantèrent dans leur marche une espèce d'hymne, qui s'accordoit fort bien avec la musique. A leur passage, tout le Peuple se prosterna religieusement, [& poussa de grands cris de joie,] tandis que des deux côtés l'air retentissoit d'une infinité de décharges, qui durèrent jusqu'à leur retour, [qui fut annoncé au Roi & au peuple par une décharge de vingt boëtes.]

Procession des femmes.

APRÈS ces deux cérémonies, tous les Grands se rendirent en foule au Palais. Ils sont ornés, dans ces occasions, de ce qu'ils ont de plus riche & de plus éclatant. Leurs tambours, leurs flutes, leurs trompettes, marchent devant eux en fort bon ordre, & leurs Esclaves viennent, bien-armés, à leur suite. Ils entrent sans se dépouiller de leurs habits, parce que le Roi ne se présente pas d'abord. Ils se prosternent successivement devant le Trône, quoique vuide, & sortent aussi-tôt, dans le même ordre qu'ils sont entrés. Ces hommages durent pendant quinze jours. Les femmes du Roi se livrent, dans cet intervalle, aux transports de leur joie. On n'entend que des cris & des décharges de la mousquetterie. [De trois jours en trois jours le Roi ordonne des décharges de canon dès que le Soleil est couché.] Le Peuple & les Grands sont dans une agitation qu'on prendroit pour une yvresse continuelle. Il faut renoncer au sommeil pendant ces quinze jours & suivre le torrent public, qui n'est qu'un emportement tumultueux de réjouissances & de plaisir.

Les Grands rendent hommage au Trône.

LES Grands, après avoir rendu leur hommage, députent un d'entr'eux au Royaume d'Ardra, avec un cortége magnifique, pour amener un des Grands de ce Royaume, dont la famille est en possession, depuis un tems immémorial, de couronner les Rois de Juida. Ce Seigneur est défrayé, avec tout son train. Il est traité avec toutes sortes de respects sur la route. Lorsqu'il arrive à deux lieuës de Sabi, il trouve des chevaux & des voitures qu'on lui a préparés. Mais, comme s'il avoit besoin de repos après un voyage de quinze ou vingt lieuës, on lui propose de s'arrêter pour reprendre haleine. Il passe quarante jours dans ce lieu. On lui fait même entendre que lui, ni personne de sa suite, ne doit approcher de Sabi avant l'expiration de ce terme. Cependant il reçoit la visite de tous les Grands du Royaume, qui le traitent avec beaucoup de distinction, & qui le comblent de présens & de caresses. Le Roi lui envoie, deux fois la semaine, une grande abondance de provisions. Ce sont les femmes de la troisième classe qui portent les plats sur leur tête, précédées par la musique Royale, & suivies d'une garde de dix fusiliers. Aussi-tôt que les quarante jours sont expirés, le Roi fait inviter un hôte si respectable à faire son entrée dans Sabi, en le faisant assûrer

Le droit de couronner le Roi appartient à un Seigneur d'Ardra.

(*s*) Ce titre sera mieux expliqué dans la suite. R. d. T.

(*t*) Par le détail où Des-Marchais entre dans la suite, pag. 48, sur les femmes du Roi, il semble qu'il s'agit ici de celles du second ordre.

CÔTE DES ESCLAVES.

rer qu'il y ſera reçu avec joie, & qu'il trouvera un logement digne de lui près du Palais. Le Seigneur d'Ardra reçoit gravement le Meſſager Royal. Il répond qu'il ſe rendra volontiers aux déſirs du Roi; mais qu'il attend des nouvelles du Roi d'Ardra ſon maître, qui doit l'informer ſi le Roi de Juida, ſuivant l'ancien Traité qui ſubſiſte entre les deux Couronnes, a fait réparer la grande porte d'*Offra* (v), Capitale du Royaume d'Ardra. En recevant cette réponſe, le Roi de Juida fait partir pour Offra des Commiſſaires, qu'il charge de cette réparation, & qui reviennent enſuite avec un Officier du Roi d'Ardra, pour rendre témoignage que la porte eſt réparée & que rien ne s'oppoſe plus au Couronnement.

Condition néceſſaire au Couronnement.

Entrée du Seigneur d'Ardra dans la Ville de Sabi.

APRÈS cette déclaration, tous les Grands, accompagnés de leur ſuite ordinaire & d'un prodigieux concours de peuple, vont prendre le Seigneur d'Ardra & le conduiſent pompeuſement à la Ville. Il y eſt reçu au bruit du canon & [aux cris de joie des femmes du Roi, ſuivis] des acclamations du peuple. On l'introduit dans l'appartement qui lui eſt deſtiné près du Palais. Le Roi le fait complimenter à ſon arrivée, & donne ordre qu'il ſoit ſervi par ſes propres Officiers. Chaque jour, au matin, il lui fait renouveller les mêmes complimens. Le troiſième jour il le reçoit à l'audience. Cette cérémonie s'éxécute avec beaucoup d'éclat. Le Seigneur ne quitte point ſes habits. Il s'avance vers le Roi ſans ſe proſterner, & lui parle debout.

Intervalle juſqu'au jour du Couronnement.

PENDANT les cinq premiers jours il ne rend aucune viſite aux Grands du Royaume. Ils ſont occupés, avec le Peuple, à faire des proceſſions au Temple du Grand-Serpent, pour demander à cette puiſſante Divinité que leur nouveau Maître gouverne avec autant de juſtice & de bonté que ſon prédéceſſeur, qu'il rende le Commerce floriſſant, qu'il faſſe obſerver les Loix; & qu'il maintienne les droits & la liberté du Peuple. C'eſt l'unique occupation du jour. Toutes les nuits ſont employées à des feſtins mutuels, aux chants, à la danſe, accompagnés d'acclamations & du bruit continuel des Inſtrumens de muſique & de l'artillerie. Les Etrangers, qui ne ſont point accoûtumés à cet étrange vacarme, ſe croient menacés de devenir ſourds.

Cérémonie du Couronnement.

LE cinquième jour, au ſoir, une décharge de neuf coups de canon avertit le Peuple que le Roi doit être couronné le jour ſuivant; qu'il doit paroître ſur ſon Trône dans une cour du Palais deſtinée à cette cérémonie, & que les portes ſeront ouvertes au Public. D'un autre côté, ce Prince a l'attention de donner avis de cette grande fête aux Directeurs des Comptoirs de l'Europe, & l'honnêteté de les y inviter. Une nouvelle ſi agréable eſt reçue du Peuple avec de nouveaux tranſports de joie. Les Grands vont paſſer la nuit ſuivante avec le Seigneur d'Ardra, qui doit faire la cérémonie du Couronnement. Ils l'employent dans une converſation douce, accompagnée de prières; & lorſqu'ils ſont fatigués de ces deux éxercices, ils ſe mettent à boire & à fumer, pour s'empêcher de dormir. Chacun de ces deux points eſt eſſentiel à la cérémonie.

Ordre de l'Aſſemblée.

LE ſixième jour (x), à cinq heures du ſoir, le Roi ſort du Palais, accompagné de quarante de ſes principales femmes. Elles ſont vêtues des plus

(v) L'Auteur, ou l'Editeur, s'eſt ici trompé groſſièrement; car, ſuivant ſa propre Carte, Offra eſt proche de Jaquin, & la Capitale d'Ardra eſt *Aſſem.*

(x) Voyez la Figure.

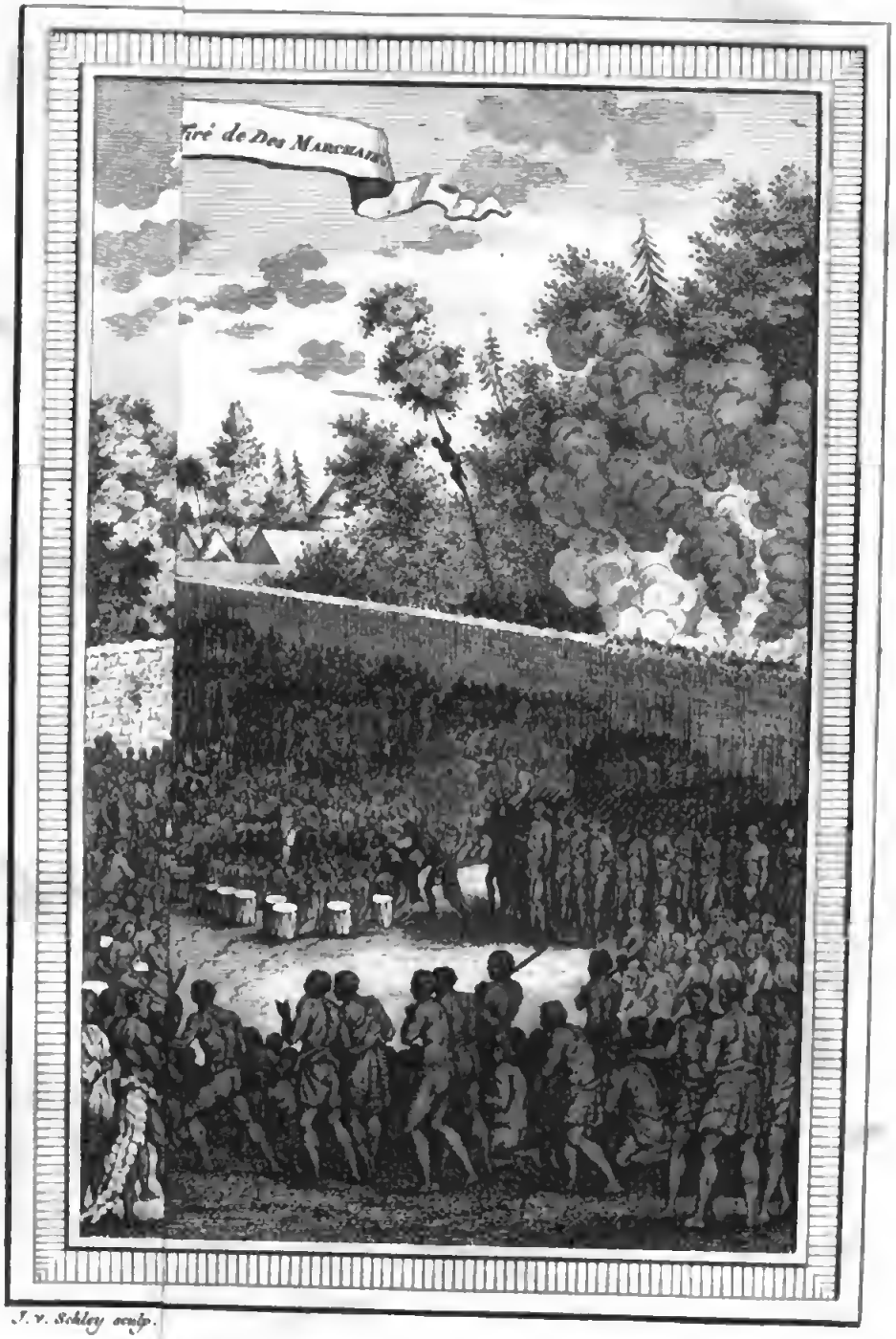

J. v. Schley sculp.

. Getrokken uit Des MARCHAIS.

Digitized by Google

plus précieuſes étofes de ſoie qui ſe trouvent dans le magazin Royal ou dans les Comptoirs Européens. On les croiroit chargées, plûtôt que parées, de coliers d'Or, de pendans, de braſſelets, de chaînettes d'Or & d'Argent, & des plus riches joyaux. Le Roi lui-même eſt couvert de ce qu'il a de plus magnifique. Il porte ſur la tête un caſque doré, avec quantité de plumes rouges & blanches. Dans cet état, il traverſe les cours du Palais, environné de ſes gardes, & va s'aſſeoir ſur ſon Trône. C'eſt un grand fauteuil doré, ſur le dos duquel on voit les armes de France; ce qui le fait aſſez reconnoître pour un préſent de la Compagnie Françoiſe. Il eſt placé devant un grand édifice en forme de porche, à l'Eſt du Palais, dans l'angle d'une cour qui porte le nom de Couronnement. Le Roi y eſt aſſis ſur un couſſin de velours galonné d'Or. Il a ſous ſes pieds un autre couſſin, qui n'eſt pas moins riche. Des-Marchais nous repréſente l'ordre des principaux Perſonnages qui compoſent cette auguſte Aſſemblée. Les quarante femmes du cortége étoient aſſiſes à la gauche du Roi. Les Européens étoient à ſa droite, dans des fauteuils placés ſur la même ligne. Derigouin, Directeur de France; l'Auteur & les autres Officiers François touchoient immédiatement au côté du Roi. Les Officiers Anglois étoient après eux, & ceux de Hollande après les Anglois. Les Portugais occupoient la dernière place. Les domeſtiques de chaque Comptoir étoient aſſis derrière leurs maîtres, à la réſerve d'un François, qui portoit l'étendart de ſa Nation. Mais tandis que les François, les Anglois & les Hollandois étoient dans une ſituation ſi commode, le Directeur Portugais & ſes Facteurs demeuroient debout & la tête découverte; circonſtance fort humiliante pour cette fière Nation, dont l'autorité eſt tellement affoiblie à la Cour de Juida, que ſi les Négres inſultent un Portugais, il n'a pas la liberté de les frapper; au-lieu qu'un François, ſur lequel un Négre léveroit la main, eſt en droit de le tuer, ſans autre aſſujettiſſement que d'expliquer au Roi l'injure qu'il a reçue.

CÔTE DES ESCLAVES.

Situation du Roi.

Circonſtance humiliante pour les Portugais.

LE Roi avoit à ſa droite un de ſes Grands, avec un paraſol à la main; ornement très-inutile, puiſque la cérémonie ſe faiſoit pendant la nuit. Cependant le paraſol étoit d'un riche drap d'Or, brodé d'Or & d'Argent, & bordé de franges [& de glands] d'Or. Le manche, haut de ſix pieds, étoit doré, & ſoûtenoit au ſommet un coq de bois doré, de grandeur naturelle. L'Officier qui le portoit, ſe donnoit beaucoup de mouvement pour l'agiter ſans ceſſe & pour rafraîchir le Roi. Un autre Grand, à genoux devant lui, l'éventoit avec un pagne de ſoie de la grandeur d'une ſerviette. Deux Nains du Roi, qui étoient debout vis-à-vis de lui, lui repréſentoient alternativement les bonnes qualités de ſon Prédéceſſeur, & l'exhortoient non-ſeulement à les égaler par l'imitation, mais à les ſurpaſſer. Ces deux petites créatures conclurent leur harangue par des vœux pour la proſpérité du Roi & pour la durée de ſon régne.

Harangue qu'on fait au Roi.

APRÈS ces complimens, on vit paroître le Seigneur d'Ardra, dont l'Office eſt de préſider au Couronnement. Il fut amené avec beaucoup de pompe & de cérémonies, au bruit du canon, de la mouſquéterie, des tambours, des trompettes & des flutes. On l'introduiſit dans la cour avec toute ſa ſuite, mais elle s'arrêta, pour le garder à quelque diſtance. Il s'avança ſeul vers le Trône, en ſaluant le Roi d'une ſimple inclination de tête, & ſans ſe proſterner. Enſuite, il lui fit un petit diſcours ſur la cérémonie qu'il avoit l'honneur

Fonctions du Seigneur d'Ardra.

CÔTE DES ESCLAVES.

l'honneur d'éxécuter ; & prenant entre ſes mains le caſque que ce Prince portoit ſur la tête, il ſe tourna vers le Peuple. Alors un ſignal fit ceſſer la muſique, & toutes les acclamations ; l'aſſemblée demeura quelques momens dans un profond ſilence. Le Seigneur d'Ardra prononça d'une voix haute & diſtincte ; „ Peuple, voilà votre Roi. Soyez-lui fidéle, & vos prières ſeront „ écoutées du Roi d'Ardra mon Maître. Il répéta trois fois cette courte harangue ; & remettant le caſque ſur la tête du Roi, il fit à ce Prince une profonde révérence. Le canon, la mouſqueterie, la muſique, & les acclamations recommencèrent avec une nouvelle ardeur, tandis que pluſieurs Grands reconduiſirent le Seigneur d'Ardra juſqu'à ſon appartement, & que le Roi, ſuivi de ſes femmes, de ſes Gardes, & des Européens, retourna tranquillement au Palais. Les Européens s'arrêtèrent à la porte, & lui firent leur compliment à l'entrée. Tous les habits & les ornemens qu'il a portés dans cette occaſion, appartiennent au Seigneur d'Ardra ; mais comme la ſuperſtition feroit tirer un mauvais augure de cet uſage, s'il étoit obſervé à la lettre, le Seigneur ſe contente d'un riche préſent que le Roi lui envoie le lendemain, avec quinze Eſclaves, ou leur valeur en marchandiſes. Il part enſuite, pour retourner dans ſon Pays, ſans pouvoir s'arrêter plus de trois jours après la Fête. Le lendemain de ſon Couronnement, le Roi ne manque jamais de diſtribuer des préſens conſidérables entre les Grands de ſon Royaume. Mais ils ſont obligés, à leur tour, de lui en faire de beaucoup plus précieux. On paſſe quinze jours en réjouiſſances, & la fête ſe termine par une Proceſſion Solemnelle au Temple du Serpent (y).

Diſcours qu'il adreſſe au Peuple.

Ses droits après la cérémonie.

Revenus de la Couronne de Juida.

SANS pouvoir fixer les revenus de la Couronne de Juida, l'Auteur eſt perſuadé qu'ils doivent monter à des ſommes conſidérables, tant en monnoye du Pays, qu'en marchandiſes. Ils conſiſtent dans le produit des Terres Royales, dans les droits que les Officiers du Roi lévent ſur tout ce qui ſe vend & qui s'achète, dans les Préſens des Comptoirs de l'Europe, & dans les Impôts établis ſur les marchandiſes ; enfin, dans les Amendes & les Confiſcations.

Manière dont les terres ſont cultivées à Juida.

LA Couronne a des terres, non-ſeulement aux environs de Sabi, mais encore dans pluſieurs Provinces du Royaume ; & c'eſt de-là que viennent toutes les proviſions de la Maiſon Royale. Mais comme elles excédent la conſommation ordinaire, le ſurplus ſe vend avec beaucoup d'avantage, & fait une des meilleures parties du Revenu Royal. Ces terres ſont cultivées ſans aucune dépenſe de la part du Roi. Ses Droits ſont ſi abſolus ſur le travail de ſes Sujets, qu'il ne leur fournit pas même de l'eau pour ſe rafraîchir, & qu'ils ne peuvent cultiver leurs propres terres, qu'après avoir achevé la culture des ſiennes. Ce ſervice ſe renouvelle trois fois chaque année. On tire trois coups de canon pour ſignal, le ſoir du jour qui précède le travail. Dès le lendemain, à la pointe du jour, les Grands conduiſent leur monde au Palais du Roi, où l'on commence par des danſes & des chants qui durent l'eſpace d'un quart d'heure. La moitié de la troupe eſt armée comme pour la guerre, avec des tambours, des trompettes, & des flutes. L'autre moitié n'a pour armes que des pelles, ſeul inſtrument du labourage. Le fer de ces pelles, qui ſont de la fabrique du Pays, eſt large à peu près comme la main. Il

(y) Des-Marchais, Vol. II. p. 54. & ſuivantes.

Côte des Esclaves.

Il a peu d'épaiſſeur. Le manche eſt courbé en angle droit. Cet inſtrument eſt ſi commode pour le travail, que le laboureur n'a pas beſoin de ſe baiſſer.

Cultures des Terres Royales dans les Provinces.

Pendant que le peuple chante & danſe à la porte du Palais, les Grands reçoivent les ordres du Roi, par la bouche de ſon premier Valet de Chambre. ✠ Enſuite, toute la troupe ſe rend aux lieux aſſignés, [en courant comme des Cerfs.] Les gens armés s'y mettent à danſer, au ſon de leur muſique, près des Grands qui ont l'inſpection du travail; & les ouvriers commencent vivement leur tâche, en ſuivant à chaque coup de béche la meſure des tambours & des flûtes. Cet éxercice a l'air d'un amuſement, plus que d'un ouvrage pénible. La terre eſt ouverte en hauts ſillons, & ceux du Champ Royal doivent être plus élevés que les autres. Deux jours après, on plante, ou l'on ſême. Chaque jour au ſoir, tout le monde retourne à la porte du Palais, où les danſes & les chants recommencent, tandis que les Grands rendent compte au Roi du progrès de l'ouvrage. Enſuite, chacun ſe retire chez ſoi. Comme toutes les Terres Royales ne ſont point aux environs de Sabi, les Gouverneurs des Provinces ſont chargés de prendre les mêmes ſoins pour celles qui ſont ſituées dans leur département. Les moiſſons paſſent dans des magazins, ſans qu'il en coûte au Roi la moindre dépenſe. C'eſt par les mêmes ſervices que le Palais Royal & le Temple du Grand-Serpent ſont embellis ou réparés, ſous la direction du Grand-Maître, & du Grand-Sacrificateur.

Revenus & Droits du Roi.

Comment ils ſe lévent.

Si l'on conſidère la petiteſſe du Pays, les taxes & les Droits Royaux vont fort loin. Le Roi lève un impôt ſur tout ce qui ſe vend au Marché, & ſur tout ce qui entre dans le Pays (z), de quelque nature que ſoient les marchandiſes. Ce Droit, dit l'Auteur, n'eſt point affermé comme en Europe, à la ruine manifeſte du commerce. Il eſt levé par les gens mêmes du Roi, qui ſe diſperſent en grand nombre dans les routes & les paſſages. Ceux qui ſeroient convaincus de vol ou de corruption, ſe croiroient fort heureux d'en être quittes pour la confiſcation de leurs biens. Les moindres punitions ſont la perte de leur liberté, & la ruine de leur famille. Cependant il ſe gliſſe tant d'abus dans l'éxercice de ces Commiſſions, que le Roi ne tire pas le quart de ſes Droits. Il ſeroit extrémement riche, s'il y avoit plus d'honneur & de fidélité dans ceux qu'il emploie. (a)

Six Douänes, qui ſont établies au paſſage des rivières & à l'entrée de ſon Royaume, lui font un autre revenu, qui n'eſt pas moins conſidérable. Celles des frontières n'étant pas fixées, les Officiers nuiſent beaucoup au commerce par leurs éxactions arbitraires. Perſonne n'en eſt éxempt, à la réſerve des Européens, & des Grands du Royaume, avec leurs Domeſtiques (b).

Taxe ſur le poiſſon.

Des-Marchais obſerve que la ſeule taxe qui ſe lève chaque jour ſur le poiſſon, ſuffiroit pour rendre un Roi Négre fort riche, s'il en recevoit la quatrième partie. Le produit de ce Droit eſt employé à l'habillement de ſes femmes; car celles qui approchent de ſa perſonne, doivent toûjours être (c) magnifiquement vêtues. Boſman aſſûre que les deux principaux Péages de l'Eufrates &

(z) Des-Marchais, pag. 80. & 205.
(a) Deſcription de la Guinée par Boſman, pag. 362.
(b) Des-Marchais, *ubi ſup.* pag. 81.
(c) Le même. pag. 188.

CÔTE DES ESCLAVES.

& de la Torri, grandes & belles rivières, dont l'une coule dans le Pays de Popo, l'autre dans celui de Jakin, rapportent chacun la valeur de cent Eſclaves; ce qui ne fait pas néanmoins plus de la moitié du profit des Collecteurs, tant ces deux rivières fourniſſent de poiſſon pour les Marchés publics. La

Amendes & Confiſcations.

confiſcation des biens & des perſonnes, produit auſſi de groſſes Sommes. Mais Boſman juge, comme tous les autres Voyageurs, qu'il n'en revient pas le quart au Roi. Ce Prince n'eſt pas payé plus fidelement des Amendes & des Péages de toutes les Provinces, dont les Gouverneurs (*d*) devroient lui rendre la

Commerce des Eſclaves.

moitié. Enfin, le Royaume de Juida, quoiqu'un des moins étendus de la Guinée, ſans Or, ſans yvoire, & ſans autres marchandiſes précieuſes, eſt un des plus riches & des plus floriſſans de toute la Côte, par le ſeul commerce des Eſclaves; d'où l'on doit conclure quelles ſont les richeſſes du Roi, (*e*) qui tire cinq *Gallinas* de bujis pour chaque Eſclave qui ſe vend dans ſes Etats. Il y a, ſuivant Boſman, trois Collecteurs en Chef pour ce commerce. Chacun d'eux ſe fait payer une riſdale par Eſclave, à titre de Droit Royal. Mais, avec la même infidélité que tous les autres, ils s'entendent ſi-bien avec les Marchands, qu'il n'en revient rien au Roi. Les malverſations ſont plus difficiles, lorſque le payement ſe fait en bujis, parce que la ſomme ſe paye dans la préſence du Roi, & qu'il reçoit alors les Droits de ſes propres mains. Encore arrive-t'il ſouvent que les Seigneurs viennent la demander pendant la nuit, pour tromper leur Maître; & les Européens, qui ont beſoin continuellement de leur ſecours, ne peuvent la leur refuſer lorſqu'ils la demandent (*f*).

Droits ſur les Vaiſſeaux de l'Europe.

LES Droits, ſur les marchandiſes qui ſe tranſportent par Mer, ſont un revenu moins ſujet à la fraude, ou à la corruption. Chaque Vaiſſeau de l'Europe paye ici, pour le droit du commerce, la valeur de vingt Eſclaves (*g*), ſans y comprendre les préſens, qui ſont toûjours en pure perte pour le Capitaine ou les Facteurs. Boſman fait monter les frais de chaque Vaiſſeau, en Péages & Droits de commerce, à quatre cens livres ſterling; & quelquefois, dit-il, on voit arriver ici cinquante Bâtimens dans le cours d'une année, quoique dans d'autres tems il n'en vienne pas la moitié de ce nombre (*h*). Les ſeuls préſens qu'il reçoit des Capitaines & des Facteurs montent ſouvent à de fort groſſes ſommes (*i*). En un mot, répéte Bosman, il ſeroit un des plus puiſſans Princes de ces Régions, s'il n'étoit pas trompé. D'un

Dépenſes indiſpenſables du Roi.

autre côté, quelque riche qu'il puiſſe être, les occaſions ne lui manquent pas pour employer ſes richeſſes (*k*). Outre les ſommes qu'il fournit tous les jours pour la deſtruction des Popos, pour la conquête d'Offra, pour la dépenſe de ſa Maiſon, & pour le culte du Grand-Serpent, il entretient conſtamment quatre mille hommes; & quoiqu'il regarde ſes Sujets comme autant d'Eſclaves, il eſt obligé, lorſqu'il les employe, de les payer aſſez libéralement.

LES préſens que ce Prince accorde aux Européens ſont une autre charge, qui

(*d*) Boſman, *ubi ſup.* pag. 362.
(*e*) Des-Marchais, *ubi ſup.* pag. 80. & & ſuiv. & pag. 187.
(*f*) Boſman, pag. 362.
(*g*) Des-Marchais, Vol. II. p. 187.
(*h*) Boſman, *ubi ſup.* pag. 362.
(*i*) Des-Marchais, *ubi ſup.* pag. 187. & ſuivantes.
(*k*) Des-Marchais, contraire à tous les autres, dit que les richeſſes du Roi doivent être d'autant plus conſidérables, que ſa dépenſe eſt fort bornée. Vol. II. pag. 187.

Digitized by Google

qui va quelquefois bien-loin dans le cours d'une année, ſur-tout lorſqu'il prend de l'inclination pour leur perſonne & qu'il aſpire à leur eſtime. Il fournit leur table de moutons, de porcs, de volaille, & de bœuf; ſans compter le pain, la bière, & les fruits. Pendant l'adminiſtration de Boſman, le Roi traitoit la Nation Hollandoiſe avec plus de conſidération que toutes les autres, & leur envoyoit ſouvent une double portion de vivres. Mais ſes diſpoſitions changèrent beaucoup dans la ſuite, ſur-tout, lorſque la conduite du commerce fut abandonnée aux Capitaines de Vaiſſeaux, qui s'accommodant mal aux manières d'une Contrée ſi polie, ne gardèrent pas plus de ménagement qu'avec les Négres des Côtes voiſines. L'Auteur prévit aiſément la décadence de leurs affaires. Auſſi le mécontentement du Roi ne manqua-t'il point de lui faire hauſſer conſidérablement le prix des Eſclaves. Je paſſe légèrement ſur cette matière, ajoûte Boſman, pour ne pas mortifier les Matelots, qui croyent entendre le commerce auſſi-bien que les Facteurs (*l*).

CÔTE DES ESCLAVES.

Préſens que le Roi fait aux Européens.

LE Monarque qui régnoit alors à Juida aimoit le faſte dans toutes les occaſions d'éclat. Il ſuffiſoit de jetter les yeux ſur les Officiers qu'il avoit établis, pour ſe former une juſte idée de ſes généreuſes inclinations. Les dignités qu'il confère ſe diviſent en trois claſſes. La première, eſt celle des Vicerois, qui portent ici le titre de *Fidalgos* (*m*) & de *Governadors*. C'eſt le premier état du Royaume. Ils commandent avec autant d'autorité dans leurs Provinces, & tiennent une Cour auſſi brillante que le Roi même. La ſeconde eſt celle des Grands Capitaines, dont la plûpart ſont auſſi Vicerois. La troiſième comprend les Capitaines ordinaires. Elle eſt fort nombreuſe. Chaque Officier de cet ordre a le titre qui lui eſt propre, tel que ceux de Capitaine du Marché, Capitaine des Eſclaves, Capitaine des Priſons, Capitaine du Rivage, &c. Enfin, toutes les affaires, & tous les lieux qui concernent le Roi, ont leur Capitaine, avec un titre qui le diſtingue. On compte encore un plus grand nombre de Capitaines honoraires, ou ſans Office. Tous ces Poſtes s'achètent à prix d'argent; mais en les vendant bien cher, l'adreſſe du Roi conſiſte à faire regarder ſa nomination comme une faveur (*n*)

Officiers & Grands du Royaume de Juida.

LES Grands Conſeils d'Etat s'aſſemblent ici pendant la nuit; à moins (*o*) qu'une occaſion preſſante n'oblige de déroger à cet uſage.

QUOIQUE l'éducation & la perſonne du Roi ayent été fort négligées avant qu'il ſoit monté ſur le Trône, à peine eſt-il reconnu pour Maître, que tous ſes Sujets paroiſſent oublier qu'il eſt homme, & le regardent comme une Divinité, dont ils n'approchent plus qu'avec un reſpect mêlé de frayeur. Aucun Négre du Pays n'a la liberté de paroître devant lui (*p*), s'il n'eſt appellé par ſes Ordres, ou reçu avec ſa permiſſion. On ne s'avance vers lui qu'à genoux, & l'on ſe proſterne ſur le ventre en approchant. Ceux qui vont le ſaluer au matin, s'étendent à terre devant la Porte du Palais, baiſent trois fois la pouſſière, & prononcent, en frappant des mains, quelques mots d'adora-

Reſpect des Habitans pour leur Roi.

(*l*) Boſman, *ubi ſup.*

(*m*) Ces mots, qui ſont pris des Portugais, marquent le pouvoir qu'ils ont eu dans un Pays où ils ſont aujourd'hui fort mépriſés.

(*n*) Boſman, pag. 362.

(*o*) Des-Marchais, Vol. II. pag. 62.

(*p*) Le même, pag. 43.

CÔTE DES ESCLAVES.

doration. Enſuite, ils s'avancent en rampant juſqu'au lieu d'où il reçoit leur hommage, & répétent la même formule de compliment. Un mot de ſa bouche les fait trembler. Mais auſſi-tôt qu'il a tourné la tête, ils oublient leur frayeur ; & ne ſe ſouvenant pas mieux de ſes ordres, ils ſe flatent de pouvoir l'appaiſer, ou le tromper par quelques menſonges (*q*).

SUIVANT Des-Marchais, ils avancent en rampant, juſqu'à ce que le Roi frappe des mains pour leur donner la permiſſion de parler. Ils s'expliquent alors, mais d'une voix baſſe, en peu de mots, & le viſage ſerré contre terre. Perſonne, dit le même Auteur, ſans en excepter les Grands du Royaume, n'eſt éxempt de cette humiliation ſervile. Le Grand Capitaine du Palais & le Grand-Sacrificateur ont la liberté d'entrer dans l'appartement du Roi, ſans en demander la permiſſion ; mais ils ne peuvent lui parler qu'avec la même cérémonie.

Audiences des Grands.

L'AUDIENCE qu'il accorde aux Vicerois mêmes diffère peu, pour le fond, de celle des autres Sujets. Un Viceroi qui veut faire ſa cour, ou communiquer quelque choſe à ſon Maître, commence par lui faire demander la permiſſion de ſe rendre au Palais. Après l'avoir obtenue, il part accompagné, ou plûtôt eſcorté de tous ſes gens armés, avec ſes Trompettes, ſes Tambours, & ſes Flûtes. En arrivant à la première porte, ſes Mouſquetaires font leur décharge, ſa muſique fait entendre le bruit des Inſtrumens, & le reſte de ſa ſuite pouſſe des cris de joie. Il entre dans la première cour avec tout ſon monde ; mais c'eſt pour s'y dépouiller de ſes habits, de ſes Bracelets, de ſes Bagues, & de ſes autres Ornemens. Il ſe couvre d'un pagne groſſier, de roſeaux, ou de joncs ; & dans cet état, il eſt conduit par les Officiers du Palais Royal juſqu'à la Porte de la Salle d'Audience, où il ſe proſterne comme le plus vil Sujet. Il ſe retire avec les mêmes témoignages de reſpect & d'humilité. Dans l'intervalle, tous les gens de ſon cortége, qui l'attendent au milieu de la première cour, y demeurent proſternés le viſage contre terre. Lorſqu'il les a rejoints, il reprend ſes habits, & donne avis au Roi de ſon départ par le même bruit de ſa mouſquéterie & de ſa muſique, qui avoit annoncé ſon arrivée (*r*).

Excès de leur Humiliation.

Ils n'en ſont pas moins indépendans.

LES embarras, ou l'humiliation de ce cérémonial, rend les viſites des Grands fort rares, s'ils n'y ſont forcés néceſſairement par l'ordre du Roi, ou par leurs propres intérêts. On auroit peine à nommer, dans l'Univers, un Pays où la dépendance des Grands ſe faſſe moins ſentir d'ailleurs, que dans le Royaume de Juida. Non-ſeulement ils partagent le Gouvernement avec le Roi ; mais ce même Prince, qu'ils traitent avec tant de reſpect, n'a pas l'autorité de ſe mêler de leurs querelles particulières (*s*), ou n'y entre du moins qu'à titre de Médiateur. Si leurs gens s'allarmoient de la longueur d'une Audience, & commençoient à craindre qu'il n'arrivât quelque diſgrace à leur Maître, ils forceroient la Garde du Roi, & perdroient bien-tôt le reſpect qu'ils doivent à la Majeſté Royale. Comme les Gardes du Palais ne ſurpaſſent point le nombre de cent, & que les Grands ne paroiſſent jamais dans ces occaſions ſans un cortége de ſix ou ſept cens hommes, le Roi n'auroit pas la hardieſſe

(*q*) Boſman, pag. 365.
(*r*) Des-Marchais, Vol. II. pag. 44. & ſuiv.
(*s*) Le même, pag. 200.

hardieſſe de s'emporter à la moindre violence. Des Sujets, qui ſe déclarent quelquefois la guerre entr'eux ſans conſulter leur Souverain, ſe réuniroient bien-tôt contre lui, s'il entreprenoit de violer leurs priviléges (*t*).

Comment les Sujets demandent audience.

ATKINS nous apprend que les Sujets du commun ſonnent une cloche à la Porte du Palais, pour demander audience; & que s'ils l'obtiennent, ils rendent au Grand-Sacrificateur, lorſqu'il eſt préſent, les mêmes reſpects qu'au Roi même. Il ajoûte, qu'à l'exception du jour où ſe payent les Droits, les Européens ſont rarement admis à l'honneur de le voir (*v*).

Manière dont le Roi reçoit les Européens.

DES-MARCHAIS remarque à cette occaſion, que les Directeurs des Compagnies de l'Europe, les Capitaines de Vaiſſeau, & tous les Blancs qui ſe préſentent devant ce Prince, ſoit à leur arrivée, ſoit à leur départ, ſont éxemtés du cérémonial de l'adoration. Ils obtiennent une audience, lorſqu'ils la demandent. Ils ſaluent le Roi, comme on ſalue les perſonnes de diſtinction en Europe. Ce Prince les reçoit gracieuſement, les prend par la main, les preſſe de s'aſſeoir, boit à leur ſanté; & ſi c'eſt la première viſite qu'ils lui rendent; ou ſi l'Européen eſt un Directeur, ou un Capitaine de Vaiſſeau, il le fait ſaluer de ſix ou ſept coups de canon lorſqu'il ſort du Palais. Ce fut avec cette politeſſe que le Chevalier Des-Marchais fut reçu dans ſa première audience, le 12 de Janvier 1725 (*x*).

LES meubles de la Salle d'Audience ſont deux petits *Bancs de pied*, ou deux petites eſtrades, dont l'une eſt couverte d'étoſe, & ſoutient une ſelette ovale, ſuivant l'uſage du Pays. Cette ſelette eſt pour le Roi. L'autre, qui eſt couverte de natte, eſt pour l'Européen. Il eſt aſſis près du Roi, & la converſation eſt ordinairement très-familière. L'uſage eſt de demeurer tête nue, pendant toute l'audience; non que ce Prince l'éxige, mais parce qu'on s'eſt apperçu que ce témoignage de reſpect le flatte. On laiſſe auſſi les épées à la porte du Palais, parce qu'il n'aime pas qu'on paroiſſe armé devant lui. On ne s'ennuie point, dit Boſman, à paſſer une journée entière avec ce Prince. Il eſt de ſort bonne compagnie, & fait la meilleure chère du monde à ſes Hôtes. Perſonne ne boit dans le même verre, ou la même coupe que lui; & s'il arrive qu'un autre y porte les lévres, elle ne ſert plus à ſon uſage, quand la matière dont elle eſt compoſée pourroit être purifiée par le feu. Il prend plaiſir à voir manger les Européens dans ſa préſence, & la table eſt ſervie avec aſſez d'ordre & de propreté. Ses Nobles ſont proſternés autour de lui pendant le feſtin. Il leur fait donner ce qui reſte ſur les plats; faveur qu'ils reçoivent fort avidement, quoiqu'ils ſoient traités beaucoup mieux à leur propre table. Mais ils craindroient d'offenſer leur Maître, s'ils ne marquoient pas cette ardeur pour ſes moindres bienfaits.

Ils ſe tiennent découverts & ſont ſans épée.

Bonne chère qu'il leur fait.

LES Grands de la première claſſe ont ſouvent l'honneur de manger en ſa préſence; mais perſonne ne le voit manger, à la réſerve de ſes femmes. L'Auteur s'imagine que le premier but de cet uſage étoit de le faire paſſer aux yeux du peuple pour un Dieu, qui eſt capable de vivre ſans nourriture. Cependant il ne fait pas difficulté de boire à la vûe de tout le monde.

Politique du Roi pour ſe faire reſpecter & pour la ſûreté de ſa vie.

ON ne ſçait jamais dans quelle partie du Palais le Roi paſſe la nuit. Boſman

(*t*) Le même, *ibid.*
(*v*) Voyage d'Atkins en Guinée, pag. 110.
(*x*) Des-Marchais, *ubi ſup.* pag. 46.

CÔTE DES ESCLAVES.

man ayant demandé un jour au Capitaine Carter (*y*) où étoit la chambre de lit du Roi, n'obtint, pour réponſe, qu'une autre queſtion: Où croyez-vous que Dieu dorme ? lui dit le Capitaine. Il eſt auſſi facile, ajouta-t'il, de ſçavoir où le Roi dort. C'eſt apparemment pour augmenter le reſpect du peuple qu'on le laiſſe dans cette ignorance; ou pour éloigner du Roi toutes ſortes de périls, par l'incertitude où l'on ſeroit de le trouver, ſi l'on en vouloit à ſa vie.

Sa magnificence en habits.

CE Monarque eſt toûjours vêtu magnifiquement, en étoſes de ſoye, en draps d'Or & d'Argent; mais il ajoûte quelque choſe à ſa parure, lorſqu'il rend viſite à quelque Européen. Son cortége eſt ſans éclat, car il ne ſe fait accompagner que de quelques femmes. Comme les logemens des Européens ſont autour de ſon Palais, il peut ſe rendre chez eux ſans être vû de ſon peuple (*z*).

Couleur qui lui eſt propre.

LA couleur rouge eſt réſervée ſi particulièrement pour la Cour, qu'en fil & en laine, comme en ſoye & en coton, il n'y a que le Roi, ſes femmes, & ſes domeſtiques qui ayent le droit de la porter. Les femmes du Palais ont toûjours par-deſſus leur pagne une écharpe de cette couleur, large de ſix doigts, & longue de deux aunes (*a*), qui eſt liée devant elles, & dont elles laiſſent pendre les deux bouts.

Vie que ménent les Rois de Juda.

L'IGNORANCE & la pauvreté où l'on éleve l'héritier de la Couronne, lui donnent une extrême avidité pour le plaiſir, lorſqu'il ſe voit tranſporté tout-d'un-coup (*b*) dans le ſein de l'abondance. Auſſi n'eſt-il d'abord occupé que du changement de ſa condition. Il paſſe le tems dans l'oiſiveté, au fond de ſon Palais, d'où l'uſage même ne lui permet de ſortir que trois mois après ſon Couronnement, pour rendre ſa viſite au Grand-Serpent. Il n'entre dans la Salle d'Audience que pour recevoir les Européens, ou pour ſe montrer quelquefois aux Grands du Royaume, ou pour adminiſtrer la juſtice à ſon peuple.

Leur molleſſe au milieu de leurs femmes.

Le reſte de ſa vie eſt employé (*c*) avec ſes femmes. Il en a toujours ſix de la première claſſe, richement vêtues, & couvertes de joyaux, qui ſe tiennent à genoux près de lui, [la tête baiſſée preſque juſqu'à terre.] Dans cette poſture, elles s'efforcent de l'amuſer par leur entretien. Elles l'habillent, elles le ſervent à table, avec une vive émulation pour lui plaire. S'il s'en trouve une qui excite ſes déſirs, il la touche doucement, il frappe des mains, & ce ſignal avertit les autres qu'elles doivent ſe retirer. Elles attendent qu'il les rappelle, ou qu'il en demande ſix autres. Ainſi la ſcène change continuellement, au moindre ſigne de ſa volonté.

Trois claſſes de femmes.

Ses femmes ſont diſtinguées en trois claſſes. La première claſſe eſt compoſée des plus belles & des plus jeunes, & le nombre n'en n'eſt pas borné. Celle qui devient Mère du premier Fils, paſſe pour la Reine, c'eſt-à-dire, pour la principale femme du Palais, & ſert de Chef à toutes les autres. Elle commande dans toute l'étendue de la Maiſon Royale, ſans autre Supérieure que la Reine-Mère, dont l'autorité dépend du plus ou du moins d'aſcendant qu'elle a ſçû conſerver ſur le Roi ſon fils.

(*y*) Phillips l'appelle conſtamment *Charter*.
(*z*) Deſcription de la Guinée par Boſman, pag. 360.
(*a*) Des-Marchais, Vol. II. pag. 77.
(*b*) Le même, pag. 43.
(*c*) Des-Marchais dit qu'il en a deux mille, & autant qu'il en veut prendre; ce qui ſert à le concilier avec Atkins, qui n'en compte que mille, & avec d'autres, qui diſent trois mille.

Digitized by Google

CÔTE DES ESCLAVES.

fils. Cette Reine Mère a ſon appartement ſéparé, avec un revenu fixe pour ſon entretien. Lorſqu'elle s'attire un peu de conſidération, les préſens lui viennent en abondance; mais elle eſt condamnée pour toute ſa vie au Veuvage.

LA ſeconde claſſe comprend celles qui ont eu des enfans du Roi, ou que leur âge & leurs maladies ne rendent plus propres à ſon amuſement, [leur nombre n'eſt pas fixe.] La troiſième, eſt compoſée de celles qui ſervent les autres. Elles ne laiſſent pas d'être comptées au nombre des femmes du Roi, & d'être obligées, ſous peine de mort, non-ſeulement à ne lier aucun commerce avec d'autres hommes, mais à ne jamais ſortir du Palais ſans ſa permiſſion (*d*).

Combien les femmes ſont reſpectées.

ON a déja fait remarquer, d'après Boſman, qu'un Nègre qui toucheroit une femme du Roi, ſoit volontairement, ou par hazard (*e*) ſeroit condamné ſans pitié, à la mort, ou à l'Eſclavage; & que ceux qui entrent au Palais ſont obligés d'avertir les femmes par un cri, pour leur donner le tems de ſe retirer. Des-Marchais donne encore plus de rigueur à cette Loi. Il prétend que, par un étrange excès de délicateſſe, ſi quelque homme touche une femme du Roi en paſſant dans les rues, elle ne peut plus rentrer au Palais, & que les deux coupables ſont vendus ſur le champ pour l'Eſclavage. Mais s'il paroît que cette familiarité ſoit volontaire, la femme eſt vendue, & l'homme condamné au ſupplice, avec confiſcation de tous ſes biens. Le même Auteur ajoute, comme Boſman, que le cri par lequel on avertit les femmes de ſe retirer, eſt *Ago*, qui ſignifie, *prenez-garde*, ou *écartez-vous*. On le répéte pluſieurs fois, & ce terrible mot jette la frayeur parmi toutes les femmes du Palais. C'eſt par la même raiſon que le Roi ne reçoit point d'autres ſervices que de la main de ſes femmes. Ainſi, lorſque les Couvreurs ou les Maçons s'occupent à réparer quelques ruines, ils doivent crier ſans ceſſe *Ago*; & la loi pour les femmes eſt d'éviter juſqu'à leurs regards. [Si le Roi ſort du Palais avec ſes femmes,] [ou quand elles ſortent pour aller travailler, ce qu'elles font tous les jours par centaine,] elles ſont obligées d'avertir auſſi les hommes qu'elles apperçoivent ſur la route. Un Négre, qui ſent auſſi-tôt le péril, tombe à genoux, ſe proſterne contre terre, & laiſſe paſſer cette dangereuſe troupe (*f*), ſans avoir la hardieſſe de lever les yeux.

Précautions pour ne pas en approcher.

Ce qu'elles font à la rencontre des Anglois.

PHILLIPS obſerva ſouvent, qu'à l'approche des femmes du Roi, tous les Négres abandonnoient le chemin. S'ils voyoient un Anglois s'avancer du même côté, ils l'avertiſſoient par divers ſignes, de retourner, ou de ſe retirer à l'écart. Les Anglois croyoient ſatisfaire au devoir en s'arrêtant. Ils avoient le plaiſir de voir toutes ces femmes qui les ſaluoient à leur paſſage, qui baiſſoient la tête, qui baiſoient les mains, & qui faiſoient entendre de grands éclats de rire, avec d'autres marques de contentement & d'admiration (*g*).

Comment elles ſont traitées par le Roi.

MALGRÉ tous les reſpects que le peuple rend aux femmes du Roi, ce Prince les traite lui-même avec peu de conſidération. Il les employe, comme autant d'Eſclaves, à toutes ſortes de ſervices. Il les vend aux Marchands

(*d*) Des-Marchais, Vol. II. pag. 62. & ſuiv.
(*e*) Boſman, pag. 345.
(*f*) Le même, *ibid.*
(*g*) Voyage de Phillips en Guinée, pag. 222.

CÔTE DES ESCLAVES.

chands de l'Europe, ſans autre régle que ſon caprice ; & ſi l'on en croit Des-Marchais, le Palais Royal eſt moins un Serrail qu'une de ces Loges, que les François du Pays appellent Captiverie. Il aſſûre que ſi le Roi n'a point d'Eſclaves dans ſes priſons, il ne balance point à prendre une partie de ſes femmes, auxquelles il fait donner auſſi-tôt la marque de la Compagnie qui les achéte (*b*), & qu'il les fait partir ſans regret pour l'Amérique. Phillips confirme ce témoignage. En 1693, dit-il, faute d'Eſclaves ordinaires pour en fournir aux Vaiſſeaux, le Roi vendit trois ou quatre cens de ſes propres femmes (*i*), & parut fort ſatisfait d'avoir rendu la cargaiſon complette. On ne ſçauroit douter de la vérité de ce récit. Cependant les Hollandois n'ont jamais obtenu de ces cargaiſons de Reines ; & Boſman, qui étoit ſur la Côte vers le même tems, raconte ſeulement qu'à la moindre occaſion de dégoût, le Roi vend quelquefois dix-huit ou vingt de ſes femmes. Il ajoûte que ce retranchement n'en diminue pas le nombre, parce que trois de ſes principaux Capitaines ont pour unique office de remplir continuellement les vuides. Lorſqu'ils découvrent une jeune & belle fille, leur devoir eſt de la préſenter au Roi. Chaque famille ſe croit honorée de contribuer aux plaiſirs de ſon Maître, [ou plûtôt n'ôſe pas s'y oppoſer.] Une fille, que ſon mauvais ſort condamne à cet emploi, obtient deux ou trois fois l'honneur d'être careſſée par ce Prince ; après quoi elle eſt ordinairement négligée pendant tout le reſte de ſa vie. Auſſi la plûpart des femmes ſont-elles fort éloignées de regarder le titre de femme du Roi comme une grande fortune. Il s'en trouve même qui préférent une prompte mort aux miſéres de cette condition. Boſman rapporte, qu'un des trois Capitaines ayant jetté les yeux ſur une jeune fille, & ſe diſpoſant à ſe ſaiſir d'elle pour la conduire au Roi, l'horreur qu'elle conçut pour leur deſſein lui fit prendre la fuite. Ils la pourſuivirent. Mais lorſqu'elle déſeſpéra de pouvoir leur échaper, elle tourna vers un puits qui ſe préſenta dans ſa courſe, & s'y étant jettée volontairement, elle y fut noyée avant qu'on pût la ſecourir (*k*).

Il les vend ſouvent pour l'Eſclavage.

Le titre de femme du Roi n'eſt pas recherché.

ATKINS attribue aux femmes du Roi, comme un de leurs principaux priviléges, le droit de faire & de vendre la Biére du Pays, qui s'appelle Pitto (*l*).

A l'égard des enfans du Roi, & de leur éducation, les témoignages des Voyageurs paroiſſent peu s'accorder. Boſman rapporte qu'ils ſont élevés au Palais, & que de ſon tems, l'aîné des Fils du Roi faiſoit ſa demeure à Sabi. Suivant Des-Marchais, l'héritier de la Couronne eſt élevé loin de la Cour, dans une condition fort vile, & ſans aucune connoiſſance de ſon rang. Mais ces deux Ecrivains s'accordent à repréſenter la Couronne comme héréditaire, ou du moins comme éléctive dans la même famille ; au-lieu que Phillips compte tous les Grands au nombre des Candidats, & prétend même que les Fils du Roi, lorſqu'ils ont atteint un certain âge, ne voyent leur Père qu'en ſecret, pour ne pas donner d'ombrage aux Kabaſchirs, qui aſpirent tous à lui ſuccéder après ſa mort. Il ajoûte (*m*), que les Fils du Roi

Contradiction des Voyageurs ſur les enfans du Roi.

(*b*) Des Marchais, *ubi ſup.* pag. 82.
(*i*) Philips, *ubi ſup.* pag. 219.
(*k*) Boſman, *ubi ſup.* & Des-Marchais, pag. 65, 82, 180.
(*l*) Atkins, pag. 111.
(*m*) Phillips, pag. 219.

Digitized by Google

Roi rendent aux Grands les mêmes reſpects que le plus vil Négre du Pays. [Quelle eſpérance de concilier des relations ſi oppoſées, lorſqu'on n'a point d'autre autorité que le témoignage de ceux qui ſe contrediſent?] CÔTE DES ESCLAVES.

LES Rois de Juida meurent au-milieu de leurs femmes, comme ils y ont vécu. A la mort d'un Roi, ſa principale femme en donne avis aux Grands, qui ſont obligés de la tenir ſecrette pendant trois mois. Dans cet intervalle, ils s'aſſemblent, pour décider, à la pluralité des voix, lequel des Fils du Roi doit ſuccéder à la Couronne, lorſque l'aîné leur paroît indigne de cet honneur, comme on en vit l'éxemple en 1725. Auſſi-tôt que les trois mois ſont expirés, la mort du Monarque eſt publiée. C'eſt un ſignal de liberté, qui met tout le peuple en droit de ſe conduire au gré de ſes caprices. Les Loix, l'Ordre, & le Gouvernement paroiſſent ſuſpendus. Ceux qui ont des haines, & d'autres paſſions à ſatisfaire, prennent ce tems pour commettre toutes ſortes d'excès. Auſſi les Habitans ſenſés ſe renferment-ils dans leurs maiſons, parce qu'ils ne peuvent en ſortir ſans s'expoſer au riſque d'être volés ou maltraités. Il n'y a que les Grands & les Européens qui puiſſent paroître ſans danger. Encore ne doivent-ils leur ſûreté qu'à leur Cortége, qui eſt aſſez bien armé pour les garantir des inſultes de la populace. Les femmes ne peuvent faire un pas ſans avoir quelque outrage à redouter. Enfin, le déſordre & le tumulte ſont extrêmes. Heureuſement qu'ils ne durent pas plus de quatre ou cinq jours après la publication de la mort du Roi. Les Grands employent ce tems à chercher le Prince qui doit lui ſuccéder. (*n*) Ils l'amènent au Palais. Une décharge de l'Artillerie avertit le Peuple qu'on lui a donné un nouveau Maître. Au même inſtant, tout rentre dans l'ordre. Le Commerce renaît, les Marchés ſont ouverts, & chacun retourne à ſes Emplois ordinaires (*o*).

Licence établie pendant l'interrégne.

Comment elle finit.

BOSMAN parle auſſi de ce tems de confuſion. Les Négres de Juida ont, dit-il, un étrange uſage à la mort de leurs Rois. Chacun éxerce, avec impunité, toutes ſortes d'injuſtices & de pillages, & le déſordre n'eſt arrêté par aucune loi pendant l'interrégne. Mais auſſi-tôt que le nouveau Roi eſt en poſſeſſion du Trône, il publie des Ordonnances rigoureuſes qui rétabliſſent la tranquillité publique. Si les Grands ont peine à s'accorder dans l'Election, ils feignent d'être d'accord, pour empêcher la continuation du déſordre; & publiant que le Trône eſt rempli, ils ſont faire les proclamations de police au nom du Maître qu'ils ſuppoſent. Le même Auteur ajoûte, que l'élection des Rois entraîne ſouvent de pernicieuſes diviſions. L'aîné des Princes n'a pas plûtôt appris la mort du Roi, qu'il intéreſſe tous ſes amis à lui prêter leur aſſiſtance, pour ſe ſaiſir du Palais, & des femmes de ſon Père. Les Partiſans des autres Princes veillent auſſi pour la cauſe qu'ils embraſſent; parce que celui des Concurrens qui ſuccéde le premier, n'a preſque rien à redouter des autres, & que le peuple ne conſent point aiſément à le voir détrôner (*p*).

Politique des Grands pour l'arrêter.

[ON trouve dans Boſman la raiſon qui fait durer l'interrégne pendant trois mois;

(*n*) Il eſt ſurprenant qu'ils ne le cherchent pas pendant les trois mois précédens.
(*o*) Des-Marchais, Vol. II. pag. 73. & ſuiv.
(*p*) Deſcription de la Guinée par Boſman, pag. 366.

CÔTE DES ESCLAVES.

mois ; mais elle ne paroît pas ſuppoſer que la mort du Roi demeure (q) ſi long-tems ſecrete.] C'eſt l'uſage, dit-il, de détruire le Palais qui a ſervi de demeure au Roi décédé. On employe trois mois à faire un nouvel Edifice pour ſon Succeſſeur, & pendant le travail, on tranſporte dans quelqu'autre lieu toutes les femmes qui doivent lui appartenir. Les Reines-Mères [& du Roi défunt, & du Roi régnant] ſont exceptées ſeules de cette tranſmigration.

Interrégne de trois mois & ſon uſage.

Sépulture du Roi.

AUSSI-TÔT que le nouveau Roi s'eſt mis en poſſeſſion du Palais, il donne des ordres pour les funérailles de ſon Pere. Cette cérémonie eſt annoncée par trois décharges de cinq piéces de canon, l'une à la pointe du jour, l'autre à midi, & la troiſième, au coucher du Soleil. La dernière eſt ſuivie d'une infinité de cris lugubres, ſur-tout dans le Palais, & parmi les femmes [à qui il n'eſt plus permis d'en ſortir.] Le Grand-Sacrificateur, qui a la direction de cette pompe funébre, fait creuſer une foſſe de quinze pieds quarrés, & de cinq pieds de profondeur. Au centre, on fait en forme de caveau, une ouverture de huit pieds quarrés, au-milieu de laquelle on place le corps du Roi, avec beaucoup de cérémonie. Alors le Grand-Sacrificateur choiſit huit des principales Femmes, qui ſont vêtues de riches habits, & chargées de toutes ſortes de proviſions, pour accompagner le mort dans l'autre monde. On les conduit à la foſſe, où elles ſont enterrées vives, c'eſt-à-dire, étouffées preſqu'auſſi-tôt par la quantité de terre qu'on jette dans le caveau.

Femmes enterrées avec lui.

Hommes ſacrifiés. Sort du Favori du Roi.

APRÈS les femmes, on améne les hommes qui ſont deſtinés au même ſort. Le nombre n'en n'eſt pas fixé. Il dépend de la volonté du nouveau Roi, & du Grand-Sacrificateur. Mais comme tout le monde ignore ſur qui leur choix doit tomber, les domeſtiques du Roi mort ſe tiennent à l'écart dans ces circonſtances, & ne reparoiſſent qu'après la cérémonie. De tous les Officiers du Palais, il n'y en a qu'un dont le ſort ſoit réglé par ſa condition, & qui ne peut éviter de ſuivre ſon Maître au Tombeau. C'eſt celui qui porte le titre de Favori. L'état de cet homme eſt fort étrange. Il n'eſt revêtu d'aucun Office à la Cour. Il n'a pas même la liberté d'y entrer, ſi ce n'eſt pour demander quelque faveur. Il s'adreſſe alors au Grand-Sacrificateur, qui en informe le Roi; & toutes ſes demandes lui ſont accordées. Il a d'ailleurs quantité de Droits, qui lui attirent beaucoup de diſtinction. Dans les Marchés, il prend tout ce qui convient à ſon uſage; & les Européens ſeuls ſont éxempts de cette tyrannie. Son habit eſt une Robe à grandes manches, avec un capuchon, qui reſſemble (r) à celui des Bénédictins: [il la peut faire de toile blanche, ou d'Indienne à fleurs, ou d'étofe de ſoie;] il porte une canne à la main. Il eſt éxempt de toutes ſortes de taxes & de travaux. Cette liberté abſolue, jointe aux témoignages de reſpect qu'il reçoit de tous les Négres, rendroit ſa vie fort heureuſe, ſi elle ne dépendoit pas de celle d'autrui; mais elle doit être empoiſonnée continuellement, par l'idée du ſort qui le menace. A peine le Roi eſt-il mort, qu'on le garde ſoigneuſement à vûe; & ſa tête eſt la premiére qui tombe, auſſi-tôt que les femmes ont diſparu dans le tombeau.

Tous

(q) Boſman a peut-être voulu dire qu'elle n'eſt pas publiée ſolemnellement. R. d. T.

(r) Voyez la Figure.

Digitized by Google

CÔTE DES ESCLAVES.

TOUS ceux qui ſont choiſis pour compoſer le cortége du Roi dans l'autre monde, ont la tête coupée ſucceſſivement. Leurs corps ſont enterrés autour du caveau, dans la grande foſſe, & leurs têtes placées près d'eux. On élève ſur ce malheureux amas de victimes un monceau de terre, qui ſe termine en pyramide, au ſommet duquel on place les armes du Roi, environnées d'un grand nombre de Fétiches, pour ſervir de Divinités tutelaires (*s*).

Tombeau qu'on élève au Roi.

☞ [BOSMAN] fait ici ſuccéder à cette cérémonie (*t*) la démolition du Palais; quoiqu'il ait dit, dans un autre lieu, que les trois mois de l'interrégne ſont employés à ce travail. [Il ne reſte que l'enceinte de ce Palais, où l'on en bâtit un neuf, pour le logement du Roi régnant.] Atkins remarque que le nouveau Roi reçoit de la main du Grand-Sacrificateur un ſabre fort large (*v*), & qu'en montant ſur le Trône il fait au Peuple des préſens conſidérables.

Trois Rois de Juida connus par les Voyageurs.

LES Voyageurs ne nous ont fait connoître que deux ou trois Monarques de Juida. Phillips (*x*), qui avoit eu des affaires à cette Cour, en 1694 & 1695, repréſente celui qui régnoit alors, comme un Prince de moyenne taille & d'une phiſionomie commune, mais vif & plein d'eſprit. Il paroiſſoit âgé d'environ ſoixante ans. C'étoit vraiſemblablement le même qui régnoit trois ou quatre ans après, lorſque Boſman arriva dans le Pays. Les obſervations de ces deux Auteurs ſur ſon caractère & ſur ſa conduite nous fourniſſent ici quelques circonſtances, qui n'ont pû trouver place dans le récit précédent.

Caractère du premier.

SUIVANT l'opinion de Boſman, ce Prince étoit au-deſſus de cinquante ans; mais il avoit la force & la vivacité d'un homme de trente-cinq. C'étoit le plus civil & le plus généreux Négre que l'Auteur ait jamais connu. Cependant les conſeils intéreſſés de quelques flatteurs changérent par degrés ſes inclinations, juſqu'à le rendre dur & opiniâtre dans ſon commerce avec les Hollandois. Il acceptoit d'abord tout ce qui venoit de leur main; mais enſuite il devint fort difficile ſur le choix des marchandiſes. Il ne voulut recevoir que les meilleures & celles dont il eſpéroit le plus de profit, au grand déſavantage des Marchands, qui perdoient beaucoup ſur le reſte, lorſqu'il falloit le vendre ſéparément.

Promenade qu'il faiſoit une fois chaque année.

IL s'étoit fait une loi de ſortir de ſon Palais une ou deux fois l'année. Son cortége étoit magnifique, & n'étoit compoſé néanmoins que de ſes femmes; mais il en avoit plus de mille, qui étoient ornées de leurs plus riches parures. C'étoit la ſeule occaſion où les Etrangers puſſent voir cette troupe de Reines. Les tréſors de corail dont elles étoient chargées valoient beaucoup plus que le même poids en Or. Quoiqu'il ne fût point accompagné d'un ſeul homme dans cette marche, il faiſoit ſçavoir à ſes Grands de quel côté il vouloit ſe réjouir. Ils s'y rendoient pour l'attendre, avec des précautions pour ne

(*s*) Des-Marchais, Vol. II. pag. 74. & ſuiv.

(*t*) Ce n'eſt apparemment qu'un défaut ☞ d'ordre dans la Narration. [Cette Remarque eſt du Traducteur, qui a inſéré dans le texte que c'eſt Boſman qui fait ſuccéder à cette cérémonie la démolition du Palais; ce n'eſt point Boſman qui ſe contredit ici, Mais Des-Marchais lui-même, comme les Auteurs Anglois le remarquent & comme on peut le voir dans la relation de ce Voyageur. R. d. E.]

(*v*) Voyage d'Atkins en Guinée, pag. 110.

(*x*) Vol. II. pag. 405. & ſuiv.

CÔTE DES ESCLAVES.

ne pas ſe trouver ſur le chemin des femmes; car la plus grande faveur qu'il leur accordât dans cette occaſion étoit de les regarder de loin. Il paſſoit le reſte de l'année dans l'enceinte de ſes murs, au-milieu de ſes Favorites. Cependant il avoit des jours réglés pour recevoir ſes Capitaines à l'audience, ſoit qu'il eût des ordres à leur donner, ou qu'il ne voulût ſatisfaire que ſa curioſité en apprenant d'eux ce qui ſe paſſoit dans ſes Etats. Il prenoit plaiſir à recevoir auſſi les Européens, pour les entretenir de leur Pays ou des affaires du Commerce. Boſman paſſoit quelquefois avec lui des jours entiers. Leur amuſement, après la converſation, étoit quelquefois des jeux de hazard, pour leſquels ce Prince n'étoit pas moins paſſionné que ſes Sujets. Il ne jouoit pas d'argent ni de marchandiſes, mais un bœuf, un porc, un mouton; & ſi la fortune ne le favoriſoit pas, il envoyoit à l'Auteur ce qu'il avoit perdu, ſans vouloir jamais être payé de ſes gains (*y*).

Sa vie dans l'intérieur du Palais.

Ses Enfans.

Il auroit été difficile d'approfondir quel étoit le nombre de ſes Enfans; mais l'Auteur en vit quatre, trois garçons & une fille; tous d'une phiſionomie très-agréable, ſur-tout l'aîné, qui étoit un des plus beaux Négres que l'Auteur ait jamais vûs. Il étoit regardé comme l'Héritier préſomptif de la Couronne; mais on lui connoiſſoit un ſi mauvais Caractère & des Principes ſi pervers, que tout le monde ſouhaitoit qu'il ne ſuccédât jamais à ſon père. Il avoit, dans tous les quartiers de la Ville, des émiſſaires, qu'il entretenoit pour voler les Habitans & les Européens. Les biens mêmes de ſon père n'étoient pas épargnés. Jamais il ne ſortoit de ſon appartement avant la nuit, & Boſman eût l'honneur de recevoir alors pluſieurs fois ſa viſite. C'étoit ſa fierté qui le tenoit renfermé pendant tout le jour. Il ne vouloit, ni ſe montrer aux yeux du Public, ni paroître devant ſon père.

Mauvais Caractère de l'aîné.

Caractère du ſecond.

Le ſecond Prince avoit beaucoup de reſſemblance avec le Roi par la politeſſe & la généroſité. Tous les Grands s'empreſſoient de lui faire leur cour, & paroiſſoient charmés de ſes manières: d'où l'Auteur croyoit pouvoir conclure que le Pays étoit menacé d'une guerre civile après la mort du Roi. La pluralité des voix ne pouvoit manquer d'être pour le plus jeune de ces deux Princes, tandis que l'aîné employeroit ſes forces domeſtiques & le ſecours des Etrangers pour faire valoir le droit de ſa naiſſance. Mais, dans cette ſuppoſition, Boſman ne doutoit pas (*z*) que les Européens ne priſſent parti pour ſon frère. C'eſt ce qu'ils ont fait en faveur du Roi qui régne aujourd'hui. François, Hollandois, Portugais, tous les Comptoirs ſe ſont réunis pour établir ce Prince ſur le Trône, au préjudice de ſon frère aîné, qu'ils ont chaſſé du Pays.

Le Roi de Juida avoit épouſé deux de ſes filles.

Il en marie une au Facteur Anglois.

Le Roi dont Boſman nous a laiſſé ce portrait, avoit épouſé deux de ſes filles. Mais la mort les ayant bien-tôt enlevées, il ſe figura que les Fétiches avoient voulu punir ſon crime, & s'engagea par un Serment ſolemnel à n'y jamais retomber. Cependant comme la tentation étoit preſſante, parce qu'il lui reſtoit une troiſième fille aſſez jolie, il prit le parti de la marier au Facteur du Comptoir Anglois. Boſman, dans un jour de familiarité, ſe plaignit de n'avoir pas obtenu la préférence, & lui déclara qu'il vouloit être dédommagé par un Préſent. „ J'y conſens, lui dit le Roi, & je veux que mon Préſent „ porte

(*y*) Boſman, *ubi ſup.* pag. 360. & ſuiv. (*z*) Boſman, pag. 366.

„ porte le nom d'Amende. Mais ma fille, ajoûta-t-il, eſt à votre ſervice, „ toute mariée qu'elle eſt. Je n'ai qu'un mot à dire pour la mettre entre vos „ bras. Ainſi les Européens peuvent s'allier à peu de frais au Sang Royal. Boſman regrette que cette alliance n'apporte pas plus d'avantage; ſans quoi, dit-il, il auroit eu l'honneur de devenir gendre du Roi de Juida (*a*). CÔTE DES ESCLAVES.

Il paroît qu'en 1721, lorſqu'Atkins aborda ſur cette Côte, c'étoit le Succeſſeur de ce Prince qui occupoit le Trône. Il étoit d'une monſtrueuſe groſſeur (*b*); & depuis environ douze ans qu'il jouiſſoit de l'Autorité Souveraine il n'étoit pas ſorti une ſeule fois de ſon Palais. On prétendoit, ſuivant le récit de l'Auteur, que n'ayant pas fait au Peuple le préſent que les Rois lui doivent en recevant la Couronne, ſon avarice le portoit à ſe cacher, pour ſe diſpenſer de cette libéralité. D'autres aſſûroient qu'il n'avoit pas reçu le grand ſabre, qui eſt l'emblême de ſon pouvoir, & que cette raiſon lui donnoit quelque défiance de l'attachement du Peuple & de ſa propre Autorité. Second Roi connu.

Des-Marchais nous apprend qu'en 1715 (*c*) le Trône de Juida fut rempli par un nouveau Prince, qui ſe nommoit Amar, & qui l'avoit emporté ſur ſon frère aîné. Mais l'Auteur paroît ſe contredire à la page ſuivante, lorſqu'il nous repréſente ce Prince gardant les pourceaux dans une Province éloignée. Il devoit être l'aîné, puiſque, ſuivant Des-Marchais même, c'eſt l'aîné des fils, ou l'héritier préſomptif de la Couronne, que l'uſage fait élever dans une condition ſi baſſe. On pourroit douter auſſi ſi c'étoit un nouveau Roi qui poſſédoit le Trône en 1725, quoique Des-Marchais, ou peut-être ſon Editeur, ſe donne pour témoin de ſon Couronnement. Smith & Snelgrave ſemblent dire, au contraire, que le Prince qui régnoit en 1726 & en 1727 étoit le même qui régnoit en 1721, du tems d'Atkins. Ils rendent du moins témoignage que c'étoit un des plus gros hommes qu'ils euſſent jamais vûs: & Snelgrave dit formellement qu'étant monté ſur le Trône à quatorze ans, il en avoit trente en 1726, qui fut le tems de la révolution. C'eſt mettre ſon acceſſion au Trône en 1710; un an ſeulement plus tard qu'Atkins, qui lui donne douze ans de régne en 1721. On a vû l'Hiſtoire de la révolution de Juida, au Tome IV, dans les Relations de Smith & de Snelgrave (*d*). Troiſième Roi. Contradiction de Des-Marchais. Témoignage de Smith & de Snelgrave.

(*a*) Boſman, pag. 346.
(*b*) Voyage d'Atkins en Guinée, pag. 110.
(*c*) Des-Marchais, *ubi ſup.*
(*d*) Voyez ci-deſſus les Relations de ces deux Voyageurs.

§. II.

Milice, Armes & Guerres du Royaume de Juida.

[QUELQUE idée qu'on ait pû prendre de la beauté du Royaume de Juida & du nombre de ſes Habitans, on eſt ſurpris de lire dans les Ecrivains qui ont le mieux connu ſes Forces, que] le Roi, ſans beaucoup de dépenſe, peut mettre en campagne une Armée de deux cens mille hommes. Au premier ordre de ce Prince, les Grands ſont obligés de fournir le nombre de troupes qui eſt réglé pour leurs Provinces, & de leur préparer des proviſions; quoique, ſuivant les mêmes Auteurs, la dépenſe des munitions, c'eſt-à-dire, de la poudre & des balles, regarde uniquement le Roi. Une Nombre d'hommes dont l'Armée de Juida peut être compoſée.

CÔTE DES ESCLAVES.

Armée ſi nombreuſe devroit rendre ce Prince redoutable à tous ſes voiſins (*a*); mais les ſoldats qui la compoſent ſont ſi foibles & ſi lâches, qu'ils perdent courage à la vûe de cinq mille hommes bien-armés, ne fût-ce que d'autres Négres de la Côte d'Or, & qu'à peine ôſent-ils ſoûtenir la premiére attaque. On apporte pluſieurs raiſons de cette étrange lâcheté. Le Commerce & l'agriculture, dont ils ſont uniquement occupés, leur inſpire une averſion naturelle pour la guerre. D'ailleurs ils manquent de Chefs; & perſonne d'entre eux n'étant éxercé dans le métier des armes, ils ſont obligés d'abandonner la conduite de leurs forces à des gens ſans réputation & ſans expérience. Mais la principale cauſe de leur foibleſſe eſt la crainte de la mort, qui prévaut généralement dans toute la Nation, & qui les rend ſi timides, qu'ils prennent ordinairement la fuite avant que l'Ennemi paroiſſe. Si le hazard leur donne quelque Chef qui ait une étincelle de courage, l'entrée d'une campagne eſt quelquefois brillante, & la troupe qu'il conduit marche avec un air de fermeté. Mais comme celles qui viennent à la ſuite n'ont pas les mêmes raiſons de confiance, elles tournent le dos à la vûe du moindre péril, & mettent les Héros qui les précèdent dans la néceſſité de prendre le même chemin. On a remarqué que dans toutes leurs retraites, ce ſont toûjours leurs Commandans qui donnent l'éxemple de la fuite & qui arrivent les premiers à l'Habitation. Boſman (*b*) leur attribue plus de courage pour la défenſe de leur propre Pays. Mais l'expérience le dément, puiſqu'en 1726 ils ſe laiſſérent battre honteuſement par une poignée de Négres du Royaume de Dahomé (*c*).

Les Habitans manquent de courage. Raiſons qu'on en donne.

Défaut de Diſcipline dans la Nation.

AVEC un peu de connoiſſance de la Diſcipline Militaire, on eſt choqué de la diſpoſition de leurs Troupes pour une Bataille. Il y régne un tel déſordre, que deux mille Européens mettroient en déroute leurs Armées de deux cens mille hommes. Jamais ils ne ménent d'artillerie en campagne, parce qu'ils n'ont ni chevaux ni chameaux pour la traîner, & que leurs Villes n'étant pas fortifiées, il n'eſt jamais queſtion de Siéges. D'ailleurs, la facilité qu'il ont à fuir, les expoſeroit ſouvent à perdre leur Canon. L'Auteur admire qu'ils manquent de courage dans leur Patrie; tandis qu'en Amérique ils ſont d'une bravoure ſi déterminée, qu'ils ne connoiſſent aucun danger. Mais il ne faut pas douter que la crainte de l'Eſclavage, qui eſt le ſort ordinaire des Priſonniers, ne leur abbate preſqu'autant le courage en Afrique que la crainte de la mort, & qu'au-contraire le déſeſpoir d'une vie malheureuſe ne les excite, en Amérique, à braver toutes ſortes de hazards pour s'en délivrer. Un autre Problême que Boſman (*d*) n'entreprend pas d'expliquer, c'eſt que malgré leur averſion pour la guerre, les moindres raiſons leur ſuffiſent pour l'entreprendre, & qu'à parler proprement, ils ne ſont jamais en paix.

Elle eſt courageuſe en Amérique.

Sa manière de combattre.

DES-MARCHAIS nous repréſente leur manière de combattre. Chaque Grand méne les Négres de ſa dépendance, dont il forme un gros peloton, mais ſans ordre & ſans rang. Lorſqu'ils ſont en plus grand nombre que l'ennemi, ils s'efforcent de l'envelopper. Mais ſi les forces des deux Partis ſont égales, la guerre eſt bien-tôt finie. Chaque Parti ſe retire auſſi vîte qu'il le peut,

(*a*) Boſman, pag. 395. & Des-Marchais, Vol. II. pag. 188.

(*b*) Boſman, *ubi ſup.* pag. 395.

(*c*) Voyez le Volume précédent.

(*d*) C'eſt de Des-Marchais, & non de Boſman que ce Paragraphe eſt tiré. R. d. E.

Digitized by Google

peut, ſans craindre d'être jamais pourſuivi dans ſa retraite. Cependant il leur arrive quelquefois de ſe trouver poſtés dans des lieux, d'où ils ne peuvent ſe tirer facilement, & le déſeſpoir les rend alors furieux. Ils ſentent qu'il faut vaincre, ou périr, ou ſe réſoudre à l'Eſclavage. L'action commence par des cris, des reproches & des menaces. Ils font une décharge de leurs petites armes, & l'air eſt obſcurci pendant quelques momens d'une nuée de fléches. Les tambours & les trompettes font un bruit épouvantable. Ils s'approchent enſuite de plus près, pour lancer leurs zagaies & leurs dards, mais ſi couverts de leurs boucliers, qu'à peine leur apperçoit-on la tête. Alors le combat s'échauffe, le tumulte augmente, & s'ils en viennent aux ſabres & aux poignards le carnage eſt d'autant plus furieux qu'il ne font aucun quartier. Enfin le Parti le plus foible ou le plus maltraité prend la fuite. Les Vainqueurs le pourſuivent, & font autant de Priſonniers qu'ils en peuvent ſaiſir. Ils retournent enſuite ſur le champ de bataille, pour dépouiller les morts & leur couper la tête, qu'ils emportent comme le témoignage de leur valeur & le monument de la victoire. CÔTE DES ESCLAVES.

LE Roi, qui eſt demeuré tranquille dans ſon Palais, monte ſur ſon Trône à l'arrivée de ſes Troupes victorieuſes, les reçoit avec des félicitations éclatantes, accorde des éloges & des récompenſes à leurs ſervices, & prend pour ſa part la dixième partie des Eſclaves. Chacun retourne enſuite à ſa cabane, attache aux murs les têtes qu'il a coupées, & vend ſes Eſclaves aux Marchands de l'Europe. Quelquefois les parens d'un priſonnier font des propoſitions pour ſa liberté; mais la rançon eſt toûjours miſe à ſi haut prix qu'il eſt rarement délivré. Ce n'eſt point un déshonneur, dans la Nation, d'avoir abandonné ſon poſte & ſes armes pour prendre la fuite. Outre que les Grands en donnent toûjours l'exemple, chacun eſt porté, par ſon propre intérêt, à juſtifier dans autrui ce qu'il auroit fait lui-même. Retour des Troupes après la victoire.

LES Négres de Juida ont un grand avantage ſur leurs voiſins. Ils ſont pourvûs d'armes à feu. Ils s'en ſervent fort habilement. Avec du courage & de la conduite, ils donneroient bien-tôt la loi à toutes les Nations qui les environnent (*e*). Leurs armes ſont un aſſez grand nombre de mouſquets, des arcs & des fléches, de fort beaux poignards, des ſabres, de groſſes zagaies, avec une ſorte de maſſues auxquelles ils ont beaucoup de confiance (*f*). Leurs armes à feu.

ILS reçoivent leurs fuſils, leur poudre & leurs balles, des Marchands de l'Europe; imprudence que nous devrions nous reprocher, puiſqu'elle les met en état d'employer nos préſens à notre propre ruine. A la vérité, les fuſils qu'on leur vend ne ſont pas des meilleurs; mais leurs Ouvriers ont aſſez d'habileté pour les réparer & les entretenir. [Ils s'en ſervent très-bien, & tirent juſte; ainſi, comme on l'a déja dit, il ne leur manque que du courage & d'être bien conduits.] Ils portent des Boucliers, d'environ quatre pieds de long ſur deux de largeur, couverts de peaux de bœuf ou d'éléphant. Cependant, comme une maſſe ſi peſante eſt incommode pour la marche & ſurtout pour la fuite, la plûpart s'en font d'ozier, ou de jonc, ſi bien travaillés & ſi ſerrés qu'ils ſont à l'épreuve des fléches. La grandeur ordinaire de leurs Arcs eſt de cinq pieds. Le bois, qui en eſt dur & noueux, ſe trouve en Leur habileté à les entretenir.

(*e*) Des-Marchais, Vol. II. pag. 188. & ſuivantes.

(*f*) Boſman, pag. 396.

CÔTE DES ESCLAVES.

en abondance dans les forêts voiſines de l'Eufrates. [L'on n'a pas pour les arbres de ces forêts le même reſpect que pour ceux qui ſont entre cette Rivière & le bord de la Mer; leur grand nombre a empêché qu'on ne les prit pour des Divinités.] Leurs fléches ſont de roſeaux, avec une pointe de fer, qu'ils forgent eux-mêmes, ou de bois, qu'ils font durcir au feu après lui avoir donné ſa forme.

Forme de leurs ſabres.

LES Européens leur fourniſſent des ſabres, droits & courbés, mais larges à l'extrémité. La poignée eſt ordinairement ſans gardes, & leur peſanteur marque la force de ceux qui ſont capables de s'en ſervir. Les lames ſont d'environ trois pieds. Mais ils en forgent eux-mêmes; & s'ils ne leur donnent pas plus de légèreté, ils les rendent beaucoup plus tranchans. Ceux à qui l'acier manque, en font de bois & de la même forme, qui, au-lieu de couper, ſervent à caſſer la tête & les bras (*g*). Boſman donne à leurs maſſues une aune de long & cinq ou ſix pouces d'épaiſſeur. Elles ſont fort rondes, fort unies & plus épaiſſes du double à l'extrémité. Tous les Négres ſont pourvûs de cinq ou ſix de ces Armes. Le bois en eſt d'une peſanteur ſingulière. Ils ont tant d'adreſſe à lancer cet inſtrument, qu'ils ne manquent point leur ennemi à la diſtance de pluſieurs pas, & le coup briſe ordinairement la partie qu'il atteint. Les Négres de la Côte d'Or redoutent preſqu'autant la maſſue que le mouſquet (*b*). Des-Marchais peint quelques-unes de ces maſſues avec la tête [qui eſt ronde, & de trois à quatre pouces de diamétre,] armée de cloux. Elles reſſemblent beaucoup, dit-il, à celles du Nord de l'Amérique.

Leurs maſſues.

Leurs dards & leurs zagaies.

LA longueur des dards eſt d'environ quatre pieds. Ils ſont plus gros au milieu qu'aux deux extrémités; ce qui augmente la force du coup & le rend plus certain. La pointe, qui eſt de fer barbelu, rend les bleſſures fort dangereuſes, [à cauſe de la peine qu'on a à la retirer de la plaie. Celles dont la pointe n'eſt que de bois, ſont à peu près de la même figure.] Mais il ne paroît pas que les Négres de Juida ayent la méthode de les empoiſonner, comme ceux des Régions Occidentales de la Côte d'Or.

Guerres des Peuples de Juida.

LES zagaies ne différent des dards que par leur longueur & par la forme de leur pointe, qui reſſemble à celle de nos demi-piques. Elle eſt de fer ou de bois endurci au feu. Les Négres ſe ſervent de ces deux armes avec tant d'adreſſe, qu'ils frappent un écu à la diſtance de cinquante pas. Tout Soldat qui eſt ſans fuſil, a pour armes un bouclier, un ſabre ou une maſſue, une zagaie, & deux ou trois dards (*i*).

Guerres du Prince Aforri.

PHILLIPS raconte que les Négres de Juida ſont conſtamment en guerre avec ceux d'Ardra, d'Alampo, d'Aquambo & d'Achim. Le butin ne conſiſte qu'en priſonniers des deux ſéxes, qui ſont vendus pour l'Eſclavage. Le même Auteur vit à Sabi ſept ou huit cours remplies de ces malheureux Captifs, que leurs vainqueurs traitoient avec beaucoup de mépris. Ils inſultoient à leur diſgrace, par des reproches & des injures, mêlés de ſauts & de cris de joie. Phillips ajoûte qu'il y en a peu qui ne portent à la poignée de leur ſabre un morceau de la machoire ou du crâne de quelqu'ennemi, qu'ils ſe vantent d'avoir tué. Il joint à cette peinture une relation des guerres

(*g*) Des-Marchais, pag. 198.
(*b*) Boſman *ubi ſup.*
(*i*) Des-Marchais, *ubi ſup.* pag. 195.

res d'*Aforri* contre Juida, qui diffère, dans quelques circonſtances, de celle qu'on a déjà lûe d'après Boſman & Des-Marchais. CÔTE DES ESCLAVES.

VERS l'année 1692, le Roi de Juida ſe crut menacé d'une puiſſante attaque par Aforri, Prince voiſin de ſes Etats, qui faiſoit le commerce des Eſclaves avec les Européens, ſur la Côte d'Alampo, & qui avoit mérité leur eſtime par des qualités fort ſupérieures à celles du commun des Négres. En effet, ſur quelques ſujets de mécontentemens, Aforri ſe préſenta ſur la frontière avec ſes Troupes, gagna pluſieurs batailles, & déclara qu'il étoit réſolu non-ſeulement de faire la conquête du Pays, mais de n'abandonner les armes, qu'après avoir coupé la tête au Roi. Une menace ſi terrible inſpira tant de frayeur au vieux Monarque de Juida, que ne ſe croyant pas capable de réſiſter par la force, il eut recours à la trahiſon. Ses richeſſes lui firent trouver dans l'Armée d'Aforri deux perfides, qui empoiſonnèrent ce brave Guerrier. Cependant le nom d'un Ennemi ſi redouté cauſoit encore tant de frayeur au Roi de Juida, que ſuivant les obſervations de Phillips, il ne pouvoit l'entendre prononcer ſans pâlir. Il eſt impoſſible de juger laquelle des deux Relations eſt la plus éxacte: mais on remarquera ſeulement que Phillips étoit à Juida quelques années plus près de la guerre d'Aforri, & par conſéquent de ſa mort (*k*). Guerre du Prince Aforri. Variétés dans les Témoignages.

(*k*) Phillips, pag. 220.

§. III.

Eclairciſſement ſur les Malayens, ou les Malays, Nation qui fait le Commerce à Juida.

✠ [LA plûpart des Voyageurs parlent des Malayens ou des Malays, ſans avoir pris ſoin de faire la moindre recherche ſur leur Origine.] C'eſt une Nation, diſent-ils, qui vient depuis long-tems éxercer le Commerce dans le Pays d'Ardra, ſans que les Négres de cette Côte ayent jamais eu la curioſité ou le courage de pénétrer juſqu'aux lieux où l'on ſuppoſe qu'elle eſt établie.

LES premiers Malayens qui ayent paru ſur la Côte de Juida, y arrivèrent en 1704. Ils étoient deux; grands, bien-faits & de bonne mine. L'un étoit noir, l'autre bazané. Ils ſçavoient tous deux l'art d'écrire. Ils recueillirent, en forme de Mémoires, tout ce qu'ils remarquèrent d'extraordinaire dans le Pays; c'eſt-à-dire, les manières, les uſages & le prix des marchandiſes. Mais cette curioſité leur devint funeſte. Ils furent arrêtés à Sabi, & ſe rendirent ſans réſiſtance, avec la ſeule précaution de renvoyer à Jakin un Interpréte & quelques domeſtiques qu'ils en avoient amenés. Le Roi de Juida les prenant pour deux eſpions, qui étoient venus obſerver ſon Pays par l'ordre de leur Prince pour en faire quelque jour la Conquête, s'en défit ſecrétement. Premiers Malayens qu'on ait vûs ſur cette Côte.

QUELQUES Négres de Juida, qui faiſoient le Commerce à Jakin & vers le Nord-Eſt, eurent l'occaſion, dans la ſuite, de connoître mieux la Nation des Malayens. Ils trouvèrent que c'étoit un Peuple doux, civil, ami de la juſtice, avec lequel on pouvoit faire un Commerce avantageux, non-ſeulement en Eſclaves, mais en pluſieurs ſortes de marchandiſes. Un témoignage ſi favorable porta le Roi & les Grands du Royaume de Juida à faire offrir

CÔTE DES ESCLAVES.

aux Malayens la liberté & la sûreté du Commerce. Ils acceptèrent cette offre. Les engagemens furent confirmés sous la garantie du grand-Serpent. Ce Traité, qui subsiste encore, amenant plusieurs de ces Marchands étrangers à Sabi & à Jakin, Des-Marchais eut l'occasion de les voir & de former avec eux quelque liaison.

Leur Traité de Commerce avec le Roi de Juida.

Qualités de ce Peuple.

Ils parlent la Langue Arabe & l'écrivent fort bien. Leur humeur est vive & leur caractère honnête. Ils entendent parfaitement le Commerce. Ils sont braves, diligens & curieux. L'Auteur, sans être certain de leur Religion, juge que c'est le Mahométisme. Ils ne voyagent point à pied, comme la plûpart des autres Négres. Leurs montures sont des chevaux, de la grandeur de nos chevaux de carosse. Ils ne les ferrent jamais, parce que la Nature leur a donné des sabots fort épais & fort durs, [& de couleur noire, quoiqu'ils soient de différens poils.]

Eloignement de leur Pays.

Les Malayens mettent trois Lunes, c'est-à-dire, environ quatre-vingt-dix jours, à faire le voyage de leur Pays au Royaume d'Ardra. Dix lieuës par jour en feroient neuf cens. Mais ils s'arrêtent de trois jours l'un, pour donner du repos à leurs Esclaves, qui sont chargés de provisions & de marchandises. Ainsi leur Pays n'est point à plus de six cens lieuës d'Ardra.

Leurs Marchandises. D'où ils les tirent.

Ils apportent des étoses de coton, des mousselines, des calicots & d'autres toiles de Perse & de l'Inde. Comme on ne sçauroit supposer qu'ils les tirent des Européens, qui leur sont tout-à-fait inconnus, ils doivent les avoir reçus des Mores de l'Inde ou des Arabes; & l'Auteur en conclut que leur Pays est situé vers la Mer-Rouge, ou sur les frontières de l'Abissinie.

Leurs Habits & leurs Armes.

Leurs habits sont de longues robes plissées, qui leur tombent jusqu'aux talons, avec des manches fort longues & fort larges; [rien ne ressemble mieux aux coules des Benédictins.] Ils y attachent une sorte de capuchon ou de bonnet, dont ils se couvrent la tête dans l'occasion. Ces robes sont de laine ou de coton, blanches ou bleuës, car on ne leur voit jamais porter d'autre couleur. Ils ont des sandales de cuir, des ceintures ou des écharpes de mousseline, avec de grands mouchoirs pendans, & des bourses ou de petits sacs qui leur servent de poches & qu'ils portent sur la poitrine, par-dessus leur robe. Pour monter à cheval, ils retroussent leur robe & la lient avec leur ceinture. Ils ont la tête rasée; mais ils laissent croître leur barbe & mettent leur gloire à l'avoir fort longue. On ne leur voit pas ordinairement d'autre Arme qu'un couteau [à gaine,] qu'ils portent à la ceinture, & un sabre de trois pieds & demi de long, en y comprenant la poignée.

Forme de leurs sabres.

Leur sabre a la forme de nos batoirs [de longue patme,] c'est-à-dire, que la lame est plate, ronde par le bout & tranchante des deux côtés. Ils tirent le fer de leur propre Pays & lui donnent une trempe excellente. Leurs lames sont si-bien travaillées, qu'ils peuvent en porter un paquet sous le bras comme nous portons un livre. Si l'on frappe du plat, elles plient & ne peuvent causer aucun mal. Mais les coups du tranchant sont terribles.

Ils ont des armes à feu.

On a vû quelquefois, à ces Malayens, des fusils, qu'ils fabriquent aussi dans leur Contrée; mais ils sont plus courts que les nôtres, ou plûtôt c'est une espèce d'arquebuse, qui portent deux onces de balle. Leur poudre ne vaut pas celle de l'Europe. Cependant ils ne marquent point d'empressement pour la nôtre; apparemment parce qu'ils la croyent trop forte pour la qualité de leurs armes, sans faire réflexion qu'ils en pourroient diminuer

diminuer la quantité. Ceux qui ont éxaminé leurs fuſils, aſſûrent qu'ils portent aſſez loin la balle, & que leur fabrique reſſemble à celle des nôtres, mais qu'elle a moins de propreté. CÔTE DES ESCLAVES.

LE Pays des Malayens abonde en métaux, tels que l'Or, l'argent, le plomb, le cuivre, l'étain & le fer. Leur cuivre rouge eſt d'une eſpèce ſingulière. Ils en font des bagues, qu'ils portent au premier doigt de la main droite. L'Auteur aſſûre que ces bagues ſont de la nature des Phoſphores, & qu'étant placées ſur une table, elles rendent autant de lumière dans les ténébres que deux flambeaux de cire. Auſſi n'employent-ils pas d'autres lampes dans leur Pays. Des-Marchais acheta d'eux une de ces bagues, pour la valeur de deux écus en marchandiſes, & vérifia leur vertu avec beaucoup d'étonnement. Il ſe propoſoit de l'apporter en Europe, mais il eut le malheur de la perdre. Quel avantage, dit-il, ne tireroit-on pas de ce curieux métal, pour éviter les incendies ! Productions de leur Pays. Eſpèce de cuivre lumineux.

LES Malayens n'ont pas le criminel uſage de ſe vendre les uns les autres. Les Eſclaves qu'ils employent dans leur Pays, ou qu'ils aménent au Marché d'Ardra, ſont des Etrangers qu'ils achétent ſur la route ou dans les Régions voiſines. On les préfére à tous les autres, dans le Commerce, parce qu'ils ſont tout-à-la-fois robuſtes & dociles. Ils viennent chargés d'étofes, de toiles & de dents d'éléphans. Les ſeuls échanges que les Malayens demandent pour ces marchandiſes, ſont des bujis & de l'eau-de-vie, [en ancres de vingt-cinq pots.] Ils ont pris auſſi, dans ces derniers tems, quelques bijoux de l'Europe. Leur habileté dans le Commerce & les précautions qu'ils prennent contre la fraude, n'empêchent pas qu'ils ne ſoient remplis de droiture & d'équité. Nature de leur Commerce.

IL n'eſt pas aiſé de découvrir leur Religion. Quoiqu'on prétende qu'ils ſont circoncis, il n'y a rien à conclure d'un uſage qui eſt commun dans toute l'Afrique aux Juifs, aux Mahométans & aux Idolâtres. Mais ce qui fait juger, avec plus de raiſon, qu'ils ſont Juifs, c'eſt qu'ils s'abſtiennent de certaines viandes, & qu'ils prennent ſoin de tuer eux-mêmes & de préparer tout ce qu'ils mangent. Cependant les Mahométans ont auſſi cette pratique. D'un autre côté, les Malayens boivent librement de l'eau-de-vie & du vin. Religion des Malayens.

L'ARABE qu'ils parlent eſt fort pur. Ils prient Dieu pluſieurs fois le jour, ſans aucune ablution avant leur prière. Ils n'ont point de Fétiches ni de Grisgris.

L'AFFECTION particulière qu'ils marquent pour les François pourroit engager la Compagnie de France à lier avec eux un Commerce qui ne ſeroit pas ſans avantage, & qui conduiroit infailliblement à la découverte de leur Pays. Il faudroit employer pour cette entrepriſe un Voyageur habile, qui entendît l'Arabe & qui fût verſé dans l'art de prendre les latitudes & de meſurer les diſtances, mais qui eût ſur-tout autant de conduite que de courage, & qui fût animé par des récompenſes proportionnées à ſes peines. L'Auteur, perſuadé que cette Nation habite les environs de la Mer-Rouge ou quelque partie de la Côte Orientale d'Afrique, auroit entrepris le Voyage, ſi ſon devoir lui eût permis d'abandonner ſon Vaiſſeau (*k*). Facilité que les François auroient à ſe lier avec eux.

ON a remarqué que pluſieurs Auteurs, tels qu'Atkins & Snelgrave, ont parlé

(*k*) Des-Marchais, Vol. II. pag. 219. & ſuiv.

CÔTE DES ESCLAVES.

parlé des Malayens ſans aucun éclairciſſement ſur leur Origine. Smith, qui en parle auſſi, ſemble avoir porté plus loin ſes informations. Il raconte que ce Peuple eſt originaire de la Péninſule de Malaca, aux Indes Orientales; mais que ſon inclination naturelle pour les courſes & les Voyages, lui avoit fait former divers Etabliſſemens à Sumatra, dans les Iſles Moluques & dans d'autres lieux. Les Hollandois s'étant rendus maîtres de la plûpart de ces Pays, & portant la rigueur juſqu'à punir de mort ceux qui faiſoient le Commerce avec d'autres Nations, la haine de l'oppreſſion fit chercher une retraite aux Malayens vers le Cap de Guardafu en Afrique, près de l'embouchure de la Mer-Rouge. C'eſt de-là qu'ils entreprennent des Voyages d'une longueur ſurprenante, au travers du Continent, juſqu'à la Côte de Guinée, pour faire la traite des Eſclaves avec les Kabaſchirs. Il en vient auſſi, par intervalles, dans le Canton d'Acra & dans les Forts Européens. A l'égard de leurs perſonnes, le même Auteur obſerve qu'ils ſont fort différens des Négres de Guinée, & qu'on les reconnoît facilement pour des Indiens Orientaux. Leur couleur n'eſt que bazanée. Leurs cheveux ſont longs & noirs. Ils portent de longues robes. Ils ſçavent lire & écrire. Enfin leur Langage, ſuivant Smith, eſt le véritable Malayen (*l*).

Eclairciſſement de Smith ſur les Malayens.

Conjectures d'Atkins.

ATKINS ſe borne à dire que les Malayens ſont des Tures noirs, qui habitent le centre de l'Afrique & qui font quelque Commerce avec le Royaume de Juida. Il croit que c'eſt d'eux (*m*) que les Négres de Juida ont pris l'uſage de la circonciſion. Mais cette opinion auroit peu de vraiſemblance, s'il étoit vrai, comme l'aſſûre Smith, que les Malayens tiraſſent leur origine de Malaca. Il paroît certain que la circonciſion eſt beaucoup plus ancienne ici que leurs tranſmigrations.

(*l*) Voyages de Smith, pag. 136. & ſuiv. Langue. R. d. T. Le Malayen & l'Arabe ne ſont pas la même

(*m*) Voyage d. Atkins, pag. 116.

CHAPITRE VII.

Hiſtoire Naturelle du Royaume de Juida.

Malignité de l'air dans la ſaiſon des pluies.

DANS cette Région, la ſaiſon des pluies commence au milieu du mois de May & finit au commencement du mois d'Août. C'eſt un tems dangereux, dont Phillips ſe reſſentit triſtement par les maladies qui ſe répandirent ſur ſon Vaiſſeau, même entre les Négres. Il avoit eu le malheur d'arriver dans la Rade de Juida au milieu de cette ſaiſon. Pendant toute la durée des pluies, les Habitans mêmes ne ſe déterminent pas aiſément à ſortir de leurs cabanes. Mais le péril eſt encore plus redoutable pour les Matelots Anglois. L'eau du Ciel, dit l'Auteur, tombe moins en goutes de pluïe qu'en torrens. Elle eſt auſſi ardente que ſi elle avoit été chauffée ſur le feu. Dans les lieux étroits, l'air eſt auſſi chaud qu'il nous le paroît en Europe à l'ouverture d'un four. Il n'y a point d'autre reſſource que de ſe faire rafraîchir continuellement par les Négres, avec de grands éventails de peau (*a*).

LE

(*a*) Voyage de Phillips, pag. 215.

CÔTE DES ESCLAVES.

LE Terroir de Juida eſt rouge. Il eſt auſſi fertile qu'on en peut juger par les trois moiſſons qu'il produit annuellement. Cependant les Arbres ſont rares ſur la Côte, juſqu'à ce qu'on ait paſſé l'Eufrates, & ne portent aucun fruit. Leur ſtérilité n'empêche pas qu'on ne regarde comme un grand crime, dans la Nation, de les abbatre ou d'en couper même une branche. Ils ſont reſpectés des Négres comme autant de Divinités. Les Etrangers ne ſont pas moins ſujets à cette loi que les Habitans. Il en coûta cher à quelques Hollandois, pour avoir entrepris un jour de couper un Arbre. Leurs marchandiſes furent pillées & pluſieurs de leurs gens maſſacrés. Des-Marchais juge que cette conſécration des Arbres eſt une invention politique des Rois du Pays, pour empêcher que le peu qui en reſte ne ſoit entièrement détruit (*b*).

Arbres conſacrés au long

OUTRE les mêmes fruits qui croiſſent ſur la Côte d'Or, on trouve ici des Tamarins en abondance, & quelques Arbres fruitiers qui n'ont pas de noms. ☩ [C'eſt-à-dire, dans le langage ordinaire de l'Auteur, qu'il ne put s'en procurer la connoiſſance ; ou que] la médiocrité des fruits lui ôta la curioſité de s'en informer, comme il avoue que cette raiſon l'empêche de les décrire.

Peu de fruits ou médiocres dans le Royaume de Juida.

LE Pays eſt rempli de Palmiers ; mais les Habitans ont peu de paſſion pour le vin qu'on en tire. Leur bière eſt une liqueur qu'ils préfèrent au vin, & la plûpart ne cultivent leurs Palmiers qu'en faveur de l'huile. Quoique l'Auteur parle des fruits du Pays avec ſi peu d'eſtime, il eſt perſuadé, dit-il, que le terroir étant ſi fertile, l'Afrique & l'Europe n'ont pas de fruits qui n'y proſpéraſſent merveilleuſement.

☞ [ON trouve encore ici quantité de ces Arbres qui portent le nom de Pardon. Les Négres en pouroient auſſi tirer du vin, mais ils ne s'en ſoucient pas ; ils ne font cas de ces arbres que parce que leur bois eſt fort durable, & propre à la charpente. (*c*) Des-Marchais ne s'accorde pas avec Boſman par rapport aux fruits de ce Pays. Il dit qu'outre les Palmiers & les Dattiers, qui ſont ici d'autant meilleurs que le terrain où ils ſont plantés eſt maîgre & ſabloneux ; il y a encore des Lataniers, des Cocotiers, des Citroniers, & des Orangers qui ſont couverts de fleurs & de fruit, en toutes les ſaiſons de l'année, & qui ſont excellens. Il y a auſſi des Bananiers de pluſieurs eſpèces, & les Figuiers d'Europe qu'on y a planté, réuſiſſent à merveilles.]

Le Polon ou le fromager.

LE *Polon*, ou l'Arbre qui porte le nom de Fromager dans les Iſles de l'Amérique, eſt ici fort commun, & produit une eſpèce de duvet, court, mais d'une grande beauté, qui fait de fort bonnes étoffes, lorſqu'il eſt bien cardé. Un Directeur Anglois en fit teindre une piéce en écarlate. Tous les Européens du Pays furent charmés de ſa fineſſe, de ſa force, & de l'excellence incomparable de la couleur. On pourroit employer auſſi cette eſpéce de coton à faire des chapeaux, qui ſeroient, tout à la fois, beaux, légers, & fort chauds.

Fruit rouge fort vanté.

DES-Marchais vante un petit fruit rouge, qui n'a, dit-il, ni nom, ni figure, & qui ne laiſſeroit pas d'être utile en France, s'il y pouvoit croître. Dans cette eſpérance, il en prit de la graine, qui reſſemble beaucoup aux pepins

(*b*) Des Marchais, pag. 14. & 205. (*c*) Boſman, pag. 393.

CÔTE DES ESCLAVES.

pepins de nos poires. Ce fruit, quand on le mâche ſans l'avaler (*d*) a la propriété de faire trouver une ſaveur fort douce aux choſes les plus aigres, ou les plus amères. Il y a beaucoup d'apparence, ſur cette deſcription, que c'eſt le *Kola*, dont Boſman rapporte les vertus dans ſa Relation de la Côte d'Or, mais qu'il ne nomme point entre les fruits du Royaume de Juida. Il croît, dit-il, ſur des Arbres fort épais. Sa groſſeur ſurpaſſe un peu celle de la noix, & ſa coquille eſt à-peu-près la même. L'intérieur eſt naturellement diviſé en pluſieurs parties, les unes rouges, d'autres blanches. Les Européens ſont auſſi paſſionnés que les Négres pour ce fruit. On ſe contente de le mâcher pour en tirer le jus, & l'on jette le marc. Le goût en eſt âcre, aſſez amer, & capable même de reſſerrer un peu la bouche. On lui attribue une vertu diurétique ; mais ſes admirateurs prétendent qu'il fait trouver le vin de Palmier beaucoup plus agréable. Boſman, qui le regarde d'ailleurs comme un mauvais fruit, ne croit pas qu'aucune de ces deux raiſons doive le rendre plus eſtimable. On le mâche ordinairement avec un peu de ſel & de malaguète. Les Habitans le nomment *Buſſi*, & les Hollandois *Kool*. Mais l'Auteur lui donneroit plus volontiers le nom de Bétel d'Afrique, ou d'*Areka*, parce qu'il a le goût & les propriétés du Bétel (*e*).

Il a les propriétés du Kola. Le Kola, décrit par Boſman.

Il le nomme Bétel d'Afrique.

LE Terroir de Juida, ſuivant le même Voyageur, eſt auſſi propre à la culture des cannes de Sucre & de l'Indigo, qu'aucun autre Pays du monde. Il inſiſte particuliérement ſur l'Indigo, qui y croît déja fort abondamment, & qui égale, dit-il, s'il ne ſurpaſſe pas, celui de l'Aſie & de l'Amérique. Les Habitans n'ont preſque pas d'autre teinture pour leurs habits ; mais comme ils ignorent la bonne méthode de la préparer, ils y employent beaucoup plus de tems qu'elle n'en demande. Leur Indigo, dit Boſman, produiroit bien plus en Hollande, que les étoffes mêmes qu'il ſert à teindre.

Cannes de Sucre & Indigo.

LES Négres de Juida font de leurs patates une ſorte de pain, qu'ils mangent avec tous leurs autres alimens. Ils ont des ignames, mais moins bonnes & moins abondamment que ſur la Côte-d'Or. Auſſi n'en font-ils pas beaucoup d'uſage. Ils ont des oignons & du gingembre ; mais en petite quantité. Toutes les racines qui ſe trouvent ſur la Côte d'Or, croiſſent ici avec peu de culture. Boſman eut la curioſité de ſemer des choux, des carottes, des navets, des ſercifix d'Eſpagne, du perſil, & d'autres légumes, qui vinrent auſſi parfaitement qu'en Europe. Il aſſûre même que le premier terroir du monde pour les légumes & les ſalades eſt celui de Juida. On y voit en abondance pluſieurs eſpèces de petites féves. Les Hollandois en employent une à faire leurs gauffres, qui portent ici le nom d'*Ackraes*, & qui ſont auſſi légères que celles de Hollande. Si le goût en paroît d'abord étrange, on s'accoutume bientôt à le trouver agréable (*f*). Cette pâtiſſerie ſe fait à l'huile.

Combien le terroir eſt propre aux légumes.

DES-Marchais fait obſerver particuliérement une ſorte de pois, dont il prit ſoin d'emporter de la ſemence. Ils produiſent un arbuſte, tel que celui du piment, ou du poivre rouge, de la hauteur de dix-huit ou vingt pouces. La forme de la tige, de l'écorce, & des feuilles a tant de reſſemblance auſſi avec celle du piment, qu'on a peine à les diſtinguer. Ils ne portent point de fleurs

Pois ſinguliers. Leur deſcription.

(*d*) Des Marchais, Vol. II. pag. 205. pag. 307.
(*e*) Deſcription de la Guinée par Boſman, (*f*) Le même, pag. 393.

fleurs (*g*). Les pois croiſſent dans une coſſe, ou une membrane, preſque auſſi forte que le parchemin. Elle eſt placée au bas de la tige, entre les racines, dont la plante tire ſa nourriture. Cette coſſe, ou ce ſac, contient depuis cent-vingt, juſqu'à cent cinquante pois, tendres, aiſés à digérer, & d'un auſſi bon goût que ceux de l'Europe. On en fait d'excellens potages. Le tems de leur maturité pour les Négres, eſt lorſque les feuilles commencent à jaunir. Ils arrachent alors la plante ou l'arbuſte, avec ſes racines, & la membrane s'ouvre facilement, pour rendre le fruit. Mais les Européens les cueillent plûtôt, & les mangent verds comme nos petits pois. Enſuite, s'ils les veulent plus mûrs, ils laiſſent ſécher le reſte ſur la plante. Ces pois ſe ſément à la fin des pluies. Six ſemaines leur ſuffiſent pour croître & mûrir. L'Auteur juge que s'ils étoient cultivés avec plus de ſoin, & ſur-tout mieux arroſés d'eau, on pourroit en recueillir pluſieurs moiſſons (*b*). CÔTE DES ESCLAVES.

LE Pays a trois ſortes de bled. On met au premier rang le grand *Milbio*, qui eſt auſſi bon que celui de la Côte d'Or, ſans être auſſi gros. Mais les Négres ne s'en ſervent ici que pour la compoſition de leur biére, & ne ſément que ce qui eſt néceſſaire pour cet uſage. Trois ſortes de bled.

LE petit *Milbio* ou le maïz, qui reſſemble à celui de la Côte d'Or, eſt l'objet principal du travail de la Nation. On le ſéme deux fois l'année, quoique moins abondamment dans une ſaiſon, que dans l'autre. La terre en eſt ſi couverte, dans la meilleure des deux ſaiſons, qu'à peine y reſte-t'il des ſentiers pour le paſſage. On peut s'imaginer quelle eſt l'abondance de la moiſſon dans un Pays ſi fertile. Cependant il arrive plus ſouvent de manquer de maïz à la fin de l'année, que d'en avoir de reſte; autant, parce que le Pays eſt exceſſivement peuplé, que par l'habitude où l'on eſt d'en vendre beaucoup tous les ans aux Popos, & à d'autres voiſins. De-là vient qu'une année ſtérile cauſe ici une famine incroyable. On a vû des perſonnes libres, ſe vendre aux Européens pour ſe procurer des vivres, & d'autres, accorder la liberté à tous leurs Eſclaves, parce qu'ils ſe trouvoient dans l'impoſſibilité de les nourrir. Un Vaiſſeau Anglois, profitant un jour de cette calamité publique, fit une groſſe cargaiſon d'Eſclaves, qui ne lui couta que des vivres. Abondance de la moiſſon. Effets de la famine dans le Pays.

LA troiſiéme ſorte de Milhio reſſemble à la ſeconde par la tige, que l'Auteur compare à celle de l'avoine. Le grain en eſt rougeâtre, & demeure ſept ou huit mois en terre avant que d'être mûr. On ne le mange point. Les Négres le mêlent avec le grand milhio pour faire leur biére, & la rendre plus forte.

LES femmes du Pays entendent fort bien l'art de braſſer cette liqueur. Entre pluſieurs eſpéces, elles en compoſent une qui vaut la biére forte de Hollande, mais qui ſe vend une riſdale le pot, tandis que la biére commune ſe donne à trois ſols. Tous les Habitans, ſans en excepter les Eſclaves, boivent uniquement de la biére, parce que l'eau de leurs puits, qui ont ordinairement vingt ou trente braſſes de profondeur, ſur ſept ou huit pieds de large, eſt ſi froide & ſi crue, qu'elle ne peut-être que fort mal-ſaine dans un climat ſi chaud. On n'en ſçauroit boire quatre jours ſans gagner la fiévre. Biére du Royaume de Juida.

D'un

(*g*) Voyez la Figure.

(*b*) Des Marchais, *ubi ſup.*

CÔTE DES ESCLAVES.

D'un autre côté, comme la bière forte eſt trop chaude, les Européens ſont obligés d'y méler une égale quantité d'eau, ce qui en fait une liqueur ſaine & agréable. Boſman ajoûte, qu'il n'y a point un ſeul four dans le Pays. Les Habitans cuiſent tout à l'eau, juſqu'à leur pain (*i*).

Animaux du Pays.

LE Royaume de Juida eſt trop peuplé pour ſervir de retraite aux bêtes farouches. Les Eléphans, les Buffles, & les Tygres (*k*) s'arrêtent dans les montagnes qui ſéparent le Pays des terres intérieures. Mais on y voit des Dains, & ſur-tout une fort nombreuſe eſpèce de liévres (*l*), qui reſſemblent à ceux d'Apam & d'Akra, & qui ont auſſi quelque reſſemblance avec ceux de l'Europe. Des-Marchais ne trouve ni les liévres, ni les lapins de Juida, d'auſſi bon goût que les nôtres. En récompenſe on y voit les plus beaux Singes du monde, & de toutes les eſpèces, mais ils ſont tous également méchans. Ceux de Jakin ſont extrémement jolis, & capables d'apprendre tout ce qu'on leur montre, pourvû qu'on les inſtruiſe le fouet à la main. Ils ſont d'un naturel ſi capricieux, qu'on ne peut les vaincre qu'à force de corrections (*m*).

LE Pays ne manque point de chevaux, quoiqu'ils ne vaillent guères mieux que ceux de la Côte d'Or. L'Auteur étant obligé de ſe rendre par terre à Mina (*n*), en acheta cinq ou ſix, dont le meilleur ne lui revint pas à plus de quatre livres ſterling. Phillips nomme Juida pour le ſeul Pays de l'Afrique où il ait vû des chevaux; mais fort petits, dit-il, fort indociles, & propres ſeulement à ſervir de nourriture aux Négres, qui en aiment la chair autant (*o*) que celle des chiens. Cependant Des-Marchais aſſûre qu'il n'a vû aux environs de Sabi, ni chevaux, ni chameaux, ni ânes, ni mules; & que pour le tranſport des fardeaux, les Négres n'ont pas d'autre commodité que leurs épaules (*p*).

Qualités des Quadrupédes.

LES Quadrupédes privés, tels que les bœufs, les vaches, les chévres, & les porcs, ne ſont pas différens de ceux de la Côte-d'Or; mais la beauté des prairies, & l'excellence de l'herbe les rendent plus gras, plus charnus, & de beaucoup meilleur goût. Ils ne ſont pas même trop chers (*q*), car on achète un bœuf ou une vache dix riſdales, un mouton pour deux, un porc de même, & une chévre pour la moitié. Phillips ne paya pour une vache (*r*) que vingt ſchellings d'Angleterre en Marchandiſes. Il n'eſt pas aiſé, ſuivant Des-Marchais, de rendre raiſon de la petiteſſe des bœufs & des vaches de Juida, quand on conſidère que les pâturages y ſont excellens, & qu'on n'y employe point ces animaux au travail, comme dans le Pays du Sénégal. Il ajoûte néanmoins que le bœuf eſt tendre, gras, & nourriſſant (*s*).

Porcs de Juida.

PHILLIPS vante les porcs de Juida. Ils ſont fort gras, dit-il, & donnent d'excellent lard, plus doux même, & plus blanc que celui d'Angleterre. Comment ne ſeroit-il pas bon, ajoute-t'il, lorſque les plus pauvres Négres ont plus de conſidération pour leurs porcs que pour eux-mêmes, & les nourriſſent

(*i*) Boſman, pag. 39.
(*k*) Phillips rapporte, ſur le témoignage d'autrui, qu'il y a beaucoup d'éléphans, de lions, de tigres, de léopards, &c. dans les parties hautes du Pays, pag. 223.
(*l*) Boſman, pag. 249. & 390.
(*m*) Des-Marchais, Vol. II. pag. 210.
(*n*) Boſman, pag. 389.
(*o*) Phillips, pag. 215. & 228.
(*p*) Des-Marchais, *ubi ſup.* pag. 211.
(*q*) Boſman, *ubi ſup.*
(*r*) Phillips, pag. 215. & 228.
(*s*) Des-Marchais, *ubi ſup.* pag. 211.

riſſent mieux? [On en peut avoir un des plus gros & des plus gras, pour ſept barres de fer; & l'on en tire autant de profit quand on le fait ſervir de nourriture à l'équipage d'un Vaiſſeau, que de deux Vaches, qui coutent cinq ou ſix Barres chacune (*t*).] Cependant Des-Marchais ne juge pas ſi avantageuſement des porcs du Pays. Il prétend que n'ayant guères d'autre nourriture que les immondices des rues, leur chair n'eſt pas ſi ſaine, ni de ſi bon goût que dans d'autres Pays. Elle n'eſt pas facile à digérer. Elle cauſe des maladies aux Européens. Mais les Négres, qui ont l'eſtomac beaucoup plus chaud, n'en reſſentent aucune incommodité. Le même Auteur loue le veau & les chevreaux (*v*) de Juida. Il ne trouve pas le mouton de la même bonté, & lui reproche de ſentir le ſuif. Phillips dit au-contraire que les chevreaux ne valent pas mieux que le mouton (*x*). Côte des Esclaves.

En parlant du culte des Serpens, on n'a point aſſez expliqué leurs propriétés. Atkins en diſtingue deux ſortes: l'une noire & venimeuſe; l'autre ſi incapable de nuire, que ſa douceur l'a fait ériger en Divinité. Ces Dieux du Royaume de Juida ſont jaunes, & marbrés dans quelques parties de la peau. Ils ont le gozier fort étroit, mais capable de dilatation, comme la plûpart des Serpens, juſqu'à devenir auſſi gros que le bras, lorſqu'ils prennent leur nourriture. On prétend qu'ils font la guerre aux reptiles venimeux, & qu'ils détruiſent différentes ſortes de vermines (*y*), qui ſont fort nuiſibles aux grains. Snelgrave regarde ces Serpens, comme une eſpèce tout-à-fait ſingulière. Ils ont, dit-il, le milieu du corps fort gros, & le dos rond comme les porcs (*z*), mais la tête & la queuë fort petites; ce qui rend leur mouvement d'une extrême lenteur. Il ajoûte, que le fond de leur couleur eſt jaune & blanc, avec un mélange de rayes brunes, & que leur morſure ne cauſe aucun mal. (*a*). Diverſes eſpèces de Serpens.

Phillips vit, dans pluſieurs Cantons de Juida, des Serpens noirs, d'une groſſeur prodigieuſe, & ſi peu nuiſibles, qu'il les croit de la même eſpèce que ceux qu'on adore. Les Négres l'aſſûrérent qu'il n'en devoit rien craindre; & ſouvent il les voyoit entrer dans ſa chambre, & juſques dans ſon lit. La caution des Négres ne ſuffiſant pas pour le raſſûrer, il s'éloignoit avec beaucoup de frayeur. Alors quelques domeſtiques Négres, qu'il avoit toûjours pres de ſon lit, prenoient doucement ces animaux dans leurs bras, & les portoient dans quelque champ voiſin, ſans leur faire de mal, & ſans en recevoir. Ils leur rendoient le même ſervice, lorſqu'ils les trouvoient dans quelque chemin. On aſſûra l'Auteur qu'il en avoit couté la vie à pluſieurs Européens, pour avoir tué un de ces monſtres (*b*).

[Une auſſi belle Contrée que celle de Juida eſt l'azile naturel des plus belles eſpèces d'oiſeaux.] Le nombre en eſt infini, & leur beauté n'eſt comparable qu'à leur variété. Cependant l'oiſeau à couronne (*c*) y eſt moins beau Oiſeaux. Leur multitude & leur beauté.

(*t*) Phillips *ubi ſup.*
(*v*) Des-Marchais, *ubi ſuſ.*
(*x*) Phillips, pag. 221.
(*y*) Atkins. pag. 113. & 117.
(*z*) Cette deſcription n'eſt pas différente de celle qu'on a déja lûe; mais on a peine à concevoir qu'un animal ſi maſſif & ſi lent ſoit capable des éxercices qu'on lui attribue. R. d. T.
(*a*) Snelgrave. pag. 11.
(*b*) Phillips, *ubi ſup.* pag. 223. & ſuiv. [Il paroît que cet Auteur, s'eſt trompé ici, car tous les Voyageurs s'accordent à dire que les Serpens noirs ſont venimeux].
(*c*) Voyez les Figures.

CÔTE DES ESCLAVES.

beau qu'en Guinée. Il a la taille & les jambes du butor. La touffe, dont il eſt couronné, eſt jaunâtre, & mêlée de quelques plumes jaſpées. Le plumage du corps eſt noir. Les aîles ſont compoſées de groſſes plumes rouges, jaunes, blanches & noires. Il a, des deux côtés de la tête, des taches d'un beau pourpre. Le devant, qui eſt couvert d'un duvet noir fort ſerré, a l'apparence du velours. Ces oiſeaux, dit l'Auteur, ſont ſi recherchés en Europe, qu'on reçoit ſans ceſſe aux Comptoirs des inſtances & des ordres pour en faire partir. Il ajoûte, que le Roi d'Angleterre (*d*) parut charmé d'en recevoir un, dont la Compagnie lui fit préſent; mais que pour lui, ſi l'on excepte la tête & le col, il ne leur trouve rien d'admirable (*e*), & que le corps lui paroît plûtôt laid que beau. Il fit tirer dans la même planche un oiſeau du même Pays, qui eſt de la groſſeur d'un poulet, avec le col & les jambes courtes, les yeux & les ſourcils comme ceux de l'homme, le bec court & fort épais. Sa couleur eſt un mélange de noir & de bleu. Il a les jambes & le bec d'une force ſingulière (*f*).

L'oiſeau à couronne moins beau à Juida qu'en Guinée.

Différentes ſortes de beaux oiſeaux.

Les oiſeaux les plus extraordinaires du Pays ont déja paru dans la deſcription (*g*) des Côtes Occidentales de l'Afrique, ſous le nom général d'oiſeaux rouges, bleus, noirs, ou jaunes. Ils ne ſont pas connus autrement; & leur différence ne conſiſte ici que dans l'éclat de leurs nuances, qui ſont un peu plus vives & plus luiſantes. Le Sieur Brue en apporta quelques-uns à Paris; mais l'Auteur obſerve, qu'il manque une circonſtance à ſes remarques [peut-être parce qu'elle ne ſe rencontre pas dans ceux du Sénégal.] Il ne fit point attention qu'à chaque mue ces oiſeaux changent de couleur; de ſorte, qu'après avoir été noirs cette année, ils deviennent bleus ou rouges l'année ſuivante, & jaunes ou verds l'année d'après. Leurs changemens ne roulent jamais qu'entre ces cinq couleurs, [qui ſont toujours très-vives,] & jamais ils n'en prennent plus d'une à la fois. Le Royaume de Juida eſt rempli de ces charmans animaux: mais ils ſont d'une délicateſſe qui les rend fort difficiles à tranſporter. La plûpart des perroquets de Juida ſont gris, avec quelques plumes rouges à la tête, aux [bouts des] aîles & à la queuë. Ils s'apprivoiſent facilement, & n'apprennent pas moins vîte à parler.

Ils changent de couleur à chaque mue.

Les perdrix rouges, les faiſans, les grives, les tourterelles, les pintades, les canards ſauvages, les ſarcelles, les bécaſſes, les ortolans, les pigeons ramiers, ſont fort bons (*b*) dans leur eſpéce; & l'abondance en eſt ſi grande, que tout le Pays en paroît couvert. Les pies & les canards domeſtiques, les bécaſſines, & vingt autres ſortes d'oiſeaux de table, ſe trouvent communément, & ſe vendent à fort-bon marché. En ordonnant le ſoir à un Négre d'aller à la chaſſe, le jour ſuivant on eſt ſûr d'avoir pluſieurs piéces de gibier, dont il ſe croit bien payé par une douzaine de pipes. Les tourterelles ſont particuliérement en ſi grand nombre, qu'un chaſſeur Hollandois du Comptoir de Boſman auroit parié d'en tuer cent tous les jours, depuis ſix juſqu'à neuf heures du matin, & depuis ſix heures du ſoir juſqu'à neuf (*i*).

Chaſſe facile & abondante.

PHIL-

(*d*) Guillaume III.
(*e*) Boſman, p. 364. & ſuiv.
(*f*) Le même, pag. 391.
(*g*) Voyez l'Hiſtoire Naturelle du quatriéme Tome.
(*b*) Des-Marchais Vol. II. pag. 209. Il prétend que les perdrix n'ont pas le fumet des nôtres.
(*i*) Boſman, p. 390.

Digitized by Google

CÔTE DES ESCLAVES.

PHILLIPS parle d'un grand nombre de prodigieuſes chauves-ſouris, qui ſe logent pendant le jour ſur les grands arbres. Un Anglois, qui avoit tiré au hazard un coup de fuſil à petit plomb, fut effrayé d'en voir tomber plus d'une douzaine, de la groſſeur de (*k*) nos merles. Des-Marchais obſerve que ſi l'on mangeoit ici les chauves-ſouris, comme aux Indes Orientales, on n'auroit jamais à craindre la famine. Elles ſont, dit-il, ſi communes, qu'elles obſcurciſſent le Ciel au coucher du ſoleil. Le matin à la pointe du jour, elles s'attachent au ſommet des grands arbres, pendues l'une à l'autre, comme un eſſain d'abeilles, ou comme une grappe de noix de cocos. C'eſt un amuſement fort agréable de rompre cette chaîne, d'un coup de fuſil, & de voir l'embarras où ces hideuſes créatures ſont pendant le jour. Leur groſſeur commune eſt celle d'un poulet. Elles entrent ſouvent dans les maiſons, où les Négres ſe font un paſſe-tems de les tuer. Mais ils les regardent avec une ſorte d'horreur; & quoique la faim paroiſſe les preſſer continuellement, ils ne ſont pas tentés d'en manger (*l*).

Chauves-ſouris monſtrueuſes.

Où elles ſe retirent pendant le jour.

Volaille domeſtique.

LA volaille domeſtique ne conſiſte ici, comme ſur la Côte d'Or, qu'en trois ſortes d'animaux; des coqs & des poules-d'Inde, des canards & des poulets. Le nombre des deux premières eſpéces eſt médiocre; mais les poulets ſont dans une abondance incroyable. Quoique petits, ils ſont gras & de fort bon goût. Le prix eſt de ſix ſols en marchandiſes, & de trois ſols en argent. Boſman trouvoit encore plus d'avantage à les acheter pour des pipes, [qu'on peut évaluer à deux, & quelquesfois à quatre ſols la piéce.] Avec trois pipes, dit-il, il étoit ſûr d'avoir le meilleur poulet (*m*).

PHILLIPS ne trouva point ici les canards, qu'on a nommés de Moſcovie, auſſi communs que ſur la Côte d'Or. Mais il parle, avec la même admiration que Boſman, de la multitude des oiſeaux de rivière, & de l'abondance de la volaille (*n*).

Oiſeaux de proie.

ENFIN, les oiſeaux de proie ne ſont pas non plus en auſſi grand nombre ici (*o*) que ſur la Côte d'Or. Phillips ſe plaint de l'incommodité qu'on reçoit des moſquites. La moindre de leurs piqueures enflamme la chair, & cauſe de l'enflure, avec une demangeaiſon exceſſive. Le meilleur remède, que l'expérience ait appris à l'Auteur, eſt de frotter la partie bleſſée, avec du jus de limon, ou du vinaigre. La douleur n'augmente un moment, que pour s'appaiſer preſqu'auſſi-tôt. Mais ceux qui veulent écarter ces fâcheux animaux pendant la nuit, n'ont pas d'autre reſſource que de faire veiller un Négre, avec un grand éventail de peau, qui ſert en même-tems à rafraîchir l'air (*p*).

Incommodité des moſquites.

Quoique la Mer ſoit toûjours groſſe, & les vagues dans une agitation continuelle, le poiſſon eſt en abondance dans la Rade de Juida, & les Négres ſe hazardent ſans crainte dans leurs Canots, pour le prendre à la ligne; car il eſt impoſſible d'employer le filet. Les Scharks ou les Requins, qui ſont en grand nombre au long de la Côte, leur dérobent toûjours une partie de leur pêche.

DES

(*k*) Phillips, pag. 223.
(*l*) Des-Marchais, Vol. II. pag. 208.
(*m*) Boſman, *ubi ſup.*
(*n*) Phillips, p. 221.
(*o*) Boſman, p. 391.
(*p*) Phillips, 215.

CÔTE DES ESCLAVES.

DES-Marchais prit ici deux poiſſons fort extraordinaires. Le premier que les Matelots ont nommé *Lune*, eſt décrit dans l'Hiſtoire Naturelle de notre quatrième Tome. Le ſecond, a reçu le nom de *Singe*, & ce n'eſt pas ſans raiſon. On le prend à la ligne, ou avec le harpon, lorſqu'il s'approche aſſez d'un Vaiſſeau pour recevoir le coup. C'eſt un fort gros animal. Il s'en trouve d'environ dix pieds de long. Sa largeur eſt de trois ou quatre pieds, depuis l'extrémité du col, juſqu'au tiers de ſa longueur, où diminuant inſenſiblement, il ſe termine en queue ronde & fort longue. Son nom lui vient de ſa tête & de ſa queue. La tête eſt ronde & les yeux petits. Le poil qui eſt entre le nez & les lévres a l'apparence de deux mouſtaches. Le menton eſt fort court, & le col parfaitement diſtingué du corps. Le ſommet de la tête eſt couvert d'une excreſcence, qu'on prendroit pour une couronne. Il a quatre nageoires, & deux autres excreſcences, dont la plus grande, qui eſt à l'extrémité du col, a la forme d'une ſpatule. Elle eſt longue, large, & très-forte. Celle de la queuë eſt un peu plus petite. Les quatre nageoires reſſemblent à la barbe ou aux mouſtaches d'une baleine. On peut donner le nom de mains aux deux premières, ſi l'on veut conſidérer leur uſage, plûtôt que leur forme. Elles peuvent ſe joindre au-deſſous du ventre, ou ſur le col, & porter à la gueule tout ce qu'elles ſaiſiſſent (*q*). Les deux autres ſont placées au-deſſous du ventre; & ſont plus petites que celles du devant. On ne leur connoît pas de qualités extraordinaires. Ce poiſſon eſt fort vif, & nage avec beaucoup de légéreté. Lorſqu'il ſe montre ſur la ſurface de l'eau, avant qu'il ait ſaiſi l'hameçon, ſes mouvemens & ſes ſauts ſont fort amuſans. Il s'approche de l'amorce, il obſerve, il y touche du bout des lévres, & ſe retire. Il l'avalle enfin; mais auſſi-tôt qu'il ſe trouve pris, il fait cent contorſions qui réjouiſſent les ſpectateurs.

Deux poiſſons ſinguliers. La lune & le ſinge.

Deſcription du ſinge.

Il devroit être nommé Négre.

LE ſinge n'a pas d'écailles; mais ſa peau eſt marquetée de petites puſtules comme celle du Requin. Elle eſt noire, & même auſſi brillante que le jais, lorſque l'animal eſt vivant; mais après ſa mort elle perd bien-tôt ce luſtre. Sa chair eſt bonne, ſans être extrémement délicate. [Celle des jeunes eſt la meilleure]. Les Européens lui trouvent le goût du bœuf maîgre. Il ſe nourrit de poiſſon & d'herbes Marines. L'Auteur eſt ſurpris que ſa couleur, & la Côte qu'il fréquente, ne l'ayent pas fait nommer Négre, plûtôt que Singe (*r*).

Poiſſons d'eau douce.

LES Rivières d'eau douce fourniſſent quantité d'excellens poiſſons, entre leſquels il s'en trouve de fort gros (*s*). Le Roi en faiſoit quelquefois des préſens conſidérables au Capitaine Phillips. Comme les deux principales Rivières qui traverſent le Royaume de Juida ſont fort poiſſonneuſes, les Habitans ont moins d'ardeur que leurs voiſins pour la pêche de Mer, & le poiſſon eſt toujours à bon marché dans le Pays. Les mêmes Rivières ſont remplies de toutes ſortes de coquillages, [de chevrettes, d'écreviſſes, de homars, de poupars, & d'autres poiſſons à écailles. On y pêche auſſi grand nombre] de groſſes anguilles, de ſurmullets, d'anges, de mullets, d'une eſpèce de poiſſon blanc qui reſſemble au brochet, & même de ſoles & de raies, qui remontent

(*q*) Des-Marchais dit ſeulement que ce Poiſſon pourroit ſe ſervir de ces nageoires à retenir ce qu'il voudroit porter à ſa gueule, ſi leurs extrémités étoient partagées en pluſieurs doigts, & qu'elles euſſent des articles. R. d. E.

(*r*) Des-Marchais, Vol. II. pag. 19. & ſuiv.

(*s*) Phillips, pag. 221.

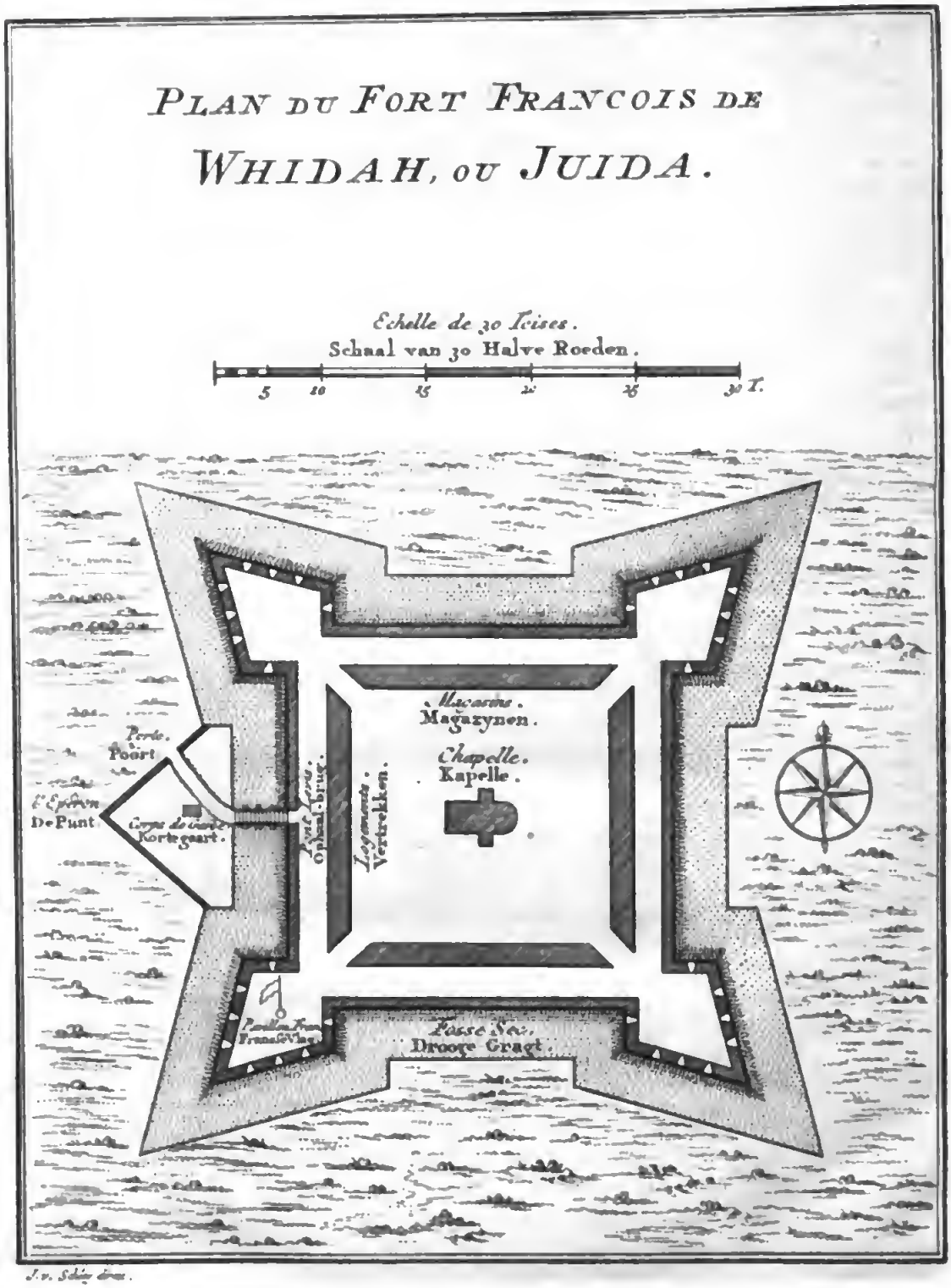

J. v. Schley direx.

GRONDTÉKENING van't FRANSSE FORT te WHIDA, of JUIDA.

remontent par l'embouchure, & qui ſont beaucoup meilleures que celles qui ſe prennent en pleine Mer. On trouve, dans l'Euſrates, des Crocodiles, qui détruiſent quantité d'autres poiſſons, des Lamentins, ou des vaches de Mer; des chevaux de Rivière, que les Négres haïſſent mortellement, à cauſe du ravage qu'ils font dans leurs moiſſons. Ils en tuent un aſſez grand nombre, à coups de fuſil; & mangeant la chair, qu'ils trouvent excellente, ils vendent (*v*) les dents. Phillips obſerve qu'à Sabi, près du Palais Royal, il y a deux grands étangs, remplis d'*Alligators*, & que le Roi s'en fait honneur, comme d'une magnificence extraordinaire. On les voit dormir tranquillement ſur les bords, à la chaleur du ſoleil, ou nager en montrant le muzeau. Les plus grands n'ont pas plus de quatre aunes de long. L'Auteur a quelquefois pris plaiſir à leur jetter un morceau de terre (car à l'exception du kanki, qui ſe tranſporte, on ne trouveroit pas une pierre dans le Pays). Ils ouvroient une gueule fort large; & pouſſant un grand cri, ils plongeoient auſſi-tôt dans l'étang. Un jour, Phillips leur fit jetter une chévre morte. Elle fut déchirée à l'inſtant; mais elle cauſa une guerre furieuſe entre ces monſtres, qui s'en arrachoient les morceaux. Les Négres ne ſouffriroient pas qu'on tirât deſſus à coups de balle, parce que l'Alligator eſt la Divinité du Royaume d'Ardra, comme le Serpent eſt celle de Juida, & qu'ils croyent devoir du reſpect aux Fétiches de leurs Voiſins (*x*).

CÔTE DES ESCLAVES.

Etangs remplis d'Alligators.

Pourquoi cet animal eſt reſpecté.

(*v*) Des-Marchais, *ubi ſup.* pag. 207. (*x*) Phillips. pag. 203.

§. I.

Eclairciſſement ſur les Forts Européens & ſur la Ville de Sabi, ou Xavier, Capitale de Juida.

LA Ville ou le Village de *Gregoué*, qui donne ſon nom à la Province, eſt ſituée à quatre ou cinq milles de la Rade de Juida, de l'autre côté de la rivière de Jakin, c'eſt-à-dire, un peu au-delà du Marais. Le Pays qui ſépare cette Ville de la Mer eſt ſi bas & ſi marécageux, qu'on ne peut le traverſer que dans un hamack, dont les Porteurs ſont obligés de ſe relever d'eſpace en eſpace, parce qu'ils s'enfoncent quelquefois dans la boue juſqu'aux épaules (*a*).

Situation de Gregoué.

GREGOUÉ eſt une aſſez grande Ville. Tous ſes Habitans ſont Bateliers ou Pêcheurs; & ſe trouvant fort près des Etabliſſemens de l'Europe, ils mènent tous une vie fort aiſée. Leurs Edifices ſont de terre, ou de branches entrelaſſées, qu'ils enduiſent d'une couche d'argile, de l'épaiſſeur d'un pied. Chaque famille a pluſieurs cabanes, parce que l'uſage ne permet pas de loger deux femmes ſous le même toît. Ici, comme ailleurs, les femmes ſont jalouſes, capricieuſes, & de mauvaiſe humeur. Elles ne ſouffriroient pas que leurs maris fiſſent un partage inégal de leurs faveurs, & l'intérêt de la paix oblige les Négres à les ſéparer.

Forme de la Ville.

LES François & les Anglois ont chacun leur Fort, à la pointe Oueſt de Gregoué.

(*a*) Barbot pag. 324. Il donne à Gregoué de nom de *Pilleau*.

CÔTE DES ESCLAVES.

goué. Le Fort François, qui eſt le plus Occidental, conſiſte en quatre baſtions, avec un large & profond foſſé. Mais il n'a ni chemin-couvert, ni glacis, ni paliſſade; & toute ſa défenſe extérieure eſt une eſpèce de demi-lune, qui couvre la porte & le pont-levis. Les baſtions & les courtines ſont montés de trente piéces de canon, dont les principales batteries ſont vers le Fort Anglois. L'Edifice eſt un grand bâtiment à quatre aîles, dont la cour forme une belle place d'armes, & qui renferment des magaſins, des appartemens pour les Officiers (*b*), des barraques pour la garniſon, & des loges d'Eſclaves, que les François appellent Captiverie. Au milieu de la cour eſt une Chapelle, où l'on dit la Meſſe, lorſqu'il ſe trouve un Chapelain dans le Fort. Il eſt commandé par un Lieutenant, à la nomination du Directeur Général, qui fait ſa réſidence à Sabi. La Garniſon eſt compoſée de dix Soldats François, deux Sergens, un Tambour, deux Canoniers, & trente Eſclaves Bambarras, qui appartiennent à la Compagnie.

Forts des François & des Anglois.

Deſcription du fort François.

Son origine.

CET Etabliſſement François fut commencé en 1671, par un Agent de la Compagnie, qui ſe nommoit *Carloſ*, & qui avoit obtenu du Roi de Juida (*c*), non-ſeulement la permiſſion de bâtir un Fort, mais celle d'étendre ſon Commerce dans le Royaume d'Ardra (*d*), qui étoit alors revolté, & qui s'étoit mis ſous la protection de ce Prince.

Deſcription du Fort Anglois.

LE Fort Anglois eſt gouverné par un Lieutenant, ſous le Directeur Général de la même Nation, qui fait auſſi ſa demeure à Sabi. Il eſt ſitué à cent pas du Fort François, du côté de l'Eſt. Sa forme eſt quarrée; mais au-lieu de baſtions, ſes angles ſont couverts (*e*) de boulevards ronds. Il eſt environné d'un foſſé ſec, ſans chemin-couvert & ſans paliſſades. La porte n'eſt gardée que par un pont-levis. Il a vingt-ſix piéces (*f*) de canon. Les Anglois le nomment *William Fort*, ou le Fort Guillaume. Ce Comptoir fut bâti par le Capitaine Wiburne, frère d'un Chevalier du même nom. Comme ſa ſituation eſt au milieu d'un grand marais, le ſéjour en eſt fort mal-ſain, & les Anglois qui s'y renferment pour ſervir leur Compagnie, ont rarement le bonheur d'en ſortir. Sa circonférence eſt d'environ deux cens verges. Il n'a qu'un mur de terre, de ſix pieds de hauteur, dont la porte regarde le Sud. La place intérieure eſt aſſez grande; mais les édifices ne ſont pas d'une autre matière que le mur, & ſont couverts de chaume. C'eſt-là qu'un Facteur vit renfermé avec quelques Blancs. On voit dans l'enceinte un magazin, une loge d'Eſclaves, & un cimetière pour les Blancs, qu'on a nommé ridiculement the-hogs-yard, ou la cour des cochons. Phillips met auſſi une forge, & quelques autres petites cabanes. A l'Eſt de la place, on trouve deux petits cavaliers de terre, montés de quelques mauvais canons, & de quelques vieilles arquebuſes, qui ne ſervent qu'à effrayer les Négres. Pendant le ſéjour que Phillips fit ſur la Côte, le Facteur fit creuſer autour du Comptoir un nouveau foſſé, qui le rendit un peu plus capable de défenſe. Juſqu'alors, il étoit ouvert dans tous les tems de pluie, parce que l'eau ne manquoit

(*b*) Snelgrave dit que ſes maiſons ſont couvertes de roſeaux, ſuivant l'uſage du Pays, pag. 115.

(*c*) Voyez ci-deſſous le détail de cet Etabliſſement, dans la Relation d'Elbée.

(*d*) Barbot, pag. 324.

(*e*) Voyez les Figures.

(*f*) Des-Marchais, Vol. II. pag. 33.

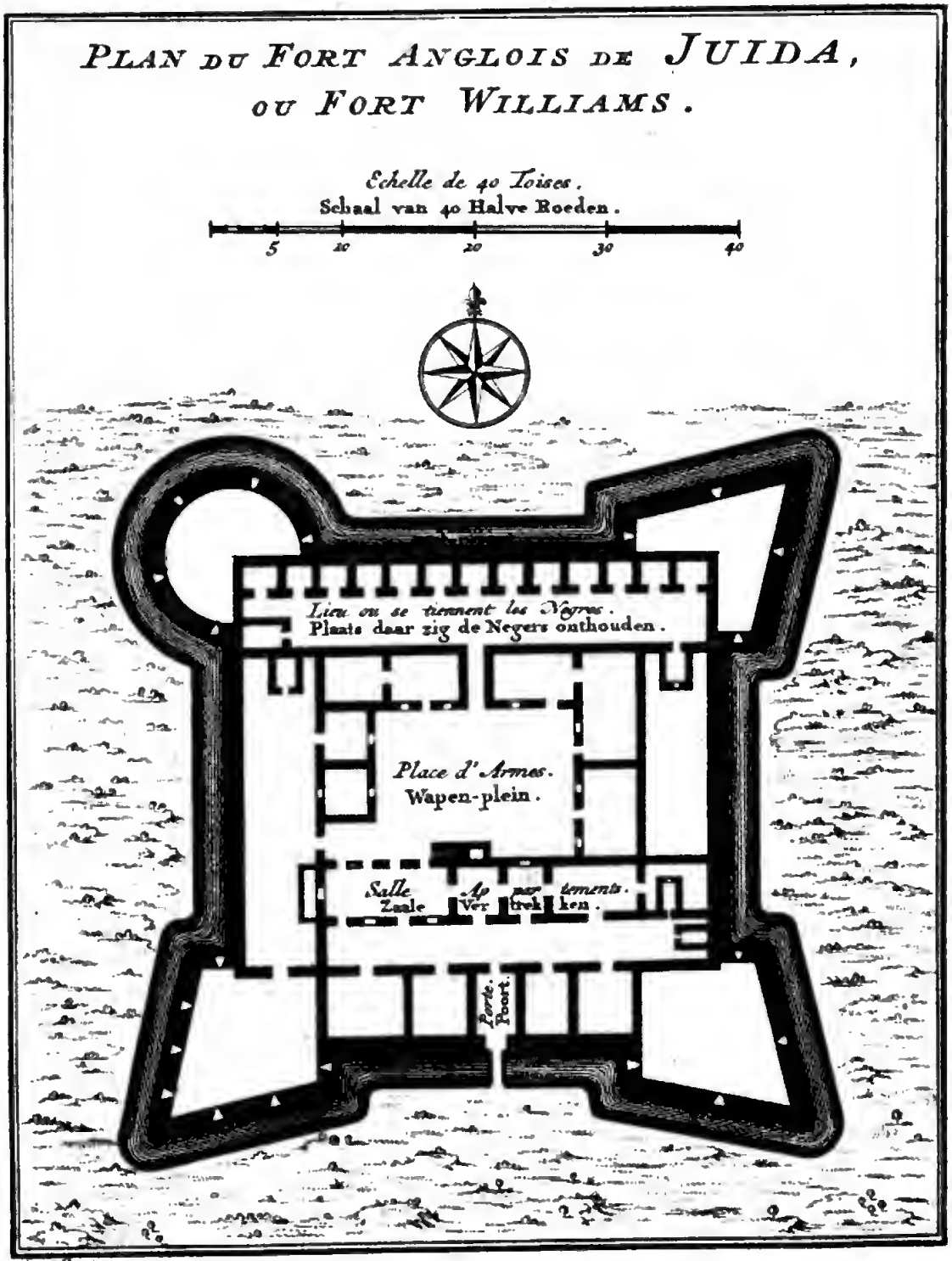

J. v. Sully direx.

GRONDTÉKENING van de ENGELSCH STERKTE, WILLIAMS-FORT, te WHIDA of JUIDA.

Digitized by Google

J. v. Schley fecit

ZUIDWEST-GEZIGT van de ENG of JUIDA.

Digitized by Google

manquoit jamais de faire écrouler le mur ; & l'on étoit accoûtumé à réparer le déſordre au retour de la belle ſaiſon (*g*). CÔTE DES ESCLAVES.

LES Portugais n'ont pas de Fort à Gregoué, quoique le Roi leur ait accordé un terrain qui n'eſt éloigné que de cent pas, au Sud, du Fort Anglois. Leur Directeur réſide à Sabi, dans une maiſon qui touche au Palais (*h*) du Roi. [Les Hollandois n'ont pas non plus de Fort dans cet Etat, les Rois de Juida n'ont jamais voulu leur permettre d'en avoir un, dans la crainte qu'ils ne cherchaſſent à établir trop ſolidement leur autorité dans le Pays. Ils ont une maiſon à Sabi attenant le Palais, où leur Directeur demeure avec ſes commis.] Un Fort, ſuivant Des-Marchais, ne ſert qu'à mettre les marchandiſes à couvert du pillage des Négres, qui cherchent continuellement l'occaſion d'enlever le bien d'autrui, ſans diſtinguer leurs amis de ceux dont ils ſouhaitent la ruine (*i*). Utilité des Forts de Juida.

IL ſeroit ridicule, dit-il dans un autre lieu, d'attribuer la ſûreté des Européens à des Forts ſi peu capables de réſiſtance. La ſeule utilité d'une barrière ſi foible ſeroit d'arrêter les premiers coups dans une attaque ſoudaine ; car outre le mauvais état des fortifications, la Barre, qui eſt entre les mains des Négres, ne laiſſe aucune eſpérance de ſecours. Il n'y a point ici d'autre ſûreté pour les Européens, que l'intérêt même des Négres, qui ont aſſez de jugement pour concevoir que l'entretien habituel du commerce leur eſt plus avantageux qu'un pillage paſſager ; & ſans une raiſon ſi puiſſante, tous les Forts des Européens ſeroient détruits depuis longtems. Il en eſt autrement ſur la Côte d'Or, où non-ſeulement les Forteresſes ſont plus conſidérables, mais où la facilité d'aborder ſur la Côte donne conſtamment celle d'y porter du ſecours (*k*). Obſervations ſur ces Forts.

UN demi-mille à l'Eſt du Comptoir Anglois, on rencontre un (*l*) Village, dont les Habitans ſe donnent eux-mêmes le nom de *Mineurs*, ou d'*Ouvriers des Mines*, & qui aſſiſtent les Vaiſſeaux Hollandois dans tous les travaux du commerce.

PHILLIPS obſerve, que depuis le Comptoir Anglois, juſqu'à la Ville Royale, on compte environ quatre milles, au travers des plus beaux champs du monde, où le bled de Guinée, les patates, & les ignames croiſſent en abondance, & rendent ordinairement deux moiſſons (*m*).

LE Pays a peu de forêts ; mais il eſt rempli de petits bois, qui paroiſſent avoir été plantés régulièrement ; ſi l'on n'aime mieux croire que les Habitans les ont laiſſés ſubſiſter exprès, lorſqu'ils ont défriché cette Contrée. Elle eſt ſi peuplée, qu'il n'y a point d'endroit où l'on ne puiſſe découvrir d'un coup d'œil vingt ou trente (*n*) Villages (*o*). Peu de forêts dans le Pays.

EN tranſportant les marchandiſes du Port à Grégoué, ou à Sabi, les Négres ne cherchent pas moins l'occaſion de piller, qu'en les apportant au rivage. Leurs Portefaix ont une ſorte de bonnets, compoſés de roſeaux, qui peut

(*g*) *Angl.* qui touche à celle du Directeur François. R. d. E.
(*h*) Des-Marchais, pag. 35.
(*i*) Des-Marchais, pag. 35.
(*k*) Le même, pag. 192.
(*l*) Phillips, pag. 216. Les Habitans donnent le nom de Krums à leurs Villages.
(*m*) Le même, *ibid.*
(*n*) *Angl.* dix ou douze. R. d. E.
(*o*) Voyez la Planche 28 des Voyages de Smith.

CÔTE DES ESCLAVES.

peut contenir une calebaſſe d'une pinte, ou un petit ſac de la même groſſeur. C'eſt un réſervoir toûjours prêt pour l'eau-de-vie & les bujis qu'ils trouvent le moyen de voler. Ils n'ont pas d'autre lieu qui puiſſe ſervir à cacher leur vol; car tout leur habillement conſiſte dans une guenille, qui leur couvre la ceinture. Lorſqu'on a débarqué aſſez de marchandiſes pour le commerce qu'on ſe propoſe, le Capitaine Européen les fait tranſporter aux Comptoirs par ces Portefaix Négres, après avoir tiré parole de leur Chef, qu'ils ſeront diligens & fidéles. Mais comme l'expérience n'a que trop appris qu'il faut s'en défier, on les fait accompagner de cinq ou ſix Blancs armés (*p*), dont la vigilance n'eſt pas toûjours capable d'empêcher le déſordre.

Situation de la Capitale.

XAVIER, Xabier, Sabi, ou Sabié (*q*), car on trouve cette variété dans les Voyageurs, & même entre les Négres, eſt la Capitale du Royaume de Juida. Elle eſt ſituée à deux lieuës au Nord-Eſt de Grégoué, & par conſéquent à trois lieuës & demie de la Mer (*r*) dans une grande plaine qui eſt au Sud-Eſt de l'Eufrates. C'eſt lui faire beaucoup d'honneur, ſuivant Des-Marchais, que de lui donner le nom de Ville. Cependant on lui accorde ce titre, parce que c'eſt la réſidence du Roi & des Directeurs Européens.

Deſcription de la Ville de Sabi.

Chaque famille a ſon terrain, qui eſt environné d'un mur, qui contient un nombre de cabanes, proportionné à celui de ſes Habitans. Tous ces enclos étant ſéparés l'un de l'autre, on peut donner le nom de rues aux eſpaces qui les ſéparent. La plûpart ſont ſi étroits, qu'à peine y paſſeroit-on deux de front; & ceux qui ont plus de largeur ſont ſi pleins de trous, qu'on n'y paſſe point ſans danger, ſur-tout pendant la nuit. Comme tous les édifices ſont de terre, & que les Négres la prennent autour de leur demeure, les lieux voiſins ſe trouvent néceſſairement remplis de foſſes & de ravines; ils y jettent leurs immondices & leurs excrémens, ſans s'embarraſſer de l'odeur inſupportable, dont l'air eſt infecté. Si l'on ſort le matin, avant que les porcs ayent nettoyé tous ces cloaques, on a beaucoup à ſouffrir de cet excès de puanteur (*s*).

LES Maiſons de Sabi n'ont qu'un étage. Celle du Capitaine *Aſſou*, Protecteur de la Nation Françoiſe, eſt la ſeule, à l'exception du Palais Royal, qui ait deux appartemens l'un ſur l'autre, & quelques piéces de canon fort bien montées devant la porte. Il a obtenu cette diſtinction en faveur des ſervices qu'il a rendus à l'Etat, & par l'influence des Directeurs François (*t*).

Combien elle étoit peuplée avant la révolution.

Avant la révolution de 1726 (*v*), Barbot croyoit la Ville de Sabi auſſi peuplée que toute la Côte d'Or; mais la conquête du Roi de Dahomé en 1726 a rendu cette Capitale fort déſerte.

Deſcription du Palais du Roi.

Les Européens donnent le nom de Sérail aux édifices qui compoſent le Palais Royal. L'enceinte en eſt ſpacieuſe, & fermée d'un mur de terre, haut de neuf ou dix pieds, [dont le chaperon eſt couvert de paille, pour que la pluie ne le faſſe pas ébouler,] & dont les angles ſont revêtus de petites tours rondes de la même matière & de la même hauteur, pour le logement des Gardes ou des Sentinelles (*x*). On diſtingue le Palais en deux parties, dont l'une ſe nomme le grand, & l'autre, le petit Sérail. Celle-ci ſert

(*p*) Des-Marchais, Vol. II. pag. 29.

(*q*) Barbot l'appelle *Savi*, & Atkins *Sabée*. Le premier dit qu'elle eſt à l'entrée d'un bois.

(*r*) Atkins la place à ſix milles ſeulement de la Mer. Barbot & Phillips ne la mettent qu'à quatre milles de Grégoué.

(*s*) Des-Marchais, *ubi ſup.* pag. 36. & ſuiv.

(*t*) Le même, pag. 186.

(*v*) Barbot, pag. 327.

(*x*) Voyez les Figures.

PLAN DU PALAIS DU ROY A XAVIER, OU SABI, DANS LE ROYAUME DE JUIDA.

Tiré de des Marchais.

A. *Salle d'Audience.* Gehoorzaal.
B. *Apartement du Roy.* 't Konings Vertrek.
C. *Salle Commune* Gemeenezaal.
D. *Apartement de la Reine Mere* Vertrek der Koninginne-Moeder.
E. *Corps de Garde.* Kortegaard.
F. *Salle* Zaal.
G. *Logemt du Premier Gentilhomme de la Chambre* Vertrek des Eersten-Edelmans.
H. *Lieu ou se fait le Couronnement du Roy.* Plaats ter Kroninge.
I. *Porte de derriere du Palais.* Agterpoort van 't Paleis.
K. *Coste de la Ville.* Kant van de Stad.

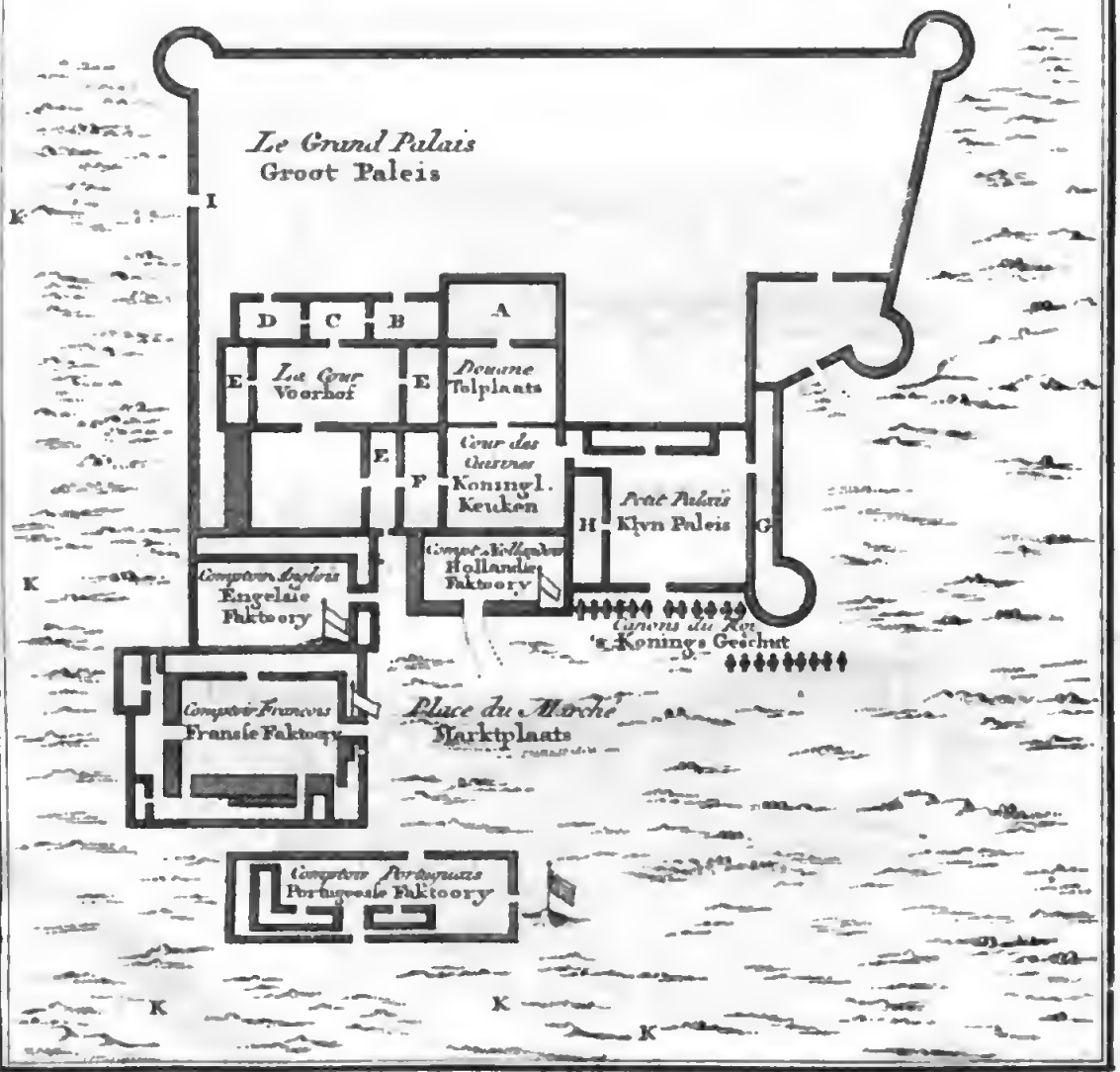

GRONDTEKENING van 't PALEIS des KONINGS van WHIDDA, te XAVIER of SABI, volgens des *MARCHAIS*.

ſert d'entrée à la première. Elle conſiſte dans une vaſte cour, environnée de trois côtés par des bâtimens, & du quatrième, par un mur, au-milieu duquel on trouve une grande porte, qui eſt toûjours gardée par deux Négres. Cette porte eſt deffendue par une batterie de douze piéces de canon, montées ſur des affuts de Mer; & vis-à-vis la Tour de l'angle, on découvre une autre batterie de neuf piéces. Le logement du premier Valet de Chambre du Roi occupe tout le côté gauche de la cour. On entre de-là dans celle des cuiſines; & de celle-ci dans une troiſième, qui porte le nom de Cour des Douänes, parce qu'on y reçoit au nom du Roi les taxes qu'il impoſe ſur ſes Sujets, & les droits que les Européens lui payent pour la liberté du commerce. L'extrémité de cette cour eſt fermée par un grand bâtiment, qui ſert de ſalle d'audience. Le Trône du Roi eſt un fauteuil, placé dans une alcove, qui eſt couverte d'un tapis de Turquie. Le reſte de la ſalle eſt revêtu de nattes, & meublé de quelques fauteuils, pour les Européens qui ſont admis à l'Audience. L'uſage ne permet point aux Blancs de pénétrer plus loin dans l'intérieur du Palais; mais l'Auteur trouva le moyen de ſe faire excepter de cette régle, & de tirer le plan de tout l'édifice. Il n'a qu'un étage, un peu élevé au-deſſus du rez de chauſſée. La matière des murs eſt une argile rouge, qui ne manque pas de ſolidité. Les voutes ſont de paille, ou de feuilles de Palmier, d'un tiſſu ſi ſerré (y), que le vent, le ſoleil & la pluie n'y peuvent pénétrer. On eſt étonné de lire dans Des-Marchais que non-ſeulement la diſpoſition des appartemens intérieurs eſt fort belle dans le Palais, mais que les meubles n'ont rien d'inférieur à ceux de l'Europe. On y voit, dit-il, des lits magnifiques, des fauteuils, des canapés, des tabourets; en un mot, tout ce qui peut ſervir à l'ornement d'une maiſon. Les Grands, & les riches Négocians imitent l'exemple du Roi. Ils ont juſqu'à d'habiles Cuiſiniers (z) Négres qui ont pris des leçons dans nos Comptoirs; & les Faſteurs qui dînent chez eux, ne trouvent pas de différence entre leurs tables & celles des meilleures Maiſons de l'Europe. Peut-être adopteront-ils quelque jour notre manière de ſe vêtir. Ils ont déja pris l'uſage de faire des proviſions de vins d'Eſpagne, de Canarie, de Madère, & même de France. Ils aiment l'eau-de-vie & les liqueurs fines. Ils ſçavent diſtinguer les meilleures. Les confitures, le thé, le caffé, & le chocolat ne leur ſont plus étrangers. Le linge de leur table eſt fort beau. Ils ont juſqu'à de la vaiſſelle d'argent, & de la porcelaine. Enfin, loin de conſerver aucune trace de l'ancienne barbarie, ils ſont non-ſeulement civiliſés, mais polis. Cet éloge ne regarde néanmoins que les Grands & les riches, car on apperçoit peu de changement dans le peuple (a).

Des-Marchais en lève le plan.

Faſte dans les meubles & dans les uſages.

Idée qu'Atkins & Phillips donnent du Palais.

✠ ATKINS, [qui n'avoit pas vû l'intérieur du Palais,] le repréſente comme un grand & ſale amas d'édifices de Bambous, d'un mille ou deux de circonférence, où le Roi entretient près de mille (b) femmes. Phillips ne met point les femmes dans le Palais. Il leur donne pour habitation un quartier voiſin, qu'il nomme une Ville, & qui eſt compoſé d'environ quarante maiſons dans la

(y) Des-Marchais, Vol. II. pag. 36. & ſuiv.
(z) Le même, pag. 71.
(a) Un Négre de la Côte d'Or, qui avoit été quelque-tems aide de cuiſine au Comptoir Anglois paſſoit pour un cuiſinier fameux à la Cour de Juida. [Cette remarque, qui eſt du Traducteur, paroît n'être autre choſe, qu'une traduction faite à la hâte de celle qui ſuit ſur le Capitaine Thom. R. d. E.]
(b) Atkins, pag. 110.

CÔTE DES ESCLAVES.

la même enceinte. Il ajoûte que la liberté de les voir, n'eſt accordée qu'à un vieux Kabaſchir, qui eſt chargé de leur conduite; & ſur le témoignage du Capitaine Thom (*c*), interpréte de la Compagnie Angloiſe, il aſſûre qu'elles ſont au nombre d'environ trois mille. Ce récit, dit-il, doit paroître fort probable, ſi l'on conſidére que chaque Kabaſchir en a dix, vingt, & plus ou moins, ſuivant ſon caprice & ſes facultés (*d*).

Arſenal de Juida.

ON voit, fort près du Palais, une vieille maiſon ruinée, qui porte le nom d'Arſenal, où le Roi conſerve précieuſement ſix vieux canons, chacun du poids de cinq-cens livres, mais démontés, & fort en déſordre. Il en fait beaucoup de cas, quoiqu'il ne puiſſe en tirer aucun ſervice, & qu'ils ne ſoient propres qu'à contenir dans la crainte & la ſoûmiſſion un peuple ignorant. Il les fait tirer quelquefois dans cette vûe, & l'Auteur fut honoré d'une de ces rares décharges en débarquant ſur la Côte (*e*).

Comptoirs Européens, près du Palais.

LES Comptoirs des Nations de l'Europe, c'eſt-à-dire, les maiſons des Directeurs, ſont à la gauche du Palais, & portent ici le nom d'Hôtels. Le plus ſpacieux, & le plus beau de ces Edifices eſt le Comptoir ou l'Hôtel de France. Il conſiſte dans une grande cour, environnée de bâtimens uniformes (*f*), au milieu deſquels eſt le jardin potager; avec quelques Orangers, qui croiſſent naturellement en pleine terre. La porte d'entrée eſt un gros bâtiment, ſur lequel on voit le Pavillon François déployé. Elle a de chaque côté un corps de garde. Derrière le principal logement, qui eſt au fond de la cour, on trouve un autre petit jardin, une forge, une cuiſine & d'autres offices pour la commodité de la maiſon. Le Directeur entretient une fort bonne table, où les Capitaines & tous les Officiers de Vaiſſeaux ont leur couvert. Il y invite ſouvent les Seigneurs du Pays, & les Officiers du Palais (*g*) dont le crédit ou le caractère peuvent être utiles à la Compagnie.

L'HÔTEL, ou le Comptoir d'Angleterre, n'eſt ſéparé de celui de France que par un mur fort léger. Il touche au Palais-Royal, comme le Comptoir Portugais, qui n'eſt ſéparé auſſi de celui de France que par une rue fort étroite. Vis-à-vis, & contre la porte du Palais, eſt le Comptoir de Hollande. Tous ces édifices ſont autour de la grande Place ou du Marché de la Ville; & les maiſons des Négres ſont diſperſées autour d'eux (*h*).

Témoignage de Boſman.

BOSMAN raconte que de ſon tems le Comptoir Hollandois, qui avoit d'abord été bâti pour l'uſage du Roi, étoit fort ſpacieux; qu'il contenoit trois magazins & ſept chambres, avec une belle cour intérieure; mais que les logemens des autres Nations de l'Europe étoient petits (*i*) & ſans aucune commodité (*k*).

(*c*) C'étoit un Négre de la Côte d'Or, qui avoit été pendant pluſieurs années au ſervice d'un Facteur Anglois, dont il avoit appris la langue; il étoit alors un des plus grands Seigneur de la cour de Juida.

(*d*) Phillips, pag. 219.

(*e*) Le même, pag. 220.

(*f*) Ils furent conſumés par le feu en 1727. ou 28. Smith, pag. 199.

(*g*) Des-Marchais, Vol. II. pag. 39. & ſuiv.

(*h*) Le même, *ibid.*

(*i*) On conçoit que les François peuvent s'être mieux logés dans la ſuite. R. d. T.

(*k*) Boſman, pag. 305.

CHAPITRE

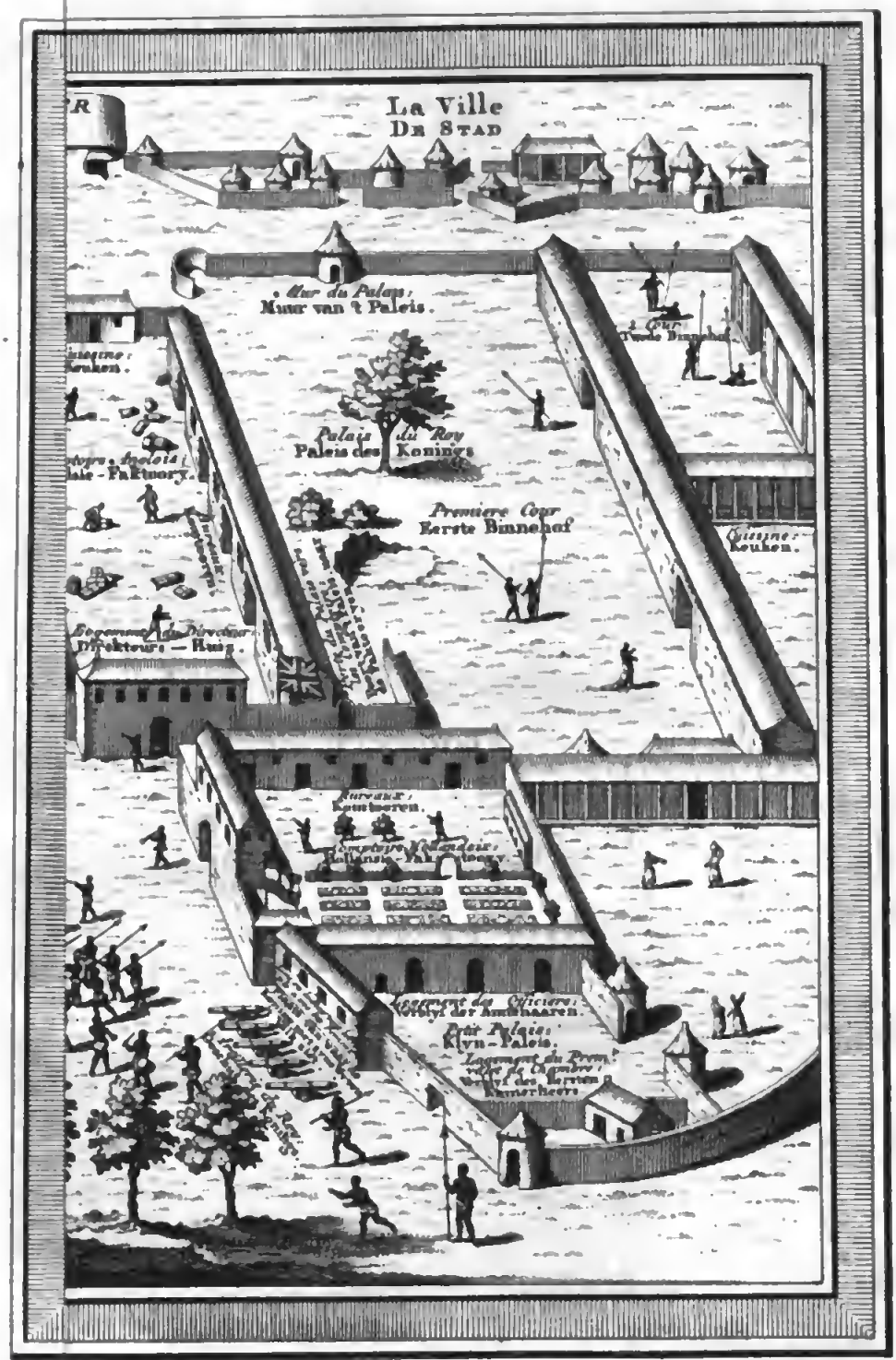

J. v. d.

ER of SABI, uit Des MARCHAIS.

CHAPITRE VIII.

Voyage du Sieur d'Elbée au Royaume d'Ardra, en 1669 & 1670.

D'Elbée. 1669.

Introduction.

CETTE Relation, qui a paru pour la première fois dans le ſecond Tome des Voyages du Chevalier Des-Marchais, contient deux Parties également curieuſes ; l'une qui concerne *Aſſem*, Ville Capitale du Royaume d'Ardra & la ſituation des affaires de cette Contrée ; l'autre, qui eſt le récit d'une Ambaſſade du Roi d'Ardra au Roi Louis XIV. avec un détail intéreſſant des uſages & du caractère des Seigneurs Négres. [Comme l'Auteur a pris ſoin de nous informer lui-même de ſa condition & des motifs de ſon Voyage, il ſeroit inutile de donner plus d'étendue à cette Introduction.]

Départ & qualité de l'Auteur.

LA Compagnie des Indes Orientales (*a*), établie en 1664, manquant d'Eſclaves Négres dans ſes Etabliſſemens, équipa deux Vaiſſeaux au Havre de Grace pour le Voyage de Guinée ; l'un, nommé *la Juſtice*, & l'autre *la Concorde* ; tous deux du Port de [deux-cens] cinquante tonneaux & de trente-deux piéces de canon. Le Sieur d'Elbée, Commiſſaire de la Marine, fut revêtu du Commandement. Il ſe mit à bord de la Juſtice, accompagné du Sieur Dubourg, qui avoit été nommé Commandant du Fort & du Comptoir de la Côte d'Ardra. Entre les Facteurs qui furent employés dans cette Expédition, il voyoit avec joie un Marchand étranger, nommé *Carlof*, qui avoit acquis la connoiſſance des uſages de l'Afrique au ſervice des Hollandois, & qui avoit embraſſé celui de la Compagnie Françoiſe. Les deux Vaiſſeaux partirent le premier de Novembre 1669. Après avoir gagné la Côte d'Afrique & touché au Cap-Blanco, ils arrivèrent dans la Rade d'Ardra, où ils jettèrent l'ancre le 4 Janvier 1670 (*b*).

Il eſt accompagné du Facteur Carlof. Leur arrivée.

1670.

LE jour ſuivant Carlof deſcendit au rivage pour ſe rendre à la Ville d'Offra. Il avoit appris à Praya (*c*), du Fidalgo Négre ou du Gouverneur, que les Hollandois, informés du deſſein de la Compagnie de France, employoient ſecrétement toutes ſortes de voies pour la ruine d'une entrepriſe qu'ils croyoient nuiſible à leurs intérêts. Cependant, après avoir donné avis au Viceroi (*d*), par un courier [dépêché par le Fidalgo,] de l'arrivée de la flote Françoiſe ; [il en expédia un autre en ſon propre nom, chargé de Lettres pour ſes anciens amis, enſuite] il fit heureuſement ſon Voyage, & revint à bord avec la ſatisfaction d'avoir reçu du Viceroi toutes ſortes d'honnêtetés & de careſſes. Le ſecond Officier du Comptoir Hollandois vint complimenter le Commandant François ſur ſon Vaiſſeau & lui apporta des rafraîchiſſemens. Il fut traité avec beaucoup d'amitié & renvoyé avec des préſens, quoique le récit de Carlof eût déja fait connoître la vérité de ſes intentions.

Carlof ſe rend à Offra. Il apprend que ſes Hollandois le traverſent.

DUBOURG

(*a*) *Angl.* des Indes Occidentales. R. d. E.

(*b*) Des-Marchais, Vol. II. pag. 230. & 31.

(*c*) [On a déja remarqué que Praya eſt un mot Portugais, qui ſignifie gréve ou rivage.] C'eſt ici le lieu du débarquement, que Barbot & d'autres Voyageurs appellent le Port du Petit-Ardra & la Rade de Jakin.

(*d*) *Angl.* avis à la cour. R. d. E.

D'Elbée. 1670.

Dubourg & Carlof partirent le lendemain pour Offra, où le Facteur Anglois leur avoit fait préparer un logement & des proviſions. Il n'étoit pas permis aux Négres de leur en offrir, ſans avoir reçu l'ordre du Roi pour l'ouverture du Commerce. Cependant le Viceroi fit à Dubourg un accueil fort civil. La réponſe de la Cour ſe fit attendre pendant pluſieurs jours. Carlof en fut ſurpris. Il avoit écrit au Roi, pour lui rappeller leur ancienne amitié. Dans leur jeuneſſe ils avoient bû plus d'une fois enſemble, *bouche à bouche*, ſuivant le Langage du Pays; c'eſt-à-dire, dans le même verre; & cette marque de confiance paſſe dans la Nation pour un gage ſi ſacré d'eſtime & d'amitié, qu'il ne peut être violé ſans un prompt châtiment du Ciel. On n'en prit pas moins la réſolution de faire débarquer les préſens que la Compagnie de France envoyoit au Roi. Il y avoit entr'autres un beau caroſſe doré, avec de magnifiques harnois. Les Portugais avoient introduit dans le Pays l'uſage de cette voiture.

Il retourne à Offra avec Dubourg.

Il avoit été ami du Roi dans leur jeuneſſe.

La Cour d'Ardra fait attendre long-tems ſes réponſes aux Etrangers. Mais en faveur de Carlof & de l'ancienne amitié, le Roi voulut bien abréger les délais. Un Capitaine Négre, dépêché par ce Prince, arriva le 16 de Janvier à Offra, [c'eſt-à-dire, dix jours après la datte des Lettres.] Il ſe rendit au logis du Sieur Dubourg; & demandant à voir Carlof au nom du Roi, il lui dit que Sa Majeſté étoit extrémement ſatisfaite de retrouver ſes anciens amis, lorſqu'elle les croyoit dignes de reparoître devant elle; qu'il auroit l'honneur de la voir immédiatement; & que pour lui marquer qu'elle ſe ſouvenoit de lui, elle le diſpenſoit de la loi impoſée aux autres Etrangers, de faire leurs préſens avant que d'être reçus à l'audience. Le Meſſager ajoûta que le Roi étoit bien diſpoſé en faveur des François; qu'il leur accorderoit volontiers tous les privilèges dont les autres Nations jouiſſoient dans le Pays, & qu'il y en joindroit de nouveaux; enfin, qu'il avoit donné ordre au Prince ſon fils & au Grand-Capitaine de ſe rendre à Offra, pour recevoir Carlof & le conduire à la Cour.

Députation du Roi.

Cette nouvelle, que les François affectèrent de publier, mortifia beaucoup les Hollandois. Deux jours après, le Prince Héréditaire & le Grand-Capitaine arrivèrent enſemble. Dubourg, accompagné de Carlof, ſe hâta de viſiter le Prince. Cette entrevûe ne ſe paſſa qu'en complimens mutuels; & comme la fin du jour approchoit, on remit les affaires au lendemain. En effet, dès le matin du jour ſuivant, le Prince, accompagné du Grand-Capitaine, ſe fit conduire au logement des François. Après les premières civilités, il dit à Carlof qu'il étoit envoyé par le Roi ſon père pour le conduire à *Aſſem*; mais qu'auparavant il vouloit [le régaler; &] boire avec lui au bord de la Mer, d'où ils reviendroient à Offra pour ſe rendre à la Cour.

Le Prince ſon fils vient lui-même.

Cette viſite du Prince donna aux François la liberté d'acheter des Habitans, toutes les proviſions dont ils avoient beſoin, non-ſeulement dans la Ville, mais ſur leurs propres Vaiſſeaux; quoique cette permiſſion fût d'ailleurs inutile, parce que les Négres de la Côte leur portoient toutes ſortes de rafraîchiſſemens pendant la nuit. Quatre jours après (*e*), le Prince ſe fit porter au bord de la Mer, où l'on avoit pris ſoin de lui dreſſer une grande tente. Il avoit pour cortége le Capitaine du Commerce, Dubourg & Carlof, les Facteurs Anglois.

Le Prince ſe rend au bord de la Mer.

(*e*) *Angl.* le 20. Janvier; *c'eſt-à-dire le lendemain.* R. d. E.

Anglois & les Ecrivains ou les Sécretaires du Comptoir Hollandois. Il arriva au rivage ſur les neuf heures du matin. Auſſi-tôt qu'il parut, d'Elbée, qui étoit demeuré à bord, le ſalua de quatre décharges de douze piéces de canon, & ſe mit dans une chaloupe pour deſcendre à terre. Le Prince envoya au-devant de lui quelques gens de ſa ſuite, qui le prirent ſur leurs épaules & l'apportèrent heureuſement de plus de ſoixante pas en Mer (*f*); tandis que d'autres Négres, avec autant d'adreſſe que de force, lancèrent à la même diſtance la Chaloupe ſur le rivage (*g*). Ces Négres étoient des hommes de haute taille & fort robuſtes, mais tout-à-fait nuds, à la réſerve d'une piéce de coton qui leur couvroit la ceinture.

D'ELBÉE. 1670.

D'Elbée ſe fait conduire au rivage.

LORSQUE d'Elbée fut avancé de quelques pas, un Officier Négre vint le prier, en Langue Portugaiſe, de s'arrêter dans le lieu où il étoit. Il y conſentit; & tout le Peuple que la curioſité avoit amené pour le voir, s'étant retiré par un mouvement de reſpect, il demeura ſeul avec ſon cortège & l'Officier Négre. Bien-tôt il vit venir vers lui une troupe de Négres, qui portoient de petites banières, dont le manche étoit un bâton courbé dans la forme d'une *S*, & qu'ils agitoient de mille manières avec beaucoup d'adreſſe & de légèreté. Divers Inſtrumens de muſique ſuivirent immédiatement. Les premiers, qui étoient des tambours, avoient leurs caiſſes peintes [pointues par les deux bouts,] & fort-bien ornées. Ils battoient juſte, avec des cadences agréables. D'autres, qui venoient à leur ſuite, portoient de petites cloches de fer poli, ſur leſquelles ils frappoient avec des baguettes, en s'accordant avec le ſon des tambours. Ils étoient ſuivis d'une grande troupe de Comédiens ou de Baladins, les uns danſant, d'autres chantant, avec des mouvemens & des attitudes fort comiques; d'autres récitant des avantures réjouiſſantes, & d'autres encore jouant différens airs ſur des flûtes de cuivre & d'ivoire, dont les ſons répondoient à celui des autres Inſtrumens. Cette premiére bande compoſoit la muſique du Prince, & l'accompagne toûjours lorſqu'il marche avec la pompe de ſon rang. Elle paſſa devant d'Elbée en fort bon ordre, & ne manqua pas de lui donner ſa meilleure ſymphonie. Les Officiers de la Maiſon du Prince s'avancèrent enſuite à la tête de ſes gardes, qui marchoient après eux le fuſil ſur l'épaule, avec de grands ſabres à poignées dorées. Enſuite venoit le Grand-Ecuyer ou le Grand-Maître de la Cavalerie, qui marchoit ſeul, richement vêtu & le chapeau ſur la tête. Il portoit ſur ſon épaule le ſabre du Prince, comme on porte à Gênes l'épée de l'Etat devant le Doge. Enfin, le Prince ſuivoit immédiatement. Quelques Négres ſoûtenoient ſur ſa tête un grand paraſol. Il marchoit lentement, appuyé ſur deux de ſes Officiers. Le Grand-Capitaine, ou le Général des Armes, étoit à ſa droite; & le Grand-Capitaine du Commerce à ſa gauche. Il avoit à ſa ſuite quantité de Nobles ou de Seigneurs, & la marche étoit fermée par une troupe d'environ dix mille Négres.

Cérémonies avec leſquelles il y eſt reçu.

Marche de la ſuite du Prince.

IL s'arrêta lorſqu'il fut à dix pas des François. L'Officier Négre qui étoit demeuré avec eux avertit leur Commandant qu'il étoit tems de s'avancer. D'Elbée

Compliment qu'il reçoit de d'Elbée & ſa réponſe.

(*f*) *Angl.* qui le prirent ſur leurs épaules dès qu'il fut prêt d'aborder, & le portèrent à terre. R. d. E.

(*g*) *Angl.* enlevèrent la chaloupe avec l'équipage, & la portèrent à plus de vingt braſſes du rivage. R. d. E.

D'Elbée. 1670. D'Elbée fit quelque pas au-devant du Prince & lui fit une révérence à la Françoiſe. Le Prince lui préſenta la main, dans laquelle il mit reſpectueuſement la ſienne. Le Prince la lui preſſa doucement & le regarda d'un œil ferme, ſans lui parler. D'Elbée, après avoir marqué ſon reſpect par un moment de ſilence, fit ſon compliment en Portugais. Le Prince ſe le fit expliquer par l'Interpréte, quoiqu'il ſçût auſſi la Langue Portugaiſe. Il ſe ſervit de la même voie pour répondre qu'il étoit charmé de voir des François; qu'il employeroit en leur faveur tout le crédit qu'il avoit auprès du Roi ſon pére, & qu'il les remercioit de leurs offres obligeantes. Enſuite, prenant d'Elbée par la main, il le fit marcher près de lui ſous le même paraſol. Il voulut voir la Chaloupe qui l'avoit apporté au rivage. Il l'éxamina curieuſement; & s'étant fait donner le pavillon qu'on y avoit élevé, il le plaça vis-à-vis ſa tente, à la tête d'une compagnie de cent Mouſquetaires [dont les mousquets étoient fort propres. Ils avoient des ſabres & des gibecières.] Ces marques de diſtinction cauſérent de la jalouſie aux Hollandois, qui n'avoient jamais été traités avec tant d'honneur. La converſation fut fort polie entre le Prince & le Commandant François, quoiqu'elle continuât de ſe faire par le miniſtère de l'Interpréte. Sans perdre la gravité de ſon rang, le Prince montra beaucoup d'agrément & de vivacité. Il étoit d'une taille puiſſante, mais d'un embonpoint médiocre. Il avoit le viſage fort beau, les yeux vifs, les dents belles & le ſourire gracieux. Toute ſa perſonne préſentoit un air de grandeur & de dignité, tempéré par une douceur, qui lui attiroit tout-à-la-fois du reſpect & de l'affection. A l'heure du dîner, on étendit dans la tente de fort belles nattes, autour deſquelles on mit des couſſins de damas. Le Prince prit d'abord ſa place & fit mettre d'Elbée à ſa droite. Dubourg, Carlof & les Facteurs Anglois ſe mirent à ſa gauche. Le feſtin fut compoſé de pluſieurs ſortes de mêts, rotis & bouillis. C'étoit du bœuf, du ſanglier, du chevreau, des poulets & d'autres piéces de volaille, avec divers ragouts à l'huile de Palmier, qui ne pouvoient être fort agréables pour ceux qui n'en avoient pas l'habitude. Il ne parut point d'autre vaiſſelle que des *Kowis*, c'eſt-à-dire, des moitiés de calebaſſes, peintes d'un vernis ſi brillant, qu'on les prendroit pour de l'écaille de tortue des plus belles eſpéces.

Politeſſes qu'il fait aux François.

Portrait du Prince.

Il dîne avec d'Elbée.

Uſage ſingulier du Pays.

PENDANT le repas, deux Officiers rafraîchirent continuellement le Prince avec des éventails de cuir parfumé. Tous les Négres qui étoient derrière lui le ſervirent à genoux, avec de grands témoignages de reſpect. Il y avoit dans ce nombre, mais plus près de ſon côté, trois hommes, auxquels il fit ſigne de s'avancer, & dans la bouche deſquels il mit (*b*) quelques morceaux de pain & de viande. D'Elbée apprit que c'étoient ſes favoris, & que par un ſentiment de reſpect & de délicateſſe, ils ne devoient pas toucher de la main ni laiſſer tomber de leur bouche ce qui leur étoit donné par le Prince, ſous peine de perdre ſes bonnes graces. On ne ſervoit point à boire, & perſonne n'en demanda pendant le dîner, quoiqu'il eût duré aſſez longtems. Mais la converſation du Prince n'en fut pas moins vive ni moins amuſante. D'Elbée le trouva mieux inſtruit des affaires de l'Europe qu'il n'auroit pû

(*b*) Les Sauvages du Canada & de la Louiſiane ont le même uſage, lorſqu'ils veulent faire honneur à quelqu'un.

pû ſe l'imaginer. Il fut obligé de répondre à diverſes queſtions, qui marquoient de la délicateſſe d'eſprit & de la pénétration.

D'ELBÉE. 1670.

APRÈS le dernier ſervice, on offrit de l'eau dans des verres de criſtal, pour ſe laver la bouche. Enſuite on mit devant chaque convive une nouvelle ſerviette de coton, fort proprement pliée. Les Officiers du Prince apportèrent alors du vin de Palmier, du vin d'Eſpagne, de Portugal & de France, dont on but ſans excès; car le Prince ne forçoit perſonne à boire contre ſon inclination, quoiqu'il invitât ſouvent tout le monde à prendre ſon verre. Il fit boire pluſieurs fois d'Elbée en même-tems que lui dans le ſien; témoignage de conſidération & d'amitié, qui n'a rien d'égal dans la Nation. La difficulté eſt de concevoir comment deux perſonnes peuvent boire dans le même verre, à moins que les verres d'Ardra ne ſoient différens de ceux de France, ou ſemblables à ceux d'Italie, qui ont huit ou dix pouces de largeur & qui n'en ont pas plus d'un de profondeur. Pendant que le Prince dînoit ſous ſa tente, les Négres de ſa ſuite furent traités dans pluſieurs petites loges qu'on avoit dreſſées pour eux. Les Soldats & les Matelots François qui accompagnoient d'Elbée, eurent part auſſi à la fête, & tous les reſtes des alimens furent diſtribués à la populace. D'Elbée, en ſortant de la tente, jetta quelques poignées de bujis, qui excitèrent beaucoup d'acclamations. Depuis ce moment le Commerce fut ouvert, & les François eurent la liberté de traiter avec les Sujets du Roi.

On ne ſert à boire qu'après le repas.

Deux perſonnes boivent en même tems dans le même verre.

L'AGE du Prince étoit de trente ou trente cinq-ans. Il n'avoit pour habits que deux pagnes, qui traînoient tous deux juſqu'à terre; l'un de ſatin, l'autre de taffetas; avec une large écharpe de taffetas autour de la ceinture. Le reſte de ſon corps étoit nud; mais il avoit ſur la tête un chapeau garni de de plumes rouges & blanches, & des ſandales rouges aux pieds.

Age & figure du Prince d'Ardra.

LORSQUE les François prirent congé de lui, vers le ſoir, il renouvella ſes civilités, en leur promettant toutes ſortes de bons offices en faveur de leur Nation. Il voulut voir entrer d'Elbée dans ſa Chaloupe. Pluſieurs Négres fort robuſtes la prirent ſur leurs épaules & la tranſportèrent au-delà des plus groſſes vagues. D'Elbée fit ſaluer le Prince par des cris de joie, qui ſervirent de ſignal aux deux Vaiſſeaux pour faire ſucceſſivement quatre décharges de douze piéces de canon (*i*).

DUBOURG & Carlof, qui demeurèrent au rivage, ſe mirent, comme le Prince, chacun dans un hamack porté par des Négres. On leur mit, comme à lui, des paraſols ſur la tête. Ils partirent avec lui, toûjours accompagnés de ſes gardes, de ſa muſique & d'une grande foule de Peuple. Il étoit nuit lorſqu'ils arrivèrent à Offra. Le jour ſuivant, qui étoit le 21 de Janvier, le Prince fit une viſite à Dubourg avec ſes deux grands Capitaines, & lui propoſa de l'accompagner à Aſſem. Il fit préparer deux hamacks pour lui & pour Carlof. Le départ fut différé juſqu'au 24. En voyageant avec le Prince, les deux Officiers de France eurent l'avantage de voir le Pays pendant le jour; faveur qu'on refuſe à tous les Etrangers. Le Prince leur donna une fête au *Grand-Foro*, Village conſidérable, qui eſt à moitié chemin entre Offra & Aſſem. Comme ils étoient partis aſſez tard, ils furent ſurpris des ténébres avant que d'arriver à la Capitale. On les conduiſit au Palais, dans un appartement qu'on avoit préparé pour eux, & le Roi leur fit porter à ſouper. DANS

Dubourg & Carlof demeurent à terre.

Ils ſe rendent à Aſſem avec le Prince.

(*i*) Des-Marchais, *Ubi ſuprà*, pag. 236. & ſuiv.

D'ELBÉE. 1670.

Débarquement & transport des marchandiſes.

DANS le même tems, d'Elbée débarquoit ſes marchandiſes, qui furent tranſportées du rivage à Offra par des Négres. Leur ſalaire n'étoit que de vingt bujis pour chaque Voyage. Mais quelque petit qu'il puiſſe paroître, il étoit proportionné à leur fardeau, qui n'excéde jamais deux barres de fer, ou l'équivalent de ce poids. Ils le nomment Tonjé. La barre de fer n'a ici que neuf pieds de long & deux pouces de large, ſur un quart d'épaiſſeur. Les préſens deſtinés au Roi furent portés de même juſqu'à la Capitale, avec les marchandiſes qui devoient ſervir à commercer avec les Grands.

Première audience du Roi.

LE 27 de Janvier, Dubourg eut ſa première audience du Roi, en qualité d'Ambaſſadeur du Roi de France. Il fut introduit par le Prince, fils du Roi, par le Grand-Prêtre & les Grands-Capitaines. Le Roi le fit aſſeoir ſur un lit de coton, près de ſon fauteuil ou de ſon Trône. Dubourg fit ſon compliment en Langue Portugaiſe, que ce Prince entendoit & parloit en perfection. Cependant il ſe le fit expliquer par ſes deux Interprétes, nommés *Matteo* & *Franciſco*, [qui étoient à genoux à ſes pieds.] L'Office d'Interpréte eſt ici fort conſidérable; mais la moindre erreur les expoſe au ſupplice.

Explications de ce Prince à l'égard du Commerce.

LE Roi fit une réponſe obligeante, après laquelle Dubourg lui préſenta le caroſſe & les autres préſens de la Compagnie. Enſuite il lui demanda la permiſſion de bâtir une Loge ou un Comptoir à Offra, en promettant que la Compagnie Françoiſe enverroit chaque année quatre Vaiſſeaux pour le Commerce. Le Roi répondit qu'à l'égard du Commerce, les Hollandois lui envoyoient tous les ans plus de Vaiſſeaux qu'il n'en pouvoit charger; que l'année précédente pluſieurs avoient été obligés de retourner ſans cargaiſon; qu'il y en avoit actuellement ſix ſur la Côte & quatre à Mina, qui n'attendoient que l'avis de leur Comptoir pour venir dans ſa Rade; enfin, qu'il n'avoit beſoin, ni de Vaiſſeaux, ni de marchandiſes: que les Hollandois d'ailleurs lui faiſoient des offres conſidérables pour l'engager dans une alliance excluſive, & qu'il avoit d'autant plus de raiſons de les accepter, que les Anglois paroiſſoient négliger ſon Commerce, & que les François, après l'avoir autrefois cultivé, n'étoient pas plus fideles à leurs engagemens; faute qu'il n'avoit point à reprocher aux Hollandois. Sa Majeſté ajoûta, que malgré de ſi juſtes ſujets de plainte, ce qu'il avoit appris de la Grandeur du Roi de France & du zéle qu'un de ſes Miniſtres (*i*) avoit pour le progrés du Commerce faiſoit naître dans ſon cœur une vive paſſion de mériter l'eſtime d'un ſi grand Monarque, par les faveurs qu'il étoit réſolu d'accorder à ſes Sujets; que dans cette vûe, il avoit déja donné ordre à ſon Grand-Capitaine de bâtir à Offra un Comptoir pour les François, de protéger leur Commerce & de l'encourager de tout ſon pouvoir. Dubourg ſe fit apporter les plus précieuſes marchandiſes des deux Vaiſſeaux. Il en offrit le choix au Roi & lui laiſſa les prix. Cette galanterie produiſit un effet merveilleux & donna une haute idée de la politeſſe des François. Dubourg étant tombé malade, la Direction du Commerce fut abandonnée à Carlof, qui mit auſſi-tôt le prix des Eſclaves à dix-huit barres par tête, quoique juſqu'alors il n'eût jamais été au-deſſus de douze. Le but de cette politique étoit de ruiner le Commerce des Hollandois. En effet, ils aimérent mieux garder leurs marchandiſes que de ne pas en tirer leurs anciens avantages.

Politique de Carlof.

CARLOF

(*i*) Mr. Colbert, ou Mr. Pontchartrain.

CARLOF envoya des préſens à la Reine-Mère & à la Reine. Enſuite ſe livrant aux ſoins du Commerce, il commença par acheter du Prince, du Grand-Prêtre & des Grands-Capitaines, trois-cens Eſclaves, qu'il fit conduire immédiatement à bord. Un Officier du Roi lui en amena ſoixante-quinze autres, de la part de ce Monarque, pour le payement des marchandiſes qu'il avoit choiſies.

D'ELBÉE. 1670. Facilités qu'il ſe procure pour le Commerce.

LE 8 de Février, on publia dans toute l'étendue du Pays une proclamation, qui accordoit la liberté de vendre, à la Compagnie, le nombre d'Eſclaves dont le Roi étoit convenu avec les Officiers François. Comme le Traité s'étoit fait à Offra, les Receveurs du Domaine y établirent une Douäne & les mêmes Droits que dans la Capitale. Les Eſclaves achetés du Roi en furent éxemts. Dès le premier jour de Mars, *La Juſtice* auroit pû mettre à la voile avec ſa cargaiſon complette, ſi d'Elbée n'eût été réſolu d'attendre ſon ſecond Bâtiment. L'envie de hâter ſon départ lui fit faire un Voyage à la Cour, accompagné de Carlof & de Marriage, & ſuivi de ſes domeſtiques. Le Viceroi d'Offra leur fournit des hamacks & des porteurs. N'ayant pas le Prince pour guide, leur marche ſe fit pendant la nuit. Mais le tems étoit clair, & la Lune ſi brillante, qu'il leur fut aiſé d'obſerver que le Pays eſt plat & uni, bien cultivé & rempli de Villes & de Villages. Le Capitaine des Etrangers, qui étoit chargé de leur conduite & qui ſe faiſoit porter dans un hamack à la tête du convoi, eut ſoin continuellement d'éviter les Villes, & fit quantité de détours pour les laiſſer toûjours à quelque diſtance.

D'Elbée ſe rend à la Capitale.

D'ELBÉE entra dans la Capitale avant le lever du Soleil. Mais pendant le ſéjour qu'il y fit, on lui accorda la liberté de viſiter la Ville (*k*) & les lieux voiſins, ſous l'eſcorte de deux Officiers du Roi. A ſon arrivée, il avoit été conduit à l'appartement des François, où le Roi lui avoit d'abord envoyé toutes ſortes de rafraîchiſſemens. Le Prince, le Grand-Prêtre & tous les Grands lui ayant fait les mêmes civilités, il ſe vit aſſez de proviſions pour traiter deux cens perſonnes. Le lendemain il reçut la viſite de tous les Grands; mais le Prince ſe fit excuſer de ne pouvoir lui rendre la ſienne, parce qu'il avoit perdu un de ſes enfans. Il ſe tenoit renfermé, ſans voir perſonne; ce qui paſſe dans le Pays pour la marque d'une extrême douleur (*l*).

Audience extraordinaire qu'il obtient.

LE Roi ne rend jamais de viſites. Mais il voulut accorder une faveur extraordinaire à d'Elbée, en le recevant le même jour à l'audience. Les deux Grands Capitaines reçurent ordre de le conduire, en marchant à ſes deux côtés. Il fut introduit dans un jardin du Palais, où le Roi étoit aſſis dans un fauteuil de damas, ſous une gallerie.

Portrait du Roi d'Ardra.

CE Prince, qui ſe nommoit *Tozifon*, paroiſſoit âgé d'environ ſoixante-dix ans. Il étoit de haute taille & d'une groſſeur proportionnée. Ses yeux étoient grands & pleins de feu. Si ſa contenance faiſoit juger avantageuſement de ſa pénétration, de ſon jugement & de ſa ſageſſe, ſes diſcours & ſes réponſes, dans une longue audience, ne firent pas moins connoître la vivacité de ſon eſprit. Il étoit vêtu de deux pagnes, à la mode Perſienne, l'un ſur l'autre, comme deux jupons. Celui de deſſous étoit de taffetas, & l'autre de ſatin piqué.

(*k*) On en verra la deſcription dans l'article géographique du Pays.

(*l*) Des-Marchais, Vol. II. pag. 242. & ſuiv.

D'Elbée. 1670.

piqué. Une large Echarpe de taffetas lui ſervoit de ceinture. Il avoit le reſte du corps tout-à-fait nud ; mais il portoit ſur la tête une ſorte de bonnet de toile bordée de dentelle, & par-deſſus, une couronne de bois noir, luiſant comme l'ébéne, qui rendoit une odeur agréable. Il tenoit dans la main un petit fouet, dont le manche, qui étoit auſſi de bois noir, avoit pluſieurs ornemens. La corde étoit de ſoie ou de *Pite*.

D'Elbée s'étant approché, avec trois profondes révérences, le Roi lui préſenta la main & prit la ſienne. En la lui preſſant, il fit craquer trois fois ſon pouce, par un témoignage diſtingué d'affection & de faveur. Enſuite ayant fait apporter des nattes & des couſſins, il l'invita par un ſigne à s'aſſeoir avec ſes deux Officiers, tandis que les domeſtiques attendirent hors de la gallerie.

Propoſitions que lui fait d'Elbée.

Après les complimens ordinaires, d'Elbée pria le Roi de laiſſer aux François la liberté de ſe bâtir un Comptoir à leur gré, parce que celui qu'il leur avoit donné lui-même étoit trop petit & fort incommode. Il ajoûta qu'il le ſupplioit de donner des ordres pour la ſûreté du Directeur & des Facteurs d'Offra. Le Monarque répondit que les François pouvoient compter ſur ſa protection ; qu'il ne ſouffriroit pas qu'on leur donnât le moindre ſujet de plainte, & qu'il alloit même ordonner que les dettes de ſes Sujets fuſſent payées dans l'eſpace de vingt-quatre heures ; qu'à l'égard du Comptoir d'Offra, il chargeroit le Prince ſon fils & les deux grands Capitaines de s'y rendre en perſonnes, pour faire augmenter les bâtimens ; mais qu'il ne pouvoit permettre aux Facteurs François de bâtir ſuivant les uſages de leur Pays :

Réponſe du Roi.

„ Vous commencerez, lui dit-il, par une Batterie de deux piéces de Canon ; „ l'année d'après, vous en aurez une de quatre, & par degrés votre Comp- „ toir deviendra un Fort, qui vous rendra Maîtres de mon Pays, & capables „ de me donner des loix. Il accompagna ce raiſonnement de pluſieurs comparaiſons fort juſtes & fort ingénieuſes, avec un air ſi gai & tant de bonnes plaiſanteries, que d'Elbée ne put s'offenſer d'un refus ſi gracieux & ſi politique.

Il demande des marchandiſes plus rares & plus précieuſes.

Il ajoûta qu'il étoit ſurpris que le Royaume de France étant ſi ſpacieux & ſi rempli d'habiles ouvriers, la Compagnie chargeât ſes Vaiſſeaux de marchandiſes communes, telles qu'il en venoit d'Angleterre & de Hollande. D'Elbée répondit que ce premier Voyage n'étoit qu'un eſſai de la Compagnie, pour reconnoître la nature du Commerce d'Ardra ; mais qu'à l'avenir elle enverroit à ſa Majeſté ce que la France avoit de plus rare & de plus curieux. Il la pria de nommer ce qu'il trouveroit de plus agréable. Le Roi nomma une épée Françoiſe à poignée d'argent & un coutelas, de grands mirois, de belles toiles, [des ſouliers &] des mules de velours, & de drap écarlate, des gands parfumés, des bas de ſoie & quelques autres marchandiſes d'ajuſtement. D'Elbée lui promit d'en apporter lui-même, ou d'en envoyer par le premier Vaiſſeau qui partiroit de France après ſon retour. Cette converſation fut ſuivie d'un préſent de deux piſtolets & d'un fuſil garnis d'argent, que le Roi parut recevoir avec beaucoup de ſatisfaction. Il invita le Commandant François à voir le Prince ſon fils, en l'aſſûrant que ſa viſite ſeroit reçue volontiers, quoique le Prince fût dans la douleur d'une perte fort récente. Enſuite le prenant par la main, il le congédia, avec plus de

de faveurs & de diſtinction qu'il n'en avoit jamais marqué pour aucun autre Européen. D'ELBÉE. 1670.

CE Prince eſt ſi reſpecté de ſes Sujets, qu'à l'exception de ſon Fils & du Grand-Prêtre, perſonne ne paroît devant lui ſans ſe proſterner le viſage contre terre (*m*), & n'oſe lever les yeux ſur lui. Seulement, lorſqu'ils ſont obligés de lui répondre, ils lèvent un peu la tête, pour la baiſſer auſſi-tôt qu'ils ont ceſſé de parler. D'Elbée fut témoin, dans ſon audience, que les deux Grands-Capitaines mêmes n'étoient pas éxemts de cette humiliante cérémonie. Mais le Prince & le Grand-Prêtre en étoient diſpenſés. Ils parloient debout au Roi, & leur rang ou la faveur de ce Monarque leur donnoit la liberté d'entrer au Palais jour & nuit, à toutes les heures, ſans y être appellés. Reſpect qu'on portoit au Roi Tozifon.

D'Elbée ayant obtenu du Roi la permiſſion de voir le Palais & les jardins, viſita tous les appartemens, à la réſerve de celui des femmes, où perſonne n'a la liberté d'entrer. Il fut conduit chez le Prince par le Grand-Capitaine de la Cavalerie, à la tête de cent Cavaliers Négres armés d'arquebuſes & de ſabres. Leurs chevaux ſont gros & robuſtes, mais fort-mal en bouche. Leurs ſelles ſont petites & plates (*n*), ſans étriers, à la manière du Portugal. (*o*) L'habillement de cette cavalerie conſiſte dans un ſeul pagne, un bonnet pointu comme nos dragons, des bottes de cuir, ou plûtôt des bottines, qui ne vont qu'au milieu de la jambe, & de grands éperons qui n'ont qu'une ſeule pointe. D'Elbée & ſa ſuite étoient dans des hamacks. On lui portoit un parafol ſur la tête. D'Elbée viſite ſon Palais.

LE Prince ne faiſoit pas ſa demeure dans la Capitale. Sa Cour étoit une petite Ville, qui n'en eſt éloignée que d'une lieue. Comme Aſſem n'a qu'une ſeule porte, la Cavalcade qui eſcortoit d'Elbée fut obligée de faire le tour des murs pour gagner le chemin. Le Prince reçut le Commandant François avec beaucoup de careſſes. C'étoit une faveur extraordinaire de le diſpenſer du cérémonial; car l'uſage ne permet point aux perſonnes de diſtinction de recevoir compagnie pendant le deuil. Sa ſalle d'audience étoit fort grande & couverte d'un tapis de Turquie. Le Prince parut, aſſis ſur une natte. Il en fit apporter d'autres pour d'Elbée & les deux Officiers François qui l'accompagnoient. Après une heure de converſation, où le Prince renouvella ſes proteſtations d'amitié & de zèle pour les François, on apporta des liqueurs; il but *bouche à bouche* (*p*) avec d'Elbée, & fit préſenter des liqueurs aux deux autres. Enſuite s'étant levé, les François prirent congé de lui & retournèrent vers la Ville par la même route. Mais ils s'arrêtèrent à la Maiſon du Grand-Prêtre, qui avoit invité d'Elbée à ſouper. Ils y furent reçus avec une politeſſe dont on ne trouve point d'éxemple dans les autres Voyageurs. La ſalle du feſtin étoit couverte d'un grand tapis de Turquie, ſur lequel on étendit des nattes d'une fineſſe & d'une propreté admirable, pour ſervir de nappe. La vaiſſelle étoit de terre de Delft, & les ſerviettes plus grandes du double que les Demeure du Prince, fils du Roi, & viſite que lui rend d'Elbée. D'Elbée eſt invité à ſouper chez le Grand-Prêtre.

(*m*) D'Elbée prit pour une prérogative particulière du Roi Tozifon, ce qui eſt d'uſage ordinaire dans toutes les Cours de cette Région.

(*n*) Voyez la Figure.

(*o*) *Angl.* avec des étriers à la Portugaiſe. R. d. E.

(*p*) On a déja vû le ſens de cette expreſſion. R. d. T.

D'Elbée. 1670.

les nôtres. Les mêts conſiſtoient en diverſes ſortes de viandes, rôties & bouillies, avec des ragouts à la mode du Pays. L'abondance & la variété régnèrent pour les liqueurs. Enfin le Grand-Prêtre n'avoit rien épargné dans une fête, [dont il vouloit ſe faire autant de mérite auprès de ſon Maître que d'honneur aux yeux des Etrangers.] Comme il n'ignoroit pas que l'uſage des Européens n'eſt point de s'aſſeoir à terre, il avoit préparé des couſſins de taffetas & de ſatin pour rendre leur ſituation plus commode. Un concert de muſique ſe fit entendre au milieu du repas. C'etoient des voix qui reſſembloient à celles des enfans & qui paroiſſoient venir de loin. Elles étoient accompagnées d'un tintement de cloche, qui s'attira l'attention de d'Elbée, parce qu'il crut y trouver de l'harmonie (*q*).

Muſique qu'il entend.

Explication qu'il en reçoit du Grand-Prêtre.

Le Grand-Prêtre, qui parloit très-bien la Langue Portugaiſe, lui demanda ce qu'il penſoit des voix auxquelles il paroiſſoit prêter l'oreille. D'Elbée répondit que c'étoit ſans doute de petits enfans, qui chantoient avec beaucoup de mélodie & qui s'accordoient fort-bien avec la meſure des Inſtrumens. „ Ce ſont mes femmes, reprit le Prêtre, qui ont entrepris de vous donner „ cet amuſement. Nous ne ſommes point ici dans l'uſage de montrer nos „ femmes; mais pour vous convaincre de l'affection que je porte aux Fran„ çois je ſuis prêt, ſi vous le ſouhaitez, à vous donner cette ſatisfaction. D'Elbée parut fort ſenſible à cette marque de confiance. A la fin du ſouper, le Grand-Prêtre le conduiſit avec ſa compagnie dans une gallerie haute, d'où l'on pouvoit jetter les yeux par une fenêtre dans la ſalle à manger. Les femmes y étoient raſſemblées au nombre de ſoixante-dix ou quatre-vingt. Elles n'avoient pour habits que des pagnes ou des jupons, qui les couvroient depuis la ceinture juſqu'aux pieds, & toutes les parties ſupérieures étoient nues. Quelques-unes portoient des ceintures de taffetas. Elles étoient aſſiſes ſur des nattes, des deux côtés de la gallerie, aſſez ſerrées l'une après l'autre. L'arrivée du Pontife & celle des Etrangers parut leur cauſer auſſi peu d'émotion que de curioſité. Elles continuèrent leur concert, en frappant, avec de petites baguettes, ſur des cloches de fer & d'autre métal, de la forme d'un cylindre & de différentes grandeurs. Leur modeſtie (*r*), dans une occaſion ſi extraordinaire, parut fort louable à d'Elbée, [& ſa réfléxion l'eſt auſſi.] Mais que penſer de Labat, ſon Editeur, qui ſemble croire ici qu'en vertu de ſa correſpondance avec le Diable, le Grand-Prêtre avoit faſciné les yeux de ſes femmes juſqu'à les empêcher d'appercevoir les François?

Il obtient la faveur de voir ſes femmes.

Figure du Diable, & diſcours du Grand-Prêtre.

Au coin de la gallerie, d'Elbée obſerva une Figure blanche, de la grandeur d'un enfant de quatre ans. Il demanda ce qu'elle ſignifioit: „ C'eſt le Diable, „ lui dit le Prêtre „. Mais le Diable n'eſt pas blanc, lui répondit d'Elbée. „ Vous le faites noir, repliqua le Prêtre, mais c'eſt une grande erreur. Pour „ moi, qui l'ai vû & qui lui ai parlé pluſieurs fois, je puis vous aſſûrer qu'il „ eſt blanc. Il y a ſix mois, continua-t-il, qu'il m'apprit le deſſein que vous „ aviez formé en France de tourner ici votre Commerce. Vous lui êtes fort „ obligés, puiſque ſuivant ſes avis vous avez négligé les autres Européens „ pour trouver ici (*s*) plus promptement votre cargaiſon d'Eſclaves. D'Elbée.

(*q*) Second Tome de Des-Marchais, page 249. & ſuivantes.

(*r*) *Ibid.*

(*s*) *Angl.* Nous avons négligé le commerce des autres Européens, afin que vous trouvaſſiez ici &c. R. d. E.

Digitized by Google

bée ſe crut libre de penſer tout ce qu'il vouloit de ce diſcours (t), & ne jugea point à propos d'entrer là-deſſus en diſpute avec le Grand-Prêtre. D'ELBÉE. 1670.

Caractère de ſa perſonne.

CE Pontife d'Ardra étoit un homme d'environ quarante ans, grand, bien fait & d'une phiſionomie agréable. Il portoit le même habillement que les principaux Officiers du Roi, c'eſt-à-dire, deux grands pagnes d'étoſe de ſoie ou de brocard, l'un ſur l'autre; une grande écharpe à la ceinture; des caleçons de coton d'aſſez bonne longueur; des ſandales ou des eſcarpins de cuir d'Eſpagne; un chapeau à l'Européenne; un grand couteau à manche doré, qui pendoit à ſa ceinture, avec une canne à la main. De tous ces ornemens il ne quitte que ſa canne lorſqu'il entre dans les appartemens du Roi, dont il eſt le premier Miniſtre pour les affaires d'Etat comme pour celles de Religion. Il jouit ſeul du droit de ſe préſenter devant ſon Maître à toutes les heures du jour, & de lui parler librement ſans ſe proſterner. Ses civilités pour les François ne ſe démentirent pas juſqu'au dernier moment. Il les conduiſit juſqu'à la porte de ſon Palais, & ne voulut rentrer qu'après les avoir vûs dans leurs hamacks. La même nuit ils furent tranſportés à Offra, avec la même eſcorte qui les avoit amenés à la Capitale.

Grandeur & forces du Royaume d'Ardra.

DEPUIS que les Contrées de Juida & de Popo ont été démembrées du Royaume d'Ardra, ſon étendue n'eſt pas conſidérable du côté de Mer. Il n'a pas plus de vingt-cinq lieues au long de la Côte; mais s'enfonçant bien loin dans les terres, ſes bornes à l'Eſt & à l'Oueſt, qui ſont les Rivières de Volta & de Bénin, renferment un eſpace d'environ cent lieues. [Son étendue vers le Nord & le Nord-Eſt, eſt encore plus conſidérable.] Cependant il ne peut mettre ſous les armes que quarante mille hommes; ce qui n'approche guères des forces du Royaume de Juida, qui en peut lever deux cens mille. Mais il faut conſidérer que les troupes d'Ardra forment une milice régulière, qui eſt entretenue conſtamment, & qui ne manque que d'Officiers & d'armes à feu pour faire rentrer dans la ſoûmiſſion les Provinces révoltées. Le Peuple d'Ardra ignore l'art de lire & d'ecrire. Il emploie, pour les calculs & pour aider ſa mémoire, de petites cordes, avec des nœuds qui ont leur ſignification. [Ces nœuds ſont en uſage chez pluſieurs Sauvages d'Amérique.] Les Grands, qui entendent la Langue Portugaiſe, la liſent & l'écrivent fort bien; mais ils n'ont point de caractères pour leur propre Langue (v).

Cordes & nœuds que les Négres employent au lieu de l'écriture.

Habillemens du Pays.

TOUS les Négres de quelque diſtinction portent ici deux pagnes de taffetas ou d'une autre étoſe de ſoie. Ils ont des écharpes de ſoie, [les uns en ceinture, d'autres] en forme de baudrier. Leur uſage ordinaire eſt d'avoir la tête & les pieds nuds; mais il leur eſt libre de porter des bonnets ou des chapeaux, & des ſandales ou des bottines, excepté lorſqu'ils paroiſſent devant le Roi. Les gens du commun ne ſont couverts que depuis les reins juſqu'aux genoux, d'une piéce de ſerge qu'ils ſe paſſent deux fois autour du corps & dont les deux bouts ſont croiſés au-deſſus du nombril. Les laboureurs & les pauvres n'ont qu'un morceau de natte ou d'étoſe de coton, ſur le devant du corps, pour cacher leur nudité.

LES

(t) Ici Labat parle d'une façon plus ſenſée, qu'il ne l'a fait dans la réflexion précédente. Il dit que le Diable ne pénétre pas dans l'avenir, ſi ce n'eſt par des conjectures que ſon grand âge doivent lui avoir acquiſes.

(v) Relation de d'Elbée, *ubi ſup.* pag. 294.

D'Elbée. 1670.

Les habits des femmes de Condition ſont des pagnes & des écharpes. Comme elles ſortent rarement, elles ne ſe couvrent ni la tête ni les pieds. Les femmes du commun n'ont que des pagnes très-courts. L'Auteur fait obſerver ici une coutume fort bizarre. Une femme mariée qui ſe proſtitue à un Eſclave, devient elle-même l'Eſclave du Maître de ſon amant, lorſque ce Maître eſt d'une condition ſupérieure à celle du mari: mais au-contraire, ſi la dignité du mari l'emporte, c'eſt l'adultère qui devient ſon Eſclave (x).

Bizarre punition de l'adultère.

Officiers de la maiſon du Roi.

Tous les Officiers de la maiſon du Roi joignent le titre de Capitaine au nom de leur Emploi. Ainſi le grand Maître-d'Hôtel ſe nomme Capitaine de la table; le Pourvoyeur, Capitaine des vivres; l'Echanſon, Capitaine du vin, &c. Perſonne ne voit manger le Roi. Il eſt même défendu, ſous peine de mort, de le regarder lorſqu'il boit. Un Officier donne le ſignal avec deux baguettes de fer, & tous les aſſiſtans ſont obligés de ſe proſterner, le viſage contre terre. Celui qui préſente la coupe doit avoir le dos tourné vers le Roi & le ſervir dans cette poſture. On prétend que cet uſage eſt inſtitué pour mettre ſa vie à couvert de toutes ſortes de charmes & de ſortilèges. Un jeune enfant, que le Roi aimoit beaucoup & qui s'étoit endormi près de lui, eut le malheur de s'éveiller au bruit des deux baguettes & de lever les yeux ſur la coupe au moment que le Roi la touchoit de ſes lèvres. Le Grand-Prêtre, qui s'en apperçut, fit tuer auſſi-tôt l'enfant & jetter quelques goûtes de ſon ſang ſur les habits du Roi, pour expier le crime & prévenir de redoutables conſéquences. Le Roi eſt toûjours ſervi à genoux. On rend les mêmes reſpects aux plats qui vont à ſa table ou qui en ſortent; c'eſt-à-dire, qu'à l'approche de l'Officier qui les conduit, tout le monde ſe proſterne & baiſſe le viſage juſqu'à terre. C'eſt un ſi grand crime d'avoir jetté les yeux ſur les alimens du Roi (y), que le coupable eſt puni de mort & toute ſa famille condamnée à l'Eſclavage. Il faut ſuppoſer néanmoins que les Cuiſiniers & les Officiers qui portent les vivres, ſont éxemts de cette loi.

Reſpect qu'on a pour les viandes de ſa table.

Autorité de la Reine.

Quoique les femmes du Roi ſoient en fort grand nombre, il n'y en a qu'une qui ſoit honorée du titre de Reine. C'eſt celle qui devient Mère du premier mâle. Les autres ſont moins ſes compagnes que ſes Eſclaves. L'autorité qu'elle a ſur elles eſt ſi peu bornée, qu'elle les vend quelquefois pour l'Eſclavage, ſans conſulter même le Roi, qui eſt obligé de fermer les yeux ſur cette violence. D'Elbée fut témoin d'une avanture qui confirme ce récit. Le Roi Tozifon ayant refuſé à la Reine quelques marchandiſes ou quelques bijoux qu'elle déſiroit, cette impérieuſe Princeſſe ſe les fit apporter ſecrétement; & pour les payer au Comptoir, elle y fit conduire huit femmes du Roi, qui reçurent immédiatement la marque de la Compagnie & furent conduites à bord. Ces malheureuſes créatures n'auroient pas réſiſté long-tems au chagrin de leur diſgrace, ſi d'Elbée n'eut pris ſoin de les faire traiter avec un peu de diſtinction. Elles arrivèrent en bonne ſanté à la Martinique (z).

La

(x) *Ibid.* pag. 263. L'Auteur remarque que cet uſage autoriſe l'indulgence pour le vice de la part des Maîtres puiſſans. „ [Cette Remarque eſt uniquement du Traducteur; car „ elle ne ſe trouve ni dans l'Original Anglois, ni dans les Voyages de Des-Marchais. R. d. E.]

(y) Relation de d'Elbée, *ubi ſup.* pag. 363. & ſuivantes.

(z) On ne dit pas que la compaſſion ait eu d'autres effets dans cette Iſle. R. d. T.

D'ELBÉE. 1670.

LA Religion d'Ardra eſt un amas confus de ſuperſtitions, qui ne peuvent être rappellées aux principes naturels du bon-ſens. L'idée même d'un Etre ſupérieur n'a rien de fixe & de réglé dans l'eſprit des Habitans. Ils n'ont ni Temples, ni aucune forme de culte. Ils n'offrent point de prières ni de Sacrifices. Toutes leurs vûes ſe bornent à la vie préſente, ſans aucun ſoupçon d'un état futur. Tozifon, Roi d'Ardra, avoit été élevé dans un Couvent Portugais de l'Iſle S. Thomas. Il n'avoit que du mépris pour la Religion de ſon Pays; & d'Elbée n'auroit pas déſeſpéré de ſa converſion, s'il n'eût remarqué l'aſcendant du Grand-Prêtre. L'autorité de ce Tyran eſt ſi-bien établie, qu'il pourroit détrôner ſon Maître au moindre changement qu'il entreprendroit de faire dans la Religion. C'eſt lui qui aſſigne à chaque famille les Fétiches ou les Idoles qu'elle doit adorer, [ſi elle veut ſe garantir des malheurs inſéparables, de la vie préſente].

Religion du Pays.

LES Fétiches du Roi & de l'Etat ſont de gros Oiſeaux noirs, qui reſſemblent aux corbeaux de l'Europe. On les nourrit avec beaucoup de ſoin, & les jardins du Palais en ſont remplis; mais le culte qu'ils reçoivent n'approche point de celui qu'on rend aux Serpens de Juida. Il ſe réduit à croire qu'on ne peut les tuer ou les bleſſer ſans attirer ſur le Pays les plus grandes infortunes. Chaque Négre a ſon propre Fétiche. Les uns choiſiſſent une montagne, d'autres un arbre, une pierre, une piéce de bois ou quelqu'autre ſubſtance inanimée, qu'ils regardent avec reſpect, mais ſans prières & ſans Sacrifices. Religion commode & dégagée de toutes ſortes de cérémonies.

Fétiches du Roi & de l'Etat.

ON ne connoît dans le Royaume d'Ardra qu'une ſeule pratique, où l'on pourroit s'imaginer qu'il entre quelqu'ombre de Religion. Le Grand-Prêtre a dans chaque Ville une maiſon, où il envoye les femmes tour à tour, pour apprendre certains éxercices (*a*) qui demandent cinq ou ſix mois d'inſtruction. Ce ſont des chants & des danſes, qui conſiſtent dans des mouvemens & des ſauts fort pénibles, avec un mélange de cris & de hurlemens où l'on garde une certaine meſure. Les femmes deſtinées à cet éxercice s'aſſemblent dans une grande ſalle. On leur charge les pieds & les mains d'inſtrumens de fer & de cuivre, pour augmenter le bruit, & ce fardeau rend encore leurs agitations plus fatigantes. Elles ne ceſſent de danſer qu'en tombant de foibleſſe & de laſſitude. Alors les vieilles maîtreſſes appellent une nouvelle bande d'écolières, qui continuent ce divertiſſement, ſans marquer beaucoup d'embarras pour le repos de ceux qui vivent dans le voiſinage: D'Elbée eut le malheur de s'y trouver logé, & ne put fermer les yeux jour & nuit pendant tout le tems qu'il y demeura. Il trouva dans la Ville d'Aſſem quelques Chrétiens Négres, qui vinrent lui demander des chapelets & qui marquèrent un deſir ardent d'entendre la Meſſe. Mais il ne s'étoit pas fait accompagner de ſon Chapelain. Ces Négres avoient ſans doute été baptiſés par les Portugais, pendant qu'ils étoient établis dans le Royaume d'Ardra; mais il ne s'y trouvoit plus aucun Marchand de cette Nation (*b*).

Pratique d'éducation pour les femmes.

LE Commerce d'Ardra conſiſte en Eſclaves & en proviſions. Les Européens tirent

Commerce du Pays.

(*a*) Cette coutume paroit avoir quelque rapport avec la manière d'élever on d'inſtruire les filles dans le Royaume de Juida, & dont il a été parlé cy-devant.

(*b*) Relation de d'Elbée, *ubi ſup.* pag. 260. & ſuivantes.

Digitized by Google

D'Elbée. 1670.

tirent annuellement de cette Contrée environ trois mille Eſclaves. Une partie de ces malheureux eſt compoſée de priſonniers de guerre. D'autres viennent des Provinces tributaires du Royaume, & ſont levés en forme de contribution. Quelques-uns ſont des criminels, dont le ſupplice eſt changé dans un banniſſement perpétuel. D'autres ſont nés dans l'Eſclavage, tels que les enfans mêmes des Eſclaves, à quelqu'office que leurs pères ayent été employés. Enfin d'autres ſont des débiteurs inſolvables, qui ont été vendus au profit de leurs créanciers. Tous les Négres qui ont manqué de ſoûmiſſion pour les Ordres du Roi, ſont condamnés à mort ſans eſpérance de grace, & leurs femmes, avec tous leurs parens juſqu'à un certain degré, deviennent Eſclaves du Roi (*c*).

Fidélité du Roi dans le Commerce.

On accorde au Roi la première vûe & le choix de toutes les marchandiſes, ſoit pour le payement des droits, ou pour celui des Eſclaves qu'on achète de lui. Sa réputation eſt bien établie pour l'éxactitude & la fidélité du Commerce. Il ne fait jamais d'emprunts aux Marchands, comme les autres Rois Négres. Après lui, c'eſt au Prince héréditaire, au Grand-Prêtre & aux Grands-Capitaines qu'appartient le droit de choiſir & celui de vendre les premiers leurs Eſclaves. Le peuple a ſon tarif particulier pour le Commerce, & le prix des Eſclaves, comme celui des marchandiſes, eſt réglé avec tant de ſoin, qu'il s'élève peu de difficultés. Celles qui peuvent arriver, ſont ajuſtées ſur le champ par le Roi.

Droits que lui payent les Vaiſſeaux.

Tous les Vaiſſeaux, grands & petits, payent le même Droit de cinquante Eſclaves. A dix-huit barres par téte, cet impôt Royal fait pour chaque Vaiſſeau, neuf cens barres en marchandiſes. On paye la valeur de deux Eſclaves pour la liberté de faire de l'eau, & quatre pour celle de couper du bois. Mais le Roi n'éxige rien pour le mouillage d'un Vaiſſeau qui n'a pas beſoin de ces deux ſecours.

Marchandiſes que les Négres deſirent.

Les marchandiſes qui conviennent ici au Commerce des Eſclaves, ſont de grands coliers (*d*) de verre blanc, de gros pendans-d'oreilles de criſtal, [des coutelas larges & dorés, des toiles fines, des dentelles,] des taffetas de couleur, des étoffes rayées & mouchetées, de beaux mouchoirs à glands, des barres de fer, des bujis, des ſonnettes de cuivre de forme conique ou cylindrique, du corail long, des chaudrons de cuivre de toutes ſortes de grandeurs, des fuſils, de l'eau-de-vie, de grands paraſols, des miroirs à cadre doré, des ſoies & des taffetas de la Chine & de l'Inde, de l'Or & de l'Argent en poudre, & des écus d'Angleterre ou de Hollande. Dix de ces écus faiſant le prix du meilleur Eſclave, il y a beaucoup à gagner dans ce Commerce.

Départ de d'Elbée.

Avec quelque diligence que d'Elbée preſsât la cargaiſon de la *Concorde*, elle ne put être ſi-tôt finie qu'il ſe l'étoit propoſé; & *la Juſtice* n'ayant rien à déſirer pour la ſienne, qui conſiſtoit en ſix cens Eſclaves, il prit le parti de mettre à la voile avec un ſeul Vaiſſeau. *La Concorde* demeura dans la Rade juſqu'au 13 de Mars, & s'étant rendue à S. Thomas, où elle avoit beſoin d'augmenter ſes proviſions, elle partit de-là pour le Voyage de la Martinique (*e*).

§. II.

(*c*) *Ibid.* pag. 258. Cet uſage eſt généralement établi ſur toute la Côte. R. d. T.

(*d*) L'Auteur les appelle *Margrietes.*

(*e*) Relation de d'Elbée, *ubi ſup.* pag. 265.

Digitized by Google

§. II.

Ambaſſade du Roi d'Ardra à la Cour de France.

D'ELBÉE. 1670.

LES Hollandois, qui voyoient d'un œil d'envie le nouvel Etabliſſement des François dans le Royaume d'Ardra & la faveur dont ils jouiſſoient à cette Cour, commencèrent à craindre ſérieuſement pour leur Commerce. La préſence de d'Elbée & ſes deux Vaiſſeaux les avoit forcés de contraindre leur reſſentiment. Mais le départ de la Juſtice, qui laiſſoit la Concorde ſeule; la mort du Sieur *Jamain*, Capitaine de ce Vaiſſeau, qui arriva peu de jours après, & l'arrivée de deux Bâtimens de leur Nation qui entrèrent dans la Rade, leur fit lever le maſque avec ſi peu de ménagement, qu'ils commencèrent par arracher le pavillon François du Comptoir de Praya, ſous prétexte qu'ils étoient ſeuls en poſſeſſion de ce privilège. Marriage, Directeur François, ſe hâta de paroître avec tous ſes gens, pour s'oppoſer à cette violence. Mais le Fidalgo Négre, ou le Gouverneur de la Ville, interpoſa ſi heureuſement ſon autorité, qu'il rétablit quelqu'apparence de paix entre les deux Nations. Il leur repréſenta combien ſon Maître ſeroit offenſé de leurs emportemens; & leur déclarant qu'il ne ſouffriroit rien, dans ſes Etats, de contraire à la tranquillité publique, il fit craindre aux agreſſeurs d'en être chaſſés ſans retour (*a*).

Jalouſie des Hollandois & ſes effets.

Querelle des François avec les Hollandois.

CETTE menace arrêta la furie des Hollandois, & leur fit promettre de s'en rapporter à la déciſion du Roi. Chaque Parti dépêcha un courier à la Capitale & reçut ordre de s'y rendre, ſans avoir la hardieſſe de prétendre à des innovations dans les Droits & dans le Commerce. Une affaire ſi importante jetta le Roi & ſon Conſeil dans un extrême embarras. Leur incertitude duroit encore, lorſque les deux Facteurs arrivèrent à la Cour; & le feu de la diviſion fut prêt de ſe rallumer à l'occaſion d'une nouvelle difficulté. Le Facteur Hollandois demanda la préſéance ſur Marriage, Facteur François. Marriage lui répondit froidement que s'il oſoit faire un pas devant lui, il lui paſſeroit ſon épée au travers du corps. Le Prince héréditaire eut la ſageſſe de prévenir cette querelle, en donnant la main droite à Marriage & la gauche au Facteur Hollandois. Il les conduiſit dans cet ordre à l'audience.

Fermeté du Facteur François.

A l'exemple du Prince, le Roi plaça le François ſur une natte à ſa droite & le Hollandois à ſa gauche. Enſuite il leur laiſſa la liberté d'expoſer leurs plaintes. Le Hollandois, après une longue harangue, inſiſta ſur l'ancien établiſſement de ſa Nation, quoiqu'il ne pût déſavouer que les Etats-Généraux ſes Maîtres avoient toûjours reconnu la ſupériorité du Pavillon François. Marriage fit une réponſe aſſez bruſque & ne manqua pas d'humilier le Hollandois, en lui rappellant l'Origine de la République & l'obligation qu'elle avoit à la France de ſa liberté. On commençoit à s'échauffer de part & d'autre, lorſque le Roi impoſant ſilence aux deux Parties, leur tint ce diſcours avec beaucoup de Majeſté:

Le Roi d'Ardra termine ce différend.

„ LE

(*a*) Relation de d'Elbée, *ubi ſup.* pag. 267.

D'Elbée. 1670.

Son discours aux deux Facteurs.

„ Le réglement des Droits de la préséance & du pavillon appartient à vos „ Maîtres. Comme j'ignore leur puissance, il ne me conviendroit pas de „ décider là-dessus, & c'est à eux que vous devez vous adresser. Quoique la „ datte de l'Etablissement Hollandois dans mes Etats semble leur donner quel- „ que droit à la préférence sur de nouveaux venus, les grandes choses qu'on „ m'a racontées du Roi de France & de l'étendue de ses domaines, me portent „ plûtôt à blesser un peu les prétentions des Hollandois, qu'à manquer de „ respect pour un si grand Prince. Ainsi je vous défens à tous deux d'arborer „ vos pavillons & de recommencer les disputes, jusqu'à ce que vous ayez „ reçu la décision de vos Supérieurs. Et comme je souhaite beaucoup de con- „ noître la grandeur du Roi de France & de l'assûrer de ma considération, „ je nomme pour mon Ambassadeur auprès de lui, Matteo Lopez (*b*), Inter- „ préte de ma Cour, & je vous demande pour ce Ministre, continua-t-il, en „ s'adressant à Marriage, le passage sur votre Vaisseau, dans l'espérance que „ vous prendrez soin de lui & que vous le ferez conduire sûrement à la Cour „ de votre Roi. En attendant, ma volonté est que vous vous embrassiez de- „ vant moi, que vous mangiez ensemble & que vous me promettiez de vivre „ en bonne intelligence.

Ils se reconcilient.

Les deux Facteurs trouvèrent trop d'équité dans cette décision pour ne pas s'y soûmettre. Ils s'embrassèrent, & furent traités magnifiquement par le Prince dans un des appartemens du Palais. Le Roi leur envoya divers méts de sa table & du vin de sa bouche. Il leur fit dire qu'il les auroit honorés volontiers de sa compagnie, s'il n'eût été retenu par les usages du Pays. Ensuite il accorda une longue audience à Marriage, sans autres témoins que le Prince & l'Ambassadeur. Comme le Vaisseau François étoit prêt à partir, Lopez eut fort peu de jours pour se disposer au Voyage. Les présens que le Roi d'Ardra envoyoit au Roi de France n'avoient de précieux que leur nouveauté. Ils consistoient en deux poignards & deux zagaies fort bien travaillés; une veste d'étofe du Pays, & un tapis d'écorce d'arbre d'une finesse admirable.

Le Roi d'Ardra envoye un Ambassadeur en France.

Qualités de l'Ambassadeur.

La Concorde mit à la voile avec près de six cens Esclaves, & l'Ambassadeur Négre fut traité avec toute la distinction qui convenoit à son mérite personnel & à son caractère. La blancheur de ses cheveux & de sa barbe le faisoit reconnoître pour un vieillard; mais il marchoit d'un pas ferme, il avoit de la vivacité dans les yeux, un air de qualité, & la phisionomie fort agréable. Ses manières étoient douces & polies. Il parloit la Langue Portugaise avec beaucoup d'élégance. A l'Office d'Interpréte, il joignoit celui de Sécretaire d'Etat. Il avoit été élevé dans les principes de la Religion Romaine, & s'étoit engagé à recevoir le Baptême aussi-tôt que le Roi son Maître auroit reçu des Missionnaires. Il sçavoit les prières de l'Eglise en Portugais, & pendant le Voyage il ne manqua jamais d'assister à la Messe avec beaucoup de vénération. C'étoit un homme sensé, qui parloit peu, mais qui faisoit beaucoup de questions, & qui écrivoit soigneusement tout ce qu'il voyoit ou qu'il entendoit.

(*b*) Ce nom, dans un Négre, marque encore le crédit qu'avoient eu les Portugais dans le Royaume d'Ardra. Labat remarque qu'ils y avoient introduit leur Langue, leurs Coutumes & leur Religion.

entendoit. Dans pluſieurs Ambaſſades, dont il avoit été chargé aux Cours de Bénin & d'Oyko, il paroiſſoit qu'il avoit acquis une parfaite connoiſſance des Régions voiſines de celle d'Ardra. Son train conſiſtoit en trois de ſes femmes, trois de ſes plus jeunes enfans & ſept ou huit domeſtiques (*c*). D'ELBÉE. 1670.

LE Vaiſſeau François n'arriva que le 13 de Septembre à la Martinique; mais dans une ſi longue route il lui mourut peu d'Eſclaves. M. de Baas, Lieutenant-Général & Gouverneur de la Martinique, & le Sieur Peſſelier, Directeur-Général de la Compagnie, firent un accueil fort honorable à l'Ambaſſadeur. Comme l'hyver approchoit & que ſon habillement ne convenoit point au climat de l'Europe, ils le firent habiller à la Françoiſe, lui & toutes les perſonnes de ſa ſuite. On prit le même ſoin de lui fournir toutes les commodités néceſſaires au Voyage. Il s'embarqua le 27 de Septembre, ſur un Vaiſſeau de la Compagnie; mais les vents contraires firent durer ſa navigation pendant ſoixante-quatre jours, juſqu'au Port de Dieppe, où il jetta l'ancre le 3 de Décembre. Il y fut reçu avec toutes ſortes d'honneurs par le Gouverneur de la Ville, qui l'arrêta quelques jours, pour le rétablir des fatigues du Voyage. Les Directeurs de la Compagnie ne furent pas plûtôt informés de ſon débarquement, qu'ils firent diſpoſer à Paris l'Hôtel de Luynes pour ſa réception. A ſon approche, ils envoyèrent au-devant de lui deux de leurs Membres avec deux caroſſes à ſix chevaux, qui le reçurent à Saint-Denis. Il fit ſon entrée dans Paris le 15 de Décembre, & la Compagnie le fit complimenter à l'Hôtel où il étoit deſcendu (*d*).

Il arrive à la Martinique & ſe rembarque pour l'Europe.

Son arrivée à Dieppe.

Son entrée à Paris.

AUSSI-TÔT que le Roi fut informé de ſon arrivée, il lui envoya un de ſes Gentilshommes ordinaires, avec ordre de demeurer près de lui & de l'accompagner continuellement. La Compagnie lui envoya auſſi le Sieur d'Elbée & quelques autres Officiers. Elle lui donna deux caroſſes pour ſon uſage ordinaire & le fit traiter avec beaucoup de magnificence. On lui dit que le Roi devoit venir à Paris le 19, & lui accorder ſa première audience à dix heures du matin dans ſon Palais des Thuilleries. L'Ambaſſadeur fit paroître beaucoup de bon ſens dans cette occaſion. Il dit à d'Elbée: „ N'ai-je pas fait une „ faute, en ſortant hier de cette maiſon? J'aurois dû ne rien voir juſqu'à ce „ que j'aie vû le Roi, qui eſt le principal objet de mon Voyage. Je ne veux „ plus ſortir avant que d'avoir eu cet honneur.

TOUS les Directeurs de la Compagnie le viſitèrent en Corps. Celui qui portoit la parole en Langue Portugaiſe, s'étendit d'abord ſur la Grandeur du Roi, ſur ſes richeſſes & ſes vertus. Enſuite il ajoûta que Son Excellence pouvoit remarquer aiſément la différence qu'il y avoit entre une Compagnie qui étoit honorée de la protection d'un grand Roi, & celle des Hollandois. L'Ambaſſadeur répondit que ce qu'il avoit vû en France depuis ſon débarquement, lui apprenoit à juger de la vérité; & que, ſans avoir vû les autres Pays de l'Europe, il s'imaginoit aiſément qu'il n'y en avoit pas de comparable à la France: qu'il jugeoit auſſi de la puiſſance de la Compagnie par le traitement qu'il recevoit d'elle, & qu'il n'avoit pas beſoin d'autre preuve pour ſe convaincre des impoſtures du Facteur Hollandois. Mais, ajoûta-t-il, j'aurai l'honneur

Viſite qui reçoit de la Compagnie en Corps.

Ses diſcours

(*c*) Relation de d'Elbée, *ubi ſup.* pag. 279. & ſuiv.

(*d*) *Ibid.*

D'ELBÉE. 1670.

neur de voir le Roi. Je l'assûrerai que le Royaume d'Ardra est entièrement à lui, & que tous ses Ports & son Commerce sont au service de la Compagnie. Un des Directeurs lui ayant demandé comment il se portoit, il répondit: „ Ma santé étoit médiocre; mais je me trouve mieux depuis que „ j'ai vû Messieurs de la Compagnie; & lorsque j'aurai vû le Roi, je me „ porterai parfaitement bien.

On le fait habiller richement.

LA Compagnie ayant fait faire des habits fort riches, pour lui, pour ses femmes & pour ses enfans, il dit à ceux qui les lui présentèrent: „ Je vois „ que la France veut faire briller ses richesses, en revêtant ainsi ceux dont „ la pauvreté est le partage.

Il est conduit à l'audience du Roi au Château des Thuilleries.

LE jour de l'audience, M. de Berlise, Maître des Cérémonies, se rendit à l'Hôtel de Luynes avec les carosses du Roi & de la Reine, pour conduire l'Ambassadeur au Palais des Thuilleries. Son Excellence fut placée dans le carosse du Roi, & ses enfans dans celui de la Reine. Ils furent conduits dans la grande Place des Thuilleries, où les Gardes Françoises & Suisses formoient deux Bataillons. Les deux Compagnies des Mousquetaires du Roi en formoient deux autres dans la cour intérieure. L'Ambassadeur marqua beaucoup d'admiration pour de si belles troupes, & pour la richesse de leurs armes & de leur parure. On l'introduisit dans une salle des appartemens inférieurs, où l'on avoit exposé, sur de grandes tables, quantité de choses précieuses. Il les regarda long-tems avec beaucoup d'attention; & lorsqu'on lui demanda ce qu'il en pensoit, il répondit: „ Je vais voir le Roi, qui est fort au-dessus de tout ce que je vois.

Sa réception.

APRÈS lui avoir laissé trois quarts-d'heure pour se rassasier de ce riche spectacle, M. de Berlise vint l'avertir qu'il étoit tems de monter à l'audience. Il trouva, des deux côtés de l'escalier, les Archers du Grand-Prevôt de France, vêtus magnifiquement, avec le Marquis de Sourches, leur Chef, à leur tête. Les Cent-Suisses de la garde étoient rangés sur le haut de l'escalier jusqu'à la porte des appartemens. A la porte même, il fut reçu par M. de Rochefort, Capitaine des Gardes de quartier, au-milieu d'un cercle de ses Officiers, & conduit entre deux rangées de Gardes du Corps jusqu'à la porte de la première antichambre, qu'il passa au travers d'une foule de personnes distinguées, dont la gallerie étoit remplie. Ce ne fut pas sans peine qu'il arriva au pied du Trône, qui étoit à l'extrémité de la gallerie & où le Roi étoit assis sur une estrade de plusieurs degrés.

Pompe de l'audience.

SA Majesté étoit distinguée, [non-seulement par l'air de Grandeur qui lui étoit naturel, mais] par un prodigieux nombre de diamans dont ses habits étoient couverts. Il avoit à sa droite Monseigneur le Dauphin, & M. le Duc d'Orléans à sa gauche. Au-dessous de ces deux Princes étoient, des deux côtés, les Princes du Sang, & plus bas les Ducs & Pairs de France, qui formoient un cercle fort brillant autour du Trône. L'Ambassadeur fit une profonde révérence en arrivant au milieu de la gallerie. Il en fit plus loin une seconde, & une troisième lorsqu'il fut au pied du Trône. On le fit monter sur l'estrade, avec ses enfans, qui le suivoient à quelques pas. Il se prosterna aux pieds du Roi, & ses enfans l'imitèrent. Le compliment qu'il fit de bouche

(e) Relation de d'Elbée, *ubi sup.* pag. 274. & suiv.

che étoit en Langue Portugaiſe. Dans la ſituation où il étoit, il leva un peu la tête pour le commencer, & dit „ que le Roi d'Ardra, ſon Maître, ayant „ entendu parler des merveilles que la Renommée publioit de Sa Majeſté „ Françoiſe, l'avoit envoyé pour aſſûrer un ſi grand Roi de la paſſion qu'il „ avoit d'obtenir ſon eſtime, & pour lui offrir la diſpoſition de ſa Perſonne „ & de ſes Etats. Le Roi le fit lever, & s'appercevant qu'il tenoit un papier à la main, avec quelques marques de confuſion, il demanda ce que c'étoit. D'Elbée, qui ſervoit d'Interpréte, répondit que l'Ambaſſadeur, ayant appréhendé que la terreur de la Majeſté Royale ne mît quelque déſordre dans ſon diſcours, l'avoit écrit la veille & l'avoit fait traduire en François, dans l'eſpérance que Sa Majeſté lui feroit la grace d'en entendre la lecture. Le Roi témoigna qu'il y conſentoit, & donna ordre à d'Elbée de lire le Diſcours à haute voix. Il étoit conçu dans ces termes: „ SIRE, le Roi d'Ardra „ & d'Alghemi, mon Souverain, m'a nommé Ambaſſadeur auprès de Votre „ Majeſté, pour vous offrir tout ce que ſon Royaume eſt capable de produi„ re, & ſa protection pour tous les Vaiſſeaux qu'il vous plaira d'envoyer „ dans ſes Ports; vous aſſûrant que ſes Domaines, ſes Ports & ſon Com„ merce vous ſont entiérement dévoués & ſont ouverts à tous vos Sujets. „ Dans le deſſein de convaincre plus parfaitement Votre Majeſté du déſir „ ſincère qu'il a d'entretenir l'amitié qu'il vous prie de lui accorder, il m'a „ chargé de vous déclarer qu'à l'avenir les Officiers de la Compagnie établis „ à Offra ne payeront pas plus de vingt-[quatre] Eſclaves pour les Droits, „ au-lieu de quatre-vingt qu'ils payent à préſent; c'eſt-à-dire, moins que les „ Portugais ne payoient autrefois, & que les Eſpagnols, les Danois, les Suédois & les Anglois ne payent encore, en faveur des Hollandois, qui éxercent depuis long-tems le Commerce avec eux. Mais il m'a ordonné d'aſſûrer particuliérement Votre Majeſté qu'il protégera vos Sujets contre les „ entrepriſes des Hollandois, & qu'il ſera fidéle à cette promeſſe. Il engage „ auſſi ſa parole que les Vaiſſeaux François, dans ſes Ports, ſeront préférés „ en toutes ſortes d'occaſions aux Vaiſſeaux Hollandois, & qu'ils achéveront „ de charger avant que les autres ayent la permiſſion de commencer leur „ cargaiſon.

„ LE Roi m'a chargé d'informer Votre Majeſté, qu'à l'occaſion du différend qui s'eſt élevé entre vos Sujets & les Hollandois par rapport au Pa„ villon, reconnoiſſant la diſtinction qu'il devoit à un ſi grand Prince, il a „ placé le Facteur votre Sujet, à ſa droite & l'a logé dans ſon Palais; tandis que le Facteur de Hollande n'a eu que la gauche & n'a été logé qu'avec „ le Prince ſon fils. Il ſouhaite à cette occaſion de ſçavoir de Votre Majeſté „ quels honneurs elle demande pour ſon Pavillon, afin qu'il puiſſe ordonner „ qu'ils lui ſoient rendus dans tous les Pays de ſon obéiſſance.

„ ENTRE pluſieurs graces qu'il eſpére de Votre Majeſté, il la ſupplie d'en„ voyer dans ſes Etats deux Religieux, pour inſtruire quelques-uns de ſes „ Sujets qui ont quelque connoiſſance de la Religion Chrétienne, & qui ſou„ haiteroient de la cultiver. Il m'a commandé auſſi de préſenter à Votre „ Majeſté deux de mes fils, & de vous prier de les recevoir favorablement; „ ce que j'eſtimerai le plus grand bonheur qui puiſſe m'arriver, par les „ avantages qu'ils trouveront au ſervice d'un ſi grand Prince; enfin, de „ vous préſenter deux poignards, deux zagaies, une veſte & un tapis. Il ſup-

D'ELBÉE. 1670.

Diſcours qu'il fait de bouche au Roi.

Autre diſcours que le Roi lui permet de faire lire.

D'Elbée. 1670.

„ plie inſtamment Votre Majeſté de les accepter, & d'être perſuadé que ſi „ ſon Pays produiſoit quelque choſe de plus curieux ou qu'il pût croire plus „ agréable à Votre Majeſté, il vous l'auroit envoyé avec beaucoup de joie; „ ne deſirant rien plus ardemment que de perſuader à Votre Majeſté que ſes „ Etats vous appartiennent autant qu'à lui.

Réponſe du Roi à l'Ambaſſadeur.

Le Roi prêta beaucoup d'attention à ce Diſcours, & fit répondre à l'Ambaſſadeur, qu'il étoit fort obligé au Roi d'Ardra ſon Maître de ſes complimens, & de lui avoir envoyé un Ambaſſadeur dont la perſonne lui étoit fort agréable: qu'il acceptoit l'offre qu'il lui faiſoit de ſes deux fils; qu'ils demeureroient auprès de leur père pendant le ſéjour qu'il feroit à Paris, après quoi il prendroit ſoin d'eux lui-même; & que pour ce qui concernoit le Commerce, il le renvoyoit à la Compagnie.

Après cette réponſe, M. de Berliſe ayant fait ſigne à l'Ambaſſadeur qu'il étoit tems de ſe retirer, il ſe proſterna encore aux pieds du Roi. Enſuite il ſe leva. Il fit une profonde révérence, & reculant en arrière, ſans ſe tourner, il fit une nouvelle révérence à la porte de la gallerie. M. de Berliſe le fit remonter dans le caroſſe du Roi, & le reconduiſit à l'Hôtel de Luynes dans le même ordre qu'il étoit venu.

Audience de la Reine.

Le lendemain, qui étoit le 20 de Décembre, à deux heures après-midi, M. de Berliſe vint le prendre avec le même cortège, pour le conduire à l'audience de la Reine. Il trouva ſur le haut de l'eſcalier les Cent-Suiſſes de la garde ſur deux lignes, & le Capitaine des Gardes le reçut à la porte. Il fut introduit dans l'appartement de la Reine, qui étoit environnée des Princeſſes & de toutes les Dames de la Cour, auſſi parées, que le dueil où l'on étoit alors pouvoit le permettre.

L'Ambassadeur fit trois profondes révérences en entrant. Lorſqu'il fut à quatre pas de la Reine, il ſe proſterna, comme il avoit fait devant le Roi, avec ſes trois femmes & ſes trois enfans, & tous ſept ils commencèrent à battre des mains, pour exprimer leur vénération. Enſuite l'Ambaſſadeur ſe mit à genoux & fit ſon compliment en Portugais. La Reine l'obligea de ſe lever malgré toute ſa réſiſtance, & lui fit une réponſe fort gracieuſe en Eſpagnol. Il ſe mit encore à genoux, ſe leva, & reculant en arrière il fit trois révérences juſqu'à la porte. Ses femmes & ſes enfans imitèrent ſon exemple & firent paroître une extrême admiration par leurs regards. La foule étoit ſi grande, qu'ils ne purent arriver aux caroſſes qu'avec beaucoup de difficulté.

Audience de M. le Dauphin.

Le jour ſuivant, l'Ambaſſadeur fut conduit au Louvre à l'audience de Monſeigneur le Dauphin & reçu par M. de Montauſier, qui l'introduiſit dans l'appartement de ce Prince. Il obſerva les mêmes cérémonies qu'à l'audience du Roi & de la Reine. Dans ſon compliment, il félicita le Duc de Montauſier, d'avoir été choiſi pour l'éducation du premier Prince du Monde. Il dit à Monſeigneur le Dauphin que le Prince héréditaire d'Ardra l'avoit chargé de l'aſſûrer de ſon reſpect & du deſir qu'il avoit de mériter ſon eſtime & ſon amitié. Enſuite il lui préſenta quelques armes que ce Prince lui envoyoit. Le Dauphin ayant fait une réponſe obligeante à ce compliment, l'Ambaſſadeur ſe retira & fut reconduit, comme les jours précédens.

Il rendit enſuite ſa viſite aux Miniſtres & aux principaux Seigneurs de la Cour, qui le viſitèrent à leur tour, avec toutes les careſſes & les civilités poſſibles. On le conduiſit à la Comédie, où l'on donna pour eux le *Feſtin de Pierre*

Pierre. Un ſpectacle ſi nouveau parut l'amuſer beaucoup. Il aſſiſta ſouvent au Service Divin dans les principales Egliſes, & ſon attention y fut toûjours édifiante. Les Directeurs de la Compagnie lui donnérent une fête à Rambouillet (*f*) avec un concert des haut-bois du Roi, qu'il trouva plus agréable que la muſique de ſon Pays. Il dit pluſieurs fois aſſez plaiſamment: „ Ils „ me prendront pour un menteur, lorſque je leur raconterai ce que j'ai vû „ en France, & mon récit ſurpaſſera toutes leurs imaginations. Il y avoit à Rambouillet quatre tables de douze couverts, qui furent toutes ſervies en même-tems avec beaucoup d'élégance. L'Ambaſſadeur fut placé à la premiére, avec les Gentilshommes de la Maiſon du Roi qui l'accompagnoient, & quelques Directeurs de la Compagnie. Ses enfans & quelques autres Directeurs occupèrent la ſeconde. On plaça ſes femmes à la troiſiéme, avec pluſieurs Dames Françoiſes, qui s'étoient fait un amuſement de les accompagner. La quatriéme fut remplie par quelques Directeurs, avec les amis qu'ils avoient invités. Les haut-bois joüerent pendant le feſtin. Tout le monde admira la politeſſe, le bon ſens & la ſobriété de l'Ambaſſadeur. Après le dîner, on l'amuſa quelque-tems par divers ſpectacles. Enſuite on le conduiſit à Vincennes, où il parut prendre beaucoup de plaiſir à voir les appartemens & la richeſſe des meubles. Il dit dans cette occaſion, qu'après avoir vû la France il étoit inutile de voir le reſte du Monde.

DELBÉE. 1670.

On donne à l'Ambaſſadeur la Comédie & des Fêtes.

Il fut ramené à la lumiére des flambeaux. On lui fit employer les jours ſuivans à voir divers Palais de Paris & les belles maiſons de campagne qui ſont aux environs.

Dans l'audience qu'il eut de M. de Lionne, Sécretaire d'Etat pour les Affaires Etrangéres, il fut reçu par ce Miniſtre au haut de l'eſcalier & conduit au travers de pluſieurs riches appartemens juſqu'au grand cabinet, où ils s'aſſirent chacun ſur un fauteuil, au-milieu d'un grand nombre de perſonnes de diſtinction qui avoient ſouhaité d'être témoins de cette viſite. L'Ambaſſadeur dit à M. de Lionne, en Portugais, qu'ayant été envoyé par le Roi ſon Maître pour offrir au Roi de France ſes ſervices & la diſpoſition de ſes Etats, il regardoit comme ſon principal devoir d'engager le Miniſtre d'un ſi grand Prince à ne point épargner ſes bons offices pour entretenir la correſpondance que le Commerce alloit établir entre les deux Etats, & qu'il ſe flattoit d'autant plus d'obtenir de lui cette grace, qu'il étoit bien informé de ſon mérite particulier & du zéle dont il étoit rempli pour l'honneur de ſon Souverain.

Audience qu'il eut de M. de Lionne.

Le Miniſtre François lui répondit, en Langue Eſpagnole, qu'il employeroit avec joie tout ſon crédit pour le ſervice du Roi d'Ardra & pour l'entretien de la bonne intelligence qu'il déſiroit. Enſuite il lui demanda quels Ports le Roi ſon Maître avoit dans ſes Etats, ſi le Royaume d'Ardra étoit d'une grande étendue & s'il avoit ſouvent la guerre avec ſes voiſins? L'Ambaſſadeur repliqua que le Pays d'Ardra ne s'étendoit pas beaucoup au long de la Côte, mais que dans l'intérieur des terres il falloit quinze jours pour le traverſer; que ſur la Côte d'Ardra & dans toute la Guinée, on ne trouvoit point de Ports ni de Havres, mais de bonnes Rades, où les plus grands Vaiſſeaux pouvoient

Explications qu'il donne ſur ſon Pays.

(*f*) C'eſt le Rambouillet du Fauxbourg Saint-Antoine. R. d. T.

d'Elbée. 1670.

pouvoient mouiller en sûreté; que les tempêtes y étoient rares, & qu'il n'y avoit point d'autre incommodité pour le débarquement que la violente & continuelle agitation de la Mer au long du rivage: que le Roi son Maître avoit des Voisins puissans, avec lesquels il étoit sans cesse en guerre; que dans ces occasions il marchoit toûjours à la tête d'une nombreuse Armée, qui étoit composée de Cavalerie & d'Infanterie, l'une & l'autre bien fournie d'armes & soûmise aux loix d'une sévère discipline.

Sa visite à l'Hôtel de la Compagnie.

En prenant congé de M. de Lionne, qui le reconduisit jusqu'à son carosse, il fut mené à l'Hôtel de la Compagnie, où tous les Directeurs s'étoient assemblés pour le recevoir. Il leur dit qu'il attendoit depuis long-tems, avec impatience, l'occasion de leur faire ses remercîmens, pour toutes les faveurs qu'il avoit reçues & qu'il recevoit continuellement de la Compagnie; que sa reconnoissance seroit éternelle, & qu'ils pouvoient le regarder comme un Serviteur, dont le zéle & l'attachement ne seroient jamais capables de se refroidir. Les Directeurs firent une réponse convenable, & le remercièrent de la diligence avec laquelle le Roi son Maître avoit expédié leurs Vaisseaux, la Concorde & la Justice, & de la faveur qu'il leur avoit accordée en leur permettant d'établir un Comptoir dans ses Etats.

L'Ambassadeur témoigna quelque desir d'apprendre d'eux-mêmes ce qu'ils avoient à proposer pour le progrès du Commerce, & leur promit de consentir à toutes leurs demandes, autant que ses instructions lui en laisseroient le pouvoir. Alors un des Directeurs lui fit les Propositions suivantes au nom de la Compagnie.

Articles qu'on lui propose.

1°. Que les Vaisseaux de la Compagnie, qui seroient envoyés pour le Commerce au Royaume d'Ardra, eussent la préférence sur toutes les autres Nations.

2°. Qu'ils ne payassent pour les Droits que vingt Esclaves, au-lieu de quatre-vingt que les derniers Vaisseaux avoient payés, & qu'en faveur de la France cet impôt fût réduit aux bornes qu'il avoit du tems des Portugais.

3°. Que le Roi d'Ardra obligeât ceux de ses Sujets qui devoient quelque chose au Comptoir de la Compagnie, à s'acquitter promptement.

4°. Que les Facteurs François fussent dispensés de faire crédit aux Seigneurs d'Ardra, lorsqu'ils ne les croiroient pas capables de payer.

[5°. Qu'il fut permis à la Compagnie de faire couvrir sa loge & ses magazins de tuiles, au-lieu de paille, qui les exposoit trop au feu.]

6°. Qu'il plût au Roi de prendre sous sa protection *immédiate*, la Compagnie, ses Facteurs & ses Effets (*g*).

A ces conditions, la Compagnie promettoit de tenir ses magazins constamment remplis de marchandises, jusqu'à la valeur de cinq-cens Esclaves, pour servir comme de caution dans les mains du Roi; d'envoyer annuellement un nombre de Vaisseaux pour le fonds du Commerce, & de ne s'engager, pour la traite des Esclaves, avec aucun autre Prince.

Restrictions qu'il y met.

Après avoir réfléchi sur ces six Articles, l'Ambassadeur les approuva sans restriction, à la réserve du premier & du dernier. Sur le premier, il répondit, que si la Compagnie vouloit promettre formellement de ne faire

(*g*) Relation de d'Elbée, *ubi sup.* pag. 282.

re la traite des Eſclaves qu'avec le Roi ſon Maître, il pouvoit l'aſſûrer qu'elle auroit toûjours la préférence & que ſes Vaiſſeaux ſeroient chargés avant ceux de toute autre Nation. A l'égard du ſixième, il ne voulut s'engager qu'à faire tous ſes efforts pour l'obtenir du Roi d'Ardra, parce que n'étant pas sûr de ſes intentions, il ne pouvoit ſe rendre garant du ſuccès. D'ELBÉE 1607.

TEL fut le réſultat de cette Négociation. La Compagnie en fit dreſſer un Acte autentique [écrit en François & en Portugais,] dont on tira deux copies, qui furent ſignées des deux Parties; l'une pour être conſervée en France, l'autre pour être remiſe entre les mains de l'Ambaſſadeur. Il fit préſent à l'Aſſemblée d'un tapis d'écorce d'arbre, & les Directeurs lui donnèrent un grand miroir avec un cadre de cuivre doré, dont il parut fort ſatisfait. En prenant congé d'eux, il fut reconduit par toute l'Aſſemblée juſqu'à ſon caroſſe. Acte du Traité & Préſens mutuels.

PENDANT le reſte de ſon ſéjour à Paris, il n'eut plus d'autre occupation que celle de recevoir & de rendre des viſites. Dans tous les lieux où il parut, on ne ceſſa point de le traiter avec des témoignages diſtingués de politeſſe & de conſidération. Pluſieurs perſonnes de qualité lui firent des préſens. Les Dames en firent à ſes femmes, qui avoient bien-tôt appris à mettre beaucoup de différence entre les manières de l'Europe & celles de leur Pays. Elles firent connoître par leurs expreſſions qu'elles auroient volontiers choiſi la condition de leurs enfans, & qu'elles portoient envie au bonheur qu'ils avoient de demeurer en France.

L'AMBASSADEUR eut ſon audience de congé avec les mêmes cérémonies que la première. Il s'étoit familiariſé ſi promptement avec les uſages de France, qu'en reparoiſſant devant le Roi, la Reine & le Dauphin, il parut auſſi peu contraint dans ſa figure que dans ſes diſcours. Il partit de Paris vers le milieu de Janvier 1671, pour ſe rendre au Havre-de-Grace, où il étoit attendu par deux Vaiſſeaux (*b*). Les ordres furent donnés pour le défrayer ſur la route & pour lui rendre tous les honneurs imaginables. Lorſqu'on apporta devant lui les préſens du Roi pour ſon Maître & pour lui-même, il parut également frappé de leur nombre, de leur richeſſe & de leur beauté. Il répéta pluſieurs fois, comme s'il fût ſorti d'une profonde extaſe: „ [Il n'y a „ qu'un Roi au Monde: il faut que tous ceux qui prennent ce titre fléchiſſent „ les genoux devant celui de (*i*) France.] Mon Maître ne croira jamais ce „ que j'ai à lui raconter. Il doutera même de ce qu'il verra de ſes propres yeux. L'Ambaſſadeur obtient ſon audience de congé. Son départ de France.

ON ne ſçauroit douter que ſi la Compagnie eût ſubſiſté plus long-tems, elle n'eût tiré de grands avantages de cette Ambaſſade; mais diverſes raiſons (*k*) la firent ſupprimer quelques années après, & les Iſles Françoiſes de l'Amérique, avec toutes leurs Conceſſions, furent réunies à la Couronne. La Compagnie du Sénégal, qui ſuccéda au Commerce de Guinée, négligea l'Etabliſſement d'Ardra, & ſe détermina, par des conſidérations particulières, à fixer ſon Comptoir dans le Pays de Juida. L'Auteur remarque que c'eſt La Compagnie tire peu de fruit de cette Ambaſſade.

(*b*) Barbot dit qu'il s'embarqua ſur un Vaiſſeau nommé le Saint-George.

(*i*) Laiſſons aux ſeuls François la même ſatisfaction de vanter leur Pays, & d'exagérer la grandeur de leur Monarque.

(*k*) Voyez ci-deſſus l'Introduction à l'établiſſement des François en Afrique, T. III. R. d. T.

D'Elbée. 1670.

c'eſt la méthode ordinaire des François dans leurs Etabliſſemens. Ils en jettent les fondemens avec beaucoup d'ordre & de ſageſſe; mais ils ne ſoûtiennent pas long-tems leur entrepriſe (*l*).

Supplément, tiré de Barbot.

On s'eſt attaché, pour toutes les circonſtances, à la Relation dont on a nommé la ſource dans l'Introduction de cet article. Comme elle finit au départ de l'Ambaſſadeur d'Ardra, Barbot nous offre dequoi ſuppléer à ce qui manque pour la concluſion de cet événement. Il raconte que les préſens furent confiés au ſoin de Carlof, & qu'en arrivant dans la Rade d'Ardra le premier d'Octobre 1671, Matteo Lopez prétendit qu'ils devoient être remis entre ſes mains pour les délivrer au Roi. Carlof refuſa d'y conſentir, parce qu'il ſoupçonnoit l'Ambaſſadeur d'en détourner quelque partie pour ſon propre uſage; & la ſuite fit connoître que cette défiance avoit été juſte. Matteo Lopez, irrité d'un refus dont il crut ſon honneur bleſſé, employa tout ſon crédit contre les François & nuiſit beaucoup au ſuccès de leurs affaires. Le Roi étoit alors occupé à rétablir la paix dans ſes propres Etats, où il s'étoit élevé une guerre civile qui avoit interrompu le cours du Commerce. Les paſſages avoient été bouchés pour l'arrivée des Eſclaves. A peine en étoit-il arrivé deux cens à Offra pendant le Voyage de l'Ambaſſadeur Négre; & ces obſtacles avoient été ſi nuiſibles au Commerce des Hollandois, que cinq de leurs Vaiſſeaux étoient retournés à Mina ſans cargaiſon. Carlof, qui trouva le Pays dans cette agitation, & qui ne fut pas long-tems à s'appercevoir de l'infidélité de Matteo, prit le parti de garder les préſens du Roi Louis XIV. pour les renvoyer en France, & d'établir un Comptoir dans le Pays de Popo, où il avoit fait anciennement quelque Commerce. Entre pluſieurs conditions avantageuſes, il obtint que les Droits ſeroient réduits, en faveur des François, à vingt-huit Eſclaves pour la cargaiſon de chaque Vaiſſeau. Mais ayant fait un jour le Voyage de Popo à Juida, il y reçut un accueil ſi favorable du Roi de cette Contrée, & des aſſûrances ſi formelles d'une protection conſtante pour la Nation Françoiſe, qu'il abandonna Popo pour ſe fixer à Juida. Une autre raiſon qui pouvoit le porter à ce changement, c'eſt que les chemins d'Ardra vers Sabi étant alors ouverts, on amenoit un grand nombre d'Eſclaves dans le Royaume de Juida, au travers du Pays même d'Ardra & du conſentement du Roi, qui, n'en tirant pas moins ſes Droits ordinaires, étoit bien-aiſe de punir ſes Sujets rébelles en leur ôtant le Commerce d'Offra (*n*).

L'Ambaſſadeur Matteo Lopez répond mal à l'eſpoir des François

Le Comptoir François eſt tranſporté à Juida.

(*l*) Second Tome des Voyages de Des-Marchais, publié par Labat, pag. 287.

(*n*) Barbot, pag. 325.

CHAPITRE

KAART van de GOLF van BENIN OSA.

Geschikt op de Daghre

CHAPITRE IX.

Deſcription du Royaume d'Ardra.

QUOIQU'ON ſoit bien informé que le Royaume d'Ardra eſt une région ſpacieuſe & bien peuplée, qui renferme pluſieurs autres Pays de ſa dépendance, les Européens ne l'ont point aſſez fréquenté pour être bien certains de ſes limites. Il eſt aſſez étroit vers la Mer, entre les Contrées de Juida & de Bénin; mais il s'élargit conſidérablement dans les terres. Quelques Voyageurs lui donnent pour bornes à l'Oueſt, Rio da Volta, & Benin à l'Eſt, en y comprenant trois autres Royaumes; celui de Juida au Nord, celui d'Oyeo (*a*) au Nord & au Nord-Oueſt, celui d'Alghemi, & d'autres Pays d'une grande étendue (*b*). Etendue & bornes du Royaume d'Ardra.

BOSMAN, & Barbot après lui, diviſent cette Région en deux parties, qu'ils nomment le Grand & le Petit-Ardra. Sous le nom du Petit-Ardra, ils comprennent toute la Côte Maritime, en remontant dans les terres juſqu'au-de-là d'Offra, dont elle porte auſſi le nom. Ils renferment tout le reſte ſous le nom de Grand-Ardra, & ſemblent mettre auſſi dans cette Diviſion le petit Territoire de Tori ou Torri, qu'ils placent entre Juida & le Petit-Ardra. Mais il y a beaucoup d'apparence que l'idée de cette Chorographie n'eſt qu'une conjecture de Voyageur, qui, faute d'informations & de moyens pour s'en procurer, ne rapporte dans ſa Patrie que des opinions fauſſes ou incertaines (*c*). Sa diviſion.

EN général, l'air de ce Pays eſt extrémement mal-ſain pour les Européens. De quarante, à peine en échape-t-il cinq à la mort. Cependant la plûpart ne doivent attribuer leur malheur qu'à leur intempérence, ou à l'indiſcrétion qu'ils ont de s'expoſer à la roſée du ſoir; car les Habitans Naturels ſont vigoureux & ne meurent que dans un âge fort avancé. La petite vérole ſeulement en fait périr un grand nombre. Qualités de l'air & du terroir.

LE Pays eſt plat & uni, & le terroir fertile. Mais dans pluſieurs Cantons il eſt couvert de ronces. Dans d'autres, il eſt couvert de bois, entremêlés de Vallées fort agréables. Il produit une prodigieuſe quantité de bled d'Inde, de millet, d'ignames, de patates, de limons, d'oranges, de noix de cocos, de vin de palmier, & de ſel, qui ſe fait dans des lieux bas & marécageux, & que les Habitans des Iſles de Korama viennent charger dans leurs Canots (*d*).

ON ne voit pas plus d'éléphans dans le Royaume d'Ardra que dans celui de Juida. Les Négres du Pays en tuèrent un du tems de Boſman; mais ils aſſûroient qu'on n'en n'avoit pas vû d'exemple depuis plus de ſoixante ans. Ce peſant animal s'étoit ſans doute égaré de quelque Pays voiſin du côté de l'Eſt, où le nombre de ces bêtes eſt ſi extraordinaire, qu'il eſt ſurprenant que des hommes y puiſſent vivre (*e*). Le Pays n'a pas d'éléphans.

DE

(*a*) C'eſt apparemment celui que Snelgrave nomme *Jo*.

(*b*) Deſcription de la Guinée par Barbot, pag. 327. & 346.

(*c*) Boſman, pag. 243, & Barbot, *ubi ſup.*

(*d*) Barbot, pag. 347.

(*e*) Boſman, pag. 243.

CÔTE DES ESCLAVES. ROYAUME D'ARDRA.

DE tous côtés, le Royaume d'Ardra eſt rempli de chemins commodes & de Rivières, petites, mais profondes, qui ſont propres au tranſport des marchandiſes. Quoiqu'il y ait beaucoup de chevaux dans le Canton d'Aſſem, qui eſt la Capitale du Royaume, on ne les employe guères qu'à monter la Cavalerie du Roi (*f*). La voiture ordinaire pour les Voyages eſt le hamack, & les Européens s'en ſervent auſſi volontiers que les Habitans; mais on ne leur permet de voyager que pendant la nuit, dans la défiance où l'on eſt continuellement de leurs obſervations. On a vû, par l'éxemple de Dubourg & de Carlof, que la Cour ſe relâche de cette régle en faveur des Etrangers qui voyagent avec un Prince du Pays; mais on affecte de les conduire par des chemins détournés & de les écarter des Villes (*g*).

Chemins d'Ardra.

Villes connues des Européens.

LES Européens ne connoiſſent du Royaume d'Ardra qu'un petit nombre de Villes, la plûpart voiſines de la Mer. La première qu'on rencontre eſt *Foulaon*, que Barbot prend pour la Capitale de Torri. Elle eſt ſituée ſur la Rivière de Torri (*b*), qui coule entre l'Eſt & l'Oueſt du Grand-Popo. L'occupation commune des Habitans eſt l'agriculture. Ils vendent des proviſions aux Etrangers; & ſouvent, à l'éxemple de leurs voiſins du Grand-Popo, ils ne vivent eux-mêmes (*i*) que de leurs pillages. Dans un autre endroit, le même Auteur dit que Foulaon eſt l'unique Port Maritime de Torri. Cette Contrée forme un petit Etat, d'environ quatre lieuës de circonférence, entre Juida, vers l'Oueſt, & le Petit-Ardra ou Offra du côté de l'Eſt. Elle eſt arroſée au Sud par la Mer, & ſa diſtance de la Rade de Juida n'eſt que d'environ trois lieuës.

Foulaon.

Praya ou Petit Ardra.

LA ſeconde Place qui ſe préſente ſur la Côte eſt *Praya*, que d'autres nomment le *Petit-Ardra* ou le Port du Petit-Ardra. Depuis la Rade de Juida juſqu'ici, l'étendue de la Côte eſt à l'Eſt pendant l'eſpace d'environ neuf lieuës. C'eſt une terre baſſe & plate, couverte de bois dans pluſieurs endroits. Vers Praya (*k*) néanmoins, le rivage s'élève un peu & s'avance par trois petits monts, fort près l'un de l'autre, qui forment une eſpèce de Cap. Ce Cap, ou cette Pointe, fait le commencement d'une grande Baye, où le mouillage eſt fort bon. Praya eſt dans le fond de cette Baye. La Rivière qui coule entre les Pays du Grand & du Petit-Ardra & qui les ſépare tous deux du Royaume de Bénin, ſe jette dans la même Baye; mais ſon eau ſe ſent beaucoup du voiſinage de la Mer.

Sa baye, ſes marques de terre & ſon mouillage.

EN approchant de la terre, du côté de l'Oueſt, Praya ſe fait reconnoître à quatre grandes touffes d'arbres, qu'on découvre à la diſtance d'environ trois lieuës l'un de l'autre. Les François donnent, au fond de la Baye, le nom de Rade d'Ardra, & les Anglois celui de Rade de Jakin. La Ville eſt à deux cens pas du rivage, ſur un terrain plus élevé, qui a dans ſa circonférence environ deux cens toiſes. (*l*) Dans la ſaiſon de l'Été, c'eſt-à-dire, depuis le mois de Décembre juſqu'au mois d'Avril, le mouillage le plus commode eſt ſur ſix braſſes d'un fond de ſable, à trois quarts de lieue du rivage. En hyver,

(*f*) Barbot, *ubi ſup.*
(*g*) Le même pag. 351.
(*b*) C'eſt la même Rivière que celle de Jakin.
(*i*) Barbot, pag. 345.
(*k*) L'Auteur l'appelle toujours *Petit-Ardra*; mais on s'en tient ici au nom de Praya, pour éviter la confuſion.
(*l*) *Angl.* environ ſix cens toiſes. R. d. E.

ver, ou dans la haute ſaiſon, c'eſt-à-dire, depuis le mois de May juſqu'au mois de Novembre, on jette l'ancre à une lieue & demie de la terre, ſur huit ou neuf braſſes. La Baye eſt d'une profondeur extrême (*m*) devant le Port; ce qui augmente beaucoup l'agitation naturelle des vagues. Pendant tout l'Eté, l'air eſt clair ſur la Côte, & n'eſt pas ſi mal-ſain qu'en Hyver. Il eſt du moins plus favorable aux Européens. CÔTE DES ESCLAVES. ROYAUME D'ARDRA.

LA Ville d'Offra eſt ſituée dans les Terres (*n*), à la diſtance d'environ ſept milles Anglois de Praya. Les Anglois & les Hollandois y ont chacun leur Comptoir, tous deux fort-bien bâtis; ſur-tout celui des Hollandois, qui éxercent ici un Commerce conſidérable en Eſclaves. Offra.

LA Ville de Jakin eſt entre Offra & Praya. Elle tire ſon nom d'un Négre, qui, s'y étant autrefois établi, [forma inſenſiblement une Ville par ſes bienfaits plûtôt que par ſa puiſſance.] Elle eſt ſituée ſur une petite Rivière; dans un enclos de quinze cens toiſes de terrain, qui eſt environné d'un ſimple mur de terre, mais épais & ſolide. La maiſon du Gouverneur eſt ſupportable (*o*), quoiqu'elle ne ſoit compoſée que d'argile. Boſman prétend que le Canton de Jakin eſt à quatre lieuës de Juida, du côté de l'Eſt, & dépend du Grand-Ardra, qui y entretient un Gouverneur. A l'égard du Territoire d'Offra, que les Européens nomment le Petit-Ardra, le même Auteur obſerve qu'il eſt ſitué un peu plus bas, & plus loin que Jakin dans les terres. Il ajoûte que la Compagnie Hollandoiſe s'y eſt établie depuis pluſieurs années, & qu'elle y éxerçoit un Commerce conſidérable; mais qu'elle n'y a point envoyé de Vaiſſeaux depuis que les Négres de Popo ont tué ſon Facteur & ravagé le Pays que la moitié des terres y eſt demeurée ſans culture, & qu'elle étoit menacée d'être long-tems dans ce déſordre (*p*), parce que les Rois d'Ardra & de Juida étoient en guerre pour le domaine. Mais on apperçoit, dans toutes ces Relations, autant de confuſion que d'incertitude. Jakin, ſuivant notre Carte, eſt ſituée ſur une Rivière du même nom, qui paroît être celle de Torri ou Tari, à un mille au Nord-Eſt d'Offra & à ſept milles de la Mer. Smith, dans ſa Carte de Guinée, la place ſur le rivage; mais il eſt clair que ſuivant l'uſage des gens de Mer, il donne à Praya le nom de la Ville dont elle eſt le Port. Cette explication ſe trouve confirmée par Snelgrave, qui ayant jetté l'ancre & pris terre, dit-il, à Jakin, ſe rendit le jour ſuivant à la Ville, qu'il place à trois milles de la Côte (*q*) ſur le bord Sud de la Rivière. Il ajoûte que les Anglois & les Hollandois y avoient alors des Comptoirs, mais que celui des Anglois fut abandonné. A ſon arrivée, Jakin étoit gouverné par un Viceroi du Royaume d'Ardra. Les guerres du Roi de Dahomé ayant ruiné le Pays, le Viceroi & tous les Habitans ſe retirérent dans une Iſle qu'ils avoient fortifiée au milieu de la Rivière (*r*), du côté d'*Appak*, environ dix lieuës à l'Eſt (*s*). Jakin & ſon Canton. Différences ſur ſa ſituation.

ENTRE Offra & Aſſem, vers la moitié du chemin, on rencontre *Grand-Foro*, Grand-Foro.

(*m*) *Angl.* la Baye eſt peu profonde. R. d. F.

(*n*) Sur la route d'Aſſem, Capitale du Pays.

(*o*) Barbot, pag. 345. & ſuiv.

(*p*) Boſman, pag. 398.

(*q*) Voyez ci-deſſus la Relation de Snelgrave, au Tome IV.

(*r*) Snelgrave, pag. 13. & 92.

(*s*) Le Royaume d'Appak s'étend juſqu'à la Baye de Bénin.

CÔTE DES ESCLAVES. ROYAUME D'ARDRA.

Foro, ſpacieux Village, dont on a déja vû le nom dans la Relation du Voyage de d'Elbée à la Cour d'Aſſem. Les Hollandois l'ont nommé *Pleyſter-Plaets*. On y trouve une ſorte d'hôtellerie, pour la commodité des Voyageurs (*t*).

Aſſem, Capitale d'Ardra, & ſa deſcription.

ASSEM, ou Azem, comme l'appellent les Negres, ou le Grand-Ardra, ſuivant la plûpart des Européens, eſt la réſidence ordinaire du Roi d'Ardra. Cette Ville eſt ſituée à ſeize lieuës dans les terres, au Nord-Oueſt du Petit-Ardra ou de Praya, avec un grand chemin de communication entre l'une & l'autre. Les Négres donnent neuf milles Anglois de circonférence à leur Capitale; ce qui n'eſt pas ſans vrai-ſemblance (*v*), ſi l'on conſidère que les rues ſont d'une largeur extraordinaire, & que dans la crainte du feu les maiſons ſont ſeparées par de grands enclos. D'Elbée, qui étoit dans le Pays en 1669, obſerve qu'en entrant dans la Ville d'Aſſem, on le fit paſſer par quatre grandes portes (*x*), & que les murs, quoique de terre, étoient fort épais & fort hauts. Cette terre ou cette argile eſt rougeâtre. Elle ſe lie parfaitement; & ſans aucun mélange de chaux elle n'eſt pas moins ferme & moins unie que du plâtre. Les portes ne ſont pas vis-à-vis l'une de l'autre. Chacune eſt défendue par un large foſſé; mais contre la méthode de l'Europe, les foſſés ſont du côté Intérieur des murs. On paſſe chaque foſſé ſur un pont léger, qui peut être changé ou briſé facilement ſuivant l'occaſion. Les piliers qui ſoûtiennent les portes ſont de grands poteaux, qui paroiſſent fort-bien joints. Sur chaque porte eſt une chambre pour le logement du portier. Elle a des deux côtés une gallerie, qui ſert de corps de garde, où d'Elbée vit en paſſant des Soldats en ligne, armés de ſabres & de mouſquets. Entre chaque foſſé & ſon mur, il remarqua un eſpace de terre, qui ſert de communication intérieure d'une porte à l'autre. Les ventaux, dedans & dehors, ſont couverts de pluſieurs peaux de bœuf, preſſées l'une ſur l'autre & ſoigneuſement affermies avec des cloux. Cette défenſe eſt ſuffiſante ici pour réſiſter aux coups de haches, qui ſont les ſeules armes avec leſquelles on pourroit entreprendre de forcer le paſſage (*y*).

Ses Fortifications.

Ses édifices & ſes rues.

LA moitié de la Ville eſt environnée de l'Euſrates, qui lui ſert de foſſé naturel; & du côté de cette Rivière il n'y a qu'un ſimple mur intérieur, qui n'eſt pas ſi haut ni ſi épais que les autres. On n'entre dans la Ville que d'un ſeul côté, quoiqu'elle ait réellement beaucoup d'étendue; [ce qui n'eſt pas étonnant, car chaque famille occupe un aſſez grand terrain.] Elle a cet avantage ſur Sabi, Capitale de Juida, que ſes édifices ſont plus réguliers (*z*), ſes rues plus grandes & plus nettes, ſans foſſés & ſans inégalités dans le terrain, & qu'avec fort peu de femmes qui ſe faſſent voir hors des maiſons, on ne laiſſe pas de rencontrer à chaque pas une foule d'Habitans (*a*).

Ameublemens des maiſons.

BARBOT dit que les édifices ſont compoſés d'une terre graſſe; que l'épaiſſeur des murs eſt d'environ trois pieds; que les toîts ſont de paille, que les meubles, comme dans les autres Pays de la Guinée, ne conſiſtent que dans quelques uſtenciles néceſſaires aux beſoins de la vie. Le Palais même du Roi, ſuivant

(*t*) Barbot écrit *Grand-Fero*.
(*v*) Barbot, *ibid.* pag. 345. & ſuiv.
(*x*) On va voir que chaque porte a ſon mur.
(*y*) Des-Marchais, Vol. II. pag. 247.
(*z*) *Angl.* ſont mieux alignés. R. d. E.
(*a*) Le même, pag. 253.

Digitized by Google

CÔTE DES ESCLAVES. ROYAUME D'ARDRA.

ſuivant le même Auteur, n'eſt pas meublé plus richement que les maiſons communes, à l'exception de quelques fauteuils de damas, dont les Européens lui ont fait préſent (*b*).

Palais du Roi.

Cependant cette demeure Royale eſt fort ſpacieuſe. Elle eſt compoſée de pluſieurs grandes cours, environnées de galleries ou de portiques, au-deſſus deſquels on a ménagé les appartemens. La chaleur du climat ne permet pas de donner beaucoup d'ouverture aux fenêtres. Dans quelques chambres on trouve des tapis de Turquie, qui couvrent le plancher; & dans d'autres, des nattes: mais chacune n'a qu'un ſeul fauteuil, avec un grand nombre de couſſins, revêtus de quelqu'étoffe de ſoye. On y voit néanmoins des tables, des écrans, des cabinets de porcelaine & des armoires de la Chine. (*c*) Au lieu de vîtres, les fenêtres ont des chaſſis d'étofe blanche, avec des rideaux de taffetas.

LES jardins ſont fort grands. Ils ſont partagés en quantité d'allées, longues & étroites, bordées de diverſes ſortes d'arbres qui donnent de l'ombre ou du fruit. On y trouve des parterres entourés de thin, & remplis de fleurs. L'Auteur y vit des lys de trois couleurs, dont les feuilles ſont plus longues & plus minces que celles des lys de l'Europe. L'odeur en eſt moins forte & plus agréable (*d*).

Aſſem à deux Palais Royaux.

BARBOT donne au Roi, dans la Ville, deux grands Palais, dont l'un eſt ſa réſidence ordinaire, & l'autre toûjours prêt à lui ſervir d'azile dans le cas d'un incendie. Ils étoient environnés tous deux d'un rempart de terre, haut de ſix pieds (*e*), ſemblable à celui qui environnoit la Ville. Les bâtimens étoient d'argile & couverts de paille. Ils étoient diviſés en pluſieurs appartemens. Ces Palais contenoient pluſieurs cours & divers jardins. Au-deſſous régnoient de longues & larges galleries, ſous leſquelles le Peuple avoit la liberté de ſe promener. Les jardins étoient entourés de murs, & diviſés en grandes allées d'arbres verds, entremêlés de parterres, où l'on diſtinguoit entre un grand nombre de fleurs trois différentes ſortes de lys. Dans la ruine générale du Royaume d'Ardra par la conquête du Roi de Dahomé, en 1724, la Ville d'Aſſem fut renverſée de fond en comble.

Autres Villes du Pays. Jago & Ba.

LE Pays a pluſieurs Villes qui ſont environnées, comme la Capitale, d'un ou de pluſieurs murs de terre. Les Négres vantent particulièrement Jago & Ba; la première à trois journées de Jakin; l'autre, plus éloignée de deux milles. Jago a deux portes du côté du Sud. Au Nord, elle eſt arroſée par une Rivière qui vient de Bénin. Les Hollandois ont un Comptoir dans la Ville de Ba. S'il y a quelques Villes, dans le Royaume, qui ne ſoient point entourées de murs, c'eſt qu'elles ſont deffendues naturellement par leur ſituation.

Marchés publics.

LES Marchés publics ſont en fort grand nombre dans toutes les parties du Royaume. Celui de Ba, qui ſe tient tous les quatre jours, eſt célébre pour le ſel, qu'on tranſporte ſur des canots dans la Contrée d'Alghemi (*f*), & de-là beaucoup

(*b*) Barbot, pag. 547.

(*c*) *Angl.* des Cabinets & des armoires de la Chine, avec de très belles porcelaines. R. d. E.

(*d*) Voyage de Des-Marchais, Vol. II. pag 250.

(*e*) *Angl.* épais de cinq pieds. R. d. E.

(*f*) *Angl.* dans la Contrée d'*Uikami*. R. d. E.

CÔTE DES ESCLAVES ROYAUME D'ARDRA.

beaucoup plus loin dans les terres. A cinq ou ſix milles de Ba, on rencontre dans la plaine un fort gros arbre, autour duquel il ſe tient un Marché en certains tems de l'année. Il s'y raſſemble trois ou quatre mille Marchands, avec toutes ſortes de marchandiſes d'Afrique (*g*).

Habits & manière du Pays d'Ardra.

IL y a peu de différence entre les Habitans de ce Royaume & ceux de Juida (*b*) pour les manières, le Gouvernement & la Religion. Leur habillement conſiſte en cinq ou ſix bons pagnes, d'étoffes fabriquées dans le Pays, qu'ils mettent l'un ſur l'autre. Dans ce nombre, quelques-uns ſont enrichis d'Or trait ou battu, qui leur donne beaucoup d'éclat.

LES Grands & les autres perſonnes de diſtinction portent ordinairement ſur les épaules une ſorte de manteau court, ſous lequel ils ſont enveloppés de quelqu'étoffe de ſoye des Indes, ou d'une chemiſe de beau calico blanc, qui ſe fait dans le Royaume.

L'HABIT ordinaire du Roi eſt compoſé de deux pagnes, l'un ſur l'autre, en forme de juppons, mais l'un plus long que l'autre, à la manière de Perſe. Quelquefois il y joint une écharpe de ſoye paſſée en baudrier, avec une ſorte de coëffe à dentelle qui lui tombe ſur les épaules, & qui couvre, ſur ſa tête, une petite couronne de bois noir, dont il ſort une odeur très-agréable. Il tient à la main un petit fouet, dont le manche eſt curieuſement travaillé.

Luxe & propreté des femmes.

LES femmes portent ici le luxe des habits beaucoup plus loin que les hommes. Elles ont communément de fort belles étoffes des Indes ou de la Chine, avec divers ornemens d'une grande richeſſe.

ON admire dans les deux ſéxes, un ſoin extrême de ſe laver matin & ſoir, & de ſe frotter de civette. Les femmes ſur-tout ne négligent rien pour la propreté du corps, dans la vûe de plaire à leurs maris, qu'elles connoiſſent également délicats & laſcifs.

Alimens du Pays.

LA préparation du bled eſt la même dans le Royaume d'Ardra que ſur la Côte d'Or. On en fait une ſorte de gâteau, qui ſe nomme *Kanki*. Les Habitans rôtiſſent leurs ignames ſur le charbon, ou les font bouillir avec du beurre, qu'ils ont l'art de battre fort habilement. Leurs alimens communs ſont du riz, des légumes, des herbes & des racines, avec du bœuf, du mouton, de la volaille & de la chair de chien, &c. Ils donnent indifféremment le nom de *Kade* à tous ces mêts. Leur boiſſon eſt de la bière, qu'ils nomment *Pitau*, comme ſur la Côte d'Or. Celle de Foro & d'Offra paſſe pour la meilleure. Cette bière, mêlée avec de l'eau, eſt une liqueur aſſez agréable ; mais il faut en uſer avec modération, parce qu'elle eſt dangereuſe en elle-même, ou capable du moins de cauſer des tranchées fort violentes. On lui reproche auſſi de s'aigrir aiſément & de ne pouvoir ſouffrir le tranſport.

Mariages & commerce des femmes.

LES hommes ont ici la liberté, comme à Juida & dans les autres parties de la Guinée, de prendre autant de femmes qu'ils en peuvent nourrir. La principale femme du Roi porte le titre de Reine, avec l'étrange prérogative de pouvoir vendre les compagnes de ſon ſort, pour ſuppléer à ſes beſoins lorſque

(*g*) Barbot, *ubi ſup.* pag. 346.

(*b*) Le détail ſuivant eſt de Barbot, page 347. mais il a copié Dapper, dans la Traduction d'Ogilby, pag. 465. & ſuiv.

lorſque leur mari commun refuſe d'y ſatisfaire. La plûpart des Grands épouſent de jeunes filles de qualité, qui n'ont pas plus de neuf ou dix ans ; mais ils ne conſomment le Mariage qu'après les avoir entretenues pendant quelques années en qualité de ſervantes. Elles ſont tout-à-fait nues dans cet intervalle, & lorſque le tems de la conſommation eſt fixé, elles commencent à ſe couvrir d'un petit pagne ou d'une robe fort courte. CÔTE DES ESCLAVES. ROYAUME D'ARDRA.

LES Mariages ne demandent point d'autre cérémonie que le conſentement mutuel des parens. L'Uſage n'oblige l'homme qu'à faire préſent de deux ou trois pagnes neufs à la femme qu'il épouſe, & qu'à traiter ſes parens & ſes amis avec quelques pots de pitau. Il déclare alors à l'aſſemblée qu'il prend la fille qu'il nomme, en qualité de ſa principale épouſe. Comme la naiſſance & la fortune ſont comptées pour rien dans ces Alliances, le Négre de la plus baſſe condition peut aſpirer aux femmes de la plus haute qualité.

L'AIR d'Ardra n'eſt pas favorable à la propagation de l'eſpéce humaine. Il eſt rare qu'une femme ait plus de deux ou trois enfans. Les femmes d'un homme de qualité ſont toûjours reſpectueuſes en ſa préſence, & ne lui parleroient pas ſans avoir reçu ſes ordres. Lorſqu'un mari les fait paroître aux yeux de quelqu'Etranger, elles ſont aſſiſes l'une près de l'autre, ſur des nattes, dans l'enfoncement d'une chambre ; & s'il les avertit par un ſigne, elles ſe mettent à battre en cadence, avec deux bâtons, ſur une petite cloche de fer ou de cuivre, qui eſt l'Inſtrument Muſical de leur ſéxe. Une femme qui mettroit au monde deux enfans dans une ſeule couche, paſſeroit pour Adultère, parce que les Habitans ne peuvent ſe perſuader qu'elle puiſſe avoir à la fois deux enfans du même homme. Uſages entre les deux Séxes.

LA continence n'eſt pas ici plus connue des femmes que ſur le reſte de la Côte, & la crainte même de l'Eſclavage ne les empêche pas de ſe livrer aux Etrangers lorſqu'elles en trouvent l'occaſion. Elles affectent de paroître laſcives & libertines, dans l'air & dans les manières. Les hommes, encore moins capables de retenue, ne ſe bornent pas à leurs propres femmes & mettent tous leurs ſoins à ſéduire celles d'autrui. Cependant la contrainte où elles ſont retenues par les Grands & les Riches, fait régner plus de modeſtie & de ſageſſe dans les conditions ſupérieures. La liberté de les voir n'eſt jamais accordée aux hommes du même Pays ; & les Européens même ne l'obtiennent qu'après avoir fait naître une opinion fort avantageuſe de leur caractère. Incontinence commune aux hommes & aux femmes.

LES Habitans de la Côte s'employent à la pêche, à faire bouillir du ſel & aux éxercices du Commerce. Dans les terres, l'occupation des Négres d'Ardra eſt l'agriculture. Ils cultivent la terre à force de bras, avec beaucoup d'aſſiduité & de vigueur au travail.

LEUR Langue doit être ou fort difficile ou fort déſagréable, puiſque dans l'uſage ils préférent ordinairement celle d'Alghemi (*i*), & qu'ils la trouvent plus douce & plus commode (*k*). Leur Langage.

LEURS funérailles ne diffèrent de celles de la Côte d'Or que dans deux circonſtances ; l'une, qu'au-lieu que ſur la Côte d'Or c'eſt la famille du Mort qui Funérailles.

(*i*) *Angl.* D'Ulkami. R. d. E.
(*k*) Deſcription de la Guinée par Barbot, pag. 348.

CÔTE DES ESCLAVES. ROYAUME D'ARDRA.

qui fournit l'étoſe dont on envelope le cadavre, cette dépenſe tombe ici ſur le Gouverneur de la Place ; & que le lieu de la ſépulture eſt ordinairement la maiſon même que le Mort habitoit, où l'on conſtruit un caveau pour cet uſage. Ces enterremens ſe font avec peu de pompe & de cérémonies. Les Rois mêmes ne ſont pas plus diſtingués ; mais trois mois après leur mort (*l*) on ſacrifie quelques Eſclaves, qu'on enterre près d'eux.

Politeſſe de la Nation pour les Européens.

TOUTE la Nation traite ici les Européens avec beaucoup de conſidération & de civilité. On s'empreſſe de leur fournir toutes ſortes de commodités & de rafraîchiſſemens, à ſi bon marché, [qu'il ſemble toûjours que la politeſſe y ait plus de part que l'intérêt.] Un baril d'eau fraîche, une charge de bois à brûler ne leur coûte que deux bagues de cuivre. On leur donne un boiſſeau de ſel pour quatre bagues, un pot de bière pour une. Ces bagues ſe réduiſent en *Poules*. Quatre bagues, que les Habitans appellent un *Jaune*, ſont cinq *Poules*.

[QUELQUES-UNS des Eſclaves qu'on achète dans ce Pays ſont fournis, comme contribution, par les Nations voiſines, & d'autres ſont vendus par leurs parens (*m*).]

Commerce actif & paſſif du Pays.

LES Hollandois font un Commerce conſidérable dans le Royaume d'Ardra. Celui des Anglois, ſans avoir autant d'étendue, leur rapporte auſſi de grands avantages. Ils ont des Comptoirs ou des Loges dans les deux Villes de Praya & d'Offra. Les Marchandiſes qu'ils y achètent ſont des étoſes de coton, des pierres bleues, qui s'appellent *Aigris* ou *Akkoris*, & qui ſont fort recherchées ſur toute la Côte ; mais ſur-tout un grand nombre d'Eſclaves des deux ſéxes (*n*). La meilleure commodité qu'ils puiſſent apporter dans le Pays, eſt la monnoie favorite des Négres, c'eſt-à-dire, des bujis, dont le cours eſt en uſage ici comme celui de l'Or, de l'Argent & du cuivre en Europe. Les Eſclaves ſe payent, moitié en bujis, moitié en marchandiſes ; à moins que le Marchand, faute de bujis, ne ſoit obligé de faire autrement ſon Traité. Mais ils y entrent toûjours pour un tiers, ou du moins pour un quart. Les barres de fer plates tiennent le ſecond rang ; car les Négres ne les aiment ni rondes ni quarrées. Le corail long, les *Sarcenets* de la Chine, les cuirs dorés, les damas rouges & blancs, les draps rouges, les chaudrons & les baſſins de cuivre, les bagues ou les anneaux de même métal, la verroterie de Veniſe & les colliers de différentes couleurs, les agates, les miroirs à quadre doré, les ſerges de Leyde, les toiles des Indes & de l'Europe, l'eau-de-vie de France, le vin de Canarie, la malvoiſie, les chapeaux noirs de Caudebec, les taffetas d'Italie blancs & rouges, les étoſes d'Or & d'Argent, les couteaux de Hollande qui ſe nomment *Boſmans*, les armoizins à fleurs, ou rayés, les brocatelles d'Or ou d'Argent, les fuſils, les mouſquets, la poudre à tirer, les grands colliers de Rouen, les *Sarcenets* blancs à fleurs, les armoizins des Indes, les ſerviettes damaſſées, les grands pendans de corail, les coutelas larges & dorés, les écharpes de ſoie, les grands parafols, les piéces de huit & les ſonnettes de forme cylindrique ou pyramidale, ſont autant de marchandiſes

(*l*) Barbot, pag. 348. & 353.
(*m*) Le même pag. 352.
(*n*) Barbot dit, pag. 350. que les Hollandois l'emportent beaucoup ſur les Anglois & qu'ils tranſportent annuellement trois mille Eſclaves.

ſes dont les Négres ſont idolâtres, & qui ſont recherchées avec la même paſſion ſur toute la Côte, juſqu'à la Riviére de Gabon.

CÔTE DES ESCLAVES. ROYAUME D'ARDRA.

Ici, comme à Juida, c'eſt avec le Roi qu'on fait les traités particuliers de Commerce. A l'arrivée d'un Vaiſſeau, le Capitaine ou le Supercargo doit s'adreſſer au Gouverneur de Praya, pour ſe faire conduire à la Cour avec ſes préſens, qui conſiſtent ordinairement, pour le Roi, dans une pacotille de trois ou quatre livres de corail & de quelques piéces d'étofe, une autre pacotille de corail pour la Reine, une piéce de ſerviettes damaſſées pour le Prince, une piéce d'armoizin pour le Foella ou le Capitaine des Blancs, une autre piéce de la même étofe pour les Portiers de la Cour, une autre pour les Courtiſans, dix *Gallinhas* de bujis pour les Danſeurs, ou la valeur en d'autres marchandiſes; [Ces Danſeurs ſont au nombre de douze ou quinze cens hommes armés, qui veillent ſur les Côtes pour obſerver les Vaiſſeaux qui arrivent.] L'Européen eſt accompagné, depuis le rivage juſqu'au Palais d'Aſſem (*o*), par le Gouverneur de Praya ou ſes principaux Officiers, avec une fort belle ſuite & des hamacks, dont le prix, pour chaque porteur, eſt quatre bagues par jour avec la ſubſiſtance. Cependant, ſi les marchandiſes ſont pour le Roi, chaque porteur ne peut éxiger qu'une bague. L'uſage établi pour les Européens, eſt de donner au Roi, pour la permiſſion du Commerce & pour ſes Droits ſur chaque Vaiſſeau, la valeur de cinquante Eſclaves en marchandiſes. Le Prince a deux Eſclaves pour la permiſſion de prendre de l'eau, & quatre pour celle de couper du bois. Mais ſi le Vaiſſeau n'a pas beſoin de ces deux ſecours, il eſt éxemt de ces derniers Droits.

Préſens & Droits.

Le Honga, ou le Capitaine de la Barre, reçoit un Eſclave en marchandiſes pour douze voyages d'un Canot, de la Terre au Vaiſſeau, ou du Vaiſſeau à Terre. Il eſt obligé, à ce prix, de ſe tenir ſur le rivage avec tous ſes gens, pour veiller ſur les rameurs, preſſer le travail & donner tous les ſecours néceſſaires au tranſport des marchandiſes, parce que la Barre eſt ici fort dangereuſe (*p*).

Il n'eſt pas permis aux Européens de faire le Commerce des Eſclaves, & des aigris ou des pierres bleues, avant que la permiſſion ait été publiée, comme à Juida, par un crieur public, à qui le Capitaine doit payer pour ſa peine quarante bagues de cuivre, vingt poules, une chévre, une piéce de kanequin & une piéce de petit armoizin. Il eſt conduit enſuite, avec le même cortége, dans un Village que les Hollandois ont nommé *Stock-vis-dorp*, quatre milles au Sud-Sud-Oueſt de Praya, où il fait tranſporter toute ſa cargaiſon dans un logement que le Roi lui prête, & d'où il envoie au Palais d'Aſſem les marchandiſes qui ſont pour le Roi & pour la Cour. Après ces préliminaires, c'eſt au Grand-Capitaine du Commerce qu'appartient le droit de choiſir les meilleures marchandiſes de la cargaiſon. Mais comme les Facteurs ont à ſervir pluſieurs Négocians du Pays, qui achétent plus cher que le Roi & le Grand-Capitaine, il eſt rare qu'ils préſentent ce qu'ils ont de meilleur au Roi & à ſes Officiers.

Préliminaires du Commerce à l'arrivée d'un Vaiſſeau.

LA

(*o*) L'Auteur appelle Aſſem le grand Ardra.

(*p*) Voyez ci-deſſus ſa deſcription.

CÔTE DES ESCLAVES. ROYAUME D'ARDRA.

LA meſure des Bujis & la manière de compter avec des nœuds ſur une corde, eſt ici la même qu'à Juida.

Concluſion du Commerce.

LORSQUE la vente eſt finie, le Capitaine Européen doit préſenter au Roi deux mouſquets, vingt-cinq livres de poudre & la valeur de neuf Eſclaves en autres marchandiſes, comme un témoignage de reconnoiſſance pour la permiſſion du Commerce. Il doit donner, par le même motif, une piéce d'armoizin au Foella, une autre piéce au Capitaine de la Barre, & une troiſiéme à quelques Officiers inférieurs. Ainſi (q) tous les Droits pour un Vaiſſeau montent à la valeur de ſoixante-dix, ſoixante-quinze ou quatre-vingt Eſclaves en marchandiſes; au-lieu qu'à Juida ils ne paſſent jamais trente-deux ou trente-cinq Eſclaves.

Obſervations ſur la Religion d'Ardra.

LES Voyageurs ont obſervé quelques différences entre la Religion d'Ardra & celle de Juida. Elles viennent du caprice des Prêtres qui en ont la direction; [car malgré l'indifférence des Habitans pour tout ce qui regarde les intérêts d'une autre vie,] le nombre des Prêtres eſt infini dans toutes les parties du Royaume, & les perſonnes riches ſe font honneur d'en entretenir un dans leur maiſon.

Politique des Prêtres.

LA plûpart des Négres d'Ardra, quoique plongés dans une groſſiére Idolâtrie [& ſans aucune notion de l'Immortalité de l'Ame,] ne laiſſent pas de ſe former quelqu'idée confuſe d'un Etre Supérieur, puiſqu'ils reconnoiſſent un Pouvoir qui régle le tems où chacun d'eux doit arriver au monde, en ſortir, y retourner, & qui arrange à ſon gré les autres événemens de la vie. Ils ſont allarmés des moindres accidens. On les voit trembler au ſeul nom de la mort. Quoiqu'ils paroiſſent perſuadés que le Corps & l'Ame ſont détruits par la même pourriture, ils croient que ceux qui ont été tués en combattant pour la Patrie [ne reſtent que deux jours dans le Tombeau, & qu'enſuite ils] reviennent ſur la terre, mais avec d'autres traits & une nouvelle figure, qui ne permettent pas à leurs meilleurs amis de les reconnoître. Cette opinion eſt une invention politique de leurs Prêtres, pour inſpirer du courage aux Soldats. Ils racontent là-deſſus mille hiſtoires extravagantes; & comme ils marchent en campagne à la ſuite des Armées, [comme cela ſe pratiquoit par les Lévites & les Prêtres (r) chez les Juifs,] ils prennent ſoin d'enterrer ſecrétement pendant la nuit ceux qui ont péri dans une action, pour ſe donner la liberté d'aſſûrer qu'ils les ont vûs reparoître pleins de vie & de ſanté.

Fétiches du Pays & culte qu'on leur rend.

CHACUN a ſes Fétiches particuliers, de la même nature que ceux de Juida, & donne la même explication au culte qu'il leur rend. L'uſage commun eſt de couvrir les Fétiches d'un grand pot de terre. Tous les ſix mois, le Chef d'une famille leur fait publiquement ſes offrandes, & leur propoſe les queſtions ou les demandes qui conviennent à ſes beſoins. Si le Prêtre trouve l'offrande trop vile, il déclare à l'adorateur que les Fétiches rejettent ſes prières, & ne lui feront point de réponſe juſqu'à ce qu'ils ayent reçu quelque choſe de plus précieux. Il n'en n'eſt pas quitte à moins d'une chévre, d'un chien ou de quelques poules. Alors le Prêtre fait à voix baſſe la réponſe de l'Idole, que la ſtupidité (s) des Négres leur fait prendre pour une ſecréte inſpiration.

(q) Deſcription de la Guinée par Barbot, pag. 348. & Dapper, dans la Traduction d'Ogilby, pag. 469.

(r) Le Prêtre Benaja, fils de Jeojadha étoit un des plus vaillans hommes qu'il y eût dans l'armée de David. 2 Sam. XXIII. 20.

(s) y a-t-il plus de ſtupidité dans la crédulité de ces Négres, que dans celle d'un grand nombre des Habitans de l'Europe?

Digitized by Google

inſpiration. Après avoir prononcé l'oracle, le Prêtre fait rentrer la Divinité ſous ſon pot & l'arroſe de quelques goûtes de liqueur. Les amis & les voiſins, qui ont été témoins du Sacrifice, ſont après lui les mêmes aſperſions. CÔTE DES ESCLAVES. ROYAUME D'ARDRA.

SI la cérémonie ſe fait pour un malade, le Prêtre ſacrifie quelqu'animal, arroſe le Fétiche du ſang de la victime & jette la chair hors de la maiſon, comme un reſte impur & profane.

LE reſpect des Négres eſt extrême pour les Prêtres. Ils rendent une eſpèce d'adoration au Grand-Pontife & le regardent comme un Prophête ou un Devin, qui a la vertu de prédire les choſes futures après avoir converſé avec une Statue difforme, placée dans une grande ſalle où il donne ſes audiences au Public. Cette Figure eſt de la groſſeur d'un enfant de quatre ans. Sa couleur eſt blanche; car les Négres ſont perſuadés que c'eſt celle du Diable, & qu'il n'arrive point de Vaiſſeau ſur la Côte d'Ardra dont il ne révéle l'approche au Grand-Prêtre. Ils croient auſſi, comme les Négres de la Côte d'Or, que le Diable les bat cruellement. On leur entend du moins jetter des cris (*t*) dans les ténébres, & c'eſt à cette cauſe qu'ils les attribuent. Reſpect des Négres pour leurs Prêtres. Figure du Diable.

SNELGRAVE obſerve, comme une preuve du reſpect qu'on porte aux Prêtres, que malgré la Loi, qui condamne à mort [toute la famille d'] un Négre par la maiſon duquel un incendie commence, [ſi cette maiſon eſt près du Palais,] le feu ayant pris à Jakin près de la Cour, & le Palais du Prince ayant été conſumé par les flammes, on ne fit aucune recherche (*v*), parce qu'on n'ignoroit pas que l'incendie avoit commencé par la maiſon d'un Prêtre. Le même Auteur raconte que le Fétiche du Seigneur de Jakin étoit placé au centre d'une grande cour quarrée, entre quatre belles allées d'arbres. L'Edifice qui lui ſervoit de Temple avoit la figure d'un tas de foin, & le toît n'étoit que de paille. Mais au-lieu d'occuper l'intérieur de ce bâtiment, le Fétiche, qui étoit un crane de Mort, avoit été placé au ſommet du toît, & c'étoit devant cette redoutable Idole (*x*) qu'on faiſoit des vœux & des offrandes pour la ſanté & la conſervation du Prince. On lit dans Phillips, que le Fétiche du Roi d'Ardra eſt un Crocodile. Mais d'Elbée prétend que c'eſt un Oiſeau noir, qui reſſemble au corbeau (*y*). Fétiche du Seigneur de Jakin.

DANS le Royaume d'Ardra, un Négre qui manque de ſoûmiſſion pour les ordres de la Cour a la tête tranchée, & ſes femmes avec ſes enfans deviennent Eſclaves du Roi. Diverſes loix du Pays.

LES débiteurs inſolvables ſont abandonnés à la merci de leur créancier, qui a la liberté de les vendre pour ſe rembourſer de la ſomme. L'uſage impoſe le même châtiment à ceux qui débauchent la femme d'autrui. Une femme qui couche avec un Eſclave devient elle-même l'Eſclave du Maître de ſon amant, s'il eſt d'une condition ſupérieure à celle du mari offenſé; mais ſi la qualité du mari l'emporte, il devient le maître de l'Eſclave adultère. Pour les autres crimes, les punitions ſont les mêmes qu'à Juida (*z*).

LE

(*t*) Barbot, *ubi ſup.* pag. 352. & ſuiv. [Cet Auteur, de même que Labat, appelle ce grand-Prêtre, Marabou, & il ſemble qu'il a tiré de la rélation de d'Elbée la plus grande partie de ſes remarques].

(*v*) Voyez ci-deſſus la Relation de Snelgrave, Tome IV.

(*x*) Voyage de Snelgrave, pag. 143.

(*y*) Voyez ci-deſſus la Relation de Phillips, Tome IV.

(*z*) Barbot, pag. 352.

CÔTE DES ESCLAVES. ROYAUME D'ARDRA.

Titres du Roi d'Ardra.

Le Roi d'Ardra prend auſſi le titre de Roi (*a*) d'Alghemi. Celui qui régnoit en 1670, pendant le Voyage de d'Elbée, ſe nommoit Tozifon. Il n'avoit pas voulu permettre aux Hollandois de bâtir un Fort dans ſes Etats, par les raiſons qui lui firent refuſer la même grace aux François. Il étoit fils de Téfi, [Roi d'Ardra & d'Alghemi.] Son autorité étoit abſolue, & l'on n'approchoit de ſa perſonne qu'avec les ſoûmiſſions qu'on a déja repréſentées. Son Grand-Prêtre, qui étoit revêtu tout à la fois du Miniſtère de l'Etat & de la Religion, jouiſſoit ſeul du privilège de lui parler debout.

Comment il reçoit les Européens.

Tous les Habitans du Royaume, ſans en excepter les Etrangers, payent au Roi une capitation conſidérable. La Cour de ce Monarque eſt nombreuſe. Chaque Officier porte le titre de Capitaine, avec le nom de l'Emploi qu'il éxerce. [Le Maître d'Hotel du Roi, par éxemple, eſt appellé *Capitaine de la table*; le Pourvoieur-Général, *Capitaine des vivres*; le grand Echanſon, *Capitaine du vin*, & ainſi des autres: cette dénomination a lieu auſſi parmi les Négres du Cap-Verd.] Les Blancs qui font le voyage d'Aſſem pour obtenir une audience du Roi, ſont logés au Palais, dans un appartement deſtiné à l'uſage de chaque Nation. Ils y ſont traités aux dépens du Roi juſqu'au jour de l'audience. Ce ſont ordinairement les Capitaines du Commerce & de la Cavalerie qui leur ſervent d'Introducteurs. Le Roi fait ordinairement quelques pas au-devant d'un Européen, lui prend la main, la preſſe dans la ſienne & lui touche trois fois ſucceſſivement le premier doigt [ce qui eſt une marque d'amitié.] Enſuite il le fait aſſeoir à ſon côté, ſur des nattes fort propres. L'Etranger fait apporter ſes préſens, les expoſe à la vûe du Monarque, déclare ſes intentions ou ſes demandes par la bouche de l'Interpréte ordinaire, & reçoit une réponſe par le même canal.

Après l'audience du Roi il eſt conduit à celle du Prince, qui réſide ordinairement dans une grande Ville, environnée de murs, à deux milles de la Capitale. Les formalités de cette viſite ſont à peu près les mêmes. De-là il eſt ramené chez le Grand-Prêtre, où les Etrangers ſont traités fort noblement. On y eſt aſſis à la manière des Turcs, ſur des couſſins, placés ſur de très-belles nattes. [Si ce Pontife veut donner à quelqu'un des marques particulières de diſtinction,] il fait paroître ſes femmes, qui ſont au nombre d'environ quatre-vingt. Elles danſent & chantent dans une grande ſalle, au bruit de leurs Inſtrumens de muſique.

Le Roi & le Prince ne ſe montrent jamais en public ſans une garde nombreuſe, armée de fuſils & conduite par le Général de la Cavalerie, qui marche la tête couverte & le ſabre à la main. Le Roi ſuit, appuyé ordinairement ſur les épaules de deux Officiers, avec les deux Grands-Capitaines à ſes côtés & quantité de Seigneurs autour de lui.

Forces du Royaume d'Ardra.

Armes & Inſtrumens Militaires.

Les principales forces du Roi d'Ardra conſiſtent dans une Armée de quarante mille hommes de Cavalerie, qu'il peut mettre en campagne au premier ordre. Il n'y a d'ailleurs que l'enfance ou la vieilleſſe qui diſpenſent ſes Sujets de prendre les armes lorſqu'il les appelle ſous ſes Enſeignes. Sur la Côte les ſoldats ſont armés de mouſquets & de ſabres. Mais plus loin, dans les Terres, ils ont encore l'uſage des arcs & des fléches, des poignards, des javelines & des maſſues de bois. [Toutes ces armes ſont proprement faites, &

(*a*) Voyez ci-deſſus l'Ambaſſade de Matteo Lopes, dans la Relation de d'Elbée.

& fabriquées par les Négres mêmes.] Quoique grands & robuſtes, ils ne ſont pas plus braves (*b*) que les Négres de Juida. Cependant ils ont des fêtes anniverſaires, pour célébrer leurs anciennes Victoires ; [& les Etrangers en prendroient une haute opinion, s'ils en jugeoient par les expreſſions de leur joie.] Dans leurs Expéditions Militaires, ils portent une ſorte de pieu ou de gaule, dont la forme eſt celle d'un *S*, & ſur l'extrémité ſupérieure un petit étendart déployé, auquel ils donnent quantité de mouvemens fort bizarres. Leurs tambours ſe terminent en pointe. Ils les battent avec une ſorte de meſure, tandis que d'autres frappent avec des bâtons ſur de petites cloches, dont le ſon a la vertu de cauſer aux Soldats mille agitations ridicules. Cet Inſtrument produit ſur eux le même effet dans leurs amuſemens & dans leurs fêtes. La muſique vocale eſt en uſage auſſi dans leurs Armées. Ils ont des Chanteurs & des Bouffons, pour animer le Soldat par des chants, par des récits & des poſtures Martiales. La Cavalerie a de petites trompettes, qui forment des chœurs & dont le bruit eſt fort aigu. Mais tous ces ſecours ont peu de force (*c*) pour leur échauffer le courage. Boſman obſerve que le Roi d'Ardra, avec toutes les Contrées qui dépendent de lui, eſt vingt fois plus puiſſant que celui de Juida, mais qu'il n'a pas la hardieſſe de lui déclarer la guerre, quoique l'inimitié ſoit perpétuelle entre ces deux Couronnes.

CÔTE DES ESCLAVES ROYAUME D'ARDRA.

L'INTERIEUR des terres a des Etats encore plus puiſſans. Mais les informations de l'Auteur ſe réduiſirent à quelques faits dont il fut témoin. Pendant qu'il étoit à la Cour d'Ardra, il y vit arriver des Ambaſſadeurs d'un grand Monarque, qui venoient avertir le Roi que pluſieurs de ſes Sujets avoient porté des plaintes à leur Maître, & lui déclarer de ſa part que ſi les Gouverneurs du Royaume d'Ardra ne traitoient pas le Peuple avec plus de douceur, il ſeroit obligé, contre ſes propres deſirs, de marcher au ſecours de ceux qui demandoient ſa protection. Le Roi d'Ardra reçut cette menace avec un ſourire ; & pour faire éclater le mépris qu'il en faiſoit, il envoya les Ambaſſadeurs au ſupplice. Après cette inſulte, le Monarque des Terres intérieures fit entrer dans le Royaume d'Ardra une Armée d'un million d'hommes, qui portèrent de tous côtés le ravage & la déſolation. Son Général retourna chargé de butin & s'attendoit à recevoir des récompenſes du Roi ſon maître ; mais ce fier Monarque le fit pendre à ſon arrivée, parce qu'il ne lui avoit point amené le Roi même d'Ardra, dont ſa vengeance demandoit la tête plûtôt que la ruine de ſes Sujets. [Cette Nation a tellement inſpiré la terreur à tous ſes Voiſins, que ceux-ci ne peuvent preſque pas en entendre parler ſans trembler. Les Négres de Juida en rapportent mille choſes extraordinaires. Ils aſſurèrent entr'autres à l'Auteur, que ces peuples ont la coutume de couper les parties honteuſes de ceux qu'ils ont tué, & que perſonne parmi eux n'ôſe faire un ennemi priſonnier, s'il n'eſt orné de cent pareils (*e*) trophées.] Il y a beaucoup d'apparence que cette Nation redoutable, dont l'Auteur ne nous apprend pas le nom, eſt celle des Oyos ou des Oycos, nommés Ios par Snelgrave, qui ont la Mer pour Fétiche National, mais à qui

Etats puiſſans dans l'interieur des terres.

Fierté d'un Monarque Négre & guerre qu'il fait à celui d'Ardra.

(*b*) Barbot fait la même peinture des Troupes d'Ardra, pour la lâcheté, le défaut de diſcipline & l'ignorance des Chefs, que Boſman fait de celles de Juida.

(*c*) Barbot, pag. 350. & ſuiv. [Atkins dit, au contraire que ce Prince eſt auſſi belliqueux que puiſſant.]

(*e*) Boſman, pag. 397. & ſuiv.

CÔTE DES ESCLAVES. ROYAUME D'ARDRA.

qui leurs Prêtres défendent par reſpect d'en approcher & de la voir. Snelgrave apprit ces circonſtances d'un Mulâtre Portugais, qui avoit été long-tems priſonnier à la Cour de Dahomey (*f*).

Le Roi de Dahomey fait la conquête d'Ardra.

DANS ces derniers tems les Négres d'Ardra n'ont point eu de plus mortels ennemis que ceux de Dahomey, & l'on a déja lû, dans pluſieurs Relations, que leur Pays eſt devenu la proie de ces barbares vainqueurs. La Nation & le Pays des Dahomeys n'ont été connus qu'à l'occaſion de leurs conquêtes & de leurs cruautés. Snelgrave raconte que leur Roi ſacrifia dans un ſeul jour à ſes Idoles quatre mille Négres de Juida, & qu'il fit donner la mort à pluſieurs jeunes priſonniers de la Nation des Tuffos, pour accompagner dans l'autre Monde quelques-unes de ſes femmes (*g*).

Les Dahomeys ne ſont connus que par cet événement.

LE principal Fétiche des Dahomeys n'eſt, dans leur opinion, qu'un Génie [ou un Ange gardien] ſubordonné à quelque Dieu plus puiſſant, qui pourroit bien être, diſent-ils, le Dieu des Européens; mais comme ce Dieu ne s'eſt pas fait connoître dans leur Pays (*b*), ils croient devoir ſe borner au Génie qu'ils adorent. Snelgrave obſerve que le Roi ne ſe laiſſe voir à perſonne dans les jours conſacrés au Fétiche (*i*).

(*f*) Voyage de Snelgrave, pag. 59.
(*g*) *Ibid.* pag. 48.
(*b*) Voyez ci-deſſus l'Article de Snelgrave, au Tome IV.
(*i*) Voyage du même Auteur, pag. 76.

TABLE
DES CHAPITRES ET PARAGRAPHES CONTENUS DANS CE VOLUME.

LIVRE NEUVIÈME.

Deſcription de la Guinée.

CHAPITRE I. *Côte de Malaguette ou du Poivre*, ... 1.
CHAP. II. *Deſcription des Pays Intérieurs entre Sierra-Léona & Rio Seſtos*, ... 18.
Paragraphe II. *Hiſtoire Naturelle des mêmes Pays*, ... 21.
Parag. III. *Conquêtes des Karrows & des Folgias*, ... 25.
Parag. IV. *Caractère, Mœurs, Uſages, Langues des Habitans de ces Régions, & particuliérement des Quojas*, ... 29.
Parag. V. *Deſcription de Rio Seſtos ou Seſtro, & du Pays qui en dépend*, ... 43
Parag. VI. *Supplément ſur le Pays & les Uſages de Seſtos tiré de Barbot*, ... 50.
Parag. VII. *Côte de Malaguette, ou du Poivre, proprement dite*, ... 53.
CHAP. III. *Deſcription de la Côte d'Ivoire*, 60.
CHAP. IV. *Côte d'Or. Sa Découverte. Etabliſſemens des Européens*, ... 81.
Parag. II. *Etabliſſement des Hollandois en Guinée*, ... 88.
CHAP. V. *Géographie de la Côte d'Or*, . . 95.
Parg. II. *Pays d'Ania & de Jabs avec leurs Villes & leurs Forts*, ... 105.
Parag. III. *Royaume de Commendo*, . . . 111.
Parag. IV. *Royaume de Fétu*, ... 119.
Parag. V. *Deſcription du Cap-Corſe, principal Etabliſſement des Anglois en Guinée*, . 132.
Parag. VI. *Royaume de Sabu & de Fantin*, 145.
Parag. VII. *Royaume d'Akron & d'Agouna*, ... 151.
Parag. VIII. *Royaume d'Akra*, ... 161.
Parag. IX. *Royaume de Labadde, de Ningo &*

& de Suko. Rivière de Volta, . . 170.
CHAP. VI. *Pays Intérieurs derrière la Côte-d'Or*, ... 175.
CHAP. VII. *Négres de la Côte-d'Or. Figure, Caractère, Habillemens, Mœurs & Uſages*, ... 183.
Parag. III. *Mariages & Education des Negres*, ... 200.
Parag. IV. *Amours des femmes, Licence des femmes Publiques, Salutations & Viſites*, ... 206.
Parag. V. *Métiers, Occupations & Marchés des Negres*, ... 214.
Parag. VI. *Maladies, Médecins, Remédes, Mort, & Enterrement des Négres*, . 227.
Parag. VII. *Religion des Negres de la Côte d'Or. Opinion qu'ils ont de Dieu, du Diable, & de la Création*, ... 241.
Parag. VIII. *Gouvernement, Nobleſſe, Degrés du Peuple*, ... 262.
CHAP. VIII. *Hiſtoire Naturelle de la Côte d'Or. Propriétés du Climat*, ... 297.
Parag. II. *Or & Sel de la Côte d'Or*, 303.
Parag. III. *Arbres, Plantes, Racines & Graines*, ... 307.
Parag. IV. *Animaux Sauvages & Privés*, 318.
Parag. V. *Oiſeaux, & Volaille, Sauvages & Privés*, ... 333.
Parag. VI. *Reptiles & Inſectes*, . . 341.
Parag. VII. *Poiſſon de Mer, & de Rivières*, ... 348.

LIVRE DIXIÈME.

Deſcription des Côtes depuis Rio da Volta Juſqu'au Cap Lope Conſalvo.

CHAPITRE I. *Côte des Eſclaves. Royaume de Kato & de Poto*, ... 355.
CHAP. II. *Royaume de Juida, ou Fida, ou Wbida*, ... 364.
Parag. II. *Marchés, Commerce & Voitures de Juida*, ... 371.
CHAP. III. *Négres du Royaume de Juida, leur Figure, leur Habillement, leur Caractère & leur Nourriture*, ... 358*
CHAP. IV. *Mariages, Amuſemens, Maladies & Funérailles du Royaume de Juida*, 365*
CHAP. V. *Religion, Culte, Opinion des Négres de Juida*, ... 375*
Parag. II. *Le Serpent de Juida & ſon culte*, ... 381.
CHAP. VI. *Gouvernement du Royaume de Juida*, ... 396.
Parag. II. *Milice, Armes, & Guerres du Royaume de Juida*, ... 419.
Parag. III. *Eclairciſſement ſur les Malayens ou les Malays, Nation qui fait le Commerce à Juida*, ... 423.
CHAP. VII. *Hiſtoire Naturelle du Royaume de Juida*, ... 426.
Parag. I. *Eclairciſſemens ſur les Forts Européens & ſur la Ville de Sabi ou Xavier Capitale de Juida*, ... 435.
CHAP. VIII. *Voyage du Sieur d'Elbée au Royaume d'Ardra en 1669 & 1670*. . . . 441.
Parag. II. *Ambaſſade du Roi d'Ardra à la Cour de France*, ... 455.
Deſcription du Royaume d'Ardra, . . 465.

AVIS AU RELIEUR

POUR PLACER LES CARTES ET LES FIGURES DU

TOME CINQUIÈME.

Suite de la Côte de Guinée depuis le Cap de Palme, juſqu'au Cap des Trois Pointes. - 1.
Vûe du Cap Meſurado, & ſes Environs, par Des-Marchais. - - - - - - 10.
Entrée de la Rivière de Seſtos. - - - - - - - - - - - - 43.
Partie de la Côte de Guinée, depuis le Cap Monte, juſqu'au Cap des Baſſes. - - 53.
Poiſſons de la Côte d'Afrique, Orfie ou Pertimbuana; Monſtre Marin tiré de Des-Marchais; Marſouin de Guinée tiré de Barbot, Becaſſe de Mer tiré de Des-Marchais, Ancornet, ſeul Os de l'Ancornet preſque tranſparent. - - - - - - - - - - 71.
Poiſſons de la Côte Occidentale d'Afrique; Poiſſons extraordinaires du Cap Meſurado, tirés de Des-Marchais; Eſpéce de Raye qui ſe nomme Diable de Mer. - - - - 72.
Suite de la Côte de Guinée, depuis le Cap Apollonia, juſqu'à la Rivière de Volta. - 81.
Vûe du Fort de Dickſcove tirée de Smith. - - - - - - - - - - 103.
Plan du Fort Anglois de Dickſcove, ſitué à la Côte de Guinée, tiré de Smith. - 104.

Plan du Fort Anglois de Sukonda, ſitué à la Côte de Guinée, par 4. deg. 32. min. de Latitude, tiré de Smith. - - - - - - - - - - - - - - 107.
Vûe Sud-Oueſt des Forts Anglois & Hollandois de Sukkondi, tirée de Smith. - 108.
Plan du Fort Anglois de Commendo, ſitué à la Côte de Guinée, par 4. deg. 42. min. de Latitude, par Smith 1727. - - - - - - - - - - - - - - - - 112.
Vûe Sud des Forts Anglois & Hollandois de Commendo, tirée de Smith. - - 113.
Plan du Fort Anglois de la Ville du Cap de Corſe, ſitué à la Côte de Guinée par 4. degrés 50. minutes de Latitude. - - - - - - - - - - - - - - 134.
Plan du Fort Anglois de Cap-Corſe, ſitué à la Côte de Guinée. - - - - 137.
Vûe Eſt du Fort Anglois du Cap-Corſe. - - - - - - - - - - 138.
Bijoux d'Or & autres Ornemens. - - - - - - - - - - - 188.
Inſtrumens Muſicaux de la Côte d'Or. - - - - - - - - - 226.
Tombeaux des Rois de Guinée, tirés de De Bry. - - - - - - - 239.
Armes des Négres de la Côte d'Or, tirées de Barbot. - - - - - - 288.
Diverſes ſortes de Serpens. - - - - - - - - - - - 341.
Poiſſons de la Côte de Sierra-Léona, le Perroquet, la Vielle, la Korango, eſpèce de Bourſe. 354.
Suite de la Côte de Guinée, depuis la Rivière de Volta, juſqu'à Jaquin. - - 355.
Femmes de Qualité, du Commun, & Eſclaves. - - - - - - - 363.
Carte du Royaume de Juida ou Whidah; tirée de Des-Marchais. - - - - 364.
Habits des Femmes du Roi, Dieu Agoye, Tombeaux, &c. - - - - - 378.
Proceſſion au Temple du Serpent, tirée de Des-Marchais. - - - - - 388.
Punition d'une des Femmes du Roi de Juida. - - - - - - - - 398.
Couronnement du Roi de Juida. - - - - - - - - - - 404.
Plan du Fort François de Whidah ou Juida. - - - - - - - - 435.
Plan du Fort Anglois de Juida ou Fort Williams. - - - - - - - 436.
Vûe Sud-Oueſt de Williamsfort, ou du Fort Guillaume à Juida. - - - - 437.
Plan du Palais du Roi à Xavier ou Sabi, dans le Royaume de Juida, tiré de Des-Marchais. 438.
Vûe des Comptoirs Européens de Xavier ou Sabi, tirée de Des-Marchais. - - 440.
Armes & Inſtrumens de Muſique du Royaume de Juida. - - - - - - 372.
Carte du Golfe de Bénin, & Partie de la Côte de Guinée, depuis la Rivière de Volta juſqu'au Cap Formoſa. - - - - - - - - - - - - - - 465.

SECOND AVIS AU RELIEUR.

Les Dix Planches ſuivantes doivent être placées dans le

TOME QUATRIÈME.

Cotonier & Plantes de Guinée. - - - - - - - - - - - 282.
Lion d'Afrique, Chameau du Cap-Verd. - - - - - - - - - - 299.
Eléphants, Chat-Tigre, Gazelle, Civette. - - - - - - - - - 306.
Le Caméléon, le Porc-Epi, la Panthère, le Crocodile, le Quatre Ailes, l'Aigle, le Bomba, ou Capiverd. - - - - - - - - - - - - - - - 307.
Tête de Marteau, Inſectes de la Gambra, la Lune de Mer ou Poiſſon d'Argent, le Pantouflier, &c. 320.
Oiſeaux de la Côte Occidentale d'Afrique. - - - - - - - - - 326.
Nids d'Oiſeau nommés Kurbalots ou Pêcheurs, ces Nids ſont ſuſpendus ſur l'eau; l'Aigrette; Demoiſelle de Numidie; l'Outarde; l'Oiſeau Royal; Oiſeau rare de la Rivière de Gambra, on le prend pour le Monoceros; Pintade ou Poule de Guinée; Cigne d'Afrique. 331.
Poiſſons de Sierra-Léona, ſorte de Pilchard ou de Pelamide, Poiſſon inconnu, Poiſſon Anonyme, la Betune, le Moine, la Banane, le Batteur. - - - - - - 335.
Poiſſons de la Côte d'Afrique, Bourſe tiré de Froger, Remore ou Succeur, deſſous Succeur ou Remore, Soleil de Mer long de 4. pieds & demi. - - - - - - - 338.
Poiſſons de la Côte Occidentale d'Afrique, la Torpille ou Torpéde d'après Kempfer; Abdomen & cavité de la Poitrine de la Femelle où l'on voit le Cœur, les Oeufs, & les Inteſtins. Le ventre du Mâle; le Dos du Mâle; Torpéde d'après Kolben; ventre de la Torpéde d'après Kolben. - - - - - - - - - - - - - - - 341.

NB. *Ceux, qui ont déjà fait relier les Quatre premiers Volumes, peuvent placer ces dix Planches à la fin du Tome Cinquième.*

CATALOGUE

CATALOGUE DES LIVRES
IMPRIMÉS PAR
PIERRE DE HONDT,
ou dont il a nombre.

HISTOIRE de Charles XII. Roi de Suéde, par Monſieur de Nordberg. *A la Haye* 1748. 4 Vol. *in Quarto*

——— Le même Livre, en grand Papier.

Nouveaux Plans & Projets de Fortification par Mr. Landsbergen. *A la Haye* 1741. fig. Fol.

Les Avantures de l'Admirable Don Quichotte, repréſentées en figures, par COYPEL, PICART LE ROMAIN, & autres habiles Maîtres, avec les Explications des XXXI. Planches de cette magnifique Collection, tirées de l'Original Eſpagnol de Miguel de Cervantes; in Quarto. NB. *on en a auſſi imprimé un très petit nombre in Folio.*

Le THRESOR des ANTIQUITEZ de la COURONNE DE FRANCE, repréſentées en figures d'après leurs Originaux, ſoit en Pierre dans les Bâtimens Anciens; ſoit en Or, Argent, Cuivre, ou autre Métal ou Matière, dans les Palais des Rois & des Grands-Seigneurs, ou dans les Cabinets des Savans & des Curieux; ſoit en Peinture, Gravûre, Sculpture, & autres Arts dépendans du Deſſein; ſoit enfin en telle autre matière, ou manière que ce puiſſe être; Collection très importante de plus de TROIS CENT PLANCHES; & de très grande Utilité pour l'intelligence parfaite de l'Hiſtoire de France; 2 vol. Folio. *dont on n'a imprimé que* 125 *Exemplaires en petit, & autant en grand Papier.*

Le GRAND THÉATRE SACRÉ du Duché de BRABAND; contenant la Deſcription de l'Egliſe Métropolitaine de Malines, & de toutes les autres Egliſes Cathédrales, Collégiales, & Paroiſſiales; des Abbayes, Prévôtez, Prieurez, & Couvens tant d'Hommes que de Femmes; les Vies des Evêques, la ſuite des Prévôts, Doyens, Archidiacres, Prieurs & Prieures; avec les Tombes, Cabinets d'Armes, Epitaphes, & Inſcriptions ſépulchrales des Archevêques, Evêques, Ducs, Princes, Marquis, Comtes, Barons, & autres Hommes Illuſtres, 4 vol. *in Folio* avec quantité de figures. NB. *Il n'en reſte de toute l'Edition que* 30 *Exemplaires.*

Les DÉLICES du PAYS de LIÉGE, ou Deſcription Topographique des Monumens Sacrez & Prophanes de cet Evêché-Principauté; Ouvrage orné d'une Carte générale, & de quantité de Planches en taille douce, contenant les vûes de toutes les Villes, Egliſes, Monaſtères, Edifices Publics, Châteaux, & Maiſons de Campagne de ce Pays, 10 Tomes 5 vol. *Item* les 3. 4. & 5 Tomes ſéparément.

La Bibliotheque Univerſelle, Choiſie, Ancienne & Moderne, de Mr. LE CLERC, 83. vol. *in* 12. NB. Ceux à qui il en manque quelques Parties ſont priés de s'adreſſer à P. DE HONDT, *à la Haye.*

De l'Attaque & de la Défenſe des Places, par Mr. le Maréchal de VAUBAN, *la Haye* 1736. & 1742. 2 Vol. *in Quarto.*

Bibliothéque Brittannique, ou Hiſtoire des Ouvrages des Scavans de la Grande-Bretagne, par une Société de Gens de Lettres. *la Haye* 1734. *& ſuiv.* 50 Parties. 8.

Cent Nouvelles Nouvelles par Mad. de GOMEZ, *la Haye* 1735. 20 vol. 12.

Examen du Pyrrhoniſme Ancien & Moderne, par Mr. DE CROUSAS, ou Réfutation du Pyrrhoniſme qui régne dans le Dictionaire & dans les Oeuvres de Bayle, *la Haye* 1734. Fol. gr. pap.

Lettres, Mémoires, & Négociations, du Comte d'Eſtrades, de Mr. Colbert, & du Comte d'Avaux, avec les Réponſes du Roi & du Secrétaire d'Etat; Ouvrage où ſont compris l'Achat de Dunkerque, & pluſieurs autres choſes intéreſſantes. *Londres* 1739 9. vol. 12. nouv. Edition, non châtrée.

Mémoires du Comte de Guiche concernant les Provinces-Unies des Pays-Bas, depuis 1665. juſqu'en 1672. Ouvrage qui ſert de Preuve & de Confirmation aux Lettres & Négociations de Comte d'Eſtrades & aux Mémoires d'Aubery, *la Haye* 1744. 12.

La Guerre Séraphique, ou Hiſtoire des Périls qu'a couru la Barbe des Capucins, par les violentes Attaques des Cordeliers; avec une Diſſertation ſur l'Inſcription qui ſe trouve au Portail de l'Egliſe de Rheims: *Deo Homini, & Beato Franciſco, utrique Crucifixo. la Haye* 1739. 12.

Ph. Argelati Bibliotheca Scriptorum Mediolanenſium, ſeu Acta & Elogia Virorum omnigena

Eruditione illuſtrium; qui in Metropoli Inſubriæ, Oppidiſque circumjacentibus orti ſunt; additis Literariis monumentis poſt eorum obitum relictis, aut ab aliis Memoriæ traditis; præmittitur Joſ. Ant. Saxii Hiſtoria Literario-Typographica Mediolanenſis ab Anno 1165 ad Annum 1500. nunc primum edita. *Mediolani* 1745. 4. vol. Folio.

Irici, J. Cti Tridinenſis, Rerum Patriæ Libri III. ab anno Urbis æternæ CLIV. uſque ad annum Chriſti 1672. ubi Montisferrati Principum, Epiſcoporum, aliorumque illuſtrium Virorum Geſta, ex Monumentis plurimis nunc primum editis recenſentur; acc. ejuſdem Autoris de S. Oglerio, celeberrimo Leodienſis Monaſterii Abbate, Chronologica ipſius Præſulum Serie locupletata. *Mediolani* 1745. Folio.

Baronii Annales Eccleſiaſtici, Editio Noviſſima, ad proſtremam ab ipſomet Autore ante obitum auctam, cum vita Autoris ab H. Spondano, & S. Baluzii Notulis Anecdotis; ad calcem unius cujuſcunque Tomi, adjecta eſt Critica Hiſtorico-Chronologica F. Pagi. *Venet.* 1738. 13 vol. Fol.

Geſneri Theſaurus Numiſmaticus, Tiguri 1739-1746. 5 vol. Fol.

Hagenbuchii Epiſtolæ Epigraphicæ ad Jo. Bouhierium & ad F. Gorium; in quibus plurimæ Antiquæ Inſcriptiones Græcæ & Latinæ, Theſauri Imprimis Muratoriani emendantur & explicantur. Tiguri 1747. 4.

Hagenbuchii Teſſarakoſtologion Turicenſe, ſive, Inſcriptio Antiqua, ex qua Turici ſub Impp. Romanis Stationem Quadrageſimam Galliarum fuiſſe, primum innoteſcit commentario Illuſtrata. *Turici* 1747. 4.

Satura Diſſertationum, Orationum, Epiſtolarum, & Obſervationum Theologico-Hiſtorico-Philologicarum. Tiguri 1744. 4 vol. 8.

Sophoclis Tragoediæ, quæ exſtant VII. cum notis Johnſon. *Glasguæ* 1745. 2 vol. 8. Edit. nitidiſſ.

Tacitus, ad Editionem optimam Gronovii. Glasguæ 1743. 12. Edit. nitidiſſ.

Virgilius. *Edimb.* 1743. 12. Edit nitidiſſ.

Antonini Imperatoris eorum quæ ad Se-ipſum, Gr. Lat. Glasguæ 1744. 8. Edit. nitidiſſ.

Lettres ſur les Anglois, les François, les Voyages, & les Eſprits forts, par Mr. Muralt. 1728. 8.

L'Inſtinct Divin recommandé aux Hommes, par le même. 1727. 8.

Relation Hiſtorique des horribles cruautez qu'on a éxercé envers quelques Proteſtans en France, pour avoir aſſiſté à une Aſſemblée tenue dans le Déſert près de Nimes en Languedoc. 8.

Mabillon Acta Sanctorum Ordinis S. Benedicti, cum ejuſdem Mabillonii & Dacherii notis. *Venet.* 1733. & ſeqq. 9 vol.

Muſæum Florentinum, exhibens inſigniora Vetuſtatis Monumenta, quæ Florentiæ ſunt. *Florentiæ* 1731. 1743. 6 vol. Fol. charta Atlantica, cum figuris elegantiſſimis Statuarum, Gemmarum, Numiſmatum.

Muſæum Etruſcum, exhibens, inſignia veterum Etruſcorum Monumenta, Æreis Tabulis CCC. nunc primum edita, & illuſtrata obſervationibus Ant. Fr. Gorii, acced. Jo. Bapt. Paſſerii Diſſertationes quinque nunc primum editæ. *Florentiæ* 1737-1743. 3 vol. cum nitidiſſ. fig. Fol.

Aſſamanni Bibliothecæ Mediceæ Laurentianæ & Palatinæ Codicum MSS. Orientalium Catalogus. *Flor.* 1742. fig. Fol.

. . . . . Bibliotheca Orientalis. *Romæ* 1729. 4 vol. Fol.

J. R. Vulpii Vetus Latium Prophanum & Sacrum, in quo agitur de Latio Gentili, de Antiatibus & Norbanis, de Veliternis & Caranis; de Lanuvinis & Ardeatibus; de Laurentibus & Oſtienſibus; de Albanis & Aricinis; de Tuſculanis & Algidenſibus; de Prænestinis & Gabinis. *Romæ* 1705-1743. XI vol. Fol. *cum quam plurimis fig.*

Jo. Vaillant Numiſmata Imperatorum Romanorum Præſtantiora a Julio Cæſare ad Poſthumum uſque; cui acceſſ. Appendix a Poſthumo ad Conſtantinum Magnum. *Romæ* 1743. fig. 4.

. . . . . Numiſmata Imperatorum Romanorum Præſtantiora, a Julio Cæſare ad Tyrannos uſque, de Aureis & Argenteis, plurimis rariſſimis Nummis eorumque interpretationibus aucta. Romæ 1743. 4.

. . . . . Appendix Numiſmatum Aureorum & Argenteorum, a Cornelia Supera ad Conſtantinum Magnum uſque; & ſeries Numiſmatum Maximi Moduli a Julio Cæſare ad Joannem Palæologum, plurimis Maximi Moduli Numiſmatibus aucta. *Romæ* 1743. fig. 4.

Torquato Taſſo la Geruſalemme Liberata. Venet. 1745. Folio magno. Edizione Belliſſima, con LX. Tavole, tutte di vario diſegno, dellineate dal celebre Pittor Piazetta, ed intagliate in Rome da piu valenti Inciſori.

Index Teſtarum & Conchyliorum, quæ adſervantur in Muſæo Nic. Phil. Gualtherii & Methodice diſtributæ exhibentur Tabulis CX. Florentiæ 1742. cum nitidiſſimis & artificioſiſſimis figuris. Folio magno.

Numiſmata Muſæi Theupoli. *Venet.* 1736. 2 vol. fol.

Bolland

Bollandi Acta Sanctorum, quotquot toto Orbe coluntur vel a Catholicis Scriptoribus celebrantur. *Venet.* 26. vol. fol.

Rocaberti Bibliotheca Maxima Pontificia. *Romæ* 1698. 21 vol. fol.

Muratorii Rerum Italicarum ſcriptores. *Mediol.* 1733. ſeqq. 27 vol. fol.

Muratorii Antiquitates Italiæ Medii Ævi. *Mediolan.* 1738. ſeqq. 6 vol. fol.

Muratorii Novus Theſaurus veterum Inſcriptionum. *Mediol.* 1739. 4 vol. fol.

Waddingi Annales Minorum, ſeu, trium Ordinum a S. Franciſco inſtitutorum. *Romæ* 1731. 18 vol. fig.

S. Ephraim Syri Opera omnia, quæ extant, Græce, Latine, & Syriace, ad MSS. Codd. Vaticanos alioſque caſtigata, multis aucta, nova Interpretatione, Præfationibus, Notis, variantibus Lectionibus illuſtrata. *Romæ* 1743. 5 vol. fol.

Jo. Ciampini vetera monumenta, in quibus præcipue Muſiva Opera, Sacrarum Prophanarumque Ædium Structura, & de S. Ædificiis a Conſtantino Magno conſtructis. *Romæ* 1693. fol. fig. 3 vol.

Collectanea Romanarum Antiquitatum, centum Tabulis nitidiſſimis inciſa ab Ant. Borione, cum notis Rod. Venuti. Romæ 1736. fig. fol.

I Ceſari in Oro, Argento, &c. raccolti nel Muſeo Parneſe, da Paolo Preducci. *Parma* 1694. 10 vol. fol. fig.

Davila de Bello Civili Gallico. *Romæ* 1735. 2 vol. fig.

Opuſcula omnia Actis Eruditorum Lipſienſibus inſerta, quæ ad univerſam Matheſim, Phyſicam, Medicinam, Anatomiam, Chirurgiam & Philoſophiam pertinent. *Venet.* 1740. 6 vol. 4.

Terentii Comœdiæ, nunc primum Italicis Verſibus redditæ, cum Perſonarum Figuris, Æri accurate inciſis, ex MSS Codice Bibliothecæ Vaticanæ. *Urbini* 1736. fig fol.

Caroli Cignani Monochromata Septem. a Jo. Mich. Liotard Genevenſi ære expreſſa. *Venet.* 1743. Folio Maximo, cum nitidiſſimis Figuris; ſcil. I. Cupido Face Armatus; II. Cupido triumphans. III. Luctatio Amoris cum Pane. IV. Daphne in Laurum mutata. V. Raptus Europæ. V. Ariadne cum Bacho Nuptiæ. VII. Veneris Triumphus.

Seb. Riccii, Pictoris celeberrimi, Opera præſtantiora, a Jo. Mich. Liotard Genevenſi Ære expreſſa; videlicet, I. Chriſtus cum Samaritana. II. Conclo Chriſti in Monte. III. Mulier Sanguinis Profluvio ſanatur. IV. Adoratio Magorum. V. Paralyticus ad Piſciuam. VI. Adulteræ Peccata remiſſa. VII. Maria Chriſtum unguit. *Venet.* 1742. fol. max.

Hippocrates opera omnia ex Jani Cornarii Verſione una cum Jo. Marnellii Commentariis ac P. M. Pini Indice. *Venet.* 1737-1739. fol. 3 vol.

Jo. Molleri Cimbria Litterata, ſive, ſcriptorum Ducatus utriuſque Sleſvicenſis & Holſatici; quibus & alii vicini quidam acceſſentur; Hiſtoria Litteraria tripartita cum præfatione Joan. Grammii nec non Indice neceſſario. *Hafniæ* 1744. 3 vol. fol.

Gisb. Cuperi, Conſulis & Camerarii Daventrienſis, de Elephantis in nummis obviis, Exercitationes duæ acc. Pauli Petavii Antiquariæ Suppellectilis Portiuncula; & Ejuſdem Veterum Nummorum Gnoricma. *Hagæ Com.* 1746. cum quam plurimis Figuris. fol.

Jo. Harduini Opera Varia; in quibus continentur I. Undecim Athei hodierni: Scilicet Janſſenius, Martin, Thomaſſin, Mallebranche, Queſnel, Arnaud, Nicole, Paſcal, Deſcartes, le Grand & Regis. II. Platon expilqué. III. Pſeudo-Virgilius. IV. Pſeudo-Horatius. V. Numiſmata Sæculi Juſtinianæi. VI. Numiſmata Antiqua Sæculi Theodoſiani. VII. Numiſmata Regum Francorum. *Hagæ Com.* 1733. cum LVII. Tabulis Numiſmatum. fol.

. . . . . Ejuſdem Harduini Commentarius in Novum Teſtamentum, acced. ejuſdem Autoris Incubratio, in cujus prima Parte oſtenditur Cepham, a Paulo reprehenſum, Petrum non eſſe; in altera Parte Joannis Apoſtoli de Sanctiſſima Trinitate locus explanatur. *Hagæ Com.* 1741. *fol.*

Maittaire Index in Annales Typographicos. *Londini* 1741. 2 *vol.* 4.

Ant. Matthæi Veteris Ævi Analecta, ſeu Vetera Monumenta, hactenus nondum viſa, *Hagæ Com.* 1738 5 *vol.* 4.

Nummophylacium Reginæ Chriſtinæ, quod comprehendit Numiſmata Ærea Romanorum Imperatorum, Latina, Græca, atque in Coloniis cuſa, quondam a Petro Santes Bartolo ſummo Artificio ſummaque Fide Æri inciſa, cum Commentario Sigeberti Havercampi; Latine & Gallice. *Hagæ Com.* 1742. cum LXIII. Tabulis Numiſmat. fol.

Theſaurus Antiquitatum & Hiſtoriarum Italiæ, Neapolis, Siciliæ, Sardiniæ, Corſicæ, Melitæ, congeſtus a Jo. Georg. Grævio, Jac. Perizonio, & Sig. Havercampio, cum Præfationibus P. Burmanni. *Lugd. Bat. XLV. Volumina*, cum quamplurimis Figuris. Numiſmatibus, Inſcriptionibus, Mappis Geographicis, aliiſque Ornamentis. *fol.*

. . . . . idem Liber, *XLV. Volumina*, Charta Majori. *fol.*

THESAURUS Italiæ &c, a Tomo VII. ad Tomum XLV. 39. *Volumina*, Charta Minori.
. . . . . idem Liber, a Tomo VII. ad Tomum XLV. 39. *Volumina*, Charta Majori.

Atlas *de la Hollande Ancienne, & de ſa véritable Situation, telle qu'elle étoit ſous la Domination des Anciens Empereurs, Rois, Ducs, & Comtes, repréſentée en IX. Cartes Géographiques.* à la Haye 1745. fol.

Théorie & Pratique du Jardinage; Nouvelle Edition, conſidérablement augmentée; à la Haye 1739. avec quantité de Figures; 4.

Ce Cinquième Volume contient.

63 Feuilles y compris le Titre Rouge à 1. Sol.		3:	3.
46 Figures & Cartes Géographiques. . . à 3 ſols.		6:	18.
1 Vignette.		0:	2.
		10:	3.
& pour le *Grand* Papier.		15:	5.

Selon les Conditions de Souſcription,
Ceux qui ont ſouſcrit, ne payeront
pour le *petit* Papier, que. . . . . 8: 10.
pour le *grand* Papier, que. . . . . 12: 15.

Digitized by Google

Digitized by Google

005636405